Recueil des actes administratifs

n° 515

Tome 3/4

REUNION DE 2019
SESSION PLENIÈRE des 20 et 21 juin 2019

CONSEIL REGIONAL

SESSION DES 20 et 21 juin 2019

SOMMAIRE

TOME 1/4

Direction des affaires européennes et internationales

19_DAEI_01 Stratégie, bilan et perspectives à l'international de la Région Bretagne 7

19_DAEI_02 Rapport annuel relatif aux dépenses consacrées aux aides d'Etat en 2018 par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne 28

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

19_DAJCP_SA_02 Désignation au sein des organismes extérieurs 38

19_DAJCP_SECJ_02 Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation pour ester en justice 41

19_DAJCP_SPA_02 Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics 45

Direction de la culture

19_DC_SIMAG_01 Projet stratégique Breton en faveur du cinéma et de l'audiovisuel 71

Direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité

19_DCEEB_SERES_01 Plan régional de prévention et de gestion des déchets 81

19_DCEEB_SPANAB_01 Agence bretonne de la biodiversité : un outil au service d'une ambition partagée 414

Direction des finances et de l'évaluation

19_DFE_SBUD_04 Arrêt du compte de gestion de l'exercice 2018 436

TOME 2/4

19_DFE_SBUD_05 Adoption du compte administratif de l'exercice 2018 536

TOME 3/4

19_DFE_SBUD_06 Affectation du résultat de l'exercice 2018 1011

19_DFE_SBUD_DM_07 Décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2019 1013

19_DFE_SBUD_07 Ajustement du règlement budgétaire et financier 1176

19_DFE_SBUD_08 Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre 1180

19_DFE_SBUD_09 Expression des élus du conseil régional de Bretagne pour une fiscalité locale rénovée 1183

19_DFE_SBUD_10 Délégation au Président pour la gestion de la dette et de la trésorerie et approbation du règlement relatif à la gestion de la dette et de la trésorerie 1224

19_DFE_SEGEP_01 Rapport d'activité et de développement durable 2018 1229

19_DFE_SEGEP_02 Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature - Exercice 2018 1593

TOME 4/4

Direction Générale des Services

19_DGS_CRC Communication sur le suivi des observations de la Chambre régionale des comptes de Bretagne … 1633

Direction de l'immobilier et de la logistique

19_DIL_01 Plan énergie lycées 1824

19_DIL_02 Rendu compte du Président pour l'exercice de sa délégation pour louage de choses 1834

Direction de l'aménagement et de l'égalité

19_DIRAM_01 « Bretagne Très Haut Débit » 1837

Direction des transports terrestres et des mobilités

19_DITMO_01 Convention pour l'organisation et le financement du TER BreizhGo - Protocole d'intention entre la Région Bretagne et SNCF..... 1849

Direction des ressources humaines

19_DRH_02 Ressources humaines : Créations de postes – Emplois permanents 1862

19_DRH_03 Ressources humaines : Indemnités de fonction et frais de déplacements des élus et des membres du CESER 1865

19_DRH_04 Ressources humaines : Taux de promotion en matière d'avancement de grade 1874

Direction du tourisme, du patrimoine et des voies navigables

19_DTPVN_SVAPA_01 Plan d'action en faveur du soutien à la restauration du patrimoine de Bretagne 1878

Voeux

Vœu du Conseil Régional Pour un moratoire sur la réduction des services publics 1883

Vœu du Conseil Régional La Bretagne et la différenciation 1884

Procès verbaux du bureau du CESER

Procès-verbal de la réunion du 7 janvier 2019 1885

Procès-verbal de la réunion du 4 février 2019 1889

Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2019 1895

Procès-verbal de la réunion du 1er avril 2019 1902

Procès-verbal de la réunion du 17 juin 2019 1911

Avis du CESER

Avis compilés de la session du 11 juin 2019 1920

Arrêtés

19_DAJCP_DCEEB_JM_01 Arrêté de délégation de signature à Jonathan MORICE – Directeur du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité…… 2133

19_DAJCP_DGS_JDH_01 Arrêté de délégation de signature à Jean-Daniel HECKMANN – Directeur Général des Services…. 2135

19_DAJCP_DGS_LM_05 Arrêté de délégation de signature à Ludovic MAGNIER – Directeur Général Délégué…… 2137

19_DAJCP_DIL_CLB_01 Arrêté de délégation de signature à Cyrille LE BOULBAR – Adjoint au chef de la subdivision immobilière du Morbihan, chef du pôle de la conduite de la maintenance et de l'exploitation…….. 2139

19_DAJCP_DIL_JD_01 Arrêté de délégation de signature à Johan DESSENDIER – Responsable de l'équipe mobile d'assistance technique de Brest…… 2141

19_DAJCP_DITMO_FG_06 Arrêté de délégation de signature à Fabrice GIRARD – Directeur des transports et des mobilités… 2143

19_DAJCP_DGS_JDH_02 Arrêté de délégation de signature à Jean-Daniel HECKMANN – Directeur Général des Services…. 2146

19_DAJCP_DREAL_01 Arrêté de délégation de signature au Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne dans le cadre du programme de développement rural régional Bretagne…... 2148

19_DAJCP_DGS_JDH_03 Arrêté de délégation de signature à Jean-Daniel HECKMANN – Directeur Général des Services….. 2152

19_DAJCP_DRH_CH_01 Arrêté de délégation de signature à Chrystelle HENRY – Cheffe du service rémunération et statut… 2154

19_DAJCP_DRH_VJ_01 Arrêté de délégation de signature à Vanessa JUBAN – Cheffe du pôle de gestion des retraites, accidents et maladies prolongées…… 2156

19_DAJCP_DTPVN_JLG_05 Arrêté de délégation de signature à Jean-Luc GARDAN – Directeur délégué aux voies navigables.. 2158

19_DAJCP_DGS_LJ_01 Arrêté de délégation de signature à Laurence JOUAN – Directrice déléguée à l'orientation, information et prospective formation…… 2161

19_DAJCP_ELUS_SP_01 Arrêté de délégation de fonction à Monsieur Stéphane PERRIN – Rapporteur général du budget… 2163

19_DAJCP_ELUS_MM_01 Arrêté de délégation de fonction à Monsieur Martin MEYRIER – Vice-Président…….. 2165

19_JURY_DIL_2 Arrêté portant désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre (personnalités ayant un intérêt particulier et personnalités qualifiées) pour l'opération relative à l'extension et la restructuration du lycée Benjamin Franklin à Auray (56)…….... 2167

2019_JURY_DIL_1 Arrêté portant désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre (personnalités ayant un intérêt particulier et personnalités qualifiées) pour l'opération relative à la construction d'un internat à la cité de Kérichen à Brest (29)…… 2170

2019_JURY_DIL_3 Arrêté portant désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre (personnalités ayant un intérêt particulier et personnalités qualifiées) pour l'opération relative à la reconstruction de la gare maritime de Quiberon et le réaménagement de ses espaces extérieurs …… 2173

2019_JURY_DIL_4 Arrêté portant désignation des membres du jury de concours de maîtrise d'œuvre (personnalités ayant un intérêt particulier et personnalités qualifiées) pour l'opération relative à la construction d'un internat au lycée Sévigné à Cession-Sévigné …… 2176

19_DAJCP_DGS_JDH_04 Arrêté de délégation de signature à Jean-Daniel HECKMANN – Directeur Général des Services…. 2179

19_DAJCP_DTPVN_FP_01 Arrêté de délégation de signature à Frédéric PAUL – chef du service du tourisme par intérim…… 2182

2019_05_CAS Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein de la Commission d'action sociale (CAS) de la Région Bretagne …… 2184

2019_11_CT Arrêté fixant la désignation des représentant.e.s de la collectivité et du personnel au sein du Comité technique (CT) de la Région Bretagne …… 2187

2019_11_CHSCT Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la Région Bretagne …… 2191

2019_14_CCP Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein des Commissions consultatives paritaires (CCP) de la Région Bretagne …… 2195

2019-13-CAP Arrêté fixant la désignation des représentants de la collectivité et du personnel au sein des Commissions administratives paritaires (CAP) de la Région Bretagne …… 2200

LEGUE_RPP Règlement particulier de police du port du Légué 2205

AR_CP_St Brieuc_Le Legue Arrêté de désignation des membres du Conseil portuaire du Légué 2217

Arrêté modificatif Port du Stiff Ouessant 17 juin 2019 Arrêté modificatif au règlement particulier de police du port du Stiff-Ouessant (règlement annexé) .. 2221

19_DAJCP_DDTM35_08 Arrêté de délégation de signature au Directeur départemental des territoires et de la mer d'Ille-et-Vilaine dans le cadre du programme de développement rural régional Bretagne 2229

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_06-DE

REGION BRETAGNE

n°19_DFE_SBUD_06

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 16h20), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 17h30 puis après 19h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 17h50), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (de 15h15 à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 17h35), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 20h10), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 20h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h45), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h50), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 17h30 à 19h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h50), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Monsieur Patrick LE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_06-DE

DIFFON (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17h
DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Paul MOLA
Mona BRAS à partir de 20h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Mo
à partir de 20h10), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madam
20h10), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 20h10), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h45) , Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional ;

Vue la délibération n°19_DFE_SBUD_04 du Conseil régional en date des 20 et 21 juin 2019 relative à l'adoption du compte administratif 2018 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 17 juin 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Rassemblement National votre contre, le groupe Droite, Centre et Régionales s'abstient)

- d'AFFECTER le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 de 58 408 014,98 € en totalité à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (chapitre 922, compte 1068) et reprendre le résultat d'investissement de 8 901 184,14 €.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

REGION BRETAGNE

n°19_DFE_SBUD_07

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

PREFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE
27 JUIN 2019
COURRIER RÉSERVÉ

DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET DE L'EXERCICE 2019

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 16h20), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 17h30 puis après 19h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 17h50), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (de 15h15 à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 17h35), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 20h10), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 20h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h45), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h50), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 17h30 à 19h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h50), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Monsieur Patrick LE

DIFFON (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17h35), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 20h10), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT à partir de 20h10), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 20h10), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h45) , Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR).

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vue l'ordonnance n°2009-1400 du 17 novembre 2009 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux régions et aux syndicats mixtes de l'article L.5721-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vue la délibération 19_DFE_SBUD_01 du Conseil régional en date des 7,8 et 9 février 2019 relative à l'adoption du budget primitif 2019 ;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 17 juin 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Droite, Centre et Régionalistes s'abstient, le groupe Rassemblement National vote contre)

- d'ARRETER le montant des autorisations de programme caduques antérieures à l'exercice 2019 à 853 001 553 €, le détail par politique et par programme se situant dans les annexes du cadre budgétaire et comptable présentant le budget selon la nomenclature stratégique de la Région ;

- d'ARRETER le montant des autorisations d'engagement caduques antérieures à l'exercice 2019 à 314 529 984 €, le détail par politique et par programme se situant dans les annexes du cadre budgétaire et comptable présentant le budget selon la nomenclature stratégique de la Région ;

- **d'ADOPTER** la décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2019 de la Région Bretagne dont la répartition réglementaire par chapitre, y compris mouvements d'ordre et provision pour gestion de dette et de trésorerie, est détaillée dans le cadre budgétaire et comptable pour les crédits de paiement, et telle que présentée en annexe pour les autorisations de programme et les autorisations d'engagement et qui porte le budget 2019 équilibré en dépenses et recettes à 2 445 454 263,30 € en mouvements budgétaires ;

- **d'IMPUTER** en section d'investissement certaines dépenses d'équipement revêtant un caractère de durabilité, d'un montant unitaire pouvant être inférieur à 500€ TTC, engagées pour assurer le suivi et la promotion d'une opération immobilière ou d'une opération de travaux sur le domaine public régional en application de l'article L. 4231-2 du Code général des Collectivités territoriales :

  - Supports durables d'information sur le chantier (panneaux de communication sur le chantier, panneaux de chantier, expositions, panneaux d'information sur le chantier apposés sur les clôtures du chantier, signalétique d'un sentier d'interprétation…),
  - Signalétique permanente (dont plaques commémoratives et plaques prévues à l'article L. 650-2 du Code du patrimoine),
  - Reportages photographiques, captations et montages vidéos, au sol ou par drone ;

- **d'INSCRIRE** un crédit complémentaire de 150 millions d'euros, en recettes et en dépenses pour abonder la provision pour gestion de dette et de trésorerie et en complément des restes à réaliser de l'exercice 2018.

Détail des votes :

P209 : le groupe Droite, Centre et Régionalistes vote contre
P301 : le groupe Rassemblement National s'abstient
P306 : le groupe Droite, Centre et Régionalistes et le groupe Rassemblement National s'abstiennent
P312 : le groupe Rassemblement National s'abstient
P316 : le groupe Rassemblement National s'abstient
P501 : le groupe Rassemblement National s'abstient
P503 : le groupe Rassemblement National s'abstient
Mouvements financiers divers : le groupe Rassemblement National s'abstient

Le Président,

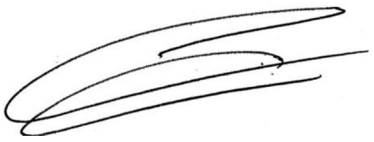

Loïg CHESNAIS-GIRARD

ANNEXE

Décision modificative n°1 pour 2019

Vote des AP et AE par chapitre

Chapitre	AP
900	
901	
902	1 200 000 €
903	200 000 €
904	
905	
906	
907	
908	26 600 975 €
909	
950	
Total	**28 000 975 €**

Chapitre	AE
930	
931	5 968 475 €
932	1 190 000 €
933	100 000 €
934	
935	
936	
937	450 000 €
938	38 000 €
939	-38 000 €
944	
Total	**7 708 475 €**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Région BRETAGNE

DÉCISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET 2019

Conseil régional de Bretagne – Juin 2019

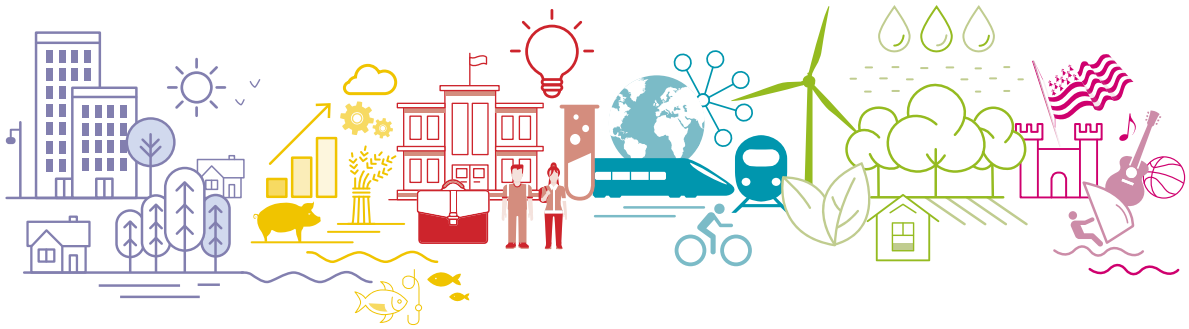

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Sommaire

Pages	
1	**Introduction générale**
3 à 8	**Tableaux récapitulatifs**
9 à 11	**Ressources disponibles**
13 à 51	**Dépenses**
15 à 18	**II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable**
16	Répartition des crédits
	Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer
17 à 18	Programme 209 - Développer le système portuaire
19 à 27	**III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi**
20	Répartition des crédits
	Assurer la relation formation emploi
21	Programme 301 - Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation
	Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne
22	Programme 302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées
	Améliorer les équipements des lycées
23	Programme 306 - Améliorer les équipements dans les lycées publics
	Favoriser l'apprentissage
24	Programme 312 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises
	Assurer les formations sanitaires et sociales
25	Programme 314 - Assurer les formations sanitaires et sociales

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

26 Programme 316 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

Développer les langues de Bretagne

27 Programme 318 - Développer les langues de Bretagne

29 à 32 **IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités**

30 à 31 Programme 401 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

32 Répartition des crédits

33 à 36 **V - Pour une région engagée dans la transition écologique**

34 Répartition des crédits

35 Programme 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

36 Programme 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

37 à 41 **VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne**

38 Répartition des crédits

39 Programme 603 - Développer le sport en région

40 Programme 604 - Révéler et valoriser le patrimoine

41 Programme 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

43 à 51 **Autres dépenses**

44 Répartition des crédits

45 à 46 Programme 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

47 à 51 Mouvements financiers divers

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Introduction générale

Ce projet de décision modificative présente un impact budgétaire limité (+0,81% en crédits de paiement). Il permet d'engager le lancement de nouvelles opérations et rend possible le transfert de crédits entre différents programmes.

Sont prévus à hauteur de 16,6 millions d'euros les crédits d'investissement nécessaires à des ajustements et révisions de prix sur le projet de développement du Port de Brest. S'agissant des transports interurbains et scolaires, des crédits pour le renouvellement des cars de la régie des transports Illevia sont programmés pour 10 millions d'euros.

Par ailleurs, des ajustements sont proposés pour les différentes actions du pacte régional dans l'investissement pour les compétences.

Les autres modifications budgétaires visent à :

- Renforcer le programme d'équipements mécaniques de nettoyage dans les lycées,
- Maintenir sur l'année 2019 les modalités du dispositif des mobilités Jeunes à l'international,
- Accompagner la mobilisation sur les territoires en matière de transition énergétique,
- Reprendre les excédents de taxe d'apprentissage pour les reverser aux CFA les plus fragiles.

Cette décision modificative est aussi l'occasion d'ajuster les recettes : principalement pour la CVAE.

La reprise des résultats de l'exercice 2018 ainsi que les ajustements de recettes lors de cette décision modificative permettent l'inscription de dépenses supplémentaires totalement financées et une réduction du montant d'emprunt prévu au budget primitif 2019 dans le respect des grands équilibres financiers de la collectivité et de la trajectoire financière exigeante que nous nous sommes fixée.

Vous trouverez dans les pages suivantes le détail de cette décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2019.

Je vous prie de bien vouloir délibérer sur ces propositions.

Le Président



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Tableaux récapitulatifs

→ Décomposition des résultats et restes à réaliser de l'exercice 2018

Montants arrondis en euros

	DEPENSES		RECETTES		DISPONIBLE A REPORTER
Restes à réaliser de l'exercice 2018	Crédits de paiement d'investissement	244 435 267 €			
	provision pour gestion de dette et de trésorerie	*244 435 267 €*	*provision pour gestion de dette et de trésorerie*	*244 435 267 €*	
	Total des reports	**244 435 267 €**	**Total des reports**	**244 435 267 €**	**0 €**
Résultats de clôture 2018			Excédent de fonctionnement	58 408 015 €	
			Excédent d'investissement	8 901 184 €	67 309 199 €
	TOTAL	**244 435 267 €**	**TOTAL**	**311 744 466 €**	**67 309 199 €**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

En euros

→ Ajustement des prévisions de recettes de 2019

	Budget primitif 2019	*Ajustements DM1*	BP+DM1 2019
Fiscalité sans pouvoir de taux	**773 958 660**	**21 368 000**	**795 326 660**
TVA des régions	193 017 660		193 017 660
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	345 359 000	21 368 000	366 727 000
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises - part péréquation	2 100 000		2 100 000
Imposition Forfaitaire des Entreprises de réseau (IFER)	28 975 000		28 975 000
IFER ferroviaire	7 575 000		7 575 000
IFER télécoms	21 400 000		21 400 000
TICPE - Tarifs transférés	167 307 000		167 307 000
Loi LRL 2004	156 142 000		156 142 000
Loi MAPTAM 27 janvier 2014	641 000		641 000
Loi formation professionnelle 5 mars 2014	9 114 000		9 114 000
Loi NOTRe 7 août 2015	1 410 000		1 410 000
TICPE - Modulation régionale	37 200 000		37 200 000
Fiscalité avec pouvoir de taux	**156 200 000**		**156 200 000**
TICPE - Majoration Grenelle	36 200 000		36 200 000
Cartes grises	120 000 000		120 000 000
Permis de conduire			
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	**129 740 900**		**129 740 900**
Fiscalité issue de frais de gestion de fiscalité directe locale	24 918 000		24 918 000
TICPE formation professionnelle	10 933 900		10 933 900
TICPE primes apprentissage	11 015 000		11 015 000
TICPE aide au recrutement d'apprentis	4 700 000		4 700 000
Taxe d'Apprentissage	71 330 000		71 330 000
part fixe	61 640 000		61 640 000
part péréquation	9 690 000		9 690 000
TICPE taxe d'apprentissage	6 844 000		6 844 000
Crédits globalisés de l'État hors apprentissage	**98 435 000**	**248 000**	**98 683 000**
Enseignement (DRES)	20 958 000		20 958 000
Dotation Générale de Décentralisation	21 888 000		21 888 000
Dotation pour perte de compensations de fiscalité directe locale	6 281 000	353 200	6 634 200
Compensation au titre de la CET	368 000	20 600	388 600
Dotation pour transfert de compensations d'exonération de fiscalité directe locale	5 913 000	332 600	6 245 600
Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP)	21 700 000	-105 200	21 594 800
Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR)	27 608 000		27 608 000
Autres ressources	**118 514 940**	**8 312 801**	**126 827 741**
Fonds de compensation de la TVA	15 130 000		15 130 000
Participations aux services de restauration et d'hébergement	8 847 600		8 847 600
Remboursement d'avances et produits financiers	11 577 500		11 577 500
Remboursement d'avances	10 505 000		10 505 000
Produits financiers	1 072 500		1 072 500
Produit des cessions d'immobilisation	3 600 000		3 600 000
Développement du port de Brest - conventions financières Brest Métropole et CD 29	5 350 000		5 350 000
Développement du port de Brest - Quai EMR - subvention FEDER	10 700 000		10 700 000
Participation aux travaux dans les cités scolaires	1 200 000		1 200 000
Participation Etat – Pacte régional d'investissement dans les compétences	36 500 000		36 500 000
Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels	745 000		745 000
Participation AGEFIPH au dispositif de formation professionnelle	480 000	480 000	960 000
Recettes domaniales et concessives	2 150 500		2 150 500
Participations aux pôles de compétitivité	1 500 000		1 500 000
Projet UEB Campus Numérique	206 000		206 000
Dotations de compensation départementale - ports transférés/planification déchets	4 600 869		4 600 869
Attributions de compensation départementale - transport	1 784 862		1 784 862
Produits des services de transport scolaire et interurbain	9 200 000		9 200 000
Convention Département Morbihan - construction navire	433 000		433 000
Autres ressources	4 509 609	7 832 801	12 342 410
Total hors emprunt	**1 276 849 500**	**29 928 801**	**1 306 778 301**
Emprunt	**237 600 000**	**-84 758 000**	**152 842 000**
Total hors subvention globale	**1 514 449 500**	**-54 829 199**	**1 459 620 301**
Fonds de gestion des crédits européens	**35 627 500**		**35 627 500**
Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	35 000 000		35 000 000
Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	627 500		627 500
TOTAL	**1 550 077 000**	**-54 829 199**	**1 495 247 801**

→ Modification des crédits par programme de 2019

Montants en euros

	Autorisations de programme		Autorisations d'engagement		CP d'investissement		CP de fonctionnement		Total des CP	
	BP 2019	DM1 2019	BP 2019	DM1 2019	BP 2019	DM1 2019	BP 2019	DM1 2019	BP 2019	DM1 2019
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territo	**87 930 000**		**7 717 500**		**45 674 500**		**7 100 800**		**52 775 300**	
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés			4 025 000		27 239 500		3 540 000		30 779 500	
P.0102 Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	100 000		1 498 500		105 000		1 366 800		1 471 800	
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	87 830 000		2 194 000		18 330 000		2 194 000		20 524 000	
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	**96 415 000**	**16 600 975**	**46 276 500**		**126 668 400**		**53 601 500**		**180 269 900**	
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	*17 800 000*		*17 600 000*		*11 500 000*		*22 300 000*		*33 800 000*	
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	9 200 000		12 900 000		7 100 000		12 200 000		19 300 000	
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	8 600 000		4 700 000		4 400 000		10 100 000		14 500 000	
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	*30 725 000*		*16 269 000*		*30 580 000*		*16 358 000*		*46 938 000*	
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	13 150 000		2 735 000		10 120 000		2 308 000		12 428 000	
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entrep	17 110 000		3 140 000		20 010 000		3 260 000		23 270 000	
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	465 000		4 082 000		450 000		4 265 000		4 715 000	
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			6 312 000				6 525 000		6 525 000	
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	*20 900 000*		*6 950 000*		*14 050 000*		*9 320 000*		*23 370 000*	
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	20 900 000		6 950 000		14 050 000		9 320 000		23 370 000	
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à	*26 990 000*	*16 600 975*	*5 457 500*		*70 538 400*		*5 623 500*		*76 161 900*	
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement ma	5 790 000		2 555 000		4 900 000		2 821 000		7 721 000	
P.0209 Développer le système portuaire	21 200 000	16 600 975	2 902 500		65 638 400		2 802 500		68 440 900	
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et	**258 293 000**	**1 200 000**	**419 464 300**	**7 158 475**	**161 149 000**		**362 596 800**	**6 658 475**	**523 745 800**	**6 658 475**
Assurer la relation formation emploi			*5 630 300*	*800 000*			*5 330 300*	*150 000*	*5 330 300*	*150 000*
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientat			5 630 300	800 000			5 330 300	150 000	5 330 300	150 000
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	*100 000*		*6 800 000*	*1 400 000*	*100 000*		*6 440 000*	*1 400 000*	*6 540 000*	*1 400 000*
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	100 000		6 800 000	1 400 000	100 000		6 440 000	1 400 000	6 540 000	1 400 000
Améliorer le cadre bâti des lycées	*216 523 000*		*4 720 000*		*106 523 000*		*4 391 000*		*110 914 000*	
P.0303 Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	200 000 000		4 500 000		90 000 000		4 171 000		94 171 000	
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	16 523 000		220 000		16 523 000		220 000		16 743 000	
Améliorer les équipements des lycées	*17 970 000*	*1 200 000*	*1 600 000*		*18 105 000*		*1 600 000*		*19 705 000*	
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	7 980 000	1 200 000			7 980 000				7 980 000	
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000				4 100 000				4 100 000	
P.0308 Développer le numérique éducatif	5 890 000		1 600 000		6 025 000		1 600 000		7 625 000	
Améliorer le fonctionnement des lycées			*68 969 000*				*68 789 000*		*68 789 000*	
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics			31 244 000				31 064 000		31 064 000	
P.0310 Participer au fonctionnement des établissements privés			37 725 000				37 725 000		37 725 000	
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	*12 940 000*		*12 900 000*		*12 640 000*		*10 895 000*		*23 535 000*	
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 940 000		12 900 000		12 640 000		10 895 000		23 535 000	
Favoriser l'apprentissage	*10 000 000*		*66 500 000*	*6 000 000*	*22 900 000*		*69 800 000*	*6 000 000*	*92 700 000*	*6 000 000*
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	10 000 000		43 500 000	6 000 000	22 900 000		43 800 000	6 000 000	66 700 000	6 000 000
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement			23 000 000				26 000 000		26 000 000	
Assurer les formations sanitaires et sociales			*53 950 000*	*377 700*	*131 000*		*53 950 000*	*377 700*	*54 081 000*	*377 700*
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales			53 950 000	377 700	131 000		53 950 000	377 700	54 081 000	377 700

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnen				*191 715 000*	*-1 644 225*			*134 721 500*	*-1 381 725*	*134 721 500*	*-1 381 725*
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification			12 400 000				9 450 000		9 450 000	
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoria			117 755 000	-1 644 225			77 271 500	-1 381 725	77 271 500	-1 381 725
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durab			61 560 000				48 000 000		48 000 000	
Développer les langues de Bretagne		*760 000*		*6 680 000*	*225 000*	*750 000*		*6 680 000*	*112 500*	*7 430 000*	*112 500*
P.0318	Développer les langues de Bretagne	760 000		6 680 000	225 000	750 000		6 680 000	112 500	7 430 000	112 500
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités		**80 089 000**	**10 000 000**	**255 363 000**		**93 138 200**		**259 182 000**		**352 320 200**	
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	23 199 000	10 000 000	253 970 000		22 879 400		258 314 000		281 193 400	
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	53 690 000		218 000		67 058 800		213 000		67 271 800	
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	3 200 000		1 175 000		3 200 000		655 000		3 855 000	
V - Pour une région engagée dans la transition écologique		**8 680 000**		**11 306 000**	**450 000**	**7 160 000**		**9 771 000**	**450 000**	**16 931 000**	**450 000**
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	3 800 000		4 935 000	100 000	3 100 000		3 400 000	100 000	6 500 000	100 000
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	1 470 000		3 223 000		910 000		3 223 000		4 133 000	
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des resso	3 410 000		3 148 000	350 000	3 150 000		3 148 000	350 000	6 298 000	350 000
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne		**23 489 000**	**200 000**	**39 816 900**	**100 000**	**26 525 000**		**39 443 900**	**100 000**	**65 968 900**	**100 000**
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	800 000		16 110 000		930 000		15 990 000		16 920 000	
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographiqu	4 325 000		4 492 000		4 375 000		4 492 000		8 867 000	
P.0603	Développer le sport en région	3 000 000		4 000 000	100 000	3 730 000		4 000 000	100 000	7 730 000	100 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	4 100 000	200 000	1 193 000		4 300 000		1 193 000		5 493 000	
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	4 000 000		7 151 900	-38 000	4 570 000		7 151 900	-38 000	11 721 900	-38 000
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	7 000 000		950 000	38 000	8 240 000		950 000	38 000	9 190 000	38 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	264 000		1 720 000		380 000		1 667 000		2 047 000	
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne			4 200 000				4 000 000		4 000 000	
Fonds de gestion des crédits européens				**820 000**		**29 000 000**		**7 255 000**		**36 255 000**	
P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020					29 000 000		6 000 000		35 000 000	
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020										
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020										
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020			820 000				1 255 000		1 255 000	
Autres dépenses		**15 361 000**		**23 331 000**		**78 334 900**	**4 280 000**	**243 476 000**	**991 525**	**321 810 900**	**5 271 525**
P.9000	Patrimoine et logistique	10 524 000		8 635 000		23 868 900		9 490 000		33 358 900	
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	3 395 000		2 995 000		2 960 000		2 795 000		5 755 000	
P.9003	Fonds d'intervention régional	300 000		930 000		300 000		930 000		1 230 000	
P.9010	Equipement des groupes d'élus					14 000				14 000	
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	142 000		7 628 000		142 000		7 403 000		7 545 000	
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées							175 937 000	741 525	175 937 000	741 52
P.9020	Ressources et expertises			2 143 000				1 746 000		1 746 000	
P.9021	Service de la dette					50 900 000		13 900 000		64 800 000	
	Mouvements financiers divers	1 000 000		1 000 000		150 000	4 280 000	31 275 000	250 000	31 425 000	4 530 00
	Total	**570 257 000**	**28 000 975**	**804 095 200**	**7 708 475**	**567 650 000**	**4 280 000**	**982 427 000**	**8 200 000**	**1 550 077 000**	**12 480 000**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

→ Équilibre général du projet de DM1 pour 2019

Montants arrondis en euros

Dépenses

Autorisations de programme et d'engagement sur dépenses d'intervention

	BP	*DM1*	*Total*
AP antérieures caduques		853 001 553	853 001 553
AP 2019	570 257 000	28 000 975	598 257 975
AE antérieures caduques		314 529 984	314 529 984
AE 2019	804 095 200	7 708 475	811 803 675

Crédits de paiement 2019

	BP	*DM1*	*Total*
Section d'investissement	567 650 000	4 280 000	571 930 000
dont dépenses d'intervention	*460 315 100*		*460 315 100*
Section de fonctionnement	982 427 000	8 200 000	990 627 000
dont dépenses d'intervention	*731 696 000*	*7 208 475*	*738 904 475*

TOTAL DEPENSES	**1 550 077 000**	**12 480 000**	**1 562 557 000**

RESULTATS REPORTES		**244 435 267**	**244 435 267**
crédits de paiement		*244 435 267*	*244 435 267*
Provision pour gestion de dette et de trésorerie (compl.)		150 000 000	150 000 000

TOTAL GENERAL	**1 550 077 000**	**406 915 267**	**1 956 992 267**

Recettes

	BP	*DM1*	*Total*
Crédits globalisés de l'État hors apprentissage	98 435 000	248 000	98 683 000
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	129 740 900		129 740 900
Fiscalité sans pouvoir de taux	773 958 660	21 368 000	795 326 660
Fiscalité avec pouvoir de taux	156 200 000		156 200 000
Autres ressources	118 514 940	8 312 801	126 827 741
Emprunt	237 600 000	-84 758 000	152 842 000
Fonds de gestion des crédits européens	35 627 500		35 627 500

TOTAL RECETTES	**1 550 077 000**	**-54 829 199**	**1 495 247 801**

RESULTATS REPORTES		**311 744 466**	**311 744 4**
- dont Recettes reportées		*244 435 267*	*244 435 2*
- dont excédent de fonctionnement capitalisé (compte 1068)		*58 408 015*	*58 408 0*
- dont résultat de fonctionnement reporté			
- dont solde positif du résultat d'investissement		*8 901 184*	*8 901 1*
Provision pour gestion de dette et de trésorerie (compl.)		150 000 000	150 000 0

TOTAL GENERAL	**1 550 077 000**	**406 915 267**	**1 956 992 2**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Ressources disponibles

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Les ressources disponibles pour financer le projet de décision modificative n°1 au budget de l'exercice 2019 sont composées, d'une part, de la reprise des résultats de l'exercice 2018, d'autre part, des ajustements des prévisions d'inscriptions de recettes du budget 2019.

Dans ce cadre, l'autorisation d'emprunt votée au budget est revue à la baisse. La révision à la hausse des recettes et l'affectation du résultat permettent à la fois de financer des dépenses supplémentaires et d'ajuster l'autofinancement prévisionnel de la collectivité.

→ La reprise des résultats de l'exercice 2018

L'établissement du compte administratif de l'exercice 2018 permet d'établir le montant du solde de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement du budget régional, ainsi que le montant des restes à réaliser de l'exercice, correspondant aux dépenses d'investissement engagées comptablement en 2018, en dépense et en recette, trouvant leur réalisation au cours des exercices ultérieurs.

L'excédent disponible sur la gestion 2018

Il est constaté pour l'année 2018 un excédent de fonctionnement de 58,408 millions d'euros ainsi qu'un excédent d'investissement de 8,901 millions d'euros.

L'excédent global de clôture de l'exercice 2018 s'élève ainsi à 67,309 millions d'euros.

Les restes à réaliser de l'exercice 2018

Par ailleurs les restes à réaliser, équilibrés en dépense et en recette, s'élèvent à 244,435 millions d'euros ; ils correspondent à la provision pour gestion de dette et de trésorerie.

L'affectation du résultat de l'exercice 2018

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M 71 applicable aux régions, l'excédent de fonctionnement doit être affecté en priorité à la couverture du déficit d'investissement lorsqu'il existe, ainsi qu'au solde des restes à réaliser en investissement.

Il revient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation de l'excédent de fonctionnement, en fonctionnement ou en investissement.

Dans ce cadre, et en l'absence de déficit d'investissement constaté pour l'exercice 2018, **je vous propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2018 en totalité aux excédents de fonctionnement capitalisés**, de manière à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, y compris les propositions contenues dans le projet de décision modificative n°1.

Le solde positif de la **section d'investissement** est quant à lui repris en totalité conformément à l'article L4312-9 du code général des collectivités locales.

→ L'ajustement des prévisions inscrites au budget primitif

Ces ajustements résultent d'informations nouvelles relatives aux recettes d'intervention (+8,312 millions d'euros) ainsi que des notifications de l'Etat concernant les montants définitifs de fiscalité et de dotation attribués à la Région pour l'année 2019 (+21,616 millions d'euros). Ils intègrent par ailleurs une diminution de l'autorisation d'emprunt (-84,758 millions d'euros). Au total ces ajustements s'élèvent à – 54,829 millions d'euros.

o Crédits globalisés de l'Etat et fiscalité : + 21 616 000€

Intégrée depuis 2017 dans le périmètre des variables d'ajustement de l'enveloppe normée des concours de l'Etat aux collectivités, la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) pour 2019 a été notifiée à hauteur de 21,595 millions d'euros. La prévision du budget primitif pour cette recette, d'un montant de 21,7 millions d'euros, est ajustée en conséquence. Depuis 2017, la diminution de cette dotation s'élève à 5,9 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

La dotation pour perte de compensation fiscale (DTCE-FDL), également intégrée à l'enveloppe normée par la loi de finances initiale pour 2017, a été notifiée pour 2019 à hauteur de 6,634 millions d'euros, soit une diminution de -843 657 euros par rapport à 2018 et un ajustement de +353 200 € par rapport aux prévisions du budget primitif. La baisse est ainsi moins forte qu'anticipé en raison d'une modification des modalités de répartition de la minoration de l'enveloppe nationale, celle-ci se faisant désormais au prorata des recettes réelles de fonctionnement des régions.

Les ajustements relatifs aux recettes de fiscalité traduisent des recettes notifiées plus élevées que prévu. Les montants définitifs de CVAE revenant à la Région notifiés pour 2019 s'élèvent à 366,726 millions d'euros, ce qui correspond à une évolution de + 9,27% par rapport à 2018. Cette dynamique doit être considérée comme exceptionnelle, l'évolution de ces recettes fiscales depuis 2014 étant comprise entre 0,79% et 3,37%. L'ajustement des inscriptions budgétaires correspondantes s'élève à + 21, 368 millions d'euros.

o Autres ressources : + 8 312 801 €

Par ailleurs les autres recettes ajustées, pour un montant global de + 8 312 801 euros, intègrent :

- 480 000 € correspondant aux deux premiers acomptes à verser en 2019 par l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (AGEFIPH) au titre de la convention financière annuelle d'application de l'accord de partenariat qui la lie à la Région portant sur la Politique Régionale de Formation des Personnes Handicapées (PRFPH) pour la période 2019-2021. Plafonnée à 800 000€ pour 2019, cette participation sera soldée en 2020 au regard des bilans transmis par la Région ;
- 1,832 millions d'euros suite à la clôture d'un compte de dépôt auprès de la Caisse des Dépôts et des Consignations, constitué dans le cadre d'un ancien dispositif de garantie d'emprunt aux entreprises, devenu caduque aujourd'hui ;
- 6 millions d'euros correspondant à la reprise par anticipation des reliquats de taxe d'apprentissage des centres de formation d'apprentis (CFA) pour la part excédant quatre mois de trésorerie à la fin de l'année 2019. Ces ressources seront ensuite utilisées pour financer les CFA déficitaires en cette fin d'année 2019 ; ainsi une inscription en dépense au titre du programme 312 est proposée à même hauteur dans la présente décision modificative. L'objectif de cette péréquation est de doter l'ensemble des CFA d'un niveau de trésorerie leur permettant d'envisager sereinement la bascule dans le nouveau système de financement début 2020, en clôturant de manière équilibrée la compétence financière actuelle de la Région.

o L'emprunt : - 84 758 000 €

Compte-tenu de ces inscriptions, il est proposé de minorer l'autorisation d'emprunt de 84,758 millions d'euros.

Je vous serais obligé de bien vouloir vous prononcer sur l'ensemble de ces propositions qui peuvent se résumer comme suit :

Résultats à reporter de 2018	**67 309 199 €**
Ajustements des prévisions du budget 2019	**- 54 829 199 €**

Au total, les ajustements des prévisions de recettes du budget qui vous sont proposés s'élèvent à 12,48 millions d'euros.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Dépenses

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

II
Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrices d'un emploi durable



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations de programme

	AP 908	Total AP
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer		
P.0209 Développer le système portuaire	16 600 975	**16 600 975**
	16 600 975	**16 600 975**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 209

Autorisations de programme et d'engagement

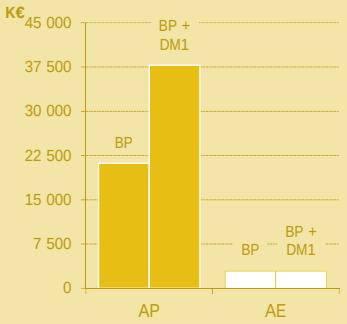

Crédits de paiement

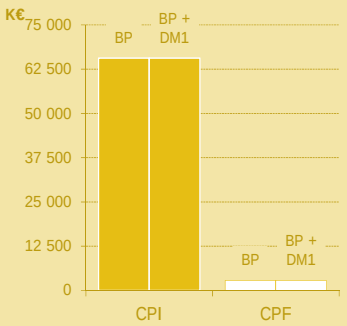

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme de 21 200 000 € ouverte au budget de

16 600 975 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le système portuaire

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Assurer l'entretien du patrimoine portuaire pour en garantir la pérennité**
→ **Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires**
→ **Accompagner la modernisation des concessions et renouveler les contrats**

\\ Modification(s) proposée(s)

→ **Poursuivre la construction des infrastructures du port de Brest**

Poste à quai n° 2

Dans le cadre du projet de développement du port de Brest, la construction d'un quai est prévue pour offrir un accès nautique aux terre-pleins destinés à accueillir la filière industrielle des énergies marines renouvelables (EMR). Le coût des travaux du poste à quai n°2 a été estimé par le maître d'œuvre à 5 143 500 € HT. Le montant définitif du contrat conclu (stade notification) est porté à 5 428 399 € HT, auquel doit être rajoutée une provision pour révision de prix (300 000 €).

Il y a donc lieu de prévoir un complément d'AP à hauteur de 585 000 €.

Dragages

Pour la bonne réalisation du projet de développement du port de Brest, il est nécessaire de réaliser des travaux de dragages. Par délibérations en date des 4 avril 2016 et 29 mai 2017, une première affectation d'un montant total de 19.8M€ a été réalisée. Les coûts des travaux de dragages ont été estimés par le maître d'œuvre maritime à 18,028 M€ à l'issue des études de projet.

Le marché sera finalement attribué à 29,6M€HT, le budget provisionné étant plus précisément de 19,1M€HT. Le dépassement de budget est donc de 10,5M€HT (sur la base des provisions de suivi du financement du projet.

Il y a donc lieu de prévoir un complément d'affectation à hauteur de 13 930 000 €, intégrant la provision pour révision de prix.

Quai et digues

L'année 2019 sera la dernière année de forte activité comptable sur les marchés quai et digue du projet de développement. Il est apparu que les affectations ne suffiraient pas à assurer la couverture intégrale des besoins estimés :

- M01 (quai) : besoin complémentaire de 900 000 € au titre des provisions pour couverture des révisions de prix ;

- M02 (digue) : besoin complémentaire de 1 400 000 € au titre du solde des bases contractuelles (protocole transactionnel), déduction faite des économies réalisées en matière de révisions de prix sur ce contrat.

Il y a donc lieu de prévoir un complément d'affectation à hauteur de 2 300 000 €.

Compte tenu de l'actualisation de la programmation de l'ensemble des opérations portuaires, conduisant à une réduction du besoin d'AP de 214 025 € sur les autres opérations, le besoin consolidé d'AP est en réalité de 16 600 975 €. L'objectif-cible de 220M€HT pour l'ensemble du projet de développement du port de Brest est à ce stade confirmé.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

III

Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

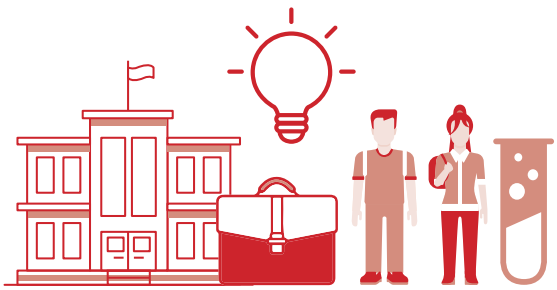

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

	AE 931	AE 932	Total AE	AP 902	Total AP
Assurer la relation formation emploi					
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientat	800 000		**800 000**		
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne					
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	210 000	1 190 000	**1 400 000**		
Améliorer les équipements des lycées					
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics				1 200 000	**1 200 000**
Favoriser l'apprentissage					
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	6 000 000		**6 000 000**		
Assurer les formations sanitaires et sociales					
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	377 700		**377 700**		
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux					
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territorial	-1 644 225		**-1 644 225**		
Développer les langues de Bretagne					
P.0318 Développer les langues de Bretagne	225 000		**225 000**		
	5 968 475	**1 190 000**	**7 158 475**	**1 200 000**	**1 200 000**

→ Crédits de paiement de fonctionnement

	CPF 931	CPF 932	Total CPF
Assurer la relation formation emploi			
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientat	150 000		**150 000**
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne			
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	210 000	1 190 000	**1 400 000**
Favoriser l'apprentissage			
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	6 000 000		**6 000 000**
Assurer les formations sanitaires et sociales			
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	377 700		**377 700**
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux			
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territorial	-1 381 725		**-1 381 725**
Développer les langues de Bretagne			
P.0318 Développer les langues de Bretagne	112 500		**112 500**
	5 468 475	**1 190 000**	**6 658 475**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 301

Autorisations de programme et d'engagement

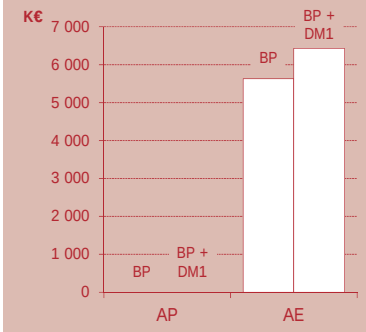

Crédits de paiement

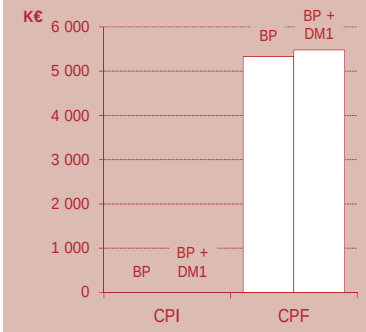

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation d'engagement de 5 630 000 € ouverte au budget de

800 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire au budget de

150 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Elaboration et mise à disposition de ressources, auprès des publics scolaires et des équipes pédagogiques**
→ **Développement d'une plateforme web régionale d'information et d'appui à l'orientation**
→ **Renforcement du partenariat avec les branches professionnelles au travers du déploiement de contrats d'objectifs renouvelés**
→ **Sécurisation des parcours d'insertion professionnelle des publics jeunes**

\\ Modification(s) proposée(s)

→ Développer la connaissance de la relation emploi-formation

Dans le cadre de son déploiement, le Pacte régional d'investissement dans les compétences doit pouvoir s'appuyer sur des outils de lecture dynamique des besoins en emplois et en compétences. Cela passe par des démarches confortées de production d'informations et de recueil des besoins en emplois et en compétences dans les différents secteurs de l'économie régionale ainsi qu'à l'échelle des territoires de Bretagne. Il s'agit ainsi de déployer des outils prospectifs de l'évolution des métiers et des compétences associées, dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, tant au niveau territorial que sectoriel. L'axe transverse du Pacte, qui vise le développement de nouveaux outils ou démarches de diagnostic emploi-compétences, agit ainsi comme un « accélérateur » de la mise en œuvre opérationnelle du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP) en matière d'observation en venant conforter les actions relevant du programme 301.

A ce titre, il s'agit d'impulser, en lien avec les branches professionnelles, une dynamique en faveur du développement d'une démarche coordonnée d'observation emploi-métiers-compétences, dans le cadre des contrats d'objectifs en particulier. Il s'agit également de renforcer la production de données territorialisées permettant d'alimenter les travaux des Commissions territoriales emploi-formation et de favoriser la mise en œuvre de démarches de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences Territoriale (GPECT).

Un complément budgétaire est également proposé pour l'organisation des prochaines Olympiades des métiers.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 302

Autorisations de programme et d'engagement

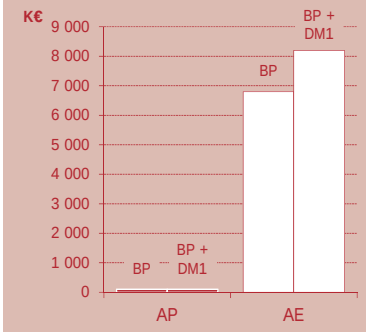

Crédits de paiement

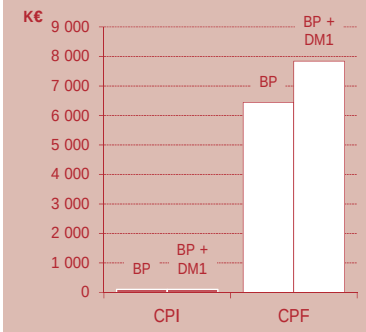

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation d'engagement de 6 800 000 € ouverte au budget de

1 400 000 €

→ Inscrire les crédits de paiement de fonctionnement complémentaires au budget de

1 400 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Encourager l'expression des jeunes à la chose publique (Conseil régional des jeunes- CRJ)**
→ **Contribuer au projet éducatif global de l'établissement (Karta Bretagne)**
→ **Valoriser les filières professionnelles des lycées bretons (Qualycée)**
→ **Développer la mobilité internationale des apprenants**
→ **Encourager l'utilisation des ressources pédagogiques (Pass ressources pédagogiques-PRP)**

\\ Modification proposée

→ **Développer la mobilité internationale des apprenants**

Afin de permettre la poursuite des engagements prévus en 2018 pour le premier semestre 2019 mais aussi pour les mobilités des étudiants au cours du dernier semestre 2019 et du fait que les campagnes de mobilité pour les étudiants sont préparées d'avril à décembre de l'année n pour un départ en stage ou en cursus à l'étranger dans l'année n+1, il convient d'inscrire un crédit complémentaire de 1,4 M€.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 306

Autorisations de programme et d'engagement

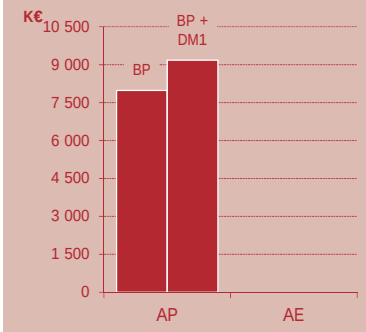

Crédits de paiement

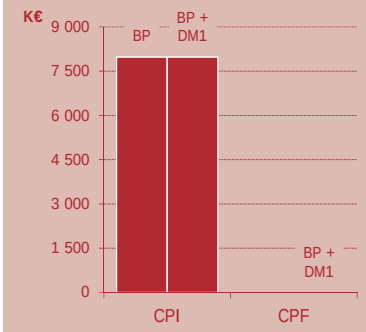

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme de 7 980 000 € ouverte au budget de

1 200 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Améliorer les équipements dans les lycées publics

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées**
→ **Poursuivre l'effort de modernisation et d'adaptation des équipements pédagogiques aux référentiels de formation**

\\ Modification proposée

→ Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées

Dans le cadre de la démarche d'amélioration des conditions de travail pour les agents techniques régionaux en lycées, depuis 2017, la méthode de lavage par pré-imprégnation fait l'objet d'une généralisation progressive. Cette méthode qui réduit les sollicitations du corps et l'exposition aux produits, s'inscrit dans une gestion plus durable en limitant les quantités d'eau et de produits chimiques nécessaires à l'entretien des espaces. Plus de 1500 agents polyvalents sont à terme concernés.

Piloté par le technicien-conseil Hygiène et propreté des locaux et mis en œuvre par les référents encadrement, le travail préparatoire nécessaire au déploiement de la nouvelle méthode de nettoyage se déroule dans de bonnes conditions et de nombreux établissements seront prêts dès 2019 pour recevoir leurs nouveaux équipements manuels et mécaniques. Pour équiper l'ensemble des lycées qui sont en situation de l'être, il est proposé un ajustement budgétaire.

De plus, la nouvelle méthode de nettoyage par pré-imprégnation nécessite d'adapter les équipements de lavage des lingeries ou d'opérer des renouvellements anticipés.

Equiper un plus grand nombre de lycées en matériel mécanique et manuel en 2019 permettra un déploiement en 3 ans. En effet, 92 lycées seront ainsi équipés à la fin de l'année (sur un total de 107 sites). Cette action nécessite donc des crédits d'investissement supplémentaires au programme 306 à hauteur de 1,2 M€ en autorisation de programme.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 312

Autorisations de programme et d'engagement

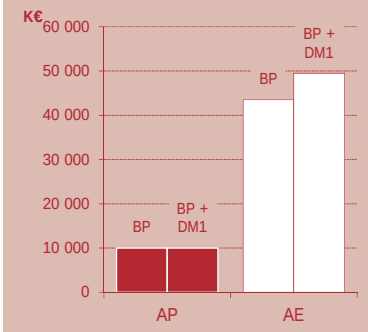

Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation d'engagement de 43 500 000 € ouverte au budget de

6 000 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire au budget de

6 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Mettre en œuvre la carte des formations professionnelles par apprentissage**
→ **Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis**
→ **Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA et services connexes**
→ **Conforter la diversité de l'offre de formation permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage**
→ **Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie**

\\ Modification(s) proposée(s)

→ Péréquation financière entre les CFA

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel modifie substantiellement le circuit de financement de l'apprentissage : alors que les centres de formations d'apprentis (CFA) se financent aujourd'hui en collectant de la taxe d'apprentissage et en recevant des subventions des régions, ils auront désormais une recette unique calculée sur une base forfaitaire en fonction du nombre d'apprentis formés.

Au 31 décembre 2019, la Région ne sera plus en charge du contrôle financier des CFA et les conventions quinquennales qui la relient aux organismes gestionnaires de CFA deviendront caduques. Cette transition entre deux systèmes de financement appelle des ajustements.

Jusqu'à présent, les CFA étaient confrontés à de fortes inégalités face à la collecte de taxe d'apprentissage, en fonction de leur secteur d'activité. La Région intervenait pour compenser ces déséquilibres et financer les CFA percevant moins de taxe, dans l'artisanat notamment. La Région autorisait les CFA excédentaires à conserver de la taxe d'apprentissage d'une année sur l'autre, ce qui permettait entre autres de financer des projets structurants d'investissement.

La loi du 5 septembre 2018, dans ses mesures transitoires, autorise les CFA à conserver un reliquat de taxe d'apprentissage, à fin 2019, équivalent à quatre mois de fonctionnement.

Il est donc proposé, conformément à la compétence régionale actuelle, de reprendre par anticipation les reliquats de taxe d'apprentissage excédant quatre mois de trésorerie pour les reverser dans le budget régional. Ils seront ensuite utilisés pour financer les CFA déficitaires en cette fin d'année 2019. L'objectif de cette péréquation est de doter l'ensemble des CFA d'un niveau de trésorerie leur permettant d'envisager sereinement la bascule dans le nouveau système de financement début 2020, en clôturant de manière équilibrée la compétence financière actuelle de la Région.

A cette fin, il est proposé d'abonder le programme 312, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement de fonctionnement, à hauteur de 6 000 000 €. Un montant équivalent est inscrit en recettes.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 314

Autorisations de programme et d'engagement

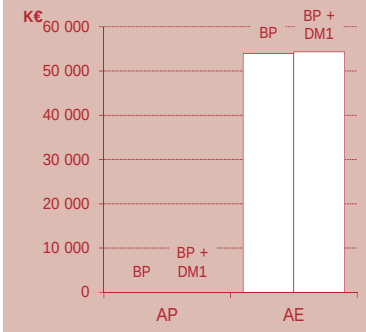

Crédits de paiement

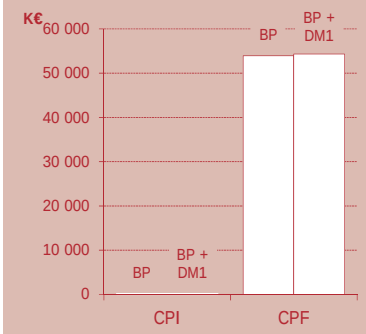

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation d'engagement de 53 950 000 € ouverte au budget de

377 700 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire au budget de

377 700 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Assurer les formations sanitaires et sociales

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Le financement des écoles de formation aux carrières paramédicales, de sages-femmes et du travail social**
→ **Le versement des bourses d'étude**

\\ Modification(s) proposée(s)

→ Ouverture de nouvelles places de formation en niveau 5

En déclinaison du schéma des formations sanitaires et sociales, la Région adapte l'offre de formation en fonction des besoins identifiés sur les territoires. A l'issue d'un appel à candidatures, les établissements concernés sont agréés par le Président du Conseil régional pour une durée de 5 ans. Un déficit d'offre est notamment constaté sur les formations de niveau 5 suivantes : accompagnant.e éducatif et social ainsi qu'ambulancier.ère. La signature du Pacte régional d'investissement dans les compétences est l'opportunité de financer ces places supplémentaires : il est ainsi proposer d'ouvrir 52 places d'accompagnant.e éducatif et social à 6 000 € la place ainsi que 18 places d'ambulancier.ère à 3 650 € la place à la rentrée 2019. Au total, il est proposé d'abonder le programme 314 de 377 700 € en autorisation d'engagement et en crédits de paiement.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 316

Autorisations de programme et d'engagement

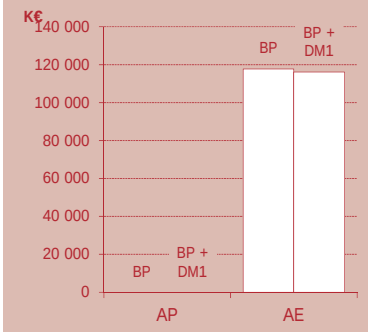

Crédits de paiement

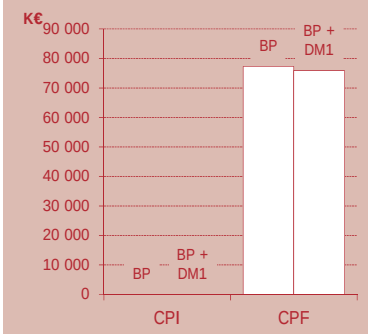

\\ Propositions budgétaires

→ Réduire l'autorisation d'engagement de 117 755 000 € ouverte au budget de

1 644 225 €

→ Réduire les crédits de paiement de fonctionnement inscrits au budget de

1 381 725 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Proposer une offre de formation qualifante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Déploiement de l'offre PREPA**
→ **Préparer la rénovation du dispositif Compétences Clés**
→ **Proposer des formations aux personnes sous main de justice**
→ **Mise en œuvre de QUALIF Emploi -*programme 2019***
→ **Accompagner des acteurs de la formation pour innover et transformer**

\\ Modification(s) proposée(s)

→ Mise en œuvre du Pacte régional d'investissement dans les compétences (PRIC)

La convention financière annuelle entre l'Etat et la Région Bretagne conclue dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences prévoit un concours financier de 56,6 M € de la part de l'Etat (autorisation d'engagement demandée par la Région) composé d'une tranche de dépenses à hauteur de 30M € en 2019.

L'autorisation d'engagement et les crédits de paiement inscrits sur le programme 316 incluent une partie de ce concours financier supplémentaire. Ils permettent à cet effet de renforcer la programmation des actions de formation des gammes PREPA et QUALIF Emploi en ciblant les personnes les plus éloignées de l'emploi.

Il est proposé d'abonder, en autorisation d'engagement et en crédits de paiement d'autres programmes concourant aux objectifs décrits dans le Pacte régional :

- Le programme 301 « Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation » pour renforcer les modalités de repérage des besoins en compétences des secteurs économiques et des territoires : 300 000 € en AE et 150 000 € en CPF

- Le programme 314 « Assurer les formations sanitaires et sociales » pour répondre aux besoins supplémentaires en formation d'accompagnant·e éducatif et social et d'ambulancier·ère : 377 700 € en AE ainsi qu'en CPF

- Le programme 318 « Développer les langues de Bretagne » pour répondre aux besoins supplémentaires et en ciblant les personnes en recherche d'emploi : 225 000 € en AE et 112 500 € en CPF

- Le programme 9012 « rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées » pour répondre à la nécessité de renforcer l'ingénierie et la gestion des services de la Région au profit de la mise en œuvre du Pacte régional : 741 525 € en CPF.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 318

Autorisations de programme et d'engagement

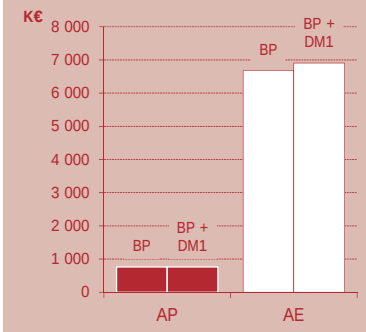

Crédits de paiement

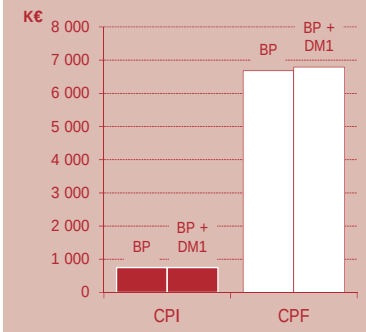

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation d'engagement de 6 680 000 € ouverte au budget de

225 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire au budget de

112 500 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les langues de Bretagne

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Elaboration d'une nouvelle politique en faveur de la langue bretonne**
→ **Soutien à la transmission de la langue bretonne**
→ **Soutien au développement de la présence du breton dans la vie de tous les jours**
→ **Mise en œuvre des nouvelles orientations de la Région au service de la langue gallèse**

\\ Modification(s) proposée(s)

→ Soutien à la transmission de la langue bretonne

La Région aide la structuration et le développement de la formation professionnelle des adultes, contribuant au renouvellement du nombre de locuteur·rice·s et à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d'emploi qui exigent la connaissance de la langue. Cette politique participe de l'objectif d'insertion durable dans l'emploi des publics les plus éloignés.

Une diversification des financements des formations professionnelles à la langue bretonne a été recherchée : il est proposé d'assurer, dans le cadre du présent programme, la participation des structures de formation professionnelle à la langue bretonne à la mise en œuvre des orientations du Pacte régional d'investissement dans les compétences 2019-2022 (PRIC) en réservant 50 places de stages 6 mois commençant en septembre 2019 (financées chacune à hauteur de 4 500 €) aux personnes en recherche d'emploi ciblées par le PRIC.

Ces 50 places seront intégrées aux subventions annuelles à la formation des demandeur·euse·s d'emploi à la langue bretonne. Le financement de ces places n'entraîne pas de modifications de l'équilibre budgétaire, l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement nécessaires (correspondant à 50% de l'AE pour 2019, la seconde tranche de paiement intervenant au printemps 2020) venant en réduction de l'autorisation d'engagement et des crédits de paiement du programme 316 « Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales ».

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

IV
Pour une Bretagne de toutes les mobilités



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 401

Autorisations de programme et d'engagement

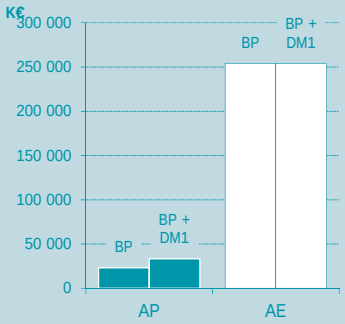

Crédits de paiement

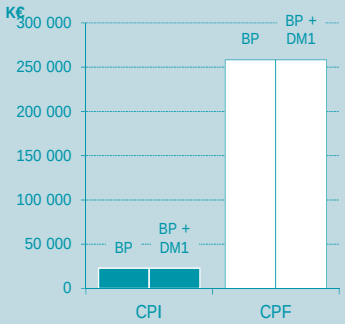

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme de 23 199 000 € ouverte au budget de

10 000 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Le TER BreizhGo, un engagement structurant pour le territoire**
→ **Des renouvellements de contrats majeurs en 2019 pour les transports terrestres et maritimes**
→ **Développer des services aux voyageurs modernes, performants et adaptés aux usages**
→ **Améliorer la lisibilité de l'offre de transport du réseau régional et développer la concertation**
→ **Prendre en compte toutes les mobilités et s'inscrire dans l'objectif commun de transition écologique et énergétique**

\\ Modification(s) proposée(s)

→ Renouvellement du parc d'autocars de la Régie de Transports Illevia

Le Département d'Ille et Vilaine a créé, en 2011, une régie départementale de transports, Illevia. Celle-ci exploite le réseau de transports interurbains « ex illenoo » pour la partie Sud-Est de l'Ille-et-Vilaine. Elle compte une soixantaine de salariés. Cette régie a été transférée à la Région le 1er septembre 2017.

La Région Bretagne a souhaité maintenir et conforter cet opérateur interne, et maximiser son potentiel d'expérimentation et d'innovation dans le transport interurbain.

L'autocar est un mode de transport en commun qui permet de réduire la circulation des véhicules individuels et donc la pollution. Il est communément admis qu'un autocar équivaut à 30 voitures de moins sur la route.

Pour autant, les activités de transports collectifs génèrent l'émission de Gaz à Effet de Serre et de particules polluantes.

Dans la droite ligne de la BreizhCop, la Région souhaite réduire le plus possible l'impact environnemental de ses transports collectifs et ce, dans un premier temps, en engageant la Régie Illevia dans une évolution technologique majeure avec l'objectif de convertir une part importante de sa flotte d'autocars au Gaz Naturel Véhicule (GNV) et en achetant des véhicules diesel les moins émissifs possible (cars euro 6). Il s'agit donc d'utiliser tous les outils disponibles pour déployer le maximum d'autocars les plus propres possible et contribuer à lutter contre les changements climatiques.

La Régie de Transport Illevia exploite une cinquantaine d'autocars thermiques dont la majorité sont aux normes Euro V. Quelques autocars sont à la norme Euro VI, dernière norme européenne en matière d'émission qui fixe les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants.

Le retour d'expérience du véhicule GNV roulant sur le réseau BreizhGO depuis septembre 2018 est positif ; la performance, l'autonomie en conditions d'exploitation réelles sont très satisfaisantes et le confort des voyageurs est amélioré grâce au moteur GNV moins bruyant.

L'exploitation d'autocars au GNV implique toutefois des contraintes nouvelles, pour la conduite, pour la maintenance et également pour l'avitaillement en carburant GNV et donc, pour les roulements des conducteurs et du matériel. A ce jour, le nombre de stations publiques distribuant du GNV est très limité en Bretagne. Cela va conduire la Région à mener des travaux d'adaptation de l'outil industriel de la Régie, situé à Noyal-Châtillon-sur-Seiche, pour permettre la recharge en GNV de nuit (« charge lente ») lors du stationnement au dépôt des futurs autocars au GNV.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Pour les autocars qui stationnent en tête de ligne et non pas au dépôt de la Régie la nuit, l'énergie thermique diesel devra être maintenue tant qu'il n'y aura pas de stations-service offrant une charge rapide en GNV sur leur parcours.

Le plan de renouvellement prévoit l'arrivée de **32 autocars neufs en 2020 et 2021**, dont 8 autocars supplémentaires liés à l'augmentation du périmètre de la Régie à l'été 2020 (une ligne de transport supplémentaire a été ajoutée au périmètre de la Régie dans le cadre du renouvellement des contrats en cours). Parmi ces 32 autocars, 14 seront des véhicules diesel Euro VI et 18 seront des véhicules au GNV. La Région Bretagne va donc bien au-delà de ses obligations réglementaires, puisque 100 % des véhicules acquis seront à « faibles émissions » pour une obligation de 50% seulement en 2020. Le surcoût GNV est de 66 000 euros TTC par autocar (pour un coût moyen oscillant entre 250 et 300 K€) ; des pistes de financement FEDER sont explorées.

A travers le renouvellement de 32 autocars neufs, la Région Bretagne investit également dans la santé et la sécurité des conducteurs de la Régie Illevia en retenant les options offrant la meilleure ergonomie du poste de conduite (boite de vitesse automatique, siège de conduite réglable, accessibilité des équipements, ...) pour limiter les troubles musculo-squelettiques (TMS).

Le travail sur l'éco-conduite entamé par la Régie auprès des conducteurs sera renforcé pour accompagner le déploiement de la transition énergétique.

Le renouvellement du parc d'autocars Illevia se poursuivra jusqu'en 2024, avant d'entamer un nouveau cycle.

Ce défi fait de la Régie un précurseur dans le domaine de la transition énergétique du transport interurbain en Bretagne et va mobiliser toutes les compétences des équipes de la Régie pour piloter cette conversion dans tous ses aspects (ingénierie, maintenance et exploitation).

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations de programme

	AP 908	Total AP
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	10 000 000	**10 000 000**
	10 000 000	

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

V
Pour une région engagée dans la transition écologique



Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement

		AE 937	Total AE
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	100 000	**100 000**
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	350 000	**350 000**
		450 000	

→ Crédits de paiement de fonctionnement

		CPF 937	Total CPF
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	100 000	**100 000**
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	350 000	**350 000**
		450 000	

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 501

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement



\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation d'engagement de 4 935 000 € ouverte au budget de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire au budget de

100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Vers l'installation d'un Parlement Régional de l'Eau Action phare 2**
→ **Mettre en œuvre de véritables dynamiques de solidarité à travers un chantier collaboratif**
→ **Un soutien aux projets territoriaux pour l'eau sur les territoires encore éloignés du bon état, et une mobilisation de nouveaux outils de financement sur les autres territoires**
→ **La problématique des produits phytosanitaires qui nécessite une attention spécifique**

\\ Modification(s) proposée(s)

→ Organiser les conditions d'une gouvernance efficace

Mettre en œuvre une gouvernance plus transversale et plus participative est un des leviers identifiés par les partenaires de la politique de l'eau dans le Plan Breton pour l'Eau, pour améliorer l'efficience des actions de gestion de l'eau.

Le contrat pour l'action publique signé entre l'Etat et la Région, identifie ainsi la mise en place d'un parlement régional pour l'Eau qui a vocation à remplacer la Conférence de l'eau actuelle et à s'articuler davantage avec les instances du comité de bassin. Ce parlement est en cours de constitution au sein d'un groupe de travail piloté par la Région et qui associe des EPCI et des Structures porteuses de SAGE.

Parmi les sujets d'ores et déjà identifiés à mettre en débat au sein du parlement, celui de la solidarité autour de l'eau apparaît prioritaire. Pour alimenter les débats, une étude portée essentiellement en régie par le Conseil régional, nécessitera de faire appel à un appui d'expertise estimé à 30 000 €.

Par ailleurs, la Région porte également la création d'une structure régionale rassemblant les EPCI désormais en compétence sur la gestion des Milieux Aquatiques, la Région et les Départements, afin de mutualiser une ingénierie et une expertise au service de la planification et de l'évaluation de la politique de l'eau, et organiser la solidarité là où cela s'avère nécessaire. Ce projet nécessitera un accompagnement complémentaire estimé à 20 000 €.

Ces compléments sont liés à des actions issues des orientations régionales prises en déclinaison du PBE et votées en assemblée de juin 2018.

→ Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE

La Région apporte un soutien financier à l'ingénierie d'animation des Commissions Locales de l'Eau et de rédaction et suivi des Schémas d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE). Elle finance ainsi auprès des 21 structures porteuses de SAGE bretonnes des actions de communication, animation, sensibilisation, formation, expertise... Ce soutien se fait majoritairement sous forme de subvention.

En 2018, la Région a signé une convention avec l'EPTB Vilaine qui anime le SAGE du bassin de la Vilaine, pour participer à titre consultatif aux instances de la structure dont le modèle (taille suffisante pour permettre de la mutualisation, articulation entre petit et grand cycle), correspond à ses attentes. Cette convention l'engage à décider d'ici fin 2019 si elle pérennise cet engagement sous une forme statutaire.

Dans ce cas, sa participation au sein de l'EPTB, à la hauteur du rôle qui lui serait dévolu, nécessiterait un complément de financement de 50 000 € par rapport à ce qui est attribué aujourd'hui sous forme de subvention.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 503

Autorisations de programme et d'engagement



Crédits de paiement

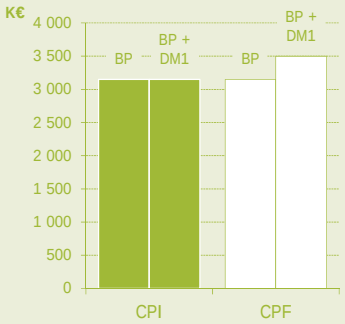

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation d'engagement de 3 148 000 € ouverte au budget de

350 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire au budget de

350 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Accompagner les EPCI dans la transition énergétique et climatique**
→ **Accompagner les filières renouvelables**
→ **Lier la dynamique du Plan régional des déchets au développement de l'économie circulaire et de l'économie de la fonctionnalité**

\\ Modification(s) proposée(s)

→ Accompagner les EPCI dans la transition énergétique et climatique

Un nouveau dispositif a été lancé par la Région en 2019 pour accompagner les territoires, notamment les EPCI, dans la transition énergétique et climatique : l'appel à projets « Mobilisation et participation des citoyen·ne·s » pour accompagner les territoires qui souhaitent mobiliser et impliquer les citoyen·ne·s dans leur projet de transition énergétique et climatique ;

Compte tenu du rôle des territoires dans la mise en œuvre opérationnelle des objectifs de la Breizh COP et de la volonté de mobiliser au maximum les citoyen·ne·s, il est proposé de dédier un budget complémentaire de 100 000 € pour accompagner 3 à 4 territoires supplémentaires.

La Région s'est engagée en 2019 à débuter le déploiement du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat (SPPEH) qui a pour objectif de rendre accessible à tous les bretons, quel que soit leurs conditions de ressources, un parcours de rénovation énergétique simple et harmonisé.

Afin d'accompagner les territoires déjà engagés dans le SPPEH (l'ensemble des bretons bénéficient déjà du premier niveau de conseil et 65% des bretons bénéficient d'un accompagnement complet jusqu'au suivi des consommations post-travaux) et d'expérimenter sur trois de ces territoires des méthodes de mobilisation des professionnels (Rennes Métropole), d'accompagnement des copropriétés (Brest Métropole) et de collecte des certificats d'économie d'énergie chez les particuliers (Pays de Fougères), il est proposé de dédier un budget supplémentaire de 250 000 €.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

VI
Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

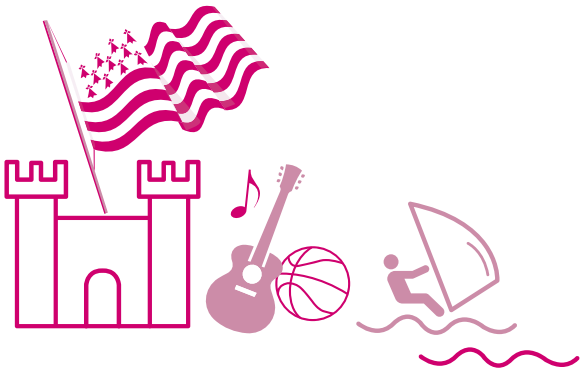

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Autorisations d'engagement et de programme

		AE			Total AE	AP	Total AP
		933	938	939		903	
P.0603	Développer le sport en région	100 000			**100 000**		
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine					200 000	**200 000**
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception			-38 000	**-38 000**		
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes		38 000		**38 000**		
		100 000	**38 000**	**-38 000**	**100 000**	**200 000**	**200 000**

→ Crédits de paiement de fonctionnement

		CPF			Total CPF
		933	938	939	
P.0603	Développer le sport en région	100 000			**100 000**
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception			-38 000	**-38 000**
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes		38 000		**38 000**
		100 000	**38 000**	**-38 000**	**100 000**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 603

Autorisations de programme et d'engagement

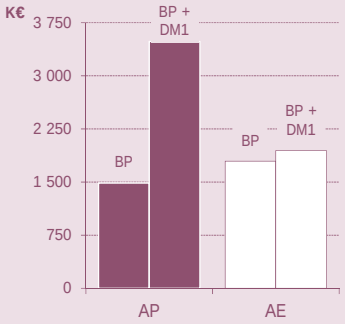

Crédits de paiement

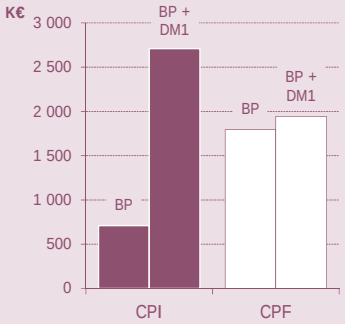

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation d'engagement de 4 000 000 € ouverte au budget de

100 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaires au budget de

100 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Développer le sport en région

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Le soutien structurel et progressif aux clubs nationaux**
→ **Le Campus Sport Bretagne : l'opérateur public des politiques sportives en Bretagne**

\\ Modification proposée

→ **Le Campus Sport Bretagne : l'opérateur public des politiques sportives en Bretagne**

Dans le cadre de son appel à manifestation d'intérêt relatif à la création de Liv Labs du Sport - réinventer le sport pour les publics les plus éloignés de la pratique, le Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) a retenu la candidature de la Région Bretagne. Celle-ci s'articule autour d'un partenariat avec le GIP Campus Sport Bretagne qui, s'appuyant sur sa mission " Recherche, Innovation, Sport Santé", coordonne le projet avec les laboratoires et les collectivités partenaires.

Notifiée en décembre 2018, la décision du CNDS s'est matérialisée par l'attribution et le versement d'une subvention de 100 000 € à la Région Bretagne, mais après le vote du budget primitif en février 2019. L'intégration de cette subvention attendue du CNDS n'a donc pas pu être intégrée au budget primitif du programme 603 "Développer le Sport en région".

Il s'agit donc d'abonder l'autorisation d'engagement et les crédits de paiement de fonctionnement du programme 603, en lui réaffectant le montant de la subvention reçue du CNDS par la Région, soit 100 000 €.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 604

Autorisations de programme et d'engagement

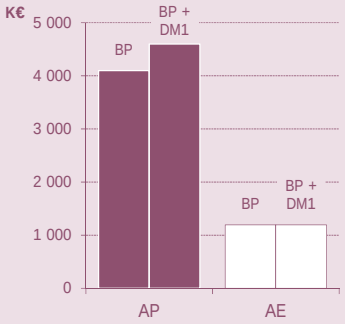

Crédits de paiement

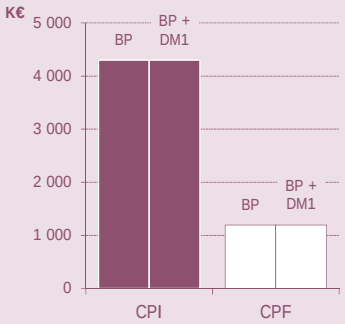

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation de programme de 4 100 000 € ouverte au budget de

200 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Révéler et valoriser le patrimoine

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Un inventaire du patrimoine dynamique et ouvert**
→ **Une valorisation du patrimoine ancrée localement**

\\ Modification(s) proposée(s)

→ Une valorisation du patrimoine ancrée localement

Le patrimoine est une richesse et un capital unique. Il constitue l'identité partagée, le cadre de vie, le mémoire et l'Histoire des femmes, des hommes et des territoires. Dans un monde en profonde mutation, il est un point de repère qui unit les générations et renforce le lien social.

Le patrimoine bâti constitue également un formidable levier économique. Il est indéniablement à l'origine du maintien et de la création de nombreux emplois en Bretagne directement liés aux activités du secteur du bâtiment et des métiers d'arts et d'artisanat (entretien, restauration...). A cela il faut rajouter les emplois liés à la gestion et à l'animation de nombreux sites patrimoniaux mais également, les effets induits sur toutes les activités liées au tourisme (hôtellerie, restauration, transport, commerce...).

La mise en valeur du patrimoine est donc un remarquable levier du développement et d'aménagement du territoire.

C'est pourquoi, la Région mène une politique volontariste qui vise à soutenir la mise en valeur du patrimoine, protégé au titre des Monuments Historiques ou non, public ou privé, qui contribuent au développement culturel social ou économique du territoire. Contre la sanctuarisation des « vieilles pierres », la Région accompagne en priorité les démarches de conservation qui privilégient les usages innovants : visites guidées, concerts, expositions et encourage la reconversion de bâtiments patrimoniaux ou de biens publics...

Un abondement de 200 000 € à l'autorisation de programme permettra d'apporter un soutien à la restauration d'édifices.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 606

Autorisations de programme et d'engagement

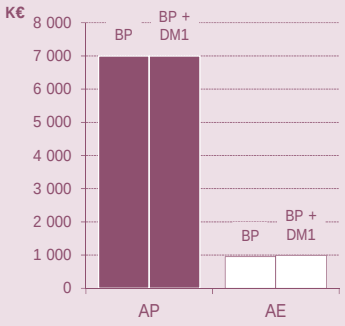

Crédits de paiement

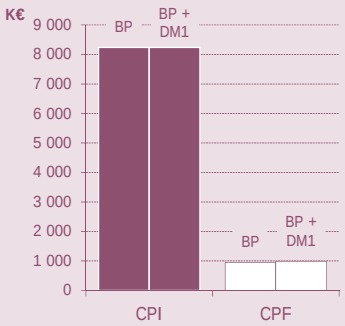

\\ Propositions budgétaires

→ Abonder l'autorisation d'engagement de 950 000 € ouverte au budget de

38 000 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire au budget de

38 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Développer les usages nautiques**
→ **Développer les usages terrestres**
→ **Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques**
→ **Conserver et aménager l'infrastructure**

\\ Modifications proposées

→ Développer les usages nautiques

Lors de la session du Conseil régional du 22 juin 2018, une stratégie régionale de développement et de valorisation des voies navigables a été adoptée.

La mise en œuvre de cette stratégie et de son programme d'actions est pilotée dans le cadre du programme 606 « Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes ».

L'accompagnement régional en faveur de la réalisation du programme d'actions annuel d'Escales fluviales de Bretagne (anciennement « Canaux de Bretagne ») a été imputé jusqu'à présent sur les crédits du programme 605 « Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception », soit une subvention annuelle à hauteur de 38 000 €.

Aussi, pour une meilleure cohérence et lisibilité de l'action régionale, et dans la droite ligne de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie en faveur des voies navigables, il est proposé de transférer les crédits relatifs à la subvention de 38 000 € destinée à Escales fluviales de Bretagne, du programme 605 au programme 606, l'appui régional devant s'adosser, en 2019, à la mise en place d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Région et l'association.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Autres dépenses

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

\\ La répartition des crédits par programme et par chapitre

→ Crédits de paiement de fonctionnement

		CPF 930	Total CPF
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	741 525	**741 525**
		741 525	

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Programme 9012

Autorisations de programme et d'engagement

Crédits de paiement

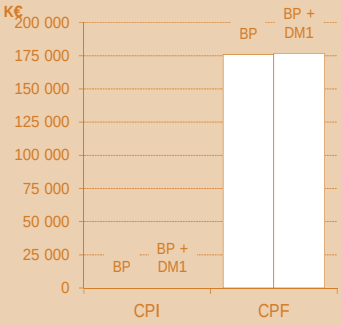

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire au budget de

741 525 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Maîtrise de la masse salariale**
→ **Application des mesures liées au Protocole sur les Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR)**
→ **Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)**
→ **Rémunération des collaborateurs de groupe**
→ **Versement des indemnités aux membres des assemblées**

\\ Modification(s) proposée(s)

→ Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de masse salariale

Dans le cadre du Pacte régional d'investissement dans les compétences, la convention financière entre l'Etat et la Région Bretagne prévoit au sein du concours financier de 56,6 M€ de la part de l'Etat (autorisation d'engagement demandée par la Région) une tranche de dépenses à hauteur de 30 M€ en 2019. Au sein de cette tranche, et afin de renforcer l'ingénierie et la gestion des services de la Région au profit de la mise en œuvre du Pacte régional, il est proposé d'abonder de 741 525 € les crédits inscrits au sein du programme pour permettre l'inscription de 12 supports budgétaires au tableau des emplois. Ces postes seront à durée déterminée, compte tenu du financement conjoncturel assuré par l'Etat. Ils permettront le développement de l'ingénierie de formation, le renforcement de la coordination administrative et le suivi des actions entreprises.

Par ailleurs, dans le cadre des transferts de compétences en lien avec l'orientation, il est également proposé l'inscription de 7 supports supplémentaires au tableau des emplois. Ces supports doivent être entièrement compensés dans le cadre des discussions avec l'Etat. Un ajustement des crédits du programme sera proposé, le cas échéant, en fonction des consommations effectives du programme.

Enfin, l'adaptation de l'organisation de la collectivité nécessite d'ajuster le tableau des emplois. Il est ainsi proposé de transformer trois supports budgétaires en faisant évoluer un support de catégorie A+ vers un support d'emploi fonctionnel et en transformant deux supports de poste de catégorie B en catégorie A. Un ajustement des crédits du programme sera proposé, le cas échéant, en fonction des consommations effectives du programme.

Tableau des emplois au 01/07/19
DM 1 - 2019

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Grade de fléchage	Total 15/02/2019	Créations de postes DM 1 2019	Mouvements DM1	Total 01/07/2019
Emplois fonctionnels				
Directeur général des services	**1**			**1**
Directeur général adjoint	**4**		1	**5**
Catégorie A				
Cadres d'emplois des filières administrative et technique				
Administrateur général	**1**			**1**
Administrateur hors classe Ingénieur en chef hors classe	**29**		-1	**28**
Administrateur Ingénieur en chef Attaché hors classe Ingénieur hors classe	**26**			**26**
Directeur (grade en voie d'extinction) Attaché principal Ingénieur principal	**137**			**137**
Attaché Ingénieur	**329**	13	2	**344**
Filière culturelle				
Cadre d'emplois des conservateurs territoriaux du patrimoine				
Conservateur en chef	**3**			**3**
Conservateur du patrimone	**2**			**2**
Cadre d'emplois des bibliothécaires				
Bibliothécaire	**2**			**2**
Cadre d'emplois des attachés territoriaux de consevation du patrimoine				
Attaché de conservation du patrimoine	**9**			**9**
Filière médico-sociale				
Cadre d'emplois des médecins territoriaux				
Médecin hors classe	**3**			**3**
Cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux				
Infirmier en soins généraux de classe supérieure	**4**			**4**
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux *(à compter du 1er février 2019)*				
Assistant socio-éducatif de 1ère classe	**2**			**2**
Catégorie B				
Filière administrative				
Cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux				
Rédacteur principal de 1ère classe	**235**	3	-2	**236**
Rédacteur principal de 2ème classe	**2**			**2**
Filière culturelle				
Cadre d'emplois des assistants territoriaux qualifiés de conservation du patrimoine				
Assistant de conservation principal de 1ère classe				
Assistant de conservation principal de 2ème classe				
Filière médico-sociale				
Cadre d'emplois des assistants socio-éducatifs territoriaux *(passage en catégorie A au 1er février 2019 - mesure PPCR)*				
Assistant socio-éducatif principal				
Filière technique				
Cadre d'emplois des techniciens supérieurs territoriaux				
Technicien principal de 1ère classe	**138**			**138**
Technicien principal de 2ème classe	**3**			**3**
Technicien	**210**			**210**
Catégorie C				
Filière administrative				
Cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux				
Adjoint administratif principal de 1ère classe	**281**	3		**284**
Filière technique				
Cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux				
Agent de maîtrise principal				
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux				
Adjoint technique principal de 1ère classe ou agent de maîtrise principal	**290**			**290**
Cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement				
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 1ère classe	**773**			**773**
Adjoint technique principal des établissements d'enseignement de 2ème classe	**1514**			**1514**
Hors filière				
Emplois de Cabinet				
Emplois de Cabinet	**11**			**11**
Emplois de groupes d'élus				
Emplois de groupes d'élus	**19**			**19**
Emplois non permanents recrutés pour faire face à un besoins saisonnier ou à un renfort				
Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint administratif de 2ème classe	**10**			**10**
Emplois correspondant à un besoin saisonnier - Adjoint technique de 2ème classe	**180**			**180**
Emplois visant à faire face à un renfort exceptionnel	**30**			**30**
Sous Total	**4248**	**19**		**4267**
Autres				
Contrats d'apprentissage	**55**			**55**
Emplois d'avenir	**30**			**30**
Total	**4333**	**19**		**4352**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Mouvements financiers divers

\\ 2019 en actions - Rappel

→ **Permettre l'exécution des crédits divers non ventilables**
→ **Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRe**
→ **Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances**
→ **Les dotations aux amortissements**
→ **La reprise des subventions transférables au résultat**
→ **La neutralisation budgétaire de l'amortissement des bâtiments publics et subventions d'équipement versées**
→ **Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région**
→ **Mettre en œuvre les facultés réglementaires en matière de dépenses imprévues**

\\ Modification(s) proposée(s)

→ **Provision pour gestion de dette et de trésorerie**

Une provision pour gestion de dette est prévue chaque année pour permettre d'engager les opérations de gestion active de la dette et les opérations d'optimisation du niveau de la trésorerie.

Equilibrée en recettes et en dépenses, cette autorisation budgétaire permet :

- d'une part, de rembourser temporairement des emprunts long terme afin de réduire le volume de disponibilités sur le compte de la Région au Trésor ;

- d'autre part, d'effectuer des réaménagements d'emprunts par remboursement anticipé et refinancement à de meilleures conditions.

Le volume de cette provision est adapté chaque année à l'occasion de la première décision modificative pour prendre en compte le profil de la trésorerie régionale et l'encours total de crédits de long terme renouvelables. Il intègre également le montant des restes à réaliser de l'exercice précédent.

Ainsi, le crédit disponible fin 2018, soit 244,435 millions d'euros doit être repris pour permettre d'imputer comme chaque année, le montant maximum des remboursements temporaires effectués sur les lignes de crédit «revolving» au cours de l'exercice 2019.

Ce montant s'élève au 1er janvier 2019 à 167,853 millions d'euros.

Par ailleurs, sur l'exercice 2020 et après amortissement du capital des contrats existants, le montant maximal des remboursements temporaires pourrait s'élever à 165,790 millions d'euros.

Au total, les mouvements infra annuels pouvant être réalisés jusqu'à la première décision modificative 2020 représentent un montant global qui peut être estimé à environ 334 millions d'euros.

En tenant compte d'autres éventuelles opérations de réaménagement d'emprunts qui pourraient être réalisées, le montant nécessaire pourrait s'élever au maximum à 390 millions d'euros.

Il est donc nécessaire, compte tenu du report de crédit disponible fin 2018 (244,435 millions d'euros), d'abonder la provision pour gestion de dette à hauteur de 150 millions d'euros pour faire face d'ici à la DM1 2020, à d'éventuelles variations de l'amplitude de trésorerie et de procéder, le cas échéant, à des opérations de réaménagement de dette.

Autorisations de programme et d'engagement

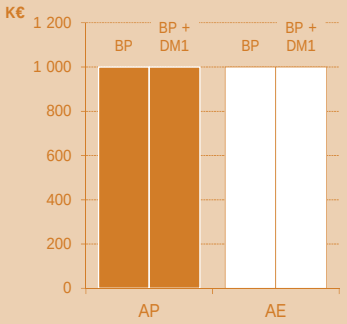

Crédits de paiement

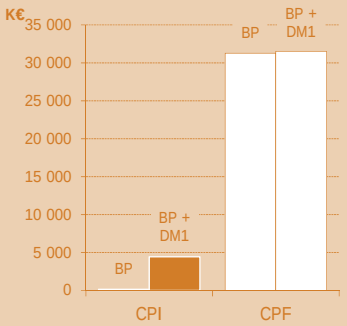

\\ Propositions budgétaires

→ Inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire au budget de

4 280 800 €

→ Inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire au budget de

250 000 €

La ventilation des crédits par chapitre budgétaire figure en introduction du rapport

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

→ Compte-rendu de l'état des AP et AE présentant un reste à mandater.

Conformément à l'article 20 du règlement budgétaire et financier, une information relative à l'évaluation du stock des autorisations de programme (AP) et autorisations d'engagement (AE) est faite lors de chaque décision modificative.

Elle récapitule le montant des autorisations de programme et d'engagement pour lesquelles il n'est plus possible d'affecter des crédits mais qui présentent un reste à mandater. Ce montant s'élève en autorisations de programme à 853 001 553 €. S'agissant des autorisations d'engagement, il est de 314 529 984 €.

Cette information incorpore les annulations de dossiers antérieurs à l'exercice opérées qui sont la conséquence :

- de la mise en œuvre, par l'exécutif, des règles adoptées par le Conseil régional (règle de caducité des subventions et participations d'équipement) ;
- des décisions prises par la Commission permanente ;

Elle n'intègre pas les AP et AE ouvertes lors des exercices antérieurs et dont la date de caducité n'est pas encore atteinte.

Le détail par politique et par programme se situe dans les annexes fonctionnelles du cadre budgétaire et comptable.

→ Mouvements comptables liés à l'application de l'instruction budgétaire et comptable M71

✓ Mouvements réels

Des écritures comptables de régularisations en section d'investissement doivent être effectuées dans le cadre de la cession du foncier du site de « La Janais ». Tout d'abord, il convient de solder le dépôt de garantie de 1 650 000 € reçu de Rennes Métropole en 2016 lors de l'acquisition du terrain. Par ailleurs, il est également nécessaire d'inscrire un crédit de paiement de 2 630 000 € pour constater la créance que la Région détient sur l'acquéreur du foncier. En effet, la cession a été comptabilisée entièrement mais seule une partie du montant a été perçue comme prévu dans l'échéancier de versement du montant.

En section de fonctionnement, une inscription de 250 k€ est nécessaire pour comptabiliser les garanties ayant été mises en jeu dans le cadre du fonds de garantie auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

✓ Mouvements d'ordre

Dans le cadre du suivi et de la valorisation de l'inventaire comptable de l'ordonnateur, des mouvements d'ordre nécessitent l'inscription de crédits équilibrés en dépenses et recettes. Suite à la dissolution du syndicat mixte Notre Dame Des Landes il est nécessaire d'inscrire des crédits pour la reprise d'amortissement (241 k€ en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement). Des crédits sont sollicités pour l'ajustement des dotations aux amortissements sur les subventions versées dans le cadre du FEADER/FEAMP (27 millions d'euros en dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement) et pour l'ajustement des transferts de subventions perçues (21,9 millions d'euros en dépenses d'investissement et en recettes de fonctionnement).

→ Imputation comptable en investissement

Pour permettre le suivi et la promotion de certaines opérations de travaux, et pour en garder la mémoire, la Région fait réaliser des supports d'information et de signalétique durables ainsi que des reportages photographiques ou des captations vidéo. Afin de valoriser ce patrimoine, matériel ou immatériel, il convient d'imputer les dépenses engagées en investissement même si leur typologie ne figure pas dans la classification réglementaire des immobilisations. Le Code Général des Collectivités Territoriales permet aux collectivités de décider de l'imputation de dépenses en investissement par délibération.

→ Durée d'amortissement et apurement de l'actif

Les dépenses mentionnées au paragraphe précédent seront amorties sur une durée de 3 ans. Pour cela, il convient d'ajouter ce type de dépenses et leur durée d'amortissement à la liste inscrite à l'article 22 du Règlement budgétaire et financier (RBF).

A l'article 22 du RBF est également ajoutée la possibilité d'apurer l'inventaire comptable des biens de faible valeur amortis sur un an (conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M71).

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

\\ Projet de délibération

Je vous propose :

- ✓ s'agissant de la provision pour gestion de dette et de trésorerie et en complément des restes à réaliser de l'exercice 2018, d'inscrire un crédit de 150 millions d'euros, en recettes et en dépenses au chapitre 923 ;
- ✓ de prendre acte de l'information relative à l'évaluation des stocks d'AP et d'AE restant à mandater.
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 250 000 € au chapitre 939 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 4 280 000 € au chapitre 909 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement d'investissement complémentaire de 22 141 000 € au chapitre 926 ;
- ✓ d'inscrire des recettes de fonctionnement complémentaires de 22 141 000 € au chapitre 946 ;
- ✓ d'inscrire un crédit de paiement de fonctionnement complémentaire de 27 000 000 € au chapitre 946 ;
- ✓ d'inscrire des recettes d'investissement complémentaires de 27 000 000 € au chapitre 926 ;
- ✓ d'imputer en section d'investissement certaines dépenses d'équipement revêtant un caractère de durabilité, d'un montant unitaire pouvant être inférieur à 500€ TTC , engagées pour assurer le suivi et la promotion d'une opération immobilière ou d'une opération de travaux sur le domaine public régional en application de l'article L. 4231-2 du Code général des Collectivités territoriales :
  - o Supports durables d'information sur le chantier (panneaux de communication sur le chantier, panneaux de chantier, expositions, panneaux d'information sur le chantier apposés sur les clôtures du chantier, signalétique d'un sentier d'interprétation...),
  - o Signalétique permanente (dont plaques commémoratives et plaques prévues à l'article L. 650-2 du Code du patrimoine),
  - o Reportages photographiques, captations et montages vidéos, au sol ou par drone.
- ✓ d'adopter les modifications du règlement budgétaire financier en son article 22 joint en annexe.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Annexe : Modifications du règlement budgétaire financier en son article 22

Article 22 : Règles relatives aux amortissements

L'amortissement des immobilisations comptabilise la dépréciation des investissements réalisés par le Conseil Régional. C'est un procédé comptable permettant de constituer un autofinancement nécessaire au renouvellement des immobilisations. En dehors des terrains et œuvres d'art, tous les investissements de la Région doivent être amortis (y compris les subventions d'équipement versées).

Les durées d'amortissement de chaque type de biens sont choisies par le Conseil Régional dans les limites fixées par la M71. Le Conseil Régional adopte les durées d'amortissement suivantes.

Types d'immobilisations		Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Subventions d'équipement versées	Dans le cadre de fonds européens	1 an
	Mobilier, matériel, études	5 ans
	Bâti	15 ans
	Infrastructures d'intérêt national	30 ans
	Matériel ferroviaire roulant	30 ans
Autres immobilisations incorporelles	Frais d'études, d'insertion et de recherche-développement	1 à 5 ans
	Reportages photographiques, captations et montages vidéos, au sol ou par drone	3 ans
Infrastructures et patrimoine bâti		
Bâtiments (Lycées, bâtiments administratifs, portuaires, culturels et autres bâtiments, dont maisons éclusières)	Construction	30 ans
	Aménagements et grosses réparations	20 ans
	Réparations	15 ans
	Autres	5 à 10 ans
Infrastructures portuaires	Quais et digues	15 à 60 ans
	Ecluses	20 ans
	Voies ferroviaires et routières	40 ans
	Ponts mobiles	30 ans
	Réseaux (pour fluides)	7 ans
Aménagement voies navigables, rivières et canaux	Voies navigables	15 à 20 ans
	Autres voies et aménagements	15 à 20 ans

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

Equipement, matériel et mobilier		
Matériel	Matériel scolaire	5 à 10 ans
	Equipements légers ferroviaires, portuaires et voies navigables	5 à 10 ans
	Matériel ferroviaire roulant neuf	30 ans
	Matériel ferroviaire roulant occasion	15 ans
	Supports d'information ou de signalétique durables sur les chantiers	3 ans
	Autres matériels et équipements	5 ans
Informatique et téléphonie	Matériel informatique	3 à 5 ans
	Logiciels	2 à 5 ans
	Téléphonie	2 à 5 ans
Mobilier	Mobilier scolaire	10 ans
	Mobilier moyens de l'A°	10 ans
Véhicules	Véhicules légers	5 ans
	Autocars	10 à 15 ans
Equipement de navigation	Navires	15 à 30 ans

Autres immobilisations		
Autres immobilisations portuaires	Equipements portuaires lourds	10 à 30 ans

Par ailleurs, le seuil des immobilisations de faible valeur dont l'amortissement s'effectue en un an est fixé à 1 500 euros TTC. Ces immobilisations peuvent être sorties de l'inventaire comptable dès leur complet amortissement.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19JUINDFE_A_DM1-DE

RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh

Avril 2019 – Conception : Direction de la relation aux citoyens/Région Bretagne – Imprimé par l'Atelier de reprographie/Région Bretagne

REPUBLIQUE FRANÇAISE

REGION :Région de Bretagne (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 23350001600040

POSTE COMPTABLE : Payeur Régional

M. 71

Budget supplémentaire (projet de budget) (3)
Voté par fonction

BUDGET : Budget principal (4)

ANNEE 2019

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.
(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.
(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.
(4) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote 5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats 6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses 7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes 9
D1 - Présentation des AP votées 11
D2 - Présentation des AE votées 13

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget 15
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre 16
B - Récapitulation par groupes fonctionnels 17
C1 - Equilibre financier - Investissement 21
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement 22
D1 - Balance générale - Dépenses 23
D2 - Balance générale - Recettes 25

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble 27
A.900 - Services généraux 29
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage 30
A.902 - Enseignement 31
A.903 - Culture, sports et loisirs 32
A.904 - Santé et action sociale 33
A.905 - Aménagement des territoires 34
A.906 - Gestion des fonds européens 35
A.907 - Environnement 36
A.908 - Transports 37
A.909 - Action économique 40
A.921 - Taxes non affectées 41
A.922 - Dotations et participations 42
A.923 - Dettes et autres opérations financières 43
A.925 - Opérations patrimoniales 44
A.926 - Transferts entre les sections 46
A.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations 49
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble 50
B.930 - Services généraux 53
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage 54
B.932 - Enseignement 55
B.933 - Culture, sports et loisirs 56
B.934 - Santé et action sociale 57
B.935 - Aménagement des territoires 58
B.936 - Gestion des fonds européens 59
B.937 - Environnement 60
B.938 - Transports 61
B.939 - Action économique 64
B.940 - Impositions directes 65
B.941 - Autres impôts et taxes 66
B.942 - Dotations et participations 67
B.943 - Opérations financières 68
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus 70
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes 71
B.946 - Transferts entre les sections 72
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement 73
B.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations 74

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/909 - Action économique 75
A/930 - Service généraux 76
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage 79

1074

A/932 - Enseignement 80
A/933 - Culture, sports et loisirs 82
A/937 - Environnement 83
A/938 - Transports 84
A/939 - Action économique 90

B - Eléments du bilan

B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 91
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes 92

Présentation du bidget selon la nomencalture fonctionnelle

I - INFORMATIONS GENERALES | I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES | A

Informations statistiques			
	Valeurs		**Valeurs**
Population totale	3 293 850	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments	52 640 m²
Longueur de la voirie régionale (en km)		Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	29

informations fiscales (N-2)		
	Région	**Pour mémoire, la moyenne nationale**
Potentiel fiscal / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)	n.c.	

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

	Informations financières - ratios	Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / Population	298,26 €	
2	Produit des impositions directes / Population	113,65 €	
3	Recettes réelles de fonctionnement / Population	368,73 €	
4	Dépenses d'équipement brut / Population	150,68 €	
5	Encours de la dette / Population (2)	336,26 €	
6	Dotation globale de fonctionnement / Population	sans objet	
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	17,56%	
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal	-	
9	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (3)	85,08%	
10	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement.	40,87%	
11	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	91,19%	

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dettese calculent à partir du montant de la dette au 01/01/N

(3) pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
  - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (4).

VI – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative, s'il y a lieu.

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES — I

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS — C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	2 056 122 810,70	2 192 285 456,01	-68 853 446,19	A1	67 309 199,12
Investissement	796 931 427,11	875 718 848,44	(1) -69 886 237,19	A2	8 901 184,14
Fonctionnement	1 259 191 383,59	1 316 566 607,57	(2) 1 032 791,00	A3	58 408 014,98

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II	244 435 267,30	III + IV	244 435 267,30	B1 0,00
Investissement	I	244 435 267,30	III	244 435 267,30	B2 0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3 0,00

		RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)
TOTAL	**A1 + B1**	67 309 199,12
Investissement	**A2 + B2**	8 901 184,14
Fonctionnement	**A3 + B3**	58 408 014,98

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 244 435 267,30
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	244 435 267,30
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 244 435 267,30
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	244 435 267,30
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
943	**Opérations financières**	**0,00**
944	**Frais de fonctionnements groupes d'élus**	**0,00**

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.
(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I - information generales — I

Présentation des AP — D1

Libellé de l'AP	Chapitres	AP Votées lors des précédentes délibérations	AP Votées lors de la présente délibération	Total AP Votées
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	900	264 000,00		264 000,00
P.9000 Patrimoine et logistique	900	10 524 000,00		10 524 000,00
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	900	3 395 000,00		3 395 000,00
P.9003 Fonds d'intervention régional	900	300 000,00		300 000,00
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	900	142 000,00		142 000,00
Sous-total du chapitre	**900**	**14 625 000,00**	**0,00**	**14 625 000,00**
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	901	10 000 000,00		10 000 000,00
Sous-total du chapitre	**901**	**10 000 000,00**	**0,00**	**10 000 000,00**
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	902	100 000,00		100 000,00
P.0303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens	902	200 000 000,00		200 000 000,00
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	902	16 523 000,00		16 523 000,00
P.0306 Améliorer les équipements dans les lycées publics	902	7 980 000,00	1 200 000,00	9 180 000,00
P.0307 Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	902	4 100 000,00		4 100 000,00
P.0308 Développer le numérique éducatif	902	5 890 000,00		5 890 000,00
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	902	5 600 000,00		5 600 000,00
Sous-total du chapitre	**902**	**240 193 000,00**	**1 200 000,00**	**241 393 000,00**
P.0318 Développer les langues de Bretagne	903	760 000,00		760 000,00
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	903	800 000,00		800 000,00
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	903	4 325 000,00		4 325 000,00
P.0603 Développer le sport en région	903	3 000 000,00		3 000 000,00
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine	903	4 100 000,00	200 000,00	4 300 000,00
Sous-total du chapitre	**903**	**12 985 000,00**	**200 000,00**	**13 185 000,00**
P.0102 Observer, accompagner et anticiper les mutations territoriales	905	100 000,00		100 000,00
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	905	87 830 000,00		87 830 000,00
Sous-total du chapitre	**905**	**87 930 000,00**	**0,00**	**87 930 000,00**
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	907	3 800 000,00		3 800 000,00
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	907	1 470 000,00		1 470 000,00
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	907	3 410 000,00		3 410 000,00
Sous-total du chapitre	**907**	**8 680 000,00**	**0,00**	**8 680 000,00**

I - information generales — I

Présentation des AP — D1

Libellé de l'AP	Chapitres	AP Votées lors des précédentes délibérations	AP Votées lors de la présente délibération	Total AP Votées
P.0209 Développer le système portuaire	908	21 200 000,00	16 600 975,00	37 800 975,00
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	908	23 199 000,00	10 000 000,00	33 199 000,00
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	908	53 690 000,00		53 690 000,00
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	908	3 200 000,00		3 200 000,00
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	908	7 000 000,00		7 000 000,00
Sous-total du chapitre	**908**	**108 289 000,00**	**26 600 975,00**	**134 889 975,00**
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	909	9 200 000,00		9 200 000,00
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clé de l'économie bretonne	909	8 600 000,00		8 600 000,00
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	909	13 150 000,00		13 150 000,00
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	909	17 110 000,00		17 110 000,00
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	909	465 000,00		465 000,00
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaires	909	20 900 000,00		20 900 000,00
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	909	5 790 000,00		5 790 000,00
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	909	7 340 000,00		7 340 000,00
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	909	4 000 000,00		4 000 000,00
Sous-total du chapitre	**909**	**86 555 000,00**	**0,00**	**86 555 000,00**
TOTAL		**569 257 000,00**	**28 000 975,00**	**597 257 975,00**
AP de dépenses imprévues	950	1 000 000,00		1 000 000,00
TOTAL GENERAL		**570 257 000,00**	**28 000 975,00**	**598 257 975,00**

Libellé de l'AE	Chapitres	AE Votées lors des précédentes délibérations	AE Votées lors de la présente délibération	Total AE Votées
P.0607 Développer les actions européennes et internationales	930	1 720 000,00		1 720 000,00
P.0608 Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	930	4 200 000,00		4 200 000,00
P.1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	930	820 000,00		820 000,00
P.9000 Patrimoine et logistique	930	8 635 000,00		8 635 000,00
P.9002 Développer le système d'information en appui des politiques régionales	930	2 995 000,00		2 995 000,00
P.9003 Fonds d'intervention régional	930	930 000,00		930 000,00
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	930	7 115 500,00		7 115 500,00
P.9020 Ressources et expertises	930	2 143 000,00		2 143 000,00
Sous-total du chapitre	**930**	**28 558 500,00**	**0,00**	**28 558 500,00**
P.0301 Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation	931	5 630 300,00	800 000,00	6 430 300,00
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	931	360 500,00	210 000,00	570 500,00
P.0312 Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	931	43 500 000,00	6 000 000,00	49 500 000,00
P.0313 Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement	931	23 000 000,00		23 000 000,00
P.0314 Assurer les formations sanitaires et sociales	931	53 950 000,00	377 700,00	54 327 700,00
P.0315 Faciliter les projets individuels de formation et de qualification	931	12 400 000,00		12 400 000,00
P.0316 Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales	931	117 755 000,00	-1 644 225,00	116 110 775,00
P.0317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable	931	61 560 000,00		61 560 000,00
P.0318 Développer les langues de Bretagne	931	1 277 400,00	225 000,00	1 502 400,00
Sous-total du chapitre	**931**	**319 433 200,00**	**5 968 475,00**	**325 401 675,00**
P.0302 Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	932	6 439 500,00	1 190 000,00	7 629 500,00
P.0304 Participer aux investissements immobiliers dans les lycées privés	932	220 000,00		220 000,00
P.0305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées	932	4 500 000,00		4 500 000,00
P.0308 Développer le numérique éducatif	932	1 600 000,00		1 600 000,00
P.0309 Assurer le fonctionnement des lycées publics	932	31 244 000,00		31 244 000,00
P.0310 Participer au fonctionnement des lycées privés	932	37 725 000,00		37 725 000,00
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	932	800 000,00		800 000,00
P.0318 Développer les langues de Bretagne	932	160 000,00		160 000,00
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	932	200 000,00		200 000,00
Sous-total du chapitre	**932**	**82 888 500,00**	**1 190 000,00**	**84 078 500,00**
P.0318 Développer les langues de Bretagne	933	5 242 600,00		5 242 600,00
P.0601 Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	933	16 110 000,00		16 110 000,00
P.0602 Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	933	4 492 000,00		4 492 000,00
P.0603 Développer le sport en région	933	4 000 000,00	100 000,00	4 100 000,00
P.0604 Révéler et valoriser le patrimoine	933	1 193 000,00		1 193 000,00
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	933	20 000,00		20 000,00
Sous-total du chapitre	**933**	**31 057 600,00**	**100 000,00**	**31 157 600,00**

I - information generales — I

Présentation des AE — D1

Libellé de l'AE	Chapitres	AE Votées lors des précédentes délibérations	AE Votées lors de la présente délibération	Total AE Votées
P.0101 Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	935	4 025 000,00		4 025 000,00
P.0102 Observer, accompagner et anticiper les mutations territoriales	935	1 498 500,00		1 498 500,00
P.0103 Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	935	2 194 000,00		2 194 000,00
Sous-total du chapitre	**935**	**7 717 500,00**	**0,00**	**7 717 500,00**
P.0501 Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	937	4 935 000,00	100 000,00	5 035 000,00
P.0502 Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	937	3 223 000,00		3 223 000,00
P.0503 Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	937	3 148 000,00	350 000,00	3 498 000,00
Sous-total du chapitre	**937**	**11 306 000,00**	**450 000,00**	**11 756 000,00**
P.0209 Développer le système portuaire	938	2 902 500,00		2 902 500,00
P.0401 Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	938	253 970 000,00		253 970 000,00
P.0402 Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	938	218 000,00		218 000,00
P.0403 Moderniser les aéroports à vocation régionale	938	1 175 000,00		1 175 000,00
P.0606 Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	938	950 000,00	38 000,00	988 000,00
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	938	90 000,00		90 000,00
Sous-total du chapitre	**938**	**259 305 500,00**	**38 000,00**	**259 343 500,00**
P.0201 Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	939	12 900 000,00		12 900 000,00
P.0202 Accompagner la structuration des secteurs clé de l'économie bretonne	939	4 700 000,00		4 700 000,00
P.0203 Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	939	2 735 000,00		2 735 000,00
P.0204 Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	939	3 140 000,00		3 140 000,00
P.0205 Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	939	4 082 000,00		4 082 000,00
P.0206 Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filière stratégiques	939	6 312 000,00		6 312 000,00
P.0207 Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaires	939	6 950 000,00		6 950 000,00
P.0208 Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	939	2 555 000,00		2 555 000,00
P.0311 Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	939	12 100 000,00		12 100 000,00
P.0605 Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	939	7 151 900,00	-38 000,00	7 113 900,00
Sous-total du chapitre	**939**	**62 625 900,00**	**-38 000,00**	**62 587 900,00**
P.9011 Développement des conditions de travail et des compétences	944	202 500,00		202 500,00
Sous-total du chapitre	**944**	**202 500,00**	**0,00**	**202 500,00**
TOTAL		**803 095 200,00**	**7 708 475,00**	**810 803 675,00**
AE de dépenses imprévues	952	1 000 000,00		1 000 000,00
TOTAL GENERAL		**804 095 200,00**	**7 708 475,00**	**811 803 675,00**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET — A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	176 421 000,00	167 519 815,86
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	244 435 267,30	244 435 267,30
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 8 901 184,14
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	420 856 267,30	420 856 267,30

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	50 237 000,00	50 237 000,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	50 237 000,00	50 237 000,00

TOTAL DU BUDGET (4)	471 093 267,30	471 093 267,30

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET — A2

VENTILATION DES OPÉRATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	154 280 000,00	22 141 000,00	176 421 000,00	125 482 815,86	42 037 000,00	167 519 815,86
Crédits de fonctionnement votés	8 200 000,00	42 037 000,00	50 237 000,00	28 096 000,00	22 141 000,00	50 237 000,00
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	162 480 000,00	64 178 000,00	226 658 000,00	153 578 815,86	64 178 000,00	217 756 815,86

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS — B

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS NOUVELLES DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	BUDGET DE L'EXERCICE (1)	RESTES A REALISER N-1					
AP VOTEES	**570 257 000,00**		**28 000 975,00**	**0,00**	**28 000 975,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)	**1 000 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
AE VOTEES	**804 095 200,00**		**7 708 475,00**	**0,00**	**7 708 475,00**	**0,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (952)	**1 000 000,00**		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**703 733 000,00**	**244 435 267,30**	**176 421 000,00**	**0,00**	**420 856 267,30**	**416 576 267,30**	**0,00**
90 Opérations ventilées	516 750 000,00	0,00	4 280 000,00	0,00	4 280 000,00		0,00
- en AP/CP (2)	515 605 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
- hors AP/CP (2)	1 145 000,00	0,00	4 280 000,00	0,00	4 280 000,00		0,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées	186 983 000,00	244 435 267,30	172 141 000,00	0,00	416 576 267,30	416 576 267,30	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**703 733 000,00**	**244 435 267,30**	**176 421 000,00**	**0,00**	**420 856 267,30**	**419 023 466,42**	**0,00**
90 Opérations ventilées	79 432 000,00	0,00	1 832 800,88	0,00	1 832 800,88		0,00
- Recettes affectées	79 432 000,00	0,00	1 832 800,88	0,00	1 832 800,88		0,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	614 500 000,00	244 435 267,30	92 242 000,00	0,00	336 677 267,30	336 677 267,30	
954 Produits des cessions d'immobilisations	3 600 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
951 Virement de la section de fonctionnement	*6 201 000,00*		*15 037 000,00*	*0,00*	*15 037 000,00*	*15 037 000,00*	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		58 408 014,98	0,00	58 408 014,98	58 408 014,98	
001 Solde exécution section investissement	0,00		8 901 184,14	0,00	8 901 184,14	8 901 184,14	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**1 270 628 000,00**	**0,00**	**50 237 000,00**	**0,00**	**50 237 000,00**	**42 037 000,00**	**741 525,00**
93 Services ventilés	936 299 500,00	0,00	8 200 000,00	0,00	8 200 000,00		741 525,00
- en AE/CP	761 107 500,00	0,00	7 208 475,00	0,00	7 208 475,00		0,00
- hors AE/CP	175 192 000,00	0,00	991 525,00	0,00	991 525,00		741 525,00
94 Services communs non ventilés	328 127 500,00	0,00	27 000 000,00	0,00	27 000 000,00	27 000 000,00	
953 Virement à la section d'investissement	*6 201 000,00*		*15 037 000,00*	*0,00*	*15 037 000,00*	*15 037 000,00*	

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS NOUVELLES DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	BUDGET DE L'EXERCICE (1)	RESTES A REALISER N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**1 270 628 000,00**	**0,00**	**50 237 000,00**	**0,00**	**50 237 000,00**	**43 757 000,00**	**0,00**
93 Services ventilés	110 511 078,00	0,00	6 480 000,00	0,00	6 480 000,00		0,00
94 Services communs non ventilés	1 160 116 922,00	0,00	43 757 000,00	0,00	43 757 000,00	43 757 000,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite) — B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
AP VOTEES	**0,00**	**1 200 000,00**	**200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**26 600 975,00**	**0,00**
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	**5 968 475,00**	**1 190 000,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**450 000,00**	**38 000,00**	**-38 000,00**
Dont dépenses imprévues (952)									
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 280 000,00**
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 280 000,00
- en AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- hors AP/CP (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 280 000,00
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 832 800,88**
90 Opérations ventilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 832 800,88
- Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 832 800,88
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									

922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									
001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	**5 468 475,00**	**1 190 000,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**450 000,00**	**38 000,00**	**212 000,00**
93 Services ventilés	5 468 475,00	1 190 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	38 000,00	212 000,00
- en AE/CP	5 468 475,00	1 190 000,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00	38 000,00	-38 000,00
- hors AE/CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
94 Services communs non ventilés									
953 Virement à la section d'investissement									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	**6 480 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
93 Services ventilés	6 480 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	**4 280 000,00**	**1 832 800,88**
900 Services généraux	0,00	0,00
901 Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00
902 Enseignement	0,00	0,00
903 Culture, sports et loisirs	0,00	0,00
904 Santé et action sociale	0,00	0,00
905 Aménagement des territoires	0,00	0,00
906 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
907 Environnement	0,00	0,00
908 Transports	0,00	0,00
909 Action économique	4 280 000,00	1 832 800,88
92 Opérations non ventilées	**394 435 267,30**	**309 677 267,30**
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	0,00
923 Dettes et autres opérations financières	394 435 267,30	309 677 267,30
95 Chapitres de prévision sans réalisation		**0,00**
954 Produits des cessions d'immobilisations		0,00
TOTAL	I **398 715 267,30**	II **311 510 068,18**

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	0,00	0,00
926 Transferts entre les sections	*22 141 000,00*	*27 000 000,00*
951 Virement de la section de fonctionnement		*15 037 000,00*
TOTAL	III **22 141 000,00**	IV **42 037 000,00**

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :……	**19 896 000,00**

001 Solde exécution section investissement	V	0,00	VI	8 901 184,14
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	58 408 014,98

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**420 856 267,30**	II + IV + VI + VII	**420 856 267,30**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	**8 200 000,00**	**6 480 000,00**
930 Services généraux	741 525,00	0,00
931 Formation pro. et apprentissage	5 468 475,00	6 480 000,00
932 Enseignement	1 190 000,00	0,00
933 Culture, sports et loisirs	100 000,00	0,00
934 Santé et action sociale	0,00	0,00
935 Aménagement des territoires	0,00	0,00
936 Gestion des fonds européens	0,00	0,00
937 Environnement	450 000,00	0,00
938 Transports	38 000,00	0,00
939 Action économique	212 000,00	0,00
94 Services communs non ventilés	**0,00**	**21 616 000,00**
940 Impositions directes	0,00	21 368 000,00
941 Autres impôts et taxes	0,00	0,00
942 Dotations et participations	0,00	248 000,00
943 Opérations financières	0,00	0,00
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	0,00	0,00
TOTAL	I **8 200 000,00**	II **28 096 000,00**

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	*27 000 000,00*	*22 141 000,00*
947 Transferts dans section fonctionnement	*0,00*	*0,00*
953 Virement à la section d'investissement	*15 037 000,00*	
TOTAL	III **42 037 000,00**	IV **22 141 000,00**

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :……	**19 896 000,00**

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	VI	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	**50 237 000,00**	II + IV + VI	**50 237 000,00**

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses d'investissement – Total		**703 733 000,00**	**244 435 267,30**	**176 421 000,00**	**0,00**	**1 124 589 267,30**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**567 650 000,00**	**244 435 267,30**	**154 280 000,00**	**0,00**	**966 365 267,30**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	51 895 000,00	244 435 267,30	151 650 000,00	0,00	447 980 267,30
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	17 292 374,55	0,00	0,00	0,00	17 292 374,55
204	Subventions d'équipement versées	304 847 704,76	0,00	0,00	0,00	304 847 704,76
21	Immobilisations corporelles	32 255 779,87	0,00	0,00	0,00	32 255 779,87
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	141 929 351,86	0,00	0,00	0,00	141 929 351,86
26	Participations et créances rattachées	250 024,00	0,00	0,00	0,00	250 024,00
27	Autres immobilisations financières	19 179 764,96	0,00	2 630 000,00	0,00	21 809 764,96
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***136 083 000,00***		***22 141 000,00***	***0,00***	***158 224 000,00***
925	*Opérations patrimoniales*	*80 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*80 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*56 083 000,00*		*22 141 000,00*	*0,00*	*78 224 000,00*
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – DEPENSES — D1

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (1) I	RAR N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	TOTAL IV = I + II + III
Dépenses de fonctionnement – Total		**1 270 628 000,00**	**0,00**	**50 237 000,00**	**0,00**	**1 320 865 000,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**982 427 000,00**	**0,00**	**8 200 000,00**	**0,00**	**990 627 000,00**
011	Charges à caractère général	167 209 576,13	0,00	-1 301 725,00	0,00	165 907 851,13
012	Charges de personnel et frais assimilés	172 519 943,00	0,00	741 525,00	0,00	173 261 468,00
014	Atténuations de produits	24 508 478,00	0,00	0,00	0,00	24 508 478,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	597 536 902,57	0,00	8 510 200,00	0,00	606 047 102,57
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	937 300,00	0,00	0,00	0,00	937 300,00
66	Charges financières	13 405 000,00	0,00	0,00	0,00	13 405 000,00
67	Charges exceptionnelles	309 800,30	0,00	250 000,00	0,00	559 800,30
945	Provisions et autres opérations mixtes	6 000 000,00		0,00	0,00	6 000 000,00
Sous total des opérations d'ordre		***288 201 000,00***		***42 037 000,00***	***0,00***	***330 238 000,00***
946	*Transferts entre les sections*	*282 000 000,00*		*27 000 000,00*	*0,00*	*309 000 000,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
953	*Virement à la section d'investissement*	*6 201 000,00*		*15 037 000,00*	*0,00*	*21 238 000,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00			0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

	INVESTISSEMENT	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes d'investissement – Total		**703 733 000,00**	**244 435 267,30**	**176 421 000,00**	**0,00**	**1 124 589 267,30**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**335 532 000,00**	**244 435 267,30**	**67 074 800,88**	**0,00**	**647 042 068,18**
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	14 900 000,00	0,00	0,00	0,00	14 900 000,00
13	Subventions d'investissement	68 887 000,00	0,00	0,00	0,00	68 887 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	237 600 000,00	244 435 267,30	65 242 000,00	0,00	547 277 267,30
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 505 000,00	0,00	1 832 800,88	0,00	12 337 800,88
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	3 600 000,00	0,00	0,00	0,00	3 600 000,00
Sous total des opérations d'ordre		***368 201 000,00***		***42 037 000,00***	***0,00***	***410 238 000,00***
925	*Opérations patrimoniales*	*80 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*80 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*282 000 000,00*		*27 000 000,00*	*0,00*	*309 000 000,00*
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*6 201 000,00*		*15 037 000,00*	*0,00*	*21 238 000,00*
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		58 408 014,98	0,00	58 408 014,98
001	Solde exécution section investissement	0,00			0,00	8 901 184,14

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET — II

BALANCE GENERALE – RECETTES — D2

	FONCTIONNEMENT	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
Recettes de fonctionnement – Total		**1 270 628 000,00**	**0,00**	**50 237 000,00**	**0,00**	**1 320 865 000,00**
Sous total des opérations réelles et mixtes		**1 214 545 000,00**	**0,00**	**28 096 000,00**	**0,00**	**1 242 641 000,00**
70	Produits services, domaine, ventes div	8 240 000,00	0,00	0,00	0,00	8 240 000,00
731	Impôts locaux	405 826 862,00	0,00	21 368 000,00	0,00	427 194 862,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	683 465 560,00	0,00	0,00	0,00	683 465 560,00
74	Dotations, subventions et participations	113 903 969,00	0,00	728 000,00	0,00	114 631 969,00
75	Autres produits de gestion courante	368 700,00	0,00	6 000 000,00	0,00	6 368 700,00
76	Produits financiers	1 072 500,00	0,00	0,00	0,00	1 072 500,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
013	Atténuations de charges	1 637 409,00	0,00	0,00	0,00	1 637 409,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00		0,00	0,00	0,00
Sous total des opérations d'ordre		***56 083 000,00***		***22 141 000,00***	***0,00***	***78 224 000,00***
946	*Transferts entre les sections*	*56 083 000,00*		*22 141 000,00*	*0,00*	*78 224 000,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL IV = I + II + III
90	**Opérations ventilées**	**516 750 000,00**	**0,00**	**28 000 975,00**	**4 280 000,00**	**0,00**	**0,00**	**4 280 000,00**	**521 030 000,00**
900	Services généraux	27 664 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 664 900,00
901	Formation pro. et apprentissage	23 031 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 031 000,00
902	Enseignement	130 228 000,00	0,00	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 228 000,00
903	Culture, sports et loisirs	14 085 000,00	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 085 000,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	45 674 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 674 500,00
906	Gestion des fonds européens	29 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 000 000,00
907	Environnement	7 160 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 160 000,00
908	Transports	167 016 600,00	0,00	26 600 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00	167 016 600,00
909	Action économique	72 890 000,00	0,00	0,00	4 280 000,00	0,00	0,00	4 280 000,00	77 170 000,00
92	**Opérations non ventilées**	**186 983 000,00**	**244 435 267,30**		**172 141 000,00**	**0,00**		**172 141 000,00**	**603 559 267,30**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	50 900 000,00	244 435 267,30		150 000 000,00	0,00		150 000 000,00	445 335 267,30
925	*Opérations patrimoniales*	*80 000 000,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*80 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*56 083 000,00*			*22 141 000,00*	*0,00*		*22 141 000,00*	*78 224 000,00*
95	***Chapitre de prévision sans réalisation***			**0,00**					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		**703 733 000,00**	**244 435 267,30**	**28 000 975,00**	**176 421 000,00**	**0,00**	**0,00**	**176 421 000,00**	**1 124 589 267,30**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	**0,00**
TOTAL	**1 124 589 267,30**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — A

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	TOTAL IV = I + II + III
90	**Opérations ventilées**	**79 432 000,00**	**0,00**	**1 832 800,88**	**0,00**	**81 264 800,88**
900	Services généraux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	89 000,00	0,00	0,00	0,00	89 000,00
902	Enseignement	22 404 000,00	0,00	0,00	0,00	22 404 000,00
903	Culture, sports et loisirs	1 040 000,00	0,00	0,00	0,00	1 040 000,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	38 500,00	0,00	0,00	0,00	38 500,00
906	Gestion des fonds européens	29 000 000,00	0,00	0,00	0,00	29 000 000,00
907	Environnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
908	Transports	16 483 000,00	0,00	0,00	0,00	16 483 000,00
909	Action économique	10 377 500,00	0,00	1 832 800,88	0,00	12 210 300,88
92	**Opérations non ventilées**	**614 500 000,00**	**244 435 267,30**	**92 242 000,00**	**0,00**	**951 177 267,30**
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	14 900 000,00	0,00	0,00	0,00	14 900 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	237 600 000,00	244 435 267,30	65 242 000,00	0,00	547 277 267,30
925	*Opérations patrimoniales*	*80 000 000,00*		*0,00*	*0,00*	*80 000 000,00*
926	*Transferts entre les sections*	*282 000 000,00*		*27 000 000,00*	*0,00*	*309 000 000,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**9 801 000,00**	**0,00**	**15 037 000,00**	**0,00**	**24 838 000,00**
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*6 201 000,00*		*15 037 000,00*	*0,00*	*21 238 000,00*
954	Produits des cessions d'immobilisations	3 600 000,00	0,00	0,00	0,00	3 600 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		**703 733 000,00**	**244 435 267,30**	**109 111 800,88**	**0,00**	**1 057 280 068,18**

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (4)	**8 901 184,14**

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (5)	**58 408 014,98**

TOTAL	**1 124 589 267,30**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(5) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 900
Détail par articles

CHAPITRE 900 – Services généraux | **AP (1) = 0,00**

	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent° globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES D'EQUIPEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**27 284 900,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**6 700,00**	**0,00**	**373 300,00**	**0,00**	**27 664 900,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS													
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 901
Détail par articles

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**22 900 000,00**	**131 000,00**	**23 031 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**89 000,00**	**0,00**	**89 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 902
Détail par articles

CHAPITRE 902 – Enseignement | **AP (1) = 1 200 000,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**6 025 000,00**	**0,00**	**0,00**	**98 035 759,00**	**20 667 241,00**	**0,00**	**5 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**130 228 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**20 958 000,00**	**0,00**	**0,00**	**1 240 000,00**	**0,00**	**0,00**	**206 000,00**	**0,00**	**0,00**	**22 404 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 903
Détail par articles

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs | **AP (1) = 200 000,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**6 055 000,00**	**4 300 000,00**	**3 730 000,00**	**0,00**	**0,00**	**14 085 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**1 040 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 040 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 904
Détail par articles

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 905

Détail par articles

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**25 365 025,00**	**1 979 475,00**	**0,00**	**18 330 000,00**	**0,00**	**0,00**	**45 674 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 500,00**	**0,00**	**0,00**	**38 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 906
Détail par articles

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens | **AP (1) = 0,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES D'EQUIPEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**29 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**29 000 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**29 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**29 000 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.
(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.
(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 907

Détail par articles

CHAPITRE 907 – Environnement | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**3 100 000,00**	**2 900 000,00**	**910 000,00**	**0,00**	**0,00**	**7 160 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports | **AP (1) = 26 600 975,00**

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**21 600 000,00**	**51 635 266,96**	**15 000,00**	**380 400,00**	**790 733,04**	**994 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**10 322 800,00**	**0,00**	**4 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 908

Détail par articles

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES D'EQUIPEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**68 988 400,00**	**8 090 000,00**	**167 016 600,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**433 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**16 050 000,00**	**0,00**	**16 483 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES — A 909
Détail par articles

CHAPITRE 909 – Action économique | **AP (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**30 730 000,00**	**18 640 000,00**	**18 950 000,00**	**0,00**	**4 570 000,00**	**72 890 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**4 280 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 280 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
- Dans le cadre d'une AP-CP (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Hors AP-CP (4)	0,00	4 280 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 280 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**7 709 750,00**	**1 691 750,00**	**20 000,00**	**0,00**	**956 000,00**	**10 377 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**1 832 800,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 832 800,88**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Recettes affectées	0,00	1 832 800,88	0,00	0,00	0,00	0,00	1 832 800,88
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(4) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**14 900 000,00**	**0,00**	**58 408 014,98**	**0,00**	**73 308 014,98**
10222	FCTVA	14 900 000,00	0,00	0,00	0,00	14 900 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	58 408 014,98	0,00	58 408 014,98

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	RAR N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**50 900 000,00**	**244 435 267,30**	**150 000 000,00**	**0,00**	**445 335 267,30**
1641	Emprunts en euros	48 800 000,00	0,00	0,00	0,00	48 800 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	2 100 000,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	0,00	244 435 267,30	150 000 000,00	0,00	394 435 267,30
166	Refinancement de dette	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	**237 600 000,00**	**244 435 267,30**	**65 242 000,00**	**0,00**	**547 277 267,30**
16311	Emprunt obligataire remboursable in fine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	237 600 000,00	0,00	-84 758 000,00	0,00	152 842 000,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	0,00	244 435 267,30	150 000 000,00	0,00	394 435 267,30

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES — A 925

Détail par articles

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	***80 000 000,00***	***0,00***	***0,00***
1318	*Autres subvent° d'équipement transf.*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
16874	*Dettes - Communes et intercos*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
204131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2115	*Terrains bâtis*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
21311	*Bâtiments administratifs*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
21318	*Autres bâtiments publics*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2154	*Voies navigables*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
21572	*Matériel technique scolaire*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*500 000,00*	*0,00*	*0,00*
21831	*Matériel informatique scolaire*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
21848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*500 000,00*	*0,00*	*0,00*
2313	*Constructions*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*78 900 000,00*	*0,00*	*0,00*
2318	*Autres immo. corporelles en cours*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
238	*Avances commandes immo corporelles*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2762	*Créances transfert droit déduct° TVA*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
	RECETTES (3)	***80 000 000,00***	***0,00***	***0,00***
1318	*Autres subvent° d'équipement transf.*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
1324	*Subv. non transf. Communes*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
1328	*Autres subventions d'équip. non transf.*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
16873	*Dettes - Départements*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
16874	*Dettes - Communes et intercos*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2031	*Frais d'études*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
204132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
21828	*Autres matériels de transport*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2312	*Agencements et aménagements de terrains*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2317	*Immo. corporelles reçues mise à dispo.*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
2318	*Autres immo. corporelles en cours*	*0,00*	*0,00*	*0,00*

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
238	*Avances commandes immo corporelles*	*80 000 000,00*	*0,00*	*0,00*

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET — III

A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES — A 926

Détail par articles

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	**56 083 000,00**	**22 141 000,00**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**56 083 000,00**	**22 141 000,00**	**0,00**
13911	*Sub. transf cpte résult. Etat, établist*	800 000,00	0,00	0,00
13913	*Sub. transf cpte résult. Départements*	1 000 000,00	0,00	0,00
13914	*Sub. transf cpte résult. Communes*	200 000,00	0,00	0,00
13916	*Sub. transf cpte résult. Autres EPL*	100 000,00	0,00	0,00
139172	*Sub. transf cpte résult. FEDER*	12 000 000,00	4 500 000,00	0,00
139173	*Sub. transf cpte résult. FEOGA*	10 000 000,00	17 400 000,00	0,00
13918	*Autres subventions d'équipement*	2 500 000,00	0,00	0,00
13932	*Dotation régionale d'équipement scolaire*	28 000 000,00	0,00	0,00
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	0,00	0,00	0,00
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	0,00	241 000,00	0,00
2804153	*Subv. Grpt : Projet infrastructure*	1 483 000,00	0,00	0,00
	Charges transférées	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	**282 000 000,00**	**27 000 000,00**	**0,00**
	Amortissement des immobilisations	**282 000 000,00**	**27 000 000,00**	**0,00**
28031	*Frais d'études*	1 600 000,00	0,00	0,00
28033	*Frais d'insertion*	12 000,00	0,00	0,00
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	66 000,00	0,00	0,00
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	8 400 000,00	0,00	0,00
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	1 700 000,00	0,00	0,00
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	15 000,00	0,00	0,00
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	1 300 000,00	0,00	0,00
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	6 400 000,00	0,00	0,00
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	1 000 000,00	0,00	0,00
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	1 100 000,00	0,00	0,00
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	43 100 000,00	0,00	0,00
2804143	*Subv.Cne : Projet infrastructure*	3 000 000,00	0,00	0,00
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	400 000,00	0,00	0,00
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	9 200 000,00	0,00	0,00
2804153	*Subv. Grpt : Projet infrastructure*	500 000,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
28041711	*Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel*	5 500 000,00	0,00	0,00
28041712	*Subv. SNCF : Bâtiments, installations*	8 200 000,00	0,00	0,00
28041713	*Subv. SNCF : Projet infrastructure*	8 000 000,00	0,00	0,00
28041721	*Subv. RFF : Bien mobilier, matériel*	900 000,00	0,00	0,00
28041722	*Subv. RFF : Bâtiments, installations*	7 000 000,00	0,00	0,00
28041723	*Subv. RFF : Projet infrastructure*	23 000 000,00	0,00	0,00
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	8 000 000,00	0,00	0,00
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	22 000 000,00	0,00	0,00
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	22 000 000,00	0,00	0,00
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	17 500 000,00	0,00	0,00
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	7 500 000,00	0,00	0,00
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	4 000 000,00	0,00	0,00
2804411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	2 000,00	0,00	0,00
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	20 000 000,00	27 000 000,00	0,00
28051	*Concessions,droits similaires,brevets,..*	1 400 000,00	0,00	0,00
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	5 000,00	0,00	0,00
28128	*Autres aménagements de terrains*	200 000,00	0,00	0,00
281311	*Bâtiments administratifs*	600 000,00	0,00	0,00
281312	*Bâtiments scolaires*	3 900 000,00	0,00	0,00
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	1 100 000,00	0,00	0,00
281318	*Autres bâtiments publics*	2 500 000,00	0,00	0,00
281351	*Bâtiments publics*	290 000,00	0,00	0,00
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	200 000,00	0,00	0,00
28151	*Réseaux de voirie*	50 000,00	0,00	0,00
28152	*Installations de voirie*	400 000,00	0,00	0,00
28153	*Réseaux divers*	60 000,00	0,00	0,00
28154	*Voies navigables*	250 000,00	0,00	0,00
281571	*Matériel ferroviaire*	200 000,00	0,00	0,00
281572	*Matériel technique scolaire*	600 000,00	0,00	0,00
281578	*Autre matériel technique*	3 200 000,00	0,00	0,00
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	21 000 000,00	0,00	0,00
281754	*Voies navigables (m. à dispo)*	3 000 000,00	0,00	0,00
281785	*Matériel de téléphonie*	10 000,00	0,00	0,00
28181	*Installations générales, aménagt divers*	90 000,00	0,00	0,00
281821	*Matériel de transport ferroviaire*	250 000,00	0,00	0,00
281828	*Autres matériels de transport*	4 000 000,00	0,00	0,00
281831	*Matériel informatique scolaire*	4 500 000,00	0,00	0,00
281838	*Autre matériel informatique*	1 100 000,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	1 200 000,00	0,00	0,00
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	200 000,00	0,00	0,00
28185	*Matériel de téléphonie*	100 000,00	0,00	0,00
28188	*Autres immo. corporelles*	200 000,00	0,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
192	*Plus ou moins-values sur cession immo.*	0,00	0,00	0,00
2111	*Terrains nus*	0,00	0,00	0,00
2128	*Autres agencements et aménagts*	0,00	0,00	0,00
21318	*Autres bâtiments publics*	0,00	0,00	0,00
21828	*Autres matériels de transport*	0,00	0,00	0,00
21838	*Autre matériel informatique*	0,00	0,00	0,00
2185	*Matériel de téléphonie*	0,00	0,00	0,00
271	*Titres immobilisés (droits de propriété)*	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnement.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT 95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A.950 A 951 A 954

DEPENSES

950 Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AP précédent	**Vote de l'assemblée sur les AP**
1 000 000,00	0,00

RECETTES

951 *Virements de la section de fonctionnement*	
Budget de l'exercice (1)	**Vote de l'assemblée**
6 201 000,00	*15 037 000,00*

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

RECETTES

954 Produits des cessions d'immobilisations		
Budget de l'exercice (1) **I**	**Propositions nouvelles du président**	**Vote de l'assemblée (3)** **III**
3 600 000,00	0,00	0,00

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL IV = I + II + III
93	**Services ventilés**	**936 299 500,00**	**0,00**	**7 708 475,00**	**8 200 000,00**	**0,00**	**7 208 475,00**	**991 525,00**	**944 499 500,00**
930	Services généraux	92 681 500,00	0,00	0,00	741 525,00	0,00	0,00	741 525,00	93 423 025,00
931	Formation pro. et apprentissage	265 674 702,00	0,00	5 968 475,00	5 468 475,00	0,00	5 468 475,00	0,00	271 143 177,00
932	Enseignement	175 782 750,00	0,00	1 190 000,00	1 190 000,00	0,00	1 190 000,00	0,00	176 972 750,00
933	Culture, sports et loisirs	31 907 348,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	0,00	32 007 348,00
934	Santé et action sociale	17 045,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 045,00
935	Aménagement des territoires	7 083 755,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 083 755,00
936	Gestion des fonds européens	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
937	Environnement	9 771 000,00	0,00	450 000,00	450 000,00	0,00	450 000,00	0,00	10 221 000,00
938	Transports	279 065 500,00	0,00	38 000,00	38 000,00	0,00	38 000,00	0,00	279 103 500,00
939	Action économique	68 315 900,00	0,00	-38 000,00	212 000,00	0,00	-38 000,00	250 000,00	68 527 900,00
94	**Services communs non ventilés**	**328 127 500,00**	**0,00**		**27 000 000,00**	**0,00**		**27 000 000,00**	**355 127 500,00**
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	39 175 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	39 175 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	952 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	952 500,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	6 000 000,00			0,00	0,00		0,00	6 000 000,00
946	*Transferts entre les sections*	*282 000 000,00*			*27 000 000,00*	*0,00*		*27 000 000,00*	*309 000 000,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*			*0,00*	*0,00*		*0,00*	*0,00*
95	**Chapitre de prévision sans réalisation**	**6 201 000,00**		**0,00**	**15 037 000,00**	**0,00**		**15 037 000,00**	**21 238 000,00**
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	*Virement à la section d'investissement*	*6 201 000,00*			*15 037 000,00*	*0,00*		*15 037 000,00*	*21 238 000,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**1 270 628 000,00**	**0,00**	**7 708 475,00**	**50 237 000,00**	**0,00**	**7 208 475,00**	**43 028 525,00**	**1 320 865 000,00**

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL IV = I + II + III
								002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	0,00

TOTAL	**1 320 865 000,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES — B

Chap.	Libellés	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3) III	TOTAL IV = I + II + III
93	**Services ventilés**	**110 511 078,00**	**0,00**	**6 480 000,00**	**0,00**	**116 991 078,00**
930	Services généraux	2 685 409,00	0,00	0,00	0,00	2 685 409,00
931	Formation pro. et apprentissage	37 725 000,00	0,00	6 480 000,00	0,00	44 205 000,00
932	Enseignement	9 102 600,00	0,00	0,00	0,00	9 102 600,00
933	Culture, sports et loisirs	425 000,00	0,00	0,00	0,00	425 000,00
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
936	Gestion des fonds européens	6 000 000,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00
937	Environnement	555 148,00	0,00	0,00	0,00	555 148,00
938	Transports	52 285 421,00	0,00	0,00	0,00	52 285 421,00
939	Action économique	1 732 500,00	0,00	0,00	0,00	1 732 500,00
94	**Services communs non ventilés**	**1 160 116 922,00**	**0,00**	**43 757 000,00**	**0,00**	**1 203 873 922,00**
940	Impositions directes	405 826 862,00	0,00	21 368 000,00	0,00	427 194 862,00
941	Autres impôts et taxes	647 265 560,00	0,00	0,00	0,00	647 265 560,00
942	Dotations et participations	50 099 000,00	0,00	248 000,00	0,00	50 347 000,00
943	Opérations financières	840 000,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	0,00		0,00	0,00	0,00
946	*Transferts entre les sections*	*56 083 000,00*		*22 141 000,00*	*0,00*	*78 224 000,00*
947	*Transferts dans section fonctionnement*	*0,00*		*0,00*	*0,00*	*0,00*
TOTAL des groupes fonctionnels		**1 270 628 000,00**	**0,00**	**50 237 000,00**	**0,00**	**1 320 865 000,00**

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (4)	**0,00**

TOTAL	**1 320 865 000,00**

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 930
Détail par articles

CHAPITRE 930 – Services généraux | **AE (1) = 0,00**

	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**60 417 279,45**	**22 833 765,00**	**4 816 197,75**	**2 944 035,80**	**3 222,00**	**0,00**	**0,00**	**1 555 608,43**	**11 800,00**	**0,00**	**99 591,57**	**0,00**	**92 681 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**741 525,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**741 525,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	741 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741 525,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT													
Budget de l'exercice (2)	**891 000,00**	**1 601 909,00**	**0,00**	**2 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**190 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 685 409,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 931
Détail par articles

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage | **AE (1) = 5 968 475,00**

	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**5 651 550,00**	**9 450 000,00**	**0,00**	**77 271 500,00**	**0,00**	**48 000 000,00**	**1 551 652,00**	**69 800 000,00**	**53 950 000,00**	**265 674 702,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**360 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 381 725,00**	**0,00**	**0,00**	**112 500,00**	**6 000 000,00**	**377 700,00**	**5 468 475,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	360 000,00	0,00	0,00	-1 381 725,00	0,00	0,00	112 500,00	6 000 000,00	377 700,00	5 468 475,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**37 245 000,00**	**0,00**	**0,00**	**480 000,00**	**0,00**	**0,00**	**37 725 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**480 000,00**	**6 000 000,00**	**0,00**	**6 480 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement | **AE (1) = 1 190 000,00**

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**6 127 000,00**	**0,00**	**0,00**	**130 601 514,00**	**38 524 236,00**	**0,00**	**530 000,00**	**0,00**	**0,00**	**175 782 750,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**770 000,00**	**0,00**	**0,00**	**420 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 190 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	770 000,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 190 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**220 000,00**	**0,00**	**0,00**	**8 882 600,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**9 102 600,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 933

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs | **AE (1) = 100 000,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**25 468 130,00**	**2 439 218,00**	**4 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**31 907 348,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**425 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**425 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III

B 934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**17 045,00**	**0,00**	**0,00**	**17 045,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 935

Détail par articles

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires | **AE (1) = 0,00**

	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 889 755,00**	**0,00**	**0,00**	**2 194 000,00**	**0,00**	**0,00**	**7 083 755,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III

B 936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens | **AE (1) = 0,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**6 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**6 000 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT					
Budget de l'exercice (2)	**5 000 000,00**	**1 000 000,00**	**0,00**	**0,00**	**6 000 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 937

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement | **AE (1) = 450 000,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**380 371,17**	**0,00**	**0,00**	**3 400 000,00**	**2 767 628,83**	**3 223 000,00**	**0,00**	**0,00**	**9 771 000,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**	**350 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**450 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	350 000,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT										
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**26 000,00**	**444 148,00**	**0,00**	**85 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**555 148,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports | **AE (1) = 38 000,00**

	0	1						
	Services communs	Transports en commun de voyageurs						
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**112 301 565,72**	**213 000,00**	**78 735 352,66**	**23 580 625,39**	**41 790 992,71**	**6 104 963,52**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**36 610 000,00**	**0,00**	**9 200 000,00**	**0,00**	**0,00**	**8 200,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — B 938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**0,00**	**8 651 800,00**	**0,00**	**0,00**	**6 737 200,00**	**950 000,00**	**279 065 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**38 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT								
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**4 156 721,00**	**5 000,00**	**0,00**	**0,00**	**2 095 000,00**	**210 500,00**	**52 285 421,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

III

B 939

CHAPITRE 939 – Action économique | **AE (1) = -38 000,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**16 358 000,00**	**32 665 000,00**	**12 141 000,00**	**0,00**	**7 151 900,00**	**68 315 900,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-38 000,00**	**212 000,00**
Vote de l'assemblée (3)	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-38 000,00	-38 000,00
Hors AE-CP	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT							
Budget de l'exercice (2)	**0,00**	**232 500,00**	**1 500 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 732 500,00**
Restes à réaliser N-1	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Propositions nouvelles du président	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Vote de l'assemblée (3	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Voir l'état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**405 826 862,00**	**0,00**	**21 368 000,00**	**0,00**	**427 194 862,00**
73112	Cotisation sur la VAE	345 359 000,00	0,00	21 368 000,00	0,00	366 727 000,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	28 975 000,00	0,00	0,00	0,00	28 975 000,00
73121	FNGIR	27 608 000,00	0,00	0,00	0,00	27 608 000,00
73122	Fonds péréquat° ress. perçues par région	2 100 000,00	0,00	0,00	0,00	2 100 000,00
73123	Attributions de compensation CVAE	1 784 862,00	0,00	0,00	0,00	1 784 862,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES — B 941
Détail par articles

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**647 265 560,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**647 265 560,00**
7321	TICPE 1ere part - modulation LRL	204 507 000,00	0,00	0,00	0,00	204 507 000,00
733	Fraction de TVA	193 017 660,00	0,00	0,00	0,00	193 017 660,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	120 000 000,00	0,00	0,00	0,00	120 000 000,00
73821	Taxe d'apprentissage	71 330 000,00	0,00	0,00	0,00	71 330 000,00
73822	TICPE-Ressource régionale apprentissage	6 844 000,00	0,00	0,00	0,00	6 844 000,00
73841	Frais de gestion	24 918 000,00	0,00	0,00	0,00	24 918 000,00
73842	TICPE FPA	10 933 900,00	0,00	0,00	0,00	10 933 900,00
7385	TICPE Primes employeurs apprentis	15 715 000,00	0,00	0,00	0,00	15 715 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES	**50 099 000,00**	**0,00**	**248 000,00**	**0,00**	**50 347 000,00**
744	FCTVA	230 000,00	0,00	0,00	0,00	230 000,00
7461	DGD	21 888 000,00	0,00	0,00	0,00	21 888 000,00
74832	D.C.R.T.P.	21 700 000,00	0,00	-105 200,00	0,00	21 594 800,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	368 000,00	0,00	20 600,00	0,00	388 600,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	5 913 000,00	0,00	332 600,00	0,00	6 245 600,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES — B 943
Détail par articles

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES (5)	**39 175 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**39 175 000,00**
6226	Honoraires	100 000,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
627	Services bancaires et assimilés	401 000,00	0,00	0,00	0,00	401 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	250 000,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
6542	Créances éteintes	435 522,00	0,00	0,00	0,00	435 522,00
65888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	9 600 000,00	0,00	0,00	0,00	9 600 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	3 800 000,00	0,00	0,00	0,00	3 800 000,00
6711	Intérêts moratoires, pénalités / marché	30 000,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	50 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
73913	Attributions de compensation CVAE	24 508 478,00	0,00	0,00	0,00	24 508 478,00
	RECETTES (6)	**840 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**840 000,00**
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7688	Autres	840 000,00	0,00	0,00	0,00	840 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (5)	Montant des ICNE de l'exercice	1 774 496,41
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	1 774 496,41
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (6)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(5) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Le montant des ICNE de l'exercice correspond au montant de l'étape en cours cumulé aux crédits de l'exercice. Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2) I	Restes à réaliser N-1 (3) II	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (4) III	TOTAL IV = I + II + III
	DEPENSES	**952 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**952 500,00**
611	Contrats de prestations de services	15 200,00	0,00	0,00	0,00	15 200,00
6218	Autre personnel extérieur	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65861	Frais de personnel	804 100,00	0,00	0,00	0,00	804 100,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	133 200,00	0,00	0,00	0,00	133 200,00
	RECETTES	**2 500,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**2 500,00**
65869	Remboursements frais de fonctionnement	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)
	DEPENSES	**6 000 000,00**	**0,00**	**0,00**
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	6 000 000,00	0,00	0,00
	RECETTES	**0,00**	**0,00**	**0,00**
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET — III

B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES — B 946
Détail par articles

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)
	DEPENSES (4)	**282 000 000,00**	**27 000 000,00**	**0,00**
	Dot. aux amortissements et provisions	**282 000 000,00**	**27 000 000,00**	**0,00**
6811	*Dot. amort. Immos incorporelles*	282 000 000,00	27 000 000,00	0,00
	Autres	**0,00**	**0,00**	**0,00**
675	*Valeur comptable immobilisations cédées*	0,00	0,00	0,00
6761	*Différences sur réalisations (positives)*	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (5)	**56 083 000,00**	**22 141 000,00**	**0,00**
	Reprises sur autofinancement	**54 600 000,00**	**21 900 000,00**	**0,00**
777	*Quote-part subv invest transf cpte résul*	54 600 000,00	21 900 000,00	0,00
	Transfert de charges	**1 483 000,00**	**241 000,00**	**0,00**
7761	*Différences sur réalisations (négatives)*	0,00	0,00	0,00
7811	*Rep. amort. immos corpo. et incorp.*	1 483 000,00	241 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.
(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.
(4) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.
(5) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	Propositions nouvelles du président	Vote de l'assemblée délibérante (3)
	DEPENSES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**
	RECETTES (4)	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT 95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 952 B 953

DEPENSES

952 Dépenses imprévues	
Pour mémoire budget AE précédent	**Vote de l'assemblée sur les AE**
1 000 000,00	0,00

DEPENSES

953 *Virement à la section d'investissement*	
Budget de l'exercice (1)	**Vote de l'assemblée**
6 201 000,00	*15 037 000,00*

(1) Le contenu de la colonne Budget de l'exercice est défini dans l'état I-B.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/909

CHAPITRE 909 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**4 280 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**4 280 000,00**
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	1 650 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650 000,00
203	Frais études,recherche,dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
276	Autres créances immobilisées	0,00	2 630 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 630 000,00
RECETTES		**0,00**	**1 832 800,88**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 832 800,88**
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
275	Dépôts et cautionnements versés	0,00	1 832 800,88	0,00	0,00	0,00	0,00	1 832 800,88

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/930

CHAPITRE 930 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		**741 525,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**741 525,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	741 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	741 525,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités, frais et format° élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale						3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt	28 Autres organismes		41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement	48 Autres actions internationales	
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

A/931

Détail par articles

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			
DEPENSES		**360 000,00**	**0,00**	**0,00**	**-1 381 725,00**	**0,00**	**0,00**	**112 500,00**	**6 000 000,00**	**377 700,00**	**5 468 475,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	-1 381 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-1 381 725,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	360 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	112 500,00	0,00	377 700,00	850 200,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**480 000,00**	**6 000 000,00**	**0,00**	**6 480 000,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	480 000,00	0,00	0,00	480 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000 000,00	0,00	6 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

A/932

Détail par articles

CHAPITRE 932 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		**770 000,00**	**0,00**	**0,00**	**420 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**1 190 000,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	670 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670 000,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	100 000,00	0,00	0,00	420 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	520 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

A/933

Détail par articles

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE — IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES — A/937

Détail par articles

CHAPITRE 937 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnemt infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**100 000,00**	**350 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**450 000,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	80 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	70 000,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	370 000,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES

A/938

Détail par articles

CHAPITRE 938 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries						7 Sécurité
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries						7 Sécurité
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**38 000,00**	**38 000,00**
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 000,00	38 000,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
702	Ventes de récoltes et produits forestier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732	TICPE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE

IV

SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES
Détail par articles

A/939

CHAPITRE 939 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		**0,00**	**250 000,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**-38 000,00**	**212 000,00**
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-38 000,00	-38 000,00
661	Charges d'intérêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		**I 106 495 000,00**	**23 550 000,00**	**II 0,00**
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		**51 895 000,00**	**1 650 000,00**	**0,00**
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	48 800 000,00	0,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	2 100 000,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	995 000,00	1 650 000,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		**54 600 000,00**	**21 900 000,00**	**0,00**
10…	*Reprise de dotations, fonds divers et réserves*			
10…	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	*Subv. invest. transférées cpte résultat*	*54 600 000,00*	*21 900 000,00*	*0,00*

	Op. de l'exercice III = I + II	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution D001 (3)	TOTAL IV
Dépenses à couvrir par des ressources propres	**130 045 000,00**	**244 435 267,30**	**0,00**	**374 480 267,30**

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

IV – ANNEXES — IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES — B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		**V 317 206 000,00**	**43 869 800,88**	**VI 0,00**
Ressources propres externes de l'année (a)		**25 405 000,00**	**1 832 800,88**	**0,00**
10222	FCTVA	14 900 000,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26…	Participations et créances rattachées			
27…	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b)		**291 801 000,00**	**42 037 000,00**	**0,00**
169	*Primes de remboursement obligations*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
26…	*Participations et créances rattachées*			
27…	*Autres immobilisations financières*			
271	*Titres immobilisés (droits de propriété)*	*0,00*	*0,00*	*0,00*
28…	*Amortissement des immobilisations*			
28031	*Frais d'études*	*1 600 000,00*	*0,00*	*0,00*
28033	*Frais d'insertion*	*12 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804111	*Subv. Etat : Bien mobilier, matériel*	*66 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804112	*Subv. Etat : Bâtiments, installations*	*8 400 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804113	*Subv. Etat : Projet infrastructure*	*1 700 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804122	*Subv. Régions : Bâtiments, installations*	*15 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804131	*Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel*	*1 300 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804132	*Subv. Dpt : Bâtiments, installations*	*6 400 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804133	*Subv. Dpt : Projet infrastructure*	*1 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804141	*Subv.Cne : Bien mobilier, matériel*	*1 100 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804142	*Subv.Cne : Bâtiments, installations*	*43 100 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804143	*Subv.Cne : Projet infrastructure*	*3 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804151	*Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel*	*400 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804152	*Subv. Grpt : Bâtiments, installations*	*9 200 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804153	*Subv. Grpt : Projet infrastructure*	*500 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041711	*Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel*	*5 500 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041712	*Subv. SNCF : Bâtiments, installations*	*8 200 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041713	*Subv. SNCF : Projet infrastructure*	*8 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041721	*Subv. RFF : Bien mobilier, matériel*	*900 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041722	*Subv. RFF : Bâtiments, installations*	*7 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
28041723	*Subv. RFF : Projet infrastructure*	*23 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804181	*Autres org pub - Biens mob, mat, études*	*8 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804182	*Autres org pub - Bâtiments et installat°*	*22 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
280421	*Privé : Bien mobilier, matériel*	*22 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
280422	*Privé : Bâtiments, installations*	*17 500 000,00*	*0,00*	*0,00*
280431	*Subv.Scol : Bien mobilier, matériel*	*7 500 000,00*	*0,00*	*0,00*
280432	*Subv.Scol : Bâtiments, installations*	*4 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
2804411	*Sub nat org pub - Biens mob, mat, études*	*2 000,00*	*0,00*	*0,00*
28045	*Subv. d'équipement versées aux tiers*	*20 000 000,00*	*27 000 000,00*	*0,00*
28051	*Concessions,droits similaires,brevets,..*	*1 400 000,00*	*0,00*	*0,00*
28121	*Plantations d'arbres et d'arbustes*	*5 000,00*	*0,00*	*0,00*
28128	*Autres aménagements de terrains*	*200 000,00*	*0,00*	*0,00*
281311	*Bâtiments administratifs*	*600 000,00*	*0,00*	*0,00*
281312	*Bâtiments scolaires*	*3 900 000,00*	*0,00*	*0,00*
281314	*Bâtiments culturels et sportifs*	*1 100 000,00*	*0,00*	*0,00*
281318	*Autres bâtiments publics*	*2 500 000,00*	*0,00*	*0,00*

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281351	*Bâtiments publics*	*290 000,00*	*0,00*	*0,00*
2814	*Constructions sur sol d'autrui*	*200 000,00*	*0,00*	*0,00*
28151	*Réseaux de voirie*	*50 000,00*	*0,00*	*0,00*
28152	*Installations de voirie*	*400 000,00*	*0,00*	*0,00*
28153	*Réseaux divers*	*60 000,00*	*0,00*	*0,00*
28154	*Voies navigables*	*250 000,00*	*0,00*	*0,00*
281571	*Matériel ferroviaire*	*200 000,00*	*0,00*	*0,00*
281572	*Matériel technique scolaire*	*600 000,00*	*0,00*	*0,00*
281578	*Autre matériel technique*	*3 200 000,00*	*0,00*	*0,00*
2817312	*Bâtiments scolaires (m. à dispo)*	*21 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
281754	*Voies navigables (m. à dispo)*	*3 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
281785	*Matériel de téléphonie*	*10 000,00*	*0,00*	*0,00*
28181	*Installations générales, aménagt divers*	*90 000,00*	*0,00*	*0,00*
281821	*Matériel de transport ferroviaire*	*250 000,00*	*0,00*	*0,00*
281828	*Autres matériels de transport*	*4 000 000,00*	*0,00*	*0,00*
281831	*Matériel informatique scolaire*	*4 500 000,00*	*0,00*	*0,00*
281838	*Autre matériel informatique*	*1 100 000,00*	*0,00*	*0,00*
281841	*Matériel de bureau et mobilier scolaires*	*1 200 000,00*	*0,00*	*0,00*
281848	*Autres matériels de bureau et mobiliers*	*200 000,00*	*0,00*	*0,00*
28185	*Matériel de téléphonie*	*100 000,00*	*0,00*	*0,00*
28188	*Autres immo. corporelles*	*200 000,00*	*0,00*	*0,00*
481…	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*			
954	Produits des cessions d'immobilisations	3 600 000,00	0,00	0,00
951	*Virement de la section de fonctionnement*	*6 201 000,00*	*15 037 000,00*	*0,00*

	Opérations de l'exercice VII = V + VI	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3)	Solde d'exécution R001 (3)	Affectation R1068 (3)	TOTAL VIII
Total ressources propres disponibles	**361 075 800,88**	**244 435 267,30**	**8 901 184,14**	**58 408 014,98**	**672 820 267,30**

		Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	IV	**374 480 267,30**
Ressources propres disponibles	VIII	**672 820 267,30**
Solde	IX = VIII – IV (4)	**298 340 000,00**

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le signe algébrique.

Présentation du budget
selon la nomenclature stratégique

Autorisations de programme et d'engagement

en euros

		Antérieures*	AP 2019	Antérieures*	AE 2019	Total
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale		**1 501 823**	**87 930 000**	**2 967 148**	**7 717 500**	**95 647 500**
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	1 501 823		2 066 177	4 025 000	4 025 000
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales		100 000	496 955	1 498 500	1 598 500
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques		87 830 000	404 016	2 194 000	90 024 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable		**164 178 249**	**113 015 975**	**55 667 728**	**46 276 500**	**159 292 475**
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation		*5 433 677*	*17 800 000*	*29 259 322*	*17 600 000*	*1 598 500*
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	5 379 578	9 200 000	5 771 575	12 900 000	22 100 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	54 099	8 600 000	23 487 747	4 700 000	13 300 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi		*52 985 319*	*30 725 000*	*9 032 703*	*16 269 000*	*46 994 000*
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	9 040 000	13 150 000	4 074 288	2 735 000	15 885 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	43 885 319	17 110 000	2 228 723	3 140 000	20 250 000
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	60 000	465 000	1 743 058	4 082 000	4 547 000
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques			986 634	6 312 000	6 312 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire		*25 488 161*	*20 900 000*	*15 501 492*	*6 950 000*	*27 850 000*
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	25 488 161	20 900 000	15 501 492	6 950 000	27 850 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer		*80 271 091*	*43 590 975*	*1 874 211*	*5 457 500*	*49 048 475*
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	4 278 127	5 790 000	1 373 535	2 555 000	8 345 000
P.0209	Développer le système portuaire	75 992 964	37 800 975	500 676	2 902 500	40 703 475
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi		**406 205 921**	**259 493 000**	**175 728 322**	**426 622 775**	**686 115 775**
Assurer la relation formation emploi				*1 241 358*	*6 430 300*	*6 430 300*
P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation			1 241 358	6 430 300	6 430 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne		*42 096*	*100 000*	*3 481 981*	*8 200 000*	*8 300 000*
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	42 096	100 000	3 481 981	8 200 000	8 300 000
Améliorer le cadre bâti des lycées		*338 229 711*	*216 523 000*	*3 643 986*	*4 720 000*	*221 243 000*
P.0303	Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	319 429 630	200 000 000	3 643 986	4 500 000	204 500 000
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	18 800 081	16 523 000		220 000	16 743 000

* Montants affectés non mandatés sur les autorisations antérieures caduques

en euros

		Antérieures*	AP 2019	Antérieures*	AE 2019	Total
Améliorer les équipements des lycées		*15 405 995*	*19 170 000*	*568 718*	*1 600 000*	*20 770 000*
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	9 190 364	9 180 000			9 180 000
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 314 020	4 100 000			4 100 000
P.0308	Développer le numérique éducatif	1 901 611	5 890 000	568 718	1 600 000	7 490 000
Améliorer le fonctionnement des lycées				*254 692*	*68 969 000*	*68 969 000*
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics			249 341	31 244 000	31 244 000
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés			5 351	37 725 000	37 725 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		*28 020 668*	*12 940 000*	*18 506 783*	*12 900 000*	*25 840 000*
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	28 020 668	12 940 000	18 506 783	12 900 000	25 840 000
Favoriser l'apprentissage		*21 245 826*	*10 000 000*	*38 521 859*	*72 500 000*	*82 500 000*
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	21 245 826	10 000 000	857 404	49 500 000	59 500 000
P.0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement			37 664 455	23 000 000	23 000 000
Assurer les formations sanitaires et sociales		*2 865 560*		*3 038 185*	*54 327 700*	*54 327 700*
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	2 865 560		3 038 185	54 327 700	54 327 700
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux				*105 731 971*	*190 070 775*	*190 070 775*
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification			10 809 871	12 400 000	12 400 000
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales			93 372 877	116 110 775	116 110 775
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable			1 549 223	61 560 000	61 560 000
Développer les langues de Bretagne		*396 064*	*760 000*	*738 789*	*6 905 000*	*7 665 000*
P.0318	Développer les langues de Bretagne	396 064	760 000	738 789	6 905 000	7 665 000
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités		**188 926 130**	**90 089 000**	**53 535 407**	**255 363 000**	**345 452 000**
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	34 957 407	33 199 000	53 259 640	253 970 000	287 169 000
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	128 294 268	53 690 000	251 308	218 000	53 908 000
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	25 674 455	3 200 000	24 459	1 175 000	4 375 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique		**20 888 349**	**8 680 000**	**8 729 969**	**11 756 000**	**20 436 000**
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	14 022 784	3 800 000	5 218 435	5 035 000	8 835 000
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	992 997	1 470 000	1 243 005	3 223 000	4 693 000
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	5 872 568	3 410 000	2 268 528	3 498 000	6 908 000

* Montants affectés non mandatés sur les autorisations antérieures caduques

en euros

		Antérieures*	AP 2019	Antérieures*	AE 2019	Total
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne		**27 263 735**	**23 689 000**	**7 282 974**	**39 916 900**	**63 605 900**
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	1 037 563	800 000	441 323	16 110 000	16 910 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	2 970 713	4 325 000	982 729	4 492 000	8 817 000
P.0603	Développer le sport en région	3 061 645	3 000 000	274 204	4 100 000	7 100 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	5 607 121	4 300 000	714 419	1 193 000	5 493 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	4 981 855	4 000 000	1 079 822	7 113 900	11 113 900
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	9 287 061	7 000 000	106 011	988 000	7 988 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	317 777	264 000	854 706	1 720 000	1 984 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne			2 829 759	4 200 000	4 200 000
Fonds de gestion des crédits européens				**1 432 260**	**820 000**	**820 000**
P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020					
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020					
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020					
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020			1 432 260	820 000	820 000
P.8000	Subvention globale FEDER 2007-2013	1 605 819		248 909		
Autres dépenses		**42 431 528**	**15 361 000**	**8 937 266**	**23 331 000**	**38 692 000**
P.9000	Patrimoine et logistique	40 644 026	10 524 000	4 140 974	8 635 000	19 159 000
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	1 346 541	3 395 000	1 007 852	2 995 000	6 390 000
P.9003	Fonds d'intervention régional	226 971	300 000	103 604	930 000	1 230 000
P.9010	Equipement des groupes d'élus					
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	213 990	142 000	2 587 604	7 628 000	7 770 000
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées					
P.9020	Ressources et expertises			1 097 233	2 143 000	2 143 000
P.9021	Service de la dette					
P.9023	Mouvements financiers divers		1 000 000		1 000 000	2 000 000
	Total	**853 001 553**	**598 257 975**	**314 529 984**	**811 803 675**	**1 410 061 650**

* Montants affectés non mandatés sur les autorisations antérieures caduques

Crédits de paiement
investissement et fonctionnement

Décision modificative n°1 au budget 2019

> Crédits de paiement - Investissement et fonctionnement

en euros

		CPI 2019	CPF 2019	Total
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale		**45 674 500**	**7 100 800**	**52 775 300**
P.0101	Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	27 239 500	3 540 000	30 779 500
P.0102	Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	105 000	1 366 800	1 471 800
P.0103	Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	18 330 000	2 194 000	20 524 000
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable		**126 668 400**	**53 601 500**	**180 269 900**
Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation		*11 500 000*	*22 300 000*	*1 471 800*
P.0201	Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance	7 100 000	12 200 000	19 300 000
P.0202	Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne	4 400 000	10 100 000	14 500 000
Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi		*30 580 000*	*16 358 000*	*46 938 000*
P.0203	Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises	10 120 000	2 308 000	12 428 000
P.0204	Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises	20 010 000	3 260 000	23 270 000
P.0205	Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité	450 000	4 265 000	4 715 000
P.0206	Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques		6 525 000	6 525 000
Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire		*14 050 000*	*9 320 000*	*23 370 000*
P.0207	Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire	14 050 000	9 320 000	23 370 000
Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer		*70 538 400*	*5 623 500*	*76 161 900*
P.0208	Développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture, contribuer au développement maritime	4 900 000	2 821 000	7 721 000
P.0209	Développer le système portuaire	65 638 400	2 802 500	68 440 900
III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi		**161 149 000**	**369 255 275**	**530 404 275**
Assurer la relation formation emploi			*5 480 300*	*5 480 300*
P.0301	Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation		5 480 300	5 480 300
Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne		*100 000*	*7 840 000*	*7 940 000*
P.0302	Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées	100 000	7 840 000	7 940 000
Améliorer le cadre bâti des lycées		*106 523 000*	*4 391 000*	*110 914 000*
P.0303	Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées	90 000 000	4 171 000	94 171 000
P.0304	Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés	16 523 000	220 000	16 743 000

en euros

		CPI 2019	CPF 2019	Total
Améliorer les équipements des lycées		*18 105 000*	*1 600 000*	*19 705 000*
P.0306	Améliorer les équipements dans les lycées publics	7 980 000		7 980 000
P.0307	Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés	4 100 000		4 100 000
P.0308	Développer le numérique éducatif	6 025 000	1 600 000	7 625 000
Améliorer le fonctionnement des lycées			*68 789 000*	*68 789 000*
P.0309	Assurer le fonctionnement des lycées publics		31 064 000	31 064 000
P.0310	Participer au fonctionnement des établissements privés		37 725 000	37 725 000
Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur		*12 640 000*	*10 895 000*	*23 535 000*
P.0311	Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	12 640 000	10 895 000	23 535 000
Favoriser l'apprentissage		*22 900 000*	*75 800 000*	*98 700 000*
P.0312	Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	22 900 000	49 800 000	72 700 000
P.0313	Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement		26 000 000	26 000 000
Assurer les formations sanitaires et sociales		*131 000*	*54 327 700*	*54 458 700*
P.0314	Assurer les formations sanitaires et sociales	131 000	54 327 700	54 458 700
Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux			*133 339 775*	*133 339 775*
P.0315	Faciliter les projets individuels de formation et de qualification		9 450 000	9 450 000
P.0316	Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales		75 889 775	75 889 775
P.0317	Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable		48 000 000	48 000 000
Développer les langues de Bretagne		*750 000*	*6 792 500*	*7 542 500*
P.0318	Développer les langues de Bretagne	750 000	6 792 500	7 542 500
IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités		**93 138 200**	**259 182 000**	**352 320 200**
P.0401	Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	22 879 400	258 314 000	281 193 400
P.0402	Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes	67 058 800	213 000	67 271 800
P.0403	Moderniser les aéroports à vocation régionale	3 200 000	655 000	3 855 000
V - Pour une région engagée dans la transition écologique		**7 160 000**	**10 221 000**	**17 381 000**
P.0501	Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	3 100 000	3 500 000	6 600 000
P.0502	Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	910 000	3 223 000	4 133 000
P.0503	Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	3 150 000	3 498 000	6 648 000

en euros

		CPI 2019	CPF 2019	Total
VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne		**26 525 000**	**39 543 900**	**66 068 900**
P.0601	Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	930 000	15 990 000	16 920 000
P.0602	Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	4 375 000	4 492 000	8 867 000
P.0603	Développer le sport en région	3 730 000	4 100 000	7 830 000
P.0604	Révéler et valoriser le patrimoine	4 300 000	1 193 000	5 493 000
P.0605	Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	4 570 000	7 113 900	11 683 900
P.0606	Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 240 000	988 000	9 228 000
P.0607	Développer les actions européennes et internationales	380 000	1 667 000	2 047 000
P.0608	Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne		4 000 000	4 000 000
Fonds de gestion des crédits européens		**29 000 000**	**7 255 000**	**36 255 000**
P.1110	Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	29 000 000	6 000 000	35 000 000
P.1120	Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020			
P.1130	Programme FEAMP 2014-2020			
P.1140	Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020		1 255 000	1 255 000
Autres dépenses		**82 614 900**	**244 467 525**	**327 082 425**
P.9000	Patrimoine et logistique	23 868 900	9 490 000	33 358 900
P.9002	Développer le système d'information en appui des politiques régionales	2 960 000	2 795 000	5 755 000
P.9003	Fonds d'intervention régional	300 000	930 000	1 230 000
P.9010	Equipement des groupes d'élus	14 000		14 000
P.9011	Développement des conditions de travail et des compétences	142 000	7 403 000	7 545 000
P.9012	Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées		176 678 525	176 678 525
P.9020	Ressources et expertises		1 746 000	1 746 000
P.9021	Service de la dette	50 900 000	13 900 000	64 800 000
P.9023	Mouvements financiers divers	4 430 000	31 525 000	35 955 000
	Total	**571 930 000**	**990 627 000**	**1 562 557 000**

IV – ANNEXES (DM2)	IV
ARRETE ET SIGNATURES	**E2**

Nombre de membres en exercice : 83
Nombre de membres présents au moment du vote de l'équilibre général de la DM2 : 72
Nombre de suffrages exprimés : 81

VOTES :
Pour : 53
Contre : 10
Abstentions : 18

Date de convocation : 28 mai 2019

Présenté par le Président,
A Rennes, le 20 juin 2019

Délibéré par l'assemblée du conseil régional, réunie en session
A Rennes, le 20 juin 2019

Le Président du Conseil régional, Loïg Chesnais-Girard

Le Président,

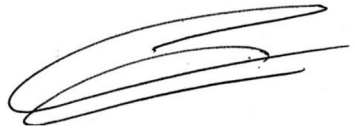

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_07-DE

REGION BRETAGNE

n°19_DFE_SBUD_07

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

AJUSTEMENT DU REGLEMENT BUDGETAIRE ET FINANCIER

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 16h20), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 17h30 puis après 19h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 17h50), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (de 15h15 à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 17h35), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 20h10), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 20h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h45), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h50), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 17h30 à 19h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h50), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Monsieur Patrick LE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_07-DE

DIFFON (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17h
DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Paul MOLA
Mona BRAS à partir de 20h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Mo
à partir de 20h10), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madam
20h10), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 20h10), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h45) , Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4312-5 relatif au règlement budgétaire et financier ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M71 ;

Vu la délibération 16_DFB_SBUD_03 du 25 février 2016 adoptant le règlement budgétaire et financier de la Région et la délibération 17_DFE_RBF_01 du 13 octobre 2017 portant ajustement de ce règlement;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 17 juin 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(à l'unanimité)

- D'ADOPTER les modifications du règlement budgétaire financier en son article 22 joint en annexe.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_07-DE

Article 22 Règles relatives aux amortissements

L'amortissement des immobilisations comptabilise la dépréciation des investissements réalisés par le Conseil Régional. C'est un procédé comptable permettant de constituer un autofinancement nécessaire au renouvellement des immobilisations. En dehors des terrains et œuvres d'art, tous les investissements de la Région doivent être amortis (y compris les subventions d'équipement versées).

Les durées d'amortissement de chaque type de biens sont choisies par le Conseil Régional dans les limites fixées par la M71. Le Conseil Régional adopte les durées d'amortissement suivantes.

Types d'immobilisations		Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Subventions d'équipement versées	Dans le cadre de fonds européens	1 an
	Mobilier, matériel, études	5 ans
	Bâti	15 ans
	Infrastructures d'intérêt national	30 ans
	Matériel ferroviaire roulant	30 ans
Autres immobilisations incorporelles	Frais d'études, d'insertion et de recherche-développement	1 à 5 ans
	Reportages photographiques, captations et montages vidéos, au sol ou par drone	3 ans
Infrastructures et patrimoine bâti		
Bâtiments (Lycées, bâtiments administratifs, portuaires, culturels et autres bâtiments, dont maisons éclusières)	Construction	30 ans
	Aménagements et grosses réparations	20 ans
	Réparations	15 ans
	Autres	5 à 10 ans
Infrastructures portuaires	Quais et digues	15 à 60 ans
	Ecluses	20 ans
	Voies ferroviaires et routières	40 ans
	Ponts mobiles	30 ans
	Réseaux (pour fluides)	7 ans
Aménagement voies navigables, rivières et canaux	Voies navigables	15 à 20 ans
	Autres voies et aménagements	15 à 20 ans

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_07-DE

Equipement, matériel et mobilier		
Matériel	Matériel scolaire	5 à 10 ans
	Equipements légers ferroviaires, portuaires et voies navigables	5 à 10 ans
	Matériel ferroviaire roulant neuf	30 ans
	Matériel ferroviaire roulant occasion	15 ans
	Supports d'information ou de signalétique durables sur les chantiers	3 ans
	Autres matériels et équipements	5 ans
Informatique et téléphonie	Matériel informatique	3 à 5 ans
	Logiciels	2 à 5 ans
	Téléphonie	2 à 5 ans
Mobilier	Mobilier scolaire	10 ans
	Mobilier moyens de l'A°	10 ans
Véhicules	Véhicules légers	5 ans
	Autocars	10 à 15 ans
Equipement de navigation	Navires	15 à 30 ans

Autres immobilisations		
Autres immobilisations portuaires	Equipements portuaires lourds	10 à 30 ans

Par ailleurs, le seuil des immobilisations de faible valeur dont l'amortissement s'effectue en un an est fixé à 1 500 euros TTC. Ces immobilisations peuvent être sorties de l'inventaire comptable dès leur complet amortissement.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_08-DE

REGION BRETAGNE

n°19_DFE_SBUD_08

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 16h20), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 17h30 puis après 19h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 17h50), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (de 15h15 à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 17h35), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 20h10), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 20h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h45), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h50), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 17h30 à 19h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h50), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Monsieur Patrick LE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_08-DE

DIFFON (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17h
DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Paul MOLA
Mona BRAS à partir de 20h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Mo
à partir de 20h10), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madam
20h10), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 20h10), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h45) , Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Vue la délibération 18-BUDG-01 du Conseil Régional en date des 15, 16 et février 2018 relative à l'adoption du budget primitif 2018 ;

Vu le règlement budgétaire financier adopté par le Conseil régional

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 17 juin 2019;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE de la communication, jointe en annexe, sur les virements de crédits effectués depuis la session plénière des 7 et 8 février 2019.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_08-DE

Direction des finances et de l'évaluation

Session du Conseil régional – Juin 2019

Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M71, le Conseil régional a autorisé le Président, lors de l'adoption de son règlement budgétaire et financier, à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre.

Cette autorisation est valable dans la limite de 7,5% des dépenses réelles inscrites par section hors dépenses de personnel.

La mise en œuvre de cette procédure doit faire l'objet d'une communication aux membres du Conseil régional lors de la réunion la plus proche.

Aussi, je vous informe que depuis l'envoi de la convocation à la session des 7 et 8 février 2019, il a été procédé dans le cadre de la clôture de l'exercice 2018 aux transferts de crédits suivants :

1.1 Virement de crédits de chapitre à chapitre

1.1.1 Au sein de la section d'investissement

Chapitre budgétaire	Programme	Abondement	Diminution
909 « Action économique »	209		300 000 €
908 « Transports »	209	300 000 €	

1.1.1 Au sein de la section de fonctionnement

Chapitre budgétaire	Programme	Abondement	Diminution
936 « Gestion des fonds européens »	1110		2 050 625 €
934 « Santé et action sociale »	102		55 000 €
932 « Enseignement »	302		2 900 €
930 « Services généraux »	608	160 000 €	
931 « Formation professionnelle et apprentissage »	302	2 900 €	
933 « Culture, sports et loisirs »	601	420 625 €	
933 « Culture, sports et loisirs »	602	115 000 €	
935 « Aménagement du territoire »	101	30 000 €	
935 « Aménagement du territoire »	102	25 000 €	
939 « Action économique »	207	1 355 000 €	

Le Président,

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

REGION BRETAGNE

n°19_DFE_SBUD_09

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

Expression des élus du conseil régional de Bretagne pour une fiscalité locale rénovée

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 16h20), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 17h30 puis après 19h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 17h50), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (de 15h15 à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 17h35), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 20h10), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 20h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h45), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h50), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 17h30 à 19h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

17h50), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUII
DIFFON (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17h
DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Paul MOLA
Mona BRAS à partir de 20h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Mo
à partir de 20h10), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT à partir de 20h10), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 20h10), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h45) , Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR).

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 17 juin 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

- A PRIS ACTE de ce rapport au Président du Conseil régional de Bretagne pour une fiscalité locale rénovée.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Rapport au Président
du Conseil régional
de Bretagne

Expression des élus du Conseil régional de Bretagne pour une fiscalité locale rénovée

Groupe de travail sur la fiscalité locale présidé par Stéphane Perrin

JUIN 2019

Région BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Les membres du groupe de travail

Eric BERROCHE, Mona BRAS, André CROCQ, Delphine DAVID, Laurence FORTIN, Anne GALLO, Claire GUINEMER, Philippe HERCOUËT, Patrick LE DIFFON, Alain LE QUELLEC, Bernard MARBOEUF, Philippe MIAILHES, Paul MOLAC, Stéphane PERRIN, Bertrand PLOUVIER, Emeric SALMON.

Ce groupe de travail a été créé à la demande du Président du Conseil régional de Bretagne par l'envoi d'une lettre de mission à l'attention de M. Stéphane PERRIN, Conseiller régional Rapporteur général du Budget, le 18 février 2019. Tous les groupes politiques du Conseil régional y sont représentés dans un format représentatif de la composition de l'Assemblée régionale dont le Président de la Commission des finances qui en est membre de droit.

Le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises, le 18 mars, le 1er avril, le 23 avril, le 20 mai et le 3 juin 2019.

Plusieurs auditions ont été organisées:

. Gérard LAHELLEC	*(3ème vice-président chargé des transports et des mobilités en Bretagne).*
. Thierry BURLOT	*(9ème vice-président chargé de l'environnement, eau, biodiversité et climat).*
. Pierre BRETEAU	*(Conseiller régional, Président de l'AMF35).*
. Sébastien MIOSSEC	*(Président de Quimperlé Communauté, représentant de l'ADCF).*
. Christophe MARTINS	*(Vice-président du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine, délégué aux Finances au Transport, Ferroviaire, cartographie des centres d'exploitation, Parc départemental, Service départemental d'incendie et de secours (Sdis), Fonds de Solidarité Territoriale (FST) et suivi des relations avec la Société d'aménagement et de développement d'Ille-et-Vilaine (Sadiv).*
. Yann LE MEUR et Bernard KERRIGUY	*(Cabinet « Ressources Consultants Finances »).*

La mesure du contexte et des enjeux d'une réforme de la fiscalité locale française, des illustrations de ces enjeux, ainsi que les propositions concrètes émises par le groupe de travail en constituent son contenu.

Ce rapport a été remis le ***12 juin 2019*** au Président du Conseil régional de Bretagne.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Table des matières

Le mot du Président du groupe de travail **1**

Introduction **3**

1 Contexte et enjeux d'une réforme de la fiscalité locale française **4**

1.1 Le consentement à l'impôt, un des piliers de notre démocratie depuis la Révolution, est fragilisé *4*

1.2 A quoi sert l'impôt ? *4*

1.2.1 Une fonction principale de l'impôt : assurer le financement des politiques publiques 4

1.2.2 Une fonction incitative ou répressive de l'impôt 6

1.2.3 Une fonction redistributive de l'impôt 6

1.3 Les enjeux actuels de la fiscalité locale pour les collectivités locales *7*

1.3.1 Un enjeu de maîtrise et d'indépendance financière 7

1.3.2 Un enjeu politique 7

1.3.3 Un enjeu d'équité et d'équilibre territorial 8

1.3.4 Un enjeu de soutenabilité de la fiscalité qui impose une redéfinition de la matière imposable pour prendre en compte la nouvelle économie et s'engager résolument sur la voie de la transition écologique et environnementale 8

2 Diagnostic : une fiscalité locale déconnectée des enjeux d'aujourd'hui et sans perspective de long terme **10**

2.1 La perte de sens d'un système fiscal qui ne répond plus aux enjeux contemporains *12*

2.1.1 Un système fiscal complexe et illisible, bâti avec la décentralisation, constamment réformé, devenu incohérent aujourd'hui 12

2.1.2 La perte du lien entre les contribuables et leur territoire 13

2.1.3 L'inadéquation pour les collectivités entre les outils financiers à disposition et les compétences confiées freine la mise en place des politiques territoriales « sur mesure » adaptées aux enjeux et besoins du territoire 13

2.2 Origine des difficultés et horizon à dessiner *14*

2.2.1 La complexité du système est le fruit d'une succession de réformes sans vision d'ensemble mais également de l'ambiguïté de l'Etat vis-à-vis de la place accordée aux collectivités/élus locaux 14

2.2.2 La distanciation du lien entre les contribuables et leur territoire trouve un écho dans le débat sur l'« autonomie » des collectivités 16

2.2.3 Les enjeux contemporains auxquels font face les collectivités sont inédits 17

3 Propositions pour rénover la fiscalité locale **19**

3.1 Les principes transversaux à respecter *19*

3.1.1 L'Etat doit garantir la stabilité d'un panier de recettes et sa dynamique 19

3.1.2 Créer un vrai mécanisme de contractualisation avec l'Etat qui intègre une vision pluriannuelle des dépenses et des recettes 20

3.1.3 L'Etat doit repenser son modèle pour le rendre soutenable, en particulier à travers les bases fiscales, afin d'intégrer la nouvelle économie « ubérisée » et de répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique 21

3.1.4 La revendication d'un pouvoir de taux pour chaque échelon de collectivité sur un impôt à base large 22

3.2 Des propositions concrètes pour une fiscalité régionale rénovée *22*

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

3.2.1 Un versement mobilité régional additionnel 22

3.2.2 L'Instauration d'une progressivité du taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe sur les certificats d'immatriculation dite « taxe sur les cartes grises » 25

3.2.3 Remplacer de la TICPE régionale par de la TVA 26

3.2.4 Faire évoluer la fiscalité sur l'énergie et les déchets autour de ses deux enjeux : inciter à réduire les émissions de carbone et financer les coûts liés à la gestion des déchets et à l'accompagnement des transitions écologiques 27

3.3 Prendre en compte les contraintes des autres niveaux de collectivités notamment dans le cadre des préconisations du SRADDET 33

3.3.1 Expérimenter la constitution d'un fonds de solidarité de la région Bretagne (FSRB) 34

3.3.2 Extension des fonctions de l'EPF en termes d'affectation de la TSE (taxe spéciale d'équipement) 34

3.3.3 Transfert de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à la Région. 34

3.3.4 Création de taxes régionales additionnelles 35

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Le mot du Président du groupe de travail

Le 18 février 2019, Loïg Chesnais-Girard, président du Conseil régional de Bretagne, a décidé de la création d'un groupe de travail consacré à la fiscalité locale, composé de représentants de l'ensemble des groupes politiques et dont il m'a confié le pilotage.

Il s'inscrit dans la tradition bretonne consistant, pour les élus locaux, à se positionner d'abord comme force de propositions en dépassant les clivages partisans avec l'objectif constant de permettre aux Bretonnes et aux Bretons de prendre leur destin en main.

C'est ainsi qu'en 2018, un groupe de travail présidé par Jean-Michel Le Boulanger, premier vice-président du Conseil régional, avait remis au président un rapport consacré à la différenciation. Celui-ci contient des propositions concrètes qui ont trouvé une première traduction dans le Contrat d'action publique pour la Bretagne signé le 8 février 2019 entre le Premier ministre et le Président du Conseil régional.

C'est dans ce même esprit que les élus régionaux membres de ce groupe de travail ont réfléchi à ce que pourrait être une fiscalité renouvelée pour la Région. Il s'agit de permettre à notre collectivité d'exercer pleinement ses compétences tout en intégrant les enjeux de solidarité sociale et territoriale ainsi que ceux de la transition énergétique et environnementale également portés dans le cadre de la BreizhCop.

Je veux saluer la qualité des échanges entre les membres du groupe de travail qui ont apporté leur connaissance du terrain et se sont pleinement mobilisés dans un esprit très constructif.

Que soient remerciés nos collègues Gérard Lahellec et Thierry Burlot, respectivement vice-président en charge des mobilités et de l'environnement pour leurs apports sur des sujets structurants pour notre réflexion.

Ces remerciements s'adressent également à Pierre Breteau, président de l'AMF35, Sébastien Miossec, représentant de l'ADCF, et Christophe Martins, vice-président du département d'Ille-et-Vilaine, qui nous ont permis de prendre en compte les aspirations des autres niveaux de collectivité.

Le groupe de travail exprime sa gratitude pour les agents de la direction du climat, de l'environnement, de l'eau et de la biodiversité et de la direction des finances et de l'évaluation qui l'ont accompagné. Leur disponibilité et leur expertise ont été précieuses.

Remis au président Chesnais-Girard le 12 juin 2019, ce rapport constitue un point d'appui dans les échanges entre le Conseil régional et l'Etat pour organiser autrement l'action publique localement.

Il constitue également une contribution au débat public sur la fiscalité locale et, plus largement, sur le nouvel acte de la décentralisation attendu par les collectivités locales. Si d'autres collectivités souhaitent s'engager dans une démarche similaire, il pourrait être une composante d'une position de la Bretagne dans ces matières.

L'impôt, parce qu'il est un élément de la citoyenneté consacrée dès la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, ne peut pas être seulement un sujet de polémiques ou de contestation.

En intégrant les enjeux sociaux et environnementaux, en le reliant aux compétences nombreuses exercées par les collectivités locales et qui font le quotidien des citoyens, il retrouvera du sens. Le consentement à l'impôt s'en trouvera renforcé.

Les propositions et recommandations du groupe de travail traduisent cette volonté.

Stéphane PERRIN
Président du groupe de travail
Conseiller régional – Rapporteur général du budget

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Introduction

Par lettre du 18 février dernier, le Président de la Région Bretagne a décidé la création d'un groupe de travail sur la fiscalité locale.

La fiscalité locale a connu de profondes mutations au cours des vingt dernières années. Dans le même temps, les compétences des collectivités locales ont fortement évolué. Compte tenu de ces évolutions structurantes et dans un contexte où les citoyens s'interrogent sur les modes d'organisation et de décision de la chose publique, le Président a souhaité que différents enjeux soient analysés par le groupe de travail :

- la cohérence des ressources fiscales avec les compétences exercées ;
- le dynamisme des ressources, leur répartition entre territoires, leur caractère représentatif de l'économie d'aujourd'hui ;
- la possibilité d'utiliser la fiscalité comme un levier transformant favorisant la transition énergétique et environnementale.

Le groupe de travail, constitué d'élus représentatifs de la composition de l'assemblée régionale, s'est réuni à cinq reprises entre mars et juin 2019. L'audition de nombreux élus, représentant tous les niveaux de collectivités locales, et d'experts a permis d'enrichir sa réflexion.

Le présent rapport est une synthèse des sujets débattus lors des différentes réunions et le reflet des échanges nombreux et constructifs portés par les membres du groupe de travail.

Considérant que la fiscalité locale est déconnectée des enjeux d'aujourd'hui et sans perspectives de long terme, alors que les attentes sont fortes, le groupe de travail appelle de ses vœux des ressources fiscales dynamiques, socialement et territorialement justes, au service de la transition écologique.

Dans cette optique, le groupe a retenu 17 propositions et formulé un certain nombre de recommandations qui permettent de porter la voix de la Région Bretagne dans les négociations à venir avec le gouvernement pour une fiscalité plus juste, cohérente et permettant une expérimentation régionale en matière fiscale.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

1 Contexte et enjeux d'une réforme de la fiscalité locale française

1.1 Le consentement à l'impôt, un des piliers de notre démocratie depuis la Révolution, est fragilisé

Comme le souligne Michel Bouvier[1] **«** *La fiscalité fait actuellement l'objet d'un malaise qui peut se lire dans les sondages, dans les débats politiques, économiques ou sociaux ou plus encore dans les refus exprimés au regard de la création de nouveaux impôts (par exemple la taxe carbone) ou de l'augmentation de certains autres (par exemple la contribution sociale généralisée). Cette situation peut paraître inquiétante à ceux qui considèrent que l'impôt est l'expression ainsi que la concrétisation d'un lien social, d'un autre côté elle peut paraître encourageante pour ceux qui estiment qu'il est un frein à l'investissement et plus largement au développement économique.*

Au-delà de ce malaise, cette incompréhension révèle un profond mal-être social. Ce mal-être a pour origine une transition qui s'opère entre le modèle de société de l'après Seconde Guerre mondiale et un autre modèle encore flou et instable issu d'une globalisation marquée aux coins du libéralisme économique et d'une généralisation des algorithmes remettant en cause nombre de métiers traditionnels mais aussi beaucoup d'habitudes intellectuelles ainsi que de pratiques de la vie quotidienne. Aucun bricolage de la fiscalité n'est en mesure de traiter ce mal-être ou de le faire disparaître car c'est le système fiscal qui est de fait inadapté et qui accroît la souffrance des individus les plus fragiles ou en passe de l'être. »

L'impôt est éminemment impopulaire. Il est ressenti par une partie des contribuables avant tout comme une contrainte, allant du simple désagrément à la spoliation. Consentir à l'impôt est pourtant un devoir indispensable au fonctionnement de tout Etat démocratique. L'article 14 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 précise en effet que « Tous les Citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d'en suivre l'emploi, et d'en déterminer la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée. »

Le pouvoir politique a toujours eu pour préoccupation de s'assurer que ses prérogatives fiscales ne fussent pas contestées. De fait, « L'impôt dont on abuse est le plus puissant des leviers révolutionnaires »[2]. La fiscalité a d'ailleurs été l'un des ferments de la révolution française. Les mouvements des gilets jaunes ou des bonnets rouges sont la manifestation récente du rejet d'une fiscalité jugée excessive et/ou inadaptée. La France semble prisonnière d'une équation qu'elle ne parvient pas à résoudre : concilier des services publics de qualité et maintenir un pouvoir d'achat des citoyens satisfaisant.

Avant d'esquisser les contours de ce que pourrait être une réforme de la fiscalité locale, il est nécessaire de revenir au sens de l'impôt qui s'exprime au travers des fonctions qui lui sont attribuées.

1.2 A quoi sert l'impôt ?

1.2.1 Une fonction principale de l'impôt : assurer le financement des politiques publiques

Dans la tradition française, la fonction première de l'impôt est le financement des services publics. L'impôt est le vecteur par lequel chacun contribue, à proportion de ses moyens, aux services publics offerts à tous.

Le constat actuel d'une crise du consentement à l'impôt associé à une demande croissante de service public accessible n'est paradoxal qu'en apparence. Marqué par la culture marchande véhiculée par une économie progressivement libéralisée depuis la fin de la seconde guerre mondiale, l'impôt est de plus en plus considéré comme le prix d'un service rendu par l'institution qui en bénéficie, plutôt que comme l'expression d'un devoir citoyen. Or le financement des services publics intervient par deux vecteurs : l'impôt et la tarification. Ces deux modes de financement fonctionnent en vases communicants : la part du financement par l'impôt (financement par tous les contribuables) est fonction de celle des recettes tarifaires (financement par les seuls usagers du service).

[1] Editorial du Numéro 145 de la Revue Française des Finances Publiques – Février 2019 « Société sans impôt, société sans État ? »
2 Citation de Émile de Girardin ; Les pensées et maximes (1867)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

La déception s'exprime d'autant plus que l'utilité des services publics est revendiquée et que les attentes sont fortes à son égard tant en terme de qualité que d'accessibilité (physique, territoriale, financière).

Définition de l'impôt

Selon Gaston Jèze, « *l'impôt est une prestation pécuniaire requise des particuliers par voie d'autorité, à titre définitif et sans contrepartie, en vue de la couverture des charges publiques*. ».

L'impôt est ainsi :

- Un **prélèvement pécuniaire**.
- Un **prélèvement obligatoire** effectué par voie d'autorité par l'Administration sur le fondement de ses prérogatives de puissance publique, ce qui implique que le contribuable ne peut ni se soustraire à ses obligations fiscales, ni négocier le montant de son impôt.
- Un **prélèvement effectué à titre définitif**, ce qui le distingue de l'emprunt qui, lui, doit être restitué.
- Un **prélèvement sans contrepartie immédiate** qui permet d'assurer indifféremment le financement de toutes les charges publiques, ce qui a, notamment, pour conséquence que le contribuable ne peut exiger que l'impôt qu'il paie soit affecté au financement d'un service public déterminé.

L'impôt est donc la contrepartie de toute dépense publique et n'est normalement pas affecté à la couverture d'une dépense particulière. L'impôt dessine la frontière entre l'économie administrée et l'économie de marché dont le tracé est variable selon les pays et les époques.

L'absence de contrepartie apparente, plus que le caractère obligatoire, est la caractéristique fondamentale de l'impôt et en même temps son défaut le plus important.

Chaque citoyen a en effet une conscience aigüe des impôts qu'il paye mais ignore en revanche l'importance des services ou prestations dont il bénéficie gratuitement. Si tout le monde s'accorde sur le principe des services publics, le dosage des différents services rendus par l'administration et corrélativement, le niveau des impôts nécessaires pour assurer leur financement, ne cesse de faire débat. En d'autres termes, l'impôt mesure le niveau de confiance qu'ont les citoyens envers leur Etat.

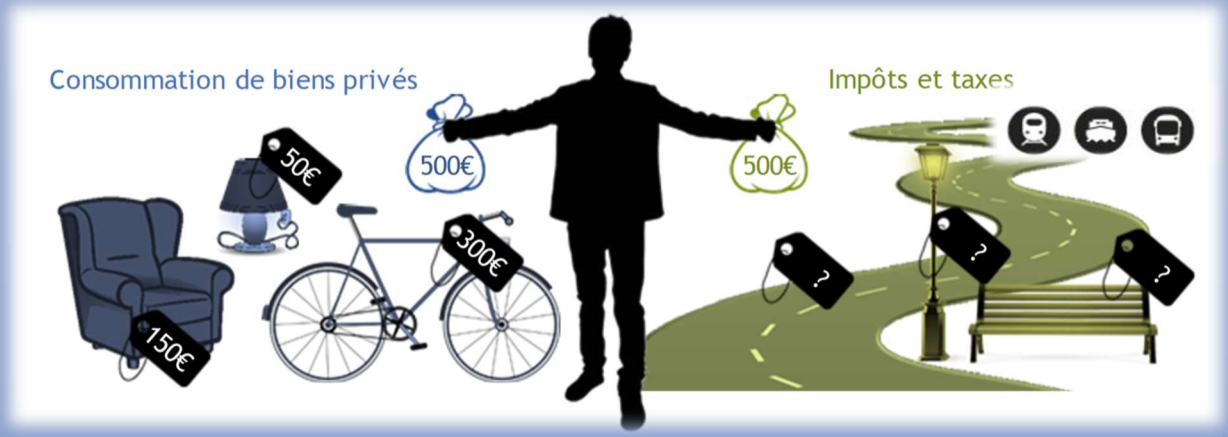

Le manque de lisibilité sur la fonction de l'impôt, liée également à l'extrême complexité des dispositifs fiscaux en vigueur, participe à la défiance qui s'exprime aujourd'hui dans le pays.

Le souhait de rendre plus lisibles et donc mieux acceptés les impôts a conduit le législateur à davantage affecter les ressources fiscales à des dépenses spécifiques, et ce faisant à contrevenir au principe de l'universalité budgétaire de l'impôt en France qui dispose que les recettes fiscales ne sont pas affectées à des dépenses particulières. Corrélativement, en rendant lisible l'intention sous-tendue par la mise en place de telle ou telle imposition, il a multiplié et empilé les impôts et taxes, contribuant à l'illisibilité du système dans son ensemble et nourrissant le sentiment de rejet de la population à l'égard de l'impôt.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Les formes d'impôt

Les impôts forment, avec les cotisations sociales, les « prélèvements obligatoires ». Cette distinction est juridiquement importante : l'impôt fait l'objet d'une loi votée par le Parlement alors que les cotisations sociales sont fixées par décret du gouvernement.

Le vocabulaire employé pour désigner les différentes formes d'impôt n'est pas toujours approprié. L'impôt n'est pas affecté à la couverture d'une dépense particulière (ex : Impôt sur le revenu). La taxe, est, elle affectée à la couverture d'un service publique mais son montant n'est pas la contrepartie directe du service rendu (ex : la taxe sur l'enlèvement des ordures ménagères doit être payée par tous les contribuables de la commune, même s'ils n'utilisent pas effectivement le service). Par ailleurs, l'équivalence entre service rendu et prix à payer n'est pas exigée. La redevance est elle aussi affectée à un service public mais son mode de calcul dépend du montant du service rendu (ex : redevance d'assainissement). Elle ne constitue pas un prélèvement obligatoire, mais correspondent au prix payé par l'usager d'un service public ou d'un ouvrage public en contrepartie de l'usage de ce service ou de cet ouvrage.



1.2.2 Une fonction incitative ou répressive de l'impôt

La fonction secondaire de l'impôt est de nature politique. Il s'agit d'utiliser l'impôt pour modifier les comportements économiques et/ou sociaux. La réglementation fiscale vise alors à encourager ou décourager la consommation de certains biens ou services en instaurant une fiscalité différenciée. Cette action sélective ne peut être que marginale et temporaire, le temps que les modifications impulsées soient « digérées » et qu'un nouvel équilibre se mette en place.

Les détracteurs de ce mode d'intervention dénoncent le risque de fraude (ex : alcool, tabac) et militent pour l'utilisation de moyens non fiscaux pour orienter les choix de manière plus directe.

1.2.3 Une fonction redistributive de l'impôt

Au-delà d'un simple instrument de financement des politiques publiques la fiscalité peut être une politique publique à part entière. La fiscalité peut avoir une fonction sociale lorsqu'elle est utilisée comme un instrument de redistribution des richesses, de réduction des inégalités, autrement dit de solidarité. Les objectifs d'équité entre les contribuables et entre les territoires constituent d'ailleurs un réel enjeu démocratique.

Deux grand principes déterminent conjointement les objectifs poursuivis par tout système fiscal à l'égard des contribuables : **« *Egalité devant l'impôt et égalité par l'impôt* ».**

Le principe d'équité horizontale vise à assurer l'égalité devant l'impôt. Les contribuables ayant la même capacité de paiement doivent être imposés au même niveau sans discrimination. Le principe d'équité verticale vise quant à lui à tenir compte des situations particulières et tend à une égalité par l'impôt. Dans ce cas, la charge que représente l'impôt pour deux contribuables n'ayant pas la même capacité contributive doit être équivalent. Ainsi, le concept d'équité verticale repose sur l'idée selon laquelle les personnes disposant des revenus les plus élevés doivent supporter une charge fiscale plus importante.

L'impôt progressif est l'instrument de cette redistribution en ce qu'il permet de réduire les écarts de richesse entre les contribuables. A l'inverse d'un impôt proportionnel, son taux s'accroît en fonction de la valeur de l'élément taxé. En d'autres termes, plus la valeur de l'élément sur lequel est assis l'impôt est importante, plus le taux appliqué à cette valeur pour calculer l'impôt est important.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

1.3 Les enjeux actuels de la fiscalité locale pour les collectivités locales[3]

1.3.1 Un enjeu de maîtrise et d'indépendance financière

Le premier enjeu est d'assurer un financement pérenne et dynamique des collectivités locales, confrontées à des dépenses constantes et souvent croissantes qu'il leur est demandé de financer avec des ressources aléatoires au fil des réformes fiscales.

Comme le soulignent A. Richard et D. Bur, « la refonte de la fiscalité locale doit permettre de définir des ressources fiscales adaptées à chaque catégorie de collectivité en tenant compte des compétences exercées, de la dynamique de la dépense locale, de l'ampleur objective des besoins de la population et du degré de proximité du service public rendu ».

Les Régions et les Départements ne bénéficient plus de la clause de compétence générale : les premières exercent principalement des compétences de développement local et d'aménagement au sens large, tandis que les seconds exercent essentiellement des compétences sociales et des missions territoriales spécifiques (routes, collèges, aide aux communes). Ce mouvement de spécialisation rend légitime l'objectif de cohérence entre le type d'imposition et le champ des compétences à financer, les impôts économiques ayant par exemple vocation à financer des compétences économiques, dans une logique « d'intéressement » des collectivités et intercommunalités aux politiques publiques qu'elles mènent.

La recherche de cohérence entre la dynamique des recettes fiscales et celle de la dépense locale est un autre paramètre indispensable. Certaines compétences, telles que le RSA pour les Départements, entraînent des dépenses pro-cycliques, la dégradation de la conjoncture provoquant une hausse du nombre d'allocataires (sans par ailleurs que les améliorations de conjoncture n'aient entraîné, jusqu'à présent, de baisse du nombre des bénéficiaires et donc du coût supporté). Il apparaît contradictoire de financer des dépenses pro-cycliques au moyen d'une ressource fiscale elle-même pro-cyclique, comme le sont les droits de mutations à titre onéreux, qui dépendent fortement de la conjoncture dans la mesure où les transactions immobilières sont moins dynamiques en période de contraction. Le financement d'une compétence pro-cyclique doit être assuré par une recette fiscale. Les Régions sont elles aussi confrontées à des contradictions : développer le transport ferroviaire en s'appuyant sur des ressources, cartes grises et taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques, dépendantes du transport automobile, mode de transport que les Régions visent précisément à limiter en offrant d'autres alternatives de mobilité.

1.3.2 Un enjeu politique

Au-delà de la cohérence et de la dynamique des ressources, la fiscalité revêt un enjeu politique ; cela fait dire à Michel Bouvier que « avant d'être une technique juridique ou économique, la fiscalité est un fait politique majeur. L'impôt est source et symbole du pouvoir ».

L'exercice de ce pouvoir exige d'abord de simplifier et rendre plus lisible le paysage fiscal local aux yeux du contribuable-citoyen. L'imbrication des financements qui conduit à ne plus savoir « qui paie quoi » rend l'action moins lisible tant pour les citoyens que pour les élus qui doivent en rendre compte.

En dépit de la garantie constitutionnelle d'autonomie financière des collectivités territoriales, le pouvoir fiscal des élus est parfois ténu. Pour les Régions, les recettes fiscales « avec pouvoir de taux » n'ont cessé de décroître depuis les lois Deferre de 1982 pour représenter à peine 10% des ressources aujourd'hui. L'absence de pouvoir fiscal place les collectivités dans une situation de dépendance vis-à-vis de l'évolution des bases fiscales. A l'inverse, la capacité de moduler les taux sur un panier de ressources « avec pouvoir de taux » plus large offrirait une sécurité financière.



[3] Cite à plusieurs reprises le rapport sur la refonte de la fiscalité locale de la mission « finances locales » co-présidée par MM. Alain Richard et Dominique Bur, mai 2018.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Cependant, les avis des élus sont partagés sur l'autonomie fiscale des collectivités. Certains préfèrent éviter de supporter l'impopularité liée à la hausse des impôts, d'autant plus quand celle-ci s'exerce sur des impôts aux bases obsolètes ou inadaptées génératrices d'iniquité fiscale. Ils redoutent, en outre, les effets de distorsions que peut générer la concurrence fiscale entre territoires. D'autres, en revanche, soulignent la nécessité de l'existence d'un lien fiscal entre le citoyen et son territoire.

1.3.3 Un enjeu d'équité et d'équilibre territorial

La question des inégalités territoriales est liée à celle des ressources locales, en particulier à la question du pouvoir des élus de fixer les taux des impôts locaux. En effet, les territoires dont la base est dynamique n'auront pas besoin de fixer des taux élevés, à l'inverse des territoires moins favorisés. Une ressource conditionnée en partie par un taux fixé localement peut donc contribuer à accentuer les inégalités existantes. L'autonomie fiscale peut donc conduire au développement des disparités territoriales dès lors qu'elle s'exerce sur des bases fiscales inégalement réparties sur le territoire. L'enjeu est donc, dans un tel système, de mettre en place des dispositifs forts de péréquation permettant de garantir une équité territoriale. Que ce soit par de la péréquation horizontale (au sein d'une catégorie de collectivités territoriales) ou verticale (de l'Etat vers les collectivités, via les dotations), le système français ambitionne de réduire les fractures territoriales.

Cependant, si les mécanismes de péréquation verticale et horizontale ont pour vocation de corriger ces déséquilibres, toute réflexion sur la refonte de la fiscalité doit intégrer cette exigence d'équité a priori, car il n'est pas satisfaisant de s'en remettre aux seuls mécanismes correctifs a posteriori.

La refonte de la fiscalité locale doit permettre d'atténuer les inégalités territoriales, la richesse fiscale étant très inégalement répartie sur le territoire national. Elle doit également prendre en compte les inégalités entre les différentes bases taxables : dans le système actuel, la fiscalité locale pèse davantage sur les stocks (propriété foncière assise sur les valeurs locatives des locaux d'habitation, des locaux professionnels et des locaux industriels) que sur les flux (valeur ajoutée des entreprises, revenus, consommations diverses).

La refonte de la fiscalité locale doit donc viser à mettre en œuvre une fiscalité plus juste a priori, afin d'éviter de mettre en œuvre des mécanismes péréquateurs lourds et complexes qui rectifient, a posteriori et de manière imparfaite, la diversité des situations ainsi que les disparités sociales et territoriales. Cet objectif de redistribution juste du produit de l'impôt est d'autant plus nécessaire que les critères actuels de répartition des dotations figent parfois les inégalités territoriales (une DGF par habitant en Bretagne inférieure à la moyenne nationale) ou que par exemple les crédits d'intervention de certains ministères sont très concentrés en Ile de France[4].

1.3.4 Un enjeu de soutenabilité de la fiscalité qui impose une redéfinition de la matière imposable pour prendre en compte la nouvelle économie et s'engager résolument sur la voie de la transition écologique et environnementale

L'absence de révisions, au cours des quarante dernières années, des valeurs locatives cadastrales, qui servent au calcul des principaux impôts locaux, témoigne de la difficulté d'adapter les bases d'imposition à la réalité économique. Les bases fiscales, rendues obsolètes, ne sont plus le reflet satisfaisant de l'économie réelle et sont de ce fait facteur d'inégalité. La refonte de la fiscalité doit poursuivre deux objectifs. Elle doit permettre la fiscalisation de la nouvelle économie « uberisée » largement épargnée par les dispositifs fiscaux actuels qui peinent à fiscaliser ces nouveaux flux économiques. Elle doit également rendre les ressources fiscales cohérentes avec les enjeux de développement durable. En d'autres termes, rendre la politique fiscale soutenable en taxant les externalités négatives. Les dispositifs fiscaux actuels encouragent l'artificialisation des sols quand il faut au contraire récompenser la sobriété foncière.

Il nous faut donc repenser les fondamentaux de la fiscalité à l'aune du défi écologique et environnementale que nous devons collectivement relever.

[4] Selon un rapport de l'inspection générale des affaires culturelles (IGAC) « Analyse des interventions financières et les politiques culturelles en région », d'avril 2014 l'Île-de-France a reçu, en 2013, 66 % des crédits d'intervention du ministère de la culture et de la communication (pour 18 % de la population) tandis que la région Bretagne n'a reçu que 2 % de ces crédits (pour 5 % de la population).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Pionnière en la matière, la Région Bretagne est candidate à la différenciation et à l'expérimentation. Le contrat pour l'action publique en Bretagne indique « Les subventions aux actions en faveur de la biodiversité ne pouvant plus être le seul vecteur d'action, ainsi que le propose le Comité national pour la biodiversité, des expérimentations seront conduites en Bretagne pour proposer des modalités favorisant le développement d'outils, y compris financiers, pour l'intégration d'objectifs de biodiversité dans les stratégies d'investissement privées, des réductions fiscales pour la protection des milieux naturels et les travaux de génie écologique, l'exclusion des espaces protégés de l'impôt sur la fortune immobilière (ISI), ou la taxation d'activités impactantes sur les milieux naturels (artificialisation des sols, apports d'azote, ...). »

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

2 Diagnostic : une fiscalité locale déconnectée des enjeux d'aujourd'hui et sans perspective de long terme

La fiscalité locale constitue un ensemble composite d'impôts directs et indirects, obligatoires ou facultatifs[5], dont bon nombre sont aujourd'hui partagés par les différents échelons de collectivités (parmi les 16 principales taxes, 10 sont partagées par au moins deux échelons de collectivités), mais pour lesquels les collectivités ne peuvent que rarement modifier la base ou le taux.

A l'origine, les « quatre vieilles ».

Principales réformes :

Ordonnance du 7 janvier 1959 définit les principes et l'architecture d'ensemble du système fiscal local : elle marque le coup d'envoi d'un processus quasi permanent de réforme fiscale

Loi du 31 décembre 1973 sur la taxe d'habitation et les taxes foncières

Loi du 29 juillet 1975 portant création de la taxe professionnelle

Loi de finances pour 2010 : Réforme marquée par un début de spécialisation de l'impôt avec la TH et TFNB revenant au seul bloc communal, et par la suppression de tout lien fiscal direct entre la Région et ses électeurs.

La fiscalité directe représente une part prépondérante (mais inégale entre échelons) des recettes de fonctionnement des collectivités.

Les quatre principales taxes directes locales sont la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la contribution économique territoriale (CET).

Elles reposent sur un élément commun : la **valeur locative cadastrale**[6] : cette notion est utilisée seule ou avec d'autres éléments pour le calcul de la base des impôts directs locaux.

La CET en constitue la composante la plus récente, issue de la suppression de la taxe professionnelle par la loi de finances pour 2010. Elle se compose de la Contribution foncière sur les entreprises (CFE) et sur de la Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Si les bases sont territorialisées, à la différence des trois autres taxes les collectivités ne peuvent en définir le taux, fixé par la loi pour l'ensemble du territoire. De même à la différence des autres taxes, la CET est auto liquidée.

Ces impôts directs sont répartis entre les **ménages** et les **agents économiques** implantés localement (les propriétaires d'immeubles pouvant être des ménages ou des agents économiques).

La fiscalité indirecte est très hétérogène. Elle touche la consommation de biens (TICPE…) ou de services, l'acquisition d'un bien meuble (taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules) ou immeuble (droits de mutation…) ou son aménagement foncier (taxe d'aménagement), l'occupation du domaine privé (taxe de séjour) ou public, la compensation de nuisances (taxe locale sur la publicité extérieure…).

Son poids dans les budgets locaux varie d'un échelon à l'autre. En 2017, elle représente 42% des ressources régionales (TICPE, Taxe sur les cartes grises), 39% des ressources départementales, 18% des ressources intercommunales et 8% des ressources communales.

---

[5] Un impôt *direct* est un impôt pour lequel il y a identité entre l'assujetti (celui qui doit d'après les textes s'acquitter de l'impôt) et le redevable (celui qui est en dette par rapport au fisc et qui supporte le coût du paiement). L'impôt sur le revenu ou l'impôt sur les sociétés en sont l'exemple type.

La fiscalité indirecte : s'agissant de la TVA ou des droits de mutation à titre onéreux (DMTO, dus à raison de l'acquisition d'un immeuble par exemple), l'assujetti (commerçant ou notaire) n'est que le redevable légal, le redevable effectif qui supporte la charge de l'impôt étant une tierce personne (le client ou l'acquéreur de l'immeuble) : ce sont des impôts indirects.

Les taxes obligatoires sont, par définition, imposées par la loi et ne peuvent être supprimées par la collectivité qui en bénéficie.

Les taxes facultatives limitativement prévues par la loi peuvent être instaurées sur délibération de la collectivité et en fonction des compétences qui leur sont attribuées.

[6] La *valeur locative cadastrale* représente le loyer théorique annuel que l'immeuble serait susceptible de produire, dans des conditions normales, à une date de référence. Elle est calculée forfaitairement à partir des conditions du marché locatif de 1970 pour les propriétés bâties et de celui de 1961 pour les propriétés non bâties. Afin de tenir compte de l'érosion monétaire et de l'évolution des loyers, cette valeur locative est revalorisée chaque année par des coefficients d'actualisation. Depuis 2017 ces coefficients évoluent en fonction de l'évolution de l'indice des prix.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Une répartition inégale des impôts directs locaux entre les différents niveaux de collectivités tant en volume qu'en proportion des recettes

Répartition des impôts directs locaux entre les différents échelons et part dans les recettes réelles de fonctionnement (RRF) *Données DGCL 2017*

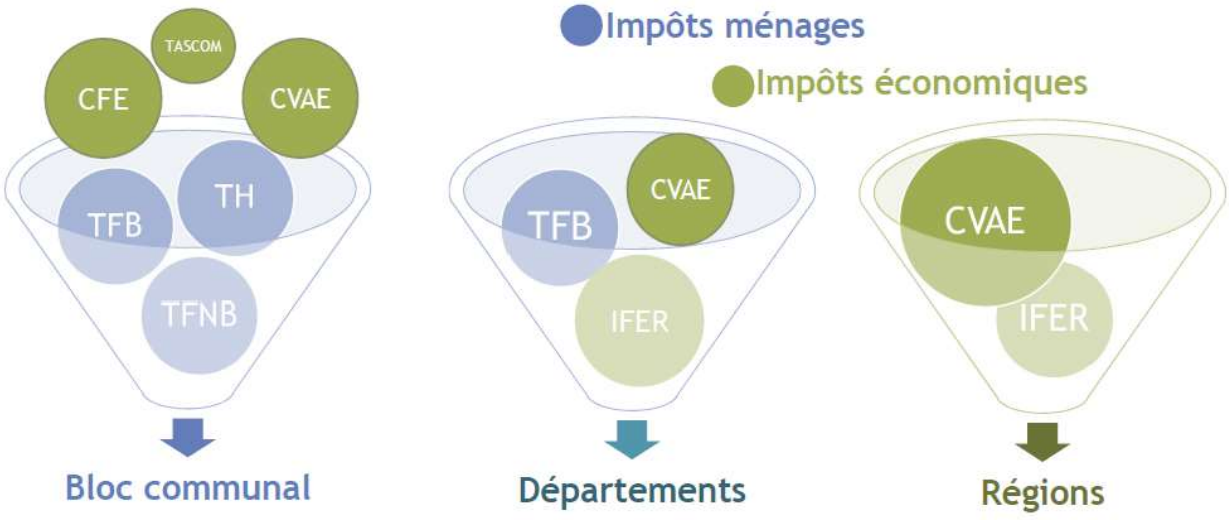

57% RRF des communes

38% des RRF des intercommunalités

32% des RRF

27% des RRF

Volume des recettes fiscales directes 2017, en millions d'euros

Extrait du *Guide statistique de la fiscalité directe locale 2017*, DGCL

Graphique 6 - Répartition en 2017 des recettes fiscales directes des différents niveaux de collectivités selon les différents composantes de la fiscalité directe locale

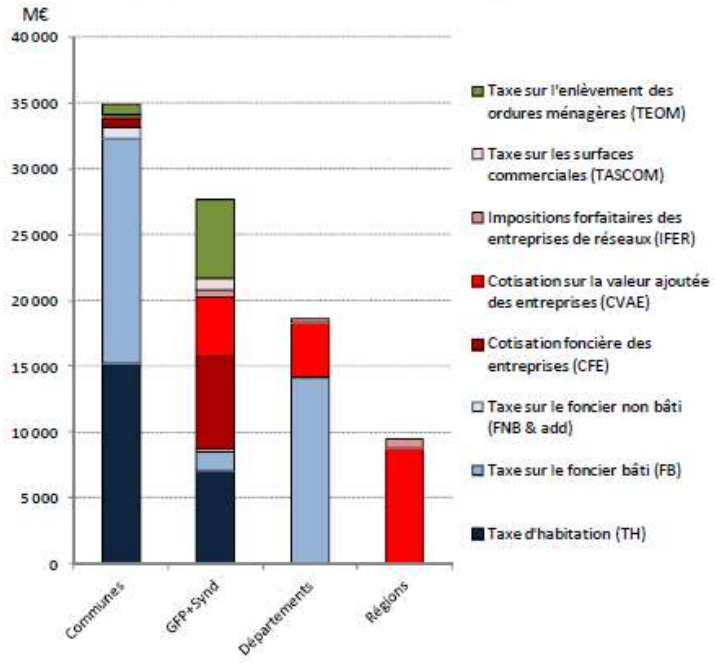

Source : DGFiP, REI ; calculs DGCL.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

2.1 La perte de sens d'un système fiscal qui ne répond plus aux enjeux contemporains

La demande de sens du citoyen se lit à travers la contestation de l'impôt.

La fiscalité locale, complexe et illisible pour les citoyens, est aujourd'hui de nature à nourrir la défiance envers les institutions et l'impôt. Par ailleurs, reposant majoritairement sur la taxation du foncier, la fiscalité locale ne prend pas suffisamment en compte la capacité financière du contribuable, ce qui peut nourrir chez les citoyens le sentiment d'injustice fiscale.

La demande de sens des territoires s'exprime de façon moins médiatique mais néanmoins constante (vague de démission des maires ruraux…).

2.1.1 Un système fiscal complexe et illisible, bâti avec la décentralisation, constamment réformé, devenu incohérent aujourd'hui

Le système fiscal local est le produit d'une époque révolue, celle des Trente Glorieuses. L'économie se portait bien, les comptes publics étaient à l'équilibre, la richesse et la population étaient globalement harmonieusement répartie sur le territoire.

Selon Charles Guéné, *« La fiscalité locale reposait alors sur la territorialisation d'une ressource bien répartie dans l'Hexagone, corrélée à un aménagement du territoire efficace, doublée d'une péréquation verticale bien nourrie, et de services publics omniprésents »*[7].

Depuis, dans un contexte d'internationalisation croissante des échanges, de chômage et de montée des déficits publics, les réformes touchant les finances locales se sont succédées au gré des réglementations et des évolutions de compétences, sans jamais refondre le système en profondeur.

L'agrégation (certains parlent de « sédimentation ») des mesures successives ainsi que le partage de certaines impositions entre les différents niveaux de collectivités, voire entre les collectivités et l'Etat, nourrissent la complexité et nuisent à l'efficacité du système.

La multiplicité des taxes et, pour certaines, leur partage entre plusieurs niveaux de collectivités conduit certains observateurs à parler de « mille-feuille fiscal ».

Répartition des impôts et taxes perçues par les collectivités en 2016, Données DGCL, citées par CESE :

	Montant (milliards d'euros)	En %			
		Secteur communal	Départements	Régions	Total
Contributions directes (1)	**81**	**67**	**27**	**6**	**100**
Total Taxe ménages	55	75	25		100
Taxe d'habitation (TH)	22	100			100
Taxe sur le foncier bâti (TFB)	32	57	43		100
Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)	1	100			100
Total Impôts économiques (entreprises)	27	50	32	18	100
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	7	100			100
Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)	17	27	49	25	100
Impositions forfaitaires sur les entreprises de réseaux (IFER)	2	40	20	47	100
Taxes sur les surfaces commerciales	1	100			100
Autres contributions (2)	**52**	**35**	**46**	**19**	**100**
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	7	100			100
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	11	21	79		100
Taxe intérieure de consommation sur les pts énergétiques (TICPE)	12	1	54	45	100
Versements destinés aux transports en commun	4	100			100
Taxe spéciale sur les contrats d'assurance	7	1	100	0	100
Taxe sur les cartes grises	2			100	100
Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCFE)	2	68	32		100
Impôts et taxes d'Outre-mer	2	56	13	31	100
Taxe d'apprentissage	1			100	100
Autres taxes	4				100
Ensemble (1)+(2)	**133**	**54**	**35**	**11**	**100**

Source : DGCL

Depuis 2017, la part régionale est de 50%, celle du département est de 23,5%

[7] Charles Guéné, *Repenser les fondamentaux de la fiscalité locale pour réduire la fracture territoriale*, dans La Gazette des communes, mars 2019

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

L'absence de vision de long terme peut par ailleurs générer des effets contre productifs. Ainsi le système fiscal français institue des dispositifs fiscaux à court terme (exonérations fiscales en particulier), mais dont les conséquences à long terme ne sont pas toujours anticipées et ne sont parfois pas tenables.

De la même façon les dispositifs peuvent obéir à des objectifs précis et donc être utiles au moment de leur mise en place, mais cette utilité peut disparaître avec le temps ; il faudrait avoir la capacité d'abandonner des dispositifs. Le questionnement régulier des dispositifs sur leurs objectifs, leurs impacts à court et long terme, et le « toilettage » continu de la législation serait de nature à clarifier les intentions du système dans son ensemble.

2.1.2 La perte du lien entre les contribuables et leur territoire

Le lien fiscal direct entre les contribuables et les collectivités de leur territoire, ainsi que le pouvoir pour les élus locaux de fixer ou moduler les taux de leur imposition constituent les fondements du système fiscal local institué après-guerre ; or ces deux liens ne cessent de se distendre.

Le cas des Régions est extrême puisqu'il n'existe plus de lien fiscal direct entre elles et le citoyen-contribuable ; ce qui contribue à la rendre invisible aux yeux de nombreux concitoyens. Les parts d'impôts qui lui sont attribuées (CVAE, IFER) sont auto liquidés par les entreprises.

La suppression à venir de la taxe d'habitation (TH) revêt le même enjeu pour les communes, qui perdent ainsi la seule taxe applicable à l'ensemble des résidents sur leur périmètre d'action (propriétaires occupant ou locataires).

S'ajoute à cela le fait que les communes pouvaient faire évoluer le taux de la TH, donnant ainsi aux élus une capacité de modulation sur une part importante de leurs ressources.

Cette réforme va donc dans le sens d'un mouvement de recentralisation de l'impôt, qui s'observe depuis le début des années 2000 ; en privilégiant l'affectation d'une part de TICPE en compensation des compétences transférées, l'Etat initiait alors un mouvement qui s'accentue depuis : le financement local par l'impôt national territorialisé puis péréqué.

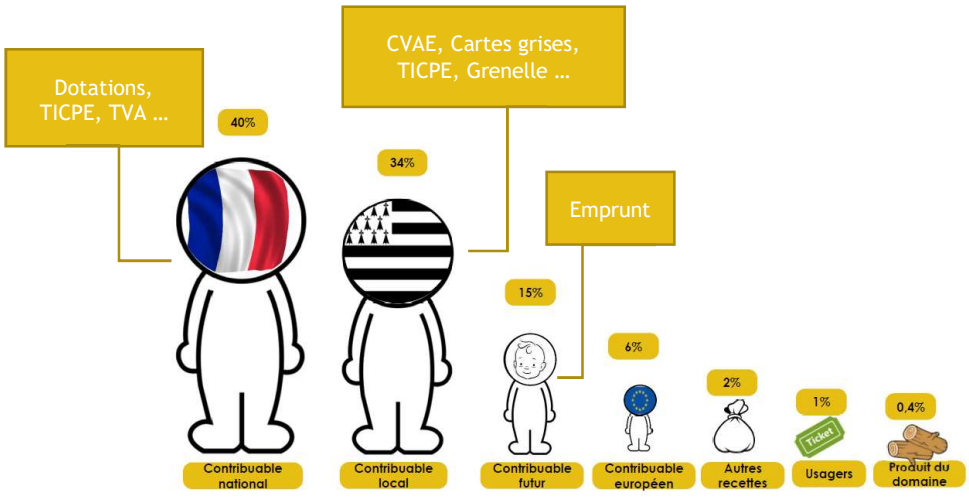

Les contribuables des ressources régionales au BP 2019 Région Bretagne

2.1.3 L'inadéquation pour les collectivités entre les outils financiers à disposition et les compétences confiées freine la mise en place des politiques territoriales « sur mesure » adaptées aux enjeux et besoins du territoire

Les réformes fiscales successives, retirant du pouvoir fiscal aux élus locaux, conjuguées aux nombreuses réformes sur les compétences, brouillent la vision du partage des compétences d'une part, de leur financement d'autre part. L'imbrication des financements conduit à ne plus savoir « qui paie quoi » et rend l'action moins lisible, tant pour les citoyens, que pour les élus qui doivent en rendre compte.

Pour les collectivités ces évolutions aboutissent aujourd'hui à l'exercice de compétences parfois sans aucune capacité d'en maîtriser l'évolution, ni de disposer de marge de décision (par exemple, les prestations sociales) à financer par des ressources peu modulables. Les transferts de compétence de l'Etat étant compensés par des dotations ou fractions d'impôts nationaux.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

L'extension du champ d'intervention des collectivités ne s'est pas accompagné de l'extension de leurs outils de financement, en particulier fiscaux. Pire, l'Etat a dans certains cas conservé le produit d'une fiscalité affectée à des compétences qu'il a transférées aux collectivités (c'est le cas, par exemple, de la Taxe générale sur les activités polluantes - TGAP).

Pour de nombreuses collectivités, la situation résultant de ces évolutions est aujourd'hui insatisfaisante, marquée sur le plan financier par un effet ciseaux, lié à un écart dans la dynamique des dépenses et des recettes. Pour d'autres, l'impossibilité de piloter des ressources reposant sur des bases dont le développement est contraire aux objectifs des politiques publiques menées (par exemple le carburant pour la TICPE dont la consommation veut être maîtrisée par le développement des transports en commun), génère sur le plan financier et politique une difficulté particulière.

2.2 Origine des difficultés et horizon à dessiner

Un consensus se dégage aujourd'hui sur le constat d'un système qui n'est plus adapté aux réalités locales, et qui, trop complexe, nourrit la défiance des citoyens, des entreprises, tandis qu'il ne permet pas vraiment aux élus de faire face aux défis qui les attendent.

Les rapports sur la nécessaire évolution du système ont été nombreux[8]. Le dernier en date, le rapport sur la refonte de la fiscalité locale des sénateurs Alain Richard et du préfet Dominique Bur, présenté en mai 2018, répond, dans un cadre de gestion et institutionnel contraint, à un double objectif : pourvoir à la suppression intégrale de la taxe d'habitation annoncée par le Président de la République et proposer des mesures de nature à rendre la fiscalité locale plus simple et efficace tout en garantissant aux collectivités des ressources prévisibles et dynamiques, cohérentes avec leurs compétences, dans le respect de leur autonomie financière. Ce rapport n'envisage cependant pas une refonte du système en profondeur ; il répond dans les faits avant tout à la question de la suppression de la taxe d'habitation.

Extrait de l'Editorial de Michel Bouvier dans le **Numéro 145 de la Revue Française des Finances Publiques – Février 2019**

« À la différence des années de reconstruction et de développement de l'économie qui ont suivi la Seconde Guerre mondiale, nul ne propose ou ne formalise aujourd'hui un grand projet de restructuration de l'État et de l'économie. Pas plus la classe politique que le mouvement social ou les intellectuels. Il en découle un enfermement dans des problématiques éclatées et limitées à des enjeux particuliers et cantonnés à des négociations relatives à des baisses de taux ou de bases en dehors de toute cohérence d'ensemble. Les corporatismes, l'urgence de répondre à un besoin, ou le retrait de mesures trop impopulaires dominent dans les décisions. Les acteurs de l'impôt sont d'une certaine manière décontenancés.

Les responsables politiques sont confrontés à des questions de plus en plus complexes auxquelles ils n'ont jamais eu à faire, des questions qui ne peuvent trouver de solutions par des réponses qui ont pu être efficaces autrefois. Les experts sur lesquels ils s'appuient tiennent des discours contradictoires.

Finalement, les hésitations et le trouble que l'on peut constater en fiscalité sont le produit de la transformation d'un ordre économique et social mondial en pleine métamorphose. Compte tenu de la multitude d'acteurs et de facteurs concernés par un tel chambardement un réel vertige s'installe au sein du système fiscal d'autant que cette situation favorise une évasion fiscale nationale et internationale d'ampleur. Il faut dire que dans le contexte mondialisé et interconnecté d'aujourd'hui, l'évitement de l'impôt est le signe d'une mutation profonde du modèle économique et politique qui s'est installé pendant les « Trente Glorieuses ». »

2.2.1 La complexité du système est le fruit d'une succession de réformes sans vision d'ensemble mais également de l'ambiguïté de l'Etat vis-à-vis de la place accordée aux collectivités/élus locaux

La réduction de la sphère d'exercice du pouvoir fiscal local est l'une des caractéristiques majeures de l'évolution du système fiscal local contemporain. Elle résulte du recul de la capacité à fixer les taux d'imposition des

[8] Rapport Feuilloley-Raynaud en 1986 ; rapport du Comité pour la réforme des collectivités locales dit « rapport Balladur » en 2009 ; rapport sur les finances publiques locales de la Cour des comptes en 2013

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

principaux impôts directs locaux que la loi de 1980 avait conféré à toutes les collectivités, les dotant ainsi la capacité à mettre en œuvre des choix de politique fiscale.

Cette situation résulte d'une part de la progression de la fiscalité transférée sans pouvoir de fixer le taux, d'autre part de la refonte en 2010 de la fiscalité assortie d'un pouvoir de taux.

La progression de la fiscalité transférée est amorcée dès le début de la décentralisation (transfert des DMTO , mais avec pouvoir de taux ; puis compensation d'exonérations de fiscalité ou dégrèvement), mais elle a connu une étape importante en 2004 et 2005 avec le transfert aux Départements et Régions d'une partie du produit de la TIPP (aujourd'hui TICPE) et de la TSCA au titre de la compensation des transferts de l'acte II de la décentralisation et de la loi du 1er décembre 2008 généralisant le RSA.

Dans la période récente la fiscalité transférée a pris une place prépondérante dans les budgets des Régions, et dans une moindre mesure des Départements. L'affectation du produit de CVAE et de l'IFER, en remplacement de la suppression de la taxe professionnelle, ainsi que la suppression de la DGF des Régions en 2018 et son remplacement par des recettes de TVA, fait passer les ressources fiscales sans pouvoir de taux à la première place des recettes de fonctionnement des Régions.

Illustration de la complexité : Evolution de la fiscalité régionale entre 1998 et 2018

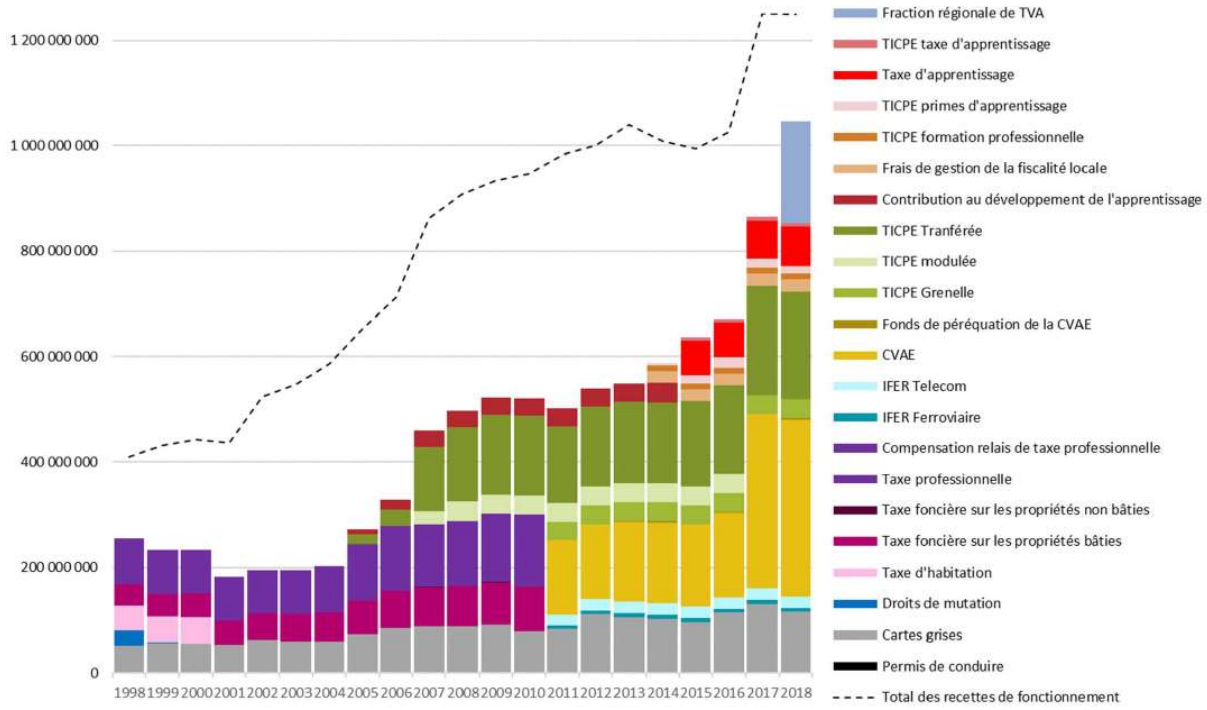

Cette évolution trouve sa source dans le renforcement du pilotage du système public par l'Etat, rendu nécessaire par l'objectif de maîtriser l'évolution des dépenses publiques, des déficits et dettes publics du pays.

L'impératif de pilotage des finances publiques dans leurs différentes composantes (administrations centrales, de sécurité sociale, locales) se heurte dans les faits à une construction institutionnelle, la décentralisation, qui répond à d'autres objectifs.

Ce débat pose la question de l'autonomie financière et fiscale des collectivités.

Cela fait dire à Michel Bouvier qu'une réflexion politique au sens fort est nécessaire « en vue de dégager une nouvelle conception des rapports financiers, non seulement entre les collectivités et l'Etat, mais entre l'ensemble des acteurs publics. Il s'agit, autrement dit, de refonder l'autonomie financière locale dans un contexte national et international globalisé. »

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

2.2.2 La distanciation du lien entre les contribuables et leur territoire trouve un écho dans le débat sur l'« autonomie » des collectivités

L'autonomie financière des collectivités, corollaire et moteur de la décentralisation, ne peut se comprendre qu'à travers le prisme des finances publiques générales. De fait, elle fluctue depuis quarante ans au gré des difficultés rencontrées par les finances publiques.

C'est la raison pour laquelle le concept « d'autonomie financière » des collectivités ne fait pas l'objet d'une définition unanime. Il est cependant possible de distinguer les deux notions que sont l'autonomie financière et l'autonomie fiscale.

- L'autonomie financière s'entend comme la liberté dans les choix de gestion (affectation des ressources) qui suppose également de disposer de ressources suffisantes pour couvrir les charges à assumer.
- L'autonomie fiscale correspond à la capacité à mobiliser le levier fiscal en déterminant l'assiette de l'impôt et/ou son taux, les allègements éventuels.

Aujourd'hui, dans le droit français, **l'autonomie fiscale** n'est pas reconnue aux collectivités, à l'inverse de **l'autonomie financière**, qui est garantie par la Constitution.

La garantie constitutionnelle de l'autonomie financière des collectivités

Afin de préserver la libre administration des collectivités territoriales, le législateur a introduit l'article 72-2 de la Constitution (Loi constitutionnelle n°2003-276 du 28 mars 2003 – art. 7) qui précise le contenu de l'autonomie financière des collectivités :

"Les collectivités territoriales bénéficient de **ressources dont elles peuvent disposer librement** dans les conditions fixées par la loi.

Elles peuvent recevoir tout ou partie du produit des impositions de toutes natures. La loi peut les autoriser à en fixer l'assiette et le taux dans les limites qu'elle détermine.

Les recettes fiscales et les autres ressources propres des collectivités territoriales représentent, pour chaque catégorie de collectivités, une **part déterminante** de l'ensemble de leurs ressources La loi organique fixe les conditions dans lesquelles cette règle est mise en œuvre.

Tout transfert de compétences entre l'État et les collectivités territoriales s'accompagnent de l'attribution de ressources équivalentes à celles qui étaient consacrées à leur exercice. Toute création ou extension de compétences ayant pour conséquence d'augmenter les dépenses des collectivités territoriales est accompagnée de ressources déterminées par la loi.

La loi prévoit des dispositifs de péréquation destinés à favoriser l'égalité entre les collectivités territoriales."

La loi organique du 29 juillet 2004 relative à l'autonomie financière des collectivités territoriales définit les ressources fiscales et autres ressources intégrées dans les ressources propres devant représenter une part prépondérante de l'ensemble des ressources perçues à distinguer des dotations versées par l'État, des subventions de l'État, des avances, des emprunts, des revenus du patrimoine et des services rendus.

La notion de « ressources propres » est donc très large et englobe non seulement les recettes que les collectivités sont en mesure de se procurer par elles-mêmes (fiscales et non fiscales) mais également le produit des impôts transférés lorsque les collectivités en sont, de par la loi, attributaires d'une part d'assiette.

Compte-tenu des réformes fiscales intervenues depuis 2004, préférant aux impôts locaux l'attribution aux collectivités de parts d'impôts nationaux (TICPE depuis 2005, CVAE depuis 2012, TVA en 2018 pour les Régions), cette approche a pour conséquence que le ratio d'autonomie financière par niveau de collectivité enregistre une progression constante.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

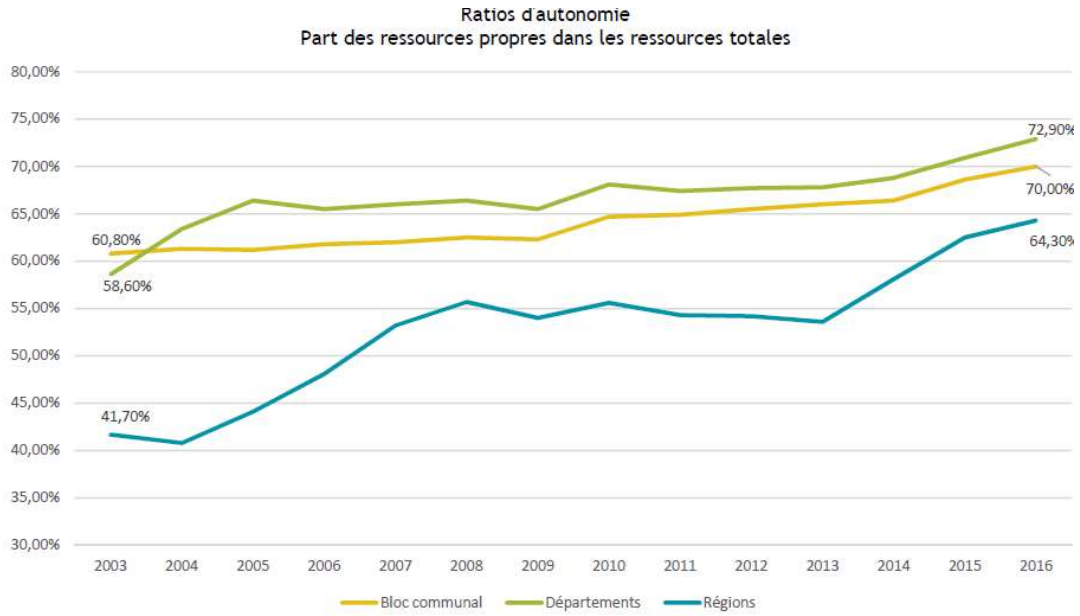

Pour autant, l'autonomie fiscale est très limitée, en particulier pour les Régions et Départements, qui ne disposent presque plus de capacité à fixer les taux.

Ainsi les réformes de 2003-2004 ont en réalité confirmé une logique allant dans le sens d'une dissociation de l'autonomie de gestion des ressources locales et d'une autonomie fiscale perdant progressivement sa substance, la suppression de la taxe professionnelle en 2010 poursuivant cette tendance.

2.2.3 Les enjeux contemporains auxquels font face les collectivités sont inédits

Depuis les premières lois de décentralisation, les transferts de responsabilités aux collectivités, sinon de compétences, ont été continus. Les cadres réglementaires applicables à l'exercice de ces compétences se sont complexifiés. Les charges pesant sur les collectivités sont donc considérables, à proportion de leurs compétences, dont certaines entièrement contraintes. Les attentes des usagers en terme de service public sont constantes. A cela s'ajoute la contrainte financière imposée par l'Etat.

Les collectivités font ainsi face à un enjeu majeur de pilotage financier et de soutenabilité de leur action. Le financement des collectivités, en l'état, ne répond pas à ces enjeux. Mouvant, instable, il ne procure pas assez d'outils et de marge de manœuvre aux différents échelons.

Par ailleurs, l'enjeu inédit de la transition écologique et environnementale percute le système fiscal établi. Comment prôner la sobriété foncière lorsque la base fiscale des principaux impôts locaux repose sur la valeur locative du foncier ? L'enjeu est bien, aujourd'hui, de faire de la fiscalité un outil au service de politiques publiques encourageant les transitions.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

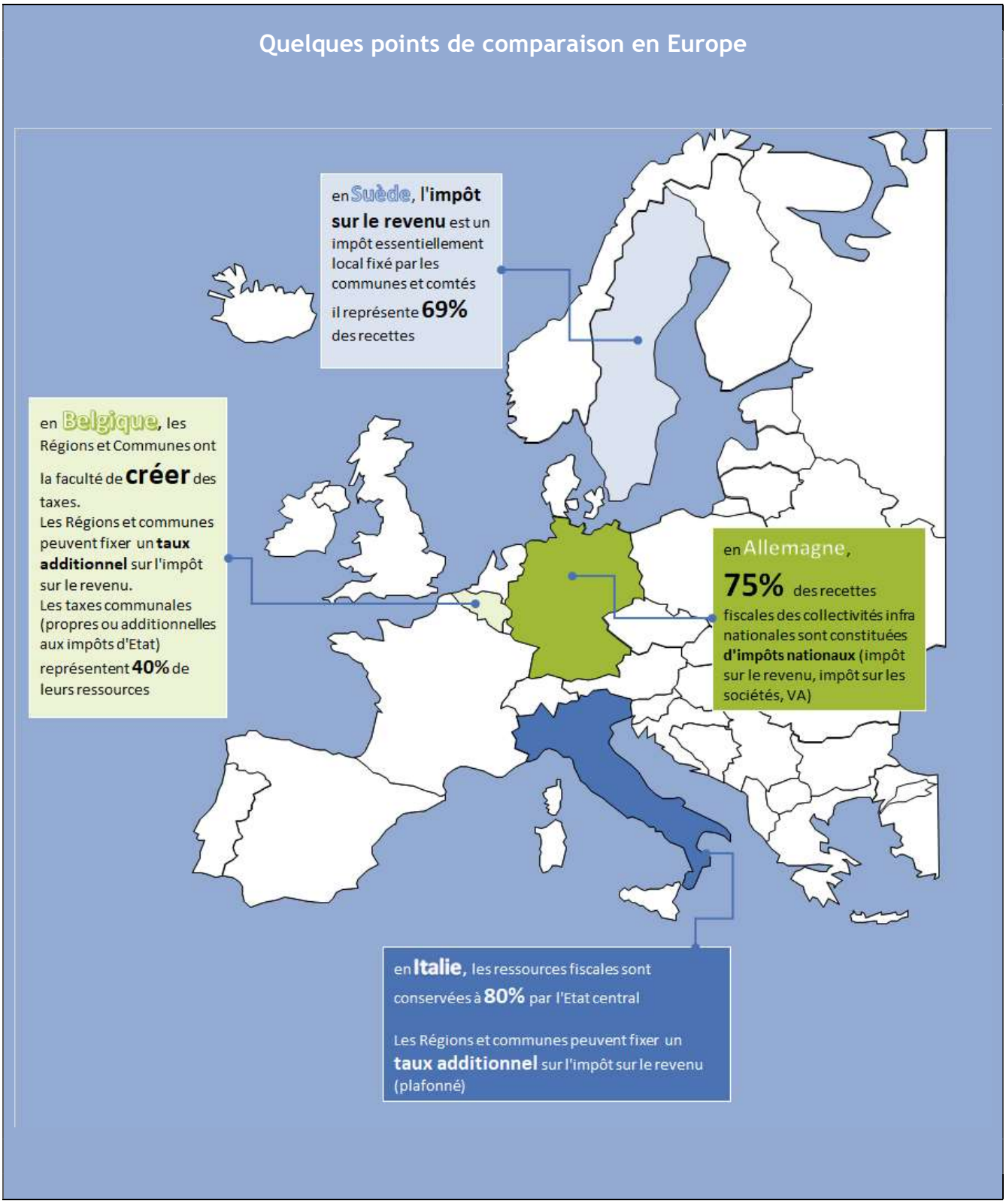

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

3 Propositions pour rénover la fiscalité locale

Afin de rendre la fiscalité locale plus lisible et moins pesante pour les citoyens, afin de permettre une meilleure visibilité pluriannuelle des ressources locales et à chacun de financer les compétences qui lui sont confiées, le Conseil régional de Bretagne formule ci-après les principes transversaux qui doivent sous-tendre la réforme annoncée pour une fiscalité locale rénovée, cohérente entre les différents niveaux de collectivités et acceptable pour les citoyens.

Dans le même temps, le Conseil régional entend se saisir pleinement des enjeux locaux liés à la transition énergétique et environnementale et dans ce chantier souhaite que la fiscalité locale soit adaptée, d'une part pour constituer un levier incitatif ou dissuasif permettant d'accompagner les changements, d'autre part pour assurer aux collectivités des moyens financiers qui ne seraient pas fondés sur la consommation de ressources naturelles à préserver. C'est le sens des propositions formulées ci-après.

3.1 Les principes transversaux à respecter

3.1.1 L'Etat doit garantir la stabilité d'un panier de recettes et sa dynamique

3.1.1.1 Les contraintes financières imposées par l'Etat aux collectivités

Contraint par ses déficits budgétaires cumulés et ses difficultés à réguler ses propres dépenses, l'Etat est de plus en plus exigeant vis-à-vis des collectivités, lesquelles sont, depuis 2011, activement mises à contribution de la réduction des déficits publics.

Après une stabilisation, puis une réduction des concours de l'Etat aux collectivités, entre 2011 et 2017, la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018-2022 procède à un changement de méthode. C'est désormais par la maîtrise directe de l'évolution des dépenses de fonctionnement locales que l'Etat entend limiter les dépenses et le déficit public. La loi instaure un mécanisme contractuel « obligatoire » entre l'Etat et les 322 principales collectivités par lequel chacune s'engage sur un objectif chiffré de maîtrise de l'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement de +1,2% (avec modulation possible de +/-0.45 points selon des critères de démographie notamment) en valeur et à périmètre constant.

Ainsi par la loi, l'Etat impose aux collectivités territoriales une réduction des dépenses de fonctionnement qu'il ne s'impose pas à lui-même, comme le traduit le tableau ci-dessous, issu de l'article 8 de la LPFP susmentionnée.

Taux de croissance des dépenses publiques en volume, hors crédits d'impôt et transferts, corrigées des changements de périmètre

(En %)

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Administrations publiques, hors crédits d'impôt	0,9	0,6	0,7	0,3	0,2	0,1
Dont :						
– administrations publiques centrales	1,0	0,3	0,8	1,2	0,7	0,2
– administrations publiques locales	1,7	0,2	0,9	– 0,4	– 1,6	– 0,6
– administrations de sécurité sociale	0,6	0,9	0,4	0,1	0,6	0,4
Administrations publiques, y compris crédits d'impôt	1,0	1,0	0,5	– 1,2	0,1	0,1
Dont administrations publiques centrales	1,0	1,4	0,3	– 3,2	0,3	0,2

3.1.1.2 Pour répondre aux contraintes de l'Etat, tout en assumant des compétences toujours accrues, les collectivités doivent bénéficier d'un panier de recettes garanti

Parallèlement à ces contraintes, les transferts de compétences de l'Etat sont continus depuis 1982/1983. Le budget régional a ainsi triplé depuis 2004 sous l'effet des lois successives de décentralisation.

En conséquence, les collectivités doivent bénéficier d'un panier stable de ressources suffisantes en cohérence avec les compétences qui leur sont confiées, et dans un cadre juridique stable à l'instar des lois de financement de la sécurité sociale.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Pour les Régions, conserver dans ce panier de recettes la CVAE et la TVA présente un double intérêt : ces ressources sont en cohérence avec leur compétence économie et le développement de leur base n'est pas en contradiction avec les objectifs de développement durable. Le groupe de travail considère à cet égard qu'il faut cependant être vigilant sur les critères de territorialisation de l'assiette de la CVAE.

Mais l'affectation de parts de ces impôts nationaux, sans pouvoir de taux pour les collectivités, signifie également que l'Etat s'engage à reverser leur dynamique. Un point d'attention mérite d'être souligné ici, l'affectation d'une part d'impôt national n'a de sens que si la dynamique de la ressource est effectivement au bénéfice des collectivités. Si l'affectation est plafonnée dans son montant, on bascule dans une ressource qui relève de la dotation et on perd l'intérêt de la ressource fiscale.

Proposition n°1 :

Garantir aux collectivités un panier stable de ressources dynamiques

La Région souhaite que l'Etat s'engage à attribuer aux collectivités un panier de ressources stable, comprenant pour les Régions de la TVA et de la CVAE, en lien avec leur compétence économie. L'Etat doit cependant garantir le versement intégral des parts d'impôts attribués, sans tenter de les plafonner au gré de ses besoins de financement. Ainsi l'Etat doit s'engager à ne plus proposer en loi de finances l'intégration de la fraction régionale de TVA dans l'enveloppe des concours de l'Etat aux collectivités.

Proposition n°2 :

Créer un cadre juridique stable et les conditions d'un débat démocratique en instaurant des lois de financement des collectivités locales.

3.1.2 Créer un vrai mécanisme de contractualisation avec l'Etat qui intègre une vision pluriannuelle des dépenses et des recettes

3.1.2.1 Etat des lieux

La contractualisation de contrainte mise en œuvre dans le cadre de la loi de programmation des finances publiques 2018-2022, portant sur les seules dépenses, n'est ni respectueuse des collectivités, ni sensée en terme de gestion.

Le défi qui est posé à l'Etat est celui du pilotage des comptes publics. Or ces comptes intègrent ceux des administrations locales dont la Constitution garantie la libre administration. La décentralisation n'a pas été conçue dans un contexte d'encadrement des comptes publics. L'enjeu aujourd'hui est donc bien de concilier ces deux exigences.

L'approche retenue par le Gouvernement, contraignante, répond à sa propre obligation de maîtrise des déficits. Cette préoccupation est légitime. Mais l'approche n'est pas respectueuse des collectivités.

3.1.2.2 Intégrer dans la contractualisation financière des engagements de l'Etat sur les recettes

La proposition qui est faite est de concilier le nécessaire pilotage consolidé des comptes publics, qui relève de l'Etat, dans le respect de l'autonomie de gestion des collectivités, qui seule peut leur permettre d'exercer convenablement les compétences que l'Etat leur confie par ailleurs.

Les contraintes financières imposées par l'Etat obligent les collectivités à améliorer leur pilotage financier. Or aucun pilotage sérieux n'est possible sans visibilité sur les charges à assurer et recettes disponibles. Ainsi à défaut de pouvoir maîtriser les bases et taux de leurs impositions, les collectivités doivent être assurées de bénéficier d'une stabilité dans le temps de leur panier de recettes leur permettant une visibilité pluriannuelle sur leurs finances.

Pour ce faire, il est proposé d'intégrer les recettes dans l'exercice de contractualisation financière avec l'Etat.

Par ailleurs, dans une optique de saine gestion et de respect de l'autonomie de gestion des collectivités, le contrat financier avec l'Etat devrait porter sur les soldes financiers et non sur les dépenses seules.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Proposition n°3 :

Intégrer dans le contrat financier signé avec l'Etat des engagements pluriannuels sur les recettes

Convertir les engagements financiers de maîtrise financière en soldes et non en dépenses brutes.

3.1.3 L'Etat doit repenser son modèle pour le rendre soutenable, en particulier à travers les bases fiscales, afin d'intégrer la nouvelle économie « ubérisée » et de répondre aux enjeux de la transition énergétique et écologique

3.1.3.1 Privilégier les bases fiscales compatibles avec la préservation des ressources naturelles et foncières

Concernant les impôts dont l'objectif est de financer la sphère publique (et non les dispositifs seulement incitatifs qui peuvent avoir un rendement nul), l'enjeu est que la base taxable soit choisie de façon à pouvoir être développée sans nuire à l'environnement.

Or les outils fiscaux actuels, ainsi que les critères de répartition de certaines dotations de l'Etat, favorisent plutôt le processus de développement, indépendamment de toute démarche vertueuse de préservation des ressources naturelles et foncières.

Ainsi les taxes foncières, la TICPE ou la taxe sur les cartes grises reposent sur des bases que les collectivités ont pour objectif de limiter. Il convient au contraire de privilégier les ressources assises par exemple sur la valeur ajoutée, telles la TVA et la CVAE, qui ne sont pas, par nature, fragilisées par les politiques d'accompagnement des transitions.

Proposition n°4 :

Repenser les bases fiscales et les critères de répartition des dotations de l'Etat de manière à privilégier les démarches vertueuses allant dans le sens de la préservation des ressources naturelles et foncières, par exemple celles privilégiant la reconstruction de la ville sur elle-même.

3.1.3.2 Identifier les bases permettant de faire contribuer la nouvelle économie

Les bases doivent permettre la contribution de la nouvelle économie « ubérisée » au financement des services publics. Les bases fiscales actuelles, assises sur des principes issus du 19e siècle, ne permettent pas de taxer les usages du 21e siècle.

Les entreprises telles que Airbnb, Amazon, et plus globalement les nouveaux services reposant sur le numérique s'affranchissent des modèles économiques traditionnels et interrogent sur la localisation des bases fiscales qui ne correspondent majoritairement pas à la localisation des services rendus. La question se pose d'autant plus que le processus s'industrialise (professionnalisation des locations Airbnb...).

Il est ainsi proposé d'intégrer la notion de points de délivrance du service pour territorialiser davantage l'activité – et la fiscalité – de ces nouveaux services, et lutter contre les effets d'optimisation fiscale.

Il faut toutefois être prudent, il y a aussi des entreprises en France qui se développent avec la vente en ligne, ce n'est pas qu'une question de commerce international.

Proposition n°5 :

Réviser les bases fiscales pour mieux territorialiser les services offerts par la nouvelle économie numérique, par exemple en identifiant les points de délivrance des services.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

3.1.4 La revendication d'un pouvoir de taux pour chaque échelon de collectivité sur un impôt à base large

Réconcilier les Français avec leur fiscalité n'est plus seulement souhaitable c'est désormais indispensable. Le seul moyen de faire adhérer le citoyen au système fiscal est de le rendre cohérent et lisible. Le bon impôt doit avoir une assiette large, peu d'exceptions et des taux faibles ; c'est ce que préconisent tous les spécialistes.

Alors qu'une base d'imposition étroite exige des taux d'imposition élevés pour obtenir les recettes nécessaires au financement des administrations publiques, une base large permet d'abaisser le taux d'imposition. Un taux bas sur une assiette large, c'est l'optimum fiscal, celui où la fraude est la plus faible et le rendement le meilleur. L'existence de niches fiscales et autres exemptions détournent une partie des recettes fiscales attendues au profit d'intérêts privés qui nourrissent le sentiment d'iniquité de l'impôt. Dans un système fiscal optimal, les exemptions fiscales doivent être ainsi limitées.

Quelle base : la consommation ou le revenu ? Les avis sont partagés. Selon certains économistes, la consommation traduit au final les avantages dont bénéficie le citoyen tandis qu'une imposition sur le revenu peut avoir un effet désincitatif sur le travail. Or, il faut éviter de taxer ce qui est souhaitable, en particulier le travail, et au contraire taxer ce que l'on entend décourager, la consommation d'essence, la pollution. D'autres considèrent au contraire que le coût marginal d'un impôt sur la consommation pèse plus fortement sur les plus modestes dont l'essentiel des revenus est consacré à la consommation. Les travaux du groupe n'ont pas permis de trancher cette question. Par ailleurs, la question d'asseoir la fiscalité sur des stocks (propriétés foncières) ou des flux économiques (revenus, consommation), sujets aux variations du cycle économique quand les politiques financées doivent avoir un effet contracyclique (formation en période de chômage par exemple) doit elle aussi être arbitrée.

En tout état de cause, les élus, quel que soit l'échelon auquel ils appartiennent, témoignent de la nécessité d'un levier fiscal à leur disposition pour ajuster leurs recettes à leurs dépenses, l'accroissement des dépenses d'action sociale des Départements est un des exemples les plus frappant tant la rigidité des dépenses à financer tranche avec la volatilité des recettes (DMTO) sur lesquelles les Départements s'appuient pour les financer. Les élus, de par leur proximité avec les habitants des territoires qu'ils dirigent, revendiquent un pouvoir de taux sur des bases rénovées justes et lisibles à large assiette.

Proposition n°6 :

Asseoir le financement des collectivités sur une base fiscale large unique pour tous les échelons de collectivités, avec pouvoir de modulation.

3.2 Des propositions concrètes pour une fiscalité régionale rénovée

3.2.1 Un versement mobilité régional additionnel

3.2.1.1 Fondement et définition

Les déplacements des salariés pour se rendre sur leur lieu de travail génèrent pour les collectivités organisatrices de transports publics des charges significatives. Afin de permettre à ces collectivités d'y faire face, il a été institué dès 1971, pour les communes et les groupements responsables de l'organisation du transport urbain, une contribution destinée à financer les transports en commun. La création de cette recette affectée était fondée sur une justification économique et sociale :

- le constat de l'impossibilité de faire payer la totalité du service à l'usager ;
- la volonté de faire participer les employeurs privés et publics aux bénéfices indirects générés par l'existence d'un réseau de transport collectif pour les trajets domicile - travail ;
- le souhait de développer les transports publics en utilisant cette recette pour leur financement.

Le versement transport est dû par tout employeur public ou privé dont l'effectif est de plus de 11 salariés (contre 9 salariés jusqu'au 31 décembre 2015) et dont l'établissement est situé dans un périmètre de transport urbain (désormais nommé ressort territorial des autorités organisatrices de la mobilité) :

- En région parisienne,
- Dans une commune ou communauté de commune de plus de 10 000 habitants ou touristique,
- Dans le ressort d'un EPCI compétent pour l'organisation des transports urbain (AOT).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Il est assis sur la masse salariale et recouvré par l'URSSAF au titre des cotisations sociales pour être reversé aux autorités organisatrices de transports. Les entreprises dont l'effectif atteint ce seuil bénéficient d'un assujettissement progressif étalé sur 6 ans.

Le taux du versement transport est fixé par décision de l'organe délibérant dans des limites tenant compte de la population et des infrastructures en cours de réalisation. Il existe en outre en région parisienne un mécanisme permettant de moduler le taux par zone.

3.2.1.2 Une ressource pour les Régions ?

Les compétences des Régions en matière de mobilités ont été largement renforcées ces dernières années.

En effet, depuis le 1er janvier 2002, conformément aux dispositions de la loi de solidarité et de renouvellement urbain (SRU), les Régions assument la responsabilité de l'organisation et du financement des services ferroviaires de transports collectifs d'intérêt régional. Elles ont ainsi la charge de définir le contenu du service public de transport régional, et notamment, les dessertes, la tarification, la qualité du service et l'information des usagers.

Dans le domaine de la mobilité, les Régions sont aussi depuis le 1er janvier 2017 compétentes pour l'organisation des services de transport non urbains, réguliers ou à la demande, et depuis le 1er septembre 2017 des transports scolaires. La Région assure également la desserte des îles depuis le 1er janvier 2017 ou encore la construction, l'aménagement et l'exploitation des gares publiques routières de voyageurs.

Elles financent également les infrastructures ferroviaires et routières, les ports et aéroports.

La Région : un acteur incontournable de la mobilité en Bretagne



BreizhGo : un réseau régional unifié de transport public qui transporte 150.000 voyageurs quotidiens, dont 112.000 scolaires et assure pas moins de 60 millions de voyages annuels.

La Région Ile-de-France bénéficie de ce mode de financement des transports publics de longue date. Le syndicat des transports d'Ile-de-France, devenu Ile-de-France Mobilités en 2017, établissement public administratif

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

territorial placé sous la gouvernance majoritaire de la Région Ile-de-France, est ainsi financé à 60% par le versement transport.

La loi sur la réforme ferroviaire du 4 août 2014 avait d'ailleurs reconnu l'engagement des Régions en faveur de la mobilité en instaurant un versement transport interstitiel (VTI), collecté uniquement en zone rurale, une disposition qui n'a jamais été appliquée car abrogée quelques semaines plus tard par la loi de finances pour 2015.

Trente-six ans après la Loi du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs (LOTI), dernière grande loi sur les transports, le projet de loi d'orientation des mobilités (LOM) engage une transformation profonde des politiques publiques de mobilités, au service d'un objectif : améliorer concrètement la mobilité au quotidien de tous les Français et dans tous les territoires. Présenté en conseil des ministres le 26 novembre 2018, le texte adopté par le Sénat le 2 avril 2019, en première lecture après engagement de la procédure accélérée, comporte plusieurs avancées. La première est le principe d'une couverture complète du territoire par des Autorités organisatrices de la mobilité (AOM), afin que, demain, plus aucun Français ne soit laissé sans solution. La seconde concerne l'extension de la possibilité de percevoir du versement transport, rebaptisé versement mobilité, pour les AOM qui n'organisent pas de transports de manière régulière, dans la limite de 0,3% des salaires. Il est par ailleurs prévu qu'au 1er juillet 2021, la Région exerce de droit, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, l'ensemble des attributions relevant de cette compétence sur les territoires des communautés de communes lorsque des services ne sont pas déjà organisés ou en voie de l'être.

Il ressort comme constante dans l'évolution du paysage institutionnel que les Régions et les Intercommunalités sont renforcées dans leurs compétences pour porter les politiques de mobilités et ainsi invitées à articuler leurs politiques.

3.2.1.3 La proposition du groupe de travail

Un versement transport régional additionnel légitimé par la politique régionale de mobilité…

Le considérable développement l'offre de transport conduit par les Régions ces dernières années rend légitime, selon le groupe de travail, l'attribution d'un versement transport à leur profit. Il s'agit en effet d'un impôt localisé et totalement en phase avec leurs compétences et nécessaire au développement des politiques de mobilités insuffisamment financées au niveau régional.

…prélevé partout sur le territoire régional

La Loi LOM en cours de discussion, dans son souhait de supprimer les zones blanches de la mobilité, fait de la Région l'AOM de dernier ressort dans tous les territoires. En ce sens, elle reconnait la légitimité de la Région en tant qu'AOM partout sur son territoire. Cette position conforte l'idée du groupe de travail d'un versement transport additionnel régional « socle » étendu à tout le territoire régional y compris dans les zones non desservies actuellement pour permettre de constituer une offre universelle de transport multimodale à l'avenir et ainsi participer à améliorer l'attractivité du territoire.

…mais à des taux différenciés par zone pour tenir compte de l'offre effective de service

Le groupe de travail, enrichi des réflexions des intervenants audités, propose que ce versement transport additionnel socle bénéficie de taux différenciés par zone, à l'instar de ce qui se pratique en région parisienne, pour tenir compte du différentiel de niveau de services existant entre des zones rurales non desservies et des zones urbaines bénéficiant d'un haut niveau de service. En effet, comme le mettait en exergue le vice-président chargé des transports et des mobilités Gérard Lahellec, l'acceptabilité pour les entreprises à contribuer au système de financement des mobilités doit s'apprécier au regard des facilités et bénéfices en terme d'attractivité offerts par les services de transports publics. Exiger un versement transport partout alors qu'il n'existe pas de services de transports organisés est difficile à justifier.

Proposition n°7

Instaurer un versement mobilité régional additionnel prélevé partout sur le territoire régional selon des taux différenciés par zone pour tenir compte de l'offre effective de transport public

Dans le cadre de la loi LOM (actuellement en discussion au Parlement) et de la prochaine loi de finances, il est souhaité faire de la Région l'AOM de premier ressort sur le territoire régional, pilote des politiques de mobilité sur son territoire, en complémentarité et concertation avec les EPCI, et dotée de la faculté de percevoir un versement mobilité socle disposant d'un mécanisme de zonage.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

3.2.2 L'Instauration d'une progressivité du taux unitaire par cheval-vapeur de la taxe sur les certificats d'immatriculation dite « taxe sur les cartes grises »

3.2.2.1 Définition

La taxe sur les certificats d'immatriculation (ou « taxe sur les cartes grises ») est un impôt indirect, institué au profit des Régions (article 1599 quindecies du code général des impôts). Elle est affectée à la Région dans laquelle se situe le domicile du propriétaire du véhicule, ou l'établissement principal s'il s'agit d'une personne morale, pour lequel l'immatriculation est demandée.

La taxe est proportionnelle à la puissance des véhicules, évaluée en « cheval-vapeur » (CV).

Il revient aux conseils régionaux de décider, chaque année, par délibération, du taux unitaire par cheval-vapeur applicable dans leur ressort territorial. Cette taxe est la seule dont les Régions puissent fixer le tarif librement.

Les véhicules d'occasion de plus de 10 ans bénéficient d'une réduction de moitié de la taxe sur les certificats d'immatriculations. Il en est de même pour les véhicules utilitaires d'un poids total autorisé en charge de plus de 3,5 tonnes.

En outre, les régions peuvent exonérer de taxe en totalité ou de moitié les véhicules dits « propres ». La Région Bretagne applique ainsi une exonération de moitié aux véhicules non polluants depuis 1999.

Plusieurs taxes additionnelles à la taxe régionale sont prélevées par l'Etat lors de la délivrance du certificat d'immatriculation.

- Une taxe pour la gestion des certificats d'immatriculation (4€) affectées au financement de l'agence national des titres sécurisés (ANTS) chargée de délivrer les certificats ;
- Une redevance couvrant les frais d'acheminement des certificats, désormais envoyés par courrier, sous pli sécurisé, au domicile des propriétaires de véhicules (2,49€).
- Des écotaxes qui sanctionnent financièrement l'achat ou la location de certains véhicules particulièrement polluants :
  - Pour les véhicules neufs, le malus écologique est une taxe additionnelle qui s'échelonne de 50 € à 10 500 €, perçue en une fois, au moment de l'immatriculation des véhicules dont les émissions en dioxyde de carbone dépassent 120 g de CO_2/km, (le taux d'émission de dioxyde de carbone du véhicule est diminué de 20 grammes par kilomètre par enfant pour les familles nombreuses).
  - La taxe CO_2, applicable aux véhicules d'occasion, est une taxe additionnelle sur le certificat d'immatriculation, qui varie de 100 à 1 000 euros selon la puissance du véhicule à partir de 10 chevaux-vapeur.
  - Une taxe sur les voitures de tourisme de forte puissance, introduite en 2018 prévoit un prélèvement supplémentaire de 500 € par chevaux-vapeur à partir du 36ème. Le montant du prélèvement supplémentaire est plafonné à 8000 €. Les propriétaires de véhicules d'époque, détenteurs de la carte grise « collection », en sont exemptés.
  - Une taxe annuelle de 160 € est due pour la détention des véhicules les plus polluants.
  - Il existe également une taxe pour les véhicules de société dont le montant pour chaque véhicule est calculé sur la base de deux composantes : un tarif qui dépend soit du taux d'émission de CO_2, soit de la puissance fiscale (selon la date de mise en circulation du véhicule) et un tarif basé sur les émissions de polluants atmosphériques.

3.2.2.2 Instaurer un mécanisme de progressivité pour favoriser les modes de transport plus respectueux de l'environnement

Le souhait de favoriser l'acquisition de véhicules peu polluants a donné lieu à la mise en place par l'Etat ces dernières années de nombreux dispositifs destinés à orienter les consommateurs vers les modèles de véhicules plus propres en s'appuyant sur la taxe régionale sur la carte grise.

Cette idée n'est pas nouvelle. A l'occasion du vote de taux de la carte grise pour 2012, lors de la session des 15 et 16 décembre 2011, le groupe UDB, autonomie et écologie du conseil régional avait déposé un amendement visant à introduire une progressivité dans l'augmentation de la taxe régionale sur les cartes grises en proposant une augmentation différenciée du tarif en fonction de la puissance fiscale des véhicules afin que l'augmentation de

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

la taxe régionale pèse moins sur les acquéreurs de véhicules de moins de 5 chevaux-fiscaux et plus sur les acquéreurs de véhicules plus puissants.

Si l'amendement n'avait pas été adopté faute de dispositions légales l'autorisant, la proposition avait cependant reçu un écho favorable sur les bancs de l'assemblée régionale et conduit l'exécutif à solliciter officiellement, sans succès, le Ministre du Budget, des Comptes Publics, de la Fonction Publique et de la Réforme de l'Etat de l'époque, en la personne de Monsieur François BAROIN, pour qu'il prenne l'initiative de proposer les modifications législatives permettant une telle différenciation.

Considérant l'action affirmée de la Région en faveur des modes de transport plus respectueux de l'environnement et afin d'encourager les comportements écologiquement vertueux de nos concitoyens, le groupe de travail propose de reprendre cette idée de progressivité de la taxe proportionnelle sur les certificats d'immatriculation des véhicules à moteur en fonction de la puissance fiscale des véhicules. Cette mesure permettrait en outre d'alléger la charge que représente la taxe sur les cartes grises pour les propriétaires de véhicules moins puissants, souvent issus de foyers plus modestes.

Proposition n°8

Dans un double objectif environnemental et social, il est proposé **d'instaurer une progressivité du taux unitaire des taxes sur les certificats d'immatriculation** qui consisterait à appliquer un taux unitaire différencié en fonction de la puissance fiscale des véhicules. Le taux unitaire voté par le conseil régional serait ainsi assorti un coefficient de minoration ou de majoration du taux unitaire en fonction de la tranche de puissance fiscale du véhicule.

Cette pratique, largement développée par l'Etat ces dernières années, fait de la taxe sur les cartes grise une fiscalité de plus en plus punitive qui, si elle parvient à ses fins, est donc vouée à moyen terme à se réduire. Il faudra alors trouver des modes de financements alternatifs pour les Régions.

3.2.3 Remplacer de la TICPE régionale par de la TVA

3.2.3.1 Fondement et définition

La Région perçoit depuis 2005, au titre des charges décentralisées, une fraction de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE) collectée par l'Etat sur le supercarburant sans plomb et le gazole. Son montant, issu d'une base et d'un tarif, est calibré chaque année pour correspondre à l'estimation des charges transférées à la Région par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et celle du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale.

Par ailleurs, entre 2007 et 2016, les Régions ont pu bénéficier d'un produit complémentaire correspondant à une modulation marginale de TICPE, sur délibération de l'assemblée régionale, dans la limite de 1,77 centimes par litre de super et de 1,15 centimes par litre de gazole. L'ensemble des Régions ayant adopté cette modulation, celle-ci a été supprimée par la loi de finances rectificative pour 2016 et remplacée par une fraction de tarif transférée, à même hauteur. Les Régions n'ont donc plus la possibilité de modifier ce taux.

Enfin, depuis 2011, une faculté de majoration du tarif de TICPE est ouverte pour les Régions, pour financer les infrastructures de transport durable prévues par la loi de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement du 3 août 2009. Cette loi cite explicitement la ligne à grande vitesse « Bretagne-Pays de la Loire » partie intégrante du projet Bretagne Grande Vitesse. Dans ce cadre l'assemblée régionale reconduit tous les ans cette majoration, dans la limite autorisée de 0,73 centimes par litre de super et de 1,35 centimes par litre de gazole.

Si la Région bénéficie d'une garantie de perception de la TICPE transférée au titre des transferts de compétence, les recettes issues de l'ancienne modulation et de la majoration Grenelle sont directement corrélées à la consommation de carburant sur le territoire breton.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

3.2.3.2 Intégrer des bases fiscales pérennes en lien avec les compétences de la Région en remplaçant une fraction de TICPE par de la TVA

Cf. objectif Breizh COP :



La Région Bretagne est compétente en matière de transport collectif de voyageurs (transports scolaires, interurbains, maritimes, TER) et s'inscrit dans une démarche de transition qui se donne pour objectif la réduction du recours aux transports routiers individuels sur le territoire breton, et donc de la consommation de carburant.

La fiscalité sur le carburant crée un mécanisme de type incitatif/punitif visant à encourager le recours aux modes de transports alternatifs plus sobres en énergie.

Son objectif est d'encourager les comportements, et non de générer de la ressource pour la collectivité (voir Partie 1). En effet elle ne constitue pas, par définition, une ressource pérenne pour la collectivité qui verra les recettes encaissées diminuer au fur et à mesure que sa politique de mobilité produira les effets escomptés.

Les élus régionaux affirment leur souhait d'adapter les bases fiscales à une économie de la transition afin que leurs ressources ne dépendent pas du développement de bases fiscales qui seraient contraires aux objectifs de préservation des ressources et de lutte contre le changement climatique.

Ainsi, il est proposé de renoncer à une ou plusieurs fractions de TICPE et de les remplacer par une fraction de TVA dont la base, en lien avec l'activité économique du pays n'est en contradiction ni avec les objectifs de développement durable ni avec les compétences régionales.

Proposition n°9

Dans un double objectif environnemental et financier, il est proposé **de remplacer une fraction de TICPE par une fraction de TVA** davantage en lien avec les compétences économiques de la Région et assurant le financement pérenne en particulier des actions favorisant la mobilité durable au détriment du recours à la voiture individuelle à moteur thermique.

3.2.4 Faire évoluer la fiscalité sur l'énergie et les déchets autour de ses deux enjeux : inciter à réduire les émissions de carbone et financer les coûts liés à la gestion des déchets et à l'accompagnement des transitions écologiques

Dans l'esprit de la « Breizh COP », le conseil régional insiste sur la nécessité d'adapter la fiscalité liée à la transition environnementale, écologique et énergétique aux réalités locales (TGAP/ CCE/Eco-contribution).

La question de la disparité sur le territoire de la gestion de l'eau et des déchets doit être traitée (par exemple sur la mise au norme des centres d'incinération): comment différencier la fiscalité sur le territoire pour récompenser ceux qui ont fait de réels efforts ?

Le niveau régional de fiscalité présente un intérêt car la compétence en matière de planification s'exerce à cette échelle et permet de différencier les territoires sans créer de concurrence.

3.2.4.1 La contribution climat énergie (CCE)

Une composante carbone, aussi dénommée Contribution Climat-Energie (CCE) ou taxe carbone, a été intégrée à la fiscalité énergétique (loi de finances 2014, article 32). Cette taxe carbone est une composante de la Taxe Intérieure de Consommation sur les produits énergétiques (TICPE) perçue sur les produits pétroliers, le gaz naturel, le charbon et ses dérivés. Le taux de taxe carbone est unique. Il vient renchérir le coût des énergies

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

fossiles en fonction de leur contenu en équivalent carbone, selon le principe de « pollueur-payeur » : plus une énergie émet de gaz à effet de serre et plus elle est taxée. Ce signal-prix est un instrument efficace en vue d'orienter l'économie sur une trajectoire durable. En effet, la taxe nuit à la rentabilité des activités utilisant des énergies fossiles, ce qui permet le développement économique d'alternatives décarbonées et favorise les comportements respectueux de l'environnement.

Le taux de taxe carbone s'élevait à 7 €/tCO2 en 2014, 44,6€/tCO2 en 2018. La loi de finances pour 2018 prévoyait initialement qu'il augmente régulièrement à 65,4€/tCO2en 2020 ; 86,2€/tCO2 en 2022 et 100€/tCO2 en 2030. Les taux des taxes intérieures de consommation(TIC) ont été modifiés en conséquence (art. 265 et suivants du code des douanes). Cependant, la de Loi de Finances pour 2019 a abrogé l'augmentation du taux prévue par la loi de finances de 2018. En l'absence de nouvelle mesure, il serait donc gelé à 44,6€/tCO2 jusqu'en 2022. Cela représente entre 12,5 et 14 centimes d'euro par litre de carburant. Les recettes de la composante carbone devraient s'élever à environ 8,9 milliards d'euros en 2019. Le poids de la taxe repose essentiellement sur les ménages et le tertiaire (transports inclus, même si des exonérations et réductions existent pour les transports de marchandises et de voyageurs).

Problématique

Si une partie de cette recette peut légitimement contribuer à l'équilibre budgétaire de l'État et surtout aux actions qu'il entreprend pour engager la transition énergétique à son niveau, il est absolument essentiel qu'une part significative soit utilisée pour l'accompagnement de la transition énergétique dans les territoires. C'est la raison pour laquelle les différentes associations d'élus et de collectivités (dont Régions de France et Amorce) demandent l'affectation de 15 euros par habitant de la recette de Contribution Climat Énergie aux collectivités en charge de la transition énergétique et de la lutte contre le changement climatique. Cette dotation pourrait donner droit à un versement de 10 euros par habitant aux EPCI ayant adopté un plan climat-air-énergie territoriaux (PCAET), ou de 5 euros par habitant aux Régions ayant adopté un schéma régional climat-air-énergie (SRCAE) ou un schéma régional d'aménagement et de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET).

L'enjeu est de taille : cette mesure représenterait 16,4 M€ pour la Région Bretagne et environ 31,2 M€ pour l'ensemble des EPCI bretons concernés. A l'heure où l'Etat ne finance plus directement les Territoires à Energies Positives pour la Croissance Verte, cette nouvelle autonomie fiscale permettrait d'accélérer l'effort de transition énergétique dans les territoires.

Enjeux (leviers/freins)

L'ADEME souligne que la contribution Climat-Energie dite « taxe carbone » est un outil efficace pour la transition écologique. L'enjeu est de définir ses modalités pour qu'elle contribue à la justice fiscale. L'ADEME recommande qu'elle soit intégralement redistribuée aux ménages, aux collectivités territoriales et aux entreprises. La redistribution aux ménages doit cibler prioritairement les ménages modestes, et prendre en compte leur situation (niveau de vie, localisation géographique, type d'équipements, etc.), pour à la fois assurer l'acceptabilité de la mesure, soutenir l'activité économique, créer des emplois et réduire les inégalités sociales Ce type de redistribution fonctionne en Suède par exemple. L'ADEME recommande de moduler l'augmentation de la taxe en fonction de l'atteinte des cibles de réduction de gaz à effet de serre (introduction d'un mécanisme de taxe flottante). Ses simulations, ainsi que des exemples internationaux, montrent que, avec des redistributions ciblées et sans augmentation globale du montant des prélèvements obligatoires, les effets sont positifs pour l'ensemble de l'économie (ménages et entreprises).

Le gel de la taxe carbone fragilise encore davantage l'ambition de la politique climatique française. En effet, la trajectoire de la taxe prévue par la loi de finance pour 2019 n'est pas suffisante pour atteindre les objectifs climatiques et les engagements internationaux de la France.

L'absence de trajectoire actualisée pour la Contribution climat énergie (CCE) dans les projets de Stratégie nationale bas-carbone (SNBC) pour 2019-2033 et de Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) pour 2019-2028 rend peu crédible de nombreux aspects de cette programmation du fait du caractère très structurant du prix du carbone pour atteindre les objectifs visés.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Accord/convergence

Accord de l'ensemble des associations d'élus et soutien des associations environnementales.

Proposition n°10

Allouer une dotation climat énergie aux Régions financée par la contribution climat énergie

- Établir sans délai une nouvelle trajectoire de la Contribution Climat énergie pour financer les politiques liées à la transition et renforcer la justice sociale ;
- Affecter une part plus importante des recettes tirées de la Contribution Climat Energie aux plus vulnérables et aux territoires via une dotation climat-énergie pérenne pour les Régions (5€/habitant) et les EPCI (10€/habitant) ;
- Exclure les dépenses relatives à la transition énergétique des règles fixées par l'État pour l'évolution des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales.

3.2.4.2 La Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP)

Aujourd'hui, la TGAP conditionne la dimension de la politique d'enfouissement des déchets. Un tiers de cette recette alimente le budget de l'Etat (le reste étant reversé à l'ADEME).

La question de l'affectation de cette recette se pose : aujourd'hui ce n'est pas l'Etat qui exerce les compétences liées à la gestion des déchets. Par ailleurs, le groupe de travail considère que, dans la mesure où les Régions disposent de compétence en matière de planification des déchets, elles sont légitimes à disposer d'une part de recettes liée à cette compétence.

La TGAP a été instituée par la Loi de finance 1999 et est entrée en application le 1er janvier 2000. Elle est due par les entreprises dont l'activité ou les produits sont considérés comme polluants : déchets, émissions polluantes, huiles et préparations lubrifiantes, lessives, matériaux d'extraction, etc. Son montant et le taux applicable varient selon les catégories d'activité et de produit.

À chaque composante de TGAP correspond une assiette et un taux modifié chaque année. Pour la TGAP sur les déchets, l'assiette de la taxe est basée sur le poids en tonnes (ou en kg) des déchets réceptionnés dans une installation (installation de stockage ou de traitement thermique). Chaque composante de TGAP constituant une taxe à part entière, le redevable peut être assujetti à plusieurs composantes de TGAP. Chaque année, l'entreprise doit déclarer les activités réalisées l'année précédente avant le 31 mai.

Problématique

A l'heure actuelle, la mise en décharge et l'incinération coûtent moins cher que le recyclage et la prévention des déchets (pointé par une étude de l'Ademe de 2017). La TGAP constitue l'outil fondamental pour inverser cet état de fait.

Aujourd'hui, la quasi-totalité des centres d'enfouissement versent une redevance (en plus de la TGAP) à (aux) commune(s) limitrophe(s) des sites en guise de dédommagement; Néanmoins, cela ne constitue pas une ressource pour limiter la nécessité de cet enfouissement, mais uniquement une compensation.

Enjeux (leviers/freins)

Cette taxe sur les activités polluantes doit permettre de mieux appliquer le principe pollueur-payeur. En effet, elle conduit à différencier, dans le montant de la taxe, les ressources nécessaires pour financer les dommages causés à l'environnement par une activité polluante. Le système de taxe précédent se contentait de dégager des ressources financières. La TGAP émet un signal-prix qui doit dissuader les pratiques polluantes.

Pour 2019, les recettes attendues s'élèvent à 700 M€, dont 449 M€ sont reversés à l'Ademe (le budget total de cette agence est de 761 M€) et 251 M€ destinés à l'Etat.

Dans la loi de finance pour 2019, il est proposé une hausse crantée du coût de la mise en décharge et de l'incinération, en 2021 d'abord, puis progressivement jusqu'en 2025. Le signal envoyé aux collectivités locales, aux entreprises productrices de déchets et aux exploitants de décharges et d'incinérateurs est très clair : il est temps d'investir dans les solutions permettant la réduction des déchets à la source, le tri et le recyclage.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Par ailleurs, pour réduire les charges des collectivités locales qui développent la prévention et la valorisation des déchets, les prestations de collecte séparée, de collecte en déchetterie, de tri et de valorisation matière des déchets ménagers verront leur taux de TVA réduit de 10% à 5,5%. Cet abaissement du taux de TVA devrait alléger le coût supporté par les collectivités locales de l'ordre de 80 millions d'euros par an à partir de 2021. Les frais de gestion perçus par l'Etat pour le recouvrement de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMi) seront en outre réduits de 3% pour les collectivités qui choisiront de l'instaurer sur leur territoire.

Controverse

Les acteurs ont peur que le coût de la fiscalité n'augmente plus vite que leur capacité à réduire les déchets et l'enfouissement. Certains craignent que l'action soit plus portée vers l'incinération que la prévention des déchets ou que certains types de modèles vertueux (ex : consignes) ne remettent à mal l'économie du recyclage.

Accord/convergence

L'ensemble des acteurs convergent sur la nécessité d'envoyer des signaux prix cohérents avec la hiérarchie du traitement des déchets.

Proposition n°11

Réviser la TGAP pour mieux accompagner la gestion des déchets notamment dans le cadre des compétences régionales de planification

Taxer l'enfouissement pour le rendre moins compétitif et affecter cette taxe aux collectivités qui agissent sur la filière déchets (ce qui n'est pas le cas aujourd'hui).

- La totalité du montant de la TGAP collecté sur le volet déchets doit revenir à l'amélioration de la gestion des déchets et ne pas abonder le budget général de l'Etat.

- Concernant la redevance d'enfouissement versée aux communes limitrophes, pourquoi ne pas la flécher plutôt en redevance au titre du PRGPD pour travailler sur la prévention, le tri, le réemploi, le recyclage, le développement de la valorisation énergétique.

- Le coût moyen de la gestion des DMA (déchets ménagers et assimilés) est de 81 € H (chiffres OEB 2016). Une contribution régionale dans le cadre d'une sorte de "Plan Marshall du déchet" pourrait apporter des fonds complémentaires pour soutenir les gros investissements de dimension régionale.

3.2.4.3 Le financement des éco organismes

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'UE de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles. En France les éco-organismes sont agréés pour six ans au maximum (renouvelables), s'ils disposent des capacités techniques et financières leur permettant de répondre aux exigences d'un cahier des charges imposé (fixé par arrêté interministériel, après avis de l'instance représentative des parties prenantes de la filière).
L'éco-contribution ou éco-participation est un « coût » ajouté au prix de vente des appareils électriques ou électroniques ou à des éléments d'ameublement vendus en France. Il doit compenser le coût de la collecte et du traitement des déchets électriques et électroniques, ou des éléments d'ameublement en fin de vie, et est entièrement reversé aux éco-organismes réalisant ces tâches.
En moyenne, l'éco-participation est d'environ 0,52 euro/kg. Ce coût est réparti de la manière suivante : 74 % pour le traitement, 14 % pour le transport et 12 % pour les frais d'administration et d'information.

Problématique

Dans un rapport de 2016, la Cour des Comptes met en lumière le budget géré par les éco organismes, qui représentent 1,2 milliard d'euros (données 2013), dont 91% pour la collecte, 5,5% pour les frais de gestion et 3,5% pour la communication. Elle souligne une « sous-utilisation des ressources financières dont disposent les éco-organismes » et moins de 2% du chiffre d'affaires consacré à l'écoconception (R&D…). La ministre avait alors répondu qu'il convenait en effet de renforcer l'effort, mais privilégiait l'exemption d'éco-contribution.

La Cour des Comptes notait également des trésoreries trop importantes, les éco-organismes devenant des gestionnaires de fonds, et des provisions pour charges également trop élevées. Elle notait aussi que si les

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

résultats, notamment en Bretagne, sont globalement satisfaisants quand les objectifs sont fixés de manière réaliste, les campagnes de promotion sont trop centrées sur l'autopromotion des éco-organismes et pas suffisamment sur le geste de tri.

L'enjeu pour la Bretagne est majeur puisque l'agro-alimentaire représente 60% des emballages par exemple. Avec une performance d'un peu plus de 70 kg/habitant d'emballages ménagers collectés et triés de manière sélective, les ménages bretons sont les « champions du tri » des déchets en France, fruit des efforts consentis par l'ensemble des collectivités de Bretagne et symbole d'une prise de conscience précoce des enjeux environnementaux dans cette région. Pour autant, beaucoup reste à faire pour mieux limiter en amont la production des déchets par la prévention, la consommation responsable et l'écoconception, et pour mieux valoriser en aval les ressources qui peuvent et doivent l'être. L'objectif est de tendre d'abord vers le zéro enfouissement (trajectoire 2030), puis de viser le zéro déchet à horizon 2040, conformément à l'objectif 24 de la Breizh COP adopté en décembre 2018.

Le budget global des éco-organismes en Bretagne est d'environ 100 M€/an, dont 40 M€/an pour le principal d'entre eux, Citéo, qui travaille sur les emballages, verres et papiers ménagers.

S'ils consacraient 1% de ce budget à la recherche et développement (R&D) sur l'écoconception, cela représenterait un doublement de l'effort de R&D et une concentration de cet effort sur l'amont plutôt que sur l'aval – financement des expérimentations d'apport volontaire qui constitue l'essentiel des dépenses de R&D actuelles).

Cet effort des éco-organismes pourrait être contractualisé avec les Régions au titre de leur compétence de développement économique, de leur engagement sur l'ESR et de leur compétence de planification relative à la gestion des déchets et à l'économie circulaire.

Pour la Bretagne, cela représenterait un contrat de 1M€ par an. Il serait cohérent avec son Plan Déchets d'en attribuer :

- 500 K€ sur la recherche de nouveaux emballages et des modes de conditionnement en lien avec les biomatériaux/biomimétisme

- 350 K€ sur les filières et équipements de réparation/réemploi type Repair Café / Ressourceries / Objèteries …

- 150 K€ sur la sensibilisation des citoyens / usagers / consommateurs (familles Zéro déchets, …).

Par ailleurs, cette fraction affectée à la R&D devrait être complétée d'une capacité à accompagner les projets structurants liés au schéma régional ; 10% du budget global des éco organisme pourraient ainsi être attribués à la Région.

Difficultés

Les éco-organismes rechignent à décliner par région leurs objectifs imposés au niveau national.
Il ne faudrait pas que l'effort de RD se traduise par un moindre soutien aux collectivités qui collectent, trient et valorisent les déchets avant que l'effort de prévention à la source ne commence à produire ses effets.

Proposition n°12

Un pouvoir de décision des Régions sur 10% du budget des éco-organismes pour développer l'éco-conception et la prévention des déchets et accompagner les projets structurants liés au schéma régional

Au minimum 10% du budget des éco-organismes devra être contractualisé avec les Régions et fléché
- sur l'éco-conception et la prévention des déchets et notamment :
  > la recherche de nouveaux emballages et conditionnement, biomatériaux, biomimétisme
  > les filières et équipements de réparation/réemploi type Repair Cafés, ressourceries, objeteries (à construire avec les EPCI)
  > la sensibilisation citoyenne, usagers, consommateurs (familles zéro déchets) également en lien avec les territoires
- sur le financement d'équipements de tri et de valorisation structurants et innovants à l'échelle régionale (ex: hauts pouvoir calorifique, Combustibles Solides de Récupération…)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

3.2.4.4 Engager une réflexion pour une solidarité sur les questions de biodiversité et de gestion de l'eau

Les propositions fiscales sur la gestion de l'eau et la préservation de la biodiversité nécessitent un travail approfondi en raison de leurs nombreuses implications dans les différents champs d'activité (agriculture, tourisme, aménagement) mais également du fait de la multiplicité des acteurs concernés. Néanmoins, dans la continuité des travaux identifiés dans le contrat d'action publique pour la Bretagne signé par le Premier Ministre en février 2019, le groupe de travail prône la structuration d'une réflexion globale et partenariale compte tenu de la sensibilité des enjeux de qualité de l'eau, de préservation de la biodiversité et de solidarité territoriale autour des enjeux notamment du financement du grand cycle de l'eau.

Il paraîtrait intéressant d'analyser toutes les activités qui nuisent à la biodiversité et de proposer une taxe biodiversité/environnementale qui porterait par exemple sur les produits phytosanitaires ou ménagers les plus néfastes à la biodiversité.

Extrait du contrat pour l'action publique en Bretagne :

« L'eau, enjeu transversal et partagé de tout le territoire

L'engagement de la Région Bretagne dans la politique de l'eau est concomitant de la prise de conscience collective de la société bretonne, dès les années 1980, des impacts des pollutions diffuses sur la qualité de l'eau. La qualité des eaux en Bretagne s'est aujourd'hui considérablement améliorée, grâce à la mobilisation conjointe des milieux professionnels et associatifs, de l'État et des collectivités locales, notamment dans le cadre de la conférence bretonne de l'eau et des milieux aquatiques (CBEMA). Le Conseil régional s'est vu confier par décret, en 2017, les missions d'animation et de concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Dans ce cadre, il est proposé de faire évoluer la conférence bretonne des milieux aquatiques en « parlement régional de l'eau », instance d'animation et de concertation élargie aux établissements publics intercommunaux désormais pleinement compétents en matière de gestion de l'eau.

Dans le cadre d'interventions partenariales prévues par le plan breton pour l'eau et étant donné la redondance des comitologies bretonne et de bassin Loire-Bretagne, l'État et la Région s'engagent à rapprocher les instances techniques de gouvernance locale dans le domaine de l'eau (secrétariat technique Vilaine et côtiers bretons et comité de direction de l'eau). Ces instances garantissent le cadre d'intervention partenarial et permettent au Conseil régional d'avoir toute l'information sur la politique de l'eau à l'échelle du bassin.

La CBEMA est transformée en « parlement de l'eau » présidé par le Conseil régional. La Préfète de région est consultée sur les modalités de son organisation. L'État s'engage à intervenir en tant qu'expert devant le « parlement de l'eau » pour éclairer les décisions de cette instance. Le « parlement de l'eau » sera consulté par les instances de bassin, notamment dans le cadre de l'élaboration du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et des programmes de mesures (PDM). »

<u>Proposition n°13</u>

Engager une réflexion collective pour une solidarité sur les questions de biodiversité et de gestion de l'eau

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

3.4 Prendre en compte les contraintes des autres niveaux de collectivités notamment dans le cadre des préconisations du SRADDET

Une réflexion nationale doit permettre de faire émerger des nouvelles ressources, en particulier communales, compatibles avec les objectifs de préservation de la ressource notamment foncière, tels qu'ils seront énoncés dans le futur schéma régional de développement durable et d'égalité des territoires.

Il est en effet nécessaire d'intégrer dans la réflexion globale sur la réforme fiscale les nouvelles contraintes prescriptives du SRADDET vis-à-vis des autres niveaux de collectivités invités à la sobriété dans l'usage des ressources foncières notamment (zone de captage des eaux, préservation des zones humides…) quand le modèle fiscal actuel les incite au contraire à l'artificialisation des sols.

Il est indispensable qu'un nouveau modèle de financement, ou que des mécanismes incitatifs, encourageant les comportements écologiquement vertueux émergent.

La Région Bretagne, engagée dans le cadre de la Breizh COP à bâtir une Bretagne solidaire, durable et démocratique, et consciente de la nécessité d'une rupture dans nos manières de conduire l'action publique pour être à la hauteur des défis posés par le changement climatique, est volontaire, dans le cadre de la différenciation, à expérimenter tout dispositif de cette nature, en lien avec les collectivités bretonnes.

Le SRADDET

La loi NOTRe du 7 août 2015 a donné compétence aux Conseils régionaux pour élaborer un schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) pour leur territoire à l'horizon de la fin de cette année. Ce schéma régional de planification fusionne plusieurs documents sectoriels ou schémas existants : schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADDT), plan régional de prévention et de gestion des déchets (PRPGD), schéma régional de l'intermodalité (SRI), schéma régional climat air énergie (SRCAE) et Schéma régional de cohérence écologique (SRCE). La loi NOTRe a ainsi généralisé la planification régionale à portée normative auparavant réservée aux seules régions d'outre-mer, à l'Île-de-France et à la collectivité territoriale de Corse.

Dans le cadre du « Contrat d'action publique pour la Bretagne », une expérimentation régionale pour la création du « Fonds régional expérimental breton de la transition écologique » pourrait voir le jour avec pour ambition d'accompagner un nouveau modèle d'autorégulation (prôné par le SRADDET) et qui génère, dans le système actuel, une perte des bases fiscales.

Un tel fonds pourrait ainsi être de nature à compenser ou encourager financièrement les actions à l'échelle du territoire breton allant dans le sens d'une préservation des ressources naturelles et foncières. Il s'agirait de faire de la péréquation sur la perte des bases que pourraient générer ces politiques vertueuses de gestion du foncier.

Le groupe de travail a souhaité s'appuyer sur l'expertise du cabinet à Ressources Consultants Finances pour enrichir sa réflexion sur la possibilité d'un tel fonds de solidarité régional et plus globalement sur les leviers fiscaux transformant et les outils de renforcement des solidarités envers les collectivités territoriales régionales. Les éléments reproduits dans cette partie sont ceux présentés au groupe de travail par Ressources Consultants finances lors de l'audition du 20 mai 2019.

« L'utilisation d'outils fiscaux régionaux dédiés à de nouvelles politiques régionales est d'autant difficile à imaginer que la région, d'une part, ne dispose quasiment d'aucune autonomie fiscale et que, d'autre part, ne lui sont pas concédées les marges de manœuvre normatives dont elle aurait besoin pour construire les cadres réglementaires adaptés à ses objectifs. Les pistes indicatives esquissées ci-après exigeraient donc des propositions et des votes parlementaires légitimés par le renforcement souhaité de l'expérimentation ou de la différentiation.

Bien entendu, nous ne pouvons ignorer que toute création d'impôt nouveau, ou de supplément d'impôt existant que générerait le transfert d'une part d'impôt national à une région, a peu de chance d'aboutir compte tenu des contraintes économiques et sociales du moment.

Ces prémisses étant posés, la Bretagne pourrait réfléchir à des pistes de création d'outils régionaux adaptés à ses préoccupations. Au sein des dispositifs ci-après esquissés, on fera la différence entre ceux qui fonctionnent en mode redistributif à enveloppe constante et ceux qui ouvrent la voie à l'augmentation d'impôts locaux existants. Ces options ouvriraient la porte à la création, au niveau régional, de taxes additionnelles à des impôts locaux existants, par le Conseil régional lui-même ou par l'intermédiaire d'autres collectivités locales de la région.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

3.4.1 Expérimenter la constitution d'un fonds de solidarité de la région Bretagne (FSRB)

« L'idée est de mettre en place un fonds horizontal de solidarité en Bretagne. Ce dispositif de péréquation régional entrerait dans la catégorie des fonds dits horizontaux en vertu du fait que son alimentation viendrait de prélèvements opérés sur les recettes fiscales des communes, des EPCI et des départements de la région, afin d'être redistribué aux collectivités éligibles, en fonction de critères. La caractéristique de ce fonds réside dans sa neutralité financière pour la région (et pour l'Etat), quoique qu'il ne serait pas interdit que la région abonde l'enveloppe du fonds à la marge. En outre, pourquoi l'Etat n'apporterait-il pas un soutien exceptionnel à titre de reconnaissance pour une action publique décentralisée exemplaire portant sur le renforcement des solidarités et sur l'incitation à la vertu environnementale. Cela pourrait très bien ne rien coûter au budget de l'Etat dans la mesure où la somme apportée s'intègrerait dans l'enveloppe nationale constante des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales.
Ce fonds pourrait consacrer une place à une fraction ayant une dimension incitative ou compensatrice de nuisances ou de dommages. Cette partie du fonds pourrait par exemple se décliner en subventions régionales réglementées, octroyées en fonction de projets allant dans le sens de la sobriété foncière ou énergétique. »

Proposition n°14

Expérimenter la mise en place d'un fonds de solidarité piloté par la Région destiné à compenser l'autorégulation en matière de consommation des ressources, en particulier foncières mais contractualiser avec les EPCI pour la mise en œuvre

3.4.2 Extension des fonctions de l'EPF en termes d'affectation de la TSE (taxe spéciale d'équipement)

« On pourrait imaginer de faire jouer, de manière plus ciblée, le rôle du FSRB ci-avant évoqué à l'enveloppe de TSE collectée par l'EPF. Ceci passerait par une loi d'extension de la TSE à une deuxième part alimentant un fonds de régulation financière locale gérée par la Région. Deux scénarios se présentent. Le premier s'exécuterait à pression fiscale constante : une fraction des 20 M€ aujourd'hui prélevés par l'EPF seraient réorientés vers le financement des politiques compensatoires ou incitatives voulues par la région (10 M€ par exemple). Le deuxième scénario passerait par une augmentation du produit fiscal collecté afin de constituer une deuxième enveloppe grâce à l'élévation de la pression fiscale. Cette enveloppe spécifique serait constituée de deux fractions. Une servirait à compenser a priori, sur le modèle de la dotation parcs marins ou de la dotation insulaire (imaginée par RCF), des manques à gagner réels ou potentiels liés à la mise en œuvre de politiques locales vertueuses. La deuxième fraction serait tout simplement péréquatrice avec un préciput consacré à compenser des pertes constatées de bases de foncier bâti, le reste servant à la péréquation générale. Tout cela nécessite un Observatoire fiscal dédié au foncier régional et une expertise approfondie de l'EPF. »

Proposition n°15

Expérimenter le financement par la taxe spéciale d'équipement prélevé par l'établissement public foncier le fonds de solidarité destiné à récompenser la vertu environnementale et créer un observatoire fiscal du foncier

3.4.3 Transfert de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à la Région.

« Dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation, le gouvernement ne souhaite pas supprimer la TH des résidences secondaires. Dans son rapport, RCF imagine un scénario où ces résidences ne seraient plus imposées au niveau communal mais au niveau national. Pourquoi pas au niveau régional, en Bretagne ? Le produit de TH perdu par les communes et EPCI sur leurs résidences secondaires leur serait ***compensé par la région Bretagne à hauteur de sa valeur 2020****. Neutre à l'origine, le dispositif apporterait par la suite des subsides du fait de l'effet-base et de l'effet-taux. La Région pourrait en effet voter un taux de TH (ou d'autre chose) dans la limite d'un taux plafond fixé par la loi » pour alimenter le fonds de solidarité régionale.*

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Proposition n°16

Expérimenter le transfert de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à la Région pour alimenter la solidarité régionale et récompenser la vertu environnementale

3.4.4 Création de taxes régionales additionnelles

Pour finir, et de manière plus volontariste encore, le groupe propose d'engager une réflexion sur la création de taxes additionnelles et modulables, pouvant prendre la forme d'une CFE régionale alimentant un fonds orienté vers des projets respectant des prescriptions régionales en matière d'aménagement de l'espace, ou de la création d'un taux additionnel régional de CVAE qui s'ajouterait aux taux pleins d'imposition ou réduits des entreprises (gestion des dégrèvements).

Proposition n°17

Engager une réflexion sur un pouvoir de modulation sur la cotisation foncière des entreprises et / ou sur la contribution sur la valeur ajoutée des entreprises pour alimenter la solidarité régionale et récompenser la vertu environnementale

****

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_09-DE

Kemenn a-berzh dilennidi Kuzul-rannvro Breizh evit un delladurezh lec'hel nevesaet

Depllet des elézûs du Consail rejiona de Bertègn pour eune impôzerie de payiz ranouvrie

RÉGION BRETAGNE
RANNVRO BREIZH
REJION BERTÈGN

283 avenue du Général Patton – CS 21101 – 35 711 Rennes cedex 7
Tél. : 02 99 27 10 10 | twitter.com/regionbretagne | facebook.com/regionbretagne.bzh
www.bretagne.bzh

Octobre 2018 – Conception : Direction de la relation aux citoyens/Région Bretagne – Imprimé sur papier 100 % recyclé par Xxxx – © Photo de couverture : Xxxxx

Région BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_10-DE

REGION BRETAGNE

n°19_DFE_SBUD_10

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

Délégation au Président pour la gestion de la dette et de la trésorerie et approbation du règlement relatif à la gestion de la dette et de la trésorerie

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 16h20), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 17h30 puis après 19h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 17h50), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (de 15h15 à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 17h35), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 20h10), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 20h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h45), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h50), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_10-DE

GHACHEM), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Mad
17h30 à 19h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame
17h50), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUIL
DIFFON (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17h
DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS à partir de 20h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Monsieur Dominique RAMARD à partir de 20h10), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT à partir de 20h10), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 20h10), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h45) , Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 4221-5 relatif aux délégations du Conseil régional à son Président et l'article L. 1618-2 relatif aux dérogations à l'obligation de dépôt auprès de l'Etat des fonds des collectivités territoriales ;

Vu le Code Monétaire et Financier et notamment l'article L. 213-3 relatif à l'émission de titres de créances négociables ;

Vu les textes régissant l'utilisation des instruments financiers par les collectivités, et en particulier la circulaire du Ministère de l'Economie et des Finances du 25 juin 2010 relative aux produits financiers offerts aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics ;

Vu la circulaire du 29 avril 2002 relative aux Titres de Créances Négociables ;

Vu le décret et l'arrêté du 30 mai 2016 portant réforme des titres de créances négociables :

Vu la délibération n°17_DAJCP_SA_10 du 22 juin 2017, portant approbation de la délégation du Président pour la gestion de la dette et de la trésorerie,

Vu l'avis de la commission Finances et affaires générales en date du 17 juin 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Le groupe Droite, Centre et Régionalistes et le groupe Rassemblement National s'abstiennent)

- d'ABROGER la délibération du Conseil Régional n°17_DAJCP_SA_10 du 22 juin 2017,

- d'APPROUVER le Règlement relatif à la gestion de la dette, annexé à la présente délibération, en ce qu'il fixe le cadre d'exercice des délégations accordées au Président en matière de gestion de la dette,

- de DONNER DELEGATION au Président du Conseil Régional pour, dans les limites fixées par le Règlement relatif à la gestion de la dette annexé, et pour la durée de la mandature :

- **PROCEDER** à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les réaménagements et les opérations de couverture des risques de taux ;

- SIGNER et EXECUTER à cet effet l'ensemble des actes nécessaires à la gestion de la dette et notamment pour conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques prévues dans le cadre de la présente délégation ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_10-DE

- PROCEDER à l'augmentation du programme EMTN (Euro Med son plafond à 1 milliard d'euros

- NEGOCIER et SIGNER l'ensemble des actes et des contrats du programme EMTN et relatifs audit programme, et notamment le contrat de placement et le contrat de service financier, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire à la mise en place du programme ;

- PROCEDER à l'exécution du programme EMTN et notamment ACCOMPLIR et SIGNER tous les actes relatifs au suivi (suppléments au prospectus de base) et à la mise à jour annuelle du programme ainsi qu'aux émissions publiques et aux placements privés dans la limite des autorisations budgétaires annuelles ;

- PROCEDER à l'augmentation du programme de TNCT (Titre de Créance négociable) et de porter son plafond à 350 millions d'euros

- PROCEDER à l'exécution du programme de TNCT, notamment à accomplir et à signer tous les actes relatifs au suivi et à la mise à jour annuelle du programme.

- PROCEDER à la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant annuel maximum de 200 millions d'euros et EFFECTUER les opérations de gestion des lignes de trésorerie et des billets de trésorerie ;

- METTRE EN OEUVRE, en cas de nécessité, des opérations de placement, dans le cadre des exceptions autorisées à l'obligation de dépôts des fonds au Trésor.

Le Président devra tenir le Conseil Régional informé annuellement des actes pris dans le cadre de cette délégation.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_10-DE

Règlement relatif à la gestion de la dette et de la trésorerie

Le Conseil régional donne délégation à son Président afin de pouvoir prendre tout acte nécessaire à la gestion de la dette et de la trésorerie, dans les limites fixées ci-après.

Le Président tient le Conseil Régional informé annuellement des actes pris dans le cadre de cette délégation, par la présentation d'un rapport précédant le vote du Compte administratif.

1. Réalisation du programme d'emprunt prévu au budget

Le Président du Conseil Régional est autorisé à procéder à la réalisation des emprunts en euro, sous forme bancaire, obligataire, de placements privés de droits européens ou de bons à moyen terme négociable (B.M.T.N), destinés au financement des investissements prévus par le budget, dans la limite des autorisations budgétaires annuelles.

Quelle que soit leur nature, ces opérations devront s'inscrire dans le cadre suivant :

- Une mise en concurrence préalable d'au moins deux établissements bancaires ou financiers devra être envisagée, sauf opportunité particulièrement favorable dont la saisie serait conditionnée par un accord urgent, ce qu'il conviendra de justifier dûment. Le choix de l'organisme retenu s'effectuera sur la base d'un taux comparable incluant notamment les éventuels frais financiers (commissions, primes…).
- La durée maximale des emprunts ne pourra excéder 30 ans, l'amortissement pouvant être constant, progressif, in fine ou sur mesure, avec possibilité de différés,
- Le taux d'intérêt appliqué pourra être fixe, variable ou révisable,
- Les indices de référence d'un contrat pourront être tout index communément usité par les marchés financiers et permettant une mise en concurrence des prêteurs, notamment T4M, TAG, TAM, EONIA, TMO, TME, EURIBOR, OAT, CMS, TEC, Livret A, Inflation française ou européenne.

Par ailleurs, les contrats pourront comporter une ou plusieurs des caractéristiques ci-après :

- La faculté de passer de taux variable ou révisable à taux fixe ou de taux fixe à taux variable ou révisable,
- La possibilité de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêt,
- La faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement des prêts,
- La faculté de rembourser par anticipation, totalement ou partiellement, avec ou sans indemnité,
- La faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps avec la faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- L'indexation du taux d'intérêt sur des dérivés de taux, intégrant par exemple des options ou des barrières.

Pour ce faire, le Président est autorisé à procéder à toutes les opérations liées à la gestion des emprunts et à la signature des actes pris dans le cadre de la présente délégation.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SBUD_10-DE

2. Utilisation des outils de gestion de trésorerie et de placement des fonds li

Concernant les lignes de trésorerie, le Président du Conseil Régional est autorisé à procéder :

- à la réalisation des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum annuel autorisé par le conseil régional, après mise en concurrence d'au moins deux établissements bancaires ou financiers,
- à toutes les opérations liées à l'utilisation et la gestion de ces lignes de trésorerie,
- à la signature des actes pris dans le cadre de la présente délégation.

Concernant les Titres négociables à court terme :

- le Président du Conseil Régional est autorisé à décider de la conclusion ou de la reconduction d'un programme d'émission
- le Président du Conseil Régional est autorisé à effectuer les opérations de gestion, telle que l'émission et le remboursement des titres négociables à court terme et la négociation avec les placeurs ou les investisseurs, dans le cadre et les limites fixées par le présent règlement.

Concernant les placements de trésorerie :

- le Président du Conseil Régional est autorisé à procéder aux actes de placement de certains fonds et disponibilités dans le cadre des dispositions des articles L1618.2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

3. Gestion active de l'encours

Afin d'optimiser à long terme le coût de financement de la dette régionale, le Président du Conseil Régional est autorisé à mener des opérations de réaménagement et de couverture du risque de taux des emprunts préalablement souscrits. La délégation du Conseil régional impose toutefois le respect des mêmes conditions générales de mise en œuvre que celles prévues dans le cadre de la souscription d'un emprunt nouveau.

Le Président est autorisé à procéder à toute opération de réaménagement de la dette, par renégociation des clauses contractuelles et/ou conditions de refinancement des capitaux restant dus et/ou de remboursement anticipé des contrats.

Il est également autorisé à conclure, à modifier par avenant ou à résilier des instruments de couverture du risque de taux tels que les swaps, options sur swap, caps, floors, tunnels, ainsi que tous les instruments de marchés dérivés des swaps et options de taux, dans les conditions suivantes :

- La conclusion ou la réalisation peut inclure le paiement ou la perception d'une soulte ;
- La durée des contrats de couverture ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts sur lesquels porteront les opérations de marché ;
- Le notionnel de référence d'un contrat de couverture ne pourra excéder le capital restant dû de l'emprunt sur lequel portera l'opération de marché.

Pour un exercice donné, le notionnel de référence de l'ensemble des opérations de couverture ne devra pas excéder l'encours existant au 31 décembre de l'année précédente, augmenté des emprunts inscrits au budget de l'exercice.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

REGION BRETAGNE

N°19_DFE_SEGEP_01

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

Rapport d'activité et de développement durable 2018

Le conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 16h20), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 17h30 puis après 19h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 17h50), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (de 15h15 à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 17h35), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 20h10), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 20h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h45), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h50), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 17h30 à 19h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h50), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Monsieur Patrick LE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

DIFFON (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17h
DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Paul MOL
Mona BRAS à partir de 20h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à M
à partir de 20h10), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madam
20h10), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 20h10), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h45) , Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission des finances et des affaires générales du 17 juin 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

- **A PRIS ACTE** de ces communications.

Le Président,

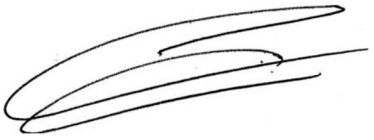

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

RADD

CONSEIL RÉGIONAL

juin 2019

RAPPORT D'ACTIVITÉ ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

2018

- Rapport d'analyse par programme 2018
- Bilan social 2018
- Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2016-2017
- Rapport égalité femmes·hommes 2018

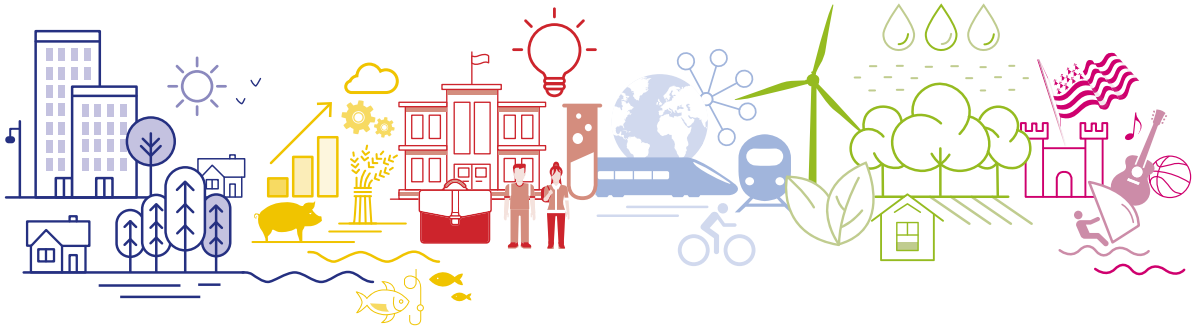

Région BRETAGNE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Direction des finances et de l'évaluation

Session du Conseil régional - Juin 2019

Rapport d'activité et de développement durable 2018

Rendre compte de l'action publique régionale dans l'intégralité de ses champs d'actions, telle est l'ambition de la Région au travers de son Rapport d'activité et de développement durable (RADD).

Ce document répond aux exigences de démocratie et de transparence. Elaboré chaque année par l'administration régionale et faisant l'objet d'échanges en session, il s'inscrit dans une démarche de performance initiée il y a 14 années et évolue au fil des ans. Au-delà de la présentation des politiques publiques et de leurs objectifs, il vise à offrir une bonne lisibilité des moyens mis en œuvre par l'institution régionale pour les atteindre.

Le Rapport d'activité et de développement durable comprend 4 volumes :
- le Rapport d'analyse par programme,
- le Bilan social présentant les ressources humaines et le fonctionnement de l'institution régionale,
- le Bilan des émissions des gaz à effet de serre développant les enjeux climatiques,
- le Rapport égalité Femmes.Hommes illustrant les engagements de la collectivité dans ce domaine.

Etayé par de nombreux indicateurs d'activité, d'efficacité et d'efficience, ce document permet d'élargir le spectre d'analyse de notre action en prenant en considération les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Cette nouvelle édition intègre des propositions d'évolution formulées par le Conseil économique, social et environnemental régional, répondant ainsi à une volonté d'amélioration permanente et pour une meilleure information, portée à la connaissance de tous et toutes.

Je vous demande de prendre acte de ces communications.

Le Président,

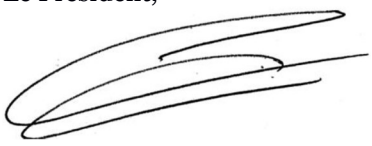

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Rapport d'activité et de développement durable 2018

Rendre compte de l'action publique régionale dans l'intégralité de ses champs d'actions, telle est l'ambition de la Région au travers de son Rapport d'activité et de développement durable (RADD).

Ce document répond aux exigences de démocratie et de transparence. Élaboré chaque année par l'administration régionale et faisant l'objet d'échanges en session, il s'inscrit dans une démarche de performance initiée il y a 14 années et évolue au fil des ans. Au-delà de la présentation des politiques publiques et de leurs objectifs, il vise à offrir une bonne lisibilité des moyens mis en œuvre par l'institution régionale pour les atteindre.

Le Rapport d'activité et de développement durable comprend 4 volumes :
- le Rapport d'analyse par programme,
- le Bilan social présentant les ressources humaines et le fonctionnement de l'institution régionale,
- le Bilan des émissions des gaz à effet de serre développant les enjeux climatiques,
- le Rapport égalité Femmes·Hommes illustrant les engagements de la collectivité dans ce domaine.

Étayé par de nombreux indicateurs d'activité, d'efficacité et d'efficience, ce document permet d'élargir le spectre d'analyse de notre action en prenant en considération les enjeux économiques, sociaux et environnementaux.

Cette nouvelle édition intègre des propositions d'évolution formulées par le Conseil économique, social et environnemental régional, répondant ainsi à une volonté d'amélioration permanente et pour une meilleure information, portée à la connaissance de tous et toutes.

Danevell obererezh ha diorren padus 2018

Rentañ kont eus obererezh publik ar Rannvro war gement tachenn zo, sed aze ar pezh a fell d'ar Rannvro ober dre he danevell obererezh ha diorren padus (DODP).

Emañ an teul-mañ diouzh an demokratelezh ha lakaat a ra pep tra a-wel d'an holl. Bep bloaz e vez savet gant melestradurezh ar Rannvro, ha kaozeadennoù a vez diwar e benn e-pad an dalc'hoù. Un argerzh efedusted zo anezhañ : roet e oa bet lañs dezhañ 14 vloaz zo ha cheñch a ra a-hed an amzer. Ouzhpenn diskouez ar politikerezhioù publik hag ar palioù anezho, e fell d'an nen displegañ d'an dud petra a vez graet gant ar Rannvro evit kas anezho da benn vat.

Pevar lodenn zo en Danevell obererezh ha diorren padus :
- an Danevell dielfennañ dre brogramm,
- ar Bilañs sokial a ziskouez piv eo an implijidi ha penaos ez a ar Rannvro en-dro,
- ar Bilañs a-fet ar gazoù efed ti-gwer evit a sell ouzh kudenn an hin,
- an Danevell kevatalded Merc'hed.Paotred a ziskouez engouestloù ar strollegezh war an dachenn-se.

Skoret eo an teul-mañ gant e-leizh ar verkerioù a ziskouez an obererezh hag an efedusted. Gantañ e c'hallomp dielfennañ hon obererezh en ur mod ledanoc'h, ha derc'hel kont eus ar pezh a zo d'ober a-fet an ekonomiezh, ar gevredigezh hag an endro.

E-barzh an danevell nevez-mañ ez eus kinnigoù emdroadurioù a zo bet graet gant Kuzul ar Rannvro evit an ekonomiezh, ar gevredigezh hag an endro. Evel-se e weler a-walc'h omp mennet d'ober gwelloc'h bepred, ha da gelaouiñ gwelloc'h an holl ac'hanoc'h.

Loïg Chesnais-Girard,
Président du Conseil régional de Bretagne
Prezidant Kuzul-rannvro Breizh

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 EN BREF

Janvier

CESER
Une assemblée renouvelée

C'est à Rennes, dans l'hémicycle de Courcy, que s'est déroulée le 15 janvier 2018 la session d'installation du nouveau Conseil économique, social et environnemental régional. Cette assemblée renouvelée accueille 54 femmes et 64 hommes, soit 46% de femmes. Une représentation féminine renforcée qui, avec un rajeunissement et une diversification des profils des élu·e·s, témoigne d'une volonté de se rapprocher des réalités régionales actuelles.

Assises de la solidarité
Un nouvel élan pour le réseau breton

Quel avenir pour le réseau régional des acteurs de la solidarité internationale en Bretagne et comment l'organiser ? Ces questions étaient au centre des Assises régionales de la solidarité qui se sont déroulées les 26 et 27 janvier à Ploufragan, et qui ont réunis près de 250 acteurs représentants d'associations, collectivités, diaspora, éducation, santé... À l'occasion de ces rencontres, le réseau s'est donné un nouveau souffle et a changé de nom : il s'intitule désormais le « Réseau Bretagne Solidaire ».


© Martin Boudier

Février

Olympiades des métiers
Plus qu'un concours ou qu'un salon de la formation : un véritable spectacle !

Soudeur·euse·s, paysagistes, pâtissier·ère·s, mécanicien·ne·s poids lourds...: elles et ils ont été plus de 200 jeunes apprenti·e·s, lycéen·ne·s, salarié·e·s ou demandeur·euse·s d'emploi de moins de 21 ans à participer aux sélections régionales des 45es Olympiades des métiers en Bretagne. Ouverte à toutes et tous, cette compétition de jeunes talents a eu lieu du 8 au 10 février 2018, au Palais des Congrès de Saint-Brieuc. Pour la Région, organisatrice de cet événement, l'objectif était, au-delà du concours et du spectacle, de faire découvrir 52 métiers, en direct, et d'informer sur les formations qui y préparent.


© Franck Betremin

Mars

Signature de la convention « PIC » État-Région
5 000 formations de plus en 2018 pour les moins qualifiés

Parce que la Bretagne mise sur la formation pour développer l'emploi, la Région a signé avec l'État une convention d'amorçage pour le Plan d'investissement dans les compétences le 12 mars 2018: c'est ainsi l'une des premières Régions à s'être engagée dans ce dispositif national. En Bretagne, celui-ci prévoit de porter à plus de 21 100 le nombre d'entrées en formation pour les personnes en recherche d'emploi, dont environ 5000 formations supplémentaires pour des personnes peu ou pas qualifiées. Financées par l'État à hauteur de 22 millions d'euros, ces ouvertures de places viendront compléter les efforts déjà entrepris par la Région dans le cadre de sa politique de formation.


© Région Bretagne

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE


© Fanch Galivel

Inauguration du Breizh Nevez 1
Un nouveau navire pour la desserte Groix-Quiberon

La Région a inauguré le 29 mars 2018 à Port-Tudy le Breizh Nevez 1, nouveau roulier chargé d'assurer la liaison entre Lorient et Groix. Construit par Piriou sur son site de Lorient, le bateau est exploité par la Compagnie Océane. Avec 43,5 m de long, 11,6 m de large et une capacité de 300 passagers, le navire est le premier bateau de la flotte bretonne à arborer la nouvelle livrée BreizhGo, du nom du réseau de transport public régional. Initialement commandé par le Département du Morbihan, le bateau a été entièrement financé par la Région (13 M€), dans le cadre de sa prise de compétences sur les liaisons maritimes le 1er janvier 2017, conformément à la loi NOTRe.

Avril

1res Rencontres du tourisme de Bretagne
Un partenariat public-privé pour un tourisme innovant

Suite à l'adoption par le Conseil régional d'une nouvelle stratégie partagée, les 1res Rencontres du tourisme en Bretagne ont réuni quelque 300 personnes le 10 avril 2018. Enjeu de ces journées partenariales, premières du genre : réunir les acteurs publics, privés et associatifs qui font le tourisme en Bretagne et ont co-élaboré cette stratégie, afin d'instaurer un dialogue continu sur des projets de développement communs. Ces Rencontres ont vocation à se renouveler deux fois par an, au printemps et à l'automne.

Assises régionales de la vie associative
« Le monde bouge, les associations aussi ! »

Quelles réponses des associations et institutions face aux nouveaux défis de notre société – démocratiques, territoriales, numériques… ? La question était au coeur des Assises régionales de la vie associative, particulièrement riche et active en Bretagne. Cette journée organisée par la Région et le Mouvement associatif de Bretagne le 14 avril 2018 à Saint-Brieuc a été l'occasion d'explorer 4 thèmes : l'engagement au sein d'une association, la gouvernance des associations, leurs modèles socio-économiques, la co-construction des politiques publiques.

BreizhCop
Construire un projet d'avenir durable pour la Bretagne

Pensée et élaborée sur le principe des Conférences des parties (COP) conduites par l'ONU, la « Breizh COP » a été officiellement lancée le 19 avril lors d'une session régionale extraordinaire. Avec cette large consultation citoyenne, la Bretagne entre de plain-pied dans la transition écologique et énergétique. Tout au long de l'année 2018, les citoyen·ne·s, entreprises, associations, partenaires, institutions, ont été invité à s'exprimer sur **les orientations et les objectifs** de cette Breizh COP, lors de nombreuses rencontres organisées sur le territoire et via le site dédié *www.breizhcop.bzh*.

Mai

Reprise du groupe Doux
La Région soutient la filière volaille de Bretagne

Après une longue période d'incertitude pour le groupe volailler Doux, le tribunal de commerce a validé le projet de reprise en mai 2018, soutenu à hauteur de 20 millions d'euros par la Région. 85 % des soutiens régionaux seront dédiés à la conquête de nouveaux marchés et au développement de nouvelles méthodes. Objectif : faire de la Bretagne un acteur majeur du marché français de la volaille. La Région est également devenue actionnaire de Yer Breizh, nouvelle entreprise destinée à accompagner les acteurs de la filière amont (éleveurs, accouveurs et aliments). C'est la première fois qu'une Région française entre au capital d'une entreprise.


© L'Oeil de Paco

3 films soutenus par la Région sélectionnés au festival de Cannes

En 2018, plusieurs films réalisés et produits en Bretagne ont été sélectionnés, et certains récompensés dans les grands rendez-vous du cinéma. À Cannes, la région était représentée par trois films : « *Plaire, aimer et courir vite* » de Christophe Honoré, et deux courts-métrages, « *Ultra Pulpe* » et « *Ce magnifique gâteau !* ». Un signe de la vitalité de la filière bretonne encouragée par la Région. Grâce à son fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle (Facca), la collectivité accompagne chaque année une centaine de projets de création.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Coopération Bretagne-Australie méridionale

La Région de retour d'un déplacement fructueux

Suite au contrat de coopération signé en 2017, une délégation de la Région s'est rendue à Adélaïde, capitale de l'Australie du Sud, en mai 2018. Lors de ce séjour, plusieurs partenariats ont été envisagés, dans les domaines du tourisme et de la culture, ainsi que des échanges d'étudiant·e·s entre universités et grandes écoles. Ce séjour avait également une dimension économique avec, entre autre, la rencontre des dirigeants de Naval Group Australia autour de la construction des 12 sous-marins australiens, et des salariés bretons venus de Lorient et Brest dans le cadre de ce partenariat.

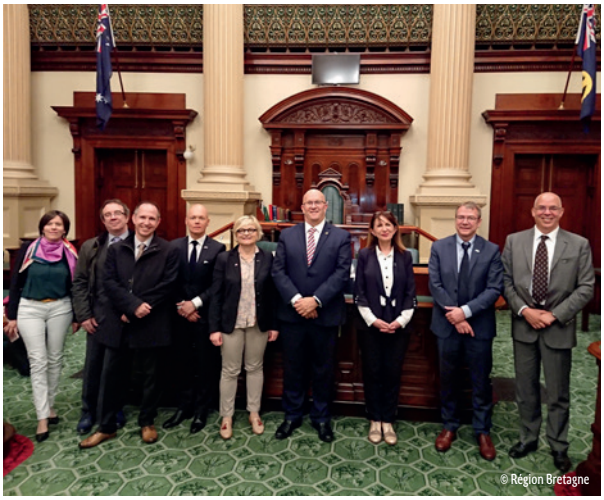
© Région Bretagne

Juin

Une Agence bretonne dédiée à la protection de la biodiversité

Comme sept autres Régions, la Bretagne a saisi l'opportunité offerte par la loi du 8 août 2016 et s'est portée candidate pour la création d'une agence régionale de la biodiversité. Le 22 juin, l'assemblée régionale a confirmé cette volonté. À l'issue d'une expérimentation engagée dès 2015, l'établissement régional devra voir le jour fin 2019. Ses missions : renforcer les actions de connaissance et protection de la faune, la flore et des paysages de Bretagne, et mobiliser les acteurs du territoire autour de ces enjeux de biodiversité.

La Région investit pour les formations sanitaires et sociales

En charge des formations sanitaires et sociales, la Région est très attachée à offrir de bonnes conditions d'apprentissage aux étudiant·e·s de ces filières. Le Président de la Région, Loïg Chesnais-Girard a ainsi inauguré un nouvel établissement le 26 juin 2018 sur le site de Fougères-Javené. D'une capacité de 250 étudiants et stagiaires, ce nouveau IFSI propose des formations en soins infirmiers, aides-soignants et ambulanciers. Un deuxième établissement, offrant les mêmes formations pour une capacité de 140 élèves, a été inauguré le 19 septembre à Saint-Brieuc.

Airbus Cybersécurité choisit la Bretagne

Cinq ans après la création du Pôle d'excellence cyber en Bretagne, Airbus Cybersécurité a fait le choix d'installer son centre technique et sa plateforme de développement à Saint-Jacques de la Lande, près de Rennes. Cette implantation vient renforcer le rôle prépondérant de la région dans ce domaine. Considérée comme la « Cyber valley » européenne, la Bretagne est le territoire à la plus forte concentration d'acteurs dans la cybersécurité en Europe dans le domaine de la formation, la recherche et le développement économique.

Juillet

Plan d'aide exceptionnel aux apiculteurs

L'apiculture traverse depuis plusieurs années une crise majeure, conséquence d'une forte mortalité des abeilles : jusqu'à 70 % du cheptel ont disparu dans certaines ruches. Une situation très préoccupante pour cette activité qui compte près de 4 000 apiculteurs et 150 professionnels sur le territoire breton. Afin de lutter contre ce phénomène, la Région a décidé la mise en place de mesures exceptionnelles, notamment pour l'achat de nouveaux essaims.


© Fotolia

À la recherche de l'épave de la Cordelière

Pendant 3 semaines au cours de l'été 2018, une campagne de fouilles archéologiques a été menée entre le goulet de Brest et la pointe Saint-Mathieu. Objectif ? Localiser les vestiges de la *Marie-Cordelière*, un des navires les plus puissants de la flotte bretonne, qui a sombré ici en 1512 au terme d'un combat épique contre les forces anglaises. La Région et le Département des recherches archéologiques et sous-marines du Ministère de la Culture, à la tête des opérations, avaient pour l'occasion mobilisé une équipe pluridisciplinaire et des moyens techniques importants.


© Nicolas Job

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Août

Solitaire Urgo-Le Figaro
Une étape au port du Légué

Pour la première fois, la course mythique a fait escale au Port du Légué, à Saint-Brieuc. L'occasion de mettre cet équipement, propriété de la Région depuis 2017, à l'honneur. Chaque année, 366 000 tonnes de marchandises transitent par ce port de commerce, qui est aussi une aire de réparation navale et un port de plaisance. Pour ce grand événement nautique, toutes les équipes de la Région et en particulier ses éclusiers, étaient sur le pont pour assurer l'entrée et la sortie des bateaux.


© Philippe Gomes - Région Bretagne

« Debout ! » : l'exposition Pinault accueilli au Couvent des Jacobins à Rennes

C'est une exposition d'envergure internationale que les Jacobins ont accueillie lors de l'été 2018, avec le soutien de la Région : une sélection d'œuvres du collectionneur d'art breton François Pinault, souvent exposées à Venise ou, pour certaines, présentées pour la première fois. Un parcours construit pour inviter le visiteur à « s'interroger sur sa propre capacité à se tenir debout face au monde » et qui offrait l'occasion de découvrir les œuvres d'artistes célèbres mais aussi émergents.


© Jean-François Mollière

Septembre


© Thomas Crabot

Pose de la première pierre du futur lycée Simone-Veil

Le 7 septembre 2018, la première pierre du futur établissement de Liffré a été posée, officialisant ainsi le nom du lycée et annonçant le point de départ des travaux qui s'étaleront jusqu'en 2020. Conçu en bois et matériaux écologiques, ce nouveau lycée disposera d'une capacité d'accueil comprise entre 1 200 et 1 500 élèves. Il sera implanté au coeur d'un campus culturel, sportif et éducatif intégrant écoles, collèges, salles de sport et stade, piscine, centre culturel... Il devra permettre de faire face à la croissance des effectifs lycéens en Bretagne.


© L'Oeil de Paco

La Bretagne, leader européen du bien-manger

En visite au Space, le président Loig Chesnais-Girard a affirmé la volonté de la Région d'accompagner la mutation de la filière agriculture-agroalimentaire bretonne. Une transformation en profondeur pour produire une alimentation de qualité qui réponde aux impératifs environnementaux et aux attentes des consommateurs, et qui permettent aux producteurs de bien vivre.

Signature de la dernière convention de partenariat économique avec Brest Métropole

Après plus d'un an de travail entre la Région et les intercommunalités bretonnes, les signatures de conventions de partenariat économique se sont terminées le 5 septembre 2018 avec celle de Brest Métropole. Ces conventions fixent les conditions de coopération entre ces 2 échelons de collectivités, pour une politique publique de développement économique performante, répondant à la fois aux enjeux régionaux et aux priorités de chaque EPCI.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Octobre

Une politique régionale d'achat public tournée vers le territoire

C'est à la Maison de la Bretagne à Paris que le Président Loïg Chesnais-Girard a officiellement lancé la nouvelle politique d'achat public de la Région en octobre 2018. Chaque année, la Région Bretagne attribue des marchés publics à hauteur de 250 millions d'euros. Une opportunité économique forte pour le territoire. Avec son schéma des achats économiquement responsables, la Région souhaite créée les meilleures conditions pour que les entreprises accèdent à la commande publique, tout en améliorant la qualité du service public.

1res rencontres internationales du patrimoine maritime et littoral à Saint-Malo

En Bretagne, les relations entre mer et hommes sont très fortes. En témoignent les multiples formes de patrimoine que la région arbore, tout au long de ses 2 730 km de côtes. Cette richesse était à l'honneur des 1res Rencontres internationales du patrimoine maritime et littoral qui étaient organisées les 1er et 2 octobre 2018 à Saint-Malo. L'occasion pour les quelque 300 participant·e·s d'échanger sur des initiatives de sauvegarder et de valorisation menées ici et ailleurs.


© Ronan Gladu

Novembre

La Route du Rhum a soufflé ses 40 bougies !

Symbole de l'excellence de la filière nautique en Bretagne, la 40e édition de la Route du Rhum a pris le départ depuis Saint-Malo le 4 novembre 2018. Une étape qui, avec ses 12 jours de festivités, est toujours très attendue du grand public. Partenaire de longue date de cette course mythique, la Région a vu son implication s'amplifier depuis l'édition 2010 avec la mise à disposition de ses infrastructures portuaires et la mobilisation d'une dizaine d'agents de l'antenne portuaire.


© Arnaud Pilpré

Décembre

Port de Brest : la digue et le quai se sont rejoints

C'est une étape majeure du projet de développement du port de Brest : le 20 décembre 2018, la digue et le quai et se sont rejoints pour délimiter les contours d'un gigantesque casier de 14 ha. Remblayée de sédiments marins, cette vaste « cuvette » formera dans quelques mois l'extension en mer du futur terminal. Avec la clôture du casier, se profile la fin du chantier et l'accueil prochain des industries liées aux énergies marines· renouvelables à Brest.


© Panoramic Bretagne

Les 38 objectifs de la démarche Breizh COP adoptés

Après plusieurs mois de concertation, les élus régionaux ont validé les 38 objectifs de la Breizh COP en session le 14 décembre 2018. Déclinaisons de 3 grandes orientations, ces objectifs sont notamment issus des contributions recoltées depuis le lancement de la démarche. En 2019, tous les acteurs bretons, publics et privés, et les citoyen·ne·s sont appelés à s'engager afin de contribuer à un ou plusieurs de ces 38 objectifs, pour construire la Bretagne de demain.

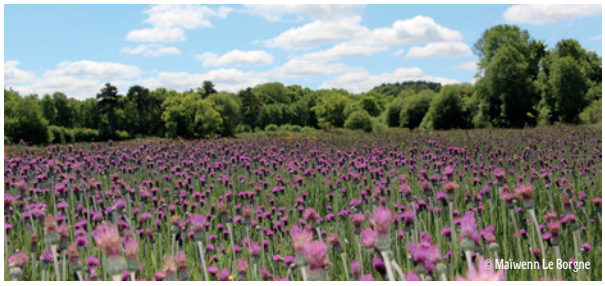
© Maiwenn Le Borgne

Orientation : les compétences de la Région élargies

La loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a modifié les compétences de la Région en matière d'orientation et d'évolution professionnelle. Un transfert acté par les élus régionaux lors de la session du 14 décembre 2018. La collectivité se voit désormais chargée d'assurer l'information sur les métiers et les formations en direction des publics scolaire et étudiants. Une nouvelle responsabilité qui constitue une opportunité de renforcer les collaborations avec les partenaires et de développer une nouvelle offre, plus en lien avec les besoins locaux.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

SOMMAIRE RADD 2018

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME 2018 Page 13

Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale..... Page 39

Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable..... Page 55

Mission III - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi..... Page 83

Mission IV - Pour une Bretagne de toutes les mobilités..... Page 131

Mission V - Pour une région engagée dans la transition écologique..... Page 143

Mission VI - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne..... Page 157

Fonds de gestion des crédits européens..... Page 185

Autres dépenses..... Page 201

Rapport transversal Mer..... Page 229

BILAN SOCIAL 2018 Page 243

1. Les effectifs..... Page 246

2. La rémunération et la carrière..... Page 255

3. La formation..... Page 260

4. L'environnement de travail..... Page 262

5. L'action sociale..... Page 270

6. La communication interne..... Page 272

7. Les relations sociales et la responsabilité sociale de l'employeur..... Page 274

BILAN DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE 2016-2017 Page 281

1. Méthodologie d'élaboration du bilan..... Page 284

2. Synthèse des résultats du bilan 2016..... Page 286

3. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des lycées bretons..... Page 289

4. Région en transition..... Page 299

RAPPORT EGALITE FEMMES / HOMMES 2018 Page 301

1. Région responsable..... Page 305

2. Éducation et formation..... Page 319

3. Développement économique et emploi..... Page 333

4. Équilibre des territoires..... Page 341

5. Connexion des territoires..... Page 345

6. Rayonnement et vitalité..... Page 349

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT D'ANALYSE PAR PROGRAMME

2018

DANEVELL
DIELFENNAÑ
A-BROGRAMMOÙ E

DEPLLET DE
DEMÉLAÏJE
PAR PERGRAME

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Rapport d'analyse par programme

Rendre compte des réalisations que la collectivité met en œuvre participe à la démarche globale de rendu compte du Rapport d'activité et de développement durable (RADD). Dans ce cadre, le Rapport d'analyse par programme (RAP) permet de mieux faire partager les politiques régionales, de présenter les stratégies et les actions détaillées que la Région a déployé au cours de cette année, ainsi que les moyens qui y sont liés.

Le RAP vise ainsi à donner davantage de cohérence dans l'architecture des bilans et rapports déjà produits par la Région.

Les chapeaux par mission visent à donner le cadre à la fois contextuel et stratégique de chaque mission. Leur structure permet par ailleurs le développement :

- D'une approche territoriale, faisant ressortir davantage les actions territorialisées à partir notamment de cartographies ;
- D'une approche du développement durable, s'appuyant sur ses quatre piliers, à savoir : environnemental, social, économique et démocratique ;
- D'un zoom relatif à la « politique de la ville », ciblé sur les quartiers sensibles, pour les missions et programmes concernés ;
- D'un développement relatif à la jeunesse retraçant les actions phares de l'année.

Chaque programme est ensuite présenté en deux pages de manière à restituer de manière complète et synthétique les objectifs, les actions et réalisations de l'année, tout en gardant la structure, la lisibilité et les informations essentielles du RAP précédent.

Enfin, le RAP transversal MER présente de manière dynamique les principales réalisations mise en œuvre dans l'ensemble des politiques régionales.

Ce mode de rendu compte rencontre une adhésion du plus grand nombre. Les informations mises à dispositions dans le RAP sont essentielles et permettent un suivi sur la durée de chaque mission et de chaque programme, en complément de ceux développés dans le rapport financier.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Sommaire RAP 2018

Guides de lecture..... Page 18

Notions budgétaires..... Page 27

Tableau financier..... Page 28

La Région et ses partenaires..... Page 30

Zoom sur 3 partenaires..... Page 32

Mission I : Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale Page 39

Programme 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés..... Page 48

Programme 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales..... Page 50

Programme 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques..... Page 52

Mission II : Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable Page 55

Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation

Programme 201 - Stimuler l'innovation et développer l'économie de la connaissance..... Page 64

Programme 202 - Accompagner la structuration des secteurs clés de l'économie bretonne..... Page 66

Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi

Programme 203 - Favoriser la création, le développement et la transmission d'entreprises..... Page 68

Programme 204 - Accompagner le développement des emplois durables et de qualité par la compétitivité des entreprises.... Page 70

Programme 205 - Développer l'économie sociale et solidaire, l'innovation sociale et l'égalité..... Page 72

Programme 206 - Soutenir les acteurs de la structuration de l'économie bretonne et des filières stratégiques..... Page 74

Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire

Programme 207 - Améliorer la performance des exploitations agricoles et des filières de production alimentaire..... Page 76

Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer

Programme 208 - Développer l'économie maritime, le littoral et le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture..... Page 78

Programme 209- Développer le système portuaire..... Page 80

Mission III : Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi Page 83

Assurer la relation formation emploi

Programme 301 - Assurer la qualité de la relation emploi formation par la connaissance, la concertation et l'orientation..... Page 94

Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne

Programme 302 - Favoriser les initiatives des jeunes en formation, leur mobilité et les projets éducatifs des lycées..... Page 96

Améliorer le cadre bâti des lycées

Programme 303 - Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des lycéens..... Page 98

Programme 304 - Participer aux investissements immobiliers dans les établissements privés..... Page 100

Programme 305 - Mettre en œuvre une stratégie immobilière de gestion du patrimoine bâti des lycées..... Page 102

Améliorer les équipements des lycées

Programme 306 - Améliorer les équipements dans les lycées publics..... Page 104

Programme 307 - Participer à l'amélioration des équipements pédagogiques dans les établissements privés..... Page 106

Programme 308 - Développer le numérique éducatif..... Page 108

Améliorer le fonctionnement des lycées

Programme 309 - Assurer le fonctionnement des lycées publics..... Page 110

Programme 310 - Participer au fonctionnement des établissement privés..... Page 112

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

Programme 311 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur..... Page 114

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Favoriser l'apprentissage

Programme 312 - Adapter l'offre et la qualité de formation aux attentes des jeunes et aux beso
Programme 313 - Promouvoir les contrats d'apprentissage et faciliter leur déroulement..... Page 118

Assurer les formations sanitaires et sociales

Programme 314 - Assurer les formations sanitaires et sociales..... Page 120

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

Programme 315 - Faciliter les projets individuels de formation et de qualification..... Page 122
Programme 316 - Proposer une offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales..... Page 124
Programme 317 - Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable..... Page 126

Développer les langues de Bretagne

Programme 318 - Développer les langues de Bretagne..... Page 128

Mission IV : Pour une Bretagne de toutes les mobilités Page 131

Programme 401 - Développer les modes de transport collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable..... Page 136
Programme 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires, routiers et maritimes..... Page 138
Programme 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale..... Page 140

Mission V : Pour une région engagée dans la transition écologique Page 143

Programme 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau..... Page 150
Programme 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages..... Page 152
Programme 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources.. Page 154

Mission VI : Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne Page 157

Programme 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques artistiques..... Page 168
Programme 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique..... Page 170
Programme 603 - Développer le sport en région..... Page 172
Programme 604 - Révéler et valoriser le patrimoine..... Page 174
Programme 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception..... Page 176
Programme 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes..... Page 178
Programme 607 - Développer les actions européennes et internationales..... Page 180
Programme 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne..... Page 182

Fonds de gestion des crédits européens Page 185

Programme 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020..... Page 192
Programme 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020..... Page 194
Programme 1130 - Programme FEAMP 2014-2020..... Page 196
Programme 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020..... Page 198

Autres dépenses Page 201

Programme 9000 - Patrimoine et logistique..... Page 212
Programme 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques régionales..... Page 214
Programme 9003 - Fonds d'intervention régional..... Page 216
Programme 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences..... Page 218
Programme 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées..... Page 220
Programme 9020 - Ressources et expertises..... Page 222
Programme 9021- Services de la dette..... Page 224
Programme 9023 - Mouvements financiers divers..... Page 226

Rapport transversal Mer Page 229

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Guide de lecture des chapeaux des miss
Une introduction générale à la présentation des

Une présentation identique pour toutes les missions organisée en deux parties :
- I. Le contexte et la stratégie de la mission
- II. Les leviers d'action et les moyens mis en œuvre

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- **37% des masses des cours d'ea… bon état écologique en 2013 (2…**
- **26% de la Bretagne couverte par d… régionaux de biodiversité. En 10…s, + 5 013 hectares sous dispositifs réglementaires forts**
- **En 15 ans (2000 à 2015), la consommation d'énergie en Bretagne a diminué de près de 5 % (par habitant, elle est passée de 27 à 23 MWh)**
- **En 15 ans, la consommation d'énergie renouvelable a doublé pour atteindre 13 %**
- **71 % des ordures ménagères résiduelles sont traitées dans un rayon de 25 km**
- **52 % du territoire a mis en place le tri de tous les plastiques (objectif 100% en 2022)**

Documents cadres 2018

- **Plan breton pour l'eau adopté en juin 2018**
- **Prospective énergie climat**

Quelques chiffres clés illustrant le contexte général de la mission

L'année 2018 a été marquée par de graves catastrophes …elles au niveau mondial (incendies, pluies torrentielles, …sses...). Parallèlement s'est tenue de la 24ème …ce des parties à la Convention-cadre des Nations Unies …changements climatiques (CCNUCC), dite COP24, à …wice, en Pologne. Les mesures concrètes tardent à se matérialiser au niveau mondial alors que certaines nations (Etats-Unis, Brésil…) remettent…nts.

Texte illustrant le contexte général et la stratégie de la mission

En France, si le mouvemen…on origine dans la hausse de la …note également un début de mobilisati…le climat. Dans ce contexte, la dynamique encl…ée en Bretagne pour les transitions écologiques n'a pas fa…bli : l'année 2018 a été rythmée par l'adoption en avril à Brest de grandes orientations et en décembre par 38 objectifs de la *Breizh Cop* qui marquent une ambition très forte pour l'environnement. L'adaptation aux changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la baisse des consommations énergétiques, la …nouvelables, la préservation des ressources …des milieux aquatiques, la lutte contre …ité, la diminution de la production de …des ressources… ont plus que jamais été au cœur des réflexions et de l'action – nécessaire… ces sujets – de la Région Bretagne.

Identification des principaux documents cadres et stratégiques

Le travail d'approfondissement des connaissances scientifiques s'est po…tion en 2018 de l'état des lieux du *Plan régional de prévention et de gestion des déc…*e, sur le sujet sensible de l'incinération, l'état des lieux a montré que tous les in… de Plouharnel, effectuent de la valorisation énergétique. Si depuis 15 ans le tonnage en…teurs est stable, c'est que la baisse de 10 % des ordures ménagères résiduelles entrantes est co…par une entrée de sous-produits des installations de tri et de compostage, de déchets ménagers et assimilés ainsi que de boues.

Analyse des données cartographiques

Incinérateurs et plateformes de maturation des mâchefers - tonnages entrants en 2016

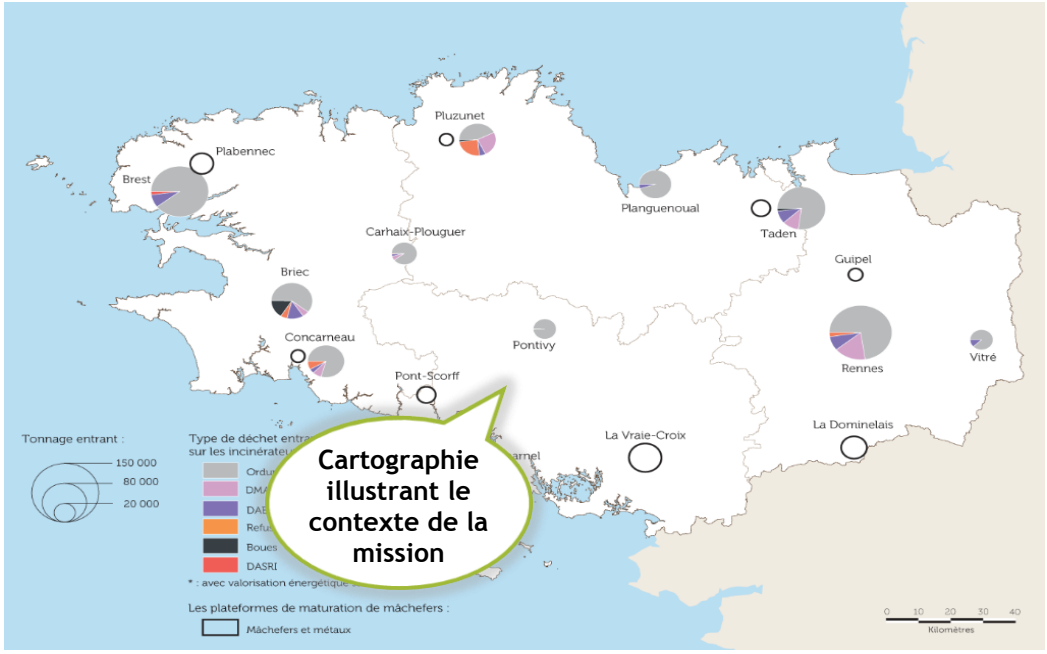

Cartographie illustrant le contexte de la mission

1250

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// La stratégie régionale

Détail de la stratégie, des temps forts de 2018, présentation des documents cadres stratégiques adoptés en session, des grands projets et des actions importantes.

Le vote des 38 objectifs de la démarche B … t parfois de rehausser l'ambition déjà affichée dans le *Schéma régional climat … hérence écologique* (biodiversité), mais également de progresser dans … émarches réglementaires avec notamment l'élaboration du *Plan rég… ts* et *le Schéma régional de la biomasse* (ce dernier a été voté en fé… on du *Plan breton pour l'eau* a abouti en juin 2018. Ce plan fixe les o… n intégrée de l'eau. Il ouvre des perspectives de travail en terme de solid… salité des politiques publiques, et de rénovation de la gouvernance.

Afin d'orienter les stratégies bretonnes, il était nécessaire de disposer d'une photographie sur les émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire breton. Ce diagnostic a pu être actualisé au cours de l'année 2018 :

RÉPARTITION DES GES EN BRETAGNE PAR SECTEUR EN 2016

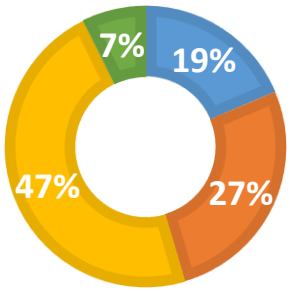

RÉPARTITION DES GES EN FRANCE PAR SECTEUR EN 2016

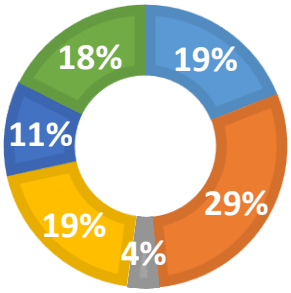

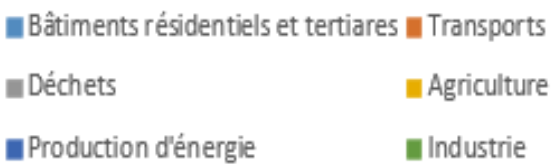

La principale caractéristique du territoire breton, mis en évidence lors de la *Conférence bretonne de la transition énergétique* fin 2018, est la part importante des émissions de *Gaz à effet de serre* (GES) non énergétiques, principalement issues du secteur agricole. Néanmoins, des leviers d'actions importants existent également sur les transports et le patrimoine bâti.

En matière d'énergie et de climat, la Région s'empare du sujet notamment concernant son propre patrimoine bâti, essentiellement composé des 116 lycées bretons, soit 1,8 millions de m² bâtis. Avec un engagement régional de réduction de 60 % de la consommation d'énergie et de diminution 52 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (par rapport à 2005), le bilan des Gaz à effet de serre (GES) de la Région effectue un zoom particulier sur cette question. Il montre que la réduction de consommation d'énergie est de 8 % en 2017 par rapport à 2005, et de 11 % en termes de GES. La facture énergétique se monte en 2017 à 13,4 M€.

En matière de biodiversité, la situation est en dégradation globale et constante. Différentes études sorties en 2018 aux niveaux national et européen montrent la situation alarmante des populations d'oiseaux ou d'insectes volants notamment. En Bretagne, 2 159 espèces ont été évaluées, dont 3% éteintes, 3% en danger critique, 5% en danger, 7 % vulnérables et 8 % « presque menacées » selon l'Observatoire de l'environnement en Bretagne. Dès lors, l'ambition est de préserver mais également de reconquérir la biodiversité.

Pour y parvenir, il faut non seulement stopper l'artificialisation des sols et la destruction des milieux, mais aussi mieux coordonner l'action publique en la matière. C'est l'ambition de la création d'une Agence bretonne de la biodiversité, pour laquelle des étapes décisives ont été franchies en 2018 avec notamment un séminaire rassemblant l'ensemble des acteurs en décembre. L'idée est d'accompagner les acteurs pour améliorer leur intervention en faveur de la biodiversité. La reconquête la biodiversité passe également par des actions exemplaires sur les territoires. Les *Parcs naturels régionaux* (PNR) ont précisément vocation à être des territoires exemplaires dans la mise en œuvre de la Breizh COP et l'élaboration de Breizh'Hin, la stratégie d'adaptation au dérèglement climatique. Les *Parcs naturels régionaux* (PNR) – qu'ils existent comme le PNR d'Armorique ou le PNR du Golfe du Morbihan ou soient en projet comme celui de la Rance-Côte d'Emeraude – doivent se définir comme des territoires d'innovation et d'expérimentation des transitions, et se placer comme fers de lance pour le reste du territoire régional.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Il faut également souligner la multiplication des initiatives locales en faveur de[illegible] les atlas de la biodiversité communale ou intercommunale, démarches en cou[illegible] et bleue portées par les collectivités. En effet, la préservation de la biodiversité dite « ordinaire » est au moins aussi importante que celle des sites d'exception.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La notion qui renouvelle sans doute le plus l'appr[illegible] du développement durable est celle, qui peut encore paraître abstraite et mérite d'[illegible]omie circulaire. L'idée est de sortir d'une économie prédatrice, linéaire, où ch[illegible]uite termine – rapidement - sa vie en enfouissement, sans avoir été réutilisée. El[illegible]e consommation, de nouveaux modèles de production et des écosystèmes[illegible]n s'appuyant sur l'éco-conception d'une part mais aussi l'optimisation[illegible] En 2018, les travaux pour une feuille de route de l'économie circula[illegible] poids dans l'économie, même si en l'occurrence l'objectif est bien [illegible] principes de ce nouvel modèle de développement. Le but est donc d'a[illegible]rmettre à des filières de se constituer. En matière d'éco-matériaux, c'est[illegible]nitiées en 2018 les démarches visant à constituer une véritable filière dans le dom[illegible] notamment les travaux du réseau breton pour le bâtiment durable.

Développement des initiatives en matière de développement durable fondées sur ses quatre piliers (environnemental, social, économique et démocratique).

// L'approche territoriale de l'action régionale

La politique environnementale de la Région se déploie en partenari[illegible]avec les communes et, de plus en plus, les intercommunalités de Bretagne. C'est vrai en matière d'énergie et [illegible]imat[illegible]avec le déploiement progressif des *Plans climats énergie territoriaux* (PCET) sur toute la Région – et[illegible]t de couvrir tout le territoire avec le service public de la rénovation énergétique de l'habit[illegible]e plus en plus vrai pour la politique de l'eau et de la biodiversité, illustrée par la déma[illegible]dans les espaces publics.

Représentation cartographiée de l'action régionale sur le territoire

Communes lauréates du prix *Zéro*[illegible]

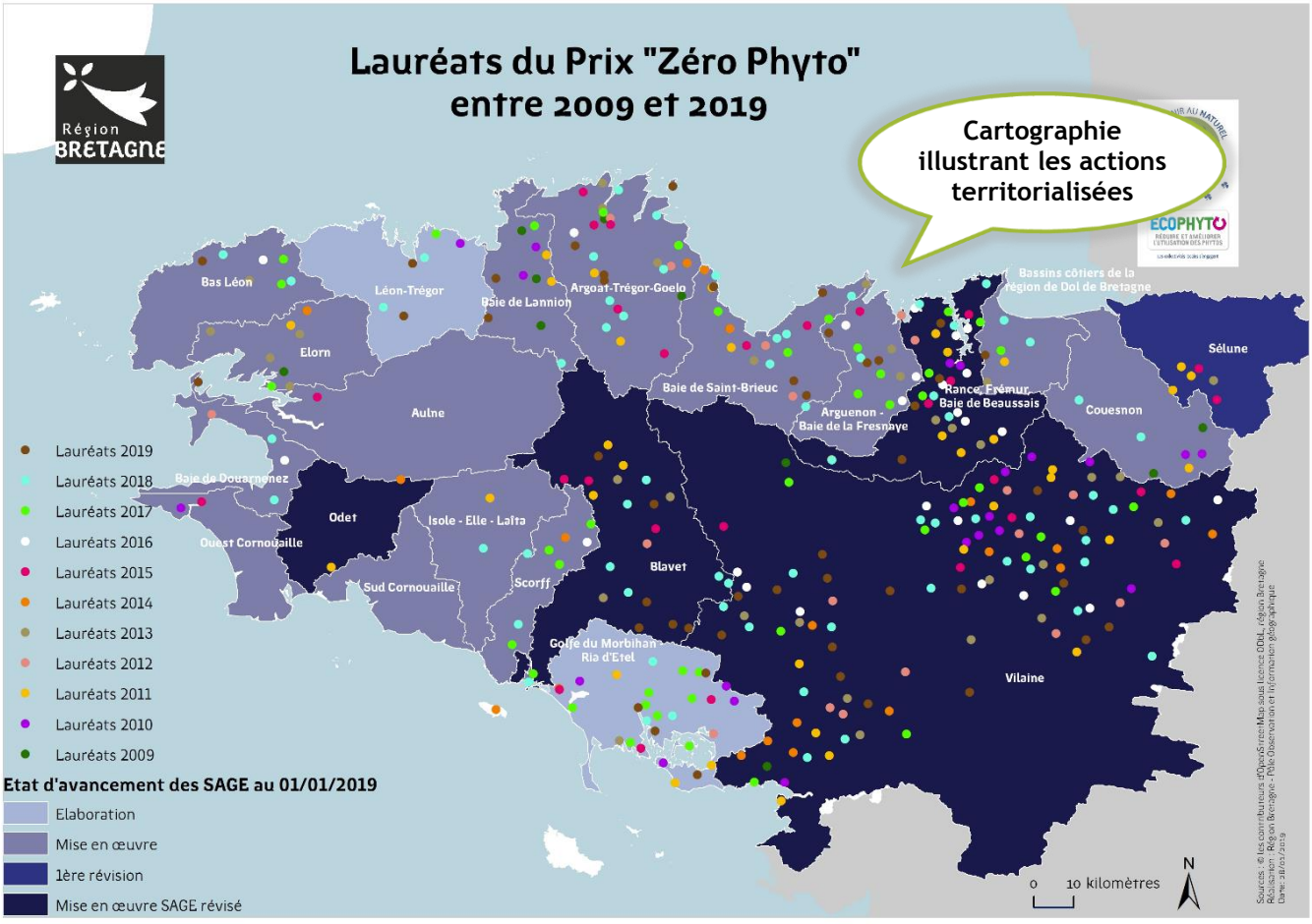

La Région s'implique fortement depuis près de dix ans dans l'accompagnement des collectivités vers la suppression de l'usage des produits phytosanitaires en zone non agricole, et ce au-delà de la réglementation mise en œuvre

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

au 1er janvier 2017 et qui permet encore certains usages (sur les terrains de f
Pour cela elle met en œuvre un programme de formation des techniciens d
auprès des communes et des EPCI, et facilite la diffusion d'outils de communi
partenariat avec la Maison de la consommation et de l'environnement. A c
Breton.ne.s habitent dans des communes *Zéro phyto* et des intercommunalités en
en plus nombreuses à s'impliquer. Cette politique est cohérente avec le déploiement des
et de gestion des eaux, outils déployés à l'échelle de bassins versants ayant une cohérence hydrographique. Ces démarches ont un impact direct certain pour la qualité de l'eau, la biodiversité et la santé humaine.

Analyse des données cartographiques

Autre exemple d'action territorialisée : la protection des landes de Bretagne. Ces terres pauvres, mariages de roches et de bruyères, sont un exceptionnel réservoir de biodiversité. Les landes sèches ou humides sont utilisées par l'Homme depuis le néolithique, mais leur périmètre ne cesse de se réduire depuis un siècle pour atteindre moins de 2 % des surfaces bretonnes. Aujourd'hui, quatre réserves naturelles régionales contribuent à préserver et restaurer ces paysages typiques de Bretagne (Cragou et Vergam, Plounérin, Glomel, Monteneuf). Nées d'une dynamique collective autour de la Région, de l'État, des collectivités, des associations environnementales et des habitants, elles permettent de concilier les activités humaines et la protection de ce patrimoine remarquable.

// La jeunesse dans les politiques régionales

La démarche précitée de *Plan énergie lycée* vise
avec les jeunes. Par ailleurs, les liens avec le *Conseil régional des jeu*
afin de faciliter l'implication des jeunes dans des démarches telles
mais également l'adaptation à ce changement. D'ores-et-déjà, le
chets en milieu scolaires, des actions de plantation d'arbres dans
, des supports sur la santé-environnement… De manière générale
nt étudiant.e.s et jeunes actif.ves sont parmi les premières cibles
éployées, mais il conviendrait sans doute de mieux adapter ces déma
, qui pourront par exemple être exprimées dans le cadre du dialogue structure
la Région en Bretagne avec l'ensemble des partenaires s'occupant de jeunesse, notamment l'éducation populaire.

Actions ayant touché un public jeune (dispositifs spécifiquement dédiés à un public jeune, favorisant l'accès des jeunes ou rencontrant une forte mobilisation d'un public jeune).

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

Les moyens déployés par la Région au service de la mission 5 s'appuient beaucoup sur des partenariats, des réseaux, les territoires et une mise en œuvre transversale au sein des différentes politiques régionales. Dès lors, la mission 5 regroupe moins des moyens d'intervention directes que de l'expertise de haut niveau, permettant la mise en œuvre de ces différents leviers.

Néanmoins, des chantiers ont d'ores-et-déjà été identifiés, pour progresser encore dans la mobilisation d'ingénieries, notamment financières (par exemple, meilleure mobilisation des outils – certificats d'économie d'énergie – financiers et des réseaux bancaires pour la transition énergétique, mais également outils financiers pour l'eau ou la biodiversité, en lien avec les outils agricoles comme le paiement des services environnementaux ou encore les outils de compensation des projets av
la biodiversité).

// Moyens humains

Tableau détaillant les moyens humains par catégorie d'emploi

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la tra… écologique	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2017
Catégorie A	**27,5**
Catégorie B	**3,7**
Catégorie C	**6,7**
Temporaires	**4,2**
Total ETP	42,0
Total Masse salariale	**2 202 712 €**

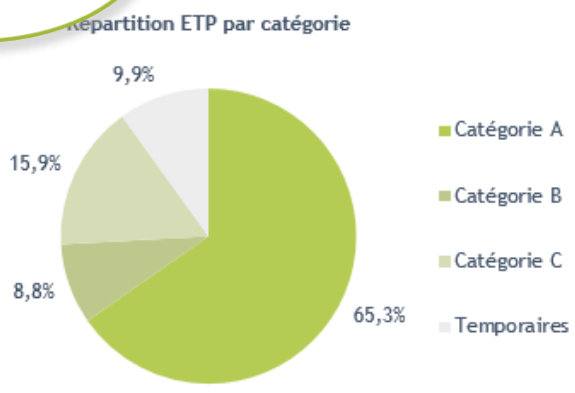

// Répartition des dépenses

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

La Région n'a pas vocation à financer l'ensemble des projets mis en œuvre sur d'entre eux, afin d'aiguiller les acteurs vers les meilleures pratiques.

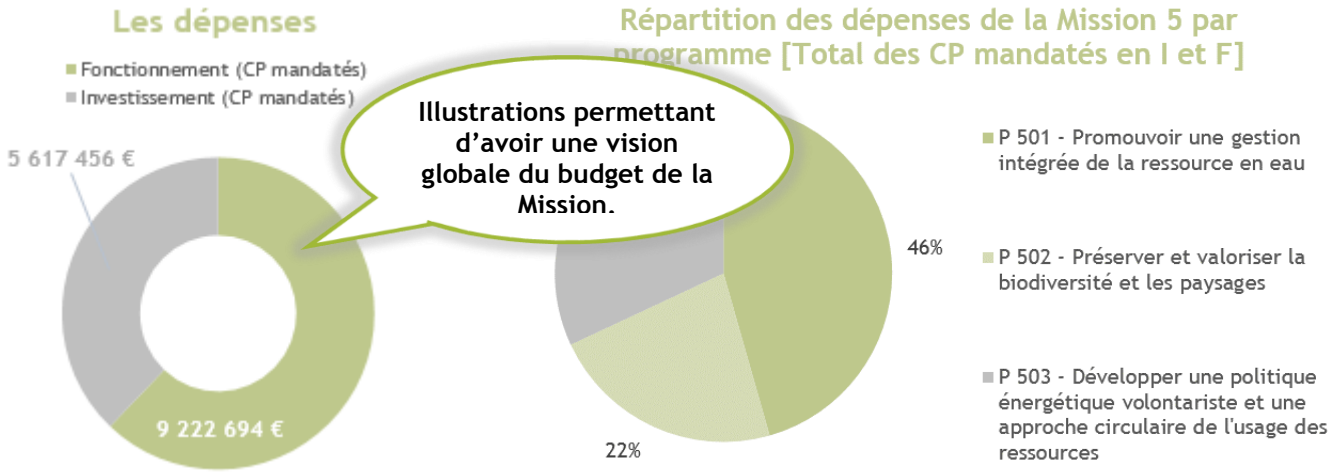

Illustrations permettant d'avoir une vision globale du budget de la Mission.

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 83 % en investissement

> Dépenses par programme

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
P 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	6 793 817 €	6 764 832 €	100%
Fonctionnement	3 693 817 €	3 672 164 €	99%
Investissement	3 100 000 €	3 092 668 €	100%
P 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	3 564 000 €	3 333 888 €	94%
	3 023 000 €	2 839 398 €	94%
	541 000 €	494 490 €	91%
P 503 - Développer une politique éner… approche circulaire de l'usage des reso…	19 183 €	4 741 430 €	77%
	54 183 €	2 711 132 €	92%
	165 000 €	2 030 298 €	64%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	477 000 €	14 840 150 €	90%
Total Fonctionnement	9 671 000 €	9 222 694 €	95%
Total Investissement	6 806 000 €	5 617 456 €	83%

Tableau détaillant les dépenses de l'année et le taux de réalisation des CP votés par programme ou orientation stratégique.

// Appui aux partenaires

Le graphique …nt présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en f… dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement

Cette présentation est réalisée à partir des comptes certifiés 2018 disponibles au moment de l'élaboration du RAP

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

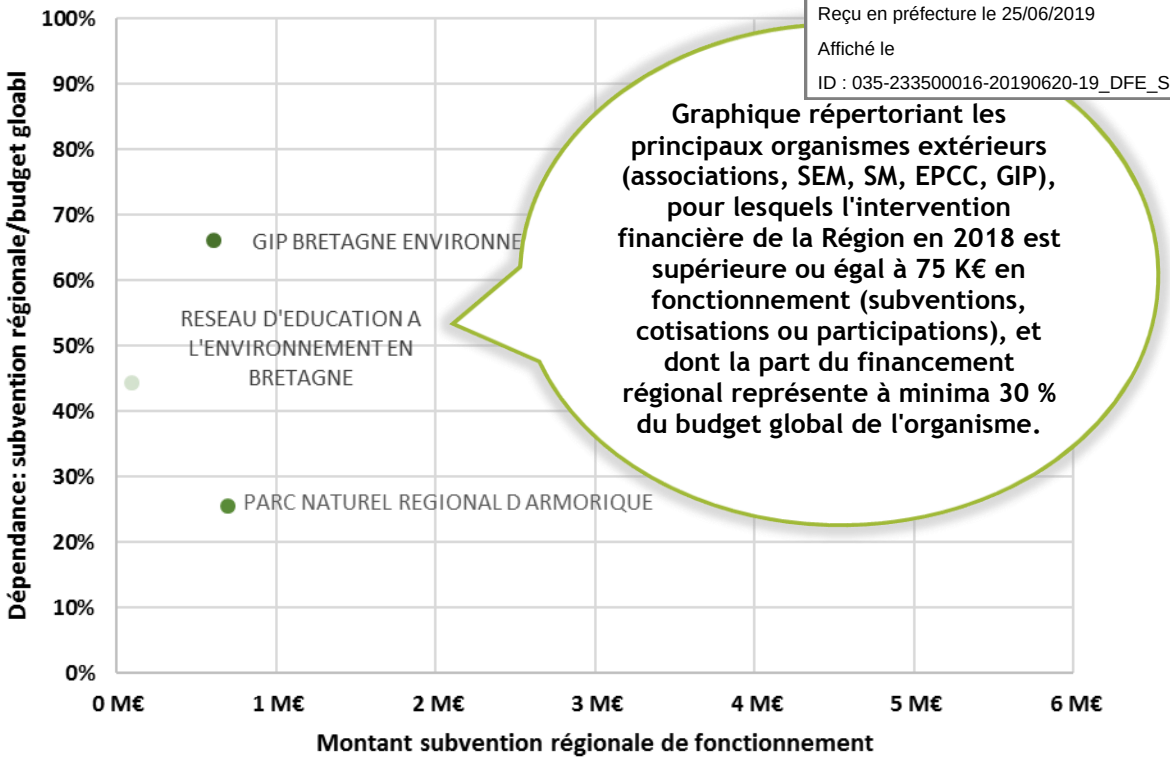

Graphique répertoriant les principaux organismes extérieurs (associations, SEM, SM, EPCC, GIP), pour lesquels l'intervention financière de la Région en 2018 est supérieure ou égal à 75 K€ en fonctionnement (subventions, cotisations ou participations), et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget global de l'organisme.

Zoom sur le Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne

Le Réseau pour l'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB), qui regroupe plus d'une centaine de structures adhérentes, fait partie des principa[illegible] par la Région. Il regroupe des associations, collectivités, syndicats mixtes, éta[illegible]ntrepreneurs.

Zoom sur un ou deux organismes, détaillant leurs activités et les chiffres clés financiers 2018

Le REEB est soutenu par la Région au trave[illegible]bjectifs (55 K€/an) pour son action d'animation du réseau de[illegible]nnement. Le REEB intervient également en animateur de la pl[illegible]environnement et au développement durable, aux côté de la DRE[illegible]lement la Région, les Départements, l'AELB, l'ADEME, le Rectorat, le DRAAF, [illegible].

L'éducation au développement durable et la mobilisation de tou.te.s pour les transitions écologiques est également un pilier majeur de l'action régionale. Deux illustrations :

Les *AquaDeiz*, organisées autour de la journée mondiale de l'eau en mars 2018, ont connu un point d'orgue à Rennes le 24 mars pour permettre à chacun d'exprimer sa « vision de l'eau en Bretagne ». Une journée gratuite, ouverte à tou.te.s et à tous les âges. Animations, conférences, activités scientifiques, visites guidée… ont permis de se transformer en « petit reporter », de glaner des conseils pour des jardins éco-responsables, de découvrir l'influence des changements climatiques, etc. en partenariat avec des nombreuses associations environnementales.

Le lancement du projet autour des *Aires marines éducatives*, projet pilote préfigurant la future *Agence bretonne de la biodiversité*, illustre aussi l'action éducative et participative en région. Une aire marine éducative est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement. A titre d'exemple, en septembre 2018, une aire marine éducative a été mise en place sur l'île d'Arz, animée par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan. L'école de l'île d'Arz fait partie des quatre écoles bretonnes labellisées au titre des aires marines éducatives en 2018 (trois autres écoles à Billiers, Brest, et Larmor-Baden).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 317 Améliorer les conditions de vie des stagiaires de la formation professionnelle pour un emploi durable

2018 en Bref

Le *Plan de mobilisation pour l'emploi* a permis aux demandeurs d'e… en 2018. Le maintien des droits ouverts au titre de l'assurance chômag… plus fréquent. On constate donc logiquement une baisse du nombre de …

Actualité phare de l'année 2018 (nouveau projet d'envergure mené, nouvelle règlementation, loi, adoption d'un nouveau cadre, etc.)

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs / Actions

1 Rémunérer les stagiaires	2 Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives
[I - 1] Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence d… de la Région (revenu, indemnités de … d'hébergement)	[II - 1] Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires
[I - 2] Att… l'accompagnement de projet	

Arbre des objectifs décrivant les objectifs et actions du programme

Dépenses totales du programme

40,3 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissemen…

Ventilation et affectation des dépenses en fonctionnement et en investissement

Les affectations

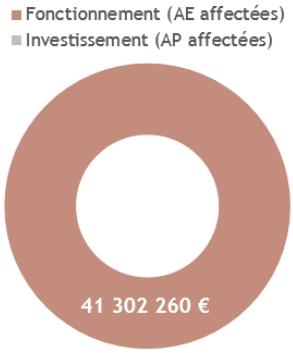

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

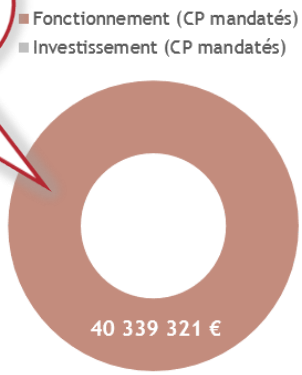

Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Rémunération des stagiaires : une représentation importante du Programme Bretagne Formation liée au *Plan d'investissement dans les compétences* [I-1]

Les stagiaires qui suivent une formation financée et agréée à la rémunération par la Région peuvent bénéficier de la rémunération versée par la Région. Seuls ceux ne bénéficiant pas de l'indemnisation au titre du chômage peuvent y prétendre. Le montant de la rémunération varie en fonction de la situation du stagiaire à l'entrée en formation. Les stagiaires ayant une reconnaissance de travailleur·euse handicapé·e peuvent opter pour l'un ou l'autre des régimes de rémunération. Le barème de la rémunération est le suivant :

- 38 % des stagiaires, qui ne peuvent justifier d'une durée minimum d'activité professionnelle sont rémunérés, pour un mois complet de formation, sur la base d'un barème lié à l'âge (130€ pour les personnes de moins de 18 ans, 310€ pour les personnes de 18 à 20 ans, 339€ pour les personnes de 21 à 25 ans et 401€ pour les personnes de plus de 26 ans).
- 22 % des stagiaires sont rémunérés sur la base d'un barème à 652€ (personnes justifiant d'une activité professionnelle suffisante ou personnes ayant une situation particulière-parent isolé-parent de 3 enfants-veuf·ve)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- 27 % de personnes ayant une reconnaissance de travailleur·euse han[illegible] maximum de 1 932€ et 7 % avec un barème à 652€)
- 1 % sont rémunérés sur la base d'un barème à 708€ (personnes travailleurs non-salariés)
- 12% restants correspondent aux personnes sous-main de justice.

Les stagiaires entrés en 2018 et rémunérés se répartissent ainsi par dispositifs :
Programme Bretagne Formation (PBF) : 47%, *Dispositif régional d'insertion professionnelle* (DRIP) : 23%, Public handicapé transféré par la loi de 2014 - *Centre de rééducation* (CRP) : 12%, *Actions territoriales expérimentales* (ATE) et *Actions régionales de formation* (ARF) : 9%, *Chèque formation* : 5%, *Personnes sous-main de justice* : 4%

41% des stagiaires rémunérés ont entre 2[illegible]ns et 18% ont plus de 45 ans.
Les dossiers de couverture sociale co[illegible]nes s'engageant dans une *Plateforme d'orientation professionnelle* (POP[illegible]Q).

Fléchage des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté page 1 : l'indicateur analysé s'inscrit dans l'action 1 de l'objectif 1.

Indicateur N°1 [I-1] [illegible] la rémunération	[illegible]	Entrés en 2017	Entrés en 2018
Nombre total de bénéficiaires	8 940	8 503	7 597
Dossiers de rémunération gérés par la Région *Dont % de femmes*	8 940 (43 %)	7 775 (45 %)	7 204 (44 %)
Dont DRIP	1 558	1 650	1 663
Dont PBF	3 905	3 650	3 361
Dont Chèque Formation	479	534	378
Dont autres dispositifs (actions territoriales, actions régionales de formation)	628	720	643
Dont Publics handicapés (transférés par Loi mars 2014) gestion directe depuis 2016	1 103	821	866
Publics détenus (transférés par Loi mars 2014) gestion directe depuis 2016	495	400	293
Dossiers de couverture sociale seule	772	728	393

• Bourses POP et CAQ : une baisse qui se confirme [I-2]

Les stagiaires suivant une *Prestation d'orientation professionnell*[illegible]OP) ou un *Contrat d'accès à la qualification* (CAQ) du DRIP bénéficient de cette aide. Elle le[illegible]ent afin de les accompagner dans la construction de leur projet.
Le montant global de l'aide est de 640€ pour [illegible]

Fléchage des analyses des réalisations et des indicateurs sur l'arbre des objectifs présenté page 1 : la réalisation et l'indicateur analysés s'inscrivent dans l'action 2 de l'objectif 1.

Indicateur N°2 [I-2] bénéficiaires des bourses P[illegible]	[illegible]on	Réalisation 2018
Nombre de bénéficiaires de bo[illegible] % de femmes)	[illegible]89 (54 %)	996 (58%)
Nombre de bénéficiaires de bourse CAQ (dont [illegible] % de femmes)	[illegible]744 (54 %)	677 (55 %)	583 (58%)

La généralisation de la *Garantie jeune* sur tous les départements bretons, ainsi que l'existence de prestations similaires à Pôle emploi ont eu un impact sur le *Contrat d'accès à la qualification* qui reste pourtant un dispositif reconnu en Bretagne.

• Aide à la restauration [II-1]

Cette aide s'adresse aux stagiaires inscrits sur une action d'un dispositif collectif de la Région [programme 316] qui perçoivent une rémunération par la Région, inférieur ou égale à 1000€. Cette aide concerne pour 48% les stagiaires du PBF, 42% ceux du DRIP et 10% ceux des ATE.

Indicateur N°3 [II-1] - Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration (dont % de femmes)	4 133 (44 %)	4 023 (47 %)	3 802 (46%)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

NOTIONS BUDGETAIRES

La Région distingue deux grandes sections de dépenses qui relèvent d'un même processus d'autorisation budgétaire puis de paiement mais de catégories distinctes répondant à la norme comptable :

Les dépenses de fonctionnement		Les dépenses d'investissement	
Autorisation d'engagement (AE)*	Crédit de paiement (CPF)	Autorisation de programme (AP)	Crédit de paiement (CPI)
Engager la dépense Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année	**Payer la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être payées durant l'année	**Engager la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être engagées sur l'année	**Payer la dépense** Limite supérieure des dépenses pouvant être payées durant l'année

** Les dépenses de personnel et les dettes sont exclues du champ des AE.*

La gestion pluriannuelle des dépenses

Si l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (le fait de voter un budget et de le dépenser dans l'année), le recours aux AP, AE et CP constitue un aménagement de ce principe qui permet d'**échelonner la réalisation de certaines dépenses sur plusieurs exercices**. Les AP et AE sont ouvertes pour un ou plusieurs exercices budgétaires. A l'inverse, les CP sont annuels mais leur consommation peut s'échelonner sur plusieurs exercices budgétaires, dans la limite des autorisations d'engagement initiales.

Exemple de déroulement du processus d'autorisation budgétaire et de réalisation des paiements

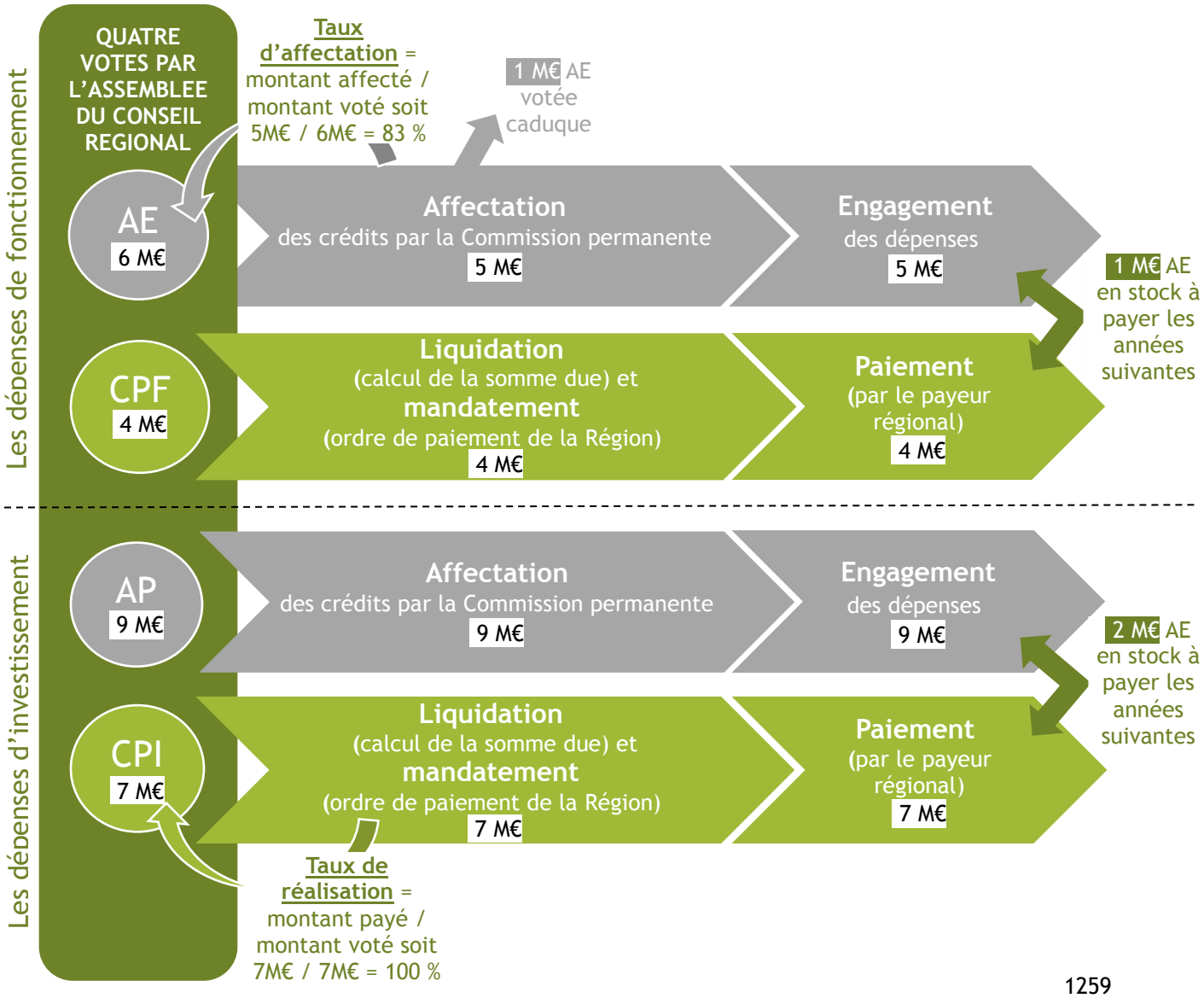

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Les données budgétaires (2017 et 2018)

	AE votées		AE Affectées		AP voté			
	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018
P.0101	4 731 100	4 563 000	4 725 183	3 894 659	506 159 500	506 159 500	306 172 758	336 030 829
P.0102	1 401 500	1 669 500	1 191 684	1 220 958	105 000	130 000	0	30 500
P.0103	1 899 000	1 944 000	1 899 000	1 943 930	66 534 000	70 020 000	66 025 330	69 333 441
Total Mission 1	8 031 600	8 176 500	7 815 867	7 059 547	145 983 500	3 616 000	55 530 587	33 196 682
P.0201	16 450 000	13 565 000	15 367 885	12 745 418	12 200 000	9 500 000	11 326 620	6 979 694
P.0202	15 000 000	11 875 000	12 213 558	11 657 349	500 000	475 000	0	250 000
P.0203	4 516 000	2 580 000	4 392 274	2 522 026	10 500 000	4 512 000	6 810 000	1 460 000
P.0204	3 870 000	3 440 000	3 640 227	3 436 683	31 050 000	49 500 000	30 823 955	43 082 069
P.0205	4 269 100	4 237 000	3 979 947	4 233 256	550 000	465 000	522 000	335 000
P.0206	7 100 100	7 047 000	6 987 722	6 912 177	0	0	0	0
P.0207	14 900 000	7 650 000	12 536 404	7 152 852	17 900 000	20 200 000	17 725 335	13 960 826
P.0208	2 639 000	2 907 000	1 534 475	2 905 333	4 587 000	9 238 625	4 581 125	6 581 482
P.0209	3 137 900	2 105 000	2 365 938	2 096 134	230 774 000	248 850 000	207 475 144	246 753 360
Total Mission 2	71 882 100	55 406 000	63 018 430	53 661 227	102 022 000	111 966 625	110 926 830	111 927 286
P.0301	6 493 300	5 313 300	5 846 414	5 113 041	20 000	0	0	0
P.0302	11 055 000	9 170 000	11 053 928	9 161 774	100 000	100 000	9 906	62 606
P.0303	0	0	0	0	128 770 000	167 922 000	87 783 217	167 857 000
P.0304	200 000	220 000	199 250	215 578	19 523 000	18 523 000	19 463 406	18 470 240
P.0305	5 630 000	4 586 800	5 348 000	4 586 800	48 636 500	85 455 500	40 767 180	85 405 500
P.0306	0	0	0	0	8 400 000	9 080 000	7 979 999	9 080 000
P.0307	20 000	0	18 145	0	4 100 000	4 100 000	4 060 079	3 832 134
P.0308	970 000	1 215 000	885 000	1 215 000	6 250 000	6 640 000	5 961 693	6 639 875
P.0309	31 195 000	31 207 000	30 609 462	31 136 553	0	0	0	0
P.0310	33 700 000	36 415 000	33 687 934	36 037 285	0	0	0	0
P.0311	14 065 000	13 000 000	13 933 323	12 986 295	17 140 000	14 000 000	14 875 445	13 514 844
P.0312	48 300 000	48 300 000	43 982 540	41 201 677	12 500 000	11 855 000	12 102 817	11 696 693
P.0313	30 366 000	30 366 000	28 848 000	27 367 000	0	0	0	0
P.0314	53 940 500	53 580 500	53 217 941	53 074 053	0	0	0	0
P.0315	11 282 000	10 030 000	10 864 593	9 897 941	0	0	0	0
P.0316	121 716 000	76 462 500	113 487 761	70 246 812	0	0	0	0
P.0317	42 600 000	41 500 000	39 709 078	41 302 260	0	0	0	0
P.0318	6 796 000	6 530 000	6 794 552	6 529 980	798 000	760 000	736 723	758 193
Total Mission 3	418 328 800	367 896 100	398 485 920	350 072 050	246 237 500	141 029 000	193 740 465	188 766 688
P.0401	1 308 394 600	177 972 000	1 299 128 113	177 661 102	374 713 100	376 923 100	367 209 407	369 262 707
P.0402	620 000	215 000	595 993	193 610	31 877 600	36 057 000	31 877 400	36 046 953
P.0403	585 000	1 375 000	570 000	1 143 179	400 000	2 802 000	50 000	1 237 000
Total Mission 4	282 661 000	179 562 000	274 465 020	178 997 891	50 630 700	41 069 000	102 251 514	39 337 253
P.0501	5 400 000	5 035 000	5 073 289	5 033 327	4 000 000	3 800 000	3 795 149	3 800 000
P.0502	3 003 000	3 023 000	2 957 870	2 970 342	900 000	570 000	708 339	318 997
P.0503	3 238 000	3 148 000	3 079 940	3 111 536	3 700 000	3 466 000	899 503	3 462 398
Total Mission 5	11 641 000	11 206 000	11 111 099	11 115 204	8 600 000	7 836 000	5 402 990	7 581 394
P.0601	16 260 000	16 110 000	15 843 857	16 109 870	930 000	800 000	686 430	717 461
P.0602	4 830 000	4 830 000	4 752 768	4 709 591	3 865 000	3 870 000	3 730 641	3 773 918
P.0603	4 290 000	4 100 000	4 229 871	4 099 889	7 100 000	1 900 000	2 029 973	1 896 846
P.0604	1 200 000	1 130 000	1 124 151	1 127 561	4 300 000	4 085 000	4 299 443	4 084 915
P.0605	7 292 000	7 620 300	7 060 644	7 491 045	3 560 000	3 515 000	2 641 353	3 512 246
P.0606	950 000	950 000	950 000	949 805	8 625 000	6 460 000	8 193 674	6 456 621
P.0607	1 819 000	1 618 000	1 599 893	1 551 305	291 000	354 000	273 746	352 345
P.0608	6 500 000	4 500 000	6 476 020	4 500 000	0	0	0	0
Total Mission 6	43 141 000	40 858 300	42 037 204	40 539 067	28 671 000	20 984 000	21 855 260	20 794 352
P.1110	54 000 000	54 000 000	14 087 271	20 899 831	242 600 000	242 600 000	125 980 000	133 345 792
P.1120	20 100 000	55 400 000	14 581 662	46 825 245	27 340 000	55 940 000	15 572 206	42 951 844
P.1130	0	0	0	0	0	1 200 000	0	569 335
P.1140	855 000	685 000	855 000	685 000	0	0	0	0
P.8000	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Europe	9 955 000	35 985 000	12 560 946	39 741 143	17 700 000	29 800 000	104 294 099	35 314 765
P.9000	7 202 500	9 088 000	7 202 500	9 088 000	4 990 000	43 811 000	4 990 000	43 811 000
P.9002	2 648 500	2 925 000	2 519 500	2 925 000	2 000 000	3 195 000	2 000 000	3 195 000
P.9003	972 600	937 300	903 395	935 030	300 000	285 000	188 950	150 900
P.9010	0	0	0	0	83 000	83 000	83 000	83 000
P.9011	7 291 500	8 158 700	7 291 500	8 162 700	162 000	160 000	162 000	160 000
P.9012	0	0	0	0	0	0	0	0
P.9020	1 675 000	2 845 000	1 456 003	2 765 675	0	0	0	0
P.9021	0	0	0	0	0	0	0	0
P.9023	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Autres dépenses	19 790 100	23 954 000	19 372 898	23 876 405	7 452 000	47 451 000	7 340 950	47 316 900
Total	865 430 600	723 043 900	828 867 383	705 062 535	607 296 700	403 751 625	601 432 152	484 235 321

Légende :

En jaune sont mentionnés les numéros de programmes pour lesquels les enveloppes votées son pluri-annuelles. Les totaux ne tiennent pas compte des données cumulées sur les enveloppes pluri-annuelles.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

	CPF votés		CPF mandatés		CPI v			
	2017	2018	2017	2018	2017			
P.0101	4 090 946	3 878 000	4 081 968	3 823 045	29 650 000			
P.0102	1 265 954	1 327 500	892 156	1 208 341	45 000	65 000	0	30 500
P.0103	1 959 096	2 050 000	1 903 639	2 045 321	34 780 000	2 710 000	32 691 151	2 631 251
Total Mission 1	7 315 996	7 255 500	6 877 763	7 076 707	64 475 000	27 644 000	55 382 792	27 406 964
P.0201	14 350 000	13 600 000	14 115 338	12 683 015	10 535 000	8 974 000	10 533 318	5 574 309
P.0202	13 500 000	10 350 000	10 846 304	10 105 867	0	226 000	0	225 999
P.0203	2 756 196	1 818 000	2 626 070	1 408 909	9 050 000	7 750 000	5 634 995	4 370 000
P.0204	3 980 316	3 160 000	3 978 130	2 670 830	27 500 000	41 000 000	26 505 268	29 613 830
P.0205	4 886 500	4 789 000	4 661 319	4 677 580	550 000	460 000	459 900	337 100
P.0206	7 319 488	6 600 000	7 246 131	6 291 946	526 600	1 395 175	0	1 395 000
P.0207	9 980 000	14 705 000	9 800 317	14 493 828	24 269 000	16 283 325	23 973 526	12 477 684
P.0208	2 582 000	2 873 000	1 678 989	2 750 215	4 216 000	6 550 000	984 904	6 089 587
P.0209	2 727 854	2 318 000	2 520 453	2 167 926	83 429 000	77 713 000	69 003 298	71 786 417
Total Mission 2	62 082 354	60 213 000	57 473 051	57 250 117	160 075 600	160 351 500	137 095 209	131 869 925
P.0301	5 693 300	6 089 300	5 090 723	4 881 019	20 000	0	0	0
P.0302	10 725 000	8 985 000	9 960 955	8 567 044	100 000	100 000	0	17 840
P.0303	0	0	0	0	51 448 000	41 700 000	44 374 805	34 385 845
P.0304	391 180	220 000	391 180	215 578	19 027 360	18 523 000	18 268 609	17 664 066
P.0305	5 088 500	4 746 800	3 884 961	4 475 725	33 777 000	38 300 000	30 354 222	35 953 499
P.0306	0	0	0	0	8 151 897	9 100 000	7 462 459	7 687 744
P.0307	20 000	0	18 610	0	4 100 000	4 100 000	3 894 079	3 413 544
P.0308	528 820	1 230 000	224 758	1 176 193	5 270 743	6 700 000	5 093 413	6 030 166
P.0309	31 195 000	31 027 000	30 528 907	30 831 653	0	0	0	0
P.0310	33 700 000	36 240 000	33 697 504	36 070 078	0	0	0	0
P.0311	12 905 000	11 345 000	10 538 661	10 314 405	17 250 000	16 750 000	13 269 087	9 350 107
P.0312	45 085 762	44 800 000	45 081 631	44 695 845	5 131 000	11 800 000	3 536 203	11 800 000
P.0313	28 550 000	29 783 830	27 482 515	28 962 330	0	0	0	0
P.0314	53 158 200	53 280 500	51 744 636	52 735 172	6 843 000	5 900 000	4 914 725	5 054 106
P.0315	10 036 000	8 560 000	10 028 256	8 471 594	0	0	0	0
P.0316	95 468 905	74 823 870	90 924 157	71 131 172	0	0	0	0
P.0317	42 114 238	41 500 000	39 220 762	40 339 321	0	0	0	0
P.0318	6 796 000	6 939 000	6 517 159	6 661 788	898 000	814 000	616 116	813 130
Total Mission 3	381 455 905	359 570 300	365 335 377	349 528 919	152 017 000	153 787 000	131 783 718	132 170 047
P.0401	240 948 500	258 490 620	236 762 320	255 419 254	64 340 600	57 448 000	63 049 792	53 223 035
P.0402	380 000	170 380	378 748	170 378	103 140 300	74 384 000	102 486 811	73 631 848
P.0403	665 000	1 105 000	427 353	1 074 879	400 000	2 950 000	31 073	958 000
Total Mission 4	241 993 500	259 766 000	237 568 421	256 664 511	167 880 900	134 782 000	165 567 676	127 812 883
P.0501	4 050 000	3 693 817	3 929 844	3 672 164	3 400 000	3 100 000	2 883 692	3 092 668
P.0502	3 003 000	3 023 000	2 837 395	2 839 398	900 000	541 000	482 283	494 490
P.0503	3 098 000	2 954 183	2 776 711	2 711 132	4 450 000	3 165 000	1 634 913	2 030 298
Total Mission 5	10 151 000	9 671 000	9 543 950	9 222 694	8 750 000	6 806 000	5 000 888	5 617 456
P.0601	16 260 000	16 410 625	15 432 138	16 336 697	960 000	930 000	941 368	549 539
P.0602	4 671 000	4 622 500	4 345 851	4 616 489	3 790 000	3 975 000	3 396 732	3 461 501
P.0603	4 210 000	4 082 500	4 190 867	4 052 918	3 460 000	4 186 000	1 862 309	2 202 828
P.0604	1 200 000	1 190 000	817 611	1 107 285	4 300 000	4 300 000	3 921 329	4 100 207
P.0605	7 392 000	7 631 300	6 511 408	7 270 558	4 260 000	3 620 000	3 112 129	2 108 564
P.0606	1 000 046	1 014 000	937 067	1 012 922	7 128 000	7 797 000	6 429 761	7 796 137
P.0607	1 760 000	1 689 000	1 343 743	1 315 475	589 500	365 000	555 448	262 941
P.0608	4 633 500	5 020 000	4 568 792	4 948 136	0	0	0	0
Total Mission 6	41 126 546	41 659 925	38 147 477	40 660 481	24 487 500	25 173 000	20 219 075	20 481 718
P.1110	5 470 757	5 480 375	2 002 217	2 713 629	11 400 000	28 000 000	9 888 628	24 544 446
P.1120	8 470 000	35 300 000	6 751 300	32 243 583	17 700 000	28 600 000	7 901 677	27 379 639
P.1130	0	0	0	0	0	1 200 000	0	569 335
P.1140	1 040 000	684 400	478 914	401 868	0	0	0	0
P.8000	129 243	0	129 242	0	0	0	0	0
Total Europe	15 110 000	41 464 775	9 361 674	35 359 080	29 100 000	57 800 000	17 790 304	52 493 420
P.9000	8 064 500	8 195 000	7 678 404	8 089 032	14 875 600	11 883 000	14 643 251	7 672 150
P.9002	2 463 500	2 985 000	2 217 231	2 586 937	2 120 000	2 660 000	1 921 907	2 169 367
P.9003	972 600	937 300	898 245	937 260	350 000	285 000	313 186	160 361
P.9010	0	0	0	0	14 000	14 000	12 651	5 458
P.9011	7 381 500	7 878 700	6 437 669	6 661 039	162 000	160 000	65 106	45 445
P.9012	165 333 500	172 086 400	163 061 805	167 961 967	0	0	0	0
P.9020	1 375 000	2 078 500	999 365	1 951 872	0	0	0	0
P.9021	13 700 000	13 700 000	10 863 047	10 654 926	49 300 000	46 300 000	48 958 758	45 773 214
P.9023	37 716 000	26 975 000	36 104 047	26 429 656	150 000	150 000	10 000	14 329
Total Autres dépenses	237 006 600	234 835 900	228 259 814	225 272 690	66 971 600	61 452 000	65 924 860	55 840 324
Total	996 241 900	1 014 436 400	952 567 527	981 035 198	673 757 600	627 795 500	598 764 520	553 692 736

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Promouvoir l'équilibre des territoires



Mission 1 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2018 par programme en %

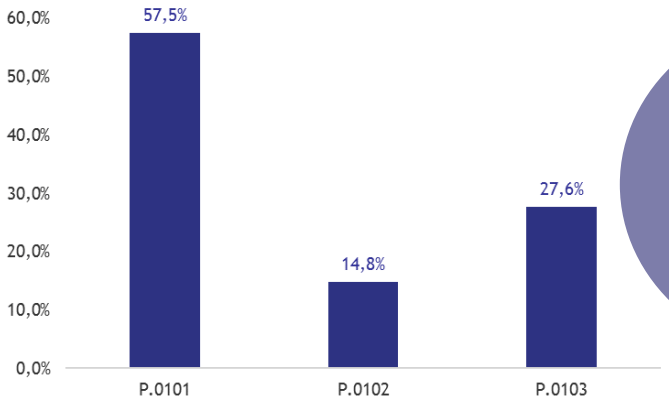

7 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2018

Stimuler une économie créatrice d'emplois

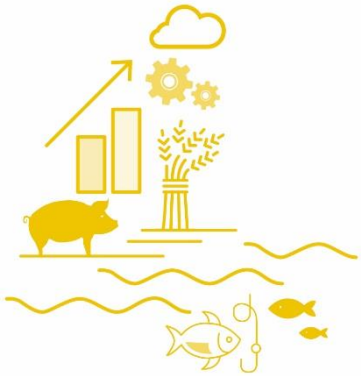

Mission 2 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2018 par programme en %

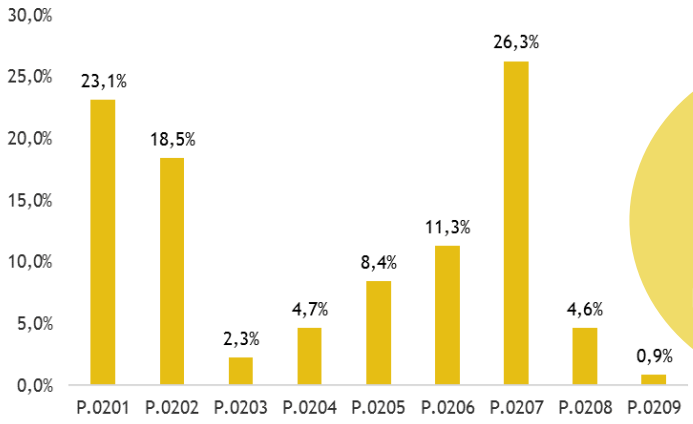

55 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2018

Ancrer la formation au cœur du parcours de chacun



Mission 3 : Répartition des subventions de fonctionnement versées en 2018 par programme en %

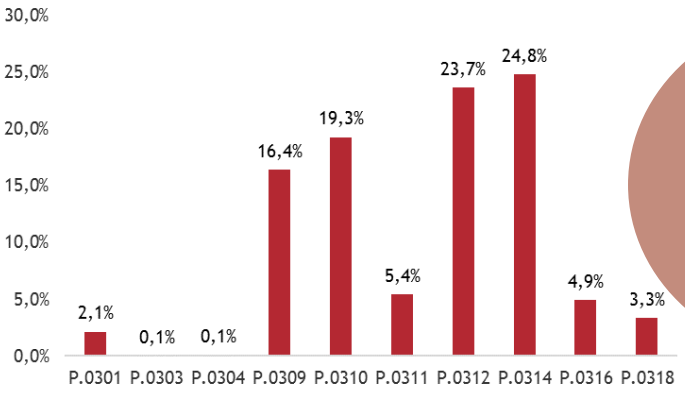

187 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2018

* Les données sont extraites des versements de subventions de fonctionnement effectués en faveur des 2 780 partenaires de la Région du 1er janvier au 31 décembre de l'année 2017. Les montants sont ventilés entre les six Missions et leurs programmes au sens de la Nomenclature stratégique par programme (NSP).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Connecter la Bretagne au monde



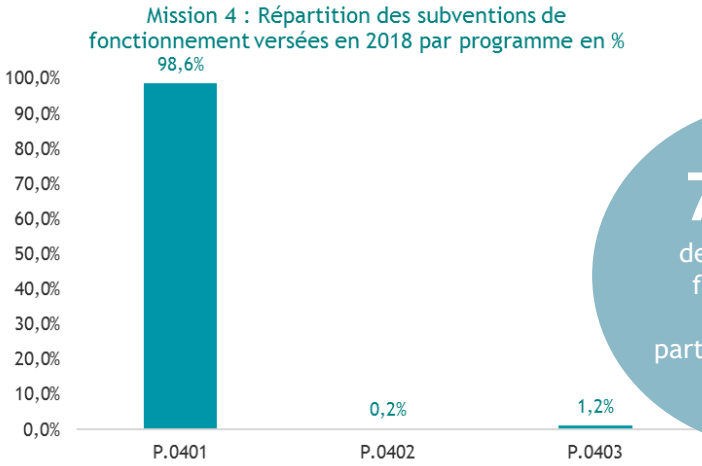

73 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2018

Réussir les transitions



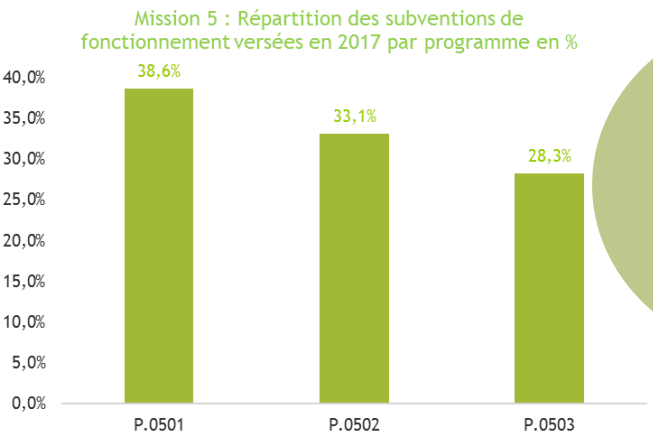

9 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2018

Favoriser l'attractivité, la vitalité culturelle et sportive



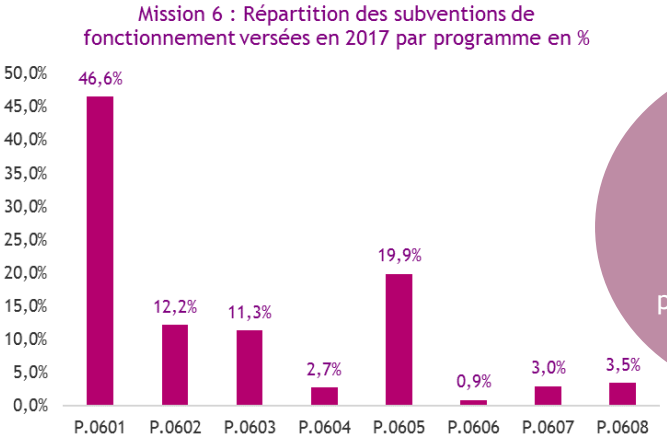

35 M €
de subventions de fonctionnement versées à des partenaires extérieurs en 2018

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom

Bretagne Commerce International

Présentation

Né de la fusion de Bretagne international et de CCI international, BCI a pour objectif : :

- d'aider les sociétés bretonnes tout au long de leur développement à l'international selon leurs besoins et leur maturité à l'export: sensibilisation à l'export, veille sur les produits et les marchés, conseil réglementaire, conseil stratégique, aide à la recherche de distributeurs à l'étranger ou pour l'implantation d'une filiale, soutien à la prospection via l'organisation de salons ou de missions à l'étranger.

- d'identifier et d'accompagner des projets d'investisseurs étrangers en Bretagne.

BCI intervient dans de nombreux secteurs d'activité : agriculture, agroalimentaire, santé pharmaceutique, cosmétiques, biens de consommation, mais aussi les filières bois et industrielles comme l'automobile, le nautisme, la filière navale, l'aéronautique et enfin les nouvelles technologies.

L'association comptait 824 adhérents au 31 octobre 2018.

// Gouvernance

- **Directoire**

12 chefs d'entreprise
Président > Gilles Falc'hun

- **Conseil de surveillance**

17 membres
Président > Loïg Chesnais-Girard
Autres > 7 représentants du CRB

// Activités 2018*

Information et sensibilisation	• 2 831 entretiens de conseil stratégique et réglementaire permettant d'accompagner les entreprises dans leur démarche commerciale. • Service individuel gratuit : 292 entreprises accompagnées dans leurs démarches administratives (facilitation d'obtention de visas, aide à l'obtention de documents…) • 1 626 visites en entreprises pour aider les entrepreneurs à identifier et à construire leur stratégie de développement commercial sur des marchés cibles. • 119 réunions d'information auprès de 995 entreprises différentes sur les modalités techniques ou réglementaires et sur les opportunités commerciales des marchés internationaux. • 6ème édition de l'Open de l'International à Rennes • Promotion de la plateforme de veille numérique BCI-INFO
Accompagnement à l'exportation	• 143 contrats individuels d'accompagnement à l'étranger signés : qualification et organisation de la demande des entreprises selon leurs produits et leur stratégie globale. • 8 visites d'acheteurs étrangers en Bretagne. • 39 salons et missions d'accompagnement à l'étranger.
Investissements directs étrangers en Bretagne	• Prospection des investisseurs étrangers : 82 nouveaux contacts • Identification de projets d'investissement 19 visites d'entreprises étrangères organisées en Bretagne.

**Chiffres au 31/10/2018*

Pour plus d'informations, voir les programmes 204 et 206.

6,6 M€ de budget en 2018

3,4 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2018

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse financière

(Sur la base des comptes 2018 pas encore approuvés)

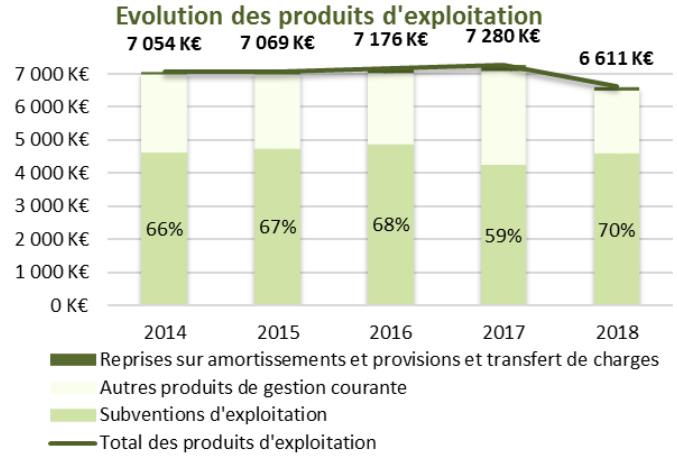

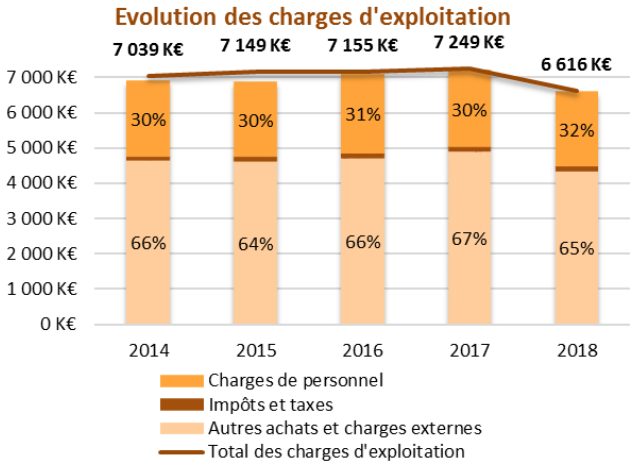

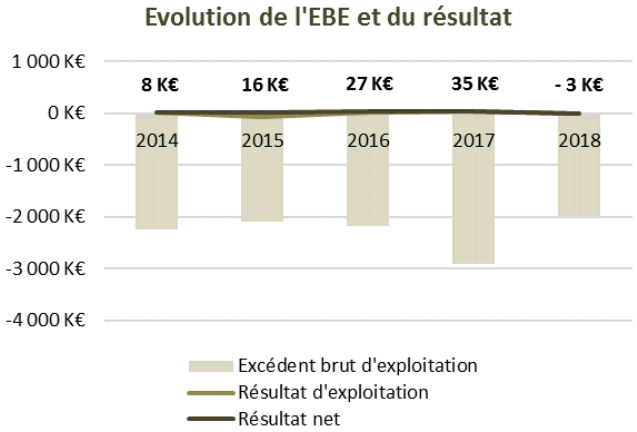

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 6 611 K€ en 2018 (-9,2 % par rapport à 2017) et sont composés à 70% de subventions provenant essentiellement de la Région. Les charges d'exploitation enregistrent une baisse de 8,7 % pour atteindre un montant de 6 616 K€ en 2018. Elles sont principalement constituées d'autres achats et charges externes.

En 2018, le résultat d'exploitation est de -5 K€ et le résultat financier de 2 K€. L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat net de -3 K€ pour l'exercice 2018.

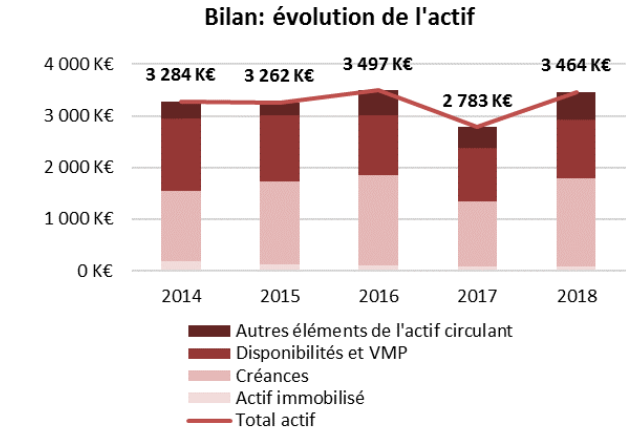

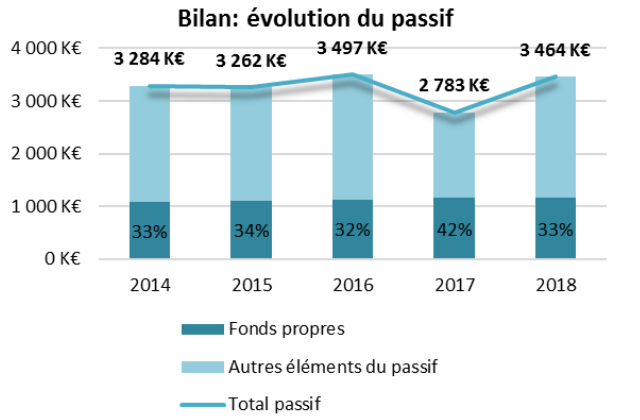

Le montant total du bilan s'élève à 3 464 K€ en 2018.

Les fonds propres d'un montant de 1 160 K€, représentent 33% du bilan.

Sur l'ensemble de la période le fonds de roulement est supérieur au besoin en fonds de roulement. Il en découle une trésorerie positive de 1 132 K€ en 2018, soit 2 mois de fonctionnement.

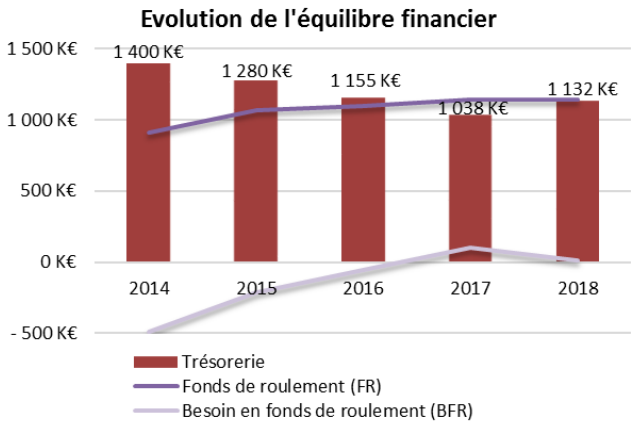

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Présentation

Bretagne Développement Innovation (BDI) est née de la fusion de l'Agence Economique de Bretagne (AEB) et de Bretagne Innovation (BI) en 2011. C'est une agence de moyens au service du développement économique des entreprises et du territoire régional.

BDI assure notamment le pilotage de l'émergence et/ou la mise en œuvre de "Grands projets Structurants" (GPS). Ces projets s'inscrivent dans la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Glaz économie.

Ces missions recouvrent des actions de veille et d'observation économique, notamment au niveau européen, ainsi que de promotion et de valorisation de l'économie régionale, de ses filières et de ses innovations, avec comme levier la Marque Bretagne.

La structure est financée par le Conseil Régional de Bretagne pour mener une action en région, en France et en Europe et travaille en lien étroit avec Bretagne Commerce International.

// Gouvernance

- **Directoire**

14 chefs d'entreprises et un représentant des chambres consulaires
Président > Hugues Meili

- **Conseil de surveillance**

33 membres
Président > Loïg Chesnais-Girard
Autres > Président du CESER et 6 représentants du CRB

// Activités 2018

Mise en œuvre de Grands Projets Structurants (GPS)

- 224 adhérents à l'association SMILE accompagnant et soutenant le déploiement de projets collaboratifs en lien avec les smart grids (systèmes énergétiques intelligents) en Bretagne-Pays de la Loire.
  En 2018, 23 projets homologués, dont 10 bretons.
- EMR (Energies Marines Renouvelables) : lancement de l'association Bretagne Ocean Power permettant de rassembler et mobiliser tout l'écosystème breton dédié aux énergies marines.
- Croisement des filières numérique et agriculture-agroalimentaire : montée en puissance du plateau AGRETIC au SPACE, plateau de l'Usine Agro du Futur au CFIA (Carrefour des Fournisseurs de l'Industrie Agro-alimentaire).
- Cybersécurité : 300 participants au Breizh CTF, compétition de sécurité informatique, 26 entreprises exposantes au Forum International de la Cybersécurité, 10 Cyber breakfast organisés.

Promotion et valorisation de l'économie bretonne

- Pour chaque GPS, élaboration de plans marketing opérationnels afin de mobiliser les acteurs économiques régionaux, valoriser leurs offres, rayonner à l'extérieur du territoire et attirer en Bretagne des investisseurs et des talents.
- 22 vidéos de promotion impliquant plus de 100 acteurs du territoire.
- Déploiement de la Marque Bretagne : 748 partenaires.
- 2 400 entrées pour la 5ème édition de 360°Possibles, salon dédié à l'innovation en entreprise.
- 10ème anniversaire du réseau EEN (Enterprise Europe Network), réseau apportant un service de conseil et d'information sur les programmes européens pour les PME.

Observation et veille sur l'ensemble de l'économie bretonne

- 10 000 connexions à la plateforme Craft, outil permettant de partager des études, des cartes et des annuaires, contribuant à valoriser des secteurs d'activités et des filières et favorisant l'émergence de projets.
- Dans le cadre du projet SylviConnect, réalisation d'une cartographie des acteurs de la filière Forêt.
- Lancement du « portail infra » pour le Campus mondial de la mer : portail bilingue présentant les services de plus de 450 infrastructures, plateformes et équipements pour la valorisation des ressources marines.

7,1 M€ de budget en 2018

4,9 M€ de subventions de fonctionnement versées par la Région en 2018

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse financière

(Sur la base des comptes 2018 pas encore approuvés)

Evolution des produits d'exploitation

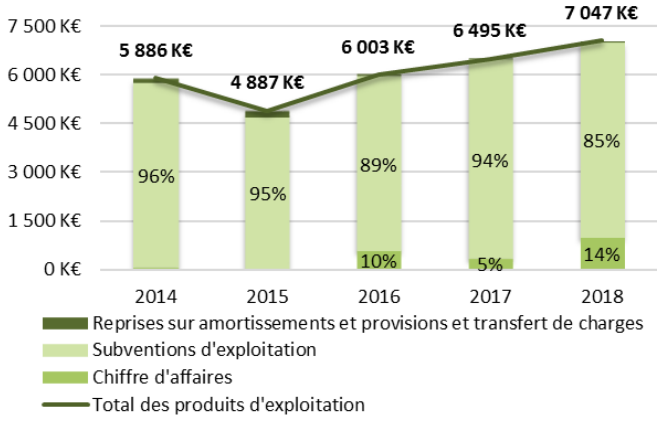

Evolution des charges d'exploitation

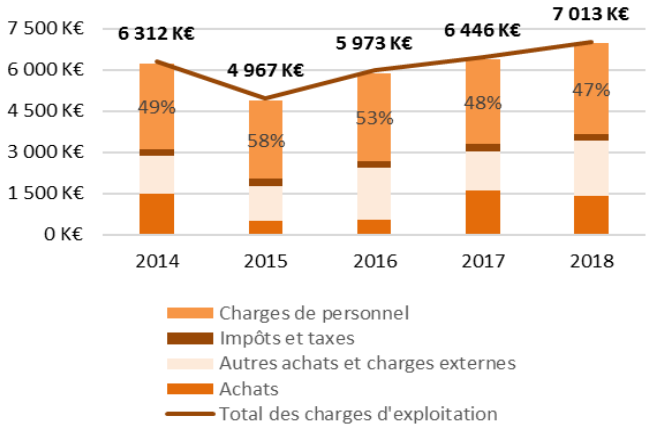

Evolution de l'EBE et du résultat

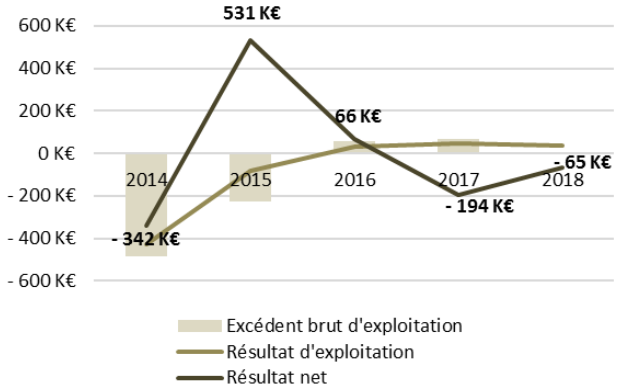

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 7 047 K€ en 2018 (+8,5 % par rapport à 2017) et est composé à 85% de subventions provenant essentiellement de la Région.
Les charges d'exploitation enregistrent une hausse de + 8,8 % pour atteindre un montant de 7 013 K€ en 2018. Elles sont principalement constituées de charges de personnel.
En 2018, le résultat d'exploitation est de 34 K€, le résultat financier de 6 K€ et le résultat exceptionnel de -105 K€. L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat net de -65 K€ pour l'exercice 2018.

Bilan: évolution de l'actif

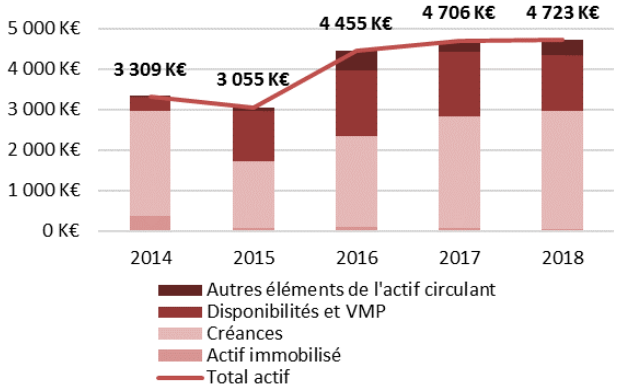

Bilan: évolution du passif

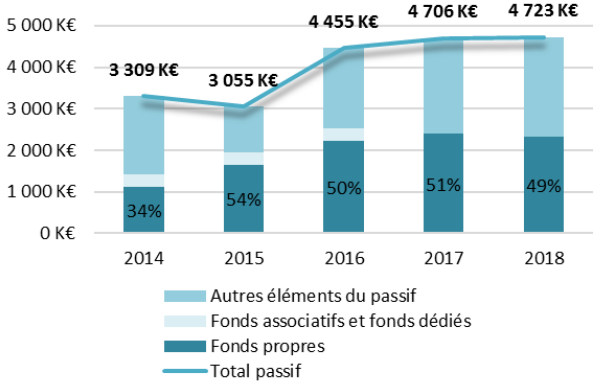

Le montant total du bilan s'élève à 4 723 K€ en 2018.

Les fonds propres d'un montant de 2 326 K€, représentent 49 % du bilan.

Après une période de hausse constante, le fonds de roulement se stabilise en 2018. Le besoin en fonds de roulement est en hausse. La conjugaison de ces deux éléments amène à une trésorerie positive de 1 370 K€ en 2018, soit un peu plus de 2 mois de fonctionnement.

Evolution de l'équilibre financier

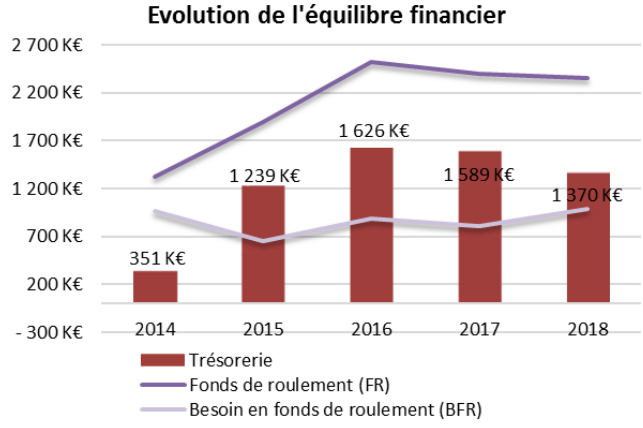

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom

Comité Régional du Tourisme

Présentation

Le Comité Régional du Tourisme a pour objet le développement des activités touristiques en région Bretagne et agit conformément à la loi n°87-10 du 3 janvier 1987 relative à l'organisation régionale du tourisme.

Dans le cadre de cette loi et conformément à ses statuts adoptés en février 2018, le Comité Régional du Tourisme a notamment pour mission :

- la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;

- la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil régional, le Comité Régional du Tourisme peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme.

Dans le cadre de ses compétences, le Comité Régional du Tourisme peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil Régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

// Gouvernance

- ### Conseil d'Administration

44 membres dont :
Présidente > Anne Gallo
6 représentants du Conseil régional de Bretagne

- ### Bureau

12 membres dont :
Présidente > Anne Gallo
Vice-Président : Martin Meyrier

- ### Assemblée générale

1363 membres

// Activités 2018

Missions d'observation

- Suivi de la fréquentation.
- Enquêtes de conjoncture auprès des professionnels du tourisme.
- Baromètre des rencontres professionnelles.
- Trois nouvelles enquêtes d'ampleur :
  - Les tableaux de bord de l'investissement
  - Enquête sur la croisière et les croisiéristes
  - Enquête auprès des usagers des véloroutes voies vertes/ GR34 et des canaux.

Développement de l'offre

- Finalisation de l'étude de faisabilité eBreizh connexion, projet de mutualisation digitale pour le tourisme breton, et le déploiement d'expérimentations.
- Participation plus active dans la stratégie et le déploiement de la marque Bretagne.
- Coordination, sensibilisation et accompagnement en matière de tourisme durable.
- Accompagnement des stratégies intégrées des Destinations touristiques.
- Implication dans des démarches d'itinérance nationales ou européennes, avec notamment la refonte de la stratégie Tour de Manche vers la dynamique EV4.

Communication et promotion

- Refonte de l'écosystème tourismebretagne.com (site en 6 langues).
- Fusion de tous les réseaux sociaux.
- Déploiement d'une nouvelle stratégie de communication partenariale et élaboration d'une nouvelle campagne de communication pour 2019 déployée sur quatre bassins en France et 12 marchés internationaux.
- Coordination du label villes et villages fleuris et évolution du fonctionnement régional.

5,2 M€ de budget en 2018

4,5 M€ de subvention de fonctionnement versée par la Région en 2018

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse financière

(Sur la base des comptes 2018 pas encore approuvés)

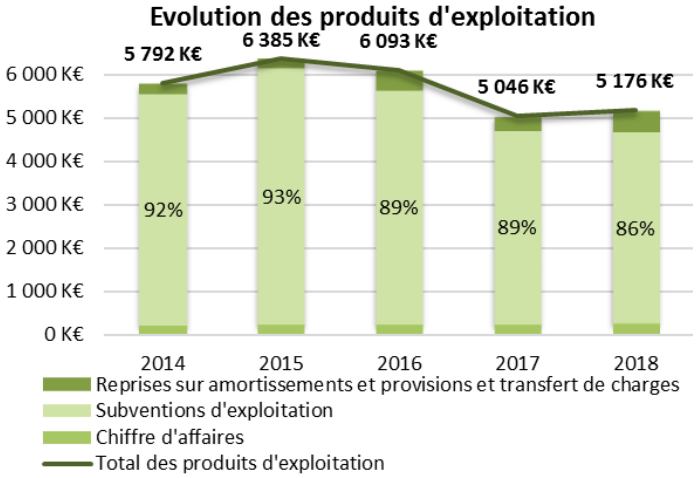

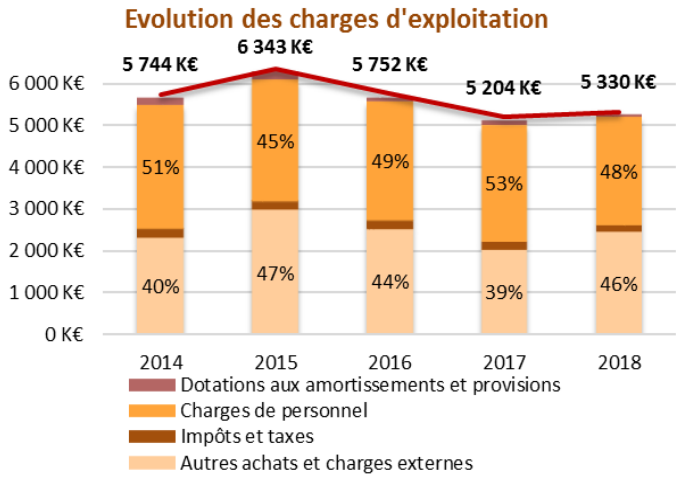

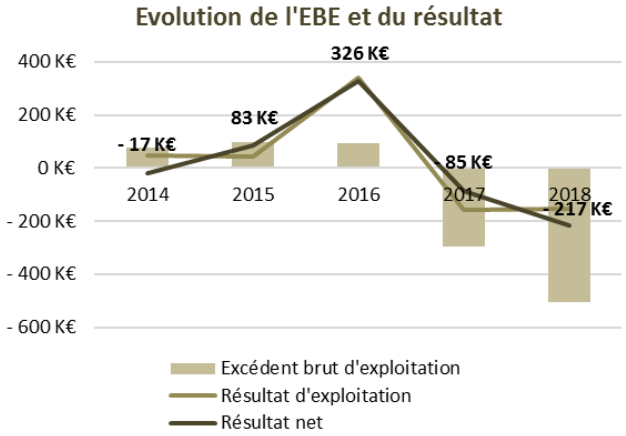

Le montant total des produits d'exploitation s'élève à 5 176 K€ en 2018 (+2 % par rapport à 2017) et sont composés à 86% de subventions provenant essentiellement de la Région.

Les charges d'exploitation enregistrent une hausse de 2 % pour atteindre un montant de 5 330 K€ en 2018. Elles sont principalement constituées de charges de personnel et d'autres achats et charges externes.

En 2018, l'ensemble des résultats cumulés présente un résultat net de -217 K€.

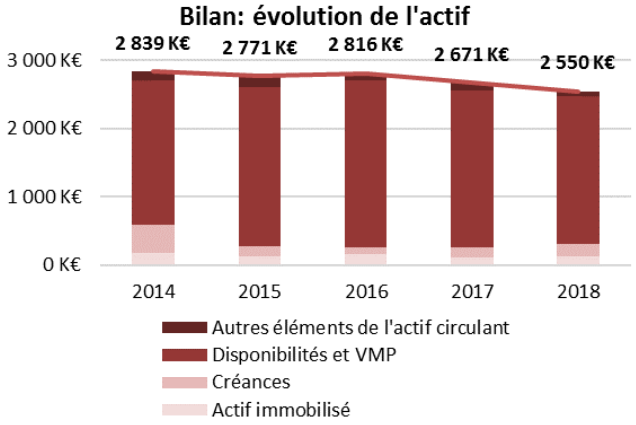

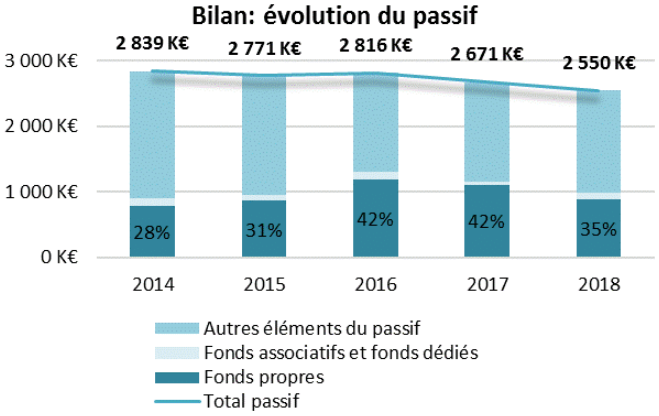

Le montant total du bilan s'élève à 2 550 K€ en 2018.

Les fonds propres représentent un montant de 892 K€, soit 35 % du bilan.

L'organisme dispose également de fonds dédiés.

Le fonds de roulement est positif sur l'ensemble de la période. Le besoin en fonds de roulement est négatif depuis 2014. La trésorerie s'élève à 2 156 K€ en 2018, représentant près de 5 mois de fonctionnement.

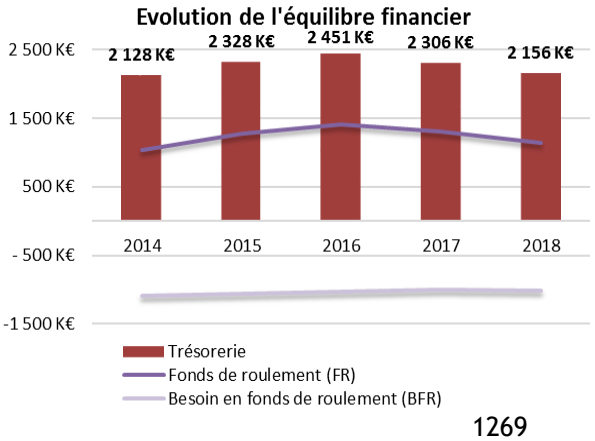

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Mission I.

Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- 38 objectifs pour la Breizh Cop
- 500 personnes aux 5 COP territoriales
- 1 088 participant·e·s à Strategiezh
- 398 parties « Opération Breizh Cop » terminées
- 56 membres dans un panel citoyen

Documents cadres

- Rapport de session d'avril 2018 relatif aux orientations de la Breizh Cop
- Rapport de session de décembre 2018 relatif aux 38 objectifs de la Breizh Cop
- Contrat de partenariat Etat / Région / Départements / Association des îles du Ponant révisé

L'année 2018 a été marquée par une nouvelle étape franchie dans le cadre de l'élaboration de la Breizh Cop.

Ainsi, lors des sessions d'avril et de décembre 2018, le Conseil régional a approuvé les orientations puis les objectifs à poursuivre pour construire la Bretagne de 2040.

Une grande mobilisation de tous les acteurs et dans tous les territoires a été mise en œuvre afin de faire participer le plus grand nombre à l'identification des problématiques et des enjeux.

Si les acteurs organisés (publics comme privés) ont pu s'exprimer de diverses manières (contributions, réunions territoriales (5 Cop organisées à l'automne), la concertation citoyenne s'est organisée autour de quatre outils : le jeu vidéo « Opération Breizh Cop », le Panel Citoyen, la plate-forme « l'Atelier Breton » et le jeu de plateau « Strategiezh ».

Plus de 1 000 joueurs et joueuses à Strategiezh partout en Bretagne pour construire la Bretagne de demain

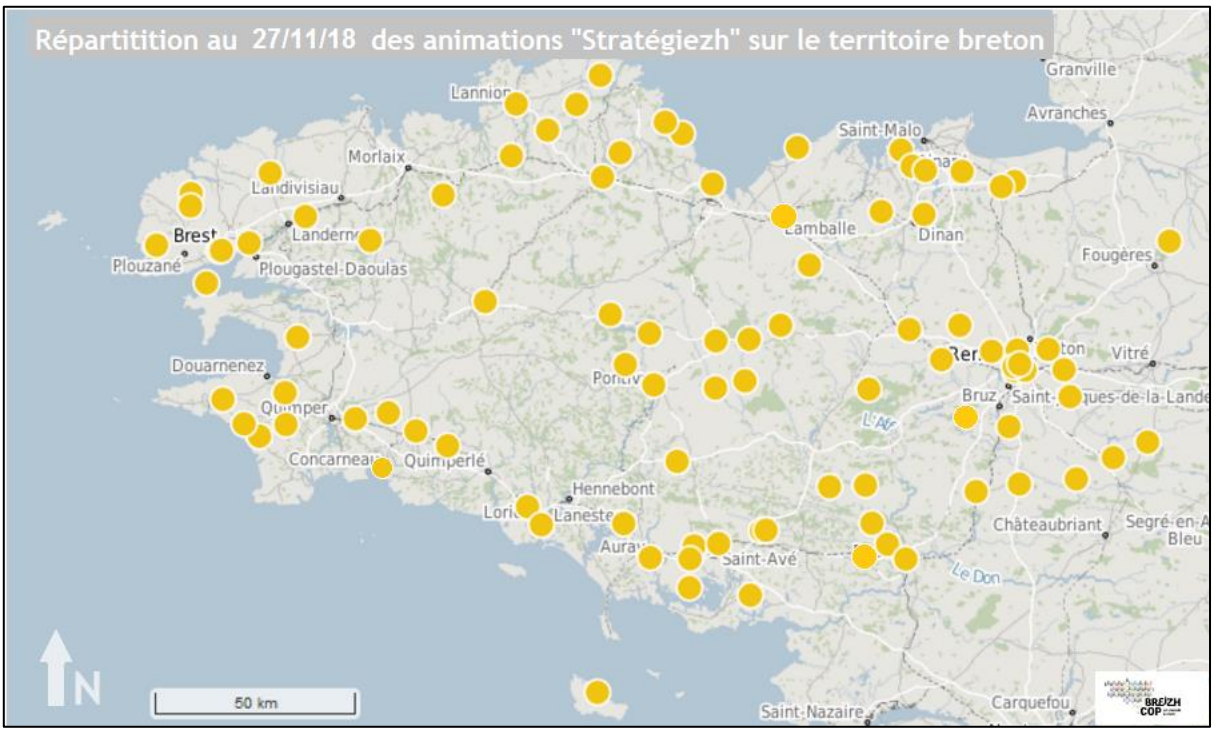

Strategiezh, l'un des supports de concertation, imite la forme d'un jeu de société, où les participant·e·s débattent et définissent une stratégie pour la Bretagne en désignant neuf objectifs prioritaires et des objectifs secondaires, parmi 48 cartes d'enjeux répartis en 8 familles thématiques (Biens communs, Biodiversité, Economie, Bien-être, Déchets, Transports). Il a été déployé sur tout le territoire, grâce à la co-organisation portée par de nombreuses communes de Bretagne. Une centaine d'atelier-débats citoyens ont ainsi pu être réalisés, permettant de récolter 155 plateaux de jeux complétés par 1 088 participant·e·s de différents horizons : élu·e·s, citoyen·ne·s, associations, lycéen·ne·s, entreprises…

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Plateau Strategiezh type (consolidation des 155 plateaux)



Plusieurs « stratégies citoyennes » sont ressorties et ont permis de construire les 38 objectifs autour de deux objectifs prioritaires : la lutte contre le changement climatique et l'égalité

- Pour une filière énergétique renouvelable et locale ;
- Pour un modèle agricole plus responsable ;
- Pour une Bretagne du circuit-court, du développement local et démocratique ;
- Pour un rééquilibrage des territoires bretons ;
- Pour une Bretagne des proximités, attractive et inclusive ;
- Pour une stratégie numérique prioritairement axée sur la réduction des inégalités territoriales ;
- Pour un habitat adapté aux besoins des citoyen·ne·s, favorable au lien social et à la préservation des ressources naturelles.

D'ores et déjà, les orientations de la Mission I poursuivent ces objectifs. Il conviendra, dans la mise en œuvre de la Breizh Cop qu'elles le fassent de manière encore plus forte.

// La stratégie régionale

Les territoires

En 2018, la Région Bretagne a signé 60 protocoles de partenariat avec les Collectivités territoriales, et les partenaires du dispositif *Dynamisme des bourgs ruraux et des villes en Bretagne*. Les protocoles précisent les engagements des collectivités retenues dans le cadre du dispositif et les aides prévisionnelles associées. 25 études d'attractivité de centres ont été accompagnées et financées, 35 programmes de travaux liés à l'attractivité des centres seront accompagnés à hauteur de 28 millions d'euros dont 14 millions d'euros de fonds régionaux. En 2018, plus de 5 millions d'euros ont d'ores et déjà été votés et engagés par le Conseil régional pour les projets.

La Région et ses partenaires ont également mis en place quatre ateliers d'animation auprès des collectivités candidates à l'appel à candidatures sur des thèmes divers et directement liés à l'attractivité des centres. Chaque atelier a réuni une centaine de participant·e·s avec des retours positifs en termes de satisfaction. Modèles

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

économiques, valorisation des ressources, maîtrise des documents de plan montages fonciers et immobiliers ont été les thèmes abordés.

Les *Contrats de partenariat*

En 2018, la mise en œuvre des contrats de partenariat Europe/Région/Pays, révisés en 2017, s'est poursuivie et accélérée.

Le contrat spécifique qui lie l'Etat, la Région et l'association des îles du Ponant et qui a vocation à tenir compte des surcoûts liés à l'insularité (estimés à 40%) a, quant à lui, été révisé durant le premier semestre. Sa révision a été l'occasion pour les Départements du Finistère et des Côtes d'Armor de rejoindre ce cadre unique de soutien aux projets des îles.

Le très haut débit

La Bretagne a fait du très haut débit pour tou·te·s une priorité en mutualisant les moyens de tous les acteurs publics et en assurant le suivi des opérateurs privés. Cas unique en France, elle a en effet réussi à fédérer l'ensemble des collectivités concernées au sein d'un syndicat mixte, Mégalis Bretagne, qui s'est vu confier cette mission dès 2013. Ce choix permet un déploiement de la fibre sur l'ensemble de la Bretagne, choix de cohésion territoriale revendiqué. Afin d'accélérer la mise en œuvre de ce chantier, l'année 2018 a permis la finalisation de la première tranche de travaux (69 200 locaux raccordables), l'achèvement de la quasi-totalité des études et les premiers raccordements sur la deuxième tranche, et la préparation de la phase 2019-2023. En parallèle, les efforts liés à la formation professionnelle ont été accrus et mieux structurés.

La santé et la jeunesse

Les nouvelles orientations de la politique régionale de santé votées en décembre 2017 ont connu leur première année de mise en œuvre, tant sur les volets de la prévention, de l'offre de soins que la dimension territoriale. En parallèle de la mise en œuvre de ses propres orientations, la Région a été appelée à s'exprimer sur le « Projet Régional de Santé Bretagne 2018-2022 » élaboré par l'Agence Régionale de Santé en émettant un avis réservé sur ce dernier, conditionné à la prise en compte d'un certain nombre de préconisations.

En matière de politique jeunesse, la Région a construit, en lien avec la DRJSCS, le cadre de sa mobilisation durant l'année 2018. Conformément à la loi Egalité et Citoyenneté qui prévoit que la Région est chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la politique de la jeunesse. Le chef de filât confié aux Régions et le « dialogue structuré » territorial étant par nature fortement imbriqués, la Région a souhaité prendre toute sa part dans cette démarche. Ainsi, en 2018, la gouvernance, la méthode et les premières enquêtes ont-elles pu être initiées afin d'aboutir à la formalisation d'un *Plan breton de mobilisation pour les jeunesses* en 2019.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La politique d'aménagement du territoire, transversale par nature, est fortement imprégnée des principes du développement durable car les ressorts du développement local sont à la fois économiques, sociaux, environnementaux et doivent s'appuyer sur la démocratie locale et la mobilisation des acteurs, au premier rang desquels la population.

Ainsi, cette mobilisation citoyenne est-elle au cœur de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes développés par les communes pour travailler leurs centralités.

Par ailleurs, chaque projet soutenu dans le cadre des *Contrats de partenariat* signés à l'échelle des pays est questionné autour de quatre piliers du développement durable, déclinés en 8 cibles (foncier, insertion, culture, préservation des ressources, énergie, économie locale…).

Enfin, dans ses missions d'observation, la Région contribue à questionner les dynamiques territoriales et sociétales à l'aune du développement durable. A ce titre, en 2018, elle a initié un travail visant à disposer d'une photographie bretonne de l'égalité entre les femmes et les hommes et poursuivi ses travaux relatifs à l'Index du développement durable.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// L'approche territoriale de l'action régionale

Les politiques régionales développées dans le cadre de la Mission I s'inscrivent dans les principes généraux structurant aujourd'hui la Breizh COP : la différenciation, la subsidiarité et la solidarité. La territorialisation des actions développées dans ce cadre est au cœur de la mise en œuvre de ces trois principes.

Les Contrats de partenariat permettent aux territoires de se saisir, chacun à leur manière, des priorités définies à l'échelle régionale, en les adaptant à leurs spécificités et à leurs besoins, ainsi qu'à leur projet de territoire.

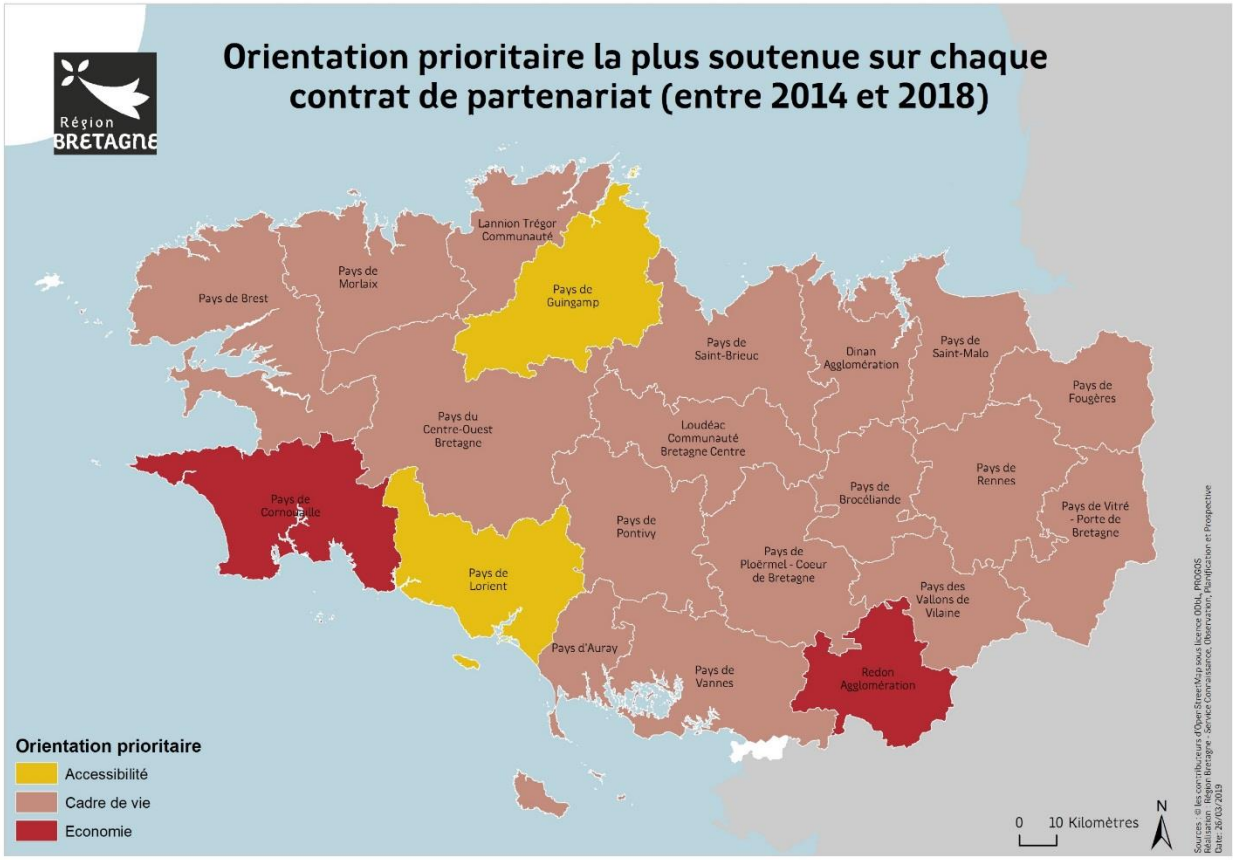

Les priorités, et les montants de subvention mobilisés par priorité, varient selon le contexte et le projet de territoire. C'est pourquoi les cinq priorités régionales des *Contrats de partenariat* ne sont pas mobilisées de façon uniforme sur le territoire. On constate que, au gré des années, la priorité des contrats demeure l'amélioration du cadre de vie.

Sur la période 2014-2018, 738 projets ont été soutenus par la Région au titre des contrats de partenariat, pour un montant de 77 M€. On peut ainsi citer :

- 51 projets d'habitat social (réhabilitation, création en renouvellement urbain, logements en faveur des jeunes) ;
- 15 maisons pluridisciplinaires de santé ;
- 56 équipements dédiés à l'accueil petite enfance / enfance et jeunesse (crèches, maisons de l'enfance, espaces jeunes) ;
- 11 Pôles d'échanges multimodaux liés à de gares ;
- 17 projets d'équipements et services numériques (espaces de coworking, fab lab, services numériques...).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom politique de la ville

L'intervention de la Région s'appuie sur les 9 axes affichés dans le rapport *La Région Bretagne se mobilise pour les quartiers prioritaires de la politique de la ville 2015-2020*.

Dans un enjeu de transversalité et de droit commun, elle mobilise ses politiques sectorielles de droit commun auxquelles s'ajoute une enveloppe dédiée de 14 millions d'euros, sur la période 2017-2020, pour 12 quartiers retenus au titre du *Nouveau programme de renouvellement urbain* (NPRNU).

L'année 2018 a été été consacrée à la négociation des conventions et à celle du premier avenant de la convention Rennes métropole. La première action financée dans ce cadre a été approuvée en fin d'année.

La Région a reconduit son financement au Centre de ressources « RésOVilles », qui a pour mission de former, renseigner, accompagner les territoires et les conseils citoyens dans leur action. Le centre de ressources a porté, le 5 juin 2018, le forum cité Cap accueilli en Bretagne pour sa deuxième édition, forum dédié au développement économique dans les quartiers de la politique de la ville. Plus de 600 participant·e·s – institutionnels, associations, citoyen·ne·s, entrepreneurs·euses, entreprises et une quarantaine de jeunes venu·e·s avec « Entreprendre pour Apprendre » Bretagne pour échanger sur les enjeux, les dynamiques existantes ou à construire dans les quartiers. Cette journée a également été l'occasion de mettre en valeur les innovations. A ce titre, la Région Bretagne a ainsi remis un prix à Novita Territoire Zéro chômeurs.

// La jeunesse dans les politiques régionales

En 2018, la Région a engagé plusieurs actions spécifiquement dédiées aux publics jeunes au titre de la mission 1 :

- Elle a développé son intervention en faveur de l'engagement des jeunes. En reconduisant l'appel à projets *Accélérateur d'Initiatives Jeunes* avec les plateformes de financement participatif Kengo et Gwenneg, la Région a accompagné 28 jeunes dans la réalisation de 22 projets novateurs, créatifs et participant au dynamisme de la Bretagne, pour un montant de 41,1 K€. Le dispositif visant à favoriser l'accès des jeunes en situation de décrochage scolaire aux missions de service civique a été poursuivi et s'est traduit par le soutien à 16 associations pour l'accueil de 35 volontaires.
- La Région a poursuivi son investissement volontariste pour améliorer les conditions de vie des jeunes à différents titres. Outre son soutien aux 13 *Points accueils écoute jeunes* (PAEJ) implantés en Bretagne (à hauteur de 245 €), elle s'est engagée dans le développement d'un réseau de jeunes pairs relais en santé dans les établissements scolaires et auprès des structures accueillant des jeunes en insertion. Le soutien aux actions de prévention des risques en milieu festif menées par *l'Association Orange Bleue* a été reconduit. La Région a par ailleurs conforté son appui à l'accompagnement et à la mise en réseau des acteurs de l'habitat des jeunes dans le cadre de la convention de partenariat signée avec l'*Union régionale habitat jeunes* (URHAJ) pour la période 2017-2019.
- La Région a également maintenu sa participation au développement des connaissances sur la jeunesse et à leur appropriation dans les territoires au travers de son soutien à l'unique Chaire de recherche consacrée à la jeunesse en France, portée par *l'École des hautes études en santé publique*.

Par ailleurs, la Région a apporté son soutien à différents projets bénéficiant aux jeunes Breton.ne.s dans le cadre des contrats de partenariat Europe / Région / Pays, visant notamment à favoriser l'entrepreneuriat (Coopératives jeunesse de services), à renforcer l'offre en matière de logement des jeunes ou à développer les équipements jeunesse dans les territoires.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La Mission I étant fortement ancrée dans les territoires, sa mise en œuvre se fait notamment par des agent·e·s avec un fort ancrage territorial ; soit parce qu'ils font l'objet d'un portefeuille de territoires suivi depuis Rennes, soit parce qu'ils ou elles sont implanté·e·s sur les territoires. A ce titre, la présence des agent·e·s sur les territoires s'est encore accrue par l'arrivée d'une nouvelle chargée de développement territorial aménagement à Quimper (poste relocalisé de Rennes vers Quimper) ; étoffant ainsi la communauté des chargé·e·s de développement de la Région implanté·e·s au plus proche des bénéficiaires.

L'année 2018 s'est également, en termes de moyens humains, caractérisée par l'arrivée de 3 agent·e·s en renfort temporaires pour instruire les dossiers sollicitant un soutien du programme LEADER afin de résorber le retard pris suite à la livraison tardive du logiciel « Osiris » par le Ministère et l'Agence de services et de paiement. Ces 3 renforts ont été pérennisés au budget 2019.

// Moyens humains

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie A	24,6
Catégorie B	14,4
Catégorie C	4,5
Temporaires	4,5
Apprentis	0,3
Total ETP	48,3
Total Masse salariale	2 444 166 €

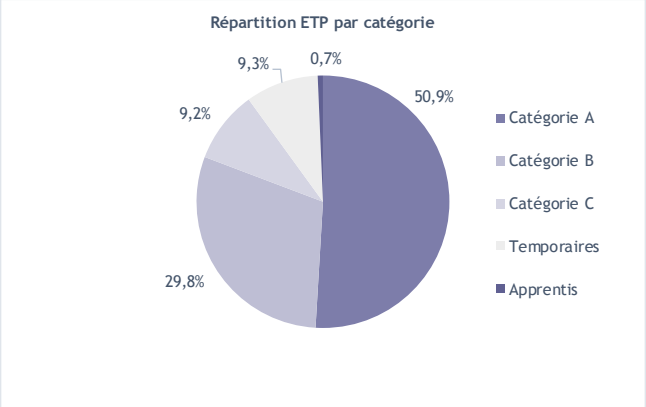

// Répartition des dépenses

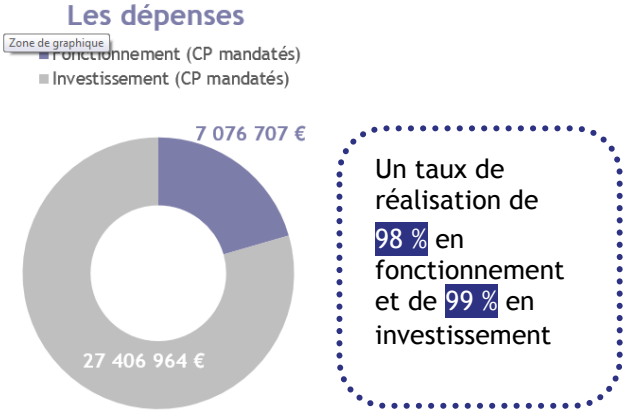

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

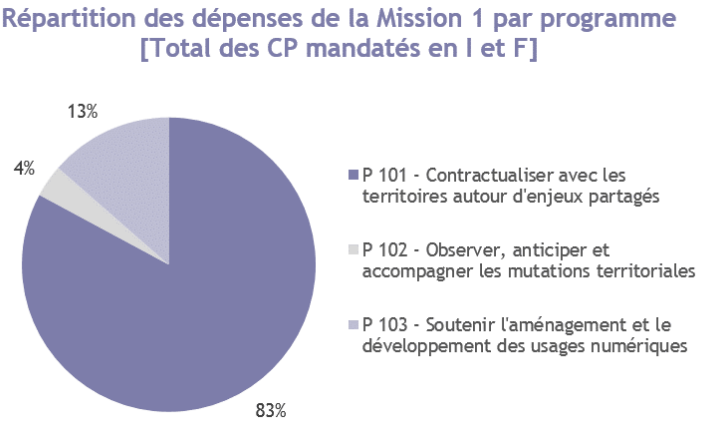

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Dépenses par programme

Mission 1 - Pour un aménagement équilibré, garant de la cohésion, de la performance et de la solidarité territoriale	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
P 101 - Contractualiser avec les territoires autour d'enjeux partagés	28 747 000 €	28 568 258 €	99%
Fonctionnement	3 878 000 €	3 823 045 €	99%
Investissement	24 869 000 €	24 745 213 €	100%
P 102 - Observer, anticiper et accompagner les mutations territoriales	1 392 500 €	1 238 841 €	89%
Fonctionnement	1 327 500 €	1 208 341 €	91%
Investissement	65 000 €	30 500 €	47%
P 103 - Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques	4 760 000 €	4 676 572 €	98%
Fonctionnement	2 050 000 €	2 045 321 €	100%
Investissement	2 710 000 €	2 631 251 €	97%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	34 899 500 €	34 483 671 €	99%
Total Fonctionnement	7 255 500 €	7 076 707 €	98%
Total Investissement	27 644 000 €	27 406 964 €	99%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

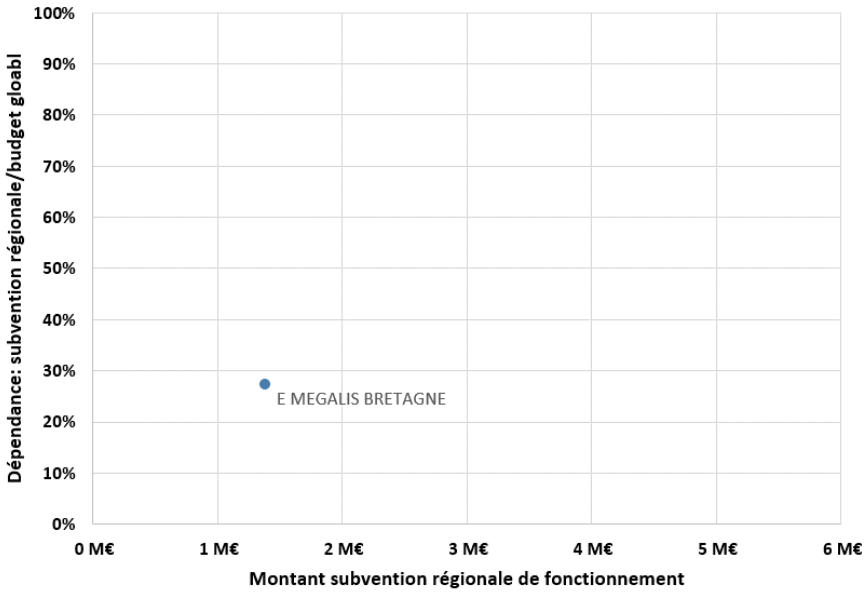

Zoom Mégalis Bretagne

Le syndicat mixte Mégalis Bretagne a l'avantage de compter parmi ses membres l'ensemble des 59 EPCI, ainsi que l'ensemble des Départements breton et la Région. Cette dernière compte parmi les contributeurs principaux au fonctionnement de cette structure. Elle assume notamment la part la plus importante des coûts liés à la maîtrise d'ouvrage du projet *Bretagne Très Haut Débit*, compétence transférée à Mégalis Bretagne, qui intervient également pour le compte de ses membres dans une fonction de mutualisation des services numériques aux collectivités.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Suite à la révision des *Contrats de partenariat* Europe / Région / pays en 2017, leur mise en œuvre s'est accélérée en 2018, y compris sur leur volet européen. Le contrat en faveur des Iles a, quant à lui, fait l'objet d'une révision cette même année, avec, aux côtés de l'Etat et de la Région, l'intégration de deux Départements. En parallèle, la dynamique lancée en 2017 sur les enjeux majeurs du renouvellement urbain et du dynamisme des centralités s'est poursuivie, avec le lancement d'une seconde édition de l'appel à candidatures partenarial dédié aux centres-villes et bourgs ruraux à l'automne 2018.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Soutenir les capacités d'ingénierie dans les territoires	2 Soutenir les projets de développement local en lien avec les orientations régionales	3 Accompagner les nouveaux défis
Actions		[II - 1] Soutenir les priorités partagées de développement dans les territoires	[III - 1] Inciter au développement de l'inter-territorialité
		[II - 2] Œuvrer pour le maintien et le développement des services collectifs essentiels	[III - 2] Soutenir les projets de renouvellement urbain des quartiers prioritaires de la politique de la ville
		[II - 3] Honorer les engagements antérieurs	[III - 3] Renforcer l'armature urbaine et rurale bretonne fondée sur les centralités

28,6 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

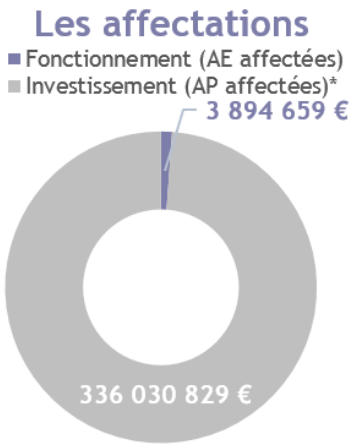

Un taux d'affectation de 85 % en fonctionnement et de 66 % en investissement

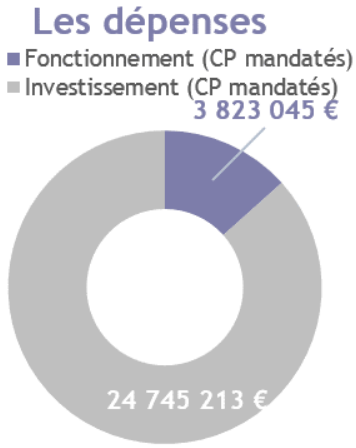

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

*** L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2006, les résultats correspondent au cumul. Les AP votées en faveur des contrats de partenariat 2014-2020 s'ajoutent aux AP de la précédente période de programmation.**

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Un maintien du soutien aux capacités d'ingénierie dans les territoires [I]

Le soutien à l'ingénierie des Pays, Conseils de développement et de l'association des îles du Ponant s'est poursuivi à l'identique en 2018. Concernant le soutien à l'animation territoriale de santé, conformément au rapport sur les nouvelles orientations de la politique de santé voté en décembre 2017, la Région a garanti aux territoires la moitié de l'enveloppe initialement dédiée et a souhaité que le complément puisse être apporté dans le cadre des *Contrats de partenariat*.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Une dynamique croissante de mise en œuvre des contrats de partenariat [II-1 et II-2]

La révision des *Contrats de partenariat*, intervenue en 2017, s'est pleinement concrétisée sur cette année 2018 avec une dynamique accélérée, et un soutien à un volume croissant de projets.

Indicateur N°1 [II-1 et 2] - Avancement de la mise en œuvre des *contrats de partenariat* (volet régional)	Cumul au 31/12/2016	Cumul au 31/12/2017	Cumul au 31/12/2018	Montant total mobilisable (y compris report de l'enveloppe numérique)
Nombre de projets sélectionnés en *Comité unique de programmation* (CUP)	639	952	1310	
> Dont nombre de projets ayant fait l'objet d'une aide votée en commission permanente	210	450	759	
Montant des aides régionales proposées en *Comité unique de programmation* (CUP)	75,96 M€ *35,1 %*	109,21 M€ *50,0 %*	151,72 M€ *69.5%*	218,39 M€
> Dont montant total des aides régionales votées en commission permanente	24,89 M€ *11,5 %*	47,43 M€ *21,7 %*	77,03 M€ *35,3 %*	218,39 M€

Le respect du cadre budgétaire a conduit le Conseil régional, en 2017, à adopter le principe d'un plafonnement en fonctionnement à 2.5 % de l'enveloppe fléchée à chaque pays pour la période 2017-2020. Ainsi, depuis le début 2017, 2.3 % des crédits sur lesquels ont porté les avis favorables des CUP relèvent de fonctionnement alors de ce ratio était de 4.4 % sur la période 2014-2016. Cette dynamique se concrétise dans les votes de crédits. A la fin 2018, 4.4 % des subventions votées depuis 2014 soutenaient des projets de fonctionnement. Ce chiffre était de 5.3 % à la fin 2017.

Indicateur N°2 [II-1 et 2] -Contribution des Contrats de partenariat aux orientations régionales de la politique territoriale	Cumul au 31/12/2016		Cumul au 31/12/2017		Cumul au 31/12/2018	
Part des projets par thématique	nb de projets	montant	nb de projets	montant	nb de projets	montant
Économie	14 %	9,7 %	18,2 %	15,6 %	19 %	17,8 %
Maritimité	7,7 %	5,7 %	8,2 %	4,4 %	6,9 %	4,8 %
Accessibilité	14,4 %	43,5 %	11,8 %	28 %	8,9 %	21,5 %
Ressources – transition énergétique	5,9 %	1,9 %	4,4 %	1,6 %	4,6 %	1,6 %
Cadre de vie	58 %	39,3 %	57,3 %	50,4 %	60,6 %	54,4 %

Indicateur N°3 [II-1 et 2] - Effet levier des *contrats de partenariat*	Cumul 31/12/2016	Cumul 31/12/2017	Cumul 31/12/2018	Cible 2018
Taux d'aide moyen sur la dépense subventionnable	23,82 %	24,32 %	23,23 %	De 20 % à 40 %*

*le taux d'intervention plancher est de 10 % et le taux plafond de 50%

• La mise en œuvre concrète des dispositifs ciblés sur de nouveaux défis [III]

La Région a souhaité soutenir les opérations de renouvellement urbain dans les 12 quartiers prioritaires d'intérêt national ou régional soutenus par l'Agence nationale de rénovation urbaine (ANRU), avec une enveloppe dédiée de 14 M€ votée en 2017. En 2018, une première subvention a été votée au titre de ce dispositif.

Les 60 projets retenus dans le cadre du 1er appel à candidatures D*ynamisme des bourgs ruraux et des villes de Bretagne* ont pu bénéficier d'un accompagnement étroit par les partenaires avec la mise en œuvre d'un programme d'animation ouvert aux communes non lauréates. Ce dispositif s'est également traduit, en 2018, par l'attribution de 5,1 M€ de subventions, en déclinaison des programmes de 15 communes. Parallèlement, une seconde édition a été lancée fin 2018, dans le cadre du même partenariat (Région, Etat, Etablissement Public Foncier, Banque des territoires).

Enfin, le dispositif expérimental en faveur de l'inter territorialité a permis d'accompagner 7 projets qui concourent au développement de nouvelles voies de coopération entre les territoires. 4 d'entre eux portent sur des actions de coopération entre le territoire brestois et le Centre-Ouest-Bretagne (COB), traduisant la vitalité du contrat de réciprocité entre Brest Métropole et le pays du COB.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

En 2018, la démarche d'élaboration de la *Breizh Cop* a connu une nouvelle étape, avec de nombreux échanges avec les territoires et l'adoption, par le Conseil régional, des 38 objectifs pour la Bretagne. 2018 a également vu l'installation de la Conférence jeunesse qui a permis de mettre sur les rails le processus d'élaboration du dialogue structuré qui doit nous permettre d'aboutir à la formalisation d'un plan partenarial de mobilisation pour les jeunesses. Enfin, la politique de santé votée fin 2017 a vu ses premiers dispositifs se déployer.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Améliorer la connaissance des territoires	2 Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne	3 Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques	4 Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain	5 Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

1,2 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

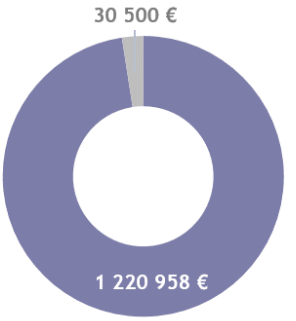

Un taux d'affectation de 73 % en fonctionnement et de 23 % en investissement

Les dépenses

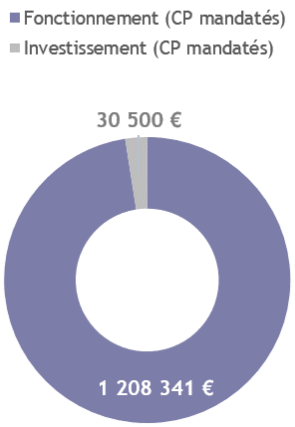

Un taux de réalisation de 91 % en fonctionnement et de 47% en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Améliorer la connaissance des territoires

Dans le cadre de la démarche d'observation régionale des territoires, l'année 2018 a permis l'avancée significative des travaux partenariaux sur l'observatoire du foncier avec la mise en ligne d'un outil de visualisation de l'artificialisation des sols, le recensement des zones d'activité économique et le marché des terres agricoles en Bretagne. 2 nouveaux groupes métiers ont été constitués afin de structurer la connaissance en matière de jeunesse et d'égalité Femmes/Hommes. Dans le cadre de son partenariat avec la Région, l'Observatoire régional de santé Bretagne a réalisé une nouvelle enquête sur la santé des jeunes collégien·ne·s et lycéen·ne·s et engagé des réflexions sur la production de données infra-communales.

Indicateur N°1 [I.1] - SIG / *GéoBretagne* : données d'activité	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de pôles métiers actifs	10	10	10
Nombre de partenaires GéoBretagne (hors Etat et région Bretagne)	133	138	139
Nombre de couches d'informations disponibles auprès du grand public	1 296	1 365	1 652
Nombre moyen de connexions mensuelles au site geobretagne.fr	19 900	20 975	20 092

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Géobretagne, la plateforme régionale de données géolocalisées, a conforté sa [illegible] données ouvertes en Bretagne en développant des services et des applications en direction de ses partenaires et des usagers (bureaux d'études, sociétés privées, associations…).

• Œuvrer au développement équilibré et durable de la Bretagne

En 2018, tous les acteurs territoriaux élus, socio-économiques, cioyen·ne·s ont été appelé·e·s à coproduire avec la Région les orientations puis les objectifs de la *Breizh Cop*. Ainsi, un panel citoyen a été mobilisé, une plateforme participative et un jeu interactif ont été mis en ligne, une centaines d'ateliers citoyens et cinq *Cop territoriales* pensées et animées avec l'aide de la fédération régionale des agences d'urbanisme ont été organisés.

• Favoriser les capacités d'innovation territoriale et le partage des bonnes pratiques

Le *Réseau rural*, outil d'animation au service du développement des territoires ruraux prévu par le FEADER, est co-piloté en Bretagne par l'Etat et la Région, appuyés par des prestataires. 2018 a été une année charnière pour l'activité du réseau. Le cycle « services par et pour la population » s'est clôturé par l'aboutissement de l'appel à projets *Rural'idées* qui a permis à 8 projets très concerts dans les territoires de passer de l'idée au projet par un accompagnement méthodologique du réseau et un coup de pouce financier. Le réseau a également décidé de dédier son 2eme cycle d'animation à la jeunesse. Enfin, en octobre 2018, la Bretagne a accueilli un forum interrégional sur la coopération Leader organisé avec les réseaux ruraux régionaux de Normandie et Pays de la Loire.

• Soutenir et encourager la jeunesse pour préparer la Bretagne de demain

L'année 2018 a été marquée par le lancement du dialogue structuré pour les politiques de jeunesse, en partenariat avec les services de l'Etat. En Bretagne, cette démarche prévue par la loi Egalité Citoyenneté aboutira à l'élaboration partagée par l'ensemble des acteurs (collectivités, institutions, associations, jeunes…) d'un *Plan de mobilisation pour les jeunesses*. Dans ce cadre, un état des lieux actualisé de la situation des jeunes en Bretagne a été réalisé. Avec cette démarche, la Région a engagé de nouvelles relations avec les autres collectivités bretonnes, traduisant le rôle de cheffe de file qui lui a été confié par la loi.

La Région a poursuivi son appui aux 13 *Points accueil écoute jeunes* (PAEJ), qui assurent une première écoute généraliste, confidentielle, anonyme et gratuite. Elle a par ailleurs accompagné la constitution d'un réseau des PAEJ, qui a notamment débouché sur l'organisation d'une journée d'étude sur l'accueil inconditionnel des jeunes.

Indicateur N°2 [IV] - Points accueil écoute jeunes	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre moyen de jeunes accueilli·e·s par PAEJ	207	196	215

La quatrième édition de l'appel à projets *Accélérateur d'initiatives jeunes* a permis d'accompagner 28 jeunes de 19 à 29 ans dans la réalisation de 22 projets (agroalimentaire, mode, cosmétiques, numérique, loisirs).

La Région a reconduit le dispositif de soutien au développement du service civique par l'accompagnement des associations accueillant des volontaires en situation de décrochage scolaire. 16 associations ont ainsi été soutenues pour assurer un tutorat renforcé à destination de 35 volontaires réparti·e·s sur l'ensemble du territoire régional.

• Développer une stratégie globale de santé dans toute la Bretagne

L'année 2018 a été consacrée à la mise en œuvre des nouvelles orientations de la Région en faveur des Breton·ne·s, adoptées en session de décembre 2017.

- En matière de prévention vers les jeunes, la Région a travaillé à la mise en place d'un *réseau breton de jeunes pairs relais en santé*, en partenariat avec l'Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie (ANPAA) Bretagne qui anime la dynamique, forme les jeunes concerné·e·s et accompagne les structures au sein desquelles ils·elles évoluent. Deux associations ont par ailleurs été soutenues pour accueillir 10 jeunes volontaires en service civique pour des missions de prévention par les pairs dans des structures accueillant des jeunes en insertion. La Région a également poursuivi son soutien aux actions menées pour la prévention et la réduction des risques en milieu festif via la formation de 160 organisateurs de petits évènements dans le cadre du dispositif *Malle de Prev'* du Collectif L'Orange Bleue ou à la formation mise en ligne à l'automne 2018 par le Collectif FEEDS qui a permis de sensibiliser180 personnes.

- En matière d'offre de soins, 6 territoires ont été accompagnés pour faciliter l'installation de jeunes professionnel·le·s de santé, mener des diagnostics territoriaux ou mener des actions de marketing territorial vis-à-vis des praticien·ne·s. La Région a également développé un nouveau partenariat avec la faculté de médecine de Brest visant à mieux accompagner les étudiant·e·s en médecine dans la réalisation de stages et la préparation de leur installation future dans les territoires.

- Enfin, la Région a poursuivi le copilotage de troisième *Plan régional santé environnement 2017-2021*.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

2018 a permis la finalisation de la première tranche de travaux de *Bretagne Très Haut Débit* (BTHD), l'achèvement de la quasi-totalité des études, les premiers raccordements sur la deuxième tranche, et la préparation de la phase 2019-2023. Ce déploiement s'est doublé de la mise en place par Mégalis d'une dorsale ultra haut débit en Bretagne, à destination première de l'appareil de formation et de recherche breton, en convergence avec BTHD et dont les premiers éléments d'architecture ont été posés.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Accompagner la réalisation d'infrastructures numériques	2 Développer les usages numériques	3 Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique
Actions	[I - 1] Déployer le très haut débit		
	[I - 2] Mutualiser la gestion des données numériques publiques		

4,7 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

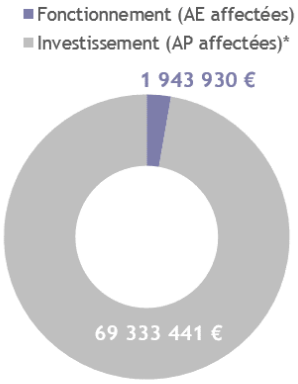

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

Les dépenses

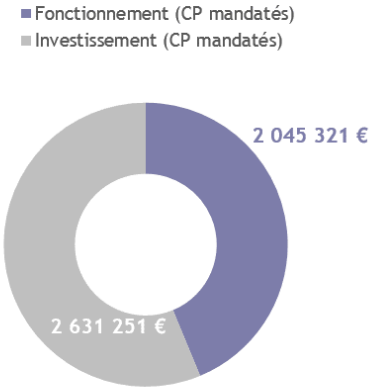

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

* L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2011, les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Le déploiement du très haut débit pour tou·te·s [I-1]

L'investissement des opérateurs privés (10% du territoire et 40% de la population) (Zone AMII) a été marqué, en 2018 par la conclusion d'un accord national entre Orange et SFR. Cet accord, couplé au déploiement de réseaux privés en propre de ces opérateurs implique une vigilance accrue à l'échelle régionale sur le respect des délais dans ces zones.

Concernant le projet Bretagne Très Haut Débit, l'année 2018 a permis la finalisation de la première tranche de travaux (69 200 locaux raccordables), l'achèvement de la quasi-totalité des études et les premiers raccordements sur la deuxième tranche, et la préparation de la phase 2019-2023. Ainsi, depuis le premier semestre 2018, la planification de l'ensemble du projet, c'est-à-dire la définition de l'ordre de priorité de déploiement du réseau public de la fibre (phase 2 et phase 3), est effectuée pour tous les territoires de Bretagne et a été validée par l'ensemble des collectivités. En parallèle, les efforts liés à la formation professionnelle ont été accrus et mieux structurés.

L'attente est forte, comme le montre le doublement en un an du nombre d'abonnés qui est passé à 30 000 ; ce qui représente un taux de pénétration commerciale 3 à 4 fois supérieur à ce qui était attendu initialement.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

La responsabilité première des collectivités – en lien avec leurs prestataires – e déploiement du très haut débit, après de premières années « d'apprentissage » qui ont notamment démontré la nécessité « d'industrialiser » les processus et notamment de marier le savoir-faire des spécialistes du BTP et ceux des télécommunications. C'est pourquoi la Région a milité et obtenu, dans le cadre de la loi ELAN, la possibilité d'un recours à une procédure de conception/réalisation (liant études et travaux) à grande échelle.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de prises déployées dans le cadre du projet Bretagne très haut débit *	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2023
Nombre de prises déployées	15 000	54 000	70 000	670 000

*hors zone AMII – Appel à Manifestations d'Intentions d'Investissement- Source Mégalis Bretagne

Indicateur N°2 [I-1] - Taux de raccordement de la population par la fibre (déploiements privés et publics confondus) (Source *Mégalis Bretagne*)	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2022
Population desservie par la fibre optique en Bretagne (en fonction du nombre de prises raccordables)	15,1 %	23 %	33 %	70 %

- ## Œuvrer pour l'inclusion numérique [II-3]

Il s'est agi en 2018 de réaliser une montée en charge du nouveau *Visa Internet Bretagne*, permettant à plus de citoyen·ne·s de découvrir gratuitement des premiers usages du numérique, *via* un meilleur maillage sur le territoire d'*Espaces Publics Numériques* (EPN). Ainsi, 92 EPN sont aujourd'hui labellisés en Bretagne, au regard de leurs capacités à délivrer ces *Visas*, contre 43 à fin 2017.

- ## Le développement des services offerts par Mégalis [III]

La Région accompagne activement le développement du bouquet de services numériques à destination des collectivités, la volumétrie des usages ayant particulièrement augmenté. Ce soutien s'est par ailleurs confirmé, la Région intégrant un groupe pilote de dix collectivités afin de préfigurer une gestion électronique des documents mutualisée, dans le cadre de l'accompagnement à la mise en œuvre d'une dématérialisation de bout en bout.

Indicateur N°3 [III] - Nombre d'entités publiques utilisant la plateforme de services dématérialisés de Mégalis Bretagne (Source Mégalis Bretagne)	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre d'entités publiques utilisatrices	1 830	1 999	2 173	2 200
Taux d'évolution (N/N-1)	10%	10%	9%	10%

- ## Soutenir la dynamique bretonne des acteurs du numérique [III]

La Région continue de consolider au fil des années son partenariat avec le *Web West Festival* de Carhaix, université d'été du web européen, en permettant à des PME bretonnes d'y exposer leurs savoir-faire et innovations. Un partenariat se noue également avec l'événement *Digital Inspirationnel*, actions qui devraient permettre d'ancrer les problématiques de transition numérique de façon pérenne sur un territoire dynamique dans le domaine.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Mission II.

Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- **Taux de chômage fin 2018 : Bretagne 7,2 % France métropolitaine 8,5 % (source BIT)**
- **4 000 entreprises / projet saccompagnés**

Les chiffres macro-économiques 2018 traduisent une situation plutôt favorable même si la fin d'année a été moins dynamique, le taux de croissance a été de 1,5%.

Le taux de chômage continue à reculer, modestement, il a atteint son point le plus bas depuis 2009. On note l'augmentation du taux d'emploi à temps complet qui progresse à 54,4 % pour atteindre son plus haut niveau depuis 2003.

Le solde commercial reste une faiblesse récurrente de l'économie française avec un solde négatif de 59,9 Milliards d'euros soit une nouvelle dégradation de 2 Milliards par rapport à 2017, même si le rythme du creusement se réduit et que le pourcentage d'augmentation des exportations est plus élevé que celui des importations.

Les créations d'entreprises sont au plus haut avec 23 003 créations, soit une hausse de 18 %. On observe une baisse de 6 % des procédures judiciaires, bien plus forte que le niveau national (1 % seulement).

// La stratégie régionale

Résultante opérationnelle de la stratégie régionale et des conventions signées par la Région avec les 59 collectivités bretonnes (EPCI et Métropoles), le Service du Développement Economique Territorial (SDET) s'est mis en place en 2018. Ce sont désormais dix développeurs économiques présents sur les territoires, qui renforcent l'équipe globale. Ils ont le double mandat de faire naître puis vivre le *Service public de l'accompagnement des entreprises* (SPAE) en lien notamment avec les développeurs économiques des EPCI et les consulaires. Il s'agit au travers de celui-ci d'assurer le maximum de cohérence dans le lien entre puissance publique et entreprises afin d'offrir lisibilité et visibilité. Leur présence sur dix espaces géographiques permet par ailleurs d'apporter une plus grande proximité des services de la région avec les entreprises pour assurer le maximum de réactivité vis-à-vis des sollicitations. L'objectif est de passer d'une logique de réaction aux sollicitations à un partenariat durable qui facilite, par une meilleure appropriation des besoins des entreprises, la capacité d'adaptation des outils d'accompagnement.

Une adaptation permanente des modalités d'intervention pour répondre aux besoins des entreprises et des agriculteurs.

Une quarantaine de territoires ont saisi l'opportunité en 2018 de mettre en place un dispositif spécifique de soutien, ce chiffre continue de croître. Adapté aux spécificités locales, aux investissements des commerçants-artisans, le Pass Commerce Artisanat est une réponse concrète à l'évolution réglementaire liée à la loi NOTRe.

Par ailleurs, la Région continue à se saisir de toutes les nouvelles opportunités offertes par la législation. Elle a ainsi validé une prise de participation dans 2 sociétés commerciales Yer Breizh et d'Aucy. La prise de participation dans Yer Breizh, particulièrement emblématique car synonyme de 1ère nationale, s'est inscrite dans le cadre de la démarche partenariale associant opérateurs privés et puissance publique pour permettre la poursuite de l'activité volailles en Bretagne après le dépôt de bilan du Groupe Doux. Les enjeux en termes d'emplois directs et indirects que ce soit en amont ou en aval, mais aussi d'aménagement du territoire nécessitaient une mobilisation particulière avec l'optimisation de tous ses moyens d'action. La Région a validé au global un soutien de plus de 20 M€. L'enjeu pour la prise de participation était la confortation d'une coopérative bretonne dans une phase de mutation se traduisant notamment par le rapprochement avec Triskalia devant permettre de voir émerger un acteur majeur à l'échelle nationale, conforté par ses synergies.

En 2018, la Région s'est appropriée l'ancien dispositif Nacre de soutien à la création d'entreprises et la mise en place d'un dispositif spécifique de soutien à la compétitivité des entreprises industrielles, Breizh Fab, regroupant la quasi-totalité des acteurs pouvant intervenir sur ce segment dans une optique de lisibilité et de visibilité pour les porteurs de projets. La Région mobilise sur ces deux politiques plusieurs millions d'euros de ses fonds propres mais aussi du Feder. Breizh Immo, l'outil de portage immobilier a également finalisé sa première opération avec la réalisation de l'usine 5 degrés Ouest sur le port de Lorient. Le pack des réponses au porteur de projets s'est donc fortement étoffé, complété également par plusieurs outils au service de l'innovation dont un travail collaboratif avec Bretagne développement innovation (BDI) en faveur de l'usine agro-alimentaire du futur.

En plus de la poursuite de la déclinaison des outils mis en place dans le cadre du PDR que ce soit le soutien à la modernisation des bâtiments d'élevage avec le Plan de compétitivité, le soutien à l'adaptation des modèles de production avec les Mesures Agro Environnementales et Climatiques ou encore Breizh Bocage, 2018 a vu

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

l'émergence ou la montée en puissance de nouvelles réponses à de nouveaux
diffusion du dispositif de prêt d'honneur de soutien à l'installation qui a trouvé
exceptionnel en faveur des apiculteurs touchés par une mortalité record et dramatique de leurs essaims d'abeilles.

La mise en œuvre d'une stratégie maritime et portuaire ambitieuse

La Région Bretagne affirme son ambition maritime comme une composante importante de son développement économique, alors que des opportunités nouvelles s'offrent, notamment dans le contexte du Brexit et de la croissance mondiale du transport maritime.

En effet, dès lors qu'une offre logistique performante est proposée, les ports constituent une alternative économique pour un report modal du transport routier vers le fret maritime, conformes aux préconisations de la *Breizh Cop*. Les services portuaires constituent aussi une opportunité pour des développements industriels, c'est le sens même de l'extension du port de Brest par poldérisation, réalisée pour accueillir des industries dans le domaine des énergies marines renouvelables. Les ports constituent donc aussi un atout majeur du développement industriel de la Bretagne.

Dix ans après le transfert par l'Etat des ports de Brest, Lorient et Saint-Malo, la Région consolide sa prise de compétence sur les 19 ports transférés en 2017, en application de la loi NOTRe. Ainsi, dans les 22 ports de sa compétence, la Région porte une stratégie portuaire qui repose sur deux leviers principaux :

D'une part, la Région propriétaire, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien des ouvrages, pour maintenir les conditions opérationnelles des ports. La Région réalise aussi des investissements importants pour moderniser les infrastructures et favoriser le développement des trafics, comme le projet de développement du port de Brest (220 M€), dont le chantier a beaucoup progressé en 2018.

D'autre part, la Région définit et contrôle 19 concessions portuaires. L'échéance prochaines de plusieurs contrats, de concession est propice à se réinterroger sur les stratégies de développement des trafics portuaires, sur le modèle économique des ports et ses modes de gouvernance. Dans le cadre des procédures lancée en 2018 pour l'attribution de nouveaux contrats de concession pour les ports de Saint-Malo, Lorient et Concarneau, les candidats sont invités à proposer dans leurs offres une stratégie en termes de développement des trafics et des activités, de performances sociales et environnementales.

Sous réserve d'un modèle économique concessif équilibré, conjuguant l'effort financier de la puissance publique et la juste participation des usagers portuaires, la Région peut aussi contribuer au financement des projets de développement portés par les concessionnaires. Ainsi, en 2018, la Région a apporté son soutien à des secteurs d'activité majeurs de l'économie régionale, comme la réparation navale ou encore la pêche.

La question de la gouvernance se posent aussi sur les ports dont la Région a pris la compétence en 2017. En 2018, une expertise juridique, financière et technique des 11 ports gérés par les communes, assurant pour l'essentiel la desserte des îles, a été réalisée et partagée avec les communes gestionnaires. A partir des constats partagés, il s'agira d'anticiper les investissements nécessaires pour la réparation des ouvrages et les projets de développement, en assurant une juste contribution de tous les usagers à l'économie portuaire.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La Région promeut un développement des ports respectueux de leur environnement, que ce soit par les exigences des contrats de concession ou dans la maîtrise d'ouvrage des investissements qu'elle porte. L'élaboration en 2018, du « plan de gestion opérationnel des dragages du port de Lorient » et le projet de construction d'une station d'épuration sur le port de pêche en témoignent. L'actualisation des plans de gestion des déchets a été lancée en 2018 sur les 22 ports et plusieurs démarches transversales et partagées avec nos partenaires ont été conduites pour une gestion économe de l'eau, la maîtrise des dépenses énergétiques, la valorisation des filières de l'économie circulaire ou encore pour un entretien et un traitement non polluant des cales et terre-pleins. La Région contribue également dans les ports de sa compétence au maintien du dialogue social dans les entreprises partenaires (agents des concessionnaires, manutentionnaires…) comme à Lorient et Saint-Malo en 2018.

Les ports constituent un atout majeur du développement économique et industriel de la Bretagne. La maîtrise de leurs adaptations aux besoins nouveaux pour améliorer leur attractivité auprès des opérateurs économiques du transport et impliquant tous les acteurs portuaires par une juste contribution aux investissements, constitue l'armature de la stratégie portuaire régionale. Ainsi, les usagers des ports sont réunis dans des conseils portuaires biannuels pour exprimés leurs avis sur les projets d'investissements et les propositions budgétaires des concessionnaires. Outre ce focus portuaire, plusieurs appels à projets portés par la politique innovation ont ciblé cette thématique comme priorité absolue, faisant se croiser les compétences de plusieurs filières au service notamment de la réduction des consommations énergétiques ou du développement de l'économie circulaire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// L'approche territoriale de l'action régionale

Outre la signature des 59 conventions avec les territoires évoquées plus haut, vous trouverez ci-dessous plusieurs cartes qui actent la traduction opérationnelle de la politique régionale sur les EPCI que ce soit en faveur de la transmission d'entreprises, du soutien à la modernisation des bâtiments d'élevage. L'Economie sociale et l'innovation sociale sont une priorité de la politique régionale, par sa contribution à la création d'emplois non délocalisables au service des besoins de la population. Il y avait un enjeu de s'assurer que tous les territoires bretons pourraient prétendre à la même qualité de service c'est aujourd'hui le cas avec les Pôles et les incubateurs de l'Ess (TAG) qui maillent toute la Bretagne. Les conventions passées avec les technopoles bretonnes assurent une couverture du territoire, permettant ainsi à toutes les entreprises, quelle que soit leur localisation géographique d'accéder à des compétences pointues qui doivent contribuer à les aider dans leur croissance.

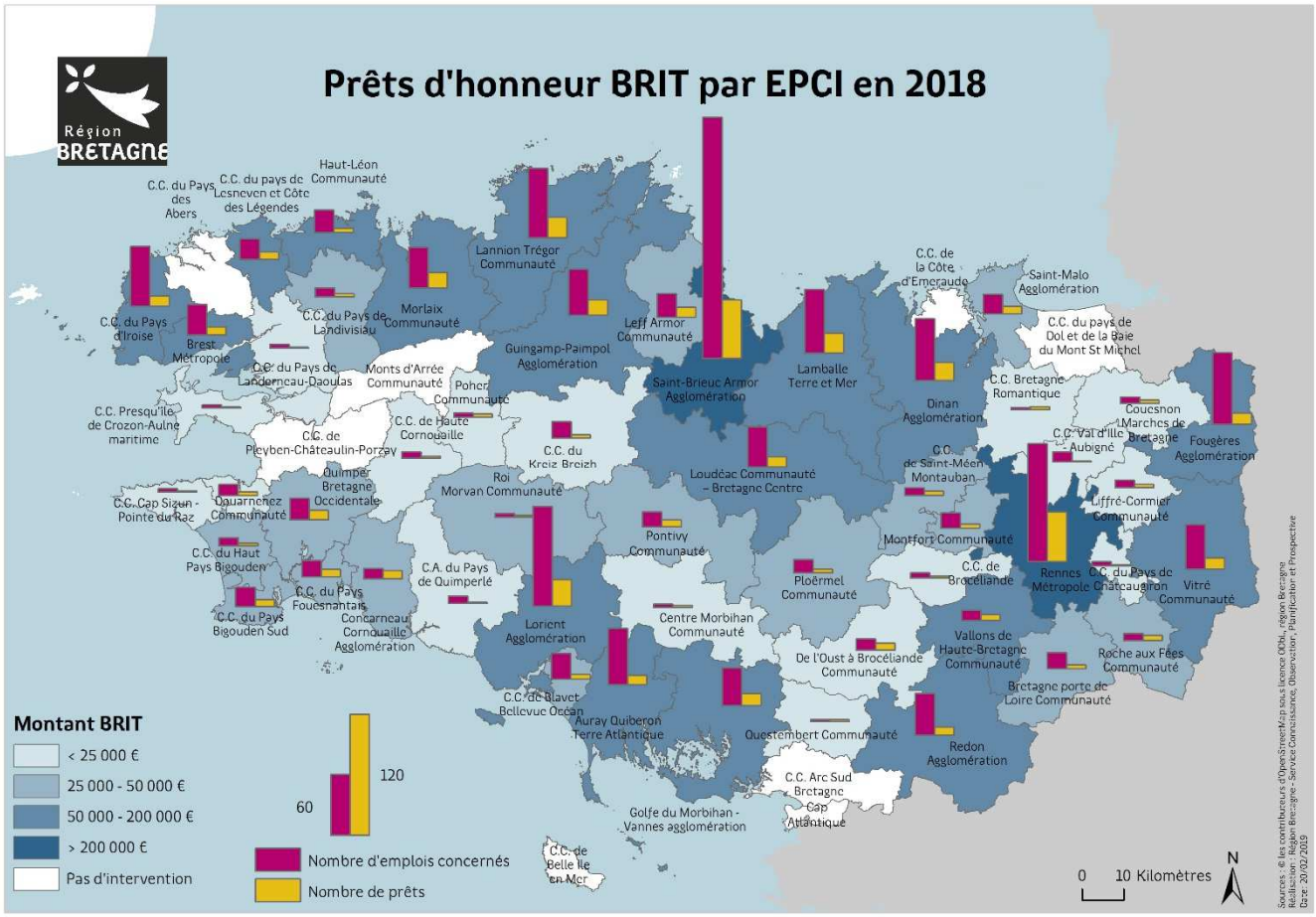

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

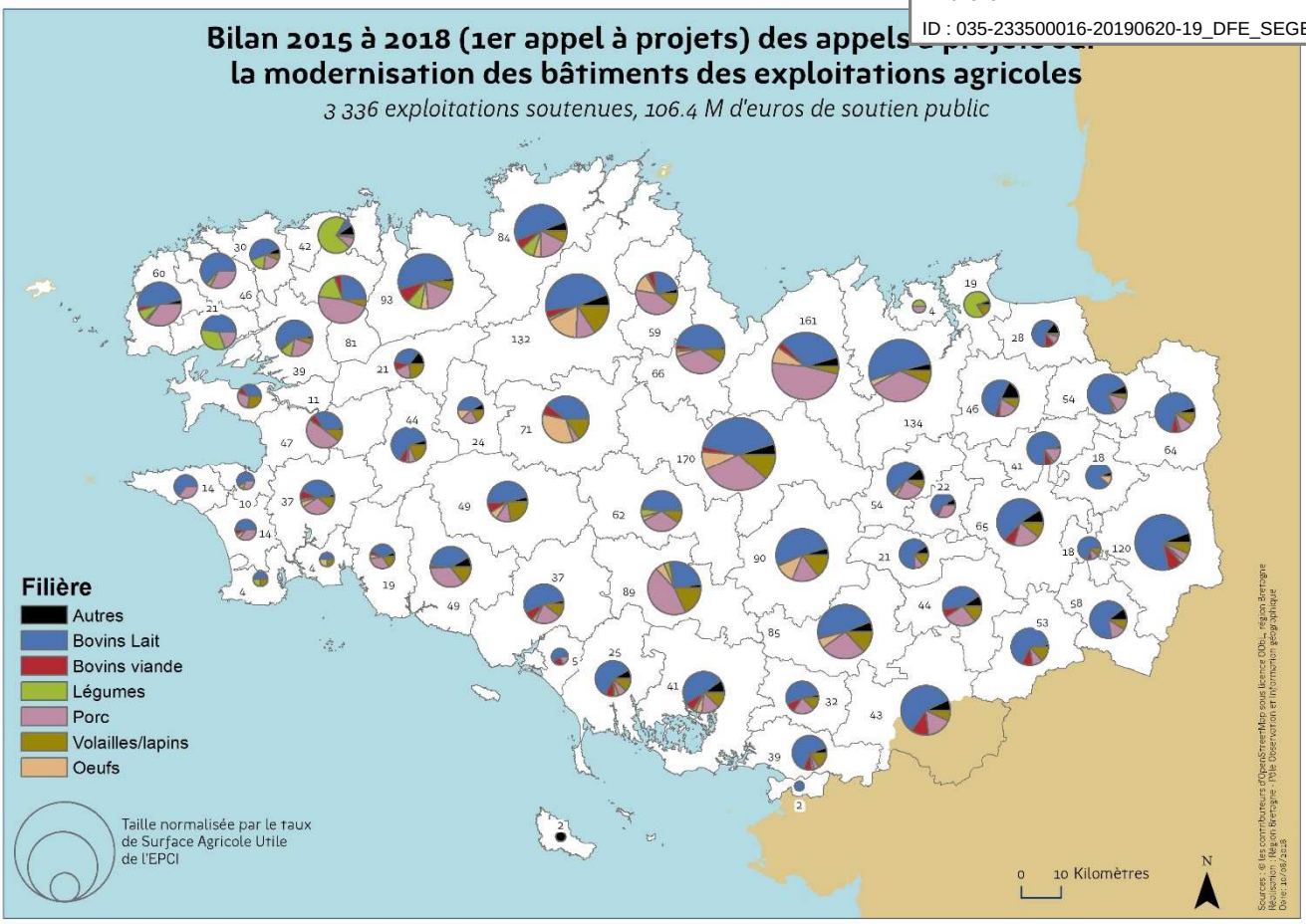

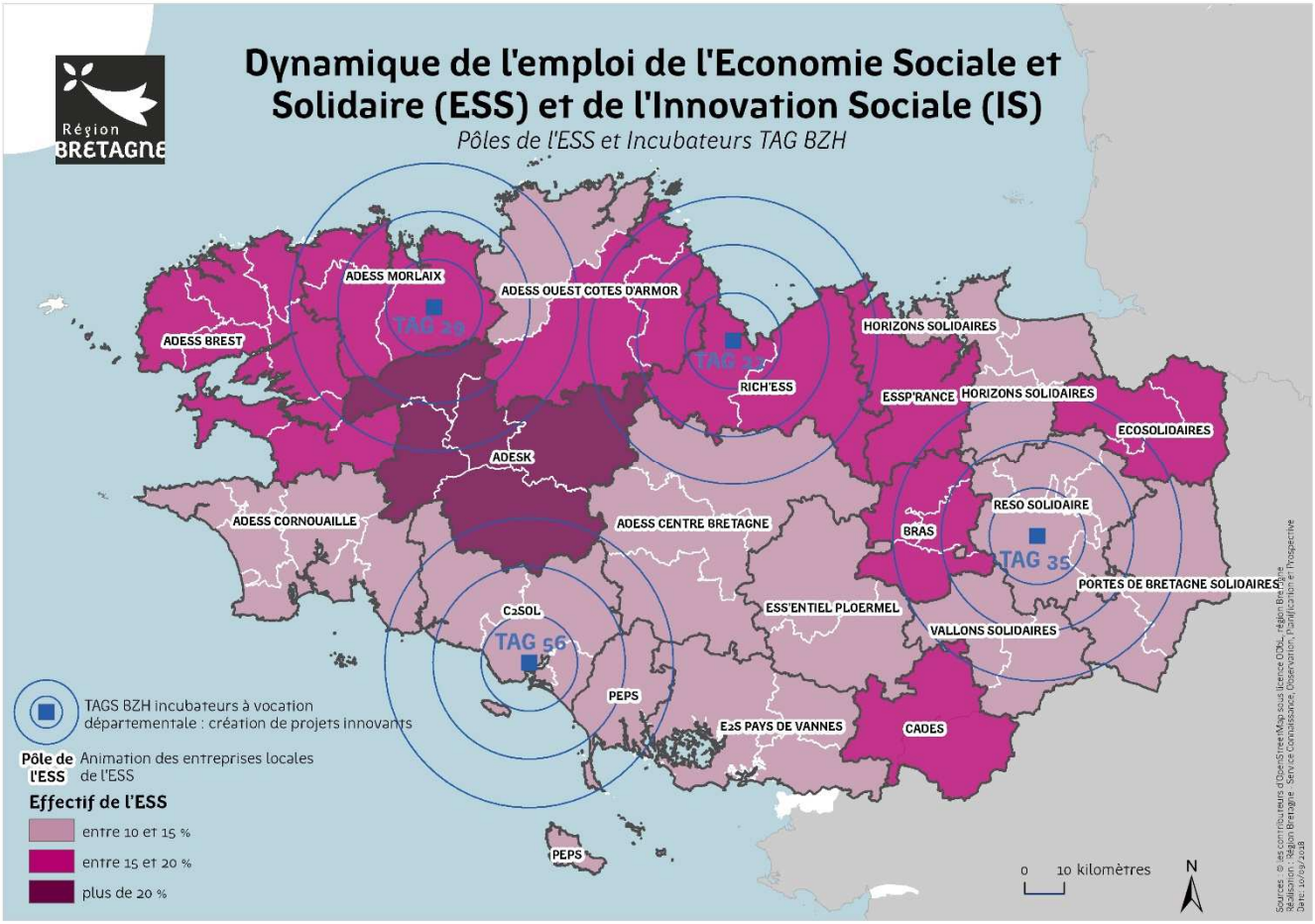

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// La jeunesse dans les politiques régionales

Les jeunes sont parmi les principaux bénéficiaires des dispositifs d'aides à la création-reprise d'entreprises, y compris en agriculture. Sur ce secteur d'activités nombre de dispositifs sont abondés au profit des Jeunes Agriculeurs (JA).

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie A	53,2
Catégorie B	28,8
Catégorie C	15,5
Temporaires	14,6
Stagiaires	0,3
Total ETP	112,3
Total Masse salariale	5 611 095 €

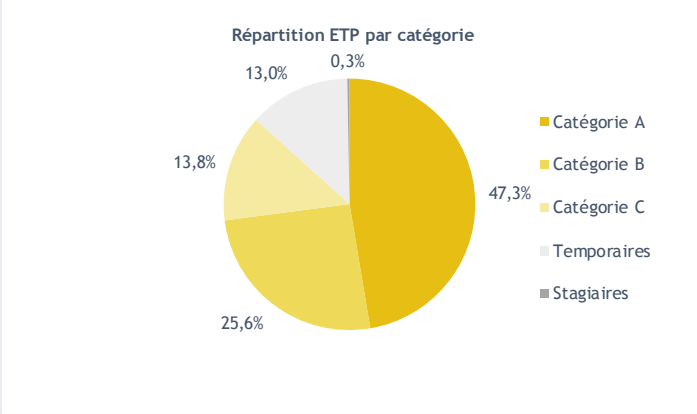

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale *Agent des Ports*	2018
Catégorie A	11,8
Catégorie B	15,6
Catégorie C	38,7
Temporaires	0,3
Saisonniers	0,0
Total ETP	66,5
Total Masse salariale	3 253 437 €

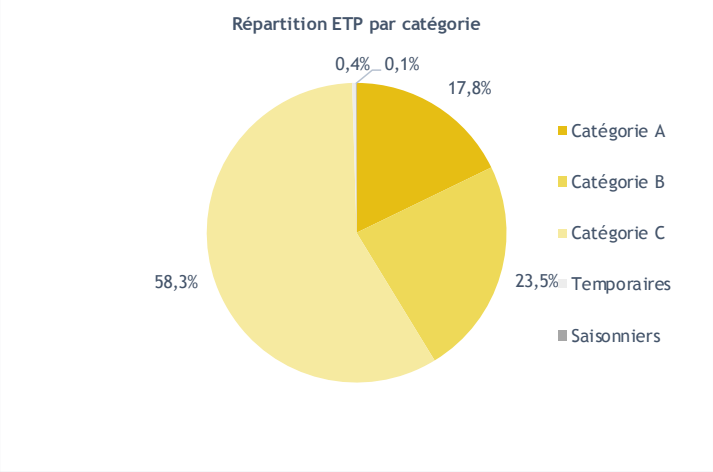

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Répartition des dépenses

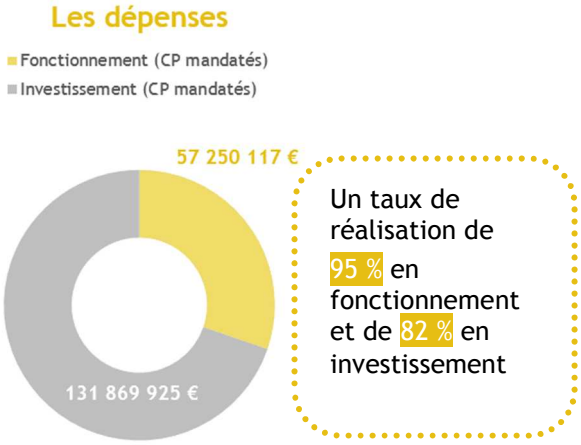

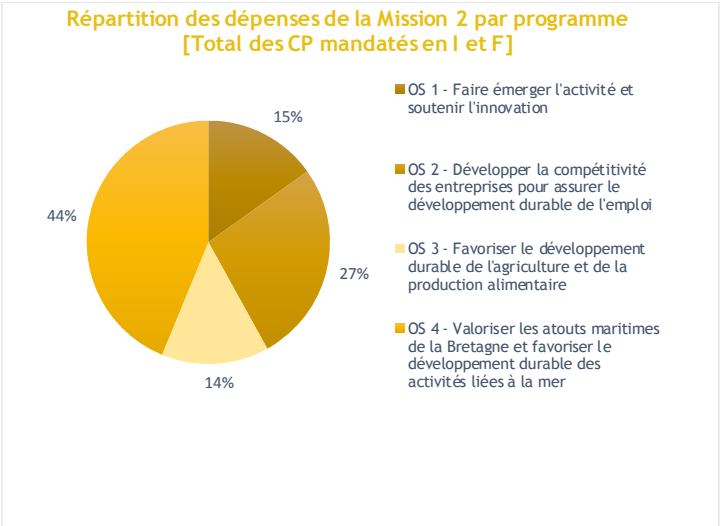

> Dépenses par programme

Mission 2 - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
OS 1 - Faire émerger l'activité et soutenir l'innovation	33 150 000 €	28 589 189 €	86%
Fonctionnement	23 950 000 €	22 788 882 €	95%
Investissement	9 200 000 €	5 800 307 €	63%
OS 2 - Développer la compétitivité des entreprises pour assurer le développement durable de l'emploi	66 972 175 €	50 765 195 €	76%
Fonctionnement	16 367 000 €	15 049 265 €	92%
Investissement	50 605 175 €	35 715 930 €	71%
OS 3 - Favoriser le développement durable de l'agriculture et de la production alimentaire	30 988 325 €	26 971 513 €	87%
Fonctionnement	14 705 000 €	14 493 828 €	99%
Investissement	16 283 325 €	12 477 684 €	77%
OS 4 - Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer	89 454 000 €	82 794 145 €	93%
Fonctionnement	5 191 000 €	4 918 142 €	95%
Investissement	84 263 000 €	77 876 003 €	92%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	220 564 500 €	189 120 042 €	86%
Total Fonctionnement	60 213 000 €	57 250 117 €	95%
Total Investissement	160 351 500 €	131 869 925 €	82%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

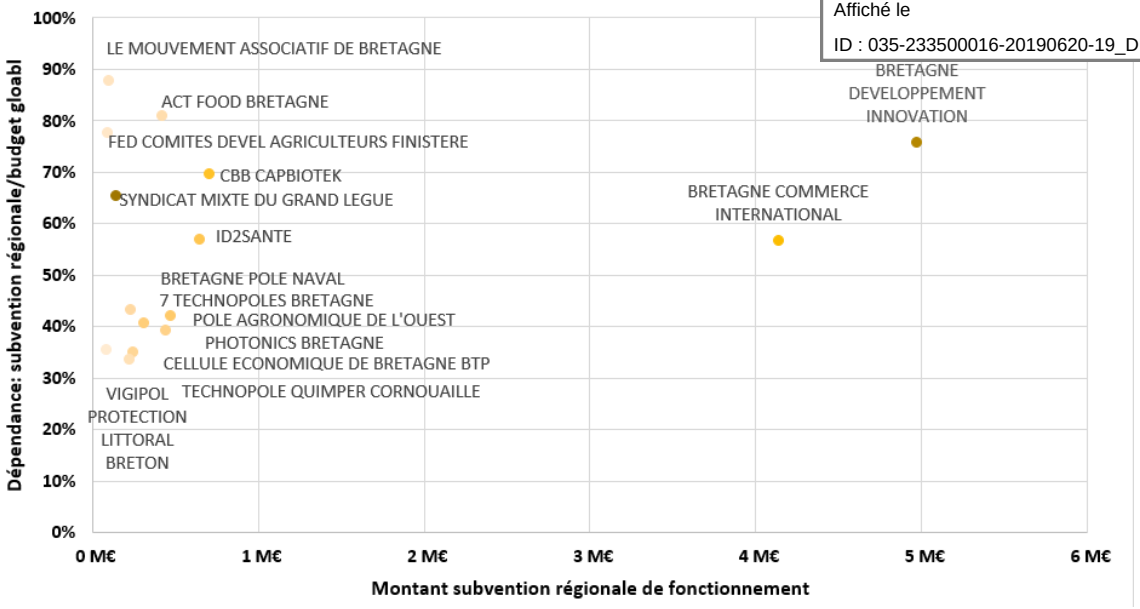

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Le travail de clarification des dispositifs comme de l'écosystème s'est poursuivi en 2018. L'année a à nouveau été marquée par un soutien massif aux projets industriels innovants : d'une part au travers des projets du PIA 3 territorialisé (Programme des *Investissements d'Avenir*) dédié aux PME « INNO Avenir », et d'autre part avec la montée en puissance du dispositif dédié aux TPE « INNO Conseil ». Au total la Région a permis d'engager au travers de ses dispositifs, avec les contreparties de l'Etat, plus de 15,7 M€ en 2018 au bénéfice des projets innovants des entreprises.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Favoriser un environnement propice à l'innovation	
2 Soutenir les projets d'innovation tout au long de la chaîne de l'innovation	[II - 1] Accompagner le transfert de technologies et la création de start-up [II - 2] Favoriser les projets industriels innovants
3 Gouvernance, coordination et promotion de l'innovation	

18,3 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

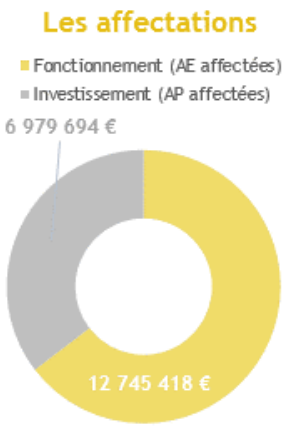

Un taux d'affectation de 94 % en fonctionnement et de 73 % en investissement

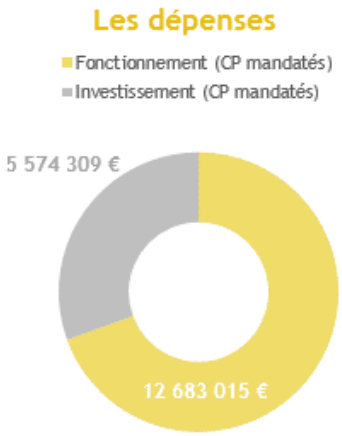

Un taux e réalisation de 93 % en fonctionnement et de 62 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année 2018

• 7 Technopoles au cœur du dispositif d'accompagnement des entreprises innovantes [I]

Repositionnées depuis 2017 sur l'ensemble du territoire breton pour accompagner les entreprises innovantes en complément des autres opérateurs (CCI…), les Technopoles, également porteuses des communautés « French Tech », ont désormais une place avérée et reconnue par les collectivités comme leurs partenaires, dont les Pôles de Compétitivité. En 2018, ce sont plus de 800 projets qui ont été accompagnés sur 44 EPCI. Cette dynamique doit pouvoir s'étendre et s'amplifier mais la tendance engagée est conforme aux attentes. 2,08 M€ ont été engagés par la Région pour les missions des Technopoles en 2018.



1296

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Des centres d'innovation technologique au service de l'inn

Avec près de 12,5 M€ de chiffre d'affaires annuel, plus de 220 ETP, une centaine de projets accompagnés par an et plus de 1 000 visites d'entreprises bretonnes, les *Centres d'innovation technologiques* jouent bien leur rôle de courroie de transmission de l'innovation au services des Filières bretonnes. Le travail de densification et de lisibilité des acteurs s'est poursuivi en 2018, notamment autour des projets de refonte du Centre culinaire contemporain, de la fédération Act Food Bretagne, de fusion des CRITTs Santé et Biotechs, de consolidation des centres industriels…

• Projets de maturation et de création d'entreprises innovantes accompagnés par Ouest Valorisation et les Technopoles [II.1]

L'émergence des projets de maturation issus des laboratoires de recherche bretons s'est à nouveau avérée croissante en 2018. Depuis l'origine de la SATT Ouest Valorisation en 2012, plus de 200 projets de maturation ont été engagés représentant plus de 20 M€ d'investissement total. Une douzaine de ces projets sont ciblés et soutenus par la Région Bretagne chaque année, en cofinancement avec le FEDER.

Indicateur N°1 [II-1] - Nouveaux projets accompagnés - Création/transfert	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Projets de maturation SATT Ouest Valorisation	28	36	43
Incubateur Emergys Bretagne	48	57	45
TOTAL	76	93	88

Emergys Bretagne
INCUBATEUR D'ENTREPRISES INNOVANTES

45 projets de startups sont entrés dans l'incubateur *Emergys Bretagne*, cofinancé par l'Etat (Ministère de l'enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation) et le Conseil régional. Lors des 20 ans du Concours national de création d'entreprises innovantes « iLab », la Bretagne en a profité pour confirmer sa 3ème place des Régions françaises en matière de création d'entreprises technologiques dites « deep tech », grâce à l'incubateur Emergys lui aussi créé il y a 20 ans.

• Un soutien massif aux projets industriels innovant des PME bretonnes [II.2]

Indicateur N°2 [II] - Nombre de projets d'entreprises innovants soutenus par la Région	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre total de projets industriels innovants soutenus	128	197	183

En 2018, 183 projets d'innovation ont été financés par le Conseil régional, en intégrant les projets soutenus dans le cadre du *PIA 3* territorialisé *INNO Avenir Bretagne*. Sur ce dispositif, dédié aux PME, 25 projets ont été soutenus, dont deux projets structurants *INNO Avenir Filières* : le Projet de Malterie de Bretagne à Scaër (29) pour plus de 600 K€ et le projet de pilote industriel de matériaux composites IRMA à Lorient (56) pour 700 K€. Ainsi, même si le nombre de projets de TPE/PME soutenus est en légère baisse par rapport à 2017, le volume budgétaire moyen consacré aux projets d'innovation des PME est lui en hausse. Sur le seul dispositif PIA 3 *INNO Avenir*, le montant moyen par projet est de 265 K€ d'aide par PME. Dans la même dynamique, plus de 50 projets ont été financés par la gamme *INNO R&D*, pour plus de 5,6 M€, dont 2,6 M€ en avances remboursables (prêts à taux nul).
Le dispositif *INNO Conseil* dédié aux TPE a lui aussi confirmé son positionnement. Malgré son poids relatif en volume en un peu plus de 2 ans, ce dispositif a permis d'accompagner près de 90 TPE pour plus d'1 M€ de subventions.

Soutiens 2018 à destination des projets d'innovation des entreprises (en €)

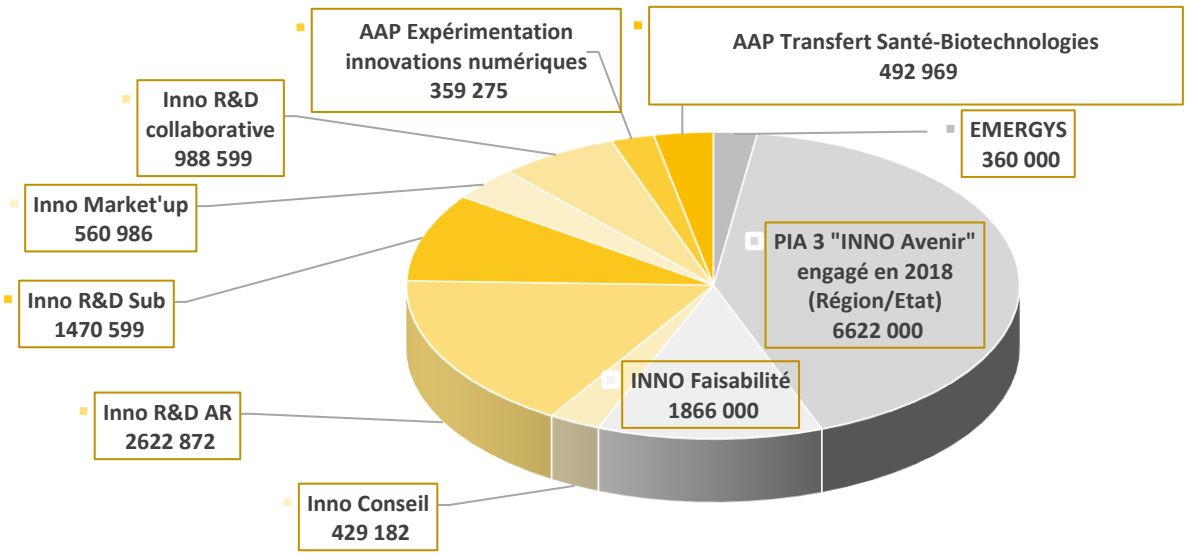

Accompagner la structuration des secteurs clés

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

2018 a été une année de transition pour les opérateurs d'innovation des filières bretonnes, dans le contexte de l'appel à projets national dédié à la phase 4 des Pôles de Compétitivité, et de repositionnement des programmes structurants pour la période 2019-2022 (IRT b<>Com, France Energies Marines, Excelcar). Le travail de refonte de leurs orientations, mené par ces outils en 2018, doit permettre d'accélérer et de passer une nouvelle étape importante en 2019.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Contribuer au développement de l'activité des pôles de compétitivité	2 Accompagner les projets structurants
Actions	[I - 1] Soutenir l'animation et la promotion des pôles de compétitivité	
	[I - 2] Soutenir les projets collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité	

10,3 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

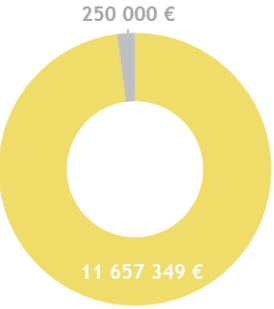

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 53 % en investissement

Les dépenses

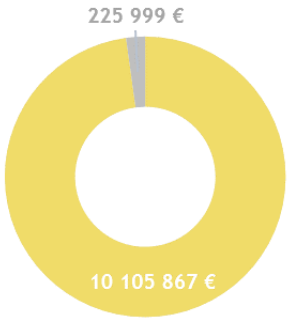

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Pôles de Compétitivité : de la phase 3 (2013-2018) à la Phase 4 (2019-2022) [I.1 et II]

L'année 2018 a été marquée par le lancement, en juillet, de l'appel à projet national pour la phase 4 des Pôles de Compétitivité. Alors que la concertation était peu de mise au démarrage du process, l'Etat a finalement associé les Régions au processus de sélection qui s'est achevé fin 2018. Chacun des 7 Pôles œuvrant en Bretagne a été auditionné par la Région pour présenter ses orientations 2019-2022. La Région a, à l'automne, réaffirmé un soutien conséquent tout en étant exigeant aux 7 Pôles pour la prochaine programmation, leur permettant d'être à nouveau labellisés par l'Etat pour la période 2019-2022 (parmi 56 Pôles, contre 71 sur la période précédente au plan national)

Indicateur 1[I-1] Nombre d'adhérents par catégorie et par pôle	IMAGES &RESEAUX		MER BRETAGNE ATLANTIQUE		VALORIAL		ID4Car		BIOTHERAPIE		EMC2		VEGEPOLYS	
Etablissements de recherche	24 (-1)	10 %	53 (0)	15 %	49 (+1)	13 %	32 (-4)	11 %	106 (+41)	74 %	83 (-1)	22 %	42 (+1)	10 %
PME (< 250 pers.)	181 (+2)	74 %	223 (+4)	63 %	172 (+19)	48 %	157 (+12)	53 %	121 (+63)	84 %	163 (+3)	42 %	302 (+24)	72 %
Grandes entreprises (>250 pers)	18 (-4)	7 %	39 (-1)	11 %	106 (+10)	29 %	91 (-1)	31 %	8 (+6)	5 %	109 (+18)	28 %	43 *(-5)	12 %
Total *(dont bretons)*	**245 (173)**		**354 (213)**		**358 (201)**		**296 (107)**		**143** (18)***		**382 (51)**		**418 (35)**	

* +31 autres structures de filière, chambre consulaire)
** ce total n'inclut pas les 5 adhérents du collège 3 "structure de développement économique et innovation"
*** 41 en comptant les laboratoires

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Malgré cette année de transition, la dynamique des Pôles n'a pas faibli en tern
et de partenaires dans les projets collaboratifs labellisés. Le cœur de métie
justement centré sur l'animation d'écosystèmes d'innovation de filières associant grandes entreprises, PME et laboratoires de recherche, ainsi que le montage de projets collaboratifs de R&D entre leurs membres, avec une nouvelle dimension : le positionnement des Pôles sur les programmes européens de recherche et d'innovation.

Indicateur 2 [I-2]: Partenaires engagés dans un projet collaboratif de R&D en 2018	IMAGES &RESEAUX	MER BRETAGNE ATLANTIQUE	VALORIAL	ID4Car	ATLANPOLE BIOTHERAPIES	EMC2	VEGEPOLYS
Nombre de PME	165 (+13)	246 (+15)	84 (+29)	67 (-13)	65 (-2)	148 (-7)	53 (-26)
Nombre d'établissements de recherche	189 (-16)	229 (+10)	98 (+12)	105 (+30)	165 (144)	112 (-64)	39 (-13)

• Ventilation du financement des projets des Pôles de Compétitivité [I.2]

Sur la période de la convention cadre des collectivités bretonnes 2014-2018 et des Contrats de performance des Pôles de Compétitivité de la phase 3, les collectivités ont engagé plus de 56 M€ au profit des entreprises et des laboratoires de recherche bretons, essentiellement grâce aux 3 principaux Pôles « bretons » Valorial, Images et Réseaux et Mer Bretagne Atlantique. Comme en 2017, le financement des projets collaboratifs de R&D a reposé à 2/3 sur le financement régional et à 1/3 sur le FEDER (1,7 M€) et les EPCI Bretons (1,5 M€). Des projets émergent cependant de plus en plus au sein d'Id4Car, Biothérapies (avec ID2Santé), EMC2 (avec Maupertuis) et Vegepolys (avec Vegenov) En 2018, 26 projets ont été financés pour 81 bénéficiaires, avec un soutien régional total de 8,05 M€.

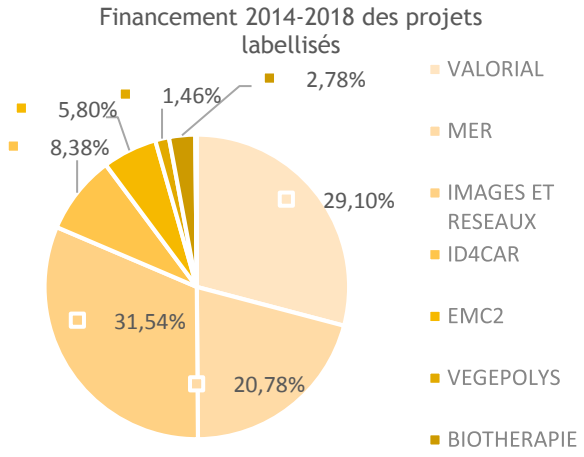

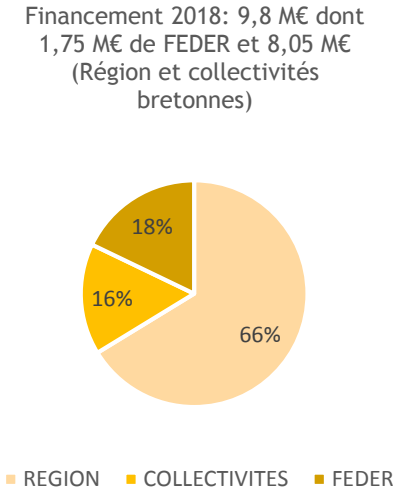

• Intervention des collectivités bretonnes dans le financement des projets des Pôles [I.2]

L'année 2018 a été marquée par la finalisation d'une nouvelle convention cadre entre collectivités de financement des projets des Pôles pour la période 2018-2020, ouvrant ainsi la possibilité d'intervention sur ces projets innovants à 20 EPCI bretons. Des EPCI ont ainsi engagé pour la première fois des financements pour les acteurs de leurs territoires à partir du second semestre 2018, citons Guingamp-Paimpol Agglomération et Fougères Agglomération.

Pôle	CRB	CD22	Lannion	CD29	Brest	Quimper	CD35	Rennes	St Malo	CD56	Lorient	Vannes	Morlaix	Saint-Brieuc	Guingamp	Loudéac	Fougères
Valorial	27,92	1,19	0,09	2,72	0,07	0,94	0,77	1,15	0,43	0,62	0,17	0,10	0,00	0,21	0,02	0,03	0,01
PMB	22,76	0,17	0,16	4,06	1,98	0,29	0,48	0,54	0,30	1,02	0,86	0,06	0,23	0,00	0,00	0,00	0,00
I&R	44,40	0,61	0,85	1,19	0,86	0,07	2,99	5,11	0,00	0,70	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Id4Car	7,23	0,03	0,00	0,08	0,00	0,08	0,33	0,82	0,08	0,00	0,00	0,04	0,00	0,03	0,00	0,00	0,00
EMC2	2,28	0,11	0,03	0,08	0,02	0,00	0,01	0,08	0,00	0,14	0,28	0,11	0,06	0,05	0,01	0,00	0,00
VEGEPOLYS	0,80	0,00	0,02	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BIOTHERAPIE	1,04	0,00	0,00	0,05	0,02	0,00	0,00	0,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,10	0,00	0,00	0,00	0,01
Autres pôles	0,04	0,02	0,02	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**106,47**	**2,13**	**1,18**	**8,20**	**2,96**	**1,37**	**4,58**	**7,82**	**0,81**	**2,48**	**1,44**	**0,31**	**0,39**	**0,29**	**0,03**	**0,03**	**0,02**

• Vers une nouvelle étape des projets structurants collectifs de R&D [II]

France Energie Marines (FEM) est devenue une Société par Actions Simplifiées en 2018 pour obtenir le statut national d'ITE (Institut de Transition Energétique). Dans la perspective d'une prise de participation de la Région à son capital, une analyse a été engagée au 2nd semestre 2018 permettant à la Région d'entrer au capital de FEM au 1er semestre 2019. Excelcar, plateforme d'excellence industrielle, a également préparé sa mue en 2018 vers le programme Excelcar² : 3000m² dédiés à l'innovation industrielle sur le site de La Janais sur la période 2019-2022. Enfin, la Région a initié en 2018 un financement dégressif de l'IRT b<>com afin de développer progressivement le soutien de l'IRT uniquement sur projets, dans le contexte de prolongation du soutien de l'Etat auprès de l'IRT jusqu'en 2025 et de création d'une SAS de valorisation des innovations de l'IRT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Après une année transitoire en 2017, le nouveau dispositif *Pass Création* (accompagnement des créateurs·rices ante et post création-reprise), a été mis en place en 2018 sur l'ensemble de la Bretagne avec plus de cent points d'accueil déployés sur le territoire.

2018 a été une année de calage pour un dispositif structurant dans un contexte en forte évolution (appel d'offres, travail en groupement des structures, nouvelles exigences de la Région…). Le dispositif prendra toute sa mesure en 2019.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Impulser un environnement favorable à la création de nouvelles activités et à la reprise d'entreprises sur l'ensemble du territoire	[I - 1] Contribuer à la dynamique entrepreneuriale sur l'ensemble du territoire
	[I - 2] Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs-repreneurs, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement
2 Améliorer la structure financière des entreprises PME grâce aux outils d'ingénierie financière	[II - 1] Soutenir le développement des PME en intervenant en fonds propres
	[II - 2] Renforcer l'apport personnel des porteurs de projets par les dispositifs de prêts d'honneur
	[II - 3] Soutenir le développement des PME en facilitant l'accès aux financements privés, sous forme de garanties

5,8 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

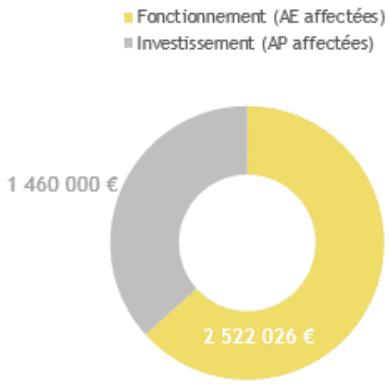

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 32 % en investissement

Les dépenses

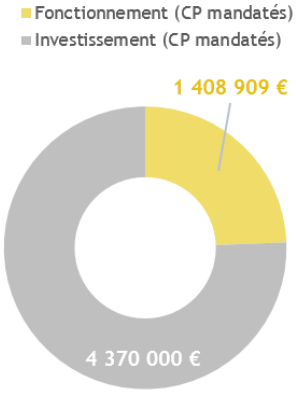

Un taux de réalisation de 77 % en fonctionnement et de 56 % en investissement

Le taux d'affectation modeste en investissement est lié à un décalage dans la sollicitation des fonds d'investissement dans laquelle la région est partie prenante et notamment Breizh Up qui souscrira une augmentation de capital en 2019.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Contribuer à la structuration d'une offre de services de qualité à destination des créateurs·rices-repreneur·se·s, par le soutien aux structures actives dans l'accueil et l'accompagnement [1-2]

En 2018, la première année de mise en œuvre du dispositif *Pass Création* a acté la concrétisation des partenariats établis par les 7 structures historiques de l'accompagnement à la création-reprise d'entreprises qui ont répondu à l'appel d'offres (groupements en cotraitance sur les départements 29, 35 et 56 ou sous-traitance sur le département 22). Cette organisation, encore plus collaborative, a accentué la mise en cohérence du suivi des créateurs·rices-repreneur·se·s et la lisibilité des parcours.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

En 2018, la Région a ainsi financé l'accompagnement de 2 568 porteur·se·s de pr[illegible] ou démarrées dans l'année (structuration du projet, structuration financière, suivi post création-reprise). Parmi ces porteur·se·s de projets, 44,6 % sont des femmes, 53,45 % ont un niveau BAC ou infra et 46,55 % ont un niveau BAC+2 à BAC +5.

La Région a également apporté une aide au fonctionnement à 10 pépinières bretonnes.

Indicateur N°1 [I.2] - Projets accompagnés ou suivis par les structures d'accueil	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre total de projets suivis ou accompagnés	3 663	3 453	2 656

*Pass Création + Pépinières

2018 est une année de calage dans un contexte en forte évolution (appel d'offres, travail en groupement des structures, nouvelles exigences de la Région…). Le dispositif prendra toute sa mesure en 2019.

- ## Renforcer l'apport personnel des porteur·se·s de projets par les dispositifs de prêts d'honneur [II-2]

La transmission est un objectif politique majeur pour le conseil régional au vu de la pyramide des âges des dirigeants bretons mais aussi du fait que la présence d'activités économiques est essentielle à l'aménagement territorial breton. Le dispositif de prêt d'honneur BRIT (*Bretagne Reprise Initiative Transmission*) est un des maillons essentiels de la chaîne contribuant à la faisabilité économique des reprises. En 2018, le nombre de prêts d'honneur accordés aux repreneur·se·s d'entreprises a continué à augmenter. Sans garantie et à taux 0, le prêt d'honneur BRIT crée un effet levier important auprès des banques. Il est désormais un vrai label dont l'octroi ouvre de nombreuses portes. Depuis sa création en 2007, plus de 30 millions ont été sollicités auprès de BRIT au profit de 3 748 repreneur·se·s générant un effet levier auprès des banques de plus de 554 millions d'euros, et participant à la création ou au maintien de 14 565 emplois en Bretagne.

En 2018, le nombre de prêts d'honneur accordé a augmenté de 8,8 % par rapport à 2017, en ligne avec les objectifs de montée progressive à 500 du nombre annuel de prêts qui ont été fixés par les partenaires dans la nouvelle convention cadre pluriannuelle signée en septembre 2018. C'est dans ce cadre que le Conseil Régional a effectué une nouvelle dotation du fonds pour un montant total de 400 000 €. En parallèle son extension à l'agriculture, évoquée dans le P207 est également un succès.

Le Conseil Régional a également apporté 400K€ dans le cadre du renouvellement de la convention PHAR, première marche du continuum de financement de la création innovante, en partenariat avec la CDC.

Indicateur N°2 [II.2] - Nombre de projets soutenus en prêts d'honneur sur les fonds dotés par la Région (taux d'évolution par rapport à N-1)	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Total prêts d'honneur	474	492	543	525
Dont prêts *Réseau entreprendre en Bretagne* (créations et reprises à potentiel)	51	39	47	40-50
Dont prêts PHAR (entreprises innovantes en amorçage)	38	42	49	30-40
Dont prêts BRIT (Reprise et transmission de TPE)	385 (-7%)	411(+6,5%)	447 (+8,8%)	445

Accompagner le développement des emplois par la compétitivité des entreprises

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Elaboré dans le cadre du partenariat construit avec les EPCI bretons, *le Pass Commerce Artisanat* s'est déployé avec succès au cours de l'année 2018 dans les territoires.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Accompagner la compétitivité des entreprises industrielles en faveur de l'emploi durable et de qualité	2 Soutenir les entreprises dans leur développement international	3 Accompagner la dynamique des territoires
Actions	[I - 1] Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques	[II - 1] Encourager et organiser la présence de PME sur les manifestations internationales	[III - 1] Contribuer à accompagner les artisans et commerçants des zones rurales
	[I - 2] Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes	[II - 2] Soutenir les investissements et la prospection des marchés export	[III - 2] Accompagner les mutations économiques
		[II - 3] Encourager la structuration des ressources humaines dans l'entreprise pour développer l'international	

32,3 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

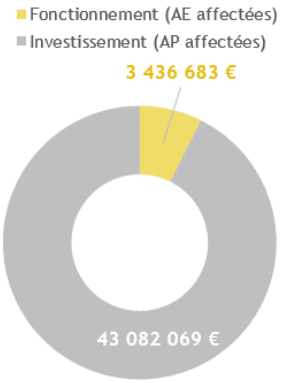

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 87 % en investissement

Les dépenses

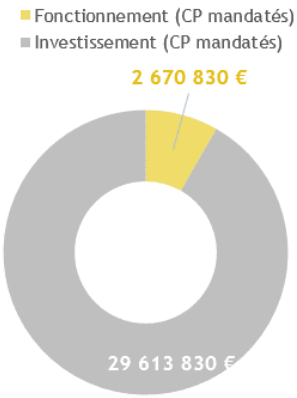

Un taux de réalisation de 85 % en fonctionnement et de 72 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Encourager et organiser la présence des PME sur les manifestations internationales [II- 1]

En 2018, le nombre d'entreprises accompagnées sur des salons a baissé de 12 % par rapport à 2017. Ce sont principalement des entreprises de moins de 50 salariés qui ont réduit leur mobilisation. Parmi les explications possibles à cette baisse, des carnets de commande bien remplis nécessitant une moindre prospection business (surtout dans le contexte de difficultés à recruter et donc à répondre à la demande) avec en corollaire une plus grande sélectivité des salons. Des messages sur la nécessité de sortir de l'approche court terme sont diffusés régulièrement En effet, dans le cadre de ses autres missions, notamment de conseil ou d'information, *Bretagne Commerce International* (BCI) n'a pas constaté de fléchissement des sollicitations, mais au contraire une progression des entreprises accompagnées dans le cadre de leur développement à l'international.

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre d'entreprises concernées par les actions collectives à l'international	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre d'entreprises	389	467	408	500

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Soutenir les investissements et la prospection des marchés export [II-2]

En 2018, 66 entreprises ont été accompagnées dans le cadre des dispositifs *Pass Export VIE* (recours au Volontariat International en Entreprise – 20 dossiers), *Pass Export com'* (traduction de documents de communication – 23 dossiers) et *Pass Export RH* (recrutement d'une première ressource humaine dédiée à l'export – 23 dossiers). Ces soutiens sont en forte croissance par rapport à 2017 (38 dossiers), notamment pour les VIE et le *Pass export com'*.

- ## Soutenir les actions collectives permettant la mise en réseaux et la diffusion des bonnes pratiques [I-1]

La Région a lancé, avec les partenaires industriels, un programme ambitieux en faveur des entreprises industrielles bretonnes *Breizh Fab 2018-20*, avec l'appui de financement européen (Feder). Ce programme regroupe des solutions d'accompagnement des PME portant sur les 4 thématiques suivantes : stratégie, performance, business et financement. En 2018, 17 entreprises ont rejoint le programme *Industrie du Futur* afin d'améliorer leur performance industrielle. 24 entreprises sont accompagnées par des *défis sur mesure*, des aides au conseil individuelles.

Le réseau PLATO a continué à fédérer plus de 420 dirigeants d'entreprises, qui se sont réunis au sein de 35 groupes. La 10ème plénière régionale s'est tenue le 18 octobre 2018 à Lorient et a mobilisé 130 industriels.

- ## Accompagner les entreprises dans l'amélioration de leurs performances internes [I-2]

En 2018, 310 aides ont été votées pour accompagner les entreprises bretonnes afin d'améliorer leurs performances productives et soutenir une compétitivité nécessaire au maintien ou au développement des emplois.
Parmi celles-ci, 21 projets touristiques ont été accompagnés en avances remboursables en 2018 dont 5 reprises (4 hôtels, 1 camping) et 3 créations. Ce nombre est en forte hausse par rapport à 2017 (9).
24 entreprises IAA ont pu bénéficier de crédits régionaux à hauteur de 9 148 K€ permettant ainsi de mobiliser des aides FEADER à hauteur de 10 806 K€. La Région poursuit son action volontariste dans le soutien aux projets d'investissements des entreprises agroalimentaires qui transforment des matières premières agricoles. Cet accompagnement a déjà permis de contribuer largement au renforcement des process, à l'amélioration des conditions de travail des salariés, au renforcement de l'efficacité énergétique et à l'amélioration de la qualité des aliments afin notamment de répondre aux consommateurs de plus en plus sensibilisés à l'importance du bien-manger, sujet prioritaire de l'action régionale.
La Région a également soutenu les groupements d'employeurs : En renouvelant son soutien au *Centre de Ressources des Groupements d'employeurs* afin qu'il continue à fédérer les groupements d'employeurs et à accompagner leur professionnalisation (formation...). Une journée du temps partagé a été organisée le 12 avril, pour continuer à faire connaître les groupements d'employeurs et ses attraits notamment pour les PME. Le nombre de salariés employés par les GE continue à croître.

Indicateur N°2 [II-1] - Evolution des effectifs et des adhérents des groupements d'employeurs bretons, adhérents au CRGE Bretagne	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018*
Nombre de groupements d'employeurs bretons	15	16	19
Nombre d'entreprises adhérentes	1 738	1 765	1 634
Nombre de salariés des groupements d'employeurs	957	1 033	1 037

*Données consolidées pour 18 des 19 groupements

- ## Contribuer à accompagner les artisans et les commerçants des zones rurales [III -1]

Depuis juillet 2017, le dispositif *PASS Commerce et Artisanat* élaboré avec les réseaux consulaires et les EPCI à partir des besoins des territoires est progressivement mis en œuvre par les EPCI qui le souhaitent. Il contribue à dynamiser l'activité économique des TPE (commerçants et artisans), situés prioritairement dans les communes de moins de 5 000 habitants, de soutenir les projets d'investissements de ces entreprises de proximité qui dynamisent les centres bourgs/villes, dans un contexte concurrentiel renforcé notamment par la montée en puissance des achats en ligne. Le dispositif permet, *via* une subvention plafonnée à 7 500 € de soutenir une large palette d'investissements matériels, d'attractivité, de travaux immobiliers d'embellissement, d'accessibilité ou de mises aux normes, ainsi que les besoins de stratégie commerciale et numérique. Au cours de 2018, la montée en puissance du dispositif s'est confirmée, et en fin d'année, ce sont 43 EPCI qui ont contractualisé avec la Région et mis en œuvre ce dispositif sur leur territoire.
Le premier bilan arrêté au 15 octobre 2018, montre que ce sont déjà 336 entreprises situées sur 190 communes (dont 162 ont moins de 5 000 habitants) qui ont bénéficié d'une subvention. Le montant global des subventions accordées en co-financement avec les EPCI s'élève à 1,9 M€ pour un total d'investissements prévisionnels de 14,7 M€, soit une subvention moyenne de 5 700 € par commerçant ou artisan. Ce dispositif a de plus l'effet-vertueux de générer de l'activité pour des artisans le plus souvent situés en grande proximité. On est ici en plein dans l'esprit Breizh Cop.

Développer l'économie sociale et solidaire, l'égalité

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

La capacité à assurer un continuum d'accompagnement et de financement des projets d'*innovation sociale* (IS), objectif prioritaire de la *Stratégie Régionale de l'ESS* (SRESS), est désormais finalisée avec notamment la couverture exhaustive du territoire par les pôles de l'ESS et les TAG Bzh. La dernière brique apportée à cet ensemble, l'*avance remboursable Innovation Sociale*, a soutenu ses premiers projets en 2018 et constitue désormais un levier essentiel à la politique d'innovation sociale de la Région.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires	[I - 1] Faciliter l'émergence de projets viables créateurs d'emplois et de qualité de vie
	[I - 2] Contribuer à la lisibilité de l'offre solidaire pour favoriser une commande publique responsable
	[I - 3] Expérimenter en particulier avec les mouvements d'éducation populaire pour répondre aux nouveaux enjeux de la jeunesse
2 S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité	[II - 1] Structurer le niveau régional et le territoire pour promouvoir le mode d'entreprenariat de l'ESS
	[II - 2] Consolider l'emploi sur le territoire
	[II - 3] Consolider l'emploi en incitant aux démarches de conseil et de formation
	[II - 4] Consolider la structure financière et financer les projets
3 Développer le dialogue social dans les entreprises et les territoires	[III - 1] Soutien aux structures locales des organisations syndicales représentatives
4 Favoriser et promouvoir l'égalité des droits	[IV - 1] Analyser les inégalités entre les femmes et les hommes
	[IV - 2] Diffuser la culture de l'égalité dans tous les territoires
	[IV - 3] Agir contre toutes les discriminations et les violences liées au sexe

5 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

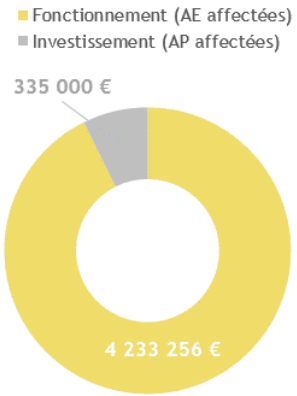

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 72 % en investissement

Les dépenses

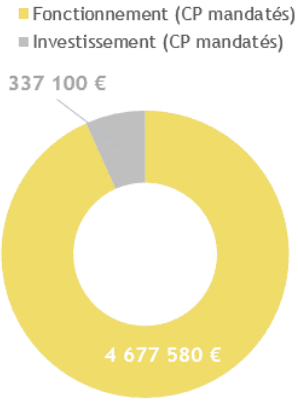

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 73 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Développer l'innovation sociale pour développer l'emploi et répondre aux besoins des territoires [I-1]

Les 22 projets d'innovation sociale soutenus en 2018, potentiellement générateur de 300 emplois, concernent des thématiques variées comme l'alimentation, l'économie circulaire, le transport…
60 % des projets sont portés par des femmes mobilisant 51 % des financements.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre de projets d'innovation sociale accompagnés	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de projets accompagnés (tous dispositifs)	29	28	22
Dont nombre d'études de faisabilité économique	10	8	7

- ## S'appuyer sur le mode d'entreprendre de l'ESS pour développer des emplois pérennes et de qualité [II-2]

Les *Coopératives d'Activités et d'emploi* (CAE) offrent au/à la futur·e créateur·trice, un statut protecteur d'entrepreneur·e salarié·e, un hébergement juridique et un accompagnement personnalisé dans un environnement coopératif. En 2018 la Région a déployé le SIEG (*Service d'intérêt économique général*) pour soutenir cette forme innovante d'accompagnement sur le territoire qui apporte une alternative constructive à l'entrepreneuriat isolé. Elle a également soutenu la création d'une dixième structure dédiée à l'activité « bureau d'études » du bâtiment. Le fléchissement du nombre de personnes accueillies peut s'expliquer de 2 manières. Outre la dynamique économique en cours pouvant expliquer un ralentissement du schéma consistant pour certaines personnes à vouloir créer leur propre emploi pour sortir du chômage, nous pouvons aussi y voir des effets collatéraux de la loi NoTRE, qui a amené certains Conseils départementaux à arrêter leur subventionnement.

Indicateur N°2 [II-2] - Porteurs de projets accompagnés par les 9 CAE	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de porteurs de projets accueillis en local	1 382	1 336	1150
Nombre de porteurs de projets accompagnés présents au 31/12	680	804	820

- ## Consolider l'emploi en incitant aux démarche de conseil et de formation [II-3]

La Région soutient, de manière constante, et depuis le début le *Dispositif Local d'accompagnement* (DLA). Il aide les associations employeuses, les entreprises d'utilité sociale créatrices d'emploi et les structures d'insertion, dans leur démarche de consolidation, de développement d'activité et de pérennisation de l'emploi. En 2018, une réflexion sur les potentiels prescripteurs du dispositif a été lancée pour consolider son activité sur tout le territoire.

Indicateur N°3 [II-3] - Dispositif local d'accompagnement (DLA) avec les suivis post DLA	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de DLA réalisés dans l'année	362	342	354

- ## Favoriser et promouvoir l'égalité des droits [IV]

Les initiatives soutenues témoignent d'un ancrage au sein de thématiques plus précises, mieux circonscrites ; elles s'adressent à des publics définis, confrontés aux mêmes freins ou problématiques comme à des professionnel·le·s sectoriel·le·s. Les projets sont moins globaux. Les revendications autour de l'accès aux droits, du respect du corps de chacun·e, de la liberté de choisir sa sexualité, sont plus prégnantes. Au titre de l'égalité professionnelle, il est à noter l'apparition de projets dédiés à l'accès des femmes à la formation et à l'emploi dans le secteur du numérique.

Indicateur N°4 [IV] - Projets « Egalité femmes. hommes » soutenus par secteur	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Diffuser la culture de l'égalité	6	2	1
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	1	2	3
Promouvoir l'égalité f.h au sein de la culture	3	3	3
Promouvoir l'égalité professionnelle	4	6	7
Promouvoir l'égalité f.h dans le secteur de la santé	0	1	0
Promouvoir les droits des femmes dans le monde	0	0	0
Promotion des droits et sexualité	1	0	5
Promouvoir l'égalité f.h dans le secteur maritime	2	0	0
Promouvoir l'égalité f.h dans le sport	1	3	1
TOTAL de projets	18	17	20

> Pour plus d'informations consulter également **le RADD Egalité femmes·hommes**, 4ème volume du RADD.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M2 P 206 Soutenir les acteurs de la structuration de l des filières stratégiques

2018 en Bref

Les conventions entre les 59 EPCI bretons et la Région sont toutes effectives depuis 2018, instaurant ainsi un partenariat renforcé entre les deux niveaux de collectivités pour le soutien au développement économique de tous les territoires avec la prise en compte de leurs spécificités.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne	
2 Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises	
3 Soutenir les filières et renforcer la coordination des acteurs de l'économie	[III - 1] Favoriser le développement des filières structurantes de l'économie bretonne
	[III - 2] Renforcer la coordination de l'économie bretonne
	[III - 3] Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail

7,7 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

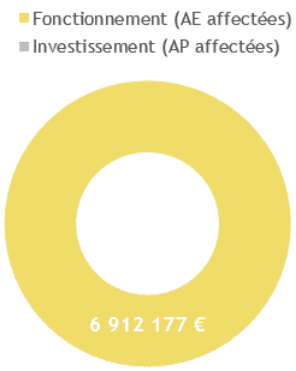

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement

Les dépenses

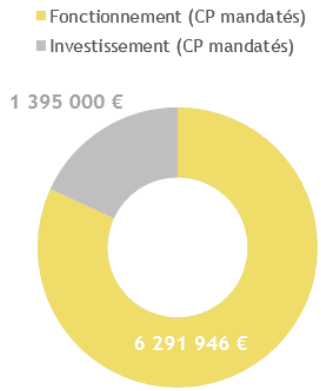

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Renforcer l'attractivité économique de la Bretagne [I]

Bretagne Développement Innovation (BDI) a poursuivi sa mission de renforcement de l'attractivité de la Bretagne en collaboration avec les territoires et les acteurs du développement économique. Cela se traduit notamment par la présence de 752 partenaires dans le réseau de la Marque Bretagne, la participation à 36 salons ou opérations promotionnelles au cours desquels 135 entreprises ont été accompagnées, ou encore l'animation digitale de la campagne « Passez à l'Ouest » générant plus de 10 millions de vues sur les réseaux sociaux.
BDI a accompagné la structuration et le développement de plusieurs secteurs d'activité en soutenant les grands projets structurants suivants : « Cybersécurité », « Numérique & agriculture-agroalimentaire », « Smart grids », « Voile de compétition et matériaux composites » et « Energies matines renouvelables ». BDI a également poursuivi ses actions en faveur de l'innovation, en organisant par exemple l'événement « 360 possibles » carrefour régional des méthodes d'innovation et de créativité, qui a attiré 2 000 participants en 2018.

Concernant l'activité de prospection d'investisseurs étrangers, le nombre de nouvelles (1er déplacement de l'investisseur potentiel) visites organisées par *Bretagne Commerce International* avec des porteurs de projets internationaux est stable entre 2017 et 2018. Globalement, il est à noter l'allongement des délais de décision de ces

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

acteurs qui peuvent mettre jusqu'à 2 ans avant de statuer. Si la concrétisation de [illegible] reste marginale, cela peut néanmoins permettre l'établissement de relations commerciales avec des entreprises bretonnes.
Pour sa prospection, BCI s'appuie sur différents outils : les missions et les salons à l'étranger, le site *Invest in* Bretagne, les newsletters sectorielles et tout particulièrement l'Open de l'International qui facilite la valorisation de l'économie régionale par la mise en relation des délégations étrangères avec les entreprises bretonnes participant à l'évènement.

Indicateur N°1 [I] - Nombre de porteurs de projets et nombre d'implantations	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre de visites (nouvelles) en Bretagne de porteurs de projets	12	18	19	18
Nombre d'implantations effectives	2	2	1	2
Ratio de transformation visite-implantation en %	17 %	11 %	5 %	11%

- ## Favoriser les conditions de l'internationalisation des entreprises [II]

Le nombre total d'entreprises accompagnées par BCI en 2018 est en croissance (+10%). Ces dernières ont davantage sollicité des actions de développement commercial ou de conseil règlementaire pour lesquelles elles avaient un besoin immédiat. Un travail tout particulier a été lancé autour des incidences du Brexit, sujet sur lequel les entreprises bretonnes ne dérogent pas à la règle française d'une certaine méconnaissance des enjeux pour elles. Un gros effort de sensibilisation a donc été enclenché.

Indicateur N°2 [II] - Activité de Bretagne Commerce International (depuis fusion - chiffres consolidés en 2017)	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombres d'entreprises accompagnées (développement commercial, conseil technique et réglementaires)	2 834	2 276	2 510	2 500
Nombre de contrats individuels	229	238	179	250
Nombre d'opérations collectives	36	38	37	40
Nombre d'entreprises concernées par les opérations collectives	389	464	372	400
Rencontres d'acheteurs étrangers avec les entreprises bretonnes	11	12	13	12

- ## Soutenir les actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail [III-3]

L'*Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail* (Aract) a poursuivi son intervention en faveur de la santé au travail, de l'égalité professionnelle, de la qualité de vie au travail et d'une adaptation aux changements techniques et organisationnels. Elle a accompagné deux abattoirs bretons dans leurs projets de construction de nouveaux locaux, afin que la thématique des conditions de travail soient prise en considération dès la phase de conception des bâtiments. Des actions ont été menées pour mieux intégrer la question de l'égalité professionnelle dans le cadre des interventions menées par l'Aract. Plus de 2 000 acteur·rice·s de la prévention, du monde économique et de la formation ont participé aux actions de communication, sensibilisation et de formation menées par l'Aract.

Indicateur N°3 [III-3] - Temps d'intervention en entreprises de l'ARACT	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre d'entreprises accompagnées	80	90	82
Nombre de journées en entreprises dispensées par l'ARACT	320	307	314

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M2 P 207 Améliorer la performance des exploitations de production alimentaire

2018 en Bref

Lors du Space 2018, le Président de Région a souhaité tracer un objectif politique autour du concept de « Bien manger » pour que la Bretagne agricole et agroalimentaire en devienne le leader en Europe. Cet engagement s'est notamment traduit par l'entrée au capital des sociétés d'Aucy et Yer Breizh afin d'accompagner la montée en gamme des filières de production. En 2018, la Région a poursuivi son niveau d'investissement pour favoriser la transition des filières de production agricole et ainsi répondre aux engagements des plans porc, lait, viande bovine et volailles. Enfin en juillet, face aux difficultés traversées par la filière apicole, la Région a approuvé et mis en œuvre un soutien exceptionnel à cette filière.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Renouveler les générations dans l'agriculture	[I - 1] Favoriser la création, la transmission et la reprise des exploitations
	[I - 2] Sécuriser et consolider les projets d'installation
	[I - 3] Amplifier l'accompagnement des porteurs de projet
2 Développer la compétitivité des outils de production agricoles et forestiers	[II - 1] Moderniser les outils de production agricole et adapter les systèmes de production
	[II - 2] Accompagner les économies d'énergie dans les exploitations agricoles
	[II - 3] Soutenir la compétitivité de la filière bois
3 Développer les filières de valorisation des produits agricoles	[III - 1] Soutenir les filières de production de qualité
	[III - 2] Développer les circuits courts, les activités et les filières de diversification
4 Participer à l'amélioration et à la maîtrise des pratiques agricoles durables et respectueuses de l'environnement	[IV - 1] Développer la connaissance sur les techniques et systèmes agricoles écologiquement performants et favoriser leur diffusion
	[IV - 2] Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles
	[IV - 3] Accompagner les actions d'aménagement de l'espace rural
5 Favoriser l'accroissement de l'autonomie et la place des énergies renouvelables dans les exploitations agricoles	[V - 1] Contribuer à la production d'énergies renouvelables par et pour l'activité agricole
	[V - 2] Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles bretonnes

27 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

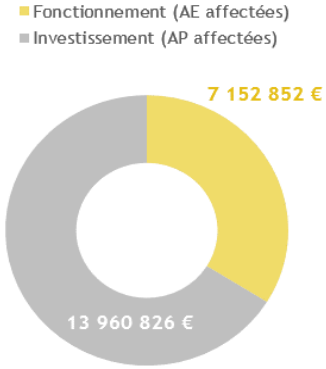

Un taux d'affectation de 94 % en fonctionnement et de 69 % en investissement

Les dépenses

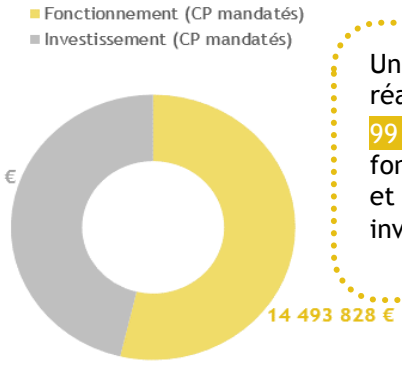

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 77 % en investissement

Le taux de réalisation élevé des dépenses de fonctionnement, tant en autorisation qu'en crédits mandatés, traduit la dynamique d'engagement sur les programmes d'accompagnement des agriculteurs via les *Pass'bio*, *Pass'Maec* et *Pass'Avenir*, ainsi que le paiement régulier des *Mesures agro-environnementales et climatiques* (Maec).
S'agissant du volet investissement, les sous-réalisations s'expliquent pour bonne part par le report de la mise en œuvre du *Plan volailles* engagé pour reconquérir le marché français et développer de la valeur ajoutée, dont le déploiement prendra pleinement effet au cours de l'année 2019.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Contribuer à améliorer les pratiques et systèmes agricoles [III-1 et IV-2]

Depuis le début de la programmation en 2014, 30% des exploitations en bovin lait en viande ont souscrit des contrats agro-écologiques ou en agriculture biologique sur l'ensemble de leur ferme. Ces systèmes font évoluer leur mode de production vers davantage d'autonomie et donc contribuent à la réduction d'intrants. Cette dynamique d'engagement est à mettre au crédit des Plans lait et viande bovine initiés par la Région.
Fin 2018, 1 800 agriculteurs ont aussi pu bénéficier d'une formation dans le cadre du *Pass'Maec* et 600 du *Pass'Bio*, deux outils d'accompagnement à la transition des systèmes de production. En 2018, 10 000 hectares de terres supplémentaires ont été converties en agriculture biologique.

Indicateur N°1 [IV - 2] - Taux d'exploitations engagées en agriculture biologique ou en système économe en intrants	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Taux d'exploitations (en %)	14 %	15 %	16%	16%

• Moderniser les outils de production [II-1]

La Région Bretagne dispose d'une politique ambitieuse pour l'amélioration de la compétitivité des exploitations agricoles, notamment au travers du *Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles* (PCAEA). Ce sont désormais plus de 6 000 exploitations qui ont pu être accompagnées pour un montant de soutien public d'environ 153 millions d'euros depuis 2014. La Bretagne reste ainsi la première région française en terme d'engagement. 300 *Pass'Avenir* ont également été déployés. Il s'agit d'un accompagnement en filière laitière et viande bovine qui prend la forme d'un diagnostic technico-économique ayant pour but d'identifier les atouts et faiblesses des exploitations en fragilité. Il aboutit à la mise en place d'un plan d'actions destiné à retrouver une meilleure compétitivité. Compte-tenu de l'importance des moyens dédiés et de la perspective de la future programmation des fonds européens, un travail d'évaluation du dispositif va être engagé, ce qui permettra d'anticiper son évolution en tenant compte des enjeux et objectifs de la Breizh COP.

Indicateur N°2 [II-1] - Le soutien aux investissements / Nb de dossiers soutenus	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nb de dossiers « matériels agro-environnementaux »	479	508	440
Nb de dossiers « modernisation des bâtiments »	1 079	897	887
Nb de dossiers « économie d'énergie »	122	110	97
Nb de dossiers « transformation/commercialisation »	33	31	32

• Renouveler les générations dans l'agriculture [I-1, I-2, I-3]

Dans un contexte d'un volume de départ à la retraite important des chef·fe·s d'exploitation, le renouvellement des générations en agriculture demeure un enjeu majeur pour le développement d'une agriculture durable, pour l'équilibre des territoires et le maintien du tissu rural. La Région, au travers de ses politiques d'accompagnement à l'installation et à la transmission des exploitations agricoles, développe des actions pour maintenir des conditions favorables au renouvellement des générations. La Bretagne reste l'une des régions les plus dynamiques. En 2018, 471 jeunes agriculteurs ont ainsi pu bénéficier des aides à l'installation, dont 24 % de femmes. La moyenne d'âge à l'installation est de 30 ans. Le niveau de formation s'accroit : 40 % ont un Brevet technicien supérieur agricole (BTSA) ou un niveau supérieur contre 32 % en 2007.
Par ailleurs, 70 prêts d'honneur ont été souscrits depuis 2016 pour favoriser l'installation des jeunes : le dispositif prêt d'honneur est au cœur des enjeux de la transmission pour la filière porcine mais aussi pour les filières serres et volailles. Depuis sa création, la Région a débloqué 1,5 millions d'euros pour ce fonds, complété par une enveloppe équivalente de la Caisse des dépôts.

Indicateur N°3 [I] - Le soutien à l'installation des jeunes agriculteurs	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre d'installations aidées par an (*Dotation jeunes agriculteur* DJA Etat + FEADER) + Région à partir de 2015	472	459	471	470
Nombre d'installations accompagnées avec le dispositif Prêt d'Honneur par an depuis fin 2016	5	29	36	*

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M2 P 208 Développer l'économie maritime, le littoral pêches maritimes et de l'aquaculture

2018 en Bref

L'année 2018 a été marquée par la validation de la feuille de route régionale en faveur de la mer et du littoral, qui constitue la contribution du Conseil régional au plan d'action de la *Stratégie de la Bretagne pour la Mer et le Littoral* (SBML) dont les objectifs ont été validés par l'ensemble du partenariat en *Conférence Régionale Mer et Littoral* (CRML). La feuille de route rappelle l'ambition de la Région en matière de politique maritime et de gestion intégrée de lac zone côtière, et propose un plan d'action transversal pour les 5 prochaines années. Celle-ci s'inscrit parfaitement dans la dynamique intégratrice *BreizhCOP*.

Objectifs	1 Promouvoir une politique maritime intégrée	2 Renforcer l'attrait pour le secteur maritime	3 Contribuer au développement de l'économie maritime	4 Garantir la pérennité et la performance du tissu productif, facteur d'aménagement du territoire	5 Soutenir la performance économique, technique, environnementale et sanitaire de la place portuaire	6 Conforter la transmission des entreprises et l'installation des jeunes	7 Accompagner les projets structurants et collectifs au bénéfice des professionnels	8 Animer l'évolution du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les projets transversaux
Actions	[I - 1] Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral	[II - 1] Promouvoir la formation et l'emploi maritime	[III - 1] Structurer l'observation de l'économie maritime	[IV - 1] Moderniser et adapter la flotte de pêche	[V - 1] Favoriser la performance économique et technique de la place portuaire	[VI - 1] Valorisation des métiers	[VII - 1] Assurer une gestion durable des ressources et des milieux via une expertise partagée	[VIII - 1] Suivi de la politique commune des pêches
	[I - 2] Soutenir les projets territoriaux de gestion intégrée de la zone côtière	[II - 2] Contribuer à la protection de la vie humaine en mer	[III - 2] Accompagner les dynamiques collectives en faveur de la transition de l'économie maritime	[IV - 2] Moderniser et adapter les entreprises aquacoles	[V - 2] Favoriser l'adaptation environnementale et sanitaire de la place portuaire	[VI - 2] Horizon pêche et aquaculture	[VII - 2] Valoriser les ressources à l'échelle de l'entreprise et des filières	[VIII - 2] Animation nationale et régionale des politiques sectorielles et projets transversaux
	[I - 3] Lancer des initiatives et des projets expérimentaux en gestion intégrée de la zone côtière			[IV - 3] Moderniser et adapter les entreprises de mareyage et de transformation	[V - 3] Animer au niveau régional les places portuaires	[VI - 3] Installation jeune pêcheur	[VII - 3] Développer un accompagnement technique de filière	

// Objectifs, actions et chiffres clés

8.8 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

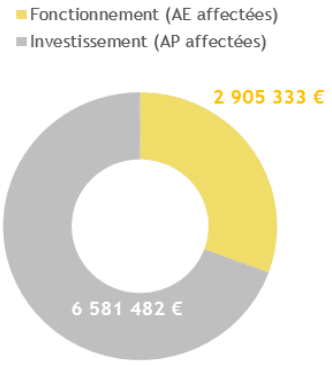

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 71 % en investissement

Les dépenses

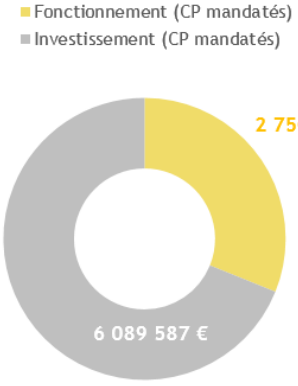

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 93 % en investissement

En investissement, le taux d'affectation des crédits à hauteur de 71% s'explique par le versement à l'Agence de Services et de paiement (ASP) de la contrepartie régionale aux projets soutenus par le *Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche* (FEAMP) mais aussi par la participation de la Région aux investissements portés par le

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Syndicat mixte des ports de pêche et de plaisance de Cornouaille (SMPPC) dont qu'en 2017 avec le véritable démarrage de l'exécution du FEAMP et la forte hausse du paiement de dossiers FEAMP engagés antérieurement.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Le soutien à la création d'entreprises, aux entreprises de pêche et aquacoles pour garantir la pérennité et la performance du tissu productif [VI-3 ; IV-1 et IV-2]

L'année 2018 marque une forte augmentation de l'engagement des dossiers FEAMP, qu'il s'agisse du soutien aux investissements à bord des navires de pêche ou qu'à ceux des entreprises aquacoles. Toutefois le nombre d'installations de jeunes pêcheurs est en baisse.

Indicateur N°1 [IV-1 et 2, VI-3] - Aides individuelles aux entreprises de pêche et d'aquaculture et en faveur de la création d'entreprises de pêche	Réalisation 2016	Réalisation 2017*	Réalisation 2018
Nombre de navires aidés par an	0	0	42
Montant alloué (en K€)	0	0	230
Nombre d'entreprises aquacoles aidées par an	0	32	85
Montant alloué (en K€)	0	247	588
Nombre d'aides à l'installation de jeunes pêcheurs	3	18	10
Montant alloué (en K€)	166	143	56

** Avant 2017, la Région a pris en charge l'intégralité de l'aide publique. Depuis la mise en œuvre de la mesure en 2017, seule la contrepartie régionale est prise en charge, soit 12,5% du montant de l'aide publique.*

• Le soutien aux places portuaires [V-1 et V-2]

Le montant versé à l'ASP pour la contrepartie nationale au FEAMP s'est élevé à 1,22 M€. Les premiers dossiers FEAMP en faveur des ports ont été engagés en 2018 (5 pour une aide publique totale de 1 718 k€ dont 1 288 k€ de FEAMP et 215 k€ Région). Par ailleurs, la Région est intervenue en faveur des investissements portés par le SMPPC pour un montant de 1 M€.

• La gouvernance régionale en faveur de la mer et du littoral [I-1, I-2, I-3 ; II-1, II-2, II- 3, III-1, III-2, III-3 ; V-3 ; VI-3]

La Région a mis en œuvre une gouvernance en faveur de la transition maritime de la Bretagne à la fois au niveau régional avec la *Conférence régionale de la mer et du littoral* et au niveau local par le biais du volet territorial du FEAMP.

Dans le cadre de la phase finale d'élaboration de la *Stratégie de la Bretagne pour la mer et le littoral* (SBML), des ateliers de co-construction ont réuni une grande diversité d'acteurs (collectivités, entreprises, syndicats professionnels, structures d'enseignement secondaire et universitaire, scientifiques, etc.) issus des 4 départements pour travailler sur la formulation d'ambitions à 2040 pour les 5 axes stratégiques de la SBML et faire des propositions d'actions. De plus, le *Réseau Melglaz, Mer et littoral en Bretagne*, a organisé des ateliers participatifs pour travailler sur l'accompagnement de projets favorisant l'acculturation et l'éducation à la mer et au littoral.

Suite à l'appel à candidature à l'attention des Pays pour porter une démarche *Développement local mené par les acteurs locaux* (DLAL), priorité 4 du FEAMP, 8 *groupes d'action locale par les acteurs locaux* (GALPA) ont été sélectionnés et ont retenu près de 80 projets.

Concernant l'animation des filières halieutiques, les travaux menés dans le cadre du Groupement interportuaire *Pêche de Bretagne* visant à coordonner l'intervention des ports ont mobilisé 1,5 ETP au sein de la Direction. Diverses actions ont été initiées (harmonisation du tri, traçabilité des produits, coordination des règlements d'exploitation…) dont certaines réalisées via des prestations financées par la Région (amélioration des conditions de travail sous les halles à marée). Dans le cadre du programme *Breizh'algues*, la Région a été co-organisatrice de deux journées thématiques.

Développer le système portuaire

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Autorité portuaire de 22 ports régionaux, la Région confirme son ambition maritime et portuaire pour la Bretagne. Alors que les travaux d'extension du port de Brest pour l'accueil d'industriels du secteur des EMR (220 M€) se poursuivent, déjà, les études de maîtrise d'œuvre maritime pour la modernisation du terminal ferry de Saint-Malo (75 M€) ont été engagées en 2018.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires	[I - 1] Développer et valoriser le domaine pour soutenir les activités portuaires
	[I - 2] Entretenir le patrimoine portuaire régional pour assurer sa pérennité
	[I - 3] Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires
	[I - 4] Accompagner la modernisation des concessions des ports régionaux
2 Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale	[II - 1] Définir les conditions d'exploitation des ports et contrôler l'exécution des contrats de concession
	[II - 2] Améliorer la performance logistique des ports
	[II - 3] Placer les enjeux environnementaux au centre des actions portuaires

74 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

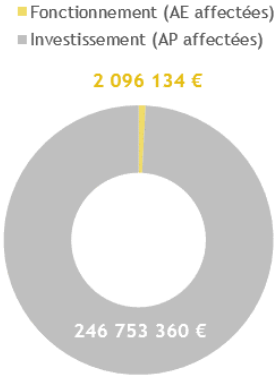

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

Les dépenses

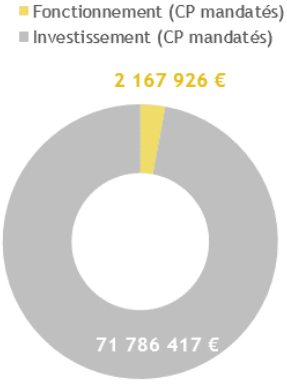

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 92 % en investissement

***L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2014, les résultats correspondent au cumul**

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Réaliser des investissements pour développer les trafics portuaires [I]

La maîtrise du foncier constitue un enjeu majeur du développement de l'activité portuaire. En 2018, la Région a poursuivi les opérations de résorption des friches industrielles sur le port de pêche de Lorient, et a maintenu sa politique d'acquisitions foncières à Brest, à Saint-Malo et à Concarneau notamment.

La Région Bretagne a par ailleurs conforté en 2018 son programme de structuration de la maintenance des ouvrages, engageant les études de protection des ouvrages métalliques, et poursuivant sa campagne de remise en état des quais sur l'ensemble de son périmètre d'intervention.

Au-delà de la maintenance courante des ouvrages, la Région Bretagne assure la modernisation des ouvrages. C'est ainsi qu'en 2018, pour Saint-Malo, la consultation des entreprises, selon une procédure de conception réalisation, a été lancée pour le remplacement du pont mobile (travaux estimés à 7M€), et que les études de restructuration du poste de commandement de l'écluse ont été finalisées (travaux prévus en 2019, pour un montant évalué à 1.5M€). A Brest, les marchés de travaux ont été négociés pour le prolongement du quai hauturier qui sera réalisé en 2019.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

La volonté régionale de développer les activités portuaires se traduit aussi dans [illegible] Malo, le contrat de maîtrise d'œuvre du programme maritime de la modernisation du terminal ferry a été notifié pour un démarrage des études en 2019. A Brest, les travaux de développement du port ont été poursuivis par la réalisation du quai et de la digue et des travaux terrestres, contribuant à un niveau de consommation élevé des crédits de paiement.
La Région Bretagne participe aussi financièrement aux investissements des concessions : à Lorient, une contribution annuelle moyenne de 2M€ permet au SMLK de poursuivre l'ambitieux programme de rénovation du port de pêche. A Concarneau, le versement de 700 K€ a permis de solder les engagements financiers pris par le Département avant le transfert de compétences, et 1M€ ont été apporté en soutien à l'activité. A Brest, la Région a contribué au maintien en conditions opérationnelles des installations de la réparation navale à hauteur de 1,9M€.

Indicateur N°1 Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité économique	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Prévision 2018
Tonnage annuel de marchandises total ports régionaux	6 999 608	6 783 457	7 238 922	
Dont port de Brest	2 634 654	2 406 873	2 795 960	2 700 000
Dont port de Lorient	2 199 133	2 258 535	2 455 075	2 279 000
Dont port de Saint-Malo	1 388 854	1 378 716	1 283 234	1 143 000
Dont port de Roscoff	473 115	457 681	457 411	ND
Dont port de Le Légué	303 852	281 651	247 242	ND

En 2018, plus de 7 millions de tonnes de marchandises ont transité par les ports de commerce régionaux (+6,7%). Brest et Lorient renouent avec de bons résultats, portés notamment par l'importation de céréales. St Malo et Le Légué connaissent en revanche une nouvelle baisse de leurs trafics, alors qu'à Roscoff les trafics restent stables.

Indicateur N°2 Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Fréquentation (passager·ères ferry hors liaisons vers les îles)	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Evolution du nombre de passager·eres total ports régionaux	1 656 755	1 654 052	1 724 183
Dont Port de Saint-Malo (Ferries, côtier, croisière)	1 116 639	1 100 442	1 135 929
Dont Port de Roscoff	520 341	517 148	547 788
Dont port de Brest (Croisière)	13 860	30 834	32 344
Dont port de Lorient (Croisière)	5 915	5 628	8 122

La fréquentation des liaisons avec le Royaume-Uni par ferry à Roscoff et St Malo est stable, malgré le contexte incertain du brexit et la dévaluation de la livre. A Saint Malo, le nombre de passagers pour les îles anglo-normandes augmente de 4,1%. La croisière atteint 66 401 passagers (en entrée et sortie) dont la moitié à Brest (plus gros navires).

Indicateur N°3 - Moderniser les infrastructures pour développer les trafics portuaires - Activité pêche	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Total tonnage	29 708	29 228	33 515
Total valeur en K€	97 951	94 616	113 746

Concernant la pêche, les statistiques de l'année 2018 intègrent la criée de Roscoff, ce qui explique l'augmentation importante par rapport à 2017 : Roscoff représentant 16 % du tonnage et 20% du CA des ports de pêche régionaux.

- ## Optimiser l'exploitation des ports dans une logique de durabilité économique, sociale et environnementale [II]

La Région, contribue au développement économique des ports en soutenant ses concessions et en en adhérant à des syndicats mixtes pour une gouvernance élargie de certains ports (Lorient, Concarneau, Le Légué). Elle contribue à la promotion des activités portuaires et à une meilleure connaissance de ses métiers. Enfin, la Région veille à l'amélioration de la qualité environnementale des ports : lancement en 2018 de la mise à jour des plans déchets des 22 ports, qui se déroulera jusqu'en 2020, complété de démarches d'harmonisation des pratiques environnementales sur différentes thématiques (eau, énergie, phyto…) associant les concessionnaires.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Mission III.

Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- 270 513 demandeur.euse.s d'emploi inscrit.e.s en 2018 en Bretagne (catégories A, B, C)
- 148 104 demandeur.euse.s d'emploi inscrit.e.s en 2018 en Bretagne (catégorie A)
- 146 500 élèves sous statut scolaire (pré- et post-bac) en lycée dans les trois réseaux (Education nationale, Agriculture et Mer)
- 19 779 apprentis.es

Le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A (personnes immédiatement disponibles) est de 147 500. Il diminue en Bretagne de manière significative (diminution de 0,6 %) en Bretagne à comparer à 0,3 % pour la France métropolitaine).

Pour autant, ces chiffres ne doivent pas masquer des réalités plus structurelles des demandeurs d'emploi en Bretagne avec plus de 26 900 jeunes de moins de 26 ans, de 59 000 personnes inscrites depuis plus d'un an, de 38 800 demandeurs d'emploi de 50 ans et plus.

Enfin, le nombre de demandeurs d'emploi toutes catégories qui est de 270 513 indique un taux de fragilité de la population active dont une partie est en contrat à durée déterminée ou à temps partiel et à la recherche d'un emploi plus pérenne.

Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A entre 2017 et 2018 et répartition femmes-hommes

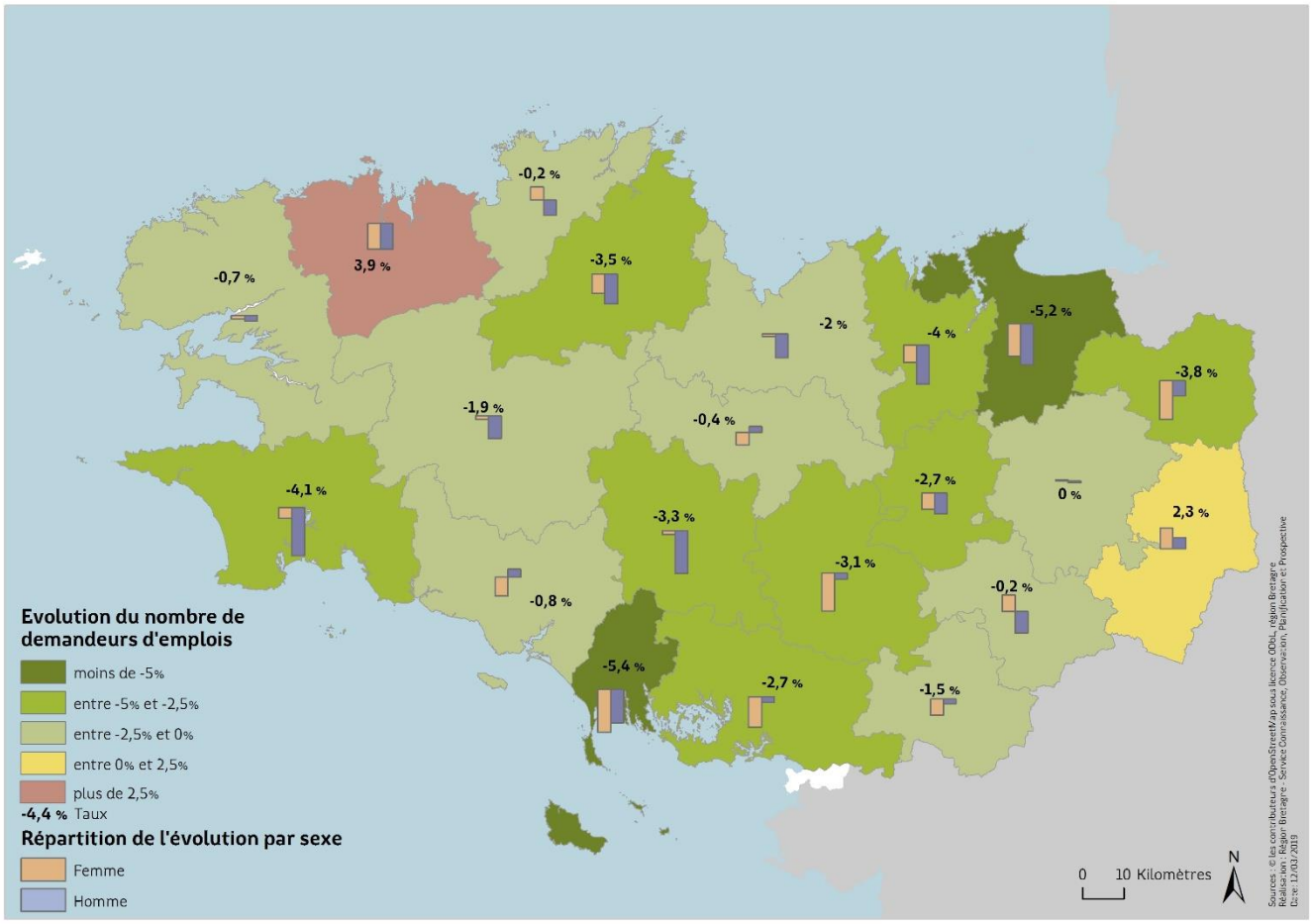

Même si la baisse est inégale selon les territoires, le nombre des demandeurs d'emploi baisse sur pratiquement l'ensemble des territoires avec pour exception le Nord Finistère qui a été marqué par des licenciements importants dans l'agroalimentaire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

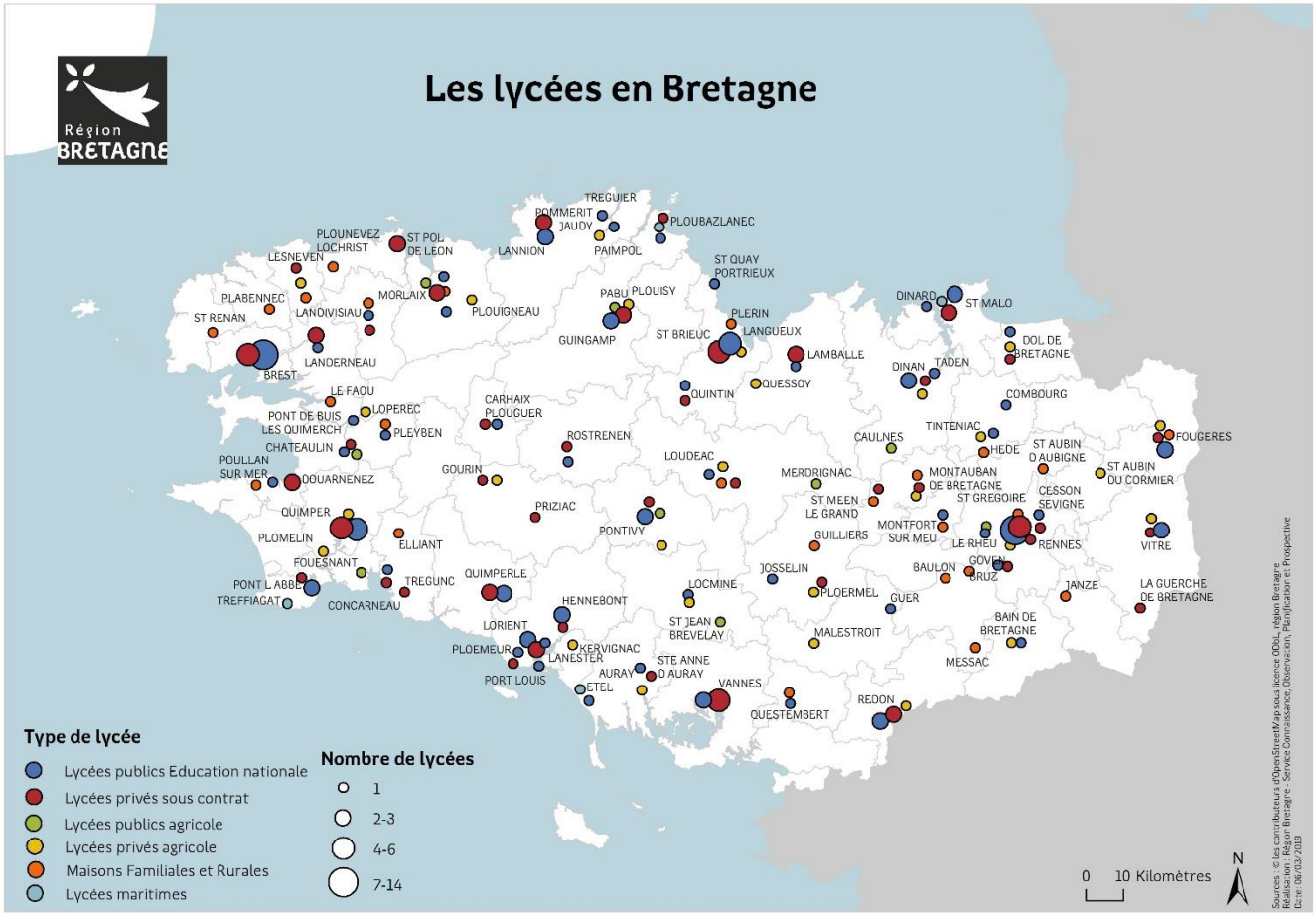

La Bretagne compte 115 lycées publics dont 102 relèvent de l'Education nationale, 9 de l'Agriculture et 4 de la Mer. A ce réseau public s'ajoute un réseau privé qui inclut 77 établissements sous contrat avec l'Education nationale (dont le lycée Diwan) et 52 sous contrat avec le ministère de l'Agriculture, dont 26 lycées agricoles et 26 Maisons familiales et rurales.

// La stratégie régionale

Tout au long de l'année 2018, la Région a poursuivi le travail de fond engagé avec les Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLE) pour co-construire une convention bilatérale visant à clarifier et à poser le cadre d'intervention de chacune des parties. Il s'agit de définir, d'une part, le rôle et les modalités d'accompagnement des EPLE par la Région dans le cadre de ses compétences et, d'autre part, le rôle et les responsabilités des établissements vis-à-vis de la Région. Les chefs d'établissement et les adjoints- gestionnaires ou secrétaires généraux ont été invités à participer à des ateliers puis à un *Carrefour des lycées*.

A noter en 2018 la réalisation des 45èmes *Olympiades des métiers* à Saint-Brieuc qui ont accueilli plus de 12 000 visiteurs.

En termes d'accès à l'information et à l'orientation de tous les publics la Région a ouvert un site internet, CLEOR, qui présente des informations territorialisées sur les métiers, les formations et les évolutions du marché du travail.

La Région a également poursuivi sa politique d'investissement en matière de formation, en ouvrant deux nouveaux *Instituts de formation aux soins infirmiers* (IFSI) à Fougères et Saint-Brieuc, et en s'engageant sur le projet important d'implantation d'un nouveau CFA du bâtiment à Montgermont.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Piloter l'offre de formation professionnelle

La préparation de la rentrée 2018 s'est déroulée suivant le même processus unique mis en place depuis la rentrée 2016. En effet depuis que la loi a confié à la Région l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales, elle organise chaque année, de manière uniforme et selon le même calendrier, la remontée des projets des lycées et des CFA via un dossier unique et une plate-forme commune de saisie en ligne.

La Région est attentive à prendre en compte les spécificités des territoires. En réponse à la pression démographique constatée sur le bassin de Rennes, la Région et le Rectorat ont ouvert deux formations sur les bassins de Vitré-Fougères et de Redon-Bain de Bretagne afin de proposer aux jeunes issus de ces territoires une offre de proximité répondant à leurs attentes, réduisant ainsi la pression du bassin rennais.

Pour la première fois, comme le prévoit la loi et compte tenu de ses contraintes en terme de moyens, le Rectorat a souhaité que les mesures relevant de l'Education nationale fassent l'objet d'une priorisation. Ainsi deux ouvertures de CAP n'ont pu avoir lieu à la rentrée 2018 bien qu'ayant fait l'objet d'une décision en Assemblée plénière.

Améliorer le cadre bâti des lycées

En 2018, la Région a poursuivi la construction des deux nouveaux lycées de Liffré et Ploërmel, et retenu le site de Châteaugiron pour le 3ème futur lycée afin de répondre à l'évolution des effectifs sur ces bassins.

La restructuration globale de 20 lycées a été engagée en réinterrogeant l'ensemble des fonctions et en concertant avec les usagers. Un comité de pilotage pour chaque lycée relevant de l'axe 1 a été mis en place, pour gérer l'avancée des études et des travaux relatifs à chacun. Ce comité associe la Région, l'Etat, le proviseur de l'établissement, ainsi que des représentants de la communauté éducative, enseignants et élèves.

Les interventions sur le bâti intègrent également la réglementation sur l'accessibilité, les risques sanitaires, la sécurité et les conditions de travail des agents régionaux ainsi que de l'ensemble de la communauté éducative. Un Plan internats a été programmé en juin 2018, les conditions d'hébergement des élèves étant un des leviers de réussite scolaire.

Des études portant sur des opérations d'envergure ont été engagées sur le plan d'actions 2017-2018, qui seront suivies de phases études et/ou travaux. Il s'agit notamment de la construction de trois gymnases (Lannion / Rostrenen / Carhaix) - (15 M€) ; la restructuration générale du lycée Freyssinet à St Brieuc (22 M€) ; la restructuration du bâtiment historique du lycée Brizeux à Quimper (10 M€) ; la restructuration des bâtiments C, D et E du lycée V. et H. Basch à Rennes (20 M€) et la construction d'un internat mutualisé pour les lycées Colbert et Marie le Franc à Lorient (16 M€).

Parmi les livraisons de chantiers importants, sont à noter la construction d'un hangar agricole et de locaux annexes au lycée Suscinio à Morlaix (2 M€, réception réalisée au printemps 2018) ; l'extension de l'externat et du service de restauration de Bain de Bretagne (16 M€, livraison à la rentrée 2018) ainsi que l'internat et la chaufferie bois de Guer (12 M€, livraisons respectivement en avril et juin 2018).

Améliorer le fonctionnement et les équipements des lycées

Le déploiement de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation a été accéléré en 2018. Pour ce faire, la Région a consenti un effort financier important en consacrant 1,8 M€ à l'achat de chariots de ménage ergonomiques mais également à l'acquisition de matériels mécaniques. Ainsi, à la fin de l'année 2018, on compte 66 lycées équipés, soit 63% des établissements publics tous réseaux confondus. L'objectif de la Région est de poursuivre l'amélioration des conditions de travail des agents en réduisant les sollicitations du corps et l'exposition aux produits chimiques.

En 2018 a été rédigée la *Charte qualité de la restauration* dans les lycées publics dont l'élaboration est le fruit d'une démarche de concertation ouverte aux membres des équipes de direction et aux agents techniques régionaux entre décembre 2017 et mai 2018. Elle a pour ambition d'harmoniser la qualité dans tous les lycées, d'impulser une gestion plus durable et de fixer des objectifs régionaux en matière d'approvisionnements. Elle est également inscrite dans le *Plan d'amélioration des conditions de travail* des agents en lycée. Enfin cette action a été complétée par l'expérimentation d'un nouvel outil informatique de gestion des services de restauration.

Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne

Le dispositif *Karta Bretagne* de soutien aux projets éducatifs est toujours plébiscité par les établissements d'enseignement. Ainsi pour l'année scolaire 2017-2018, près de 2 000 projets ont pu être soutenus pour un budget de 2,2 M€. A noter qu'avec 316 projets bénéficiant d'un soutien global de 233 K€, le nombre d'actions proposées

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

augmente particulièrement sur les axes thématiques « santé » et « égalité f
souhaité mettre l'accent sur l'éducation à la sexualité en organisant une rencon
à tous les membres de la communauté éducative : enseignants, conseillers principaux d'éducation, infirmier.ère.s, chefs d'établissements, afin de partager les démarches innovantes et stimuler de nouvelles dynamiques au sein des établissements.

Le Conseil régional des jeunes (CRJ) s'investit également sur cette thématique depuis plusieurs mandats. Ainsi au cours du mandat 2016-2018 a été réalisé un projet intitulé « La norme, c'est toi » dont l'objectif est de susciter le débat entre jeunes lycéens, à partir de supports visuels créés par eux-mêmes, sur le thème des représentations sociales implicites liées à la sexualité. Ce projet a bénéficié d'une reconnaissance nationale car il a été lauréat du prix « Jeunes citoyens 2018 » remis par l'Association nationale des conseil d'enfants et de jeunes (ANACEJ).

La mobilité à l'étranger, essentiellement en Europe, séduit toujours les jeunes. La Région les accompagne financièrement grâce à son dispositif *Jeunes à l'international* (JALI). Mais elle mobilise également des fonds européens du programme Erasmus+ grâce au projet B'MOUVE dont bénéficient les élèves, les étudiants et les personnels des formations sanitaires et sociales.

Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur

La Région Bretagne a consolidé son intervention en faveur de la recherche en 2018 en permettant le recrutement de 120 nouveaux doctorants et 50 post-doctorants pour la réalisation de projets de recherche s'inscrivant dans les Domaines d'innovation stratégiques (DIS) portés par la stratégie régionale. Le prisme d'action s'oriente de plus en plus vers l'internationalisation de la recherche et vers des thématiques émergentes afin de permettre une différenciation du territoire et la capitalisation des atouts bretons. La recherche et l'enseignement supérieur représentant par ailleurs des leviers importants pour le développement des territoires, une réflexion partenariale forte est engagée pour accompagner la soutenabilité économique des Universités et Ecoles, dans le cadre de nécessaires transitions énergétique et pédagogique.

Enfin, le volet *Enseignement Supérieur-Recherche* du CPER suit un avancement conforme au prévisionnel, avec 61 % de crédits engagés sur la part Région, soit 39 M€, permettant aux acteurs la bonne réalisation de projets structurants pour l'avenir.

Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux

L'année 2018 constitue pour la formation professionnelle une année de transition puisque la réforme de la formation professionnelle avec la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel fait sensiblement évoluer le panorama. En 2018, la Région a ainsi consolidé ses différentes actions au bénéfice des demandeurs d'emploi, des apprentis, des élèves stagiaires des formations sanitaires et sociales tout en préparant les deux années de transition de la réforme 2019 et 2020.

Le *Pacte régional d'investissement dans les compétences pour la période* de 2019 à 2022 a été adopté lors de la session de décembre 2018. La Région a renouvelé sa mobilisation sur le volet « formation des demandeurs d'emploi » en y incluant la convention d'amorçage, qui aura permis d'atteindre un niveau très conséquent d'offre de formations (cf les programmes 315,316,317).

Le *Contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle* (CPRDFOP) a poursuivi son déroulement, notamment avec les branches professionnelles sur les besoins en compétences avec un travail ciblé sur les métiers identifiés comme les plus en difficulté de recrutement, ainsi que le *Schéma des formations sanitaires et sociales*, avec notamment une réflexion très engagée avec les partenaires sur la problématique des métiers de l'aide à domicile, secteur où la tension devient très forte sur l'ensemble du territoire.

La Région a également accompagné la période de transition liée à la réforme de l'apprentissage en poursuivant le travail avec l'ensemble du réseau des CFA. La croissance de l'effectif des apprentis avec un objectif des 20 000 apprentis, pratiquement atteint, est favorisée par le maintien de l'effort financier intégrant des nouvelles places de formation dans le cadre de la carte des formations adossé à une animation du réseau des CFA de qualité.

Elle a également mené des travaux concernant les nouvelles modalités d'intervention régionale sur le champ de la formation des demandeurs d'emploi, avec la mise en place d'une nouvelle aide financière, réel outil d'accompagnement au projet de formation ainsi que le développement d'une nouvelle offre de formation.

Développer les langues de Bretagne

L'enquête sociolinguistique réalisée en 2018 par la Région a permis de disposer de données portant sur la connaissance et la pratique du breton et du gallo ainsi que sur le « désir de langue » et les attentes de la population en matière de politique linguistique.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

En parallèle de la dynamique d'ouverture de nouveaux sites d'enseignement[illegible] *spécifique Etat-Région*, la demande de formation professionnelle à la langu[illegible] devenir enseignant·e bilingue ou de travailler dans le domaine de la petite enfance bilingue a de nouveau progressé, les plafonds prévus au budget primitif pour les aides *Desk* ayant été atteints pour la première fois. Les résultats du *Diplôme de compétence linguistique* (DCL) confirment par ailleurs l'amélioration continue de la qualité de ces formations, avec plus de 50 % des lauréats atteignant les niveaux B2 ou C1.

Par ailleurs, la Région a renforcé son soutien au fonctionnement et aux activités des structures pour le développement du gallo avec 10 associations pour l'enseignement et la sensibilisation au gallo pour un montant total de plus de 250 K€.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La politique de formation professionnelle est un vecteur important de la cohésion sociale notamment parce qu'elle permet à des personnes très éloignées de l'emploi d'accéder à des formations soit de remobilisation, soit d'acquisition de compétences de base, soit d'acquisition d'une première qualification.

L'accompagnement des jeunes non qualifiés ou peu qualifiés notamment avec le dispositif *Contrat d'accès à la* qualification (1 000 jeunes en ont été bénéficiaires en 2018) contribue à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes générations.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Le dispositif *Action Territoriale Expérimentale* (ATE) permet de répondre de manière adaptée et rapide aux problématiques de territoires.

Ce dispositif est déployé sur l'ensemble de la Bretagne comme le montre la carte présentée.

Il faut souligner l'importance des actions de formation qui accompagnent des projets de recrutements (ATE recrutement – 1 060 parcours financés en 2018 - et ATE préparatoire à l'orientation et à l'emploi – 709 parcours financés en 2018). Ainsi dans une période de développement des besoins en emploi la Région a pu accompagner de nombreuses entreprises dans leur projet de recrutement.

Actions Territoriales Expérimentales 2018

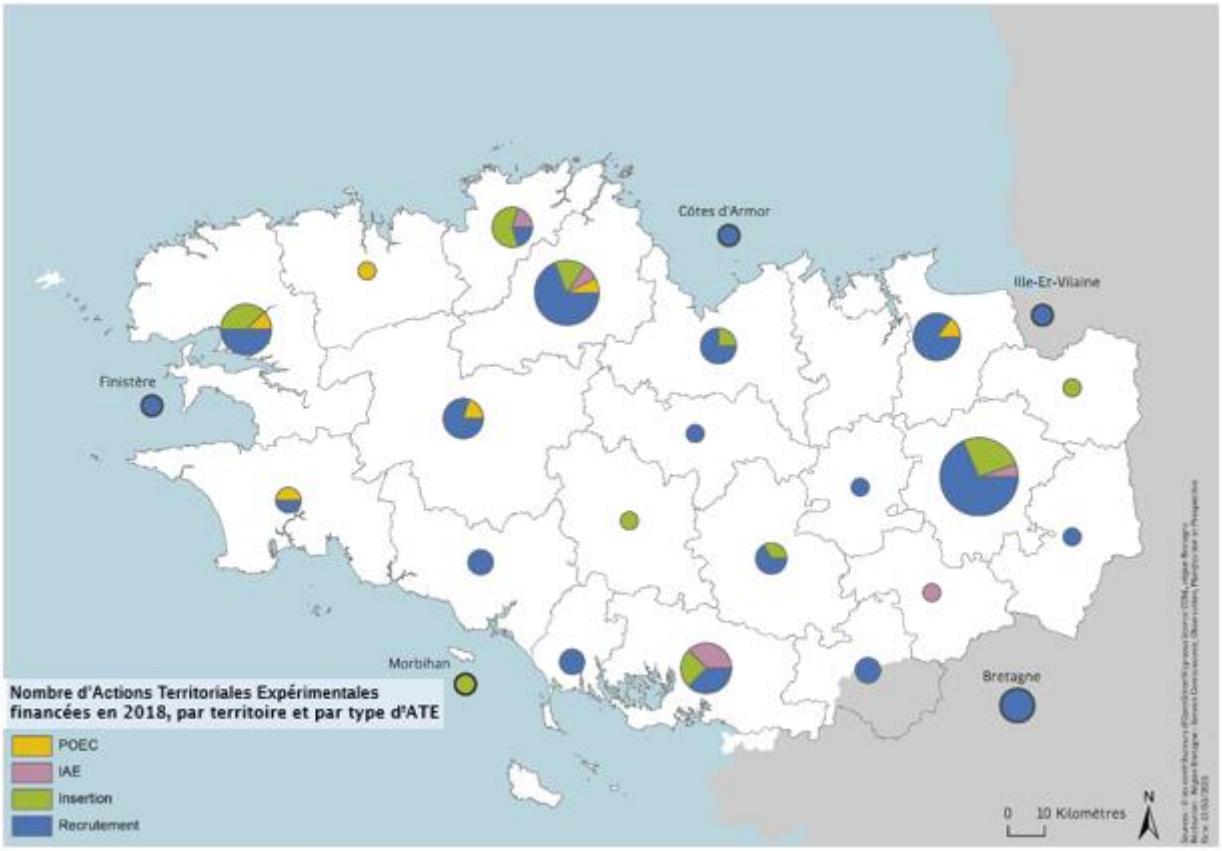

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom politique de la ville

89 000 Breton.ne.s habitent les 32 *Quartiers prioritaires de la politique de la ville* (QPV) pour lesquels on peut remarquer un cumul de fragilités pouvant être lié aux faibles taux de ressources, aux bas niveaux de qualification, aux situations de monoparentalité. A noter également que 7 % des demandeurs d'emploi en situation de handicap vivent dans les QPV contre 5 % en Bretagne.

Signataire de douze contrats de ville, la Région mobilise ses dispositifs de droit commun dont la formation professionnelle. Cet accès à la formation est important si l'on veut réduire les écarts entre territoires, 60 % des demandeurs d'emploi de moins de 29 ans résidant sur des quartiers prioritaires ont un niveau V et infra V à comparer à 4 0% pour les jeunes ne résidant pas dans ces quartiers. Le *Pacte régional d'investissement dans les compétences* s'appuiera sur le réseau des acteurs de la politique de la ville pour accentuer l'accès à la formation qualifiante des personnes issues de ces territoires fragiles.

En 2018, de nombreuses actions ont été menées pour proposer des Actions territoriales expérimentales (ATE) dont dix-huit dédiées aux habitant.e.s de ces quartiers.

La Région soutient également les missions locales, et différentes structures mobilisées pour intervenir sur ces territoires.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

// Moyens humains

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des services centraux***	2018
Catégorie A	87,4
Catégorie B	43,2
Catégorie C	66,2
Temporaires	13,8
Apprentis	0,7
Emplois avenir	0,3
Total ETP	211,4
Total Masse salariale	10 645 809 €

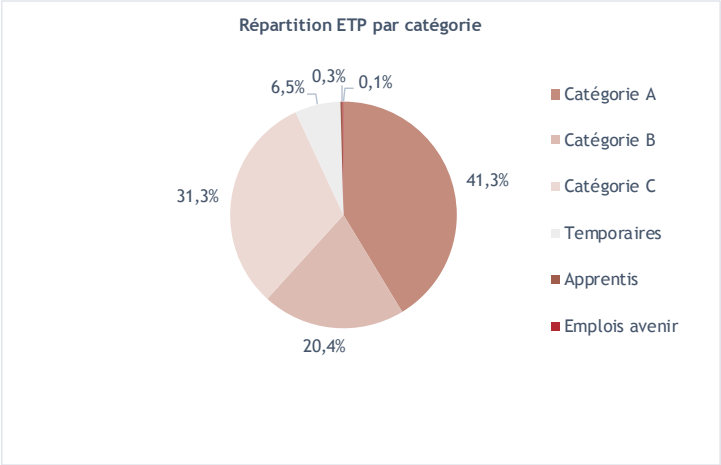

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des unités territoriales***	2018
Catégorie A	2,0
Catégorie B	11,1
Catégorie C	73,1
Temporaires	0,6
Apprentis	3,0
Total ETP	89,7
Total Masse salariale	3 351 569 €

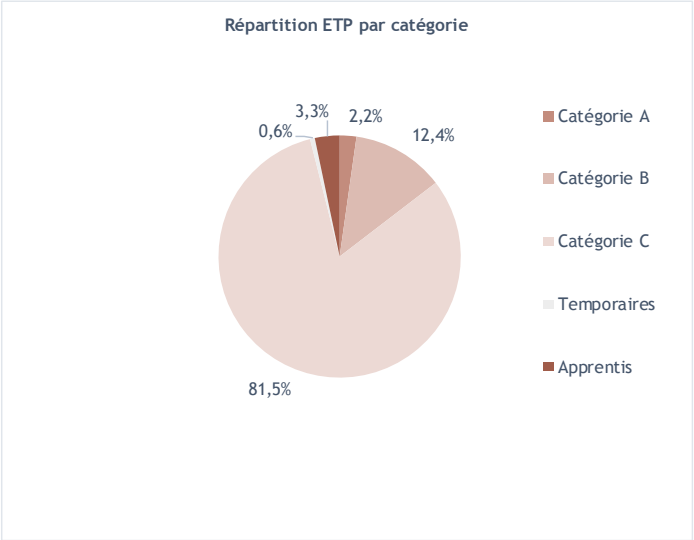

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie B	50,5
Catégorie C	2 528,5
Apprentis	23,5
Total ETP	2 602,5
Total Masse salariale	90 032 905 €

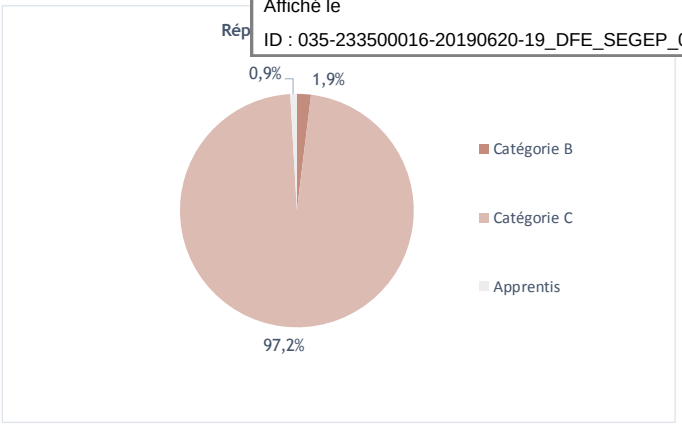

// Répartition des dépenses

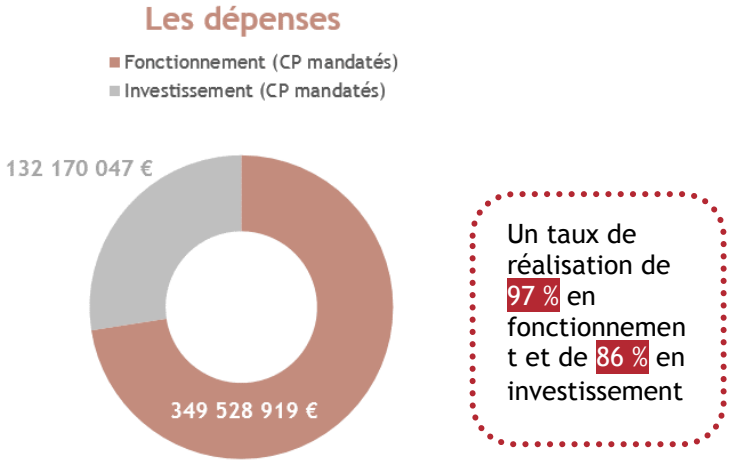

Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 86 % en investissement

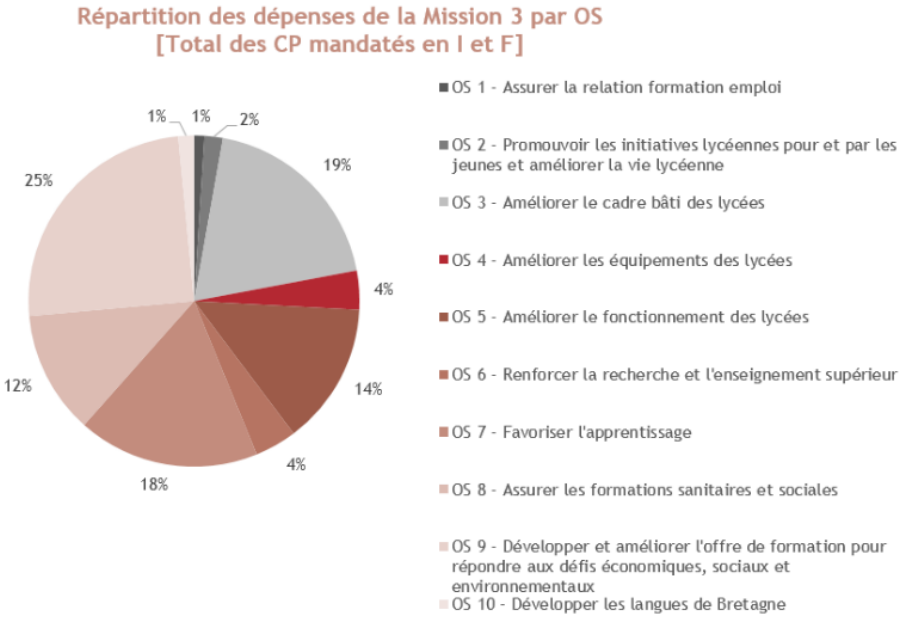

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

> Dépenses par programme

Mission 3 - Pour une formation permettant à chacun de construire son propre parcours vers la compétence et l'emploi	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
OS 1 - Assurer la relation formation emploi	6 089 300 €	4 881 019 €	80%
Fonctionnement	6 089 300 €	4 881 019 €	80%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 2 - Promouvoir les initiatives lycéennes pour et par les jeunes et améliorer la vie lycéenne	9 085 000 €	8 584 884 €	94%
Fonctionnement	8 985 000 €	8 567 044 €	95%
Investissement	100 000 €	17 840 €	18%
OS 3 - Améliorer le cadre bâti des lycées	103 489 800 €	92 694 714 €	90%
Fonctionnement	4 966 800 €	4 691 304 €	94%
Investissement	98 523 000 €	88 003 410 €	89%
OS 4 - Améliorer les équipements des lycées	21 130 000 €	18 307 647 €	87%
Fonctionnement	1 230 000 €	1 176 193 €	96%
Investissement	19 900 000 €	17 131 454 €	86%
OS 5 - Améliorer le fonctionnement des lycées	67 267 000 €	66 901 731 €	99%
Fonctionnement	67 267 000 €	66 901 731 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 6 - Renforcer la recherche et l'enseignement supérieur	28 095 000 €	19 664 512 €	70%
Fonctionnement	11 345 000 €	10 314 405 €	91%
Investissement	16 750 000 €	9 350 107 €	56%
OS 7 - Favoriser l'apprentissage	86 383 830 €	85 458 175 €	99%
Fonctionnement	74 583 830 €	73 658 175 €	99%
Investissement	11 800 000 €	11 800 000 €	100%
OS 8 - Assurer les formations sanitaires et sociales	59 180 500 €	57 789 278 €	98%
Fonctionnement	53 280 500 €	52 735 172 €	99%
Investissement	5 900 000 €	5 054 106 €	86%
OS 9 - Développer et améliorer l'offre de formation pour répondre aux défis économiques, sociaux et environnementaux	124 883 870 €	119 942 088 €	96%
Fonctionnement	124 883 870 €	119 942 088 €	96%
Investissement	0 €	0 €	NA
OS 10 - Développer les langues de Bretagne	7 753 000 €	7 474 918 €	96%
Fonctionnement	6 939 000 €	6 661 788 €	96%
Investissement	814 000 €	813 130 €	100%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	513 357 300 €	481 698 965 €	94%
Total Fonctionnement	359 570 300 €	349 528 919 €	97%
Total Investissement	153 787 000 €	132 170 047 €	86%

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget global de l'organisme.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

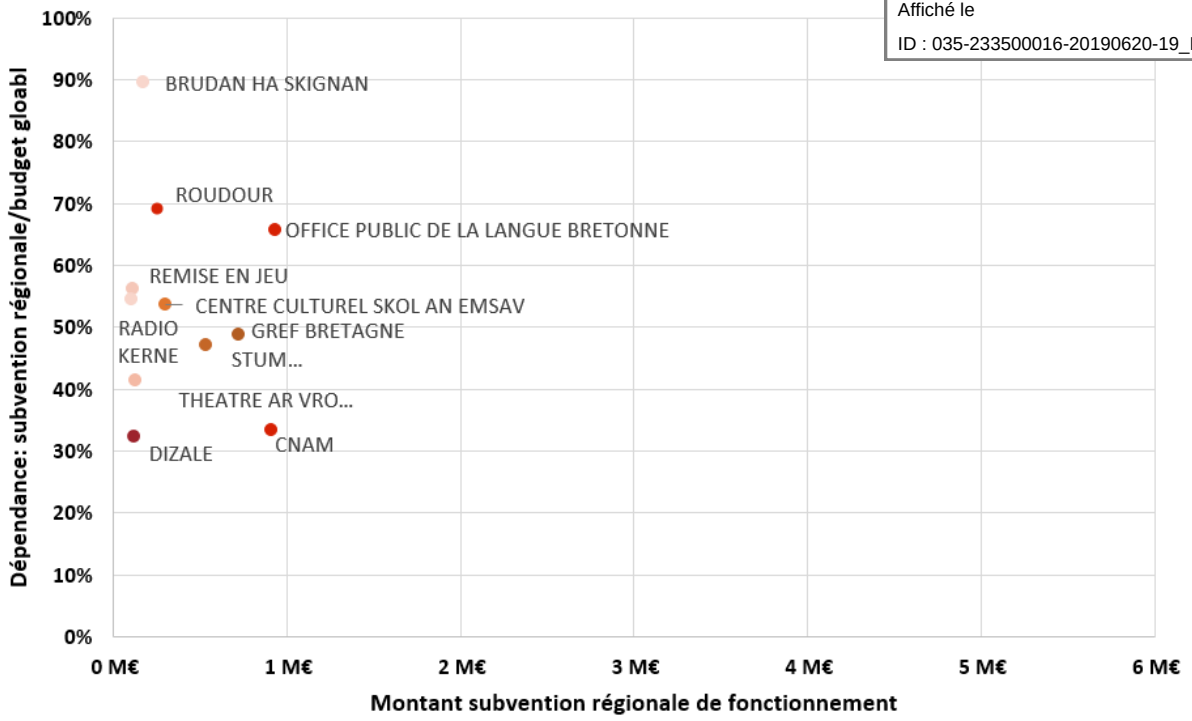

Zoom sur le CNAM

Le travail est engagé avec le CNAM pour un dialogue de gestion qui permet de mieux définir nos objectifs partagés et les indicateurs qui retracent l'activité du CNAM. L'offre de formation du CNAM est très utilisée par les salariés hors temps de travail. Mais, pour autant, le CNAM répond aussi à une offre de formation qualifiante au bénéfice des personnes en recherche d'emploi qui représentent en 2018 près de 22 % de leur public.

En 2018, la participation de la Région est restée identique à hauteur de 880 K€.

Zoom sur le GREF BRETAGNE

Le GREF Bretagne, groupement d'intérêt public financé par l'Etat et la Région, produit de la ressource, de l'expertise, de l'animation au profit de l'ensemble des acteurs du champ de la formation professionnelle, de l'orientation et de l'emploi.

En 2018, il a particulièrement participé aux travaux d'analyse des besoins en compétences sur certaines filières. A noter sa contribution vers les réseaux de l'orientation, notamment avec le développement de l'outil web CLEOR. De plus, il a produit les analyses sur l'ensemble des sortants des formations financées par la Région. Par ailleurs, il a largement contribué à l'élaboration du diagnostic support du Pacte breton dans l'investissement des compétences.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 301 Assurer la qualité de la relation emp connaissance, la concertation et l'orientatio

2018 en Bref

En 2018, la Région a organisé les 45èmes Olympiades des métiers, action phare régionale pour promouvoir la voie professionnelle et informer sur les métiers et les formations. Organisée sur site unique au parc des expositions de Saint Brieuc, cette manifestation a présenté 52 métiers dont 37 en concours. Près de 500 participant·e·s :245 jeunes (en majorité lycéen·ne·s, apprenti·e·s et étudiant·e·s) et 250 professionnel·le·s (juré·e·s, expert·e·s, démonstrateurs, professionnel·le·s des points information et de l'espace Orientation tout au long de la vie) ont contribué à la réussite de cette édition. 12 000 visiteur·se·s sont venu·e·s découvrir les Olympiades des métiers : 2 500 visiteur·se·s grand public et 9 500 scolaires.

// Objectifs, actions et chiffres clés

4,9 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Objectifs	Actions
1 Développer la connaissance de la relation emploi-formation	[I - 1] Conduire une démarche structurelle d'information et d'observation à l'échelle régionale
	[I - 2] Développer l'apport de connaissances thématiques complémentaires
2 Assurer la gouvernance du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)	[II - 1] Conduire le suivi et l'évaluation du CPRDFOP au sein du Comité Régional de l'Emploi, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle (CREFOP)
	[II - 2] Assurer une démarche d'animation auprès des acteurs régionaux et territoriaux
	[II - 3] Développer des dynamiques sectorielles dans le cadre de contractualisation renouvelée avec les branches professionnelles
3 Animer le service public régional de l'orientation et de l'évolution professionnelle	[III - 1] Accompagner les réseaux régionaux
	[III - 2] Développer la professionnalisation et l'ingénierie
	[III - 3] Faciliter l'information des publics
	[III - 4] Coordonner les plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs
4 Accompagner les publics jeunes en difficulté sur tout le territoire	

Les affectations

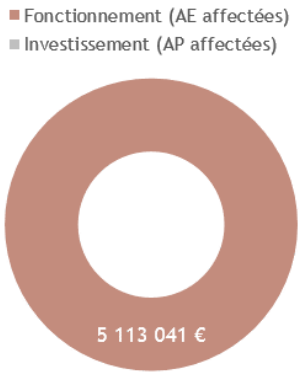

Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement

Les dépenses

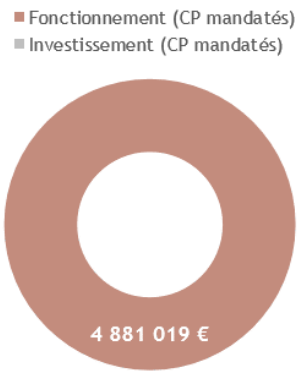

Un taux de réalisation de 80 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- **Développement de Cléor, nouvel outil d'informations territorialisées sur les métiers, les évolutions du marché du travail, les offres d'emploi [III – 3]**

En 2018 la Région, avec l'appui du GREF Bretagne, a développé un outil Web gratuit qui met à disposition de chacun·e des informations territorialisées sur les métiers, les évolutions du marché du travail, les offres d'emploi disponibles ou encore les passerelles possibles entre métiers, avec ou sans formation. Les demandes d'évolutions souhaitées par les usager·ère·s, après une phase test en 2017, ont été intégrées et les branches professionnelles ont été associées au développement de Cléor afin de mieux appréhender les réalités socio-économiques locales.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- **Une action orientée vers les publics jeunes les plus fragiles [4]**

Les Missions locales ont suivi légèrement moins de jeunes cette année (-3.15%). Dans le même temps, on constate une légère augmentation et un rajeunissement des premiers accueils, signe d'un renforcement des liens avec les publics les plus fragiles issus de la formation initiale. Par ailleurs, la baisse constante de suivi chez les hommes depuis 2016 est à mettre en relation avec la reprise économique : plus de 40 000 emplois en Bretagne se sont créés sur la période. La part des publics en dynamique d'insertion suivis par les Missions locales reste stable (-1%) à un bon niveau, ainsi que le nombre de jeunes suivi par les conseillers.

Indicateur N°1 [IV] - Les jeunes accueillis en Mission locale (ML)	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Estimation 2018
Nombre de jeunes peu qualifiés (4 et<) accueillis en ML	46 167	46 323	44 834
Proportion des jeunes femmes	44,4%	48,3 %	49.3%
Part des jeunes actifs 15-24 ans non occupé·e·s (niveau infra IV) / jeunes en demande d'insertion	65%	70%	69%
Nombre de jeunes suivi·e·s par un·e conseillèr·e technique	138	128	134

- **Favoriser l'accès à la formation qualifiante des publics jeunes les plus fragiles [4]**

En 2018, on constate une baisse importante (-25%) de l'accès à la qualification des jeunes. Ceci est lié à la conjonction de différents facteurs dont la fin du *Plan 500 000 formations*, la montée en charge de la *Garantie jeune*, mesure privilégiant l'accès direct à l'emploi, et les nombreuses opportunités d'emploi peu qualifiés ouverts dans le cadre de la reprise économique – les jeunes portant leurs choix vers un revenu d'activité immédiat au détriment de la construction d'un parcours vers la formation qualifiante.

Indicateur N°2 [IV] - Accès à la qualification	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Estimation 2018	Valeur cible 2019
Nombre de jeunes suivis entrés en qualification (alternance, PBF...)	4 532	5 250	3 954	4 500
Proportion de jeunes femmes	49,2%	51%	52%	50%

- **Un suivi d'insertion consolidé sur l'ensemble des dispositifs de formation professionnelle de la Région [I - 2]**

En déclinaison du chantier 2 du CPRDFOP, la Région a engagé des travaux courant 2017 afin de mettre en œuvre un dispositif harmonisé de suivi de l'insertion professionnelle des bénéficiaires de l'ensemble des dispositifs relevant de sa compétence. Cette démarche a connu son plein déploiement à compter de 2018.

Indicateur N°3 [I] - Enquête IROISE sur l'insertion	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Apprentissage			
Cohorte étudiée	Cohorte 2014		Cohorte 2017
Délai d'observation	18 mois (sept 2016)		7 mois
% de bénéficiaires suivis	69 %		73 %
Taux d'insertion	75 %		72 %
Délai d'observation			12 mois
% de bénéficiaires			73%
Taux d'insertion			91 %
Formation sanitaires et sociales			
Cohorte étudiée	Diplômés 2015	Diplômés 2016	Diplômés 2017
Délai d'observation	16 mois	16 mois	12 mois
% de bénéficiaires suivis	72 %	59 %	70 %
Taux d'insertion	86 %	87 %	91 %
Programme Bretagne Formation Chèque Formation			
Cohorte étudiée		Sortants 2016	Cohorte 2017
Délai d'observation		12 mois	12 mois
% de bénéficiaires suivis		68 %	Etude en cours
Taux d'insertion		69 %	

Le taux d'insertion représente le % de bénéficiaires en situation d'emploi à l'issue du délai d'observation suivant la sortie de formation (12 mois à compter des cohortes 2017), sur la base de la population des répondants à l'enquête (% de bénéficiaires suivis au regard du nombre total de personnes formées).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 302 Favoriser les initiatives des jeunes en forma les projets éducatifs des lycées

2018 en Bref

La Région porte une politique volontariste dans le domaine des projets éducatifs et de la mobilité internationale des apprenants. En 2018, un nouveau marché de 4 ans a été conclu pour accompagner les 50 lycées impliqués dans l'action Qualycée. Le mandat du *Conseil régional des jeunes* 2016/2018 s'est terminé notamment avec un projet reconnu sur le thème des normes sexuelles implicites. Le projet européen B-MOUVE continue sa croissance avec les établissements de formation sanitaire et sociale. Enfin, la Région poursuit son soutien aux ressources pédagogiques des lycées bretons.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens	2 Développer la mobilité internationale des apprenants	3 Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles
Actions	[I - 1] Promouvoir l'éducation citoyenne et éco-citoyenne dans les lycées	[II - 1] Favoriser les mobilités collectives des publics prioritaires de la Région	[III - 1] Soutenir les projets éducatifs associatifs
	[I - 2] Permettre l'expression et la création de projets par les jeunes bretons	[II - 2] Accompagner les séjours d'études et stages individuels à l'international	[III - 2] Poursuivre la structuration des bourses aux livres pour favoriser la mise à disposition gratuite des collections de manuels scolaires
	[I - 3] Valoriser les filières professionnelles des lycées et renforcer les liens avec le milieu économique	[II - 3] Encourager l'accueil de jeunes étrangers dans les établissements de formation	[III - 3] Soutenir les familles pour l'acquisition de matériels professionnels
		[II - 4] Informer les jeunes bretons	

8,6 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

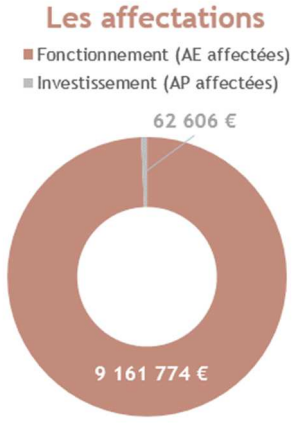

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 63 % en investissement

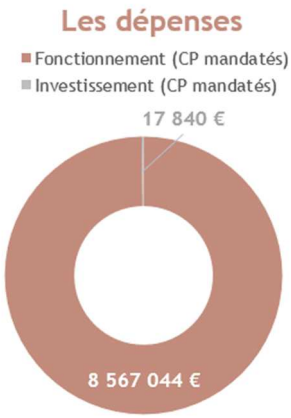

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 18 % en investissement

Le faible taux de consommation en investissement est lié à la mobilisation ou non de l'enveloppe par les lycées en démarche Qualycée.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Encourager les dynamiques éducatives dans les lycées et avec les lycéens [I]

Grâce au dispositif *Karta Bretagne*, la Région a poursuivi l'accompagnement des projets éducatifs portés par les lycées bretons. Avec près de 6% en plus d'actions soutenues en 2018, la dynamique de projet progresse au sein des établissements. Les axes « santé et qualité de vie » et « égalité fille garçon et lutte contre toutes discriminations » sont mobilisés par les équipes éducatives pour des projets construits sur les thématiques du bien-être, de l'estime de soi mais également du respect et de la prévention des violences.
En mars 2018, une rencontre régionale de mutualisation avec les lycées bretons a été proposée sur l'éducation à la sexualité afin d'illustrer la prise en compte de cette thématique dans des projets de sensibilisation conduits par les

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

pairs, les établissements ou encore le Conseil régional des jeunes. Une soixantaine de participants, majoritairement des infirmier.e.s, a ainsi pu découvrir ces ressources et en échanger.
Les actions d'ouverture culturelle se sont également poursuivies autour des événements littéraires bretons : *Goncourt des lycéens* et festival *Etonnants Voyageurs*. De nouvelles rencontres, dans le cadre du concours de critiques, sur le thème de la bande dessinée ont été réalisées en décembre 2018.

Indicateur N°1 [I-1] - *Karta Bretagne* - Nombre d'actions soutenues	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Réalisation 2017-18	Budget alloué 2017-18
Santé et qualité de vie	177	180	197	140 K€
Développement durable et agenda 21	240	227	238	230 K€
Ouverture des jeunes au monde	421	431	504	803 K€
Education artistique, sensibilisation à l'art, à la culture et aux sciences et techniques	895	909	911	923 K€
Egalité fille garçon et lutte contre toutes les discriminations	100	112	119	94 K€
TOTAL	1 833	1 859	1 969	2 190 K€

Le Conseil régional des jeunes a terminé son 7ème mandat 2016-2018 avec la finalisation des projets portés par les jeunes élus. Le projet de la commission santé *La norme, c'est toi*, sur le thème des normes ou représentations sociales implicites ressenties par les jeunes en terme de sexualité, a été lauréat du prix *Jeunes citoyens 2018* de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) en juin 2018.

- ## L'appui aux mobilités collectives et individuelles des apprenants et établissements bretons [II]

Les mobilités à l'étranger se déroulent en majorité en Europe et concernent des apprenti.es, des lycéen.nes et des étudiant.es inscrits dans un établissement de formation en Bretagne. On constate la montée en puissance des consortia portés par la Région avec une vingtaine d'établissements de formation sanitaire et sociale permettant la mobilité sortante d'élèves, d'étudiant.es et de personnels mais aussi celle entrante de professionnels. Le projet concernant l'enseignement supérieur, initiée en 2015, a été reconnu de qualité par l'Agence Erasmus + en décembre 2018.

Indicateur N°2 [II] - Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Réalisation 2017-18	Valeur cible 2017-18
Nombre d'apprenants bénéficiaires d'une aide à la mobilité collective	944	997	902	1 000
Nombre d'apprenants bénéficiaires d'une aide à la mobilité individuelle	2 244	2 235	2 198	2 350
Nombre d'apprenants et formateurs bénéficiaires d'une aide Erasmus+ (projet B'MOUVE)	24	87	128	150
Nombre total d'apprenants bénéficiaires	*3 212*	*3 319*	*3 228*	*3 500*
Dont % de femmes	*52 %*	*53 %*	*53 %*	*50 %*
Nombre d'établissements bénéficiaires d'une aide à la recherche de partenaires	12	10	12	12

- ## Promouvoir les initiatives associatives et soutenir les familles [III]

Le *Pass ressources pédagogiques* a permis la consolidation des collections de manuels par les lycées bretons et donc une participation financière moindre des familles mais les nouveaux programmes nationaux viennent requestionner le rôle et la place de la Région dans ce dispositif.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 303 Adapter le patrimoine bâti à l'accueil des ly

2018 en Bref

Lors de la session de juin, la Région a mis en avant le *Plan internats* visant à améliorer, de façon significative et dans un délai restreint, les conditions d'accueil des lycéens. En décembre 2018 ont été présentés le bilan du plan d'actions 2017-18, le premier du *Schéma directeur immobilier* voté en décembre 2016, et le plan d'actions pour la période 2019-2020.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Disposer des capacités d'accueil répondant aux évolutions des effectifs	2 Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
Actions	[I - 1] Construire de nouveaux lycées	[II - 1] Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
	[I - 2] Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants	[II - 2] Améliorer l'accès aux ressources numériques
		[II - 3] Permettre aux lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS

34,4 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.



Un taux d'affectation de 100 % en investissement

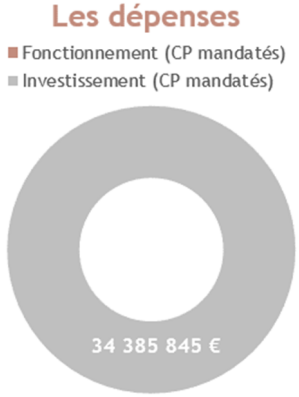

Un taux de réalisation de 82 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Construire de nouveaux lycées [I-1]

Cette action représente 1 % des crédits affectés et 7 % des paiements de l'année. En septembre 2018, les travaux ont débuté au lycée Simone Veil de Liffré.
Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué à l'équipe AIA pour le lycée de Ploërmel et les études en phase d'avant-projet définitif se sont poursuivies sur la deuxième moitié de l'année.
Enfin, la localisation d'un 3ème lycée neuf sur la commune de Chateaugiron a fait l'objet d'une délibération de la session de juin 2018.

• Restructurer et accroître les capacités d'accueil des locaux existants [I-2]

Cette action représente 31 % des crédits affectés et 19 % des paiements. Indicateur N°1 [I-1 et I-2] - Capacités d'accueil	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Budget global des extensions et des constructions neuves	4,5 M€	8,7 M€	2,2 M€
Budget consacré à la rénovation des locaux d'enseignement	15,8 M€	6,4 M€	3,9 M€

La rénovation des locaux d'enseignement a notamment porté sur le projet de construction de l'espace scientifique du lycée Théodore Monod au Rheu, dont les études ont été menées sur l'ensemble de l'année et sur la restructuration du lycée J. Brito à Bain de Bretagne réceptionné en septembre 2018.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°2 [I-2] - Structures provisoires déployées en Ille-et-Vilaine	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de structures louées	78	77	75
Coût des locations	1,8 M€	0,9 M€	0,9 M€
Durée moyenne des marchés de location	38	36	31
Nombre de structures achetées	15	29	38
Coût des achats	0,8 M€	0,8 M°€	1 M€

• Améliorer les conditions d'accueil des lycées [II-1]

Cette action représente 58 % des crédits affectés et 74 % des paiements. Elle a concerné la réception de plusieurs opérations dont la restructuration du lycée P. Sérusier à Carhaix, la zone de distribution du service de restauration du lycée J. Moulin à Châteaulin, la transformation de locaux pour accueillir de nouvelles formations au lycée J. Guéhenno à Fougères, Bréquigny à Rennes et M. Le Franc à Lorient ainsi que la création ou la restructuration de locaux d'enseignement et d'espaces élèves aux lycée Y. Bourges à Dinard, B. Franklin à Auray et Lesage à Vannes.
Des travaux sont en cours pour la construction de la halle technique du lycée J. Monnet à Quintin, la restructuration du lycée H.Avril à Lamballe, la construction d'un atelier automobile au Lycée Professionnel de Pont de Buis, les restructurations des lycées de Saint Aubin du Cormier et P. Mendès France à Rennes ainsi que la construction en extension du service de restauration du lycée C.de Gaulle à Vannes.
Enfin, des opérations importantes ont fait l'objet de phases d'études au cours de l'année, il s'agit notamment des restructurations des lycées T. Corbière à Morlaix, B. d'Argentré à Vitré et B. Franklin à Auray, des Espaces sciences de la cité scolaire Harteloire à Brest, des ateliers du lycée P. Mendès France à Rennes mais aussi de l'extension du lycée de Bréquigny à Rennes et de la construction de l'internat mutualisé au lycée Colbert à Lorient.

Indicateur N°3 [II-1] - Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Budget pour la modernisation des services de restauration	2,3 M€	3,3 M€	4,7 M€
Nombre de repas servis dans ces locaux rénovés et réceptionnés	4 550	0	960
Budget des opérations de construction et de rénovation d'internats	7,7 M€	4,6 M€	1,4 M€
Nombre de lits dans les internats rénovés ou construits et réceptionnés	170	0	0

Plusieurs opérations d'envergure concernant le *Plan internats* ont fait l'objet d'une affectation en 2018 et auront des impacts sur les paiements des exercices à venir, notamment la cité Kérichen à Brest et le lycée Sévigné à Cesson.

• Améliorer l'accès aux ressources numériques [II-2]

Cette action représente 1 % des crédits affectés et 4 % des paiements sur l'année 2018. Elle porte à la fois sur des opérations de travaux de mises en conformité de réseaux (lycée P. Guéguin à Concarneau réceptionné en 2018), de réfection des réseaux globaux des établissements (J. Moulin à Saint Brieuc et M. Berthelot à Questembert), de remplacement des autocommutateurs et, plus récemment, de la centralisation des autocommutateurs.

Indicateur N°5 [II-2] - Participer à la modernisation et à l'innovation pédagogique	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Remplacement des autocoms (nb de lycées bénéficiaires)	3	8	6
Dépenses consacrées aux réseaux informatiques des lycées	0,5 M€	0,2 M€	1,4 M€

(Voir le Programme 103 « Soutenir l'aménagement et le développement des usages numériques », pilote de cette action).

• Permettre aux lycéennes et lycéens de disposer d'espaces sportifs pour l'EPS [II-3]

Cette action représente 10 % des crédits affectés et 3 % des paiements de l'année. Concernant les opérations en maîtrise d'ouvrage régionale, la construction des espaces sportifs des lycées Félix le Dantec à Lannion, Rosa Parks à Rostrenen et P. Sérusier à Carhaix ont fait l'objet d'études. S'agissant des opérations menées par des collectivités, quatre nouvelles subventions ont été accordées en 2018 pour les communes de Brest et Vitré et la Communauté de Communes de Douarnenez.

Indicateur N°6 [II-3] - Dépenses liées aux équipements	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Maîtrise d'ouvrage Région	0,7 M€	1,7 M€	0,6 M€
Subventions accordées aux collectivités	0,2 M€	0,4 M€	0,3 M€

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 304 Participer aux investissements immobiliers privés

2018 en Bref

La Région participe aux investissements des établissements privés sous contrats en répondant à leurs demandes de construction, de modernisation et de mises aux normes des locaux. Pour la période 2017-2021, la Région avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) ainsi que le Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) ont formalisé leurs relations selon les compétences respectives de chacun dans le cadre de protocoles de partenariat.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers	2 Améliorer les conditions d'accueil dans les lycées
Actions	[I - 1] Participer à la mise en conformité des locaux	[II - 1] Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers
	[I - 2] Améliorer l'accessibilité des usagers	[II - 2] Maîtriser les consommations énergétiques et d'eau
		[II - 3] Participer à la conservation du bâti

17,9 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

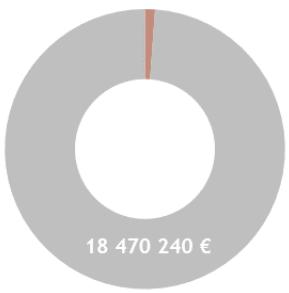

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

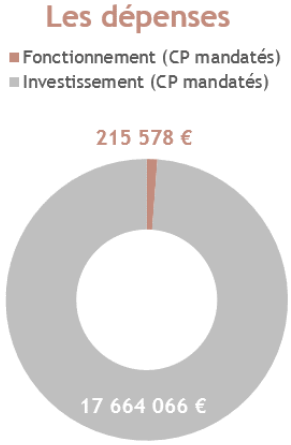

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Adapter les locaux aux évolutions des besoins des usagers [II-1]

Chaque année, en moyenne, la Région accompagne le financement de 270 opérations de travaux dans les établissements privés. Pour 2018, 263 subventions ont été attribuées pour un montant de 18,47 M€. Sur cette somme 12,5 M€ ont été attribués aux établissements relevant du réseau du CAEC conformément au protocole de partenariat signé en 2017. Les crédits accordés aux établissements agricoles s'élèvent à 4,48 M€ pour les lycées relevant du CREAP et 1,49 M€ pour les maisons familiales et rurales.
Deux fonctions totalisent plus de la moitié des crédits : la fonction « enseignement » avec 4,39 M€, près du quart des crédits affectés, ainsi que la fonction « vie dans l'établissement » (restauration, internat) qui représente 6,23 M€.

Certains travaux ne peuvent être individualisés par fonction car ils s'inscrivent dans des opérations globales de travaux ou portent sur la réfection de toiture, ou encore le ravalement de bâtiment par exemple. En 2018, ces opérations concernent 93 subventions pour un montant total de 6,19 M€.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [II-1] - Répartition des crédits par fonction	Réalisation 2016		Réal			
Fonction	Nbre	Montant M€	Nbre	Montant M€	Nbre	Montant M€
Fonction Accueil	2	0,28	14	0,45	9	0,85
Fonction enseignement général	11	0,67	22	0,92	11	0,51
Fonction enseignement technologique et professionnel	47	5,76	55	3,04	29	3,14
Fonction enseignement : CDI	2	0,02	4	0,10	3	0,02
Fonction enseignement : espaces scientifiques	6	0,35	9	0,70	6	0,18
Fonction enseignement : installations sportives	14	0,41	11	0,16	10	0,55
Fonction vie dans l'établissement : restauration	24	1,50	35	2,99	36	2,14
Fonction vie dans l'établissement : internat	15	4,81	15	4,85	22	3,48
Fonction vie dans l'établissement : autres espaces	8	0,37	15	1,14	19	0,61
Fonction transversale : sanitaires	5	0,16	8	0,26	5	0,29
Fonction transversale : circulation	15	0,29	9	0,10	20	0,51
Toutes fonctions (autres)	98	4,44	98	4,78	93	6,19
Total général	250	19,88	295	19,46	263	18,47

- Participer à la mise en conformité des locaux [I-1], maitriser les consommations énergétiques et d'eau [II-2]

Indicateur N°2 [I-1] - Répartition des crédits par nature d'opération	Réalisation 2016		Réalisation 2017		Réalisation 2018	
Catégorie	Nbre	Montant M€	Nbre	Montant M€	Nbre	Montant M€
0 - Restructuration lourde	25	4,93	19	4,19	25	5,92
1 - Construction	35	10,17	28	9,15	23	5,22
2 - Rénovation intérieure	68	1,41	105	2,76	92	3,58
3 - Sécurité et mise en conformité	57	1,18	87	2,05	64	1,77
4 - Maîtrise des consommations énergétiques	29	0,73	22	0,58	25	0,83
5 - Clos couvert	16	0,38	16	0,42	14	0,64
6 - Aménagements extérieurs	17	0,26	18	0,31	20	0,51

En 2018, une subvention sur cinq concerne une opération de construction ou de restructuration, soit 60% des crédits affectés. Pour les autres subventions, le tableau suivant ventile les opérations selon la nature des travaux réalisés.

Indicateur N°3 [II-2] - Répartition des crédits par type de travaux	Réalisation 2016		Réalisation 2017		Réalisation 2018	
Nature des travaux	Nbre	Montant k€	Nbre	Montant k€	Nbre	Montant k€
Accès et clôture	8	33	10	204	13	329
Amélioration accessibilité	20	590	23	800	28	1 227
Chauffage et eau chaude sanitaire	10	398	66	1915	53	1 875
Conformité des ascenseurs	3	9	1	116	-	-
Conformité électrique : courants faibles	8	101	20	439	8	73
Conformité électrique : courants forts	13	238	14	164	7	172
Enduit / ravalement / bardage	4	96	6	158	5	261
Enveloppe du bâtiment : Isolation, menuiseries ext.	21	470	6	147	20	630
Equipements fixes ou intègres au bâti	24	173	26	462	36	579
Revêtements - finitions -aménagements intérieurs	38	740	24	360	9	907
Sécurité incendie	6	154	17	307	20	278
Solaire : Thermique ou photovoltaïque	-	-	2	26	-	-
Toiture / charpente	12	280	10	263	9	375
Travaux d'hygiène	6	65	-	-	1	12
Ventilation / extraction et plomberie sanitaire	5	146	4	205	-	-
Voirie réseaux divers et espaces verts	7	193	7	102	5	170
Total général	185	3 686	236	5 668	214	6 888

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 305 Mettre en œuvre une stratégie immobilière d bâti des lycées

2018 en Bref

L'année 2018 marque la fin du premier plan d'actions du *Schéma directeur immobilier des lycées* et l'approbation d'un nouveau pour 2019-2020.

La question des économies d'énergie dans les lycées a fait l'objet d'ateliers de travail pour mettre en place dès 2019 une stratégie sur l'énergie en lien avec la BreizhCop.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine	2 Préserver la sécurité et l'accessibilité des usagers	3 Assurer la maintenance et l'amélioration du patrimoine
Actions	[I - 1] Améliorer la connaissance du patrimoine	[II - 1] Assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers	[III - 1] Assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages
	[I - 2] Piloter la mise en œuvre de la stratégie	[II - 2] Mobiliser les moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles	[III - 2] Optimiser les installations de chauffage et développer le recours aux énergies renouvelables
			[III - 3] Assurer la maintenance et l'entretien des lycées par les équipes mobiles d'assistance technique

40,4 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

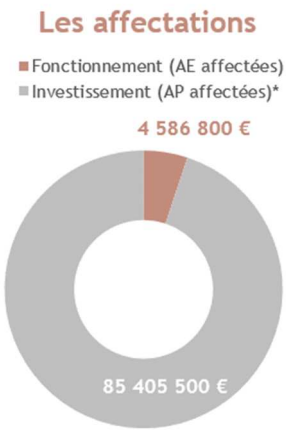

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement



Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 94 % en investissement

* Une nouvelle AP pluriannuelle a été ouverte en 2017

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Conduire la stratégie immobilière de gestion du patrimoine [I-1 et I-2]

Cette action représente 13 % des crédits affectés et 17 % des paiements de l'année 2018. Elle porte notamment sur des opérations permettant de mieux connaître le patrimoine des lycées (diagnostics radon, amiante, accessibilité), de rédiger des programmes mais aussi de piloter la maîtrise d'ouvrage des opérations (rémunération du mandataire). En 2018, les premiers diagnostics portant sur le radon ont été réalisés pour les départements 22 et 29, pour des premiers travaux de remédiation à mettre en œuvre en 2019. Les diagnostics pour les départements 35 et 56 ont fait l'objet d'une commande fin 2018.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Assurer la sécurité et l'accessibilité des usagers [II-1]

Cette action représente 20 % des crédits affectés et 19 % des paiements de 2018. Près de 41 % des crédits de paiement ont été consacrés à l'amélioration des conditions de travail des agents. Le recours à l'achat de bâtiments modulaires a été privilégié dans l'attente de la réalisation des travaux (lycées R.Parks à Rostrenen, LPA de Caulnes, Kerraoul à Paimpol ou P.Sérusier à Carhaix). L'amélioration des conditions de travail passe également par la restructuration de services de restauration (laverie, pôle cuisson, lingerie…). Il s'agit notamment des lycées de l'Elorn à Landerneau (laverie), Beaumont à Redon (laverie et pôle cuisson), Ampère à Josselin (laverie) ou Dupuy de Lôme à Brest (lingerie).

Indicateur N°1 [II-1] - Mise en conformité des ascenseurs	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre d'établissements bénéficiaires	8	15	21

S'agissant de l'accessibilité, la Région s'est dotée d'un accord-cadre dont la mission principale est l'élaboration et la mise à jour des registres publics d'accessibilité dans tous les établissements et l'élaboration du bilan *Agenda d'accessibilité programmé* (Ad'Ap).

Indicateur N°2 [II-1] - La sécurité et l'accessibilité des usagers	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Montant des investissements consacrés à la sécurité des personnes	2,4 M€	4,5 M€	4,3 M°€
% des bâtiments sous avis favorables des commissions de sécurité	93,24 %	95,24 %	90,67 %
Dépenses consacrées à l'amélioration des locaux de travail	2,2 M€	0,4M€	2,8 M°€

- ## Mobiliser les moyens permettant de faire face aux situations exceptionnelles [II-2]

Cette action représente 3 % des montants affectés et 5 % des paiements sur 2018. Elle concerne principalement la réalisation de petits travaux urgents, la prise en charge des mesures conservatoires lors de la survenance de sinistre, la location temporaire de bâtiments modulaires et les frais de déménagement des mobiliers lors de la réalisation de travaux impactant l'organisation des établissements.

- ## Assurer les grosses réparations et le renouvellement des ouvrages [III-1]

Cette action représente l'investissement le plus important du programme 305 (42 % des crédits affectés et 43 % des paiements de 2018). Compte tenu du fait que la moitié des bâtiments de l'ensemble du parc immobilier des lycées a été construite avant les années 70, les opérations de maintien du bâti (toitures, façades, menuiseries - dépenses qui concourent également à l'amélioration thermique des bâtiments) sont indispensables. Parmi les interventions de 2018, à noter la rénovation des façades des lycées Freyssinet à St Brieuc, J.M. Le Bris à Douarnenez et Charles de Gaulle à Vannes, et les façades et menuiseries de l'établissement régional d'enseignement adapté de Taden.

- ## Optimiser les installations de chauffage [III-2]

Cette action représente 2 % des crédits affectés et 4 % des paiements. Trois lycées ont fait l'objet d'un raccordement au réseau de chaleur urbain (Fulgence Bienvenue à Loudéac, Descartes et Zola à Rennes). Le nombre d'établissements bénéficiant de ce mode de chauffage passe donc à dix. Il est à noter que des opérations de restructuration globale figurant sur le programme 303 intègrent des travaux d'isolation thermique concourant à améliorer les performances énergétiques des établissements (ex : l'extension du lycée Bréquigny à Rennes, la restructuration du bâtiment E du lycée H.Avril à Lamballe ou la restructuration de l'externat de Mendès-France à Rennes).

Indicateur N°3 [III-2] - Maîtriser les coûts de fonctionnement des lycées	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Dépenses consacrées à l'optimisation des installations de chauffage	0,9 M€	0,3 M€	1 M€
Dépenses consacrées à l'isolation thermique des lycées	5,1 M€	10,1 M€	2,5 M€
Energie solaire produite dans les lycées (cumulé en kwh)	641 600	627 200	625 200

- ## Assurer la maintenance et l'entretien des lycées par les *Equipes mobiles d'assistance techniques* (EMAT) [III-3]

Cette action représente 27 % des crédits affectés et 22 % des paiements sur 2018. L'activité des EMAT est en nette augmentation en 2018 (+40 % de paiement par rapport à 2017) et notamment par le recours aux accords-cadres permettant de programmer et réaliser davantage de travaux. En 2018 : 5 782 bons de maintenance préventive (+11 %) et 2 775 bons de maintenance corrective et améliorative (+6 %).

Améliorer les équipements dans les lycées p

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Ce programme finance les matériels pédagogiques utilisés par les enseignants et leurs élèves ainsi que les équipements nécessaires à l'exploitation des lycées. Depuis 2017, la méthode de lavage des locaux par pré-imprégnation se généralise progressivement dans l'ensemble des lycées. Pour accompagner sa mise en place, la Région a fait un effort important en 2018 pour renouveler les matériels mécaniques, consacrant une enveloppe financière de 1,8 M€ pour l'acquisition de ces matériels d'entretien.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	[I - 1] Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules
	[I - 2] Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration
2 Adapter les équipes pédagogiques	[II - 1] Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
	[II - 2] Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations

7,7 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

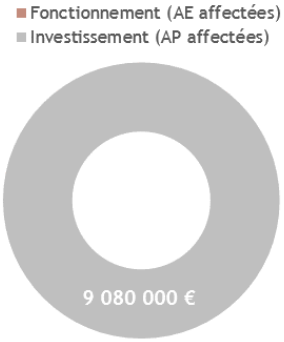

Un taux d'affectation de 100 % en investissement

Les dépenses

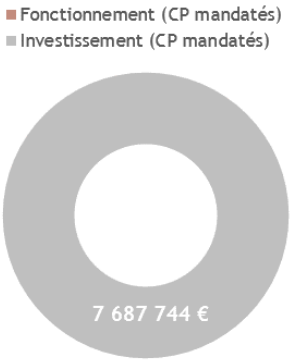

Un taux de réalisation de 84 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Modernisation des équipements des services d'entretien, d'hébergement et de restauration, des mobiliers et des véhicules [I-1]

Cette action assure le financement des équipements qui concourent au fonctionnement normal d'un lycée. La Région prend en charge intégralement ces dépenses hormis pour les petits équipements de restauration. En 2018, la Région a consacré 1,8 M€ pour l'achat des matériels d'entretien des locaux. Au total, le budget affecté à la modernisation des équipements d'exploitation totalise 3,9 M€, soit 43% des crédits affectés sur ce programme.

Indicateur N°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées (subventions)	Réalisation 2017		Réalisation 2018	
	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€
Matériel d'entretien des espaces verts	31	160	39	277
Matériel d'entretien des laboratoires	2	10	2	9
Matériel d'entretien des locaux	13 marché	69 800	marché	1 800
Matériel des services de restauration	68	234	68	328
Matériel pour l'atelier des agents de maintenance du patrimoine	37	72	47	93

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Matériel pour le service de lingerie	25			
Mobilier des salles de classe et du cdi	65	422	75	411
Mobilier et équipement de l'internat et du restaurant	31	150	35	216
Mobilier pour l'accueil et l'administration	31	105	31	78
Mobilier pour l'infirmerie	3	2	1	2
Véhicules	10	140	20	235
Equipements pour améliorer la sécurité des biens et des personnes	78	219	74	254
Total général	394	2 500	416	3 928

- ## Acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration [I-2]

Dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation pluriannuelle des investissements, la Région accompagne les lycées en équipements mobiliers et matériels. Cette action a mobilisé environ 1 M€ sur l'autorisation de programme 2018. Parmi les principales livraisons intervenues courant 2018 figurent l'internat du lycée Brocéliande de Guer (305 K€), les nouveaux locaux du lycée agricole de Morlaix (103 K€), les externats des lycées Paul Sérusier de Carhaix (92 K€) et Yvon Bourges de Dinard (76 K€), les centres de documentation et d'information des lycées Jean Brito de Bain de Bretagne (75 K€) et Alphonse Pellé de Dol de Bretagne (40 K€).

- ## Adapter les équipements pédagogiques [II-1 / II-2]

Le financement des équipements pédagogiques totalise 4,1 M€ en 2018, soit près de la moitié des crédits du programme.

Indicateur N°2 [II] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Dépenses d'équipements pédagogiques	3,9 M€	4,5 M€	4,1 M€
Dépenses par élève	49 €	57 €	51 €
Dont dépenses d'équipement dans le cadre d'une ouverture de formation	0,5 M€	0,5 M€	0,1 M€

Sur cette somme, les équipements destinés à l'enseignement général représentent 822 K€, essentiellement des matériels pour les formations scientifiques. Les équipements les plus onéreux concernent les formations technologiques et professionnelles qui mobilisent 3,3 M€ en 2018 dont plus des deux tiers pour le domaine de formation « mécanique, électricité, électronique ».

Indicateur N°3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques (subventions)	Réalisation 2017		Réalisation 2018	
	Nombre	Montant k€	Nombre	Montant k€
Formations générales, technologiques et CPGE : enseignements généraux	29	120	32	117
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	112	641	105	705
Formations professionnelles : enseignements généraux	15	31	18	67
Formations professionnelles : équipements spécifiques par domaines	160	3 706	127	3 263
génie civil construction et bois	28	967	19	148
matériaux souples	9	52	5	108
mécanique électricité électronique	56	1 833	52	2 258
services aux personnes	21	132	15	321
spécialités pluri-techno de production	5	42	1	8
transformations	16	330	14	211
agriculture pêche forêt et espaces verts	14	162	12	124
communication et information	6	71	3	24
Services à la collectivité			2	9
échanges et gestion	5	117	4	52
Total général	**316**	**4 498**	**282**	**4 152**

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 307 Participer à l'amélioration des équipements des établissements privés

2018 en Bref

Dans le cadre de protocoles de partenariat couvrant la période 2017-2021, la Région et le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC) ainsi que le Conseil régional de l'enseignement agricole privé (CREAP) ont formalisé leurs relations selon les compétences respectives de chacun. Les enveloppes financières pour chaque réseau sont définies dans ces conventions : 3,1 M€ en 2018 pour les établissements relevant du réseau CAEC, 650 K€ pour les établissements relevant du réseau CREAP.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées	2 Adapter les équipements pédagogiques
Actions	[I - 1] Participation à la modernisation des équipements et des services d'hébergement et de restauration et des mobiliers scolaires	[II - 1] Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations
	[I - 2] Participation à l'acquisition des équipements dans le cadre des opérations de construction, de rénovation et de restructuration auxquelles la Région apporte une contribution financière	[II - 2] Acquisition des équipements pédagogiques liés aux évolutions de la carte des formations dans l'enseignement professionnel et technologique
		[II - 3] Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Education Nationale d'équipements informatiques pour les filières d'enseignement général

3,4 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

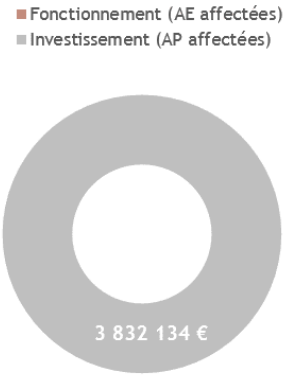

Un taux d'affectation de 93 % en investissement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 83 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Moderniser l'équipement pour l'exploitation des lycées [I-1 / I-2]

Les équipements sont cofinancés à parité avec les établissements. La modernisation des équipements d'exploitation représente 19 % des crédits affectés sur ce programme. En 2018, 137 subventions ont été accordées pour un encours de 721 K€.

Indicateur N°1 [I-1] - Moderniser les équipements pour l'exploitation des lycées (Subventions)	Réalisation 2017		Réalisation 2018	
	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€
Matériel des services de restauration	25	186	19	114
Matériel pour le service de lingerie	3	6	-	-
Mobilier des salles de classe et du CDI	46	299	80	397
Mobilier et équipement de l'internat et du restaurant	50	557	38	210
Total général	124	1 048	137	721

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Adaptation des équipements aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations [II-1]

Les équipements pédagogiques totalisent 2,7 M€ en 2018. En montant, la moitié des subventions accordées concerne les matériels et solutions informatiques (1,4 M€). Cette action mobilise plus des deux tiers des crédits affectés sur ce programme.

Indicateur N°2 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements (subventions)	Réalisation 2017		Réalisation 2018	
	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€
Equipements et solutions informatiques	206	1 313	188	1 359
Equipements pédagogiques hors informatique	220	1 379	209	1 322
Total général	426	2 692	397	2 681

Les subventions attribuées pour participer au financement des équipements de l'enseignement général et technologique totalisent 223 K€ soit 17% des montants accordés et près de la moitié du nombre total de subventions. Les subventions pour les équipements des formations professionnelles totalisent 1 M€, montant identique à 2017.

Indicateur N°3 [II-1] - Participer à la modernisation et au renouvellement des équipements : détail des financements des équipements pédagogiques (subventions)	Réalisation 2017		Réalisation 2018	
	Nombre	Montant K€	Nombre	Montant K€
Formations générales, technologiques et CPGE : enseignements généraux	21	59	17	71
Formations générales, technologiques et CPGE : formations scientifiques	51	341	49	152
Formations professionnelles : enseignements généraux	4	2	33	91
Formations professionnelles : équipements spécifiques par domaine	144	977	110	1 008
génie civil construction et bois	4	39	9	80
matériaux souples	1	3	2	17
mécanique électricité électronique	66	507	36	471
services à la collectivité	2	3	1	9
services aux personnes	19	66	24	67
spécialités pluri-techno de production	4	48	5	45
transformations	16	166	7	102
agriculture pêche forêt et espaces verts	16	105	20	188
communication et information	9	20	2	21
Spécialités plurivalentes des services	-	-	2	7
échanges et gestion	7	20	2	1
Total général	**220**	**1 379**	**209**	**1 322**

- ## Acquisition et mise à disposition des établissements sous contrat avec l'Éducation Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général [II - 3]

Les matériels mis à disposition sont identiques à ceux mis en service dans les lycées publics. Les équipements sont livrés au cours du premier trimestre de l'exercice suivant.

Indicateur N°4 [II-3] - Acquérir et mettre à disposition des établissements sous contrat avec l'Education Nationale des équipements informatiques pour les filières d'enseignement général	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	556	615	817

En 2018, le nombre d'ordinateurs mis à disposition a fortement progressé, passant de 615 en 2017 à 817 en 2018 dont 8 classes mobiles d'ordinateurs portables. A la demande du CAEC, et afin de respecter l'enveloppe de 3,1 M€ prévue au protocole de partenariat, les crédits non utilisés pour les subventions d'équipements ont en effet été reportés sur la mise à disposition des équipements informatiques permettant ainsi d'augmenter le volume de matériel acquis.

Développer le numérique éducatif

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

En 2018, une nouvelle convention a été signée avec l'académie pour la période 2018-2021 afin de maintenir et faire évoluer l'Espace numérique de travail *Tout@tice* selon quatre axes majeurs : simplifier l'accès aux ressources pédagogiques numériques, renforcer l'offre de services numériques, développer un cloud personnel pour les élèves, faciliter et simplifier les démarches administratives pour les usagers.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Accompagner les lycées dans l'usage des outils numériques	2 Adapter les équipements aux évolutions pédagogiques	3 Proposer une offre de débit confortable accessible à tous les établissements scolaires
Actions	[I - 1] Identifier les nouveaux outils numériques	[II - 1] Mettre à disposition des équipements adaptés et performants favorisant les usages numériques	[III - 1] Développer et rénover les réseaux informatiques des lycées publics
	[I - 2] Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage	[II - 2] Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée pour garantir la disponibilité des matériels	[III - 2] Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement au très haut débit

7,2 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

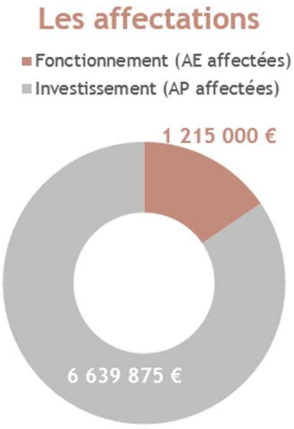

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

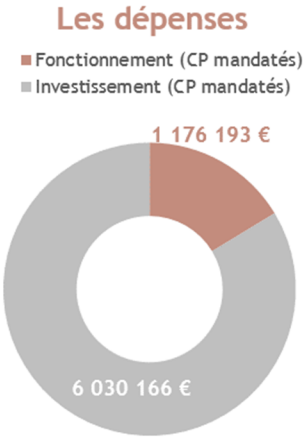

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 90 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Accompagner le déploiement de ressources numériques et en favoriser l'usage [I-2]

Depuis 2011, la Région participe financièrement au développement par l'académie de l'Espace numérique de travail *Tout@tice*. Cet environnement de travail se présente comme un portail web offrant aux parents, enseignants et élèves des ressources et services personnalisés liés à leur profil. Afin de maintenir et développer *Tout@tice*, vecteur essentiel du développement des usages numériques en lycée, une nouvelle convention a été signée avec l'académie en décembre 2018 couvrant la période 2018 à 2021. La participation de la Région est fixée à 270 K€ par an pour un montant total de 1,08 M€.

• Mettre à disposition des équipements favorisant les usages numériques [II-1]

En moyenne, les lycées disposent d'un ordinateur pour 3 élèves. Avec un parc de plus de 30 000 postes, le renouvellement de ces matériels mobilise une part importante des crédits. Les équipements sont acquis directement par la Région dans le cadre de procédures de marchés publics qui intègrent des critères et des labels environnementaux couvrant l'ensemble du cycle de vie du matériel, de sa conception à son recyclage. Cette action

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

finance également d'autres équipements qui participent au développement [illegible] interactives et matériel d'expérimentation assistée par ordinateur par exemple.

Indicateur N°1 [II-1] - Acquisition de matériels adaptés aux évolutions pédagogiques et aux référentiels des formations	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre d'ordinateurs mis à disposition	5 330	5 690	6 456
Nombre de solutions interactives mises à disposition	101	105	107
Financement de matériels d'EXAO (subventions)	0,31 M€	0,30 M€	0,12 M€
Nombre de mallettes de baladodiffusion mises à disposition	29	9	14

En 2018, une nouvelle organisation des infrastructures réseaux a été mise en place dans une trentaine de lycées, les serveurs informatiques étant centralisés et mutualisés au sein de datacenters. La mise en œuvre de cette architecture a nécessité une mise à niveau du parc informatique dans les lycées concernés, se traduisant par un nombre plus important d'ordinateurs mis à disposition en 2018.

• Mettre en œuvre la maintenance des équipements informatiques en lycée [II-2]

La Région intervient dans la maintenance informatique aux côtés de l'académie depuis 2013. Chaque année, la Région prend en charge une vingtaine d'établissements supplémentaires. Fin 2018, elle assure la maintenance des équipements informatiques auprès de 63 établissements. La mise en œuvre de ce dispositif au cours de cet exercice a mobilisé 0,9 M€ : 0,6 M€ en achat d'équipements et de composants, 0,3 M€ en prestations de services.

Indicateur N°2 [II-2] - Maintenance des équipements informatiques en lycée	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Dépenses d'équipement pour la maintenance informatique	126 K€	380 K€	594 K€
Prestations extérieures	237 K€	280 K€	278 K€
Nombre d'interventions en lycées	8 103	13 721	21 124
Nombre de lycées pris en charge par la Région	24	45	63

• Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit [III-2]

Dans l'attente du raccordement effectif des lycées à la fibre optique, la Région propose, aux établissements qui le souhaitent, une offre alternative leur permettant de disposer d'un débit minimum de 30 Mo. En contrepartie, les établissements participent financièrement à hauteur de 120 € par mois. Ce montant est adossé au prix de l'abonnement à la fibre à très haut débit (FTTH). Dès que celle-ci sera accessible dans leur secteur géographique, les établissements y seront raccordés et disposeront d'une liaison haut débit de 100 Mo. Pour 2018, la charge nette de ce dispositif pour la Région s'élève à 0,9 M€ pour 94 lycées adhérents à ce service.

Indicateur N°3 [III-2] - Proposer une solution transitoire dans l'attente du raccordement très haut débit	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Coût du dispositif (abonnement au service et raccordement)	0,3 M€	1,02 M€
Nombre de lycées adhérents	82	94
Nombre de lycées raccordés	74	94
Montant reversé par les lycées	15 K€	93 K€

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 309 Assurer le fonctionnement des lycées public

2018 en Bref

Lors du vote du Budget primitif 2018, l'Assemblée régionale a fait de la refondation de la relation entre la Région et les Etablissements publics locaux d'enseignement (EPLE) une priorité. L'autonomie des établissements dans un cadre contractuel concerté et la visibilité de l'action régionale en faveur des lycées se sont inscrites comme des orientations majeures dans les nouvelles relations à établir avec les lycées. La recherche d'une plus grande autonomie de décision des EPLE a ainsi été confirmée.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Mettre en place une démarche globale de progrès	2 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	3 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens
Actions	[I - 1] Mettre en œuvre des projets structurants pour améliorer la qualité de chaque mission	[II - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique	[III - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs
	[I - 2] Piloter les métiers et les compétences	[II - 2] Assurer le patrimoine scolaire	
	[I - 3] Etablir et formaliser des relations contractuelles avec les EPLE	[II - 3] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles	

30,8 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

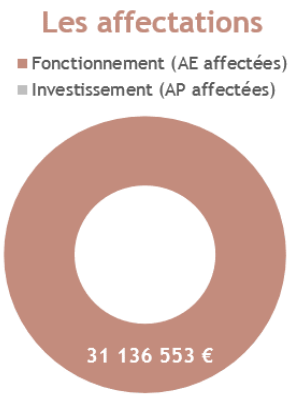

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

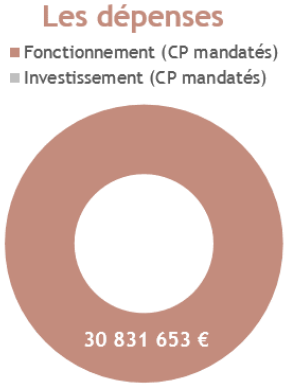

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Une démarche globale de progrès pour améliorer la qualité de chaque mission [I]

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'actions d'amélioration des conditions de travail (PAACT), la démarche de définition du niveau de qualité de service pour les missions exercées dans les lycées publics a été poursuivie.

En matière d'hygiène et propreté, des protocoles de nettoyage des locaux de restauration ont été élaborés et testés. Le nettoyage à la vapeur est également en expérimentation avec pour objectif de limiter l'utilisation de produits chimiques et d'eau.

En matière de restauration collective, une charte qualité a été co-élaborée avec les lycées. 70 participants se sont engagés dans la concertation. Membres des équipes de direction des lycées et agents techniques se sont réunis pour rédiger un cadre commun de qualité pour les lycées publics bretons. Cette charte est articulée avec la démarche

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Breizh Alim' et intègre les objectifs de la nouvelle loi Egalim, pour l'équilibre [illegible] secteur agricole et une alimentation saine et durable en matière de restauration collective.

La Région a également poursuivi le déploiement de la méthode de nettoyage par pré-imprégnation. Fin 2018, 64 lycées étaient équipés. Pour accompagner sa mise en place, des actions ont été menées : diffusion d'outils de communication à destination des équipes, création de tutoriels vidéo, accompagnement des référents encadrement, réunions d'information auprès des encadrants de service général et technique…

Après 6 mois d'expérimentation auprès de 6 lycées, le déploiement de la solution informatique de gestion de la restauration *Easilys* a été validé en juin 2018.

• La politique tarifaire en matière de restauration scolaire [I]

Depuis 2008, la Région a en charge la compétence de la restauration scolaire. Elle fixe les tarifs des repas fournis aux élèves des lycées dont elle a la charge, en tenant compte des propositions formulées par les Conseils d'administration des lycées. Ces dernières doivent respecter les critères arrêtés par la Commission permanente conformément à l'objectif de convergence de l'ensemble des tarifs. En 2018, s'agissant du forfait 5 jours, principal mode de tarification adopté par les établissements scolaires, les tarifs ont varié entre 2,50 € et 3,60 €, à une exception près, de 4,00 €, sachant que la Région a limité l'augmentation à 2,06 %, taux correspondant à l'évolution de l'indice des prix des cantines, fourni par l'INSEE, pour la période de juin 2016 à juin 2017.

• L'optimisation du financement du fonctionnement des lycées [II-1]

En 2018, la Région a attribué 28,28 M€ au titre de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) qui correspond désormais à la fusion de la dotation annuelle et de la dotation aux contrats obligatoires, travaux d'urgence et petit entretien (DoCOTUPE). La baisse du montant global des charges de viabilisation consécutive aux contrats de fourniture de gaz (UGAP) et d'électricité (SDE22) négociés par la Région pour le compte des EPLE et les interventions opérées directement par les Equipes mobiles d'assistance technique (EMAT), ont permis de contenir les dépenses des lycées et ainsi attribuer le montant de DGF adapté à leurs besoins.

Comme en 2017, les conditions climatiques favorables ont eu pour conséquence une faible demande de dotations complémentaires de fonctionnement et, par ailleurs, aucun crédit n'a été attribué au titre des surcoûts induits par les travaux réalisés à l'initiative de la Région.

Indicateur N°1 [II-1] - Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Dotations annuelles de fonctionnement	26,08 M€	28,37 M€	28,28 M€
Dotations complémentaires de fonctionnement (DCF)	0,29 M€	0,15 M€	0,19 M€
Dont surcoûts induits par les travaux réalisés par la Région en tant que maître d'ouvrage	0,04 M€	-	-
Poids des DCF par rapport aux dotations annuelles	1,1 %	0,53 %	0,67 %

• L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs [III-1]

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, la Région alloue aux établissements scolaires une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales.

Indicateur N°2 [III-3] - Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Montant global des dotations	1,763 M€	1,598 M€	1,861 M€

La baisse enregistrée en 2017 était due au fait que 8 établissements ayant des réserves suffisantes à ce titre, n'avaient pas perçu de dotation.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

En 2018, la Région a entériné le principe selon lequel le montant du forfait d'externat part « personnels » doit être calculé par référence aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants relatives à l'externat des lycées de l'Enseignement public en Bretagne, en application de l'article L 442-9 du code de l'éducation et conformément aux termes du protocole de partenariat signé avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Apporter les ressources financières nécessaires aux établissements pour optimiser leur fonctionnement	[I - 1] Attribuer les dotations permettant de couvrir les charges de viabilisation, d'entretien, de personnels non enseignants et les dépenses courantes liées à l'activité pédagogique
	[I - 2] Attribuer les dotations pour l'utilisation pédagogique des exploitations agricoles
2 Favoriser la pratique du sport scolaire par les lycéens	[II - 1] Attribuer les dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs

36 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

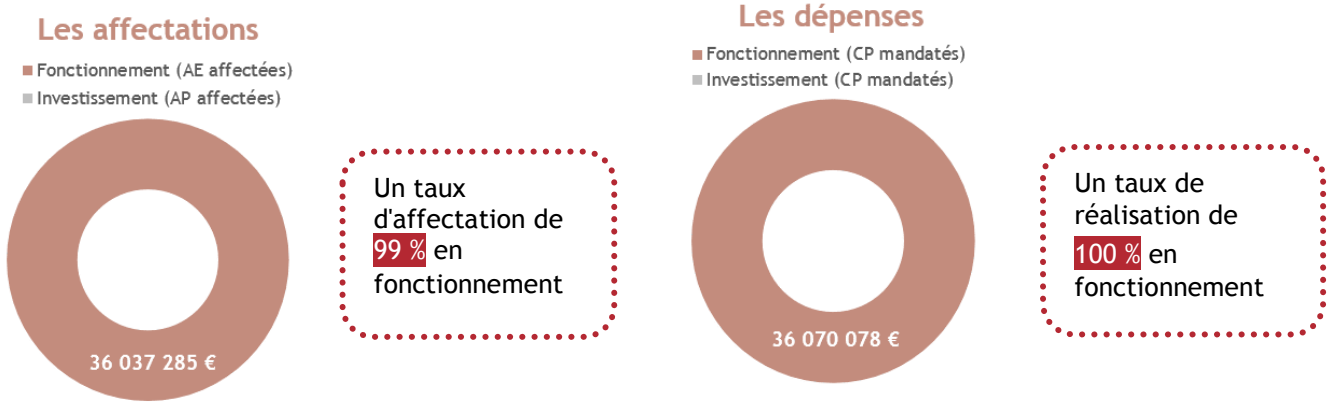

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### L'attribution des dotations de fonctionnement aux établissements privés [I-1]

En vertu de l'article L442-9 alinéa 1 du Code de l'éducation, les dépenses de fonctionnement des établissements d'enseignement privés sous contrat avec le Ministère de l'éducation nationale, sont prises en charge sous la forme de contributions forfaitaires versées par élève et par an et calculées selon les mêmes critères que pour les lycées publics.

Le forfait d'externat correspondant à la part « matériel » attribué aux établissements privés sous contrat avec l'Education nationale est calculé suivant les mêmes critères que ceux utilisés pour les établissements publics. Cette dotation représente 17,46 M€, soit une baisse de 0,18 M€ par rapport à 2017.
Un complément forfaitaire d'environ 2 M€, à rapprocher des dotations complémentaires de fonctionnement et à l'ancienne Dotation aux contrats obligatoires, travaux d'urgence et de petit entretien (DoCOTUPE) versées aux établissements publics, est prévu dans le cadre du protocole de partenariat signé avec le Comité académique de l'enseignement catholique (CAEC).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1] - Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Montant global des dotations annuelles (part « matériel ») et des dotations complémentaires de fonctionnement	17,46 M€	17,64 M€	17,46 M€

S'agissant du forfait d'externat correspondant à la part « personnels », comme s'y est engagée la Région, le montant par élève tend vers le montant des dépenses consacrées aux personnels techniques régionaux affectés aux lycées publics. C'est pourquoi, le forfait enregistre une augmentation significative du montant global versé à ce titre, passant de 15,14 M€ à 17,66 M€. Cette subvention évolue depuis 2015 en fonction de la variation de la masse salariale des agents régionaux affectés dans les lycées publics.

Indicateur N°2 [I-1] - Evolution des dotations de fonctionnement	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Montant global des dotations annuelles (part « personnels »)	12,29 M€	15,14 M€	17,66 M€

- L'attribution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs [II-1]

Lorsque les structures sportives intégrées s'avèrent insuffisantes, la Région alloue aux établissements scolaires une dotation d'accès aux équipements sportifs extérieurs leur permettant de dispenser les activités physiques et sportives dans des conditions normales.

Indicateur N°3 [II-1] - Evolution des dotations d'accès aux équipements sportifs extérieurs	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Montant global des dotations	705 678 €	723 350 €	730 035 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

L'année a été importante pour la culture scientifique, technique et industrielle : élaboration d'un nouveau cadre de financement pour les centres de CSTI (Espace des Sciences, Océanopolis, Les P'tits Débrouillards, Maison de la Mer), avec des moyens accrus en investissement, lancement des travaux de l'Espace des Sciences - Morlaix au sein de l'ancienne Manufacture des Tabacs, et 7ème édition de l'opération *Immersion Sciences*. Celle-ci a permis à 64 jeunes issus de 18 lycées bretons de participer durant cinq jours à des activités et de rencontres menées par une douzaine de chercheurs.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Une région visible et attractive, cultivant l'excellence	2 Une région mobilisée	3 Intégrer le c@mpus et les pratiques numériques comme outil de développement de l'appareil de formation et de recherche
Actions	[I - 1] Une recherche bretonne active dans un concert mondial	[II - 1] Créer les conditions de la réussite	[III - 1] Permettre le déploiement du c@mpus numérique
	[I - 2] Rayonner et attirer	[II - 2] Cultiver une envie	[III - 2] Favoriser les applications et pratiques numériques
		[II - 3] Une recherche ancrée dans le territoire régional	
		[II - 4] Communiquer et informer	

19,7 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

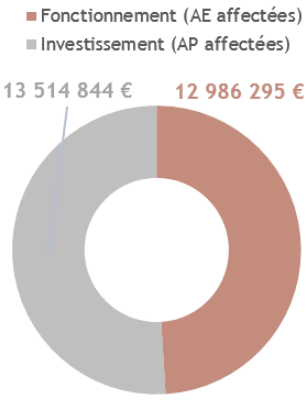

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 97 % en investissement

Les dépenses

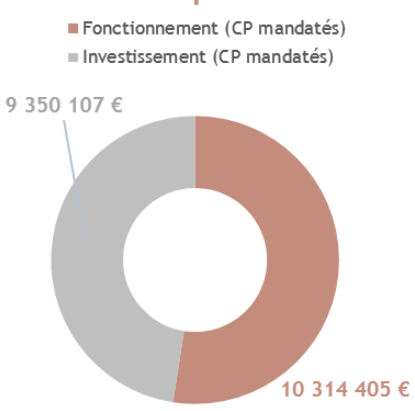

Un taux de réalisation de 91 % en fonctionnement et de 56 % en investissement

Le taux de réalisation relativement faible en investissement s'explique par le fait que plusieurs opérations du *Contrat de plan Etat Région* (CPER) sont engagées mais non terminées, limitant les remontées de dépenses par les bénéficiaires sur l'excercice 2018.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Le soutien aux forces vives de recherche [I-1]

Dans la continuité des années précédentes, la Région a poursuivi la structuration de sa stratégie de spécialisation par l'attribution de financements significatifs pour des thèses et des post-doctorats. Cela a ainsi permis le recrutement

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

de jeunes chercheuses et chercheurs dans les équipes de recherche breton
stratégique, et notamment sur les thématiques cyber, spatial et technologies pour la santé.

Indicateur N°1 [I-1] - Mesure du soutien régional aux projets de recherche	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de thèses soutenues par la Région	435	457	411
Nombre de post-doctorats soutenus	57	49	49

- ## Accompagner les chercheurs vers les programmes européens [I-1]

La 2PE, Plateforme des Projets Européens, hébergée par l'Université de Rennes 1 au profit de l'ensemble des établissements bretons d'enseignement supérieur et de recherche, poursuit sa mission de sensibilisation et d'accompagnement des chercheurs dans le montage de projets européens. La dynamique a été confortée en 2018, puisque 55 porteurs de projets ont été accompagnés par un financement de la Région dans le cadre du dispositif Boost Europe, pour un montant total de 414 k€.
En 2018, 2 chercheurs accompagnés par ce dispositif ont obtenu une bourse ERC (Philippe Steer et Marc-André Gutscher).

- ## Un nouveau campus des métiers et des qualifications en Bretagne [II-1]

Le projet *Bâtiment durable en Bretagne*, basé à Rennes et Brest, a été labellisé en 2018 comme Campus des Métiers et des Qualifications (CMQ). Cela porte à 4 le nombre de CMQ en Bretagne, avec ceux des « technologies et usages numériques » (Lannion), « techniques et technologies alimentaires » (Quimper) et « Industries de la mer » (Brest).

- ## Prix Bretagne Jeune Chercheuse et Chercheur [II-4]

En 2018 s'est déroulée la 12ème édition du Prix Bretagne Jeune Chercheuse et Chercheur. Lors de la cérémonie de remise du prix, organisée le 6 décembre 2018 dans les locaux de la Maison des Sciences de l'Homme en Bretagne à Rennes, 6 jeunes chercheuses et chercheurs ont été mis à l'honneur pour la qualité de leurs recherches dans des domaines aussi variés que l'archéologie, la cybersécurité ou les énergies marines renouvelables.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M3 P 312 Adapter l'offre et la qualité de formation au[illegible] et aux besoins des entreprises

2018 en Bref

Durant cette année de préparation de la réforme de l'apprentissage, la Région a encore accru son effort de développement de l'apprentissage. Les crédits affectés et dépensés en investissement comme en fonctionnement ont connu une forte hausse. De même, l'effort d'ouverture de nouvelles formations s'est poursuivi, entraînant une hausse sensible des effectifs d'apprenti·e·s dans les centres de formation d'apprenti·e·s.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises	2 Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA
Actions	[I - 1] Mettre en œuvre la carte des formations par apprentissage	[II - 1] Mettre en œuvre la démarche Bretagne Qualité Apprentissage
	[I - 2] Participer au fonctionnement des centres de formation d'apprentis	[II - 2] Conforter la diversité de l'offre de formation en apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés et sécuriser les parcours en apprentissage
	[I - 3] Soutenir la construction, la rénovation et l'équipement des CFA	[II - 3] Participer et réaliser des actions valorisant l'apprentissage comme voie d'accès à une qualification et une professionnalisation réussie

56,5 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

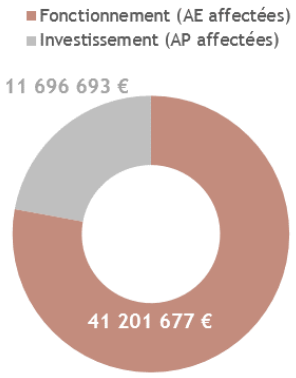

Un taux d'affectation de 85 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

Les dépenses

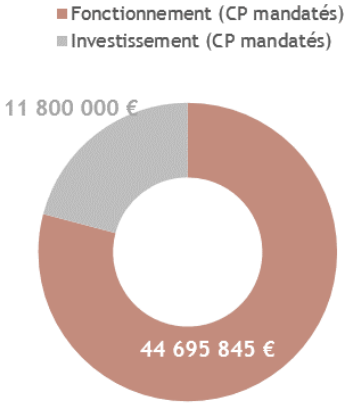

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Proposer des formations qui répondent aux attentes des jeunes et aux besoins des entreprises [I]

En Bretagne, l'augmentation du nombre d'apprenti·e·s se poursuit en 2018. Avec 19 779 apprenti·e·s au 31 décembre 2018, ce sont près de 1 300 jeunes supplémentaires qui ont signé un contrat en comparaison avec décembre 2017, soit une progression de 7 %. Cette progression est assez homogène selon les niveaux (de 5 à 10 %). Les niveaux 4 et 5 concentrent 60 % de cette augmentation et 25 % pour le niveau 3. L'effort continu de la Région d'ouvrir de nouvelles formations et de mieux faire connaître au grand public la voie de l'apprentissage aboutit à une évolution significative des effectifs d'apprenti·e·s depuis 3 ans.
33 *Centres de formation d'apprentis* (CFA) sur les 38 conventionnés, enregistrent une hausse des effectifs. Tous les secteurs professionnels progressent, avec 4 d'entre eux (métallurgie, agriculture, maintenance des véhicules et bâtiment) qui concentrent 60 % de l'augmentation des effectifs. Le secteur du bâtiment compte le plus grand nombre d'apprenti·e·s (3 443), viennent ensuite les métiers de bouche (2 526) et le secteur commerce-vente (2 104).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

La Région subventionne ces CFA en fonctionnement en complément des rec[illegible] d'assurer leur équilibre financier. Près de 38,5 M€ ont ainsi été versés en dotations de fonctionnement. De même, des subventions d'investissement ont été versées pour soutenir les projets structurants et financer les équipements pédagogiques, pour un total de 11,8 M€ en 2018.

Indicateur N°1 [I-1] - Evolution des effectifs	A la rentrée 2016			A la rentrée 2017			A la rentrée 2018		
Nombre d'apprenti·e·s/ niveau de formations	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes
Niveau 5	8 222	26 %	74 %	8 244	26 %	74 %	8 743	25%	75%
Niveau 4	4 920	31 %	69 %	5 051	31 %	69 %	5 326	31%	69%
Niveau 3	2 464	32 %	68 %	2 760	30 %	70 %	3 093	30%	70%
Niveaux 1 et 2	2 189	36 %	64 %	2 429	34 %	66 %	2 617	33%	67%
Tous niveaux	17 795	29 %	71 %	18 484	29 %	71 %	19 779	29%	71%

Près de 95 % des apprenti·e·s de Bretagne sont dans la tranche d'âge des 16-25 ans.
Les niveaux 4 et 5 (bac pro, CPA) représentent 71 % des effectifs. Le niveau 3 (BTS) compte pour 16 % des effectifs et les niveaux 1 et 2 (ingénieur, master, licence pro) s'établissent à 13 %. Le taux de féminisation est plus élevé pour ces niveaux d'enseignement supérieur.

Indicateur N°2 [I-2] Places nettes créées	Rentrée 2016	Rentrée 2017	Rentrée 2018
Niveau 5	82	200	145
Niveau 4	222	264	95
Niveau 3	229	360	103
Niveaux 1 et 2	197	284	232
Tous niveaux	730	1 108	575

Chaque année, la Région décide de l'ouverture de nouvelles formations par la voie de l'apprentissage.
Ce développement de l'offre de formation contribue largement à l'évolution positive des effectifs d'apprenti·e·s, en conjugaison avec de meilleurs taux d'occupation des sections existantes.
A la rentrée 2018, 361 jeunes ont intégré des formations nouvellement créées.

• Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA [II]

La Région Bretagne a poursuivi en 2018 son dispositif Bretagne Qualité Apprentissage, pour la dernière année du fait de la réforme. La participation de la Région à cette démarche jusqu'à la fin de l'année scolaire 2017-2018 a permis à de nombreux CFA de formaliser les procédures, de développer des outils de suivi, de se saisir du numérique, d'accroître la professionnalisation des équipes concourant ainsi à améliorer la qualité de la formation des apprenti·e·s.
Chaque année les CFA étaient invités à autoévaluer leur degré de maîtrise opérationnelle des missions d'accueil, d'accompagnement et d'insertion. De 2015 à 2018, sur l'ensemble des CFA, la moyenne de cette auto-évaluation est passée de 66 à 82 %, illustrant une volonté de progression qualitative des CFA. Cette démarche devrait outiller au mieux les CFA bretons dans l'optique de la certification nationale.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Les crédits mandatés ont augmenté de 1,5 M€. Cela s'explique par une hausse du nombre d'apprenti·e·s et donc du nombre de contrats d'apprentissage mais aussi par le fait que les versements d'aides aux apprenti·e·s et à leurs employeurs ont été concentrés sur l'exercice budgétaire 2018.

Il en résulte une progression de 1% du taux de réalisation du budget.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Inciter les entreprises à accueillir des apprentis	2 Faciliter l'accès et le maintien des apprentis en contrat d'apprentissage
Actions	[I - 1] Encourager les entreprises à accueillir des apprentis	[II - 1] Participer à l'acquisition du premier équipement des apprentis
	[I - 2] Soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprentis	[II - 2] Participer aux frais de transport, hébergement et restauration des apprentis

29 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

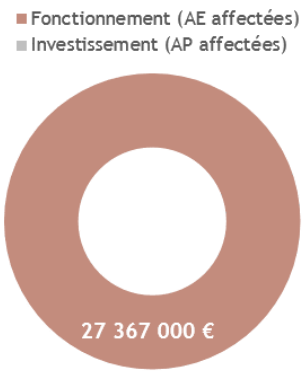

Un taux d'affectation de 90 % en fonctionnement

Les dépenses

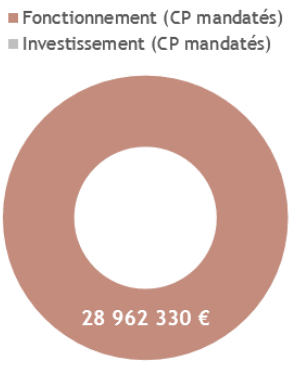

Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Des dispositifs d'incitation à l'accueil des apprenti·e·s en entreprise [I-1]

La moitié des contrats d'apprentissage de la campagne 2018 (contrats conclus entre le 1er juin 2018 et le 31 décembre 2018) a pour objectif la préparation d'un diplôme de niveau V qui concernent à plus de 70 % des jeunes hommes. Environ 40% des contrats visant à préparer un diplôme de niveau 1 ou 2 sont signés par des jeunes femmes.

Indicateur N°1 [I] - Répartition du nombre de contrats par niveau de formation	Réalisation 2016 (campagne 2016)	Réalisation 2017 (campagne2017)	Réalisation 2018 (campagne 2018)
Niveau V (CAP, CAPA, BPA, MC, …)	6 633	6 522	6 911
Niveau IV (Bac pro, BP, BTM, MC, …)	3 012	3 188	3 311
Niveau III (BTS, BTSA, DUT, …)	1 463	1 648	1 916
Niveaux II et I (licence pro, Master, …)	1 311	1 481	1 615
Total	12 419	12 839	13 753

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

En 2018, près de 60 % des contrats d'apprentissage sont conclus par des entr[illegible] ouvrant, dès lors, droit à l'ensemble des primes à l'apprentissage versées par la Région. Sur la campagne 2018, on observe une légère baisse de la part des contrats signés par les entreprises de moins de 11 salarié·e·s dans l'ensemble des contrats.

Indicateur N°2 [I] - Répartition du nombre de contrats par type d'employeurs	Réalisation 2016 (campagne 2016)	Réalisation 2017 (campagne 2017)	Réalisation 2018 (campagne 2018*)
Employeur privé, moins de 11 salarié·e·s	7 963	7 918	8 223
Employeur privé, de 11 à 20 salarié·e·s	1 044	1 195	1 286
Employeur privé, de 21 à 249 salarié·e·s	1 897	2 042	2 307
Employeur privé, 250 salarié·e·s et plus	1 278	1 430	1 629
Employeur public	237	254	308
Total	12 419	12 839	13 753

- ## Des dispositifs pour soutenir les entreprises s'impliquant dans la formation de leurs apprenti·e·s [I-2]

En 2018, une forte hausse du nombre de versements de l'aide à l'insertion ainsi qu'une légère hausse du nombre d'aides à la mixité sont à signaler.

Indicateur N°3 [I] - Evolution des aides versées aux employeurs d'apprenti·e·s par type d'aides	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Montant année 2018
Anciennes aides	400	50	1	21 k€
Aide au recrutement d'apprenti·e·s (1000 €)	5 530	4 796	4 812	4 812 k€
Prime à l'apprentissage (1000 €)	10 884	11 036	10 883	10 883 k€
Aide à la mixité* (500 €) *Proportion de jeunes femmes*	668 *79 %*	737 *77 %*	800 *78.5%*	400 k€
Aide à l'insertion professionnelle (500 €)	29	31	97	49 k€

* Mixité : recrutement d'une apprentie dans un métier traditionnellement masculin, ou d'un apprenti dans un métier traditionnellement féminin.

- ## Des dispositifs facilitant l'accès et le maintien des apprenti·e·s en contrat d'apprentissage [II]

Tout·e apprenti·e engagé·e dans son parcours de formation (absence de rupture de contrat en début de parcours de formation) se voit verser au moins une aide.
Le nombre de versements réalisés en 2018 est en hausse par rapport à 2017, en raison d'une évolution significative des effectifs à la rentrée 2018, d'une part, et du fait d'un processus de gestion faisant intervenir plusieurs parties prenantes (apprenti·e, CFA, Région) qui influe sur le nombre d'aides pouvant être versées sur une année budgétaire donnée, d'autre part.

Indicateur N°4 [II] - Evolution du nombre de bénéficiaires par type d'aides	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Aide au premier équipement [II-1] *Proportion de jeunes femmes*	6 595 *31 %*	5 994 *30 %*	*6 368* *29%*
ARGOAT (Aide au transport, hébergement, restauration) [II-2]	18 733	17 885	21 458

Assurer les formations sanitaires et sociales

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Sur la base du *Schéma des formations sanitaires et sociales*, la Région a renouvelé les autorisations et agréments des écoles de formation aux carrières paramédicales et de sage-femme. L'année 2018 se caractérise aussi par la poursuite du mouvement d'universitarisation des formations du travail social. Deux bâtiments construits par la Région pour des Instituts de formation aux professions de santé ont également été livrés.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Structurer les fonctions de veille et de communication autour des métiers du secteur sanitaire, social et médico-social	
2 Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels paramédicaux et sages-femmes	[II - 1] Optimiser l'attribution des dotations de fonctionnement des formations paramédicales et de sages-femmes
	[II - 2] Permettre la modernisation des instituts de formation aux carrières paramédicales
3 Doter la Bretagne d'un appareil de formation adapté aux besoins en professionnels de l'accompagnement social	
4 Contribuer à la sécurisation des parcours de formation	

57,8 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

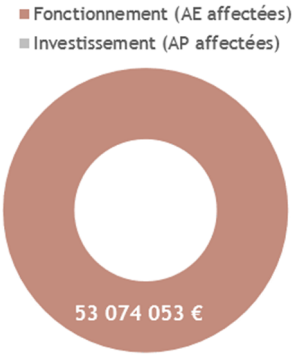

Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement

Les dépenses

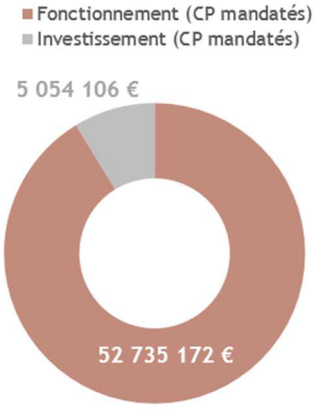

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 86 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Ce programme finance les écoles de formation aux carrières paramédicales et sociales. Les dépenses prises en compte concernent les charges de personnels (plus de 80 %), les coûts de fonctionnement, les amortissements et les frais financiers correspondant aux travaux réalisés. Les crédits d'investissement financent la réalisation des travaux dont la maîtrise d'ouvrage est assurée par la Région pour les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI) de Fougères et de Saint Brieuc. Par ailleurs, les bourses d'études versées aux étudiant·e·s représentent une affectation de 6 M€ pour les 2 230 étudiant·e·s bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Agréer et financer les établissements de formation aux carrières sanitaires et sociales

La procédure de renouvellement des autorisations et agréments des écoles du secteur paramédical et de sages-femmes s'est conclue par la publication des arrêtés portant autorisation des écoles en mai 2018.

L'offre de formation 2018 s'établit donc ainsi :

- 1 761 places de formation menant à un diplôme du travail social,
- 6 311 étudiants sont en formation paramédicales ou de sages-femmes.

Dans ce cadre, à noter l'autorisation d'ouverture, avec effet pour la rentrée 2019, d'une nouvelle école d'Auxiliaires de puériculture à Vannes avec 20 places.

S'agissant des établissements de formation en travail social, la Région est compétente pour délivrer les autorisations et agréments depuis le 1er janvier 2017, une procédure transitoire est appliquée sur la période 2017-2018. Les dossiers portant demande d'agréments ont été déposés en octobre 2018 et après une période d'instruction conjointe avec l'Etat les décisions seront notifiées au printemps 2019.

Enfin 23 contrats de fidélisation dédiés aux étudiants entrant en formation de Masseur kinésithérapeute ont été signés pour cette année. Ce dispositif vise à accompagner des étudiants, sur la base du volontariat, à financer leurs coûts de formation sur les quatre années du cursus. En contrepartie de cette prise en charge par la Région, ils s'engagent à travailler pendant trois ans auprès de l'employeur (du secteur hospitalier ou médico-social) avec lequel le contrat a été passé. Le dispositif a été amendé pour permettre à treize étudiant.es de signer le contrat de fidélisation en 3ème année : ils peuvent ainsi réfléchir à leur orientation professionnelle durant les deux premières années.

• Optimiser les dotations de fonctionnement des établissements de formation

Chaque année, une analyse des budgets prévisionnels et des comptes financiers des écoles est réalisée en fin d'année pour évaluer la dotation de fonctionnement de la Région adaptée aux besoins et aux enjeux des établissements. Cette démarche vise aussi à assurer un équilibre des moyens affectés à chacun des établissements tant sur le plan des moyens de fonctionnement que des besoins d'investissement pour l'entretien ou la restructuration des locaux.

• Permettre la modernisation des instituts de formation aux carrières paramédicales

Afin de doter les établissements d'un outil de formation adapté aux besoins pédagogiques actuels, la Région a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage des nouveaux bâtiments destinées aux Instituts de formation en soins infirmiers de Fougères et Saint Brieuc. Les bâtiments ont été livrés en 2018.

• Assurer la gratuité des formations de niveau V

Engagement fort pris en 2007, la gratuité des formations de niveau V a concerné 1 212 personnes à la rentrée 2018, au titre des formations d'Aides-soignants, d'Auxiliaires de puériculture, d'Ambulanciers et d'Accompagnant éducatif et social (qui se substituent aux anciens diplômes d'Etat d'Auxiliaires de vie sociales et d'Aide médico-psychologiques depuis 2016).

Indicateur N°1 [IV] - Nombre de bénéficiaires de la gratuité des formations de niveau V dans le secteur paramédical (aide-soignant, ambulancier, auxiliaire de puériculture et accompagnant éducatif et social)	Réalisation 2016-2017	Réalisation 2017-2018	Réalisation 2018-2019
Nombre de places	1 345	1 410	1 212

Les évolutions annuelles sont liées aux places supplémentaires de formation dans le cadre du *Plan de mobilisation pour l'emploi* en 2016-2017 (166 places) et 2017-2018 (159 places).

• Sécuriser les parcours de formation :

Il s'agit de l'attribution de bourses d'étude sur critères sociaux. Les barèmes ont été alignés sur ceux du CROUS.

Indicateur N°2 [IV] - Les aides aux étudiants - Bourses d'étude des formations paramédicales et sociales	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de bourses accordées	2 041	2 145	2 230
Montant moyen des bourses accordées (en €)	2 511 €	2 687 €	2 695 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Les conditions d'accès au Chèque Formation ont été mieux sécurisées pour les personnes les moins qualifiées, grâce à la convention financière d'amorçage du Plan d'investissement dans les compétences, par une augmentation du plafond d'intervention de la Région.

Les actions en faveur de la qualité de l'accompagnement VAE se sont poursuivies, avec la réalisation d'audits qualité auprès d'organismes de formation.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Favoriser l'accès individuel à la qualification reconnue par une certification	2 Favoriser le renforcement des compétences	3 Accompagner les salariés en licenciement économique
Actions	[I - 1] Participer au financement de projets individuels de formation longue	[II - 1] Contribuer à la formation des actifs	[III - 1] Soutenir la formation des personnes licenciées économiques
	[I - 2] Favoriser l'accès à la certification par la Validation des acquis de l'expérience		

8,5 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement

Les dépenses

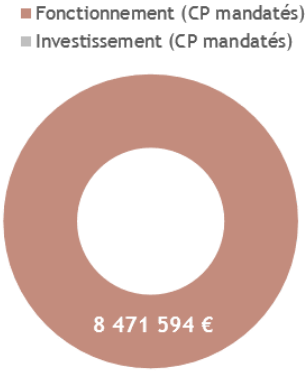

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- Chèque Formation : un accès plus sécurisé financièrement pour les publics peu qualifiés [I- 1]

En 2018, le *Chèque Formation* a contribué à la réalisation du *Plan d'investissement dans les compétences (PIC)*, en offrant des places supplémentaires aux demandeurs d'emploi par rapport aux entrées 2015, ainsi qu'un financement supplémentaire pour les publics les moins qualifiés ciblés par le PIC. La convention Région/Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) a aussi constitué un levier en faveur de la formation des demandeurs d'emploi. La mobilisation par les personnes de leurs heures de *Compte personnel de formation* (CPF) permet l'attribution d'un montant d'aide pouvant aller au-delà du plafond du Chèque Formation (3 050 €).

321 personnes de niveau de formation infra V ont bénéficié du Chèque Formation en 2018. 1095 personnes ont mobilisé leurs heures de Compte personnel de formation dans le cadre de ce dispositif.
A l'entrée en formation, les bénéficiaires de cette aide ont pour 53% un niveau de formation supérieur au BAC (de BTS-DUT à Master), 30% un niveau BAC et 17% un niveau CAP ou infra. 66% des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Les formations du secteur tertiaire sont les plus représentées parmi les aides [illegible] gestion PME/PMI, Auxiliaire de bibliothèque, BTS comptabilité et gestion des organisations, Licence professionnelle gestion de personnel, Master administration des entreprises, Master comptabilité contrôle audit, Secrétaire médicale, …). Viennent ensuite les formations du secteur social et du service à la personne (24%) : BTS économie sociale et familiale, BTS services et prestations des secteurs sanitaires et social, Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale (CAFERUIS), Moniteur d'atelier, CAP coiffure esthétique, …). Les formations universitaires généralistes représentent 21% des attributions : Licence et Master en droit, Master éducation et formation, Notaire, …). Les secteurs du sport et du commerce représentent respectivement 6% et 4%.
Les indicateurs de réalisation de chacun des dispositifs ci-dessous concernent les personnes entrées en formation en 2018.

Indicateur N°1 [I-1] - Chèque Formation	Entrées en 2016	Entrées en 2017	Entrées en 2018	Valeur cible 2018
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	2 188 (68%)	1 995 (69%)	1937 (70%)	1850

- ## Validation des acquis de l'expérience (VAE) : poursuite des actions qualité [I-2]

La démarche de référencement d'organismes accompagnateurs, initiée en 2017, a été poursuivie. 34 organismes sont référencés. Cette liste permet de demander un financement pour l'accompagnement VAE, tel que le *Chèque Validation* pour les demandeurs d'emploi. Des actions d'audit sur place ont été réalisées auprès d'organismes de formation.
Le *Chèque Validation*, qui permet de financer l'accompagnement VAE des demandeurs d'emploi s'est globalement maintenu en 2018.
Au démarrage de leur VAE, les personnes ont pour 31 % un niveau supérieur au BAC (de BTS-DUT à Master), pour 33% un niveau BAC et 36% un niveau CAP ou infra. 64 % des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans.

Indicateur N°2 [I-2] - Chèque Validation	Entrées en 2016	Entrées en 2017	Entrées en 2018	Valeur cible 2018
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	333 (67%)	339(62%)	369 (70%)	550

- ## Chèque Reconversion : la baisse se poursuit [III-1]

Cette aide s'adresse aux personnes en licenciement économique, 71% d'entre elles sont en *Contrat de sécurisation professionnelle*, 29% relèvent d'un *Plan de sauvegarde de l'emploi*. La Région intervient en complément d'autres financements (Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA), Entreprises). L'accès à la formation est conditionné à l'éligibilité de celle-ci au *Compte personnel de formation*.
A l'entrée en formation, les bénéficiaires de cette aide ont pour 33% un niveau de formation supérieur au BAC (de BTS-DUT à Master), 29% un niveau BAC et 38% un niveau CAP ou infra. 61% des bénéficiaires ont entre 26 et 45 ans.
Les secteurs de formation les plus représentés sont : le tertiaire (21%), le paramédical et le service (14%), le transport/manutention (14%) et les formations généralistes (11%).

Indicateur N°4 [III-1] - Chèque Reconversion	Entrées en 2016	Entrées en 2017	Entrées en 2018	Valeur cible 2018
Nombre de bénéficiaires (dont % de femmes)	407 (43%)	390(54%)	262 (50%)	300

Proposer une offre de formation qualif dynamiques économiques et territoriales

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

19 332 demandeurs d'emploi ont bénéficié d'une formation au titre de ce programme en 2018. La convention d'amorçage 2018 du *plan d'investissement dans les compétences* a permis de maintenir l'offre de formation qualifiante du *Programme Bretagne formation* notamment dans des secteurs porteurs d'emplois. L'effort supplémentaire d'ouverture de places de formation a également concerné d'autres dispositifs (*Compétences Transverses*, *Compétences Clés* et les *Actions Territoriales*) afin d'accompagner les parcours d'accès à la qualification.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Structurer et accompagner les parcours d'accès à la qualification	2 Construire une offre de formation qualifiante répondant aux enjeux des secteurs d'activités et des territoires	3 Accompagner l'adaptation des formations, le développement de la qualité et l'innovation pédagogique
Actions	[I - 1] Proposer des formations accompagnant les différentes étapes de construction d'un parcours préparant à la qualification	[II - 1] Proposer des formations certifiantes du niveau V (CAP/BEP) au niveau III (licence)	[III - 1] Accompagner les acteurs de la formation
	[I - 2] Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et compétences professionnelles	[II - 2] Proposer des formations pour se qualifier au plus proche des besoins du territoire et des secteurs d'activité	[III - 2] Accompagner les parcours des stagiaires
	[I - 3] Proposer des formations pour les personnes sous main de justice		

71,1 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

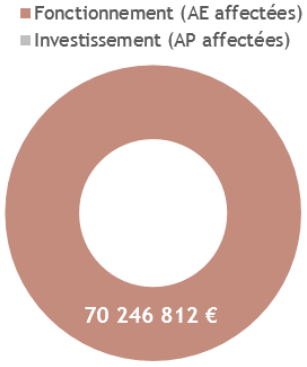

Un taux d'affectation de 92 % en fonctionnement

Les dépenses

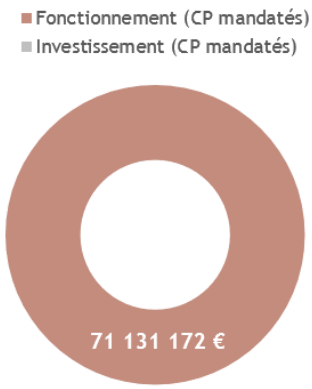

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Proposer des formations accompagnant les différentes étapes d'un parcours [I-1]

Les prestations du *Dispositif régional pour l'insertion professionnelle* (DRIP) proposent sur plus de 35 lieux en Bretagne, des formations d'insertion et d'orientation, pour les jeunes qui sont orientés par les Missions locales ou pour des demandeurs d'emploi en reconversion.
Au titre du *Plan d'investissement dans les compétences*, 2 000 places supplémentaires ont été ouvertes en 2018 pour des demandeurs d'emploi de longue durée peu qualifiés, qui souhaitent mettre en œuvre leur projet professionnel et actualiser les compétences socles.
Une consultation a été lancée en 2018, pour retenir les opérateurs de formation qui mettront en œuvre la nouvelle gamme de formation PREPA Avenir et PREPA Projet, pour l'orientation et la découverte des métiers.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1] - DRIP	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de personnes accueillies	5 180	6 170	6 122

- ## Proposer des parcours de formation permettant d'acquérir un socle de connaissances et de compétences professionnelles [I-2]

Le dispositif *Compétences Clés* permet aux demandeurs d'emploi de renforcer leur socle de connaissances et compétences professionnelles.

Le nombre de stagiaires entrés en formation *Compétences Clés* est globalement en progression. En 2018, 1307 personnes ont réalisé un parcours dit « d'insertion socio-professionnel » bénéficiant notamment aux personnes en situation d'illettrisme

Le nombre de stagiaires non francophones apprenant le français dans le cadre du dispositif est en progression sur les grands pôles urbains, en réponse notamment aux besoins de formation des réfugiés demandeurs d'asile. Au total ce dernier public a représenté un effectif de 944 stagiaires.

Indicateur N°1 [I-2] - Compétences Clés	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de personnes accueillies	5 248	5 880

- ## Proposer des parcours de formation pour les personnes sous-main de justice [I-3]

Les formations, mise en œuvre dans les 7 établissements pénitentiaires de Bretagne, proposent aux détenu·e·s de se qualifier dans un métier, de préparer un projet professionnel y compris dans le cadre d'un aménagement de peine, ou encore d'obtenir une certification CléA reconnaissant la maitrise du socle des compétences (français, calcul, numérique,…).

722 stagiaires en détention sont entrés en formation dont 54 stagiaires pour des parcours de formation longs permettant l'obtention d'un diplôme (agent comptable, soudeur, agent propreté et agent de maintenance). Le taux de réussite à la certification est de 70%. La certification CléA est également proposé à la Maison d'arrêt de Saint Brieuc et présente de bons résultats.

- ## Proposer des formations certifiantes [II-1]

Le *Programme Bretagne Formation* (PBF), mis en œuvre en septembre 2015 pour une durée de deux ans, a été reconduit en 2017 pour la période de septembre 2017 à août 2019. Les actions de formation supplémentaires mises en œuvre dans le cadre du *Plan breton de mobilisation pour l'emploi* ont pour partie été reconduites en 2018 et de nouvelles formations ont été proposées en réponse à des besoins identifiés avec les branches professionnelles.

Par ailleurs, une étude sur l'insertion professionnelle des stagiaires ayant participé à une formation du PBF en 2016 a permis de confirmer l'effet bénéfique de la qualification sur l'accès à l'emploi.

Ainsi, 85% des stagiaires ont obtenu leur diplôme et le taux de retour à l'emploi est de 67% pour les femmes et 70% pour les hommes.

Indicateur N°3 [II-1] - PBF	2016	2017	2018
Nombre de stagiaires entrées en formation	8 262	7 869	7566

- ## Proposer des formations au plus proche des besoins des territoires [II-2]

Pour une réponse réactive aux besoins des entreprises et des territoires, les *Actions territoriales expérimentale* (ATE) ont été mobilisées, notamment dans le cadre de la poursuite du *Plan de mobilisation pour l'emploi*.

Ces actions permettent d'expérimenter des formations innovantes répondant à de nouveaux besoins en compétences des entreprises (testeur logiciel, opérateur en électronique, monteur câbleur…). Elles permettent aussi une réponse réactive et ajustée aux besoins en recrutement immédiat d'une ou plusieurs entreprises.

Indicateur N°4 [II-2] - Actions Territoriales expérimentales et convention avec les OPCA	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de places en ATE	1 336	1 540	1 769

Le partenariat avec les *Organismes paritaires collecteurs agrées* (OPCA) s'est également poursuivi pour le développement des *Préparations opérationnelles à l'emploi* (POE) avec la mise en œuvre des conventions de subvention signées en 2017.

Améliorer les conditions de vie des stag
professionnelle pour un emploi durable

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Le *Plan de mobilisation pour l'emploi* a permis aux demandeurs d'emploi un accès plus rapide à la formation en 2018. Le maintien des droits ouverts au titre de l'assurance chômage pendant la formation est ainsi devenu plus fréquent. On constate donc logiquement une baisse du nombre de personnes rémunérées par la Région.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs / Actions

1 Rémunérer les stagiaires	2 Contribuer à la restauration des stagiaires des formations collectives
[I - 1] Rémunérer les stagiaires des dispositifs de la compétence directe de la Région (revenu, indemnités de transport et d'hébergement)	[II - 1] Attribuer une aide à la restauration pour les stagiaires
[I - 2] Attribuer une bourse à l'accompagnement de projet	

40,3 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

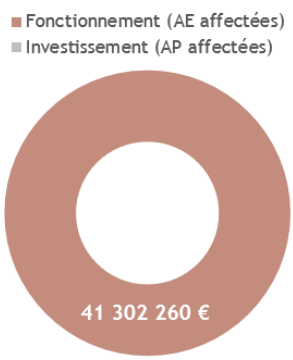

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses

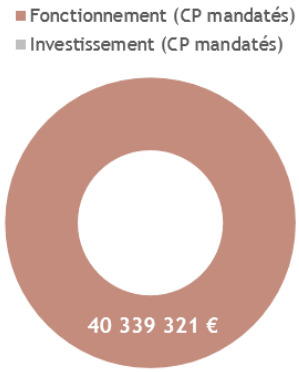

Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Rémunération des stagiaires : une représentation importante du Programme Bretagne Formation liée au *Plan d'investissement dans les compétences* [I-1]

Les stagiaires qui suivent une formation financée et agréée à la rémunération par la Région peuvent bénéficier de la rémunération versée par la Région. Seuls ceux ne bénéficiant pas de l'indemnisation au titre du chômage peuvent y prétendre. Le montant de la rémunération varie en fonction de la situation du stagiaire à l'entrée en formation. Les stagiaires ayant une reconnaissance de travailleur·euse handicapé·e peuvent opter pour l'un ou l'autre des régimes de rémunération. Le barème de la rémunération est le suivant :

- 38 % des stagiaires, qui ne peuvent justifier d'une durée minimum d'activité professionnelle sont rémunérés, pour un mois complet de formation, sur la base d'un barème lié à l'âge (130€ pour les personnes de moins de 18 ans, 310€ pour les personnes de 18 à 20 ans, 339€ pour les personnes de 21 à 25 ans et 401€ pour les personnes de plus de 26 ans).
- 22 % des stagiaires sont rémunérés sur la base d'un barème à 652€ (personnes justifiant d'une activité professionnelle suffisante ou personnes ayant une situation particulière-parent isolé-parent de 3 enfants-veuf·ve)
- 27 % de personnes ayant une reconnaissance de travailleur·euse handicapé·e (20 % jusqu'à un montant maximum de 1 932€ et 7 % avec un barème à 652€)
- 1 % sont rémunérés sur la base d'un barème à 708€ (personnes travailleurs non-salariés)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- 12% restants correspondent aux personnes sous-main de justice.

Les stagiaires entrés en 2018 et rémunérés se répartissent ainsi par dispositifs :
Programme Bretagne Formation (PBF) : 47%, *Dispositif régional d'insertion professionnelle* (DRIP) : 23%, Public handicapé transféré par la loi de 2014 - *Centre de rééducation* (CRP) : 12%, *Actions territoriales expérimentales* (ATE) et *Actions régionales de formation* (ARF) : 9%, *Chèque formation* : 5%, *Personnes sous-main de justice* : 4%

41% des stagiaires rémunérés ont entre 26 et 45 ans, 41% ont moins de 26 ans et 18% ont plus de 45 ans.
Les dossiers de couverture sociale concernent à eux seuls pour 72% les personnes s'engageant dans une *Plateforme d'orientation professionnelle* (POP) ou *un Contrat d'accès à la qualification* (CAQ).

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre total de bénéficiaires de la rémunération	Entrés en 2016	Entrés en 2017	Entrés en 2018
Nombre total de bénéficiaires	8 940	8 503	7 597
Dossiers de rémunération gérés par la Région *Dont % de femmes*	8 940 (43 %)	7 775 (45 %)	7 204 (44 %)
Dont DRIP	1 558	1 650	1 663
Dont PBF	3 905	3 650	3 361
Dont Chèque Formation	479	534	378
Dont autres dispositifs (actions territoriales, actions régionales de formation)	628	720	643
Dont Publics handicapés (transférés par Loi mars 2014) gestion directe depuis 2016	1 103	821	866
Publics détenus (transférés par Loi mars 2014) gestion directe depuis 2016	495	400	293
Dossiers de couverture sociale seule	772	728	393

• Bourses POP et CAQ : une baisse qui se confirme [I-2]

Les stagiaires suivant une *Prestation d'orientation professionnelle* (POP) ou un *Contrat d'accès à la qualification* (CAQ) du DRIP bénéficient de cette aide. Elle leur est versée directement afin de les accompagner dans la construction de leur projet.
Le montant global de l'aide est de 640€ pour la POP et de 900€ pour le CAQ.

Indicateur N°2 [I-2] - Nombre de bénéficiaires des bourses POQ et CAQ	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de bénéficiaires de bourse POP (dont % de femmes)	1 357 (53 %)	1 189 (54 %)	996 (58%)
Nombre de bénéficiaires de bourse CAQ (dont % de femmes)	744 (54 %)	677 (55 %)	583 (58%)

La généralisation de la *Garantie jeune* sur tous les départements bretons, ainsi que l'existence de prestations similaires à Pôle emploi ont eu un impact sur le *Contrat d'accès à la qualification* qui reste pourtant un dispositif reconnu en Bretagne.

• Aide à la restauration [II-1]

Cette aide s'adresse aux stagiaires inscrits sur une action d'un dispositif collectif de la Région [programme 316] qui perçoivent une rémunération par la Région, inférieur ou égale à 1000€. Cette aide concerne pour 48% les stagiaires du PBF, 42% ceux du DRIP et 10% ceux des ATE.

Indicateur N°3 [II-1] - Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de bénéficiaires de l'aide à la restauration (dont % de femmes)	4 133 (44 %)	4 023 (47 %)	3 802 (46%)

Développer les langues de Bretagne

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Une enquête sociolinguistique a été réalisée en 2018 par la Région auprès de 8 162 personnes habitant la Bretagne historique, tant sur la connaissance et la pratique du breton et du gallo que sur le « désir de langue » et les attentes de la population en matière de politique linguistique. Lors de sa session de décembre 2018, la Région a adopté les grandes orientations de la nouvelle politique en faveur de la langue bretonne qui se concrétisera en 2019, ainsi que sa politique et son plan d'action pour le gallo.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Transmettre la langue bretonne	[I - 1] Développer l'enseignement bilingue initial
	[I - 2] Développer la formation pour adultes
	[I - 3] Favoriser la transmission familiale
2 Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique	[II - 1] Appuyer la sensibilisation, la connaissance, la diffusion et la pratique linguistique
	[II - 2] Assurer une présence territoriale de la langue bretonne
	[II - 3] Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias
	[II - 4] Développer l'édition
	[II - 5] Encourager les pratiques culturelles
3 Assurer la sauvegarde et le développement de la langue gallèse	[III - 1] Aider au développement de la connaissance de la langue
	[III - 2] Développer la transmission de la langue gallèse
	[III - 3] Développer la présence du gallo dans la société

7,5 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

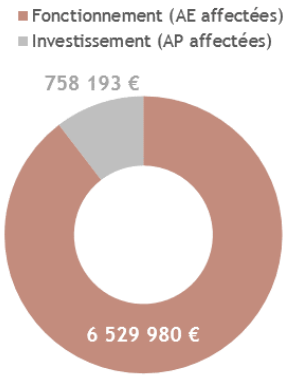

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

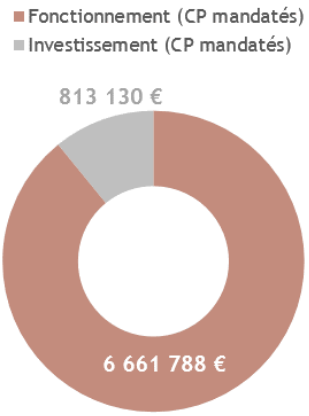

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les incitations régionales à destination des futur·e·s enseignant·e·s bilingues [I - 1]

Desk/enseignement soutient la formation professionnelle à la langue bretonne des futur·e·s enseignant·e·s bilingues. La croissance des demandes a repris en 2018, les plafonds prévus au budget primitif ayant été atteints. Le nombre d'aides *Skoazell*, qui permet de soutenir les étudiant·e·s en master 1 préparant les concours bilingues du 1er ou du 2d degré, a de nouveau progressé en 2018 (+33%), suite à la reprise des inscriptions en masters 1 MEEF (+28%).

Indicateur N°1 [I - 1] - Nombre de bénéficiaires de *Skoazell* et *Desk/enseignement*	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Plafond 2018
Bénéficiaires du dispositif *Skoazell* en master 1	36	27	36	50
Bénéficiaires du dispositif *Desk/enseignement*	87	88	100	100

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Le soutien à la formation professionnelle à la langue bretonne [I - 2]

La Région prend en charge les frais d'inscription pédagogique des demandeur·se·s d'emploi qui suivent une formation professionnelle à la langue bretonne de 6 mois et/ou de 3 mois. Entre 2016-17 et 2017-18, un complément de 240 places 6 mois est intervenu au titre du *Plan de mobilisation pour l'emploi*. La fin de ce dispositif en 2018-19 a conduit à programmer un nombre de places 6 mois approchant de celui qui avait été réalisé en 2015-16 (182) tout en répondant à la demande de stages de 3 mois de renforcement en forte progression depuis 2 exercices (113 en 2018-19 contre 72 places réalisées en 2015-16), signe d'une volonté des bénéficiaires de renforcer leur niveau de qualification au Diplôme de compétence en langue bretonne. Les résultats à cet examen confirment cette tendance, le taux de candidats ayant obtenu les niveaux B2 ou C1 (les plus élevés) atteignant 53 % en 2018 contre 48 % en 2016.

Indicateur N°2 [I - 2] - Nombre de places de stage pour adultes (6 et 3 mois) financées	Réalisation 2016-17	Réalisation 2017-18	Vote 2018-19	Cible 2018-19
Places de stages 6 et 3 mois financées par la Région	289	317	291	287
dont places de stages 6 mois	*51*	*117*	*178*	*183*
dont places de stages 3 PME +3 mois poursuite	*150*	*90*		*NA*
dont places de stages 3 mois	*88*	*110*	*113*	*104*
Nombre total de stages 6 ou 3 mois assurés par les OF	360	364	NR	359

NB : les données de réalisation sont stabilisées après réception des bilans finaux en mars n+2.

• Le soutien à la production et au doublage audiovisuels en langue bretonne [II - 3]

Le FALB permet d'aider les productions de flux (10 en 2018 contre 6 en 2017), les doublages (9 contre 7 en 2017), ainsi que les fictions radiophoniques (2 en 2018, comme en 2017). Le volume horaire global soutenu a fortement diminué en 2018 (-16h57) mais cette baisse est liée aux évolutions de la production de flux soutenue : alors que la durée moyenne des productions aidées était en 2016 de 6h38 et en 2017 de 6h29, elle s'établit en 2018 à 1h34 avec le développement de programmes plus qualitatifs et coûteux (le coût moyen à la minute est de 1 087 € en 2018 contre 737 € en 2017).

Indicateur N°3 [II - 3] - Aide régionale à la production et au doublage en langue bretonne	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Cible 2018
Doublage soutenu au titre du FALB	25h40	28h43	33h22	25h00
Production soutenue au titre du FALB	33h14	45h12	15h42	50h00
Fiction radio soutenue au titre du FALB	3h00	1h50	3h30	2h30
Total de la production et du doublage soutenu	61h54	75h45	52h34	77h30

• Le soutien à l'édition en breton et à la traduction littéraire en breton [II - 4]

L'édition en breton connaît un repli en 2018 avec 94 titres parus contre 122 en 2017, soit -23%. Le nombre de titres aidés par la Région diminue en conséquence, à un rythme légèrement moins soutenu (-16%). Avec 442 € en 2018, le montant moyen de l'aide par ouvrage reste dans la fourchette constatée depuis 2014 (entre 420 et 493 € selon les années). Le dispositif d'aide à la traduction littéraire en breton a concerné 3 ouvrages en 2018 (-2).

Indicateur N°4 [II - 4] - Aide régionale à l'édition en langue bretonne	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Cible 2018
Nombre d'aides à l'édition	85	90	76	100
Nombre d'aides à la traduction littéraire en breton	6	5	3	6
Nombre total de titres édités	114	122	94	130

• Le soutien au développement de la langue gallèse dans la société [III - 3]

Tout en poursuivant son soutien au développement de l'enseignement du gallo, la Région, dans l'objectif de dynamiser l'usage de la langue gallèse, a poursuivi son accompagnement à l'édition (1 600 €) et à la création artistique en gallo (2 000 €), aidé les structures à réaliser des activités de promotion du gallo dans le cadre du Mois du gallo (6 500 €) et pour la 2ème année consécutive, a organisé les Prix du gallo/Priz du galo (29 500 €).
Plus globalement, ce sont dix associations œuvrant pour le développement du gallo qui ont été aidées par la Région au titre du fonctionnement et des activités pour un montant total de plus de 250 000€.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Mission IV.

Pour une Bretagne de toutes les mobilités

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- **5,9 % des déplacements effectués en Bretagne par transports collectifs**

(Source Enquête nationale Transports et Déplacements 2013)

- **1 143 km de lignes ferrées**
- **930 km en RN à 2x2 voies**
- **559 km de voies navigables**
- **3 ports et 4 aéroports régionaux**
- **11,1 millions de voyages TER en 2017**

Par son positionnement périphérique et sa géographie péninsulaire, la Bretagne n'a eu de cesse d'améliorer sa connexion à la France, à l'Europe et au Monde pour améliorer son attractivité et la compétitivité de son économie et de toutes les activités utiles aux populations. De par son histoire, son présent et son futur, l'accessibilité de la Bretagne et plus globalement les mobilités en Bretagne sont au cœur de tous les enjeux économiques, environnementaux et sociétaux.

En 2018, la Région a concrétisé la bascule de l'après ligne à grande vitesse qui a mobilisé beaucoup d'énergies et de moyens pendant 20 ans. Même si des chantiers existent encore pour réaliser des pôles d'échanges multimodaux, moderniser des gares TER, les nouvelles offres ferroviaire TGV et TER offrent aujourd'hui de nouvelles facilités. Deux ans après la mise en service, le succès est au rendez-vous avec une croissance de fréquentation des TGV de plus de 20 % pour toute la Bretagne y compris à Brest et Quimper.

Le réseau TER s'appuie essentiellement sur les infrastructures ferroviaires et emprunte le réseau routier pour quelques lignes (lignes routières régionales).

L'année 2018 est aussi la première année de plein exercice des compétences transférées par la loi NOTRe de 2015. La Région agit en responsabilité pour les transports interurbains, les transports scolaires et la desserte maritime des îles. La continuité de service a été le premier objectif du Conseil régional pour ne pas perturber les usagers des transports.

Les infrastructures de transport en Bretagne

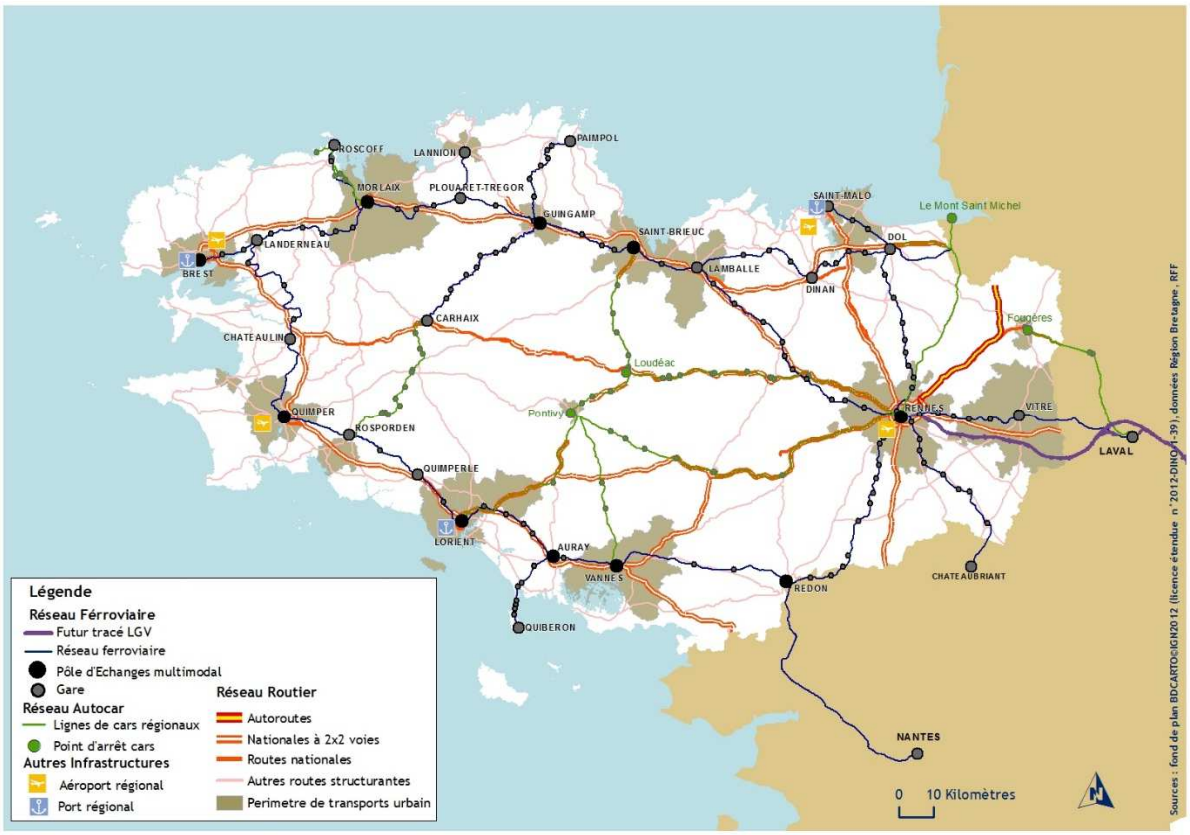

Enfin, s'agissant des aéroports, la Région assure pleinement son rôle d'autorité concédante et organise à ce titre le contrôle de l'exécution technique et financière des 3 contrats de concessions attribués :

- Depuis 2010, à la société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard » (SEARD)
- Depuis le 1er janvier 2017 à la SAS Aéroports de Bretagne Ouest (ABO) : aéroport de Brest
- Depuis le 1er janvier 2017 à la SAS Aéroport de Cornouaille (ADC) : aéroport de Quimper

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// La stratégie régionale

La Région finance massivement les projets d'infrastructure pour apporter in fine un service ferroviaire (TGV et TER) performant à l'échelle du territoire, dans une logique forte d'intermodalité avec les autres réseaux de manière à diffuser pleinement les effets de la grande vitesse partout et pour tous.

Depuis 2002, elle est l'Autorité Organisatrice chargée de définir le niveau de service des trains (TER) et cars régionaux : desserte, tarification et qualité de service. Pour garantir les meilleurs temps de parcours pour le Finistère et pour assurer la desserte de toutes les gares intermédiaires, le Conseil régional a financé quatre allers/retours supplémentaires en TGV vers Brest et Quimper.

En application de la loi NOTRe, la Région exerce depuis septembre 2017 de nouvelles compétences en matière de transports interurbains, transports scolaires et dessertes des îles. La Région a donc organisé la rentrée scolaire 2018 et prépare la convergence pour une politique régionale de transports intégrée en combinant le train, le car et le bateau. BreizhGo est la marque qui porte l'ensemble des modes organisés par la Région Bretagne.

Dans le cadre global de la BreizhCop, la concertation pour le volet « mobilités » du *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET) s'est poursuivi en 2018 avec l'identification d'objectifs à satisfaire. Le SRADDET dans son volet mobilités/déplacements/transports aura vocation à remplacer le *Schéma régional multimodal des déplacements et des transports* (SRMDT) adopté fin 2008 et qui constitue à ce jour le cadre stratégique applicable.

Le *Contrat de plan Etat-Région* (CPER) 2015-2020 prévoit la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur du désenclavement ferroviaire et routier de toute la région. L'amélioration des liaisons ferrées vers la pointe bretonne, la désaturation de la gare de Rennes, la desserte fine du territoire régional et le désenclavement de la Bretagne centrale par la mise à 2x2 voies de la RN164 sont les objectifs prioritaires retenus dans le CPER.

Confirmant en 2018 son implication pour maintenir et développer une offre aéroportuaire, depuis et vers la Bretagne, la Région a notamment apporté un soutien financier aux travaux réalisés sur l'aéroport de Quimper et a engagé l'actualisation du *Plan de composition générale* de la plateforme de Rennes Saint-Jacques, pour accompagner son développement dans le contexte de l'abandon du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes.

Enfin, le *Plan régional d'actions logistiques* adopté par le Conseil régional fin 2013 reste une référence pour les acteurs du transport et de la logistique, les centres de formation, et les représentants de l'Etat, pour structurer et développer l'offre multimodale en Bretagne.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

Les politiques de mobilité sont au service des populations et des territoires. Elles ont une vocation inclusive pour que toutes les catégories sociales puissent être utilisatrices des moyens de transports organisés par la Région, que ce soit le train, le car ou le bateau. Au-delà de l'offre de transport, qui est le premier facteur d'attractivité, on peut souligner l'engagement de la Région pour rendre les tarifs accessibles à tous et associer très en amont les usagèr.e.s aux évolutions proposées.

La gamme tarifaire régionale TER s'est étoffée depuis 2007. Les usagèr.e.s du quotidien, les plus nombreuses.x, bénéficient de prix d'abonnements très avantageux qui couvrent seulement 10 % du coût de production. Ces abonné.e.s peuvent utiliser les TGV, ce qui est une quasi exception nationale, et ont aussi des avantages sur les abonnements urbains en correspondance dans les métropoles et les agglomérations. Les publics fragiles qui disposent des minimas sociaux ont accès à des tarifs proposant 75 % de réduction. Ils sont nombreux à utiliser le train pour accéder aux services publics et de solidarité. La Région Bretagne est extrêmement attentive aux populations jeunes (moins de 26 ans) en proposant un tarif spécifique qui rencontre un franc succès. 30 000 jeunes par mois sont des adeptes des tarifs régionaux sans compter les moins de 12 ans qui bénéficient de la gratuité. Les insulaires bénéficient aussi de conditions avantageuses pour utiliser les dessertes maritimes.

La nouvelle responsabilité du Conseil régional en matière de transport interurbain, scolaire et maritime exige une approche particulière de transition énergétique pour les différents modes. Le train privilégie naturellement la traction électrique pour plus 75 % de l'offre proposée et plus de 90 % des trajets réalisés. Des réflexions doivent s'engager pour les cars et les navires afin de basculer progressivement vers des motorisations plus propres. Un car *Gaz naturel véhicule* (GNV) est en expérimentation au sein de la régie régionale Illevia.

La mobilité des personnes et des marchandises est aujourd'hui une composante essentielle de la vie économique des territoires. La performance des systèmes de transport est déterminante pour les entreprises et les citoyen.ne.s. En Bretagne comme ailleurs, les mobilités évoluent fortement pour s'adapter aux besoins mais aussi aux nouvelles opportunités apportées par les technologies de l'information. Le nouveau réseau de transports BreizhGo qui mêle le train, le car et le bateau sera un levier puissant pour améliorer la cohérence des services de mobilité au profit de toutes les populations et de tous les territoires.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Enfin, les concessionnaires des quatre aéroports bretons, chargés de l'exploitation des activités aéroportuaires, sont tenus de respecter les obligations de performance définies dans leurs contrats.

// L'approche territoriale de l'action régionale

La modernisation des gares bretonnes

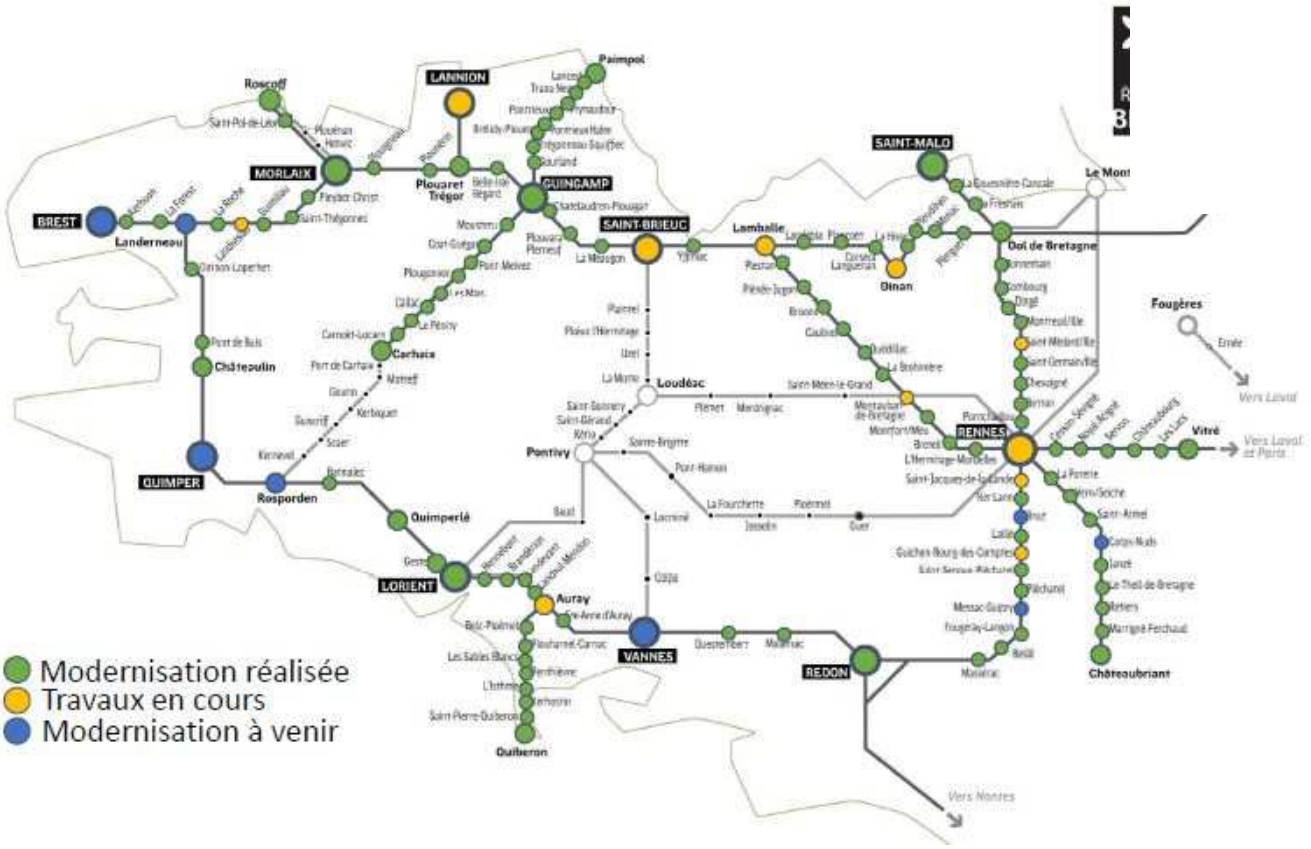

Dans le cadre du projet Bretagne à Grande Vitesse, la Région soutient la réalisation des 11 pôles d'échanges multimodaux (PEM) en Bretagne. Après les PEM de Guingamp, Morlaix, Redon, Saint Brieuc et Lorient mis en service en 2016 et 2017, les PEM de Quimper, Auray et Vannes ont été officiellement lancés. En complément, afin de permettre la diffusion de la grande vitesse, la Région poursuit la modernisation des gares TER et leur mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite sur l'ensemble du territoire.

// La jeunesse dans les politiques régionales

La Région a déployé en septembre 2013 un nouveau dispositif tarifaire TER pour les jeunes (8 € pour moins de 150 km et 15 € pour plus de 150 km). La Région a maintenu ce tarif et l'année 2018 confirme son succès avec près de 500 000 voyages effectués. Le train fait de nouveau partie des modes de transport envisagés par les jeunes. Ce dispositif de prix a été étendu à la gamme *occasionnelle* : ce sont des prix ronds de 5, 10, 18 ou 28 euros pour tous, et toujours 0 € pour les moins de 12 ans accompagnés. Il existe également des abonnements mensuels et hebdomadaires pour les moins de 26 ans.

Par ailleurs, une nouvelle gamme tarifaire élargie à l'ensemble du réseau BreizhGo (train+cars) est cours de réflexion, accordant une attention particulière aux jeunes pour les sensibiliser très tôt à l'usage des transports collectifs.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La compétence transport ferroviaire est assurée par le biais d'une convention d'exploitation avec la SNCF conclue pour la période 2007-2013, prorogée par avenant jusqu'en 2019. La Région en assure le pilotage et définit les niveaux de service de transport public (dessertes, horaires, tarifs, etc.).

La maîtrise d'ouvrage des investissements sur les infrastructures maritimes et les ouvrages des voies navigables est assurée par la Région. Les concessionnaires interviennent sur les plateformes et l'outillage des ports et des

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

aéroports en application de leurs contrats. La Région subventionne aussi des i
infrastructures ferroviaires (BGV, Plan ferroviaire breton) ou les ports, aéro
n'est pas propriétaire.

// Moyens humains

Mission 4 - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie A	39,8
Catégorie B	28,4
Catégorie C	26,4
Temporaires	3,1
Saisonniers	4,3
Total ETP	102,0
Total Masse salariale	5 157 127 €

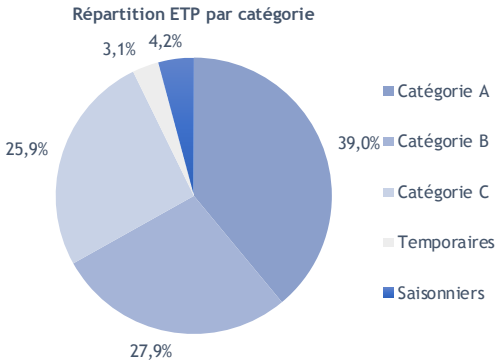

// Répartition des dépenses

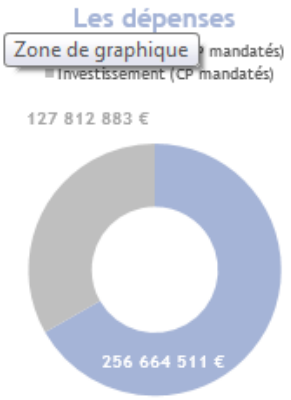

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

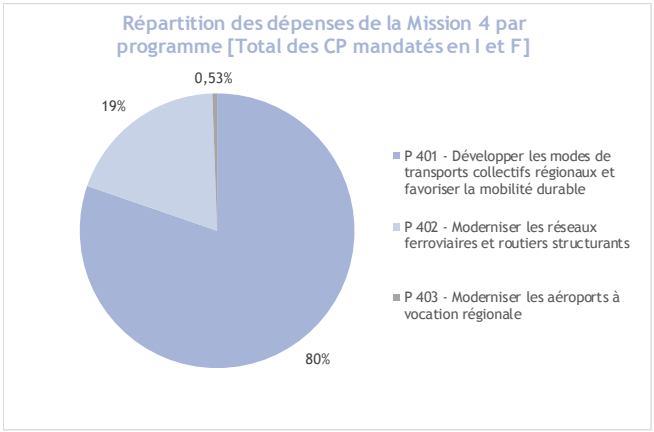

> Dépenses par programme

Mission 4 - Pour une Bretagne de toutes les mobilités	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
P 401 - Développer les modes de transports collectifs régionaux et favoriser la mobilité durable	315 938 620 €	308 642 289 €	98%
Fonctionnement	258 490 620 €	255 419 254 €	99%
Investissement	57 448 000 €	53 223 035 €	93%
P 402 - Moderniser les réseaux ferroviaires et routiers structurants	74 554 380 €	73 802 226 €	99%
Fonctionnement	170 380 €	170 378 €	100%
Investissement	74 384 000 €	73 631 848 €	99%
P 403 - Moderniser les aéroports à vocation régionale	4 055 000 €	2 032 879 €	50%
Fonctionnement	1 105 000 €	1 074 879 €	97%
Investissement	2 950 000 €	958 000 €	32%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	394 548 000 €	384 477 393 €	97%
Total Fonctionnement	259 766 000 €	256 664 511 €	99%
Total Investissement	134 782 000 €	127 812 883 €	95%

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M4 P 401 Développer les modes de transports collecti la mobilité durable

2018 en Bref

En 2018, la Région a pris en main la nouvelle compétence concernant les transports interurbains et scolaires, et ouvert de nombreux chantiers d'harmonisation et de construction du nouveau réseau de transport régional *car + train + bateau* , le réseau BreizhGo. La Région a également contractualisé avec les agglomérations nouvelles ou étendues, l'objectif étant la mutualisation des offres de transport et le développement de la multimodalité.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Le TER Bretagne, un engagement structurant pour le territoire	2 L'autocar, complément indispensable du TER aujourd'hui, maillon fort d'un nouveau réseau de transport régional demain	3 La desserte des îles, une nouvelle compétence pour la collectivité régionale	4 L'importance de la prise en compte du phénomène multimodal et de l'essor des nouvelles formes de mobilités collectives et individuelles
Actions	[I - 1] Développer le transport ferroviaire en favorisant un accès pour tous tout en maîtrisant les coûts pour la collectivité	[II - 1] Développer le transport routier de voyageurs en synergie avec le train		[IV - 1] Favoriser le passage d'un mode de transport à l'autre grâce à des outils adaptés
	[I - 2] Maintenir un parc de matériel roulant optimisé en quantité et en qualité	[II - 2] Mettre en œuvre tous les jours le service public de transport scolaire et interurbain		[IV - 2] Favoriser l'émergence de solutions de mobilités durables et innovantes
	[I - 3] Faire du train en général, et du TER en particulier, un outil appropriable par tous			

308,6 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

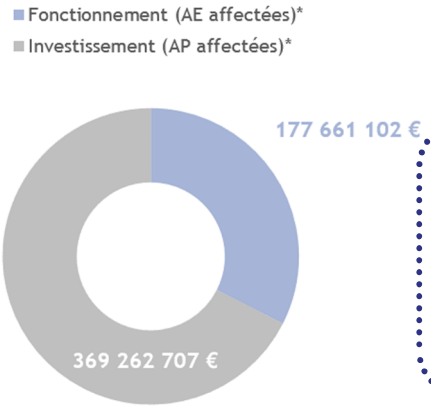

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

Les dépenses

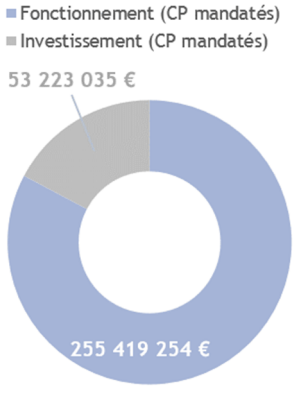

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 93 % en investissement

**L'AE est pluriannuelle et a été ouverte en 2007. L'AP est pluriannuelle et a été ouverte en 2009. Les résultats correspondent au cumul.*

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse des principales réalisations de l'année

• La convention TER, cadre contractuel de mise en œuvre du service régional de transport ferroviaire de voyageurs [I-1]

La convention TER a d'abord été prolongée en 2014 jusqu'à fin 2017, puis d'un an supplémentaire en 2018 afin de mener un travail important d'analyse puis de rédaction d'une nouvelle convention. La convention est restée plutôt stable financièrement malgré l'évolution des trains-kilomètres (tkms) en septembre 2017 suite à la mise en place d'une nouvelle offre. Le montant de la contribution provisoire est de 100,5 millions d'euros pour 2018.

Indicateur N°1 [I-1] - Fréquentation et qualité de service du TER	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de voyages par jour (estimation)*	31 400	32 000	30 800
Evolution globale du trafic en %	+0,3 %	+2 %	-1,8 %
Evolution de l'offre de transport en train.kilomètre	-2 %	+ 0.7%	+11,6 %
Pourcentage d'abonnés (y compris scolaires)	63 %	60 %	61 %
Taux de réalisation de l'offre - Trains partis / trains prévus	98,8 %	99,2 %	91,6 %
Taux de régularité - % des trains arrivant avec moins de 5 min de retard	94,4 %	95,7 %	94,6 %

La baisse de la fréquentation et du niveau de réalisation est due aux grèves. L'augmentation de l'offre s'explique quant à elle par la réouverture de la ligne Brest-Quimper.

• L'adaptation continue du parc de matériel ferroviaire [I-2]

Pour poursuivre l'évolution du TER, un des premiers leviers d'action concerne le parc de matériel roulant ferroviaire, qui est une composante essentielle du service, et ce, d'un point de vue technique mais aussi financier. Au-delà de l'impact d'image, l'acquisition de nouveaux trains permet de développer l'offre, répondre à l'accroissement de la demande et garantir un service fiable et de qualité.

Indicateur N°2 [I-2] - Evolution des places offertes	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de places (assises)	17 641	17 869	19 916

• Relever le défi du transfert de compétences transports terrestres [II-1]

La Région est devenue compétente pour le transport interurbain et les transports scolaires au 1er septembre 2017. Plus de 1 000 contrats (délégations de services publics, marchés publics, régie, etc.) et une charge financière de l'ordre de 130 millions d'euros par an ont été transférés.

Indicateur N°3 [II-1] - Le transport routier régional	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Lignes routières régionales « historiques » : nombre de voyages annuels			
Rennes-Pontivy	98 446	102 008	102 000
St Brieuc-Pontivy-Vannes/Lorient	154 698	151 670	140 500
Nombre de scolaires transportés tous les jours sur le réseau régional* (*chiffre provisoire année scolaire 2018/2019)	-	100 800	102 600

• Desservir les îles bretonnes [III]

Les liaisons maritimes vers dix îles (Bréhat, Batz, Ouessant, Molène, Sein, Groix, Belle-Île, Houat, Hoëdic et Arz) ont été transférées à la région au 1er janvier 2017. Cette responsabilité se traduit par le transfert de sept contrats de délégation de service public et d'une flotte de seize navires (et un en cours de construction) assurant le service.

Indicateur N°4 [III] - Le transport vers les îles bretonnes	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de voyages /an (passagers transportés)	2 800 000	2 850 000
Nombre de services passagers réalisés / an (départs bateaux)	31 000	33 000

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Dans le sillage du projet *Bretagne à grande vitesse*, de lourds projets d'infrastructures ferroviaires ont été finalisés cette année : mise en service des opérations de désaturation de la gare de Rennes phase 2 ; modernisation de la section Rennes-Redon. Les travaux sur les Pôles d'échanges multimodaux (PEM) de Rennes, Redon, Saint-Brieuc, Lorient ont été poursuivis. Sur le volet routier, deux nouvelles *Déclarations d'utilité publique* (DUP) ont été prononcées sur la RN164 à Plémet et Mûr de Bretagne, tandis que les travaux à Châteauneuf se poursuivent. Une étude de faisabilité pour une nouvelle gare maritime à Quiberon a été réalisée. Sur le volet logistique, la performance de la Bretagne s'est affirmée lors de la semaine internationale du transport et de la logistique à Paris.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Améliorer l'accessibilité de la Bretagne en tout point du territoire	2 Faciliter les déplacements de la vie quotidienne	3 Encourager le développement du fret dans une logique durable
Actions	[I - 1] Participer à la modernisation et au développement du réseau ferroviaire structurant	[II - 1] Participer à l'amélioration et à la pérennisation des infrastructures ferroviaires	[III - 1] Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques
	[I - 2] Participer à la modernisation du réseau routier	[II - 2] Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux	[III - 2] Accompagner la reprise du transport combiné rail-route
		[II - 3] Accompagner le développement des principales agglomérations bretonnes	[III - 3] Soutenir les projets d'infrastructure nécessaires au développement du fret

73,8 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

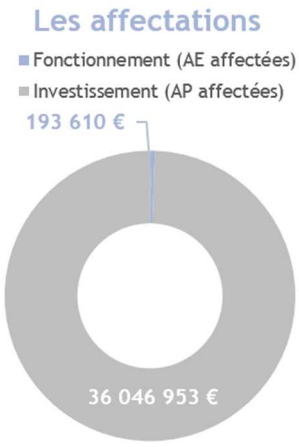

Un taux d'affectation de 90 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

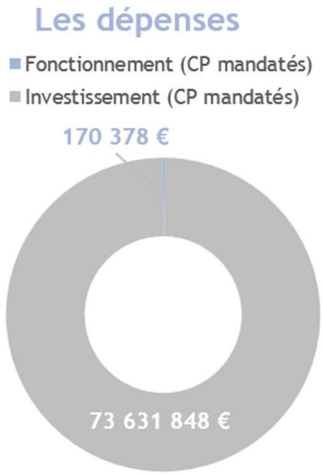

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Participer à la modernisation/au développement du réseau ferroviaire structurant [I-1]

Le projet *Bretagne à grande vitesse* (BGV) visant à rapprocher l'Ouest de la Bretagne à Paris s'est concrétisé en 2017 par la mise en service commerciale de la LGV et la mise en œuvre de la nouvelle desserte TGV et TER. Plusieurs aménagements structurants en gare de Rennes ont été mis en service en 2018 suite à la régénération du poste central de la gare, avec la mise sous commande centralisée du secteur de circulation Rennes Sud, offrant ainsi la capacité attendue pour les TER et TGV. Les grands travaux se poursuivent dans plusieurs *Pôles d'échanges multimodaux* (PEM) : Rennes, Saint-Brieuc, Lorient.

Indicateur N°1 [I-1] - Pôle d'échanges multimodaux (CPER) mis en service (tous périmètres)	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Cible 2020
En nombre	1	2	-	5

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Participer à la modernisation du réseau routier [I-2]

Là où le ferroviaire n'est pas présent, l'amélioration de l'accessibilité de la Bretagne passe par la modernisation des routes. La mise à 2x2 voies de la RN 164 qui traverse la Bretagne d'Est en Ouest en desservant le Centre-Bretagne, se poursuit : poursuite des travaux dans le secteur de Châteauneuf du Faou ; obtention de la DUP à Plémet et déroulement de l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique à Mûr de Bretagne.

Indicateur N°2 [I-2] - Avancement de la mise à 2x2 voies de la RN 164	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Cible 2020
En km	101	106	106	111

• Participer à la modernisation/pérennisation des infrastructures ferroviaires [II-1]

Les lignes de maillage du territoire breton, très anciennes, sont globalement dans un état critique. Le renouvellement de certaines lignes est prévu au CPER 2015-2020. Plusieurs d'entre elles sont à l'étude : Dol-Dinan, Dinan-Lamballe, Rennes-Châteaubriant avec notamment le bouclage financier du renouvellement de la section Rennes-Retiers.

• Participer à la rénovation des gares et points d'arrêts régionaux [II-2]

La modernisation des gares régionales se poursuit, visant à la fois à offrir plus de confort et de services aux voyageurs, et à rendre ces gares accessibles au plus grand nombre conformément aux objectifs formalisés dans le *Schéma directeur d'accessibilité - agenda d'accessibilité programmée* adopté par la Région en 2015. En 2018, des travaux ont été réalisés à Pontchaillou, Montauban de Bretagne, Questembert. Une étude de faisabilité pour la réalisation d'une nouvelle gare maritime à Quiberon a été réalisée en partenariat avec la ville de Quiberon, actant la reconstruction de la gare sur la même emprise portuaire.

Indicateur N°3 [II-2] - Mise en accessibilité des gares TER (au sens du SDAP)	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Prévision 2018	Cible 2020
En nombre de gares accessibles	6	11	12	13	14

Suite à la prise de compétence récente de la Région sur les transports interurbains et scolaires, la Région subventionne des opérations d'aménagement de points d'arrêts afin de répondre aux enjeux d'exploitation, de sécurité et de mise en accessibilité du réseau interurbain et scolaire.
En 2018, l'aménagement de170 points d'arrêts utilisés par les cars du réseau régional BreizhGo a ainsi été soutenu par la Région.

Indicateur N°4 [II-2] - Aménagement de points d'arrêt routiers utilisés par les cars BreizhGo subventionnés par la Région	Réalisation 2018	Prévision 2018	Cible 2020
En nombre de points d'arrêts aménagés	170	300	550

• Favoriser la mise en œuvre d'un plan régional d'actions logistiques [III-1]

En 2018, la Région a mis l'accent sur la promotion du système logistique régional. Cette valorisation s'est traduite lors de la semaine internationale du transport et de la logistique à Paris où CCI portuaires, acteurs maritimes, du numérique, du e-commerce, logisticiens se sont rassemblés sous la bannière Bretagne. Cette action a permis aux entreprises bretonnes de développer leur visibilité et de valoriser les outils portuaires et multimodaux régionaux au niveau national et international.

Moderniser les aéroports à vocation régiona

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Aux côtés de son concessionnaire la *SAS Aéroport de Cornouaille*, la Région s'est engagée à contribuer financièrement à un programme d'investissements de mise aux normes et d'amélioration de l'aéroport de Quimper sur la période 2018-2020.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper	2 Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles majeurs d'entrée/sortie sur le territoire régional	3 Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes

2 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

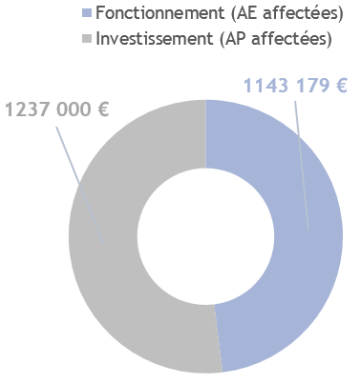

Un taux d'affectation de 83 % en fonctionnement

Les dépenses

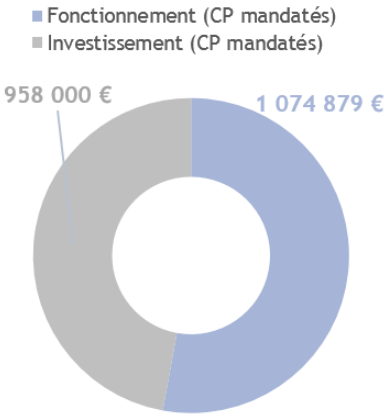

Un taux de réalisation de 97 % en fonctionnement et de 32 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Assurer les missions d'autorité concédante des aéroports de Rennes, Dinard, Brest et Quimper [I]

La Région Bretagne assure pleinement son rôle d'autorité concédante et organise à ce titre le contrôle de l'exécution technique et financière des 3 contrats de concessions attribués :

- Depuis 2010, à la *Société d'exploitation des aéroports de Rennes et Dinard* » (SEARD) ;
- Depuis le 1er janvier 2017 à la *SAS Aéroports de Bretagne Ouest* (ABO) : aéroport de Brest ;
- Depuis le 1er janvier 2017 à la *SAS Aéroport de Cornouaille* (ADC) : aéroport de Quimper.

En 2018, les concessions aéroportuaires de Rennes et Quimper ont bénéficié de subventions de la part de la Région :

- La SEARD a obtenu, conformément aux modalités contractuelles du financement des investissements, une subvention de 307 K€ pour la réalisation de travaux dans l'aérogare. Ces aménagements permettent d'une part, de fluidifier les flux passagers entre les salles d'embarquement et les différents postes avions et d'autre part, de créer une nouvelle zone d'attente au niveau du contrôle des immigrations.
- La SAS ADC et la Région ont conjointement défini, pour la période 2018-2020, un programme d'investissements ambitieux (remise en état de la plateforme et amélioration de l'accueil des passagers) de près de 2,7 M€ qui s'ajoutent aux investissements contractuels (4,86 M€). Eu égard aux capacités financières de la société concessionnaire en début de contrat, la Région a octroyé à ADC une subvention de 2 M€. Le premier versement, à hauteur de 650 K€, est intervenu fin 2018.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

En 2018, la Région a également versé, à l'ancien concessionnaire de l'aéroport de Quimper (Pluguffan Airport), une indemnité de fin de concession de 213 K€ correspondant à la valeur nette comptable des biens de retour.

Les concessionnaires cherchent à dynamiser l'offre aérienne dans le respect des objectifs fixés contractuellement par la Région.

Indicateur N°1 [I] - Evolution du nombre de passagers	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
En pourcentage	+ 5,18 %	+ 6,69 %	+8,79 %	+ 4,3 %
En valeur absolue	1 850 628	1 974 404	2 148 900	2 060 430

A Quimper, en 2018, 79 307 passagers ont fréquenté l'aéroport de Quimper Bretagne, soit 3,8 % de moins qu'en 2017. Le premier trimestre a connu une forte baisse de l'activité due principalement à un défaut de régularité de la ligne Quimper – Paris (Orly) et notamment un taux d'annulation trop élevé. La mise en exploitation d'aéronef de type *Embraer 145* a permis de retrouver une bonne régularité à partir du second trimestre.

A Brest, le trafic de l'aéroport Brest Bretagne s'est élevé à 1 104 699 passagers en 2018, soit 5,6% de croissance par rapport à l'année 2017.

A Rennes, le trafic passager de l'année 2018 atteint 856 791 passagers, soit une hausse de 18, 2% du trafic par rapport à 2017, avec plus de 130 000 passagers supplémentaires. Il s'agit d'un nouveau record de trafic pour l'aéroport de Rennes.

A Dinard, le trafic de l'aéroport de Dinard s'est élevé à 108 103 passagers en 2018, soit une baisse de 11,2 % par rapport à l'année 2017. Les vols proposés sont essentiellement en provenance et en direction du Royaume-Uni, ils connaissent une baisse de fréquentation en raison de la baisse de la livre, dans un contexte défavorable lié au Brexit.

Indicateur N°2 [I] - Nombre de compagnies utilisant au moins un aéroport régional	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
4 aéroports	16	16	15	15

- ## Soutenir le développement des aéroports à vocation régionale en tant que pôles d'entrée/sortie sur le territoire régional [II]

La ligne aérienne exploitée entre l'aéroport de Lannion-Côte de Granit Rose et celui de Paris-Orly est considérée comme un outil de désenclavement et de développement économique et social du territoire. A ce titre, elle fait l'objet d'une *Obligation de service public* (OSP).
En 2018, la Région a participé au financement :

- de l'OSP 2014-2017 à hauteur de 80 K€ (solde de sa participation) ;
- de l'OSP provisoire attribuée à la compagnie aérienne CHALAIR pour la période septembre 2017 à mars 2018 à hauteur de 500 K€.

Faute de passagers suffisants, la liaison aérienne s'est arrêtée le 23 mars 2018. Le concessionnaire de l'aéroport de Brest et la Région ont alors décidé de mettre en place une navette quotidienne par autocar entre Lannion et l'aéroport de Brest, sur la base de 2 rotations par jour. Cette navette a permis, d'une part, aux Lannionais de rejoindre les Hubs nationaux et toutes les principales villes de France au départ de Brest et, d'autre part, d'accomplir notamment un aller-retour en journée vers Paris et Lyon.

- ## Accompagner le projet de réalisation du nouvel aéroport Notre-Dame-des-Landes [III]

La Région est membre du *Syndicat mixte aéroportuaire de Notre Dame des Landes*. A ce titre, elle a participé, en 2018, à hauteur de 24 K€ au budget de fonctionnement du Syndicat mixte.
Compte tenu de la décision d'abandon du Gouvernement du projet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le Syndicat mixte aéroportuaire a été dissous par arrêté préfectoral le 31 décembre 2018.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Mission V.

Pour une région engagée dans la transition écologique

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- **37% des masses des cours d'eau en bon ou très bon état écologique en 2013 (29 % en 2006)**
- **26% de la Bretagne couverte par des réservoirs régionaux de biodiversité. En 10 ans, + 5 013 hectares sous dispositifs réglementaires forts**
- **En 15 ans (2000 à 2015), la consommation d'énergie en Bretagne a diminué de près de 5 % (par habitant, elle est passée de 27 à 23 MWh)**
- **En 15 ans, la consommation d'énergie renouvelable a doublé pour atteindre 13 %**
- **71 % des ordures ménagères résiduelles sont traitées dans un rayon de 25 km**
- **52 % du territoire a mis en place le tri de tous les plastiques (objectif 100% en 2022)**

Documents cadres 2018

- **Plan breton pour l'eau adopté en juin 2018**
- **Prospective énergie climat**

L'année 2018 a été marquée par de graves catastrophes naturelles au niveau mondial (incendies, pluies torrentielles, sécheresses...). Parallèlement s'est tenue de la 24ème Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), dite COP24, à Katowice, en Pologne. Les mesures concrètes tardent à se matérialiser au niveau mondial alors que certaines nations (Etats-Unis, Brésil…) remettent en cause leurs engagements.

En France, si le mouvement des *Gilets jaunes* a pu trouver son origine dans la hausse de la fiscalité sur les carburants, on note également un début de mobilisation d'ampleur pour le climat. Dans ce contexte, la dynamique enclenchée en Bretagne pour les transitions écologiques n'a pas faibli : l'année 2018 a été rythmée par l'adoption en avril à Brest de grandes orientations et en décembre par 38 objectifs de la *Breizh Cop* qui marquent une ambition très forte pour l'environnement. L'adaptation aux changements climatiques, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, la baisse des consommations énergétiques, la place des énergies renouvelables, la préservation des ressources en eau et de la qualité des milieux aquatiques, la lutte contre l'érosion de la biodiversité, la diminution de la production de déchets, la valorisation des ressources… ont plus que jamais été au cœur des réflexions et de l'action – nécessairement transversale sur ces sujets – de la Région Bretagne.

Le travail d'approfondissement des connaissances scientifiques s'est poursuivi, avec la finalisation en 2018 de l'état des lieux du *Plan régional de prévention et de gestion des déchets* (PRPGD). Par exemple, sur le sujet sensible de l'incinération, l'état des lieux a montré que tous les incinérateurs bretons sauf celui de Plouharnel, effectuent de la valorisation énergétique. Si depuis 15 ans le tonnage entrant dans ces incinérateurs est stable, c'est que la baisse de 10 % des ordures ménagères résiduelles entrantes est compensée par une entrée de sous-produits des installations de tri et de compostage, de déchets ménagers et assimilés ainsi que de boues.

Incinérateurs et plateformes de maturation des mâchefers - tonnages entrants en 2016

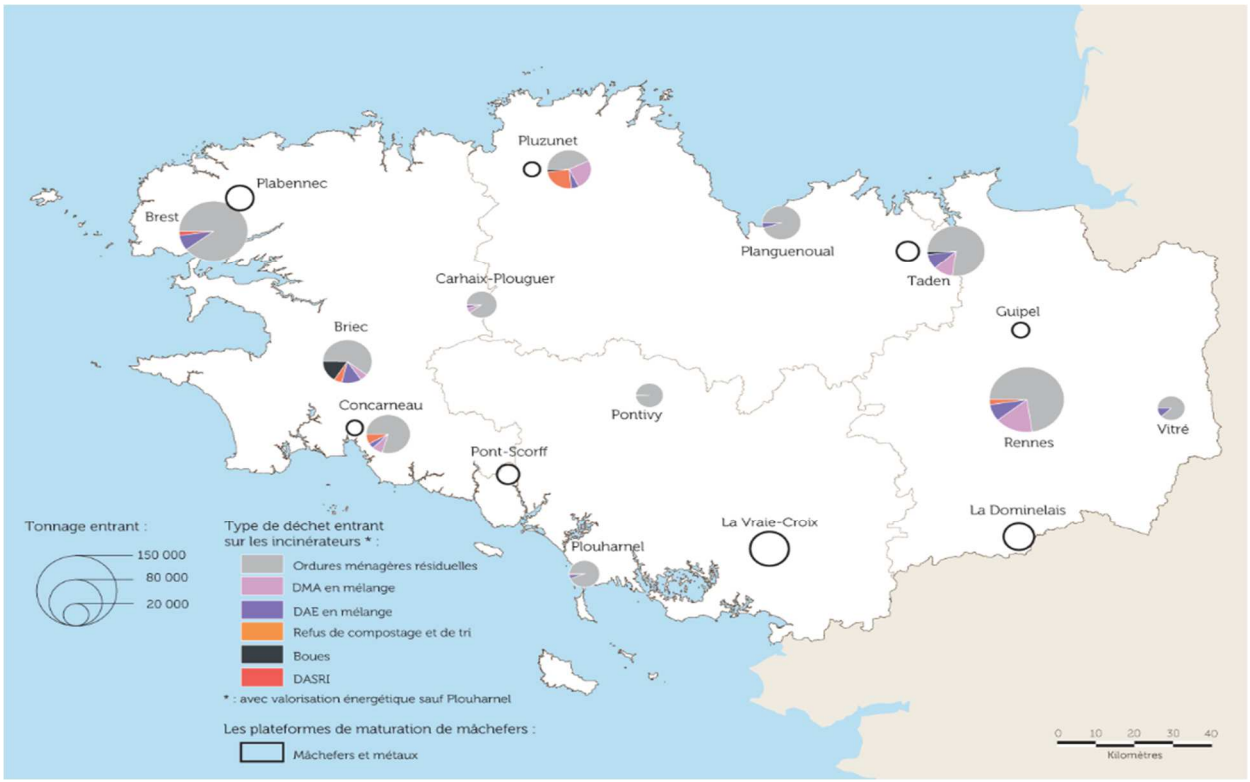

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// La stratégie régionale

Le vote des 38 objectifs de la démarche *Breizh Cop* a permis de confirmer et parfois de rehausser l'ambition déjà affichée dans le *Schéma régional climat air énergie*, le *Schéma régional de cohérence écologique* (biodiversité), mais également de progresser dans de nouveaux domaines en parallèle de démarches réglementaires avec notamment l'élaboration du *Plan régional de prévention et de gestion des déchets* et *le Schéma régional de la biomasse* (ce dernier a été voté en février 2019). Démarche volontaire, l'élaboration du *Plan breton pour l'eau* a abouti en juin 2018. Ce plan fixe les orientations régionales en matière de gestion intégrée de l'eau. Il ouvre des perspectives de travail en terme de solidarité, de renforcement de la transversalité des politiques publiques, et de rénovation de la gouvernance.

Afin d'orienter les stratégies bretonnes, il était nécessaire de disposer d'une photographie sur les émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire breton. Ce diagnostic a pu être actualisé au cours de l'année 2018 :

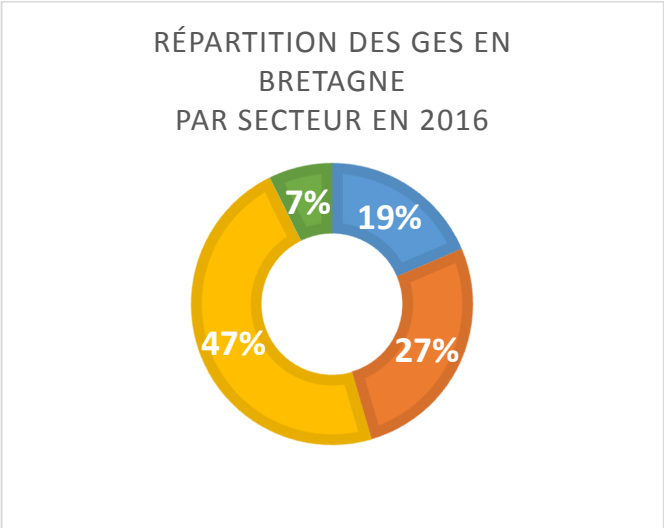

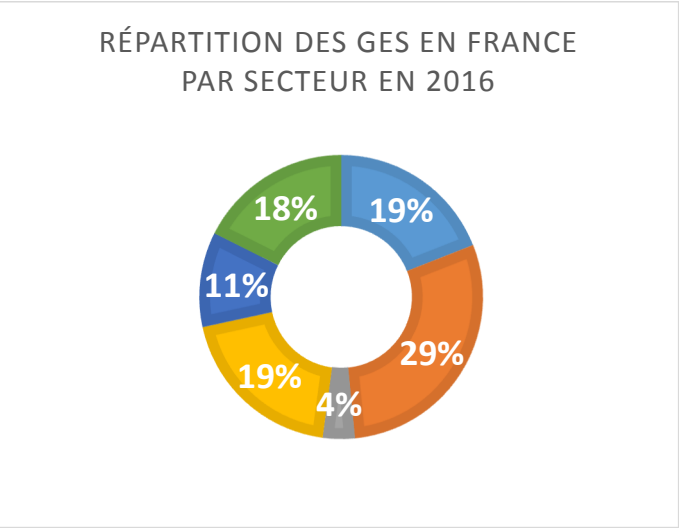

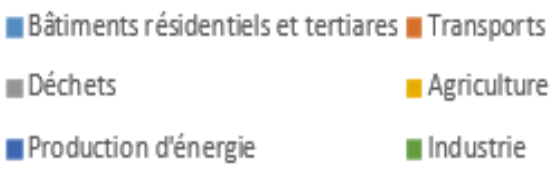

La principale caractéristique du territoire breton, mis en évidence lors de la *Conférence bretonne de la transition énergétique* fin 2018, est la part importante des émissions de *Gaz à effet de serre* (GES) non énergétiques, principalement issues du secteur agricole. Néanmoins, des leviers d'actions importants existent également sur les transports et le patrimoine bâti.

En matière d'énergie et de climat, la Région s'empare du sujet notamment concernant son propre patrimoine bâti, essentiellement composé des 116 lycées bretons, soit 1,8 millions de m² bâtis. Avec un engagement régional de réduction de 60 % de la consommation d'énergie et de diminution 52 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050 (par rapport à 2005), le bilan des Gaz à effet de serre (GES) de la Région effectue un zoom particulier sur cette question. Il montre que la réduction de consommation d'énergie est de 8 % en 2017 par rapport à 2005, et de 11 % en termes de GES. La facture énergétique se monte en 2017 à 13,4 M€.

En matière de biodiversité, la situation est en dégradation globale et constante. Différentes études sorties en 2018 aux niveaux national et européen montrent la situation alarmante des populations d'oiseaux ou d'insectes volants notamment. En Bretagne, 2 159 espèces ont été évaluées, dont 3% éteintes, 3% en danger critique, 5% en danger, 7 % vulnérables et 8 % « presque menacées » selon l'Observatoire de l'environnement en Bretagne. Dès lors, l'ambition est de préserver mais également de reconquérir la biodiversité.

Pour y parvenir, il faut non seulement stopper l'artificialisation des sols et la destruction des milieux, mais aussi mieux coordonner l'action publique en la matière. C'est l'ambition de la création d'une Agence bretonne de la biodiversité, pour laquelle des étapes décisives ont été franchies en 2018 avec notamment un séminaire rassemblant l'ensemble des acteurs en décembre. L'idée est d'accompagner les acteurs pour améliorer leur intervention en faveur de la biodiversité. La reconquête la biodiversité passe également par des actions exemplaires sur les territoires. Les *Parcs naturels régionaux* (PNR) ont précisément vocation à être des territoires exemplaires dans la mise en œuvre de la Breizh COP et l'élaboration de Breizh'Hin, la stratégie d'adaptation au dérèglement climatique. Les *Parcs naturels régionaux* (PNR) – qu'ils existent comme le PNR d'Armorique ou le PNR du Golfe du Morbihan ou soient en projet comme celui de la Rance-Côte d'Emeraude – doivent se définir comme des territoires d'innovation et d'expérimentation des transitions, et se placer comme fers de lance pour le reste du territoire régional.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Il faut également souligner la multiplication des initiatives locales en faveur de
les atlas de la biodiversité communale ou intercommunale, démarches en cou
et bleue portées par les collectivités. En effet, la préservation de la biodiversité dite « ordinaire » est au moins aussi importante que celle des sites d'exception.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La notion qui renouvelle sans doute le plus l'approche du développement durable est celle, qui peut encore paraître abstraite et mérite d'être illustrée, d'économie circulaire. L'idée est de sortir d'une économie prédatrice, linéaire, où chaque matière extraite et produite termine – rapidement - sa vie en enfouissement, sans avoir été réutilisée. Elle repose sur de nouveaux modèles de consommation, de nouveaux modèles de production et des écosystèmes territoriaux sans doute plus connectés, en s'appuyant sur l'éco-conception d'une part mais aussi l'optimisation et la valorisation de l'usage des ressources. En 2018, les travaux pour une feuille de route de l'économie circulaire se sont intensifiés, visant à quantifier son poids dans l'économie, même si en l'occurrence l'objectif est bien que l'ensemble de l'économie s'inspire des principes de ce nouvel modèle de développement. Le but est donc d'avoir une approche transversale et de permettre à des filières de se constituer. En matière d'éco-matériaux, c'est également le cas puisqu'ont été initiées en 2018 les démarches visant à constituer une véritable filière dans le domaine, à même d'alimenter notamment les travaux du réseau breton pour le bâtiment durable.

// L'approche territoriale de l'action régionale

La politique environnementale de la Région se déploie en partenariat avec les communes et, de plus en plus, les intercommunalités de Bretagne. C'est vrai en matière d'énergie et de climat, avec le déploiement progressif des *Plans climats énergie territoriaux* (PCET) sur toute la Région – et l'objectif également de couvrir tout le territoire avec le service public de la rénovation énergétique de l'habitat. Mais c'est également de plus en plus vrai pour la politique de l'eau et de la biodiversité, illustrée par la démarche *Zéro phytosanitaires* dans les espaces publics.

Communes lauréates du prix *Zéro Phyto* en Bretagne

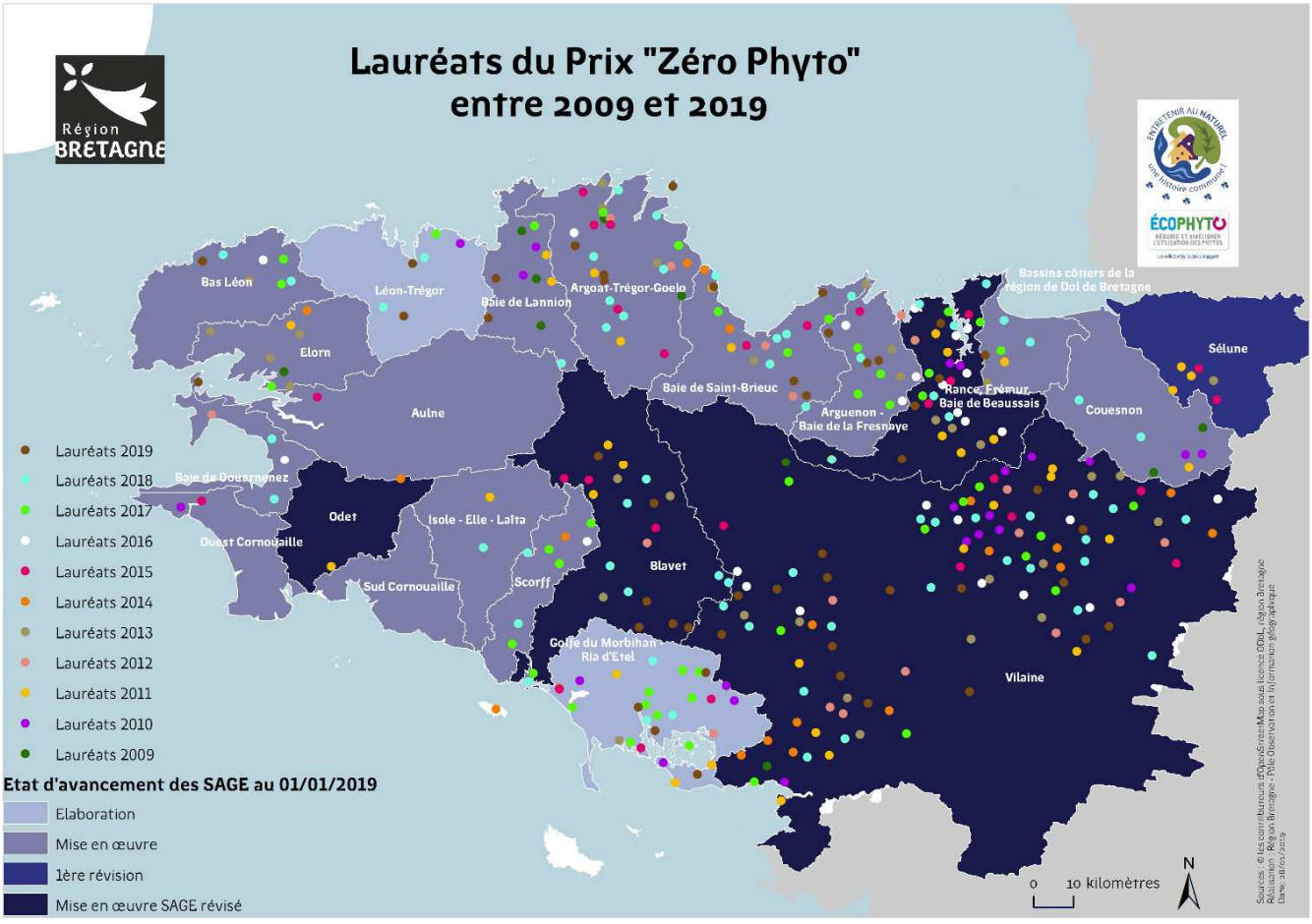

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

La Région s'implique fortement depuis près de dix ans dans l'accompagnement de l'usage des produits phytosanitaires en zone non agricole, et ce au-delà de au 1er janvier 2017 et qui permet encore certains usages (sur les terrains de foot et les cimetières notamment). Pour cela elle met en œuvre un programme de formation des techniciens des collectivités, finance du conseil auprès des communes et des EPCI, et facilite la diffusion d'outils de communication et de sensibilisation en partenariat avec la Maison de la consommation et de l'environnement. A ce jour, près de 1,1 millions de Breton.ne.s habitent dans des communes *Zéro phyto* et des intercommunalités entières sont également de plus en plus nombreuses à s'impliquer. Cette politique est cohérente avec le déploiement des *Schémas d'aménagement et de gestion des eaux*, outils déployés à l'échelle de bassins versants ayant une cohérence hydrographique. Ces démarches ont un impact direct certain pour la qualité de l'eau, la biodiversité et la santé humaine.

Autre exemple d'action territorialisée : la protection des landes de Bretagne. Ces terres pauvres, mariages de roches et de bruyères, sont un exceptionnel réservoir de biodiversité. Les landes sèches ou humides sont utilisées par l'Homme depuis le néolithique, mais leur périmètre ne cesse de se réduire depuis un siècle pour atteindre moins de 2 % des surfaces bretonnes. Aujourd'hui, quatre réserves naturelles régionales contribuent à préserver et restaurer ces paysages typiques de Bretagne (Cragou et Vergam, Plounérin, Glomel, Monteneuf). Nées d'une dynamique collective autour de la Région, de l'État, des collectivités, des associations environnementales et des habitants, elles permettent de concilier les activités humaines et la protection de ce patrimoine remarquable.

// La jeunesse dans les politiques régionales

La démarche précitée de *Plan énergie lycée* vise à enclencher de nouveaux partenariats avec les jeunes. Par ailleurs, les liens avec le *Conseil régional des jeunes* (CRJ) ont vocation à être renforcés, afin de faciliter l'implication des jeunes dans des démarches telles que la lutte contre le dérèglement climatique mais également l'adaptation à ce changement. D'ores-et-déjà, le CRJ met en place des guides pour le tri des déchets en milieu scolaires, des actions de plantation d'arbres dans les lycées, des actions de lutte contre le gaspillage, des supports sur la santé-environnement… De manière générale, les publics jeunes – lycéen.ne.s mais également étudiant.e.s et jeunes actif.ves sont parmi les premières cibles des actions d'éducation à l'environnement déployées, mais il conviendrait sans doute de mieux adapter ces démarches à leurs aspirations particulières, qui pourront par exemple être exprimées dans le cadre du dialogue structuré mis en place par l'Etat et la Région en Bretagne avec l'ensemble des partenaires s'occupant de jeunesse, notamment l'éducation populaire.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

Les moyens déployés par la Région au service de la mission 5 s'appuient beaucoup sur des partenariats, des réseaux, les territoires et une mise en œuvre transversale au sein des différentes politiques régionales. Dès lors, la mission 5 regroupe moins des moyens d'intervention directes que de l'expertise de haut niveau, permettant la mise en œuvre de ces différents leviers.

Néanmoins, des chantiers ont d'ores-et-déjà été identifiés, pour progresser encore dans la mobilisation d'ingénieries, notamment financières (par exemple, meilleure mobilisation des outils – certificats d'économie d'énergie – financiers et des réseaux bancaires pour la transition énergétique, mais également outils financiers pour l'eau ou la biodiversité, en lien avec les outils agricoles comme le paiement des services environnementaux ou encore les outils de compensation des projets ayant un impact sur la biodiversité).

// Moyens humains

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie A	**27,5**
Catégorie B	**3,7**
Catégorie C	**6,7**
Temporaires	**4,2**
Total ETP	42,0
Total Masse salariale	**2 202 712 €**

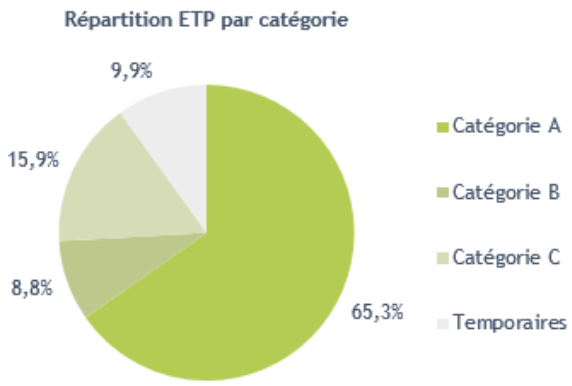

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Répartition des dépenses

La Région n'a pas vocation à financer l'ensemble des projets mis en œuvre sur le territoire mais les plus innovants d'entre eux, afin d'aiguiller les acteurs vers les meilleures pratiques.

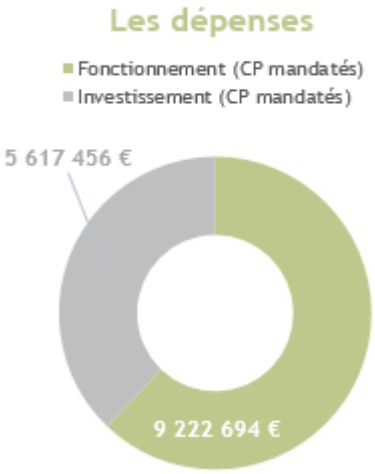

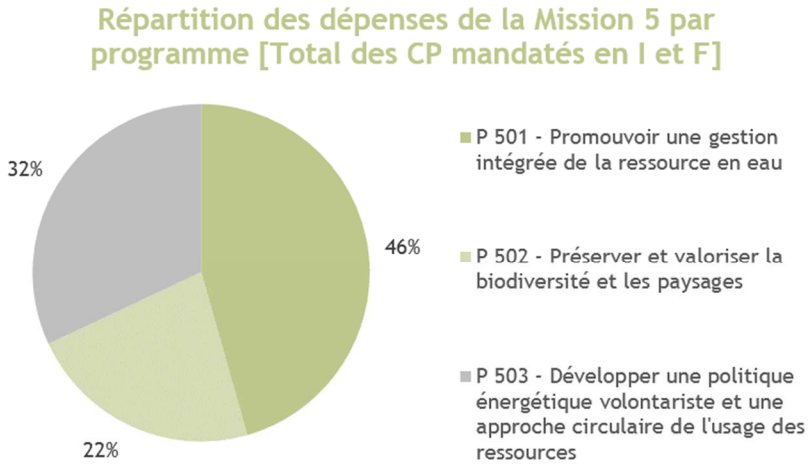

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 83 % en investissement

> Dépenses par programme

Mission 5 - Pour une Région engagée dans la transition écologique	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
P 501 - Promouvoir une gestion intégrée de la ressource en eau	**6 793 817 €**	**6 764 832 €**	**100%**
Fonctionnement	3 693 817 €	3 672 164 €	99%
Investissement	3 100 000 €	3 092 668 €	100%
P 502 - Préserver et valoriser la biodiversité et les paysages	**3 564 000 €**	**3 333 888 €**	**94%**
Fonctionnement	3 023 000 €	2 839 398 €	94%
Investissement	541 000 €	494 490 €	91%
P 503 - Développer une politique énergétique volontariste et une approche circulaire de l'usage des ressources	**6 119 183 €**	**4 741 430 €**	**77%**
Fonctionnement	2 954 183 €	2 711 132 €	92%
Investissement	3 165 000 €	2 030 298 €	64%
Dépenses totales de la Mission (I et F)	16 477 000 €	14 840 150 €	90%
Total Fonctionnement	**9 671 000 €**	**9 222 694 €**	**95%**
Total Investissement	**6 806 000 €**	**5 617 456 €**	**83%**

// Appui aux partenaires

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget de fonctionnement de l'organisme.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

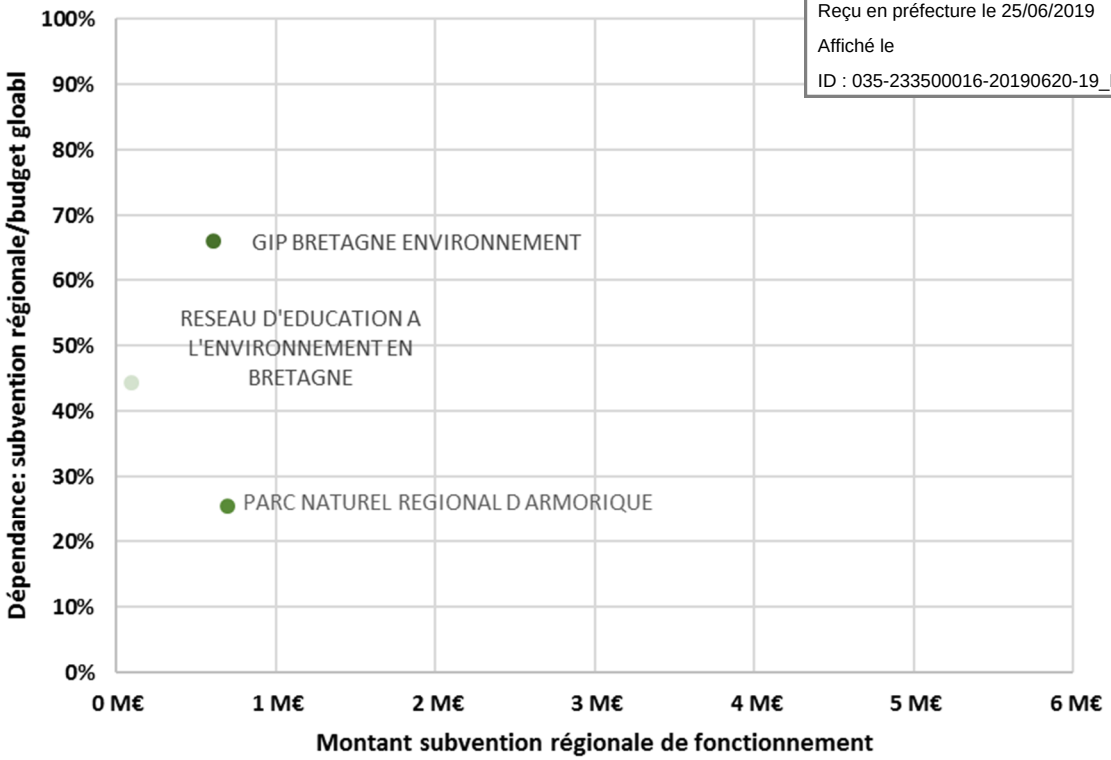

Zoom sur le Réseau d'éducation à l'environnement en Bretagne

Le Réseau pour l'éducation à l'environnement en Bretagne (REEB), qui regroupe plus d'une centaine de structures adhérentes, fait partie des principaux réseaux soutenus par la Région. Il regroupe des associations, collectivités, syndicats mixtes, établissements de formation, entrepreneurs.

Le REEB est soutenu par la Région au travers de conventions pluriannuelles d'objectifs (55 K€/an) pour son action d'animation du réseau des acteurs de l'éducation à l'environnement. Le REEB intervient également en animateur de la plateforme régionale Education à l'environnement et au développement durable, aux côté de la DREAL. Celle-ci rassemble également la Région, les Départements, l'AELB, l'ADEME, le Rectorat, le DRAAF, et associe l'AFB.

L'éducation au développement durable et la mobilisation de tou.te.s pour les transitions écologiques est également un pilier majeur de l'action régionale. Deux illustrations :

Les *AquaDeiz*, organisées autour de la journée mondiale de l'eau en mars 2018, ont connu un point d'orgue à Rennes le 24 mars pour permettre à chacun d'exprimer sa « vision de l'eau en Bretagne ». Une journée gratuite, ouverte à tou.te.s et à tous les âges. Animations, conférences, activités scientifiques, visites guidée… ont permis de se transformer en « petit reporter », de glaner des conseils pour des jardins éco-responsables, de découvrir l'influence des changements climatiques, etc. en partenariat avec des nombreuses associations environnementales.

Le lancement du projet autour des *Aires marines éducatives*, projet pilote préfigurant la future *Agence bretonne de la biodiversité*, illustre aussi l'action éducative et participative en région. Une aire marine éducative est une zone maritime littorale de petite taille qui est gérée de manière participative par les élèves d'une école primaire suivant des principes définis par une charte. Elle constitue un projet pédagogique et éco-citoyen de connaissance et de protection du milieu marin par des jeunes publics. La classe est ainsi placée au sein d'une dynamique territoriale faisant appel à l'expertise de l'école et de la commune concernée, mais aussi d'associations d'usagers ou de protection de l'environnement. A titre d'exemple, en septembre 2018, une aire marine éducative a été mise en place sur l'île d'Arz, animée par le Parc naturel régional du Golfe du Morbihan. L'école de l'île d'Arz fait partie des quatre écoles bretonnes labellisées au titre des aires marines éducatives en 2018 (trois autres écoles à Billiers, Brest, et Larmor-Baden).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Le *Plan breton pour l'eau* adopté lors de la session de juin 2018 fixe les orientations régionales en matière de gestion intégrée de l'eau. Il ouvre des perspectives de travail en termes de solidarité, de renforcement de la transversalité des politiques publiques et de rénovation de la gouvernance. Sur les territoires, la prise de la compétence sur la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI) par les EPCI modifie profondément le paysage des acteurs de l'eau.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Renforcer l'appropriation des enjeux liés à l'eau par les acteurs bretons	2 Viser le respect de la qualité des Milieux Aquatiques, compatible avec un développement équilibré des territoires	3 S'adapter aux risques liés à l'eau
Actions	[I - 1] Informer et former	[II - 1] Soutenir l'élaboration et la mise en œuvre des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE)	[III - 1] Permettre aux bretons de disposer d'une eau potable en quantité suffisante
	[I - 2] Organiser les conditions d'une gouvernance efficace	[II - 2] Soutenir les Projets de Territoires pour l'Eau (PTE)	[III - 2] Sécuriser les personnes et les biens face aux risques d'inondation fluviale et de submersion marine
	[I - 3] Mieux comprendre pour mieux agir	[II - 3] Accompagner les projets territoriaux « Algues vertes »	

6,8 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

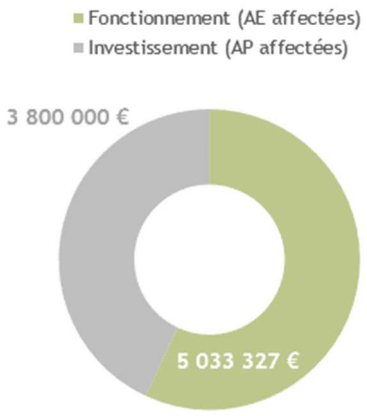

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

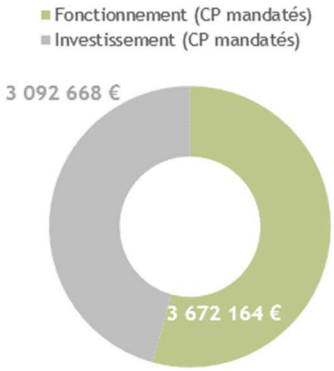

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Organisation d'un séminaire sur le potentiel de développement d'une filière Chanvre en Bretagne, en lien avec la qualité de l'eau [I-1]

Le chanvre est une culture peu consommatrice d'intrants (engrais et produits phytosanitaires) qui est donc intéressante à développer sur des bassins versants touchés par les pollutions diffuses agricoles, et notamment les baies algues vertes. Dans cet esprit, la Région a mis en relation des producteurs agricoles, des industriels de transformation du chanvre, et des acteurs de la filière bois / construction lors d'un séminaire et d'une visite d'une entreprise de première transformation. Cette action qui permet de faire le lien entre Economie et Eau a ouvert des perspectives en terme de développement de la filière.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- Réalisation d'un appel à projet pour acquérir de la connaissance sur le phénomène des marées vertes [I-3]

L'objet de cet appel à projet était de mieux comprendre les processus de proliférations des macro-algues dans les zones côtières bretonnes, ainsi que de mieux appréhender les interactions entre les acteurs pour guider l'action, et contribuer à la prise de décision publique au sein des collectivités en charge des projets de territoires « algues vertes ». Les études associent chercheurs et acteurs des baies. Les trois projets retenus doivent permettre de caractériser les macro algues opportunistes qui se développent parfois en concurrence des algues vertes, de modéliser l'impact des aquifères souterrains dans le processus d'eutrophisation, et d'identifier des zones d'abattement des nitrates dans les bassins versants algues vertes.

- Soutien à la suppression de l'usage des produits phytosanitaires en zone non agricole [II-2]

La Région s'implique fortement depuis près de 10 ans dans l'accompagnement des collectivités vers la suppression de l'usage des produits phytosanitaires en zone non agricole, et ce au-delà de la réglementation mise en œuvre au 1er janvier 2017 et qui permet encore certains usages (sur terrains de foot et cimetières notamment). Pour cela elle met en œuvre un programme de formation des techniciens des collectivités, finance du conseil auprès des communes et EPCI, et facilite la diffusion d'outils de communication et de sensibilisation en partenariat avec la Maison de la consommation et de l'environnement. A ce jour, près de 1,1 millions de Breton.ne.s habitent dans des communes *Zéro phyto*.

En tant que Région responsable, elle déploie également depuis 3 ans cette démarche au sein des 115 lycées publics bretons. Un travail a été initié sur l'usage de ces produits dans les ports régionaux. Enfin, les produits phytosanitaires ne sont plus utilisés dans l'entretien des voies navigables.

Indicateur N°1 [II-1] - Collectivités engagées dans une démarche de suppression de l'usage des produits phytosanitaires	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre de communes en *Zéro phyto* (cumul)	238	304	353	400
Nombre de lycées publics *Zéro phyto* (cumul)	15	26	31 (27 %)	50
Nombre de collectivités ayant investi dans du matériel de désherbage alternatif avec le soutien de la région (par an)	35	102	78	70

- 158 projets de gestion de l'eau accompagnés sur les territoires (II-2 et II-3)

Chaque année, le Conseil régional finance dans les territoires de bassins versants des investissements permettant de restaurer les milieux aquatiques et la qualité de l'eau, ainsi que des actions de sensibilisation, d'éducation et de conseil visant à inciter et développer des pratiques préservant la ressource en eau. En 2018, la Région a soutenu 58 projets d'investissements et 100 programmes d'actions.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

La création d'une Agence bretonne de la biodiversité vise à amplifier la prise en compte de la biodiversité à travers un appui aux territoires et structures qui s'engagent (institutionnels, professionnels, citoyens, élus) afin d'accélérer et valoriser la mise en œuvre de leurs actions. Cette démarche a été présentée en Conférence bretonne de la biodiversité en février 2018. L'ambition de la Région a été confirmée en session de juin, et les travaux de préfiguration ont été présentés et débattus lors d'un séminaire régional avec les acteurs bretons en fin d'année, pour une création effective de l'agence prévue fin 2019.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer l'acquisition de connaissances et la structuration de la gouvernance régionale en matière de biodiversité	2 Développer les politiques territoriales de préservation des espaces, des espèces et des paysages	3 Promouvoir l'éducation à l'environnement et au patrimoine naturel
Actions	[I - 1] Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise	[II - 1] Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale	[III - 1] Soutenir l'éducation et la sensibilisation à l'environnement
	[I - 2] Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances	[II - 2] Accompagner les Réserves Naturelles Régionales (RNR)	
	[I - 3] Structurer la gouvernance et l'action régionale en matière de biodiversité	[II - 3] Accompagner les Parcs Naturels Régionaux (PNR)	
		[II - 4] Développer le maillage régional des espaces naturels	
		[II - 5] Intégrer les dimensions paysagères	

3,3 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

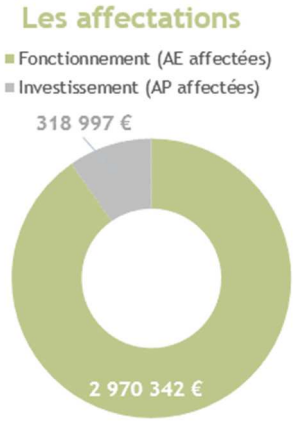

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 56 % en investissement

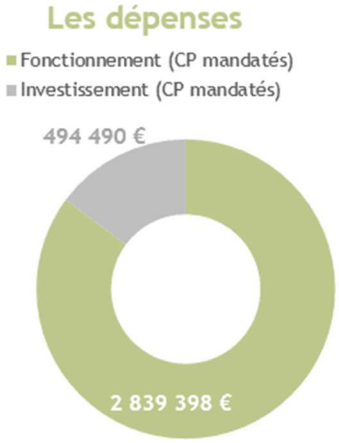

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement et de 91 % en investissement

Les phases opérationnelles des projets en faveur des continuités écologiques sont tributaires de phases de diagnostic qui restent encore à développer et à faire aboutir. Ces phases de mise en œuvre peuvent comprendre des actions d'animation et des modalités de gestion, et non exclusivement des investissements.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Soutenir les outils régionaux d'observation et d'expertise [I-1]

Les étapes concrètes de structuration d'une plateforme régionale des données naturalistes ont pu être lancées en 2018. Les travaux relatifs aux modalités et conditions de diffusion des données naturalistes ont été poursuivies en parallèle, en association avec les acteurs producteurs et utilisateurs de ces éléments de connaissance.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- Soutenir les programmes d'inventaires et d'acquisition de connaissances [I-2]

De nouveaux projets d'acquisitions de la connaissance ont été soutenus en 2018, concernant les pollinisateurs sauvages, la structuration d'observatoires des mammifères et des oiseaux notamment. La démarche de cartographie régionale des grands types de végétation, portée par le Conservatoire national botanique de Brest a permis de couvrir en 2018 le territoire du Finistère, à poursuivre ensuite sur les autres départements.

Indicateur N°1 [I-2] - Financement des actions d'acquisition et de diffusion de connaissance en matière de biodiversité	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre de *Contrats nature* thématique intégrant une approche Trame Verte et Bleue (TVB)	5	0	3	5
Nombre de groupes taxonomiques concernés par les contrats nature	4	4	8	6

- Mettre en œuvre la trame verte et bleue régionale [II-1]

De nouvelles opérations territorialisées en faveur de la trame verte et bleue ont pu être soutenues en 2018, dans le cadre des contrats nature thématique ainsi que du FEADER. Celles-ont pu concerner des actions d'inventaires, de diagnostic et d'élaboration de plan d'action en faveur de la biodiversité. Ces dispositifs ont également été sollicité comme alternative au dispositif de l'Agence française pour la biodiversité dédié aux Atlas de la biodiversité communale ou intercommunale

Indicateur N°2 [II-1] - Nombre de démarches TVB soutenues dans les territoires bretons	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	2018
Nombre de projets de territoires TVB financés	6	8	5	10
Nombre d'ouvrages de restauration des continuités écologiques (hors cours d'eau)	4	3	1	5

- Accompagner les réserves naturelles régionales [II-2]

Le soutien aux *Réserves naturelles régionales* a été maintenu en 2018 dans le cadre du réseau des neuf sites aujourd'hui labellisés. Certaines dynamiques ont fait l'objet d'un suivi particulier, telle que la rupture géologique du sillon de Talbert.

Indicateur N°3 [II-2] - Evolution des réserves naturelles régionales en nombre	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2022
Evolution des Réserves naturelles régionales en nombre (créées)	9	9	9	13
Surfaces	1 735	1 735	1 735	nd

- Accompagner les parcs naturels régionaux [II-3]

Le projet de *Parc naturel régional* Vallée de la Rance – Côtes d'Emeraude a été examiné par les instances nationales, dont le Conseil national de protection de la nature. Un approfondissement des orientations et des dispositions de la charte a été recommandée, en particulier en matière d'urbanisme et de sobriété foncière, ainsi que les enjeux de continuités écologiques sur le territoire. Des échanges complémentaires ont été développés au dernier trimestre avec les collectivités locales.

- Intégrer les dimensions paysagères [II-5]

Un *Observatoire régional du paysage*, intégrant la *Plateforme des observatoires photographiques du paysage* et permettant de centraliser et valoriser les informations et références dusponibles dans ce domaine a été lancé en 2018, sous le pilotage de l'observatoire de l'environnement en Bretagne.

Les travaux de renouvellement de la candidature du site de la Pointe du Raz au label *Grand site de France* ont été poursuivis pour une reconduction du label au printemps 2019. Le site des « Dunes sauvages de Gâvres à Quiberon » a obtenu la labellisation nationale fin 2018 suite aux démarches engagées.

- Soutenir l'éducation, la sensibilisation à l'environnement et au patrimoine naturel [III]

Les soutiens aux associations régionales d'éducation à l'environnement ont été poursuivis dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs en cours. La Région a soutenu des animations auprès des scolaires dans le cadre des aires marines éducatives, au travers d'actions associatives.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

L'année 2018 a été marquée par l'élaboration de scénarios énergétiques et climatiques prospectifs à l'horizon 2040 et du *Schéma régional de la biomasse* qui ont vocation à être intégrés au *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET). S'agissant de l'élaboration du *Plan régional de prévention et de gestion des déchets*, la finalisation de l'état des lieux et la validation des objectifs du plan ont constitué une étape importante de cet exercice de planification.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	① Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques	② Développer un usage durable des ressources
Actions	[I - 1] Avoir une vision intégrée et transversale des enjeux sur l'énergie, la qualité de l'air et le climat	[II - 1] Connaître les gisements et leurs usages
	[I - 2] Renforcer l'efficacité énergétique du bâti	[II - 2] Organiser la prévention et la gestion des déchets
	[I - 3] Développer et optimiser l'usage des énergies renouvelables	[II - 3] Développer une culture bretonne de l'économie circulaire
	[I - 4] Accompagner les territoires et les acteurs dans la mise en œuvre de la transition énergétique	

4,7 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

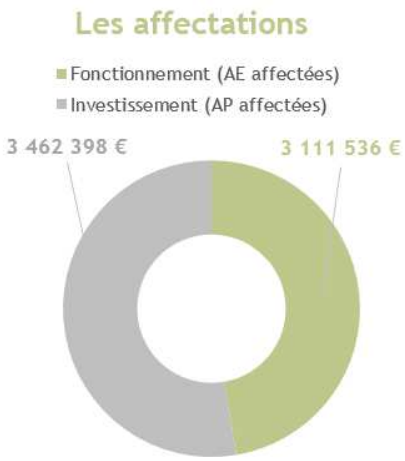

Un taux d'affectation de 99 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

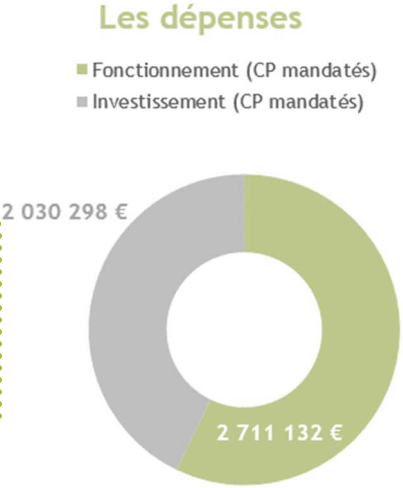

Un taux de réalisation de 92 % en fonctionnement et de 64 % en investissement

Les aléas sur le calendrier des opérations liées aux énergies marines et les inconnues sur la mobilisation potentielle des crédits inscrits au titre des *Plan de prévention des risques technologiques* (PPRT) expliquent le faible niveau de consommation des crédits de paiement en investissement.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Réussir la transition énergétique et répondre aux défis climatiques [I]

L'élaboration de scénarios énergétiques et climatiques prospectifs à l'horizon 2040 a permis en 2018 d'inscrire parmi les 38 objectifs de la Breizh Cop, votés en session du Conseil régional en décembre 2018, un objectif ambitieux de réduction des émissions des gaz à effet de serre de 65 % à l'horizon 2050 (par rapport aux émissions de 2012). Cette trajectoire nécessite de dessiner des itinéraires possibles notamment dans des secteurs clés comme celui de l'agriculture. La Région a ainsi engagé un nouveau chantier fin 2018 afin de dessiner avec ses partenaires un scénario prospectif de transition agricole et alimentaire permettant de limiter l'empreinte climatique de notre agriculture et d'évaluer les impacts agronomiques, environnementaux et socio-économiques.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

L'engagement de la collectivité s'est également illustré en 2018 :

- **dans le développement des énergies renouvelables** : principalement autour de la biomasse (soutien dans le cadre du *Plan bois énergie Bretagne* de huit projets de réseaux de chaleur et de deux projets de chaufferie alimentés au bois ; finalisation du *Schéma régional de la biomasse*), et du soutien à la réalisation d'une ferme insulaire multi-énergies sur l'Ile d'Ouessant composée d'un volet hydrolien, éolien, photovoltaïque et d'une capacité de stockage.

- **dans la promotion de la maîtrise de l'énergie** : avec la poursuite du financement de dix bâtiments dans le cadre de l'appel à projets *Bâtiment performant*, l'accompagnement du *Réseau breton bâtiment durable* et la poursuite du déploiement des *Plateformes locales de rénovation de l'habitat* en Bretagne (neuf territoires accompagnés).

- dans la **mise en œuvre du projet *Smart ideas to link energies* (SMILE)** : lauréat de l'appel à projets sur les réseaux électriques intelligents, avec l'accompagnement technique de 35 projets en 2018 et le soutien financier au showroom de SMILE, vitrine technologique du projet reposant sur deux espaces physiques à Rennes et Nantes qui ouvrira ses portes en mai 2019.

- dans le soutien aux **réseaux d'ingénierie liés à la transition énergétique** et aux outils mis à disposition de ces réseaux et des territoires engagés dans un *Plan climat air énergie territoire* (PCAET) comme l'Observatoire régional de la biomasse et l'Observatoire Régional de l'énergie et les gaz à effet de serre.

Indicateur N°1 [I-3] - Réalisations en matière d'énergies renouvelables électriques	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2020
Puissance éolienne raccordée	913	973	1014	1 800
Puissance biogaz raccordée	18	22	24	120
Puissance photovoltaïque raccordée	190	205	219	400

• Organiser la prévention et la gestion des déchets [II-2]

L'état des lieux réalisé dans le cadre des travaux d'élaboration du *Plan régional de prévention et de gestion des déchets* (PRPGD) a été présenté et validé par la Commission consultative d'évaluation et de suivi (CCES) de novembre 2018, et a constitué une étape clé de cet exercice de planification. La Région a conduit ce travail important avec l'appui de l'Observatoire de l'environnement en Bretagne (OEB) et la contribution active des partenaires bretons concernés. Cette manière de procéder vise à garantir la maîtrise des données compilées, en perspective du suivi à venir de la mise en œuvre des actions du plan. Près de trois cents personnes ont ainsi contribué à établir et consolider cet état des lieux, et apporter leurs contributions à la construction du plan d'actions.

En particulier sur la problématique de la collecte et de la gestion des données, un travail de fond a été conduit avec l'OEB pour améliorer la compatibilité de ses outils avec les outils nationaux portés par l'ADEME, en vue de faciliter l'usage de ces multiples données par l'ensemble des acteurs intéressés.

A cette même CCES de novembre, les 19 objectifs inscrits dans le projet de plan ont été présentés et validés dans leur principe. A noter en particulier l'objectif - également inscrit dans la Breizh COP - qui porte sur la trajectoire *Zéro enfouissement* à l'horizon 2030, trajectoire globalement partagée par l'ensemble des acteurs malgré son caractère ambitieux.

• Développer une culture bretonne de l'économie circulaire [II-3]

La deuxième réunion de la Conférence bretonne des ressources (CBR) s'est tenue en janvier. Les 170 participants ont apporté leurs contributions à l'élaboration de la *Feuille de route économie circulaire* (FREC) bretonne autour de deux questions : la trajectoire *Zéro enfouissement* : quelles conséquences, quels impacts pour la Bretagne? et la trajectoire *Zéro importation de matières et matériaux* : quels usages et valorisations des ressources locales ? Quelles places pour l'économie circulaire ? Le bilan de cette CBR a également fait ressortir le souhait des participants de décliner ce type de rencontres au plus près des territoires.

Les treize lauréats du deuxième *Appel à manifestation d'intérêt* (AMI) sur l'économie circulaire ont été réunis pour un premier séminaire en mars, afin qu'ils se rencontrent et constituent un réseau d'échange à faire vivre sur la durée de l'AMI. Le forum sur le *Développement des approches biomimétiques en Bretagne* de novembre aux rencontres des *360 Possibles* a été un temps fort de réflexion, qui est venu renforcer la démarche régionale autour de l'économie circulaire. Au titre du *Contrat d'objectifs pour une dynamique régionale déchets économie circulaire* (CODREC) passé avec l'ADEME pour une durée de 3 ans, une chargée de mission en charge de l'élaboration et de l'animation des actions liées à l'économie circulaire a été recrutée. La mise en œuvre de la feuille de route en faveur de l'usage des matériaux écologiques a franchi une nouvelle étape avec le lancement d'un *Diagnostic local d'accompagnement* (DLA) portant sur les modalités d'organisation des professionnels de ce secteur.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Mission VI.

Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie de la mission

Chiffres clés

- Spectacle vivant : 8 000 salarié.e.s, 950 entrepreneur.ses de spectacles, 156 salles, 380 festivals, 307 bagadous et cercles celtiques.
- Livre : 142 librairies indépendantes
- Cinéma-audiovisuel : 2 000 emplois, 234 films accompagnés par Accueil des tournages en Bretagne, 389 jours de tournage, 112 œuvres accompagnées par la Région.
- Tourisme : 8,1 % du PIB - 57 600 emplois - 700 entreprises - 100 millions de nuitées touristiques - 13 millions de touristes (source CRT).
- Patrimoine : 1ère région (hors Ile de France) pour le nombre de bâtis protégés - 75 % des navires français « d'utilité collective » - 36 musées de France.
- Voies navigables : 570 km de linéaire - Navigation pratiquée de Avril à Octobre par 11 000 plaisancier.e.s - Randonnée terrestre : intégration des 680 km de chemin de halage au *Schéma régional des véloroutes et voies vertes*.

Documents cadres

- Convention de délégation de compétences Etat/Région pour le cinéma, le livre et le patrimoine immatériel.
- Conventions de coopération avec le Centre national du cinéma (CNC), le Centre national du livre (CNL), le Centre national de la chanson, de la variété et du jazz (CNV) et l'Institut français

Sous différents angles et en appui sur des leviers propres à chacune des politiques envisagées, les programmes dédiés à la culture, au sport, au patrimoine et au tourisme, à l'international, à la communication ont de nouveau cherché en 2018 à contribuer au rayonnement de la Bretagne hors de ses frontières et à l'attractivité du territoire. Après la campagne *Passez à l'Ouest* menée en 2017 à l'occasion de l'arrivée de la *Ligne à grande vitesse* (LGV) en Bretagne, ces approches sectorielles de l'attractivité et du rayonnement continuaient de s'appuyer sur l'animation des partenaires de la Marque Bretagne par le Comité régional du tourisme (CRT) et Bretagne développement innovation (BDI) dans leurs univers touristiques et économiques respectifs.

La culture

En 2018, toutes les politiques initiées en début de mandat dans le domaine culturel ont vu leur pleine concrétisation : une cellule « métiers d'art » a été créée et positionnée au sein de la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat. La transmission de la matière de Bretagne a fait l'objet d'un soutien renforcé pour une dizaine d'opérateurs régionaux.

Le chantier des droits culturels, fil rouge du mandat, s'est concrétisé par un premier cycle de formation de cinq jours, initié à l'échelle du département d'Ille et Vilaine et qui a concerné une centaine d'acteurs. Co-organisé par la ville de Rennes, Rennes métropole, le Conseil départemental et la Région, cette initiative, directement issue du *Conseil des collectivités pour la culture en Bretagne* (3CB), illustre la pertinence de cette assemblée qui, au-delà d'être un lieu de partage et de réflexion prospective, devient peu à peu un lieu de construction partagée de politiques publiques dans le champ culturel. Signalons également l'adhésion de la Région au groupement d'intérêt public (GIP) *Cafés-culture* qui vient compléter les instruments d'intervention régionale en matière de présence artistique sur les territoires. En 2018, 1 424 demandes de subventions ont été instruites tous domaines confondus (spectacle vivant, arts plastiques, cinéma, livre), soit 828 projets soutenus.

Le tourisme, le patrimoine et les voies navigables

En 2018, les politiques régionales en matière de tourisme, de patrimoine et de voies navigables se sont toutes dotées de documents ou de stratégies de référence.

En matière de tourisme, l'élaboration collective de la stratégie régionale a permis de partager de nombreuses problématiques et de construire des modes de réponses pour chacun des enjeux identifiés. Ainsi, ont été instituées et tenues des *Rencontres du tourisme* afin de réunir et de permettre l'émergence d'un regard collectif en matière de tourisme, grâce à la sollicitation à la fois des acteurs publics, privés et associatifs. La Région a également accompagné les *Destinations touristiques* dans l'élaboration de leur stratégie intégrée, afin de faire du tourisme de Bretagne, une illustration d'une action collective constituée de l'ensemble des stratégies touristiques locales. Cette approche a été complétée par l'élaboration et la mise en œuvre d'actions ou de feuilles de route en matière d'ingénierie touristique, de sites d'exception, de croisière, d'activités nautiques et de plaisance.

Ainsi structuré et développé – notamment dans une approche européenne grâce au Projet CAPITEN permettant de développer un plan d'actions partagé à quinze partenaires européens pour le nautisme sur l'espace atlantique – le tourisme breton est de nature à rayonner et à contribuer activement à l'attractivité régionale. Le rôle du Comité régional du tourisme parachève l'ensemble de la démarche d'ensemble. En 2018, de très nombreuses

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

opérations d'observations, de communication et de promotion ont permis de
bretonne et de permettre tant son adaptation que la recherche d'une amélior

Carte des Destinations touristiques de Bretagne

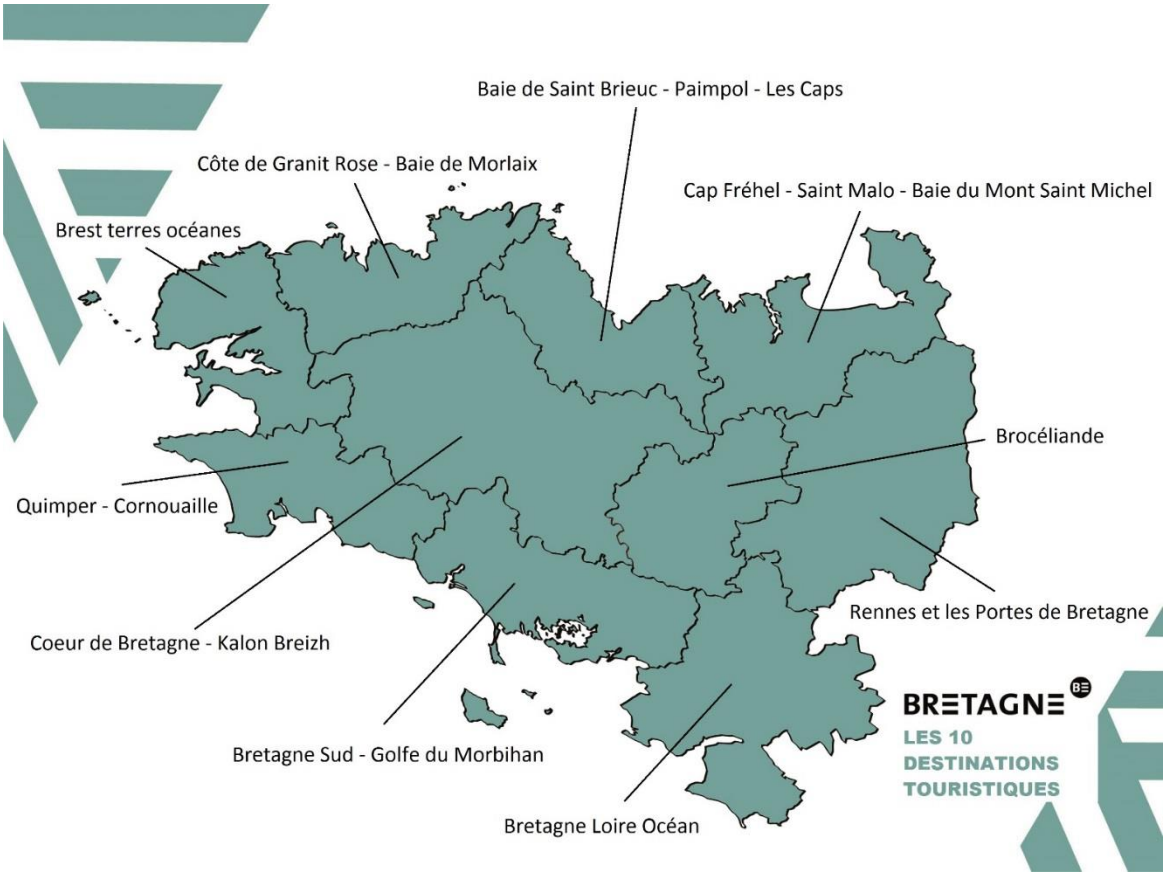

Bassins de fréquentation et de consommation touristique, couvrant l'ensemble du territoire régional, les *Destinations touristiques* de Bretagne sont des territoires locaux de projet au sein desquels, dans une approche partenariale publique-privée, les acteurs mettent en œuvre une stratégie intégrée de développement et de diversification touristique. L'identité locale y est utilisée comme vecteur de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable. Déterminant ainsi dix "univers" touristiques bretons, les Destinations sont désormais reconnues comme la maille de référence du développement touristique, les stratégies intégrées des 10 territoires constituant le fond de la stratégie touristique régionale.

Le sport

La politique sportive régionale s'articule autour de trois axes d'intervention complémentaires : le développement des pratiques sportives à travers tout le territoire breton dont les ligues régionales sont les principales bénéficiaires, le soutien à l'excellence sportive bretonne qu'il soit en direction des sportives et sportifs individuels ou des clubs évoluant au plus haut niveau de leur discipline, et enfin le rayonnement du sport en Bretagne et au-delà, à travers notamment les aides à l'organisation de manifestations sportives de niveau national et international. La contribution au sport de haut niveau est prépondérante en mobilisant près de 50 % des engagements régionaux en fonctionnement en 2018. Par ailleurs, les soutiens aux équipements sportifs ont permis de rénover ou d'assurer l'extension d'une dizaine de stades, enceintes sportives ou d'aires de jeux extérieurs. Le parc d'équipements sportifs bretons étant vieillissant, comme à l'échelle nationale, et nécessite des remises aux normes mais également des rénovations et aménagements pour accueillir plus de public dans de meilleures conditions. La contribution régionale représente un puissant effet levier notamment auprès du Centre national pour le développement du sport (CNDS), bras armé de l'Etat pour le financement des équipements structurants.

L'Europe et l'international

Dans le domaine européen et international, de fortes incertitudes ont marqué 2018, avec le Brexit tout d'abord, et l'incapacité des Britanniques à adopter une position rendant plus que jamais possible une sortie sans accord, synonyme de risques économiques majeurs, notamment pour la Bretagne. Techniquement, le Brexit a perturbé l'avancement des programmes de Coopération territoriale européenne (CTE), notamment l'Espace Manche géré par une autorité anglaise prise au dépourvue. Malgré ce contexte défavorable, la Bretagne a réussi encore en 2018

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

à obtenir des financements européens importants pour le développement d
premières régions européennes en termes de retour.

Concernant l'avenir de l'Europe, l'Union Européenne a publié en mai - juin 2018 des projets de budget pour la période 2021-2027 ainsi que des projets de règlement des futurs fonds européens. Ces publications ont marqué le départ d'une forte action de lobbying au niveau européen et national de la part de la Région pour défendre l'intérêt de maintenir le rôle des régions comme autorité de gestion au plus proche des porteurs de projets. Cela est d'autant plus vital que la Région a su démontrer sur tous les fonds dont elle a la charge sa capacité à éviter les dégagements d'office des crédits européens et à atteindre les objectifs de résultat définis avec la Commission Européenne.

Des résultats ont aussi marqué l'année : la concrétisation des bonnes relations régionales avec le Pays de Galles avec l'actualisation de l'accord de coopération ; l'aboutissement d'une nouvelle coopération avec l'Australie Méridionale avec une première mission sur place qui a permis à la Bretagne de rayonner sur les plans culturels et en matière d'enseignement supérieur et de recherche ; l'achèvement d'un travail de deux ans de structuration du réseau des acteurs de la solidarité internationale avec l'inauguration du nouveau Réseau Bretagne Solidaire. Une cinquantaine de projets de solidarité ont été soutenus, marquant le maintien de la bonne dynamique des porteurs de projets bretons observée depuis deux ans

// Le point d'avancement sur la Breizh COP

Lors de sa session d'avril 2018, à Brest, à l'issue d'un débat portant sur les grands défis auxquels la Bretagne doit faire face, le Conseil régional a adopté un document d'orientation posant le cadre de la démarche et son ambition. Cette session, point d'étape dans la dynamique engagée, clôturait une première phase de travail portant sur le diagnostic partagé, l'identification des grands enjeux et des défis à relever, fixant les grandes orientations transversales pour la suite. Elle s'appuyait sur l'ensemble des réflexions lancées, des consultations mises en œuvre et des contributions reçues depuis mars 2017.

Le rapport d'avril proposait ainsi une charte des valeurs et des principes, portant l'ambition de la démarche proposée à toute la Bretagne et formalisait trois orientations transversales :

1. Une région créatrice, performante et rayonnante dans le monde
2. Une région source de progrès humains et écologiques pour les générations actuelles et futures
3. Une région mobilisée, participative et démocratique

Une concertation auprès de nos concitoyens.

La session d'avril 2018 a ouvert une nouvelle phase de la démarche avec en particulier le lancement d'une concertation citoyenne auprès de tou·te·s les bretonnes et les bretons voulant s'exprimer.

Elle s'est d'abord appuyée sur une campagne d'information appelant le plus grand nombre à participer pour donner son point de vue et réagir aux enjeux posés sur leur vie quotidienne et future.

Elle s'est ensuite développée sur plusieurs canaux afin de diversifier les voies de prise de parole et de répondre à la difficulté à toucher les citoyen·ne·s breton.nes sur des sujets pouvant leur paraître doublement lointains : éloignement de la date de 2040 au regard de leurs préoccupations du quotidien qui, souvent, priment dans la hiérarchie de leurs priorités ; éloignement de l'échelle régionale pour des personnes qui vivent dans des réalités territoriales souvent plus étroites, celle des bassins de vie, de leurs communes. Ainsi doit-on constater que l'échelle régionale, qui est certainement la bonne en Bretagne pour l'exercice démocratique ou la coordination des politiques publiques dans de nombreux domaines, reste, pour les habitant·e·s, à mi-chemin entre leurs préoccupations immédiates qui se lisent à plus petite échelle et leur perception d'une réalité globale qui est celle de la mondialisation, cette dernière se jouant à des échelles supra nationales.

Quatre canaux de concertation ont été déployés, permettant aux concitoyen·ne·s breton.nes de réagir à des propositions, de dire leurs attentes et inquiétudes, de faire des suggestions :

- Une plateforme interactive sur l'atelier breton proposant 6 grands débats thématiques et permettant d'amender et de s'exprimer sur les propositions,
- Un panel citoyen d'une soixantaine de Bretonnes et de Bretons, représentatifs des grandes catégories territoriales, sociales et démographiques de la population,
- Un jeu de plateau, *Strategiezh*, permettant à des Bretonnes et Bretons, en petits groupes, de confronter leur vision de l'avenir, de débattre des grands enjeux d'avenir et de construire, dans cette confrontation, des scénarios préférentiels,
- Un jeu en ligne de type serious game permettant à des personnes, à titre individuel, de faire leurs choix d'aménagement pour construire leur Bretagne de demain.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

La diversité des outils proposés a permis d'élargir le nombre de participant·e·s même si la participation reste néanmoins relativement modeste. Elle témoigne les outils mis en œuvre, de mobiliser les concitoyen·e·s sur des questions qui peuvent être perçues comme conceptuelles et complexes d'accès. Les centaines de Bretonnes et de Bretons qui se sont exprimés doivent donc être salués et leur parole doit être entendue et analysée pour les messages adressés aux acteurs publics, quant à leurs attentes, leurs inquiétudes et leurs priorités.

Il convient naturellement, dans cette écoute, de rester prudent sur les biais méthodologiques que comporte toute concertation citoyenne qui ne vaut ni consultation démocratique, ni enquête d'opinion scientifique, en dehors du panel, qui se voulait représentatif.

Cette expression, synthétisée par le travail de stagiaires étudiants accueillis dans les services régionaux dit des choses importantes qui permettent pour la plupart de conforter les premières orientations retenues par le Conseil régional dans ses travaux. Elle conforte la priorité à donner aux urgences écologiques et aux inégalités sociales et territoriales. Elle confirme un regard favorable sur l'évolution des pratiques, sur une « rupture négociée » vis-à-vis des modèles traditionnels.

38 objectifs ambitieux

Sur la base de l'ensemble des débats organisés, des contributions reçues lors de la première phase des travaux, en tenant compte des échanges intervenus avec le comité de coordination ainsi que des avis formalisés par le conseil scientifique de la Breizh COP, le Conseil régional a proposé 38 objectifs votés en session de décembre 2018. Ils ont été construits en déclinaison des orientations transversales retenues en avril et visent à définir des objectifs mobilisateurs, mesurables ambitieux et réalistes.

Ils ont été définis par thématiques, tout en maintenant le souci de transversalité. Les thématiques sont les grands domaines d'intervention ciblés par la loi pour le SRADDET (habitat, égalité des territoires, gestion foncière, biodiversité, climat, énergie, …) et au-delà (développement économique, formation, culture, solidarité…). La transversalité est portée par les grandes orientations d'avril 2018. Ces objectifs ont pour vocation de servir de socle pour la construction des règles générales, des engagements et des évolutions des politiques publiques et contractuelles.
Ces propositions ont été formulées de manière synthétique, proposant une ambition nouvelle par rapport à l'état actuel de manière à susciter le débat. L'idée générale est de s'inscrire dans une forme de « rupture » et donc de faire bouger les lignes. Les sous-objectifs ont été formulés comme autant d'illustrations de l'objectif principal.

// La stratégie régionale

Attachée à expérimenter et innover, la Région a poursuivi, en 2018, les démarches partenariales qui lui permettent d'offrir un service public plus efficient, plus proche et plus en prise avec la réalité des territoires bretons. C'est l'objet du 3CB que la Région anime et coordonne mais aussi le cas des conventions territoriales qui la lient aux grands établissements publics nationaux. Ainsi en 2018, la convention renouvelée avec le Centre national du livre (CNL) a-t-elle pris en compte deux spécificités bretonnes que sont les résidences d'auteurs et le soutien aux réseaux régionaux. La délégation de compétences dans les domaines du patrimoine immatériel, du livre et du cinéma a pour sa part fait l'objet d'une évaluation du ministère de la culture qui a confirmé la qualité de l'engagement des services régionaux sur ces domaines.

Tout en déployant une politique sportive volontariste organisée autour de ses trois piliers fondateurs - sport pour tous, excellence sportive et rayonnement du sport - la Région a particulièrement soutenu en 2018 le développement du sport scolaire d'une part et les clubs bretons de niveau national d'autre part. Le premier objectif s'est concrétisé par un apport financier régional plus conséquent (+ 65 K€) aux ligues régionales dédiées au sport scolaire - l'USEP (école primaire) l'UNSS (collèges et lycées publics), l'UGSEL (lycées privés) et le Sport universitaire afin qu'elles déploient sur l'ensemble du territoire breton leurs actions de promotion, de valorisation et de développement de la pratique sportive. Parallèlement, un appel à projets réservé aux associations sportives scolaires des lycées publics et privés a été lancé pour la première fois par la Région (21 projets retenus). Concernant le soutien complémentaire aux clubs, un dispositif supplémentaire a été créé, la *Voie d'accession à l'élite* (VAE) pour soutenir les clubs bretons dans leur évolution vers les divisions supérieures. Ce nouveau dispositif a permis d'accompagner treize nouveaux clubs dans des disciplines aussi diverses que le rugby, la gymnastique, le handball, le volley, le football, le basket-ball, le badminton, la natation ou encore le tennis de table pour une enveloppe totale de près de 150 K€ en 2018.

La stratégie régionale en matière de tourisme et de patrimoine consiste à exploiter durablement les atouts de la Bretagne, tant en matière de nature que de culture. Sur ce dernier aspect, l'articulation d'une ambition

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

touristique et de stratégies patrimoniales a en 2018 permis de développer et projets dans le domaine du patrimoine mobilier, immobilier, maritime, muséa les Breton.nes et les visiteur.se.s, le patrimoine culturel a également été le champ de déploiement d'actions innovantes et positives permettant l'émergence de projets en matière d'archéologie sous-marine ou de mégalithisme. La compétence d'Inventaire du patrimoine, réaffirmée par l'adoption d'une stratégie de référence, a été elle aussi le levier de développement d'actions partenariales poussées. Une nouvelle ligne éditoriale a été définie et mise en œuvre en 2018, afin d'assurer une meilleure restitution au public.

Quant aux voies navigables, elles ont en 2018 œuvré à l'entretien et au développement de ce linéaire de 570 km qui rassemble sur ses berges ou sur l'eau près de 4,2 millions d'usagers.2018 a été l'année de l'élaboration d'une stratégie régionale de développement et de valorisation des canaux et voies navigables de Bretagne.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

La préoccupation environnementale et sociale est présente dans l'intervention régionale en matière culturelle. Elle se concrétise depuis plusieurs années par un soutien volontariste au collectif des Festivals engagés dans le développement durable (FEDDS) à qui une mission d'accompagnement et de sensibilisation de l'ensemble des festivals bretons sur ces sujets a été confié en 2018. En parallèle, une réflexion est initiée avec plusieurs réseaux régionaux pour aboutir à une charte de valeurs constitutive d'une vision partagée sur ces enjeux qui incluent impacts environnementaux, droits culturels des personnes et égalité femme-homme.

Le sport breton bénéficie de l'implication massive de bénévoles. Reconnu et envié par les organisateurs de manifestations hors Bretagne, cet atout est directement valorisé par l'aide régionale aux compétitions sportives. C'est aussi par ce biais que la Région soutient l'activité sportive dans les territoires ruraux et éloignés des grands centres urbains et périurbains très souvent ciblés par les organisateurs. C'est aussi pour ces raisons de mise en valeur de ces territoires et des bénévoles impliqués dans les organisations sportives que les épreuves de sport de nature, comme le *Challenge breton des courses hors stade*, ou des compétitions en accès libre, comme les courses cyclistes, sont fortement aidées par le Conseil régional de Bretagne.

Le positionnement du tourisme breton est consubstantiellement durable. A l'issue de nombreuses séquences de travail collectif avec les acteurs du développement, son essence durable (sociale, économique, environnementale, culturelle) et son lien indéfectible à l'identité culturelle de la Bretagne ont été affirmés. Le tourisme est pensé comme soutenable et l'axe de définition de voies d'avenir, de modèles économiques pour un développement vertueux de la Bretagne. Les politiques et les dispositifs en faveur des voies navigables et du patrimoine culturel contribuent très directement à la mise en œuvre d'actions concrètes de développement durable de la Bretagne.

// L'approche territoriale de l'action régionale

La spécificité de la politique touristique bretonne réside à la fois dans son lien à l'usager (« design de service public») et dans son rapport pragmatique au territoire. En effet, c'est le visiteur, le touriste qui a défini les dix *mailles d'action* des professionnels du secteur : les *Destinations touristiques*. Toutes constituées, structurées et maintenant, à la fin de 2018, dotées de stratégies intégrées de développement. Elles permettent la définition et le déploiement de politiques publiques et partenariales publiques-privées, qui recherchent la performance qualitative d'un tourisme en Bretagne. Quant aux voies navigables, le principe de « Contrat de canal » vise à adapter et à penser l'action régionale en phase, en cohérence et en adéquation avec les territoires. Les appels à projet et partenariats dans le domaine du patrimoine culturel se pensent et s'incarnent en lien avec les territoires de Bretagne

L'approche territoriale est également un des marqueurs de la politique culturelle régionale : la pertinence et l'intérêt du soutien régional à un projet sont mesurés à l'aune de la réalité territoriale dans laquelle s'inscrit ce dernier : l'existence d'une offre structurée ou non, les moyens budgétaires mobilisables, la singularité de l'initiative dans son contexte, la prise en compte des habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre des initiatives sont quelques-uns des paramètres pris en compte. En 2018, la mise en œuvre de moyens nouveaux en faveur des *Cafés-culture* a permis à la Région d'accompagner et de conforter de nombreux lieux – près de 110 – situés sur des territoires où l'intervention régionale était souvent inexistante en matière culturelle. Dès sa première année de mise en œuvre l'adhésion de la Région au GIP Cafés-culture a permis de toucher 131 bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Cafés-cultures ayant bénéficié d'une aide en 2

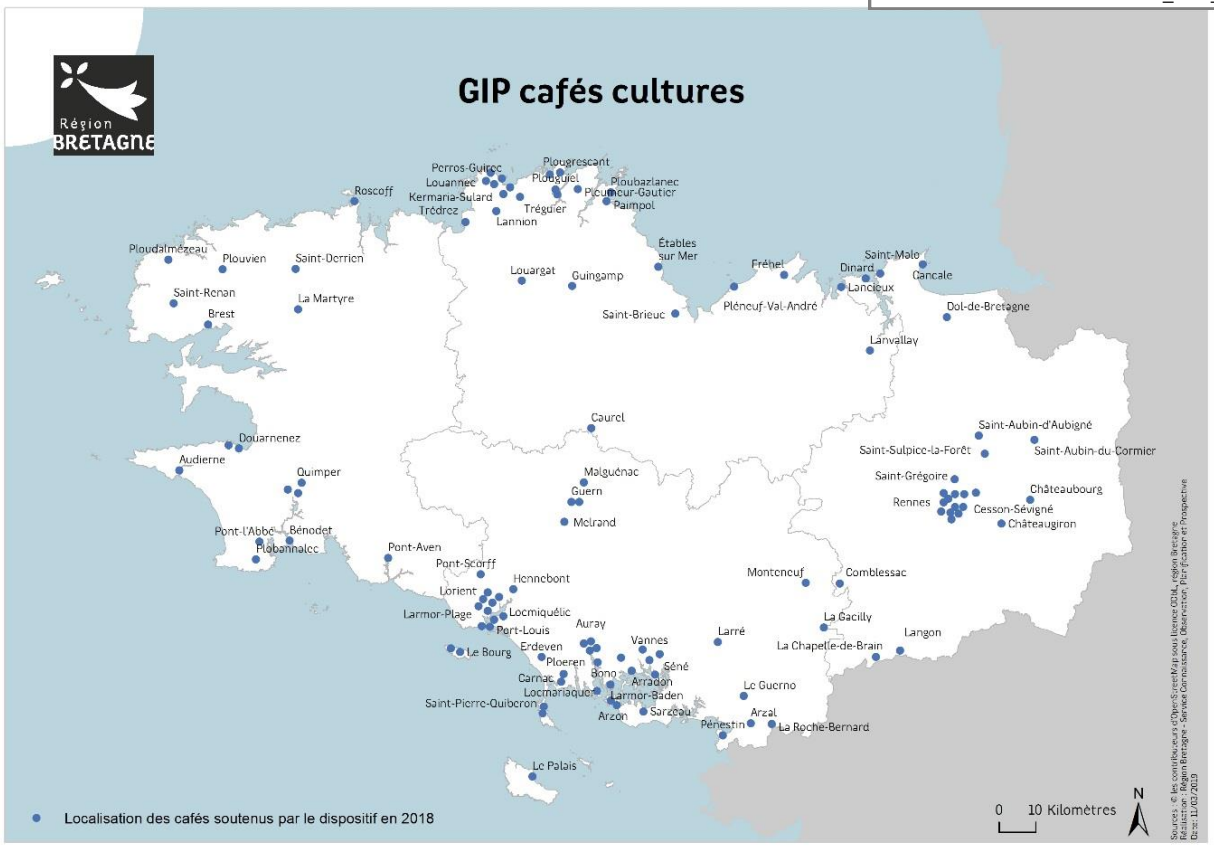

En matière sportive, la Région a soutenu en 2018 l'organisation de 136 manifestations sportives dont 33 compétitions de niveau international, pour un montant total de plus d'un million d'euros.

Les aides aux manifestations 2018

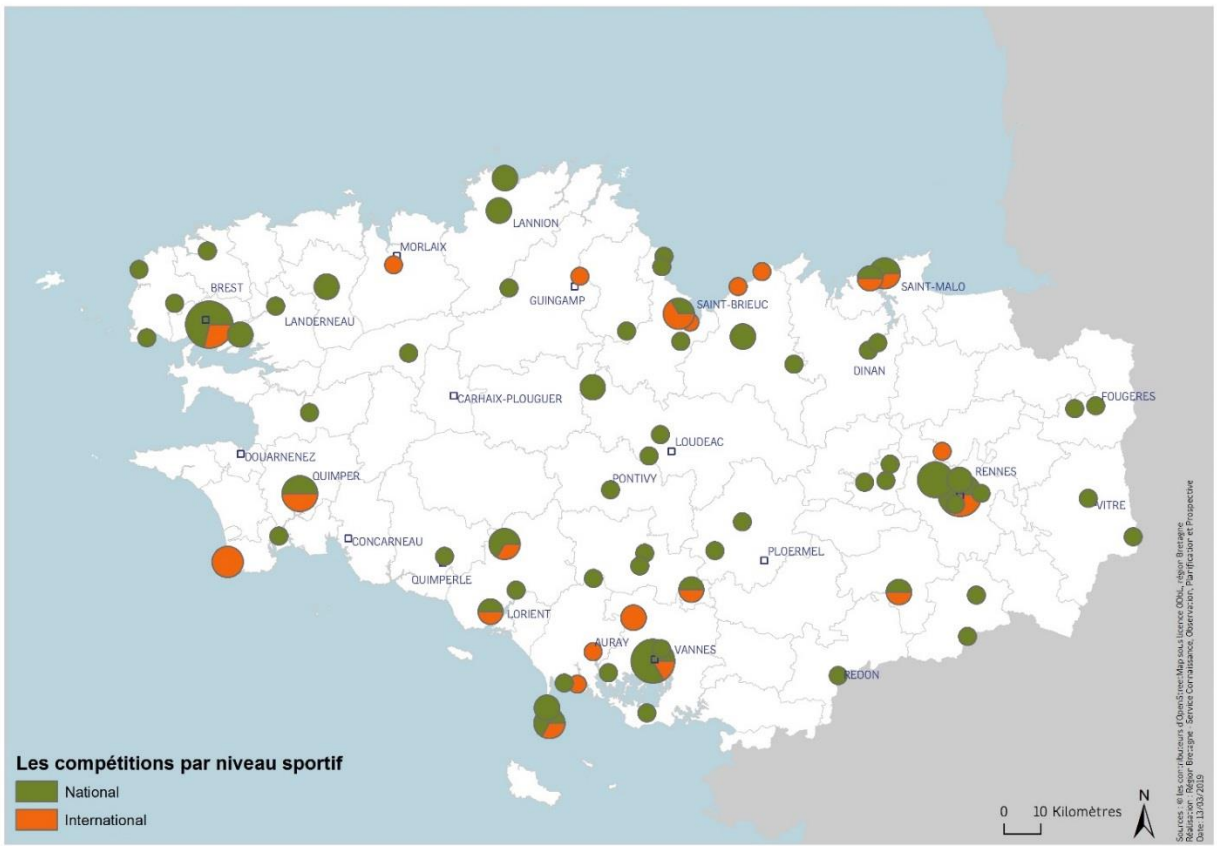

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Ainsi, Brest a été le théâtre de matchs de l'Euro de handball féminin, le champ
déroulé sur le site de la Torche, tandis que la Coupe du Monde de football fémin
sur l'ensembles des départements bretons avec la finale à Vannes.

Le soutien aux clubs labélisés *Centre d'entraînement et de formation des clubs phares* (CEFCP)

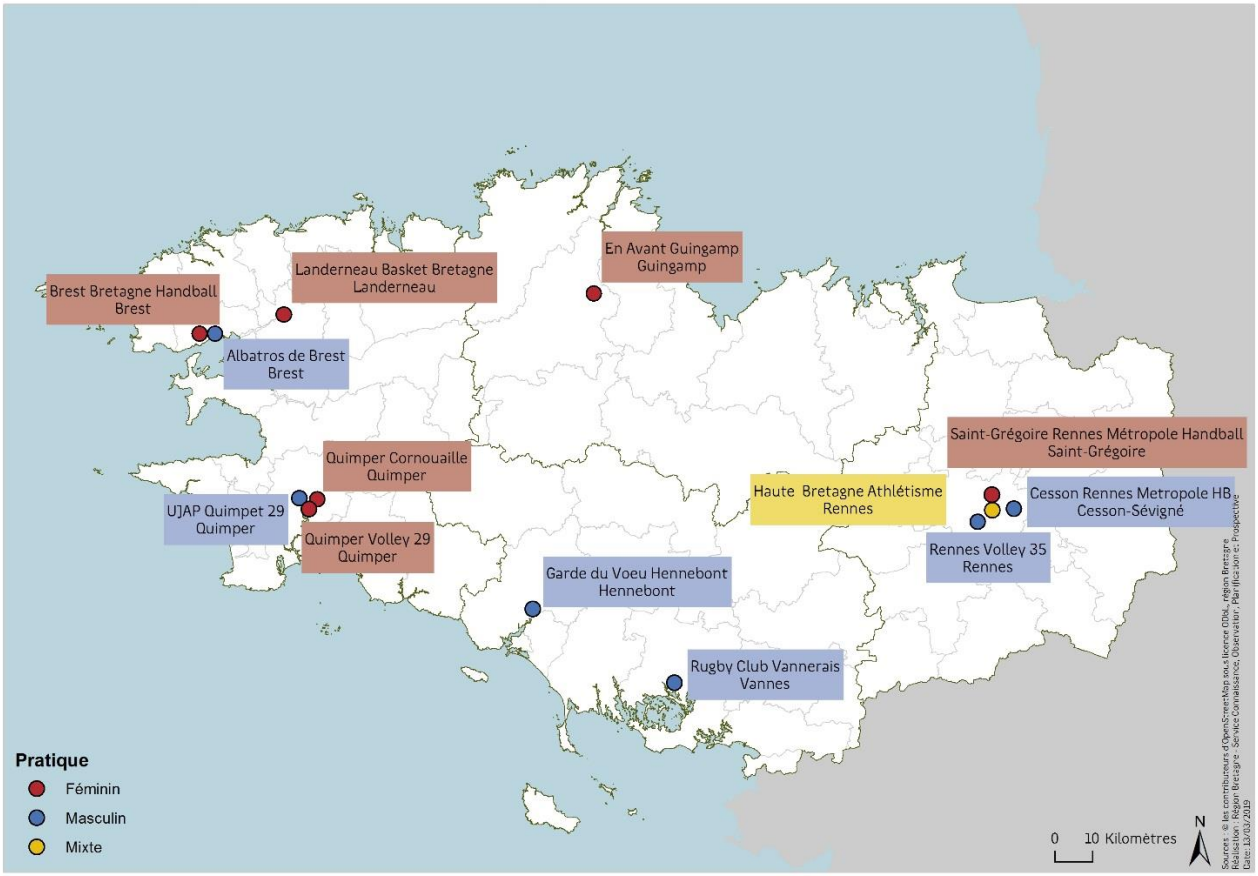

La Région accompagne la structuration des clubs évoluant au plus haut niveau de leur discipline par un soutien au fonctionnement de leur centre de formation. C'est ainsi que 13 clubs dont 6 clubs féminins, ont été soutenus en 2018, pour un montant de 600 K€.

// La jeunesse dans les politiques régionales

La Région a lancé un appel à projets en direction des associations sportives scolaires afin qu'elles puissent tisser ou développer des liens étroits avec les clubs locaux. Ce nouveau dispositif vise deux objectifs : d'une part endiguer la chute des licenciés de l'âge lycée dans les clubs et inciter les jeunes éloignés de la pratique à revenir vers le sport à travers un panel d'activités sportives le plus vaste et adapté possible. 21 projets ont ainsi été soutenus en 2018. Si la majorité a concerné le développement de pratiques de sport nautique, un projet particulièrement innovant a été retenu : proposer un programme de remise en forme sur la base de gestes et exercices tirés du handball (le handfit) destiné à des jeunes en surpoids et/ou ne pratiquant aucune activité sportive.

L'appel à projet initié en 2017 pour soutenir de nouvelles initiatives favorisant la transmission des singularités culturelles bretonnes et la promotion de la diversité culturelle auprès des plus jeunes notamment sur leurs temps de loisirs a été renouvelé.

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

L'intervention régionale, pour la plupart des champs de la mission, repose sur l'intervention croisée de l'Etat et des collectivités territoriales, conformément à la notion de compétence partagée actée par la loi Notre. En fonction de la nature des projets, de leur rayonnement territorial, de leur dimension structurante, de leur ambition, la Région déploie différents niveaux de mobilisation pouvant aller de l'accompagnement ponctuel et mineur à un soutien majoritaire inscrit dans un cadre conventionnel pluri partenarial ou non.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Moyens humains

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	
Equivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Services centraux***	2018
Catégorie A	63,6
Catégorie B	31,6
Catégorie C	21,4
Temporaires	6,9
Apprentis	1,7
Emplois d'avenir	1,8
Stagiaires	0,3
Total ETP	127,2
Total Masse salariale	6 604 280 €

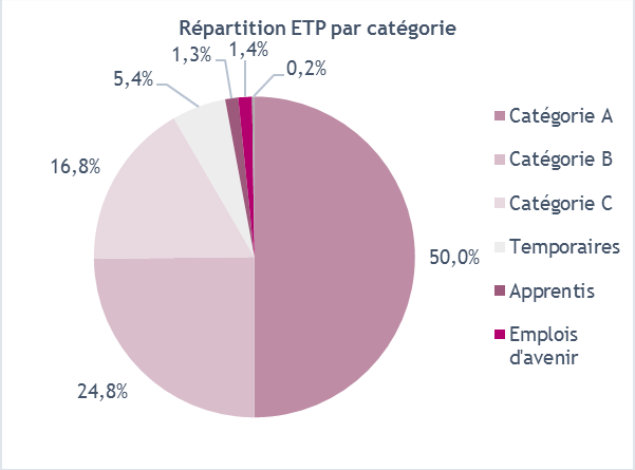

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale ***Agents des voies navigables***	2018
Catégorie A	9,4
Catégorie B	15,2
Catégorie C	152,6
Temporaires	3,1
Apprentis	2,0
Saisonniers	29,7
Total ETP	211,8
Total Masse salariale	8 391 582 €

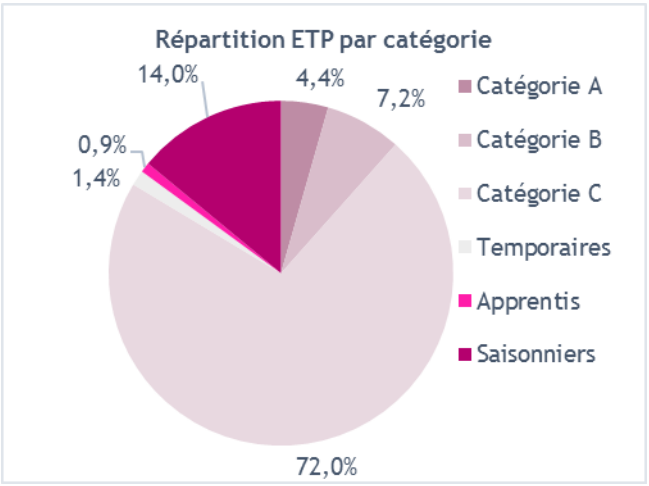

// Répartition des dépenses

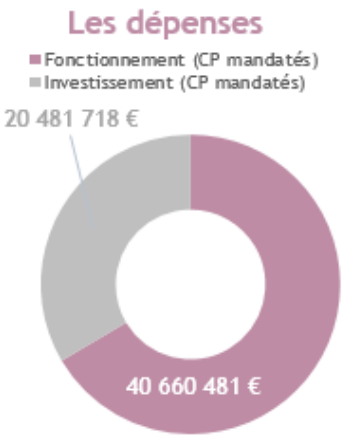

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement et de 81 % en investissement

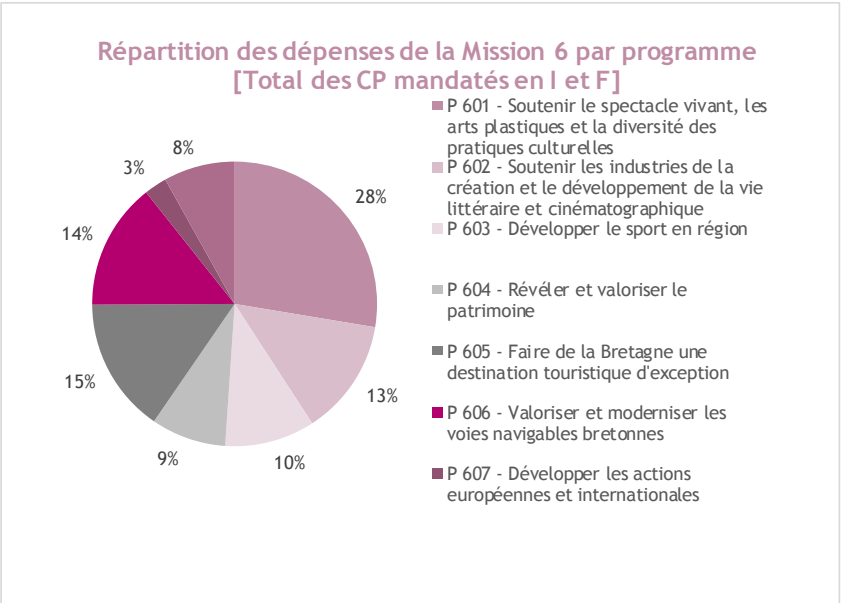

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

> Dépenses par programme

Mission 6 - Pour le rayonnement de la Bretagne et la vitalité culturelle bretonne	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
P 601 - Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiques et la diversité des pratiques culturelles	17 340 625 €	16 886 236 €	97%
Fonctionnement	16 410 625 €	16 336 697 €	100%
Investissement	930 000 €	549 539 €	59%
P 602 - Soutenir les industries de la création et le développement de la vie littéraire et cinématographique	8 597 500 €	8 077 990 €	94%
Fonctionnement	4 622 500 €	4 616 489 €	100%
Investissement	3 975 000 €	3 461 501 €	87%
P 603 - Développer le sport en région	8 268 500 €	6 255 747 €	76%
Fonctionnement	4 082 500 €	4 052 918 €	99%
Investissement	4 186 000 €	2 202 828 €	53%
P 604 - Révéler et valoriser le patrimoine	5 490 000 €	5 207 492 €	95%
Fonctionnement	1 190 000 €	1 107 285 €	93%
Investissement	4 300 000 €	4 100 207 €	95%
P 605 - Faire de la Bretagne une destination touristique d'exception	11 251 300 €	9 379 122 €	83%
Fonctionnement	7 631 300 €	7 270 558 €	95%
Investissement	3 620 000 €	2 108 564 €	58%
P 606 - Valoriser et moderniser les voies navigables bretonnes	8 811 000 €	8 809 058 €	100%
Fonctionnement	1 014 000 €	1 012 922 €	100%
Investissement	7 797 000 €	7 796 137 €	100%
P 607 - Développer les actions européennes et internationales	2 054 000 €	1 578 417 €	77%
Fonctionnement	1 689 000 €	1 315 475 €	78%
Investissement	365 000 €	262 941 €	72%
P 608 - Renforcer l'information aux citoyens et promouvoir l'image et la notoriété de la Bretagne	5 020 000 €	4 948 136 €	99%
Fonctionnement	5 020 000 €	4 948 136 €	99%
Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	66 832 925 €	61 142 198 €	91%
Total Fonctionnement	41 659 925 €	40 660 481 €	98%
Total Investissement	25 173 000 €	20 481 718 €	81%

// Appui aux partenaires

Zoom sur les relations avec l'Australie Méridionale

> Signée en novembre 2017, la coopération entre la Bretagne et l'Australie Méridionale a connu une forte accélération en 2018. Issue des relations entre la France et l'Australie autour du contrat de vente de sous-marins réalisés par Naval Group, la coopération entre les deux régions s'est structurée très vite autour des thématiques culturelles et de l'enseignement supérieur. La première mission réalisée en Australie par des acteurs bretons en mai 2018 est donc venue concrétiser plus de deux années de relations et de travail. La mission a permis ainsi la signature de partenariats entre des écoles d'ingénieur et universités bretonnes (réunies notamment dans le groupement Wasaa autour des questions d'intelligence artificielle ou de réalité virtuelle) mais aussi la recherche d'artistes bretons pour participer au futur Festival d'Adelaïde de janvier 2019, l'un des plus grands d'Australie.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Zoom sur Films en Bretagne

> Fondée en 1999, Films en Bretagne est une fédération atypique dans le paysage audiovisuel français du fait qu'elle réunit et représente l'ensemble des professionnels liés aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel implantés en Bretagne, de l'écriture à la diffusion des œuvres de cinéma et audiovisuelles. Elle aménage les conditions favorables à une réflexion et un dialogue constants avec les collectivités territoriales, institutions et partenaires afin d'œuvrer à la structuration de ce secteur d'activité. Elle organise chaque année à Saint-Quay-Portrieux des rencontres professionnelles interrégionales.

Organisme de formation depuis 2012, elle coordonne un dispositif expérimental régional qui permet d'initier de nombreuses formations à partir des besoins définis par les professionnels.

Ses activités consistent à promouvoir l'activité du secteur, à animer, relier, stimuler la créativité, à représenter et préconiser au niveau régional, national et international, et à accompagner et à professionnaliser. En 2018, Films en Bretagne a lancé une nouvelle version du concours de talents émergents « ESTRAN 7 ». Il vise à repérer et former quatre talents créatifs aux univers variés en leur permettant de bénéficier d'un parcours de formation allant jusqu'à la réalisation d'un premier ou second film court.

Le graphique suivant présente les principaux organismes extérieurs financés par la Région à plus de 75 K€ en fonctionnement, et dont la part du financement régional représente à minima 30 % du budget global de l'organisme.

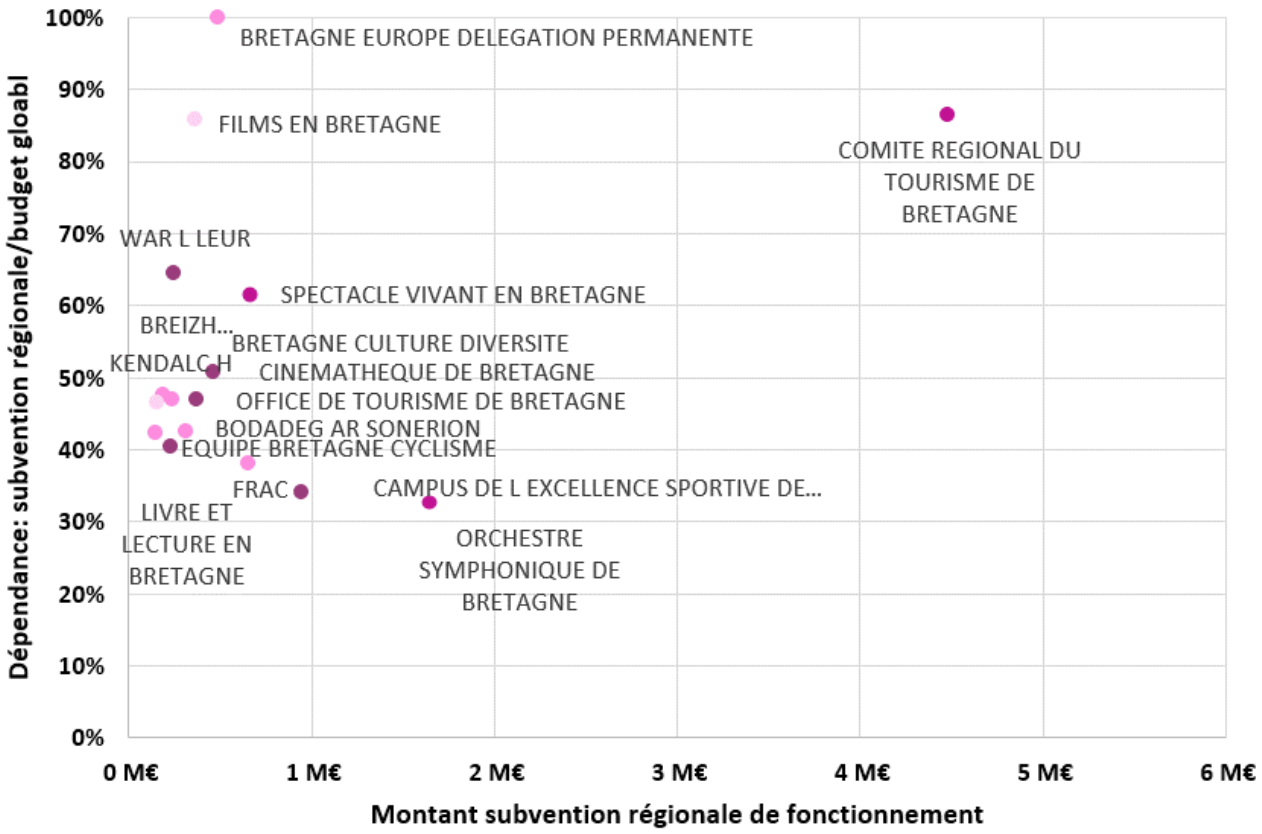

Soutenir le spectacle vivant, les arts plastiq pratiques culturelles

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Parmi les faits marquants en 2018 : des formations pour les acteurs culturels sur l'appropriation de la notion de droits culturels, une première année complète de fonctionnement du dispositif de soutien aux cafés cultures, une nouvelle coopération interrégionale dans le domaine du spectacle vivant, l'ouverture de deux chantiers pour le développement du secteur chorégraphique et sur les musiques populaires de Bretagne.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs / Actions	1 Créer les conditions d'une présence artistique sur les territoires et encourager la participation des habitants à la vie culturelle	2 Favoriser le développement de ressources au service de la création et des artistes	3 Soutenir la diversité culturelle et les pratiques artistiques et culturelles des habitants
Actions	[I - 1] Favoriser la création de projets artistiques et culturels dans les territoires	[II - 1] Favoriser la mise en réseau des acteurs culturels	[III - 1] Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel
	[I - 2] Soutenir des manifestations artistiques et culturelles	[II - 2] Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger	[III - 2] Soutenir les pratiques artistiques en amateur
	[I - 3] Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle	[II - 3] Soutenir les structures de production et de diffusion qui accompagnent la réalisation de projets artistiques	
		[II - 4] Soutenir la formation professionnelle et les enseignements artistiques	

16,9 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

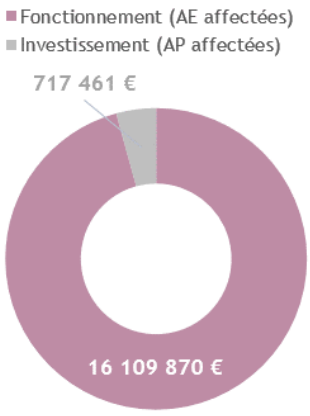

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 90 % en investissement

Les dépenses

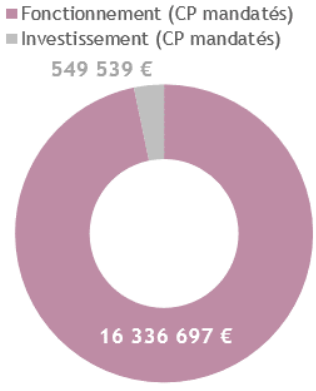

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 59 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

2018 a été marquée par l'ouverture d'un nouveau portail des aides pour l'ensemble des porteurs de projets bénéficiant d'un soutien au titre de ce programme. L'objectif a été de concilier une nécessaire simplification administrative avec la préservation d'une relation personnalisée et de proximité entre les porteurs de projets et la Région.

- ### Favoriser la création de projets artistiques dans les territoires [I-1]

Un premier bilan du dispositif de soutien aux cafés cultures peut être dressé à l'issue d'une année complète de fonctionnement : 133 établissements répartis dans 85 communes en Bretagne ont bénéficié d'une aide à la rémunération des artistes (2 407 salaires aidés).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

104 équipes artistiques dans le domaine du spectacle vivant ont été soutenues (dont 19 nouvelles subventions de fonctionnement en augmentation (6 compagnies ont connu une baisse de leur subvention). Afin d'offrir une proposition de structuration alternative aux équipes artistiques et de mieux s'adapter aux nouveaux modes d'organisation des artistes tels que collectifs, pluridisciplinarité, une nouvelle convention a été signée avec le groupement d'employeurs *Les Gesticulteurs*, installé à Redon. Cette convention doit permettre d'accompagner la diversification des métiers portés par le groupement et son développement à l'échelle régionale.

Le secteur de la danse contemporaine a fait l'objet d'une attention particulière en 2018 avec le lancement d'une étude et d'une concertation concernant l'ensemble du secteur professionnel (lieux, compagnies, festivals).
A l'initiative de la Région, une journée d'échanges autour des musiques populaires et du monde s'est également tenue en décembre 2018. Sept ans après une première impulsion régionale sur ce sujet qui avait notamment permis la création du festival *No Border* et du réseau *Bretagne world sounds*, dans un contexte institutionnel et associatif en évolution constante, la Région a souhaité poursuivre et relancer une dynamique commune.

Les appels à projets initiés dans le cadre de la convention de partenariat avec le *Centre national de la chanson, des variétes et du jazz* (CNV) et l'Etat ont été renouvelés. La structuration des bureaux de production, notamment dans le secteur des musiques traditionnelles et du monde (Naïade, La Criée, L'Usinerie, Innacor, Klamn Records, Compagnie des musiques têtues) a constitué une priorité de l'appel à projet 2018.

Indicateur N°1 [I -1] - Convention avec le Centre national de la chanson, des variétés et du jazz	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de projets soutenus	9	17	15
Montant total des aides (en K€)	60	190	157

- ## Soutenir des manifestations artistiques et culturelles [I – 2]

Sur un total de 108 manifestations soutenues, 42 ont bénéficié d'une augmentation de leur subvention, deux ont été diminuées. La Région a notamment été attentive à l'aménagement du territoire et à la diversité des esthétiques proposées dans ces festivals : musique baroque, métal, hip hop, jazz, les métiers d'art ou les pratiques vidéoludiques.

- ## Encourager les projets contribuant à la participation des habitants à la vie culturelle [I–3]

En 2018, la Région a mis en œuvre, en partenariat avec d'autres collectivités en Bretagne (la Ville de Rennes et le Département d'Ille-et-Vilaine), des actions de formation pour accompagner les acteurs dans l'analyse de leurs pratiques au regard des droits culturels, et en leur proposant notamment des méthodes permettant de renforcer la participation des personnes à leurs projets. Le *Collectif des festivals* a également initié une démarche avec le soutien de la Région sur la gouvernance des projets permettant de réfléchir à la valorisation et à la place des bénévoles dans les organisations.

- ## Encourager la mobilité des artistes en France et à l'étranger [II-2]

La Région a signé un partenariat avec les régions Pays de la Loire et Normandie dans le domaine du spectacle vivant. Ce partenariat a permis de proposer un nouveau dispositif de production mutualisée construit sur la réciprocité. Les équipes artistiques de Bretagne peuvent ainsi être dorénavant soutenues pour des résidences de création accueillies dans des théâtres ligériens et normands.

- ## Soutenir les structures de production et de diffusion [II-3]

La Région a renouvelé les conventions de deux structures de création en musique : Amzer Nevez à Ploemeur et Penn ar jazz, renommé *Plages magnétiques - scène nomade de musiques libres* à Brest.

Indicateur N°2 [II-3] - Soutien à la production mutualisée en région	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre de structures de production et de diffusion soutenues	16	16	18	15
Nombre d'équipes artistiques concernées par le dispositif	42	35	48	35

- ## Encourager les initiatives favorisant la transmission du patrimoine culturel immatériel (PCI) [III-1]

L'appel à projets *Transmission de la matière culturelle de Bretagne et promotion de la diversité culturelle* s'est poursuivi en 2018. Une dizaine de projets ont été soutenus et une formation à destination des animateurs a été proposée par Bretagne Culture Diversité.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M6 P 602 Soutenir les industries de la création et le d littéraire et cinématographique

2018 en Bref

Suite à l'étude *Bretagne vers une filière cinématographique et audiovisuelle créative structurée et attractive*, une nouvelle politique de soutien à la filière de création a été travaillée en co-construction avec les professionnels du secteur du cinéma et de l'audiovisuel. Dans un même esprit de concertation avec les réseaux dédiés, une nouvelle politique pour le secteur de la radio a été redéfinie et adoptée en tenant compte de l'évolution du paysage radiophonique régional et du contexte national.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Encourager le développement des œuvres et favoriser la structuration des industries de la création et de la vie littéraire	2 Favoriser la rencontre des projets, des artistes, des œuvres et des habitants	3 Conserver et transmettre le patrimoine culturel immatériel et cinématographique
Actions	[I - 1] Soutenir la création cinématographique et audiovisuelle	[II - 1] Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes, professionnels et habitants	[III - 1] Soutenir la conservation et la valorisation du patrimoine cinématographique, audiovisuel, radiophonique et écrit
	[I - 2] Développer les conditions de production et d'accueil des tournages sur le territoire		[III - 2] Contribuer à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine culturel immatériel
	[I - 3] Contribuer au développement des projets des éditeurs de livres et producteurs de musique enregistrée		
	[I - 4] Soutenir la mise en réseau des initiatives, des acteurs culturels et des artistes		

8,1 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

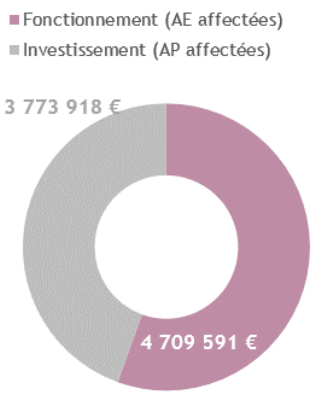

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 98 % en investissement

Les dépenses

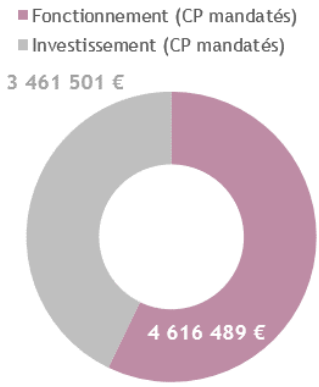

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 87 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- **Le Fonds d'aide à la création (FACCA) contribue aux développement des sociétés de production bretonnes du secteur [I-1]**

La politique de soutien à la création cinématographique et audiovisuelle de la Région structure le développement des sociétés de production bretonnes. Pour exemple, en 2018, cinq sociétés ont été accompagnées pour le développement d'un projet de long métrage (+ 260 %), prouvant la maturité d'une filière cinématographique dynamique et créative.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1] - Nombre d'œuvres soutenues de façon significative	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Œuvres cinématographiques	42	40	40	40
Œuvres audiovisuelles	60	73	72	60
Nombre total d'œuvres aidées (cumul depuis 2005)	1 055	1 168	1 280	1 380

- ## Progression du nombre de jours de tournage en Bretagne [I-2]

Le nombre de jours de tournage en Bretagne est en progression. Si le nombre de projets tournés en 2018 a légèrement baissé (34 en 2018 et 40 en 2017), ces films ont aussi généré plus de jours de tournage en Bretagne. Les longs métrages ont été plus nombreux, produisant des retombées directes (emplois techniciens, comédiens…), ainsi que des retombées indirectes (prestataires de services, hôtellerie, transport…).

Indicateur N°2 [I-2] - Tournage sur le territoire	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre de jours de tournage par an	549	378	389	500

- ## Favoriser les rencontres entre œuvres, artistes et habitants [II-1]

En Bretagne, un nombre très significatif de manifestations littéraires et cinématographiques participent à l'animation des territoires. Elles sont particulièrement diverses et contribuent avec singularité aux rencontres entre habitants, œuvres et créateurs. En 2018, la Région soutient 44 manifestations littéraires, une manifestation radiophonique et 14 manifestations cinématographique et encourage leur mise en réseaux. Dans le cadre de la diffusion culturelle des œuvres, la Région a travaillé à contractualiser avec les quatre associations appartenant au réseau régional *Le mois du films documentaire*. Une convention pluriannuelle d'objectifs a été adoptée favorisant la structuration de ce réseau et garantissant le respect et le développement des droits culturels en Bretagne.

Le tissu des librairies indépendantes en Bretagne reste relativement dense et solide. En 2018, on récence 149 librairies (pour 148 en 2017) qui répondent aux critères définis par convention avec le *Centre national du livre* (CNL). Les réseaux de librairies continuent de développer leurs activités avec, en premier lieu, la fédération des Cafés-Librairies (CaliBreizh) qui développe chaque année un peu plus son projet de manifestations littéraires.

Le nombre d'aides aux projets de librairies indépendantes octroyées en 2018 (38) est équivalent à celui de 2017 (38), le montant moyen des aides en investissement comme en fonctionnement est plus élevé et répond à une volonté commune de la Région et du CNL, de caractériser des soutiens plus structurants.

Indicateur N°3 [II-1] - Nombre de projets soutenus dans les librairies indépendantes	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Implantées dans une ville de plus de 10 000 habitants	14 librairies 16 projets	20 librairies 24 projets	18 librairies 24 projets	22 librairies 26 projets
Implantées dans une ville de moins de 10 000 habitants	10 librairies 11 projets	13 librairies 14 projets	10 librairies 14 projets	14 librairies 18 projets
Projets de fédérations de libraires indépendants	1	1	2	2
Total en Bretagne	24 librairies 27 projets	33 librairies 38 projets	28 librairies 38 projets	36 librairies 44 projets

En 2018, la Région a travaillé avec les acteurs de la radio associative régionale, fédérations régionales et implantées sur le territoire, manifestation radiophonique, association d'écoute notamment, à la refonte de ses soutiens à ce secteur. Les aides au fonctionnement des radios de catégorie « a » ont été affinés, une aide à l'investissement pour ces même acteurs, et une expérimentation de mutualisation de production et de diffusion de programmes radiophoniques créatifs (CORLAB - plateforme) ont été définis et adoptés.

Développer le sport en région

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

La Région a reconduit son action volontariste en faveur du développement des pratiques sportives sur son territoire, tout en apportant quelques ajustements en ajoutant deux nouveaux dispositifs : le premier concerne le sport scolaire et ses liens avec les clubs sportifs du territoire, le second vise à accompagner certains clubs de niveau national évoluant dans des disciplines structurées et fortement concurrentielles.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Favoriser l'accès au sport pour tous	2 Consolider le sport de haut niveau en Bretagne	3 Contribuer au rayonnement du sport en Bretagne
Actions	[I - 1] Accompagner la réalisation d'équipements de proximité d'intérêt régional	[II - 1] Favoriser la réalisation d'équipements pour la pratique sportive de haut niveau	[III - 1] Accompagner la réalisation ou la modernisation d'équipements spécifiques d'intérêt inter-régional, national ou de très grande capacité
	[I - 2] Favoriser une large pratique sportive et de loisirs	[II - 2] Accompagner les sportifs licenciés en Bretagne dans la recherche de la performance sportive de haut niveau	[III - 2] Contribuer à l'organisation de compétitions et d'événements sportifs majeurs

6,3 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

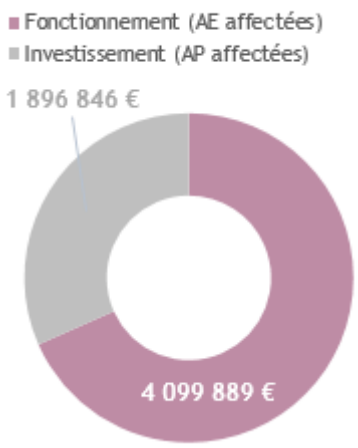

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

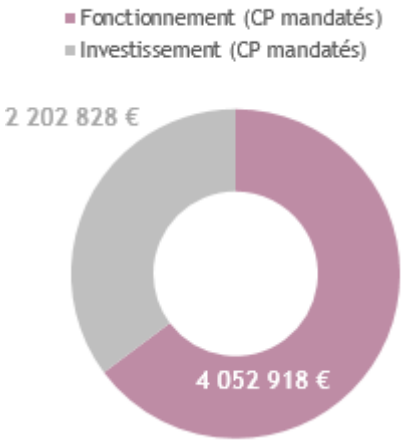

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 53 % en investissement

La faible consommation des crédits de paiement en investissement s'explique principalement par des retards ou des décalages dans la réalisation de plusieurs équipements sportifs ayant fait l'objet d'un soutien régional lors des années précédentes (stock d'AP non mandatés).

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Une année 2018 remarquable en termes d'équipements mis en chantier grâce au soutien régional [1]

La politique sportive régionale a permis de lancer la réalisation de dix nouveaux projets d'équipements sportifs structurants en Bretagne dont trois centres aquatiques dotés de bassins sportifs (Douarnenez, Châteaulin et St-Malo) et le dernier terrain en surface synthétique éligible (Quimper).

Par ailleurs, dans le cadre de l'aide à la réalisation d'équipements majeurs pour une discipline, la Région a soutenu la rénovation des quatre stades où se sont déroulés les matchs de la Coupe du Monde de football féminin des moins de 20 ans (Dinan, Vannes, Concarneau et St-Malo) ainsi qu'un nouvel avion de largage pour le parachutisme. De plus, la Région a poursuivi son soutien au projet de Centre international de tennis de table à Hennebont en lui octroyant la seconde aide prévue. Enfin, le dispositif annuel d'aide à l'acquisition de petit matériel sportif et médical par les ligues et comités régionaux (36 bénéficiaires en 2018) a représenté une enveloppe de 140 K€.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [1] - Equipements sportifs mis en chantier	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre de projets soutenus	11	9	12	10

- ## Grâce à la mise en place d'un nouveau dispositif, la Région a plus que doublé le nombre de clubs de niveau national aidés [II.2]

Constatant que l'accompagnement des clubs évoluant dans les divisions nationales de leur discipline était incomplet, la Région a lancé un nouveau dispositif en 2018 : la *Voie d'accession à l'élite*. Il s'agit d'aider ce type de clubs dans des disciplines structurées et fortement concurrentielles. La Région a ainsi pu accompagner treize clubs en 2018 dans des disciplines classiques (rugby, football, handball, volley) ou moins exposées médiatiquement comme la natation (Club nautique brestois), la gymnastique (Cercle Paul Bert tumbling trampoline) ou encore le badminton (Rostrenen Bad et Guichen- Bourg des Comptes).

Au titre des *Centres d'entraînement et de formation des clubs phares* (CEFCP), la Région a aidé douze clubs, dont six concernent des équipes féminines : *En Avant* de Guingamp (Football, D1), Quimper volley 29 (volley, Ligue A), Quimper Cornouaille tennis de table (Tennis de Table, Pro B), Landerneau Bretagne basket (basket, Ligue 2) et Brest Bretagne handball (handball, Division 1). A noter l'existence d'un club mixte (Haute Bretagne athlétisme).
Au total, la Région a donc soutenu 25 clubs évoluant dans les plus hautes divisions de leur discipline.

Indicateur N°2 [I-2] - Soutien aux clubs nationaux	2016	2017	2018	Prévisions 2018
Nombre de clubs soutenus au titre du dispositif *Centre d'entraînement et de formation des clubs phares* (CEFCP)	10	11	12	11
Nombre de clubs soutenus au titre du dispositif *Voie d'accession à l'élite* (VAE)	nd	nd	13	13

- ## De plus en plus de compétitions internationales bénéficiant de l'aide de la Région [III.2]

Principal dispositif relevant de l'action régionale en faveur du rayonnement du sport en Bretagne, l'aide aux manifestations sportives a représenté plus d'un million d'euros d'engagements (niveau moyen constaté depuis plusieurs années) et a concerné 136 manifestations.
Cependant, l'aide régionale est davantage ciblée vers les compétitions internationales. Si le choix de leur implantation ne revient pas à la Région, cette dernière s'est appuyée sur le savoir-faire breton en matière d'organisation (qualité, investissement des bénévoles), ainsi que sur sa capacité à fédérer autour d'elle les autres financeurs publics. Ainsi des compétitions d'envergure internationale et bénéficiant d'une bonne exposition médiatique ont pu se dérouler en Bretagne à l'instar de l'Euro de handball féminin, la Coupe du Monde football féminin des moins de 20 ans ou encore d'une étape du championnat d'Europe Junior de Surf.

Indicateur N°3 [III-2] - Compétitions sportives organisées en Bretagne	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Prévisions 2018
Nombre de compétitions sportives ayant bénéficié du partenariat de la Région	141	136	136	140
Dont nombre de championnats d'Europe ou du Monde	26	24	33	30

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

A la fois héritage du passé et outil de développement culturel, social, économique et touristique, le patrimoine est un élément fort de l'identité bretonne. La politique régionale est orientée vers la connaissance, la préservation et la valorisation de l'ensemble des patrimoines sous forme de dispositifs dédiés ou d'appels à projets répondant à des besoins spécifiques. En 2018, l'organisation des *Rencontres internationales du patrimoine maritime et littoral* à Saint-Malo a permis des échanges fructueux entre les professionnels bretons, français et internationaux œuvrant dans ce domaine.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton	2 Faire du patrimoine un levier de développement durable de la Bretagne	3 Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne
Actions	[I - 1] Conduire l'Inventaire du patrimoine dans les territoires	[II - 1] Soutenir et encourager les projets de développement des territoires	[III - 1] Accompagner les demandes de rayonnement de la Bretagne à partir de son patrimoine
	[I - 2] Encourager et accompagner les initiatives contribuant à renforcer la connaissance du patrimoine breton	[II - 2] Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés	[III - 2] Bâtir des plans d'actions pour faire face collectivement à des enjeux nouveaux
	[I - 3] Partager la connaissance produite	[II - 3] Soutenir et accompagner les mutations des « Musées de France » en Bretagne	
		[II - 4] Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines	

5,2 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

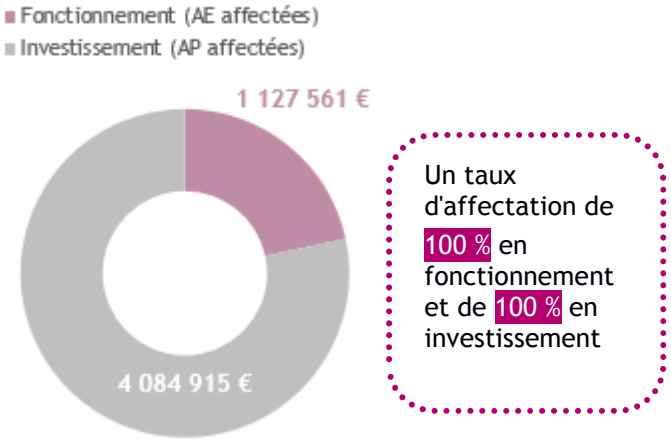

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

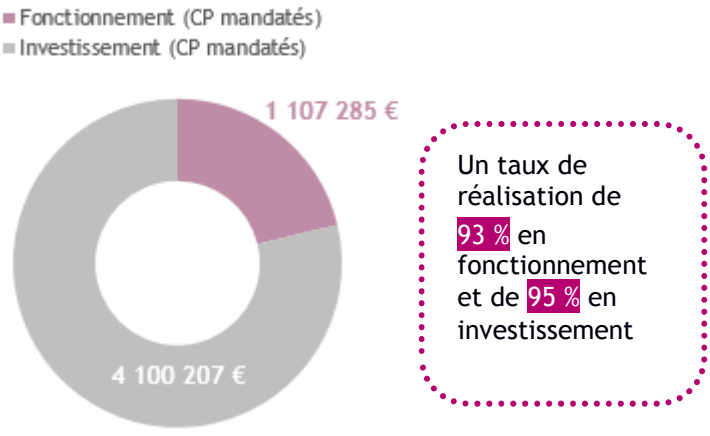

Un taux de réalisation de 93 % en fonctionnement et de 95 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Révéler et transmettre la connaissance du patrimoine breton [I-1 ; I-2 ; I-3]

En Bretagne, l'Inventaire se conduit résolument « avec » les Bretons. La Région dispose désormais d'un dispositif complet (aides financières, outils numériques, accompagnement humain, technique, scientifique…) pour accompagner ces partenariats. Leur multiplication et l'élargissement des études souligne l'adaptabilité de la méthodologie et la pertinence de l'Inventaire en regard des attendus qui s'expriment sur le territoire. *Comment forger un regard commun sur nos héritages pour construire la société de demain ?* : la co-construction de la connaissance du patrimoine est bien l'un des axes majeurs de la stratégie régionale d'Inventaire adoptée à l'unanimité par l'Assemblée régionale en décembre 2018. C'est également le sens du réseau d'acteurs de la connaissance du patrimoine qui se structure désormais autour des opérations d'Inventaire.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1 et I-2] - Inventaire du patrimoine culturel des communes	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre d'édifices recensés	5 861	5 732	5 654
Nombre d'édifices étudiés	681	512	453
Nombre de dossiers mis à jour	1 536	1 127	740

La connaissance produite n'a néanmoins de sens que lorsqu'elle est largement partagée. La Région continue à se doter d'outils et de supports de restitution avec les bretons. 2018 marque le lancement de la ligne éditoriale régionale attendue depuis plusieurs années et la construction d'un nouveau portail numérique. L'accent mis sur ces actions moins quantifiables n'infléchit néanmoins que très légèrement la production de données. Non perceptible encore, l'accroissement d'utilisations de clichés par des tiers via la photothèque en ligne est toutefois amorcé.

Indicateur N°2 [I-3] - Diffusion des données relatives au patrimoine culturel	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Commandes iconographiques	104	88	103
Clichés fournis / retenus	1 250/1 012	1 100/ 850	1 086*

* Depuis 2018, suite à un changement d'application photothèque, le nombre de clichés fournis est le même que celui de retenus, les internautes faisant directement leur demande en ligne.

• Soutenir et encourager les projets de développement des territoires [II-1]

La Région a soutenu 205 projets patrimoniaux de territoire, parmi lesquels la restauration de la basilique Notre-Dame de Paradis à Hennebont, le vieux phare de l'Ile Vierge à Plouguerneau, les toitures et lucarnes du château de Chateaugiron, l'ancien Jeu de Paume à Rennes ainsi que les maisons d'exposition sur le site de l'abbaye du Relec à Daoulas. La mobilisation locale autour du patrimoine continue d'être largement encouragée : quinze primes *Skoaz ouzh skoaz* ont ainsi été attribuées.

Indicateur N°3 [II-1 ;II-2] - Valorisation et restauration du patrimoine	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre d'éléments du patrimoine breton conservés, restaurés, valorisés	289	256	241	250
Montant de travaux en faveur du patrimoine soutenu / an	26,5 M€	38,1 M€	38,1 M€	nd
Nombre de primes *Skoaz ouzh skoaz* (SOS)	13	22	15	20

• Soutenir les actions de conservation des objets mobiliers protégés [II-2]

En 2018, la restauration de 25 objets mobiliers publics protégés a été subventionnée (retables, statues, fonts baptismaux, chaire à prêcher, confessionnaux, toiles, etc.).

• Soutenir les *Musées de France* en Bretagne [II-3]

La Région a consacré plus de 808 K€ aux investissements structurants de musées parmi lesquels le réaménagement des réserves du Musée des Beaux-Arts de Brest (porté par Brest Métropole) et la rénovation du Musée de la Résistance bretonne à Saint-Marcel (porté par De l'Oust à Brocéliande Communauté). Ont également été aidées douze opérations de restauration des collections et six acquisitions d'œuvres. L'organisation de six expositions temporaires a également pu bénéficier d'un soutien parmi lesquelles trois ont concerné l'exposition *Landes de Bretagne* mutualisée entre le Musée de l'école rurale en Bretagne de Trégarvan, l'Ecomusée des Monts d'Arrée de Commana et le Musée de la Préhistoire de Carnac.

• Soutenir les projets de sensibilisation et d'information aux patrimoines [II-4]

Ce dispositif a permis de soutenir 37 structures œuvrant en faveur du patrimoine : organisation de colloque et de manifestations culturelles, soutien aux réseaux des cités labellisées, formation de guides patrimoine, etc.

• Impulser des dynamiques sur les questions patrimoniales en Bretagne [III-1 ; III-2]

La poursuite de l'appel à projets *Mégalithes de Bretagne* a permis de soutenir huit projets dans les domaines de la connaissance, de la valorisation et de l'innovation de ces héritages emblématiques. Pour sa deuxième année, l'appel à projet *Neptune*, qui traite de l'archéologie sous-marine, a permis d'accompagner sept initiatives portées par des universités, des associations et des collectivités. L'année a également été marquée par le lancement du projet collectif de recherche de l'épave de *la Marie Cordelière*, porté par le Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines (DRASSM) en partenariat avec Région, qui mobilise une équipe pluridisciplinaire (archéologues sous-marins, historiens, roboticiens, géomorphologues, …) afin de tenter de retrouver ce navire mythique pour la Bretagne.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

La Région a adopté sa nouvelle stratégie touristique en février 2018, affirmant son ambition en faveur d'un modèle socio-économique touristique breton performant. La Région est désormais fortement engagée en matière d'appui au développement touristique auprès des territoires et de ses partenaires : à travers le soutien aux stratégies intégrées de développement touristique des dix *Destinations touristiques* bretonnes, ainsi que la coordination de thématiques prioritaires et le lancement de projets expérimentaux à l'échelle régionale.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Structurer la filière touristique bretonne	[I - 1] Coordonner le partenariat public et privé à l'échelle régionale
	[I - 2] Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique
2 Conduire et impulser des stratégies de développement touristique	[II - 1] Définir et mettre en œuvre des stratégies de développement régionales sur des thématiques touristiques prioritaires
	[II - 2] Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriales
	[II - 3] Piloter le projet Interreg *Espace Atlantique* CAPITEN
3 Accompagner les entreprises touristiques	[III - 1] Favoriser l'émergence de projets de développement d'entreprises touristiques innovants et exemplaires
	[III - 2] Accompagner le développement des activités touristiques par les compétences collectives
4 Renforcer l'attractivité touristique de la Bretagne	[IV - 1] Mandater et accompagner le Comité régional du tourisme dans ses missions pour le tourisme breton
	[IV - 2] Définir et mettre en œuvre des projets d'attractivité touristiques partagés

9,4 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

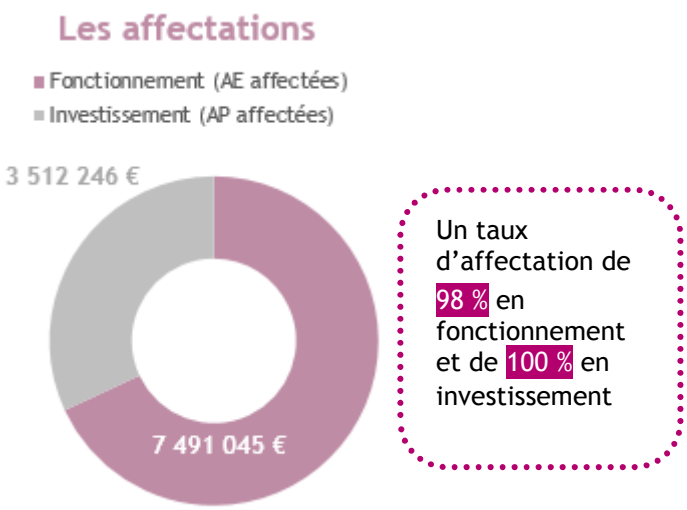

Un taux d'affectation de 98 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

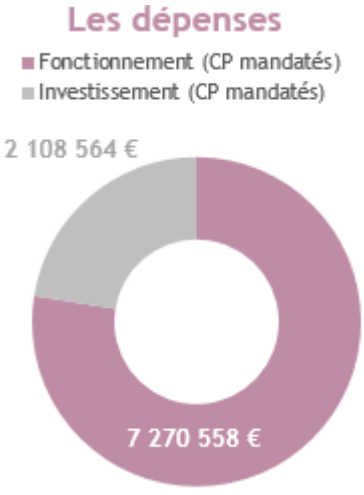

Un taux de réalisation de 95 % en fonctionnement et de 58 % en investissement

De nouveaux dispositifs ont été lancés en 2017. Le délai d'inscription des porteurs de projet sur ces nouvelles lignes d'aides et de lancement de leurs travaux a engendré un faible niveau d'affectation en AP en 2017, d'où un faible taux de réalisation en CPI en 2018.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Coordonner le partenariat public et privé à l'échelle régionale [I-1]

La *Stratégie touristique régionale* prévoit la poursuite du dialogue continu et un pilotage partenarial de l'action touristique bretonne à travers une instance : les *Rencontres du tourisme de Bretagne*, organisées deux fois par an (avril et décembre 2018). Réunissant les acteurs publics et privés du tourisme breton, leur vocation est d'une part de suivre, d'évaluer et de piloter les projets appelant à une coordination des acteurs publics et privés aux différents échelons territoriaux sur les thématiques stratégiques, d'autre part d'évaluer et de sélectionner collectivement les projets expérimentaux. Des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ont également été établies avec les principaux partenaires régionaux (Nautisme en Bretagne, UNAT Bretagne, Sensation Bretagne, CCI).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Accompagner une ingénierie territoriale dédiée au développement touristique [I-2]

L'ingénierie de développement touristique est parcellaire, fragile et hétérogène en Bretagne. La considérant comme vecteur prioritaire d'innovation, la Région a proposé en 2018 une deuxième année transitoire pour un accompagnement expérimental, en engageant, en parallèle et en concertation avec les partenaires régionaux et territoriaux, une étude prospective sur l'organisation bretonne de cette ingénierie. Ce travail constitue un préalable nécessaire au futur contrat partenarial entre les acteurs touristiques pour la mise en œuvre de la stratégie régionale.

- ## Définir et mettre en œuvre des stratégies de développement régionales sur des thématiques touristiques prioritaires [II-1]

En 2018, la Région a engagé le dispositif expérimental *Sites d'exception*, qui repose principalement sur une méthodologie visant prioritairement la montée en qualité de l'offre touristique sur les sites naturels ou culturels faisant l'objet d'une forte fréquentation touristique ou d'un potentiel de développement important. Le fil conducteur : l'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs, à tous les stades de leurs parcours. Cinq expérimentations ont été conduites en 2018 en partenariat avec les Départements. Par ailleurs, au titre de la mise en œuvre de la stratégie régionale, deux feuilles de route régionales liées à la thématique du nautisme ont été adoptées : *Activités nautiques et plaisance* et *La croisière par paquebot*.

- ## Accompagner les stratégies intégrées de développement touristique territoriales [II-2]

L'appel à projets régional triennal visant l'élaboration et la consolidation de stratégies intégrées de développement et de diversification touristique définies à l'échelle de chacun des dix territoires des *Destinations touristiques*, s'est terminé fin 2018. Mobilisant l'ensemble des acteurs publics et privés, et axe majeur de la stratégie régionale, les dix *Destinations touristiques*, territoires de projets, deviennent, à travers ces stratégies intégrées, la maille de référence inscrite au cœur du plan d'actions régional et socle du partenariat avec les territoires.

- ## Projet CAPITEN [II-3]

Dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale, la Région est cheffe de file du projet Cluster Atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière du nautisme (CAPITEN) aux côtés de quinze autres partenaires de l'Arc Atlantique. Approuvé en juin 2017 par le comité du programme INTERREG Espace Atlantique, ce projet de 3 M€ opérationnel sur trois ans mise sur l'innovation pour dynamiser l'emploi à travers les trois pôles de la filière. En 2018 une première gamme de produits nautiques innovants a ainsi été lancée, une réflexion sur la mise en place d'un dispositif de supports nautiques en libre-service a été engagée, une étude sur les pratiques écoresponsables a été conduite.

- ## Accompagner le développement des activités touristiques par les compétences collectives [III-2]

La *Stratégie touristique régionale* a reprécisé l'enjeu de l'accompagnement des projets touristiques qui vise désormais la recherche de synergies entre acteurs publics et privés/associatifs, entre territoires et entreprises. En 2018, la Région a proposé d'expérimenter les voies et moyens de mieux fédérer et d'organiser la complémentarité des réseaux d'expertise et de compétences touristiques mis au service des porteurs de projet touristique ainsi que d'identifier les méthodes et outils susceptibles de refonder une ingénierie partagée d'accompagnement des projets touristiques, questionnant ainsi notamment les dispositifs d'accompagnement régionaux (diagnostic expertise). Ces travaux, associant des partenaires publics, privés et associatifs, se poursuivent en 2019.

Indicateur N°2 [III-1] - Aide régionale aux investissements touristiques (centres d'hébergement du tourisme social et solidaire, gîtes d'étape, centres de vacances, villages vacances, centres nautiques).	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de diagnostics-expertises	36	*33*	*51*
Répartition selon communes littorales/non littorales	*18/18*	*23/10*	*31/20*
Nombre d'établissements aidés	41	*15*	*21*
Dont mis aux normes	*15*	*-*	*-*

- ## Financer les actions du Comité régional du tourisme [IV-1]

En déclinaison de la *Stratégie touristique régionale*, les nouveaux statuts du Comité régional du tourisme de Bretagne ont été adoptés par son Assemblée générale extraordinaire le 19 février 2018. Le Comité régional du tourisme a poursuivi ses campagnes de promotion vers les clientèles nationales et internationales. La coordination du projet *eBreizh Connexion* a maintenu la mobilisation de plus de 200 structures en vue de la définition d'un outil digital mutualisé, pertinent pour le visiteur avant, pendant et après son séjour.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

En 2018, les principes d'une stratégie régionale de développement et de valorisation ont été adoptés lors de la session de juin 2018. Ils expriment quatre orientations majeures : le développement de la navigation et de la randonnée, la gestion durable du domaine, le partage des usages et une communication renforcée.

Les investissements réalisés traduisent ces orientations.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Développer les usages nautiques et terrestres	2 Conserver et aménager le patrimoine
Actions	[I - 1] Développer les usages nautiques	[II - 1] Sécuriser la gestion des cours d'eau par la restauration des ouvrages hydrauliques
	[I - 2] Développer les usages terrestres	[II - 2] Conserver et aménager l'infrastructure

8,8 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

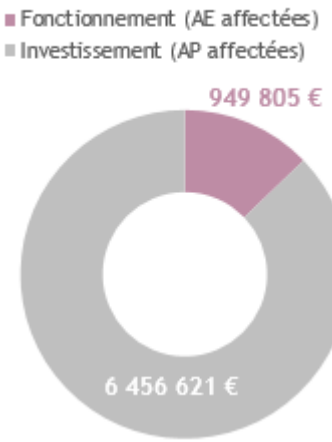

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

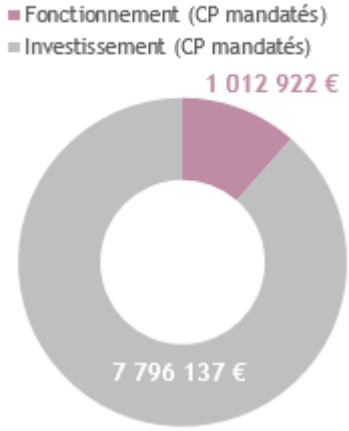

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Remplacement de portes d'écluse [I-1]

En 2018, dix-sept portes d'écluses ont été remplacées par des portes neuves : sept sur le canal de Nantes à Brest, deux sur le Blavet, quatre sur le canal d'Ille et Rance et quatre sur la Vilaine.
Deux des quinze portes du canal de Nantes à Brest sont situées sur la section comprise entre Pontivy et Guerlédan. Leur remplacement s'inscrit dans la perspective de reconquête de la navigabilité du secteur.

• Lutte contre les plantes invasives [I-1]

La prolifération des espèces invasives nécessite la mobilisation de moyens plus importants chaque année. Depuis 2016, l'hydrocotyle s'est ajoutée à la liste des plantes préjudiciable aux usages nautiques (Elodée, Jussie…). L'action consiste à rétablir les usages sans perspective d'éradication.
En 2018, 610 K€ ont été consacrés à ces actions.

• Déploiement des équipements de service [I-1]

L'installation d'équipements de service de base conditionne l'attractivité des voies navigables pour la plaisance fluviale.
En 2018, vingt écluses du Blavet et du canal de Nantes à Brest ont pu être équipées de pontons d'attente (amont et aval) pour faciliter la navigation (les écluses de la Vilaine et du canal d'Ille et Rance en disposent déjà).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Dix bornes de récupération des eaux usées des bateaux ont été installées (cinq sur la liaison Manche-Océan) ainsi que cinq bornes eau-électricité.

- ## Aménagement des chemins de halage [I-2]

Les travaux de reconstruction du chemin de halage du Blavet se sont poursuivis en 2018 pour un montant de 450 K€ et des réparations du chemin longeant la Vilaine, endommagé à la suite de la crue de juin 2018, ont été réalisés pour un montant de 200 K€.

- ## Grosses réparation d'ouvrages hydrauliques [II-1]

La vanne « clapet » du barrage de Macaire sur la Vilaine est un ouvrage mobile de 20 mètres de longueur fortement endommagé par une importante corrosion. Il a été remplacé en 2018 pour un montant de 1,01 M€, par un ouvrage neuf après adaptation du génie-civil pour en faciliter l'entretien ultérieur.

- ## Automatisation des vannes de crue [II-1]

Les travaux d'automatisation des 88 vannages de crue et d'installation d'une supervision ont été engagés en 2017.

Indicateur N°2 [II-1] - Taux d'automatisation des vannes de crue	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Prévision 2018
Vilaine	90 %	90 %	100 %	100 %
Canal d'Ille et Rance	46 %	46 %	54 %	60 %
Blavet	3 %	25 %	100 %	100 %
Canal de Nantes à Brest	5 %	79 %	97 %	100 %

- ## Grosses réparation des ouvrages maçonnés [II-2]

Les ouvrages maçonnés, qu'il s'agisse de quais, d'écluses ou de déversoirs, ont été construits il y a deux siècles. Ils sont soumis aux effets de l'écoulement des eaux et parfois des crues. De grosses réparations sont nécessaires pour assurer leur pérennité et maintenir les usages.
En 2018, seize sites éclusiers ont fait l'objet d'interventions de consolidation de structure et d'étanchéité ainsi que de rejointoiement, dont deux significatives sur le Blavet : n°24 - Quellennec et n°21 - le Rudet pour des montants respectifs de 190 K€ et 235 K€.
Le budget total consacré aux interventions sur les maçonneries est de près de 700 K€.

- ## Requalification des maisons éclusières [II-2]

Les maisons éclusières sont des marqueurs forts du patrimoine fluvial. Elles constituent le logement des éclusier·ière·s pour la moitié d'entre elles et celles qui sont désaffectées peuvent devenir le support de projets locaux de développement. Leur aspect visuel est déterminant du paysage éclusier. En 2018, la remise en état de neuf maisons sur le Blavet et le canal de Nantes à Brest et de quatre maisons sur le canal d'Ille et Rance, notamment sur le site des onze écluses à Hédé, participent à leur conservation et à la requalification de leur image.

Les techniques utilisées sont respectueuses du patrimoine (enduits à la chaux…) et les menuiseries (50 %) sont fabriquées par l'atelier de la Région, avec des bois issus de la gestion du patrimoine arboré des canaux. Cette gestion en circuit court, labellisée en interne *Bois du canal*, a notamment été appliquée à 61 paires de volets, sept portes d'entrée, dix-huit fenêtres et lucarnes.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

2018 est une année marquée par de fortes incertitudes sur le plan européen : d'une part, le Brexit a nécessité un grand travail d'alerte, de préparation et de mobilisation (ports, PME ou sur la coopération territoriale européenne...). D'autre part, la prochaine génération de Fonds européens post 2020 a été lancée avec la publication des propositions de budget et de nouveaux règlements. La Région s'est fortement mobilisée pour maintenir sa place d'Autorité de gestion.

2018 est aussi une année de concrétisation : pour l'Australie Méridionale avec une première visite officielle très fructueuse, pour le Pays de Galles avec un nouvel accord ambitieux malgré le contexte du Brexit. En matière de solidarité internationale, avec le lancement officiel du nouveau Réseau Bretagne Solidaire.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	[I - 1] Renforcer la visibilité de la Région grâce à la Maison de la Bretagne à Bruxelles
	[I - 2] Renforcer l'efficacité de la participation de la Bretagne aux enjeux européens et internationaux
	[I - 3] Amplifier la mobilisation des acteurs bretons dans les programmes de coopération territoriale européenne
2 Renforcer l'attractivité de la Bretagne à travers ses coopérations internationales en privilégiant une approche de diplomatie économique et à travers les acteurs bretons dans le monde	[II - 1] Renforcer les coopérations avec les régions Européennes
	[II - 2] Renforcer les partenariats avec les régions des pays développés et émergeants
	[II - 3] Passer d'une logique de solidarité à une logique de coopération avec les pays du sud
	[II - 4] Soutenir l'organisation de la Fête de la Bretagne dans le monde
3 Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires	[III - 1] Soutenir les acteurs bretons de la coopération internationale et de la solidarité
	[III - 2] Favoriser l'ouverture internationale pour les jeunes bretons
	[III - 3] Renforcer l'efficacité des actions par une meilleure coordination
4 Renforcer la conscience européenne des citoyens et notamment des jeunes	

1,6 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

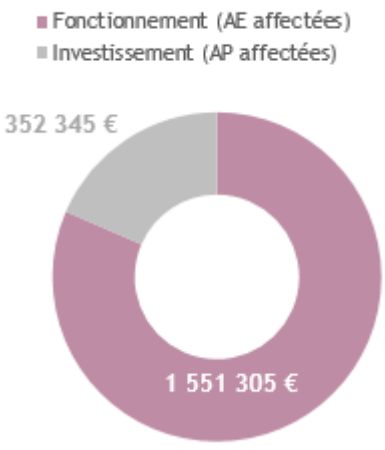

Un taux d'affectation de 96 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

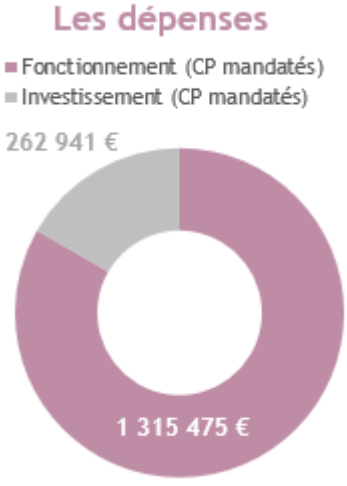

Un taux de réalisation de 78 % en fonctionnement et de 72 % en investissement

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux internationaux [I-1, I-2, I-3, IV]

La Maison de la Bretagne Europe à Bruxelles a été très fortement mobilisée sur la préparation de la prochaine génération de fonds européens post 2020, aidant la Région à synthétiser et à décrypter les enjeux liés au prochain budget 2021-2028 et aux projets de règlements des futurs fonds. Au-delà de ce travail de veille important, elle a été particulièrement mobilisée dans la constitution d'un lobbying auprès du Parlement Européen en aidant à la mise en place d'un groupe de pression de régions européennes, notamment concernant la gestion régionale du FEADER post 2020.
La Région a mis en place également tout au long de l'année des groupes de travail politiques et techniques concernant le suivi du Brexit. L'objectif était à la fois de préparer la Région aux conséquences d'un éventuel Brexit dur, en lien étroit avec les autorités de l'Etat, mais aussi de sensibiliser les acteurs économiques régionaux. Un travail spécifique a été aussi mené sur la coopération territoriale européenne afin de garantir aux porteurs de projets des programmes Interreg le moins de conséquences possibles pour l'obtention de leurs financements en cas de projets avec des partenaires britanniques.
Enfin, un nouvel outil de sensibilisation des jeunes à l'Europe, le jeu *Legends of Europe*, a été créé afin de mieux communiquer sur l'importance de l'Europe auprès de ce public cible.

Indicateur N°1 [I-2] - Assurer et améliorer la visibilité de la Bretagne auprès des instances communautaires et des réseaux européens et internationaux	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre de projets avec des acteurs bretons dans les CTE	15	45	74	20-30

- ### Renforcer la Bretagne à travers ses coopérations internationales [II-1, II-2, II-3, II-4]

Après plus de deux années de relations étroites avec l'état d'Australie Méridionale, marqué des évènements en commun et des déplacements des Australiens en Bretagne, une délégation politique s'est rendue pour la première fois en Australie. Accompagnée d'acteurs universitaires, culturels et touristiques, la Région a pu concrétiser les accords officiels signés en 2017 et obtenu des premières retombées concrètes tels que des commandes de prestations culturelles ou encore la valorisation gratuite de la Bretagne lors des grands festivals en Australie.
Les partenariats avec les autres régions partenaires ont également été confortés : le Pays de Galles (renouvellement accord de coopération), la Wielkopolska (inauguration des nouveaux locaux de la Maison de la Bretagne à Poznan), le Shandong (venue du Gouverneur de la province à Rennes). Concernant le Burkina Faso, le projet a été réorienté vers le soutien direct aux producteurs et une nouvelle méthode de travail a été mise en place afin de définir de nouveaux axes de coopération. Enfin, sur Haïti, une mission technique a permis de faire le bilan sur les programmes de coopération entre l'Association des Maires de la Grande Anse (AMAGA) et la coordination des collectivités (Ville de Nantes, Nantes Métropole, Lannion Trégor Communauté et Région Bretagne). La mission politique visant à valider les nouvelles perspectives de coopération a été reportée à la fin du 1er semestre 2018, suite au changement de l'exécutif au sein de l'AMAGA.

Indicateur N°2 Missions organisées à l'international	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Nombre de missions à l'international organisées par la DAEI et impliquant des élus	2 (Québec, Poznan)	3 (Londres, Shandong, Ouagadougou)	2 (Poznan, Australie)	4 (Australie, Poznan, Ouagadougou, Haïti)

- ### Accompagner des initiatives solidaires [III-1, III-2, III-3]

Après plus de deux années de mobilisation et d'échanges, les acteurs de la solidarité internationale en Bretagne ont créé un nouveau réseau leur permettant d'élargir les possibilités de développer des actions en commun, dans une logique pluri acteurs. L'objectif à terme du Réseau Bretagne Solidaire est de s'élargir aux collectivités locales, aux entreprises (RSE), aux acteurs de la santé notamment, afin d'augmenter la qualité et la valeur ajoutée des actions de solidarité effectuées tant en Bretagne (sensibilisation) qu'à l'étranger. Le Comité Mixte s'est réuni régulièrement, afin d'accompagner les porteurs de projets solidaires et d'augmenter la visibilité des actions effectuées.

Indicateur N°3 [III-1 et III-2] - Renforcer le rayonnement de la Bretagne en soutenant et accompagnant des initiatives solidaires	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre d'initiatives de solidarité internationale soutenues	46	54	55

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

M6 P 608 Renforcer l'information aux citoyens et pro notoriété de la Bretagne

2018 en Bref

Afin de préparer l'avenir de la Bretagne, la Région a poursuivi sa vaste démarche intitulée Breizh Cop, en y faisant participer un maximum de partenaires et de citoyens.nes.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Informer les citoyen.ne.s sur les politiques régionales	[I - 1] Déployer des supports et outils de communication performants pour l'information des citoyen.ne.s
	[I - 2] Organiser l'information thématique des citoyen.ne.s sur les politiques régionales
	[I - 3] Optimiser les relations presse et les relations publiques
2 Promouvoir l'image et la notoriété de la Région et de la Bretagne	[II - 1] Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs
	[II - 2] Participer à des opérations événementielles pour assurer une plus grande visibilité
	[II - 3] Promouvoir l'action de la Région en direction des publics identifiés
	[II - 4] Promouvoir le rayonnement de la Bretagne
3 Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques	[III - 1] Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyen.ne.s et les bénéficiaires
	[III - 2] Promouvoir la citoyenneté
	[III - 3] Ouverture des données publiques

4,9 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

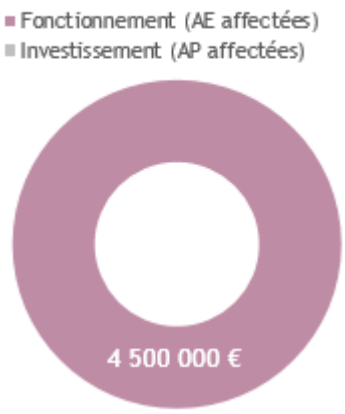

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement

Les dépenses



Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une information des citoyens sur les dispositifs et politiques publiques [I – 1]

La Région a organisé de nombreux événements s'adressant au grand public ou à des communautés ou des territoires au cours desquels elle a assuré ses missions d'information. Parmi ces événements, les sélections régionales des 45èmes Olympiades des métiers à Saint-Brieuc qui durant trois jours en février ont mobilisé 500 candidats, jurés et experts. Au-delà du concours, l'événement a permis de valoriser et faire découvrir une cinquantaine de métiers en action et aussi d'offrir un véritable temps d'information et d'orientation aux 12.000 visiteurs.
En mars, la Région, responsable de l'organisation des dessertes maritimes vers les îles depuis le 1er janvier 2017, a inauguré le Breizh Nevez 1, nouveau roulier de la flotte bretonne chargé d'assurer la liaison entre Lorient et Groix. Exploité par la Compagnie Océane mais entièrement financé par la Région (13 M€), le Breizh Nevez 1 est le premier navire renouvelé de la flotte bretonne (17 bateaux et 2,6 millions de passagers transportés/an). Le premier aussi à arborer la nouvelle livrée BreizhGo, du nom du grand réseau de transport public que la Région met en œuvre sur les liaisons maritimes avec les îles mais également sur le réseau TER Bretagne et les lignes routières scolaires (hors

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

agglomérations) et interurbaines dont elle a désormais la charge. A l'occasion du lancement officiel du réseau en septembre à Lorient, la Région a également déployé une campagne de communication à l'échelle régionale.

Sur le plan éditorial, l'année 2018 a été consacrée au déploiement des collections de plaquettes notamment la collection valorisation (lycées, patrimoine, réserves naturelles régionales…), la collection cible (plaquette *Les aides aux entreprises, vos besoins, nos solutions*), la collection stratégie/évaluation/prospective avec les plaquettes annuelles sur le budget et le Rapport d'activité et de développement durable (RADD). A noter, dans la collection Institution, la conception et la diffusion de la plaquette compétences intitulée *La Région en actions* imprimée à 35 000 exemplaires.
Après avoir défini une stratégie de présence sur les réseaux sociaux, la Région y a développé tout au long de l'année une plus forte présence et visibilité. Une page Facebook de l'institution a été créée pour le grand public ainsi qu'une page sur le réseau professionnel LinkedIn, afin d'identifier la Région comme un acteur de la vie économique. L'animation sur le réseau Twitter a été renforcée.

Performance des outils éditoriaux [I-1]	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Audience de bretagne.bzh (nombre de visites)	1 142 546	967 281	928 716
Nombre de followers Twitter @regionbretagne	68 875	82 077	95 462
Nombre d'abonné.e.s Facebook	-	-	823
Nombre d'abonné.e.s Linkedin	-	-	4 903

- ## Assurer une plus grande notoriété via des partenariats privilégiés et des événements rassembleurs [II - 1]

La Bretagne accueille chaque année des événements nautiques et maritimes dans ses ports, dont les ports régionaux, qui contribuent à l'attractivité des territoires, à la célébration du patrimoine maritime et à la force de la filière nautique. En novembre, par exemple, pour ses 40 ans, la mythique transat Route du Rhum – Destination Guadeloupe a vu passer pas moins de 1 350 000 visiteurs sur le village installé sur les quais de Saint-Malo. Le départ a rassemblé 40.000 spectateurs sur l'eau et la côte et 2 000 000 de téléspectateurs. Partenaire de longue date de la Route du Rhum, la Région a profité de cet événement populaire et médiatique pour réaffirmer sa compétence portuaire, accueillant les 123 bateaux concurrents de la course dans l'enceinte du port de Saint-Malo dont elle est propriétaire depuis 2007. Elle a également assuré sa visibilité et proposé une exposition sur les énergies marines sur son stand.

Outre ses partenariats avec les organisateurs de grands événements, la Région organise elle-même des manifestations rassemblant les Breton.ne.s comme la Fête de la Bretagne. Avec près de 330 événements, 180 structures organisatrices (dont plus de 9 000 bénévoles) et une fréquentation estimée à 370 000 personnes, la 10ème édition de la Fête de la Bretagne enregistre des résultats très positifs. Cette édition 2018 anniversaire aura été marquée par la création d'un nouveau visuel ayant reçu un accueil très favorable auprès du public mais également auprès des organisateurs d'événements.

Promouvoir la qualité de la relation avec les citoyens et les bénéficiaires, la citoyenneté et l'ouverture des données publiques [IV]

Dans la poursuite des travaux menés les années précédentes, les démarches en faveur de la démocratie régionale se sont poursuivies. Une « boîte à outils de la participation » est en cours d'élaboration, co-construite à partir des projets menés par la Région dans le champ de la participation. En parallèle, la plate-forme *Atelier breton* a été fortement mobilisée pour la BreizhCop et une consultation réservée aux chefs d'établissement des EPLE a également eu lieu.

Suite à la participation régionale en 2017 à l'expérimentation nationale relative aux données publiques menée par Open data France, la Région a poursuivi son travail en lien avec quelques collectivités bretonnes (Rennes Métropole, le Département des Côtes-d'Armor, le syndicat Morbihan énergie et Mégalis). Deux journées de travail réunissant les collectivités bretonnes souhaitant s'engager dans l'ouverture des données ont été organisées.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Fonds de gestion des crédits européens

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

I. Le contexte et la stratégie

Chiffres clés

- FEDER - 307 M€
- FSE - 62 M€ (+122 M€ national)
- FEADER - 371 M€
- FEAMP - 47 M€ (volet régional)

Documents cadres

- Programme Opérationnel FEDER-FSE
- Programme de Développement Rural FEADER
- Programme Opérationnel FEAMP
- Plans d'évaluation et de communication des programmes

Avec le transfert opéré par la loi Notre en août 2015, la Région Bretagne est directement en charge d'une enveloppe totale de 787 M€ de fonds européens pour la période 2014-2020 ; elle gère aujourd'hui la totalité du *Fonds européen pour le développement régional* (FEDER) et du *Fonds européen agricole pour le développement rural* (FEADER), ainsi qu'une partie du *Fonds social européen* (FSE) et du *Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche* (FEAMP).

Ces fonds au bénéfice de l'ensemble du territoire breton permettent d'agir en cohérence avec les grandes orientations de développement de la Bretagne dans de multiples secteurs : numérique, développement économique et transition énergétique pour le FEDER, l'emploi, la formation et l'insertion pour le FSE, le développement agricole, agro-alimentaire et rural pour le FEADER, et le développement de la pêche, de l'aquaculture et des territoires maritimes pour le FEAMP.

Elaborés entre 2013 et 2015, ces programmes sont aujourd'hui à mi-parcours de leur mise en œuvre qui pourra s'étendre jusqu'à la fin 2023. Ils accompagnent d'ores et déjà près de 17 000 projets. Leur déploiement s'effectue en étroite collaboration avec les services de l'Etat en région, dont l'intervention reste forte sur le FSE, le FEADER et le FEAMP, ainsi que la Direction régionale de l'Agence de services et de paiement (ASP), intervenant en contrôle et/ou paiement sur le FEADER et le FEAMP. Il repose aussi sur un dialogue permanent avec l'ensemble des cofinanceurs, au premier rang desquelles les collectivités infrarégionales.

Leur déploiement s'appuie également sur un partenariat avec de très nombreux acteurs publics et privés, à l'échelle régionale et à l'échelle locale, notamment dans le cadre de la mise en œuvre des volets territorialisés. Ces volets représentent une enveloppe totale de 121,4 M€ (FEDER-FEADER-FEAMP), mise en cohérence avec les financements de la Région dans le cadre de sa politique territoriale au bénéfice de stratégies de développement spécifique pour chaque pays et pour les deux métropoles.

Ce dialogue avec l'ensemble des partenaires permet de partager les grandes orientations stratégiques des programmes et leurs évolutions. Il est aussi un socle important pour échanger plus largement sur l'action de l'Europe en Bretagne, au-delà des seuls fonds européens, sur l'impact du Brexit pour le territoire régional, et sur l'avenir des interventions européennes dont les orientations seront renouvelées à partir de 2021.

// La stratégie régionale

L'année 2018 a été une année de pleine exécution pour l'ensemble des programmes : au 31 décembre 2018, 2/3 de l'enveloppe gérée par la Région est dorénavant engagé (519 M€) et près de 200 M€ ont été versés aux bénéficiaires. La Bretagne confirme ainsi son très bon positionnement au niveau national.

Taux de programmation pour chaque fonds au 31 décembre 2018

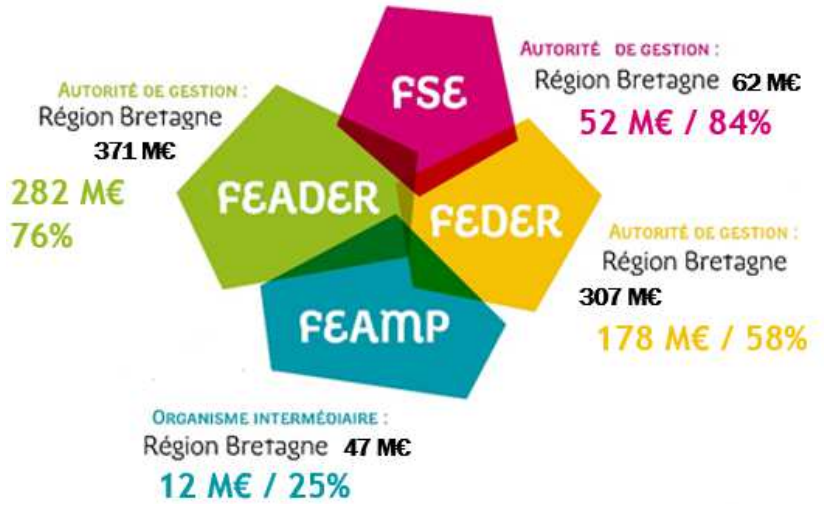

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Les inégalités d'avancement constatées entre les fonds se résorbent progressivement mais restent encore importantes, compte-tenu des conséquences de retards initiaux pesant sur le stock de dossiers. Pour autant, les objectifs d'accélération de paiements aux bénéficiaires ont été tenus, permettant d'éviter tout dégagement d'office des crédits qui se serait traduit par une perte directe de financements disponibles pour les programmes, et ce quels que soient les fonds et les dispositifs.

L'ensemble des mesures est dorénavant pleinement opérationnel, de la sélection des dossiers jusqu'aux paiements, que ce soit sur les dispositifs d'envergure régionale ou sur les volets territorialisés qui ont bénéficié de renforts de moyens pour accélérer le rattrapage de l'instruction et des remboursements.

Les situations précises de chaque programme sont détaillées dans chacun des rapports de la Mission. En synthèse, le FSE et le FEADER conservent l'avance déjà constatée sur les deux précédentes années, avec des taux respectifs de programmation à hauteur de 84 % et de 76 %. Si l'on considère également le FSE géré par les services de l'Etat au niveau régional, l'enveloppe globale de 184 M€ est aujourd'hui engagée à hauteur de 65 %. Le FEDER, qui avait connu une très forte accélération de programmation en 2017 avec l'intégration du projet Bretagne Très Haut Débit, a vu son rythme de programmation ralentir mais a cependant terminé l'année 2018 sur un taux d'avancement qui reste supérieur à la moyenne nationale. Enfin, le FEAMP a connu une année 2018 de très forte exécution lui permettant de présenter un bilan global d'engagement à hauteur de 25 %, taux relativement satisfaisant au regard de son calendrier particulier de mise en œuvre. Comme en 2017, l'avancement rapide de l'engagement des crédits a entraîné des ajustements de maquette financière, notamment pour le FEADER.

Concernant les paiements, l'accélération sur l'ensemble des fonds a permis d'atteindre un volume financier global de 200 M€, soit près de 40 % des montants engagés, contre seulement 87 M€ fin 2017. Ce montant se répartit entre les quatre fonds de la manière suivante : 64,5 M€ pour le FEDER (36 % des engagements), 14,9 M€ pour le FSE (28 % des engagements), 108,8 M€ pour le FEADER (39 % des engagements) et 6,8 M€ pour le FEAMP (57 % des engagements). La chaîne de paiement est dorénavant fluide sur tous les dispositifs, les retards constatés sur certaines mesures se concentrant avant tout sur la programmation initiale des dossiers. Tous les fonds ont ainsi terminé l'année 2018 en dépassant les objectifs d'avancement financier fixés au niveau communautaire, avance particulièrement importante sur les fonds FEDER, FSE et FEADER.

Cet avancement des réalisations a reposé sur l'accompagnement permanent des bénéficiaires, que ce soit en amont ou dans la phase de mise en œuvre de leurs projets, dans un souci permanent d'information, de soutien opérationnel et de fluidité. La Région s'est aussi mobilisée pour intégrer autant que possible les mesures de simplification introduites par la réglementation communautaire à l'occasion de sa révision à mi-parcours à l'été 2018. Elle a également conduit toute une série d'entretiens avec l'ensemble des institutions nationales et européennes impliquées dans la mise en œuvre des programmes pour porter cet objectif de simplification dans les négociations relatives à la prochaine période de programmation.

Enfin, les activités plus transverses de l'Autorité de gestion se sont adaptées à ce niveau de réalisation. Il a ainsi permis de s'appuyer de plus en plus sur les résultats concrets des projets cofinancés, que ce soit en matière de communication ou d'évaluation.

// L'approche du développement durable dans les politiques régionales

Quel que soit le financement européen sollicité, les projets soutenus doivent prendre en compte trois principes horizontaux portés par l'Union européenne : le développement durable, l'égalité entre les femmes et les hommes, et l'égalité des chances. Chacun des dispositifs de soutien a donc intégré ces dimensions dans son élaboration, en l'adaptant au secteur d'intervention et au type de projets soutenus.

Par ailleurs, certains dispositifs concourent directement à conforter l'intégration de l'approche du développement durable, dans une ou plusieurs de ses dimensions, par exemple :

- tous les fonds européens gérés par le Conseil régional contribuent fortement à la mise en œuvre du pilier environnemental du développement durable. C'est le cas notamment du FEDER à travers son Axe dédié à la transition énergétique doté d'une enveloppe de 109 M€ pour le soutien aux énergies renouvelables, la réhabilitation thermique des logements et l'intermodalité. Sur le FEADER, près de 143 M€ sont dédiés à la performance environnementale et déployés à travers les Mesures agri-environnementales, le soutien à l'agriculture biologique ou bien encore le programme Breizh bocage, Natura 2000 et des dispositifs directs de soutien à la biodiversité.

- le FSE géré par le Conseil régional est intégralement dédié à la formation des demandeurs d'emploi dans le cadre du Programme Bretagne Formation et les accompagne ainsi vers l'acquisition d'une qualification professionnelle. Les mesures dédiées au développement local du FEAMP et du FEADER (Leader)

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

interviennent aussi très régulièrement en soutien à des projets favorisa
à l'échelle des pays, le mieux vivre ensemble, la mise en valeur des
cohésion sociale.

- les fonds européens sont mis en œuvre dans un cadre multi partenarial, associant acteurs publics et privés. Ainsi, la sélection des projets retenus pour un soutien financier fait systématiquement l'objet d'un avis préalable du partenariat, à l'échelle locale pour les volets territorialisés ou à l'échelle régionale pour le reste des dispositifs. Les éléments stratégiques de mise en œuvre sont eux aussi régulièrement soumis à l'accord du Comité régional de suivi des fonds européens.

// L'approche territoriale de l'action régionale

Sur la période 2014-2020, la Région Bretagne a fait converger l'ensemble des outils financiers européens et sa propre politique territoriale dans une même démarche d'accompagnement des territoires au service de stratégies uniques de développement, pour chaque pays et chaque métropole. Ce modèle de mise en œuvre très intégré, couvrant l'ensemble du territoire breton, est unique en Europe et a fait l'objet en 2018 de plusieurs démarches d'intérêt, au premier rang desquelles celle du Comité des Régions dont le Président a été accueilli en septembre.

Il se traduit par la mise à disposition d'une enveloppe totale de 121,4 M€ pour les pays (FEDER-FEADER-FEAMP) et les métropoles (FEDER) qui assurent directement l'accompagnement des porteurs de projets et la sélection des opérations à financer.

Le caractère très innovant de cette démarche s'est trouvé confronté à de nombreux obstacles de mise en œuvre en démarrage de programmation : fonctionnement différencié des fonds européens entre eux, longs processus de conventionnement préalable, déploiement des instances de sélection, blocages des outils informatiques nationaux… Après une stabilisation déjà tardive, il a également dû être adapté aux évolutions des découpages territoriaux qui ont eu un impact direct sur les conventionnements et la composition des instances de sélection.

Ces volets connaissent donc toujours aujourd'hui sur l'ensemble des fonds une situation de retard par rapport au reste des dispositifs, mais l'année 2018 a permis une accélération réelle de leur mise en œuvre, que ce soit en terme de programmation et de paiement, avec une concentration de moyens en renfort sur ces volets. Ainsi, au 31 décembre 2018, 640 projets avaient été sélectionnés dans les territoires que ce soit sur le FEDER, le FEADER ou le FEAMP. La moitié d'entre eux avait fait l'objet d'un dépôt de demande finale d'aide auprès de la Région pour instruction réglementaire et près de 180 projets étaient conventionnés contre seulement une trentaine fin 2017.

Zoom politique de la ville

La politique de cohésion a renforcé la priorité au développement urbain sur la période 2014-2020. Ainsi, pour le FEDER, une enveloppe minimale de 5 % devait être dédiée à cette orientation, seuil porté en France à 10 % dans le cadre d'un accord national entre les Régions et l'Etat. En Bretagne, cette dimension urbaine est directement mise en œuvre par le biais des enveloppes territorialisées intervenant sur les territoires de Brest et Rennes Métropoles, pour un volume global de crédits de 77 M€, soit 25 % de l'enveloppe totale du Programme. Ont par exemple été soutenues des opérations de réhabilitation de logements sociaux sur le quartier de Bellevue à Brest Ce montant minimum est complété par les enveloppes territoriales dédiées aux pays qui intègrent également les mêmes priorités, notamment d'inclusion par le numérique, de rénovation du parc de logements sociaux ou encore le développement des mobilités, et qui participent donc aussi au développement urbain des territoires concernés par des contrats de ville. C'est par exemple le cas du bus à haut niveau de service de Lorient ou encore de la réhabilitation thermique de logements sociaux dans le quartier de Bellevue à Redon.

// La jeunesse dans les politiques régionales

Les fonds européens gérés par le Conseil régional ne sont pas prioritairement orientés vers le secteur de la jeunesse, soutenu plus directement par le programme Erasmus+, piloté par la Commission européenne. Cependant, certains dispositifs peuvent accompagner les jeunes, que ce soit par exemple dans le cadre des formations qualifiantes pour les demandeurs d'emploi (1/4 des participants aux formations soutenues ont moins de 25 ans), pour leur installation en agriculture (2 268 installations aidées depuis 2014) ou dans le secteur de la pêche (27 installations aidées), ou bien encore certaines actions de développement des usages numériques, notamment en milieu éducatif.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

II. Leviers d'action et modalités de mise en œuvre

La mise en œuvre de la gestion des fonds européens s'appuie sur une organisation spécifique, faisant intervenir principalement les Directions sectorielles, points de contact unique des bénéficiaires et instructrices des dossiers, la Direction des Affaires européennes et internationales, chargée du pilotage des programmes et de l'accompagnement des services, et la Direction de l'Audit qui assure les mission d'audit interne et externe. Cette organisation et l'ensemble des processus ont été validés par les organismes de contrôle au démarrage de la programmation et font l'objet régulièrement de vérifications par les autorités d'audit nationales et communautaires.

Sur le plan budgétaire, le suivi financier des programmes est structuré autour de quatre programmes, ici réunis et répondant aux obligations comptables posées par l'instruction relative au traitement budgétaire et comptable des opérations relatives aux fonds européens pour la programmation 2014 à 2020 du 11 février 2015. Ainsi, le programme 1110 sert de support budgétaire à l'engagement et au paiement direct et au fil de l'eau des bénéficiaires du Programme FEDER-FSE ; les programmes 1120 et 1130 permettent l'intégration comptable a posteriori des dépenses engagées par l'Agence de services et de paiements (ASP), organisme de paiement aux bénéficiaires du FEAMP et du FEADER ; enfin, le programme 1140 permet à la collectivité d'assurer la mise en œuvre de ses missions propres d'Autorité de gestion, tant dans l'accompagnement des bénéficiaires que de l'animation du partenariat ou bien encore en matière de communication et d'évaluation.

// Moyens humains

Fonds de gestion des crédits européens	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie A	24,8
Catégorie B	6,0
Catégorie C	7,7
Temporaires	0,1
Total ETP	38,5
Total Masse salariale	2 218 719 €

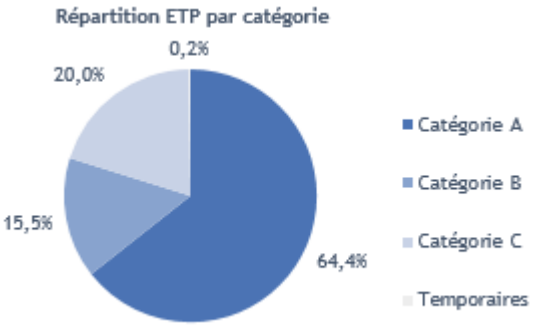

// Répartition des dépenses

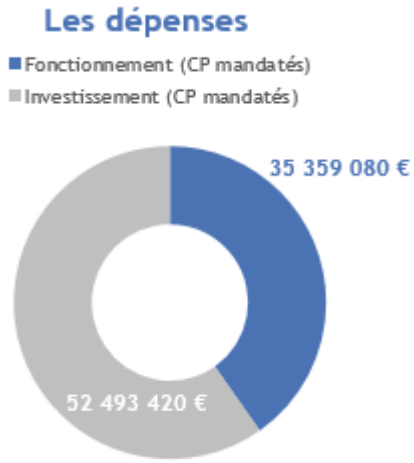

Un taux de réalisation de 85 % en fonctionnement et de 91 % en investissement

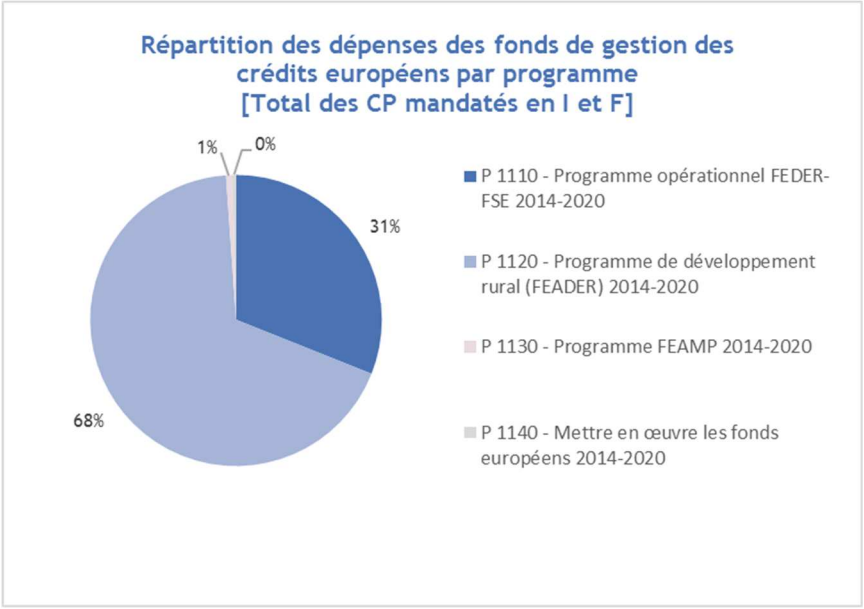

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

> Dépenses par programme

Fonds de gestion des crédits européens	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
P 1110 - Programme opérationnel FEDER-FSE 2014-2020	33 480 375 €	27 258 075 €	81%
Fonctionnement	5 480 375 €	2 713 629 €	50%
Investissement	28 000 000 €	24 544 446 €	88%
P 1120 - Programme de développement rural (FEADER) 2014-2020	63 900 000 €	59 623 221 €	93%
Fonctionnement	35 300 000 €	32 243 583 €	91%
Investissement	28 600 000 €	27 379 639 €	96%
P 1130 - Programme FEAMP 2014-2020	1 200 000 €	569 335 €	NA
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	1 200 000 €	569 335 €	47%
P 1140 - Mettre en œuvre les fonds européens 2014-2020	684 400 €	401 868 €	59%
Fonctionnement	684 400 €	401 868 €	59%
Investissement	0 €	0 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	99 264 775 €	87 852 500 €	89%
Total Fonctionnement	41 464 775 €	35 359 080 €	85%
Total Investissement	57 800 000 €	52 493 420 €	91%

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Dans un contexte d'approche par les résultats, la préparation de l'exercice de revue de la performance à mi-parcours a constitué un événement majeur. Sur la base de cibles validées par la Commission européenne, une analyse fine des perspectives de réalisation du programme à la fin de l'année et un pilotage de l'avancement ont été conduits tout au long de l'année. L'objectif était ainsi d'atteindre toutes les cibles et de débloquer, sous réserve de validation par la Commission européenne en 2019, les montants mis en réserve (6% de l'enveloppe initialement attribuée).

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne (FEDER)	[I - 1] Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton
	[I - 2] Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne
2 Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises (FEDER)	[II - 1] Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen
	[II - 2] Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes
	[II - 3] Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes
3 Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne	[III - 1] Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne
	[III - 2] Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne
	[III - 3] Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne
4 Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels (FSE)	[IV - 1] Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants, notamment ceux ayant les caractéristiques plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie bretonne

27,2 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

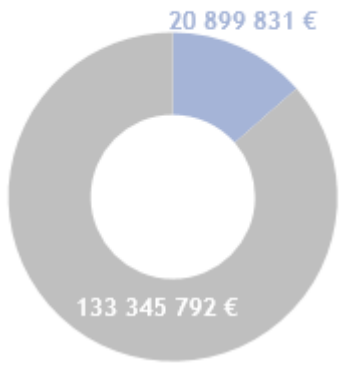

Un taux d'affectation de 39 % en fonctionnement et de 55 % en investissement

Les dépenses

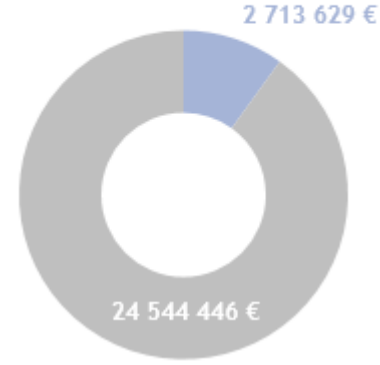

Un taux de réalisation de 50 % en fonctionnement et de 88 % en investissement

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une programmation continue

Au 31/12/2018, le niveau de programmation sur l'ensemble du Programme Opérationnel atteint 62,35 % : 57,93 % au titre du FEDER et 84,19 % au titre du FSE.

Pour le FEDER, 107 nouveaux projets ont permis d'engager 25 M€ de FEDER complémentaire. Ainsi, dans le cadre de l'appel à projets « l'innovation collaborative au croisement des filières » dont l'ambition est d'encourager les PME à s'associer entre elles et avec un centre de recherche pour élaborer des projets de recherche-développement

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

structurants pour l'économie régionale, 11 projets ont bénéficié d'un soutien du [illegible] portant sur le concept d'une voile en panneaux rigides.

Le FSE maintient sa programmation à hauteur de 87,5 % de la maquette financière. La dernière tranche sera engagée en 2019, compte-tenu du calendrier de renouvellement des marchés de formation cofinancés.

Nombre de dossiers programmés	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Total
Dossiers programmés sur l'axe 1 (FEDER)	6	17	8	31
Dossiers programmés sur l'axe 2 (FEDER)	100	128	76	304
Dossiers programmés sur l'axe 3 (FEDER)	8	11	19	38
Dossiers programmés sur l'axe 4 (FSE)	0	1	4	5

Avancement du Programme FEDER-FSE	Montant programmé (en M€)	Montant indicatif maquette (en M€)	% du montant indicatif mobilisé
Axe 1 - Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne	**78**	**94**	**83.3 %**
Objectif 1 - Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton	*74.5*	*79*	*94.5 %*
Objectif 2 - Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne	*3.5*	*15*	*23.8 %*
Axe 2 - Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises	**57.2**	**94**	**61 %**
Objectif 1 - Renforcer la compétitivité de la recherche bretonne dans l'espace européen	*32.2*	*44*	*73.3 %*
Objectif 2 - Accroître l'effort d'innovation des entreprises bretonnes	*14.7*	*21*	*70 %*
Objectif 3 - Renforcer le potentiel productif des PME bretonnes	*10.3*	*29*	*35.8 %*
Axe 3 - Soutenir la transition énergétique et écologique en Bretagne	**41.6**	**109**	**38.2 %**
Objectif 1 - Augmenter la production d'énergies renouvelables en Bretagne	*17.3*	*40*	*38.1 %*
Objectif 2 - Réduire l'empreinte carbone du bâti en Bretagne	*3*	*25*	*12 %*
Objectif 3 - Augmenter le nombre d'utilisateurs des modes de transports durables en Bretagne	*21*	*44*	*48 %*
Axe 4 - Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels	**52.3**	**60**	**87.5 %**
Objectif 1 - Accroître le taux de réussite à la qualification des demandeurs d'emploi participants	*52.3*	*60*	*87.5 %*

• Le dépassement des seuils de réalisation financière (exercice de dégagement d'office)

A l'instar de l'année 2017, les appels de fonds réalisés au cours de l'année 2018 ont permis le remboursement de plus de 52 M€ de FEDER et FSE permettant ainsi le dépassement de l'objectif fixé à 38 M€.

Exercice de dégagement d'office	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
FEDER	23.4 M€	41.3 M€	31.7 M€
FSE	4.7 M€	11.1 M€	6.4 M€

• Un programme conforme aux objectifs de performance et exigences de conformité

En vue du bilan des résultats atteints par le programme au 31 décembre 2018 pour l'obtention de la réserve de performance, l'année a été marquée par des travaux d'analyse et de pilotage fins, tant en terme d'avancement de la réalisation financière que de réalisations concrètes, au regard des cibles fixées dans le Programme Opérationnel.

Au titre du FEDER, cette analyse a détecté des décalages sur certains indicateurs, tous liés à des facteurs externes (erreurs de méthodologie initiales, ajustements des dispositifs, retards réglementaires impactant la mise en œuvre…) ; cela a conduit l'Autorité de gestion à engager une modification du programme, validée par la Commission européenne. Sur cette base, les chiffres atteints fin 2018 sont conformes aux attendus.

Au titre du FSE, des travaux ont été menés permettant de collecter, stocker et suivre les données individuelles des participants aux actions de formation sous format électronique, dans le respect des règles de la CNIL (Déclaration n°1862599). Au titre du cadre de performance, l'indicateur cible à atteindre portait sur 7 047 demandeurs d'emploi participant aux actions de formation cofinancées. Au 31/12/2018, ce sont 11 099 demandeur d'emploi (157,4 % de la cible) qui sont comptabilisés, dans le cadre des prestations de formations qualifiantes pluriannuelles d'ores et déjà programmées (Millésimes 2014-2015 ; 2015-2017 et 2017-2019).

De manière complémentaire et continue, en tant qu'Autorité de gestion, la Région Bretagne est garante du respect de la règlementation communautaire et nationale. Dans ce cadre, au cours de l'année 2018, les audits communautaires, nationaux et locaux réalisés n'ont pas soulevé de difficultés particulières.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

P 1120 Programme de développement rural (FEADE

2018 en Bref

Le Programme de développement rural (PDR) a connu une nouvelle année de forte dynamique, concernant maintenant autant les paiements que les engagements. En un an, ce sont près de 60 M€ qui ont été versés aux bénéficiaires contre seulement 14,7 M€ en 2017. Le maintien d'une très forte sollicitation des dispositifs par les porteurs de projets, avec un engagement complémentaire de 56 M€ de FEADER, a nécessité une nouvelle adaptation du programme et de la maquette financière au printemps 2018.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	2 Moderniser les outils de production agricole, agroalimentaire et forestier, renforcer l'autonomie des filières de production	3 Promouvoir une agronomie et une biodiversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations agricoles bretonnes	4 Développer les territoires ruraux	5 Renforcer la recherche, formation et diffusion

59,6 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

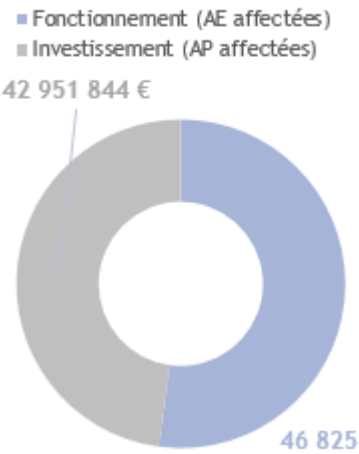

Un taux d'affectation de 85 % en fonctionnement et de 77 % en investissement

Les dépenses

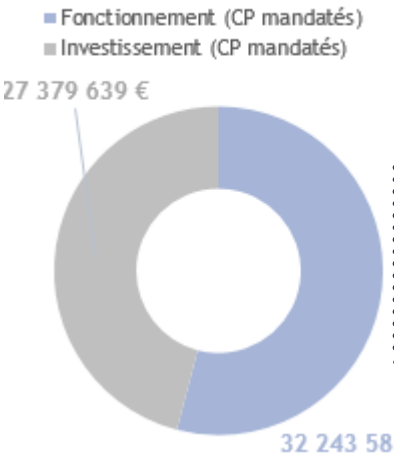

Un taux de réalisation de 91 % en fonctionnement et de 96 % en investissement

*Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

Les dépenses relatives aux paiements FEADER sont réintégrées une seule fois en fin d'année, sur la base des attestations de l'agent comptable de l'Agence des services et de paiement (ASP). Leur montant fait l'objet d'estimations réalisées dès l'été 2018, sur la base des paiements déjà réalisés et du rythme prévisionnel de paiements par dispositifs sur les mois restants. Ceci explique le léger décalage en réalisation.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Des dynamiques de programmation et de paiement confirmées [I à V]

L'année 2018 a confirmé la très forte dynamique globale de réalisation du Programme de développement rural en Bretagne, avec des taux de programmation et de paiement atteignant au 31.12.2018 respectivement 75 % et 30 %, et environ 15 000 projets soutenus. Hors mesures surfaciques, permettant de gommer les déséquilibres liés au poids de l'Indemnité compensatoire de Handicap Naturel dans certains programmes régionaux, la Bretagne se situe ainsi au 1er rang des régions métropolitaines, en matière d'engagement et de paiement.
Concernant les engagements, les dynamiques constatées sur certains dispositifs depuis le démarrage de la programmation se sont de nouveau confirmées. Les mesures de soutien à la modernisation agricole et aux industries agro-alimentaires ainsi que les mesures agri-environnementales et climatiques et celles soutenant l'agriculture

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

biologique connaissent toujours une très forte sollicitation. D'autres dispositifs [illegible] programme atteignent progressivement un rythme courant, comme ceux relatifs à la biodiversité.
Concernant les paiements, l'année aura été marquée par l'accélération des versements liés aux mesures surfaciques, engageant le rattrapage progressif des campagnes d'aides depuis 2015. La même dynamique est engagée sur Leader, l'analyse de l'activité de traitement des dossiers tout au long de l'année 2018 montre en effet une réelle accélération puisque le volume financier traité sur le 2nd semestre a triplé par rapport au 1er trimestre, que ce soit en engagement ou en paiement. Bien que les résultats atteints soient restés encore en-deçà des attentes des bénéficiaires, ces chiffres confirment la forte mobilisation de la Région.

Détail de la programmation au 31 décembre 2018	Réalisation cumulée au 31.12.2016	Réalisation cumulée au 31.12.2017	Réalisation cumulée au 31.12.2018	Montant maquette
Objectif 1 - Relever le défi du renouvellement des générations dans le monde agricole breton	**16,7**	**24**	**32,3**	**50**
Dotation Jeunes Agriculteurs et Prêts Bonifiés	16,7	24	32,3	50
Objectif 2 - Moderniser les outils de production agricole, agro-alimentaire et forestier ; renforcer l'autonomie des filières de production	**55,1**	**81,1**	**107,9**	**131,1**
Investissements dans les exploitations	43	61,1	78,6	96,6
Investissements dans les industries agro-alimentaires	11,7	19,4	28,5	33
Investissements en faveur des infrastructures forestières	0,4	0,6	0,8	1,5
Objectif 3 - Promouvoir une agronomie et une diversité des sols et milieux au service de la performance environnementale des exploitations	**86,3**	**110,2**	**128,5**	**142,2**
Breizh Bocage	3,8	5,3	6,9	9
Natura 2000	1,2	1,8	2,8	8,1
Réserves naturelles et continuités écologiques	0,2	0,4	0,9	4,3
Breizh Forêt – Développement et viabilité des zones forestières	0,7	1,4	1,4	3,7
Mesures Agri-environnementales et climatiques *(estimation)*	62,1	72,2	78	78
Agriculture biologique *(estimation)*	18,2	28,7	38	38
Indemnité compensatoire de handicap naturel	0,1	0,4	0,5	1,1
Objectif 4 - Développer les territoires ruraux	**0,2**	**1,1**	**3,3**	**36,1**
LEADER – Développement local par les acteurs locaux	0,2	1,1	3,3	36,1
Objectif 5 - Renforcer la recherche, formation et diffusion	**3,8**	**4,6**	**4,6**	**4,6**
Partenariat européen pour l'innovation	3,6	4,2	4,2	4,2
Stratégies locales de développement de la filière bois	0,2	0,4	0,4	0,4

- ## Un ajustement nécessaire du programme et de la maquette financière [I à V]

La consommation très rapide de la maquette financière du FEADER depuis le démarrage de la programmation a une nouvelle fois nécessité une adaptation du programme et de la répartition budgétaire entre les dispositifs. Comme en 2017, les ajustements ont tenu compte de l'état d'avancement et des perspectives de mise en œuvre qualitative et financière des différents dispositifs. Cette modification a également permis d'intégrer au programme breton les modifications apportées au Cadre national, et en particulier la fermeture de la mesure relative aux prêts bonifiés en faveur des jeunes agriculteurs, de même que l'abondement de 3 M€ dont a bénéficié la Bretagne au titre du transfert de crédits opéré par la France entre le 1er et le 2nd pilier de la Politique agricole commune(PAC).
Ont ainsi été principalement réabondées les enveloppes relatives à la dotation des jeunes agriculteurs, aux Mesures agri-environnementales et climatiques (MAEC), à l'agriculture biologique et aux industries agro-alimentaires. A contrario, certains dispositifs particulièrement complexes en termes administratif et réglementaire, ont été fermés au titre du FEADER, et leur mise en œuvre a été transférée sur crédits régionaux. Ces modifications ont été validées par le Comité de suivi puis la Commission européenne au printemps.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2018 en Bref

Démarrée en 2017 sur deux dispositifs, la programmation du FEAMP est dorénavant déployée sur l'ensemble des mesures et un quart de la maquette est engagée. En parallèle, les paiements ont aussi pu être honorés à compter du printemps et ont permis de contribuer fortement à l'atteinte du seuil national de dégagement d'office. Au 31.12.2018, 221 projets bénéficient d'une aide du FEAMP en Bretagne.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Priorité 1 - Promotion d'une pêche durable, innovante et compétitive	2 Priorité 2 - Encouragement à une aquaculture durable, innovante et compétitive	3 Priorité 4 - Amélioration de l'emploi et de la cohésion territoriale	4 Priorité 5 - Encouragement à commercialiser et à transformer les produits de la pêche et de l'aquaculture

0,6 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement.

Les affectations

- Fonctionnement (AE affectées)
- Investissement (AP affectées)



Un taux d'affectation de 47 % en investissement

Les dépenses

- Fonctionnement (CP mandatés)
- Investissement (CP mandatés)



Un taux de réalisation de 47 % en investissement

Les AP et AE sont pluriannuelles et ont été ouvertes en 2015, les résultats correspondent au cumul.

Comme pour le FEADER, les dépenses du FEAMP sont réintégrées a posteriori, sur la base d'attestations établies par l'Agent comptable de l'Agence de services et de paiements (ASP) et ont fait l'objet d'estimations en début d'année,qui compte-tenu de la nouveauté de l'exercice cette année et des plus grandes incertitudes qui pesaient sur le calendrier d'exécution comptable ont été moins fiables que sur le FEADER. Pour le FEAMP, l'année comptable de référence pour cette réintégration des dépenses est arrêtée au 30 juin 2018.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Une 1ère année de pleine exécution [I à IV]

Démarré tardivement compte-tenu des décalages de calendrier au niveau européen puis national, le FEAMP faisait face début 2018 à un réel retard d'exécution. En un an, un quart de la maquette a pu être engagé, portant à près de 12 M€ le montant FEAMP programmé au profit de projets bretons. Tous les dispositifs ont été ouverts progressivement au cours de l'année et font aujourd'hui l'objet de sélection de dossiers. Le processus de rattrapage de l'instruction est donc dorénavant bien engagé.

Parmi l'ensemble des mesures, le soutien à l'installation des jeunes pêcheurs et l'accompagnement des investissements en aquaculture représentent plus de 60% des projets, avec respectivement 27 et 116 opérations accompagnées. La très forte dynamique de programmation du FEAMP dans le secteur aquacole a d'ailleurs nécessité un premier abondement d'enveloppe au printemps, à hauteur de 700 K€.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Détail de la programmation au 31 décembre 2018	Réalisation cumulée au 31.12.2017	Réalisation cumulée au 31.12.2018	Montant maquette
Pêche durable	**0,7**	**3**	**17,8**
dont Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs	0,7	1	3,3
dont Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique	0	0,3	2,6
dont Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criées et abris	0	1,3	8,8
Aquaculture durable	**1,1**	**4,7**	**9,8**
dont Investissements productifs en aquaculture	1,1	4	5,1
dont Augmentation du potentiel des sites aquacoles	0	0,5	3,3
Emploi et cohésion territoriale	**0**	**0,5**	**8,5**
Développement local par les acteurs locaux (DLAL)	0	0,5	8,5
Commercialisation et transformation des produits	**0**	**1,8**	**7,6**
Commercialisation	0	0,2	2,6
Transformation	0	1,6	5
Assistance technique	**0**	**2**	**3,5**
TOTAL	**1,8**	**11,9**	**47,3**

Le dispositif de *Développement local par les acteurs locaux* (DLAL) a lui aussi été concerné par cette accélération puisque l'ensemble des conventionnements et des Comités de sélection ont été mis en place et ont permis le démarrage de la sélection des projets sur tous les territoires. Au 31.12.2018, 24 projets étaient définitivement conventionnés et une cinquantaine d'autres projets était en cours de sélection, témoignant de la dynamique croissante de la mise en œuvre de ce volet territorial.

En complément du FEAMP programmé en Bretagne dans le cadre de la subvention globale gérée par le Conseil régional, les porteurs de projets bretons ont pu également candidater aux appels à projets relevant des dispositifs nationaux tels que partenariats entre scientifiques et pêcheurs, protection et restauration de la biodiversité et des milieux, innovation, politique maritime intégrée. Sur ces mesures complémentaires, le territoire breton a été bénéficiaire d'environ 14 M€ de FEAMP supplémentaires au profit de 80 projets.

- ## Des objectifs de paiement atteints [I à IV]

Démarrés seulement au printemps 2018, les paiements ont eux aussi connu un traitement accéléré, atteignant en fin d'année près de 7 M€. En 7 mois, plus de 160 demandes de paiement ont ainsi pu être honorées et ont largement contribué à l'atteinte du seuil minimal d'avancement financier du Programme Opérationnel (mécanisme du dégagement d'office), fixé pour la France. La perte de crédits pour le programme a ainsi pu être évitée, alors même que l'objectif à atteindre semblait encore particulièrement difficile à l'été 2018.

La dynamique de programmation au 1er semestre, le pilotage très fin du traitement des dossiers et l'engagement et la bonne coordination entre l'ensemble des entités intervenant dans la chaîne de traitement – Région, Direction régionale de l'Agence de services et de paiement (ASP) et Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (DIRM-NAMO) - ont permis ce résultat.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

P 1140 Mettre en œuvre les fonds européens 2014-

2018 en Bref

L'année 2018 a permis de consolider les différents dispositifs d'accompagnement des bénéficiaires et des activités de l'Autorité de gestion, que ce soit en matière d'instruction, de communication, d'évaluation. Les niveaux et dynamiques d'avancement des différents programmes, de même que les résultats positifs des différents audits menés en 2018 confirment l'impact positif des mesures mises en place depuis le démarrage de la programmation et la prise de compétences.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Assurer une gestion de qualité	2 Soutenir l'information et l'animation sur les fonds européens	3 Evaluer la mise en œuvre des programmes et leur impact
Actions	[I - 1] Répondre aux exigences de réglementation communautaire	[II - 1] Favoriser la connaissance des fonds européens et l'accès aux dispositifs	[III - 1] Soutenir la réalisation des Plans d'évaluation pour chaque programme
	[I - 2] Animer la gouvernance des programmes avec les partenaires	[II - 2] Accompagner les bénéficiaires dans la mise en œuvre de leurs projets	
		[II - 3] Informer sur les réalisations des programmes et l'action de l'Union européenne sur le territoire	

0,4 M€ de crédits mandatés en 2018 en fonctionnement.

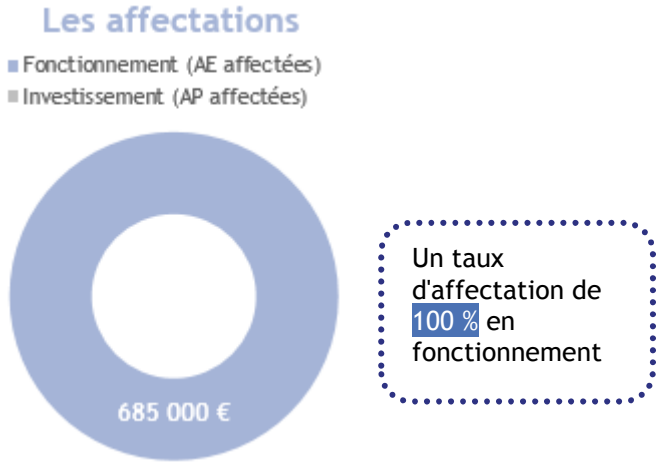

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement



Un taux de réalisation de 59 % en fonctionnement

En hausse continue depuis trois ans, le taux de réalisation du programme 1140 reste inférieur aux prévisions, du fait d'aléas de calendrier dans la mise en œuvre des prestations. Les nombreux marchés pluriannuels, engagés au démarrage de la programmation ne sont en effet activés que progressivement au fur et à mesure de l'avancement, et de manière exponentielle. C'est par exemple le cas en matière d'évaluation et d'audit, où les besoins ont été reportés de plusieurs mois pour être adaptés au rythme de réalisation des opérations financées. Ce taux reflète également la recherche systématique de solutions internalisées, notamment en matière de communication.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Des résultats d'audit de nouveau satisfaisants [I-1]

La dynamique d'avancement pour l'ensemble des fonds s'est traduite par une hausse du nombre d'audits effectués en 2018, sur des opérations précises et sur l'ensemble du système de gestion. Ont ainsi été auditées cette année environ 240 dossiers, répartis sur les fonds en fonction du nombre de projets soutenus. Sur le volet relatif aux opérations, les taux d'erreur globaux constatés restent inférieurs au seuil de 2% accepté par la Commission européenne. Un audit spécifique a également été mené par la Commission européenne sur la mesure Installation des Jeunes Agriculteurs (FEADER) ; sur le volet régional, les conclusions de cet audit sont positives. Par ailleurs, le système global de gestion et de contrôle du Programme Opérationnel FEDER-FSE a fait l'objet d'un nouvel examen par la Commission interministérielle de coordination des contrôles (CICC), concluant à la conformité. Les mêmes

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

constats ont été faits pour la mise en œuvre de la subvention globale FEAM[illegible] financière n'a donc été imputée à la Région dans le cadre de sa compétence de gestion des fonds européens.

• Une animation partenariale à l'échelle locale et régionale [I-2]

L'année 2018 a été ponctuée de nombreuses rencontres ou consultations des partenaires, que ce soit pour la sélection des opérations à cofinancer, ou le pilotage stratégique des programmes. Instance chapeau de cette gouvernance, le Comité de suivi a été sollicité à 5 reprises sur des adaptations des programmes ou des documents cadres de mise en œuvre. Il s'est également réuni en avril, en intégrant à son ordre du jour une table-ronde sur l'avenir des programmes européens après 2020 à laquelle participait le Président du Conseil régional, le Préfet de Région et les représentants de la Commission européenne.
Cette dynamique partenariale est aussi très active au niveau local à travers les Comités Uniques de Programmation mis en place par les pays et les métropoles pour la sélection des projets dans leurs territoires. Enfin, l'année 2018 a été marquée par l'accélération des actions portées par le Réseau rural régional, autour de cycles thématiques longs (reprise-transmission d'activités en milieu rural, jeunesse) ou d'ateliers plus ponctuels (espaces de co-working, cafés associatifs, entretien des haies…). Toutes ces rencontres, quelle que soit leur échelle, permettent d'une part le dialogue et le partage d'expériences, mais favorisent aussi plus globalement une meilleure connaissance des financements européens et des modalités d'accès. Elles sont par ailleurs un levier important de diffusion de l'information sur l'action de l'Europe dans tous les territoires.

• Une information valorisant l'action concrète de l'Europe sur le territoire [II-1 et II-3]

Les actions 2018 d'information et communication se sont inscrites dans la continuité des actions engagées précédemment, basées de plus en plus sur la valorisation des projets cofinancés et l'action concrète de l'Europe. Deux temps forts ont marqué l'année : la réédition de la Fête de l'Europe en mai autour de 120 rencontres citoyennes et 34 portes ouvertes de projets, et le renouvellement pour la 3ème et dernière année de la campagne média annuelle *Oubliez vos idées reçues !* dans les cinémas, sur le web et les réseaux sociaux, et à la télévision, en octobre.
La page d'accueil du site web europe.bzh a fait l'objet d'une refonte, et ses contenus ont été actualisés, intégrant dorénavant plus d'information grand-public sur l'Europe et de nouveaux supports de valorisation (carte de projets, parcours de visites à l'échelle locale, nouvelles vidéos…). A l'occasion de la Route du Rhum, une exposition de projets européens en Bretagne et en Guadeloupe a été réalisée sous forme de regards croisés. Présentés sur les villages de la course, au départ et à l'arrivée de cette 11ème édition, ces 19 panneaux ont vocation à être diffusés à l'échelle nationale et européenne. Les réseaux sociaux ont fortement accru leur nombre d'abonnés.

Indicateur N°1 [II-1] - Activité du site web des fonds européens en Bretagne *(ouverture du site en juillet 2015)*	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de visites sur le site	52 237	49 910	37 666
Nombre de pages vues sur le site	201 342	139 541	102 264

La baisse du nombre de visites provient principalement de difficultés techniques de référencement dans les outils de recherche et du choix de diminuer les campagnes de communication dédiées à ce site. En effet, la principale cible (porteurs de projets) est dorénavant utilisatrice régulière suite à plusieurs vagues d'appels à projets pour la plupart des dispositifs.

Indicateur N°2 [II-3] - Grande action annuelle (campagne média « oubliez vos idées reçues »)	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de visionnage des spots pour la campagne	4 179 054	6 700 000	3 737 000

La baisse du nombre de visionnages conforte la décision de la Région de renouveler cette campagne, après trois années d'utilisation.

• Un dispositif d'évaluation opérationnel jusqu'à la fin de la période [III-1]

En tant qu'Autorité de gestion, la Région s'est engagée à conduire un programme d'évaluation sur l'ensemble de ses programmes. L'objectif n'est pas seulement de répondre aux obligations européennes en la matière, mais de pouvoir accompagner la collectivité et ses partenaires dans l'analyse de l'impact des dispositifs cofinancés par l'Europe. Les conclusions de ces évaluations pourront ainsi éclairer les éventuels ajustements à réaliser sur la fin de période, et être intégrées dans les réflexions qui s'engageront sur les nouveaux cadres stratégiques des fonds européens 2021-2027. L'année 2018 a donc permis de structurer le dispositif régional d'évaluation et d'en affiner le programme de travail comprenant des évaluations spécifiques à chaque fonds, et des évaluations transversales (volets territoriaux, stratégie de spécialisation intelligente, notamment). Les premiers travaux ont été engagés fin 2018 sur le Feader, avec un exercice d'évaluation touchant l'intégralité des dispositifs et dont les conclusions seront intégrées au Rapport annuel de Mise en œuvre 2019.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Autres dépenses

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Missions fonctionnelles - transversales

Les informations détaillées ci-dessous concernent l'ensemble des activités fonctionnelles et des moyens contribuant à la mise en œuvre des politiques régionales :

- les ressources humaines
- les moyens généraux
- l'informatique et la téléphonie
- la gestion financière, l'évaluation des politiques régionales, et le contrôle de gestion
- les affaires juridiques, la commande publique et la politique d'achat
- l'audit interne et externe
- la transformation de l'administration

Les moyens mis en œuvre

// Répartition des dépenses

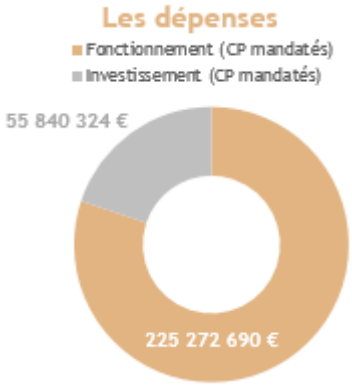

Un taux de réalisation de 96 % en fonctionnement et de 91 % en investissement

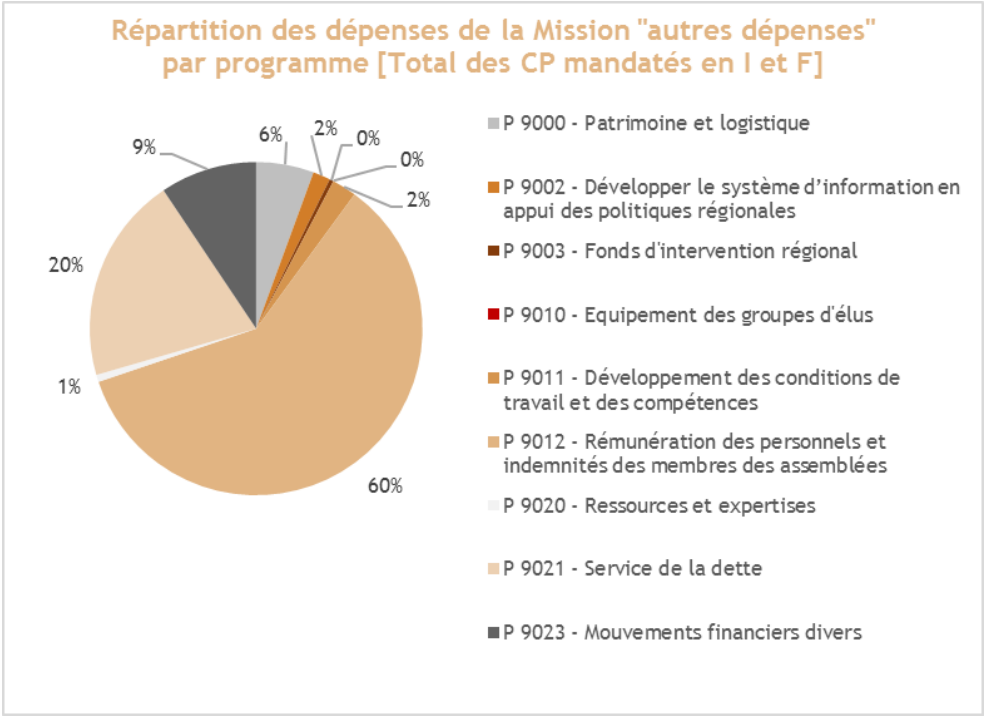

// Dépenses par programme

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Autres dépenses

	CP votés en 2018	CP mandatés en 2018	Taux de réalisation
P 9000 - Patrimoine et logistique	**20 078 000 €**	**15 761 182 €**	**78%**
Fonctionnement	8 195 000 €	8 089 032 €	99%
Investissement	11 883 000 €	7 672 150 €	65%
P 9002 - Développer le système d'information en appui des politiques	**5 645 000 €**	**4 756 304 €**	**84%**
Fonctionnement	2 985 000 €	2 586 937 €	87%
Investissement	2 660 000 €	2 169 367 €	82%
P 9003 - Fonds d'intervention régional	**1 222 300 €**	**1 097 621 €**	**90%**
Fonctionnement	937 300 €	937 260 €	100%
Investissement	285 000 €	160 361 €	56%
P 9010 - Equipement des groupes d'élus	**14 000 €**	**5 458 €**	**39%**
Fonctionnement	0 €	0 €	NA
Investissement	14 000 €	5 458 €	39%
P 9011 - Développement des conditions de travail et des compétences	**8 038 700 €**	**6 706 484 €**	**83%**
Fonctionnement	7 878 700 €	6 661 039 €	85%
Investissement	160 000 €	45 445 €	28%
P 9012 - Rémunération des personnels et indemnités des membres des assemblées	**172 086 400 €**	**167 961 967 €**	**98%**
Fonctionnement	172 086 400 €	167 961 967 €	98%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 9020 - Ressources et expertises	**2 078 500 €**	**1 951 872 €**	**94%**
Fonctionnement	2 078 500 €	1 951 872 €	94%
Investissement	0 €	0 €	NA
P 9021 - Service de la dette	**60 000 000 €**	**56 428 140 €**	**94%**
Fonctionnement	13 700 000 €	10 654 926 €	78%
Investissement	46 300 000 €	45 773 214 €	99%
P 9023 - Mouvements financiers divers	**27 125 000 €**	**26 443 985 €**	**97%**
Fonctionnement	26 975 000 €	26 429 656 €	98%
Investissement	150 000 €	14 329 €	NA
Dépenses totales de la Mission (I et F)	**296 287 900 €**	**281 113 013 €**	**95%**
Total Fonctionnement	**234 835 900 €**	**225 272 690 €**	**96%**
Total Investissement	**61 452 000 €**	**55 840 324 €**	**91%**

// Moyens humains

• Ressources humaines

Les ressources humaines représentent la part la plus importante de ces moyens et sont budgétées sur deux programmes, le programme 9011 (Développement des conditions de travail et des compétences) et le programme 9012 (Rémunérations des agents et indemnités des membres des Assemblées), qui inclut la masse salariale globale des personnels de la collectivité.

L'effectif des services au 31 décembre 2018 est de 4 081 agents dont six vacataires (4 081 en 2017), soit 4 062 équivalents temps plein (ETP) en moyenne sur l'année.

En matière de répartition, 89,9 % du personnel (soit 3 652 ETP) sont affectés directement à la mise en œuvre des politiques régionales et 8,2 % du personnel (soit 332 ETP) assurent les missions fonctionnelles nécessaires au fonctionnement général des services régionaux. Ces derniers comptent 89,7 % d'agents titulaires, 10,3 % d'agents contractuels permanents ou temporaires.

En 2018, la Région a titularisé 6 agents reconnus en situation de handicap et recrutés 18 autres agents en situation de handicap dans le cadre de contrats à durée déterminée Le taux d'emplois des personnels en situation de handicap s'élève à 13,11 % en 2018.

En plus des ETP affectés aux services opérationnels et fonctionnels, 16,9 ETP exercent au Conseil économique social et environnemental régional (CESER) et 14,1 ETP sont affectés aux groupes d'élu.e.s.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

La part des dépenses de personnel représente 164,8 M€. Par rapport aux dépenses réelles totales, cette part est en légère augmentation en 2018 (+ 0,6 %).

Part des dépenses de personnel	2016	2017	2018
Dans les dépenses de fonctionnement	20,3 %	16,8 %	16,8 %
Dans les dépenses réelles totales	10,7 %	9,3 %	9,9 %

Répartition géographique des effectifs de la Région

> Répartition des agent.e.s sur le territoire régional : 49,5 % en Ille-et-Vilaine, 20,1% dans le Finistère, 15,6 % dans le Morbihan, 14,5 % dans les Côtes d'Armor et 0,2 % (Nantes et Paris).

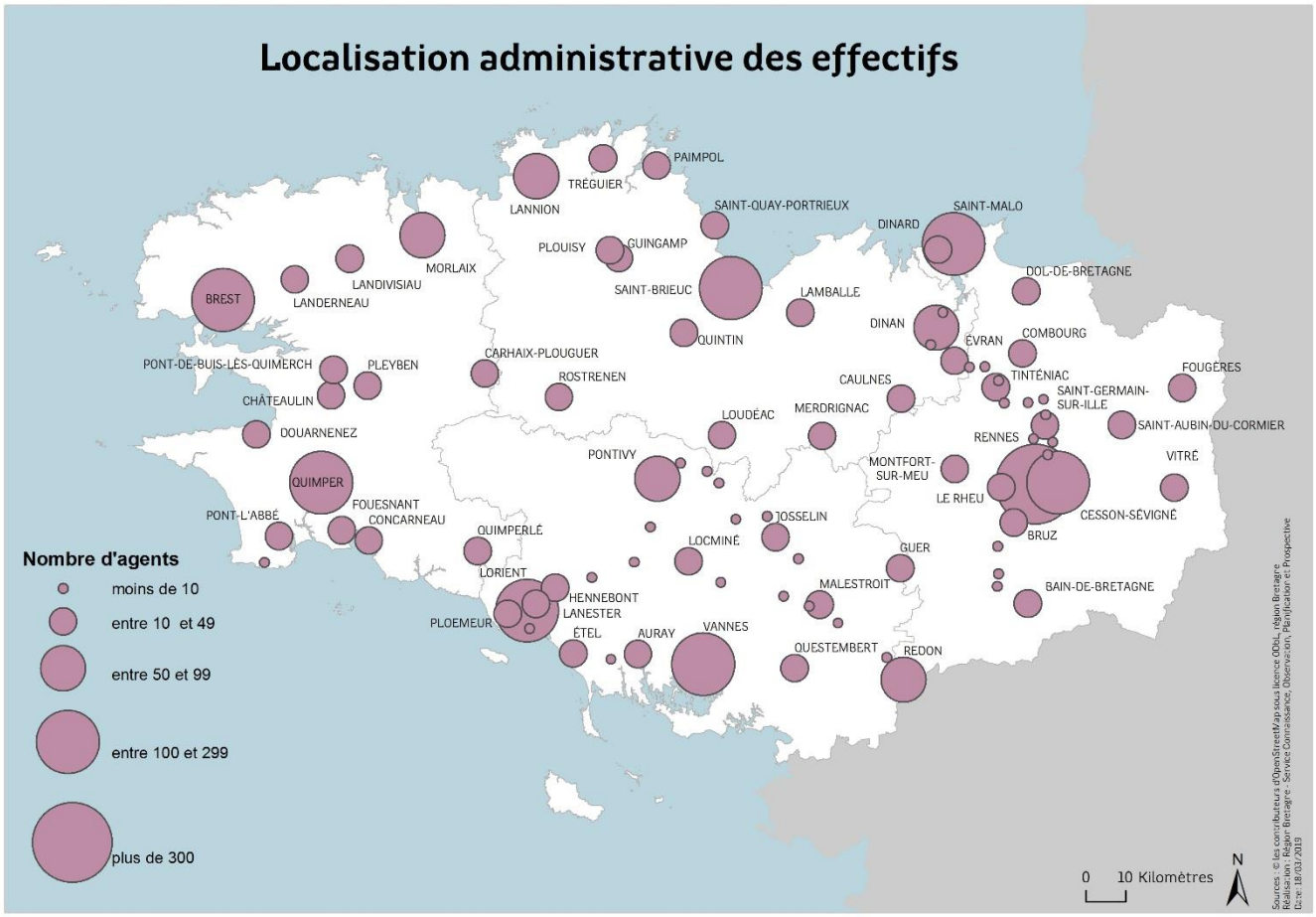

Après les différents transferts de compétences et de personnels survenus depuis dix ans, la politique de ressources humaines de la collectivité continue de s'articuler autour des activités suivantes :

- La **gestion prévisionnelle des emplois et des compétences** afin de mieux identifier les compétences des agents de la collectivité ainsi que celles dont la Région a besoin, en s'appuyant notamment sur le répertoire des métiers et des compétences et l'entretien professionnel.
- La **gestion des déroulements de carrière et de paie** s'opère suivant les règles statutaires ainsi que les règles internes, notamment en matière de cotation et de fléchage des postes, pour la rémunération, la promotion interne, l'avancement.
- La **gestion de l'activité** des agents concerne les temps de travail et les congés ainsi que les frais de déplacements. Cette gestion s'est améliorée avec la mise en place de logiciels spécifiques assurant l'interface avec le personnel.
- L'organisation de la **mobilité**, du **recrutement**, des **remplacements** et des **renforts** s'appuie sur les besoins identifiés dans le cadre de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, notamment des départs en retraite. Une priorité claire est donnée à la mobilité interne, avec un entretien systématique de tout candidat interne sur un poste, que ce soit dans les lycées ou dans les services et un examen prioritaire des candidatures internes sur toutes les procédures de recrutement.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- La **formation** a permis aux agents d'effectuer plus de 11 489 jours de [illegible] un cadre prévisionnel, lequel s'articule autour du recensement des [illegible] l'employeur, puis de la délivrance des formations via la passation de nombreux marchés en complément des formations proposées par le CNFPT. Les orientations se font également autour de la construction des parcours professionnels, comme des enjeux attachés au déploiement du numérique.
- Le **dialogue social** s'appuie non seulement sur les instances paritaires mais aussi sur les réunions techniques et l'agenda social qui ont représenté au total 47 réunions pendant l'année.
- La **responsabilité sociale** de l'employeur a consisté à poursuivre les actions engagées en matière d'égalité professionnelle ou encore de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés (renouvellement de la convention triennale avec le FIPHFP).
- L'**amélioration des conditions de travail** demeure une préoccupation majeure pour la collectivité, avec, en 2018, la démarche de renouvellement auprès de l'Afnor du *Label égalité*, dont la Région est détentrice depuis 2011 au regard des nombreuses actions qu'elle met en œuvre en faveur d'une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
- Les actions en matière de **médecine préventive et professionnelle** se poursuivent pour assurer le suivi de l'ensemble des agent.e.s et décliner les actions de prévention à mettre en place pour réduire les risques identifiés, avec une évolution de l'organisation dans ce domaine afin de recruter des infirmières en santé au travail.

Autres dépenses	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie A	36,4
Catégorie B	2,5
Catégorie C	13,8
Cabinet	10,4
Temporaires	0,2
Apprentis	0,3
Groupes d'élus	14,1
Autres personnels	0,1
Total ETP	77,8
Total Masse salariale	5 276 250 €

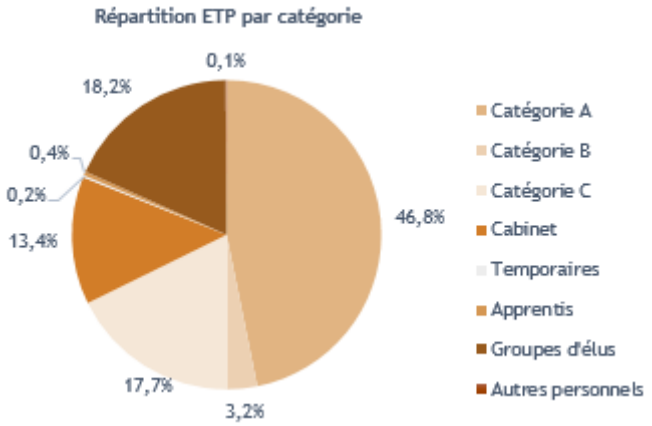

Les « Autres dépenses » regroupent les agents de la Direction générale, des groupes d'élus, du CESER, et les charges liées aux agents extérieurs à la Collectivité (agents mis à disposition, détachés de la collectivité, allocations chômage, indemnité versée au Payeur régional).

Ressources humaines	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie A	29,0
Catégorie B	27,8
Catégorie C	39,6
Temporaires	9,8
Apprentis	1,0
Emplois d'avenir	0,9
Total ETP	108,1
Total Masse salariale	5 011 426 €

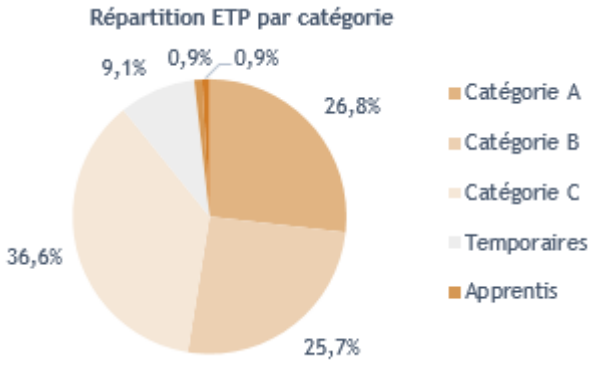

• Moyens généraux

Tout en en tenant compte des transferts de compétences successifs depuis 2007, l'organisation et les modalités de mise en œuvre des moyens généraux de l'administration ont permis d'offrir les réponses aux besoins de fonctionnement de la collectivité. Il s'est agi d'assurer le suivi des activités suivantes :

- L'exploitation et la maintenance des 58 200 m² de bâtiments des services affectés aux activités tertiaires de la collectivité ainsi qu'aux services à vocation technique (voies navigables, services portuaires, équipes mobiles d'assistance technique). 79 % des surfaces gérées sont la propriété de la Région et 21 % sont louées ou mises à disposition. Ces opérations sont assurées pour partie en régie par les services, les opérations à forte technicité

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

étant systématiquement externalisées. Les interventions sur le bâti s'effectuer
adopté par la Région afin de préserver la santé des usager.ère.s, de réduire l
l'impact environnemental.

- Les services assurant l'accueil et la sécurité au sein des bâtiments de la Région, la restauration et les manifestations institutionnelles de la collectivité, ainsi que les déplacements des élu.e.s et des agent.e.s (agence de voyage) sont essentiellement assurés par des prestataires, hormis le personnel d'accueil, de coordination et de gestion. Cette année, 18 000 personnes et 54 000 appels ont été reçus sur les différents sites.

- La logistique et la fourniture de biens et services nécessaires au bon fonctionnement de la collectivité incluent en particulier les moyens de reprographie, le traitement du courrier, ainsi que les achats de fournitures et la mise à disposition de matériels et mobiliers. La politique menée à ce titre s'inscrit à la fois dans un objectif de recherche d'économies avec la fixation d'un seuil de dépense par agent.e, de limitation de l'impact environnemental (la quantité de papier consommée n'a de cesse de diminuer ; dématérialisation des travaux de l'imprimerie et de la fonction courrier), et d'achat responsable en faisant appel à des entreprises d'insertion ou de travail adapté, notamment.

- La gestion active du parc automobile permet de tenir l'objectif toujours renouvelé de limitation des coûts et de l'impact environnemental en optimisant les modes de déplacements. Un effort important a été réalisé cette année avec l'acquisition de six nouveaux véhicules électriques et dix véhicules hybrides.

Moyens généraux (équipements et immobiliers)	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie A	**7,5**
Catégorie B	**13,9**
Catégorie C	**50,4**
Temporaires	**3,9**
Emplois d'avenir	**3,0**
Total ETP	78,7
Total Masse salariale	**3 218 718 €**

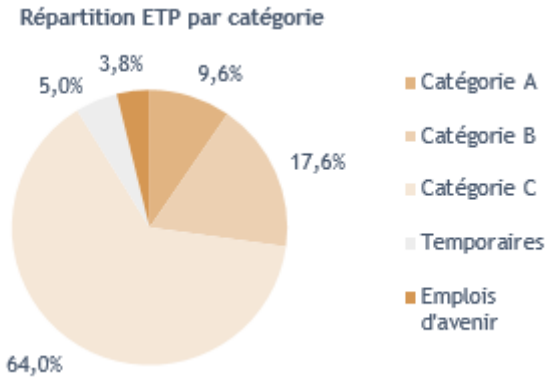

• Informatique et téléphonie

Le fonctionnement des services passe désormais par une informatisation accrue de leurs processus de gestion. Il en est de même pour la mise en œuvre des politiques publiques décidées par le Conseil régional avec une grande sollicitation numérique des bénéficiaires de l'action régionale. Enfin la territorialisation de l'administration régionale, la maintenance informatique dans les lycées, la construction du SI Transports mais aussi les évolutions réglementaires ont sollicité fortement l'informatique.

Le système d'information (SI) est un outil facilitateur à disposition de l'administration afin d'optimiser son fonctionnement pour fluidifier les processus de gestion interne et les adapter aux évolutions des politiques publiques. Le SI a été mobilisé en 2018 en appui des projets de transformation numérique de l'administration régionale.

Ces moyens se déploient de manière récurrente autour des activités suivantes :

- **La mise à disposition et l'exploitation des équipements** ainsi que l'architecture matérielle informatique et téléphonique s'effectuent en permanence en fonction des besoins, du renouvellement récurrent et des adaptations du parc informatique, en particulier celles liées à la dématérialisation et à la mobilité accrue des agents.
- **La prise en charge des établissements scolaires** nécessite toujours une organisation humaine et technique rigoureuse pour garantir la bonne tenue des enseignements. Au second semestre, une première opération majeure de centralisation des serveurs de plusieurs établissements sur l'architecture technique du datacenter de la Région, a été réalisée. Les équipes poursuivent ces opérations de migration pour, à terme (2021), centraliser tous les établissements.
- **La sécurité informatique** demeure une préoccupation prégnante compte tenu de l'interopérabilité croissante du système d'information avec l'extérieur et des risques viraux très présents.
- **Une assistance en ligne aux utilisateurs** (élu.e.s, services, lycées et utilisateurs d'extranet) fortement sollicitée en 2018 avec 32 000 appels qui permet d'offrir aux utilisateurs du système d'information de la Région un appui dans leurs tâches informatiques.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- Les projets **d'informatisation des processus métiers** de la collectivité son
ainsi en 2018, 83 applications développées par les équipes internes sont en

Informatique et téléphonie	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie A	**26,0**
Catégorie B	**29,9**
Catégorie C	**7,1**
Temporaires	**1,2**
Apprentis	**7,0**
Total ETP	71,1
Total Masse salariale	**3 323 340 €**

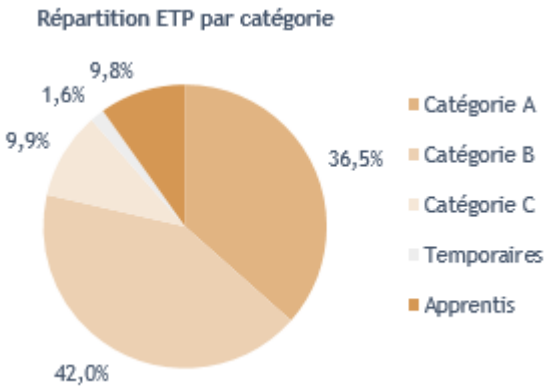

• Finance, évaluation des politiques régionales et contrôle de gestion

En complément des missions financières faisant l'objet de développements spécifiques dans le rapport financier et dans les programmes 9021 et 9023, la Région a poursuivi ses actions en matière d'évaluation des politiques régionales et de contrôle de gestion.

Les diverses évaluations qui ont été menée par la Région ont concerné, notamment des dispositifs relevant de la formation professionnelle continue, et de l'apprentissage. L'objectif de ces évaluations, au regard des constats, visait à faire évoluer les dispositifs actuels afin de mieux appréhender les besoins des bénéficiaires, dans un contexte économique en évolution. L'évaluation recouvre également des travaux évaluatifs. A cet effet, la Région a renforcé et diversifié ses modalités d'accompagnement des directions et des services en apportant son expertise méthodologique pour répondre à leurs attentes. Elle a également poursuivi ses actions de formation pour disséminer la culture de l'évaluation des politiques régionales.

Grâce au déploiement de ces outils de gestion, la Région a pu renforcer le contrôle de gestion relatif à l'analyse financière des organismes extérieurs. Ces analyses co-construites avec les directions et les services, comportent davantage d'informations relatives au suivi des actions qu'elles financent, améliorant ainsi le suivi des organismes.

En 2018, la Région a présenté pour la première fois un rapport sur l'ensemble de ses prises de participation que ce soit dans des Sociétés d'économie mixte (SEM), des sociétés de capital risque, des fonds d'investissement ou des sociétés commerciales.

Le programme 9020 informe plus en détail des réalisations de l'année.

Finances, évaluation des politiques et contrôle de gestion	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie A	**15,4**
Catégorie B	**6,7**
Catégorie C	**18,6**
Temporaires	**1,1**
Total ETP	41,7
Total Masse salariale	**2 105 356 €**

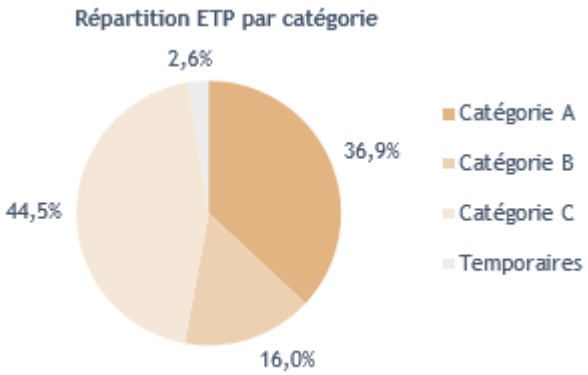

• Affaires juridiques, commande publique et politique d'achat

L'année 2018 a vu la consolidation d'innovations collaboratives au sein des services régionaux. Ce fût également l'achèvement des premiers projets lancés via la démarche collaborative de transformation de la commission permanente (CP) : le déploiement complet du nouveau modèle de rapport, la finalisation du guide de rédaction et la refonte de l'espace assemblées, afin de faciliter la tâche de celles et ceux qui préparent la commission permanente. La digitalisation du processus décisionnel est désormais engagée, et s'apprête à être expérimentée par les services volontaires.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Dans le prolongement de cette dynamique, un réseau métier, spécialement de
été créé. Les agents peuvent désormais se retrouver pour échanger et travaille
leurs choix, lors de Cafés CP, organisés sur les différents sites de la Région. En parallèle, une nouvelle offre de formations a été mise en place, permettant notamment aux nouveaux arrivants de mieux appréhender le fonctionnement des assemblées.

2018 a également été marquée par les premières délocalisations des instances décisionnelles : d'abord Brest pour une session exceptionnelle sur la Breizh COP, puis Châteaulin et Quimper pour la commission permanente. Une initiative qui s'inscrit dans la volonté de renforcer la présence territoriale de l'administration régionale et l'égalité des territoires.

Sur un plan strictement juridique, la Région a mené les premières procédures de mise en concurrence (DSP/concessions) consécutives aux transferts de compétences issus de la loi NOTRe (Transports publics terrestres et maritimes), en ayant une attention toute particulière sur tous les actes juridiques adaptés. Le développement d'une offre de services juridiques, initié en 2017 via la démarche de transformation de l'administration (« intégration systématique des compétences fonctionnelles dans les projets structurants »), a ainsi été mise en œuvre rapidement. Autre réflexion amorcée en 2017, la digitalisation de la fonction juridique a abouti fin 2018 avec la commande et le déploiement d'un outil permettant la modernisation de la pratique juridique.

La politique d'achat est un axe majeur de l'exercice des compétences de la Région en tant que chef de file du développement économique sur le territoire. C'est pourquoi en 2018 la Région s'est dotée d'une politique d'achat à travers le *Schéma des achats économiquement responsables* élaboré de façon collective et participative. Avec un volume annuel d'achat de 200 millions d'euros HT l'ambition de la Région à travers ce schéma est de renouveler la relation acheteur-fournisseur tout en mobilisant l'ensemble de l'écosystème de la commande publique pour contribuer à améliorer l'efficacité de notre administration, de nos services publics et créer de meilleures conditions d'accès à nos marchés.

Ce schéma qui s'applique à tous les achats réalisés par la Région Bretagne et ses mandataires pour tous leurs contrats (marchés publics, concessions) comprend 25 objectifs qui feront l'objet d'une évaluation régulière pour mesurer les réponses apportées aux 4 objectifs transversaux du schéma :

- Faire de la commande publique un levier de développement économique
- Faire de la commande publique un levier des transitions énergétique et écologique
- Renforcer l'impact social positif de la commande publique
- Faciliter l'accès des TPE/PME à la commande publique en favorisant le rapprochement de l'offre et de la demande

Dans le même temps la Région a investi dans deux démarches d'animation de filière considérant l'importance d'appréhender leur structuration et l'impact territorial de nos achats en partenariat avec les acteurs concernés (autres collectivités, organisations professionnelles, …) dans un objectif de rapprochement de l'offre et de la demande. Breizh Alim' depuis 2016 pour la filière agroalimentaire et Breizh Bâti' depuis 2018 pour la construction.

L'engagement de la Région en faveur d'une commande publique simplifiée et dématérialisée se concrétise dans le cadre du programme « Administration numérique » du plan de transformation numérique par la mise en œuvre opérationnelle de la dématérialisation de la commande publique en lien avec les opérateurs économiques. La collecte et la publication des données essentielles de la commande publique permet désormais d'envisager de piloter notre politique d'achat au regard des objectifs définis par le schéma des achats économiquement responsables.

Affaires juridiques	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie A	**16,2**
Catégorie B	**0,8**
Catégorie C	**2,0**
Temporaires	**1,8**
Stagiaires	**0,2**
Total ETP	21,0
Total Masse salariale	**1 227 277 €**

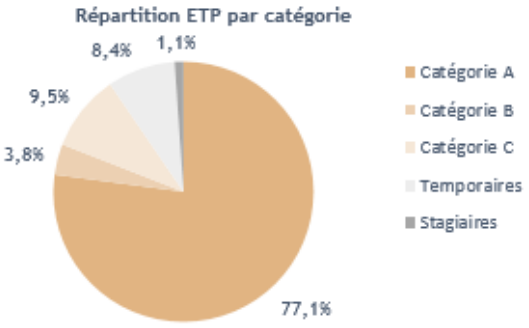

• Audit interne et externe

Le Comité d'audit, institué par arrêté du Président du Conseil régional en 2017, s'est réuni deux fois en 2018 et a répondu à une consultation écrite pour la modification du plan d'audit annuel.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

En matière d'audit interne, les 2 audits réalisés en 2018 (Inventaire et recens de vérification des actions de formation en cofinancement FSE) ont fait l'objet de recommandations et de plans d'actions proposés par les directions auditées. Une mission d'appui méthodologique à la mise en œuvre de la supervision de l'Autorité de gestion sur les services déconcentrés de l'Etat assurant l'instruction des dossiers FEADER a également été conduite.

Le suivi annuel des recommandations des audits internes et de la Chambre régionale des comptes démontre une bonne implication dans la mise en œuvre des plans d'actions.

Suivi des recommandations des audits internes

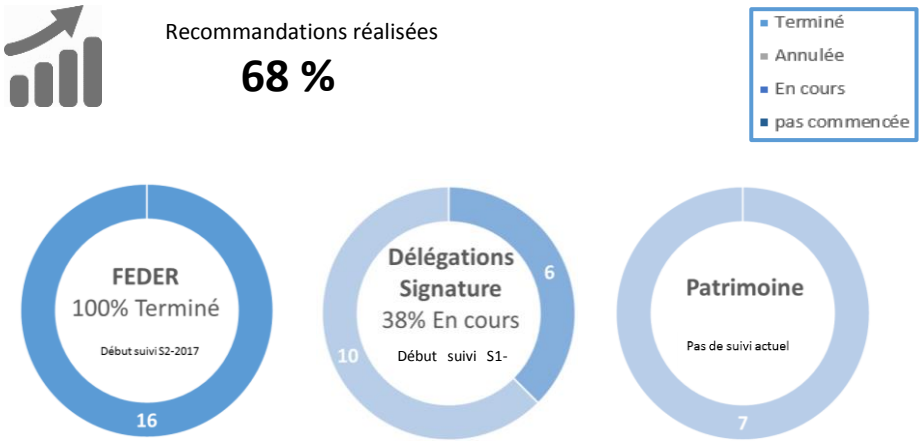

Suivi des recommandations des audits de la CRC

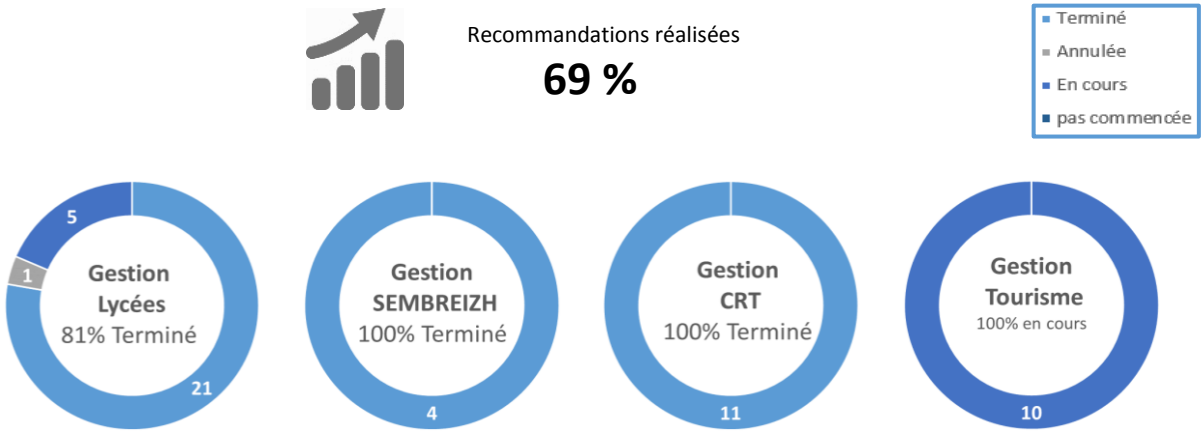

Dans le cadre d'un pilotage de l'administration par les risques, 2018 aura été l'année de la refonte et du déploiement des cartographies des risques autant sur les Fonds structurels et d'investissement européens (FESI) que sur les activités régionales et plus particulièrement sur les services produits aux usagers (en appui au Directeur des opérations) et sur les risques majeurs de la collectivité.

2018 Refonte du dispositif

	FESI	Services aux usagers	Risques majeurs de la collectivité
Nombre de cartographies *Cartographie finalisée*	9 *100%*	8 *75%*	1 *50%*
Nombre de risques identifiés	126	100	47
Nombre de risques critiques	20	69	15
Plans d'actions	37 Ex : Mise en œuvre de formations, optimisation du dispositif de supervision …	46 Ex : Mise en place de la cellule de gestion de crise (astreinte, qualité…)	En cours

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

En matière d'audit externe, 9 audits d'opérations dont 7 FEDER et 2 FSE ont ét
effectué par la Commission interministérielle de coordination des contrôles
dépenses éligibles de 12,05 M€. L'ensemble des rapports définitifs ont été validés par la CICC.
- Les 9 dossiers audités ont fait l'objet d'une visite sur place auprès des services instructeurs ainsi que deux chez des bénéficiaires FEDER.
- Après procédure contradictoire, les corrections financières passent de 256 823 € sur 3 dossiers FEDER à 84 251 € sur un seul dossier, après requalification de l'irrégularité par la CICC. Aussi, le taux d'erreur de l'échantillon 2018 est de 0,70 % et le taux résiduel extrapolé de 1,39 %. (recalculé par la CICC). Ce dernier taux est inférieur au taux d'alerte de la Commission européenne fixé à 2%. Ce résultat démontre la bonne maîtrise du dispositif de gestion et de contrôle par la Région en tant qu'Autorité de gestion.

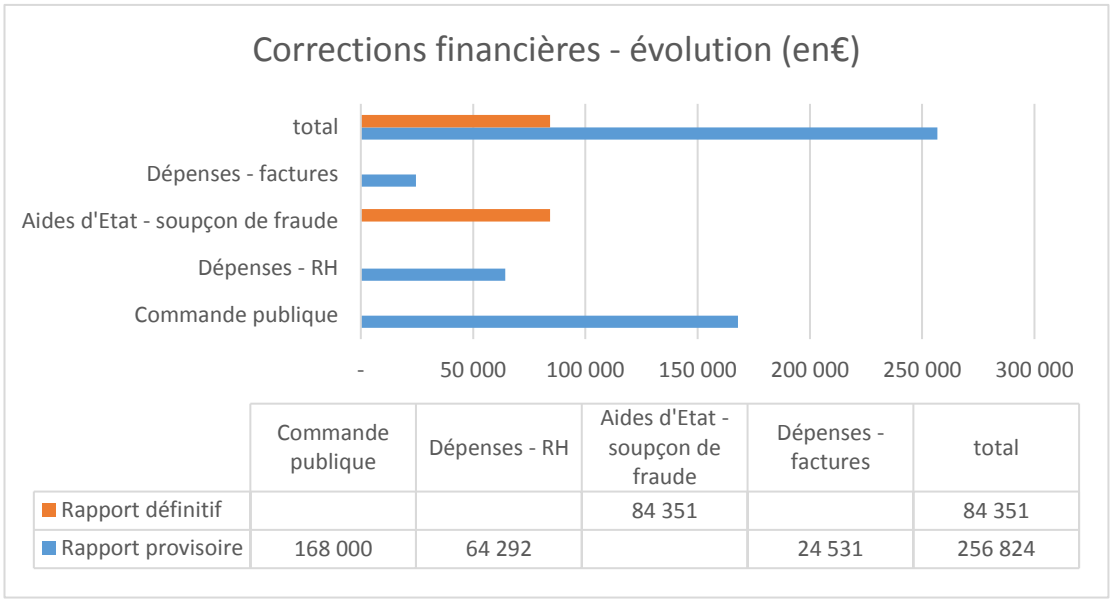

	Commande publique	Dépenses - RH	Aides d'Etat - soupçon de fraude	Dépenses - factures	total
Rapport définitif			84 351		84 351
Rapport provisoire	168 000	64 292		24 531	256 824

Audit interne et externe	
Équivalent temps plein (ETP) et masse salariale	2018
Catégorie A	**10,6**
Catégorie B	**0,9**
Total ETP	**11,5**
Total Masse salariale	**690 576 €**

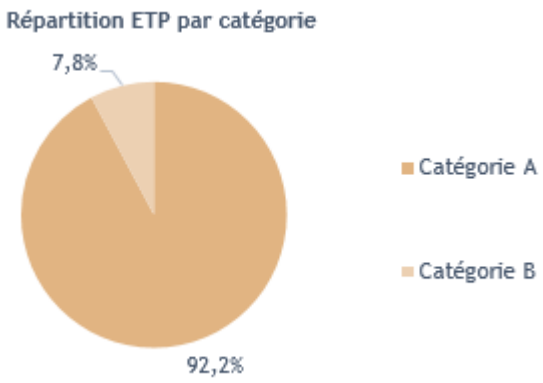

• Transformation de l'administration

Les évolutions de la société, l'élargissement et la diversification des compétences du Conseil régional modifient en profondeur son environnement et les attentes des citoyen.ne.s et usager.e.s en termes de services publics. Dans ce contexte, les démarches de transformation de l'administration et de transformation numérique visent à favoriser la construction de services publics fluides, performants et accessibles pour toutes et tous. Ces démarches de transformation s'appuient en interne sur des méthodes de travail plus collaboratives, des modes d'action différents permettant davantage de transversalité et de prise en compte des appétences et compétences individuelles.

L'appel à projets, à idées et à défis de transformation de l'administration lancé auprès de l'ensemble des agent.e.s des services en octobre 2017 a ainsi obtenu les *Coups de cœur de l'innovation managériale 2018*, un prix décerné lors de l'évènement de la Fabrique du changement à Nantes. Ce trophée récompense les démarches innovantes mises en œuvre dans les entreprises des Pays de la Loire et de Bretagne. 2018 a également été marquée par la première édition de la semaine de l'innovation publique à la Région, organisée en novembre en partenariat avec Rennes Métropole, le département d'Ille-et-Vilaine, le département de Loire-Atlantique et Dinan Agglomération.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Ouvert à l'ensemble des agent.e.s des services, des ateliers, visites, formation
d'échanger sur les pratiques, l'innovation publique ou de découvrir de nouvell

En parallèle, le plan de transformation numérique s'est mis en place. 2018 a notamment été marquée par le lancement du *Panorama des projets informatiques et numériques*. Cette démarche structurante a abouti à une déclinaison du plan en trois programmes mis en œuvre sur la période 2018-2020 : « Administration numérique », « Gouvernance des données » et « Développement des compétences numériques ». Ces programmes mobilisent l'ensemble des agent.e.s de l'administration pour promouvoir la simplification des procédures, l'accessibilité des services publics régionaux et la contribution des usager.e.s à leur production. Pour cela, il encourage et accompagne l'évolution des pratiques et du mode de pilotage des projets numériques en favorisant l'engagement des agent.e.s et les dynamiques collaboratives associant experts métiers et techniques internes ou externes.

Le *Règlement général sur la protection des données* (RGPD) est entré en vigueur le 25 mai 2018. Pour mettre en place la mise en conformité opérationnelle au RGPD, un état des lieux des pratiques et une identification des besoins ont été réalisé. L'objectif était d'encadrer les traitements des données en s'interrogeant sur leur finalité, leur sort, leur circulation, tout en respectant les droits des citoyens. Les prémices d'une possible coopération-mutualisation Région/Départements/Métropoles a également vu le jour en 2018, pour engager des premiers travaux en faveur de l'organisation du service public en mode plateforme « service-public.bzh »

Enfin, lors du Barcamp « Transformation numérique » de juin 2018, le Président a annoncé l'ouverture prochaine d'un incubateur de services numériques. Pensé comme un lieu partagé et un espace fédérateur ouvert aux acteurs publics et privés du territoire régional, il appuiera le développement et la promotion de nouvelles méthodes de production des services publics numériques.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

P 9000 Patrimoine et logistique

2018 en Bref

L'évolution de l'immobilier se poursuit en 2018, avec l'acquisition du site d'Atalante. Le bâtiment doit permettre la création d'un site destiné à intégrer en 2021 un grand nombre des agents régionaux rennais et l'accueil de structures partenaires auxquelles la Région met à disposition des locaux. Sa localisation proche tant des sites de Patton que de Beaulieu constitue un élément important de rationalisation des déplacements entre les sites.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	Actions
1 Disposer d'un patrimoine bâti en bon état de fonctionnement et respectant l'éco-référentiel	[I - 1] Assurer les travaux et la maintenance préventive et curative dans un souci d'exploitation plus respectueux de l'environnement
	[I - 2] Assurer les charges de fonctionnement des bâtiments par une exploitation durable
2 Apporter les moyens de fonctionnement courant	[II - 1] Optimiser l'achat de fournitures de bureaux « durables »
	[II - 2] Fournir des matériels, équipements et mobiliers adaptés aux besoins
	[II - 3] Garantir la collectivité contre les risques de son action
	[II - 4] Prendre en charge les autres dépenses de logistique
	[II - 5] Permettre la restauration du personnel
3 Favoriser les déplacements limitant l'impact environnemental	[III - 1] Mettre à disposition un parc roulant plus économe en CO_2
	[III - 2] Organiser les déplacements en transports collectifs
4 Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région	[IV - 1] Répondre aux besoins d'organisation de réceptions
	[IV - 2] Optimiser l'utilisation de moyens d'impression et le traitement du courrier

15,8 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

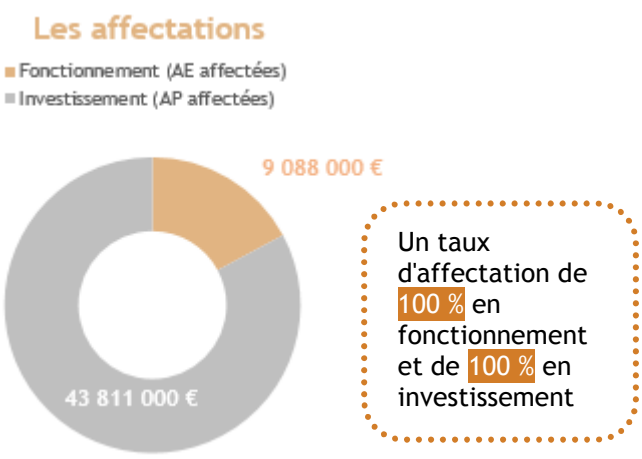

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

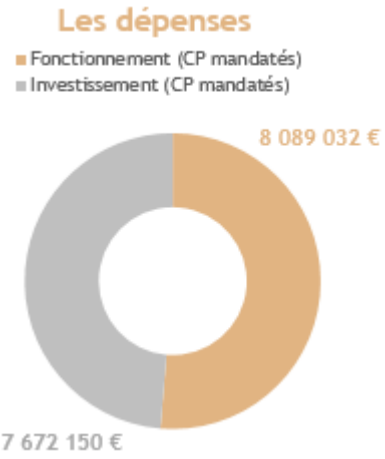

Un taux de réalisation de 99 % en fonctionnement et de 65 % en investissement

Les crédits de paiement en investissement sont à niveau relativement faible en raison principalement du retard dans la réalisation de l'achat de l'ancien collège Montaigne à Vannes et des bâtiments à venir à l'entrée du site de Patton.

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Gérer le patrimoine bâti afin de le maintenir en bon état de fonctionnement dans le respect des objectifs de l'éco-référentiel [I]

Au global, les charges de maintenance et de fonctionnement du patrimoine immobilier tertiaire sont relativement stables de 2017 à 2018. La Vente en état futur d'achèvement (VEFA) pour l'achat du site d'Atalante a été signée en fin d'année et a fait l'objet d'un premier versement de 4,5 M€, soit 15 % du prix total. Les moyens financiers mobilisés pour entretenir le patrimoine demeurent importants avec un volume de dépenses de plus de 800 000 € (finalisation des travaux à l'antenne portuaire et aéroportuaire de Saint Malo, aménagements extérieurs des sites des voies navigables de Mons et de Josselin, sureté du site de Patton, …). Les charges de fluides (gaz et électricité) augmentent

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

de 30 % en raison de l'effet combiné d'un hiver 2017/2018 plus rigoureux et [illegible] l'exercice budgétaire 2017 suite à la signature du nouveau marché. Les charges immobilières sont en légère augmentation (+ 6.8 %) en raison des dépenses (13 000 €) liées aux mouvements importants sur le site de Patton avec plus de 300 agents déménagés.

Indicateur N°1 [I] - Evolution des charges de fonctionnement du patrimoine géré	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de m² gérés	54 063	57 667	58 187
Charges de maintenance préventive et curative en € / m²	28	37	38
Charges de fonctionnement des locaux en € / m²	71	58	62
Dont dépenses de fluides	11	10	13
Dont charges immobilières	56	44	47

- ## Optimiser les moyens de fonctionnement courant par une commande publique responsable [II]

Les dépenses de fonctionnement courant ont diminué en 2017 (-35 %) pour revenir à un niveau proche de celui de 2016. Pour mémoire, la hausse de 2017 était liée à un achat exceptionnel de mobiliers, à la régularisation de taxes foncières et au rattachement de frais de négociation immobilière (charges logistiques). Si les dépenses de restauration connaissent une légère tendance à la baisse, celles des fournitures diminuent conséquemment (-33 %) en raison d'une chute importante de la commande de papier. Les dépenses de fournitures de bureau sont stables, pour autant la hausse des achats en produits verts se confirme.

Indicateur N°2 [II] - Evolution des dépenses de fonctionnement courant	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre d'élus et agents des services (données bilan social)	1 283	1 412	1 451
Coût moyen par élu/agent des dépenses de fonctionnement courant (€)	615	901	588
Dont fournitures (papier + bureau)	90	98	66
Dont charges logistiques	434	719	404
Dont dépenses de restauration collective	55	83	81
% des dépenses de fournitures de bureau en produits verts	38,72 %	61,25 %	67,45 %
Poids de papier (en tonnes)	26 *	65	27
Dont % de papier recyclé acheté	98,89 %	95,86 %	98.06 %

* dernière livraison décalée en 2017

- ## Rationaliser les modes de déplacement [III]

La Région a acquis 25 véhicules nouveau en 2018, notamment pour permettre la réalisation de la maintenance informatique dans les lycées et le fonctionnement des services de l'économie sur le territoire. Comme chaque année le parc total de véhicules prend en compte les véhicules réformés en cours de vente. Les dépenses de transport en commun sont en faible hausse (+6 %), le nombre de réservations passant de 4 000 à près de 4 600.

Indicateur N°3 [III] - Evolution des modes de déplacement	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de véhicules (VL + VU)	292	329	370
Kilométrages réalisés avec les véhicules de service (en millions)	3,99	4,69	4,85
Kilométrage moyen par véhicule de service	13 664	14 255	13 108
Dépenses en K€ de transports en commun (train, avion, bateau, bus)	379	462	490

- ## Disposer des moyens pour assurer les relations publiques de la Région [IV]

Après une baisse constante du nombre de courriers papier entrants et sortants, on constate une légère reprise en 2018 en raison de l'intégration de l'activité du service des transports.

Indicateur N°4 [IV] Assurer la logistique interne nécessaire à la communication et aux relations publiques de la Région	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de courriers entrants / sortants	192 000 / 332 000	167 000 / 321 000	172 000 / 333 000

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

P 9002 Développer le système d'information en régionales

2018 en Bref

La Région est en charge d'assurer l'évolution du système d'information (SI) régional. Ce SI doit être exemplaire dans les pratiques numériques, les services rendus aux citoyens et aux partenaires dans un souci de traçabilité, réactivité et simplicité. La Région est également en charge de la maintenance informatique dans les lycées qui impacte l'activité tout comme la territorialisation de l'administration régionale et la construction du SI Transports.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux	2 Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs	3 Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales
Actions	[I - 1] Acquérir et renouveler les matériels informatiques et téléphoniques	[II - 1] Raccorder et interconnecter l'ensemble des sites régionaux dans un système d'information intégré	[III - 1] Organiser l'accompagnement des projets informatiques des services en fonction des priorités régionales
	[I - 2] Proposer de nouveaux services de qualité répondant au fonctionnement de la Région	[II - 2] Maintenir et exploiter le système d'information conformément aux attentes des utilisateurs	[III - 2] Intégrer les enjeux des politiques numériques et de développement durable aux évolutions du système d'information

4,8 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

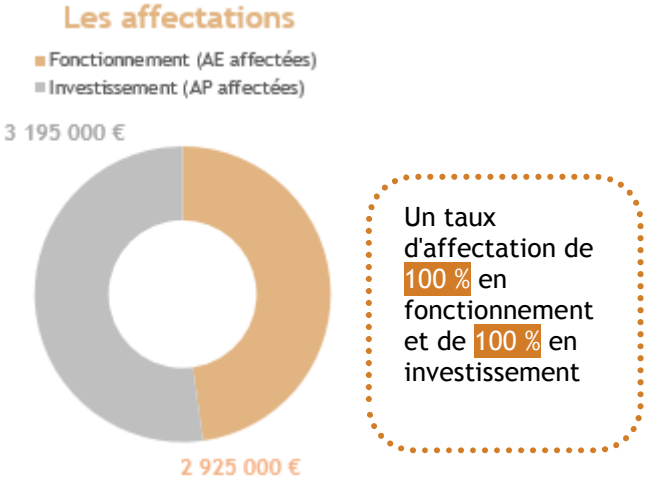

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

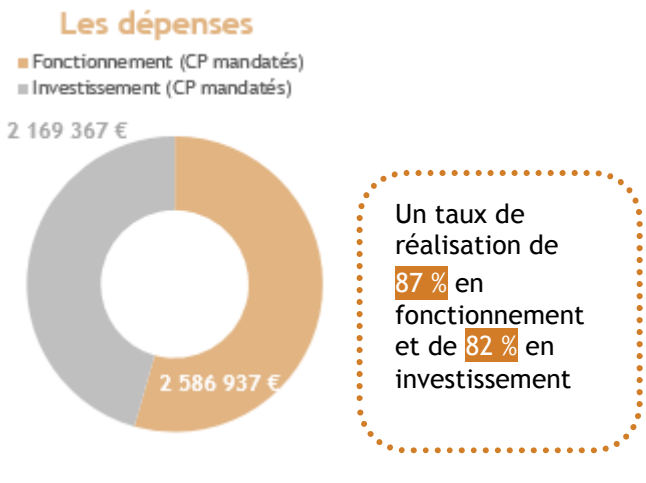

Un taux de réalisation de 87 % en fonctionnement et de 82 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Adapter l'architecture matérielle et logicielle nécessaire au fonctionnement des services régionaux [I]

En lien avec la stratégie d'équipement, le renouvellement annuel du parc bureautique a été réalisé (0,5 M€). Cette stratégie a évolué pour intégrer les besoins liés à la dématérialisation. Ainsi un déploiement généralisé de scanners bureautiques et d'écrans plus grands (voire double écran par redéploiement du stock) sur les postes impactés par la dématérialisation a été effectué (0,2 M€). L'infrastructure système et réseau évolue pour garantir son niveau technique et la sécurité du SI (0,4 M€) ainsi que pour adapter les capacités de stockage (0,3 M€) [I.1]
La migration vers de nouvelles versions et les adaptations réglementaires, politiques et fonctionnelles de logiciels de gestion ont mobilisé la Région. La poursuite de la migration de l'outil de gestion des dossiers ainsi que des adaptations afin de répondre aux besoins des services et aux obligations réglementaires (marchés publics, dématérialisation, fonds européens, …) ont été menés (0,5 M€) [I - 2]

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Indicateur N°1 [I-1 ; I-2] - Evolution du parc informatique	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Matériels informatiques et téléphoniques (PC fixes, PC portables, serveurs, imprimantes, traceurs, scanners, écrans, terminaux téléphoniques, notamment)	6 270	6 454	6 896
Progiciels spécialisés	216	221	234
Dont applications développées par la Région	*72*	*73*	*83*

* remarque : en 2018 l'opération de déploiement généralisé d'écrans plus grands voire de double écran explique l'augmentation des matériels du parc matériel

• Maintenir la qualité de service du système d'information vis-à-vis de ses utilisateurs [II]

Dans un contexte de forte territorialisation avec un parc de plus en plus mobile, la sensibilisation aux usages et aux coûts de communication de la téléphonie mobile a été poursuivie auprès des directions d'autant que de nouveaux marchés opérateurs ont pris effet en janvier 2018 avec des tarifs à la hausse (liaisons télécoms et téléphonie mobile). Par ailleurs et toujours dans une volonté d'améliorer les services, les débits ont été revus à la hausse. (0,7 M€) [II-1]
Une part importante du budget est mobilisée dans le cadre de la maintenance des équipements et des logiciels déployés (0,8 M€) ; l'impact de la maintenance est d'environ 20 % du coût d'acquisition. [II - 2]
La prise en charge de nouveaux lycées en maintenance informatique, la territorialisation des services administratifs et l'augmentation des effectifs et compétences de la Région impactent fortement le support informatique. Une augmentation de 9 000 incidents par rapport à 2016 est constatée malgré une volonté d'optimiser et d'autonomiser les utilisateurs dans la gestion des incidents en mettant à disposition un nouveau système de prise en compte des demandes. [II – 2]

Indicateur N°2 [II-2] - Support informatique - traitement des incidents	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Demandes enregistrées au support informatique (externes et internes)	23 038*	28 220	32 218
Dont appels internes (des élus et agents de l'administration régionale)	*14 780*	*18 034*	*nd**
Dont appels externes (usagers des extranets des aides régionales : campagne d'équipement des lycées, bourses sociales, chèque sport, …)	*8 258**	*10 186*	*nd**

* en 2018, mise en œuvre d'un nouveau système Kiamo de prise d'appels téléphoniques et électroniques qui ne permet pas de dissocier l'origine des demandes (externes ou internes)

• Faire évoluer le système d'information en appui des politiques régionales [III]

Il s'agit d'accompagner les projets numériques de la collectivité et d'adapter le système d'information dans le cadre de la dématérialisation des processus de l'administration régionale (0,2 M€) et des évolutions réglementaires - échanges avec l'Etat (outil Synergie) pour la gestion des fonds européens et la dématérialisation des pièces justificatives de paiement, par exemple. [III – 1]
Pour maintenir une sécurité informatique optimale, les conditions d'accès sur le réseau ont été renforcées. [III.2]
Une architecture technique de centralisation des systèmes d'information des lycées a été opérée au deuxième semestre. L'infrastructure lycées, tout comme l'infrastructure régionale, est hébergée sur le datacenter de la société TDF [III.2]
Enfin, la Région poursuit l'optimisation des outils d'impression départementalisés avec à terme l'objectif de supprimer les doublons imprimantes/copieurs sur l'ensemble des sites régionaux. [III - 2]

Indicateur N°3 [III-1 ; III-2] - Projets informatiques au service de la politique régionale	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de projets informatiques réalisés	46	39	22
Recours à la sous-traitance externe pour la conduite des projets : (en jours)	675* (dont 261 pour les lycées)	1 006 (dont 491 pour les lycées)	2 192 (dont 197 dédiés à la dématérialisation et 1 543 pour les lycées)

* remarque : depuis 2016, le recours à la sous-traitance pour la maintenance informatique dans les lycées est pris en charge par le programme 308. En 2018, nouvelle gouvernance des projets ; année principalement consacrée aux projets réglementaires.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

P 9003 Fonds d'intervention régional

Contexte de l'intervention

Le fonds d'intervention régional **(FIR) permet l'intervention de la Région, à titre exceptionnel, sur des opérations n'entrant pas dans le domaine des autres politiques régionales mais présentant un intérêt marqué ou un caractère d'urgence et n'a pas vocation à venir en complément d'autres financements régionaux.**

Les bénéficiaires sont, pour la très grande majorité, des associations œuvrant dans les domaines culturel, social ou sportif pour l'animation des territoires et la préservation du lien social.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Soutien à l'organisation de colloques, congrès	2 Intervention d'urgence lors de catastrophes	3 Soutien ponctuel aux associations pour l'organisation de manifestations	4 Accompagnement social à la formation	5 Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

1,1 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

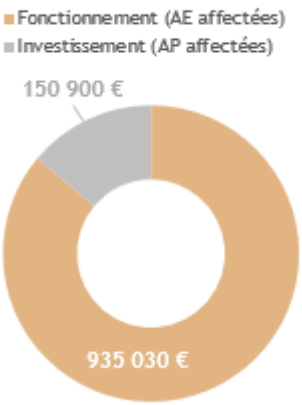

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 53 % en investissement

Les dépenses

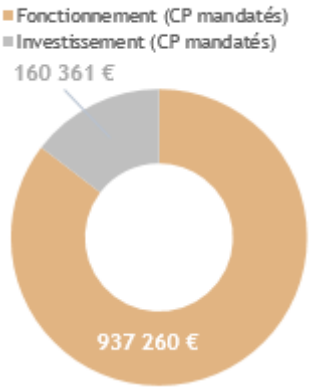

Un taux de réalisation de 100 % en fonctionnement et de 56 % en investissement

// Analyse des principales réalisations de l'année

- ### Contribution exceptionnelle à des projets de fonctionnement

Le nombre de projets soutenus en fonctionnement, ainsi que le nombre de dossiers et le montant moyen des subventions versées, est globalement stable entre 2016 et 2018.

Indicateur N°1 [I à III] - Analyse des soutiens aux projets en fonctionnement	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Montant alloué	862 500 €	827 200 €	860 220 €
Nombre de dossiers	389	401	397
Moyenne/dossier	2 217 €	2 063 €	2 167 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

La ventilation des aides par domaine d'intervention peut se traduire ainsi :

Ventilation des aides par domaine d'intervention	Réalisation 2016	Nombre de dossiers	Réalisation 2017	Nombre de dossiers	Réalisation 2018	Nombre de dossiers
Animation et vie locale	340 650 €	162	382 150 €	204	311 750 €	173
Sport	303 600 €	116	190 000 €	95	226 470 €	99
Colloques et congrès	70 100 €	31	65 000 €	25	100 700 €	34
Santé - social - égalité - handicap	40 600 €	25	51 000 €	28	78 200 €	29
Enseignement	19 600 €	11	33 250 €	13	38 650 €	15
Coopération et solidarité	12 500 €	9	7 800 €	5	18 800 €	9
Mémoire	13 050 €	15	16 000 €	14	7 600 €	13
Interventions d'urgence	3 000 €	1	10 000 €	1	1 000 €	1
Dévelop. éco - tourisme	59 400 €	19	72 000 €	16	77 550 €	24
Total	862 500 €	389	827 200 €	401	860 220 €	397

- ## Accompagnement social à la formation

A travers cette action, des bourses individuelles sont allouées à des personnes en difficulté pour leur permettre de mener à bien leur projet de formation professionnelle continue et d'apprentissage afin de faciliter leur insertion professionnelle. Le nombre de dossiers et la moyenne par dossier sont stables depuis 2016.

Indicateur N°2 [IV] - Analyse de l'accompagnement social à la formation	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Montant alloué	77 113 €	76 195 €	74 810 €
Nombre de dossiers	34	34	33
Moyenne/Dossier	2 268 €	2 241 €	2 267 €

- ## Contribution exceptionnelle à des projets d'investissement

Le nombre de projets d'investissement soutenus est en hausse mais avec une moyenne par dossier beaucoup moins élevée qu'en 2016 en raison de la prise en compte cette année-là d'une opération d'importance lors de la dernière commission permanente de l'année.

Indicateur N°3 [V] - Analyse des soutiens aux projets en investissement	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Montant alloué	250 100 €	188 950 €	150 900 €
Nombre de dossiers	16	21	27
Moyenne/Dossier	15 631 €	8 998 €	5 589 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

P 9011 Développement des conditions de travail et

2018 en Bref

La mise en œuvre des mesures réglementaires prévues (prélèvement à la source, dématérialisation des pièces comptables, dématérialisation des marchés publics, etc.) a fortement mobilisé les équipes en 2018. L'année a été marquée par l'organisation des élections professionnelles et le renouvellement des instances (Comité technique, Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail, Commissions administratives paritaires et pour la première fois commissions consultatives paritaires pour les agent·e·s contractuel·le·s). Le Plan de formation a été progressivement adapté, notamment pour proposer des actions en lien avec la transformation de l'administration et le programme d'animation managériale.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Assurer le pilotage et la diffusion des politiques ressources humaines	2 Satisfaire les besoins en compétence dans le cadre d'une gestion optimisée des effectifs et des carrières	3 Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	4 Optimiser les conditions et l'environnement de travail	5 Assurer le bon fonctionnement des assemblées

6,7 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations

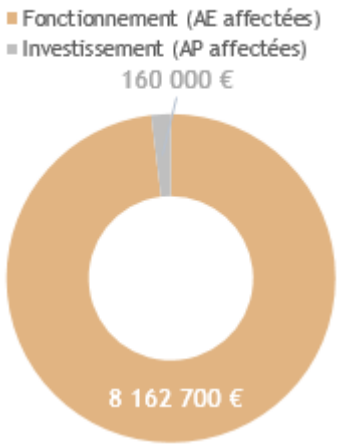

Un taux d'affectation de 100 % en fonctionnement et de 100 % en investissement

Les dépenses

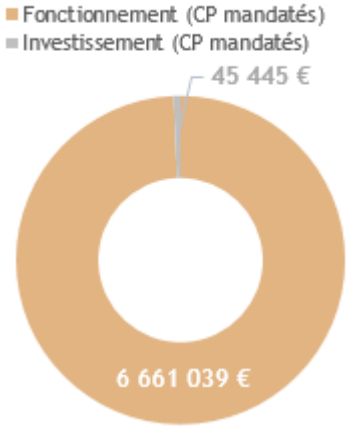

Un taux de réalisation de 85 % en fonctionnement et de 28 % en investissement

Les CP votés en investissement sont consacrés aux aménagements de postes (moins de prescriptions médicales en 2018), aux équipements en faveur des travailleurs handicapés et aux prêts d'action sociale.

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Assurer le pilotage et la diffusion des politiques des ressources humaines [I]

La communication interne a poursuivi ses actions en matière de valorisation des métiers et des agents ainsi que des politiques publiques à travers ses supports et canaux de diffusion habituels. Dans le cadre du projet de transformation de l'administration et de transformation numérique, les équipes de la communication interne ont accompagné les délégations dédiées à travers la création d'un espace spécifique dans l'intranet, l'organisation d'événements, la diffusion de plaquettes ou encore la réalisation de vidéos. Par ailleurs, dans le cadre de la définition d'une stratégie numérique pour la collectivité, les équipes du SIRH et l'ensemble des services de la direction ont contribué au recensement des projets dans le cadre du Panorama des projets numériques avec pour 2018, les priorités mises autour du prélèvement à la source, la dématérialisation des pièces justificatives de paie et la mise en œuvre du *Compte personnel de formation* (CPF).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Activité des agents [II-2]

Le maintien dans l'emploi et la prévention des accidents du travail par le biais des aménagements de postes, des achats de matériels et des actions de reconversion demeurent des enjeux importants dans la prise en compte de l'usure des postes.

Le taux d'absence au travail est en diminution depuis 2016. Le volume de jours d'absence augmente, mais représente une part moins importante au regard du nombre total de jours ouvrés travaillés par l'ensemble des agents régionaux plus nombreux. En 2018, les absences liées aux accidents du travail et aux maladies professionnelles connaissent une forte augmentation (+14,5 %), avec une part plus forte liée aux accidents du travail. Celles relatives à la maladie ordinaire diminuent légèrement (-0,1 %). Les absences pour longue maladie augmentent également (+ 3,1 %).

Indicateur N°1 [II-2] - Activité des agents	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Taux d'absence au travail	8,7 %	8,6%	8,3 %

• Organisation de la mobilité interne et des recrutements [II-3]

La mobilité interne demeure une priorité et les publicités externes n'interviennent que si les compétences ne sont pas trouvées en interne. Le taux de mobilité interne progresse légèrement. Le nombre de postes publiés reste assez stable par rapport à l'année dernière et offre un choix encore assez important aux agent·e·s qui souhaitent changer de poste. D'autre part, plusieurs postes ont concerné des domaines (informatique, maintenance bâtiment, voies navigables), pour lesquels peu de candidat·e·s internes détenaient les compétences. En 2018, des difficultés de recrutement sont à signaler sur les métiers en tension (bâtiment, encadrement, restauration…) et sur certains secteurs géographiques de la Région.
La collectivité poursuit ses objectifs de recrutement en variant les profils retenus afin de répondre à un souhait de diversification. 45 apprenti·e·s sont en contrat à la Région depuis la rentrée scolaire 2018. Le nombre de stagiaires accueilli·e·s est en légère baisse par rapport à 2017. La collectivité accorde toujours une attention particulière au recrutement et au maintien dans l'emploi de personnes bénéficiant d'une reconnaissance de la qualité de travailleur·se·s handicapés (13,1 % des effectifs de la Région).

Indicateur N°2 [II-3] - Organisation de la mobilité et des recrutements	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Taux de recrutement par mobilité interne dans les services	43 %	46 %	49,7 %
Nombre de stagiaires accueillis	125	120	110
Taux de travailleurs handicapés recrutés	2 %	2 %	1,8 %

• Développer la compétence des agents par une politique de formation adaptée [III]

En 2018, l'effort d'investissement dans la formation des agents de la Région, reste important, permettant à plus de 70 % des agents de bénéficier d'une formation. Afin d'accompagner la démarche Transformons l'administration, un plan de formation conséquent a été mis en œuvre autour des questions de design de service, d'innovation et des techniques d'animation. Le programme d'animation managériale a également été l'occasion de proposer plusieurs ateliers de formation aux encadrants. Dans les lycées, la poursuite du plan de déploiement des chariots ergonomiques et du nouveau logiciel de restauration *Easilys* a nécessité la mise en œuvre de plusieurs sessions de formation. Enfin, différentes directions ont sollicité la mise en œuvre de formations en lien avec des projets à mener.

Indicateur N°3 [III-2] - Développer les compétences des agents par une politique de formation adaptée aux besoins de la collectivité	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Budget consacré à la formation (en M€)	2,21	2,08	2,02
Ratio budget de formation/masse salariale	1,5 %	1,3 %	1,2 %
Nombre d'agent.e.s formé.e.s	2 714	2 541	2 998

• Optimiser les conditions et l'environnement de travail [IV]

L'amélioration des conditions et de l'environnement de travail est une préoccupation majeure pour la collectivité, en sa qualité d'employeur responsable. En ce sens, elle a souhaité candidater en 2018 auprès de l'AFNOR pour renouveler le label égalité dont elle est détentrice depuis 2011, eu égard aux nombreuses actions qu'elle met en œuvre en faveur d'une égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.
Cette démarche s'est inscrite dans des échanges au long cours avec les représentants des personnels, témoignant d'un dialogue social riche.
Plus globalement, en 2018, 47 réunions se sont déroulées dans le cadre des instances représentatives du personnel, instances qui ont par ailleurs été renouvelées en fin d'année suite aux élections professionnelles pour lesquelles de nombreux agents se sont mobilisés aux côtés des organisations syndicales.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

P 9012 Rémunération des personnels et indemni assemblées

2018 en Bref

En 2018, outre le *Glissement vieillesse technicité* (GVT), l'évolution de la masse salariale s'explique essentiellement par l'intégration des agents mis à disposition dans le cadre des transferts de compétence issus de la Loi NOTRe (déchets, transports terrestres, liaisons maritimes, ports), par la poursuite des recrutements décidés les années précédentes et du déploiement de la maintenance informatique dans les lycées ainsi que des ajustements de l'organisation.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1. Offrir une rémunération juste et attractive aux agents tout en maîtrisant les évolutions de la masse salariale
2. Assurer la rémunération des collaborateurs de groupe et l'indemnisation des membres des assemblées

168 M€ de crédits mandatés en 2018 en fonctionnement.

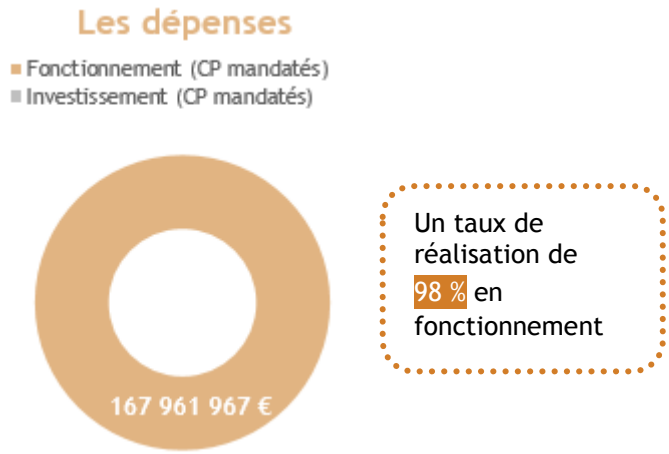

Un taux de réalisation de 98 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

Les dépenses de personnel représentent une part identique à 2017 dans les dépenses de fonctionnement de la Collectivité (les détails sont intégrés dans le *Bilan social*).

Indicateur N°1 [I et II] - Evolution de la masse salariale	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Masse salariale (012) / Dépenses réelles de fonctionnement	20,3 %	16,8 %	16,8 %
Masse salariale (012) / Charge de fonctionnement courant	20,8 %	17,6 %	17,5 %
Masse salariale (012) / Dépenses réelles totales	10,7 %	9,3 %	9,9 %

L'incidence du *Glissement vieillesse technicité* (GVT) pèse chaque année de manière conséquente sur l'évolution des dépenses de la masse salariale (évalué au budget 2018 à 1,6 million d'euros).

En matière réglementaire, les mesures envisagées dans le cadre du protocole *Parcours professionnel carrières et rémunérations* (PPCR) et initialement prévues pour 2018 ont été reportées en 2019.

La politique de *Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences* (GPEC) s'est poursuivie avec une attention continue apportée autour des postes vacants et une analyse approfondie des besoins exprimés pour y affecter les compétences les plus adaptées.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

La masse salariale moyenne des agent·e·s permanent·e·s de la collectivité toutes catégories confondues est en progression, avec une diminution de la masse salariale moyenne des agent·e·s de catégorie A (recrutements de fonctionnaires en début de carrière dans plusieurs directions).

Indicateur N°2 [I et II] - Evolution de la masse salariale moyenne annuelle	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Masse salariale moyenne – agents permanents – catégorie A	66 642	67 241	66 073
Evolution année N / année N-1	-0,5 %	+0,9 %	-1,7 %
Masse salariale moyenne – agents permanents – catégorie B	43 292	43 703	44 076
Evolution année N / année N-1	+1,1 %	+ 1 %	+ 0,9 %
Masse salariale moyenne – agents permanents – catégorie C	34 940	35 743	35 831
Evolution année N / année N-1	+0,5 %	+ 2,3 %	+0,2 %

Les effectifs de la Région sont composés à 87,7 % d'agent·e·s permanents, recruté·e·s sur des postes pérennes, ayant une activité annuelle continue.

Indicateur N°3 [I] - Proportion effectif permanent / non permanent	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Effectif permanent total	3 452	3 589	3677
% effectif permanent / effectif total*	86,6 %	86,5 %	87,7 %
Effectif non permanent total*	533	559	514
% effectif non permanent / effectif total*	13,4 %	13,5 %	12,3 %
Total*	3 985	4 148	4 191

*Saisonniers inclus

Les effectifs des agent·e·s permanent·e·s ont augmenté en 2018 de 2,5 %, cela s'explique notamment par l'intégration des agent·e·s transféré·e·s dans le cadre de la Loi NOTRe (déchets, transports terrestres, liaisons maritimes, ports), par la poursuite des recrutements décidés en 2017 et du déploiement de la maintenance informatique ainsi que des ajustements liés aux démarches de réorganisation et transformation de l'administration.

Les effectifs des agent·e·s non permanent·e·s de la Collectivité ont diminué globalement de 8 %, avec un recours moins important aux agent·e·s temporaires sur des missions de remplacement.

Dans les lycées, l'évolution du recours aux temporaires a été fortement contenue (- 7 % en 2018 en moyenne annuelle d'ETP par rapport à 2017, contre +0,9 % entre 2016 et 2017). Les réflexions autour des dotations cibles ont permis d'ajuster au mieux les remplacements dans chaque établissement.

Les temporaires des services constituent quant à eux 16 % de l'ensemble des temporaires de la collectivité en 2018 (contre 17,4 % en 2017). Le recours au personnel non permanent s'effectue toujours dans le souci de répondre de manière adaptée aux besoins des services et de permettre aux jeunes professionnels d'acquérir de l'expérience.

Les apprenti·e·s et jeunes peu qualifié·e·s en contrat emplois d'avenir représentaient ainsi, fin 2018, 50 personnes au sein de la Collectivité.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

P 9020 Ressources et expertises

2018 en Bref

Ce programme regroupe les moyens de financement des évaluations et expertises rendues nécessaires par la technicité des politiques régionales et l'évolution de la démarche de performance régionale, ainsi que ceux permettant d'assurer le bon fonctionnement des assemblées et de défendre les intérêts de la Région dans les contentieux. Il rassemble également les crédits permettant l'adhésion de la Région à des organismes d'intérêt régional, et intègre les moyens nécessaires à la documentation régionale. Il permet de donner les moyens de transformer l'administration de manière pérenne.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs

1 Développer l'expertise juridique et financière	2 Promouvoir le pilotage et l'évaluation de la politique d'achat	3 Diffuser la culture et la pratique du contrôle et de l'évaluation au	4 Assurer le bon fonctionnement des Assemblées	5 Contribuer au projet de transformation de l'administration

2,0 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les affectations



Un taux d'affectation de 97 % en fonctionnement

Les dépenses

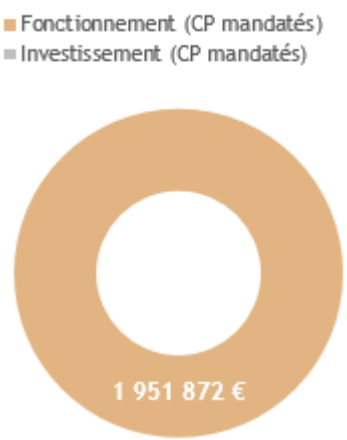

Un taux de réalisation de 94 % en fonctionnement

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Le lancement du projet de transformation de l'administration [V]

Les démarches de transformation de l'administration et de transformation numérique lancées simultanément en octobre 2017 se sont progressivement déployées en 2018. L'appel à projets, à idées et à défis proposé à l'ensemble des agent.e.s des services a permis l'émergence de 50 projets de transformation, conduits par 62 pilotes de projet volontaires et leurs équipes, soit plus de 240 agent.e.s des services. Ces projets, d'ampleurs et sujets divers, visent à mieux prendre en compte les attentes des usager.e.s des services publics, à améliorer le travail en transversalité en interne et à mieux accompagner la territorialisation de l'administration. Fin 2018, 9 projets de transformation ont abouti.

En parallèle, le plan de transformation numérique s'est mis en place avec le lancement du Panorama des projets informatiques et numériques. 74 projets ont ainsi été recensés pour l'ensemble des directions, puis après analyse, regroupés et priorisés sur la base de critères réglementaires, stratégiques, techniques, organisationnels et financiers. De nombreux projets visant à simplifier et dématérialiser les procédures administratives ainsi que les échanges avec les usager.e.s régionaux ont été développés : la dématérialisation de la commande publique, des aides régionales et de la chaîne comptable et financière à la Région. La question de l'ouverture des données publiques était également au cœur des enjeux avec la préparation de la mise en ligne du portail data.bretagne.bzh.

• Les évolutions de la démarche de performance [I]

L'élaboration du Rapport d'analyse par programme (RAP) constitue l'aboutissement de la démarche de performance et le principal support de diffusion des principes de l'évaluation et de l'acculturation de la collectivité aux outils de

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

suivi et d'évaluation. Depuis 2012, chacun des 66 programmes est doté d'un arbre des objectifs stabilisé avec les directions, en conformité avec les orientations régionales, permettant un suivi sur la durée.

- ## Le développement de l'évaluation et du contrôle de gestion [I]

Tout au long de l'année, les activités d'évaluations des politiques régionales ont été mobilisées pour répondre aux obligations règlementaires ou de manière volontariste en lien étroit avec les directions qui les pilotent directement. A chaque fois que nécessaire, les directions ont pu bénéficier d'un appui technique interne. Afin de compléter les analyses faisant appel à des questionnements vers les bénéficiaires, la Région peut également faire appel à des prestataires externes. En 2018, la Région a ainsi engagé le cadrage des travaux d'évaluation du *Contrat breton pour la formation, l'orientation et l'évolution professionnelles* (CPRDFOP) ainsi que du *Pacte régional d'investissement dans les compétences* (PRIC). Elle a également produit un bilan évaluatif de la démarche expérimentale *Sites d'exception* en perspective de sa généralisation.

Pour répondre aux directions et aux services, le contrôle de gestion a poursuivi son développement via la mise en place d'outils de suivi, de pilotage, et d'analyses. Ceux-ci permettent d'apporter un appui technique aux services (contrôle de gestion interne) et aux analyses comptables et financières des organismes extérieurs (contrôle de gestion externe). Ces analyses montrent la diversité des statuts juridiques d'organismes extérieurs accompagnés par la Région, ainsi que la diversité des modes de financement. La pérennisation de ces outils a pour vocation d'améliorer de manière constante le dialogue de gestion entre la Région et les organismes qu'elle finance, ou dans lesquels elle détient des participations et/ou elle est membre, comme un outil d'aide à la décision.

- ## Une politique d'achat au service de l'économie [III]

La politique d'achat est un axe majeur de l'exercice des compétences de la Région Bretagne, chef de file du développement économique sur le territoire. À travers elle, notre objectif est d'améliorer la qualité des services publics, d'accroître l'efficacité de l'administration et de créer les conditions d'un meilleur accès des entreprises à la commande publique. Avant d'être un acte juridique, la commande publique est en effet un acte économique qui doit contribuer à la croissance, favoriser la compétitivité et l'emploi, tout en stimulant l'innovation, partout sur le territoire. C'est dans cet esprit, que le *Schéma des achats économiquement responsables* de la Région, fruit d'une démarche concertée, a été adopté par le Conseil régional en juin 2018. Il s'inscrit dans la volonté d'assumer pleinement sa responsabilité économique, sociale, solidaire et environnementale, en lien avec l'ensemble des acteurs de la commande publique.

Pour accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la politique d'achat deux démarches d'animation par filières sont engagées dans un objectif de rapprochement de l'offre et de la demande: *Breizh Alim'* et *Breizh Bâti'*. En 2018, 569 marchés ont été attribués par la Région pour un montant de 78,9 M€ HT. S'ajoutent les achats passés auprès de l'UGAP pour un montant de 4,5 M€ HT. Le nombre de marchés passés par la SEMBREIZH dans le cadre du mandat s'élève quant à lui a 170 pour un montant de 39,2 M€ HT.

- ## Les prestations juridiques et financières [III]

La notation par une agence spécialisée permet à d'éventuels prêteurs de mesurer la solidité financière de l'emprunteur sans passer par une étude exhaustive de ses comptes. L'objectif de la notation est d'informer les investisseurs sur la capacité de la Région à honorer ses engagements. Depuis 2013, l'agence de notation *Fitch Ratings* attribue la note AA à la Région et à son programme d'émissions obligataires (dernière notation attribuée en septembre 2018) ainsi que la note F1+ au programme de billets de trésorerie.

Par ailleurs, la Région est amenée à solliciter des prestations de conseil juridique et d'expertise financière. Ces prestations sont sollicitées notamment pour l'actualisation de la documentation des programmes d'émissions obligataires ou pour la gestion et l'analyse de la dette.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux entreprises, la Région Bretagne peut également être amenée à réaliser des prises de participation dans des sociétés commerciales. Elle sollicite des analyses financières et juridiques auprès d'experts indépendants pour chaque prise de participation et conformément aux dispositions réglementaires.

- ## La documentation [III]

La Région dispose d'un service de veille à destination des élu.e.s et des agent.e.s. Il réalise et diffuse une veille contextuelle ciblée sur les politiques régionales dans le but d'améliorer la connaissance de l'environnement professionnel, l'anticipation des évolutions et la prise de décision. En 2018, la Région a activé 152 sujets de veille (+15 % par rapport à 2017) en se rapprochant des différentes directions afin de répondre à leurs attentes spécifiques.

Plus de 682 agent.e.s et élu.e.s consultent quotidiennement les revues de presse de la Région (+10 % par rapport à 2017). Cette augmentation concerne l'ensemble des revues de presse et démontre l'intérêt croissant des utilisateurs pour une information qualifiée et sélectionnée. Le nombre d'emprunts d'ouvrages reste stable avec 4 853 prêts en 2018 et le nombre de recherches d'informations « sur mesure » a légèrement augmenté passant de 227 en 2017 à 248 recherches en 2018.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

P 9021 Service de la dette

2018 en Bref

Durant l'année 2018, la Région a poursuivi sa stratégie d'optimisation de la gestion de la dette dans un contexte de taux très bas. Cette gestion s'est traduite par la recherche de nouveaux financements aux conditions les plus compétitives tout en préservant la prédominance du compartiment à taux fixe de l'encours en le maintenant à près de 60 %. Un réaménagement d'emprunt sur l'encours existant a également été réalisé permettant d'abaisser la marge d'origine de 0,70 % à 0,45 %. Concernant les instruments de trésorerie, les tirages de Titres négociables de court terme (TNCT) ont été accentués permettant l'encaissement de produits financiers pour près de 900 K€.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Honorer les engagements contractés auprès des établissements financiers dans les meilleures conditions	2 Obtenir les meilleures conditions financières pour les nouveaux emprunts souscrits et pour l'encours existant	3 Sécuriser l'encours	4 Optimiser la trésorerie
Actions	[I - 1] Prévoir les crédits nécessaires au remboursement du capital des emprunts et au paiement des intérêts de la dette	[II - 1] Evaluer le besoin de financement de la région et mobiliser la ressource	[III - 1] Préserver l'indépendance financière lors des choix de financement	[IV - 1] Limiter le coût de la gestion de la trésorerie
	[I - 2] Assurer dans les délais le règlement des échéances	[II - 2] Optimiser les conditions financières des contrats de l'encours	[III - 2] Limiter le risque de taux	[IV - 1] Optimiser la mobilisation des crédits de trésorerie

56,4 M€ de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement.

Les dépenses

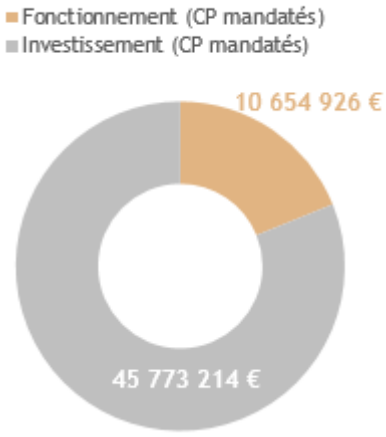

Un taux de réalisation de 78 % en fonctionnement et de 99 % en investissement

En investissement, les crédits concernent le remboursement en capital des emprunts.
Ces dépenses étant obligatoires et pour la plupart connues lors de la préparation budgétaire, le taux de réalisation est souvent proche de 100 %.

En fonctionnement, la remontée plus contenue des taux a conduit à une réalisation plus faible que ce que ne le laissaient présager les prévisions.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Analyse des principales réalisations de l'année

• Les mobilisations d'emprunts [II]

Sur l'autorisation de 212,190 M€ votée par le Conseil régional pour 2018 afin d'équilibrer le budget, le programme d'emprunt total s'est élevé à 160 M€.

La Région a réalisé quatre émissions obligataires en avril et novembre 2018 pour un montant total de 60 M€. Le taux fixe moyen obtenu s'élève à 1,28 % (représentant une marge moyenne sur Euribor 3 mois d'environ 0,12 %) pour une durée moyenne de 12 années in fine (équivalent à environ 25 ans amortissable) soit des conditions très compétitives.
La Région a également contractualisé, pour la première fois depuis 2011, un emprunt bancaire de 20 M€ à taux variable avec ARKEA sur 15 ans et obtenu une excellente marge commerciale sur EUR 3M de 0,28 %.
De plus, la Région a consolidé à taux variable une partie de la convention dédiée au financement des rames TER accordée par la Banque européenne d'investissement (BEI) pour un montant de 60 M€ sur une enveloppe globale de 150 M€. La marge obtenue sur EUR 3M s'élève à 0,264 % pour une durée de 15 ans.
Pour finir, la Région a mobilisé 20 M€ supplémentaires sur l'enveloppe revolving de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), portant sa mobilisation globale sur cette enveloppe à 150 M€ soit le plafond de cette convention.

La marge moyenne sur Euribor 3 mois obtenue sur les financements 2018 s'élève à 0,16 % et peut être considérée comme très compétitive au regard des conditions de marché et s'explique par les très bons taux captés sur l'ensemble des nouveaux contrats.
Par ailleurs, la Région a signé le 14 décembre 2018 avec la BEI, une enveloppe de 90 M€ pour le financement du projet de Développement du port de Brest et des *Energies marines renouvelables* (EMR).

Indicateur N°1 [II-2] - Marge moyenne consolidée sur l'exercice	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Marge moyenne aux CL 2018
Marge moyenne obtenue sur les nouveaux contrats mobilisés en comparaison à celles constatées pour les autres collectivités	0,10 %	0,29 %	0,18 %	0,40 %

• Opérations de gestion active de dette [III-2]

Les taux longs et les taux courts sont restés encore une fois très bas sur 2018. Dès lors, il a été décidé de maintenir une prépondérance des taux fixes dans l'encours. Pour ce faire, il n'a pas été nécessaire de mettre en place de nouvelles opérations de swap de taux et la consolidation à taux fixe de l'ensemble des emprunts obligataires a permis de conserver une structure de taux à majorité taux fixe.
La Région a par ailleurs renégocié un emprunt Crédit Agricole de 2011 et obtenu un abaissement de la marge de 0,70 % à 0,45 %.

Indicateur N°2 [III-2] - Limiter le risque de taux	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018	Valeur cible 2018
Part taux fixe	54 %	59 %	56 %	**66 % max**
Part taux variable	46 %	41 %	44 %	**66 % max**

• Souscription d'outils de gestion de trésorerie [IV-2]

Depuis mi 2015, les marchés financiers sont marqués par des index négatifs. La gestion en trésorerie zéro a donc été momentanément abandonnée puisque les émissions de Titres négociables à court terme (NEU CP : ancien billets de trésorerie) rapportent, dans ce contexte, des produits financiers à la collectivité.

Ainsi, dans le cadre de son programme de NEU CP de 240 M€ mis en place en 2015, la Région a émis en 2018, 58 titres pour un montant total cumulé de 2 295 M€ permettant de répondre aux besoins de financement à court terme de la collectivité et de réaliser des économies d'intérêt par le remboursement temporaire d'encours revolving CDC.
Ces émissions ont généré, sur l'exercice 2018, 874 K€ de produits financiers.

Le risque de liquidité reste par ailleurs parfaitement maîtrisé avec la souscription de deux lignes de trésorerie pour un montant total de 90 M€ et une faculté revolving maintenue à 150 M€ auprès de la CDC.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

P 9023 Mouvements financiers divers

2018 en Bref

Le programme 9023 est notamment le support de mouvements comptables particuliers souvent sans impact sur la trésorerie de la Région. Il porte également les attributions de compensation versées aux départements en application la loi NOTRe. L'année est marquée par une forte augmentation de l'activité comptable due à la première année pleine d'exercice de la compétence des transports scolaires. La qualité et les délais se maintiennent à des niveaux satisfaisants dans un contexte de déploiement de la dématérialisation.

// Objectifs, actions et chiffres clés

Objectifs	1 Permettre l'exécution de crédits divers non ventilables	2 Donner une image sincère et fidèle des variations du patrimoine de la collectivité	3 Appliquer l'instruction comptable réglementaire M71 et le règlement budgétaire et financier de la Région et rendre compte de leur exécution
Actions	[I - 1] Enregistrer les dépenses non ventilables	[II - 1] Ajuster les valeurs inscrites au bilan en fonction de la valeur réelle des biens et des créances	
	[I - 2] Enregistrer les versements aux départements bretons dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences loi NOTRE	[II - 2] Enregistrer les mouvements comptables relatifs au patrimoine de la Région	

// Analyse des principales réalisations de l'année

• L'exécution comptable 2018 : une très forte hausse de l'activité

L'activité d'exécution des dépenses (mesurée en nombre de mandats à +10,5 %) et des recettes (le nombre de titres augmente de 125 %) a été particulièrement intense en 2018. La mise en œuvre de la compétence « transport scolaire et interurbain » en année pleine explique « l'explosion » du nombre de mandats et surtout de titres de recettes (il s'agit essentiellement de la facturation aux familles de leur participation aux frais de transport scolaire). Les chiffres atteints constituent des records pour la Région. Conséquences également de la Loi NOTRe, les versements aux départements dans le cadre de la mise en œuvre des transferts de compétences se sont montés à 24,5 M€.

Sur le plan de la modernisation il faut signaler, à partir de septembre 2018, l'élargissement progressif de la dématérialisation de la chaîne comptable. Depuis le 1er janvier 2019, toutes les pièces justificatives de dépenses et de recettes sont complètement dématérialisées.

Indicateur N°1 - Nombre de mandats et de titres émis par la Région	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Nombre de mandats émis	39 850	41 387	45 754
Nombre de titres émis	6 090	6 776	15 266

• Un délai de traitement des factures satisfaisant

Le délai réglementaire de paiement des factures est fixé à 30 jours dont 20 jours impartis à l'ordonnateur (délai de mandatement) et 10 jours au comptable public. L'objectif pour la Région est donc de procéder à l'ensemble des vérifications (du service fait aux contrôles comptables) et de mandater dans un délai de 20 jours après l'arrivée de la facture. En 2018, cet objectif n'est pas tout à fait atteint avec un délai moyen légèrement au-dessus de la cible. Cet indicateur s'est dégradé à partir du 2e semestre 2018.

Indicateur N°2 - Délai de mandatement des factures en jours	Délai 2016	Délai 2017	Délai 2018
Délai de mandatement moyen annuel	19,4	18,6	20,6

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• La qualité de l'ordonnancement comptable

Cette qualité se mesure essentiellement par le nombre de rejets du comptable public des mandats émis par la Région. Le niveau d'exigence de la Paierie régionale est élevé et les délais laissés à l'ordonnateur pour produire les justificatifs complémentaires assez courts. En 2018, le taux de rejets de la Paierie est de 0,3 % du total des mandats émis. C'est un taux très faible et la qualité de l'ordonnancement est à nouveau soulignée par le comptable public dans son rapport annuel sur les contrôles effectués par ses services. Ces rapports annuels relèvent des progrès constants en terme de qualité depuis 2015.

• La qualité de la comptabilité patrimoniale

Pratiquée depuis 2005, la tenue de l'inventaire comptable et l'amortissement des immobilisations permettent à la Région de mieux valoriser son patrimoine et d'anticiper financièrement les besoins de renouvellement de ses équipements.

Indicateur n° 3 - Montant des dotations aux amortissement en M€	Dotation 2016	Dotation 2017	Dotation 2018
Amortissement des subventions d'équipement	186.2	200,9	220,3
Amortissement des investissements directs	29	36,6	41,6
Total des dotations	215,2	237,5	261,9

Les dotations sont constituées essentiellement de l'amortissement des subventions d'équipement versées. Cependant, le travail d'intégration des travaux en cours au patrimoine de la collectivité permet d'améliorer la qualité du bilan de la Région et de faire progresser les amortissements des investissements directs. Ceux-ci représentent 15,9 % du total des dotations en 2018 pour 13,5 % en 2016. La montée en puissance des dotations aux amortissements est le reflet de la politique d'investissement de la Région.

• La qualité de la comptabilité d'engagement

Corollaire de la gestion en autorisation de programme (AP) et autorisation d'engagement (AE), l'exhaustivité de la comptabilité d'engagement est un élément essentiel de la qualité de la gestion.
La tenue de cette comptabilité pluriannuelle vise à s'assurer que tout engagement juridique (marché, convention, arrêté) est adossé à un engagement comptable et comptabilisé comme tel. Elle autorise une connaissance précise des crédits disponibles ainsi que la ventilation temporelle des crédits de paiement pour honorer les engagements de la collectivité.
L'information produite dans le rapport financier 2018 sur le stock des AP et AE permet de rendre compte des engagements pris et restant à honorer au 31 décembre 2018.

• La gestion de la TVA

Certaines activités portuaires, les transports scolaires ainsi que les locations de salles sont assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée. Depuis 2010, la Région met en œuvre une organisation comptable spécifique pour se conformer aux obligations déclaratives (effectuées au format dématérialisé depuis juillet 2012).
En 2018, 3 805 mandats et 7 197 titres portant sur des dépenses et recettes assujetties à TVA ont été émis.
Chaque année, la Région est créditrice de TVA.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE



















Education à la mer | Insularité | Activités portuaires

Planification spatiale maritime | Biotechnologies marines

Pêche | Construction, réparation et déconstruction navales

Formation maritime | Energies Marines Renouvelables

Algoculture | Sécurité et bien-être des gens de mer

Biodiversité marine et littorale | Emploi maritime

Conchyliculture et aquaculture | Paysages marins et côtiers

Patrimoine culturel maritime | Tourisme littoral et maritime

Transport maritime | Pratiques sportives de loisir et de plein air

Adaptation au changement climatique | Nautisme

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

▪ **Avec plus de** 65 650 emplois directs dans le secteur maritime (hors tourisme), l'économie maritime représente 5,1% de l'emploi régional

▪ 83% de l'emploi dans 4 domaines :
31% Activités de Défense liées à la mer (20 000 emplois)
25% Produits de la mer alimentaires (16 570 emplois)
17% Construction et réparation navale (11 430 emplois)
10% nautisme (6 250 emplois)

▪ 4 990 marins pêcheurs, soit 38% des effectifs de France métropolitaine, qui arment près de 1 190 navires

▪ 22 ports de compétence régionale représentant 4 millions de passagers dont 2 847 491 passagers pour les îles

▪ 160 ports de plaisance et 400 zones de mouillages collectifs proposant 46 255 places

Source : Observatoire de l'économie maritime en Bretagne (données 2016)- Etude menée par les deux réseaux bretons des Chambres de commerce et d'industrie et des agences d'urbanisme et de développement, en partenariat et avec le soutien de la Région Bretagne.

La Région conduit, de manière forte et constante, une politique d'aménagement de son territoire et de développement économique et social pour le milieu maritime et littoral.

Au-delà des aspects économiques, la protection des écosystèmes qui constitue la première des richesses au service de l'homme et le maintien d'un patrimoine vivant sont des axes forts d'action. La *Conférence régionale de la mer et du littoral* (CRML) constitue la clé de la gouvernance maritime et littorale de la Région. Ses débats ont principalement porté sur la question des dragages portuaires, le développement des énergies marines renouvelables, le document stratégique de façade et la mise en œuvre de la directive stratégie pour le milieu marin.

Au niveau européen, la Bretagne a contribué à la reconnaissance de la responsabilité écologique pour les pollutions maritimes accidentelles, à la mise en œuvre et à la préparation des futurs fonds structurels maritimes, à l'évolution de la politique commune des pêches. La mer est l'un des principaux vecteurs de croissance pour l'Europe, la France et la Région à l'horizon 2030 et l'implication de la Région dans le soutien à l'innovation va dans ce sens.

Le cadre des interventions de la Région :

Le programme 208 de l'orientation stratégique *Valoriser les atouts maritimes de la Bretagne et favoriser le développement durable des activités liées à la mer* est consacré en totalité à la politique maritime. En 2018, les dépenses liées à ce programme représentent **8,8 M€** de crédits de paiement en investissement et en fonctionnement. Un des volets du programme 208 est dédié à la mise en œuvre de la stratégie régionale pour la mer et le littoral. Elle vise à faire de la mer un levier de développement soutenable de la Bretagne, en garantissant le maintien des services rendus par les écosystèmes marins, en les valorisant au mieux pour répondre aux enjeux de la Bretagne, et en maximisant les retombées pour les territoires. Plus spécifiquement fléchés maritimes, le second volet du programme 208 est dédié aux politiques de la pêche et de l'aquaculture tandis que le programme 209, avec **74 M€** de crédits mandatés en 2018 en investissement et en fonctionnement, porte sur le développement du système portuaire.

Ainsi, les autres missions budgétaires agissent en faveur de la mer et du littoral, à travers les actions décrites dans les 7 objectifs transversaux suivants :

// Les objectifs de la Région en faveur du littoral et de la mer

7 objectifs transversaux en faveur du littoral et de la mer

1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons	2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable	3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime	4. Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation d'architecture et de circulation sur le littoral	5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnement aux en zone côtière)	6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime	7. Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

1. La mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) en Bretagne

Dans le cadre d'une convention avec l'Etat, autorité de gestion, la Région Bretagne est devenue en 2016 organisme intermédiaire pour la gestion d'une **douzaine** de mesures régionales du FEAMP. Avec **43,8 M€**, hors assistance technique, elle dispose de l'enveloppe la plus élevée confiée aux Régions littorales.

L'année 2018 marque un tournant dans la mise en œuvre du FEAMP en Bretagne. Cela s'est traduit par la programmation de **149** dossiers sur pratiquement toutes les mesures et surtout le paiement du FEAMP et de sa contrepartie nationale pour **119** dossiers pour un montant d'aide publique de **6,4 M€** dont **4,7 M€** de FEAMP et **929 k€** de la contrepartie régionale. L'effort collectif au niveau national a permis d'éviter le dégagement d'office à la fin de l'année 2018.

Il faut noter que certaines mesures sont plus sollicitées que d'autres. Ainsi, la mesure relative aux investissements productifs en aquaculture connaît un engagement proche des 100 % fin 2018. C'est pourquoi des travaux ont été initiés avec l'Autorité de gestion et le partenariat pour abonder cette mesure de 1 M€ (effectif en février 2019) dans l'attente d'un remaquettage plus conséquent en 2019.

La Région a également dédié une enveloppe financière de **8,5 M€** pour la priorité 4 portant « *Développement local par les acteurs locaux* » (DLAL), soit **19 %** de l'enveloppe confiée à la Bretagne. Suite à l'appel à candidature lancé en 2016, et à la sélection en 2017 de **huit groupes d'action locale pêche et aquaculture (GALPA)**, les commissions « *mer et littoral* » ont sélectionné à ce jour **76 projets** pour un montant total de **6 M€**. Ces projets portent principalement sur la gestion des ressources **(31%)**, la commercialisation des produits de la mer **(22%)** et l'éducation à la mer **(20%)**. Certaines ont émis leur premier avis sur des projets déposés par des acteurs locaux.

UNION EUROPÉENNE
UNANIEZH EUROPA

Région BRETAGNE

L'Europe s'engage en Bretagne | Avec le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche

Dans le cadre d'une convention passée avec l'Agence de services et de paiement (ASP), **5.9 k€** ont été affectés pour la gestion en paiement associé des crédits régionaux en 2018.

2. Les Rencontres Internationales du Patrimoine Maritime et Littoral (RIPML)



La Région Bretagne a choisi 2018, « Année européenne du patrimoine culturel », pour organiser à Saint-Malo, les 1er et 2 octobre, les Rencontres internationales du patrimoine maritime et littoral.

Ces deux journées de conférences et de tables rondes, de rencontres et de partages, ont été l'occasion de mettre en avant des exemples particulièrement variés d'actions et de porteurs de projets, à l'international, en France comme en Bretagne. L'ambition visait à embrasser le sujet à une échelle internationale afin que les expériences menées « là-bas », avec bien souvent des problématiques similaires, mais aussi des approches de « résolution » et des méthodes sur lesquelles capitaliser, puissent ouvrir des perspectives « ici ».

Des initiatives lauréates accompagnées par la Région Bretagne, dans le cadre de sa politique volontariste d'appels à projets, ont été sélectionnées pour témoigner. En fil rouge la valorisation des héritages maritimes, leur transmission aux jeunes générations et leur potentiel d'attractivité pour les territoires qui les gèrent et les entretiennent.

Ce sont 250 personnes venues de tous horizons, dont des représentations issues de 6 pays différents, qui ont été accueillies sur chaque journée et 25 intervenants passionnés et engagés, universitaires, conservateurs ou directeurs de musées, élus, associatifs ou entrepreneurs (dont 7 internationaux venus d'Espagne, de Tunisie, d'Australie méridionale, du Canada ou de Finlande, 7 nationaux et 11 bretons) qui ont enrichi la réflexion sur les sujets cruciaux du développement et de l'attractivité du littoral.

Tous ont été séduits par l'approche pluridisciplinaire et la variété des témoignages, le format et la dynamique d'un « parler vrai ». Ces rencontres ont permis d'échanger sur les pratiques respectives de chacun, de partager des pistes de travail originales et de souligner l'engagement de la Bretagne dans le domaine du patrimoine maritime.

Enfin, une offre d'échanges autour des stands de partenaires et d'une exposition « *Héritages littoraux* », ainsi qu'une troisième journée dédiée à des visites et excursions patrimoniales, ont permis aux acteurs publics et privés présents d'enrichir leur vision des possibles, de nourrir leurs propres projets et de nouer des contacts en vue d'idées nouvelles au service des patrimoines.

Un catalogue non exhaustif d'expériences et de démarches plus globales est consultable en ligne sur *bretagne.bzh* pour valoriser les initiatives particulièrement foisonnantes du territoire breton. Il reflète sa vitalité, en matière d'inventaire, de conservation et de valorisation auprès du public, ou encore d'innovation.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Liste détaillée des actions et in
mission

1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons

Mission 1

• Dans le cadre de sa feuille de route mer et littoral adoptée en juin 2018, la Région identifie en particulier trois priorités pour répondre aux enjeux des territoires insulaires, considérant ses compétences directes :

1. Favoriser le développement économique des îles et l'accès au logement, indispensables au maintien d'une population résidente et active ;
2. Optimiser les dessertes insulaires ;
3. Favoriser l'autonomie énergétique des îles.

Le contrat de partenariat Etat / Région / Îles du Ponant, par son caractère transversal joue un rôle central dans cette stratégie.

Signé en 2015 aux côtés de l'Etat, en déclinaison du contrat de Plan Etat-Région 2015-2020, ce contrat a fait l'objet en 2018 d'une révision à mi-parcours afin de tenir compte d'un contexte, tant territorial que législatif et financier, très évolutif.

Cette révision a permis de conforter le soutien aux services et également de réaffirmer l'enjeu du développement économique sur les îles.

Surtout, elle a permis d'aller vers une démarche plus intégrée encore, avec l'association des Départements des Côtes d'Armor et du Finistère qui ont souhaité affirmer leur action en faveur des îles en signant l'avenant au contrat pour la période 2018-2020.

• Parallèlement à cette révision, la mise en œuvre du contrat en faveur des îles s'est poursuivie avec **11 projets** soutenus en 2018 pour un montant total de subvention de **662 K€,** portant à **40** le nombre de **projets** financés depuis le début de la contractualisation. A titre d'exemples, ont été soutenus en 2018, la création d'une maison de santé pluriprofessionelle au Palais (Belle-Ile), d'un cabinet médical avec un logement associé sur l'Ile de Batz, ou encore à la réhabilitation/extension de la salle polyvalente à Ouessant ; sur le champ du développement économique, peuvent être cités la mise en place d'une plate-forme de co-travail et télétravail à Groix et la restauration d'un bâtiment communal pour les pêcheurs à Hoëdic.

• L'action en faveur des enjeux maritimes et littoraux se concrétise également à travers les contrats de partenariat Europe / Région / pays. En 2018, **14 nouveaux projets** ont pu être soutenus financièrement par le Conseil régional au titre de l'axe « *maritimité* », qui est l'un des 5 axes majeurs des contrats de partenariat (mais pas le seul à pouvoir financer des projets en lien avec la mer), pour un montant de **1,490 M€** de subvention régionale. Plusieurs d'entre eux touchent au nautisme (avec par exemple l'aménagement ou la rénovation de centres nautiques, à Camaret ou Tréffiagat), d'autres à la préservation et valorisation du patrimoine naturel, comme la création d'un espace de découverte du marais de Sougeal par la Communauté de communes de Dol et de la Baie du Mont Saint-Michel. On peut également citer la restructuration du centre Haliotika au Guilvinec, qui vise, au-delà de la sensibilisation et l'éducation aux ressources maritimes, à développer l'attractivité des métiers de la mer et à valoriser auprès du grand public les produits de la mer. Ainsi, dans ce cadre, depuis 2014, la Région aura accompagné **50 projets** pour un montant de plus de **3,782 M€**.

Mission 2

• La Région soutient le développement économique des entreprises de la filière nautique de différentes façons. Tout d'abord en accompagnant leurs projets d'innovation ou de développement, soit **43 entreprises** aidées pour un montant global de 800 K€ en 2018. Elle soutient également la présence des chantiers et équipementiers bretons sur des salons nationaux ou internationaux selon un programme défini annuellement (**50 aides** pour un montant de **250 K€** accordées en 2018). La Région contribue également plus largement à la visibilité de la filière en finançant, avec la Chambre de métiers et de l'artisanat de Bretagne, l'administration du portail d'information *Bretagne Info Nautisme*.

Concernant plus particulièrement la filière navale, la Région soutient les actions du *cluster Bretagne Pôle Naval* (BPN) dont l'objectif est de fédérer et favoriser le développement des entreprises de la construction navale, de l'Oil&Gas et des EMR.

• La Région, qui avait proposé aux acteurs régionaux d'accroître la lisibilité et la visibilité de l'action de la Bretagne industrielle des EMR à l'international et vis-à-vis des donneurs d'ordre de la filière a initié la création de *Bretagne Ocean Power* (BOP) en avril 2018. Cette structure de coordination des actions industrielles EMR en Bretagne, dont les contours ont été travaillés avec les partenaires, porte désormais les couleurs de la Bretagne industrielle des énergies marines, sur le territoire national comme à l'international. Les premières actions ont donné lieu à des contacts industriels avec des acteurs de premier rang, qui semblent apprécier cette structuration.

La planification des EMR :

2018 a été une année importante en matière de planification maritime des énergies marines en Bretagne puisqu'elle a vu aboutir plus de 2 ans et demi de travaux des acteurs régionaux de la mer, réunis au sein de la *Conférence régionale de la mer et du littoral*, pour identifier les futures zones d'implantation des futures fermes commerciales d'éolien flottant. Ce cadre de concertation, co-présidé par l'État et la Région, a permis d'obtenir un consensus régional pour l'identification d'une première zone de 500 km², susceptible de porter un potentiel d'1 GW pour un parc éolien flottant en Bretagne Sud. Il a également engagé les acteurs bretons pour poursuivre la démarche d'identification d'une seconde zone, de l'ordre de 500 MW en Bretagne Nord.

Le groupe de travail EMR se réunira à nouveau pour poursuivre ce travail sur l'éolien flottant. Les travaux plus

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

thématiques autour des enjeux environnementaux, des impacts socio-économiques et un travail particulier sur les enjeux économiques sur ces zones ont été poursuivis, en lien avec les principaux acteurs régionaux. Les zones propices que la *Conférence régionale de la mer et du littoral* (CRML) a identifiées ont été remontées à l'État central et figurent aujourd'hui parmi les premières zones en France susceptibles de porter les premiers appels d'offres nationaux.

En matière d'énergie hydrolienne, un potentiel dans le passage du Fromveur, situé dans le parc naturel marin d'Iroise, avait été validé par la CRML. Sous réserve d'une bonne prise en compte des enjeux environnementaux et des enjeux d'usage du site, les acteurs régionaux avaient considéré qu'il s'agissait du site le plus propice à court terme pour un développement commercial de cette technologie. La consultation du public avait été très favorable au lancement dès que possible des appels d'offres correspondants. A ce jour, l'Etat français considère que la filière n'a pas totalement sécurisé les conditions de développement technologique et industriel, et que les acteurs doivent poursuivre la démonstration d'une baisse des coûts prévisibles du MWh. Toute mention à cette filière a malheureusement disparu dans le projet de Décret relatif au volet énergies marines de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie. Les acteurs bretons continuent d'accompagner la filière à travers des dispositifs de démonstration et de sites pilotes, notamment pour des solutions énergétiques pour les Zones Non Interconnectées.

La proposition remontée en 2018 pour identifier les zones susceptibles d'accueillir de futurs projets de fermes commerciales d'hydroliennes a été mise en suspens, compte tenu des incertitudes économiques et industrielles que l'Etat identifie pour le développement de cette filière.

En matière d'éolien posé, les acteurs régionaux ont considéré que la priorité était la réalisation effective du projet Ailes Marines en Baie de Saint-Brieuc et n'ont pas initié, à ce stade, de nouveaux travaux de planification pour l'identification de zones complémentaires.

En matière d'éolien flottant, l'important potentiel au nord et au sud de la Bretagne se traduit par l'identification de deux premières zones. Ces zones semblent compatibles avec les contraintes techniques et économiques de cette technologie innovante, en tenant compte des principales contraintes réglementaires recensées. Leur qualification en vue de l'accueil de futurs projets commerciaux a été validée pour l'une d'entre elles en 2018 (Bretagne Sud), avec un travail particulier conduit sur les conditions techniques et économiques d'implantation (études du *Levelized Cost Of Energie* (LCOE) par zones, activités de pêche concernées, …). Ce travail a été conduit en lien avec les industriels du secteur et le *Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins de Bretagne*. Des travaux complémentaires et une concertation spécifique seront poursuivis sur la zone Nord pour formuler dès que possible une nouvelle proposition bretonne, mais tenant compte des incertitudes et du contexte compliqué lié au BREXIT. De nouvelles zones propices susceptibles de « porter » une part importante de la contribution bretonne à l'ambition nationale sur les EMR, doivent être trouvées, compte tenu de l'ambition politique et la feuille de route opérationnelle du Conseil régional en la matière.

• En 2018, la Région a poursuivi son soutien aux filières pêche et aquaculture dans le cadre de la mise en œuvre du *Fonds européens po*
(Cf Projets Phares).

• Le Réseau Melglaz, Mer et littoral en Bretagne, a poursuivi son développement en organisant 3 ateliers participatifs pour améliorer l'accompagnement des projets d'acculturation et d'éducation à la mer et au littoral. Ces rencontres ont abouti à **12 propositions d'actions** concrètes qui s'inscrivent dans deux grandes catégories de besoin : favoriser l'interconnaissance et l'émergence de projets pluri-partenaires, et structurer l'accès des porteurs de projets aux financements via un « fond de soutien multi-bailleurs ».

• Suite à l'appel à candidature à l'attention des Pays pour porter une démarche *Développement local mené par les acteurs locaux* (DLAL), priorité 4 du FEAMP, **8 groupes d'action locale pêche aquaculture** (GALPA) ont été sélectionnés, couvrant ainsi l'ensemble du littoral breton. Ces GALPA ont à leur tour sélectionné près de 80 projets.

• En 2018, les 22 ports de compétence régionale ont accueilli plus de **7 millions de tonnes** de marchandises et **4 millions** de passagers.

L'intégration des 19 ports transférés à la Région par la loi NOTRe en 2017 a été consolidée. L'année a été mise à profit pour affiner la connaissance de ces ports tant sur le plan technique (infrastructures et équipements) que sur le plan organisationnel (nature et périmètres des concessions, gestion directe…).

Une expertise juridique, financière et technique des 11 ports gérés par les communes, assurant pour l'essentiel la desserte des îles, a été réalisée et partagée avec ces communes concessionnaires. A partir des constats partagés, il s'agira d'anticiper les investissements nécessaires pour la réparation des ouvrages et les projets de développement, en assurant une juste contribution de tous les usagers à l'économie portuaire.

Un plan de gestion patrimoniale des ouvrages pour les 22 ports est en cours de finalisation. Il permettra de prioriser les investissements au regard de nombreux critères qui croisent à la fois l'état des infrastructures et leurs usages.

• **71,2 M€** ont été investis en 2018 pour l'amélioration des infrastructures.

A Brest, les travaux de développement du port ont été poursuivis par la réalisation du quai, de la digue et des travaux terrestres.

A Saint-Malo, la consultation d'entreprises, dans le cadre d'une procédure de « conception – réalisation » a été lancée pour le remplacement du pont mobile (estimé à **7 M€**), et les études de restructuration du poste de commandement de l'écluse ont été finalisées (travaux 2019 pour **1,5 M€**).

La Région Bretagne participe aussi financièrement aux investissements des concessions : à Lorient, une contribution annuelle moyenne de **2 M€** permet au *Syndicat Mixte Lorient Keroman* (SMLK) de poursuivre l'ambitieux programme de rénovation du port de pêche. A Concarneau, le versement d'une soulte de **700 K€** a permis de solder les engagements financiers pris par le Département avant le transfert de compétence, et **1 M€** ont été apporté en soutien à l'activité. A Brest, la Région a contribué au maintien en conditions opérationnelles des installations de la réparation navale à hauteur de **1,9 M€.**

• Pour les ports de Saint Malo, Brest et Lorient, le renouvellement des concessions a été ajourné et les

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

contrats prolongés d'un an pour faciliter l'émergence des organisations les plus adaptées.
La Région a ainsi pris la décision de reprendre en maîtrise d'ouvrage la modernisation du terminal ferry de St Malo, pour un montant estimé à **75 M€.**
A Brest, la future société portuaire permettra une nouvelle gouvernance de l'ensemble du domaine portuaire, y compris le polder dédié aux EMR.

Mission 3

• Dans le cadre de sa spécialisation intelligente, la Région œuvre pour le développement de l'appareil de formation et de recherche dans le domaine des sciences et technologies marines avec plus de **2,5 M€** de crédits engagés en 2018. Cela s'incarne notamment dans 16 thèses et 5 post-doctorats cofinancés dans le cadre du *Domaine d'Innovation Stratégique* (DIS) *3* « Activités maritimes pour une croissance bleue ».

C'est également le cas au travers de la poursuite des projets d'infrastructures de recherches prévues dans le cadre du *Contrat de Plan Etat Région* (CPER) 2015-2020 : EcoSysmer, Averoes ou EuroArgo.

Mission 4

• Depuis le 1er janvier 2017, dans le cadre de la Loi NOTRe, la Région Bretagne est en charge de la compétence des transports maritimes. Elle est ainsi propriétaire de **16 navires** assurant la desserte des îles du Morbihan et du Finistère mais aussi Bréhat. En 2018, le trafic annuel de passagers sur les lignes maritimes dépendant de la Région Bretagne s'est élevé à **2 847 491 passagers**, soit une légère progression par rapport à 2017. Forte de cette nouvelle compétence, la Région a consacré **11,66 M€** au titre de la desserte des îles.

2018 a également vu la mise en service du *Breizh Nevez I*, Conforme aux nouvelles règles strictes d'accessibilité, de stabilité et de sécurité incendie en vigueur, ce navire à passagers répond aussi aux exigences particulières d'accostage sur l'île de Groix. Il peut accueillir 300 passagers et 18 voitures (ou 3 poids lourds et 7 véhicules légers). La Région Bretagne a financé ce bateau moyennant une enveloppe de **13 M€**.

Par ailleurs, la Région Bretagne a conduit la procédure de renouvellement de dessertes de l'ile d'Arz en passagers et marchandises.

Mission 6

• A travers sa politique sportive, la Région accompagne le développement du nautisme en Bretagne. En 2018, elle compte 50 169 licencié·e·s en Voile, 1 758 en Surf, 5 022 en Canoë-kayak et 2 003 en Aviron, soit un total de **58 952** licenciés.

Pour ce faire, la Région contribue au :

- développement du sport pour tous, par le financement du fonctionnement des ligues/comités de Bretagne de Voile, Canoë-kayak, Surf et Aviron, ce qui représente globalement un soutien financier de **58 K€**.

- maintien de l'excellence sportive bretonne en apportant son soutien aux pôles Espoir (3 en voile, 1 en canoë-kayak, 1 en surf) pour un total de **30 K€**, ainsi qu'aux sportifs de haut niveau relevant de la liste "Relève", soit 24 sportifs (en voile, surf et canoë-kayak) pour un montant total de **22 K€**.

- rayonnement de
organisateurs d'é
nationale ou internationale, ce qui a représenté **19 compétitions** en 2018 pour une enveloppe totale de **88 K€.**

• Les ports bretons ont été mis à l'honneur pour l'accueil de deux courses nautiques majeures avec une exceptionnelle mobilisation des agents régionaux : fin août, pour la 1ère fois, le Port du Légué a accueilli une étape de la Solitaire du Figaro (70.000 visiteurs) et Saint-Malo a donné le départ de la Route du Rhum début novembre (1.350.000 visiteurs sur le village, 40.000 spectateurs sur l'eau et la côte, 2.000.000 de téléspectateurs). D'autres courses ont par ailleurs reçu le soutien de la Région : la Transat Concarneau-Saint Barth, le Trophée des Multicoques à La Trinité-sur-Mer et le Défi Azimut à Lorient. L'ensemble de ces épreuves de course au large qui, au-delà des exploits sportifs et de l'animation des territoires, contribuent à mettre en lumière la filière économique régionale de la course au large, ont mobilisé **595 K€**.
Toujours dans le domaine de la course au large, la Filière d'excellence de course au large Bretagne-CMB, dispositif professionnel de détection et formation à la course au large initié par la Région Bretagne et le Crédit Mutuel de Bretagne a, cette année encore, bénéficié du soutien régional (**270 K€**). A noter : la Région a été sacrée championne de France de course au large 2018 grâce au titre de Sébastien SIMON, jeune skipper de l'équipe Bretagne-CMB.
Au registre des « nouveaux explorateurs », la Région a soutenu, à hauteur de **240 K€**, l'expédition Under The Pole III dédiée à l'exploration des océans, initiée par Ghislain et Emmanuelle Bardout. Le projet Elemen'terre Project, porté par Marie Tabarly, a par ailleurs bénéficié d'un accompagnement de **60 K€** pour l'année 2018.
Temps fête, les fêtes maritimes de Douarnenez, soutenues à hauteur de **175 K€**, ont été l'occasion de présenter l'action régionale en faveur de l'archéologie sous-marine et notamment les travaux de recherche de l'épave de La Cordelière.
L'exposition « Énergies marines, la Bretagne à pleine puissance » a été déployée sur le territoire à 4 reprises (à Concarneau pour le départ de la Transat Concarneau-Saint Barth ; à Brest dans l'aéroport Brest-Bretagne ; sur le port du Légué dans le cadre de l'étape de la Solitaire du Figaro ; à Saint-Malo sur le village-départ de la Route de Rhum). Au total, ce sont ainsi plus de 169.000 personnes qui ont pu découvrir, à travers cette exposition, l'écosystème breton des EMR et les interventions du Conseil régional en faveur du développement de cette filière.
Pour partager l'actualité des travaux du port de Brest avec le grand public, les actions de communication suivantes ont été mises en œuvre :
- 2 numéros du Journal de Chantier ont été publiés et diffusés à **122 000 foyers** de l'agglomération brestoise en mars et septembre ;
- 1 plaquette très pédagogique sur le chantier a été conçue ;
- 1 plaquette dédiée à la qualité de l'eau pendant les travaux a été réalisée ;
- 3 vignettes vidéos ont été réalisées pour expliquer au public les différentes étapes en cours du chantier : bilan de la première année de travaux, construction de la digue, du quai ;
- 2 films ont été réalisés à partir de vidéos de drones, permettant au public de découvrir l'ampleur du site "vu du ciel" ;
- 1 week-end portes ouvertes a été organisé pour permettre aux brestois de découvrir les travaux in situ en juin. Grand

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

succès avec **3 000 visiteurs** sur 1,5 jour qui ont pu découvrir le chantier en présence de toute l'équipe du projet ainsi qu'une exposition pédagogique spécialement organisée ;
- L'espace découverte a connu en 2018 sa deuxième année complète de fonctionnement, avec une ouverture tous les jours pendant les vacances scolaires à partir de juillet. **44 groupes scolaires et 25 autres** (associations, agences d'insertions…) ont également visité l'espace découverte, sur réservation, pour une visite guidée et animée.
Au total, entre les individuels et les groupes, **près de 3 000 personnes** ont visité l'espace en 2018.
- Enfin, des panneaux mettant en valeur les futurs espaces paysagers ont été installés sur les palissades du chantier pour informer les promeneurs.

2. Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable

• 2018 fut l'année de lancement de la *BreizhCop* pour écrire le projet de territoire de la Bretagne de 2040. Ce travail a abouti à la définition de **38 objectifs** principaux où la place centrale de la mer dans ce projet a été réaffirmée pour un développement durable de notre Région. Les îles y trouvent également toute leur place.

Mission 2

• La Région apporte son soutien au *Pôle Mer Bretagne Atlantique* (PMBA) qui poursuit son action au service de l'innovation collaborative en Bretagne (**250 K€**), et qui a notamment organisé en 2018, dans 6 ports de pêche, le *Pêche Innov Tour* visant à valoriser les innovations issues des projets labellisés par le Pôle au plus près des professionnels.

• L'année 2018 a été marquée par le lancement de l'appel à projets national dédié aux Pôles de Compétitivité, en vue de l'élaboration de la phase 4 (2019/2022) des Pôles. La Région Bretagne a appuyé de manière solide et exigeante la candidature du *Pôle Mer Bretagne Atlantique* (PMBA), qui a été retenu dans l'appel à projets, parmi 56 Pôles au niveau national, permettant ainsi de consolider son rôle majeur dans l'écosystème d'innovation maritime breton.

• La Région apporte son soutien (**70 K€**) à France Energie Marines, association devenue depuis le 14 décembre 2018 une Société par Actions Simplifiée dans la perspective de sa reconnaissance sous forme d'ITE (Institut de Transition Energétique) courant 2019 par l'Etat. Dans la perspective d'une prise de participation de la Région Bretagne au capital de la SAS FEM nouvellement créée, France Energies Marines a fait l'objet, conformément aux dispositions de l'article R.4211-6 du code général des collectivités territoriales, d'une analyse financière et juridique commanditée par la Région au second semestre 2018 (**18 K€**). Le rapport final de cette étude sera rendu au premier trimestre 2019 et la Région Bretagne pourrait décider d'entrer au capital de la SAS FEM dans le premier semestre 2019.

• *France énergies marines* (FEM), basée à Brest, s'est transformée en SAS, avec l'objectif de devenir un véritable *Institut de transition énergétique* (ITE) qui conventionnera avec l'État. A partir de la nouvelle feuille de route scientifique et technique, du plan stratégique et du plan de développement, la Région a conduit la procédure nécessaire pour int
pleinement de ce
internationale.

• Concernant le soutien aux filières pêche et aquaculture, l'action régionale s'est attachée à :

- maintenir le tissu productif par le soutien à la création de **10 entreprises de pêche** en cofinancement du FEAMP ;

- soutenir la modernisation et la productivité des entreprises de pêche et d'aquaculture par le soutien aux investissements d'environ **150 entreprises** en cofinancement du FEAMP.

- soutenir des projets permettant d'améliorer la gestion des ressources ou de valoriser les métiers et les produits ;

- animer le secteur de la pêche et de l'aquaculture, avec notamment l'organisation de groupes de travail et de Comités d'orientation du Groupement « Pêche de Bretagne » visant à coordonner l'intervention des ports de pêche ou la co-organisation de journées thématiques sur les algues.

• La Région intervient pour une amélioration continue de la qualité environnementale des ports de pêche. Elle agit dans le cadre des actions qui relèvent de ses compétences propres (travaux, entretien des espaces, achats durables…) Un réseau interne de référents environnement portuaire a été constitué en 2018 pour mutualiser les compétences entre les ports et conduire des actions collectives.

La Région oblige aussi contractuellement ses concessionnaires à réduire l'impact écologique des activités en améliorant la gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets, etc. L'obtention de certifications iso 14001 permet un management environnemental des grands ports, mais il est aussi attendu des concessionnaires des investissements et des engagements permettant de réduire les consommations et de préserver la biodiversité.

La Région pilote la mise à jour, sur la période 2018-2020, de l'ensemble des plans déchets des ports.

Un groupe « expert » sur la valorisation des sédiments de dragage des ports a été réuni pour proposer des actions dans le cadre du *Plan régional de gestion et de prévention des déchets* et la procédure d'élaboration d'un « plan de gestion opérationnelle des dragages » (PGOD) par les maîtres d'ouvrages portuaires de la rade de Lorient a été poursuivie, pour une autorisation attendue courant 2019.

Mission 5

• En matière d'énergies marines renouvelables, les travaux sur l'**hydrolien** se sont poursuivis, malgré les nouvelles difficultés techniques qu'a connues la filière en 2018. L'hydrolienne *Sabella D10* a été immergée à nouveau dans le Fromveur, entre les îles Molène et Ouessant, pour poursuivre l'expérimentation d'alimentation du réseau insulaire de l'Ile d'Ouessant. La Région a accompagné cette remise à l'eau dans le cadre du programme *INTERREG « ICE-Intelligent Community Energy »* en 2018. Le programme *PHARES*, consistant en une ferme pilote de deux hydroliennes D12 devrait ensuite prendre le relais pour alimenter la majeure partie de l'île d'Ouessant en électricité renouvelable, dans le cadre d'un projet multi-énergies et ainsi réaliser la démonstration de l'efficacité d'un fonctionnement au sein d'un « *smartgrid insulaire* ».

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Un important travail d'accompagnement des phases industrielles du projet de parc éolien posé de la baie de Saint-Brieuc s'est poursuivi, en vue notamment de favoriser l'installation du futur fournisseur des fondations jackets du parc éolien à Brest, sur le futur terminal EMR en cours d'aménagement. Des réunions avec les principaux candidats à l'appel d'offres ont permis de préciser les attendus de la Région en matière de contenu local, et pour optimiser les futures installations industrielles sur le terminal EMR.

Le projet de ferme pilote éolienne flottante au large de Groix-Belle-Ile a également beaucoup mobilisé les équipes de la Région, dans la mesure où là aussi il s'agit de faciliter les conditions de sa réalisation à Brest et des opérations de maintenance et installation à partir de Lorient. Un important travail a permis au porteur de projet de décrocher toutes les autorisations nécessaires et le projet peut désormais entrer en phase opérationnelle.

Mission 6

• La Région poursuit son partenariat avec *Nautisme en Bretagne*, qu'elle soutient à hauteur de 17 K€ pour la mise en place d'un plan d'actions de développement, de modernisation et de promotion des prestations des Voiliers du patrimoine afin de renforcer la performance économique de ce secteur d'activités (et notamment dans une hypothèse de développement à l'international).

En 2018, la population s'est mobilisée autour de 2 projets permettant ainsi l'attribution de la prime *skoaz ouzh skoaz* à l'Association Voiles traditionnelles de la Baie de Vilaine pour la restauration de la chaloupe « Belle de Vilaine » et à l'association Karreg Hir pour celle du sloop goémonier « Fleur des Iles » pour un montant total de **8 K€**.

La participation régionale apportée à la restauration de voiliers du patrimoine a indirectement permis de soutenir les professionnels des chantiers navals.

• En 2018, la Région a soutenu le programme d'actions *de l'Association des ports de plaisance de Bretagne* (APPB) dans le cadre de ses missions de conseil technique, juridique et environnemental auprès des gestionnaires des ports de plaisance maritimes. Ces actions concernent **82 ports de plaisance** sur les 160 ports existants sur le littoral breton et les 400 zones de mouillages collectifs. Cela représente 46 255 places de ports et mouillages, soit **58 %** du total des places existantes en Bretagne. L'aide de **10 K€** apportée par la Région représente **6.6 %** du budget de cette association.

Par ailleurs, investie dans la professionnalisation du secteur du tourisme nautique, la Région a soutenu en 2018 l'association *Nautisme en Bretagne*. Ses actions portent sur la structuration de l'offre de sports nautiques et de bord de mer. A titre d'exemple, en 2018, **2 études** sur les raisons de pratiques et de non pratiques ont été cofinancées par la Région Bretagne et **5** EPCI, **6** Destinations Touristiques et **22** prestataires nautiques privés et publics ont été accompagnés à l'évolution de leur offre. L'aide apportée par la Région à cette association s'élève à **250 K€** en 2018, ce qui représente environ **19 %** de son budget.

Enfin, la Région est intervenue auprès des centres nautiques dans le cadre de sa politique en faveur de l'aménagement touristique des territoires. **2 centres nautiques** ont été modernisés grâce à une aide régionale globale de **269 K€**. Par ailleurs, en 2018 a été lancée une nouvelle expérimentation d'élaboration ou révision des projets de développement des structures ou territoires nautiques, appelé **structures nautiqu** expérimentation en 2018 pour un montant des investissements matériels de **630 K€**.

Afin de répondre aux exigences en matière de développement durable sur le littoral breton, et préalablement à tout investissement dans les infrastructures des établissements touristiques, la Région a soutenu la réalisation systématique des diagnostics – expertise portant sur les piliers du développement durable.

3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime

Mission 2

• La convention pluriannuelle initiée avec l'association *La Touline* concourt à optimiser l'employabilité des marins, développer et entretenir à la connaissance des métiers actuels et futurs, informer et conseiller sur les parcours professionnels vers les métiers de la mer et à améliorer les actions de formation à destination des demandeurs d'emploi. Cette convention porte sur un soutien à hauteur de 75 K€ pour les 3 ans à venir. **25 k€** ont ainsi été versés en 2018.

La Touline expérimente également une démarche de *Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences*, adaptée au secteur maritime et au territoire en Finistère, en partenariat de compétence avec la Maison de l'Emploi et de la Formation du Pays de Brest et l'association Maillage assurant le lien avec les armateurs de la pêche. Cette action se développe en 3 temps, après une 1ère phase de diagnostic, elle se traduit par des appuis et conseils de 1er niveau (besoin de recrutement, formation, …) lors d'entretiens. Et également la mise en place d'animations de groupes de travail thématiques notamment axés sur le numérique mais aussi la construction de réponses d'appui RH dont les besoins sont ressortis lors du diagnostic. Une base de données dédiée continuera d'être renseignée pour analyse quantitative et qualitative. Cette démarche réalisée en partenariat avec la *DIRECCTE 29* est soutenue à hauteur de **9 850 €.**

Mission 3

• L'industrie navale connaît actuellement une croissance importante de son activité et de ses besoins de main d'œuvre qualifiée, avec des difficultés de recrutement dans certains métiers, essentiellement ouvriers et techniciens. Ces métiers exigent une réelle maîtrise technique, qui s'acquiert souvent dans la durée, et des compétences comportementales. Dans ce contexte, l'enjeu de la formation est déterminant.

C'est pourquoi l'initiative *Campus des Industries Navales* a été lancée, sous l'impulsion de Naval Group et de la Région Bretagne, et s'est concrétisée par la signature, le 21 novembre 2017 au Havre, d'une déclaration d'intention pour la formation dans l'industrie navale, associant les Régions Bretagne, Normandie, Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire, des industriels de la construction navale (Naval Group, STX, CMN à Cherbourg et Piriou à Concarneau) et l'Etat. Cette initiative vise plusieurs objectifs :

- renforcer l'attractivité des métiers et de la filière navale ;

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- créer un vivier de personnels formés compétents pour répondre aux besoins des industriels ;

- adapter le contenu des formations aux besoins des entreprises, en tenant compte de la spécificité navale.

Face aux volumes de recrutement estimés par les industriels sur les métiers identifiés en tension, le dispositif pourrait concerner **660 personnes par an** en rythme de croisière, principalement en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation). A titre indicatif, cela pourrait représenter environ **360 entrants** en formation pour la Bretagne, avec une montée en charge progressive de 2018 à 2022, puis une stabilisation jusqu'en 2025.

L'association a été créée en décembre 2018, la Région Bretagne figurant parmi les membres fondateurs.

• Dans le cadre de son offre de formation qualifiante et adaptée aux dynamiques économiques et territoriales, le *Programme Bretagne Formation* (PBF) propose des formations certifiantes dans les métiers :

- de la navigation (pour un montant de **3.6 M€** pour la période de 2017-2019). En 2018, **299 personnes** sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers ;

- de la construction-maintenance-commercialisation nautique (pour un montant de **3.4 M€** pour la période de 2017-2019). En 2018, **151 personnes** sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers ;

- de l'animation dans les métiers de l'activité et des sports nautiques (pour un montant de **1.7 M€** pour la période de 2017-2019). En 2018, **109 personnes** sont ainsi entrées en formation pour apprendre ces métiers.

A côté de ces actions et toujours dans le cadre du PBF, sont proposées des formations dans le domaine du travail des métaux et de la maintenance avec des débouchés notamment dans le domaine de la construction/maintenance navale.

En complément de cette offre, des *Actions Territoriales et Expérimentales* sont proposées pour la découverte des métiers du maritime (comme la formation « *Marine Academy* » *portée par Les Glénans ou « Découverte des métiers de la pêche » portée par le CEFCM)* et également pour des formations répondant à des besoins de recrutement d'entreprises du secteur (employé polyvalent produits de la Mer, opérateur composite haute performance, préparateur voiliers de courses). Au total, **108 places** ont été ouvertes en 2018 pour un montant de **526 K€**.

Par ailleurs, Sur la base d'un accord-cadre signé avec *l'AGEFOS PME REGION BRETAGNE* et le FONGECIF BRETAGNE, une formation de « *Patron de pêche* » a été mise en œuvre et a bénéficié à 11 personnes. La contribution de la Région est à hauteur de 40 K€. Au travers de cet accord les différents financeurs ont souhaité mutualiser leurs interventions afin d'optimiser leurs modalités de prises en charge et permettre la réalisation de parcours de formation Patron de Pêche des marins actifs dans de bonnes conditions sociales (maintien du statut de salarié) et financière (rémunération). Par ailleurs, les partenaires souhaitent organiser de manière structurante leurs financements afin d'apporter des réponses claires et simples aux actifs du secteur.

Enfin, dans le cadre de la convention financière signée avec *l'AGEFOS PME REGION BRETAGNE* afin de contribuer à la mise en œuvre de *Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective* (POEC) d'orientation vers l métier maritime) portée par *la Touline* et réalisée sur Brest a bénéficié à **13 personnes.**

• Les quatre *lycées professionnels maritimes* (LPM) de Bretagne ont accueilli, à la rentrée 2018, **700 élèves**. Cet effectif global est en augmentation par rapport à 2017 grâce au développement des formations post-bac. En effet, la Bretagne dispose désormais de deux BTS, l'un implanté à St-Malo (Maintenance des systèmes électro-navals), l'autre au Guilvinec (Pêche et gestion de l'environnement marin). D'une manière générale, les lycées maritimes offrent un large choix de formations, du CAP au BTS, qui préparent à la grande diversité des métiers de la mer : pêche, cultures marines, activités portuaires, nautisme, construction navale et mécanique marine.

La Région apporte à leurs élèves le même accompagnement qu'à tous les jeunes des lycées professionnels de Bretagne : le prêt des manuels scolaires et l'acquisition du premier équipement professionnel. Elle attribue, en plus, aux établissements maritimes, une dotation spécifique pour l'achat de *vêtements à flottabilité intégrée* (VFI), indispensables à la sécurité en mer, lors des séquences pédagogiques ou stages embarqués de leurs élèves. Ainsi, en 2018, **141 VFI** ont pu être renouvelés pour un montant total de **11 K€**. En outre, les LPM peuvent solliciter le dispositif *Karta* afin d'accompagner des projets éducatifs permettant de favoriser la citoyenneté et l'éco-citoyenneté des lycéennes et lycéens bretons. Ainsi sur l'année scolaire 2017/2018, les quatre lycées ont reçu une subvention d'un montant total de **18 K€** pour la réalisation de **18 projets éducatifs**.

Les lycées maritimes disposent d'une dotation annuelle de fonctionnement constituée d'une part « viabilisation » et d'une part « pédagogique » dont les barèmes sont améliorés par rapport aux autres lycées professionnels. Ainsi en 2018, la Région leur a attribué un crédit global de **702 K€**. A cette dotation annuelle peut s'ajouter la *dotation d'accès aux équipements sportifs* (DAESE) lorsque les établissements ne disposent pas des équipements nécessaires à la pratique de l'éducation physique et sportive pour leurs élèves. Ils ont ainsi bénéficié d'une enveloppe complémentaire de **31 K€** en 2018. Par ailleurs, la Région renouvelle régulièrement les équipements des LPM qu'il s'agisse des matériels d'exploitation, pédagogiques ou informatiques. En 2018, elle a investi **121 K€**.

Enfin, les LPM sont inclus dans le dispositif des *équipes mobiles d'assistance technique* (EMAT) pour répondre à leurs besoins en matière de maintenance du patrimoine immobilier. Ils sont également intégrés dans le dispositif de maintenance informatique pour leurs équipements numériques.

• Les apprenti·e·s inscrit·e·s dans un CFA breton et suivant une formation relevant du secteur d'activité maritime et conventionnée par la Région bénéficient d'une *aide annuelle pour le transport, l'hébergement et la restauration* (aide ARGOAT) d'un montant variant de 400 € à 800 € en fonction de l'âge et du niveau de diplôme préparé. A ce titre, **174 apprenti·e·s** ont perçu cette aide pour un montant total de **40,4 K€**.

De plus, les apprenti·e·s qui suivent une formation de niveau 5 ou 4 relevant du secteur d'activité maritime bénéficient d'une aide au premier équipement professionnel. Un montant total d'aides de **3,8 K€** a été octroyé en 2018 à **39 apprenti·e·s**.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Enfin, un montant global de **76 K€** a été versé à **65 entreprises** qui accueillent des apprenti·e·s préparant un métier en lien avec le secteur maritime.

• La Région finance également deux *Centres de Formation d'apprentis* (CFA du *Centre Européen de Formation Continue Maritime* et CFA de *l'Institut Nautique de Bretagne*) intervenant dans les domaines de la mer (gestion des entreprises maritimes, aquaculture), des activités nautiques (voile) et de la maintenance nautique. Les subventions de fonctionnement versées à ces deux CFA se sont élevées à **102 K€** en 2018 pour **88 apprenti·e·s** accueilli·e·s.

Elle a également participé au financement à hauteur de 50 % de divers équipements pour le CFA de l'INB pour un montant de **19 K€** (acquisition de voiles, divers matériels).

• La Région a participé, à hauteur de **2 500 €**, au financement du séminaire « *Compétences Mer* » 2018, organisé par l'AFPA d'Auray, qui avait pour thème « Besoins de main d'œuvre et difficultés de recrutement dans les métiers maritimes, que faisons-nous maintenant ? ». Mis en œuvre dans le cadre d'un large partenariat (Pôle Mer Bretagne Atlantique, Lorient Agglomération, Bretagne Pôle Naval, La Touline, AGEFOS-PME, CEFCM), intégré pour la première fois dans le cadre de la semaine de l'emploi maritime organisée par Pôle emploi, ce séminaire s'est déroulé le 14 mars 2018 au lycée Dupuy de Lôme de Lorient. Il a rassemblé nombre de professionnels : entreprises, acteurs de l'emploi et de la formation, acteurs institutionnels.

• La Région a financé à hauteur de **14 495 €** une étude visant à améliorer la connaissance des compétences attendues sur les métiers « en tension » et « en devenir » dans le secteur des industries de la mer (construction navale, EMR, métiers embarqués et métiers supports). L'étude porte plus spécifiquement sur la compétence « Lecture de plan 2D, vision 3D », transverse à de nombreux métiers de ce secteur.

4. Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation d'architecture et de circulation sur le littoral

Mission 1

• Les travaux menés dans le cadre de la *BreizhCop* qui se traduiront dans le futur *Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires* (SRADDET) concluent à la nécessité de mettre un terme à la consommation foncière et à l'artificialisation des sols, en identifiant les espaces littoraux comme prioritaires.

Mission 2

• Afin de préserver le foncier conchylicole, enjeu majeur pour la filière, la Région Bretagne soutien la *Société d'Aménagement Foncier et d'établissement rural* (SAFER) dans le cadre d'une convention.

La préservation du foncier permettra de faciliter la transmission des entreprises et l'installation des nouveaux conchyliculteurs et de mettre en œuvre une réelle stratégie foncière afin de maintenir les unités fonctionnelles des exploitations conchylicoles (bâtiment et concessions en mer).

• La maîtrise du f
développement de
a poursuivi les opérations de résorption des friches industrielles sur le port de pêche de Lorient, et a maintenu sa politique d'acquisitions foncières à Brest, à Saint-Malo et à Concarneau notamment.

• La gestion du domaine non concédé a été améliorée et la publication des AOT permet d'ouvrir la possibilité d'implantation sur le domaine portuaire à de nouveaux acteurs.

Mission 6

• La Région a contribué à hauteur de 20% du coût des réalisations de plus de 2km de véloroutes et voies verte en secteur littoral, pour un montant de **226 K€**, favorisant ainsi les déplacements doux dans cette zone sensible.

5. Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière)

Mission 2

• Dans le cadre du *Plan Prévisionnel d'Investissement* (PPI) pour l'année 2018, la Région a financé des opérations de renouvellement de la flotte de la SNSM pour les stations de Camaret, Plouguerneau et Trébeurden à hauteur de **112 K€** correspondant à 25 % des dépenses.

La Région a exceptionnellement participé au financement (Hors PPI à hauteur de **50 K€**) du *Centre de Formation et d'Intervention d'Ille et Vilaine* qui est déployé sur deux bases de formation, l'une à Rennes et la seconde à Saint Malo, ouverte depuis 2011 pour des besoins opérationnels. Cette annexe ne répondant pas aux normes d'accueil du public, la SNSM a acquis en 2017 un local nécessitant des aménagements permettant de pérenniser la base de Saint-Malo et de former les futurs Nageurs Sauveteurs ainsi que les sauveteurs embarqués des stations côtières bretonnes.

La Région a également contribué à hauteur de **700 K€** au *Pôle de Soutien de la Flotte* de Saint-Malo, inauguré en avril 2018. Le PSF est chargé de l'expertise, de l'entretien et la réparation de la flotte nationale de la SNSM, soit **220 vedettes** au niveau national.

Dans le cadre du contrat de partenariat Région, **60 K€** ont été attribué aux stations de Plouguerneau et Saint-Briac destinés au bâti (création d'un abri à bateau et d'un local SNSM).

• La Région contribue à la lutte contre les pollutions maritimes par le biais d'une convention passée avec le syndicat mixte *Vigipol* pour un montant de **25 K€**. Cette convention prévoit notamment l'extension des plans *infra POLMAR* à l'ensemble des communes littorales bretonnes. Les démarches infra Polmar qui comptaient seulement 3 % en 2010 couvrent aujourd'hui **plus de 50 % des communes** concernées.
De plus, la Région verse une cotisation annuelle de **30 K€** au titre des missions générales de *Vigipol*.

• Elle participe également depuis 10 ans à l'amélioration des conditions de travail par le biais d'une convention

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

triannuelle passée avec *l'Institut maritime de prévention* (IMP) pour un montant annuel de **100 K€**.
Le suivi statistique de l'accidentologie maritime bretonne réalisé depuis 15 ans par l'IMP, permet de constater une diminution de moitié de celle-ci sur la période, en ce qui concerne la pêche. Cette activité reste malgré tout le secteur le plus accidentogène : 7 points de plus que le BTP. La Région s'emploie donc à soutenir des actions de prévention et de sensibilisation avec l'IMP qui organise chaque année les rencontres de la dimension humaine de la sécurité maritime pour les professionnels. En 2018, la thématique retenue était centrée sur la qualité de vie au travail.

• La Région est en charge de la sureté portuaire et travaille en concertation avec les services de l'Etat. Pour 16 des ports transférés en 2017, la Région est aussi l'Autorité Investie du pouvoir de police portuaire (AI3P). Elle est directement responsable de la police du domaine et les agents de la Région doivent intervenir lors d'infractions aux règles de sécurité et environnementales.

Mission 5

6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime

Mission 2

• Afin de valoriser le patrimoine culturel maritime, une réflexion est engagée avec l'Association Internationale des Villes Portuaires (AIVP) pour déployer le concept de Port Center en Bretagne sur chacun des ports bretons de compétence régionale. A Lorient cela s'est concrétisé par la création d'un site dédié, www.lorientportcenter.com, soutenu par la Région à hauteur de 100 K€.

Mission 5

• La forte dimension maritime et littorale des enjeux de biodiversité et de patrimoine naturel en Bretagne a pu être prise en compte en 2018 au travers des aspects suivants :

Appui aux Parcs naturels régionaux et projet de PNR Vallée de la Rance-côte d'Emeraude, ayant tous les 3 une façade littorale et des enjeux d'interface terre-mer importants.

Les travaux de préfiguration d'une *Agence bretonne de la biodiversité* (ABB) ont également intégré la dimension marine et littorale. Certains acteurs de la *Conférence Régionale Mer et Littoral* (CRML) ont ainsi eu l'occasion de participer au séminaire de concertation pour la création de l'ABB en décembre 2018.

Le développement des aires marines éducatives en Bretagne a constitué l'un des 2 projets pilotes de la démarche ABB, en vue de structurer un réseau d'acteurs et des modalités d'accompagnement pour déployer ces initiatives en Bretagne. La Région a soutenu cette action à hauteur de **37 K€**.

Des interventions d'animation pour la mise en place d'aires marines éducatives ont été directement soutenues par la Région dans **6 communes littorales à hauteur de 18 K€ d'aide Région**.

Le soutien, à hauteur de **190 K€**, au Conservatoire du littoral a été poursuivi sur l'année, dans le cadre de la convention pluriannuelle signée avec l'établissement pour soutenir ses missions d'acquisition, de gestion et de valorisation des sites littoraux.

Une démarche rela
îlots de Bretagne
Bretagne Vivante, avec le soutien de la Région (pour **28 K€**), de l'Etat et du Conservatoire du littoral. Celle-ci vise à développer un cadre de gestion harmonisé des sites micro-insulaires bretons, ainsi qu'à établir un diagnostic des enjeux de biodiversité de ces territoires maritimes, afin de proposer dans une approche globale un panel de solutions de gestion ou de protection mobilisant les différents outils conventionnels ou réglementaires disponibles.

A travers son soutien aux réserves naturelles régionales (pour un montant de **151 K€**), la Région participe à différentes démarches de connaissance et de préservation du patrimoine naturel littoral, notamment sur les sites de Crozon, du Sillon de Talbert, ou sur les étangs rétro-littoraux du Loc'h.

Les soutiens régionaux ont également permis de poursuivre l'acquisition de données et la préservation d'espèces d'oiseaux littoraux à travers le contrat nature grand Gravelot (**14 K€**) et certaines initiatives qui permettent aussi de prendre en compte la biodiversité marine (observatoire de l'avifaune notamment).

Enfin, les opérations soutenues dans le cadre des démarches pour la labellisation Grands Sites de France permettent de développer la protection, la restauration et la valorisation de sites paysagers exceptionnels sur le littoral breton (pour un montant de **45 K€**).

Mission 6

• Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région a soutenu plusieurs manifestations qui visent à préserver et à promouvoir le patrimoine immatériel lié à l'univers maritime :

- *les Fêtes maritimes de Douarnenez* : **175 K€** engagés par la Région en 2017 pour l'édition 2018. Elle était présente sur les quais de Douarnenez et a proposé au public une exposition photographique présentant son action en faveur du patrimoine maritime.
- *le Festival des Filets Bleus*, à hauteur de **12 K€** ainsi que **2,5 K€** pour le village de la mer ;
- *les Bordées de Cancale* pour un montant de **14 K€** ;
- le 34ème *Festival Livre et Mer à Concarneau* financé à hauteur de **14 K€** ;
- la 10ème édition *du festival international de Films « Pêcheurs du Monde »* pour un montant de **5 K€**.

• Dans le cadre de l'aide régionale pour les travaux de restauration du patrimoine navigant, **8 voiliers** ont bénéficié d'un soutien financier pour un montant de **137 K€**.

Le dispositif en faveur des travaux d'investissement en lien avec un projet de valorisation a quant à lui permis d'apporter une aide d'un montant de **125 K€** à la restauration d'édifices liés au secteur maritime comme l'Aiguade de la Belle Fontaine à Le Palais, le vieux phare de l'Ile Vierge à Plouguerneau, le Fort de La Conchée et le Fort National situés à Saint-Malo.

Au titre du *Fonds Régional d'acquisition pour les musées (FRAM)*, une aide régionale (**8 K€**) a été apportée pour l'acquisition par le Musée des Beaux-Arts de Brest d'une huile sur toile « *La troisième bataille d'Ouessant* » par

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Louis Garneray. Le dispositif *Fonds régional d'aide à la restauration (FRAR)* a permis de soutenir la restauration d'œuvres des collections du Musée Mathurin Méheut de Lamballe : une gouache « Goémoniers sur leurs drômes » et une estampe « Sardiniers à l'aviron » (**1 K€**).

• En 2018, la Région a poursuivi son engagement en faveur de l'archéologie sous-marine avec :

- la relance de son appel à projet *NEPTUNE* qui a permis de soutenir **7 projets** pour un montant total de **143 364 €** comme celui porté par l'association pour le Développement et la Recherche en Archéologie MARitime (ADRAMAR) pour la réalisation d'un site Internet baptisé « *De l'atlas Ponant vers la route virtuelle des épaves* ».

- Le lancement du projet collectif de recherche porté par le *Département des recherches subaquatiques et sous-marines du Ministère de la Culture* (DRASSM) autour de l'épave du navire « *Marie la Cordelière* », construit sur ordre de la duchesse Anne de Bretagne a coulé lors d'un combat contre une flotte anglaise qui s'est déroulé en rade de Brest le 10 août 1512. L'objectif de ce consortium, qui associe des historiens, des étudiants en robotique et en géomorphologie, l'Ifremer, le service hydrographique et océanographique de la Marine et des archéologues sous-marin, est de créer un challenge breton fédérateur afin de tenter de retrouver ce navire mythique pour la Bretagne. La contribution régionale pour 2018 à consister à participer à la coordination des acteurs, à créer des outils de communication autour de ce projet (www.lacordeliere.bzh) ainsi qu'à soutenir financièrement (**25 K€**) des initiatives impliquées dans la recherche de l'épave : l'interprétation des données sonar Ifremer historiques (porté par l'Ifremer), l'étude documentaire du projet de recherche (porté par l'Université Bretagne Sud) et la création de robots sous-marins pour la recherche de l'épave (porté par l'ENSTA Bretagne).

• Maillon essentiel de la compréhension des territoires, les enquêtes d'Inventaire du patrimoine (conduites à la fois en *régie directe* ou au travers de partenariats) continuent d'explorer le patrimoine maritime breton :

- poursuite de l'étude des communes riveraines de la Rance et approche thématique des activités liées à la Rance sur le territoire du futur *Parc Vallée de Rance Côte d'Emeraude* ;

- étude des traces des activités maritimes sur le littoral *de **12 communes du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan ;***

- inventaire d'éléments bâtis liés à l'économie de l'Aulne canalisée (29) par la *Fédération régionale pour la culture et le patrimoine maritimes* (FRCPM) ;

- inventaire du patrimoine culturel maritime de l'estuaire du Jaudy (22) par la *Ville de Tréguier et l'association Océanide ;*

- étude avant démolition de *l'ancien frigorifique du port de Keroman à Lorient* (56) ;

- poursuite de l'*Observatoire photographique du paysage* pour l'aménagement du port de Brest.

Les données produites sont accessibles sur le portail patrimoine.bretagne.bzh et font l'objet de temps privilégiés d'échanges avec des publics variés lors des Journées du patrimoine, colloques, conférences, expositions…

L'adoption en décembre 2018 d'une stratégie régionale d'Inventaire entérine par ailleurs la volonté d'appuyer les études concernant le patrimoine maritime et littoral.

7. Affirmer la Bre… maritime europé… développement

Mission 2

• En 2018, La Région a participé à diverses manifestations et réunions au niveau européen sur le futur fonds européen dédié aux activités de pêche et d'aquaculture. La présidence de l'intergroupe pêche de la *Conférence des Régions périphériques maritimes* (CRPM) confère à la Région un rôle important dans les débats actuels.

• Dans le contexte du Brexit, qui va faire évoluer les relations entre l'Union européenne et le Royaume Uni, d'une part, et l'Irlande d'autre part, la Région s'est mobilisée pour l'adaptation des ports de Brest, Saint Malo et Roscoff.

En étroite collaboration avec les services de l'Etat, elle a accompagné les concessionnaires dans la recherche de solutions d'aménagement optimisées, pour permettre les nouveaux contrôles obligatoires des passagers et des marchandises. Elle est intervenue auprès des instances nationales et européennes pour obtenir une reconnaissance du rôle des ports bretons dans les réseaux de transport maritimes européens, en particulier par l'intégration des ports bretons dans le réseau central du *Réseau Trans-Européen de Transport* (RTE – T).

Europe

• En complémentarité du FEAMP, d'autres programmes européens soutiennent la mise en œuvre de projets au service du développement maritime de la Bretagne. C'est le cas notamment *du Fonds Européen pour le Développement Régional* (FEDER) qui, au 31 décembre 2018, était mobilisé à hauteur de **31 M€** au profit de **57 projets** ; cela représente une vingtaine de nouveaux projets sélectionnés en un an. Ces projets restent très concentrés sur les domaines de la recherche et de l'innovation, et s'inscrivent dans les secteurs d'excellence de la Bretagne : observation des océans ou côtière, analyse des écosystèmes marins, détection des pollutions, développement des énergies marines, mais aussi depuis 2018 des projets au croisement de la santé et des milieux marins. Près de la moitié des crédits engagés sur cette enveloppe FEDER soutient le développement du Quai dédié aux Energies Marines Renouvelables sur le Port de Brest.

• Dans le cadre des programmes européens de coopération territoriale, la Région est cheffe de file du *projet CAPITEN (Cluster Atlantique Pour l'Innovation technologique et Economique dans la filière du Nautisme)*. Approuvé en juin 2017 par le comité du programme INTERREG *Espace Atlantique*, ce projet de **3M €** opérationnel sur 3 ans mise sur l'innovation pour dynamiser l'emploi à travers les trois pôles de la filière. L'ensemble de son plan d'action partagé conjointement avec **16** partenaires de l'Arc Atlantique vise à :

- développer des produits pour démocratiser la pratique des activités nautiques ;
- sensibiliser l'industrie vers des pratiques durables par le biais de l'éco-design et l'éco-conception d'unités nautiques « nouvelle génération » ;
- définir et commercialiser des itinéraires de petits et grands cabotages pour valoriser le patrimoine naturel et historique ;
- et améliorer les services dans les ports de plaisance afin de répondre aux besoins d'une plus grande diversité de visiteurs, et notamment ceux des nouveaux plaisanciers

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

adhérents à l'économie collaborative d'usages partagés.

2018 a permis la réalisation d'une première gamme de produits innovants avec des casques de réalité augmentée élaborés par les Irlandais du Donegal pour faire découvrir les sensations de la glisse et les sites emblématiques de la côte nord atlantique à des publics éloignés de la pratique, notamment les personnes en mobilités réduites. La Région Bretagne a pour sa part initier les réflexions pour permettre la mise en place d'un dispositif de supports nautiques en libre-service. Un prototype sera testé à la saison 2019 à Larmor Plage avant un déploiement à l'échelle régionale possible en 2020.
Sur le cabotage, et en lien avec les Voies Navigables, le parti pris par la Région est de redynamiser la navigation sur la liaison historique Manche Océan de St-Malo au PNR du Golfe du Morbihan. Un repérage terrain débutera en 2019 visant la publication de **3** carnets de navigation technique et touristique pour une pratique en autonomie ou accompagnée pour les publics moins expérimentés.
1 étude réalisée par la CCI de la Rochelle a rassemblé les pratiques éco-responsables existantes en France, Grande-Bretagne et Irlande
économique sur l
différents composants. **2** études complémentaires seront réalisées en Espagne et au Portugal avant une restitution intégrale prévue fin 2019 à travers des séminaires vers les acteurs industriels et la diffusion d'infographies à l'ensemble du secteur.
Plus d'information sur le site : www.capiten.eu

• Par ailleurs, la Région est partenaire du consortium *Eranet Ocean Energy* qui s'inscrit dans le programme européen *Horizon 2020* et qui rassemble 7 partenaires nationaux et régionaux de toute l'Europe : Écosse (coordinateur du projet), Espagne, Irlande, Suède, Bretagne, Pays Basque et Pays de la Loire. L'Union européenne apporte son soutien à ce projet pour un peu plus de **6 M€**, contribution qui vient cofinancer les **12 M€** réunis par les partenaires. Fin 2018, via ce programme, la Région a co-financé à hauteur de **700 K€ 4 PME et laboratoires de recherche bretons**, partenaires dans **3 projets** qui travaillent dans le domaine des énergies marines renouvelables.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

BILAN SOCIAL

2018

BILAÑS SOKIAL

FIN-CONTE SOCIA

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Bilan social 2018

Le Bilan Social est un document de référence qui participe au dialogue social puisqu'il présente de manière précise un certain nombre de données et d'indicateurs relatifs à la gestion des ressources humaines de notre collectivité. Présenté tous les ans, il s'inscrit en parfaite complémentarité avec le rapport annuel sur l'état de la collectivité qui est, lui, exigé règlementairement tous les deux ans. Ces deux documents sont présentés en Comité technique.

Le Bilan Social permet d'illustrer les caractéristiques et évolutions sociales de la Région à travers la présentation d'indicateurs et d'analyses comparatives. Il valorise la politique de ressources humaines en matière d'effectifs, de rémunération et carrière, de formation, d'environnement de travail, d'action sociale, de communication interne ou encore de relations sociales et de responsabilité sociale de l'employeur.

Ce document est intégré au rapport d'activité et de développement durable au même titre que le rapport d'analyse par programme, le bilan des émissions de gaz à effet de serre, le rapport égalité femmes-hommes.

Cette année, le document reprend les thématiques et la présentation qui avaient fait l'objet d'une évolution l'an dernier. L'objectif principal est de rendre les données plus lisibles et d'apporter des commentaires complémentaires en tant que de besoin. Dans la majeure partie des cas, les données sont sexuées dès qu'il est pertinent de le faire. Par ailleurs, lorsque cela est possible et adapté, les données sont mises en perspective sur les 3 dernières années afin de permettre au lecteur d'identifier les principales évolutions.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Table des matières

Les effectifs ... 246
// L'effectif global au 31 décembre 2018 ... 246
// L'effectif permanent ... 247
// L'effectif non permanent ... 252
La rémunération et la carrière ... 255
// Les dépenses de personnel ... 255
// La rémunération ... 256
// La carrière ... 258
La formation ... 260
// Les éléments de cadrage ... 260
// Les domaines et les types de formation ... 261
// La formation selon les types d'organismes et par catégorie ... 261
L'environnement de travail ... 262
// Le temps de travail des agent·e·s des services ... 262
// Les congés spécifiques ... 264
// Les temps partiels ... 265
// Les travailleur·se·s handicapé·e·s ... 265
// La santé au travail ... 266
// L'hygiène et la sécurité ... 268
// Les frais de déplacement ... 269
L'action sociale ... 270
// Le barème social unique ... 270
// La synthèse de l'action sociale ... 271
La communication interne ... 272
// Le portail Kelenn ... 272
// Les publications ... 273
// Les manifestations et événements ... 273
Les relations sociales et la responsabilité sociale de l'employeur ... 274
// Les instances réglementaires ... 274
// Les instances internes ... 276
// Vers un dialogue social de qualité et renouvelé ... 277
// L'exercice du droit syndical ... 278

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

1. Les effectifs

Chiffres clés au 31/12/18

- 4 081 agent·e·s,
- 3 651 agent ·e·s permanent·e·s
- 56,8 % de femmes
- 63 % des agent·e·s permanent·e·s travaillent dans les EPLE, 37% dans les services et voies navigables
- L'âge moyen est de 48 ans et 9 mois

2018 en Bref

Avec 4081 agent·e·s, l'effectif global au 31 décembre 2018 est identique à celui de 2017, mais la répartition permanents/non permanents est différente. Le nombre d'agents permanents est en augmentation, tant dans les services (intégration des agents issus des transferts loi NOTRe et la poursuite de l'ajustement des effectifs en matière de fonctions supports, de développement économique ou de maintenance informatique dans les EPLE) que dans les EPLE. Le nombre d'agents non permanents est en diminution.

// L'effectif global au 31 décembre 2018

Effectif global - 4 081 agent·e·s

Permanent·e·s - 3 651

Rémunéré·e·s par la Région 3 644

Emplois fonctionnels	2
Fonctionnaires territoriaux	3 366
Fonctionnaires détachés	155
Contractuels	121

Non rémunéré·e·s par la Région : 7

Mis à disposition	7

Collaborateurs ·trices 26

Cabinet	11
Groupe	15

Non permanent·e·s 404

Apprentis	45
Emplois d'avenir	5
Temporaires	348
Vacataires	6

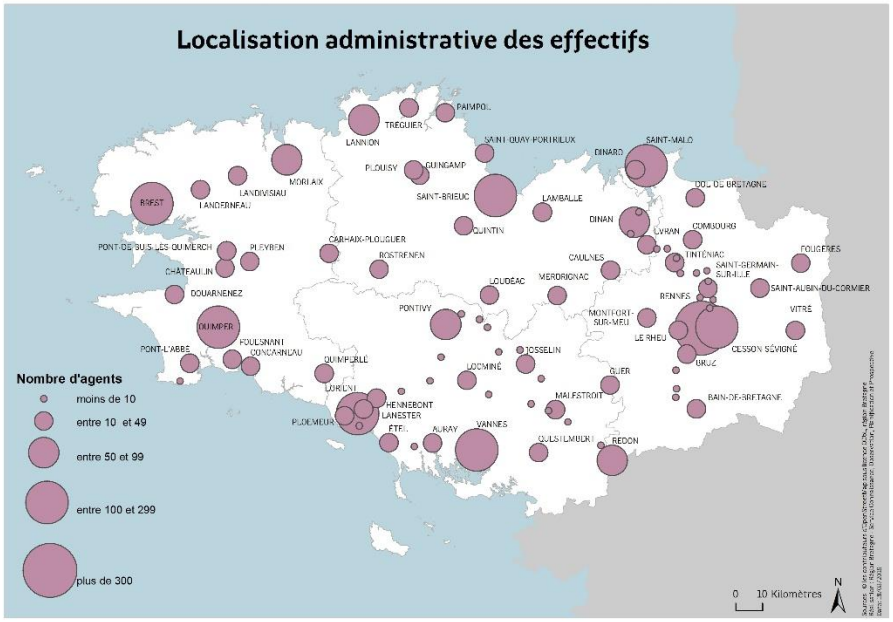

Définitions

Postes permanents : Postes créés par l'assemblée délibérante qui définit la nature de l'emploi, le grade, la durée et le crédit nécessaire à sa rémunération.

Effectif permanent : Nombre d'agents employés sur des postes permanents de manière permanente ou mis à disposition (notamment dans le cadre de transferts de compétences et de conventions).

EPLE : Etablissement public local d'enseignement

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// L'effectif permanent

• La structure de l'effectif

Répartition des effectifs (services / EPLE)

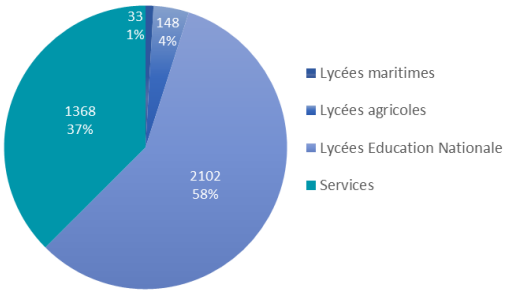

Les agents de la Région sont plus nombreux en Ille et Vilaine, avec notamment 1 327 agents à Rennes, dont 959 dans les sites rennais des services

Répartition géographique des effectifs	Services		EPLE		Total
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Ille et Vilaine	679	396	429	299	**1803**
Finistère	28	63	367	288	**746**
Morbihan	36	100	234	204	**574**
Côtes d'Armor	16	45	244	218	**523**
Paris - Maison de la Bretagne	3	1			**4**
Loire Atlantique	1				**1**
Total	**763**	**605**	**1274**	**1009**	**3651**

▪ L'évolution des effectifs

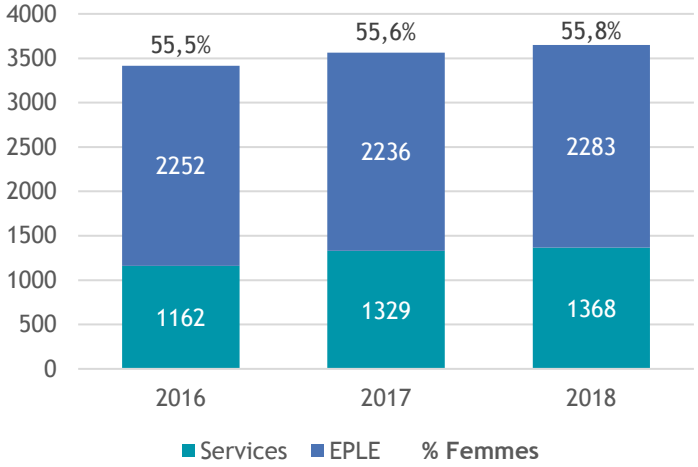

En 2018, l'effectif permanent augmente de 2,4 %.

Les principales variations observées sont une augmentation du nombre de fonctionnaires (+148) et de contractuels permanents (+13).
La part des effectifs permanents dans les EPLE augmente également.
Par rapport à 2017, plus de postes sont ainsi pourvus, ce qui entraine un recours moins important aux temporaires.

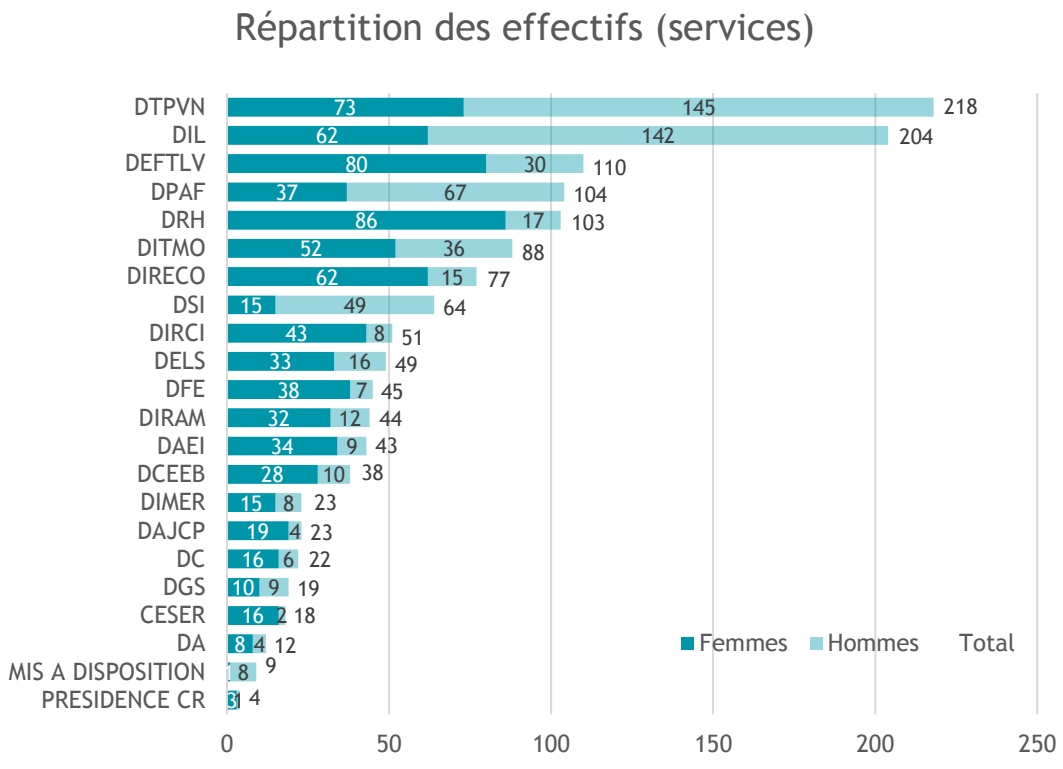

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Les pyramides des âges

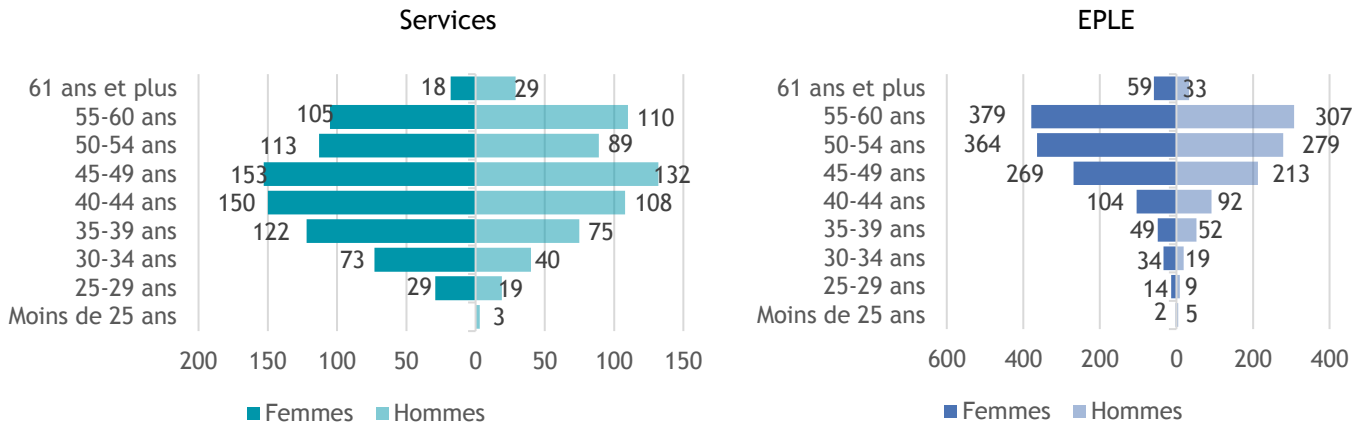

En 2018, la moyenne d'âge est de 48 ans et 9 mois. Les agents contractuels sont globalement un peu plus jeunes que les titulaires, leur moyenne d'âge diminue, elle est de 44 ans et 5 mois. (45 ans et 2 mois en 2017).

Dans les services, les femmes (44 ans et 9 mois) sont plus jeunes que les hommes (46 ans et 6 mois). Dans les lycées, la moyenne d'âge est sensiblement la même pour les hommes (50 ans et 7 mois) et les femmes (50 ans et 10 mois).

En 2018, l'âge médian reste stable à 50 ans. Il est de 46 ans pour les agents des services et de 52 ans pour les agents des lycées.

Analyse de l'effectif rémunéré selon les catégories et les filières (3644)

Les effectifs présentés ici concernent uniquement les agents permanents et rémunérés (hors mis à disposition).

Evolution depuis 2016 par catégorie

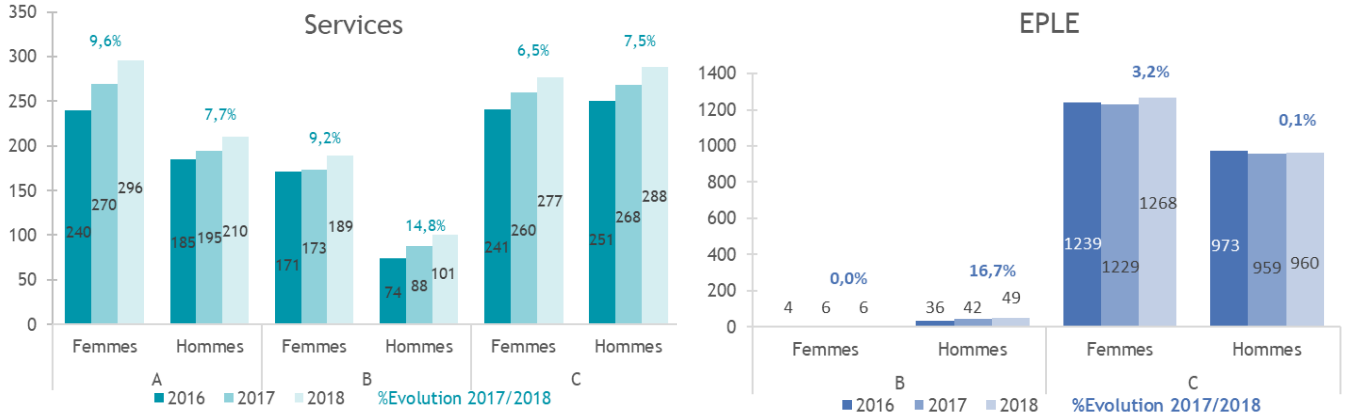

La répartition des effectifs permanents par catégorie reste stable. Pour les services, les effectifs ont augmenté dans toutes les catégories, pour les EPLE, les effectifs ont augmenté pour la catégorie C.

Répartition par sexe dans les filières

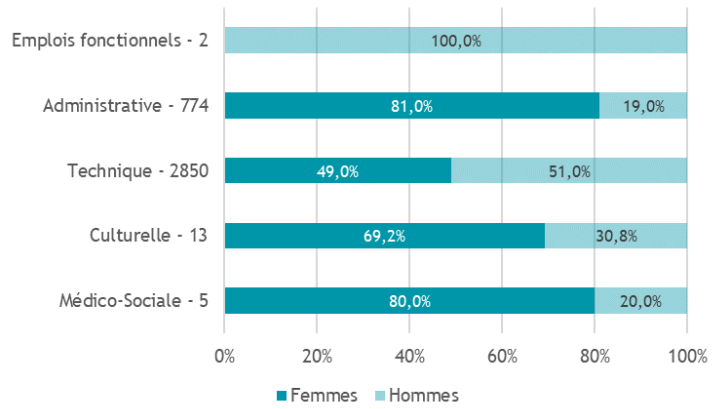

Avec **78%** des effectifs, en grande partie dans les lycées, **la filière technique** reste majoritaire. Ce qui représente 90% des hommes et 69% des femmes de la collectivité (constant depuis 2011).

La filière administrative vient en seconde place avec **21%** des effectifs. Elle compte 81% de femmes, qui représentent au total 31% des femmes de la collectivité. 9% des hommes exercent dans cette filière.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- Répartition par filières et cadres d'emplois

Catégorie Filière	cadre d'emplois	Titulaires			Contractuels			Total
		F	H	*Sous total*	F	H	*Sous total*	
Catégorie A	Directeurs généraux de services départements ou régions (et adjoints)		1	*1*		1	*1*	**2**
Emplois fonctionnels			1	*1*		1	*1*	**2**
Catégorie A	Administrateurs	4	6	*10*	3	1	*4*	**14**
	Attachés	175	78	*253*	41	17	*58*	**311**
Catégorie B	Rédacteurs	164	18	*182*	2		*2*	**184**
Catégorie C	Adjoints administratifs	238	27	*265*				**265**
Administrative		581	129	*710*	46	18	*64*	**774**
Catégorie A	Ingénieurs en chef	3	9	*12*	1		*1*	**13**
	Ingénieurs	53	76	*129*	5	17	*22*	**151**
Catégorie B	Techniciens	27	122	*149*		9	*9*	**158**
Catégorie C	Agents de maîtrise	19	129	*148*				**148**
	Adjoints techniques	23	163	*186*		3	*3*	**189**
	Adjoints techniques des établissements d'enseignement	1260	911	*2171*	5	13	*18*	**2189**
	Contractuels CDI AGEMA					2	*2*	**2**
Technique		1385	1410	*2795*	11	44	*55*	**2850**
Catégorie A	Conservateurs du patrimoine	2	2	*4*				**4**
	Attachés de conservation du	4	1	*5*				**5**
	Bibliothécaires	3		*3*				**3**
Catégorie B	Assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques		1	*1*				**1**
Culturelle		9	4	*13*				**13**
Catégorie A	Médecins	1		*1*	1	1	*2*	**3**
Catégorie B	Assistants socio-éducatifs	2		*2*				**2**
Médico-Sociale		3		*3*	1	1	*2*	**5**
	Total	**1978**	**1544**	*3522*	**58**	**64**	*122*	**3644**

- L'encadrement

Tx d'encadrement	Services	EPLE
2018	17%	8%

En 2018, 42 % des encadrants dans les services sont des femmes, contre 17 % dans les EPLE.

En moyenne, 1 encadrant coordonne une équipe de 5 agents dans les services et de 11 agents dans les EPLE.

Taux d'encadrement : Il est calculé à partir du nombre d'agents en situation d'encadrement (Directeurs, Adjoints aux directeurs, chefs de service, de pôle, d'équipe, de subdivision, agents d'encadrement, etc.) rapporté au nombre d'agents.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Analyse de l'effectif selon le statut (fonctionnaire / contractuel)

▪ Evolution de la répartition depuis 2015

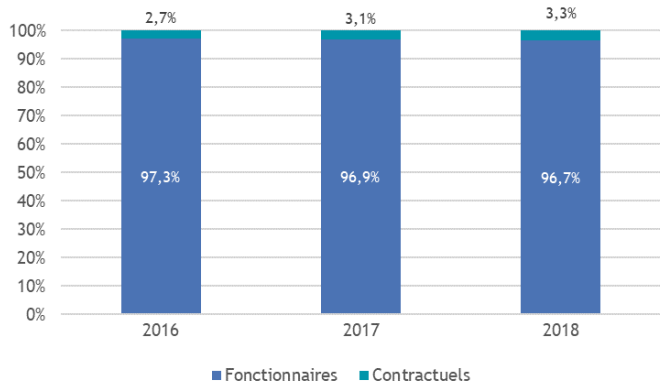

Les contractuels sur emplois permanents sont essentiellement affectés dans les services. Leur proportion demeure faible.

▪ 3 522 Fonctionnaires

Situation statutaire	Femmes	Hommes	Total
Titulaires FP Territoriale	1810	1369	**3179**
Stagiaires FP Territoriale	101	65	**166**
Détachés originaires de la FP Territoriale	13	27	**40**
Détachés originaires de la FP d'Etat (SLD)	48	73	**121**
Détachés originaires de la FP d'Etat	6	9	**15**
Détachés originaires de la FP Hospitalière		1	**1**
Total	**1978**	**1544**	**3522**

Définitions

Le détachement est la position du fonctionnaire placé hors de son cadre d'emplois, emploi ou corps d'origine.

Le détachement sans limitation de durée (SLD) concerne les seuls fonctionnaires, arrivés par transfert de compétence, qui n'ont pas demandé leur intégration dans la fonction publique territoriale.

▪ 122 Contractuel·le·s

Motif ou origine contrat	Femmes	Hommes	Total
CDI après 6 ans	22	18	**40**
CDI transférés Etat	4	3	**7**
CDI venant d'un autre collectivité	3		**3**
Total Contrat à durée indéterminée	29	21	**50**
CDD 3 ans renouvelables	26	27	**53**
CDD travailleurs handicapés (1 an)	3	16	**19**
Total Contrat à durée déterminée	29	43	**72**
Total	**58**	**64**	**122**

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Les mouvements de personnel

Ces tableaux indiquent l'ensemble des mouvements externes du personnel permanent rémunéré.

▪ 316 arrivées – mouvements externes des personnels

Motifs d'arrivée	Femmes	Hommes	Total
Recrutement direct	79	35	**114**
Droit d'option et Transferts	41	25	**66**
Mutation	24	25	**49**
Concours	11	12	**23**
Recrutement de travailleurs handicapés	3	15	**18**
Non titulaires	10	6	**16**
Détachement FPE, FPH, autres collectivités …	2	11	**13**
Nomination sur emploi réservé		9	**9**
Réintégration suite congé parental	4		**4**
Réintégration suite disponibilité	3		**3**
Réintégration suite détachement		1	**1**
Total	**177**	**139**	**316**

Evolution du taux d'arrivée

	2016	2017	2018
% Femmes	2,6%	3,4%	4,9%
% Hommes	3,1%	3,1%	3,8%
Total	**5,7%**	**6,5%**	**8,7%**

Le taux d'arrivée correspond au pourcentage d'agents permanents ayant intégré la collectivité au regard des effectifs au 31 décembre.

Les fonctionnaires représentent 89% des arrivées, les contractuels 11%.

6% des arrivées correspondent à des agents recrutés au titre d'une Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

▪ 162 départs – mouvements externes des personnels

Motifs de départ	Femmes	Hommes	Total
Retraite	36	39	**75**
Disponibilité	18	12	**30**
Mutation	9	9	**18**
Décès	3	9	**12**
Démission, Radiation, Licenciement …	4	6	**10**
Détachement	3	3	**6**
Réintégration	2	3	**5**
Congé parental	4		**4**
Cessation d'activité		2	**2**
Total	**79**	**83**	**162**

Evolution du taux de départ

	2016	2017	2018
% Femmes	2,1%	2,2%	2,2%
% Hommes	1,8%	2,1%	2,3%
Total	**4,0%**	**4,4%**	**4,4%**

Le taux de départ correspond au pourcentage d'agents permanents ayant quitté la collectivité au regard des effectifs au 31 décembre.

Les départs en retraite représentent 46% des départs (66% en 2017, 65% en 2016). Ils correspondent à 1,4% des effectifs des services (1,1% en 2017) et 2,5% de ceux des EPLE (3,8% en 2017).

▪ Mobilité interne

Services

Année	Mutations internes
2016	43%
2017	46%
2018	50%

La mobilité interne a légèrement progressé par rapport à l'an dernier passant de 46 à 50 %. Cette augmentation s'explique par le nombre plus important de candidats à postuler en interne.

EPLE

Année	Mutations internes
2016	43%
2017	42%
2018	42%

En 2018, le pourcentage de mobilité interne dans les EPLE est de 42 %.
Par ailleurs, 113 intégrations directes d'agents temporaires ont été effectuées (47 % des recrutements) sur des postes de service général et sur certains postes à spécialité.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// L'effectif non permanent

Cette synthèse présente les chiffres cumulés sur l'exercice.

• Le personnel temporaire

1 104 missions de remplacement
118 dans les services
986 dans les EPLE

Durée moyenne des missions
Services : 4 mois ½
EPLE : 2 mois 2/3

▪ Les motifs de recours au personnel temporaire

Motifs de recours (Cumul annuel de ETP)	Services		EPLE		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Maladie Accidents Dispo-Office	10,7	1,9	133,7	39,5	**185,8**
Poste vacant	16,8	4,4	87,4	47,0	**155,6**
Temps Partiel et Compensation	0,6	0,0	32,1	5,6	**38,3**
Renfort Occasionnel	14,5	5,2	6,4	2,7	**28,8**
Naissance Congé-Parental	9,3	2,2	1,8	0,4	**13,7**
Disponibilités hors Dispo-Office	0,7	0,7	1,4	0,9	**3,7**
Congé de Formation	1,8	0,2	0,7		**2,7**
Sous total	**54,4**	**14,6**	**263,5**	**96,1**	**428,6**
Total	**69,0**		**359,6**		**428,6**

▪ La masse salariale des temporaires

Motifs de recours (MS annuelle en K€)	Services		EPLE		TOTAL
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	
Maladie Accidents Dispo-Office	350	60	4 144	1 223	5 777
Poste vacant	552	146	2 729	1 463	4 890
Temps Partiel et Compensation	21	0	1 005	175	1 202
Renfort Occasionnel	521	246	196	85	1 049
Naissance Congé-Parental	339	92	56	13	500
Disponibilités hors Dispo-Office	28	22	44	30	124
Congé de Formation	65	6	21	0	92
Sous total	**1 877**	**573**	**8 195**	**2 990**	**13 634**
Total	**2 450**		**11 184**		**13 634**

▪ Evolution de la masse salariale des temporaires en K€

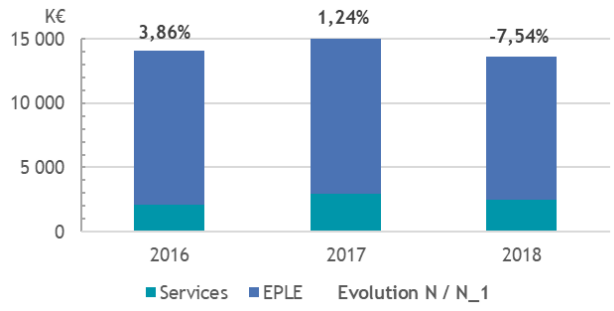

348 agents contractuels temporaires au 31 décembre 2018

1 002 agents contractuels temporaires pendant l'année 2018 :
- 143 dans les services
- 859 dans les EPLE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Les saisonnier·ère·s, vacataires : les autres missions temporaires

- **126 saisonniers** ont été affectés au service des écluses sur les canaux bretons, durant la saison 2018, avec la réalisation de 54 109 heures (64 603 en 2017) pour un coût de 855 K€ (1 029 K€ en 2017).
- **13 saisonniers** ont réalisé 7 745 heures au service des transports pour un coût de 116 K€.
- **61 vacataires** ont été rétribués pour un montant de 56 K€, en hausse de 64 % par rapport à 2017 (34 K€.)
  - 40 au titre des comités de lecture relevant de l'action culturelle – coût : 21,5 K€
  - 6 au titre de la communication et l'événementiel – coût : 23,2 K€
  - 15 à titre divers (présidents des conseils de discipline, jury …) – coût : 11,3 K€

• Les apprenti·e·s

45 apprentis au 31/12/2018
61 apprentis courant 2018, masse salariale 427 K€
(59 apprentis et 347 K€ en 2017)

L'apprentissage représente un axe de la politique jeunesse de la collectivité. L'objectif est de former des jeunes sur plus d'une dizaine de diplômes différents, dans les services, voies navigables et EPLE. Cela peut également permettre à ces jeunes d'identifier le Conseil Régional comme employeur et pour certains d'entre eux, d'être recrutés de manière temporaire ou définitive à l'issue de leur parcours de formation.

Direction	Niveau	Diplôme préparé	Femmes	Hommes	Total
DEFTLV	I	Apprenti-e MASTER - Stratégie et Ingéniérie en Formation pour Adultes	1		1
	III	Apprenti-e BTS - Support à l'action manégériale	1		1
DIL	I	Apprenti-e ING - Energie risques environnement		1	1
	IV	Apprenti-e BP - monteur en installation du génie climatique et sanitaire		1	
	V	Apprenti-e CAP - Peintre, applicateur de revêtement		1	
DIRAM	III	Apprenti-e LIC PRO - Aménagement paysager et Urbanisme		1	
DIRCI	I	Apprenti-e MASTER - Ingéniérie et conduite de projets événementiels	1		
	III	Apprenti-e DUT - Informatique		1	
DRH	III	Apprenti-e BTS - Assistant-e manager	1		
DSI	I	Apprenti-e ING - Cybersécurité		1	1
		Apprenti-e ING - Techniques de l'industrie, réseaux et télécom		1	1
	III	Apprenti-e BTS - Services Informatiques aux Organisations		3	3
	IV	Apprenti-e BAC PRO - Systèmes Electroniques Numériques		2	2
DTPVN	I	Apprenti-e MASTER - Environnement territoire et paysage		1	1
	III	Apprenti-e BTM - Photographe	1		1
	V	Apprenti-e CAP - Menuisier installateur		1	1
PRESIDENCE	III	Apprenti-e BTS - Communication		1	1
		Sous total Services	5	15	20
EPLE	V	Apprenti-e CAP - Cuisine	3	14	17
	V	Apprenti-e CAP - Hygiène et propreté des locaux	5	1	6
	V	Apprenti-e CAP - Maintenance des bâtiments des collectivités		2	2
		Sous total EPLE	8	17	25
		Total	13	32	45

6 sur 10 préparent un diplôme de niveau 5
Plus de la moitié sont en lycée
7 sur 10 sont des hommes

• Les emplois d'avenir

Au 31 décembre 2018, la Région employait 5 emplois d'avenir. Au cours de l'année, 8 emplois d'avenir ont été accueillis dans les Services pour une masse salariale de 124 K€ dont 107 K€ de salaire brut. Ce dispositif est pris en charge par l'Etat à raison de 75 % du salaire brut. Le coût résiduel pour la collectivité est de 27 K€.

Direction	Fonction exercée	Femmes	Hommes	Total
DIL	EA-Agent-e de reprographie-imprimerie		1	1
	EA-Agent-e du courrier	1		1
	EA-Agent-e logistique et administratif		1	1
DIRCI	EA-Agent administratif et logistique des partenariats	1		1
DRH	EA-Secrétaire	1		1
	Total	3	2	5

Le dispositif des emplois d'avenir est un dispositif en voie d'extinction

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Les stagiaires

110 stagiaires accueillis en 2018 (en légère diminution, 120 en 2017)

- 104 issus d'écoles, d'universités ou d'établissements professionnels
- 6 fonctionnaires de catégorie A, en stage de formation initiale

Lorsque la durée du stage est supérieure à 2 mois, le stagiaire est gratifié. Ainsi, en 2018, 39 stagiaires « écoles » (35%) ont perçu une gratification mensuelle. La durée moyenne des stages ayant donné lieu à gratification a été de 4,6 mois. Le coût moyen par stagiaire : 2 414 € (2 462 € en 2017).

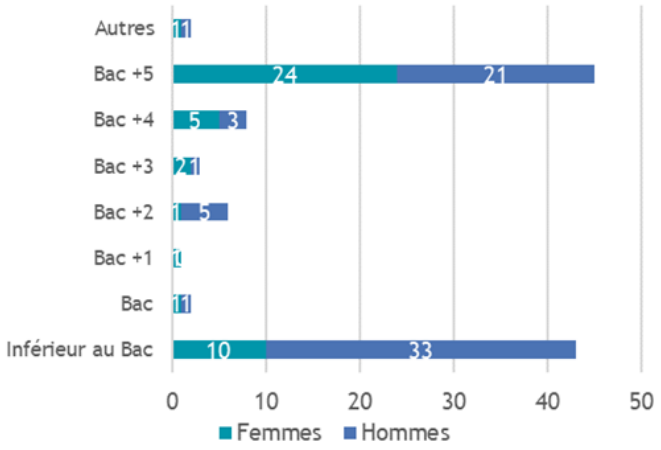

50 % des stagiaires "école" préparent un diplôme de l'enseignement supérieur, niveau supérieur ou égal à Bac+4.

43 % des stagiaires accueillis dans les services en 2018 sont des femmes.

Répartition par direction	Stagiaires Fonction Publique	Stagiaires "Ecoles"	dont gratifiés	Gratifications
DAEI		4	3	5 513
DCEEB		3	2	5 880
DEFTLV		3	1	2 940
DELS		4	2	3 518
DIL		10		
DIMER		2	2	3 806
DIRAM		7	5	14 963
DIRCI		5	4	10 448
DIRECO		2	1	3 124
DITMO		3	2	4 305
DPAF		4	2	6 589
DRH		3	1	3 045
DSI		13	2	2 861
DTPVN		26	7	16 931
CAB & Groupes Politiques		3		
DAJCP	1	7	4	8 715
DFE		3	1	1 496
DGS	5	2		
Total	6	104	39	94 132,27

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2. La rémunération et la carrière

Chiffres clés au 31/12/18

- Frais de personnel 164 M€
  dont masse salariale 161 M€
- Valeur annuelle du point : 5623,23 €
- Salaire net mensuel moyen
  femmes : 2 020 €
  hommes : 2 100 €

2018 en Bref

La masse salariale 2018 est de 161,1 M€ (155,9 M€ en 2017). Son évolution de 3,3 % est due essentiellement à l'incidence du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) et à l'évolution des effectifs.

// Les dépenses de personnel

Définitions

Masse salariale : Elle est constituée de la totalité des comptes concernés par les écritures de paie. Elle comprend les rémunérations du personnel permanent et non permanent, des apprentis et des emplois d'avenir (salaires, primes, indemnités...) et les charges sociales et patronales.

Dépenses de personnel : Elles comprennent la masse salariale, mais également ses « périphériques » (formation professionnelle, prestations d'action sociale...), ainsi que les coûts de fonctionnement liés à la gestion du personnel (frais d'annonces, cabinets de recrutement, frais médicaux, frais d'équipement de sécurité, budget de fonctionnement du service du personnel...) et les remboursements des rémunérations des personnels mis à disposition.

ETPA : Equivalent Temps Plein Annuel, correspond à une activité exercée sur la base d'un temps plein. Un agent à 100 % présent toute l'année correspond à 1 ETPA, un agent à 80 % à 0,8 ETPA.

Frais de personnel	164 774 688 €
Dépenses réelles de fonctionnement	981 035 198 €
Dépenses réelles totales	1 664 727 934 €

• Evolution des dépenses de personnel

Part des dépenses	2016	2017	2018
Fonctionnement	20,6%	16,8%	16,8%
Réelles totales	10,7%	9,3%	9,9%

Le tableau ci-dessus retrace l'évolution des dépenses de personnel de 2016 à 2018 figurant au compte 012, masse salariale et autres charges de personnel. Cette part est stable par rapport aux dépenses réelles de fonctionnement.

• Evolution de la masse salariale

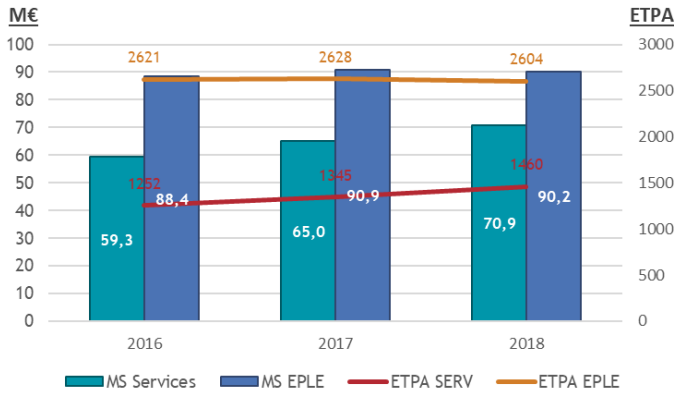

EPLE : La masse salariale et les ETPA diminuent (-1 %), ceci est dû, entre autre, à une meilleure gestion du remplacement (des temporaires).

Services : La masse salariale augmente de 9,1 % et les ETPA augmentent de 8,5 %. Sur 70,9 M€, 1 M€ sont consacrés à l'inventaire, 3,2 M€ aux ports, 8,1 M€ aux voies navigables et 3,5 M€ aux transports. La hausse est en partie liée aux transferts de compétences et l'accueil de nouveaux collaborateurs provenant des départements.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// La rémunération

Définitions

L'étude des rémunérations brutes est réalisée sur la base du salaire brut fiscal incluant le traitement brut, la nouvelle bonification indiciaire, l'indemnité de résidence, le supplément familial de traitement, le régime indemnitaire, les heures supplémentaires, les avantages en nature. Le salaire brut s'entend avant déduction des cotisations salariales. La base de référence ne concerne que les agents présents entre le 01/01/2017 et le 31/12/2017.

Le salaire net correspond au salaire brut, diminué des cotisations salariales et de sécurité sociale ainsi que des différentes contributions (CSG, CRDS, et le cas échéant, contribution de solidarité).

Le salaire médian correspond à la valeur du salaire tel que 50 % des salariés de la population considérée ont une rémunération supérieure et 50 % ont une rémunération inférieure.

28 338 €

Rémunération brute annuelle moyenne

(2017 : 27 716 € soit +2.2 %)

24 112 €

Rémunération nette annuelle moyenne

(2017 : 23 937 € soit +0,7 %)

- Services : 29 422 €
- EPLE : 20 923 €

• Rémunération nette moyenne par catégorie d'emplois

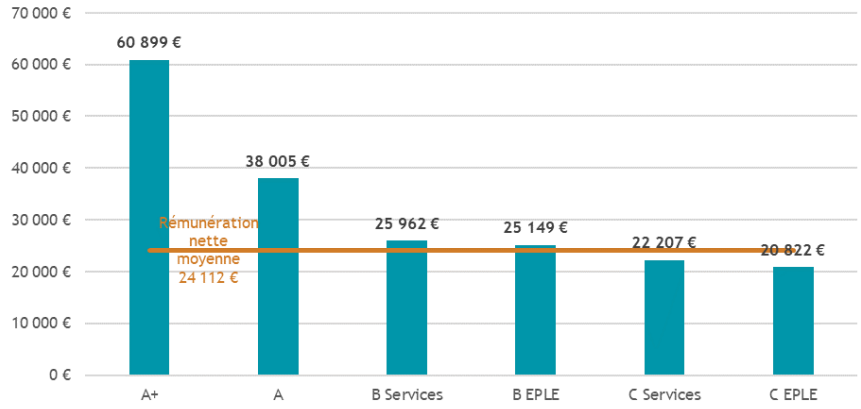

La variation de la rémunération nette moyenne est en hausse par rapport à 2017. Cela s'explique par l'évolution des effectifs et les mouvements (départs/arrivées). Les mesures catégorielles et réglementaires initialement prévues pour 2018 ont été reportées à 2019.

• Rémunération nette moyenne par genre

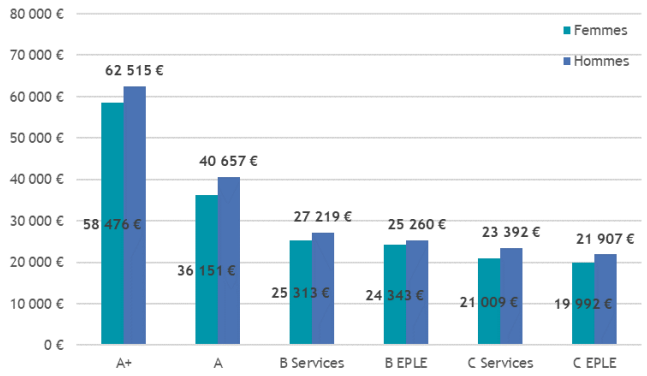

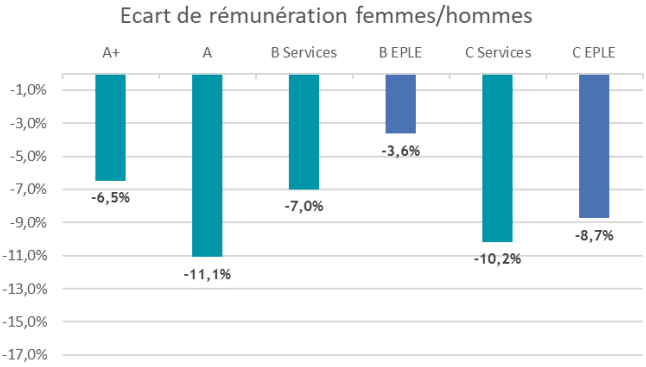

L'écart de rémunération s'explique essentiellement par le travail à temps partiel des femmes et une plus grande proportion d'hommes sur les postes d'encadrement dans les EPLE (pour la Catégorie C) et dans les services (pour les A et A+).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Salaire net médian mensuel

Salaire net médian par catégorie et statut	Mensuel	
	Titulaires	Contractuels
Cat. A+	4 992 €	4 957 €
Cat. A	3 062 €	2 775 €
Cat. B	2 116 €	1 785 €
Cat. C	1 746 €	1 559 €
Médiane	**1 805 €**	**2 534 €**

Le salaire net médian 2018 des agents contractuels sur emplois permanents est principalement basé sur celui des agents de catégorie A car ils représentent toujours la plus grande partie de cet effectif et leur rémunération est plus élevée.

Le salaire net médian des agents titulaires sur emplois permanents a augmenté de 0,4 % en 2018, sa variation est essentiellement liée à l'évolution du GVT.

• Représentation graphique des rémunérations nettes mensuelles

80 % des agents perçoivent un salaire mensuel compris entre les deux traits noirs, la moyenne est représentée par le trait rouge et 50 % des agents perçoivent un salaire mensuel compris dans le carré blanc.

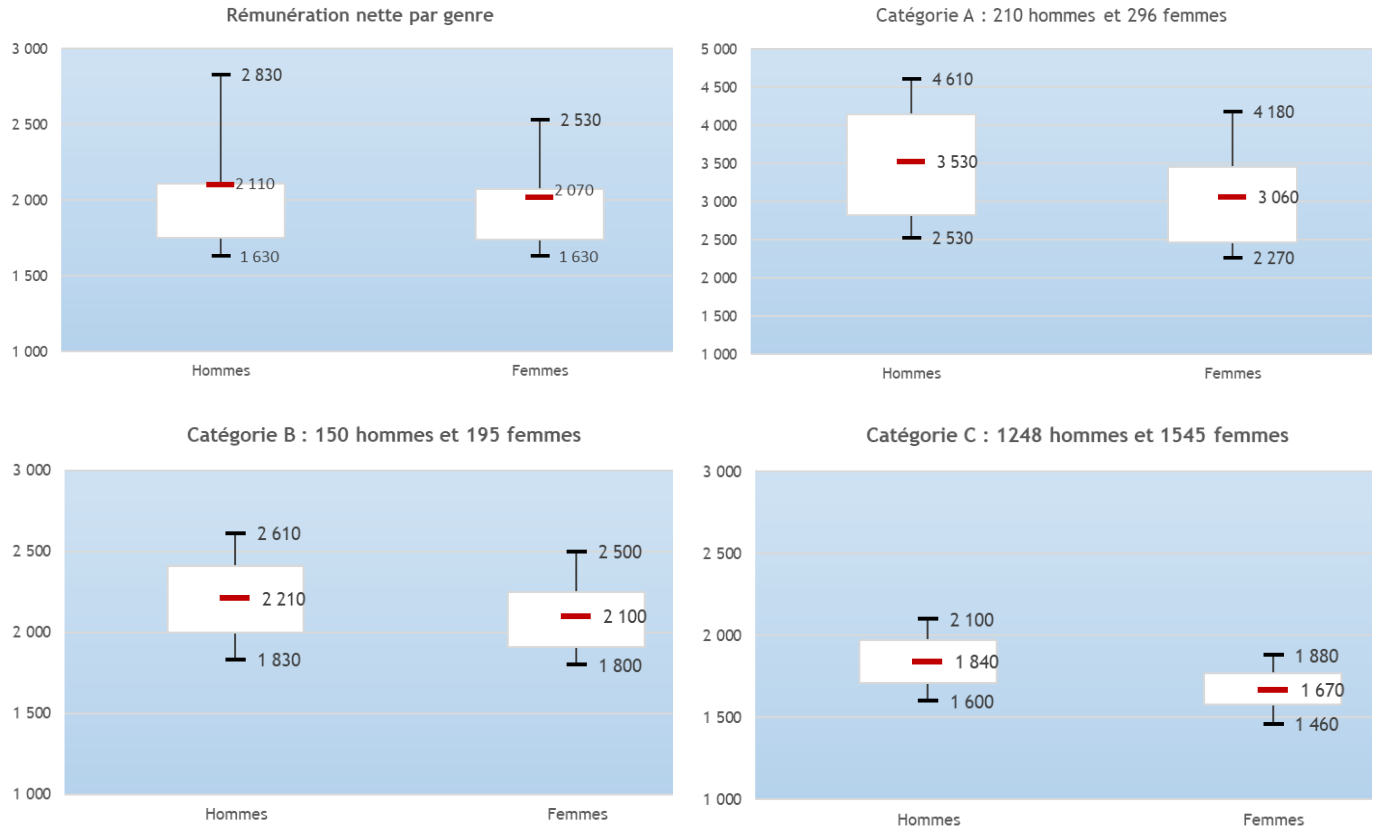

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// La carrière

Définitions

Avancement d'échelon : passage d'un échelon à l'échelon immédiatement supérieur à l'intérieur d'un même grade. Le statut particulier de chaque corps ou cadre d'emplois prévoit la durée de service nécessaire pour passer d'un échelon à l'échelon supérieur.

Avancement de grade : passage d'un grade à un autre à l'intérieur d'un même corps ou cadre d'emplois. Il peut intervenir après la réussite à un examen ou un concours professionnel ou au choix de l'employeur.

Promotion interne : passage d'un corps ou d'un cadre d'emplois à un autre corps ou cadre d'emplois au sein de la même fonction publique. Elle a lieu au choix ou après examen professionnel.

• 1547 Avancements d'échelon

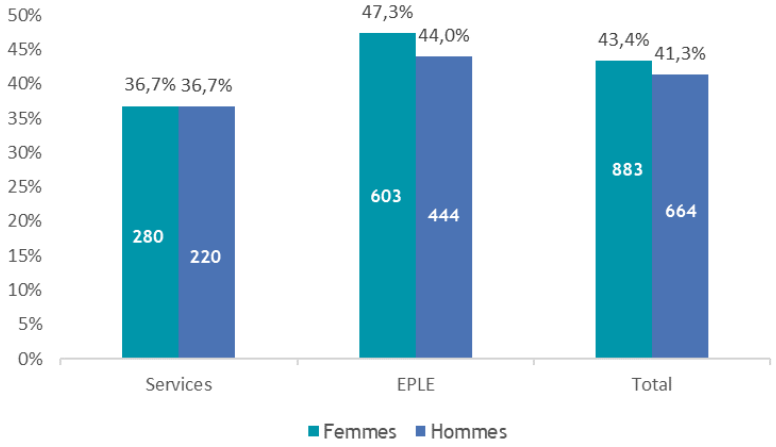

1547 agents ont bénéficié d'un avancement d'échelon (1159 en 2017, soit +33,5 %).

• 280 Avancements de grade

280 fonctionnaires, soit 8 % ont bénéficié d'une inscription au tableau d'avancement en 2018 (10 % en 2017).

▪ Part des femmes et des hommes promouvables ayant bénéficié d'un avancement de grade

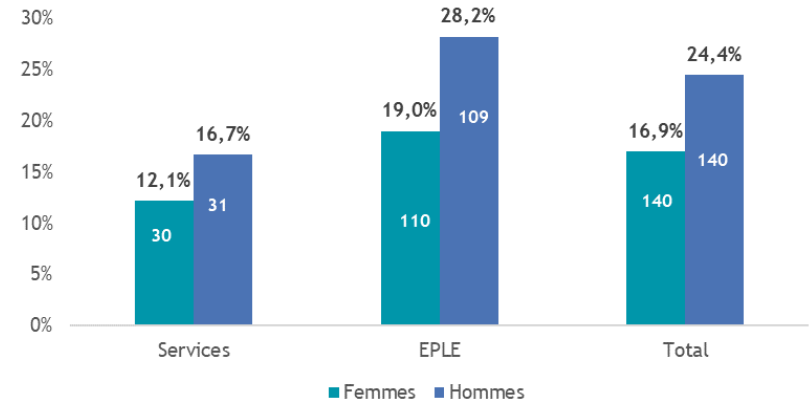

L'analyse porte sur la part des femmes et des hommes promus sur l'ensemble des promouvables.

Les agents promouvables sont les agents qui remplissent les conditions statutaires pour accéder au grade supérieur.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Avancement de grade	Femmes					
	Promou-vables	Promues	% avan-cement	Promou-vables	Promus	% avan-cement
Administrateur général (voie principale)	1			1		
Administrateur général (voie exceptionnelle)				1		
Administrateur hors classe	2	1	50%	3		
Attaché hors classe (voie principale)	20	1	5%	9	4	44%
Attaché hors classe (voie exceptionnelle)	8			3		
Attaché principal (au choix)	22	4	18%	6	1	17%
Attaché principal (examen)	7	1	14%	4	1	25%
Rédacteur principal de 1ère classe (au choix)	28			2		
Rédacteur principal de 2ème classe (au choix)	18			3		
Adjoint administratif principal de 1ère classe	91	18	20%	10	4	40%
Adjoint administratif principal de 2ème classe (au choix)	7	2	29%	1		
Total filière administrative	**204**	**27**	**13%**	**43**	**10**	**23%**
Ingénieur en chef Hors classe				1		
Ingénieur hors classe (voie principale)	4			9		
Ingénieur principal	14	1	7%	25	3	12%
Technicien principal de 1ère classe (au choix)	2			12		
Technicien principal de 1ère classe (examen)				1		
Technicien principal de 2ème classe (au choix)	2			21	3	14%
Technicien principal de 2ème classe (examen)				1	1	100%
Agent de maîtrise principal	9			39	2	5%
Adjoint technique principal de 1ère classe	13	2	15%	44	11	25%
Adjoint technique principal de 2ème classe (au choix)	1			2	1	50%
Adjoint technique principal de 2ème classe (examen)				1		
Adjoint technique principal de 1ère classe des EE	250	40	16%	286	88	31%
Adjoint technique principal de 2ème classe des EE	325	70	22%	88	21	24%
Total filière technique	**620**	**113**	**18%**	**530**	**130**	**25%**
Conservateur du patrimoine en chef	1					
Bibliothécaire (au choix)	2					
Total filière culturelle	**3**					
Total	**827**	**140**	**17%**	**573**	**140**	**24%**

- **54 Promotions internes**

Promotion interne par filière	Catégorie			Sexe		Total
	A	B	C	Femmes	Hommes	
Administrative	0	2	0	1	1	2
Technique	5	5	42	11	41	52
Total	**5**	**7**	**42**	**12**	**42**	**54**

Sur 54 agents inscrits sur les listes d'aptitude, 42 adjoints techniques ont bénéficié d'une promotion interne au grade d'agent de maîtrise.

En 2018, 9,5 % des agents ont bénéficié d'un avancement de grade ou d'une promotion interne (12 % en 2017)

Taux des agents promus par sexe	Cat. A	Cat. B	Cat. C	Total
Femmes	4,5%	1,0%	9,0%	7,7%
Hommes	6,4%	6,4%	13,2%	11,8%

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

3. La formation

Chiffres clés au 31/12/18

- Budget formation : 2 M€
- 2 998 agents formés
  - Femmes : 56 %
  - Hommes : 44 %
- 11 490 jours de formation

2018 en Bref

La politique de formation de la collectivité met l'accent en priorité sur le développement des capacités et les formations à la sécurité. Dans le cadre de la transformation de l'administration, un programme d'animation managériale a été initié et des modules complémentaires ont été proposés. L'accompagnement métier s'est poursuivie pour les EMAT et les EPLE, notamment en matière de génie technique ou de maintenance informatique. Le nombre de journées de formation est en hausse de 2,9 %.

// Les éléments de cadrage

• Le budget

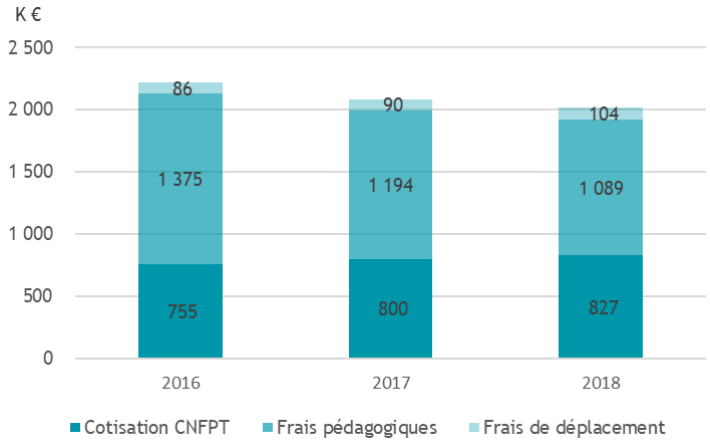

La formation représente 1,2 % des frais de personnel en 2018.

Le montant des sommes investies par jour de formation est de 176 euros (- 10 euros par rapport à 2017).

Le budget consacré à la formation en 2018 s'élève à 2 M€ euros (-3,1%), dont 0,8 M€ de cotisation obligatoire versée au CNFPT (+3%), 1,1 M€ de frais pédagogiques (-8,7%) et 0,1 M€ de frais de déplacements (+15,3%).

• La typologie des agent·e·s formé·e·s

▪ Répartition par catégorie des agent·e·s ayant participé au minimum à une action de formation

nombre d'agents	Femmes	Hommes	Total
Catégorie A	279	167	446
Catégorie B	178	123	301
Catégorie C	1 222	940	2 162
Autres dispositifs	11	78	89
Total	1690	1308	2998

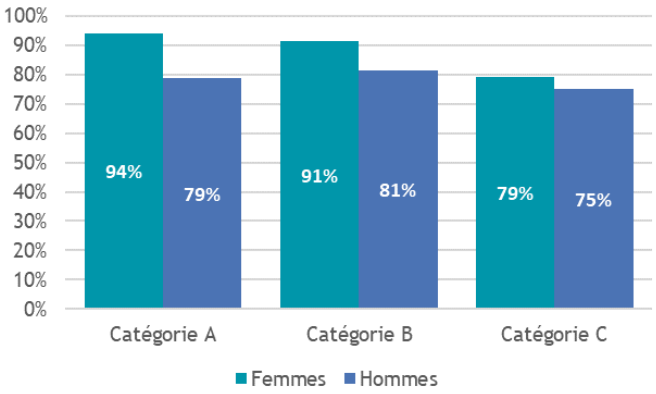

Le nombre d'agents permanents qui a participé au minimum à une action de formation en 2018 est en hausse (+18%).

En 2018, près de 82 % des agents permanents ont participé au minimum à une action de formation. La proportion des hommes qui partent en formation progresse dans les catégories A et C et diminue en catégorie B. Les femmes qui partent en formation restent majoritaires en catégorie A.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- **Le Compte Personnel de Formation (CPF)**

Le CPF alimenté en heures, est utilisable par tout salarié, tout au long de sa vie active, pour suivre une formation qualifiante. En 2018, ce sont 287 jours qui ont été mobilisés dans le cadre du CPF.

// Les domaines et les types de formation

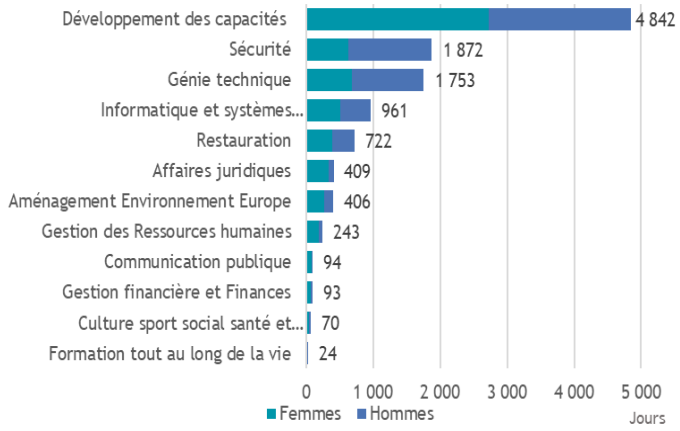

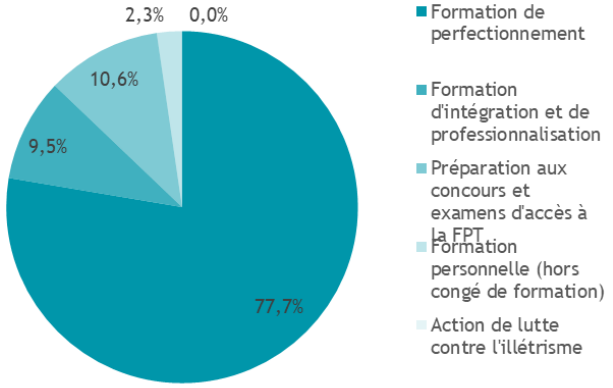

78 761 heures de stages ont ainsi été réalisées et prises en charge au titre du plan de formation.

Absence pour concours en jours ouvrés	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total
Femme	20	90	78	188
Homme	20	29	41	90
Total	**40**	**119**	**119**	**278**

En 2018, dans les services, 126 femmes et 52 hommes ont été absents pour se rendre ou préparer un concours/examen.

// La formation selon les types d'organismes et par catégorie

Formation par Organisme (en jours)	Interne Région	CNFPT	Autres organismes	Total
Cat. A	204,4	758,8	1 357,6	2 320,8
Cat . B	243,3	784,6	886,6	1 914,5
Cat . C	629,5	1 258,4	5 242,3	7 130,3
Agents relevant d'autres dispositfs	16,6	3,0	104,5	124,1
Total en jours	1 093,8	2 804,9	7 591,0	11 489,6
ETP annuel sur la base des jours ouvrés	4,3	11,1	30,1	45,6

La Région a majoritairement recours à des prestataires autres que le CNFPT car son offre de formation pour certains domaines d'expertise n'est pas toujours adaptée.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

4. L'environnement de travail

Chiffres clés au 31/12/18

- 12 % des agents sont à temps partiel
- Heures Supplémentaires : 1,5 ETP
- CET : 15 800 jours
- BOE : 13,11 %
- Taux d'absentéisme : 8,5 %

2018 en Bref

En matière de temps de travail, les outils Amzer pour les services, AgileTime pour les VN et MyAntiriade pour les EPLE ont permis de fluidifier et dématérialiser les procédures et d'optimiser la gestion des plannings de travail.

La collectivité poursuit par ailleurs sa politique volontariste pour le temps partiel (2/3 sur autorisation), son accompagnement des agents en situation de handicap et sa politique de prévention des risques et de santé au travail.

// Le temps de travail des agent·e·s des services

Les éléments relatifs à la gestion des horaires ne concernent que le personnel permanent rémunéré ainsi que le personnel non permanent effectuant des missions de remplacement des agents des services. Les agents des lycées ont conservé leur régime antérieur applicable dans leurs administrations d'origine.

• Les horaires variables : 64 % des agent·e·s des services badgent

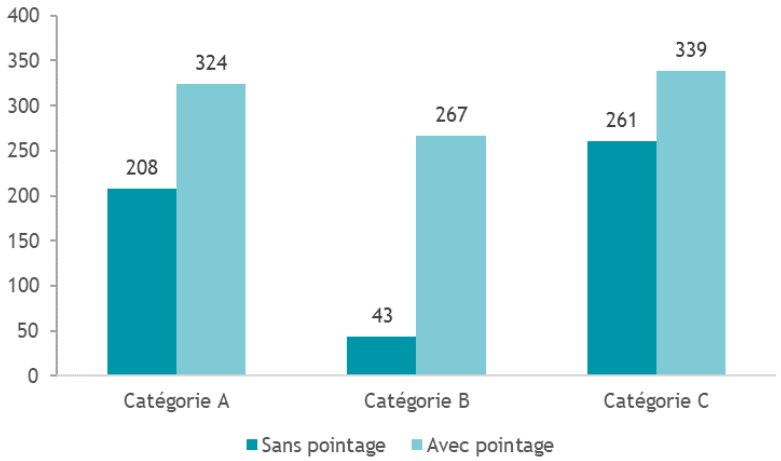

Chaque agent des services badge, à l'exception des :

- titulaires du "pack encadrement" dont la liste est fixée par arrêté du Président,
- agents d'entretien et éclusiers des voies navigables,
- agents des Equipes mobiles d'assistance technique (EMAT)

• La gestion des horaires : l'équivalent de 10,5 ETP annuels récupérés

▪ Horaires variables : l'équivalent de 9 ETP récupérés

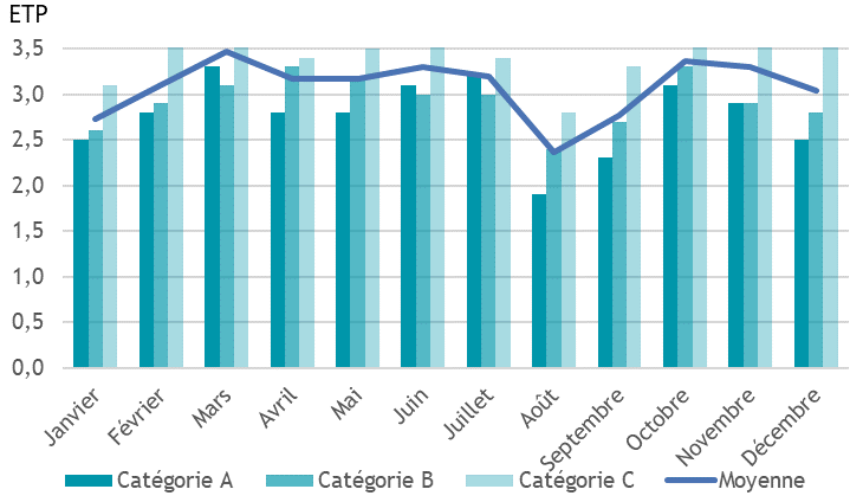

Dans le cadre de la gestion individuelle des horaires variables, les agents des services qui badgent peuvent récupérer au maximum l'équivalent d'une demi-journée par mois.

Au cours de l'année 2018, 748 agents (+ 13 %) ont bénéficié de la récupération des horaires variables :

- 246 agents de catégorie A,
- 217 de catégorie B
- 285 de catégorie C

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

▪ Heures supplémentaires : 1,5 ETP

En outre, à titre exceptionnel, des heures supplémentaires réalisées dans le cadre des nécessités du service, à la demande expresse et dûment motivée de la hiérarchie peuvent faire l'objet de récupérations horaires.

Au cours de l'année 2018, 103 agents ont récupéré des heures supplémentaires sous forme d'absence (61 agents de catégorie A, 25 de catégorie B et 17 de catégorie C). Le volume global horaire est en baisse par rapport à 2017.

▪ Evolution des heures récupérées

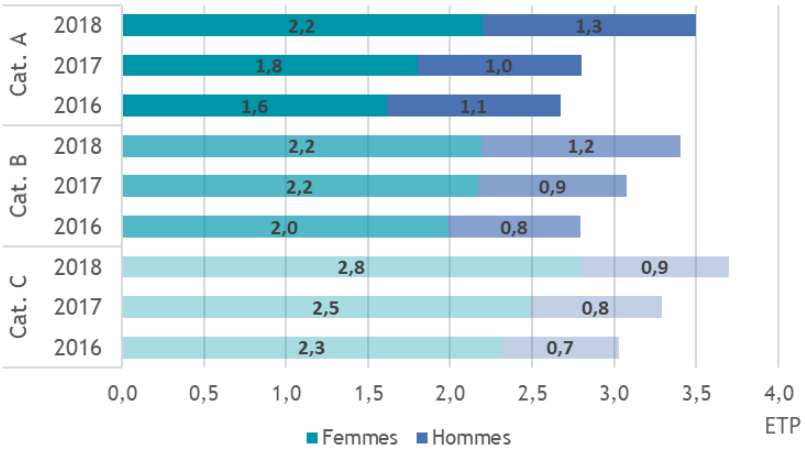

Le nombre d'heures récupérées augmente de 11 %. (Diminution des heures supplémentaires et augmentation des horaires variables de 17,7 %).

792 agents ont récupéré, en moyenne, 22 heures, (26 heures pour les heures supplémentaires et 22 pour les horaires variables).

• La gestion des horaires : 10,8 ETP d'heures écrêtées

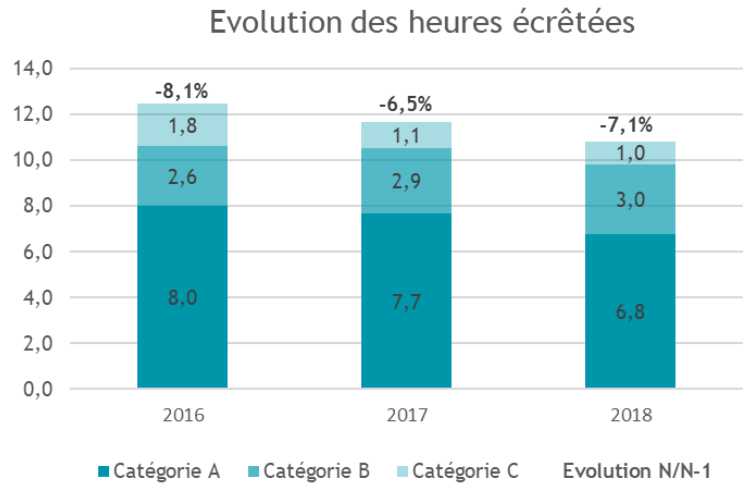

Le cumul des heures autorisées en crédit (excédent d'heures travaillées comptabilisées) ne doit pas dépasser l'équivalent de 12h ; au-delà de ce cumul, les heures sont écrêtées.

Le nombre d'heures écrêtées est en diminution depuis 2016.

• Le compte épargne-temps (CET) : 15 800 jours épargnés

Les agents sur emploi permanent des services peuvent ouvrir un compte épargne-temps. Les règles de fonctionnement ont été modifiées par la Région le 1er novembre 2010 suite à l'assouplissement des dispositifs réglementaires.

L'épargne est limitée à 60 jours. Les 15 premiers jours épargnés sont nécessairement pris sous forme de congés. Entre 16 et 60 jours épargnés, la monétisation est également possible, ainsi que la conversion en points de retraite additionnelle (RAFP).

Agents ayant un CET	Au 31/12/2018				Dont ouverts en 2018	
	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	Femmes	Hommes
Cat. A	245	180	425	58%	25	20
Cat. B	147	76	223	66%	14	14
Cat. C	208	188	396	53%	32	19
Total	**600**	**444**	**1044**	**57%**	**71**	**53**

En 2018, 3 565 jours de CET ont été épargnés (3 561 en 2017). En moyenne, les agents à temps plein ont épargné 3.6 jours contre 2,8 jours pour les agents à temps partiel.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

CET	Au 31/12/2018				Dont accumulés en 2018	
Jours accumulés	Femmes	Hommes	Total	% Femmes	Femmes	Hommes
Cat. A	3814	3527	7341	52%	780	830
Cat. B	2094	1130	3224	65%	419	328
Cat. C	2597	2687	5284	49%	519	689
Total	**8505**	**7344**	**15849**	**54%**	**1718**	**1847**

L'indemnisation au titre de l'année 2018 (rémunération effectuée en 2019), a concerné 183 agent-e-s, dont 96 de catégorie A, pour un montant total estimé à 239 K€. En moyenne, 12 jours ont été indemnisés.

193 jours ont été inscrits au titre de la retraite additionnelle.

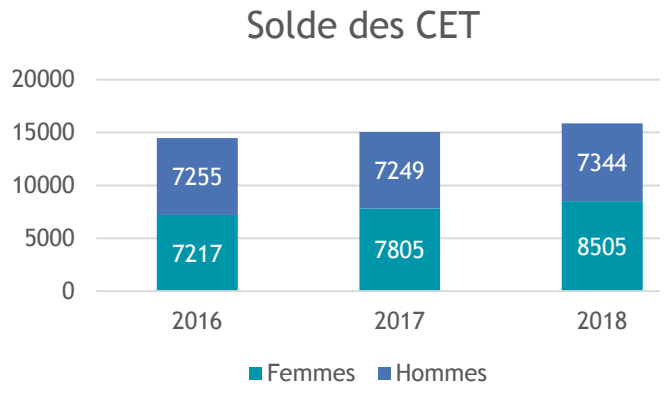

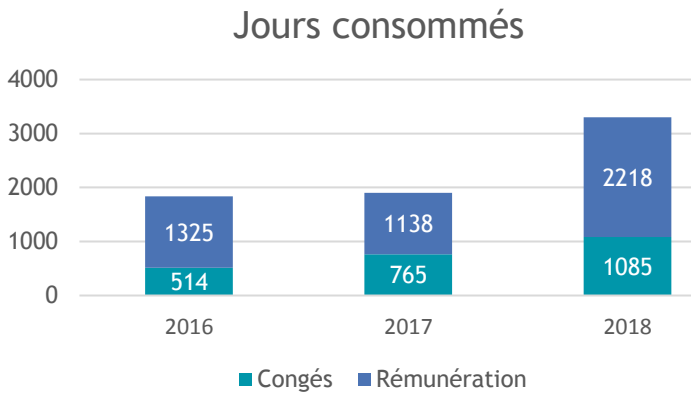

- **Le don de jours de congé : 47 jours**

Depuis 2015, les agents peuvent effectuer un don de jours de repos au bénéfice d'un collègue, proche aidant de personne en perte d'autonomie ou présentant un handicap, sous certaines conditions encadrées par la règlementation. Ce don est anonyme et les jours sont cumulés sur un compte commun. En 2018, **31** agents ont fait des dons pour un total de **47** jours et **4,5** jours ont été utilisés.

// Les congés spécifiques

- Congés bonifiés : 6 agent·e·s en ont bénéficié

Le droit aux congés bonifiés s'exerce tous les 3 ans. L'octroi de ce congé s'accompagne d'une bonification maximale de 30 jours de congés annuels permettant aux agents concernés de se rendre dans le département ou territoire d'outre-mer dont ils sont originaires. Ils étaient 11 en 2017.

- Congés de maternité-adoption : 58 femmes, 5 562 jours

Au cours de l'année 2018, 58 femmes ont été en congé de maternité, 43 dans les services et 15 dans les EPLE, pour 5 562 jours.

En 2018, 1 emploi d'avenir a bénéficié d'un congé de maternité.

- Congés de paternité : 27 agents, 301 jours

Le congé paternité est à prendre dans les 4 mois qui suivent la naissance ou l'adoption d'un enfant. Il est de 11 jours consécutifs et de 18 jours pour la naissance ou l'adoption de jumeaux ou de triplé.

En 2018, 27 agents ont bénéficié du congé de paternité, 19 dans les services et 8 dans les EPLE, pour 301 jours

- Congés parentaux : 12 femmes

Le congé parental est accordé de droit, à l'agent, après un congé pour maternité (ou après la naissance, pour le père), un congé d'adoption, ou lors de l'arrivée au foyer d'un enfant n'ayant pas atteint l'âge de la fin d'obligation scolaire, adopté ou confié en vue de son adoption.

En 2018, 12 femmes ont bénéficié de ce droit, pour 1 693 jours. Pour 10 femmes, le congé parental a succédé au congé de maternité ou d'adoption, pour les 2 autres, il s'agit de renouvellement.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Les temps partiels

Chiffres clés

- 12 % des agents exercent leur activité à temps partiel. Ce pourcentage est stable depuis 2013.
- 87 % sont des femmes
- 67 % sont des agents de catégorie C
- 45 % exercent dans un EPLE (49 % en 2017)
- 2 temps partiels sur 3 sont accordés sur autorisation

Répartition des temps partiels par genre et catégorie	Femmes			Hommes			Total
	A	B	C	A	B	C	
90%	26	27	28	5	1	3	90
80%	33	36	209	4	5	34	321
70%	2		4			2	8
60%	3		4			1	8
50%	2		10			2	14
Temps partiel	66	63	255	9	6	42	441
Temps complet	230	132	1290	201	144	1206	3203
% des temps partiel	22%	32%	17%	4%	4%	3%	12%

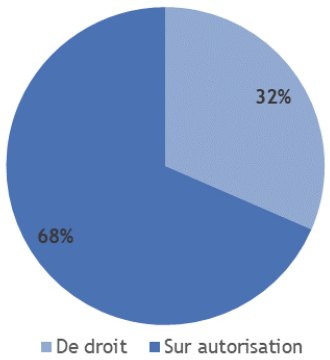

// Les travailleur·se·s handicapé·e·s

• Obligation d'emploi (OE)

Depuis le 1er janvier 2011, la Région a dépassé le seuil légal de bénéficiaires de l'obligation d'emploi fixé à 6 %. Au 1er janvier 2018, la Région recense 498 agents en situation de handicap au sein de ses effectifs (sur un effectif total de 3 799 agents) selon les critères de déclaration définis par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP), soit un taux d'emploi de 13,11 % au titre de l'année 2019. La déclaration auprès du FIPHFP se fait au titre de l'année n-1.

Depuis 2011, la Région Bretagne ayant dépassé le taux d'emploi légal de travailleurs handicapés, ne verse plus de contribution financière au FIPHFP.

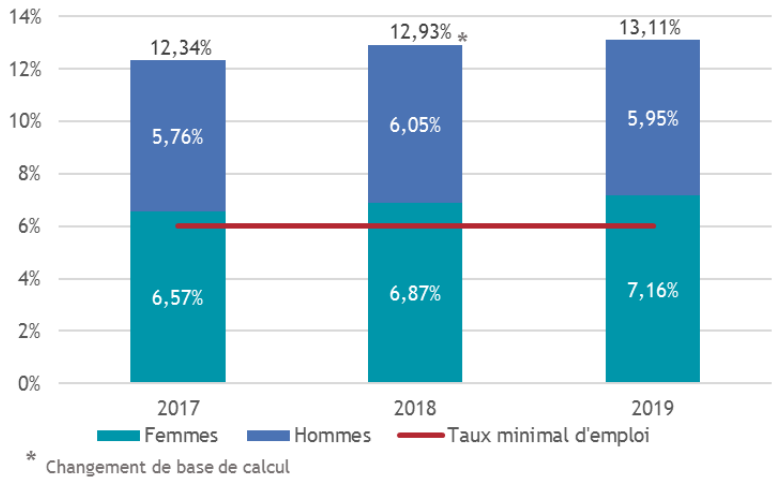

Répartition par statut

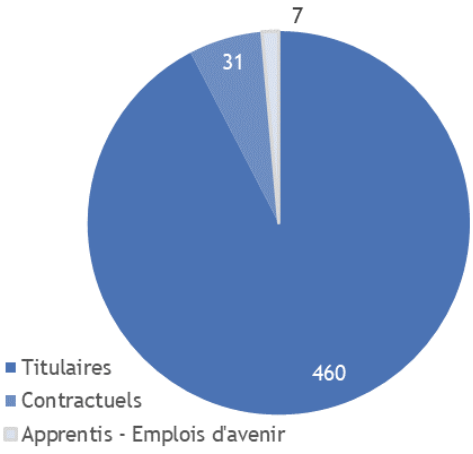

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- ## Les bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)

Répartition par catégorie

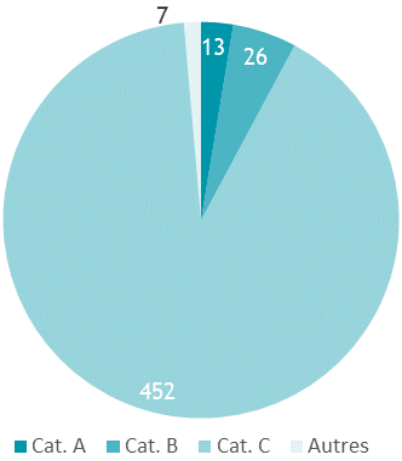

Evolution du nombre de bénéficiaires de l'obligation d'emploi

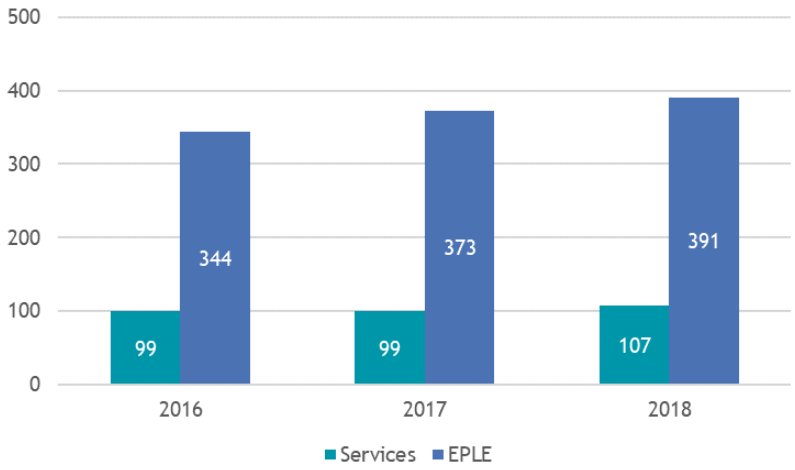

// La santé au travail

- ## La médecine professionnelle et préventive

En 2018, trois médecins assuraient le suivi médical professionnel des agents sur l'ensemble des sites de la Région :

- Un médecin coordonnateur de prévention, en poste à Rennes, en charge des services du siège et des établissements de l'Est du territoire breton
- Un médecin de prévention en poste à Guingamp, en charge des établissements du Nord du territoire breton
- Un médecin de prévention en poste à Lorient en charge des établissements du Sud du territoire breton

L'ensemble des agents de la collectivité passe une visite médicale tous les 2 ans. Les agents nécessitant un suivi spécifique sont reçus par les médecins chaque année.

Outre les examens complémentaires prescrits par la médecine de prévention, la Région prend en charge la visite d'embauche auprès d'un médecin agréé, préalable au recrutement dans la fonction publique. De même, lorsqu'un dossier est présenté pour avis sur l'attribution ou la prolongation d'un congé de longue maladie, de longue durée au comité médical ou à la commission de réforme en cas d'accident du travail, de maladie professionnelle, d'invalidité, les expertises et honoraires sont pris en charge par la collectivité.

Pour 2018, les frais médicaux s'élèvent à 275 K€ (236 K€ en 2017) :

Coût (en Euros)	Services	EPLE
Visites d'embauche médecine agréée	4 794	7 726
Longue maladie, longue durée, accident de travail- maladie professionnelle (honoraires et frais médicaux)	22 879	208 399
Visites de contrôles hygiène et sécurité, frais médicaux divers	3 842	8 742
Sous total	**31 515**	**224 867**
Consommables et petit matériel	5 198	
Consultations honoraires	3 189	
Examens complémentaires	8 919	
Actions de prévention	1 500	
Sous total	**18 806**	

La Région est auto-assureur et ne verse plus de cotisation au titre de l'assurance du personnel. Elle prend directement en charge les frais médicaux en lien avec les accidents du travail.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Les absences au travail

Le nombre de jours d'absence est comptabilisé hors congés de maternité et paternité, hors journées de formation, hors jours de grève et absences syndicales. Il est calculé sur la base de 253 jours ouvrés équivalent temps plein (les week-ends, les jours fériés ne sont pas comptés).

▪ Taux d'absentéisme : 8,5 %

Absence par motif en jours ouvrés	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Total	Taux d'absentéisme
Accident de travail	52	137	7 255	7 444	0,8%
Maladie professionnelle		115	4 980	5 095	0,6%
Maladie ordinaire	2 599	1 775	34 352	38 726	4,3%
Longue et grave maladie	471	497	12 716	13 684	1,5%
Longue durée	317	474	7 919	8 710	1,0%
Maladie	3 439	2 998	67 222	73 659	8,3%
Naissance	104	24	173	301	
Décès	71	61	297	428	
Enfant malade	292	208	773	1 272	
Mariage	52	21	174	247	
Evènements familiaux		2	3	5	
Concours	4	120	121	244	
Autorisations d'absences	523	435	1 540	2 498	
Absences non justifiées			149	149	
Total	**3 962**	**3 433**	**68 911**	**76 306**	**8,5%**

Le taux global d'absentéisme des agents permanents des services et des établissements d'enseignement est en légère diminution (2017 : 8,6%).

Cat.A	3,2%
Cat.B	4,1%
Cat.C	10,0%

Le nombre de jours moyen d'absence par catégorie reste stable : 8 jours pour les catégories A, 9 jours pour les B et 25 jours pour les C.

▪ Maladie – Evolution du taux d'absentéisme par catégorie

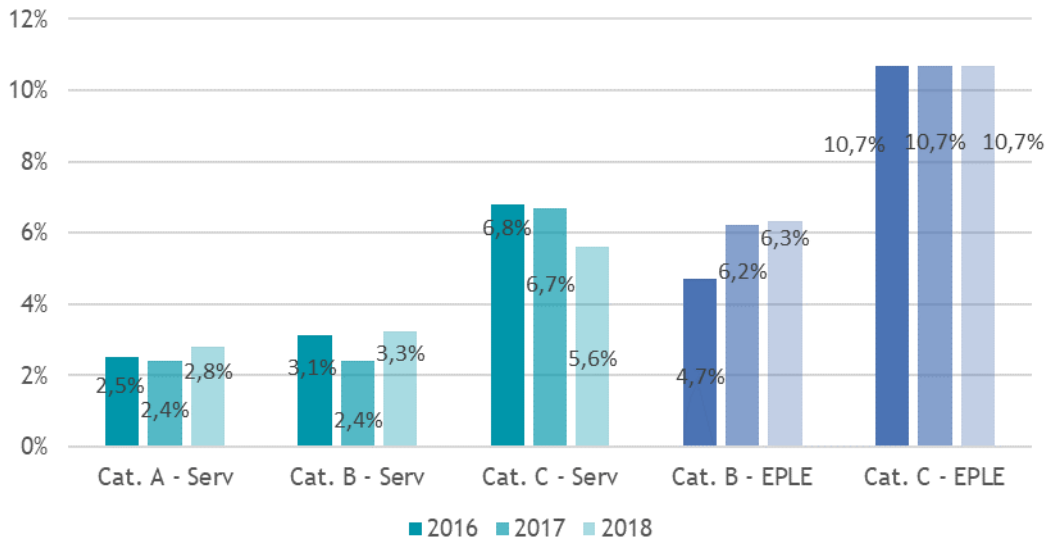

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- Accidents de travail et maladies professionnelles

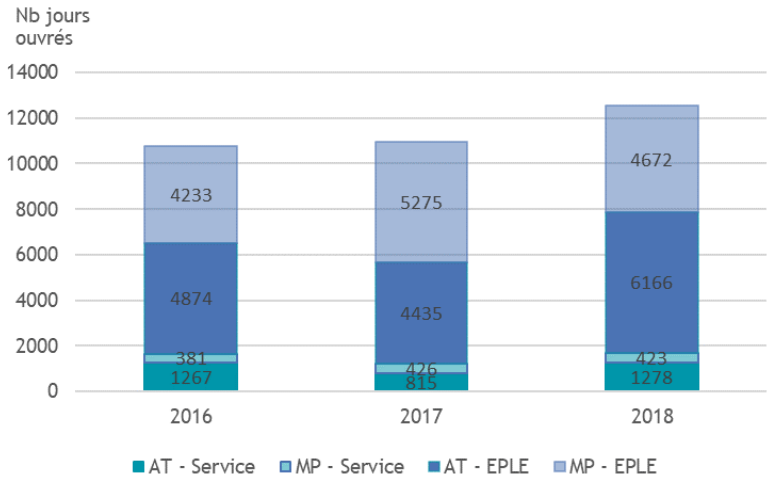

363 accidents (accidents de service et accidents de trajet) trouvent leur origine en 2018 (410 en 2017), 197 ont donné lieu à un arrêt de travail (203 en 2017).

A ces accidents s'ajoutent les déclarations d'accidents bénins (accidents sans arrêt et soin) : 101 déclarations d'accidents bénins ont été faites en 2018 contre 63, en 2017.

Au total, le nombre de jours d'arrêts est en augmentation.

52 demandes de reconnaissance de maladie professionnelle ont été présentées, en 2018 (75 en 2017).

// L'hygiène et la sécurité

• Les formations à la sécurité

Thème	Nb de jours		Nb d'agents	
	Femme	Homme	Femme	Homme
AMIANTE	0	2	0	1
CONDUITE ENGINS ET VEHICULES	71	462	51	207
HABILITATION ELECTRIQUE	84	331	50	197
INCENDIE	117	112	182	155
SECOURISME	251	162	219	144
TRAVAIL EN HAUTEUR	7	27	8	19
AUTRES RISQUES	101	146	112	87
Total général	**630**	**1242**	**622**	**810**

La conduite d'engins regroupe 5 CACES, divers permis et la conduite de matériel spécifique.
La majorité des formations "Incendie" et "Secourisme" concerne le recyclage annuel des équipiers et des sauveteurs.
Les formations "Prévention", "Gestes et posture" et "Détecteurs gaz" constituent une part importante des formations aux autres risques.

• Les conditions de travail

La collectivité fournit à l'ensemble des agents identifiés au cours de l'évaluation des risques, des vêtements de travail et équipements de protection individuelle (EPI). Près de 3 500 agents disposent ainsi d'une dotation lorsqu'ils intègrent la Région et lors du renouvellement annuel leur permettant de remplacer leurs effets usagés.

En 2018, les dépenses pour les équipements commandés se sont élevées à **590 K€** tout en prenant en compte l'intégration et la dotation des nouveaux agents transférés des transports scolaires, ainsi que l'acquisition d'un stock de vêtements permettant de réaliser les échanges et de doter les nouveaux arrivants.

Le suivi nominatif des dotations, via le progiciel de gestion des commandes de vêtements de travail et des équipements de protection individuelle, permet d'assurer un suivi adapté pour maîtriser le budget tout en maintenant de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité pour les agents de la collectivité.

• Autres dépenses liées à l'hygiène et la sécurité

La Région organise le contrôle des équipements de protection individuelle dits de classe 3, comme les gilets de sauvetage, harnais de sécurité, etc., conformément au Code du Travail pour un coût en 2018 de **26 K€**. En outre, comme chaque année, des trousses de secours ont été achetées pour faire face à de nouveaux besoins, et le contenu des trousses existantes a été renouvelé pour un coût de **11 K€**.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- **Assistant·e·s de prévention et référent·e·s hygiène et sécurité**

Deux assistants de prévention au sein des services de la Région (sites administratifs d'une part et voies navigables et antennes portuaires d'autre part) déploient la politique sécurité au plus près du terrain. Ils travaillent en lien avec les deux conseillers prévention de la Région, chargés de coordonner l'ensemble des dispositifs hygiène et sécurité de la collectivité. Trois référents hygiène et sécurité sont également présents au sein des ports.

La Région dispose par ailleurs d'un réseau d'assistants de prévention et référents hygiène et sécurité pour déployer son intervention dans la prévention des risques au sein des établissements scolaires. En 2018, ce sont 68 agents régionaux qui exercent la mission d'assistant de prévention en EPLE.

- **Chargé·e·s d'intervention**

La Région s'appuie également sur les 138 « chargés d'intervention » des services (hors EPLE) qui ont pour mission d'agir sur les départs de feu et de participer à l'évacuation des locaux d'une part, d'assurer les fonctions de sauveteur secouriste du travail, d'autre part, en portant secours aux victimes.

// Les frais de déplacement

En 2018, les dépenses consacrées aux déplacements des agents sont en hausse de 9,7 %.

1 599 agents ont bénéficié, en 2018, de remboursement de frais de déplacement contre 1 436 en 2017 (+11,3 %).

- 733 agents des services
- 19 agents de l'Inventaire du patrimoine
- 159 agents des ports et canaux
- 110 agents des transports
- 642 agents des EPLE.

A noter que certains agents ont changé d'affectation en cours d'année, au fil des mutations, ce qui explique la différence entre la somme des agents et le nombre indiqué

Les remboursements de frais de déplacement sont en hausse de 22,8 % - Les frais d'agences sont en baisse de 1,9 %.

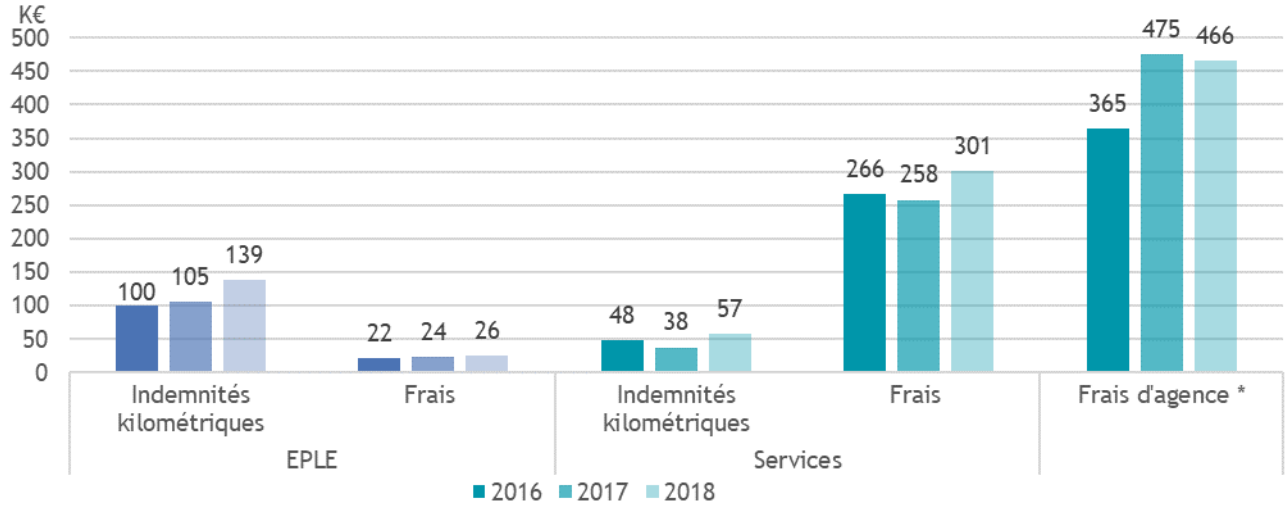

** les billets d'avion pour congés bonifiés sont inclus - 9 946 €. Le droit aux congés bonifiés s'exerce tous les 3 ans. 6 agents bénéficiaires en 2018. Coût moyen par agent bénéficiaire : 1 658 euros (2 500 € en 2017)*

- **Utilisation des véhicules personnels**

En **2018**, **709** agents ont utilisé leur véhicule personnel, **621 117** Kms ont été remboursés (**459 926** Kms en **2017**). La majorité des trajets ont été réalisés par les agents des établissements d'enseignement (**446 272** Kms - **594** agents), et les agents des points Région (**23 007** Kms - 12 agents), les agents des ports et des voies navigables (**17 198** Kms - 15 agents), les agents des transports (2 413 Kms - 4 agents) et les agents de l'Inventaire du patrimoine (**3 032** Kms - 2 agents).

Le coût total pour la collectivité est de **196 K€**.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

5. L'action sociale

Chiffres clés au 31/12/18

- 2,6 M€,
- 23 dispositifs

2018 en Bref

L'action sociale est en augmentation en 2018. Cette augmentation est essentiellement due à l'évolution des effectifs et de la pyramide des âges, et en conséquence du versement de prestations liés aux événements familiaux ou à la carrière (naissance, retraite, médailles du travail, etc.). Par ailleurs, les effectifs souscrivant aux aides à la mutuelle et à la prévoyance sont en augmentation.

// Le barème social unique

Le barème s'applique aux prestations d'action sociale, aux chèques-vacances, aux titres restaurant et à la subvention-repas. Il est apprécié en fonction du revenu net fiscal de l'agent lors de l'année précédente. La situation individuelle de chaque agent est étudiée dès le 1er janvier de chaque année.

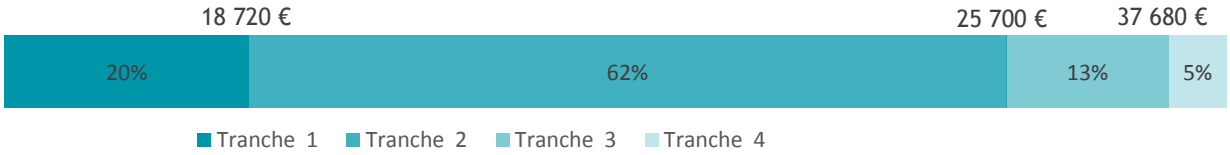

Répartition de l'action sociale par domaine

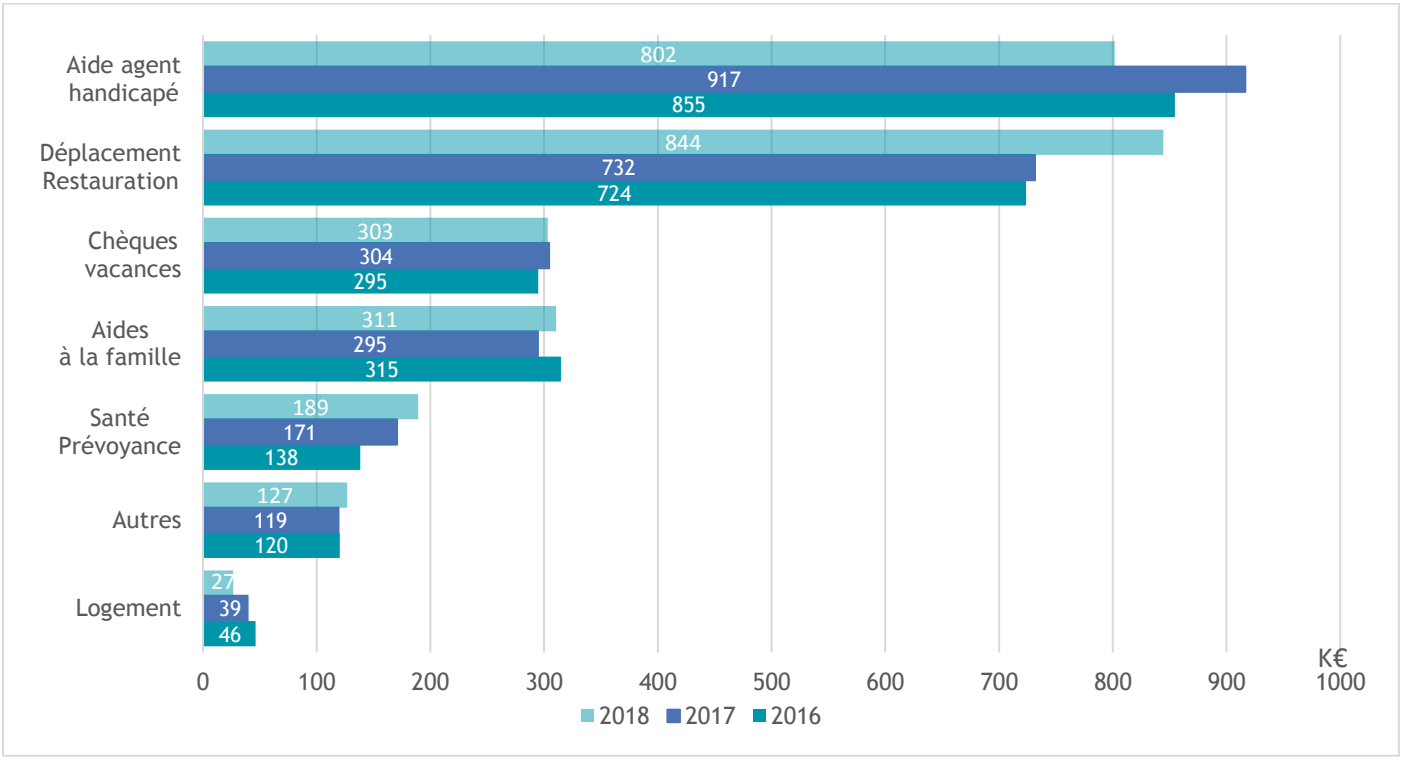

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// La synthèse de l'action sociale

Prestations d'action sociale	Coût Région (en €)		Bénéficiaires		
			2017	2018	
	2 017	2 018		Femmes	Hommes
Aides à la famille	**294 651**	**310 646**			
Naissances-adoptions	5 400	14 400	27	37	35
Mariages-PACS	3 500	7 700	25	25	30
Décès Conjoint ou enfant	8 000	18 000	4	5	4
Garde jeunes enfants	88 844	83 364	247	142	77
Séjours enfants	39 291	36 720	342	151	94
Allocation enfant handicapé dont prestation spéciale handicap (enfant de plus de 20 ans suivant des études)	80 496	79 182	48	15	25
Arbre de Noel	69 120	71 280	1 111	614	517
Aide agent handicapé	**916 600**	**801 570**	**528**	**297**	**230**
Chèques vacances	**304 450**	**303 230**	**2 572**	**1 541**	**1 040**
Plan de déplacement	**110 344**	**112 053**		**259**	**130**
Aide unique à la restauration	**621 183**	**732 446**	**1 385**		
Restaurant administratif	207 253	181 158			
Titre restaurant	413 930	551 288	1 385	804	609
Logement	**39 359**	**26 669**			
Aide installation	17 307	11 932	31	16	7
Bonifications prêts immobiliers	22 052	14 737			
Prêts installation			6	8	7
Santé Prévoyance	**170 787**	**189 314**			
Complémentaire santé	70 557	82 911	678	433	301
Prévoyance	100 230	106 403	713	529	256
Autres	**119 199**	**126 847**			
Fonds de solidarités (aides)	35 207	35 072	87	50	18
Départ à la retraite	27 900	30 300	93	56	45
Association omnisport	29 000	29 000			
Marché billetterie	15 012	14 859	1 663	1 039	612
Médailles du travail (Chèques cadeaux et médailles)	12 080	17 616	105	66	67
Total	**2 576 573**	**2 602 775**			

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

6. La communication interne

Chiffres clés au 31/12/18

- Kelenn : 1770 visiteurs uniques par jour ont vu 19 300 pages (moyenne jour ouvré)
- Panoramiques : 4400 exemplaires par numéro
- 487 Espaces collaboratifs
- 2 Cafés Patton

2018 en Bref

La communication interne a continué d'animer la circulation de l'information, qu'elle soit liée aux ressources humaines, aux dimensions fonctionnelles (juridiques, pratiques, etc.) ou encore aux actions structurantes de la collectivité. Les différents projets de transformation de l'administration autour de la territorialisation, de l'administration 100 % numérique et de la modernisation ont ainsi fait l'objet de suivis spécifiques pour présenter les principaux enjeux et intégrer les agents au cœur de de ces démarches à travers tous les supports de communication possibles.

// Le portail Kelenn

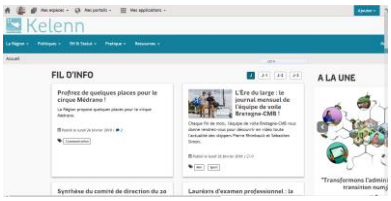

Kelenn est le portail interne commun aux agents, aux élus et aux membres des assemblées. Il est tout à la fois un portail d'information, un espace documentaire, un outil de travail et le point d'accès à l'ensemble des applications de la Région. Des actualités et informations y sont diffusées quotidiennement.

Informer

Les rubriques donnent accès aux informations sur l'organisation de la collectivité, ses missions, les dispositions RH et réglementaires, les aspects pratiques, et aux documents officiels de la Région. Les mises à jour sont effectuées par la communication interne et par un réseau de contributeurs déconcentrés dans les services formés spécifiquement.

Collaborer

Les espaces collaboratifs et la plate-forme Liamm permettent à des groupes d'agents de communiquer, partager, gérer et organiser des informations ou des documents autour d'un projet commun ou d'intérêts partagés.

S'exprimer

Kelenn est aussi un espace d'expression ouvert à l'ensemble des agents à travers des périmètres bien définis (avis, blogs, forum, foires aux questions collaboratives) pour leur permettre de donner un point de vue personnel, d'apporter une analyse enrichie, d'interroger directement l'administration sur un point qui n'aurait pas été abordé ou qui n'a pas été compris. L'année 2018 est marquée par une augmentation du nombre de commentaires publiés.

Kelenn en chiffres	2016	2017	2018
Nombre d'agents contributeurs	58	55	62
Nombres de nouveaux espaces collaboratifs créés	85	96	35
Nombre de commentaires publiés	275	476	784

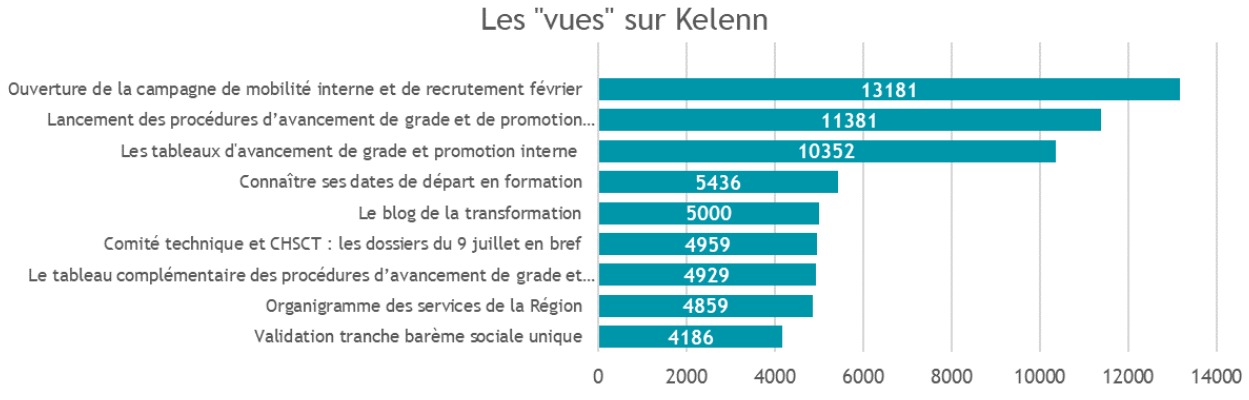

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Les publications

• La revue trimestrielle Panoramiques



La revue Panoramiques permet de présenter les principaux chantiers de la collectivité, d'expliciter les politiques publiques et de mettre en valeur les métiers des agents régionaux

Ce journal interne organisé en trois parties est adressé à tous les agents de la Région, quel que soit leur statut, ainsi qu'aux élus régionaux et aux chefs d'établissement et adjoints gestionnaires des lycées publics. En 2018, les numéros 46, 47, 48 et 49 ont été diffusés.

L'actualité de la Région

90 jours : l'agenda des trimestres écoulés et à venir.

décryptage : les clés pour comprendre une thématique relevant d'une compétence régionale et ses enjeux, avec une dimension bilan de l'action régionale.

horizon : l'interview d'un intervenant extérieur à la Région, un point de vue éclairé sur un défi auquel le territoire breton est confronté et pour lequel il appartient à la Région d'agir.

cap sur : dossier traitant d'une orientation, d'une politique, d'une compétence régionale.

Les infos RH et internes

bon à savoir : deux fiches pratiques sur une question RH ou fonctionnelle.

en chantier : un sujet RH ou fonctionnel un peu prospectif et/ou stratégique, en cours de mise en œuvre.

Agents et services

ils font la Région : portraits de deux agents sous l'angle métier

24h avec : une journée avec un service, une équipe de la Région sous la forme d'un reportage.

initiatives : exemples de démarches personnelles initiées par des agents de la Région

• Les autres publications

En 2018, outre un hors-série consacré aux élections professionnelles, la communication interne a travaillé sur une étude autour des publications spécifiques ressources humaines afin de développer de nouvelles propositions à destination des agents. Un livret "carrière-paie" a ainsi été élaboré et sera publié en 2019.

// Les manifestations et événements

Janvier
- 22 - Voeux du Président

Mars
- 13 - Célébration de la journée de la femme : Conférence "Le cerveau a-t-il un sexe" de Catherine Vidal
- 20 - Café Patton :
  - Transfo numérique
  - Les droits culturels

Mai
- 22 - Atelier Strategiezh
- 24 - Don du sang
- 31 - Déjeuner sur l'herbe

Septembre
- 13 - conférence sur l'enquête thématique conduite sur le patrimoine des sports
- 18 - Café Patton :
  - La dématérialisation
  - La gestion des déchets
- 24 - Cérémonie des médailles à Rennes

Octobre
- 9 - Animation recyclage des mégots

Novembre
- 22 - Cérémonie des médailles à Carhaix
- 29 - Don du sang

Décembre
- 16 - Animation sur les ruches

En 2018, la communication interne a accompagné les démarches de transformation et la création du Ti Lab, en participant au Collectif Transfo, en co-organisant l'inauguration du Ti Lab, en co-animant la démarche d'animation managériale qui a donné lieu à divers événements destinés aux cadres, en suivant la mise en place du réseau 3P, etc. 8 réunions ont été organisées afin d'accueillir les nouveaux arrivants (6 pour les services + 1 pour les apprentis et emplois d'avenir + 1 pour les agents EPLE). Enfin, 200 agents ont assisté à des concerts de l'Orchestre de Bretagne dans différentes villes en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

7. Les relations sociales et la responsabil l'employeur

Chiffres clés au 31/12/18

- 47 rapports en Comité technique
- 30 rapports en Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
- 12 réunions de Commissions administratives paritaires
- 2 réunions du Conseil de discipline
- 11 réunions de Commission d'action sociale
- 6 réunions techniques
- 4 réunions d'agenda social

2018 en Bref

Les relations sociales s'organisent autour des instances réglementaires mais également à travers des dispositifs propres à la Région pour permettre un dialogue social de qualité, notamment à travers les réunions techniques et l'agenda social. La fin de l'année a coïncidé avec l'organisation, le 6 décembre, des élections professionnelles.

Parmi les principaux sujets évoqués en 2018 : un règlement électoral a été signé dans la perspective des élections professionnelles, de nouveaux projets organisationnels et immobiliers ont été présentés. Pour les EPLE, l'accent a été mis sur l'engagement de la collectivité en faveur d'une relation aux lycées simplifiée, orientée vers plus de proximité et plus de réactivité.

// Les instances réglementaires

La collectivité compte deux instances collectives : un Comité technique et un Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail. Les agents ont élu leurs représentants du personnel au sein du Comité technique et des Commissions administratives paritaires. Les représentants du personnel siégeant au Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ont, quant à eux, été désignés par les organisations syndicales. A défaut de candidats, les représentants du personnel sont tirés au sort.

• 5 réunions du Comité Technique (CT)

LES MISSIONS DU CT

Consultation pour avis, sur toute question collective concernant l'ensemble des agents, notamment :

Organisation et fonctionnement des services.

Évolutions des administrations ayant un impact sur les personnels.

Grandes orientations relatives aux effectifs, emplois et compétences.

Grandes orientations en matière de politique indemnitaire.

Formation, insertion et promotion de l'égalité professionnelle.

Sujets d'ordre général intéressant l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

Aides à la protection sociale complémentaire et action sociale, lorsque la collectivité territoriale ou l'établissement public en a décidé l'attribution à ses agents

Réunions du CT en 2018	30-mars	15-juin	09-juil	28-sept	30-nov	Total 2018
Nombre de rapports pour avis	9	14		7	5	**35**
Nombre de rapports pour information	4	3		2	3	**12**
Nombre total de rapports	**13**	**17**		**9**	**8**	**47**
Nombre de questions des organisations syndicales	43	20		20	28	**111**

▪ Parmi les rapports abordés en 2018

Etat d'avancement du projet de convention Région / EPLE

Réorganisations de plusieurs directions et services

Règlement des élections professionnelles du 6 décembre 2018

Mise en œuvre du compte personnel de formation et dispositions expérimentales de suivi des formations à distance

Mise en place du RIFSEEP pour la filière médico-sociale

Candidature au Label égalité de l'AFNOR et plan d'actions en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

Assouplissement de la procédure de déprécarisation en EPLE

Mise en œuvre d'une astreinte structure

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• 4 réunions du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Le CHSCT est réuni par son président à la suite de tout accident mettant en cause l'hygiène ou la sécurité ou ayant pu entraîner des conséquences graves.

LES MISSIONS DU CHSCT

Contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents, du personnel mis à disposition de l'autorité territoriale et des personnes placées sous sa responsabilité par une entreprise extérieure.

Contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité.

Veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Procéder à l'analyse des risques professionnels.

Contribuer à la promotion de la prévention des risques professionnels et susciter toute initiative qu'il estime utile dans cette perspective. Il peut proposer notamment des actions de prévention du harcèlement moral et du harcèlement sexuel.

Suggérer toutes mesures de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail, assurer l'instruction et le perfectionnement des agents dans les domaines de l'hygiène et de la sécurité. Il coopère à la préparation des actions de formation à l'hygiène et à la sécurité et veille à leur mise en œuvre.

Réunions du CHSCT en 2018	30-mars	09-juil	28-sept	30-nov	Total 2018
Nombre de rapports pour avis	3	5	1	5	**14**
Nombre de rapports pour information	8	3	5	0	**16**
Nombre total de rapports	**11**	**8**	**6**	**5**	**30**
Nombre de questions des organisations syndicales	15	8	12	14	**49**

▪ Parmi les rapports abordés en 2018

Protocoles hygiène et propreté des locaux en EPLE

Modes opératoires d'interventions susceptibles d'émettre des fibres d'amiante pratiquées par les agents chauffagistes en EMAT

Prévention des risques liés au radon

Formation à la conduite des auto-laveuses à conducteur porté

Schéma directeur immobilier, hors patrimoine lycées

Organisation de la médecine professionnelle et préventive

▪ 13 groupes mandatés par le CHSCT se sont réunis en 2018

2 réunions de la Commission habillement (les 2 février et 19 juin)

7 délégations restreintes pour l'analyse d'accidents de travail

4 réunions du groupe de travail « Sols amiantés / Monobrosse » (14 février, 4 avril, 23 mai et 26 septembre)

Par ailleurs, les groupes de travail relatifs à l'actualisation du Document Unique ont poursuivi leurs travaux.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- **12 réunions des Commissions administratives paritaires (CAP)**

Pour chaque catégorie de fonctionnaires A, B et C, une Commission administrative paritaire a été créée. Chaque CAP se subdivise en 2 groupes hiérarchiques. Leur composition a été renouvelée fin 2018, suite aux élections professionnelles.

LES MISSIONS DES CAP

Emettre des avis sur des questions d'ordre individuel, touchant tous les agents y compris les personnels transférés intégrés ou détachés (pour ces derniers, uniquement pour leur carrière territoriale), se rapportant à l'évaluation, aux avancements d'échelon, de grade, à la promotion interne, au détachement, à la mise en disponibilité, à la mise à disposition, à l'intégration, au refus de titularisation, au licenciement, au reclassement pour inaptitude physique.

Les CAP siègent aussi en conseil de discipline.

- **2 réunions du Conseil de discipline**

Le Conseil de discipline est une formation particulière de la commission administrative paritaire. Il est donc, comme la CAP, paritaire et consultatif. Il existe également un conseil de discipline par catégorie hiérarchique de fonctionnaires. Il doit être consulté avant toute sanction disciplinaire autre que les sanctions du 1er groupe, avant publicité d'une sanction et de ses motifs. Il est compétent uniquement à l'égard des fonctionnaires, et ne concerne donc pas les agent-e-s non titulaires.

// Les instances internes

- **Les Commissions d'action sociale : 11 réunions**

La Commission d'action sociale est compétente pour attribuer, dans la plus grande transparence et dans le respect de l'anonymat, des prestations d'action sociale nécessitant un examen individuel.

Elle est chargée, après examen individuel, de l'attribution des aides et prêts d'honneur du fonds de solidarité, des aides exceptionnelles au départ en vacances en famille, des aides exceptionnelles à la rentrée scolaire.

- **La Commission de cotation et de fléchage des postes : 3 réunions**

La Commission de cotation et de fléchage a pour but d'examiner les demandes de révision concernant la cotation et le fléchage de chaque poste, ce qui induit des impacts sur la rémunération et la carrière des agents.

En effet, la cotation détermine le niveau de la prime de fonction qui est une composante du régime indemnitaire. Quant au fléchage, il précise le grade maximum auquel un agent peut prétendre sur le poste qu'il occupe.

Les missions de la Commission de cotation et de fléchage ont été redéfinies par le règlement du système de cotation-fléchage adopté par le Comité technique du 27 mars 2015.

LES MOTIFS D'EXAMEN

Les demandes de changement de rattachement poste-métier.

Les demandes de modification des cotations quand une marge d'appréciation existe.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• 6 réunions techniques

Afin de nourrir un dialogue social de qualité, l'Administration a fait la proposition aux organisations syndicales de les rencontrer entre les réunions des instances paritaires collectives pour préparer ces réunions d'une part, pour aborder tous les points d'actualité d'autre part et, notamment, y conduire des discussions sur les projets en cours d'élaboration.

• 4 réunions « Agenda social »

La Région Bretagne a mis en place un Agenda social, en complément des réunions techniques, entre les organisations syndicales et l'administration.

Les réunions Agenda social visent à évoquer des sujets de fond, tels que les conditions de travail, le rôle et les moyens de l'encadrement, nécessitant des discussions entre l'administration et les représentants du personnel, sur du moyen ou du long terme. Elles peuvent conduire à soumettre aux instances paritaires compétentes des projets d'avis.

▪ Les thématiques abordées en 2018

Budget primitif

Marché global de performance

Convention Région / EPLE

Audit réalisé au sein de la Direction des ports, des aéroports et du Fret (DPAF)

Action sociale

Bilan social 2017

Audit Label égalité de l'association française de normalisation (AFNOR)

Elections professionnelles

▪ 1 groupe de travail "Handicap" s'est réuni en 2018

Lors de la réunion « Agenda social » du 29 mai 2018, il a été décidé de constituer un groupe de travail relatif à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Ce groupe de travail « Handicap » s'est réuni à 5 reprises (les 26 juin, 25 septembre, 16 octobre, 13 novembre et 11 décembre)

• Le plan d'actions pour l'amélioration des conditions de travail (PAACT)

Près de la moitié des actions du PAACT ont été mises en œuvre : mise en œuvre du schéma directeur immobilier permettant d'améliorer les espaces agents dans les lycées, réseau des encadrants dans les lycées, dispositif d'accompagnement des agents non titulaires des lycées en vue de leur titularisation, recrutement d'un ergonome, rédaction d'une charte messagerie, déploiement de chariots ergonomiques, expérimentation du télétravail, élaboration des référentiels sur les niveaux de qualité de service, accompagnement des managers des services et des lycées dans leur pratique managériale, etc.

Les groupes de travail poursuivront leur mission en 2019, afin de proposer des actions en faveur de l'amélioration des conditions de travail sur ces thématiques.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// L'exercice du droit syndical

La représentation syndicale :
6 syndicats représentés
15 représentants en CT
10 représentants en CHSCT
5 représentants en CAP A,
4 en CAP B et 8 en CAP C
3 représentants en Commission d'Action Sociale

Le droit syndical en 2018 :
2 065 journées d'absence pour motif syndical ou de représentation, soit **10 équivalents temps plein**, avec une stabilité des absences par rapport à 2017.

Le droit de grève en 2018 :
23 mouvements : 1 194 grévistes, 1 153 journées de grève
Dont 2 préavis locaux avec 12 grévistes, 10 jours de grève

• Le droit syndical, en détail

Nombre de jours consommés par motif d'exercice du droit syndical	2017
Article 16 du décret n°85-397 "10 ou 20 jours" : Participer aux congrès ou aux réunions des organismes directeurs des organisations syndicales, au niveau international, national, régional, interdépartemental ou départemental	80
Article 17 du décret n°85-397 "1h pour 1000h" : Participer aux congrès ou réunions statutaires des organismes directeurs des organisations syndicales d'un autre niveau que ceux mentionnés à l'article 16	344
Article 18 du décret n°85-397 "Instances" : Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT), Délégation du CHSCT, Comité technique (CT), Commission administrative paritaire (CAP), Commission d'action sociale (CAS), Commission de réforme, autres réunions de travail convoquées par l'administration	410
Articles 13 et 19 du décret n°85-397 "DAS", Décharges d'activité de service pour les organisations syndicales : Exercer, pendant les heures de service, une activité syndicale, au profit d'une organisation syndicale	1 198
Congé pour formation syndicale (Décret n°85-552 du 22 mai 1985 relatif à l'attribution aux agents de la fonction publique territoriale du congé pour formation syndicale)	33
Total	**2 065**

• Le droit de grève, en détail

Dates	Préavis		Nombre de grévistes	Taux de participation	Nombre de journées de grève
	National	Local			
06/02/2018	X		1	0,02%	1,0
08/02/2018		X	6	85,71%	6,0
22/02/2018		X	6	37,50%	4,0
22/03/2018	X		384	9,22%	361,0
29/03/2018	X		2	0,05%	2,0
19/04/2018	X		51	1,22%	49,0
26/04/2018	X		1	0,02%	1,0
22/05/2018	X		390	9,11%	378,0
26/06/2018	X		6	0,14%	6,0
28/06/2018	X		12	0,28%	12,0
29/06/2018	X		1	0,02%	1,0
13/09/2018	X		4	0,09%	4,0
27/09/2018	X		1	0,02%	1,0
09/10/2018	X		158	3,67%	156,0
09/11/2018	X		1	0,02%	1,0
12/11/2018	X		66	1,56%	68,0
13/11/2018	X		1	0,02%	1,0
03/12/2018	X		1	0,02%	1,0
10/12/2018	X		1	0,02%	1,0
14/12/2018	X		95	2,23%	93,0
17/12/2018	X		1	0,02%	1,0
20/12/2018	X		1	0,02%	1,0
21/12/2018	X		4	0,09%	4,0
Total			-	-	**1153,0**

Pour les arrêts de travail d'une durée inférieure à la journée, 1 journée représente 7,8 heures de grève.

7,8 agents faisant grève 1 heure comptent pour 1 journée.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

BILAN DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

2016-2017

BILAÑS AN DILAOSKADENNOÙ GAZ EFED TI-GWER E

FIN-CONTE DES ÉVÂILLERIYS DE GAZ A EFET DE LOJE CLLERE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Bilan des émissions de gaz à effet de serre

La lutte contre le changement climatique est l'un des objectifs fondateurs du projet de territoire pour la Bretagne, initié dans le cadre de la Breizh Cop. En décembre 2018, au terme d'une large concertation avec les territoires, 38 objectifs ont été retenus par le Conseil régional pour répondre aux grands défis que sont l'urgence climatique et environnementale, la menace de la fracture territoriale et le risque de l'inefficacité de l'action collective.

La Région s'est ainsi fixée pour l'énergie et le climat un objectif ambitieux de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 65% à l'horizon 2050 par rapport aux émissions de 2012. Cette trajectoire correspond à la transcription bretonne des objectifs nationaux de Facteur 4 de la Stratégie nationale bas carbone (2015).

Outil de suivi et de pilotage, le Bilan des Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) de la Région permet de dresser un état des lieux et d'identifier les secteurs à cibler en priorité pour atteindre les objectifs de réduction.

Depuis 8 ans, la Région recense les émissions générées par son fonctionnement, son patrimoine et l'exercice de ses compétences. La réglementation impose la réalisation de ce bilan tous les trois ans.

Cette année, il a été décidé de ne pas reconduire le bilan dans sa totalité pour permettre d'approfondir un secteur particulièrement impactant : **les lycées publics bretons**. Ceux-ci génèrent la moitié des émissions de gaz à effet de serre de la Région. Le périmètre du bilan concerne les émissions générées par les consommations d'énergie, les bâtiments, la restauration et le transport scolaires des lycées publics, avec certaines données englobant les lycées privés.

La Région, consciente de la nécessité d'agir et ainsi permettre d'accélérer la diminution des émissions de gaz à effet de serre présentera en 2019 un **Plan énergie des lycées**. Ce plan formalisera un programme de réhabilitation des bâtiments, d'optimisation et de développement des énergies renouvelables et de mobilisation des usagers pour une meilleure maîtrise de l'énergie dans les lycées. Au niveau de la restauration collective, avec Breizh'Alim, la démarche engagée en faveur d'une politique d'achats publics territoriale, la Région s'est déjà fixée un programme ambitieux de rapprochement de l'offre agricole territoriale et de la demande dans les cantines qui permettront notamment d'améliorer le bilan carbone de l'alimentation.

De façon plus globale la Région s'engage à poursuivre les actions portant sur son fonctionnement, son patrimoine et ses compétences, afin de réduire ses émissions.

Sur le volet interne, un groupe pluridisciplinaire d'agents de la collectivité travaille à des propositions d'action dans le cadre du projet de transformation de l'administration (TRANSFO), questionnant les pratiques de travail et les manières d'agir au travail au regard des enjeux énergie, climat.

Une action collective, déterminée et laissant place aux expérimentations est indispensable pour agir efficacement en faveur de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

SOMMAIRE

I. Méthodologie d'élaboration du bilan..... 284

1. Enjeux et cadre réglementaire..... 284
2. Méthodologie de mesure..... 284
3. Périmètre du BEGES..... 284
4. BEGES de la Région Bretagne..... 285

II. Synthèse des résultats du bilan 2016 : environ 180 000 téqCO_2 émises par la Région..... 286

1. Rappel des principaux résultats du bilan 2016..... 286
2. Émissions liées fonctionnement interne..... 288
3. Émissions liées aux compétences régionales..... 288

III. Bilan des émissions de gaz à effet de serre des lycées bretons 289

1. Les lycées : une compétence majeure de la Région..... 289
2. Les consommations d'énergie..... 291
3. Les bâtiments et réduction des émissions non énergétiques..... 294
4. La restauration scolaire..... 294
5. Les transports scolaires..... 297

IV. Région en transition 299

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

I. Méthodologie d'élaboration du bilan

1. Enjeux et cadre règlementaire

Les collectivités territoriales sont des acteurs essentiels de la lutte contre le changement climatique. Dans les décisions d'équipement qu'elles prennent, au titre du patrimoine qu'elles gèrent et du fait des activités pour lesquelles elles assurent une compétence, les collectivités contribuent à émettre **plus de 12 % des émissions nationales de Gaz à Effet de Serre (GES)**, soit une soixantaine de millions de tonnes éq.CO_2 par an. En réalisant un diagnostic, les collectivités sont à même d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions.

Les Bilans d'Émissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) ont été généralisés par la Loi portant Engagement National pour l'Environnement (2010), pour un certain nombre d'acteurs privés et publics dont les collectivités de plus de 50 000 habitants. La Loi sur la Transition Energétique pour la Croissance Verte (2015) a modifié certains points de la réglementation relatifs à la périodicité, les sanctions et les modalités de publication.

2. Méthodologie de mesure

Il existe **plus de quarante gaz** participant plus ou moins à l'effet de serre via leur pouvoir de réchauffement de l'atmosphère et leur durée de vie. Ainsi, même les gaz émis en très petite quantité viennent renforcer nettement et durablement l'effet de serre. Dans le BEGES, les résultats agrègent l'ensemble de ces gaz et **sont présentés en unité de mesure « équivalent CO_2 » (kg équivalent** CO_2, noté kgCO_2 ; tonne équivalent CO_2, notée TéqCO_2).

Alors qu'il est courant de mesurer la concentration en gaz à effet de serre de l'atmosphère, la mesure directe des émissions de GES résultant d'une action donnée n'est pas envisageable du fait de la complexité des méthodes du relevé des gaz.
La seule manière de procéder est d'estimer les émissions, en les obtenant à partir d'autres données dites d'activité (consommations d'énergie, de carburant, achat de fournitures, etc.), qui sont associées à des facteurs d'émission. Ces derniers permettent de « traduire » en gaz à effet de serre les données d'activité.
La méthode utilisée « Bilan carbone® Patrimoines et Compétences V7.7 », développée par l'ADEME, permet de satisfaire aux exigences réglementaires imposées aux collectivités pour la comptabilisation de leurs émissions.

Le calendrier ne permet pas de présenter les émissions de l'année précédente car toutes les données qui permettent de le calculer ne sont pas encore disponibles. Pour cette raison, les données présentées concernent l'année 2017.

3. Périmètre du BEGES

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre des collectivités prévu à l'article L. 229-25 du code de l'environnement doit porter sur **leur patrimoine et sur leurs compétences.**

S'agissant d'émissions de GES, la notion de patrimoine et compétences est à interpréter de la façon suivante : cette notion regroupe toutes les sources nécessaires à l'activité de la collectivité, permettant en particulier l'exercice des compétences du Conseil régional.

Dans cette approche, la collectivité est vue comme une organisation, au même titre qu'une entreprise. **Les émissions sont celles générées par le fonctionnement des activités et services de la collectivité et la mise en œuvre de ses compétences** via une approche organisationnelle.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Ainsi, au travers de leur fonctionnement, les collectivités sont responsables de différents types d'émissions de GES classés en **trois catégories** :

Les émissions directes	Les émissions indirectes	Les autres émissions indirectes
Produites par les sources, fixes et mobiles, nécessaires aux activités de la collectivité (émissions de GES liées à la consommation d'énergie pour le chauffage des bâtiments et l'utilisation des véhicules de la collectivité).	Associées à la consommation d'électricité, de chaleur ou de vapeur nécessaires aux activités de la collectivité, comme la production de l'électricité, son transport et sa distribution.	Produites par les activités de la collectivité : émissions de GES liées à la ventilation des locaux, aux achats et fournitures, aux déplacements des personnes, aux déchets ménagers, au transport des fournitures, etc.

4. BEGES de la Région Bretagne

Depuis 2015, le Bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Région intégré au Rapport de Développement Durable est présenté au Conseil régional lors de sa session de juin. La réglementation n'impose un renouvellement de l'exercice que tous les trois ans pour les acteurs publics. Aussi, **la Région a privilégié cette année l'approfondissement d'un secteur particulièrement impactant en termes d'émissions de gaz à effet de serre, celui des lycées. Pour mémoire, une synthèse des émissions globales liées au fonctionnement et aux compétences de la Région, sur l'année 2016, est présentée en amont.** En s'appuyant sur les services de la Région collecteur de données, les calculs et l'analyse ont été confiés à un prestataire, le bureau d'études « Factor X ».

Architecture du Bilan des émissions de gaz à effet de serre régional

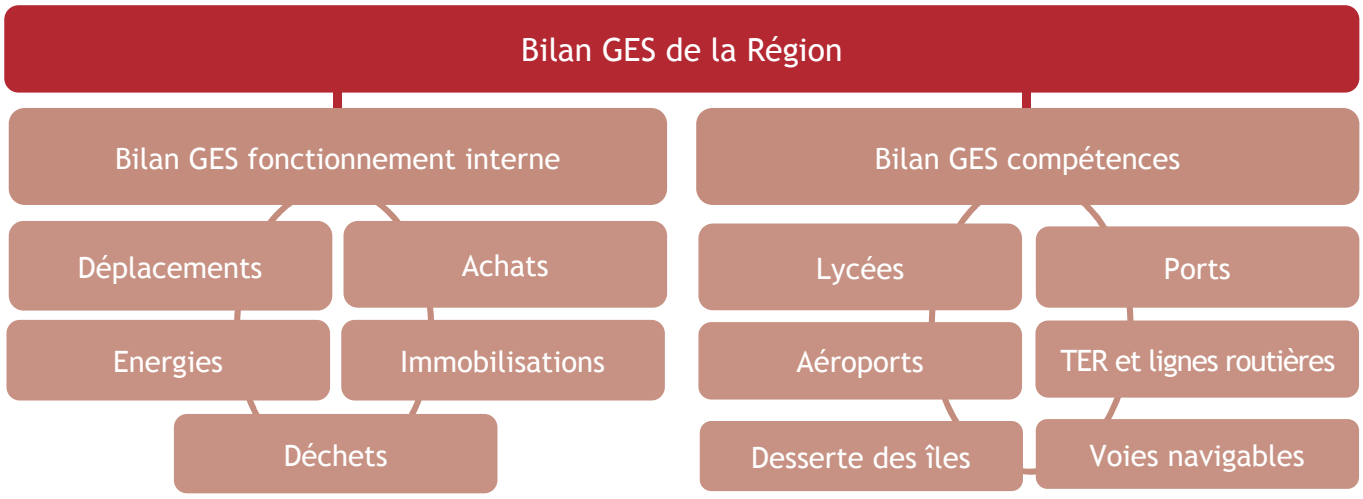

Précautions de lecture

Les évolutions de périmètres et de collecte de données rendent les comparaisons avec les précédents bilans complexes et peu pertinentes. Au cours de ces dernières années, le BEGES a subi de fortes variations en raison de l'élargissement des compétences régionales, la prise en compte de nouvelles données et l'amélioration de la collecte.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

II. Synthèse du bilan global 2016 : environ 180 000 téqCO_2

1. Rappel des principaux résultats du bilan 2016

En 2016, les lycées représentaient 50% du BEGES, les activités portuaires 24% (combinées à la navette Lorient Groix reprise sous l'appellation DSP îles) et le solde se répartissait entre le bilan de l'administration, les aéroports, le TER et les lignes routières et les activités fluviales (en orange). **En matière de sources d'émissions de GES**, les déplacements, les immobilisations et l'énergie représentaient près de 90% du total des émissions de la Région. Au regard des bilans précédents, celui de 2016 était en forte augmentation, en raison principalement de l'élargissement du périmètre pris en compte et de l'amélioration de la collecte de données.

Répartition des émissions de gaz à effet de serre de la Région en 2016

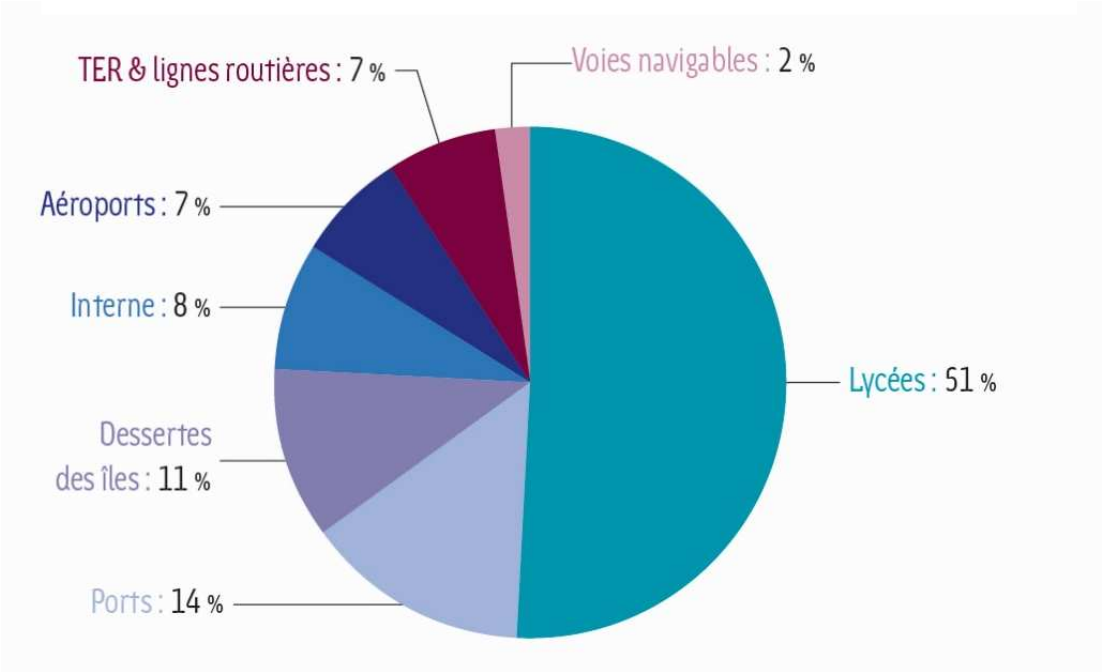

Répartition des émissions de gaz à effet de serre par source d'émission en 2016

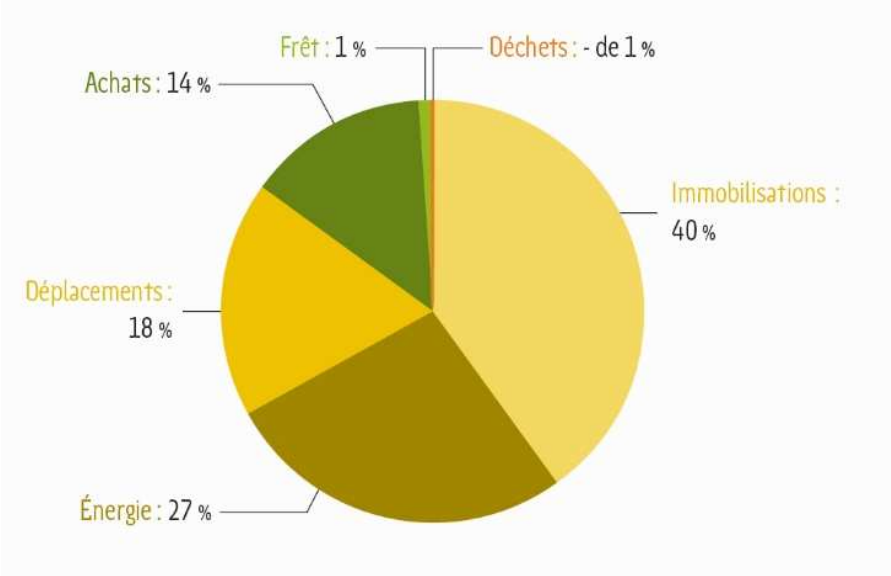

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

En 2016, plusieurs évolutions significatives étaient à prendre en compte :

- Pour tous les BEGES depuis 2016, il faut prendre en compte une **modification du facteur carbone de l'électricité puisque les contrats ne sont plus uniquement chez EDF.** La Région a fait le choix d'appliquer le **facteur carbone de l'électricité Française, soit 0,075 kg CO_2 / kWh** alors qu'auparavant les valeurs étaient de 0,030 kg CO_2 / kWh.
  L'impact sur le bilan global reste modéré puisque l'impact carbone de l'électricité pèse pour moins de 20% de l'impact de l'énergie qui elle-même ne représente que 20% du bilan global des émissions de GES de la Région.

- **En 2016, les émissions étaient supérieures de plus de 50% par rapport à 2015, cette progression étant expliquée à 98% par les variations de périmètre**. Ainsi, les repas servis dans la restauration collective de l'administration et des lycées ont été pris en compte, ainsi que les superficies en gestion ou concédées pour les ports et aéroports. Dans le volet immobilisations, les places de parking ont également été rajoutées lorsqu'elles étaient connues.

- **Les émissions liées au fonctionnement interne de la Région étaient en légère baisse** (-3%) malgré la prise en compte de nouvelles données (achats, parkings, immobilisations informatiques).

- Les émissions des lycées étaient en forte hausse (+67% par rapport à 2015) en raison d'une année plus froide en 2016 (consommation de chauffage en augmentation de plus 40%), d'une superficie de bâtiments accrue de 10% et de l'ajout des émissions de GES liés aux repas servis en restauration scolaire midi et soir pour les internes (+25.000 teqCO_2).

- Les compléments d'informations apportés aux biens durables (immobilisations) pour les espaces concédés ont fait augmenter le bilan des émissions des aéroports de +25%.

- Le bilan Carbone des ports était significativement impacté par l'ajout des superficies des quais et des zones concédées dans le poste immobilisation (+3000 téqCO_2) et par des modifications de données sources pour 2016 (absence de données sur les déchets dangereux, les fluides frigorigènes, représentant – 5000 téqCO_2) : le bilan 2016 est supérieur de 5% à celui de 2014.

- En 2016, le transport régional (TER et lignes routières) a connu une baisse de plus de 13% expliquée par la réduction du nombre de trains roulant en 2016 (-20%). En effet, la SNCF a réduit le nombre de trains tout en augmentant la capacité de ceux restant en service, pour conserver un nombre de passagers sensiblement identique (- 2%). Les lignes routières étaient en baisse de 6% quant à la fréquentation, de 3% quant aux consommations et de 1% quant aux kilomètres parcourus ; et représentaient environ 1 500 téqCO_2.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2. Émissions liées au fonctionnement interne : environ 14

En 2016, les émissions liées au fonctionnement interne de la Région **étaient stables par rapport aux années précédentes.**

La comptabilisation des émissions porte sur les déplacements, l'énergie utilisée dans les bâtiments, les immobilisations, les achats et les déchets.

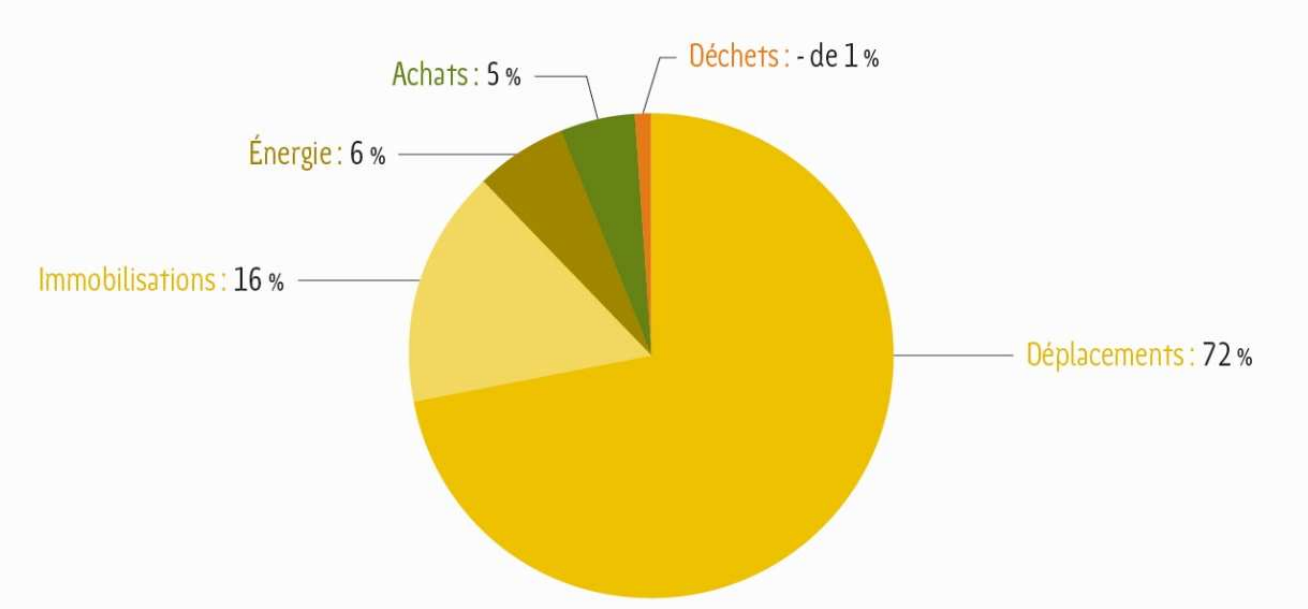

3. Émissions liées aux compétences régionales : environ 164 000 téqCO_2

En 2016, les émissions liées à l'exercice des compétences régionales étaient en hausse en raison de l'élargissement du périmètre considéré. Ce bilan concerne les émissions de gaz à effet de serre générées par les lycées, les ports, les aéroports, le transport régional de voyageurs et les voies navigables.

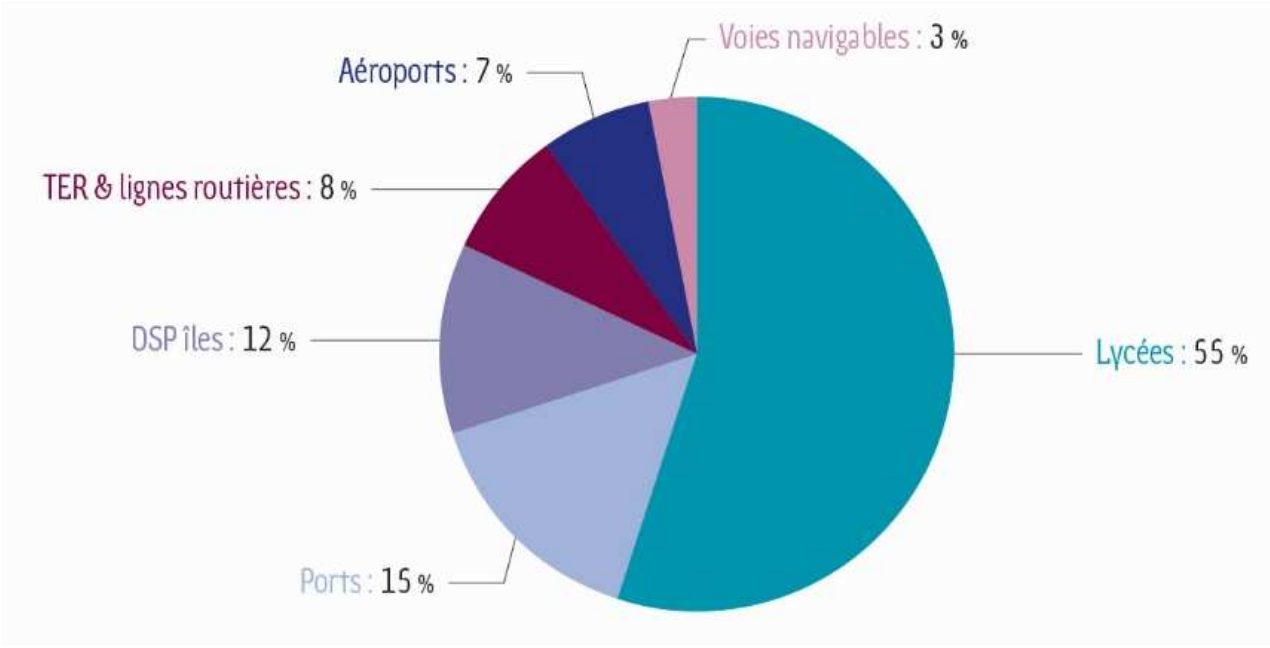

1520

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

III. Focus sur les émissions de gaz à effet de serre d

La Région est chargée de construire, rénover et équiper les lycées de son territoire, en prenant en compte la démographie. Elle est aussi responsable du fonctionnement et de l'entretien quotidien des bâtiments, à travers la présence, dans les établissements, de 2500 agents régionaux, également affectés à l'accueil, la restauration, l'hébergement et, depuis peu, à la maintenance informatique. Ainsi, la Région a pour mission d'offrir à chacun les meilleures conditions d'études. En Bretagne, elle va également au-delà de ces compétences obligatoires en accompagnant les projets éducatifs des enseignant·e·s et de leurs élèves, en animant aussi le Conseil régional des jeunes.

Le périmètre du BEGES des lycées concerne les émissions de gaz à effet de serre liées :

- **Aux consommations d'énergie**
- **À la construction des bâtiments (immobilisations)**
- **Aux repas servis dans les restaurants scolaires**
- **Aux transports scolaires des lycéen·ne·s**

Répartition des émissions de gaz à effet de serre des lycées en 2017

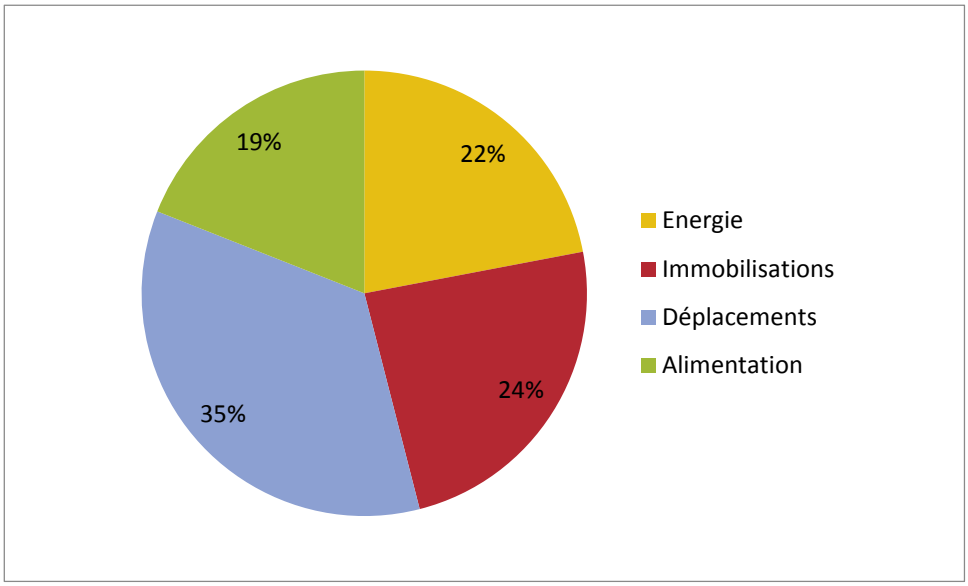

	téqC0₂2016	téqC0₂2017	Delta 17-16	%delta 17-16
Energie	32 856	30 160	(2 696)	-8,2%
Immobilisations	34 148	32 563	(1 584)	-4,6%
Déplacements	65 694	46 647	(19 047)	-29,0%
Alimentation	29 426	25 627	(3 799)	-12,9%
TOTAL	**162 124**	**134 998**	**(27 126)**	**-16,7%**

1. Les lycées : une compétence majeure de la Région

Sur le volet immobilier, le Conseil régional a adopté en décembre 2016 **le Schéma Directeur Immobilier (SDI).** Celui-ci synthétise la stratégie immobilière d'entretien et de rénovation de l'ensemble des établissements à long terme et les différents plans d'action décrivent la mise en œuvre de cette stratégie et valent Programme Prévisionnel des Investissements (PPI) au sens de l'article 214-5 du code de l'éducation.

Le SDI a permis de déterminer les 20 établissements nécessitant une intervention d'ampleur. Les restructurations globales de ces sites, jugées prioritaires, seront toutes engagées d'ici 2021.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Celle du lycée Bréquigny (24 M€), à Rennes, est la plus lourde : les travaux ont démarré cet été pour 2 ans avec la rénovation énergétique de 8 820 m² de façades sur 3 bâtiments et la construction d'un restaurant où seront servis 3 150 repas/jour. Les locaux nécessitent en permanence des interventions de mise aux normes, d'accessibilité, d'adaptation aux formations (ateliers, espaces scientifiques…) et aux attentes des jeunes (selfs, vie scolaire, gymnases…).

Le cadre d'intervention du programme « *Offrir un cadre bâti favorisant l'épanouissement de tous les acteurs des lycées* » porte l'ensemble de ces opérations et des actions liées au patrimoine : construction d'établissements, gros entretien et renouvellement, entretien et maintenance.
Ces programmes prévoient notamment **l'amélioration des performances énergétiques** qui se traduit surtout par des remplacements ou réfections de chaufferies, mais aussi par la mise en place de système de supervision et régulation des systèmes de chauffage. Des diagnostics techniques (enveloppe, chauffage, ventilation) sont réalisés, soit de façon isolée, soit intégrés dans des opérations de travaux d'ampleur.

Un « plan internat » qui concerne 22 établissements a été engagé afin de répondre à la problématique de l'hébergement des lycéens et lycéennes. Ainsi, la construction de 540 places pour les trois lycées de la cité Kérichen à Brest et d'une centaine de lits pour les sportif·ve·s au lycée Sévigné à Cesson-Sévigné a été initiée. Le recours à des montages innovants (marché global de performance, marché de conception-réalisation) est à l'étude. Suivront, en 2019, l'internat de Dupuy de Lôme à Brest, ceux d'Emile James à Etel et de Jean Guéhenno à Vannes.

Les lycées publics en chiffres
115 établissements
81 500 élèves
2432 agents techniques
1 480 bâtiments sur 2 millions de m²
98 restaurants
10 millions de repas/an
86 internats et 12 500 internes
80 M€ d'investissements/an

Transports scolaires quotidiens :
112 000 jeunes dans 2 500 cars

La Région invest
chantiers. Elle in
lycées privés du territoire en participant à leurs investissements (20 M€/an) et à leur fonctionnement.

En 2019, quatre nouvelles constructions mobilisent les équipes de production :

- La rédaction du programme du lycée de Châteaugiron sera initiée avec pour horizon une ouverture en 2025,
- La phase travaux du lycée de Ploërmel sera engagée pour permettre la livraison pour la rentrée 2022,
- Le lycée Simone Veil à Liffré, en cours de travaux, ouvrira ses portes à la rentrée 2020,
- Les études de maîtrise d'œuvre seront initiées pour l'Ecole Nationale Supérieure de la Marine (à Saint Malo).



© Thomas Crabot – Pose de la 1ère pierre au Lycée Simone Veil à Liffré

Plan énergie des lycées

En cohérence avec les objectifs de la Breizh COP et afin d'accélérer l'effort de réduction des gaz à effet de serre et de promotion des énergies renouvelables, la Région proposera en 2019 d'adopter **un plan énergie des lycées**. Il s'agit d'aller plus loin dans la maîtrise des consommations, la réduction des consommations de gaz et d'électricité mais aussi de l'impact sur le climat. Priorité est donnée à la rénovation énergétique des bâtiments, au développement des énergies renouvelables, et aussi, dans le quotidien, aux éco-gestes de chacun, élèves, enseignant·e·s et agents. Sécurité, confort et performance énergétique sont au cœur du projet régional.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2. Les consommations d'énergie

Les émissions de gaz à effet de serre générées par les consommations concernent les énergies de combustion (gaz, fioul, bois) et l'électricité. A chacune de ces consommations d'énergie est associé un facteur d'émission permettant une traduction en gaz à effet de serre. Au global, cela représente 30 160 téqC0¤ pour l'année 2017. En 2016, l'énergie des lycées représentaient 31.000 téqC0¤, émises à 68% par le gaz des chaudières.

En 2017, un reporting énergétique en progression et des efforts d'efficacité énergétique

- Les consommations énergétiques des bâtiments pour lesquels les données sont disponibles (63% des consommations) affichent une réduction de **2,4% de la consommation électrique** (pour un total de 700.000 kWh, soit, -52 téqCO2).
- La consommation de gaz, normalisée par rapport au Degrés jours unifiés[1], à également fortement baissé : près de 8% de réduction par rapport à 2016, pour 9,3 millions de kwh et **2266 téqC0¤ évitées.**

Ces chiffres globalisés à l'échelle régionale sont à relativiser. Il serait nécessaire d'évaluer site par site et par zone géographique la part effective de réduction. De même, les données liées au chauffage sont à consolider au regard des données de superficie, dont la précision est à améliorer.

- **8 lycées sont dorénavant approvisionnés à 100% en énergie renouvelable additionnelle**, fournie par Enercoop.

Un taux de rénovation du bâti ancien exemplaire

Alors que la moyenne des taux de rénovation du bâti en France oscille entre 1 et 2% du parc par an, la Région a planifié des travaux pour 20 établissements, en cours ou en projet de rénovation d'ici à 2021, soit environ 10 par an, ce qui représente **4,1 % de taux de rénovation du parc** (244 établissements publics et privés confondus).



© Panoramic-Bretagne_Suivi de chantier extension au Lycée Jean Brito, Bain-de-Bretagne



© Cabinet – DDL – architectes. Projections 3D du Lycée Jean Brito à Bain-de-Bretagne

Un budget important alloué aux travaux de performance énergétique

Un budget de 80 M€ est dévolu à 160 chantiers de performance énergétique, soit environ 500 k€ par bâtiment. Le budget de rénovation est relativement conséquent puisqu'il est de 350 €/m².



Lycée Corbières à Morlaix

[1] Pour les DJU à Rennes voir ici : https://www.infoclimat.fr/climatologie/annee/2017/rennes-st-jacques/valeurs/07130.html

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Des réalisations exemplaires

Le recours au bois et aux réseaux de chaleur

En 2017, les énergies renouvelables (chaufferies bois, réseaux de chaleur urbains et bois) ont fourni 9% de la chaleur finale consommée par les lycées : le lycée La lande de la Rencontre de St-Aubin-du-Cormier et le lycée Dupuy de Lome de Brest bénéficient de l'énergie issue de chaufferies alimentés en plaquettes de bois. Le lycée Jean Macé de Lanester et les lycées brestois Jules Lesven, Vauban, de Kerichen et de l'Harteloire sont branchés sur des réseaux de chaleur au bois. Les lycées Emile Zola et Descartes à Rennes sont également concernés.

Le recours aux réseaux de chaleur urbains récupérant la chaleur des unités de valorisation énergétique des déchets ménagers permet aussi de réduire les émissions de CO2. En fonction du contenu en matière organique des déchets ménagers, on considère, par convention, qu'une fraction de cette énergie est d'origine renouvelable. Au total, en 2016, le recours à la chaleur renouvelable ou de récupération a permis d'éviter **200** tonnes de CO2 (+15%).



© DR - Extérieur internat Guer

Le lycée de Brocéliande à Guer bénéficie d'un nouvel internat, exemplaire en matière d'éco-construction. Afin de répondre à l'objectif de réduction des consommations énergétiques, le bâtiment a été construit dans une structure béton/bois, avec un bardage en châtaignier pour les façades extérieures, une isolation renforcée (laine de verre et laine de bois) et une toiture végétalisée. Il est aussi doté d'un système de ventilation double-flux avec récupération d'énergie sur l'air extrait. Parallèlement, une chaufferie bois d'une puissance de 850 kW a été installée sur la cité scolaire et le réseau de chaleur alimentant l'ensemble des bâtiments a été entièrement refait et étendu. Parfaitement intégrée dans l'environnement boisé du site, cette chaufferie, fonctionnant avec deux chaudières, est entrée en service au mois de mars 2017.

La maîtrise de l'énergie au Lycée Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc

Le potentiel d'économie d'énergie liée aux usages et aux comportements est réel sur le terrain, à l'instar du Lycée Eugène Freyssinet à Saint-Brieuc, qui a réduit en 3 ans ses consommations électriques de 5%, de Gaz de 17%, d'eau de 20% grâce à la sensibilisation des usagers et à des petits équipements.
Entre 2016 et 2017, les réductions de consommation de gaz sous climat normalisé de ce seul établissement s'élèvent à -505.000 kWh, pour une réduction de 123 téqC0¤; et 60.000 kWh électriques réduits, pour 4,5 téqC0¤évitées.

Le lycée a ainsi remporté en 2018 la médaille d'or de sa catégorie lors de la troisième édition du concours CUBE 2020 - concours d'économies d'énergie et de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans les bâtiments tertiaires publics et privés porté par l'IFPEB et le CEREMA.

En premier lieu, il s'agit d'installer le projet pédagogique et d'évaluer pendant un an les économies d'énergie atteignables sur un établissement en mobilisant les deux premiers leviers de la performance d'un bâtiment : une meilleure exploitation et la mobilisation de ses occupants vers plus de sobriété. Les consommations sont ensuite suivies sur quatre années pour aller plus loin.

Une opération de sensibilisation a matérialisé sous la forme d'une montgolfière le volume des émissions de GES émis par le lycée en une semaine, à savoir 4000 m^3.



Ici l'équivalent d'une semaine de cours

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

L'objectif du projet : 20% d'économie en un an pour remporter le Cube d'or 2020.

BeFlexi EDU: une expérimentation pour réduire les consommations

Dans le cadre du programme SMILE (SMart Ideas to Link Energies), les Régions Bretagne et Pays de la Loire ont pour objectif d'aider au développement concret de solutions numériques au service de la transition énergétique. C'est dans ce cadre qu'est proposée **l'expérimentation BeFlexy EDU dans deux lycées bretons**, afin de tester un **dispositif de réduction des consommations d'énergies par l'implication des usagers** : lycées Anita Conti à Bruz et Sévigné à Cesson-Sévigné.

Sur le volet sensibilisation, l'Agence locale de l'énergie et du climat (ALEC) du Pays de Rennes, propose un « ***Défi Lycées*** », permettant à une équipe de travailler sur des actions concrètes à mettre en œuvre tout au long de l'année scolaire pour réduire les consommations d'énergie et d'eau.

OBJECTIFS

- Réduire les consommations énergétiques, permettant une baisse de la facture énergétique des bâtiments.
- Organiser un suivi des consommations d'énergies et d'eau (instrumentation, télé relève, etc.).
- Rechercher et permettre une optimisation de l'exploitation technique du bâtiment.
- Tester des outils de suivi, contrôle, d'alertes et de pilotage, avec et pour les interlocuteurs « terrains » des lycées, en vue de la généralisation des bonnes pratiques identifiées.
- Sensibiliser sur la problématique de la maîtrise de l'énergie et de l'eau, et rendre tous les interlocuteurs des lycées « éco-acteurs ».

Qualycée : un label pour la sobriété

Afin de valoriser les filières professionnelles et technologiques et pérenniser les équipements professionnels, la Région a mis en place une action « *démarche qualité des ateliers professionnels* ».



© Charles Crié – Lycée jean jaurès, Rennes

Depuis 2001, il existe une procédure de labellisation régionale, appelée « Qualycée » basée sur un référentiel et qui répond à trois objectifs :

- Permettre la diffusion de la culture du développement durable dans les lycées (maîtrise des consommations d'eau, d'énergies et de consommables, tri et valorisation des déchets) ;
- Permettre la diffusion des bonnes pratiques de démarche qualité dans les ateliers professionnels (sécurité, hygiène, qualité sanitaire…) ;
- Optimiser les structures existantes (matériels et bâtiments).

Chaque établissement se doit d'initier une action visant à mesurer puis à réduire son empreinte carbone (exemples : calcul global des émissions liées aux énergies, réductions des émissions carbones sur une filière liée au choix des matériaux, aux déplacements …). Un outil permettant de réaliser un bilan carbone simplifié est partagé avec les établissements engagés dans la démarche. Cet exercice n'a pas pour objectif de comparer les lycées mais de connaitre ses émissions pour identifier des pistes d'actions visant la réduction. Un lien étroit sera opéré avec le plan énergie des lycées.

À la rentrée 2018 : 32 lycées publics et 21 lycées privés labellisés ou en cours de labellisation.

Autre action de sensibilisation

150 arbres ont été plantés dans les lycées, qui vont absorber annuellement 1,5 TéqC0¤par la photosynthèse et stocker une partie de ce carbone dans les sols.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

3. Les bâtiments et la réduction des émissions non én

Déploiement de la gestion différenciée des espaces verts

L'adoption d'une gestion différenciée des espaces verts est la clé pour permettre la réduction de l'usage des pesticides mais aussi des consommations d'eau et d'énergie et les nuisances sonores et l'amélioration de la gestion des déchets verts. Cette méthode est déployée à l'échelle de tous les établissements.



© DR

La gestion différenciée des espaces verts, appliquée par tous les lycées, permettra d'éviter la production de produits phytosanitaires et l'émission de protoxyde d'azote liée à leur épandage, le tout pour 311 téqC0¤évitées.

L'éco-pâturage

Le pâturage extensif ou éco-pâturage est un excellent moyen de gérer des espaces publics enherbés peu utilisés. Il est intéressant au niveau économique, au niveau social et il est respectueux de l'environnement.

Les techniciens de la maintenance du patrimoine de la Région orientent les établissements vers des prestataires d'éco-pâturage pour la mise en œuvre d'expérimentations inédites.

4. L'alimentation dans les restaurants scolaires

Chaque année, les cantines des lycées publics et privés servent plus de 10 millions de repas. La fabrication des aliments et leur transport représentent une source importante d'émissions de GES. En 2016, celles-ci étaient estimées à 24.000 teqCO_2.

Dans les **116 lycées publics** dont elle a la charge, la Région sert **3 millions de repas par an à plus de 100 000 jeunes**, internes ou demi-pensionnaires. En lien avec le Rectorat d'académie, les gestionnaires des établissements publics, l'enseignement privé et le monde agricole, la collectivité, au titre de sa compétence « restauration », s'attelle à la question des achats de denrées de proximité et de qualité.

Sur la base des menus servis dans 2 lycées témoins, l'empreinte carbone des restaurants scolaires a pu être évaluée plus précisément.

Il ressort de l'analyse des menus servis par les lycées Émile Zola et Pommerit que bien que des légumes et crudités soient proposés à chaque repas le midi, l'offre est centrée sur les protéines animales (viande ou poisson). Sur la base des fréquences observées de proposition des différentes protéines animales (poisson, volaille, porc, bœuf, mouton) et d'un poids de ration jugé optimal pour des adolescents en croissance, l'empreinte carbone de différents repas types a été simulée.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Le tableau ci-dessous montre que selon le choix des protéines (et leur quantité) peut varier d'un facteur 10 entre un repas végétalien et un repas à base de veau, bœuf ou de mouton.

Composant	g/portion	FE kg CO2/kg	Végétarien (y. C. Fromage et	Végétalien	Poisson	Poulet	Porc	Boeuf
Crudités	60	0,45	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03
Poulet	350	3				1,05		
boeuf	150	26						3,90
Porc	150	5					0,75	
Poisson	200	2			0,40			
Légumes	200	0,45	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09
Prot Vg	250	0,3	0,08	0,08				
Féculent	250	0,35	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09	0,09
Fromage	60,0	11	0,66		0,66	0,66	0,66	0,66
Laitage	125	2,5	0,31					
Patisserie	200	1		0,20	0,20	0,20	0,20	0,20
		Kg CO2e/repas	**1,25**	**0,48**	**1,46**	**2,11**	**1,81**	**4,96**

Au vu des fréquences observées des différents types de protéines dans les lycées, l'empreinte carbone d'un repas moyen est de 2,42 kg CO_2e/ repas.
L'introduction progressive des protéines végétales dans le régime alimentaire des lycéens est une mesure de réduction des émissions de GES qui sera progressivement appliquée suite au vote, en décembre 2018, de la loi Egalim. Celle-ci impose aux cantines de plus de 200 couverts/jour de diversifier leurs protéines vers les végétales et de proposer au moins une fois par semaine 1 repas végétarien pendant une période test de 2 ans.

Transport des marchandises et achat locaux

La loi Egalim prévoit que 50% des approvisionnements soient locaux et dotés d'un label de qualité dont au moins 20% labellisés bio. Ces critères renforcent les achats en circuits courts et la relation entre producteur et consommateur. La Région privilégie d'ores-et-déjà les achats en circuit court, dans le cadre de la démarche Breizh'Alim.



© DR

En France, les déchets par plateau s'élèvent en moyenne à 170 g par assiette, soit, près de 1700 tonnes d'aliments préparés, servis et non consommés (15% des achats).

Enfin, le transport de ces aliments représente près de 9,5 millions de tonnes.km (1 tonne d'aliment qui parcourt 238 fois le tour de la terre pour arriver dans les assiettes des lycéens). Ce qui produit 1427 tonnes de CO_2e par an, soit 6% des émissions de fabrication des aliments.

Le recours plus systématique à des achats locaux, en circuit court a un triple effet bénéfique :

1. Les dépenses publiques servent à rémunérer les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs locaux, qui à leur tour consomment sur le territoire régional et y conservent la valeur ajoutée (qui ne part pas vers d'autres régions, ou d'autres pays de l'UE ou hors UE)
2. Les protéines végétales locales garantissent que l'on n'utilisera pas de soja, produit majoritairement sur des terres déforestées en Amazonie ou en Indonésie, pour l'alimentation humaine ou animale
    a. Pour rappel l'Etat impose dès 2019 aux collectivités territoriales de viser un objectif zéro déforestation importée. Dans ce cadre, le soja importé est particulièrement visé comme principal pourvoyeur de protéines en alimentation animale (volailles et porcs surtout, puis bœuf).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

b. Cette mesure renforce le besoin d'accélérer le développement des cultures locales de protéines végétales, y compris pour l'alimentation animale.

3. Les circuits courts réduisent le transport et donc les émissions de GES liées à ce dernier. En augmentant progressivement les achats réalisés à proximité, l'empreinte carbone du fret alimentaire baisse.

L'alimentation représente potentiellement un levier important pour réduire les émissions de GES, avec en exemple d'actions qui pourraient être proposées :

- Réduire les quantités de bœuf, veau, mouton par portion (10 g de moins = 250 g CO_2e/ repas en moins)
- Augmenter les protéines végétales comme alternative aux protéines animales, en accompagnar
cette conversion.
- Proposer systématiquement 1 menu végétarien et 1 journée par semaine de menu végétarien pour tou·te·s (éducation au goût, à la différence).
- Augmenter fortement la part des achats réalisés en circuit court en vue de renforcer la résilience économique de la région et réduire les émissions de GES.

Potentiel de réduction atteignable en 3 ans :

- - 5000 téqC0¤sur les repas
- - 500 téqC0¤sur les transports via les achats locaux
- soit – 5500 téqC0¤
- soit 21,5% de réduction en 3 ans

Breizh'Alim pour un approvisionnement de proximité

Breizh Alim est une démarche novatrice engagée en faveur d'une politique d'achats publics territoriale. Dans un contexte réglementaire en évolution, le principe est de faciliter la mise en relation entre acheteurs et entreprises locales en rapprochant l'offre et la demande, via des méthodes d'ingénierie contractuelle qui s'appuient sur des outils numériques et des données partagées.

En 2016 et 2017, le premier chantier de ce projet ambitieux s'est déployé autour de la restauration collective, en menant une concertation pour un approvisionnement en produits agricoles issus des territoires bretons, en particulier via la commande publique, en considérant les enjeux sociaux, économiques et environnementaux. *Breizh Alim* concerne pour l'instant **quatre filières de produits,** bien présentes en Bretagne et en capacité de fournir les cantines scolaires : **le porc, le lait, l'œuf et les produits de la mer.**

Englobant cette démarche, le schéma des achats économiquement responsables a été voté par le Conseil régional en juin 2018. Élaboré en concertation, il traduit la volonté de la Région d'assumer pleinement sa responsabilité économique, sociale et environnementale dans la commande publique en Bretagne.

Les achats publics des collectivités bretonnes représentent en moyenne 2,5 milliards d'euros par an. La Région Bretagne pèse à elle seule 6 à 10 % du total selon les années.

Des projets éducatifs sur l'alimentation durable

Sur l'année scolaire 2017-2018, **14 lycées publics ou privés ont développé un projet éducatif de prévention du gaspillage alimentaire, soutenus dans le cadre du dispositif KARTA.**

Le lycée Jean-Baptiste Le Taillandier à Saint-Aubin du Cormier propose à la classe de seconde SAPAT (Services Aux Personnes et Aux Territoires) une

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

sensibilisation à la gestion des déchets et au gaspillage alimentaire. Il s'agit pour les élèves de comprendre les questions liées au gaspillage alimentaire et de les rendre acteurs citoyens et responsables.

Le lycée Théodore Monod, Le Rheu, a engagé une dynamique d'innovation en faveur des performances agro-climatiques des exploitations bretonnes

Cette action vise la sensibilisation des élèves en BTS ACSE à l'agro écologie et au bilan climatique d'une exploitation. À partir d'enquêtes sur une exploitation agricole, un di[illegible] écologique est [illegible], ainsi que des fiches de protocole, Des visites d'exploitations qui utilisent une de ces techniques innovantes sont proposées.

La légumerie du lycée de Suscinio

Le lycée de Suscinio (250 élèves), à Morlaix, l'un des neuf établissements agricoles publics de Bretagne, a été doté d'une légumerie et d'un atelier d'agroéquipement et d'un bâtiment pédagogique pour se former à l'agriculture de demain.

5. Les transports scolaires

L'édition précédente du BEGES avait montré l'importance des déplacements des lycéens dans les émissions de GES des lycées (66000 téqC0¤, soit 73% du bilan GES de lycées hors déplacements (90 000 téqC0¤). Ces émissions avaient été calculées sur la base d'un modèle de déplacement des lycées, élaboré à partir de différentes statistiques (parts modales et distances), fournies par des études publiées par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Il en ressortait que la distance moyenne estimée entre le domicile et le lieu de travail était de 15 km et que les parts modales se répartissaient ainsi :

Modes doux	26%
Transports publics	43%
Voiture	31%

Révision du point de départ (données améliorées)

L'analyse détaillée des chiffres des antennes départementales du transport, offre une vision plus précise sur les transports des lycéens sur les lignes de Bus et de TER gérées par la Région.



© Charles Crié

Le tableau ci-dessous présente, par département, les chiffres collectés par les services :

	DPT 35	DPT 22	DPT 29	DPT 56	TOTAL
TER	1.040	470	394,00	301,00	**2.205**
Ligne régulière	4.431	4.995			
Circuit de collecte	8.073	4.500			
total	13.544	9.965	10.281	10.662	**44.451**
% Lycéens sur total pris en charge	41%	43,01%	35,45%	36,46%	
km bus	7.741.199	2.078.125	12.191.242	11.600.000	
Essence bus	2.322.360	623.438	3.657.373	3.480.000	
Lycéens % bus	39%	43,0%	35,45%	36,46%	
Essence Lycéens	900.819	268.129	1.296.495	1.268.943	**3.734.385**

On y constate que plus de 44500 lycéens sont pris en charge par les services de transport scolaire, soit plus de 50% des élèves scolarisés.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Une étude de déplacement à Saint-Brieuc

Une étude géo spatialisée sur les distances domicile-lycées pour 380 élèves du lycée de St Brieuc, composé d'un internat, révèle les éléments suivant :

- 18,4% des élèves habitent à moins de 5 km du lycée (supposés utiliser les modes doux)
- 13% des élèves habitent entre 5 et 10 km du lycée sans être en internat. Nous supposons qu'ils se déplacent avec les modes de transport de l'agglomération.
- Parmi les élèves habitant à plus de 10 km du lycée, seulement ¼ n'est pas en internat (soit 13%). Cette part est trop faible pour représenter à elle seule la part modale de l'automobile.

La distance moyenne domicile-lycée est, pour ces élèves, avec nombre d'entre eux en internat, de 40km. Toutefois, en supprimant les distances des élèves en internat et les distances de plus de 200 km, **la distance moyenne est de 20 km**.

Dès lors, le plan de mobilité des élèves est le suivant :

	Eleves	%Eleves	Km AR/j	l essence	FE	kgCO2e /el.an	tCO2e/an	%CO2
TER	2.478	3%	49		0,02	165	410	1%
Cars	42.246	49%	60	88,40	3,17	280	11.838	26%
Modes Doux	15.900	18%	5		-	-	-	0%
Bus publics	11.214	13%	10		0,17	292	3.277	7%
Voiture	14.510	17%	45		0,27	2.126	30.851	67%
	86.348		**40,5**				**46.376**	

On observe que la part modale des transports en commun s'élève à 70% des déplacements, ce qui est bien supérieur à antérieurement. La part de la voiture est de 17% et les modes doux sont en forte baisse, passant de 26% à 18%, ce qui semble réaliste pour un lycée qui draine une population sur une zone de chalandise étendue. Ce pourcentage devrait encore diminuer pour les lycées dans des villes plus petites que St-Brieuc.

Le tableau ci-dessus présente, pour chaque mode, les kilomètres parcourus par jour en mode aller-retour, sans tenir compte des éventuels retours à midi. Nous faisons ici l'hypothèse que ceux-ci sont principalement le fait d'usagers de modes doux.
En 6è colonne, on y voit également l'empreinte carbone par élève pour se rendre au lycée, par an. Celle-ci varie de 165 à 2126 kg CO_2e par an. La voiture est donc 13 fois plus émissive que le TER et 8 fois plus émissive que les bus, alors qu'elle parcourt des distances inférieures au quotidien.
Au global, les émissions de GES pour la mobilité des lycéens passent donc de 66 000 à 46 400 téqC0¤par an, soit **une baisse de près de 20 000 téqC0¤grâce à des données améliorées**.

Zoom sur le vélo et le covoiturage

La France n'est pas dans le peloton de tête des pays européens pour l'usage du vélo : à peine 1,7% des déplacements sont réalisés en vélo[2] pour plus de 40% dans des villes comme Amsterdam et une moyenne supérieure à 30% aux Pays-Bas ou en Flandre. Il s'agit donc d'un levier potentiellement important de réduction des émissions de gaz à effet de serre.
La Bretagne dispose de l'une des meilleures plateformes de covoiturage avec ouestgo sur trajets réguliers. Celle-ci permet à toute personne qui effectue un trajet régulier de l'encoder, de définir le temps de détour qu'elle accepte sur son trajet et de prendre, en des lieux définis (par exemple parkings de covoiturage le long de son trajet) des covoitureurs réguliers pour ce trajet.

[2] https://www.letelegramme.fr/bretagne/trajet-domicile-travail-les-bretons-penchent-ils-pour-le-velo-17-01-2017-11366367.php

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

IV. La Région en transition

Dans le cadre de la Breizh Cop, la Région formalise des engagements, en réinterrogeant ses politiques publiques et son fonctionnement, sur la base des objectifs adoptés en décembre 2018.

Sur le volet interne, un groupe pluridisciplinaire d'agents de la collectivité travaille à des propositions d'action dans le cadre du projet de transformation de l'administration (TRANSFO), questionnant les pratiques de travail et les manières d'agir au travail au regard des enjeux énergie, climat.

Le 4 mars 2019, une journée placée sour le signe des transitions écologiques, énergétiques et solidaires, a permis de co-construire des actions concrètes.

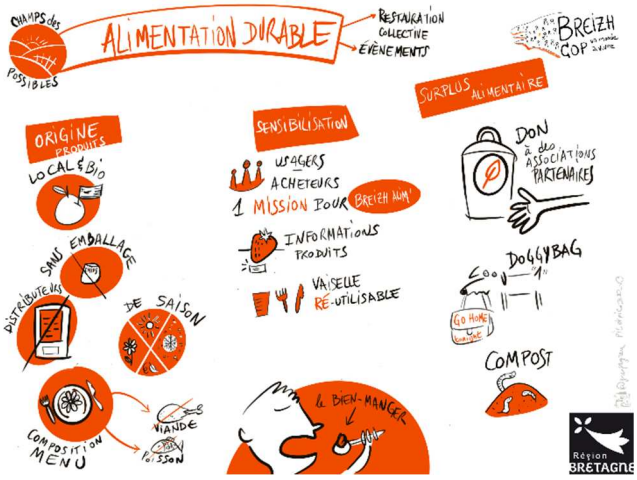

L'objectif : identifier les actions qui pourraient être mises en œuvre sur les thématiques suivantes :

- Les connaissances : comment construire une culture de la transition parmi les agent.e.s de la Région ?
- La mobilité : comment rendre nos déplacements moins émetteurs de gaz à effet de serre ? (Dans la continuité des travaux du groupe transfo "Pour des déplacements optimisés et responsables".)
- La sobriété : comment réduire nos déchets ou les transformer en ressources ?
- Le champ des possibles : quelles actions innovantes, créatives, enthousiasmantes pour accélérer les transitions ?



Pour illustrer les propositions et idées recueillies, deux facilitateurs graphiques étaient présents, retranscrivant ainsi en direct et pour chaque thème les axes de travail choisis.

Au sortir des ateliers, facilitation de l'accès au télétravail, amélioration des déplacements, tri des déchets, permaculture et utilisation des sols dans un cadre bio-éthique, réduction des dépenses d'énergie, sensibilisation autour des démarches éco-responsables au travail (...) étaient autant de grands thèmes abordés sur lesquels les agent.e.s ont pu travailler.r.

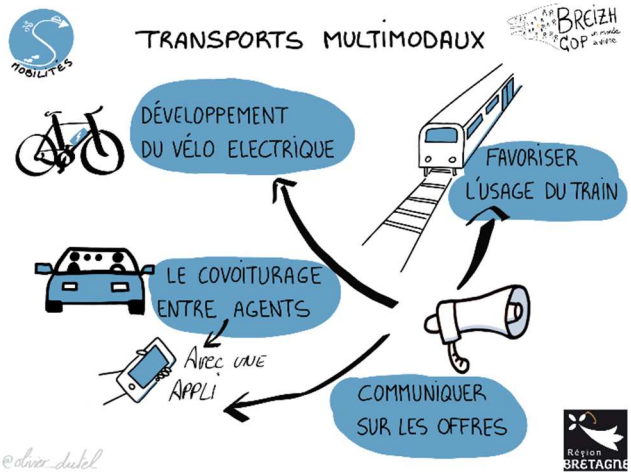

Le travail de déploiement de ce plan d'actions sera mené au sein d'un nouveau projet dédié aux transitions pour le fonctionnement de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

RAPPORT ÉGALITÉ FEMMES·HOMMES

2018

DANEVELL
KEVATALDER
MERC'HED·PAOTRED

FIN-CONTE SU
L'AJEU
FOMES·OMES

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

SOMMAIRE

Région responsable..... 305

1.1 La responsabilité démocratique..... 306

1.2 La représentation politique..... 308

1.3 La responsabilité d'employeur..... 310

1.4. La communication..... 315

1.5. La commande publique..... 317

Education et formation..... 319

2.1 L'orientation..... 320

2.2 La formation initiale..... 321

2.3 L'apprentissage..... 323

2.4 La formation continue..... 326

2.5. L'enseignement supérieur et la recherche..... 329

2.6. Les langues de Bretagne..... 331

Développement économique et emploi..... 333

3.1. L'emploi et l'égalité professionnelle..... 334

3.2. L'économie sociale et solidaire..... 336

3.3. L'agriculture..... 337

3.4. L'économie maritime..... 339

Equilibre des territoires..... 341

4.1. L'observation et la planification..... 342

4.2. Les contractualisations et l'animation territoriales 343

Connexion des territoires et des populations..... 345

5.1. Le numérique..... 346

5.2. Les mobilités et transports..... 347

Rayonnement et vitalité..... 349

6.1. Le sport..... 350

6.2. La culture..... 352

6.3. La santé..... 355

6.4. Les politiques de coopération, solidarité internationale et fonds européens 357

6.5. La promotion de tous les droits..... 359

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Repérer les inégalités entre les femmes et les hommes, rendre visibles les freins, débusquer les résistances pour décider d'actions correctrices et réparatrices de biais « neutres » ou universels, telles sont quelques-unes des exigences auxquelles la politique publique régionale d'égalité entre les femmes et les hommes tente de répondre avec la 4ème édition de ce RADD Egalité femmes·hommes.

L'évaluation des impacts différenciés des dispositifs dits de *droit commun* suppose d'imaginer qu'une politique n'agit pas de la même façon sur la vie quotidienne des femmes et des hommes. S'ils interviennent, les questionnements relatifs à l'efficacité et à l'efficience d'une intervention publique - en amont, à différents moments de la mise en œuvre et après-coup - n'intègrent pas toujours de façon systématique la dimension sexuée et l'analyse genrée de ses résultats. Le RADD Egalité femmes·hommes offre un échantillon encore parcellaire de cet exercice, un panorama régional des obstacles, des lenteurs, des progrès. Les photos sont donc contrastées : nettes pour certaines, floues pour d'autres. Mais la démarche annuelle de ce rapport d'activités, légitimée initialement par la loi, se justifie aujourd'hui par les enseignements qu'elle nous livre.

Les zooms, sexués, sont toujours articulés, dans chaque compétence, avec une mise en perspective du contexte national thématique et d'un éclairage régional. En effet, il convient à la fois de témoigner de l'environnement dans lequel et sur lequel la Région vient interagir - les principaux défis, obstacles et forces en présence - comme de rendre compte de la façon la plus concrète possible du processus systémique et intégré de la production, de la transmission voire de la création d'inégalités femmes·hommes au sein même des compétences régionales. D'une description d'un écosystème global, alimenté de repérages statistiques sexués, chaque Radd Egalité fh souhaite illustrer, cherche à vérifier via un comptage méthodique, que le dispositif régional ne transmette pas ou ne crée pas une inégalité femmes·hommes supplémentaire. Ce travail est une étape préliminaire indispensable à la re-définition éventuelle de politique(s) publique(s) égalitaire(s) ; indispensable également pour garantir la transparence et la juste allocation des subventions et fonds publics.

Le contrôle de la place des femmes s'exerce dans de nombreux espaces : public, professionnel, politique. Mais quelle que soit la sphère où il sévit, ce phénomène est aujourd'hui plus dénoncé et mieux entendu. L'examen des 24 champs d'intervention régionale ici examinés - la commande publique constituant dans cette édition 2018 un nouveau levier d'intégration de l'égalité femmes·hommes – vient confirmer une nouvelle prise de conscience. Les 79 indicateurs témoignent d'une déclinaison multiforme, inédite parfois et d'une évolution globalement positive de la démarche régionale, rappelée dans sa nouvelle feuille de route d'octobre 2018. Le niveau d'investissement renforcé et territorialisé du *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne* vient lui aussi illustrer cette mobilisation citoyenne.

Lorsque des politiques publiques affichent l'objectif de répondre à l'intérêt général, des signaux tangibles doivent être donnés, comme vérifiés. Le RADD égalité femmes·hommes en est un.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

1. Région responsable

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

1.1 La responsabilité démocratique

// Contexte national et régional

5 résolutions soit 24 recommandations ont été votées par le CESE, assemblée constitutionnelle la plus paritaire, dans sa contribution au *Tour de France de l'égalité* 2018 pour « combattre le caractère systémique des inégalités fh ».

Aucune femme ne figure dans le top 10 des noms de rues le plus souvent donnés en 2018.

9 recommandations et 3 nouveaux droits fondamentaux ont été proposés par le HCE fh en 2018 pour réviser la Constitution.

L'égalité de droit entre les femmes et les hommes, principe républicain et politique publique, s'est imposée de façon multiple dans le paysage au cours de l'année 2018 ; Aux côtés de nombreux débats, parfois polémiques, d'images ou de déclarations chocs qui ont émaillé l'année et impacté de nombreux cercles de la société, des états des lieux sexués s'affinent, des actions positives émergent, des outils inédits de contrôle sont promulgués. Les institutions, les collectivités territoriales animent et accompagnent parfois cette évolution. L'affaire devient publique et citoyenne.
Le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes (HCE fh) dans son avis relatif à la révision constitutionnelle rendu en avril 2018 estime qu'il y a opportunité de reconnaître encore davantage « l'égalité entre les femmes et les hommes comme principe fondamental de l'organisation des pouvoirs publics et de notre société ». Ses recommandations visent à rendre visible et explicite l'égalité fh au cœur de la Constitution, empêcher des reculs et permettre de nouvelles avancées dans le partage du pouvoir à égalité, garantir de nouveaux droits fondamentaux.
Les diagnostics des inégalités se précisent mais permettront-ils de les dépasser puis de les supprimer ? Le nécessaire débat, accompagné d'une appropriation et d'une mise en mouvement de chacun·e s'amplifie, irrigue des univers encore « neutres ». Pour garantir l'égalité d'accès et les conditions d'exercice du droit à tou·te·s, « pour dépasser ce qui fait écran à la reconnaissance de chacun·e à la fois comme singulier en tant qu'individu et comme semblable en tant qu'être humain, il est essentiel de réfléchir aux conditions d'une émancipation transformatrice » souligne Réjane Sénac, directrice de recherche au CNRS et ancienne Présidente de la Commission parité du Haut Conseil à l'égalité fh. La légitimité à agir s'inscrit dans la loi ; la responsabilité démocratique impose aujourd'hui de façon inédite un débat sur les moyens à mettre en œuvre pour parvenir à l'émancipation de tou·te·s.
En Bretagne, des voix d'élues se sont manifestées en 2018 autour d'un appel pour dénoncer le sexisme en politique en affirmant que « nous respecter est un minimum ». Des témoignages de femmes, en politique notamment, dénoncent les attaques sur leur physique, leurs vêtements, leur « condition » de femmes. « Réduites » à leur sexe, ces dirigeantes, élues sont encore considérées comme des intruses dès lors qu'elles s'approchent des sphères du pouvoir et de la décision. Les *Mardis de l'=galité*, rendez-vous réguliers proposés par l'université de Rennes 2, ont confirmé en octobre dernier à l'occasion de la conférence « Les intru-es » en politique, qu'il n'existe aucune disposition particulière ou obligation législative pour agir contre les violences sexistes au sein des partis politiques. Néanmoins, les prises de conscience voire l'affirmation d'une tolérance zéro à l'égard de tout comportement, toute parole, tout acte sexiste ont progressé en 2018 ; des méthodes pour encourager une prise de parole plus juste égalitaire (mise en place d'une alternance fh), pour favoriser un débat plus large et plus représentatif (modification d'horaires de réunions), sont désormais expérimentées, des outils pédagogiques comme des formations sont aujourd'hui largement proposés. Davantage de collectivités et d'établissements publics de plus de 20 000 habitant·e·s produisent leur rapport annuel, à l'image de Quimper Bretagne occidentale qui, en 2018 a choisi de consolider son engagement en constituant un groupe ad hoc pour inscrire l'égalité fh dans les politiques publiques du territoire et en désignant une élue dédiée.
Enfin, la diffusion de l'égalité fh a également émaillé de multiples manières l'écosystème breton ; légitimée par des paroles politiques réaffirmées, cette politique publique dépasse aujourd'hui davantage les frontières institutionnelles pour investir de nouveaux champs, inviter de nouveaux partenaires à être acteurs et actrices de cette ambition. A l'image du *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne* (CpeG), des mécanismes de concertation et d'aiguillon des politiques publiques ont été amorcés en 2018 avec l'ensemble de ses membres.

// L'égalité dans l'action régionale

• Les instances de la Région

La Région Bretagne s'attache à faire appliquer le principe de l'égalité entre les femmes et les hommes comme un préalable à la démocratie. Elle veille à ce que les femmes et les hommes soient réellement associé·e·s aux différentes formes de consultation.
Suite au renouvellement en janvier 2018 du CESER, il a été fait le choix de désigner 2 référent·e·s égalité femmes·hommes par commission, compte tenu de la dimension transverse de cette politique publique. Ces binômes contribuent à ce que les enjeux de l'égalité se trouvent incarnés et pris en compte dans les débats de leurs commissions. L'objectif est de développer un réflexe égalité à l'occasion des étapes clés d'avis rendu sur les travaux du Conseil régional, à l'instar du RADD Egalité femmes·hommes, ou de conduite d'études. Les référent·e·s assurent par ailleurs un rôle de représentation et de participation du CESER aux initiatives relevant de l'égalité

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

entre les femmes et les hommes en région comme au sein de lieux tels que *femmes et les hommes en Bretagne* (CpeG), conférences, groupes de travail précise dorénavant que « *Toutes les instances sont composées en veillant au [illegible] les femmes et les hommes. Cette disposition vaut également pour l'ensemble des fonctions particulières occupées par les membres*. » Le CESER promeut depuis 2018 l'usage du féminin dans ses supports (règlement intérieur, guide du conseiller·ere…). La part des femmes s'élève à 46% des membres, 37% pour le bureau.

Renouvelé 2018, le Conseil régional des jeunes (CRJ) est un espace d'expressions et d'échanges entre des jeunes élu·e·s par leurs pairs. Les 144 membres - binômes filles·garçons ré-élu·e·s en novembre, avec 76 filles et 68 garçons - représentent l'ensemble des lycéen·ne·s et apprenti·e·s de la région. Pour la première fois, les commissions thématiques ont été créées en fonction des attentes des élu·e·s intéressé·e·s par la contribution du CRJ sur le patrimoine, le tourisme, les droits culturels et le dialogue adultes et jeunes.

Le Conseil culturel de Bretagne est composé de 70 membres : 60 structures et 10 personnalités qualifiées. Chaque structure est représentée par un binôme paritaire titulaire/suppléant·e. Parmi les titulaires désigné·e·s par les structures membres, les femmes sont minoritaires. Le bureau est néanmoins paritaire avec 5 hommes et 5 femmes.

- ## La méthode d'élaboration des politiques publiques

L'activité du *Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne* (CpeG) s'est organisée en 2018 en 4 réunions départementales au cours du premier semestre, d'une Plénière en juillet, de la mise en place d'un groupe technique (GT) pour co-élaborer un l'Appel à manifestation d'intérêt régional (décembre).

Réunions du CpeG		2018
Réunion départementale des Cotes d'Armor	Femmes (nombre, %) Hommes (nombre, %)	**15 / 68 %** **7 / 32 %**
Réunion départementale du Finistère	Femmes (nombre, %) Hommes (nombre, %)	**25 / 89 %** **3 / 11 %**
Réunion départementale d'Ille-et-Vilaine	Femmes (nombre, %) Hommes (nombre, %)	**32 / 80 %** **8 / 20 %**
Réunion départementale du Morbihan	Femmes (nombre, %) Hommes (nombre, %)	**20 / 77 %** **6 / 23 %**
Plénière du CpeG	Femmes (nombre, %) Hommes (nombre, %)	**84 / 82 %** **18 / 18 %**

La définition de chantiers prioritaires et le besoin de préciser l'organisation et le fonctionnement du futur CpeG afin de le décliner sur les territoires ont été au centre des débats des réunions départementales. Des axes de travail ont été évoqués : Agir pour et avec les jeunes, mobiliser les entreprises en leur proposant un réseau d'aide à la promotion de l'égalité professionnelle, multiplier les systèmes de garde d'enfants, former les professionnel·le·s de la formation à l'égalité, garantir la mixité des métiers, associer davantage les Breton·ne·s en milieu rural et quartier politique de la ville, réaffirmer l'enjeu d'espaces publics ouverts à toutes et tous, lutter contre les violences sexistes et sexuelles. Des propositions pour mieux faire réseau ensemble ont été également formulées : Recensement et partage d'outils pédagogiques, réalisation d'annuaire et d'une cartographie des ressources des actions Egalité fh sur les territoires, recueil des rapports annuels Egalité fh des collectivités bretonnes, repérage d'expert·e·s et de partenaires à associer, articulation d'une dynamique régionale aux spécificités du "local", partage, mobilisation des données existantes. En décembre, un groupe de travail issu de volontaires du CpeG s'est initié à l'écriture d'un appel à manifestation d'intérêt régional. L'objectif a été rappelé : s'inscrire dans la relecture des politiques de formation, d'emploi et de développement économique envisagée pour les 18 mois à venir et pouvoir faire leviers sur les politiques de la Région. Le cadre d'un cahier des charges a été posé : la définition d'une urgence (ex : un public/une situation/un besoin non satisfait), la mobilisation de plusieurs partenaires sur un même projet, la définition d'un territoire, l'évaluation possible de l'action conduite.

- ## Les instances partenaires

L'objectif de parité femmes·hommes est souhaité dans la composition des Conseils de développement par la Région. Elle soutient les initiatives de ce réseau, mobilisant la société civile dans chaque Pays ou EPCI de Bretagne, qui tendrait à se rajeunir et à se féminiser.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

L'Assemblée nationale compte 40% de femmes, et le Sénat, 32 %.

37% des conseiller·e·s de membres du gouvernement sont des femmes, 24% sont directrices et adjointes de cabinets. 75% des personnels des secrétariats et assistance sont des femmes, 2% sont chauffeuses.

Dans les conseils municipaux, les femmes représentent 40% des élu·e·s. 17 % des maires sont des femmes, 43 % sont conseillères municipales. Dans les intercommunalités, elles représentent 31,4%. 8% des président·e·s sont des femmes, 20% sont vice-présidentes et 34% conseillères.

7 préconisations (4 pour les communes et 3 pour les intercommunalités) de l'AMF sont venues nourrir en novembre 2018 une proposition de loi pour promouvoir la place des femmes dans les exécutifs.

// Contexte national et régional

La place des femmes progresse en politique, mais de façon lente et variable. Les constats dressés par l'Insee sur la représentation politique femmes·hommes en 2018 le confirment et s'appliquent de façon totalement identique pour les communes comme pour les conseils communautaires.

Ainsi, toutes tailles de communes et toutes fonctions confondues (maires, adjoint·e·s, conseiller·ere·s), la part des femmes dans les conseils municipaux est de 39,9%. Parmi les communes de moins de 1 000 habitant·e·s, pour lesquelles la parité des listes présentées n'est pas obligatoire, cette proportion tombe à 34,5%. Plus on s'éloigne de la fonction de maire, plus les fonctions sont occupées par des femmes. Plus la commune est grande, plus c'est un homme qui la dirige, mais plus il y a de femmes parmi les autres membres du conseil. Les disparités géographiques sont faibles : moins de femmes dans les conseils municipaux des communes du nord et de l'est du pays et en Corse, et un peu plus en Bretagne, sur la côte Atlantique et sur la côte méditerranéenne. A partir de 40 ans, la proportion de femmes diminue avec l'âge des conseiller·e·s municipaux. Concernant les intercommunalités, les femmes sont moins nombreuses avec une représentation à 31%. Mais là aussi, plus on s'éloigne de la fonction de président·e, plus les fonctions sont occupées par des femmes. A partir de 50 ans, soit +10 points par rapport à l'âge des élues municipales, la proportion de femmes diminue avec l'âge des conseiller·ere·s.

Le 101ème Congrès des Maires, en novembre 2018, est venu confirmer une nouvelle prise de conscience ; Groupe de travail dédié, enquête conduite à l'aide de questionnaires, l'Association des Maires de France préconise notamment l'élargissement du scrutin de liste paritaire et alternée fh à toutes les communes, l'obligation de réserver le poste de 1er adjoint·e à un·e candidat·e de sexe différent de celui du·de la maire, ou encore l'obligation de réserver le poste de 1er Vice-président à un·e candidat de sexe différent de celui du·de la président·e de l'EPCI, et l'institution de règles de parité dans les exécutifs intercommunaux.

Au-delà de l'enjeu de la parité, les conditions d'accès et d'exercice du mandat, l'articulation des temps d'une vie personnelle, professionnelle et dédiée à la vie de la cité, le statut de l'élu·e, la reconversion professionnelle, le sexisme latent …restent des défis à relever ; ils sont aujourd'hui de plus en plus au centre des préoccupations des institutions, des élu·e·s comme des citoyen·ne·s.

En Bretagne, les femmes représentent un peu moins de la moitié (44,9%) des élu·e·s des assemblées locales plaçant la région dans les premiers rangs ; une satisfaction due à une part plus importante qu'en France de communes de 1 000 habitant·e·s soumises à l'obligation d'alternance stricte fh. En 2017, les intercommunalités connaissent des changements importants (cf. tableau ci-contre) qui se traduisent comme ailleurs, par une diminution de la représentation des femmes. L'image des métropoles, au 1er janvier 2018, réalisée par le réseau Elles aussi, fait figurer Brest, avec 47% de conseillères, dans les premiers rangs du classement de la parité des 22 métropoles en France. Pour contribuer à modifier la donne, des réseaux se renforcent ou se constituent, des Journées de femmes élues se déclinent en région, comme en avril 2018 à Saint-Nazaire (JFE du Grand-Ouest) ; des réseaux, non dédiés, s'intéressent à la thématique et accordent des temps dans leurs rendez-vous traditionnels ou colloques annuels : ainsi, de la réunion d'information « Les voix de l'égalité » proposée en mars 2018 par l'AMF 22. Les élues tendent elles-mêmes à se rassembler, s'en parlent, échangent vécus, se transmettent des conseils, participent aux Journées de réseaux nationaux existants, adoptent certaines de leurs recommandations ; comme celles, humoristiques, proposées en juillet dernier par le réseau Elueslocales.fr : Conseil#1 : être débordée, c'est normal ! Conseil#2 : De la culpabilité vis-à-vis de vos enfants ? Foncez, ils seront ravis ! Conseil#3 : Ne prenez que les compliments ! A Quimperlé Communauté, sur Vannes, des élues s'organisent.

// L'égalité dans l'action régionale

La parité des instances, baromètre de la participation égalitaire à la conduite des affaires publiques, se prépare en amont des échéances électorales. La recherche-action, engagée en 2017, aux côtés de l'Etat et avec l'association *Elles aussi* s'est poursuivie en 2018 pour identifier les freins à l'accès des femmes aux postes de maires et pour préconiser des leviers.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Elu·e·s du Conseil régional		2016		
Vice-président·e·s	Nombre de femmes Nombre d'hommes	7 8	8	8
Conseiller·e·s délégué·e·s	Nombre de femmes Nombre d'hommes	2 2	2 2	2 2
Président·e·s. de commissions	Nombre de femmes Nombre d'hommes	2 4	3 3	3 3
Conseiller·e·s avec délégations	Nombre de femmes Nombre d'hommes	15 13	14 14	14 14

Représentant.e.s du Conseil régional dans les organismes extérieurs		2016	2017	2018
Représentant·e·s titulaires	Femmes (nombre, %) Hommes (nombre, %)	479 / 46 % 570 / 54 %	490 / 44 % 614 / 56 %	519 / 45 % 624 / 55 %
Représentant·e·s suppléant·e·s	Femmes (nombre, %) Hommes (nombre, %)	182 / 46 % 211 / 54 %	181 / 47 % 208 / 53 %	181 / 47% 208 / 53 %

L'adhésion à la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* rappelle l'engagement de respecter la parité dans ses propositions de désignations dans les organismes extérieurs. Les femmes semblent représenter moins la Région à l'extérieur mais davantage lorsqu'elles sont suppléantes. 5 des 27 domaines sont représentés à +70% d'hommes (Affaires générales, économie, environnement et aménagement, innovation, sport) et 2 sont représentés à +70% par des femmes (santé et valorisation du patrimoine).

Parité dans les instances territoriales	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Présidences des EPCI % de femmes % d'hommes	Répartition des sièges entre les communes membres des futurs EPCI arrêtée au 15/12/2016 Election des nouveaux conseils communautaires entre le 1/01/2017 et le 27/01/2017	4 femmes / 55 hommes 7 % de femmes Non accessible	4 femmes / 55 hommes 7 % de femmes
Exécutifs des EPCI % de femmes % d'hommes	20 % Bretagne et 18 % en France 80 % en Bretagne et 82 % en France		19% en Bretagne et 18% en France 81 % en Bretagne et 82 % en France
Présidences des Pays		21 hommes	21 hommes
Présidences des Conseils de développement		3 femmes / 24 hommes	5 femmes / 31 hommes
Conférence territoriale de l'action publique	7 femmes / 38 hommes	6 femmes / 48 hommes	6 femmes / 48 hommes

Après le phénomène des fusions d'intercommunalités qui en 2017 a creusé le déséquilibre fh au sein des conseils communautaires, le taux de représentation de femmes dans les exécutifs n'a pas évolué en Bretagne.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

1.3 La responsabilité d'employeur

Chiffres clés

12% est l'écart de rémunération entre les femmes et les hommes dans la fonction publique.

Dans la territoriale, les femmes représentent 29% de l'encadrement supérieur et de direction, 52% des catégorie A+ et 61% des catégories A.

En novembre 2018, 4 des 30 premiers postes de préfets hors classe étaient tenus par des femmes.

En 2018, la Région Bretagne est la seule collectivité régionale de France à être labellisée « Egalité professionnelle ».

// Contexte national et régional

Le nouveau protocole d'accord sur l'égalité professionnelle dans la fonction publique signé fin 2018 s'applique à l'ensemble des employeurs publics. Il comprend cinq axes : « *Renforcer la gouvernance des politiques d'égalité* » (axe 1), « *créer les conditions d'un égal accès aux métiers et aux responsabilités professionnelles* » (axe 2) « *traiter les situations d'écarts de rémunération et de déroulement de carrière* » (axe 3), « *mieux accompagner les situations de grossesse, la parentalité, et l'articulation des temps de vie professionnelle et personnelle* » (axe 4), « *renforcer la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes* » (axe 5) : l'axe 1 prévoit notamment de rendre obligatoire l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action, la responsabilisation accrue de l'encadrement sur l'égalité professionnelle et le déploiement d'un réseau de référent·e·s égalité. La formation des agent·e·s sur les stéréotypes de sexe, la résorption des écarts de rémunération, la possibilité pour les agentes enceintes d'exercer leurs fonctions en télétravail sur une quotité de travail plus longue qu'actuellement sont des exemples d'autres préconisations. Cet accord prévoit également un renforcement des obligations du système de primo-nominations équilibrées : issue de la loi Sauvadet de 2013 qui imposait un taux minimum de 40% de personnes de chaque sexe parmi les personnes nommées aux emplois de l'encadrement supérieur (emplois de DGS/ DGA et emplois fonctionnels pour les conseils régionaux), cette obligation sera désormais élargie à l'ensemble des emplois de directions ou d'encadrement supérieur pour les collectivités territoriales, progressivement à partir du 1er janvier 2020.
Par ailleurs, la circulaire du 9 mars 2018 relative à la lutte contre les violences sexuelles et sexistes dans la fonction publique enjoint les employeurs publics de définir et de mettre en place un dispositif de signalement (cellule d'écoute ou dispositif équivalent) et de traitement des violences sur le lieu de travail ainsi qu'un circuit RH de prise en charge permettant d'accompagner les agent·e·s victimes ».
Les élections professionnelles se sont déroulées fin 2018 pour la deuxième fois simultanément dans les trois versants de la fonction publique (État, territorial et hospitalier). 2,5 millions d'électeur·trice·s ont voté pour leurs représentant·e·s du personnel aux comités techniques, soit un taux de participation de 51,8 % (- 3% sur 2014).

// L'égalité dans l'action régionale

Pour la 14ème année consécutive, la célébration de la *Journée internationale des droits des femmes* a été l'occasion de proposer un temps de sensibilisation aux agent·e·s de la collectivité, aux élu·e·s et membres du Ceser : Plus de 160 personnes, dont 24 hommes, ont assisté à la conférence « Le cerveau a-t-il un sexe ? » en présence de Catherine Vidal, neurobiologiste et directrice de recherche honoraire à l'Institut Pasteur de Paris. L'occasion de rappeler la fabrication des stéréotypes de sexe et non leur caractère inné. Ce temps traditionnel, auprès des personnels régionaux, participe à favoriser l'appropriation des enjeux de l'égalité fh dans les sphères de la vie professionnelle et personnelle, l'un des objectifs du Label *Egalité professionnelle*. Enfin, les membres du Comité technique, représentant·e·s du personnel et de l'administration, ont été convié·e·s à participer en novembre à une conférence interactive « égalité professionnelle », alternant apports théoriques et mise en situation.
Le 25 novembre, *Journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes*, fut l'occasion de proposer aux agent·e·s d'apprécier l'exposition « Violences, elles disent Non ! » de l'association Femmes solidaires.

- Répartition des agent·e·s dans les effectifs de la Région Bretagne en 2018 agent·e·s permanent·e·s)

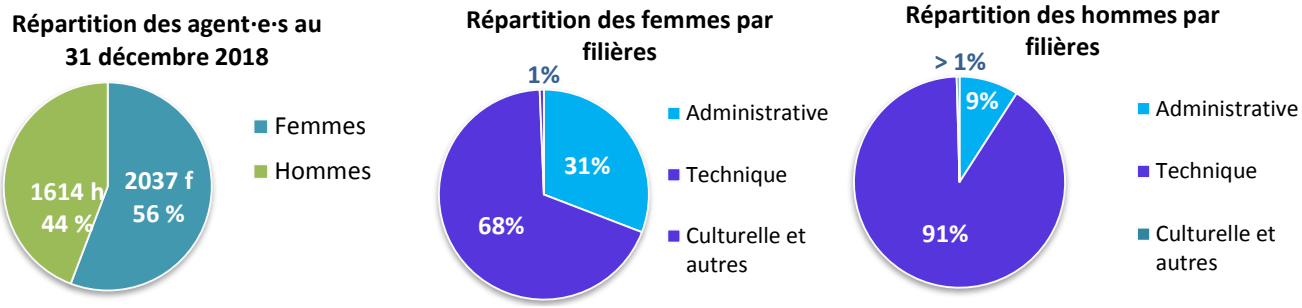

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

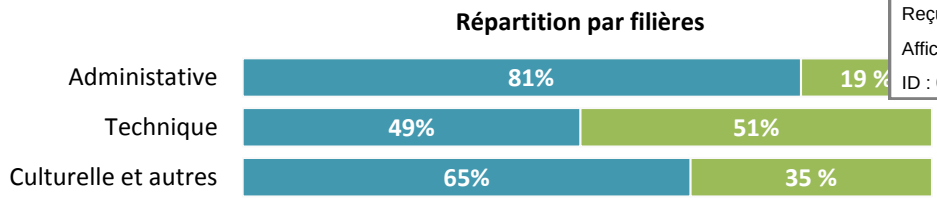

Le taux de féminisation global de la collectivité de 56 % reste inchangé depuis 2010.
La faible mixité au sein des filières demeure constante : 81 % de femmes en filière administrative et 19 % d'hommes. Une évolution est relevée en 2018 pour la filière culturelle : cette dernière gagne en mixité avec 65 % de femmes contre 75% l'année dernière.
La filière technique confirme l'évolution amorcée l'année 2017 puisqu'elle demeure très proche de la parité avec 49 % de femmes et 51 % d'hommes. Cependant, cette répartition tient au fait que l'on recense davantage de femmes sur les métiers techniques liés à l'entretien des locaux dans les lycées. A l'inverse, dans les services, la filière technique est essentiellement masculine.

- ## Place des femmes et des hommes dans l'encadrement (agent·e·s des services)

L'année 2018 confirme la tendance amorcée l'année précédente : les femmes sont plus présentes dans l'encadrement régional (53% contre 51% en 2017). Pour autant, alors que les femmes demeurent majoritaires sur les postes d'encadrement intermédiaire (63% parmi les chef·fe·s de pôle, 83% parmi les adjoint·e·s de chef·fe de service et 57% parmi les chef·fe·s de service), des obstacles demeurent dans l'accès aux postes à plus hautes responsabilités. Le plafond de verre persiste puisqu'elles n'occupent qu'un tiers des postes de directeur·trice/directeur·trice délégué·e et d'adjoint·e au directeur·trice.

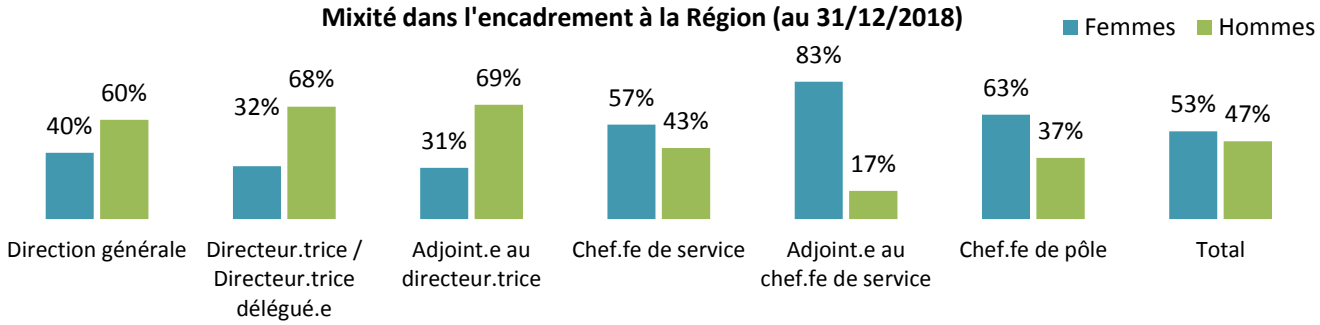

Encadrement supérieur

La féminisation de l'encadrement supérieur progresse légèrement : en effet, la représentation des femmes sur les postes de directrice passe à 32% (contre 25% en 2017). La tendance est opposée pour les postes d'adjointe au directeur·trice avec 31% de femmes (contre 35%).

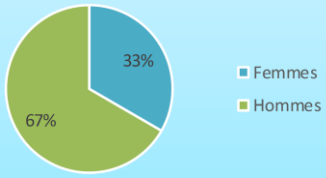

Encadrement intermédiaire

La tendance établie depuis 2017 demeure : les femmes sont nombreuses sur les fonctions de chef·fe de service (57 %) et en progression sur les poste d'adjoint·e au chef·fe de service (83 %).

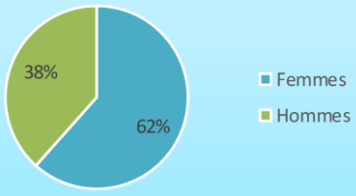

- ## L'implication des femmes et des hommes dans la transformation de l'administration

Répartition f/h des agent.e.s investi.e.s dans les projets de transformation de l'administration

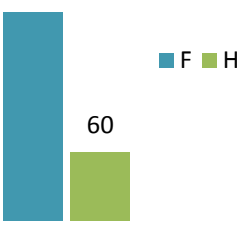

50 projets de transformation de l'administration ont émergé de l'appel à projets, à idées et à défis lancé auprès de l'ensemble des agent·e·s des services en octobre 2017. Ces projets, d'ampleurs et sujets divers, visent à rendre le fonctionnement de l'administration plus fluide, améliorant les façons de travailler en collectif pour (et avec) l'usager·e. Ils sont conduits par 62 pilotes de projet volontaires (37 femmes et 25 hommes) et leurs équipes, soit plus de 240 agent·e·s des services. Le nombre de femmes impliquées ou intéressées par les démarches de transformation est supérieur au nombre d'hommes. Cela a notamment pu être constaté au sein du public des événements organisés dans le cadre de la 1ère édition de la semaine de l'innovation publique à la Région, en novembre 2018.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

• Différences de salaires entre les femmes et les hommes

En référence à la méthode de calcul de l'INSEE, l'écart est calculé par rapp
hommes. On calcule combien les femmes touchent de moins ou de plus que les hommes. Par ailleurs, il est important de préciser que ces données ne tiennent pas compte des biais tels que l'impact du temps partiel (qui concerne près de 13 % des effectifs), le supplément familial de traitement, la NBI ou encore les heures supplémentaires.

Rémunération nette mensuelle moyenne en 2018 pour les agent·e·s des services

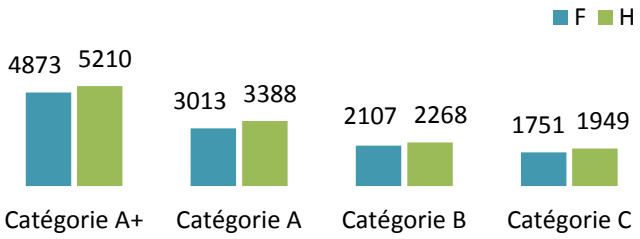

Ecarts de rémunération en 2018 :

- - 6,46 % pour les femmes en catégorie A+ (- 13,4 % en 2016 et - 13,4 % en 2017),
- - 11,06 pour les femmes en catégorie A (- 11,2 % en 2016 et - 10,4 % en 2017),
- - 7 % pour les femmes en catégorie B (- 10,2 % en 2016 et - 7 % en 2017),
- - 10,15 % pour les femmes en catégorie C (- 9 % en 2016 et - 9,8 % en 2017).

Les écarts de rémunération demeurent proches de ceux constatés en 2017. L'écart de rémunération a légèrement diminué pour les femmes en catégorie A+ (administrateur·trice, conservateur·trice du patrimoine, directeur·trice, ingénieur·e en chef·fe, médecin). L'évolution de la configuration des effectifs de la Direction Générale en 2018 et une plus forte féminisation de emplois de catégorie A+ en sont les principales raisons.

En revanche, les écarts en catégorie A et en catégorie C connaissent à nouveau une très légère augmentation.

Rémunération nette mensuelle moyenne en 2018 pour les agent·e·s des lycées

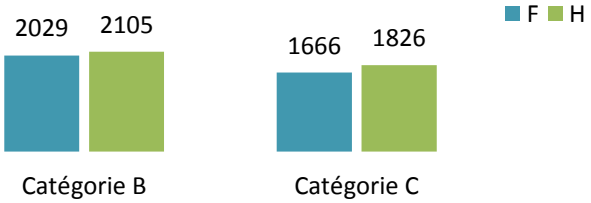

Ecarts de rémunération en 2018 :

- - 3,61 pour les femmes en catégorie B (- 2,2 % en 2016 et + 1 % en 2017),
- - 8,5 % pour les femmes en catégorie C (- 8,7 % en 2016 et - 8,5 % en 2017).

Dans les lycées, l'écart de rémunération sur les postes de catégorie B continue de se creuser légèrement en défaveur des femmes, avec -3,61%. A l'inverse, sur les postes de catégorie C, l'écart de rémunération reste en faveur des hommes et se stabilise. Cet écart en catégorie C s'explique notamment par une forte concentration des femmes sur le poste d'agent·e d'entretien, le niveau de rémunération le plus bas de la collectivité.

• Organisation du travail et temps partiel

Nombre total de femmes et d'hommes concerné.e.s par le temps partiel en 2018

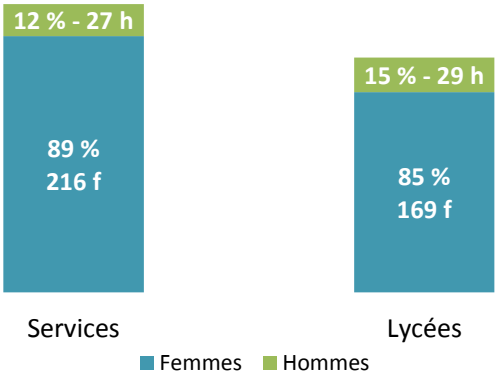

Répartition f/h des agent.e.s à temps partiel par catégorie d'emploi (services et lycées)

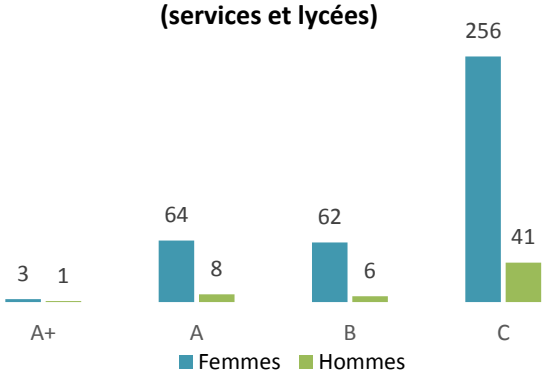

En 2018, le nombre d'agent·e·s en temps partiel a augmenté avec 13,5% (+ 1,5 % sur 2017), soit 441 agent·e·s au total ; ce sont essentiellement des agentes des services (+12%). Parmi les personnes à temps partiel, 87 % sont des femmes (89 % dans les services et 85 % (+ 2%) dans les lycées). 71 % des agent·e·s sont à temps partiel sur

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

autorisation (+ 4%) et 29 % (- 4%) le sont de droit (enfant de moins de 3 ans e
handicap).

- ## Congés liés à la parentalité

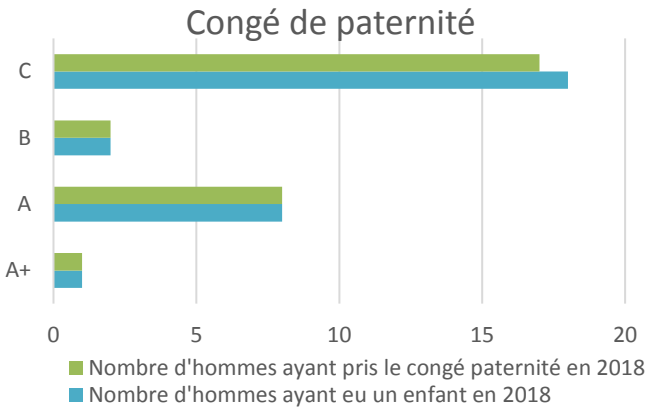

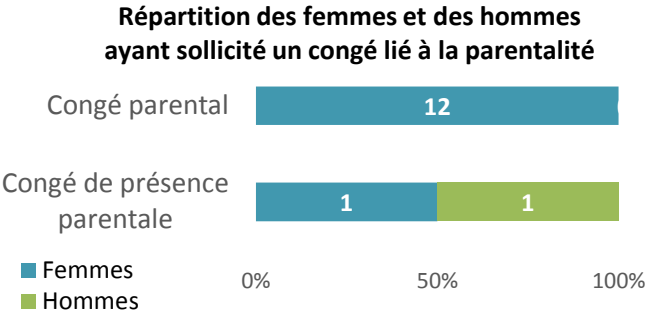

Sur l'année 2018, tous les hommes ayant eu un enfant ont bien pris leur congé paternité. Le différentiel constaté pour l'agent de catégorie C vient d'une prise du congé imputée sur le début d'année 2019.

Malgré un congé parental modulable et proposé aux deux parents, ce congé reste essentiellement féminin. Aucun agent n'a pris un congé parental à la Région en 2018.

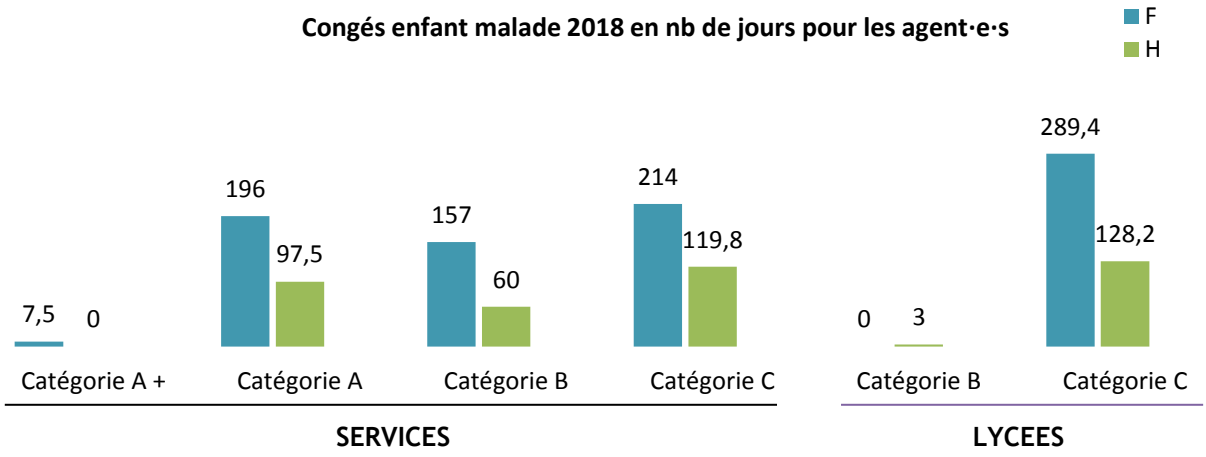

Ce sont majoritairement les femmes qui prennent les journées pour « enfant malade » (67,4 % en 2018 contre 71.37% en 2017). Néanmoins, les agents régionaux y recourent plus (le taux de jours « enfant malade » sollicités par les hommes passe de 28,62% en 2017 à 32.55% en 2018).

- ## Le Label *Egalité professionnelle*

La Région s'est à nouveau portée candidate en 2018 au renouvellement, pour la troisième édition, du Label *Egalité professionnelle* ; Pour en formaliser le plan d'actions, et avant son approbation par le comité technique, les représentant·e·s du personnel ont été consulté·e·s : 5 réunions - un agenda social, deux réunions techniques et deux comités techniques – se sont déroulées depuis octobre 2017. La procédure de labellisation repose désormais sur un audit à deux volets : le recueil par l'auditrice de l'AFNOR de la perception des agent·e·s sur les questions d'égalité femmes·hommes et de leur degré de connaissance de la politique d'égalité professionnelle menée par la Région ; le second répond aux critères du cahier des charges de labellisation. Une vingtaine d'entretiens a été réalisée mi-octobre : les trois élues déléguées au personnel, à l'égalité femmes·hommes en interne et à l'égalité femmes·hommes dans les politiques publiques et 61 agent·e·s de la collectivité (issu·e·s des lycées et des services) ont été auditionné·e·s :

- 4 membres du Comité de Direction dont 2 représentants de la Direction générale,
- 14 agent·e·s (7 agentes et agents) des lycées Jean Macé à Rennes, Pierre Mendès France à Rennes, Jean Jaurès à Rennes, Bréquigny à Rennes et Sévigné à Cesson Sévigné,
- 37 agent·e·s (24 agentes et 13 agents) des services, issu·e·s des Directions des ressources humaines (DRH), de l'aménagement et de l'égalité (DIRAM), des transports et mobilités (DITMO), de la culture et des pratiques culturelles (DC), du tourisme, du patrimoine et des voies navigables (DTPVN), des affaires juridiques et de la commande publique (DAJCP), de la relation aux citoyens (DIRCI),

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- 6 représentant·e·s (3 représentantes et 3 représentants) du personnel

La décision de l'Afnor sera rendue au cours du deuxième semestre 2019.

- La représentation femmes·hommes au sein des instances paritaires

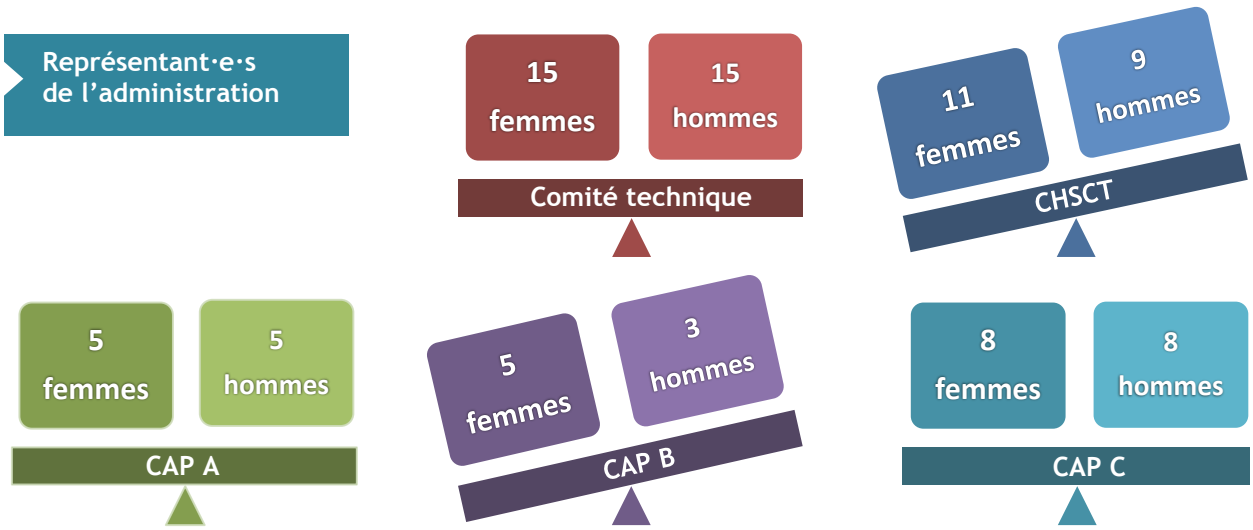

Régi par les nouvelles dispositions du décret relatif à la représentation équilibrée des instances, le renouvellement des instances paritaires de décembre dernier, s'illustre par une parité femmes·hommes à l'exception du CHSCT et de la CAP A.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

Le taux d'expression des femmes, toutes chaînes confondues, a évolué de 30 % en 2010 à 35% en 2018. France 2 et France 3 connaissent les évolutions les plus significatives.

L'augmentation du temps de parole des femmes est la plus visible en 20 ans sur les chaines publiques avec +7%.

Le guide des expertes recense un annuaire, aujourd'hui numérique, de 3000 noms de femmes.

// Contexte national et régional

La visibilité des femmes dans le langage, par l'image, dans leur métier et dans toutes les sphères et domaines de la société reste un défi à relever dans les espaces médiatiques et de la communication. Ainsi, selon l'étude réalisée sur plusieurs années par l'INA et publiée en 2018, les femmes restent deux fois moins présentes que les hommes sur les télés et radios. Cet état des lieux, qui porte sur 700 000 heures de programmes issues de 22 chaines de télévision et de 21 stations de radio, est le plus important jamais réalisé sur le sujet. Si le temps de parole a progressé évolué à l'avantage des femmes, + 9% à la radio depuis près de 20 ans, et de 4% à la télévision depuis près de 10 ans, les ratios peinent à progresser. Les chaines sportives, avec 7% du temps de parole pour les femmes, et les programmes les plus exposés (selon les tranches horaires) témoignent des inégalités les plus flagrantes. L'étude fait également apparaître des disparités entre les journaux régionaux : la Bretagne, avec six autres éditions régionales sur 24, permet un temps de parole à peu près égal - compris entre 45 et 55 % - entre les femmes et les hommes.

Pour éviter de continuer à parler des femmes en utilisant le masculin, règle qui prévalait jusqu'au 17ème siècle, et à l'instar de langues romanes comme l'espagnol ou l'italien, l'Afnor a annoncé qu'à partir de 2018, les claviers d'ordinateurs disposeront du point médian, en précisant que l'ajout de ce signe typographique a été pensé au départ pour les langues régionales qui utilisent ces signes (catalan et gascon).

En Bretagne, à l'occasion en décembre dernier de la présentation de son rapport annuel en matière d'égalité fh, le Conseil départemental d'Ille et Vilaine en affirmant que « Rien n'est du détail » et que « depuis le XVIIème siècle, nous avons abandonné l'idée d'un langage égalitaire » a annoncé la mise en place d'un groupe de travail pour, à l'image de la Région Bretagne, « promouvoir une communication qui évite de véhiculer des stéréotypes de genre ».

// L'égalité dans l'action régionale

- ### La lutte contre les stéréotypes

A des fins d'exemplarité, et conformément à ses engagements pour une communication publique sans stéréotype de sexe, la Région a assuré une représentation équilibrée femmes – hommes dans les visuels utilisés pour les campagnes de communication mettant en scène des personnages. L'enjeu est de valoriser la place des femmes dans des domaines professionnels ou des filières où elles sont souvent sous-représentées et/ou minoritaires.

Représentations féminines et masculines dans les campagnes 2018	Hommes	Femmes
Réouverture de la ligne TER Brest-Quimper	1	1
Olympiades des Métiers	2	2
Apprentissage cible jeunes	1	1
Apprentissage cible employeurs	2	2
Breizh Cop	3	3

58% des abonné·e·s au compte Twitter de la Région Bretagne sont des femmes (+11 points par rapport à 2017). En France, 50% des internautes présent·e·s sur Twitter sont des femmes (source : Mediametrie - 2017). Quant à Facebook, la page institutionnelle lancée en 2018 est suivie par 51% de femmes. C'est un réseau utilisé par 51% de femmes en France (source : étude Hootsuite & We Are Social - 2019).

- ### Egalité fh, accessibilité, langues de Bretagne : un guide pour une communication publique pour toutes et tous

La communication publique a vocation à s'adresser à tous les publics, sans véhiculer de préjugé ou de stéréotype. En la matière, la Région se veut exemplaire et a, sur impulsion de la direction générale des services, engagé un travail en interne pour élaborer un document fixant les règles d'une communication publique pour toutes et tous. Objectif ? Accompagner les agent·e·s dans la production d'écrits ou de documents de communication pour garantir l'accès à l'information et une représentation de toutes les composantes de notre société. Le guide, présenté en

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

session du Conseil régional en octobre, propose une série de recomma
préconisations pratiques, complémentaires et modulables.

- La présence des femmes et des hommes dans les événements régionaux

Participant·e·s dans les évènements régionaux (Répartition f/h)	Nombre de participant·e·s	Participant·e·s (Répartition f/h en %)	Intervenant·e·s (Répartition f/h en %)	Accueil (Répartition f/h en %)	Animateur·trice·s (Répartition f/h en %)
Aquadeizh	370	Estimé à 50/50	60/40	60/40	Sans objet
Olympiades des métiers	12 000	Estimé à 50/50	30/70	80/20	H
Assises de la vie associative	490	50/50	40/60	60/40	H
Bar Camp transfo numérique	150	Estimé à 50/50	20/80	50/50	H
Lancement Breizh Go	100	30/70	0/100	50/50	Sans objet
Les territoires innovent	300	50/50	58/42	60/40	F
Meilleur·e·s apprenti·e·s	460	Estimé à 50/50	40/60	100/0	H
Prix du gallo	70	40/60	50/50	50/50	F
Trophées du sport	84	25/75	50/50	100/0	H

La vigilance sur la représentation mixte voire paritaire des femmes et des hommes progresse sensiblement. Les évènements *Aquadeizh* et *Les territoires innovent* font apparaître plus d'intervenantes expertes que d'experts.

- La diffusion de la culture de l'égalité au sein de la collectivité via le centre de documentation

Ressources documentaires	2016	2017	2018
Nombre d'ouvrages indexés Egalité	9	7	13
Taux moyen de consultation des articles Egalité	3	8	8
Nombre d'articles Egalité saisis dans la base, dont :	93 articles de veille (dont 8 abonné·e·s)	224 (dont 68 abonné·e·s)	243 (dont 74 abonné·e·s)
Dans *l'Actualité des territoires*	9	7	6
Dans le *Repère hebdo*	19	14	14
Dans *Essentiel Presse*	31	10	74

La veille Egalité femmes·hommes est passée de 8 abonné·e·s à 76 abonné·e·s en 2 ans ; Au-delà du réseau des correspondant·e·s Egalité femmes·hommes, de nombreux agent·e·s se sont volontairement abonné·e·s et ont désormais accès à une veille quotidienne sur ce sujet, contribuant ainsi à une acculturation croissante des services sur cette thématique. Le partage de la veille Egalité femmes·hommes peut être un exemple de ce que l'on pourrait réussir sur d'autres politiques transversales.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

1.5 La commande publique

Chiffres clés

Le principe de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité dans l'emploi est désormais inscrit dans le chantier 3 et objectif 5 du Schéma des achats économiquement responsables de la collectivité ; 5 engagements concrets permettront d'ici 2020 de jauger de l'approche intégrée.

// Contexte national et régional

L'article 12 de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* stipule au titre de la « fourniture de biens et de services (marchés publics et contrats) » que l'autorité signataire « met en œuvre des clauses particulières en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans les contrats et dans les accords de financement qu'elle passe avec ses partenaires » et conclut : « Les marchés publics peuvent constituer, pour les autorités publiques, un moyen de combattre la discrimination et de promouvoir l'égalité de genre et l'inclusion sociale ».

La disposition qui interdit aux entreprises de soumissionner au marché public pour peu qu'elles ne répondent pas à trois de leurs obligations en matière d'égalité professionnelle a encouragé les démarches des acheteurs à intégrer l'égalité fh dans la commande publique. Par la loi du 4 août 2014 pour « l'égalité réelle entre les femmes et les hommes », les procédures d'achat sont appelées à participer à la réduction concrète d'inégalités entre les femmes et les hommes.

Le Code des Marchés publics doit se mettre en capacité de vérifier l'adéquation entre les annonces de tout candidat postulant et leur réalisation, plus encore leur proactivité, en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette nouvelle responsabilité pour la puissance publique, peut se traduire par l'interrogation auprès de tout prestataire, candidat, entreprise de la « bonne » utilisation des fonds publics éventuellement reçus, c'est-à-dire au bénéfice – ou pas - de la réduction et/ou de la promotion de l'égalité fh. Si des obstacles perdurent – comment ne pas se satisfaire d'un stade déclaratif de bonnes intentions ? quelle réponse à ce qui peut être ressentie comme une contrainte supplémentaire ? de quelle simplification des procédures peut-on parler dès lors qu'un manque de temps, de moyens limitent éventuellement le contrôle ? – il est néanmoins désormais possible et légitime d'actionner le levier de la commande publique pour favoriser l'égalité femmes·hommes. La proposition d'« éga-conditionnalité[i] » motivée par le HCE fh par le fait que les finances publiques ne doivent plus alimenter des activités qui alimentent les stéréotypes de sexe est un des outils mis à la disposition de tout acheteur.

Le projet *Buydis* qui fournit un premier guide pour les collectivités pour « Lutter contre les discriminations et la promotion de l'égalité dans l'emploi à travers les clauses des marchés publics » est relayé en Bretagne ; cette démarche, partagée par de nombreuses collectivités, diffuse peu à peu des pratiques à faire connaître, à partager.

// L'égalité dans l'action régionale

Après l'intégration durant trois ans d'un critère « Egalité professionnelle et qualité de l'emploi » dans les appels d'offre de formation de la collectivité (formalisée alors dans le règlement de la consultation), d'une valeur de 12 points sur 100, puis l'obligation aujourd'hui pour tous les organismes de formation ayant un marché avec la Région, d'organiser un module de sensibilisation à l'égalité fh pour tou·te·s les stagiaires (exigée désormais dans le Cahier des clauses techniques particulières - CCTP), la Région a renouvelé fin 2018 son exigence dans le domaine de la formation en demandant - via le CCTP de Qualif Emploi - aux structures de franchir un cap supplémentaire ; désormais, au-delà du module, celles-ci doivent « proposer a minima une initiative et/ou mettre en œuvre une pratique pédagogique de nature à encourager la prise de parole et favoriser les témoignages des stagiaires (…) Favoriser l'élargissement et la diversification des choix professionnels (…) Fixer des objectifs de mixité des publics dans les formations proposées par l'organisme (…) et « Interroger et associer les entreprises apprenantes/accueillantes des stagiaires et/ou tout autre acteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle partenaire de l'organisme de formation à des objectifs de promotion de l'égalité professionnelle ».

Au titre du développement économique, la Région s'est déjà également saisie de cette responsabilité ; en rappelant par exemple les engagements des signataires de la *Charte bretonne de partenariat pour la qualité de l'emploi* dans les attributions de subventions réalisées au titre du développement économique.

Enfin, la politique d'achat elle-même constitue un levier de soutien et d'accompagnement des politiques économiques pour créer les conditions du rapprochement de l'offre et de la demande, favoriser l'emploi, stimuler l'innovation, être un vecteur puissant d'impact social positif. C'est à cette condition qu'elle peut garantir l'égalité d'accès aux droits pour chacun·e.

Amplifiant son action actuelle et en cohérence avec ses politiques d'égalité des droits entre les femmes et les hommes et d'économie sociale et solidaire, la Région Bretagne s'est engagée à travers le *Schéma des achats économiquement responsables*, adopté en juin 2018, à lutter contre les discriminations de toute nature, en particulier en garantissant les principes et obligations des politiques publiques en matière d'égalité femmes·hommes.

Ainsi, au titre de son chantier 3 « Mettre en œuvre une responsabilité sociale et sociétale », objectif 5 « Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité dans l'emploi », parmi les moyens de mise en œuvre, le schéma des achats :

- Introduit par exemple dans toutes les consultations supérieures à 25 000 € HT un principe de « départage » en matière d'analyse des offres pour permettre, en cas d'égalité de note, de retenir le·la candidat·e ayant

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

apporté la réponse la plus adaptée au critère relatif à l'égalité et à la no
étant informé que la réponse qu'il apporte à cette question devra êtr
d'exécution du marché ;

- Permet d'engager un travail partenarial avec les entreprises pour définir des critères objectifs de non-discrimination et de promotion d'égalité femmes·hommes ;
- Encourage le développement des actions de sensibilisation auprès des entreprises et des acheteurs ;
- Informe des engagements de la Région en matière d'égalité femmes·hommes.

La commande publique régionale s'octroie donc la responsabilité de développer sa dimension citoyenne en incitant les prestataires à lutter contre les discriminations et pour la promotion de l'égalité fh dans l'emploi. Cette mesure permet de mettre en cohérence les politiques régionales d'achat et d'égalité fh, comme de diffuser cette exigence aux prestataires. Elle offre enfin la possibilité de prendre pleinement en compte la lutte contre les discriminations dans l'analyse du coût global et la recherche du prestataire le mieux-disant.

En septembre 2018, la sensibilisation à l'égalité femmes·hommes de l'ensemble des agent·e·s de la Direction des affaires juridiques et de la commande publique, associée au travail des correspondant·e·s Egalité fh de la direction participe d'une évolution progressive vers une plus grande intégration de l'objectif d'égalité fh dans la commande publique au sein de toute la collectivité. Ce temps d'appropriation dédié a d'ores et déjà permis aux agent·e·s présent·e·s de mieux connaître les contours des inégalités fh, persistantes malgré les textes, de s'interroger sur leurs propres stéréotypes via un quizz, comme d'initier de premières préconisations pour l'année à venir.

- ## Insertion de clauses d'égalité des sexes dans les contrats/les accords de financement signés

La collectivité ne s'est pas encore dotée d'indicateur qui puisse mesurer l'insertion de clauses d'égalité femmes·hommes au sein des marchés. Néanmoins, la Région s'est engagée dans une démarche de progrès pour garantir que les considérations d'égalité entre les femmes et les hommes soient intégrées dans les procédures de passation de marchés et de contrats.

[i] Cf. Rapport relatif à la lutte contre les stéréotypes « *Pour l'égalité femmes et hommes et contre les stéréotypes de sexe, conditionner les financements publics » 2014.*

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2. Education et formation

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2.1 L'orientation

Chiffres clés

Dans les manuels de CP, les femmes représentent 40% de tous les personnages, 70% de ceux qui font la cuisine et le ménage, 3% des personnages occupant un métier scientifique.

56 des 57 philosophes au programme des Terminales sont des hommes. Les femmes se concentrent dans 28 métiers contre 40 pour les hommes.

// Contexte national et régional

« Quels modèles proposons-nous aux petites filles ? » interroge en 2018 la Journée internationale des filles (11 octobre). Les comportements étant façonnés très tôt, l'éducation a un rôle capital à jouer dans la lutte pour l'égalité entre les sexes. Le 5ème volet de l'enquête du Centre Hubertine Auclert sur les manuels scolaires publiée en 2018 qui s'est attaché en 2018 à examiner l'enseignement moral et civique (EMC, ex- Education civique) du CP à la Terminale pointe, malgré un contenu pédagogique dédié à l'éducation à l'égalité, un déséquilibre quantitatif et qualitatif entre les femmes et les hommes représentés, fictifs ou réels : 29% de femmes et 71% d'hommes. La transmission des conceptions du masculin et du féminin passe par de multiples canaux : les jouets, les chansons, la littérature, les vêtements… « Les filles subissent des inégalités et discriminations spécifiques dès le plus jeune âge » témoigne à son tour une étude de l'Unicef France, parue en novembre 2018. Néanmoins, l'éducation parentale, à l'école, de la crèche à l'université, est la clé de voute de la déconstruction des stéréotypes de sexes : « Les filles sont par exemple davantage invitées à discuter de leurs états émotionnels avec les adultes que les garçons » souligne ainsi en 2018 un rapport de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) qui poursuit « Les enseignants interagissent en moyenne plus fréquemment en classe avec les garçons (56%) qu'avec les filles (44%) ». Les pratiques de professionnel·le·s sont donc également empreintes de stéréotypes ; Les filles et les garçons ne reçoivent pas les mêmes conseils en matière d'orientation, dès leur plus jeune âge et tout au long de la vie. Loin de vouloir transformer les filles en garçons ou inversement, l'orientation doit être pensée, organisée, proposée et conduite tout au long de la vie pour chacun et chacune comme l'ouverture maximum du champ des possibles afin de garantir l'offre d'une plus grande liberté pour tou·te·s.

En Bretagne, la programmation 2017/2018 du séminaire « Le genre à l'Ouest » ciblée sur « La formation à l'égalité » a illustré, par la tenue de six conférences organisées par l'Université Bretagne Occidentale et l'Université de Rennes 2, comment l'Education nationale « fabrique de la hiérarchie entre les sexes de façon variée ». Ces moments de sensibilisation, ouverts aux enseignant·e·s, professionnel·le·s de la formation, étudiant·e ont également témoigné de l'obstacle persistant que constitue l'autocensure des femmes elles-mêmes en terme de choix d'orientation et d'évolution de carrières. Si les filles réussissent mieux que les garçons à l'école et à tous les âges du parcours scolaire, universitaire, les constats bretons de choix très sexués demeurent : les filles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique que les garçons, demeurent moins nombreuses en proportion à s'orienter dans les filières scientifiques. Dans l'enseignement professionnel, la mixité est rarement atteinte, tant dans les domaines de la production que dans les domaines des services où les filles sont majoritaires. La réussite scolaire des filles ne se traduit pas systématiquement par une insertion professionnelle de plus grande qualité : A la sortie de l'université, si les femmes s'insèrent aussi bien dans l'emploi que les hommes, elles n'ont ni le même niveau de qualification, ni le même salaire.

// L'égalité dans l'action régionale

En 2018, dans le cadre du plan de professionnalisation des conseiller·e·s du Service public régional de l'orientation-Evolution professionnelle (SPRO-EP), une demi-journée de sensibilisation « Egalité professionnelle, diversifier les choix d'orientation », animée par le Centre d'information des droits des femmes et des familles 35, a accueilli 10 participant·e·s. Il s'agissait de permettre à ces professionnel·le·s d'actualiser leurs connaissances, de s'interroger sur les stéréotypes liés aux métiers et à l'orientation et d'acquérir des éléments de posture pour lutter contre les stéréotypes sexués en situation d'accompagnement. La Fédération régionale ainsi que les 4 CIDFF départementaux sont membres du SPRO-EP. Ils participent à ce titre au 1er niveau d'offre de services d'accueil et d'information, notamment par la mise en œuvre de *l'Accueil personnalisé et individualisé*. Au sein du SPRO-EP, la prise en compte de la mixité et du non-stéréotype de sexe figure dans les critères d'instruction des demandes de financement des actions « d'information métiers » et des salons post-bac. Le service régional dédié a également participé en 2018 à la conférence *L'orientation, butoir de la mixité* animée par Françoise Vouillot, enseignante-chercheuse à l'Institut national d'étude du travail et d'orientation professionnelle, à l'université de Rennes2.

Le soutien à l'élargissement des choix professionnels pour tou·te·s s'est poursuivi, notamment par la participation de la Région aux initiatives de la délégation bretonne de *Femmes ingénieurs,* telle que la conférence-débat « IngénieurE s'écrit et se vit au féminin » organisée en novembre dans le cadre de la 6ème édition de la « Journée Sciences de l'Ingénieur au féminin » à l'Ecole catholique d'Arts et Métiers-Rennes (ECAM) en présence de Thérèse Joder, Directrice du site industriel rennais PSA La Janais. La délégation régionale de l'association *Elles Bougent* qui cherche à « casser les stéréotypes de genre induits et inconscients sur les métiers d'ingénieur et de technicien, informer les jeunes filles par le biais de témoignages de marraines *role models,* leur permettre une identification et une projection dans ces formations, apporter une aide véritable sur l'orientation et la définition du choix professionnel » a rejoint en 2018 le Conseil pour l'égalité entre les femmes et les hommes en Bretagne (CpeG).

Enfin, la mise à disposition d'outils pédagogiques auprès d'établissements de formation s'est poursuivie.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2.2 La formation initiale

Chiffres clés

Les filles sont plus nombreuses à accéder au bac (+10 points que les garçons).

11% des lycées n'ont pris aucune disposition pour répondre aux exigences législatives en matière d'éducation à la sexualité.

// Contexte national et régional

Les filles réussissent mieux à l'école et sont plus nombreuses à accéder au baccalauréat. Elles s'orientent davantage vers l'enseignement général et technologique mais sont moins nombreuses en proportion à s'orienter dans les filières scientifiques : 41% des terminales scientifiques sont des filles. La mixité est rare dans l'enseignement professionnel : dans les domaines de la production où les filles sont minoritaires, dans les services où les garçons sont minoritaires.
Au titre des contenus, une circulaire ministérielle rappelant l'obligation de cours d'éducation sexuelle depuis 2001 a été adressée aux recteurs d'académie en septembre 2018. Faisant écho à l'Unesco pour qui « les programmes d'éducation sexuelle peuvent s'avérer très efficaces, rentables et économiques, pour réduire les risques sanitaires et les grossesses non désirées ».
En Bretagne, comme ailleurs, les filles redoublent moins (5 points d'écart). En 2017, les filles (17 820 élèves) se répartissent comme suit : 82% en 2nde générale et technologique et 18% en 2nde professionnelle et CAP 1ère année ; les garçons (17 656 élèves) : 69% en 2nde générale et 31% en 2nde prof et CAP. Les filles et garçons ont de très bons résultats aux baccalauréats tous confondus, ce qui place toujours l'académie en tête au niveau national. Les orientations restent néanmoins sexuées (voir aussi 2.1 L'orientation) ; En Terminale S, 48% des élèves sont des filles, en Terminale L 79%, en Terminale ES 62% mais 6% en Terminale STI2D.

De nombreuses initiatives donnent la primauté aux témoignages et à la circulation de la parole entre jeunes ; ainsi de TOPIC, l'émission TV où les lycéen·ne·s· brestois·e·s ont débattu pour le premier numéro en mai 2018 de l'égalité entre les filles et les garçons. En s'appuyant sur leurs recherches, sur leurs observations et sur l'intervention de professionnel·le·s, ils ont transmis leurs opinions et leurs attentes sur cette question.

// L'égalité dans l'action régionale

• L'égalité filles·garçons dans les projets éducatifs Karta

Le 5ème axe *Égalité filles·garçons et lutte contre toutes les discriminations* a progressé de plus de 30% pour l'année scolaire 2017-2018 ; 84 établissements (+ 5 qu'en 2017) se sont mobilisés pour mener des actions (119 pour un montant de 94 K€) pour agir contre les stéréotypes sexués, pour promouvoir l'égalité des relations filles·garçons, pour encourager l'élargissement des choix professionnels pour les filles comme pour les garçons, contre les violences et le harcèlement. En mars 2018, une rencontre régionale de mutualisation a été organisée avec les lycées bretons sur le thème de l'éducation à la sexualité. Cette action, menée en partenariat avec les autorités académiques, a permis de mutualiser l'accompagnement des équipes dans l'appropriation de thématiques prioritaires partagées. La volonté de cette rencontre était également de donner la parole aux jeunes sur des initiatives qui les concernent. Une soixantaine de participant·e·s (CPE, infirmier·e·s, équipes de direction, enseignant·e·s) ont pu découvrir des témoignages d'établissements ayant des approches intégrées des questions de santé-égalité ainsi que le projet des élu·e·s du Conseil Régional des Jeunes « La norme c'est toi » sur les normes implicites liées à la sexualité que vivent les jeunes.

Le *Guide des structures ressources* sur les thématiques Karta s'est étoffé sur le thème de l'égalité filles·garçons en terme de ressources et d'outils. Sa mise à disposition sur l'extranet Karta et son actualisation chaque année permettent de fournir des propositions d'outils afin de favoriser le développement de nouveaux projets.

Répartition des projets Karta par thématique en 2018 en euros

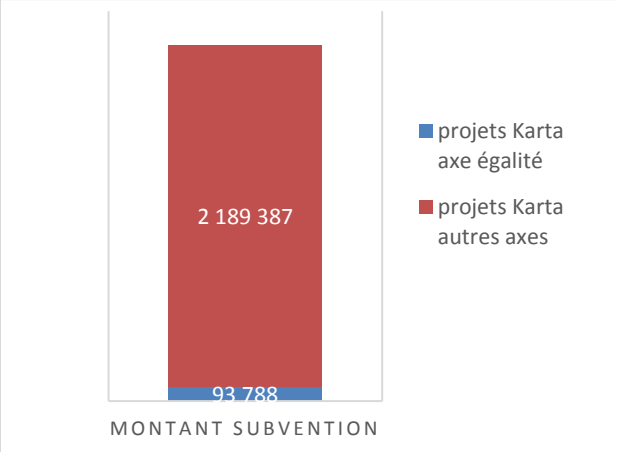

Répartition des projets Karta par thématique en 2018 en nombre de projets

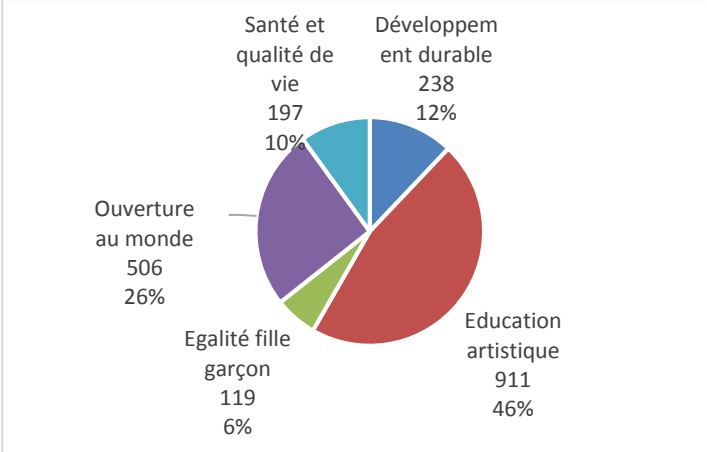

L'axe Ouverture au monde a recueilli le plus de projets. Une hausse sensible du montant dédié aux projets Egalité fh est constatée.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- L'égalité filles·garçons abordée au Conseil Régional de

Deux événements majeurs ont mobilisé en 2018 les jeunes élu·e·s :
- Suite à la mise en place de la « commission volante Egalité », l'élaboration d'une feuille de route des actions à mener par axe et par groupe de partenaires a été formalisée en avril 2018. Celle-ci s'articule autour des thèmes suivants : Orientation et élargissement des choix professionnels, pour tou·te·s/Relations filles·garçons/Sexualité : toutes et tous les mêmes libertés ? /Communication et images des femmes et des hommes et représentations (rôles, stéréotypes). Pour chacune de ces orientations, les propositions des jeunes élu·e·s mettent en responsabilité la collectivité régionale, les établissements de formation (lycées et CFA) et les autorités académiques mais aussi les jeunes eux-mêmes. Pour ce qui concerne la Région Bretagne, la commission a souhaité bénéficier de coordonnées d'hommes et de femmes susceptibles de présenter leur métier et d'être contacté·e·s en direct. La collectivité s'est alors adressé aux s agent·e·s : 14 femmes et 14 hommes, volontaires, ont accepté d'être joints par les jeunes en contribuant à une « galerie » de portraits originale.
- Le projet « la norme c'est toi » relatif à « la dépendance des jeunes aux normes sexuelles » a été finalisé par la commission « santé ». Les messages diffusés – comme les visuels pour les illustrer – sont particulièrement percutants : apprendre à dissocier la sexualité réelle d'une sexualité virtuelle et/ ou de la pornographie, appréhender qu'il n'y a rien d'obligatoire en terme d'actes sexuels, apprendre le consentement, proposer aux jeunes de prendre leur temps pour commencer leur vie sexuelle.
10 visuels liés aux normes, aux pressions implicites ou représentations sociales ressenties par les jeunes ont été créés : L'importance de la taille du pénis - notion de performance et de plaisir/La nécessité d'une première relation sexuelle au plus vite – notion de pressions sociales/L'importance de la durée du rapport sexuel – notion de performance/La nécessité de réaliser toutes les pratiques sexuelles pour avoir une vie sexuelle épanouie/La pornographie comme outil éducatif/L'orientation sexuelle choisie/L'absence de sexualité chez les personnes handicapées/La femme comme « outil de consommation courante »/L'interdiction de relations sexuelles lorsqu'une femme a ses règles. Afin de favoriser la réussite des échanges dans les lycées, un manuel d'animation intégrant les 10 visuels et leurs fiches techniques dédiées, un document relatif aux règles d'animation des débats été élaboré grâce au partenariat actif de l'association Liberté Couleurs de Rennes. En décembre, un site internet (lanorme.bzh) a été créé, récapitulant les ressources.

- Convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif

Cadre commun d'interventions à l'Etat, aux universités bretonnes, aux Conseils départementaux et au Conseil régional pour promouvoir l'égalité auprès des lycées, la convention permet notamment la tenue d'un évènement régional destiné aux établissements et fait l'objet d'un bilan annuel en présence de tous les signataires.

- L'égalité dans les aides régionales à la mobilité internationale des apprenant·e·s

Bénéficiaires des aides régionales à la mobilité	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Réalisation 2017-18
Nombre total d'apprenant·e·s bénéficiaires	3 212	3 319	3 228
Dont % de femmes	52 %	53 %	53%

Nombre d'étudiant·e·s des universités et grandes écoles bénéficiaires d'une bourse régionale de mobilité individuelle	Réalisation 2015-16	Réalisation 2016-17	Réalisation 2017-18
Filles	359 / 61 %	333 /61 %	305/61%
Garçons	231 / 39 %	214 / 39 %	192/39%
Ensemble	590	547	497

La part des femmes (lycéen·ne·s, apprenti·e·s, étudiant·e·s) bénéficiaires des aides régionales à la mobilité internationale, est légèrement supérieure à celle des hommes. Cette donnée est particulièrement accentuée chez les bénéficiaires du dispositif de bourses de mobilité individuelle « jeunes à l'international » issu·e·s des universités et grandes écoles.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2.3 L'apprentissage

Chiffres clés

En Bretagne, 4,4% des jeunes de 16-25 ans suivent une formation par apprentissage contre 4,9% en France.

29 % des apprenti·e·s sont des filles contre 32 % en France.

// Contexte national et régional

La part des apprenties reste stable en Bretagne avec 29% des apprenti·e·s qui sont des femmes. Elle reste toujours inférieure à la moyenne nationale. Près de 2 apprenti·e·s breton·ne·s sur 3 sont inscrit·e·s dans une spécialité de production. Les ratios femmes·hommes des domaines de formation témoignent d'une l'orientation vers l'apprentissage profondément structurée par les rapports de sexe : 12 domaines associent moins d'une apprentie pour 4 apprenant·e·s ; 4 domaines comptent moins d'un apprenti pour 4 apprenti·e·s. 2 domaines de formation sont plus mixtes et attirent des apprenti·e·s plus âgé·e·s que la moyenne bretonne *Gestion, Administration, Finance, Informatique* et *Agroalimentaire*. Les apprenties se positionnent globalement davantage sur des formations de niveau Bac (+3% que les hommes) et post-Bac (+5% que les hommes), surtout dans des domaines où elles sont largement minoritaires. Les apprenties et apprentis ne se positionnent pas sur les mêmes diplômes ni ne se dirigent vers les mêmes entreprises ; Près de la moitié des contrats d'apprentissage signés par les femmes est liée à des entreprises de moins de 4 salarié·e·s tandis que les apprentis hommes sont surreprésentés dans les entreprises de plus de 10 salarié·e·s. Avec un taux identique de 18%, les filles sont autant exposées que les garçons aux risques de rupture de leur contrat d'apprentissage ; même si les filles qui suivent une formation en production sont plus souvent en situation de rupture que les garçons et réciproquement, pour les garçons qui suivent une formation dans le tertiaire.

// L'égalité dans l'action régionale

• La féminisation dans l'apprentissage : des pratiques et des outils

Les initiatives de promotion de la mixité et de lutte contre les stéréotypes se poursuivent en 2018 dans les CFA bretons. Les CFA de Questembert et d'Auray poursuivent le projet *Apprentissage, égalité, c'est pas sorcier !* conduite par l'association Pulsart ; 21 séances effectuées avec 13 groupes de jeunes, soit 260 apprenti·e·s en direct, ont notamment permis aux jeunes de créer des outils de communication : 9 films témoignant de clichés sexués sur l'orientation, 2 romans photos et une exposition ont été réalisés. Le CFA de Ker Lann, les MFR de Questembert, St Méen et Montauban de Bretagne ont accueilli l'association et organisé des ateliers d'expression des apprenti·e·s : 1 500 apprenti·e·s ont été concerné·e·s.

• Les effectifs globaux apprenti·e·s

Répartition sexuée des apprenti.e.s	2016	2017	2018
Nombre total d'apprenti.e.s	17 956	18 640	19 933
Nombre de femmes / proportion de femmes en %	5 246 / 29 %	5 397 / 29% +151 /+ 2,79%	5 668 /29% +271/+4,78%
Nombre d'hommes / proportion d'hommes en %	12 710 / 71 %	13 243 / 71% + 533 / + 4%	14 111 / 71% +868 /+6,15%

La progression du nombre total d'apprenti·e·s en 2018 bénéficie moins aux filles.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- La répartition des apprenti·e·s par niveau de formatio

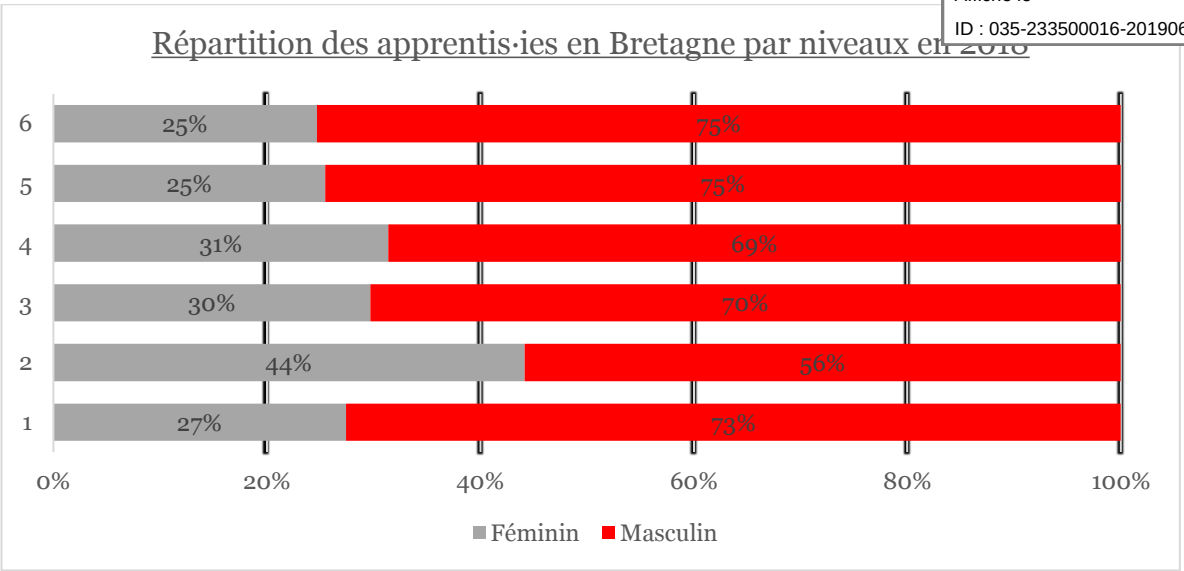

En comparaison de l'année 2017, le niveau II continue sa décroissance de filles, il reste cependant le niveau le plus haut de féminisation avec 44% de l'effectif total de ce niveau. La répartition femmes·hommes dans les niveaux IV (31%) et III (30%) enregistrent un taux d'apprenties légèrement supérieur à la moyenne globale de 29%.

- La répartition des apprenti·e·s par secteur professionnel

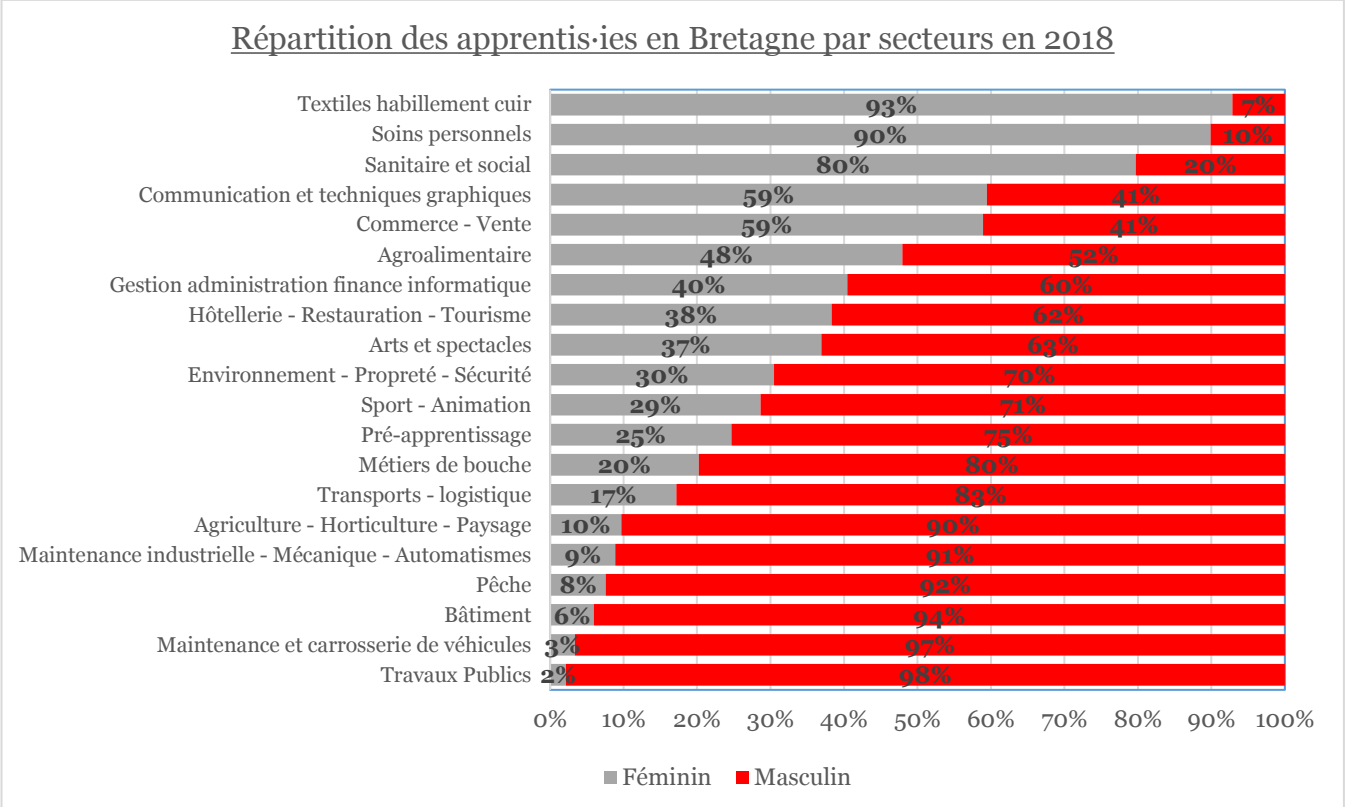

Les chiffres de 2018 sont dans la continuité de 2017. La répartition des apprenti·e·s par secteur reste très sexuée. Les secteurs professionnels de la *maintenance*, du *bâtiment* et des *travaux publics* ont des publics largement masculins. Les *soins à la personne* avec 90 %, le *sanitaire et social* avec 80% sont les secteurs où les femmes sont largement majoritaires. Le secteur *textiles habillement cuir* affiche un taux important de féminisation, mais ne compte que 13 apprenties.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- La répartition des apprenti·e·s par âge

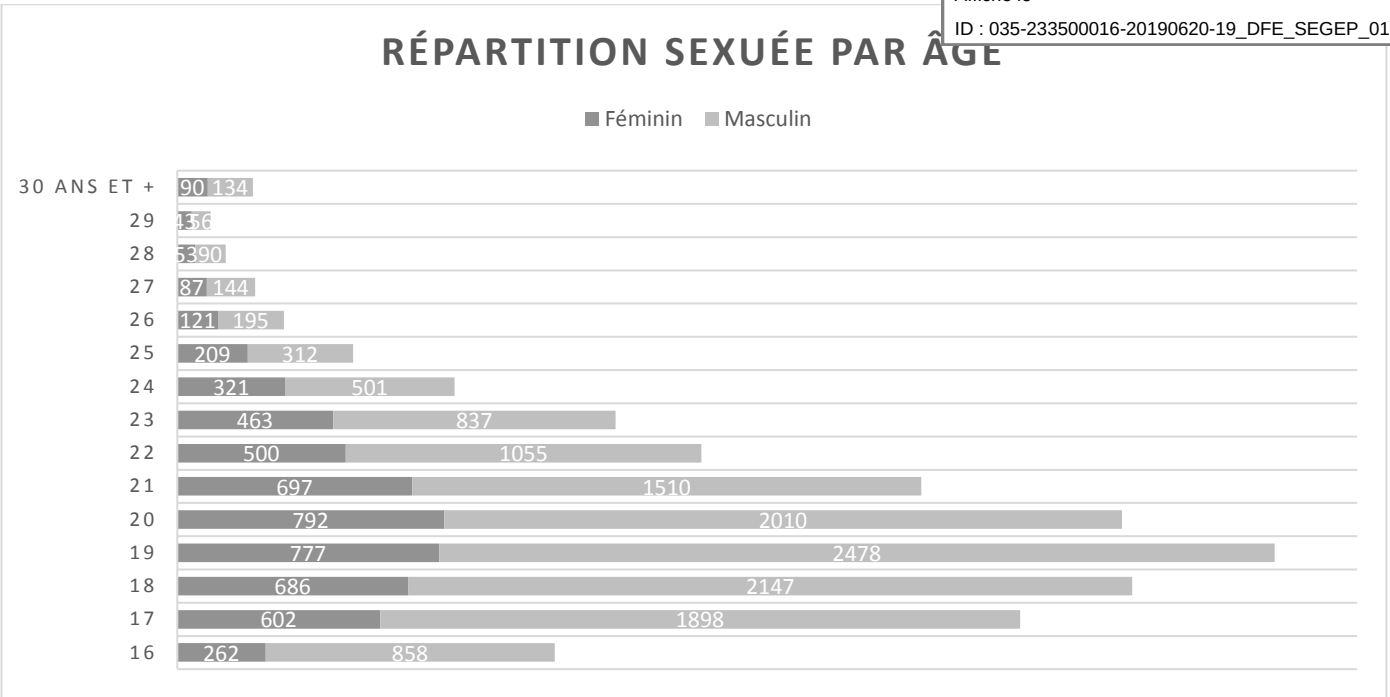

Les apprenties bretonnes se positionnent sur toutes les strates de cette pyramide des âges. En deçà de 21 ans, le taux de féminisation est inférieur à 30%. Au-delà de 21 ans, il oscille entre 30 à 40%. Pour la tranche d'âge des 24 à 30 ans, ce taux de féminisation est proche de 40%.

- Les primes mixité

Une prime de 500 € est versée aux entreprises de moins de 20 salarié·e·s sur toute la durée du contrat pour l'accueil d'un·e apprentie dans un secteur où un sexe est traditionnellement minoritaire.

Nombre de prime à la mixité (embauche d'une jeune fille dans un métier traditionnellement masculin et inversement)	2016	2017	2018
Nombre de primes	674	737	800
Primes versées pour l'accueil d'une apprentie	538	567 / +5 %	628 /+11%
Primes versées pour l'accueil d'un apprenti	136	170 / +20 %	172 / +0%

En 2018, 800 aides à la mixité ont été versées, soit une augmentation de 61 primes. La répartition sexuée des primes versées fait apparaître, après un léger fléchissement observé en 2017, un ratio de 79% de primes versées pour l'accueil d'une jeune apprentie.

- La formation-action *MégalitE*

L'accompagnement professionnel personnalisé à l'égalité femmes·hommes dont ont bénéficié, pour partie, 4 CFA bretons – CFA du Bâtiment 29, CFA/CFPPA Kerliver-Hanvec, CFA CMA 56 et l'IFAC de Brest - est poursuivi ou renouvelé en 2018 pour les nouveaux établissements retenus par le dispositif.
L'IFAC de Brest, déjà inscrit dans la première édition de *MégalitE*, n'a jamais autant accueilli autant de jeunes femmes parmi ses apprenti·e·s - 33 apprenties soit près de 5% de l'effectif – et pour la première fois, on compte deux filles en maçonnerie, autant en électricité et en couverture et une en menuiserie. *MégalitE2* permettra de consolider ces points d'appui, de poursuivre le travail sur la mixité favorable à l'amélioration des conditions d'emploi et de travail pour les deux sexes, de mieux accompagner les apprenties et les entreprises et enfin, d'ancrer la démarche de l'établissement sur le territoire.
Le CFA de Vannes qui accueille 36,5% de jeunes filles sur les 1 500 apprenti·e·s formé·e·s - un taux sensiblement plus élevé que le taux régional ou national de mixité des CFA – s'est engagé depuis 10 ans avec l'association Pulsart dans une démarche de lutte contre les stéréotypes de sexe avec notamment les projets *Mixité en chantier* et *Apprentissage, Egalité, c'est pas sorcier !* Le suivi du dispositif *MégalitE2* accompagne cet effort de promotion de l'égalité filles·garçons sur le long terme. Pour les autres centres de formation des apprentis, cette formation/action contribuera à faire évoluer les pratiques pédagogiques des professionnel·le·s et permettra la création d'outils concrets.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2.4 La formation continue

Chiffres clés

Les hommes représentent 1,5% des effectifs des métiers de la petite enfance.

Le taux d'accès des hommes à la formation s'élève à 45% et à 43% pour les femmes.

La ½ des femmes se concentre sur 12 familles professionnelles.

// Contexte national et régional

Entre une orientation très sexuée à l'école et des entreprises encore marquées par les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes, la formation continue peut être un outil d'égalité fh. Le poids des stéréotypes, l'autocensure des filles elles-mêmes, l'environnement familial peuvent être autant de freins ou d'appui à l'élargissement des choix de formation et professionnels pour toutes et tous. Aujourd'hui, seuls 17% des métiers sont mixtes. Des grandes entreprises comme des associations prennent l'initiative : pour l'entrée des femmes dans les métiers du numérique ou de l'industrie, pour occuper des professions techniques ou scientifiques ; Rares encore sont les actions conduites en faveur d'une mixité pouvant permettre aux hommes d'entrer sur les métiers d'aide à domicile, de la petite enfance ou du nettoyage ; d'aucun·e observe qu'il conviendrait, pour donner envie aux hommes d'aller vers les filières à prédominance féminine, de revaloriser ces métiers.

Les femmes représentent 47% des bénéficiaires potentiel·le·s de la formation professionnelle. Plus de la moitié des femmes se concentrent dans 12 familles professionnelles sur les 87 reconnues par l'Insee. L'enjeu est donc de permettre à plus de femmes d'avoir accès à un panel plus diversifié de formations, de leur proposer également plus largement les portes des formations plus courtes. Néanmoins, elles rencontrent encore majoritairement plus de difficultés pour suivre une formation. Les freins sont connus : représentation sexuée des formations et des métiers, inégal partage des tâches dites « domestiques », insuffisance de solutions pour la garde d'enfants, isolement, moindre accès à l'information sur les formations, absence de mobilité, coûts etc. Dans l'entreprise également, les femmes ont nettement moins accès au plan de formation et beaucoup moins aux périodes de professionnalisation. La loi de septembre 2018 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » affiche l'ambition d'offrir « la possibilité à tous et toutes de construire et développer son projet professionnel » et « d'investir massivement dans la formation et les compétences, de protéger les personnes plus vulnérables ». Des actions spécifiques en direction des femmes sont ainsi attendues.
En Bretagne, 19 332 demandeur·euse·s d'emploi ont bénéficié, en 2018, d'une formation financée par la Région. La convention d'amorçage du *Pacte régional d'Investissement dans les Compétences* a permis de maintenir l'offre de formation qualifiante du *Programme Bretagne Formation* notamment dans des secteurs porteurs d'emploi. L'effort supplémentaire d'ouverture de places de formation a également concerné d'autres dispositifs, afin d'accompagner les parcours d'accès à la qualification : *Compétences transverses, Compétences Clés* et les *Actions territoriales* pour les dispositifs collectifs, et pour les aides individuelles, tout particulièrement le *chèque-formation*.

// L'égalité dans l'action régionale

Le soutien à *l'Event Numérique* en mai 2018 pour sensibiliser les entreprises du secteur à l'égalité professionnelle et y encourager l'entrée des femmes ou l'appui régulier à la création d'entreprise par les femmes via la déclinaison opérationnelle d'un PAR 3 ou le financement d'associations dédiées (Cf. 3.2 Emploi et égalité professionnelle) sont des exemples de travaux engagés au titre du chantier 10 « Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes » du *Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles* (CPRDFOP). Le *Pacte régional d'investissement des compétences* adopté en 2018 a également inscrit la démarche transversale de « Réduire les inégalités entre les femmes et les hommes ».
Le déploiement de l'égalité femmes·hommes dans toutes les politiques régionales est un axe de la nouvelle feuille de route « la politique régionale d'égalité entre les femmes et les hommes en action », adoptée en octobre 2018, qui, a néanmoins choisi d'intégrer - pour les dix-huit mois à venir et de façon prioritaire - l'égalité fh sur un champ de compétence ciblé : les questions relatives à la formation, à l'emploi et au développement économique sont apparues les plus urgentes. Un examen vigilant et rigoureux de ce que produisent les dispositifs et chantiers inhérents à ces domaines d'intervention a été annoncé.
L'objectif de promotion de l'égalité des droits entre les femmes et les hommes est inscrit dans l'ensemble des cahiers des charges des marchés de formation du Conseil régional. L'organisme de formation doit s'assurer du respect de la politique publique régionale notamment en vérifiant qu'aucun biais au cours de la formation n'intervienne ou ne vienne ajouter et/ou faire perdurer des inégalités entre les femmes et les hommes. Concrètement, l'organisme de formation doit proposer à minima une initiative et/ou met en œuvre une pratique pédagogique de nature à encourager la prise de parole des stagiaires, interroger leurs représentations, les rendre acteurs et actrices d'un projet ; favoriser l'élargissement et la diversification des choix professionnels, fixer des objectifs de mixité des publics dans les formations proposées par l'organisme ; ou encore associer les entreprises ou tout autre acteur de l'emploi et de l'insertion professionnelle partenaire à la promotion de l'égalité professionnelle. Ces initiatives doivent impacter une et/ou plusieurs étapes de la formation (information collective, recrutement, accompagnement, accueil dans les entreprises, etc.) et être conduites de façon dynamique, collégiale et transversale en s'assurant de l'implication concrète de ses partenaires, et en associant les ressources de proximité, territoriales dédiées.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- Le soutien à la formation : une répartition sexuée selo
- **Le Programme Bretagne Formation :**

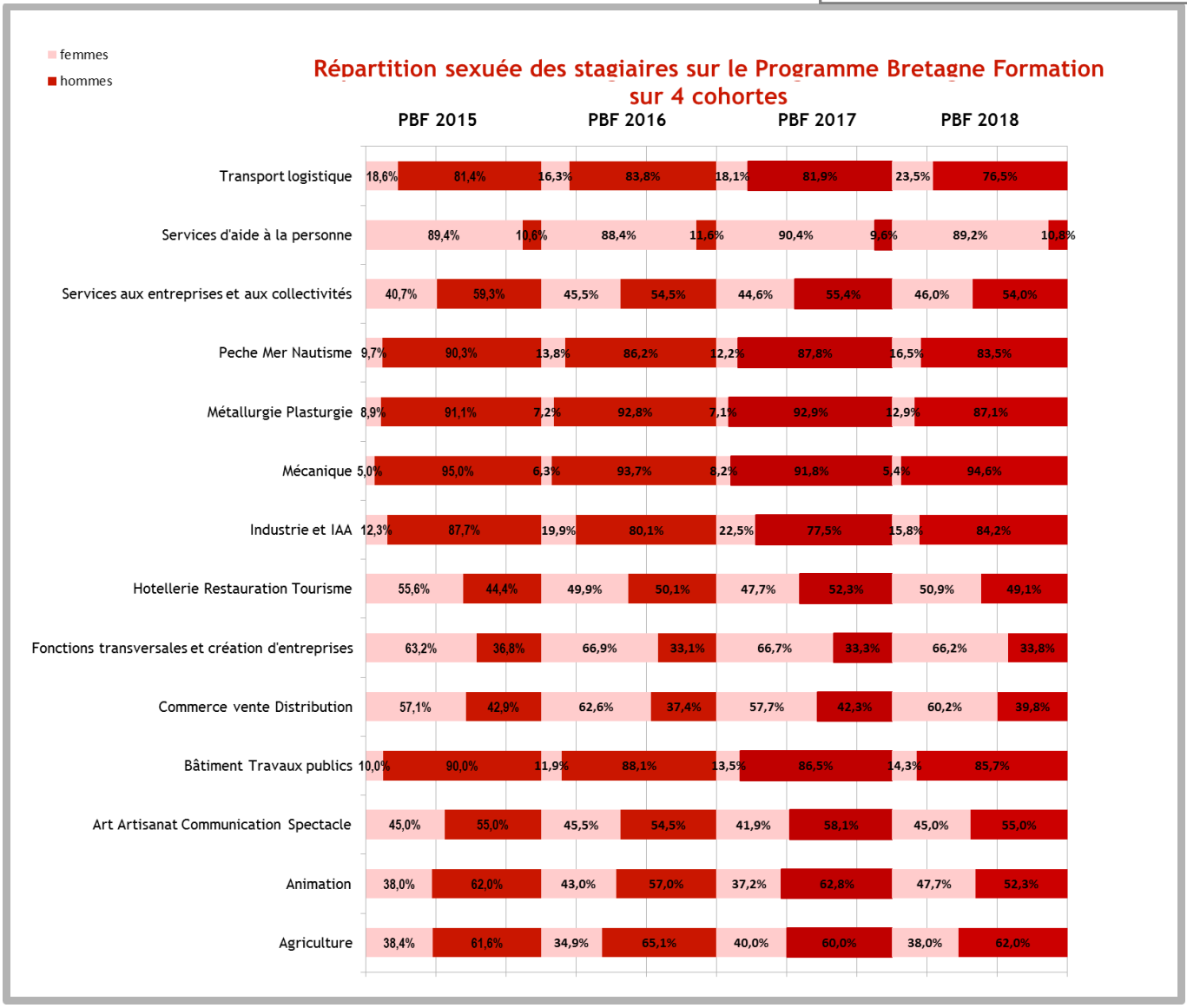

Avec ses prestations collectives, le *Programme Bretagne formation* (PBF), bénéficie toujours majoritairement aux hommes avec 61% de présence masculine (contre 62% en 2017, 63% en 2015/16 et 70 % pour 2014). Néanmoins, et de façon inédite, certains secteurs font preuve de résultats encourageants en matière de mixité : *Transport Logistique*, *Services d'aide à la personne*, *Pêche/Mer/Nautisme*, *Métallurgie Plasturgie* ou encore l'*Animation*. Ces « bons élèves » participent à faire progresser légèrement, et régulièrement désormais depuis trois ans, la part des femmes dans le PBF.

Répartition sexuée, par dispositif, des stagiaires entré·e·s de 2016 à 2018	Femmes			Hommes		
	2016	2017	2018	2016	2017	2018
Programme Bretagne Formation (PBF)	3044	2935	2921	5244	4862	4641
	37%	*38%*	*39%*	*63%*	*62%*	*61%*
Dispositif régional pour l'insertion professionnelle (DRIP)	2789	3446	3542	2403	2725	2600
	54%	*56%*	*58%*	*46%*	*44%*	*42%*
Préparation aux concours du secteur sanitaire et social	266	256	187	14	21	13
	95%	*92%*	*94%*	*5%*	*8%*	*7%*
Compétences clés	1858	3302	3746	1233	1994	2134
	60%	*62%*	*64%*	*40%*	*38%*	*36%*
TOTAL	**7959**	**9941**	**10398**	**8895**	**9603**	**9389**
	47%	***51%***	***53%***	***53%***	***49%***	***47%***

L'évolution des entrées, tous dispositifs de formation continue confondus - fait apparaitre une très sensible progression des femmes - + 2% sur 2017 – qui sont désormais majoritaires en entrées globales. Un zoom sur chacun des dispositifs donne à voir une progression régulière, salutaire, des femmes sur les formations qualifiantes (PBF). Une évolution encourageante freinée, d'un côté, par des secteurs aggravant leur déficit en matière de mixité -

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Industrie/Industrie agroalimentaire, *Mécanique*, *Commerce/Vente/Distribut* autre, par une augmentation confirmée et persistante, là aussi depuis trois a dispositifs de formation. La répartition femmes·hommes présente donc toujou fortement sexuée ; la part de femmes, supérieure à celle des hommes en amont de la qualification (DRIP, Prepa concours, Compétences clés) et inférieure à celle des hommes en formation qualifiante (PBF), tendrait à témoigner qu'elles seraient plus nombreuses à travailler leurs projets professionnel ou d'insertion mais qu'elles se qualifieraient moins que les hommes.

En 2018, près de 14 000 stagiaires ont bénéficié du module *égalité des droits entre les femmes et les hommes*, inscrit dans toute offre de formation. Depuis cette disposition rendue obligatoire par la Région, près de 72 000 stagiaires ont été sensibilisé·e·s.

- **Trois dispositifs d'aide individuelle à la formation sont proposés par la Région : les *Chèques Formation*, *Validation et Reconversion*.**

Aides individuelles	2016	2017	2018
% des femmes sur le nombre de bénéficiaires du *Chèque Formation*	68%	70%	70%
% de femmes sur le nombre de bénéficiaires du *Chèque Validation*	67%	62%	70%
% des femmes sur le nombre de bénéficiaires du *Chèque Reconversion*	43%	52%	50%

La concentration des femmes sur ces dispositifs d'aides individuelles se maintient avec 63% des bénéficiaires au total (- 3%). Il est à noter une forte augmentation de la part des femmes sur le *Chèque Validation* (+ 8 points). La part des femmes sur le *Chèque Reconversion* se maintient dans un contexte global de diminution du nombre total de chèques (262 en 2018 contre 390 en 2017).

- ## La formation-action *MégalitE2*

Après les résultats encourageants de l'accompagnement *MégalitE* pour une approche intégrée de l'égalité fh au titre de leur responsabilité d'employeur comme en direction des stagiaires dont 10 organismes de formation et 7 CFA ont déjà pu bénéficier, la Région a souhaité un MégalitE2 dans un cadre rénové, axé notamment sur une articulation plus ténue entre les établissements de formation et les territoires. 15 structures - CFA de la Chambre des métiers de Vannes, CFA Bâtiment à Quimper, CFA Brest, Initiatives Formation, le Greta de Quimper, Adaléa, Evocime, Diafor (Pôle Industries), IBEP, la Scic Kegal, Steredenn, Amisep, Skol radio, Le Pont supérieur, Format Ouest - ont été retenues en 2018 pour une mise en œuvre de l'accompagnement individualisé en 2019.

- ## Une expérimentation territoriale emploi-formation

A l'appui des constats nationaux de persistance des inégalités femmes·hommes et de dégradation de la situation des familles dans les QPV, et face aux difficultés récurrentes à intégrer les publics sur différentes actions ou dispositifs régionaux de remobilisation professionnelle ou d'insertion, l'expérimentation « Favoriser l'accès à l'emploi et la formation des femmes en situation de monoparentalité » a été lancée en novembre 2018 sur le quartier politique de la ville de Bellevue à Redon. A l'initiative de trois de ses politiques – Emploi et formation continue, Signataire des Contrats de Ville et Egalité femmes·hommes -, la Région a souhaité identifier les besoins précis des personnes en situation de monoparentalité dans le cadre d'une trajectoire professionnelle sécurisée, de répondre à ces besoins via le droit commun ou par des expérimentations spécifiques (actions positives) et de favoriser le retour à la formation et/ou à l'emploi de personnes en situation de monoparentalité à travers une approche globale de leur situation. Cette expérimentation est conduite en partenariat avec le CCAS, Pôle emploi, Cap emploi, la CAF, la Direccte, la mission locale, Redon Agglomération, centre social, la Sous-préfecture, le bailleur Néotoa, l'agence d'attractivité et de développement. Elle s'est fixée de façon opérationnelle dans un premier temps de recueillir l'ensemble des données sexuées existantes, de construire des parcours type de vie et d'emploi, d'aller à la rencontre des familles elles-mêmes. Elle pourra alimenter en 2019 un plan d'actions commun Etat-Région sur l'égalité professionnelle dans les territoires. Redon compte 1 100 habitant·e·s en QPV soit 12% de la population totale de la commune ; 19% sont des familles monoparentales. 26% des ménages perçoivent des allocations chômage ; 83% de la population des 15 ans ou plus sont sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au Bac.

- ## Aide à l'insertion professionnelle et à la mixité femmes·hommes

Une diversité d'actions, proposées par une plus grande diversité de partenaires, ayant pour objet d'améliorer l'insertion professionnelle des femmes ou la mixité de certains métiers ont été soutenues par la Région en 2018 ; ainsi du dispositif « Ailes vers l'emploi » proposé par le CIDFF 56 ou les modules « Découvertes des métiers » initiés par les CIDFF sur les 4 départements bretons ; ou encore de la formation « Compétentes et connectées » mise en œuvre par Buroscope (Rennes) et de l'accompagnement - PONToon - destiné à favoriser la qualification des femmes en améliorant leurs compétences numériques conduit par le PLIE de Brest. Une dernière initiative : alors que 29% des créateurs d'entreprise en Bretagne, sont des créatrices, la Région poursuit son soutien aux actions de formation à l'entrepreneuriat des femmes par l'EAFB afin d'atteindre l'objectif de 40% de créatrices d'ici 2020.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2.5 L'enseignement supérieur et la recherche

Chiffres clés

Les filles représentent 55% des étudiant·e·s en France et 54% en Bretagne.

Elles détiennent 38% des doctorats en sciences mais possèdent plus de 65% des doctorats de médecine et seulement 28,5% des diplômes d'ingénieur·e. Elles représentent 33% des chercheur·euse·s au CNRS.

Sur 607 lauréat·e·s en physique, chimie et médecine 3,3% sont des femmes.

On compte 15 rectrices et 14 recteurs.

Le taux de femmes nommées pour la 1ère fois à un emploi dans l'encadrement supérieur de l'Education nationale s'élève à 47% soit 7% de plus que l'objectif fixé par la loi.

Les bureaux des associations étudiantes sont constitués à 48% de femmes et 52% d'hommes ; leur présidence à 61% d'hommes.

// Contexte national et régional

Les « destinées scolaires et professionnelles des hommes et de femmes se rapprochent, aboutissant à une réduction perceptible des inégalités observées dans le passé. Du côté des études, les femmes dépassent désormais les hommes dans les niveaux de formation les plus élevés, à la forteresse des écoles d'ingénieurs près et, dans une moindre mesure, au niveau du doctorat » selon la dernière enquête publiée *Génération* du Cereq. A l'université, les disparités d'orientation entre les filles et les garçons tendent à s'atténuer sous l'effet d'une part, d'un équilibrage entre les effectifs féminins et masculins, d'autre part, par le fait que les filières dont les effectifs ont le plus augmenté sont celles qui sont les moins sexuées ; à contrario, les filières les plus sexuées ont perdu des effectifs.

Dans l'accès à l'emploi, en 20 ans, les conditions d'insertion se sont détériorées pour tou·te·s ; si les non-diplômé·e·s demeurent davantage touché·e·s par la précarisation des emplois, les diplômé·e·s du niveau secondaire ne sont pas pour autant épargné·e·s : les écarts observés entre les femmes et les hommes se sont particulièrement accentués au niveau bac +2/3. Enfin, la hiérarchie socioprofessionnelle des emplois fait apparaître, du côté des plus diplômé·e·s, une augmentation très sensible du taux de femmes qui progressent le plus : si seules 50% d'entre elles accédaient aux emplois de cadres ou de professions intermédiaires en 1997, elles sont 20 ans plus tard, 60% à y accéder, ayant presque rejoint les hommes (63%). Néanmoins, l'association Femmes et Sciences déplore le « Plafond de verre » ou aujourd'hui « Tuyau percé », phénomène de « perte des femmes à chaque grade de la carrière scientifique ».

La féminisation du secteur de la recherche et de l'enseignement supérieur progresse pourtant, à l'image des *Rendez-vous de l'histoire de Blois* qui inscrivent depuis octobre 2018, un objectif de parité pour leurs instances ; l'appel signé par 520 historiennes pour « une représentation égalitaire des femmes dans les comités de recrutements et jury de concours, une modification des critères d'évaluation d'articles publiés, une prise en compte des contraintes spécifiques des carrières féminines, une lutte contre l'invisibilité, un encouragement des jeunes femmes qui entrent dans la carrière en a été le levier.

En 2018, dans les huit écoles doctorales de Bretagne, 44% des 2 520 doctorant·e·s sont des femmes. Elles sont plus représentées (63%), dans les disciplines Arts, Lettres, Langue et moins présentes dans les Sciences de l'Ingénieur (27%).

Au titre de l'insertion professionnelle, le taux est identique selon le sexe pour les diplômé·e·s de Licence professionnelle et de Master, mais l'écart se creuse pour les titulaires d'un Doctorat à trois ans : 91% des hommes sont en emploi contre 89% des femmes. Les conditions d'emploi restent plus favorables pour les hommes avec 72,7% d'emploi à durée indéterminé (53,2% pour les femmes) et un salaire net mensuel médian de 2 300 € (2 100€ pour les femmes). La localisation de l'emploi pour les femmes docteures est plus en Bretagne (30,7% vs 25% pour les docteurs hommes) et moins à l'étranger (33,3% vs 37,5% pour les docteurs hommes)

Enfin, sur 111 unités de recherche, 23 % sont dirigées par des femmes avec des différences significatives selon les domaines : 4% de femmes directrice d'unités de recherche en *Technologies pour la société numérique*, 19% en *Santé et bien-être pour une meilleure qualité de vie*, 22% en *Activités maritimes pour une croissance bleue*, 39% en *Innovations sociales et citoyennes pour une société ouverte et créative*.

// L'égalité dans l'action régionale

Le prix *Jeune Chercheuse et Chercheur,* organisé tous les 2 ans par la Région Bretagne, vise à mettre en lumière et récompenser l'excellence de la recherche. En 2018, 6 jeunes docteur·e·s dans quatre thématiques ont été salué·e·s ; 3 docteures (dans les catégories « Sciences Humaines et Sociales », « Santé et Bien-être » et « Technologies de pointe ») sur 4 lauréat·e·s ont reçu la somme de 6 000 € (+ 1 docteur en catégorie « Energies »). Un binôme paritaire, un homme et une femme, ont reçu chacun·e une mention spéciale du jury de 2 000 €.

L'opération *Immersion Science* permet à 64 lycéen·ne·s de découvrir la recherche pendant une semaine, au contact des chercheur·e·s du territoire breton. En 2018, la manifestation a rassemblé à l'île Tudy 43 jeunes filles et 21 jeunes garçons, autour de 4 chercheuses et 7 chercheurs.

Une réponse coordonnée par la Région et en partenariat avec 7 structures implantées en Bretagne a été apportée en 2018 à l'appel à proposition européen *Cofund* (accueil de futur·e·s post-doctorant·e·s) ; plusieurs modalités en faveur de l'égalité femme·homme y figuraient : nomination d'un·e responsable égalité, composition d'un minimum de 40% femmes dans le panel d'expert·e·s externes qui évalue les demandes, comme au sein du conseil scientifique

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

en charge de la sélection finale des candidat·e·s, représentation du comité de stratégiques.

La Région accompagne les équipes de recherche et soutient l'embauche de recherche doctorale (ARED) notamment ; Demande est faite aux établissements bénéficiaires de renseigner pour les thèses soutenues : 23 indicateurs sont listés, dont 4 sont relatifs à l'égalité.

L'action visée par la *Stratégie d'attractivité durable* a pour but d'aider les établissements de recherche publics à développer de nouvelles compétences, en accueillant un·e chercheur·e dans leurs équipes ou en installant une nouvelle équipe de recherche. La sélection est réalisée par 7 boards d'expert·e·s : 3 des 7 président·e·s de board sont des femmes. En 2018, les boards sont composés de 35 femmes et 63 hommes. La Région accompagne également les équipes de recherche par un dispositif de financement des post-doctorats (SAD) : Lors de la sélection, les dossiers portés par des femmes, et/ou dont une femme sera la bénéficiaire reçoivent des points supplémentaires à la note globale. Pour ces deux dispositifs, les appels sont rédigés avec l'usage du féminin.

Nombre de candidatures femmes·hommes sollicitant un financement de thèse auprès de la Région (dispositif ARED, porteur du projet)	2016	2017	2018
Nombre total de candidatures	280	285	292
Nombre de femmes / % de femmes	69 / 25 %	77 / 27 %	78 / 27 %
Nombre d'hommes / % d'hommes	211 / 75 %	208 / 73 %	214 / 73 %

Nombre de candidatures femmes·hommes retenues pour un financement de thèse (dispositif ARED, porteur du projet)	2016	2017	2018
Nombre de projets retenus	152	150	117
Nombre de femmes / % de femmes	39 / 26 %	45 / 30 %	35 / 30 %
Nombre d'hommes / % d'hommes	113 / 74 %	105 / 70 %	82 / 70 %

La baisse sensible du nombre total de projets retenus s'illustre par une baisse de 24,5 % du nombre de projets portés par des hommes et de 4,5 % pour les projets portés par des femmes. La part des projets retenus portés par des femmes reste minoritaire.

Nombre de candidatures femmes·hommes sollicitant un financement de post-doc (dispositif SAD, porteur de projet)	2016	2017	2018
Nombre total de candidatures	73	82	72
Nombre de femmes / % de femmes	21 / 29 %	23 / 28 %	23 / 32 %
Nombre d'hommes / % d'hommes	52 / 71 %	59 / 72 %	49 / 68 %

La baisse sensible du nombre de candidatures n'est que le fait de candidats et non de candidates.

Nombre de candidatures femmes·hommes retenues pour un financement de post-doc (dispositif SAD, porteur de projet)	2016	2017	2018
Nombre total de candidatures	60	49	49
Nombre de femmes / % de femmes	17 / 28 %	17 / 35 %	15 / 30 %
Nombre d'hommes / % d'hommes	43 / 72 %	32 / 65 %	34 / 70 %

Depuis 2017, l'Extranet recherche mis en place par la Région Bretagne pour le dépôt des projets de recherche bénéficiant d'un soutien régional, prévoit le recueil d'informations sur le sexe des porteur·euse·s et bénéficiaires de projet. L'ensemble des ratios femmes·hommes fait apparaître une diminution de la présence des hommes dans les dispositifs sur la globalité des indicateurs.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

2.6 Les langues de Bretagne

Chiffres clés

19 points d'écarts sont constatés entre les femmes et les hommes qui s'expriment en gallo avec leurs enfants : 38% de locutrices contre 19% de locuteurs. Un rapport inversé fh et moindre, 23% pour les locutrices et 28% pour les locuteurs, pour le breton parlé avec les enfants.

Le taux de féminisation des demandeur·se·s d'emploi qui apprennent le breton en formation professionnelle atteint 70% (-2 points par rapport à 2017).

Les bénéficiaires de Desk/Petite enfance sont à 100% des femmes (+7 points par rapport à 2017)

// Contexte régional

Les résultats obtenus par l'enquête sociolinguistique réalisée en 2018 par la Région en amont de l'adoption de ses grandes orientations de la nouvelle politique en faveur de la langue bretonne et délibérément traités selon le sexe des répondant·e·s ont permis de constater une appropriation mais surtout un usage différencié du breton par les femmes et les hommes. Sur un échantillon représentatif de 8 162 personnes habitant la Bretagne historique, le taux de femmes brittophones, avec 6,4%, est supérieur à celui des hommes de + 1,4%, avec 5%. Il est à noter que les taux sont identiques aux femmes et aux hommes pour le gallo (5%). Néanmoins, les locutrices du breton s'expriment moins dans la langue avec leurs enfants (23%) que les locuteurs (28%), ce rapport étant inversé pour le gallo (38% des locutrices, 19% des locuteurs). Pour ce qui concerne le vécu que les enfants aient parlé le breton ou le souhait qu'ils le parlent, les hommes y sont plus favorables (36%) que les femmes (31%) ; les mêmes tendances sont observées pour le gallo (12% des hommes, 9% des femmes). Ces politiques s'appuient tant sur la connaissance et la pratique du breton et du gallo que sur le « désir de langue » et les attentes de la population en matière de politique linguistique.

// L'égalité dans l'action régionale

• Les bénéficiaires des aides

Skoazell concerne les étudiant·e·s inscrit·e·s en masters de préparation aux concours de l'enseignement bilingue, dans leur très grande majorité pour le premier degré (31 bénéficiaires sur 36). A la rentrée 2018, les femmes représentent 67% des bénéficiaires de *Skoazell* en Master 1 contre 63% en 2017 : la hausse du nombre de demandes leur bénéficie davantage (+41%) qu'aux hommes (+20%) alors que le nombre d'étudiant·e·s inscrits dans les différents masters 1 MEEF bilingues progresse de 21%. En 2018, les femmes bénéficiaires de *Skoazell* représentent 82% des candidates au concours bilingues du 1er degré public, 71% pour le 1er degré privé et 46% pour le 1er degré Diwan. 80% des bénéficiaires de *Skoazell* se destinant au 2d degré sont des femmes en 2018. Les données sexuées relatives aux étudiant·e·s en master ne demandant pas *Skoazell* ainsi qu'aux effectifs enseignants bilingues pour l'Académie de Rennes ne sont pas connues de la Région. En 2018, le dispositif Skoazell ne soutient plus les étudiant·e·s inscrit·e·s en master 2.

Desk/enseignement soutient les personnes qui apprennent le breton en formation professionnelle pour se diriger ensuite vers l'enseignement bilingue. Le taux de féminisation constaté en 2018 (75%, -4,5 points) est en repli, tout en restant supérieur à la proportion de femmes demandeuses d'emploi en formation professionnelle à la langue bretonne (70%, -2 points). *A contrario*, la proportion de femmes bénéficiaires de *Desk/petite enfance* progresse fortement pour atteindre 100% (+7 points). 44 demandes ont été enregistrées, dont 43 femmes et 1 homme, les métiers de la petite enfance continuant à être victimes de forts stéréotypes de sexe.

Aides individuelles à la formation continue	2016	2017	2018
Bénéficiaires de Skoazell en Master 1			
Nombre de femmes	27	17	24
Nombre d'hommes	9	10	12
Bénéficiaires de Desk/Enseignement			
Nombre de femmes	66	70	75
Nombre d'hommes	21	18	25
Bénéficiaires de Desk/Petite enfance			
Nombre de femmes	32	39	35
Nombre d'hommes	2	3	0

Pour ce qui concerne le soutien à la formation des demandeur·se·s d'emploi à la langue bretonne, la tendance à la surreprésentation des femmes semble s'atténuer : 70% de demandeuses d'emploi formées en 2017-2018 contre 72% en 2016-2017 et 71% en 2015-2016. Sur les 28 demandeur·se·s d'emploi supplémentaires formé·e·s en 2017-2018, 14 étaient des hommes et 14 des femmes. On note que la proportion de femmes en formation supérieure ou de renforcement est en 2017-2018 inférieure (68%) au taux de féminisation global, contrairement à l'année précédente (73%).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Aides individuelles indirectes	2015-2016	2(	
Demandeur·euse·s d'emploi bénéficiaires de places de stage			
Nombre de femmes	182	207	221
Nombre d'hommes	74	82	96

- La gouvernance

Gouvernance	2016	2017	2018
Commission Skoazell			
Nombre de femmes	3	3	3
Nombre d'hommes	15	13	12
Commission Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB)			
Nombre de femmes	5	5	5
Nombre d'hommes	3	2	2

La commission Skoazell a pour fonction de vérifier le niveau de breton et la motivation des candidat·e·s aux dispositifs régionaux. La commission FALB donne un avis sur l'éligibilité des dossiers de demande de subvention au titre de la production audiovisuelle.

La composition de la commission FALB dépend de la Région (3 élu·e·s dont 2 femmes et 4 expert·e·s dont 3 femmes), tandis que les membres de la commission Skoazell sont désigné·e·s par la Région (1F et 1H), l'Office public de la langue bretonne (2H), l'Académie (1F et 3H), les universités de Brest et Rennes 2 (2H), l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (2H), l'Institut supérieur de formation de l'enseignement catholique (2H) et Kelenn (1F).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

3. Développement économique et emploi

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

On compte 44% de femmes au sein des conseils d'administration des grandes entreprises en France contre 27% dans l'UE.

Depuis sa création, 1 seule femme a reçu le Nobel d'économie.

32% des Français estiment que le mouvement #MeToo a eu des conséquences positives. 1 femme sur 3 déclare avoir déjà subi du harcèlement sexuel ou une agression sexuelle sur son lieu de travail.

Les start-up dirigées par des hommes ont absorbé 92,6% des fonds injectés en France en 2018.

39% des entreprises individuelles créées en 2018 l'ont été par des femmes.

L'écart de revenu fh actuellement est de 25% à 25 ans puis de 64% à 65 ans.

Les pensions de droit direct des femmes sont inférieures de 39%

// Contexte national et régional

Une législation Egalité professionnelle renforcée avec 9 critères pour s'évaluer, un nouvel index avec notes dédiées en matière de mesures d'écarts de rémunération fh, des outils d'autodiagnostic en matière de sexisme, des guides ministériels pour impliquer les TPE et les PME dans une démarche proactive, la désignation d'un·e référent·e pour prévenir le harcèlement sexiste et sexuel dans les entreprises du privé, un nouveau protocole d'accord Egalité pour la fonction publique…d'une part ; des ateliers de *Négotraining* pour apprendre à négocier son salaire des outils de réseaux féminins pour affirmer un « leadership féminin », des *Guide juridique pour bloggeuses créatives* et/ou *Guide pour devenir administratrice*, une enquête « *Ambition professionnelle, regards croisés femmes·hommes* » et un « *Livre blanc*, 5 propositions pour faire évoluer le fonctionnement des CA » de la *Fédération des Femmes administrateurs,* mais également d'autres propositions concrètes dans le *Livre vert* édité l'Observatoire de la mixité (L'OMIX) pour « non pas se demander ce qui, chez les femmes, les empêche de progresser, mais plutôt pour se demander comment l'entreprise va pouvoir s'adapter aux femmes, les attirer, les retenir, les promouvoir, créer durablement des équipes mixtes »…d'autre part, l'année 2018 a fourni une pléthore de leviers aux entreprises et partenaires du développement économique pour réduire les inégalités professionnelles entre les femmes et les hommes.

Et pourtant, les comportements sexistes, la maternité et la « tradition propre à l'entreprise » demeurent ainsi les trois premiers freins aux carrières féminines, identifiés par les Français ; encore 40% des salariées interrogées[i] déclarent avoir été victimes de discrimination (la moyenne européenne France, Italie et Allemagne est de 27%) ; 15% des hommes mais 35% des femmes perçoivent le fait d'être un homme comme un critère de recrutement. Des inégalités professionnelles perdurent. Les mentalités peinent à évoluer, les réalités sont longues à se transformer.

Au rythme actuel, l'égalité salariale ne serait atteinte qu'en 2132 et en 2175, celle concernant les pensions de retraite. Plus de 45 ans après la loi qui fixe le principe « à travail égal, salaire égal », la logique d'obligation de moyens jusqu'alors proclamée est remplacée par une obligation de résultats en 2018 ; « Appliquez ou expliquez » devient la devise pour annoncer le passage de 1 700 contrôles des entreprises par an aux 7 000 souhaités désormais par l'inspection du travail. Menaces de sanction financière, mises en demeure d'être en conformité, la loi de septembre 2018 sur l'obligation de suivi des indicateurs d'égalité salariale entre les femmes et les hommes pour les entreprises de plus de 250 salarié·e·s à compter du 1er janvier 2019 et à compter du 1er janvier 2020 pour les entreprises employant entre 50 et 250 salarié·e·s exprime un besoin impératif de résultats. L'objectif est de supprimer définitivement l'écart de salaire existant de 9% à travail égal et de 25% sur l'ensemble de la carrière entre les femmes et les hommes. Pour que les mesures législatives ne se traduisent pas que par une « égalité d'élite » mais « améliorent concrètement la situation des femmes séniores ou retraitées, des ouvrières ou employées, toujours piégées par les contrats courts, précaires, un temps partiel subi et des bas salaires ».

En Bretagne, selon le zoom réalisé par l'Insee en avril 2018 le nombre de familles en situation de monoparentalité - 4 fois plus exposées à la pauvreté que les autres - a augmenté en 15 ans de 55% (+46% pour la moyenne nationale). Dans 8 cas sur 10, ces familles sont composées d'une mère avec ses enfants (67 700) ; mais la tendance est à la hausse concernant les pères puisqu'en 15 ans également, leur nombre a plus que doublé (15 800). En région, trois groupes se distinguent : des familles avec une mère qui travaille comme employée et ses enfants ; des familles dont le parent est davantage à l'écart de l'emploi, plus jeune et moins diplômé ; des familles qui ont des conditions de vie se rapprochant de celles des couples avec des enfants.

Au 31 décembre 2018, sur 1 867 entreprises assujetties (1 766 en 2017) aux obligations législatives en matière d'égalité professionnelle, 417 accords et plans d'égalité (510 en 2017) ont été déposés – et toujours en vigueur - soit un taux de couverture moyenne régionale de 27,6 % (29 % en 2016, 37 % en 2015) des entreprises bretonnes concernées. La Direccte Bretagne s'est par ailleurs organisée en 2018 et est désormais dotés d'un réseau « Egalité professionnelle » et d'un plan d'actions en externe comme en interne. En externe, inauguré en septembre 2017, le portail internet d'information - mon-entreprise.bzh – destiné aux TPE et petites PME entreprises afin d'améliorer la visibilité des offres de service en matière de ressources humaines, de développement économique et de santé-sécurité au travail s'est enrichi en 2018 d'une nouvelle rubrique dédiée à l'égalité professionnelle autour de 4 thématiques : *je m'engage*, *je veille à l'articulation vie privée et vie professionnelle*, *je respecte l'égalité salariale*, *je favorise la mixité*. En interne, tous les niveaux de la hiérarchie sont aujourd'hui impactés : mobilisation du Pôle Travail, intégration d'un point trimestriel lors des réunions de service d'unité de contrôle, l'organisation d'une journée départementale et régionale par an, une formation des agent·e·s, le respect des

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

recommandations du guide « pour une communication sans stéréotypes de sex
volonté d'une mise en œuvre opérationnelle et pluriannuelle de ce plan d'acti

// L'égalité dans l'action régionale

La feuille de route *Egalité entre les femmes et les hommes en action* adoptée en octobre 2018 par la Région fixe les chantiers de la formation, de l'emploi et du développement économique comme prioritaires pour les 18 mois à venir. Une présentation de ses objectifs et déclinaisons possibles a été faite au comité de direction de la Direction de l'économie. Le test *Eganum* mis en ligne septembre 2018 par Perfegal, soutenu et cofinancé par la Région, propose aux PME, dans un premier temps de répondre à quelques questions pour jauger de leur conformité en matière d'égalité professionnelle, dans un second temps de se fixer des marges de progrès concrètes. Les premiers résultats (voir aussi en 5.1 Le numérique) témoignent que le rapport de situation comparée (RSC) qui est l'outil d'analyse des données sexuées sur la situation des femmes et de hommes en matière d'embauche, de formation, de rémunération, de promotion est dans la majorité des cas non maîtrisé et peu connu : 37% des entreprises sur les 200 répondantes n'ont pas de RSC et 22% disent avoir un RSC mais dont les données sont non analysées. A peine 14% d'entre elles disent avoir un RSC analysé.

- La création/transmission d'entreprises

La 3ème génération du PAR co-piloté depuis 2011 par l'Etat, la Région et la Caisse des dépôts a pour objectif d'améliorer l'accompagnement des femmes par les structures traditionnelles d'aide à la création en les incitant à intégrer dans leurs démarches des objectifs de promotion de l'égalité professionnelle. Une méthode et des jalons ont été posés en 2018. Les modalités de transfert du suivi du PAR de la Caisse des Dépôts à la Banque Publique d'investissement ont été actées, un élargissement à d'autres banques envisagé. Au cours du second semestre, une première version de la cartographie des acteurs et le décryptage des 4 temps de la création (émergence de l'idée, formation à la création, création et post-création) ont été formalisés. Enfin, l'objectif de recueillir la parole des femmes elles-mêmes pour identifier leurs difficultés a été fixé pour 2019 afin d'aboutir avant la fin de l'année à la définition d'un plan d'actions opérationnel autour d'une signature commune d'un PAR 3 régional.

Aide à la création d'entreprise	**2016**	**2017**	**2018**
Réseau Entreprendre Bretagne Femmes accompagnées / part des femmes en %	7 / 14 %	12 / 24 %	16 / 23 %
Pépinières d'entreprise Femmes accompagnées / part des femmes en %	39 / 24 %	37 / 29 %	20 / 35 %
Initiative Bretagne + BRIT + Plateformes Femmes accompagnées / part des femmes en %	284 / 30 %	310 / 30%	132 / 30 %* *Uniquement BRIT
ADIE Femmes accompagnées / part des femmes en %	99 / 33 %	129 / 42 %	Pass Création
Bretagne Active Femmes accompagnées / part des femmes en %	291 / 51	403 / 53 %	Pass Création
Boutiques de gestion Femmes accompagnées / part des femmes en %	653/ 40 %	679 / 50 %	Pass Création
Pass Création Femmes accompagnées ou en cours/ part des femmes en %	-	-	= 1 143 / 45%
Total Femmes accompagnées / part des femmes en %	**1203 / 37 %**	**1570 / 44 %**	**1311 / 42 %**

Le nouveau dispositif d'accompagnement, Pass Création (4 marchés, 100 points d'accueil), démarré en 2018, a représenté une évolution importante pour les opérateurs (travail en groupement) qui ne semble pas avoir affecté l'entrée des femmes ; il prendra toute sa mesure en 2019. La Région poursuit son soutien financier à l'égard des associations régionales d'aide à la création pour les femmes ; En 2018, le réseau *Femmes de Bretagne* crée une antenne à Dinard, le réseau *Entreprendre au féminin Bretagne* célèbre ses 10 ans et annonce son souhait de développer le mécénat comme nouvelle méthode de financement. En terme de levée de fonds, les entrepreneuses se heurtent toujours à un plafond de verre. Parmi celles qui y parviennent, 54% l'ont fait en amorçage, 24% lors d'un premier tour des banques, 12% lors d'un deuxième et 3% lors d'un 3ème. En France, en 2018, 12,5 % des entreprises ayant levé des fonds en 2018 sont dirigées au moins par une femme soit 2% de moins qu'en 2017.

[i] Cf. Enquête Women Initiative Foundation - 2018

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

3.2 L'économie sociale et solidaire

Chiffres clés

L'écart de salaire femmes·hommes tous métiers confondus est de 23% dans l'ESS.

On compte 13% de présidentes de bureau dans les mutuelles de santé.

En Bretagne, le pourcentage de femmes dans l'ESS est de 68 %.

// Contexte national et régional

Suite au premier rapport du Conseil supérieur de l'ESS (le CSESS est paritaire) sur l'égalité fh, en 2018 a été créé l'Observatoire de l'Egalité femmes·hommes dans l'ESS. L'ESS représente 3,4 millions d'emplois dont 67% sont occupés par des femmes ; parmi celles-ci 43% sont à temps partiels. Elles représentent 80% dans le secteur Santé et 40% dans les Sports et loisirs. Les coopératives accueillent 46% de femmes (seule forme juridique où elles sont minoritaires), les associations 71% de femmes, les mutuelles 73% et enfin les fondations 74% de femmes. Il demeure qu'une femme a moins de chance d'être cadre dans l'ESS que hors ESS ; Aux côtés du Haut-commissaire à l'ESS, les réseaux nationaux se sont engagés en 2018 à atteindre la parité dans les instances d'ici à 2020. Le fait qu'il y ait une majorité de femmes dans l'ESS ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'inégalités liées aux postes, aux salaires, aux métiers, aux responsabilités. Enfin, selon le collectif FemmESS, peu de relations existent entre l'ESS et les associations féministes. Deux explications sont avancées : d'un côté, des associations dont l'objectif est la défense des droits des femmes et pour qui - la forme associative apportant le support juridique le plus approprié à leur engagement - les questionnements sur leur fonctionnement restent secondaires par rapport à la cause qu'elles défendent ; de l'autre, l'ESS s'est longtemps pensée hors des enjeux d'égalité fh. Pourtant, les associations portent plus de 90% des politiques publiques d'aide et de droits des femmes, particulièrement pour les politiques de la ville (60%) ; Les chambres régionales, le Mouvement des entrepreneurs sociaux, la Confédération générale des Scop ou la Mutualité française se mobilisent davantage sur l'égalité fh, un *Guide des bonnes pratiques* est disponible.
En Bretagne, les femmes représentent 82% des salarié·e·s du secteur Santé humaine mais 62% des cadres dirigeant·e·s, 81% des salarié·e·s du secteur de l'Action sociale mais 71% des cadres dirigeants. A l'opposé, elles représentent 29% des salarié·e·s du secteur Agriculture, sylviculture et Pêche, secteur où elles sont les plus en minorité. L'ESS emploie 17,5 % des bretonnes (contre 13,5 % en France).

// L'égalité dans l'action régionale

Au titre de sa collaboration au groupe technique Egalité fh de l'Observatoire de territoires mis en place par la Région, la Chambre régionale de l'ESS a transmis ses données sexuées qui seront intégrées aux Chiffres clés de l'égalité fh en Bretagne à paraître en 2019.

Au titre de la *Formation des bénévoles*, 5 des 137 structures soutenues en 2018 étaient issues du champ de l'égalité fh, représentant 6% du budget alloué au dispositif, soit 10 actions proposées regroupant plus de 300 bénévoles.

Enfin, le Baromètre 2018 Finansol mettant en lumière « la contribution de la finance solidaire à la lutte contre les inégalités faites aux femmes qu'elles soient sanitaires, sociales, professionnelles ou financières » a été adressée par une lettre conjointe Région/Réseau Finansol aux élu·e·s breton·ne·s.

• Les projets d'innovation sociale (IS)

22 projets (individuels et collectifs) ont été soutenus pour un montant total de 506 000 € (soit une moyenne de 23 000 €). Il s'agit principalement d'aides au démarrage et aux études de faisabilité (Fonds de confiance/Cap création ESS). Les bénéficiaires ont été : 15 femmes pour un montant évalué à 258 000 € (soit une moyenne de 17 200 €) et 10 hommes pour un montant évalué à 248 000 € (soit une moyenne de 24 800 €).

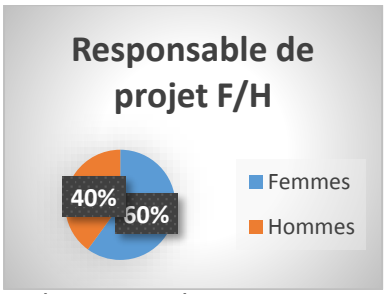

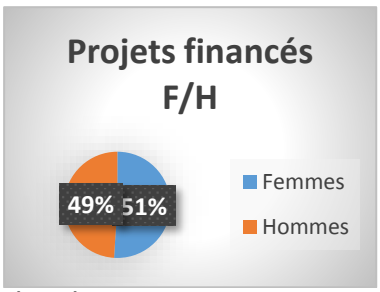

La parité sur le portage des projets se confirme pour un nombre de projets qui se maintient depuis 2016.
La Région a renouvelé son soutien en 2018 au *programme d'accompagnement Women'Act* (*Caravelle*) dont l'objectif est d'encourager les femmes à se tourner vers l'entrepreneuriat social. Conduite en partenariat avec les structures Empow' Her, le Mouves et Entreprendre au féminin Bretagne, cette action a formé 20 porteuses de projet bretonnes à impact social/environnemental.

• Le soutien aux emplois associatifs

Les femmes occupent 62,1 % des emplois associatifs créés depuis le début du dispositif. Sur 14 nouveaux emplois en 2018 (contre 25 en 2017), 60 % sont portés par des femmes.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

66% des agricultrices bio en couple assument totalement ou presque les tâches ménagères et domestiques contre 26% des Françaises en 2005 (« Femmes et bio », 2018).

En Bretagne, 30% des actif·ve·s agricoles sont des femmes mais ne sont que 15% à avoir des postes importants dans les CA des OPA. 26 % des exploitant·e·s agricoles sont des femmes soit + 2% par rapport aux chiffres nationaux

45 % des élèves de l'enseignement agricole sont des filles, 25 % des membres des bureaux des chambres d'agriculture sont des femmes.

// Contexte national et régional

En France, 14% des conjointes d'exploitants agricoles ont le statut de collaboratrice d'exploitation, un « chiffre divisé par plus de deux en 10 ans » selon la MSA (2018). 29,5% des exploitations ou entreprises agricoles ont au moins une femme dans l'équipe dirigeante en tant qu'exploitante ou co-exploitante. Le revenu professionnel agricole annuel moyen des agricultrices est de 9 679 € « soit 29% inférieur à celui des agriculteurs (13 658€), 22% des agricultrices ayant par ailleurs un revenu annuel déficitaire contre 18,5 % pour les hommes. Enfin, du fait de leurs expériences professionnelles souvent multiples et hors agriculture, les agricultrices sont nombreuses à être poly-pensionnées au moment de la retraite. Elles subissent alors une minoration de leur retraite (minoration qui s'applique pour celles qui auraient cotisé moins de 17,5 en tant que non salariées agricoles).

La mise en place du mi-temps thérapeutique depuis janvier 2018 constitue une réelle avancée. Après une première lecture en octobre 2018 d'un texte relatif au « congé maternité unique pour toutes les femmes », les futures mamans agricultrices devraient pouvoir être mieux indemnisées pour se faire remplacer…sous réserve que l'on puisse pallier rapidement au manque de personnes formées dans les structures associatives gérant le remplacement dans le monde agricole. Il est à noter qu'en Bretagne, une structure dédiée, le SDAEC, a rappelé à la faveur de son assemblée générale en 2018, son engagement depuis plus de dix ans dans une démarche de promotion d'égalité professionnelle.

L'enquête réalisée en 2018 par la Fédération nationale d'Agriculture Biologique « Quelle est la place des femmes dans l'agricultrice biologique ? » a permis à 2 500 agricultrices bio, soit environ ¼ des agricultrices bio françaises, de mieux se faire connaître, de témoigner de leur activité professionnelle, de zoomer sur leurs caractéristiques éventuelles. Les agricultrices bio sont en moyenne plus jeunes que leurs homologues du conventionnel (6 ans de moins) ; elles sont très diplômées, gèrent leur ferme et sont très engagées même si elles dénoncent hériter à 80% quasi systématiquement du travail administratif, être assignées à des tâches très spécifiques : en charge plus souvent des activités de diversification, des animaux mais ne montant généralement pas sur le tracteur pour s'occuper des cultures. Les agricultrices bio citent à 64% le manque de temps comme principal frein à l'engagement.

En Bretagne, les femmes sont essentiellement présentes dans l'élevage, et plus particulièrement dans la production laitière, mais aussi en maraîchage et en transformation / commercialisation. 9 740 femmes sont salariées agricoles et occupent trois postes salariés sur dix. Elles sont très présentes en cultures spécialisées (43 % de femmes, essentiellement en serres), en élevages de petits animaux (39 %, surtout en poules pondeuses), en conchyliculture (41 %) et dans les activités liées au cheval (61 %). Les cultures spécialisées et la conchyliculture sont aussi des activités saisonnières avec une majorité de CDD. Le paysage, le machinisme agricole et les travaux forestiers sont des milieux très masculins, avec seulement 10 à 12 % de femmes… sachant qu'en plus, elles y occupent aussi les postes administratifs.

Organisées, engagées (1/3 de femmes sont sur les listes des chambres d'agriculture), elles demandent aux pouvoirs publics de faire respecter un taux de 30 % de femmes dans les conseils d'administration, bureaux, commissions et présidences.

L'installation de femmes participe à l'entrée d'un nouveau public. La majorité des hommes étaient salariés du secteur avant de s'installer : 67% d'entre eux en 2018, contre 48% des femmes. Contrairement à beaucoup de femmes des générations passées, les épouses d'agriculteurs qui s'installent aujourd'hui avec leur mari le font par choix.

// L'égalité dans l'action régionale

Le soutien de la Région Bretagne au groupe régional « *Egalité-Parité : agricultrice au féminin de la Chambre d'agriculture de Bretagne* » s'est poursuivi en 2018 notamment par un appui financier complémentaire des politiques Agricole et Egalité fh, par la participation d'élu·e·s régionaux·ales aux rendez-vous départementaux tels que « Relevez les défis du futur ! » en octobre à Rennes, à « Agri-Actrices d'aujourd'hui et de demain » du Morbihan (5ème congrès décennal des femmes en agricultrice à Locminé, novembre 2018), par une attention particulière sur la parité exprimée en amont des élections professionnelles de début 2019. Le groupe *Agriculture au féminin* a édité en juillet 2018 son Guide pratique *Bien dans mes bottes* ! pour une communication sans stéréotype de genre en agriculture et élaboré « 10 indicateurs clefs de l'égalité ». Ces outils sont utiles pour sensibiliser les organisations professionnelles soumises à la parité des conseils d'administration pour 2025. Il a eu également l'occasion à plusieurs reprises en 2018 de dénoncer la persistance de stéréotypes sexistes dans des supports de communication destinés au monde agricole.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- Aides à l'installation

Le nombre d'installations aidées diminue depuis 10 ans. Le pourcentage d'i (avant 40 ans avec la DJA) avec 24,4 % en 2018 ne varie pas. La tendance semble s'être inversée depuis 2015. La conjoncture des filières, le développement du bio et des circuits courts, l'accès à une exploitation disponible peuvent faire évoluer ces démarches d'installation et la représentation femmes/hommes. Les agricultrices étaient souvent, avant de s'installer, en emploi non agricole ou demandeuses d'emploi. Les femmes s'installent majoritairement en lait même si elles se répartissent aujourd'hui davantage sur tout type de production ; elles demeurent plus représentées dans les productions maraîchage, horticulture, ovins, cheval, comme dans les projets en bio (36 % des projets), avec vente directe et/ou en transformation (48 % des projets).

Dotation Jeune agricultrice (DJA) pour installation en agriculture	2016	2017	2018
Côtes d'Armor	38 26 %	32 24 %	34 24,3 %
Finistère	33 24 %	24 23 %	25 23,9 %
Ille et Vilaine	19 20 %	32 23 %	30 22,7 %
Morbihan	18 21 %	27 27 %	23 27,7 %
Total Bretagne	108 23 %	115 24 %	115 24,4 %

En Bretagne, le pourcentage d'installation des femmes en agriculture avec 24,4 % contre 21 % seulement en France reste relativement stable.
L'âge moyen des femmes - 32 ans - en installation aidée est légèrement supérieur à celui des hommes (29 ans).
Elles s'installent en moyenne sur des surfaces plus petites (68 ha contre 85 ha de surface pour l'ensemble des installations). Plus de 48 % (+2% par rapport à 2017) des installations sont en « transformation à la ferme » et/ou en « vente directe » ; plus de 36 % (+3% par rapport à 2017) des installations en agriculture biologique sont réalisées par des femmes. La tendance, d'une installation en agriculture conventionnelle avec des projets de cheffe d'entreprise sur tout type et toute taille d'exploitation, semble se confirmer : 39 % des contacts de porteur·euse·s de projet en agriculture recensés au « point info installation » étaient des femmes en 2018.

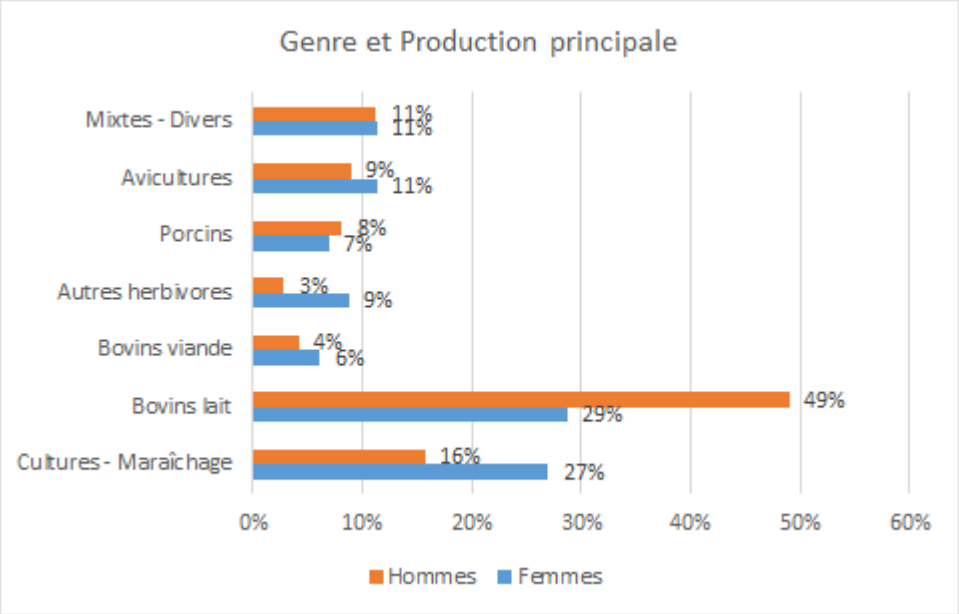

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Contexte national et régional

Chiffres clés

Les femmes constituent 2% de la main-d'œuvre maritime mondiale selon la Fédération internationale des travailleurs dans les transports, moins de 2% des effectifs d'officiers et 15% des effectifs des personnels d'exécution sur le nombre total de navigants.

14% des marins de de la Marine nationale sont des femmes dont 9% sont embarquées ; ce ratio s'élève à 19% dans l'US Navy et à 9 dans la Royal Navy.

Avec 28% contre 48% de moyenne pour l'économie nationale, le taux de féminisation médian du secteur maritime est en progression (+5% par rapport à 2015).

Le taux de féminisation de l'Ecole Nationale Supérieure Maritime avoisine les 8%.

La filière nautique compte 29% de femmes.

L'enquête internationale « Egalité entre hommes et femmes dans l'industrie des produits de la mer : où en sommes-nous ? » conduite par Women in the Seafood Industry (WSI) et publiée en octobre 2018 confirme les efforts qu'il reste à fournir ; Discriminations et inégalités au travail fondées sur le sexe, conditions de travail défavorables, préjugés forts, manque d'attractivité. Des obstacles s'entrecroisent pour former un système et des interactions difficiles à briser (voir schéma ci-dessous). D'autant que le retard en la matière n'est pas encore, en Europe comme en France, une priorité du secteur : sur 250 rapports Responsabilité sociale de l'entreprise (RSE) d'entreprises des produits de la mer examinés, seuls deux disent porter un projet concret pour la promotion des femmes, moins de 10 mentionnent l'égalité fh et font état de mesures visant l'articulation vie professionnelle et vie personnelle. La perception des inégalités diffère fortement selon qu'on soit un homme ou une femme.

Néanmoins, la mobilisation de la communauté maritime en faveur de l'égalité professionnelle se confirme. Le Cluster Maritime Français, l'association *Elles bougent*, ont multiplié les initiatives, à l'image de la conférence des *Elles de l'Océan* organisée en juin 2018 à l'Assemblée nationale, et contribué au montage d'une antenne Wista-France (Women's international shipping and trading association). Une prise de conscience se développe : plus de la moitié des entreprises dites de *l'économie bleue* classent en priorité l'effort à fournir sur une meilleure attractivité des métiers de la mer pour favoriser l'égalité professionnelle. Le taux de femmes est passé de 2,5% à 4,1% de l'effectif global pêche et cultures marines entre 2002 et 2017.

L'emploi féminin progresse, majoritairement sur les pistes d'exécution, selon l'Institut Supérieur d'Economie Maritime de Nantes-Saint Nazaire (ISEMAR) ; l'accès aux fonctions d'encadrement est plus lent et limité par le caractère court des carrières de femmes marins. L'âge moyen des femmes est de 33 ans contre 40 ans pour les hommes, signe d'une dynamique à conforter. Dans les ports maritimes, l'effectif féminin global augmente également (23% de l'ensemble des effectifs) avec une pointe à 30% dans les ports de plaisance davantage tournés vers le service et le tourisme. La mixité reste faible dans les lycées professionnels maritimes et aquacoles (entre 0,8% et 9, 4% selon les établissements). L'obligation d'intégrer l'égalité femmes·hommes dans le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) et les difficultés de recrutement fournissent désormais l'opportunité aux organisations professionnelles de conduire des actions de promotion de l'égalité professionnelle en leur sein.

En Bretagne, en 2018, sur 5 143 marins-pêcheurs (4 992 en 2017), on compte 82 femmes (contre 73) ; soit depuis 2010, une augmentation de 14,6% (même si la proportion reste très faible avec 1,6%). Les femmes représentent 19 % des navigant·e·s tous secteurs confondus.

// L'égalité dans l'action régionale

En 2018, la Région a relayé les actions positives de WSI - comme le concours de vidéos internationales - pour rendre plus visibles les femmes du monde de pêche et de l'industrie des produits de la pêche auprès des lycées maritimes bretons, des comités départementaux des pêches, du comité régional ainsi que des comités régionaux conchylicoles. Pour partie financés par la Région Bretagne, les constats sexués de l'étude WSI (qui fait suite à l'étude portée par France Agrimer en 2017) doivent être consolidés, discutés avec les partenaires du secteur en Bretagne comme c'est déjà l'occasion à l'international (cf. lors du 1er forum international consacré aux femmes de la pêche de Vigo en novembre). Des axes prioritaires d'intervention sont soumis au débat : ainsi du renforcement des liens préconisé entre établissements scolaires pour favoriser la mixité des formations maritimes, de la désignation de places dans les internats des lycées maritimes pour favoriser l'inscription des filles, de l'usage du féminin des noms de métiers, de progrès attendus en terme de qualité de vie au travail et de risques psychosociaux notamment identifiés lors de la rencontre sur la dimension humaine de la sécurité maritime. Des solutions sont préconisées : stimuler la prise de conscience, impliquer les hommes dans le débat et favoriser le dialogue sur l'égalité fh ; ce sont sur ces trois principes que la Région s'efforce de progresser.

Les actions positives que la Région soutient afin d'identifier ce qui relève du droit commun et du « spécifique Egalité fh » sont mieux repérées en amont. Les projets FEAMP peuvent bénéficier d'un bonus de 4 points s'ils évoquent l'égalité fh ; l'un des thèmes sur lesquels il était possible de déposer un projet concernait la promotion de l'égalité femme·homme dans la filière aquacole : aucun des projets déposés n'était sur cette thématique. De plus, parmi les mesures du FEAMP gérées par la Région, 7 d'entre elles possèdent un critère de sélection visant à vérifier que "le projet permet de contribuer à l'égalité professionnelle". Ces critères sont notés de 2 à 5 points selon les mesures concernées (sur un total de 100 points). Pour être sélectionnés, les projets doivent atteindre des notes minimales. La prise en compte de la contribution des projets à l'égalité professionnelle

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

au sein des filières *pêche* et *aquaculture* peut donc permettre la sélection de ce
pas été sans cette considération. La Bretagne a choisi de l'activer pour tou
pénibilité des tâches et profitant ainsi à tous et toutes. Le *guide pour une comi*
a été adressé l'Ecole nationale supérieure de la marine (ENSM), à Bretagne Pôle Naval, au Cluster maritime français (CMF), les invitant à rejoindre les travaux du CpeG et à s'associer à la nouvelle dynamique territoriale. Un réseau Egalité mer, articulé avec des associations nationales et internationales, se construit au niveau régional. Des nouveaux outils de promotion des métiers de la mer - portraits de femmes marins, pécheurs, navigatrices - sont désormais mis à disposition.

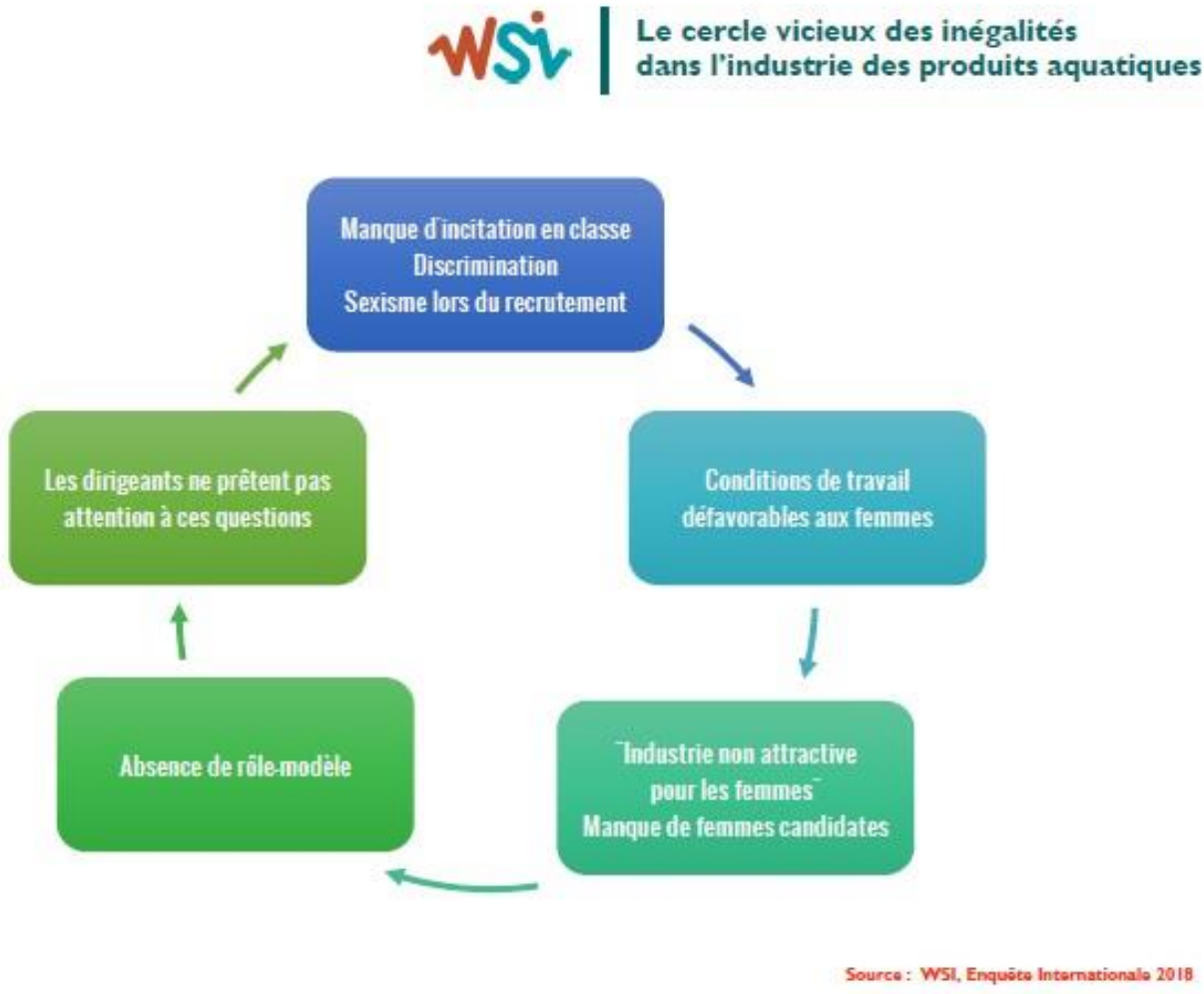

- **Formation des acteur·trice·s**

Après avoir bénéficié de MégalitE, le *Centre européen de formation continue maritime* doit poursuivre ses efforts en créant une base de données sexuées des stagiaires et en proposant une action de sensibilisation aux métiers de la mer auprès des femmes et des prescripteurs. S'étant engagé à féminiser les noms de formations maritimes, il a modifié ses supports en intégrant un visuel approprié.

La réalisation en 2018 du zoom de l'ONISEP dédiés aux métiers de marin a été l'occasion de rappeler aux lycées maritimes et à l'Ecole Nationale Supérieure Maritime la nécessité de féminiser les noms de formations et de métiers maritimes et de rendre visibles les femmes dans les outils de communication afin de mieux faire connaître les métiers de la mer notamment aux jeunes filles.

- **Représentation**

L'exigence d'une représentation mixte et/ou paritaire des intervenant·e·s dans l'organisation d'événements régionaux est désormais partagée. A l'été, lors des ateliers *Solimer* promouvant l'éducation à la mer dans les territoires, les participant·e·s étaient en exacte parité.

- **Féminisation**

La journée d'information annuelle de l'Institut Maritime de Prévention consacrée à la dimension humaine de la sécurité maritime, a permis la présentation des travaux d'Angèle Grovel « Travailler à bord des navires de la marine marchande, étude sociologique des risques et des violences physiques, psychologiques ou à caractère sexuel » ; Un témoignage indéniable de l'évolution appréciable des mentalités sur le sujet et d'une meilleure appréhension des enjeux par une plus grande diversité de partenaires du secteur.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

4. Equilibre des territoires

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

17 objectifs de Développement durable déclinés en 169 cibles ont été adoptés par l'ONU pour 2015-2030 ; 232 indicateurs mondiaux ont été validés. L'objectif 5 dédié à l'égalité entre les sexes est assorti de 20 indicateurs.

25 champs d'intervention régionale sont proposés à l'examen de l'analyse sexuée du RADD Egalité fh.

70 indicateurs sexués dans 10 domaines de l'activité humaine ont été retenus par le groupe métier Egalité fh mis en place par la Région au titre de l'Observatoire des territoires.

// Contexte national et régional

Depuis le 8 mars 2018, le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET) propose 60 indicateurs sexués, disponibles sur le site de cartographie interactive de l'Observatoire des territoires. Ils soulignent des enjeux de l'égalité femmes·hommes sur certains territoires. Trois domaines proposent une lecture entre des données territorialisées et des constats établis à l'échelle nationale : la place des femmes dans leur contexte démographique et familial, leur accès à l'éducation et à la formation ainsi que l'accès à l'emploi.

A l'image de ce nouvel Observatoire des territoires du CGET, l'année 2018 a vu se multiplier la sortie d'études ciblées, l'édition de zooms thématiques, des parutions variées de l'Insee. La mise en place d'un Observatoire de l'égalité femmes·hommes dans l'ESS, la publication d'un Baromètre égalité femmes·hommes de la Conférence des grandes écoles, les chiffres de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, la 7ème édition annuelle de l'Observatoire de l'égalité femmes·hommes dans la culture, la « Grande cause nationale » du quinquennat s'appuie désormais sur des diagnostics, des éléments statistiques, des photos et des informations de plus en plus précises. Méthodologies rigoureuses, savoirs scientifiques, études alimentées d'analyses pluridisciplinaires viennent davantage nourrir décisions et objectifs politiques. Ces contenus sont rendus peu à peu accessibles, partagés au-delà des cercles traditionnels de la sphère féministe. « La présence d'inégalités entre les hommes et les femmes dans la société ne fait pas de doute pour les Français » retient comme premier enseignement l'étude réalisée en août 2018 par Harris interactive ; « Malgré un constat sévère sur les rôles inégalitaires qui sont accordés à chacun selon son genre, les Français estiment que la société change et évolue…et dressent une cartographie des inégalités observées dans le monde du travail dans le registre des inégalités qui peinent le plus à progresser… ». Enfin, « ils témoignent du sentiment d'un processus long, dont la société n'est encore qu'aux prémisses malgré les avancées ». Si les données sexuées ne sont pas toutes disponibles ou systématiques, si les prises de conscience sont parfois lentes, l'objectif de réduction des inégalités femmes·hommes semble aujourd'hui s'inscrire comme un enjeu particulier dans la société et l'égalité des droits entre femmes·hommes prendre une place inédite au cœur du débat public.

// L'égalité dans l'action régionale

• L'élaboration du SRADDET et la BreizhCop

L'élaboration du SRADDET a donné lieu au lancement de la démarche BreizhCop qui vise à associer le plus grand nombre à l'élaboration du projet pour la Bretagne de 2040. La Région a mobilisé plusieurs outils de concertation pour recueillir les avis des acteurs·rice·s socio-économiques comme du grand public sur les grands enjeux que la Bretagne a à relever pour assurer son développement durable. Des débats citoyens ont été organisés auxquels ont participé près de 1 000 participant·e·s. La BreizCop a permis d'arrêter, en décembre 2018, 38 objectifs prioritaires pour ce projet de territoire, parmi lesquels, au titre d'une Bretagne unie et solidaire, est réaffirmé le devoir de « Garantir l'égalité des droits entre les femmes et les hommes ». Décliné en engagements, l'objectif 38 devra s'appuyer sur une meilleure connaissance des inégalités femmes·hommes en Bretagne.

Part des femmes concertées suivant les outils	2018
Objectif BreizhCop	33 %
Stratégiez	47 %

Des outils interactifs ont facilité l'animation des débats citoyens proposés par la Région : *Stratégiez*, un jeu de plateau auquel 47 % de femmes sur 980 participant·e·s ont joué ; elles ont été moins présentes au jeu vidéo en ligne, *Opération BreizhCop* où elles ont été 33 % à lancer une partie visant à construire leur Bretagne idéale.

• L'observatoire des territoires

La récolte de données sexuées s'est poursuivi au sein du groupe métier « égalité femmes·hommes ». Aux côtés de la Région et de l'Etat, l'Insee, le GREF, l'Observatoire de l'Université Bretagne Loire, la Chambre régionale d'agriculture, l'Adeupa, la CRESS mais également l'association HF Bretagne, la CAF, des Conseils départementaux, se sont réunis à six reprises pour recenser les données mobilisables et convenir d'une sélection d'indicateurs. Ces rencontres ont favorisé une acculturation entre expert·e·s de statistiques régionales et de l'égalité f·h et facilité la prise de conscience sur l'importance de sexuer les données dans tous les domaines, de manière systématique et croisée. 70 indicateurs ont été listés ; Il n'a pas toujours été possible de les décliner par territoire infrarégional ; un objectif néanmoins pour ce groupe métier qui a présenté son travail aux membres de l'observatoire *Platoss* en décembre. Une édition de *Chiffres clés de l'Egalité femmes·hommes en région* est prévue pour 2019. Les collectivités bretonnes de plus de 20 000 habitant·e·s, soumises à l'obligation d'établir un rapport annuel d'activité en matière d'approche intégrée de l'égalité femmes·hommes pourront s'alimenter de ce travail inédit.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

L'écart entre le taux de chômage femmes·hommes pour les 15-24 ans s'élève en ruralité à 6,5 points en défaveur des femmes contre 0,6% dans les autres communes.

Sur 100% de cheffes de familles monoparentales, 88,6% vivent en QPV.

1 femme sur 2 est en emploi chez les 39-49 ans, contre 4 sur 5 dans les autres quartiers.

75% des architectes libéraux ou associés sont des hommes mais 46% des architectes de moins de 34 ans sont des femmes.

// Contexte national et régional

Si la prise en compte des besoins différenciés des femmes et des hommes, la réduction des inégalités entre les sexes, la participation des femmes aux politiques territoriales sont des conditions indispensables au développement de tous les territoires, des inégalités sexuées et sociales sont notamment dénoncées au sein des milieux ruraux et dans les Quartiers Prioritaires de la Ville (QPV). De nombreux éclairages sont venus en 2018 confirmer que les femmes et les hommes n'ont pas partout le même accès aux droits et aux services, ne disposent pas des mêmes ressources sur un même territoire, n'occupent pas les mêmes lieux.
Ainsi, le CGET, dans son rapport contre les inégalités sexuées, affiche dans les territoires peu densément peuplés un taux d'orientation en première générale pour les filles de 51,5% (- 3 points) et pour les garçons de 39,9% (- 4 points) par rapport aux taux de la France métropolitaine ; dans son étude « « Améliorer l'accès à l'emploi des femmes dans les territoires ruraux », il détaille des temps partiels plus répandus, une offre plus réduite d'emploi, un taux de chômage plus élevé de 2,4 points pour les femmes que pour les hommes, des choix et des opportunités de formation plus restreintes pour les femmes auxquels viennent s'ajouter des mobilités plus contraignantes et/ou le frein de la garde d'enfants. Une situation aggravée pour les jeunes femmes est dénoncée. L'enquête nationale « les filles du coin, sociabilités des jeunes femmes en milieu rural » réalisée de fin 2017 à décembre 2018, en partenariat avec l'INJEP (Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire) et relayée par le Réseau rural-Bretagne vient corroborer ce constat mais illustre néanmoins une nouvelle prise de conscience. En initiant début 2018, un appel à projets cofinancé par le FEADER, sur plusieurs thèmes dont celui transversal de l'égalité femmes·hommes, le Réseau rural national témoigne de sa détermination à agir. S'il demeure que « les politiques publiques se sont peu emparées de la question de l'emploi des femmes dans les territoires ruraux » et que « peu de données sexuées permettent d'objectiver une meilleure prise en compte de l'égalité fh dans ces territoires alors que les quartiers prioritaires de la politique de la ville bénéficient d'un fléchage fort des politiques de l'emploi », le CGET fait part d'une mobilisation nouvelle des acteurs sur l'égalité fh et a choisi prioritairement, pour 2019, d'améliorer l'observation et la connaissance de problématiques d'accès à l'emploi dans les territoires ruraux, de mieux valoriser les initiatives et d'inciter à la mise en œuvre de l'approche intégrée de l'égalité fh.
Dans son avis sur la « place des jeunes filles et des femmes dans les QPV » en juin 2018, le Conseil national des villes (CNV) a pu constater que « les femmes sont plus nombreuses que les hommes en QPV et les mères de cheffes de familles monoparentales surreprésentées » ; « qu'1 femme sur 4 est en situation de pauvreté, qu'1 femme sur 4 déclare avoir renoncé à des soins ». L'analyse des rapports sociaux de sexe fait son apparition dans les projets urbains et/ou la « fabrication des villes ». Si désormais, quelques architectes et urbanistes reconnaissent que « les hommes occupent l'espace public et que les femmes s'y occupent », et que « tout l'enjeu est de concevoir des aménagements qui ne génèrent pas des situations de domination d'un groupe sur un autre », l'examen sexué des budgets et de l'utilisation des ressources publiques, le comptage des hommes et des femmes parmi les usager·e·s et/ou bénéficiaires des politiques publiques s'avèrent toujours nécessaire.
En Bretagne, près de 90 000 habitant·e·s vivent dans les 32 quartiers prioritaires. 42% d'entre eux-elles vivent en dessous du seuil de pauvreté. Les familles monoparentales y sont également surreprésentées. Près de 1 ménage sur 5 est une famille monoparentale en QPV bretons contre 1 sur 10 en unités urbaines englobantes.

// L'égalité dans l'action régionale

- ### La place des femmes et des hommes dans la mise en œuvre des contrats de partenariat Europe-Région-Pays

La mise en œuvre des 22 Contrats de partenariat se traduit par la réunion de Comités uniques de programmation (CUP) installés sur chaque pays, co-présidés par le.la Président·e du pays et l'élu·e référent·e régional·e, composés pour moitié de représentant·e·s des EPCI et d'acteur·rice·s issu·e·s des conseils de développement.

Parité dans les Comités uniques de programmation des contrats de partenariat Europe/Région/Pays	2016	2017	2018
Membres titulaires des comités uniques de programmation			
Nombre de femmes / % de femmes	82 / 24 %	97/ 24 %	93 / 25%
Nombre d'hommes / % d'hommes	336 / 76 %	305 / 76 %	281 / 75%

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Derrière la stabilité du ratio f·h se cachent d'importantes diversités : la maje
35% de femmes, un CUP ne compte aucune femme mais cinq (soit + 2 par rappo
(dont 2 plus de 40%). Les CUP sont le reflet des situations des exécutifs de Pa
Conseils de développement. La Région reste vigilante dans les projets qu'elle accompagne à la représentation des femmes dans la gouvernance des projets ou la concertation, si des aménagements ont été pensés en faveur d'une mixité d'usage, des actions sont dédiées en réponse à un manque de mixité dans le domaine de l'entreprenariat, ou au titre de la prévention santé par exemple.

- ## La politique de la ville

L'égalité femmes·hommes, au-delà d'une obligation imposée comme un axe transversal des Contrats de ville, doit rester un enjeu transversal pour les territoires concernés qui ont poursuivi, en 2018, les dynamiques partenariales, les actions d'accompagnement et de sensibilisation pour les habitant·e·s des quartiers.
Dans les programmations annuelles, l'année 2018, a été marquée par un fort développement, à la fois dans la diversité des actions conduites, mais également dans le nombre d'actions proposées aux financements des partenaires des contrats de ville.

Approche intégrée de l'égalité dans les Contrats de ville bretons	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Quartiers prioritaires concernés	12	12	22
Nombre de projets Egalité femmes.hommes dans les appels à projets Contrats de Ville	29	37	42

66% des actions émargent au pilier « cohésion sociale ». Au-delà des actions de sensibilisation, l'accès aux droits reste un axe décisif essentiel pour l'information et l'orientation des personnes. La mobilisation des publics a été initiée par de nouveaux supports, notamment culturels. Les thématiques de la santé et du sport ont été nouvellement développées avec l'initiation de trois nouvelles actions. 30% des actions visent l'insertion professionnelle. Seulement 4% des actions (exemple *Marche exploratoire)* sont orientées sur le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain ». Afin de mieux accompagner les territoires, le Conseil régional a souhaité interroger les principaux partenaires sur les pistes d'actions à conduire. Un questionnaire porté avec le centre de ressources Politique de la ville *RésoVilles,* soutenu par la Région, a été adressé au cours du deuxième semestre 2018 à tous les chef·fe·s de projet QPV ; ils et elles ont témoigné d'un manque d'information pour ouvrir le champ des possibles, d'un besoin de faire réseau et de la nécessité de bénéficier d'outils. Des perspectives de travail, dont l'organisation d'une journée dédiée avec ces acteurs et actrices, ont été définies pour 2019.
A l'appui des constats nationaux de persistance des inégalités femmes·hommes et de dégradation de la situation des familles dans les QPV, et face à des situations de non-recours, l'expérimentation « Favoriser l'accès à l'emploi et la formation des femmes en situation de monoparentalité » a été lancée en novembre 2018 sur le quartier politique de la ville de Bellevue à Redon (Cf voir aussi Radd 2.3 Formation continue). Par la mobilisation conjointe de trois politiques régionales – « Emploi et formation continue », « politique de la ville » et « Egalité femmes·hommes » -, il s'agit notamment d'identifier les freins rencontrés par certain·e·s à l'insertion professionnelle et d'y remédier par une concentration, si nécessaire, d'appuis et de moyens. Redon compte 1 100 habitant·e·s en QPV soit 12% de la population totale de la commune ; 19% sont des familles monoparentales, 26% des ménages perçoivent des allocations chômage, 83% des 15 ans ou plus sont sans diplôme ou avec un diplôme inférieur au Bac.

- ## Animer un réseau des actrices et acteurs des territoires

Place des femmes dans l'événement « Les territoires innovent »	2016	2018
Femmes participantes à l'événement (nombre et part)	144 soit 59,5 %	139 soit 46,8 %
Femmes animatrices ou intervenantes (nombre et part)	15 soit 39,5 %	29 soit 58 %
Femmes membres du comité de pilotage (nombre et part)	13 soit 81,3 %	6 soit 42,8 %

En 2017 et 2018, 380 personnes ont participé aux travaux du *réseau rural* dont 200 femmes et 180 hommes (Cf. aussi 1.4 La communication). Fin 2018, la base contacts du réseau compte 1285 entrées (individuelles et organismes) : sur 1 000 personnes, on compte 509 hommes et 491 femmes. Outil d'animation au service du développement dans les territoires ruraux, le réseau rural breton, copiloté par la Région et l'Etat, est ouvert à tou·te·s.
Le dispositif régional d'appui au dynamisme des centre bourg qui accompagne les appels à candidatures que la Région a lancé avec ses partenaires en 2017 se traduit également par des actions d'animation (ateliers, rencontres). Les 35 collectivités lauréates pour leur projet opérationnel sont représentées par environ 25 femmes et un peu plus de trente hommes, élu·e·s et technicien·ne·s. Là où les élu·e·s référent·e·s sont des femmes, elles sont plutôt lors de ces rencontres, davantage présentes.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

5. Connexion des territoires et des populations

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

// Contexte national et régional

Chiffres clés

33% des emplois du numérique sont occupés en France par des femmes ; parmi elles, 15% occupent des fonctions techniques dans la production, l'exploitation de projets informatiques ; 75% travaillent dans les fonctions supports.

De 1972 à 1980, la féminisation des formations informatiques chez les ingénieur·e·s est passée de 9% à 20% pour ensuite, en 30 ans, chuter d'1/3 des effectifs à 15%.

On compte 11% de femmes dans la cyber sécurité et 27% de codeuses. 12% des chercheur·euse·s en Intelligence artificielle dans le monde sont des femmes, 15% en France.

Dans un univers très masculin, « il faut gagner sa place, adopter les codes ou partir » dénonce une participante à *l'Event Numérique* (Rennes en mai 2018). Dès les années 2000, des études s'alarment sur la construction « d'une mythologie dont les héros sont quasi exclusivement masculins, passionnés par les technologies…où la figure du geek reste puissante ». Des « algorithmes sexistes », des ambiances machistes ou l'éviction des femmes du secteur – la filière informatique était la 2ème comportant le plus de femmes ingénieures début 80 - dès lors qu'il est devenu un business important et un acteur majeur de l'économie, sont aujourd'hui dénoncés de façon inédite. La mixité des filières techniques demeure pourtant un enjeu crucial pour que les systèmes développés, par exemple en matière d'intelligence artificielle (IA), prennent en compte les particularités de tous les humains et ne reproduisent pas les discriminations présentes dans la société. La part très minoritaire des femmes dans la recherche sur l'IA alerte déjà des expert·e·s sur les dysfonctionnements éventuels des logiciels de reconnaissance faciale ou sur les outils de traitement du langage.

Les politiques volontaristes de collectivités, associées aux efforts de la branche mais surtout aux initiatives ambitieuses d'associations dédiées tentent de déconstruire ces biais : appui financier aux diagnostics sexués, soutien aux actions positives, sensibilisation de l'écosystème, journées d'information sur les métiers…autant d'actions qui se multiplient pour déconstruire les stéréotypes de sexe et favoriser l'entrée massive des femmes dans le numérique. Création de la fondation Femmes@Numériques par le Syntec en juin 2018, objectif gouvernemental de 10 000 formations au numérique d'ici 2022, appel aux personnes peu ou pas qualifiés en recherche d'emploi pour la Grande Ecole du Numérique, système de recrutement différencié selon le sexe des candidat·e·s, lutte contre l'illectronisme repéré par les assistantes sociales alertées par la difficulté des familles en situation de monoparentalité à remplir des formulaires en ligne …un ensemble d'initiatives sur le territoire témoignent d'une nouvelle prise de conscience.

Selon l'enquête *Emploi et compétences du numérique en Bretagne*, le secteur recrute mais encore très peu de femmes : la moitié des entreprises interrogées emploient moins de 5% de femmes. Au global, 23 % des postes du numérique breton sont des emplois occupés par des femmes. Des entreprises s'attèlent à une meilleure mixité de la branche : ainsi, les femmes représentent 52% des embauches chez les entreprises utilisatrices (à la différence des entreprises prestataires) sur les 6 derniers mois de l'année 2018 alors que seuls 15% des candidatures sont issues de femmes. En amont, le constat reste alarmant : seules 15% de femmes sont entrées sur des formations « strictement numériques » en 2018 dans le cadre du *PBF* de la Région. Pour contribuer à former davantage de femmes, des actions labellisées *Grande Ecole du Numérique* (GEN) sont soutenues (on y compte 30% de femmes notamment sur des formations de développeur·euse·s).

// L'égalité dans l'action régionale

L'outil intégralement digitalisé imaginé par Perfegal, Eliga et Learny Bird, de parcours à distance à destination des PME pour se former et répondre aux exigences de la réglementation en matière d'égalité professionnelle, issu de l'appel à projets expérimental lancé par la Région, a été mis en ligne en septembre 2018. Près de 200 entreprises (dont 40% de l'Ouest de la France) ont réalisé le test *Eganum* : 45% d'entre elles ont moins de 50 salarié·e·s ; très majoritairement, les répondant·e·s sont dans une entreprise mixte ou dans une équipe très féminisée. Une seconde vague de ce test gratuit a pu être organisée fin novembre via un partenariat avec l'Usine nouvelle ; les résultats sont encore en cours d'analyse (voir aussi en 3.1 Emploi et égalité professionnelle). L'*Event Numérique*, 3ème édition de l'initiative régionale proposée par l'association *ESTIM numérique* (Entreprise Synergie Territoire Inclusion Mixité) a rassemblé en mai 600 personnes dans 40 conférences, des ateliers découverte, des rdv entreprises-salariées ; Des causes à la faible mixité fh ont été identifiées : clichés sur les métiers, autocensure et biais prégnants, manque d'anticipation de la part d'entreprises, sexisme latent. *Estim Numérique* définit de nouveaux objectifs, promotion de l'égalité fh dans les entreprises, accompagnement de la transformation numérique des territoires et étoffe ses activités : parcours « sensibilisation numérique » auprès d'étudiantes, ateliers décentralisés, mise en réseau de partenaires… Soutien financier aux actions à l'image de *Pontoon* à Brest proposé par la Maison de l'emploi, installation de la Fondation *Women4Cyber* pour accroître la participation des femmes dans le cyberespace dont la Région est membre, adhésion de la structure de formation *Evocime* à MégalitE2, association de la Région à « Femmes et numérique #Osez avoir toutes les cartes en main ! » co-organisé par l'ENI, la French Tech Brest et la CCI Quimper en octobre, présence régionale à l'atelier Google « Numérique : où sont les femmes ? » en novembre...plus nombreuses et plus diversifiées ont été les initiatives pour accroître la présence des femmes dans le numérique en 2018. La Région a également choisi de sensibiliser les organismes de formation aux métiers du numérique et à la nécessaire amélioration de l'accès de femmes à ce secteur, certains organismes de formation ont d'ores et déjà choisi de rejoindre le réseau proposé par *Estim Numérique*.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

En France, 2/3 des usager·e·s des transports en commun sont des usagères.

Les hommes n'utilisent les transports en commun que pour 10% de leurs déplacements.

93% des femmes empruntant régulièrement les transports collectifs déclarent être confrontées à des situations de harcèlement sexiste.

En décembre dernier, s'est tenue la Journée nationale des Marches exploratoires.

// Contexte national et régional

L'absence de mobilité peut être plus discriminante pour les femmes que pour les hommes. Les coûts liés à la mobilité fragilisent l'accès à l'emploi des femmes. C'est un des enseignements du rapport 2018 de l'Observatoire des Territoires « Mobilité résidentielle : quel effet sur l'accès aux études et à l'emploi ? ». Malgré des situations différentes, des tendances lourdes de la vie des femmes perdurent et peuvent générer une *double peine* : ainsi de l'unique véhicule plus souvent dédié au mari ou au compagnon, de revenus du travail souvent plus faibles, d'emplois plus précaires et souvent à temps partiel plus majoritairement dévolus aux femmes. Autres vies, même effet : Une absence de véhicule, articulée à une situation de monoparentalité, dans un territoire rural sont trois des caractéristiques qui, associées entre elles, piègent les femmes « à demeure » et/ou génèrent d'importants surcoûts auxquels toutes ne peuvent faire face : pour accéder aux services à la population en cas de journées en horaires décalés, pour honorer les frais de garde, pour se déplacer vers la formation ou vers son lieu de travail. L'étude « Les filles du coin » conduite par l'INJEP en 2018 tend ici à témoigner de la gravité de certaines situations vécues notamment par les plus jeunes d'entre elles.

Pour garantir à chacun.e le droit de circuler librement et sereinement, les données sexuées sur les usages restent indispensables. Mais au-delà des statistiques, des initiatives doivent être prises. En Bretagne, les actions se multiplient. Les *Marches exploratoires* se déclinent sur le territoire : à Vannes, Rennes, Brest où des arrêts de bus à la demande lors de dessertes nocturnes sont proposés et les agent·e·s formé·e·s pour réagir au harcèlement dans l'espace public.

// L'égalité dans l'action régionale

Suite aux engagements pris avec la SNCF, - la désignation d'un·e référent·e SNCF Egalité, l'appui sur des réseaux féminins liés aux transports, le recueil de données sexuées, la mixité des images dans les supports de communication - la Région a pris l'initiative avec la SNCF de proposer une *Marche exploratoire* dans une gare bretonne, en souhaitant prendre appui sur la ressource que constituent les pratiques quotidiennes des femmes, leurs usages des lieux, leurs modes de circulation. Profitant du chantier du nouveau Pôle d'échanges multimodal de la gare de Quimper et des réflexions liées aux aménagements de ses espaces, il a été proposé que cette marche puisse se dérouler en 2019, en amont de la phase travaux afin de pouvoir participer à la conception et la mise en œuvre de dispositifs adéquats, orienter des décisions à venir sur des actions concrètes, faire des préconisations.

Dans le cadre de renouvellement de délégation de service public des transports scolaires, la Région a aujourd'hui affiché sa volonté de promouvoir l'égalité fh au sein des contrats signés avec des transporteurs.

Usager·e·s du TER Bretagne	2016	2017	2018
Nombre d'usager·e·s avec la carte Korrigo			
Nombre de femmes en %	51 %	50 %	53%
Nombre d'hommes en %	49 %	50 %	47%
Nombre d'abonné·e·s seul·e·s			
Nombre de femmes en %	52 %	49 %	47%
Nombre d'hommes en %	48 %	51%	53%

Les ratios font apparaître une légère progression du nombre d'usagères munies de la carte Korrigo et une diminution, désormais régulière, du nombre d'abonnées.

- La place des femmes dans la gouvernance du transport public régional

Gouvernance	2016	2017	2018
Participant·e·s aux instances de concertation du transport public régional			
Nombre de femmes en %	28%	35 %	*
Nombre d'hommes en %	72%	65 %	

*Avec le transfert de la compétence relative aux transports routiers interurbains et scolaires à la Région, il a été nécessaire de redéfinir le format et les périmètres des comités de ligne qu'il n'a pas été possible pour 2018 de maintenir ; un nouveau modèle sera mis en application dès 2019.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

6. Rayonnement et vitalité

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

6.1 Le sport

Chiffres clés

Avec un taux de 38%, le nombre de licenciées en 2018 en Bretagne a réalisé un bond de + 15 points.

Parmi les 38 Président·e·s de fédérations olympiques et paralympiques, on ne compte qu'une seule femme.

Le sport féminin représente 20% des retransmissions sportives à la télévision.

Le classement national des 50 sportif·ve·s les mieux payé·e·s ne fait figurer aucune femme dans son édition 2018.

L'égalité des primes de résultats a été décidée en 2018 par la WSL, l'organisatrice du circuit professionnel de surf.

// Contexte national et régional

En France, 53% des femmes adultes - moins 10 points en 10 ans - atteignent les 30 minutes quotidiennes d'activité physique recommandées par l'OMS contre 70% des hommes ; ce constat devient alarmant parmi les jeunes de 6 à 17 ans avec moins de 20% de filles qui atteignent les 60 minutes quotidiennes pourtant recommandées à cet âge contre 28% chez les garçons. La féminisation de pratiques sportives doit s'accompagner d'un meilleur accès aux responsabilités des femmes dans les fédérations. La formation des acteur·rice·s (éducateur·rice·s du sport, dirigeant·e·s de fédération, entraineur·euse·s) est un levier majeur que certaines fédérations peinent à actionner malgré l'obligation d'un plan de féminisation dans les fédérations sportives. Selon les derniers chiffres publiés (2016), 86 fédérations sur 115 ont rendu ce plan (soit près de 75%), dont 93% des fédérations olympiques, 56% des fédérations uni sport non olympiques et 91% des fédérations multisports. Si le rugby à XIII, le surf ou encore le triathlon progressent, certaines disciplines sont à la peine - comme le cyclisme avec seulement 10% de femmes - d'autres restent presque exclusivement des clubs pour hommes : ainsi des fédérations des pêches sportives (avec 2,4% de femmes) et de celle de giraviation (3,3%). Le football et le rugby stagnent à moins de 7% de licenciées. Enfin, l'année 2018 fut marquée par des débats sexistes dans le sport : tenues vestimentaires, gestes jugés déplacés, représentations erronées de *figures féminines* - fragiles et émotives plutôt que combatives, ou élégantes et gracieuses, plutôt que physiques et endurantes -, témoignent d'une injonction de conformité à des normes de féminité qui handicape et freine encore aujourd'hui l'égalité fh dans le sport. Les inégalités en termes de salaires/défraiements, d'articulation des temps, de médiatisation pénalisent également la pratique sportive des femmes.

En Bretagne, avec une progression légère mais régulière depuis plusieurs années, la part des femmes progresse parmi les éducateur·rice·s sportif·ve·s avec une part de 34%. On compte également une très nette augmentation de femmes parmi les licenciées dans les ligues régionales (38 % contre 37% en France), néanmoins celles-ci restent toujours en minorité parmi les cadres techniques et sportifs, avec 23% en Bretagne contre 19% au niveau national.

// L'égalité dans l'action régionale

- ### Les aides régionales

Aides régionales en matière de :	2016	2017	2018
> Déplacements : *Nombre de déplacements féminins/Nombre de déplacements mixtes* *Montant financier dédié aux déplacements « féminins » / montant total*	23 24%	12 16%	13/45 5%
> Manifestations/compétitions : *Nombre de compétitions féminines/Nombre de compétitions masculines* *Montant financier dédié à une compétition « féminine » / montant total*	8 6%	5 4%	8/21 8%
> Sportives de haut niveau (SHN) *Nombre/Part des sportives aidées* *Montant financier dédié au SNH « féminin » / montant total*	44 37%	36 40%	20/36% 38%
> Centres de formation de clubs phares *Nombre de clubs féminins/nombre de clubs de niveau national* *Part relative (montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total)*	5 50%	6 56%	6/12 43%
> Voie d'accession à l'élite – VAE *Nombre de clubs féminins soutenus/Nombre de clubs* *Part relative (montant financier dédié à une discipline « féminine » / montant total)*	-	-	6/13 33%

Le nombre de déplacements exclusivement féminins (13) est en hausse de 8% mais l'enveloppe financière consacrée (5% du total déplacements 2018) est en repli de 11 points. Alors que le barème d'aide est strictement le même entre les déplacements d'équipe masculine et celui appliqué pour les déplacements des équipes féminines. Cette chute peut s'expliquer, d'une part par des déplacements exclusivement féminins de moindre importance par

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

rapport à l'année dernière et/ou d'autre part par un niveau des équipes [illegible] précédente (le barème de l'aide régionale diminue lorsque l'on descend d'une [illegible] des déplacements mixtes (45), les déplacements incluant des équipes fémin[illegible] atteindraient 25% de l'enveloppe totale dédiée aux déplacements. Les déplacements exclusivement féminins induisent des aides variant de 52 € à 3 218 € (borne en baisse par rapport à 2017). Pour les déplacements 100% masculins, la fourchette est de 61 € à 7 500 € (borne en baisse également).

Le nombre de compétitions féminines aidées par la Région a augmenté de 60% en 2018. L'enveloppe consacrée s'élève à 79 500 €, soit une hausse de 352% par rapport à 2017, et pèse 8% des aides totales dédiées aux manifestations (+ 4 points par rapport à 2017). Ces hausses exceptionnelles s'expliquent majoritairement par le soutien de la Région à l'organisation de l'Euro de hand féminin qui, à lui seul, a capté 50 000 €, soit 63% des aides spécifiques aux compétitions féminines. Les 8 manifestations 100% féminines ont concerné 3 tournois de Tennis, un championnat d'Europe d'handball, 3 courses cyclistes et une compétition de football gaélique. Les aides s'étalent de 500 € à 50 000 €. Quant aux 21 compétitions exclusivement masculines, elles ont capté 304 000 € (de 1 000 € à 85 000 €), soit quatre fois plus que les manifestations féminines, un rapport divisé par 4 en un seul exercice budgétaire.

20 sportives de haut niveau (SHN) ont été aidées par la Région en 2018, soit 36% du nombre de SHN total soutenu. C'est 16 points de moins qu'en 2017. Cette chute, déjà perceptible en 2017, tient de la sélection plus drastique des bénéficiaires opérée par la Région, quel que soit le sexe des SHN. En termes financiers, les SHN féminines ont capté 38% des aides totales consacrées à ce dispositif, soit deux points de moins qu'en 2017.

Au titre des Centres d'Entraînement et de Formation des Clubs phares (CEFCP), la Région a aidé 12 clubs, dont la moitié concerne des équipes féminines : En Avant de Guingamp (Football, D1), Quimper Volley 29 (Volley, Ligue A), Quimper Cornouaille Tennis de Table (Tennis de Table, Pro B), Landerneau Bretagne Basket (Basket, Ligue 2) et Brest Bretagne Handball (Handball, Division 1) et le club Haute Bretagne Athlétisme (Elite, mixte).

L'enveloppe consacrée aux centres de formation d'équipes féminines atteint 261 000 euros en 2018, soit 43% de l'aide totale régionale aux CEFCP. C'est en baisse de 11 points. En effet, même si l'aide la plus conséquente concerne un club féminin (Landerneau Bretagne Basket), un autre club féminin est sorti du dispositif pour motif sportif en 2018 (St Grégoire Rennes Métropole Handball), impactant négativement le montant total affecté aux clubs d'équipes féminines.

- ## Les manifestations

En 2018, la Région a mis en œuvre un nouveau dispositif destiné à faire le lien entre les aides aux déplacements et les soutiens aux clubs dont les centres de formation sont labélisés par la Région. Ce nouveau dispositif (Voie d'Accession à l'Elite - VAE) a permis de soutenir 13 nouveaux clubs en 2018, dont 6 sont féminins et évoluant dans les disciplines du rugby, gymnastique, football, handball et volley ainsi que deux clubs mixtes en badminton. Ce soutien a représenté 47 K€, soit 33% de l'enveloppe totale.

Enfin, avec un appui financier et une présence à l'étape bretonne du tour de France J-1 de la 4ème édition de « Donnons des Elles au vélo », la Région a témoigné une nouvelle fois en 2018 de son soutien à l'exigence de voir réinstaurer une course cycliste par étapes féminine en France, disparue depuis 1989.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

6.2 La culture

Chiffres clés

Les femmes occupent 30% des postes de direction d'établissements publics culturels, à l'exception du spectacle vivant où l'on ne compte qu'une femme sur 10 à ces postes.

L'écart moyen de rémunération est de 18% en défaveur des femmes dans les entreprises culturelles.

Depuis 1946, Cannes a sélectionné 1 688 réalisateurs en compétition pour la Palme d'or mais seulement 82 femmes. Une seule femme, Jane Campion, a reçu la Palme d'or.

La part des femmes réalisatrices de longs métrages est de 21%.

60% des effectifs des écoles de l'enseignement supérieur Culture sont féminins. Mais, les femmes ne forment que 43% des effectifs actifs dans les professions culturelles.

La Philharmonie a obtenu en 2018 le Label Egalité/Diversité.

// Contexte national et régional

La feuille de route Egalité 2018-2022 présentée par la ministre de la Culture en février 2018 affiche ses ambitions et des objectifs mesurables de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes : un plan d'actions avec six mesures pour provoquer « une révolution » selon les propos tenus par la ministre elle-même lors des Assises sur la parité au cinéma de septembre 2018 : l'octroi, via le fonds de soutien cinéma, d'un bonus de 15% aux productions dont les huit postes principaux respecteront la parité constitue pour 2019 une expérimentation originale et inédite en France, déjà pratiquée en Espagne et en Suède ; rendre obligatoire les statistiques sexuées (équipe technique et masse salariale) dans les dossiers d'agrément des films et les études du CNC constitue également une avancée notoire pour mieux informer sur la place des femmes. Chaque année, le ministère de la Culture, le premier à recevoir le Label *Egalité professionnelle* en octobre 2017, publie son *Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication*. Des inégalités persistent, notamment en termes de stéréotypes de certains métiers, de rémunération, d'accès aux postes de responsabilité ou aux moyens de production et de consécration artistique ; globalement, force est de constater que les œuvres des femmes sont encore moins visibles, moins acquises, moins programmées que celles des hommes. L'opération « Comportement correct exigé » lancée en avril 2018 par l'Etat, la montée des marches en mai, à l'occasion du 71ème Festival de Cannes, de 82 femmes, actrices, réalisatrices, techniciennes, productrices, agentes, distributrices pour protester contre les agressions sexistes et sexuelles dans le milieu du cinéma et exiger l'égalité salariale, une programmation totalement paritaire du Printemps de Bourges 2018, le lancement du Manifeste Tunnel des 50 qui veut agir contre l'invisibilisation des femmes de plus de 50 ans dans les fictions, sont autant d'actions témoignant d'une détermination multiforme, et inédite dans ce qu'elles témoignent d'une appropriation nouvelle du sujet par les pairs. Renforcée par des ambitions ministérielles renouvelées en 2018, l'égalité fh connaît néanmoins de progrès indéniables, notamment dans la représentation femmes·hommes de plus en plus paritaire dans les instances culturelles, conseils d'administration, commissions et comités consultatifs. Une évolution certes positive mais contrariée par des progrès parfois plus lents : majoritaires sur les bancs des écoles d'arts (avec un taux de 55% d'étudiantes), la présence des femmes se raréfie avec l'âge, en ne représentant plus que 30% des actif·ve·s du secteur.

En Bretagne, dans les arts et la culture, une réelle prise de conscience d'une majorité d'acteurs et d'actrices du secteur, particulièrement flagrante dans les musiques actuelles s'est faite jour en 2018. Une réelle diversité d'initiatives culturelles, une plus grande multiplicité de partenaires sensibilisés à la réduction des inégalités, des constats de mieux en mieux partagés confirment une évolution encourageante dans notre région. L'association *HF Bretagne*, moteur de cette progression, s'adresse désormais au-delà de ses pairs en proposant aux collectivités un mode d'emploi pour réaliser diagnostic sexué complet et définir des marges de progression ; ainsi avec la Ville de Brest, *HF Bretagne* a initié en 2018 une méthodologie de comptage des personnels permanents au sein des structures culturelles brestoises et réalisé à la fois un examen sexué de leurs activités et une analyse genrée des moyens financiers accordés par la Ville (investissements, régies, subventions aux associations, appuis à la création, à l'organisation de manifestations…). Cette budgétisation sensible au genre permet de croiser le montant des moyens mobilisés avec une répartition sexuée des bénéficiaires.

// L'égalité dans l'action régionale

L'association *HF Bretagne*, soutenue par la Région, multiplie les initiatives : table-ronde, désormais traditionnelle, dans le cadre des Trans Musicales, développement de ses relais dans les départements bretons, ateliers de formation et temps de sensibilisation dans les Ecoles d'arts et lieux de formation, conférence sur le matrimoine[i], diagnostic des disciplines et innove en proposant aux collectivités d'adhérer à l'association.

Les nouveaux statuts des EPCC bretons intègrent désormais systématiquement la mention au masculin et au féminin des fonctions, poursuivent le principe de parité dans la nomination des membres des CA. L'usage d'une communication publique pour toutes et tous tend à s'amplifier y compris dans les échanges avec les partenaires extérieur·e·s, même si l'on ne constate pas encore une généralisation des bonnes pratiques.

Inspirée par l'analyse quantitative et sexuée des aides attribuées par l'Etat en région, la Région a conduit une « *Analyse de la place des femmes dans ses aides octroyées de 2014 à 2016 aux compagnies du spectacle vivant* » ; Même s'ils se réduisent, des écarts médians dans l'attribution des aides ont été constatés, restent notables. Présentée lors d'une réunion en interne des correspondant·e·s Egalité fh, la réflexion est aujourd'hui engagée sur l'observation des disparités sexuées en matière d'action publique afin d'envisager la possibilité de corriger

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

d'éventuels écarts constatés. Il a été proposé par la Direction générale que [illegible] proposée à tous les secteurs de l'intervention régionale ; pour cela, il co[illegible] statistiques de la représentation femmes·hommes, de mettre en place des i[illegible] l'égale répartition des aides publiques aux acteur·rice·s ; une méthodologie de comptage partagée et des moyens dédiés au collectage puis à l'analyse des données sont nécessaires. Sur ce point, la Région intensifie ses échanges avec *HF Bretagne* qui développe une expertise reconnue sur ce sujet. Ces constats établis, des actions positives correctrices pourraient être engagées. Cette exigence démocratique fait écho à la démarche de prise en compte des droits culturels engagée par la Région qui implique de s'interroger sur toutes les formes de discrimination pouvant freiner chacun·e à participer librement à la vie culturelle. C'est ainsi que la direction de la culture amorce un projet qui croiserait certains objectifs de la Breizh Cop dans les domaines de l'égalité femmes·hommes et de l'éco-production.

• Parité dans les instances

▪ Au sein des comités de lecture « Cinéma et audiovisuel »

Composition des comités de lecture « Cinéma et audiovisuel »	2015	2016	2017	2018
Fiction et animation/Long métrage Nombre de femmes Nombre d'hommes	6 4	5 5	6 4	7 8
Fiction et animation/Court métrage et programme audiovisuel Nombre de femmes Nombre d'hommes	13 22	13 13	14 11	8 12
Documentaire Nombre de femmes Nombre d'hommes	11 16	15 10	13 12	15 10
Innovation/Recherche Nombre de femmes Nombre d'hommes	4 2	6 0	1 5	2 1
Total **Nombre de femmes** **Nombre d'hommes**	**34** **42**	**39** **28**	**34** **32**	**32** **31**

Trois comités sur quatre sont composés désormais de plus de femmes.

▪ Au sein du conseil culturel de Bretagne

Composition du Conseil Culturel de Bretagne	2016	2017	2018
Collège des structures Titulaires Suppléant·e·s	18 F / 42 H 42F / 18 H	16 F / 44 H 40 F / 17 H	17 F / 43 H 43 F / 17 H
Collège des personnalités qualifiées Nombre de femmes Nombre d' hommes	2 F 8 H	4 F 6 H	4 F 6 H
Bureau Nombre de femmes Nombre d' hommes	2 F 8 H	5 F 5 H	4 F 5 H
Total **Femmes titulaires / Hommes titulaires** **Femmes suppléantes / Hommes suppléants**	**22 F / 58 H** **42 F / 18 H**	**20 F / 50 H** **42 F / 18 H**	**21 F / 49 H** **43 F / 17 H**

Le Conseil culturel est composé de 70 membres : 60 structures et 10 personnalités qualifiées. Chaque structure est représentée par un binôme paritaire titulaire – suppléant·e. Parmi les titulaires désigné·e·s par les structures membres, les femmes sont encore sous-représentées.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

- Au sein des conseils d'administration des EPCC

Composition des Conseils d'administration des Etablissements publics à caractère culturel (EPCC)	2015	2016	2017	2018
EPCC Spectacle vivant en Bretagne				
Titulaires	8 F / 5 H	8 F / 5 H	8 F / 5 H	8 F / 5 H
Suppléant·e·s	7 F / 6 H	8 F / 5 H	9 F / 4 H	9 F / 4 H
Dont titulaires de la Région	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F / 1 H
EPCC Livre et culture en Bretagne				
Titulaires	7 F / 9 H	7 F / 9 H	10 F / 6 H	9 F / 7 H
Suppléant·e·s	8 F / 2 H	8 F / 2 H	7 F / 4 H	8 F / 3 H
Dont titulaires de la Région	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F / 1 H	2 F / 1 H
EPCC Le Pont Supérieur				
Titulaires	12 F / 13 H	14 F / 12 H	14 F / 12 H	12 F / 14 H
Suppléant·e·s	6 F / 8 H	7 F / 9 H	7 F / 9 H	8 F / 9 H
Dont titulaires de la Région	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H
EPCC FRAC				
Titulaires	5 F / 11 H	5 F / 11 H	5 F / 10 H	5 F / 10 H
Suppléant·e·s	6 F / 4 H	7 F / 3 H	7 F / 2 H	7 F / 2 H
Dont titulaires de la Région	2 F / 2 H	2 F / 2 H	2 F / 2 H	2 F / 2 H
EPCC EESAB				
Titulaires	9 F / 11 H	12 F / 12 H	12 F / 12 H	12 F / 12 H
Suppléant·e·s	9 F / 8 H	10 F / 10 H	10 F / 10 H	10 F / 10 H
Dont titulaires de la Région	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H	1 F / 1 H
Total				
Titulaires	**41 F / 49 H**	**46 F / 49 H**	**49 F / 45 H**	**46 F / 48 H**
Suppléant·e·s	**36 F / 28 H**	**40 F / 29 H**	**40 F / 29 H**	**42 F / 28 H**
Dont titulaires de la Région	**8 F / 6 H**	**8 F / 6 H**	**8 F / 6 H**	**8 F / 6 H**

Les hommes sont à nouveau plus nombreux que les femmes au sein de la gouvernance culturelle bretonne. Deux femmes dirigent le FRAC et l'EESAB.

[i] Le Matrimoine est constitué de la mémoire des créatrices du passé et de la transmission de leurs œuvres ; le matrimoine est ce qui vient des mères, le patrimoine ce qui vient des pères.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

Chiffres clés

En France, l'espérance de vie est de 79 ans pour les hommes (78 ans en Bretagne) et de 85 ans pour les femmes.

43% des accidents cardiaques sont fatals chez les hommes et 55% chez les femmes.

1 femme sur 10 est concernée par l'endométriose ; 80% des malades de fibromyalgie sont des femmes. L'ostéoporose est responsable d'1/3 des fractures de la hanche chez les hommes. Il est prescrit deux fois plus de psychotropes chez les femmes que chez les hommes.

Les 12 présidents de commission médicale d'établissement de l'AP-HP sont tous des hommes. Dans les facultés de médecine, 32 des 37 doyens sont des hommes.

En France, en moyenne, on compte 15,9 sages-femmes pour 100 000 femmes ; dans les communes rurales, cette densité tombe à 8,9.

75% des Français·e·s (70% des hommes et 80% des femmes) sont favorables à l'ouverture de la PMA à toutes les femmes.

// Contexte national et régional

Pour améliorer la connaissance et l'accès aux soins, le Haut Conseil à l'égalité fh (HCE fh) préconise, dans son rapport dédié de juillet 2018, d'organiser des formations systématiques de tou·te·s les soignant·e·s/les chercheur·euse·s aux inégalités femmes·hommes. Par le biais de questionnaires mis en ligne entre mai et juillet 2018 à destination des soignées d'un côté (2300 réponses), des soignant·e·s de l'autre, l'association *Osez le féminisme !* a tenté pour sa part, de dresser un état des lieux d'éventuelles inégalités fh dans les prises en charge des patientes et des patients. Avec 66% des sondées qui disent avoir déjà eu le sentiment de ne pas être crues et 70% d'avoir été culpabilisées, au moins une fois, par un·e professionnel·le de santé ou par les violences gynécologiques ou obstétriques dénoncées, les résultats alertent sur un sexisme qui n'épargne pas le monde médical.

Les femmes vivent plus longtemps mais aussi plus longtemps malades, avec des pathologies invalidantes qui les limitent dans leur vie de tous les jours. Alors que la longévité moyenne continue à progresser chez les hommes, elle stagne chez les femmes dès lors qu'il s'agit de l'espérance de vie en bonne santé.

47% des médecins sont des femmes. Chez les généralistes de moins de 40 ans, on compte 64% de femmes. Mais alors qu'elles représentent 52% des médecins hospitaliers, elles ne représentent que 19% du corps le plus élevé ont dénoncé 130 médecins dans une tribune en décembre 2018 en souhaitant que soient prises « toutes les mesures nécessaires à favoriser une accession satisfaisante des femmes aux postes de professeur des universités praticien hospitalier et aux postes de pouvoir ».

En Bretagne, des initiatives diverses se sont également tenues au cours de l'année, témoignant de la même prise de conscience. Alors que le taux de maladies professionnelles y est plus élevé chez les femmes (10,3%) que chez les hommes (6,6%), la Bretagne a décidé d'intégrer la santé au travail des femmes dans son plan régional de santé 2016-2020 dans le but « d'établir un diagnostic précis ». L'Insee Bretagne, dans son étude « Pauvreté et précarité en Bretagne : focus sur la santé » de juin 2018, témoigne du risque du non recours aux soins sur notre territoire. L'organisation de la journée « « Mieux comprendre la santé des femmes en situation de vulnérabilité » proposée en juin 2018 à Lorient par la Fédération des acteurs de la solidarité, a pu témoigner par le recueil de données et de paroles sur la région du facteur aggravant que constitue la précarité sur la santé des femmes ; une plateforme régionale des structures accompagnant les femmes en situation de fragilité a été annoncée pour 2019.

// L'égalité dans l'action régionale

• Observer les inégalités de santé pour mieux y répondre

Dans son soutien, la Région est très attentive à ce que les études conduites par l'Observatoire Régional de Santé (ORS) présentent une photo sexuée voire une analyse genrée aux niveaux régional et infra régional. Ainsi, en 2018, les résultats de l'enquête réalisée par l'ORSB auprès de jeunes collégien·ne·s et lycéen·ne·s ont pu révéler que les agressions physiques ont augmenté depuis 2007, surtout chez les filles et que ces dernières subissent plus souvent des violences par internet ou SMS que les garçons. Leurs activités sur internet augmentent au fil de leur scolarité, au détriment de la pratique sportive, surtout chez les filles. Or, la pratique d'une activité physique régulière est un déterminant important de la santé dont la promotion est en lien avec les compétences régionales. Les garçons présentent ; quant à eux ; un déficit chronique de sommeil plus important. Les filles expriment par ailleurs davantage une souffrance psychique qui se manifeste par des tentatives de suicide trois fois plus fréquentes que chez les garçons. Enfin, si selon l'enquête « La santé sexuelle des jeunes scolarisés en Bretagne », 54% des élèves déclarent être moyennement informés sur l'IVG, 74% pensent que l'IVG est « un moyen comme un autre pour éviter d'avoir un enfant », les garçons plus que les filles (78% contre 71%).

• Réduction des risques en milieu festif

La Région, engagée dans la réduction des risques en milieu festif, soutient le Collectif *Orange bleue* qui informe le public pendant les festivals via des formations, des outils de réduction des risques ou via les outils numériques ; La consultation de sa page Facebook a atteint plus de 5400 profils en 2018 (+400 qu'en 2017), majoritairement des hommes de 18 à 24 ans. Le *Collectif des festivals* engagé pour le développement durable et solidaire a quant à lui élaboré et mis à disposition une formation en ligne à destination des organisateurs de festivals ; elle a été suivie par 56 % de femmes. Des données manquent encore : la fréquentation des stands de prévention sur les festivals par exemple serait utile pour adapter les interventions comme les messages ; utile également pour créer

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

des outils de prévention dédiés et mettre en place des formations visant à
victimes dans le contexte particulier des festivals ; en effet, une hausse des a
aurait été observée par les partenaires qui ont d'ores et déjà engagé un travai

- ## Agir en faveur du bien-être des jeunes

Afin de répondre aux besoins d'écoute des jeunes, la Région soutient les 13 Points Accueil Ecoute Jeunes bretons.

Nombre de jeunes ayant eu au moins un entretien individuel dans un Point accueil écoute jeunes par territoire (PAEJ)	2016			2017			2018		
	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total	Filles	Garçons	Total
Saint - Brieuc -	274	150	424	308	137	445	270	139	409
Lannion	142	86	228	159	87	246	215	119	334
Paimpol	69	42	111	76	51	127	71	47	118
Guingamp	130	86	216	89	52	141	143	82	225
Centre Ouest Bretagne	71	76	147	81	69	150	87	80	167
Rennes	121	119	241	127	122	249	111	80	191
Fougères	169	72	241	118	55	173	158	77	235
Saint - Malo	148	113	261	31	34	65	76	43	119
Brest	103	68	171	116	56	172	141	56	197
Cornouaille	115	74	189	133	72	205	155	68	223
Vannes	48	36	84	72	42	114	64	32	96
Lorient	171	125	296	215	123	338	218	134	352
Morlaix	53	38	91	81	44	125	91	44	135
13 PAEJ (nombre total de jeunes)	**1 614**	**1 085**	2 700	**1 606**	**944**	2 550	**1 800**	**1001**	2 801
Pourcentage	**60%**	**40%**		**63%**	**37%**		**65%**	**35%**	

En 2018, l'augmentation sensible des jeunes accueillis (+ 251) s'explique essentiellement par une très forte hausse de la fréquentation des PAEJ de Lannion, de Guingamp, de Fougères et de Saint-Malo. Déjà majoritaires dans le public accueilli, la part des filles poursuit son augmentation. Seuls les PAEJ de Saint-Brieuc, de Paimpol, de Vannes mais surtout de Rennes voient le nombre de jeunes accueilli·e·s diminuer.

La Région a également engagé un travail visant à développer le projet de prévention par les pairs, initié dans le département des Côtes d'Armor, sur l'ensemble du territoire. Il vise à améliorer l'appropriation des messages et l'accès aux structures de prévention par les jeunes, mais aussi à développer les compétences psycho-sociales des jeunes engagé·e·s. Sur cette première année de mise en œuvre, 80 jeunes ont été formé·e·s et accompagné·e·s : 70 % sont des filles.

- ## L'enjeu de l'accès aux soins

Bien qu'elle présente une densité de médecins généralistes comparable au niveau national, la région Bretagne est caractérisée par des disparités territoriales importantes en matière d'accès aux soins de premier recours. Ainsi, le département des Côtes d'Armor et le centre Bretagne sont plus particulièrement touchés par des difficultés d'accès aux soins. Ces mêmes territoires sont par ailleurs caractérisés par un taux de pauvreté plus important que le reste de la Région. Or, le rapport du HCE fh dédié précise en 2018 que, contrairement aux idées reçues, les femmes constituent aujourd'hui la majorité des personnes en situation de précarité, que l'on retienne le critère des revenus (elles représentent 53 % des personnes pauvres et 57 % des bénéficiaires du revenu social d'activité), des conditions de travail et du type d'emploi (elles constituent 70 % des travailleur·euse·s pauvres, occupent 82 % des emplois à temps partiel et 62 % des emplois non qualifiés), ou de la situation familiale (les femmes représentent 85 % des chef·fe·s de familles monoparentales et une famille monoparentale sur trois vit sous le seuil de pauvreté). Cette situation de précarité conduit à une santé dégradée et un moindre accès aux soins liés à leurs conditions de vie, au manque de moyens financiers, à une moindre connaissance des structures ressources et à la gestion du quotidien. Elles peuvent ainsi prioriser la santé de leurs proches avant la leur. Peu de données locales sont cependant disponibles, ce sujet demanderait donc à être approfondi en Bretagne par les acteurs de la santé et de l'action sociale.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

6.4 Les politiques de coopération et solidarité inter européens

Chiffres clés

En Europe, l'avortement reste encore illégal en Pologne, à Malte, Saint-Marin, Andorre et au Vatican.

9 journées internationales de l'ONU, célèbrent les droits des femmes (sur 140).

6 000 femmes ont été sondées dans 6 pays (France, Espagne, Allemagne, Italie, Royaume-Uni, Etats-Unis) sur leur vécu dans l'espace public : 44% des Allemandes interrogées se disent victimes d'une violence sexiste ou sexuelle au cours des 12 derniers mois.

Le Prix Nobel de la Paix a été attribué à Nadia Murad, femme yézidie rescapée de l'esclavage sexuel de Daech et au Dr Mukwege, médecin congolais en raison de leur engagement contre l'utilisation des violences sexuelles comme armes de guerre.

// Contexte national et régional

A Tunis pour avoir les mêmes droits en matière d'héritage que les hommes, en Mauritanie pour manifester sa solidarité auprès des femmes qui portent plainte après un viol et qui se retrouvent poursuivies pour « relations sexuelles hors mariage », au Maroc pour célébrer une loi contre les violences faites aux femmes, au Brésil pour dénoncer l'assassinat d'une élue municipale de Rio et les 1 133 victimes d'un féminicide[i] par an, en Inde pour espérer une dépénalisation définitive de l'homosexualité, en Irlande pour célébrer la dépénalisation de l'avortement, à San Francisco pour voir pour la 1ère fois de l'histoire une femme noire élue maire, au Chili pour demander l'inscription de l'égalité femmes·hommes dans la Constitution, en Argentine pour le droit à l'avortement, au Portugal pour célébrer le droit à l'autodétermination de l'identité de genre, en Iran pour dénoncer les arrestations arbitraires d'avocates défenseures des droits des femmes, en Egypte contre le harcèlement sexuel, en Ukraine pour agir en faveur des droits des personnes LGBTI, en Corée du Sud pour exiger l'arrêt de la pornographie par caméra espion, partout sur la planète, les femmes agissent, s'organisent, gagnent de nouveaux droits.

A l'occasion de la Journée des droits humains en décembre 2018, le HCE fh, dans son rapport d'évaluation du 2ème Plan national d'action de la France pour la mise en œuvre des résolutions « Femmes, Paix et Sécurité »(2015-2018) dénonce « l'impact disproportionné des conflits sur les femmes plus souvent victimes de violences sexuelles, mais le plus souvent tenues à l'écart des processus de paix » ; les femmes ne représentent que 2% des médiateur·trice·s, 8 % des négociateur·trice·s et 5 % des témoins et des signataires des processus de paix.

L'Union interparlementaire, dans son étude du 1er semestre 2018 auprès de 123 femmes parlementaires et membres du personnel parlementaire, issues de 45 des 47 pays Etats membres du Conseil de l'Europe, a mesuré les violences à l'égard des femmes dans ces instances : 47% des femmes parlementaires ont reçu des menaces de mort, de viol ou de passages à tabac, 58% ont été attaquées de manière sexiste via internet, 25% ont subi des violences sexuelles.

A ce jour, 1 751 (+ 63) autorités locales et régionales en Europe sont signataires en 2018 de la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale* qui invite les territoires à s'engager en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes dans toutes leurs politiques ; 35 pays sont concernés.

Collectivités signataires de la Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale	Octobre 2016	Octobre 2017	Octobre 2018
Europe	1 500	1 688	1 751
France	252	267	279
Bretagne	10	10	13

En Bretagne, le Conseil régional, les Conseils départementaux d'Ille-et-Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère, Brest métropole et 5 communes bretonnes – Rennes (35), Corps-Nuds (35), Cesson-Sévigné (35), Chevaigné (35) et Quimper (29) sont signataires. En 2018, trois nouvelles collectivités bretonnes ont adhéré à la Charte : Acigné (35), Vannes (56), et Quimperlé Communauté (29).

// L'égalité dans l'action régionale en matière de coopération et solidarité internationale

La Région a reçu en mars dernier une délégation de femmes de Nouvelle Calédonie, représentantes du gouvernement NC, de la direction de la condition féminine, d'associations, des femmes cheffes d'entreprise et artistes. Au-delà de l'interconnaissance mutuelle et de l'expression de la solidarité commune pour défendre partout les droits des femmes, la délégation souhaitait faire connaître les revendications des ONG féminines de Nouvelle-Calédonie. La Région a notamment au cours de l'échange, évoqué son action en terme d'aide à la création d'entreprise pour les femmes, de constitution de réseaux d'économie sociale et solidaire et de lutte contre les violences faites aux femmes.

- ### La place des femmes au sein des instances

Le *Comité mixte « Solidarité internationale »* qui examine les projets déposés et prépare les décisions de la commission permanente est présidé par Forough Salami-Dadkhah, Vice-présidente à l'Europe et à l'international, il est composé de conseiller·e·s régionaux·ales et de représentant·e·s du CESER dont 9 femmes et 5 hommes.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

35 % des 40 associations de solidarité internationale bretonnes soutenues en 20 des femmes, contre 23% et 31 associations aidées en 2017. L'augmen accompagnées ne s'est pas faite au détriment d'une plus grande mixité.

- ### La promotion de l'égalité dans les projets de solidarité internationale financés par la Région

27 projets de solidarité internationale financés en 2018 (soit 68 %) ont inclus un objectif de promotion du rôle et des responsabilités politiques, économiques et sociales des femmes.

- ### La répartition filles-garçons dans les aides à la mobilité

Nombre de bénéficiaires de l'aide à la mobilité internationale	2016	2017	2018
Bénéficiaires de l'aide aux projets collectifs de mobilité internationale			
Nombre de filles	48 (57 %)	86 (63%)	38 (54 %)
Nombre de garçons	36 (43 %)	50 (37%)	32 (46 %)
Bénéficiaires de l'aide aux projets individuels de mobilité internationale (Volontariats de Solidarité Internationale)			
Nombre de filles	12 (75 %)	7 (70%)	5 (71 %)
Nombre de garçons	4 (25 %)	3 (30%)	2 (29 %)

Les diminutions de demandes d'aide - qu'elles soient pour des projets collectifs ou individuels – ont impacté le ratio filles·garçons de bénéficiaires pour les projets collectifs sans pour autant inverser la tendance globale, de retrouver proportionnellement plus de filles sur les projets individuels que collectifs.

// L'égalité dans l'action régionale en relation avec les fonds européens

- ### L'égalité femmes·hommes, principe horizontal transversal à l'action de l'Union européenne

Le guide régional qui accompagne la prise en compte du principe horizontal de l'égalité f·h est adressé systématiquement aux porteurs de projets ; au travers de huit questions de sensibilisation, ils et elles sont interrogé·e·s de manière concrète sur leur organisation interne comme sur la manière dont sont élaborés et gérés leurs projets. Les règlements européens posent trois principes "horizontaux" dans la programmation des fonds européens, (Fonds Social Européen (FSE) et Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER), Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP)) dont celui de l'égalité femmes·hommes. Les directives européennes contraignent les opérateurs à fournir des données sexuées et insistent sur la réalisation d'études d'impact femmes·hommes des politiques.

[i] Victime d'un féminicide : victime en raison de leur condition de femme.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

6.5 La promotion de tous les droits

Chiffres clés

Le 3919, ligne d'écoute nationale, traite 50 000 appels par an.

Les condamnations pour viol ont chuté de 40% en dix ans.

Selon le HCE fh, 500 millions par an soit 0,015% du budget de l'Etat, contre 80 à ce jour est nécessaire pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Plus d'un·e sans-abri sur 10 est une femme.

L'espérance de vie dans la prostitution est de 43 ans, l'âge moyen d'entrée est de 14 ans.

SOS Homophobie a enregistré 37% de témoignages de plus en un an. Les plaintes pour agression homophobe ont augmenté de 15% en 2018.

// Contexte national et régional

La nouvelle infraction d'outrage sexiste créée par la loi du 3 août 2018 renforce la lutte contre les violences sexuelles et sexistes ; d'« imposer à une personne tout propos ou comportement à connotation sexuelle ou sexiste qui porte atteinte à sa dignité ou qui crée à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante » est passible d'une amende de 90 à 750 euros. Des avancées législatives cherchent à mieux accompagner les femmes victimes ; la loi prévoit aujourd'hui une circonstance aggravante lorsque les enfants sont témoins et exposés aux violences conjugales. Une e-plateforme de signalement en ligne des violences sexistes et sexuelles est annoncée sur le site service-public.fr, une cartographie nationale des cellules d'écoute et de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'enseignement supérieur est publiée….

Les violences faites aux femmes touchent tous les pays, tous les milieux socio-économiques et culturels, traversent l'ensemble de la société : partis politiques, médias, entreprises, universités, start-up, collectivités… Elles revêtent les formes d'agressions sexistes, sexuelles, de prostitution, d'homophobie, de lesbophobie… Les violences conjugales (psychologiques, verbales, physiques, sexuelles, économiques ou administratives) touchent des femmes de tout âge y compris les plus jeunes et celles en situation de handicap. Les violences faites aux femmes en ligne, - « cyberviolence conjugale » et « cyberviolences sexuelles » prennent de nouvelles forme, les outils numériques rendant possible un contrôle à distance en continu exercé par un partenaire violent. Des freins persistent : ordonnances de protection et de mises à l'abri rares, absence de formation obligatoire des magistrats et/ou forces de police, manque criant de structures d'hébergement et/ou de logements, augmentation de 23% des violences de nature sexuelle en 2018, Les constats s'affinent, les chiffres accusent, les femmes portent plus plainte et témoignent, les oreilles s'ouvrent, des initiatives d'univers très différents sont prises : ainsi du barreau de Paris qui organise une prise en charge gratuite avec des avocates bénévoles, de l'association des *Femmes huissiers de justice de France* qui propose d'effectuer 5 000 actes gratuits par an sur le territoire pour permettre aux femmes ayant des ressources limitées de bénéficier d'un aide, d'un appel de personnalités et de 30 000 manifestant·e·s qui y répondent en marchant pour le 25 novembre ; l'intolérance au sexisme - qui infériorise des femmes, les délégitime, les stigmatise, les humilie ou les violente – progresse. 83% des Français pensent que les femmes subissent des injustices et des violences parce qu'elles sont femmes.

Les propos et comportements sexistes, homophobes, racistes, liés à la religion, handiphobes ou liés à l'état de santé sont fréquents dans le monde du travail dénonce, pour la première étude du genre, le Défenseur des droits et de l'Organisation internationale du travail en septembre 2018. Le sexisme est le plus fréquemment dénoncé avec 14% de personnes l'ayant signalé ; le racisme vient derrière, avec 9%, puis la stigmatisation d'un handicap, de l'état de santé ou de la religion (5%).

L'égalité d'accès au(x) droit(s) et son plein exercice doit être garantie à chacun·e dans la vie personnelle, sociale, professionnelle. Mais pour certain·e·s, les discriminations s'accumulent, le non recours progresse, de nouvelles inégalités surviennent. Ainsi de la spécificité des femmes sans abri, longtemps restées invisibles, qui commence à être prise en compte par les pouvoirs publics ; 1 femme sur 10 – et 3 hommes sur 10 (28%) - dit être suivie par un travailleur social (12%). Ainsi de la cyber violence qui touche les plus jeunes : confrontées à la première vidéo pornographique en ligne à un âge moyen situé entre 8 et 11 ans, 5% d'entre eux deviennent addicts.

Alors que plus de 20 millions de femmes, enfants et hommes sont exploité·e·s chaque année dans la prostitution, qu'en France, 80% des personnes prostituées sont sous l'emprise de réseaux, deux ans après la loi, 2 000 clients de la prostitution auraient été verbalisés, des stages de responsabilisation des clients ont eu lieu dans 4 départements, 55 personnes prostituées bénéficieraient d'un « parcours de sortie ».

Avec 262 faits constatés en un an, c'est une augmentation de plus de 15% du nombre de plaintes pour violences physiques et sexuelles à caractère homophobe ou transphobe qui est constatée en 2018. 2% des plaintes déposées pour infractions LGBT phobies donnent lieu à une condamnation en justice. 60% des personnes LGBT+ témoignent de comportements d'évitement contraints de peur de menaces, agressions éventuelles. L'homophobie n'est pas une opinion ; La dernière circulaire d'éducation à la sexualité à l'école, publiée en septembre, réitère à nouveau la lutte contre le sexisme, l'homophobie et la transphobie ; journée de formation « Les personnes transgenres : des représentations à l'accompagnement », organisée par le CNFPT en juin 2018, plan d'action ministériel contre les violences LGBT+, avec un volet éducatif et un volet répressif, publié en novembre 2018…La réalité de l'homophobie est plus visible, mieux dénoncée, les témoignages plus fréquents, les politiques publiques se mobilisent.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_01-DE

En Bretagne également, la mobilisation des associations contre les violences l'ensemble des 4 départements bretons, près de 65 initiatives sont pu être recen 2018. Parmi elles, l'organisation d'un *cortège funèbre* organisé par le Plannin 25 novembre dernier, l'édition 2018 de la Marche solidaire à Grâces et la mobilisation de l'accueil de proximité *Avec elles* à la Maison de l'Argoat de Guingamp, la soirée vidéo-débat « Ca caresse, ça blesse et ça reste » destinée aux jeunes et proposée par le collectif *La Place des femmes* de la Maison pour tous de Kervénanec, ou encore la création en septembre de la nouvelle association *L'annexe- SOS femmes* à Quimper. Les interpellations auprès des pouvoirs publics afin de dénoncer le manque de lieux d'accueil, comme celle du collectif « Nous toutes 56 » se sont également multipliées.
De nouvelles initiatives ont été prises : L'organisation originale de ces deux semaines de dépistage systématique proposée par des médecins du centre hospitalier de Dinan et de St Malo engagés autour de consultation dédiées témoigne de l'ampleur du fléau qui nous concerne toutes et tous. L'expérimentation a consisté à poser systématiquement, durant deux semaines (du 9 au 15 avril 2018 et du 10 au 16 décembre 2018), des questions sur les violences subies par les femmes venant consulter ou étant hospitalisées à l'hôpital de Saint-Malo ; au total 294 femmes ont été interrogées. Au titre des constats, on peut noter : sur avril, 39% des femmes ont dit avoir été victimes de violences (dont 53% des femmes âgées de 40 à 60 ans), 36% dénoncent des cas de violences sexuelles, dans 60% des cas, l'auteur des violences était le conjoint ou l'ex-conjoint ; sur décembre, 49% des femmes interrogées ont subi des violences, 19% d'entre elles dénoncent le harcèlement, 17,6% les violences sexuelles ; en moyenne, ces violences datent d'il y a 11 ans, 91% des femmes ayant subi des violences en avaient déjà parlé.
Trois écoles brestoises d'ingénieurs (IMT Atlantique, ENSTA Bretagne, et ENIB) ont présenté en décembre dernier leur plan d'actions rejoignant ainsi le réseau des signataires des universités et grandes écoles bretonnes de la lettre d'engagement contre les violences sexistes et sexuelles.
Une antenne de SOS Homophobie s'est ouverte en septembre 2018 à Quimper pour apporter son soutien aux victimes, les accompagner, prévenir des actes homophobes par des interventions en milieu scolaire, former des professionnel·le·s, …

// L'égalité dans l'action régionale

La Région a soutenu et participé au premier colloque inversé « *Ça s'appelle violences conjugales* » organisé par la Société Bretonne de Psycho-criminologie et Psycho-victimologie en novembre 2018. Les témoignages des femmes, victimes de violences conjugales, entre elles, à des professionnel·le·s et face au public ont rythmé la journée ; l'éclairage médical et scientifique apporté par l'association *Mémoire traumatique et victimologie,* le vécu raconté par les femmes elles-mêmes de l'emprise conjugale, les outils juridiques et de police parfois dérisoires, …ont été des moments particulièrement éprouvants mais riches d'enseignements pour les 250 participant·e·s.
Elle a renouvelé son soutien aux permanences d'information aux droits, d'écoute, d'appui juridique et d'accompagnement des femmes victimes proposées par les 81 points d'accueil des Centres d'information des droits des femmes et des familles qui a accueilli 11 290 personnes (dont 86% de femmes), traité 33 000 demandes individuelles (dont 27% relevaient du champ des violences) sur l'ensemble de territoire en 2018.
Soutenue par la Région, l'association féministe *Difenn* qui agit contre toutes les violences sexistes, et en particulier contre les discriminations liées au genre ou à l'orientation sexuelle, a proposé en 2018 des formations « d'autodéfense et de prévention des agressions » destinées à renforcer la confiance en soi des participantes, à s'exercer à détecter des situations potentiellement dangereuses et à y mettre un terme ; 9 formations de deux jours ont réuni 79 participantes venues des départements 35, 29 et 56. Ateliers d'initiation de 3 heures, stages de « défense verbale » pour adolescentes, temps spécifiques pour les personnes LGBT+, interventions dans les lycées, au sein des FJT ou des maisons associatives ont marqué l'activité 2018 de l'association. 170 jeunes femmes au total y ont participé.

- ### Répartition par thématique des projets

Mentionné dans le RAP du programme 205, 20 projets « égalité fh » ont été accompagnés financièrement en 2018. Des actions pour promouvoir l'égalité professionnelle et favoriser l'emploi des femmes dans le numérique, sont les plus nombreuses. Les revendications autour de l'accès aux droits, du respect du corps de chacun·e, de la liberté de choisir sa sexualité, ont été également plus prégnantes cette année.

Projets « Egalité femmes.hommes » soutenus par thématiques	Réalisation 2016	Réalisation 2017	Réalisation 2018
Promouvoir l'égalité professionnelle	4	6	7
Promotion des droits et sexualité	1	0	5
Lutter contre les violences sexistes et sexuelles	1	2	3
Promouvoir l'égalité f·h au sein de la culture	3	3	3
Diffuser la culture de l'égalité	6	2	1
Diffuser la culture de l'égalité	6	2	1
Promouvoir l'égalité f·h dans le sport	1	3	1
TOTAL de projets	18	17	20

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

REGION BRETAGNE

n°19_DFE_SEGEP_02

CONSEIL REGIONAL

20 et 21 juin 2019

DELIBERATION

Rapports relatifs aux participations régionales de toute nature - Exercice 2018

Le Conseil régional convoqué par son Président le 28 mai 2019, s'est réuni le jeudi 20 juin 2019 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Eric BERROCHE, Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD, Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 17h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT, Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 16h20), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (jusqu'à 17h30 puis après 19h30), Monsieur Karim GHACHEM, Madame Anne-Maud GOUJON, Madame Sylvie GUIGNARD, Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 17h50), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE (de 15h15 à 18h), Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN, Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC, Monsieur Patrick LE DIFFON (jusqu'à 17h35), Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Nicole LE PEIH, Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT, Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF, Monsieur Martin MEYRIER, Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 20h), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE (jusqu'à 20h10), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 20h10), Monsieur Bertrand PLOUVIER, Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN (jusqu'à 20h10), Monsieur Bruno QUILLIVIC, Monsieur Dominique RAMARD, Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO, Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD (jusqu'à 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 17h45), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Anne TROALEN, Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF à partir de 17h50), Monsieur Marc COATANEA (pouvoir donné à Monsieur Karim GHACHEM), Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD de 17h30 à 19h30), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h50), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Bruno QUILLIVIC), Monsieur Patrick LE

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

DIFFON (pouvoir donné à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17h
DRIAN (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE), Monsieur Paul MOLA
Mona BRAS à partir de 20h), Madame Gaëlle NIQUE (pouvoir donné à Mo
à partir de 20h10), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madam
20h10), Monsieur Pierre POULIQUEN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 20h10), Madame Hind SAOUD (pouvoir donné à Madame Catherine SAINT-JAMES à partir de 19h50), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 17h45) , Madame Martine TISON (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 11 juin 2019 ;

Vu l'avis de la commission Economie, agriculture et mer, Europe en date du 14 juin 2019 et de de la commission Finances et affaires générales du 17 juin 2019 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

A PRIS ACTE des rapports joints en annexe sur les participations régionales de toute nature.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Direction des finances et de l'évaluation
Direction de l'économie

Session du Conseil régional - Juin 2019

Rapport relatif aux participations régionales de toute nature

Exercice 2018

Dans le cadre de ses politiques de développement économique et territorial notamment, la Région a enrichi ses modalités d'intervention par des outils d'ingénierie financière et des participations dans des sociétés d'économie mixte. Ainsi, elle a pu développer un portefeuille de participations et couvrir des champs variés de l'action régionale. En tant qu'actionnaire impliqué et transparent, la Région s'est organisée pour mettre en place un système de pilotage de ses participations lui permettant de suivre le respect de sa stratégie par les organismes au capital desquels elle participe, de connaître et identifier les risques éventuels attachés à son portefeuille.

Plus récemment, les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit à l'article L4211-1 du code général des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. La Région a ainsi l'opportunité d'accompagner les entreprises bretonnes par cette nouvelle modalité dans le cadre de sa stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation, la Glaz économie. Les conditions réglementaires de cette intervention ont été précisées en juin 2016 par décret. La collectivité a également défini les lignes directrices de sa doctrine d'investissement par délibération en octobre 2017. La Région est ainsi entrée au capital de deux sociétés commerciales en 2018 : Yer Breizh et GDH (Groupe D'Aucy Holding).
C'est dans ce cadre que vous sont exposés :

- Une synthèse globale retraçant les prises de participations régionales.
- Un point sur les prises de participation dans les sociétés commerciales en 2018
- Un focus sur les sociétés de capital risque (SCR) et les fonds professionnels de capital investissement.
- La présentation de l'activité et de la situation financière pour chacune des sociétés dans laquelle la Région détient une participation.

Ces éléments sont présentés en complément des obligations imposées par les dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales selon lesquelles les organes délibérants des collectivités territoriales se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants au conseil d'administration des sociétés d'économie mixte dont la collectivité est actionnaire.

De plus, en application de l'article L.131-1 du Code du Tourisme, une synthèse de l'activité et de la situation financière du Comité Régional du Tourisme (CRT) figure dans ce rapport.

Je vous demande de prendre acte des rapports présentés ci-après.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Sommaire

I. Région actionnaire : état des lieux des participations régionales....4
II. Prise de participations au capital de sociétés commerciales....7
III.Zoom sur les Sociétés de Capital Risque et les Fonds Professionnels de Capital Investissement....12
IV.1 Ouest Ventures I- bilan....14
IV.2 Ouest Ventures II....16
IV.3 Ouest Venture III....17
IV.4 Go Capital Amorçage....18
IV.5 Go Capital Amorçage II....19
IV.6 Bretagne Participation (BP)....20
IV.7 Breizh Invest PME (ex Bretagne Jeunes Entreprises (BJE))....21
IV.8 Bretagne Capital Solidaire (BCS)....22
IV.9 Breizh Up....23
IV.10 Breizh Armor Capital....23
IV.11 Bbifrance....24
IV.12 Société Locale d'Epargne d'Ille et Vilaine....24
IV.13 SEMBREIZH....26
IV.14 La Société Anonyme Bretonne d'Économie Mixte d'Équipement Naval (SABEMEN)....28
IV.15 Le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA)....30
IV.16 Enercoop....32
IV.17 SAFER Bretagne....34
IV.18 Le Comité Régional du Tourisme (CRT)....36

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

I. Région actionnaire : état des lieux des participations régionales

I.1 Historique des prises de participations

Au fil des différentes étapes de la décentralisation conduites depuis les années 80 et du renforcement continu de ses compétences, la Région a acquis des participations au capital d'organismes qui, par leurs actions, ont concouru à la mise en œuvre de ses politiques sur son territoire. Ces outils d'investissement se sont fortement développés depuis les années 2000.

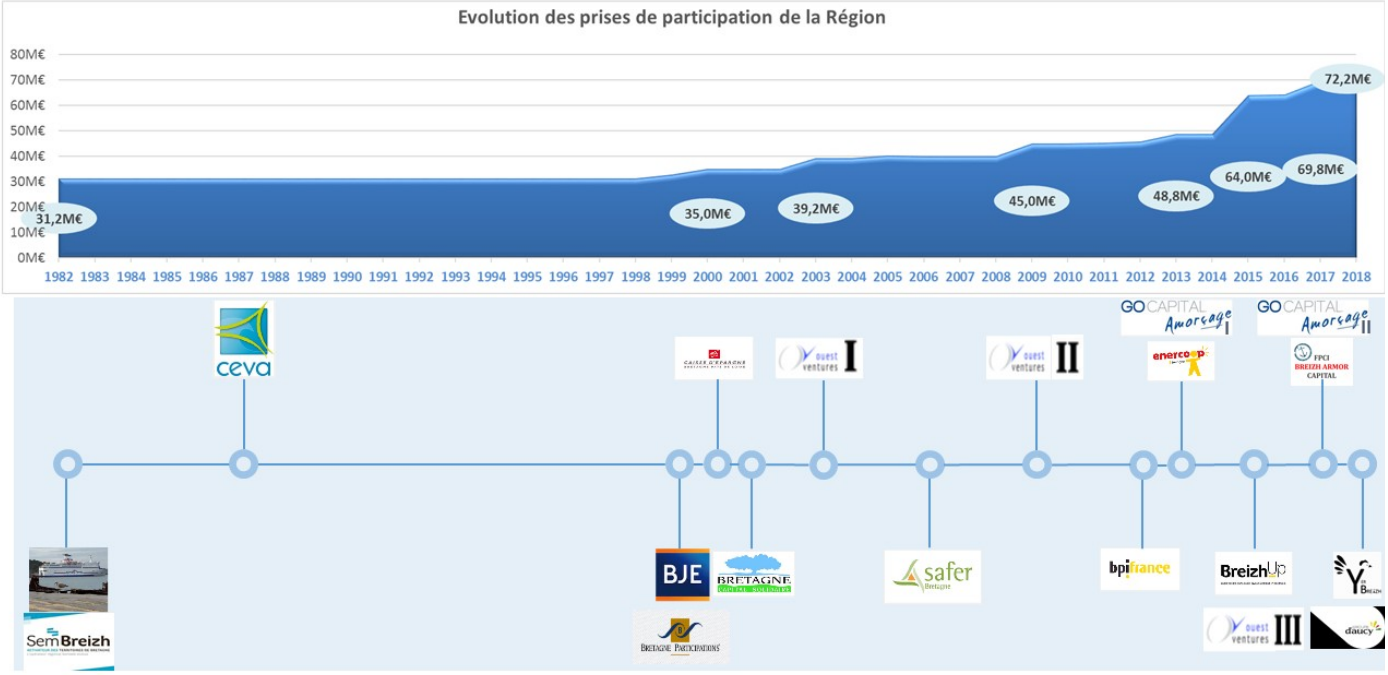

I.2 Composition des participations régionales

L'année 2018 a été marquée par les prises de participation dans les sociétés Yer Breizh et GDH (Groupe D'Aucy Holding) et par la dissolution du fonds professionnel de capital investissement OV1.

Au 31/12/2018, la Région détient des participations financières dans 18 organismes, pour un montant de 72,2 M€.

Cela correspond à une palette d'outils de financement des politiques régionales permettant un apport conjoint de fonds publics et privés, dont les montants des participations de la Région se répartissent comme suit :

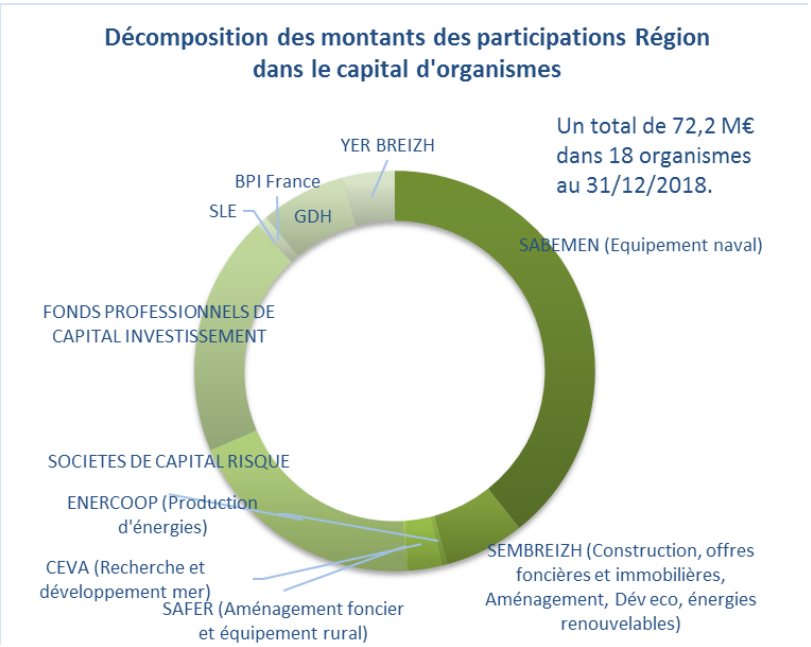

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Le portefeuille de participations de la Région couvre désormais des champs variés de l'action régionale : développement économique, aménagement du territoire, environnement et agro alimentaire.

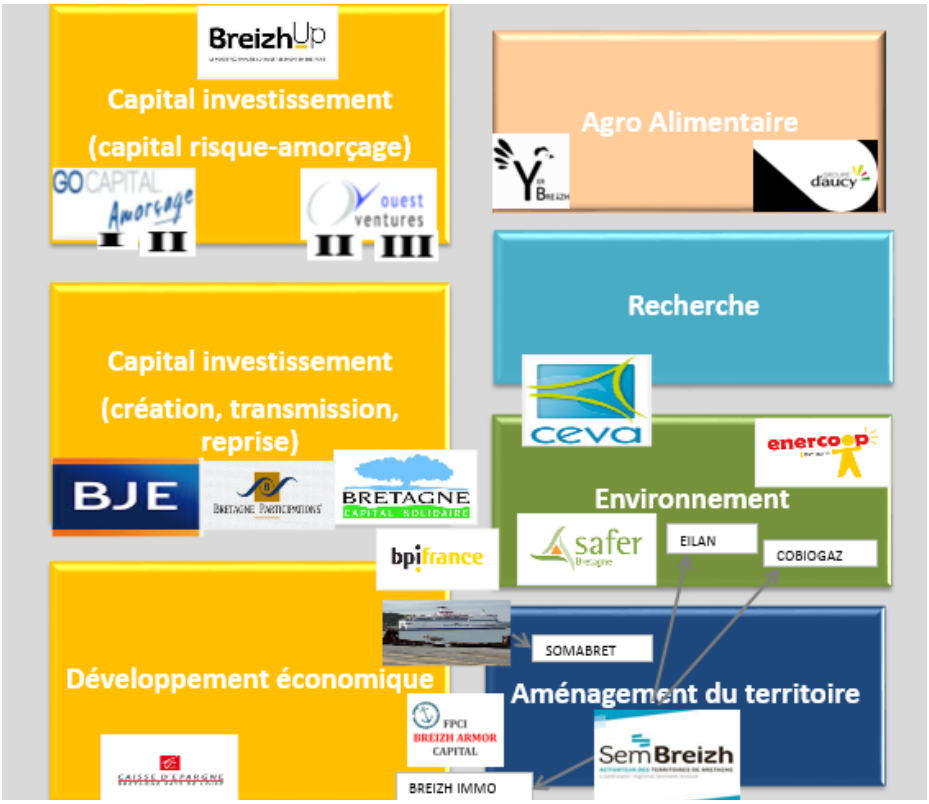

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Les taux de participations régionaux s'échelonnent de 0,02% à 100 %, pour un c

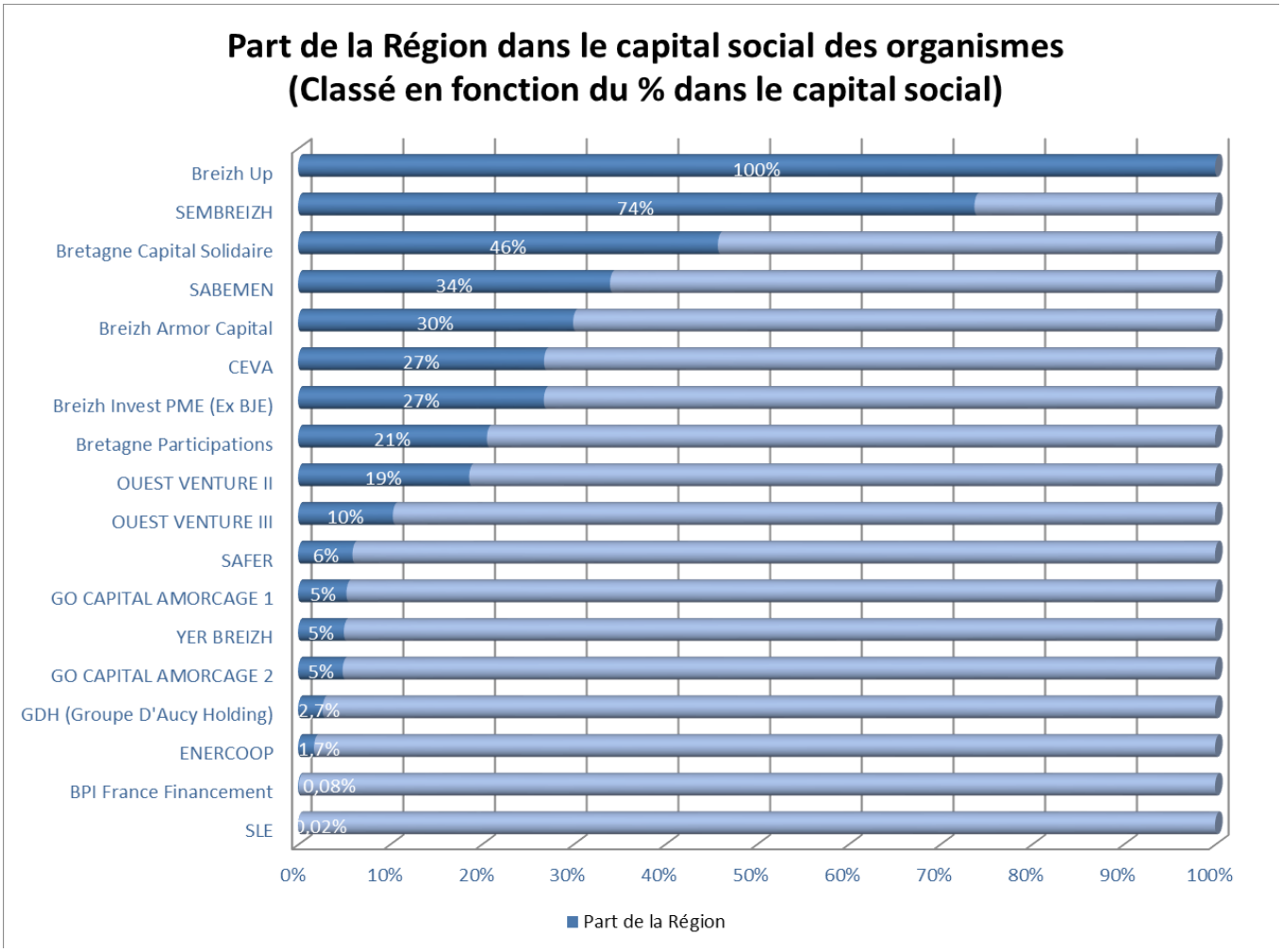

M€.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Bpifrance (840 M€/part Région: 665 K€) et SLE (89 M€/part Région: 15 K€) n'ap
une raison d'échelle de données et du fait de la nature des relations, davantage partenariale que capitalistique.

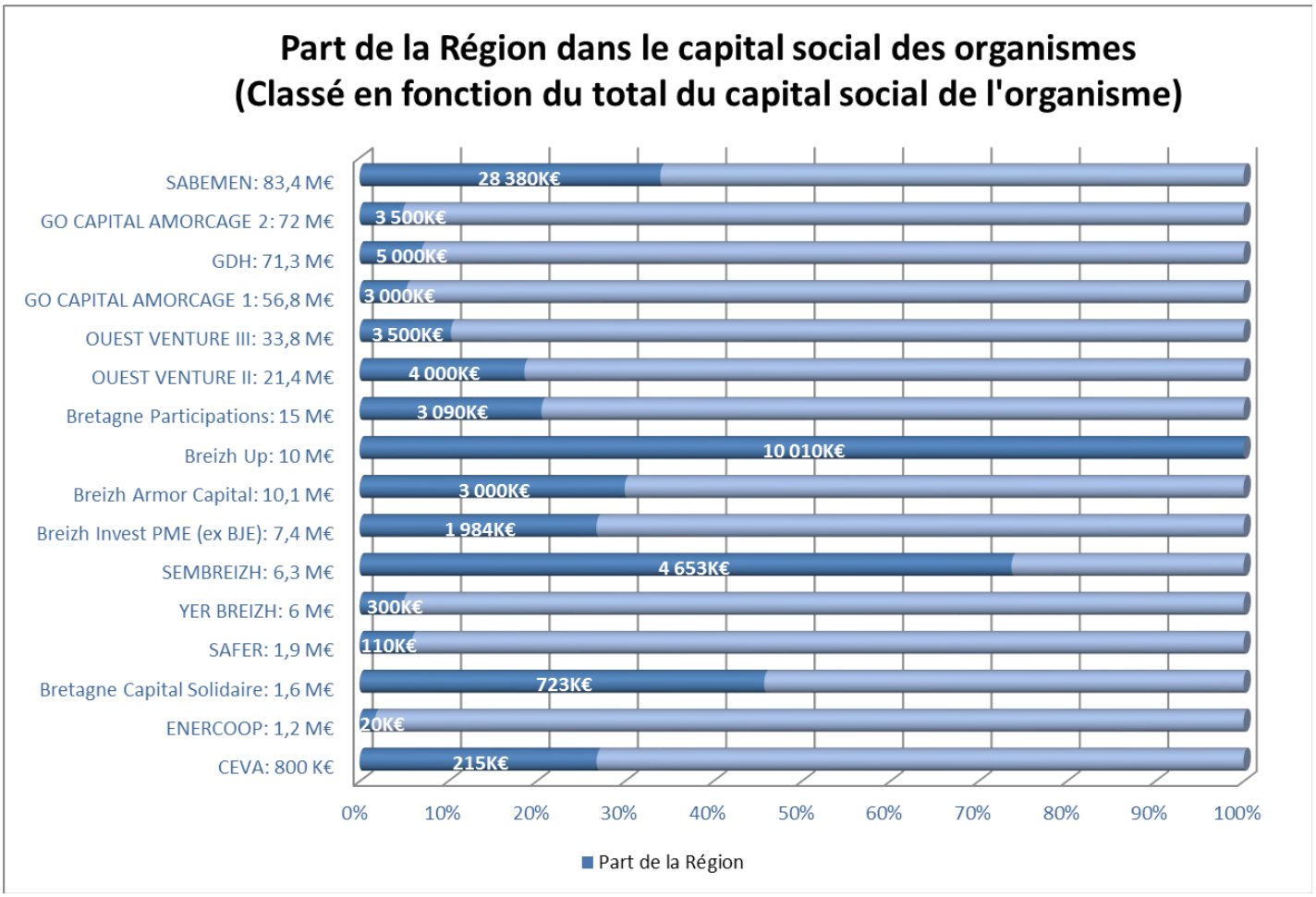

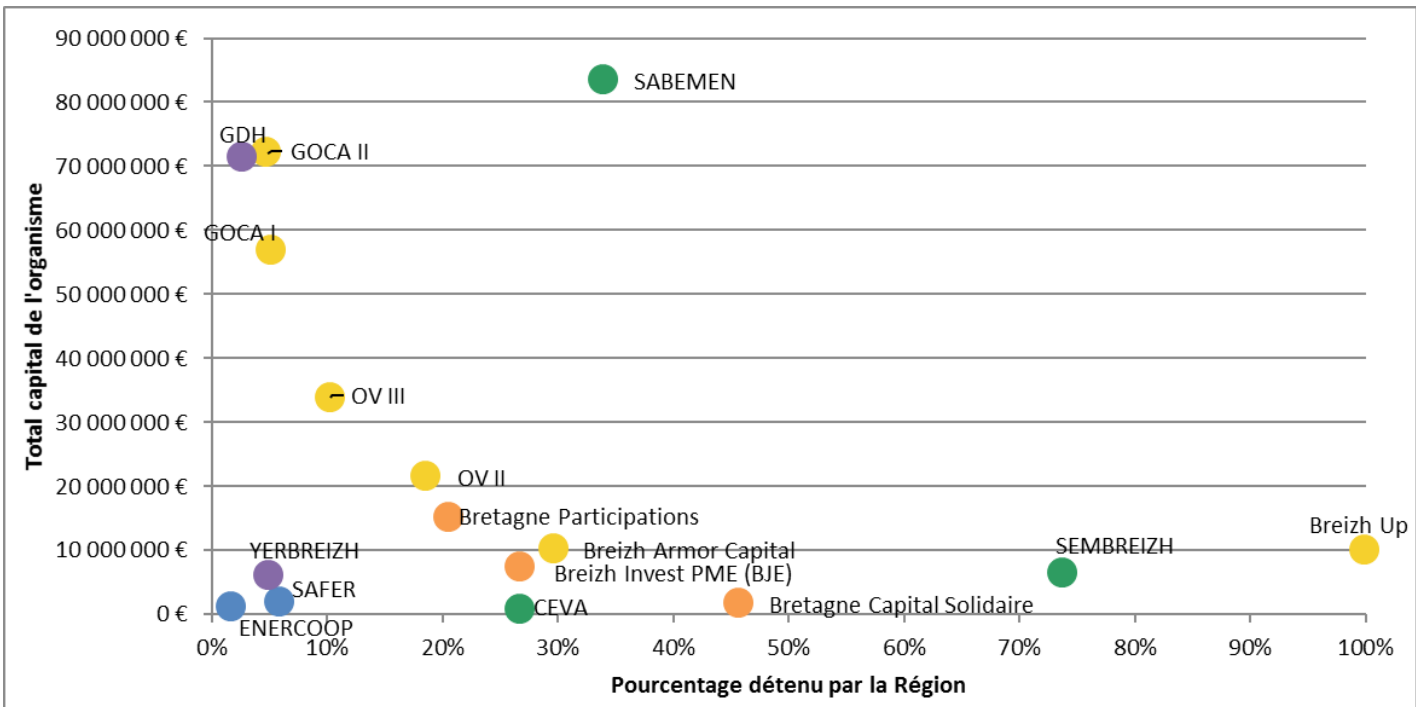

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

II. Prise de participations au capital de sociétés co

Pour mettre en œuvre la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) visant à favoriser à la fois le développement d'une économie productive renouvelée et compétitive, et la création de valeur par la transition énergétique et écologique, la Région Bretagne dispose de plusieurs modalités d'intervention.

Elle s'appuie sur des outils traditionnels (subventions, avances remboursables, actions collectives), mais aussi sur des outils d'ingénierie financière (fonds de garantie, prêts participatifs, fonds d'investissement et de capital risque).

Ces dernières années, prenant compte notamment de la nouvelle donne territoriale découlant de la loi NOTRe, elle a étoffé sa palette d'intervention auprès de TPE et PME, et mis en place des outils adaptés au secteur de l'agriculture et de l'artisanat en particulier.

S'agissant des plus grosses entreprises, des projets de R&D, de transformation des outils industriels notamment, ont conduit la Région à apporter des soutiens financiers importants sous forme de garantie directe, de subvention ou d'avance remboursable.

En parallèle de ces adaptations engagées par la Région, les conditions légales et réglementaires d'intervention de la Région ont évolué. En effet, la loi NOTRe a introduit à l'article L4211-1 du code général des collectivités territoriales la possibilité d'intervenir directement au capital de sociétés commerciales. Les conditions de cette intervention, ont été précisées en juin 2016 par décret.

C'est ainsi que les prises de participations régionales sont permises :

- Dès lors que l'ensemble des participations publiques ne représentent pas plus de 50% du capital, et que la seule participation régionale ne dépasse pas 33%
- Et sous réserve que le Conseil régional se prononce sur la prise de participation au capital d'une société commerciale au vu d'un rapport établi par un ou plusieurs experts présentant toutes garanties d'indépendance, d'honorabilité, de compétence en matière d'évaluation d'entreprises et de titres de sociétés et de connaissance du secteur d'activité concerné et du marché local. Ce rapport comporte notamment : une analyse de la situation financière de l'entreprise et de ses perspectives d'évolution, une évaluation de la valeur réelle de la société selon les méthodes objectives couramment pratiquées en matière de cession totale ou partielle d'actifs de sociétés, une appréciation du caractère avisé de l'investissement, une analyse technique de la qualification juridique de la participation au capital envisagée au regard du régime des aides d'Etat.

Par ailleurs, les nouvelles possibilités d'intervention sont financièrement encadrées : le montant total des participations détenues par une région dans le capital de sociétés commerciales ne représente pas plus de 5 % de ses recettes réelles de fonctionnement (soit 50M€ pour la Région Bretagne), le montant de la prise de participation par une région dans une même société n'excède pas 1 % des recettes réelles de fonctionnement (soit 10M€ pour la Région).

Cet outil permet d'agir directement au niveau des fonds propres des entreprises avec des moyens significatifs entrainant un effet de levier immédiat pour les entreprises concernées confortant ainsi le rôle du Conseil régional et ses capacités d'action. En 2018, la Bretagne s'est saisie de cette opportunité lui permettant de participer au développement d'entreprises et de venir en soutien de filières en croissance ou en mutation.

La Région Bretagne est ainsi entrée au capital de la société Yer Breizh en juillet 2018 à hauteur de 5% du capital représentant 300 K€ et au capital du Groupe D'Aucy Holding en décembre 2018 à hauteur de 2,7% du capital en mobilisant 5 M€.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

II.1. Prise de participation dans Yer Breizh

Contexte et présentation des activités

En juillet 2018, la Région Bretagne a été la première région française à entrer au capital d'une société commerciale en devenant actionnaire de Yer Breizh à hauteur de 5% du capital, soit 300 K€.

Société créée à la reprise du volailler Doux et regroupant les éleveurs, les accouveurs et les usines d'aliments de l'ex-groupe Doux, Yer Breizh associe les professionnels du métier : LDC, Terrena, Triskalia, Almunajem. La nouvelle société a repris 97 salariés et les contrats de 240 éleveurs de la filière amont, avec l'objectif de faire évoluer la production de poulets vers davantage de qualité.

Si la Région s'est engagée auprès du consortium des repreneurs dans la reprise de Doux, c'est précisément pour contribuer au changement durable du modèle économique de l'entreprise grâce à l'arrivée de nouveaux partenaires industriels, au maintien d'une activité export (France Poultry) et enfin, à la construction d'une usine du Groupe LDC à Châteaulin (60 M€ d'investissement). Cette dernière ciblera la reconquête du marché de la Restauration Hors Domicile en France, aujourd'hui alimenté à 45% par des importations.

Par cette prise de participation, la Région Bretagne soutient la mutation de l'agri-agro, filière essentielle de l'activité économique bretonne. En effet, ce partenariat industriel public/privé innovant permet à la Région de prendre pleinement part au développement économique de son territoire, de ses éleveurs et de ses industries agroalimentaires, au-delà des subventions classiques versées aux projets d'investissement des entreprises.

Statut juridique : société par actions simplifiée

Représentation régionale dans la Gouvernance : Le Directeur de l'économie, membre du comité stratégique

Composition de l'actionnariat:

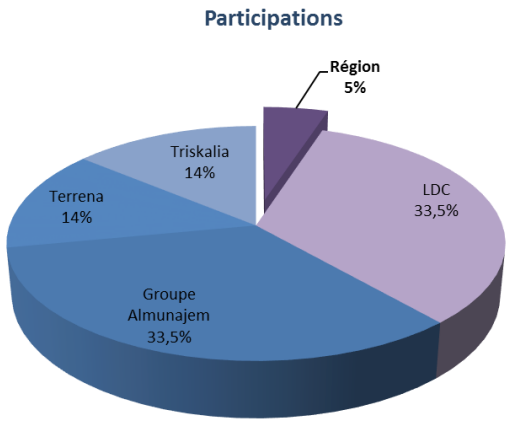

Au 31/12/2018, le capital de Yer Breizh s'élève à 6 M€. La Région détient 5% de ce capital, soit 300 K€.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Situation financière au 31 décembre 2018:

Le montant total des produits est de 56,8 M€ composé essentiellement des produits d'exploitation.
Le chiffre d'affaires s'élève à 55,7 M€.



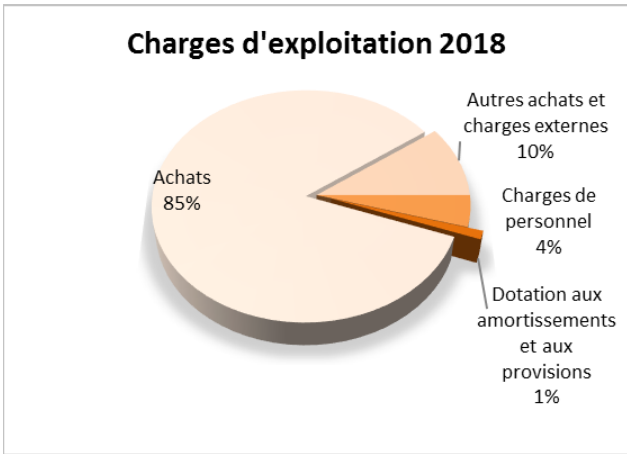

Les charges s'élèvent à 56,8 M€ et se composent principalement des achats de marchandises et de matières premières.

Le résultat d'exploitation est de -2 K€. A cela s'ajoute un résultat exceptionnel de 6 K€. Le résultat net est de 2 K€ pour l'exercice 2018.

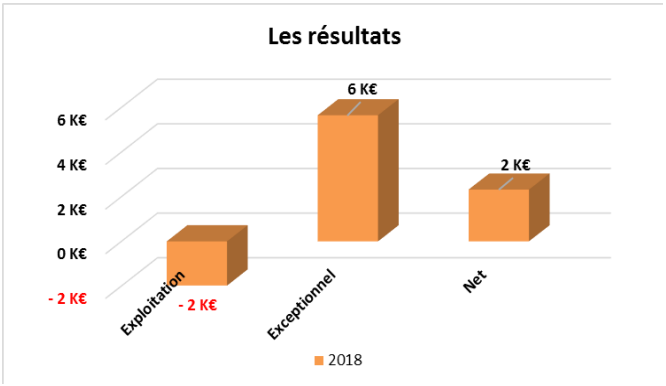

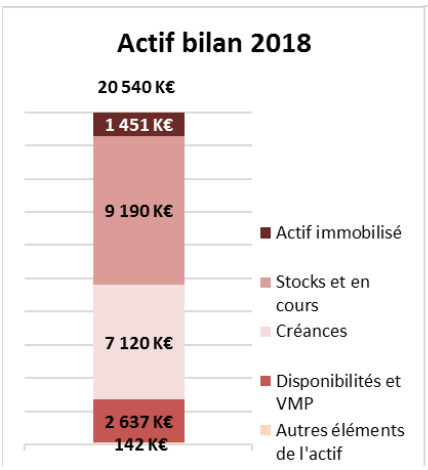

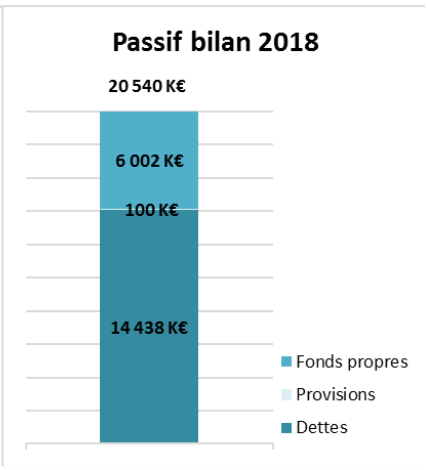

Le montant total du bilan est de 20,5 M€ en 2018.
Les fonds propres s'élèvent à 6 M€.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

II.2. Prise de participation dans GDH

Contexte

Créée en 1968 et distribuée dans 50 pays, la marque D'Aucy (1,2 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2017, 4 200 salariés) couvre en amont et en aval la production d'œufs, de légumes, de céréales, de viande et leur transformation. Elle s'articule autour de deux coopératives mères, la Cecab et la Coop de Broons (22), et 19 sites de production (France, Hongrie, Espagne) dont 12 sur le territoire armoricain.
GDH (Groupe d'Aucy Holding) est la société dans laquelle le groupe agro-alimentaire coopératif D'Aucy, a regroupé deux de ses quatre activités : D'Aucy Long Life (production de légumes en conserves, de légumes surgelés et de plats cuisinés) et Œufs-food (œufs coquilles et œufs élaborés).

L'activité agro-alimentaire de GDH appuie son développement sur une innovation forte et la recherche de nouveaux produits élaborés, mais aussi sur une montée en gamme avec une recherche de qualité et de traçabilité croissantes. D'ici à 2025, GDH ambitionne ainsi de sortir du modèle de l'œuf de poules en cage pour développer des productions alternatives (plein air, bio, label). Elle investit 16 millions d'euros (dont 2,4 millions proviennent de la région et des fonds européens) dans la modernisation de son site de Ploërmel.

En 2016, la Région Bretagne avait soutenu cette entreprise en accordant au groupe une avance remboursable de 5 M€ pour financer ses investissements et en se portant garante, à 50%, d'un emprunt de 10 M€. L'emprunt ayant été remboursé de manière anticipée, la Région a souhaité convertir cette avance remboursable en prise de participation au capital du Groupe d'Aucy Holding.

En devenant actionnaire de GDH en décembre 2018 en mobilisant 5 M€, soit 2,7 % du capital, la Région Bretagne devient un partenaire stratégique d'une entreprise agro-alimentaire locale et privée, dont l'activité est porteuse de développement et d'emploi. Cela lui permet également d'accompagner l'entreprise pour qu'elle participe à l'ambition de faire de la Bretagne une région leader européen du bien-manger.
La Région est ainsi membre du comité stratégique et dispose d'un poste de censeur au conseil d'administration (participation au CA avec voix consultative). Elle bénéficie ainsi d'un droit d'information sur l'activité et les décisions du groupe et peut faire connaître sa vision stratégique.

Statut juridique : Société par actions simplifiée

Représentation régionale dans la Gouvernance : le Président du Conseil régional

Au 14/12/2018, le capital de GDH s'élevait à 71,3 M€.

La Région Bretagne détenait 2,7 % du capital en mobilisant 5 M€.

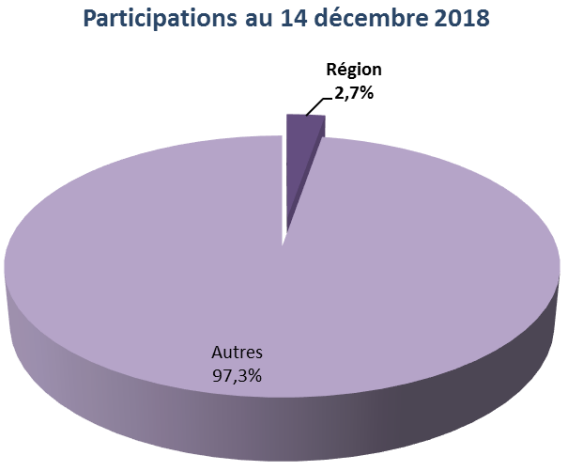

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Situation financière au 30 juin 2018

La situation financière présentée ici est le reflet des comptes consolidés du Groupe d'Aucy Holding relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 30 juin 2018.

Au 30 juin 2018, le montant total des produits s'élevait à 616 M€. Le chiffre d'affaires de 583 M€ provenait pour 438 K€ de l'activité D2L (production des légumes en conserve, des plats cuisinés et des légumes surgelés) et pour 145 K€ de l'activité Œufs.

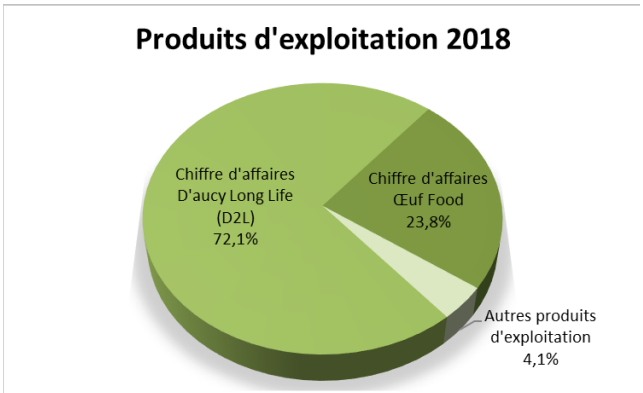

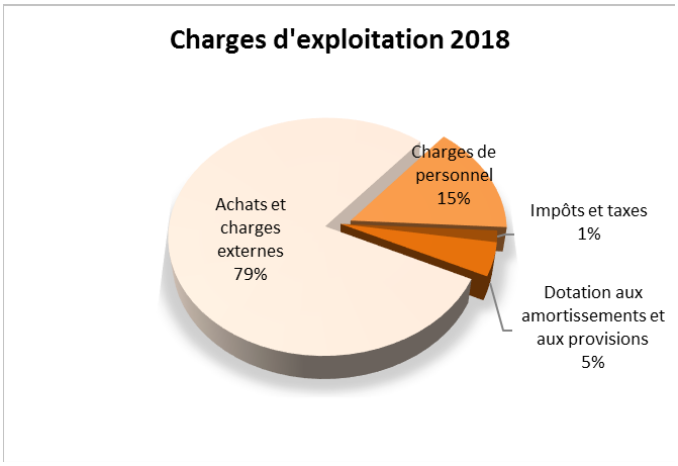

Le montant total des charges était de 615 M€ au 30 juin 2018, dont 595 M€ au titre des charges d'exploitation. Ces dernières sont majoritairement composées des autres achats et charges externes.
Les charges de personnel représentent 15% du total des charges d'exploitation.

Au 30 juin 2018, les comptes consolidés de GDH présentaient un résultat d'exploitation de 12,1 M€. Le résultat financier était déficitaire à hauteur de -4,3 M€ et le résultat exceptionnel à hauteur de -6,5 M€.
Le cumul de ces résultats et la prise en compte des impôts différés permettent d'aboutir à un bénéfice de 3,5 M€.

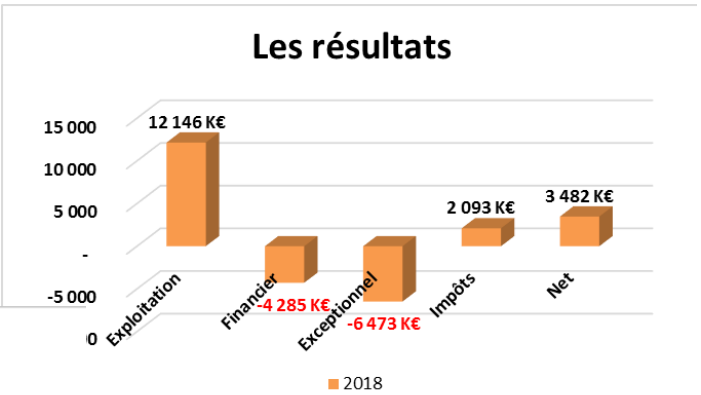

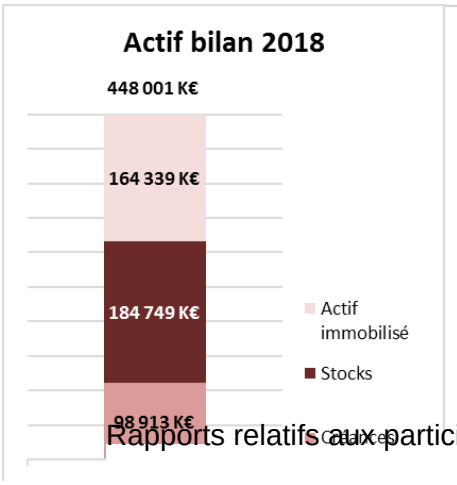

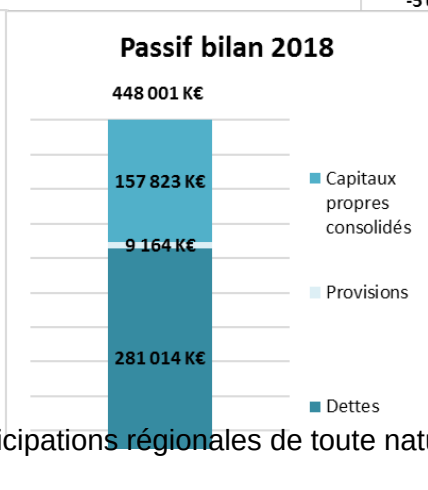

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Le montant total du bilan était de 448 M€ au 30 juin 2018.
Les fonds propres consolidés s'élevaient à 158 M€, soit 35% du total du bilan.

L'actif est principalement composé des stocks (Produits intermédiaires et finis et matières premières) et des immobilisations corporelles.

III.Zoom sur les Sociétés de Capital Risque et les Fonds Professionnels de Capital Investissement

Rappel : une large gamme d'outils complémentaires
Issues des activités de la SDR de la Bretagne, les sociétés d'investissement en haut de bilan des petites et moyennes entreprises que sont ***Bretagne Participations*** et ***Breizh Invest PME (ex-BJE)*** ont été créées au début des années 2000. A la même époque, la Région a investi dans le secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS), par une prise de participation dans une société coopérative régionale dédiée au renforcement des capitaux de très petites entreprises, ***Bretagne Capital Solidaire (BCS)***.
Se sont mis en place, successivement entre 2003 et 2017, les fonds interrégionaux de capital-risque ***Ouest Ventures (OV) 1 (liquidé en 2018), 2, 3*** *et* ***Go Capital Amorçage (GOCA) 1 et 2***. Positionnés sur le segment des sociétés technologiques innovantes à fort potentiel de croissance, les fonds GOCA interviennent en complémentarité des fonds OV, orientés sur des projets innovants plus matures en phase de conquête de marchés mondiaux.
Créé en 2015 suite à la réalisation de l'étude ex-ante préalable à la mobilisation de FEDER en ingénierie financière, ***Breizh Up*** est venu compléter la chaîne du financement de la création innovante par ses interventions dans de jeunes entreprises dans lesquelles il co-investit avec les acteurs régionaux et nationaux de l'amorçage.

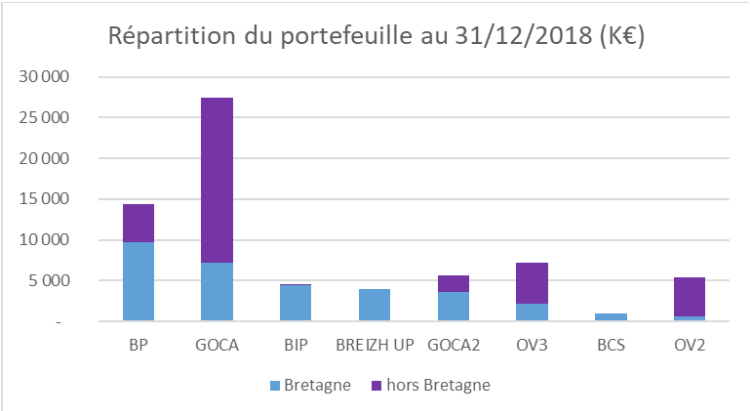

Certains outils fonds propres (Bretagne Participations et tous les fonds gérés par Go Capital) interviennent sur un périmètre interrégional.

Au 31 décembre 2018, les fonds d'investissement dont la Région est actionnaire comptent **119 participations dans des entreprises bretonnes pour un montant de 33 M€,** en hausse de près de 5 M€ par rapport au 31/12/2017 grâce à la dynamique d'investissement de Breizh Up et des fonds GOCA qui sont en phase de constitution et de consolidation de leurs portefeuilles.

En fonction du positionnement et de la stratégie d'investissement du fonds concerné, les caractéristiques sont très différentes.

BCS est un outil très atypique qui accompagne de nombreuses TPE pour des tickets plafonnés à 50 K€.
A l'inverse, l'ensemble des fonds interrégionaux gérés par Go Capital entrent dans un petit nombre de start up très technologiques qui nécessitent, au cours de leurs premières années des réinvestissements successifs de plusieurs millions d'euros.

Hors BCS, les différents fonds comptent actuellement 73 participations bretonnes en portefeuille pour 32 M€, ce qui représente **un ticket moyen de 433 K€.**

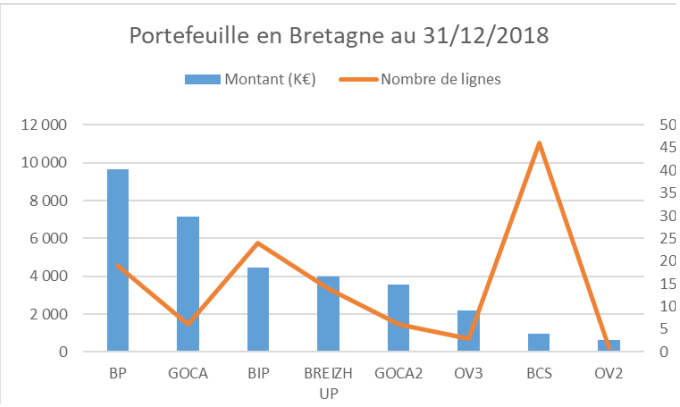

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

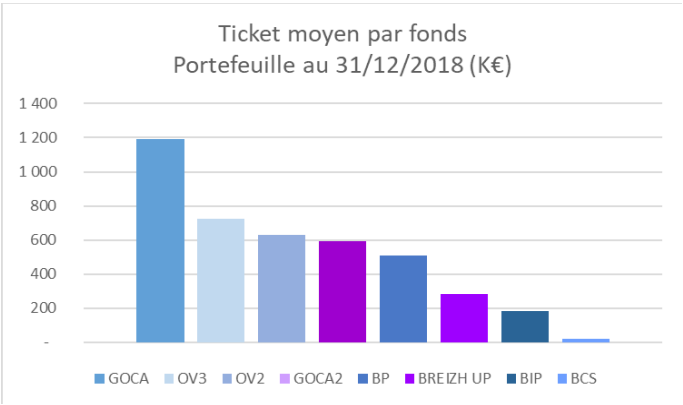

Compte tenu de leur jeunesse, le portefeuille des fonds OV3, GOCA 1 et 2 et Breizh Up n'est pas encore mature et leur ticket moyen va continuer à augmenter au cours des prochaines années. En 2018, le ticket moyen du fonds GOCA est ainsi passé de 756 K€ à près de 1200 K€ en raison des apports complémentaires effectués durant l'exercice (+800 K€ dans la société Diafir, +400 K€ dans Ionwatt et +300 K€ dans Sabella, cette dernière entreprise étant la plus grosse participation bretonne du portefeuille avec un total de 2 M€ investis).

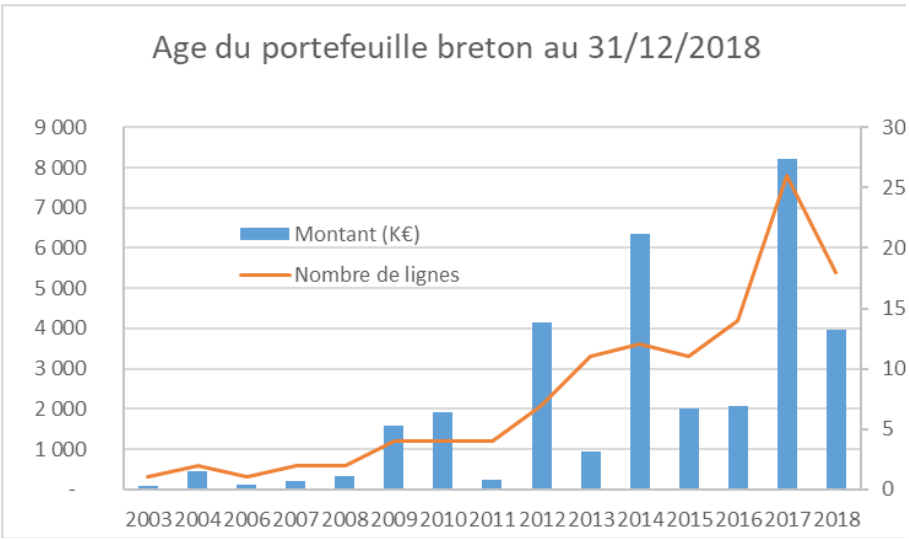

Les outils fonds propres ont vocation à investir dans des sociétés pour les accompagner dans leur dynamique de croissance **avant de sortir** au bout de quelques années.

Cette sortie est parfois rendue compliquée, notamment quand la société ne dégage pas une rentabilité suffisante. Comme le reflète le graphique ci-contre, le portefeuille breton est « relativement jeune » avec 68% d'entreprises entrées depuis moins de 5 ans, 25% depuis 5 à 10 ans pour lesquelles des sorties devraient se réaliser rapidement et 7% de sociétés pour lesquelles une solution adaptée est recherchée.

La stratégie d'investissement du portefeuille se reflète à travers le profil des entreprises accompagnées.

A titre d'exemple, le portefeuille des 15 premières participations de Breizh Up se lit dans la couverture des sept domaines d'innovation stratégique définis dans la Stratégie régionale de spécialisation intelligente (S3), alors que celui de Breizh Invest PME et de Bretagne Participations relève des secteurs de l'économie traditionnelle.

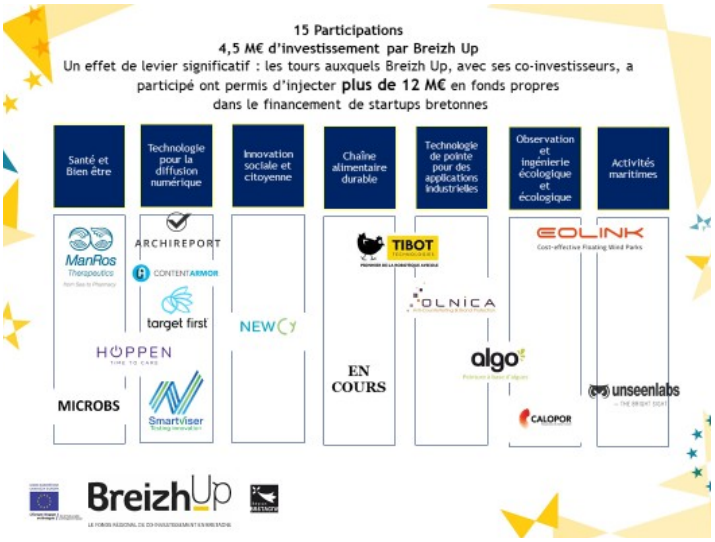

Portefeuille de Bretagne Participations au 31/12/2018 :

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

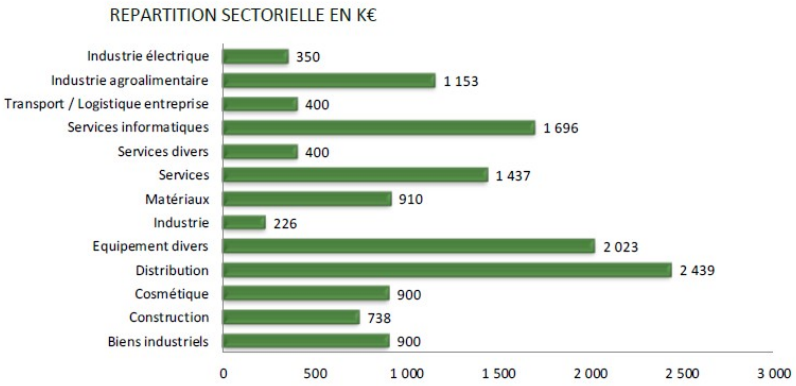

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

IV.1 Ouest Ventures I- bilan

Création en 2003
Dissolution en 2018
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

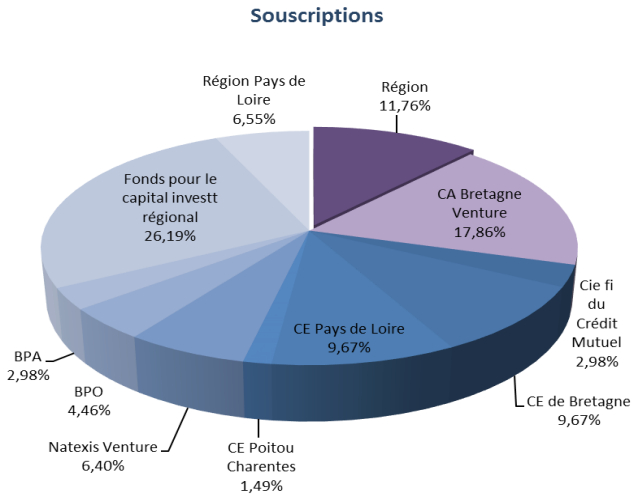

La Région a souscrit 3 950 K€ dans ce fonds de 33,6 M€.

Activité : Ouest Ventures I a réalisé 22 investissements dans de jeunes sociétés innovantes non cotées du Grand Ouest par une prise de participation minoritaire pour des montants compris entre 100 K€ et 3 M€.

OV1 est en liquidation depuis fin décembre 2016 et n'a plus de ligne en portefeuille depuis le 15 décembre 2017. Il a été dissout en mars 2018.

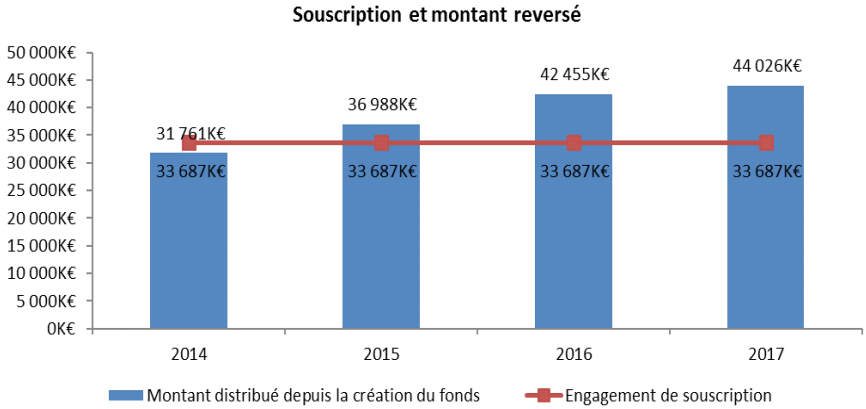

Depuis sa création, au fur et à mesure des sorties, **le fonds a distribué un total de 44 M€ à ses souscripteurs, ce qui représente 4 917 K€ pour la Région, soit une plus-value de 967 K€.**

Bilan global :
En investissant et accompagnant activement dans les premières années suivant leur création 22 sociétés innovantes technologiques à fort potentiel du grand Ouest, OV1 a permis :

- de contribuer au développement d'un écosystème dynamique en Bretagne et Pays de la Loire grâce à l'émergence d'entreprises à forte croissance tournées pour la plupart vers l'international et détenant des savoir-faire à forte valeur ajoutée en relation souvent avec la recherche publique et/ou privée présente sur le territoire.

Sur ces 22 sociétés, 18 ont accueilli le fonds OV1 comme premier investisseur, jouant ainsi pleinement son rôle d'amorceur :

- 5 ont connu un sinistre, ce qui n'est pas anormal, le modèle du fonds intégrant la défaillance inhérente à son positionnement sur une phase très risquée de la vie de l'entreprise,
- les 17 autres ont enregistré en moyenne un taux de croissance de 40% par an pendant la période d'accompagnement par Go Capital (6 ans en moyenne), passant de 900 K€ de chiffre d'affaires au moment de la prise de participation à 5,1 M€ au moment de la cession,

Conditions de sortie du fonds :

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

- 8 sociétés ont poursuivi leur développement dans un mode entrepren
nouveaux investisseurs,
- 9 ont rejoint des sociétés de taille plus importante qui, pour la plupart, n'étaient pas présentes sur le territoire et qui ont développé leur R&D dans le Grand Ouest en s'appuyant sur le savoir-faire rare des sociétés acquises, venant renforcer l'attractivité du territoire par la présence nouvelle de groupes internationaux reconnus pour leur dimension innovante.

En terme d'emplois, ces sociétés, au moment de l'investissement d'OV1 représentaient environ 240 emplois ; au moment de la sortie du fonds, 900 emplois à forte valeur ajoutée. L'activité de ces sociétés après la sortie a généré encore près de 200 créations d'emplois supplémentaires.

Zoom sur les 12 participations du fonds en Bretagne :

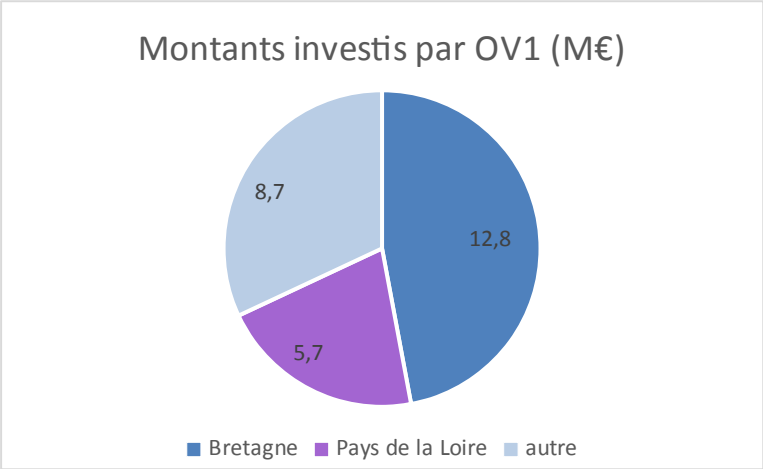

OV1 a investi 12,8 M€ dans 12 sociétés bretonnes (ticket moyen de 1 M€) :

- 4 ont connu un sinistre (8i, AlgiePlus, Avilinks et Seadev Fermensys),
- 2 sociétés ont gardé leur indépendance : Blue Fox et Bretagne Telecom. Bpifrance est entrée en 2015 au capital de cette dernière qui vient de lever 20 M€ avec CM-CIC pour poursuivre sa stratégie de croissance externe et espère franchir le seuil des **150 collaborateurs en 2020**
- 9 ont rejoint des sociétés de taille plus importante contribuant à la consolidation de groupes régionaux ou attirant des acteurs nationaux et internationaux :
  - dès 2008, Atlantic RF a intégré Delta Dore, spécialiste breton de la maison connectée,
  - Antennessa, fabriquant brestois de systèmes de mesure environnementale des champs électromagnétiques a été reprise par Satimo Industries (siège en Essonne), fabriquant d'équipements pour la dosimétrie des ondes électromagnétiques, et devenu depuis le pôle industriel du groupe Microwave Vision (330 emplois dans le monde, dont une trentaine à Plouzane),
  - Agrauxine a été reprise par l'industriel français leader de la fermentation Lesaffre et s'est rapproché du pôle Végépolys à Angers,
  - Memométal a été rachetée par le groupe Strycker (US), un des leaders mondiaux du marché de l'orthopédie et l'une des plus importantes sociétés de dispositifs médicaux : l'opération a permis de dégager une plus-value significative, cependant l'activité du site rennais a été progressivement intégrée au site bordelais, et il n'y a désormais plus d'activité en Bretagne,
  - Nutrialys, spécialiste de la nutrition médicale ciblée pour les patients cancéreux ou souffrants de douleurs chroniques, a été rachetée par le laboratoire Effinov Nutrition à Lorient,
  - dernière participation du portefeuille, Astellia, devenue l'un des principaux acteurs mondiaux dans l'analyse de la performance des réseaux mobiles avec près de **500 salariés**, a fait l'objet fin 2017 d'une OPA d'Exfo, l'un des principaux fabricants de solutions de test et d'assurances pour l'industrie des télécommunications (Canada).

Dans un contexte très différent de celui que nous connaissons aujourd'hui avec, alors, peu d'acteurs présents sur le segment de l'amorçage, OV1 a su s'imposer comme une première initiative interrégionale d'envergure qui a contribué à structurer l'écosystème régional de la création innovante. Ce premier fonds a posé les jalons nécessaires à l'émergence d'acteurs amont comme le fonds interrégional Go Capital Amorçage soutenu par le Programme d'Investissement d'Avenir, puis la SATT.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

IV.2 Ouest Ventures II

Création en 2009 à la suite de Ouest Venture I.
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

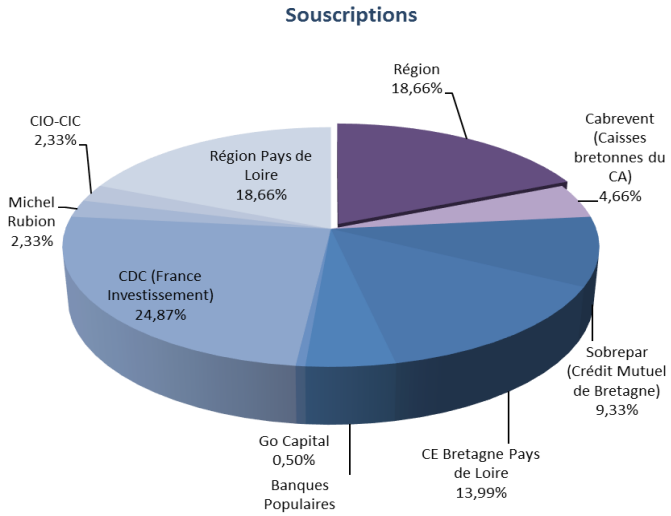

La Région a souscrit 4 M€ dans ce fonds de 21,4 M€.

Activités : Le FPCI Ouest Ventures II a vocation à investir principalement dans de jeunes sociétés innovantes à fort potentiel de croissance, non cotées, dans les domaines des Télécoms, des Technologies de l'Information et de la Communication, des Sciences de la Vie et des Services à forte innovation et/ou savoir-faire. OV 2 prend des participations minoritaires dans un nombre limité de sociétés pour des montants compris entre 300 k€ et 3 M€.
La principale zone d'intervention est le Grand Ouest de la France : Bretagne, Pays de Loire et Basse Normandie.

Au 31/12/2018, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 95%, soit 3,8 M€ pour la Région.

Au 31/12/2018, le portefeuille du fonds compte 4 participations pour un total de 5,3 M€.

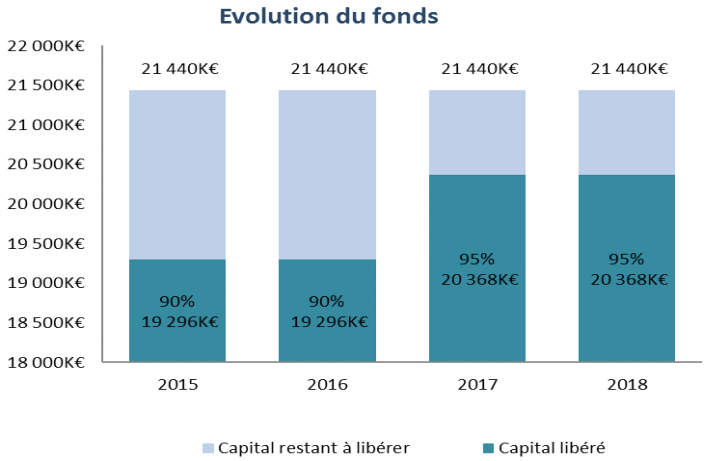

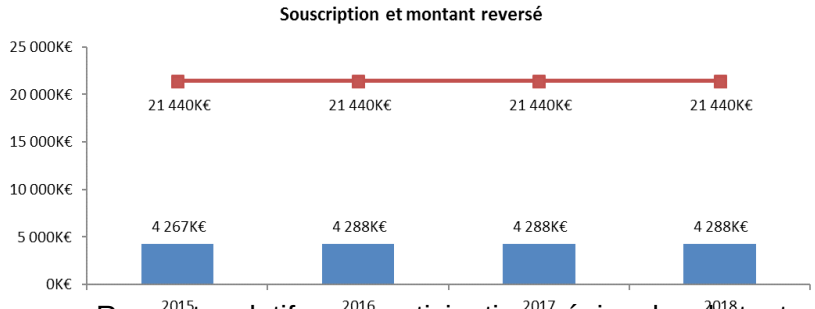

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 4,3 M€.

IV.3 Ouest Venture III

Création en 2015 afin de compléter le continuum de financement des entreprises, OVI et OVII étant arrivés au terme de leur période de souscription, et en complément de GO Capital Amorçage.
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

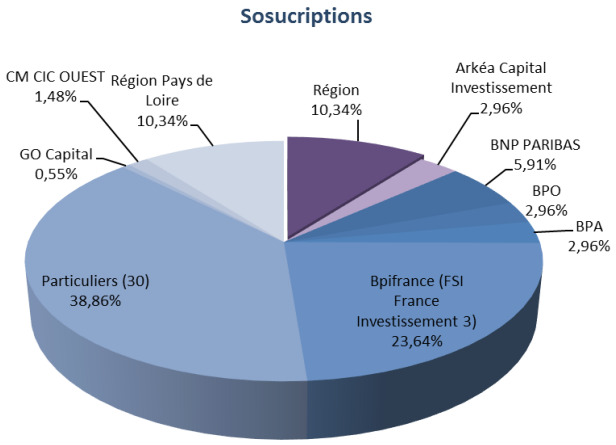

La Région a souscrit 3,5 M€ dans ce fonds de 33,8 M€.

Activités : Le FPCI Ouest Venture III a vocation à investir principalement dans des entreprises innovantes présentant des projets matures, en phase de conquête de marchés mondiaux requérant de grands besoins de financement de haut de bilan. Les participations s'échelonnent de 400 M€ à 4 M€ et sont concentrées autour d'une vingtaine de sociétés, principalement en Bretagne et Pays de la Loire.

Au 31/12/2018, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 40%, soit 1,4 M€ pour la Région.

Au 31/12/2018, le portefeuille du fonds compte 7 participations pour un total de 7,2 M€.

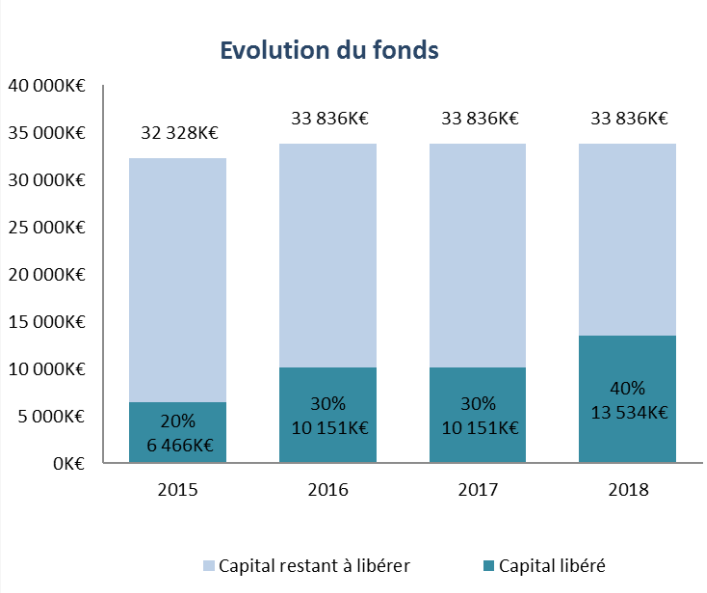

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Depui
une distribution de 2,7 M€.

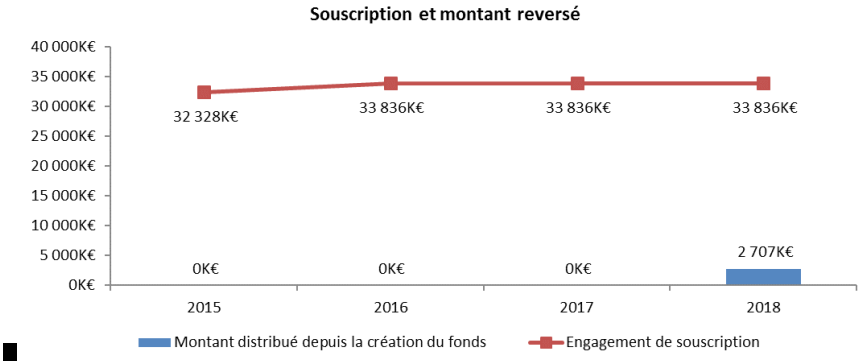

IV.4 Go Capital Amorçage

Création en 2012
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

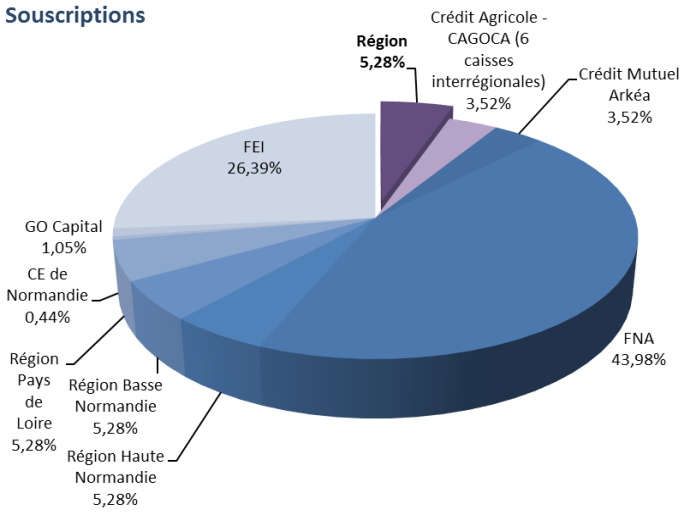

La Région a souscrit 3 M€ dans ce fonds de 56,8 M€.

Activités : Le FPCI GO CAPITAL Amorçage s'adresse aux jeunes entreprises du Grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Normandie) présentant un fort potentiel de développement. Il intervient lors d'un premier investissement dans des sociétés innovantes en phase d'amorçage et présentes sur des secteurs à fort potentiel de développement, en particulier identifiées dans la SRDEII. L'amorçage se focalise sur des entreprises technologiques jeunes (moins de 5 ans), ayant réalisé un effort important de développement et en situation de finaliser leur prototype ou de mettre leurs premiers produits sur le marché.

Au 31/12/2018, le montant des souscriptions était libéré à hauteur de 80%, soit 2,4 M€ pour la Région.

Au 31/12/2018, le portefeuille du fonds compte 20 participations actives pour un total de 27,4 M€.

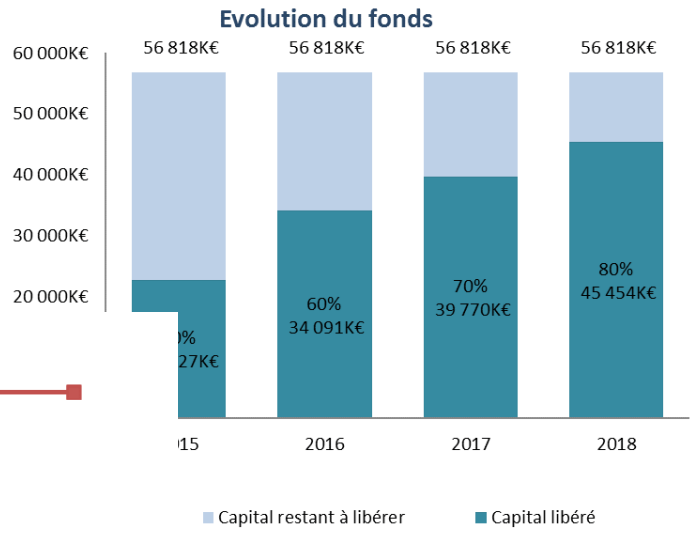

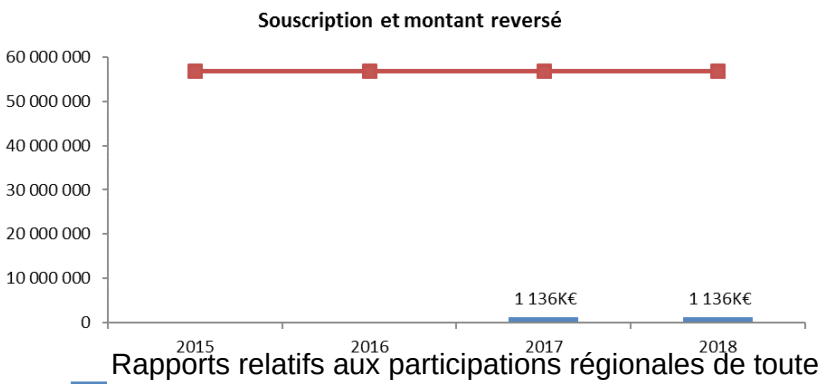

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Depuis sa création, le fonds a procédé à une distribution de 1,1 M€.

IV.5 Go Capital Amorçage II

Création en 2017.
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

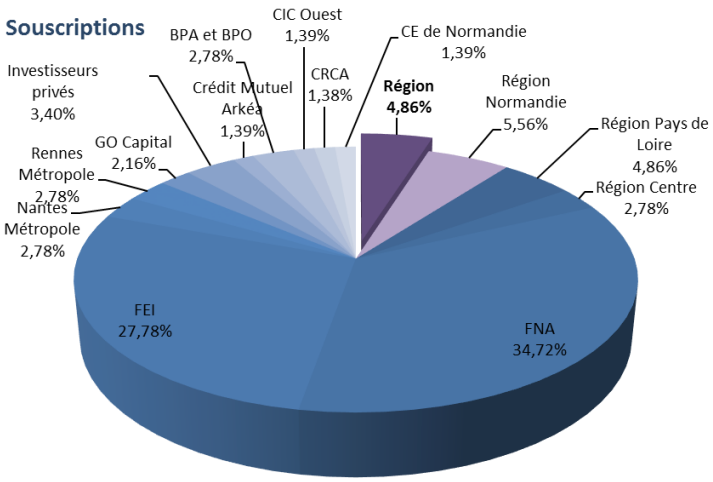

La Région a souscrit 3,5 M€ dans ce fonds de 72 M€.

Activités : Le FPCI GO CAPITAL Amorçage II s'adresse aux jeunes sociétés innovantes en phase d'amorçage, à fort potentiel de croissance, non cotées, dans les domaines suivants: biotechnologies et nutrition-santé, Economie numérique, Santé et médical, Innovation de services, Industrie, Matériaux et Transition énergétique. La zone d'intervention se situe dans le Grand Ouest de la France: Bretagne, Pays de Loire et Normandie.

Au 31/12/2018, le fonds était libéré à hauteur de 20%, soit 700 K€ pour la Région.

Au 31/12/2018, le portefeuille du fonds compte 12 participations pour un total de 5,7 M€.

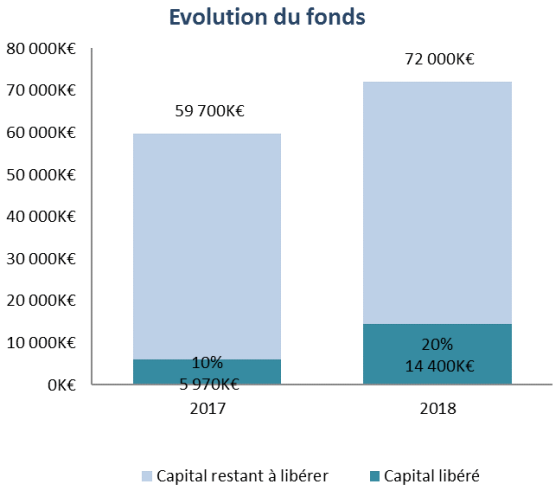

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

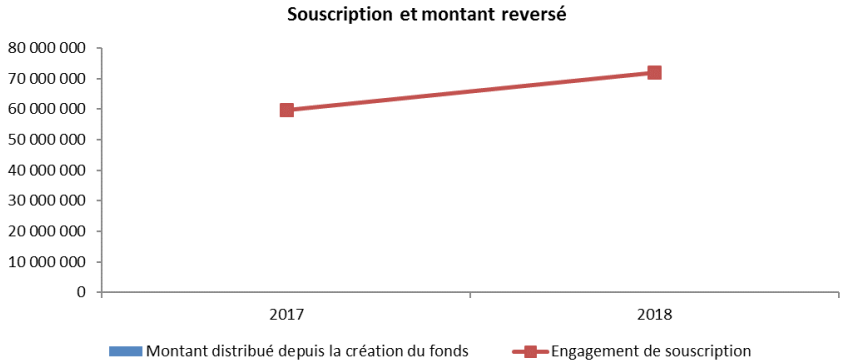

Depuis sa création, le fonds n'a procédé à aucune distribution, ce qui est normal en phase de constitution de son portefeuille.

IV.6 Bretagne Participation (BP)

Création en 1999 suite à la disparition de la Société de Développement Régional
Statut juridique : Société anonyme
Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire)

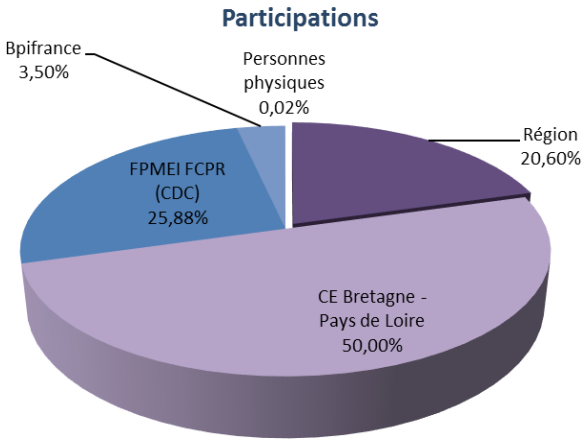

Au 31/12/2018, le capital de Bretagne Participation s'élevait à 15 M€. La Région Bretagne détient 20,6 % du capital représentant 3 M€.

Activités : Bretagne Participations, gérée par Sodéro Gestion, se veut le partenaire des entreprises du Grand Ouest qui ont une stratégie de développement ambitieuse et clairement identifiée.
Elle accompagne les entrepreneurs dans leurs projets de croissance (externe et interne) ou de reprise d'entreprises (LBO et LBI), de réorganisation de capital et de diversification patrimoniale, dans tous les secteurs d'activité.
Ses opérations se réalisent en co-investissement avec les autres fonds gérés par Sodéro Gestion (Sodéro Participations et FIP Loire Bretagne Expansion).

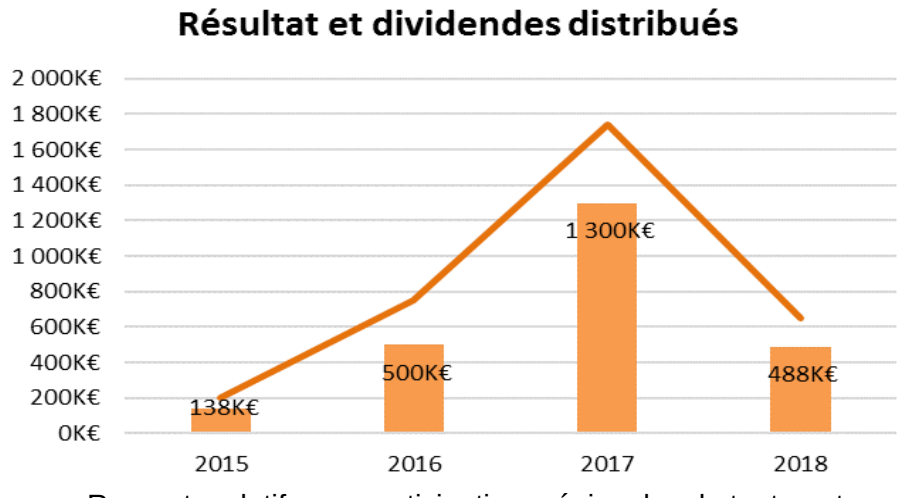

Au 31/12/2018, Bretagne Participation est présente dans 24 sociétés pour un montant total de 14,4 M€.
La société réalise un résultat net de 649 K€.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

En 2018, des dividendes ont été versés aux actionnaires pour un montant total de
Bretagne.

IV.7 Breizh Invest PME (ex Bretagne Jeunes Entreprises (BJE))

Création fin 1999 suite à la reconfiguration de la Société de Développement Régional.
Statut juridique : Société anonyme
Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Titulaire), Gaël LE SAOUT (Suppléante)

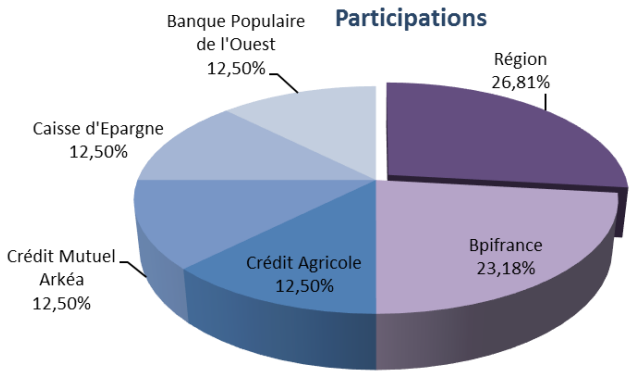

Au 31/12/2018, le capital de Bretagne Jeunes Entreprises s'élevait à 7,4 M€. La Région Bretagne détient 26,8 % du capital représentant 1,9 M€.

Activités : Bretagne Jeunes Entreprises est une société de capital-investissement dédiée au financement du développement et de la transmission-reprise des PME bretonnes (fourchette d'intervention 100 K€ à 400 K€).
Bretagne Jeunes Entreprises investit dans des entreprises plutôt traditionnelles.

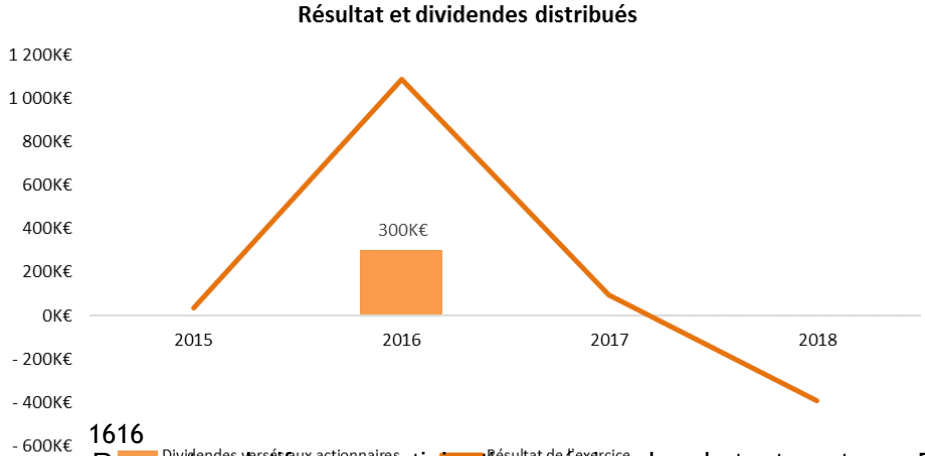

Au 31/12/2018, Bretagne Jeunes Entreprises est présente dans 25 sociétés pour un montant total de 4,6 M€.
La société réalise un résultat net de -395 K€ en 2018.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

En 2016, des dividendes ont été versés aux actionnaires pour un montant total d
Bretagne.

IV.8 Bretagne Capital Solidaire (BCS)

Création fin 2001
Statut juridique : Société anonyme à capital variable
Représentation régionale dans la Gouvernance : Anne PATAULT (Titulaire), Martin MEYRIER (Suppléant)

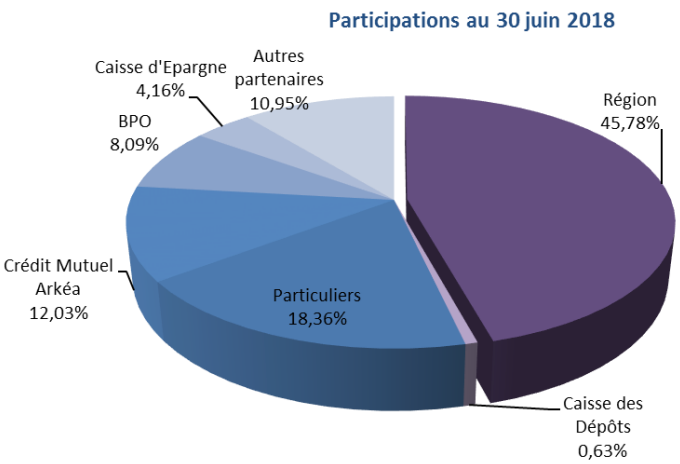

Au 30/06/2018, le capital de Bretagne Capital Solidaire s'élevait à 1,6 M€. La Région Bretagne détient 46 % du capital représentant 723 K€.

Activités : Bretagne Capital solidaire soutient en capital investissement sous forme de fonds propres et quasi fonds propres les petites entreprises en création, reprise ou porteuses d'un nouveau projet, présentant de bonnes perspectives de croissance.

Au 30/06/2018, Bretagne Capital Solidaire est présente dans 45 sociétés pour un montant total de 997 K€.
Le résultat net de la société était déficitaire de -22 K€.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

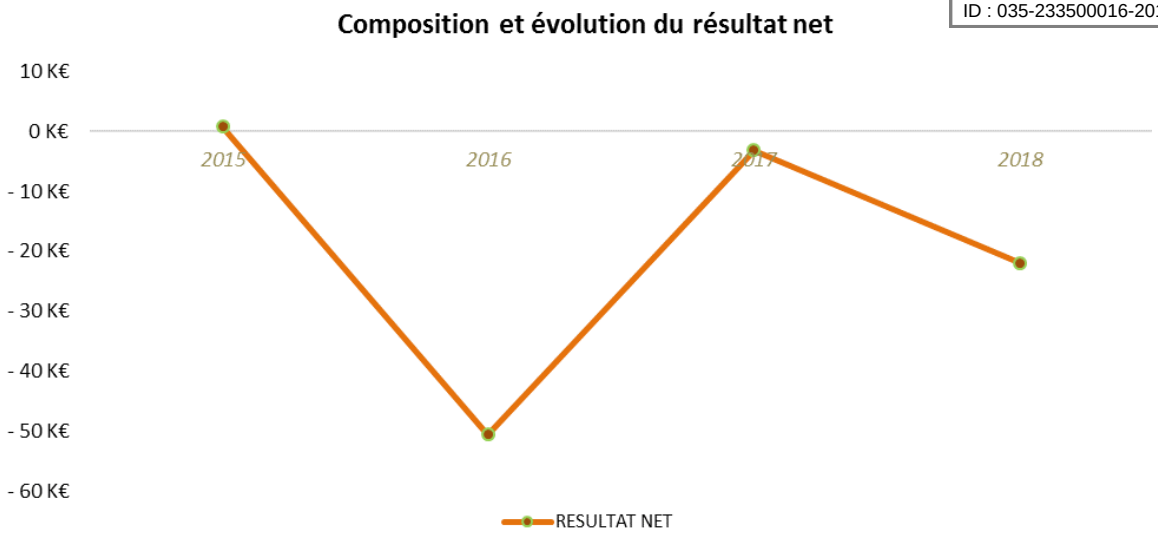

IV.9 Breizh Up

Création en octobre 2015
Statut juridique : Société par action simplifiée à associé unique
Représentation régionale dans la Gouvernance : Martin MEYRIER (Président du conseil de la stratégie), Pierre KARLESKIND, André CROCQ

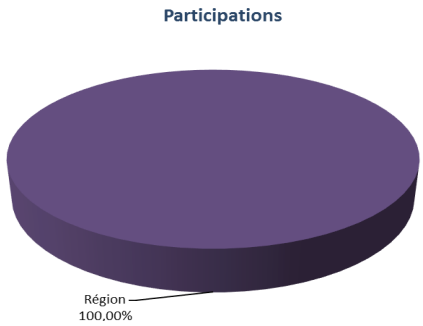

Au 31/12/2018, le capital de Breizh Up s'élevait à 10 M€. Il est libéré à hauteur de 7,5 M€.
La Région Bretagne est l'unique actionnaire.

Activités : Doté de 10 M€ (dont 8 M€ de fonds européens Feder), Breizh up, le fonds de co-investissement, vise à accompagner une quarantaine de jeunes entreprises innovantes en cinq ans pour des levées de fonds comprises entre 200.000 et 750.000 € (interventions en fonds propres ou quasi fonds propres).

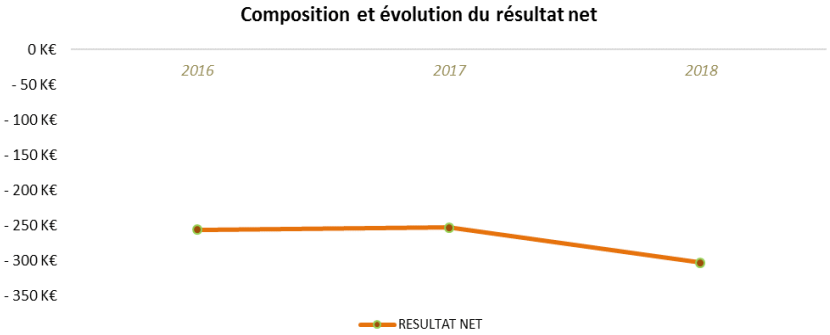

Au 31/12/2018, Breizh Up est présente dans 14 sociétés pour un montant total 4 M€
Son résultat net est déficitaire de - 0,3 M€.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

IV.10 Breizh Armor Capital

Création en décembre 2017.
Statut juridique : Fonds Professionnel de Capital Investissement (FPCI)
Représentation régionale dans la Gouvernance : Pierre KARLESKIND (titulaire), Gaëlle NIQUE (suppléante)

La Région a souscrit 3 M€ pour ce fonds de 10,1 M€.
Au 31/12/2018, 3% des parts était libérées, soit 303 K€.
Au 31/12/2018, le fonds n'a réalisé aucun investissement.

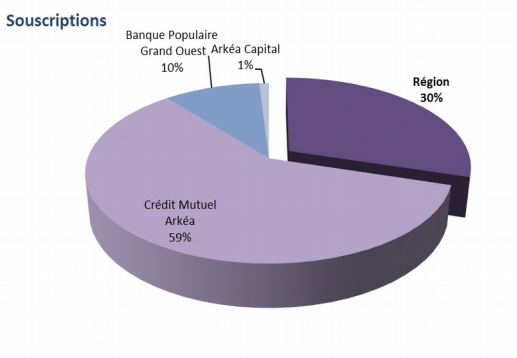

Activités :
Le FPCI «Breizh Armor Capital» a pour objet de prendre des participations minoritaires, par apport de fonds propres, dans les entreprises en phase d'amorçage, de développement ou de transmission qui exercent leurs activités dans les domaines de la mer et du littoral. Le fonds investira en particulier dans les entreprises dont les activités relèvent:
- de la valorisation des produits de la pêche, en particulier de la pêche durable,
- de la pêche côtière et hauturière dans une optique de développement durable de la filière et de la transmission des armements,
- des criées, de l'avitaillement et du mareyage,
- de l'aquaculture et l'exploitation des algues marines.

Le montant unitaire d'investissement par projet est compris entre 200K€ et 800 K€. L'investissement prendra, en priorité, la forme d'un emprunt obligataire ou, le cas échéant, d'une prise de participation minoritaire au capital.

IV.11 Bbifrance

-
- **Statut juridique** : société anonyme
- **Prise de participation de la Région :** Cette participation historique de la Région Bretagne a débuté dans la SDR, puis OSEO et enfin Bpifrance Financement (le 13/7/2013), issu de la fusion de Oséo garantie, Oséo innovation et Oséo Bretagne par Oséo Financement fin 2010. La Région est ainsi la seule collectivité à figurer au capital de Bpifrance Financement. Le partenariat est davantage institutionnel.
-

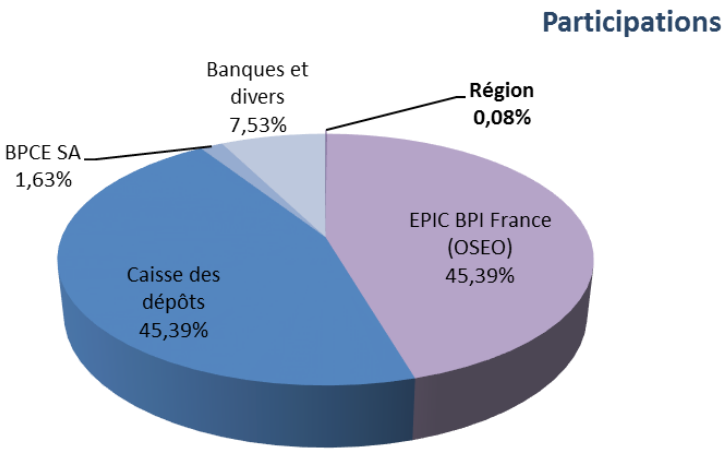

Au 31/12/2017, le capital de Bpifrance s'élevait à 840 M€.

La part de la Région représentait 0,08%.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

IV.12 Société Locale d'Epargne d'Ille et Vilaine

- **Prise de participation de la Région :** 2000
- **Objet social** : Les sociétés locales d'épargne (SLE) ont pour objet de favoriser la détention la plus large du capital de la Caisse d'épargne à laquelle elles sont affiliées. Depuis la loi n°99,532 du 25 juin 1999, les Caisses d'Epargne sont agréées en tant que banques coopératives, dont le capital est exclusivement détenu par des SLE. Les SLE ne peuvent pas faire d'opérations de banques et doivent centraliser leurs flux de trésorerie auprès de leur Caisse d'épargne d'affiliation. A statut coopératif (une personne = une voix), elles disposent d'un capital variable sous forme de parts sociales détenues par les coopérateurs.

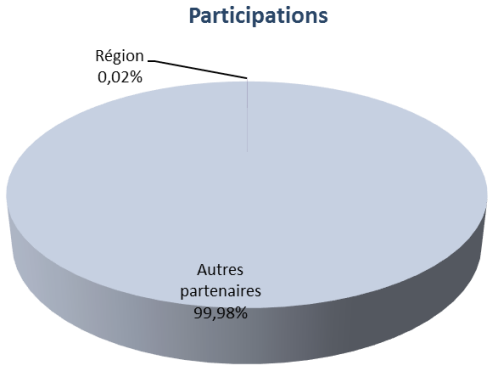

Au 31/05/2017, le capital de SLE Ille et Vilaine s'élevait à 89 410 K€.

La part de la Région représentait 0,02%.

IV.13 SEMBREIZH

IV.13.1 Présentation de la SEMBREIZH et de ses activités

Création en 1957, à l'initiative du Comité d'études et de Liaison des Intérêts Bretons (CELIB)
Statut juridique : société anonyme d'économie mixte.
Représentation régionale dans la Gouvernance : Sébastien SEMERIL (Président) jusqu'en avril 2019 remplacé par Laurence FORTIN , Marc COATANEA, Isabelle PELLERIN, Dominique RAMARD, André CROCQ, Delphine DAVID, Emeric SALMON

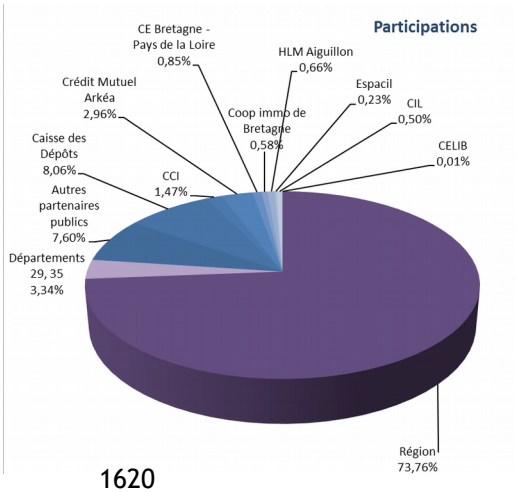

Au 31/12/2018, le capital de SEMBREIZH s'élevait à 6 307 920 € détenu majoritairement par des actionnaires publics majoritaires.
-La Région Bretagne détient 73,76 % du capital représentant 4 652 866 €
- les départements Ille et Vilaine et Finistère 3,33 %,
- Brest Métropole 2,39 %,
- la ville de Quimper 1,70 %
- la ville de Lorient 1,59 %,
- et le groupement en assemblée spéciale (7 villes et la Communauté de commune du pays de Redon) 1,92 %.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Ainsi, 84,70 % (5 342 591 €) du capital sont détenus par les collectivités publiques

Activités : SEMBREIZH aide les territoires bretons à concrétiser leurs projets de développement en mobilisant ses équipes de la faisabilité à la réalisation en passant par le financement sur les 3 segments suivants : superstructure, aménagement et énergie/environnement.

Engagement de travaux de construction, de restructuration et projets	Internat Lycée Rosa Parks Rostrenen (coût des travaux : 1,2 M€ HT) Restructuration des ateliers Lycée Joseph Savina Tréguier (coût des travaux : 4, 1 M€ HT) Façades et ravalement Lycée Amiral Ronach Brest (coût des travaux 4,8 M€ HT) Restructuration Lycée La Lande de la Rencontre Saint Aubin du Cormier (4,4 M€ HT) Restructuration externat Lycée Mendès France Rennes (coût des travaux 2,8 M€ HT) Service de Restauration Lycée Théodore Monod Le Rheu (coût des travaux : 5,4 M€ HT) Extension lycée René Cassin Montfort sur Meu (coût des travaux : 5 M€ HT) Service de restauration Lycée Charles de Gaulle Vannes (coût des travaux: 4,2 M€ HT) Service de restauration Lycée Ernest Renan Saint Brieuc (coût des travaux 4,4 M€ HT)
Réception des travaux	IFPS de Fougères et Saint Brieuc Bâtiment I et bâtiment F Lycée Bréquigny Rennes Restructuration générale Lycée Brocéliande Guer Façades du Lycée Freyssinet Saint-Brieuc Salle de sports de La Vigie à Binic -Etables sur mer Restructuration du bâtiment externat du lycée Paul Sérusier à Carhaix Service de restauration du lycée Jean Moulin à Châteaulin Atelier pour accueil formation charpente marine à Concarneau
Consultations de maîtrise d'oeuvre	Restructuration générale Lycée Freyssinet Saint Brieuc Refection des façades Lycée Brizeux Quimper Restauration Lycée Châteaubriand Rennes. Internat Lycée Kerichen Brest Espaces sportifs intégrés Lycée Paul Sérusier Carhaix
Nouveaux contrats	Etudes ou AMO pour les centre-villes/centre-bourg de Plestin les Grèves, Carhaix, Pleyber Christ, Plouneour Menez, Rosporden, Liffré, Montfort sur Meu, Fougères, Retiers, Les Portes du Coglais Aménagement Saint Brieuc Pôle de Brézillet, Retiers aménagement Auguste Pavie, Maison médicale Loctudy, Talensac, Hôpital de Saint Brieuc Etudes Landivisiau Tannerie, Kerhis, Hemarina, Novatech, Cinéma Carhaix, CCIMBO port de Brest, Carhaix park de Kerampuilh, Rosporden bâtiment gare, Palais des sports de Carhaix, espace coworking pour communauté de communes Haut pays bigouden

SEMBREIZH est le mandataire de la Région Bretagne pour gérer, dans le cadre du PPI, le parc immobilier des lycées publics bretons (soit 2 millions de m² représentant 228 opérations actives et plus de 50M€ investis par an).
Pour renforcer l'organisation territoriale, et mettre en lien les différents sites, des pôles transverses complémentaires ont été mis en place :

- Une direction financière des opérations créée fin 2018
- Un pôle aménagement et territoires sur les questions d'aménagement créé en 2019
- Un pôle transition énergétique et écologique

IV.13.2. Synthèse des comptes 2018

A – Les produits et charges au 31/12/2018 :

Le montant total des produits s'élève à 6 108 K€ et sont composés à plus de 99% des produits d'exploitation. Ils ont augmenté de 12% par rapport à 2017 du fait notamment d'une hausse de la production vendue. Les produits financiers se sont élevés à 5 K€ (130 K€ en 2017). Les produits exceptionnels, d'un montant de 80 K€ augmentent (26 K€ en 2017).

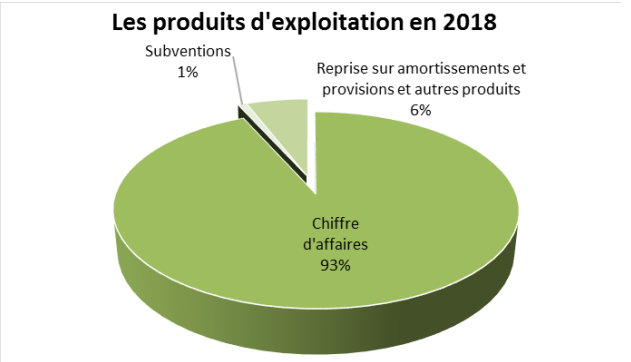

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

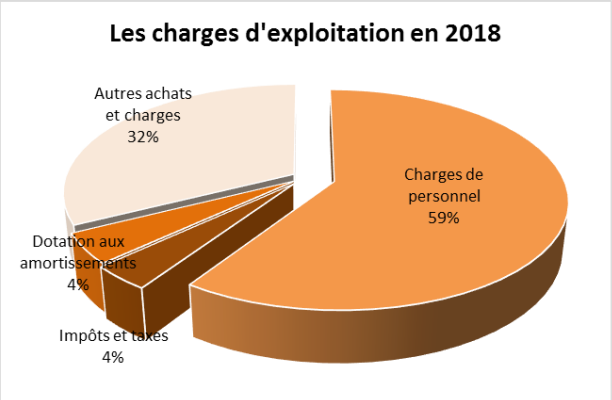

Le montant total des charges s'élève à 5 643 K€ et sont en hausse de 7 % par rapport à l'année 2017. Elles sont composées à 96% des charges d'exploitation. Celles-ci recouvrent : les charges de personnel, d'un montant de 3 234 K€, en hausse de 15%, les autres achats et charges externes à hauteur de 1 428 K€ en hausse de 2%, les impôts, taxes et versements assimilés pour 199 K€ et d'autres charges pour un montant de 223 K€. Les dotations aux amortissements et provisions pour charges d'exploitation s'élèvent à 243 K€ (485 K€ en 2017). Les charges financières représentent 85 K€ (215 K€ en 2017) et les charges exceptionnelles 117 K€ (29 K€ en 2017).

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation positif s'élève à 582 K€.
Le résultat financier est déficitaire de -79 K€.
Le résultat exceptionnel est négatif de -37 K€.
L'ensemble des résultats cumulés de cet exercice 2018 présente un excédent de 465 K€.

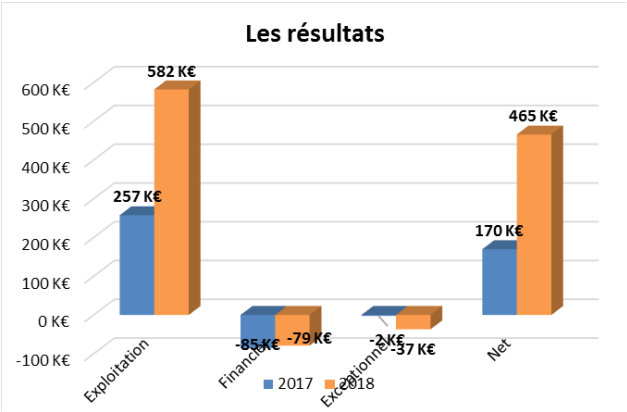

C - Les comptes de bilan au 31/12/2018 :

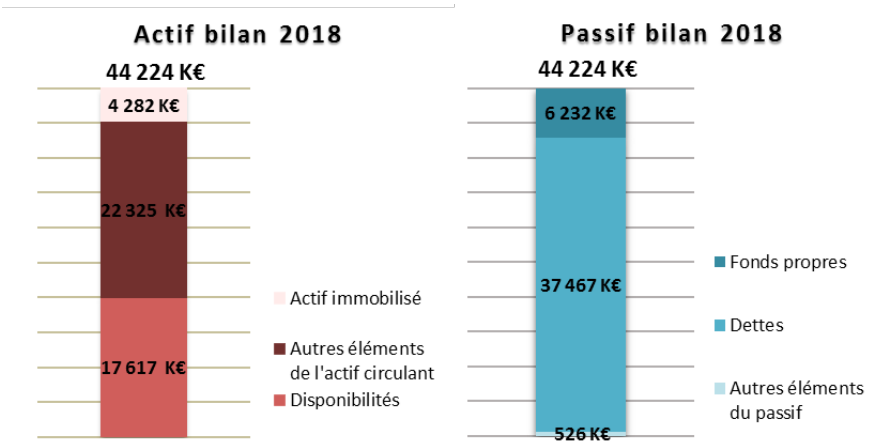

Le montant total du bilan (fonctionnement, opérations de mandat et concessions) s'élève à 44 M€ (55,9 M€ en 2017). Les fonds propres s'élèvent à 6,2 M€, soit 14 % du montant total du bilan 2018.

D – Les filiales:

Au 31/12/2018, la SEMBREIZH détient 42,86% du capital de la SAS EILAN, soit 1 285,8 K€ (résultat 2018 : - 75 K€), 26% de la SAS CO BIOGAZ, soit 26 K€ (résultat 2018 : -53 K€) et 32,61% du capital de la SAS BREIZH IMMO, soit 1 200 K€ (résultat 2018 : -84 K€).

IV.14 La Société Anonyme Bretonne d'Économie Mixte d'Équipement Naval (SABEMEN)

IV.14.1. Présentation de la SABEMEN et ses activités

Création en 1982,
Statut juridique : société anonyme d'économie mixte.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Représentation régionale dans la Gouvernance : Gwenegan BUI (Pr
LAHELLEC (titulaire), Agnès LE BRUN (titulaire), Martin MEYRIER (titulaire), Pierre KARLESKIND (censeur), Stéphane PERRIN (censeur), Laurence FORTIN (censeur), Claire GUIMENER (censeur)

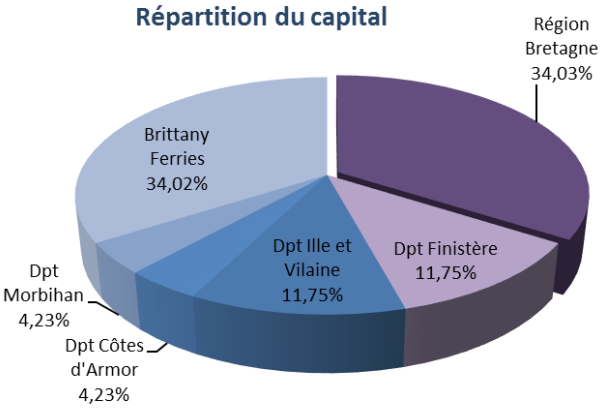

Au 31/10/2018, le capital de la SABEMEN s'élevait à 83,4 M€ avec 5 560 000 titres répartis entre 9 actionnaires. 68 % des titres étant détenus à part égale, entre la Région Bretagne et la société privée Bretagne Angleterre Irlande 'B.A.I' (Brittany Ferries). Les départements du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, détiennent également 653 333 titres chacun, les départements des Côtes d'Armor et du Morbihan, 235 000 titres chacun. Par ailleurs, 3 entreprises détiennent chacune 1 part.

Activités : La SABEMEN a pour objet le financement et l'acquisition directement ou indirectement par voie de filiales existantes ou à créer, d'un potentiel de transport maritime constitué de navires transbordeurs en vue de leur affectation sur les lignes internationales à un armement assurant des services de marchandises et de passagers et dont l'activité est essentiellement basée sur la desserte des ports de la région Bretagne.
Elle a également poursuivi l'exécution des conventions qui ont été approuvées au cours des exercices antérieurs avec la société Brittany Ferries Bretagne, Angleterre, Irlande (BAI) avec un contexte particulier concurrentiel 'passagers' sur le Transmanche.

Activité de la société BAI plus en détail :

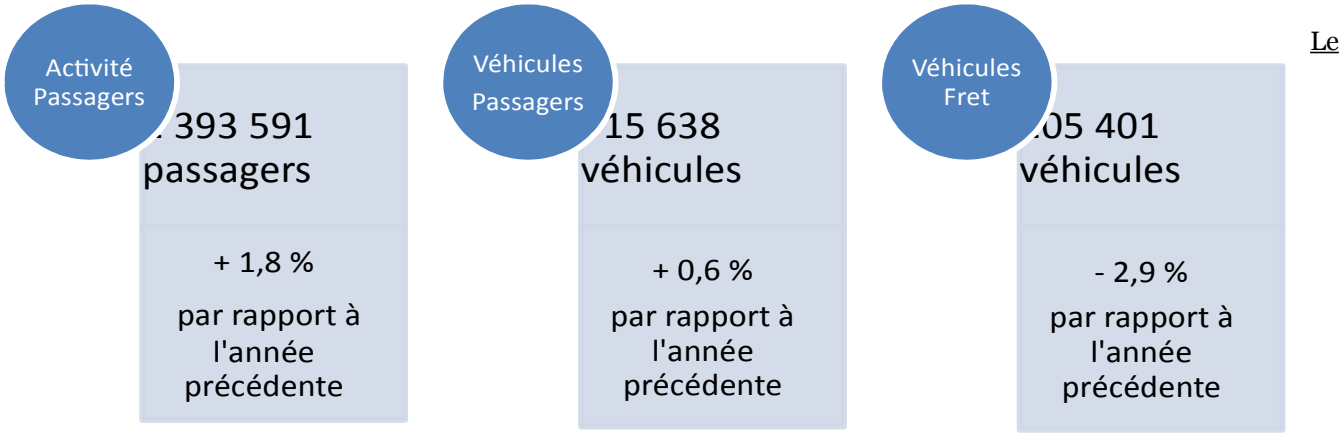

Le

<u>suivi des conventions et de la caution solidaire et indivisible :</u>

Les 3 conventions approuvées au titre des exercices antérieurs pour l'intérêt social, se sont poursuivies et concernent :

- La convention de trésorerie conclue le 3 juillet 2008 pour une durée indéterminée avec la SOMABRET: ces avances en comptes courant ont généré des produits financiers sur l'exercice 2017/2018 de 20 518 €.
- La convention dont l'engagement a été pris le 8 novembre 2013 pour une caution solidaire et indivisible afin de garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SNC ARMORIQUE au titre de la convention de prêt à hauteur de 40 % de la somme principale plus les autres frais. Les produits financiers s'élèvent à 13 704 € sur la base de l'encours principal de 11 224 784 € au 31/10/2018.
- La convention dont l'engagement a pris effet le 29 mai 2009 pour porter caution solidaire et conjointe avec la BAI SA au profit de la société SOMABRET pour garantir à hauteur de 75 % les engagements de la société SOMABRET au titre d'un Prêt Long Terme 2009. Les produits financiers s'élèvent à 12 432 € sur la base d'un encours principal de 3 870 000 € au 31/10/18.
- La caution solidaire et indivisible du 9 juillet 2015 pour garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SAS SOMABRET au titre de la convention de prêt pour le financement des travaux de Scrubbers (système de nettoyage des fumées) du Pontaven à hauteur de 75 % de la somme principale de 13 800 000 €, soit 10 275 000 €

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

plus les autres frais. L'encours est comptabilisé dans un compte de produits fi
l'encours principal de 4 576 430 € au 31/10/18.

- La caution solidaire et indivisible du 19 février 2015 pour garantir, au bénéfice des prêteurs, les engagements de la SAS SOMABRET au titre de la convention Scrubbers Facility Guarantee BAI à hauteur de 40% de la somme en principal de 10 000 000 €, soit 4 000 000 € plus les autres frais. La rémunération est comptabilisée dans un compte de produits financiers pour 7 194 € sur la base de l'encours principal de 6 428 571 € au 31/10/2018.

IV.14.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2018

La Région Bretagne a été destinataire des comptes de la SABEMEN relatifs à l'exercice clos au 31 octobre 2018. Les comptes certifiés par un commissaire aux comptes ont été approuvés le 14 janvier 2019. Le résultat de la compagnie s'élève à 24 786 € et a été affecté au poste de réserve légale en intégralité.

A – Les produits et charges au 31/10/2018 :

Les charges d'exploitation d'un montant de 27,2 K€ ont augmenté de 16,8% par rapport à l'exercice 2017 (23,3 K€). Elles comprennent les charges externes, composées des coûts d'assurances, d'honoraires et de services bancaires. Le résultat d'exploitation est structurellement déficitaire du fait de l'absence de chiffre d'affaires et d'autres produits d'exploitation.
Les produits financiers ont diminué de 26,6 % par rapport à l'année 2017 et s'élèvent à 64,4 K€.
L'impôt sur les sociétés impacte le résultat net de l'exercice à hauteur de 12,4 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation s'élève à – 27,2 K€.
Le résultat financier d'un montant de 64,4 K€, enregistre une diminution de 26,6 %. Le résultat courant avant impôts s'élève à 37,2 K€, soit une baisse de 42,4 % par rapport à l'année 2017.
L'ensemble de ces résultats, après impôts présente un résultat bénéficiaire de 25 K€.

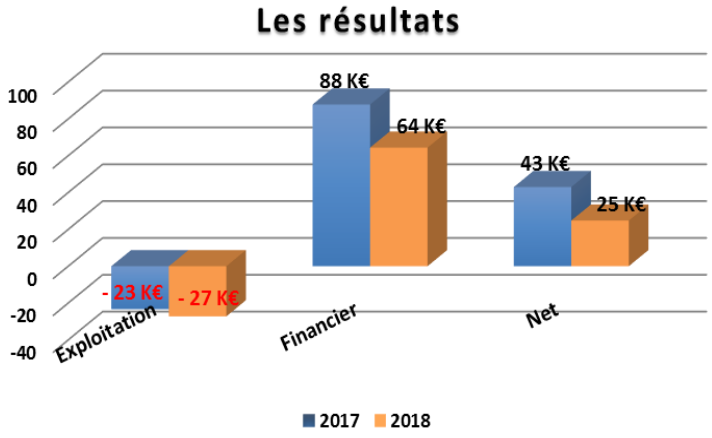

C - Les comptes de bilan au 31/10/2018 :

Le total du bilan se chiffre à 92,3 M€.
L'actif se compose essentiellement d'immobilisations financières à hauteur de 98,5 % pour 90,9 M€, sans évolution sur un an. Les créances progressent de 1,5 % et s'élèvent à 1,4 M€. Les disponibilités sont quasi nulles. Le passif se compose du capital qui reste stable, soit 83,4 M€, et des réserves légales de 1,2 M€. Les réserves réglementées de 1,2 M€ ainsi que les autres réserves de 6,5 M€ restent au même niveau qu'en 2017.

D- Les activités des filiales et des sociétés contrôlées
Dans le cadre de l'activité des filiales et des sociétés qu'elle contrôle indirectement, la société SABEMEN détenait à la clôture de l'exercice 2017/2018, 75,02 % du capital de la SAS SOMABRET, soit 38 700 K€, société qui porte les navires BRETAGNE, PONT AVEN et ARMORIQUE. Au 31/10/2018, cette SAS enregistrait 13,8 M€ de produits d'exploitation, constitués des loyers facturés à BAI, et 15,9 M€ de charges, soit un résultat d'exploitation négatif de 2,1 M€. Le résultat financier était positif à hauteur de 3,7 M€ et le bénéfice comptable s'élevait à 1,7 M€.

IV.15 Le Centre d'Étude et de Valorisation des Algues (CEVA)

IV.15.1. Présentation du CEVA et ses activités

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Création en 1982 sous forme associative puis sous la forme d'une société d'éco
aux besoins exprimés de la filière de mettre en œuvre une recherche appliquée portant sur les algues, leur mode de développement et de production, utilisation économique et industrielle.
Statut juridique : société anonyme d'économie mixte.
Représentation régionale dans la Gouvernance : Thierry BURLOT, Gabi CADIOU, Fanny CHAPPE

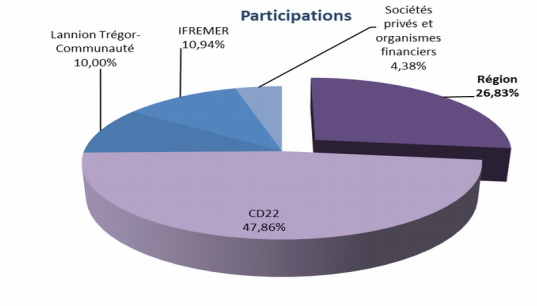

Au 31/12/2018, le capital social s'élevait à 800 000 €. Il est détenu à hauteur de 84,6 % par les collectivités locales, dont 47,86 % par le département des Côtes d'Armor, 26,83 % par le Conseil régional et 10% par Lannion-Trégor Communauté.
10,94 % du capital est détenu par l'IFREMER et 4,38 % par des sociétés privées françaises.

Activité : Le CEVA a pour mission d'assurer le transfert des connaissances dans le domaine industriel afin de favoriser le développement économique, de développer des partenariats avec les personnes morales de droit public, et toutes activités scientifiques et techniques en rapport avec la protection de l'environnement, l'estimation des ressources végétales marines, leur gestion et leur production. Le CEVA assure 4 types d'activités :

- Une mission d'intérêt général régionale dans le cadre de sa mission de sensibilisation, de promotion, d'accompagnement et de diffusion de l'innovation auprès des entreprises ;
- Une activité de Recherche et Développement dans le cadre de projets de recherche notamment collaboratifs visant à anticiper les technologies ou produits de demain ;
- Une activité de recherche sous contrat pour le compte d'industriels dans la définition de leurs produits ou process ;
- Une activité de recherche d'appui technique, de veille et d'observatoire à destination des collectivités territoriales et de l'Etat sur la question du phénomène des algues vertes.

Sensibilisation, conseil et accompagnement de projets d'innovation	Mise à disposition de connaissances scientifiques et techniques dans le domaine des algues. Conseils techniques, technologiques ou réglementaires donnés aux entreprises dans le cadre de rencontres, d'entretiens téléphoniques ou de visioconférences. 200 structures accompagnées dont 54 PME bretonnes, 22 visites sur site ou rencontres.
Veille prospective et stratégique	Environnement: nouveaux outils de monitoring et d'aide à la décision, écophysiologie des algues et environnement, indicateurs de la qualité des eaux, détermination de zones propices à la culture. Culture d'algues: développement et transfert vers les opérateurs de méthodes de production commerciales, domestication de nouvelles espèces, aquaculture multitrophique intégrée en mer et à terre, culture en eaux douces. Installation des opérateurs et mise en marché: caractérisation des besoins des filières en aval et en amont, normalisation et qualification des filières de production, promotion de l'algue. Valorisation des algues: nouveaux produits et procédés, bénéfices des algues en nutrition et santé, évaluation environnementale et économique des filières. Structuration et alimentation de bases de données à usage collaboratif interne. Revues de presse, collecte de données techniques et économiques.
Animation et diffusion	Journée "Spiruline et Microalgue" pour la mise en place d'une filière microalgue à l'échelle de la région, journée à Lannion sur le développement de la filière aquacole. Accueil de partenaires, de professionnels et d'acteurs locaux pour la promotion et la valorisation des travaux du CEVA. Présentation de 11 conférences techniques en France et à l'étranger. Rédaction d'articles scientifiques, diffusion d'informations dans des revues professionnelles. Formations vers des professionnels ou des établissements d'enseignement: plus de 200 stagiaires et étudiants formés.
Réseaux et contribution aux politiques publiques	Implication dans de nombreux réseaux publics ou privés en vue de la structuration de la filière et d'émergence de projets: participation à des réunions thématiques, des journées techniques, des groupes de travail, des commissions ou des colloques. Contribution dans la constitution et l'élaboration de la feuille de route d'ACT Food Bretagne, association des centres techniques agri-agro bretons. Contributions aux politiques publiques en partenariat avec des partenaires institutionnels.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

IV.15.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2018

Les comptes du CEVA transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2018.
Le résultat net de l'exercice est de 268 K€.

A – Les produits et charges au 31/12/2018 :

Le montant total des produits s'élève à 2 125 K€, en baisse de 1,5% par rapport à 2017. Ils comprennent, les produits d'exploitation d'un montant total de 2 118 K€ (1 889 K€ en 2017), soit 99,7 % du total des produits, dont le chiffre d'affaires net représente 1 948 K€ (près de 92% du montant total des produits d'exploitation) en hausse de 9,2% par rapport à 2017. Les produits financiers s'élèvent à 3 K€ et les produits exceptionnels à 5 K€ (269 K€ en 2017).



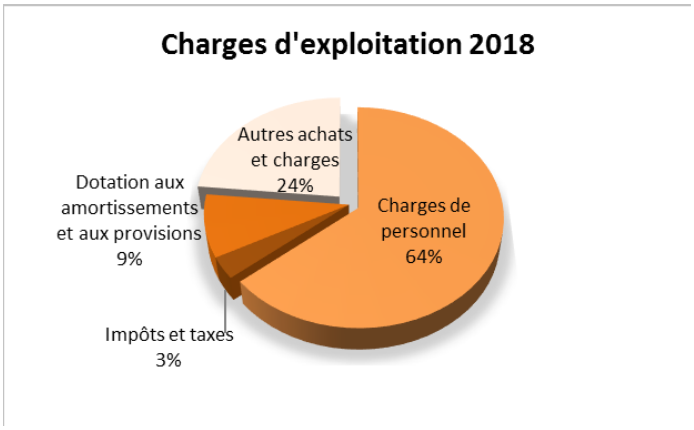

Le montant total des charges s'élève à 1 857 K€ et enregistre une baisse de -8,8 % par rapport à 2017.
Elles comprennent les charges d'exploitation d'un montant de 2 242 K€, dont : les frais de fonctionnement courant pour 526 K€ soit 24 % des charges d'exploitation ; les impôts, taxes et versements assimilés pour un montant de 72 K€ ; les charges de personnel pour un montant de 1 436 K€, soit 64 % des charges d'exploitation. Les dotations aux amortissements et aux provisions représentent 207 K€.
Les charges financières sont quasi inexistantes et les charges exceptionnelles s'élèvent à 60 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est négatif de - 124 K€ (- 176 K€ en 2017).
Le résultat financier est de 3 K€ (0 K€ en 2017).
Le résultat exceptionnel est négatif de 56 K€ (263 K€ en 2017).
L'ensemble de ces résultats cumulés présente un résultat de l'exercice 2018 excédentaire de 268 K€ après un crédit d'impôts de 445 K€.

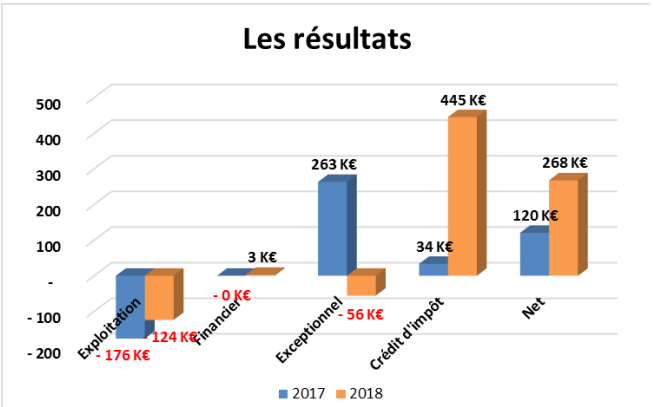

C - Les comptes de bilan au 31/12/2018 :

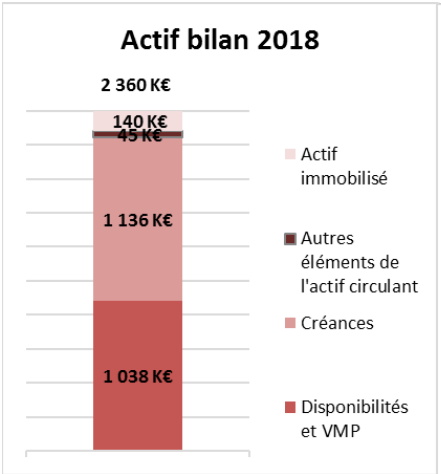

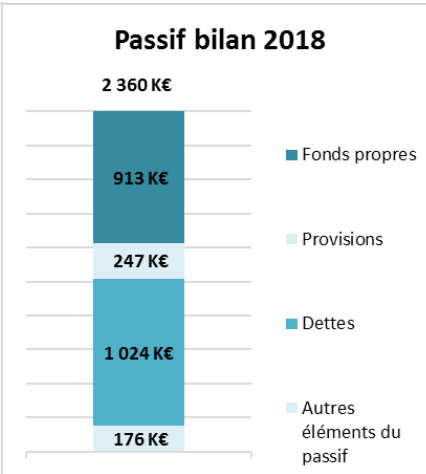

Le montant total du bilan s'élève à 2 360 K€ (1 734 K€ en 2017). Il est composé :

- de fonds propres s'élevant à 913 K€ (645 K€ en 2017).
- des provisions pour risques et charges s'élevant à 247 K€ (88 K€ en 2017).
- des emprunts et des dettes pour un montant total de 1 024 K€ (915 K€ en 2017).
- des produits constatés d'avance d'un montant de 176 K€ (86 K€ en 2017).

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

IV.16 Enercoop

IV.16.1. Présentation d'Enercoop et ses activités

Création en 2013 constituant le 5ème essaimage régional de la coopérative nationale de fourniture d'électricité renouvelable
Statut juridique : société coopérative d'intérêt collectif à capital variable
Représentation régionale dans la Gouvernance : André CROCQ

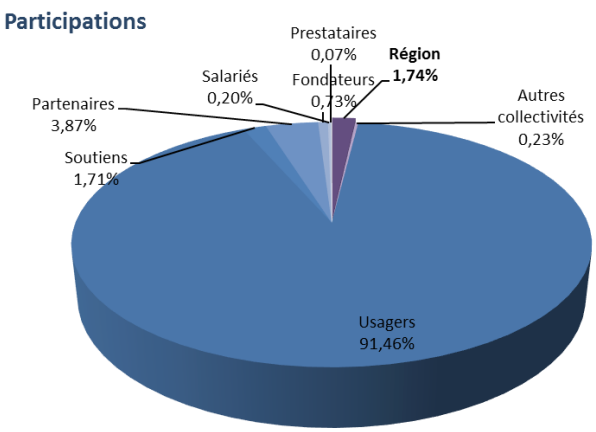

Au 31/12/2018, le capital d'Enercoop Bretagne s'élevait à 1 152 000 €.

Il est détenu majoritairement par des usagers. La part de la Région représentait 1,74%.

Activité :
S'appuyant sur le pacte Electrique Breton signé en décembre 2010, la Région a souhaité soutenir la création d'Enercoop Bretagne, coopérative de production et de services énergétiques appartenant au secteur de l'Economie Sociale et Solidaire.
Enercoop Bretagne s'approvisionne directement et à 100% auprès de producteurs d'énergies renouvelables. L'électricité est produite grâce à des installations hydrauliques au fil de l'eau, petites éoliennes, toits solaires, biogaz agricole. Au-delà de commercialiser de l'électricité, Enercoop a pour objectifs de répondre aux ambitions suivantes:
- promouvoir les énergies renouvelables,
- défendre la maîtrise de la consommation d'énergie,
- décentraliser la production
- offrir à chaque citoyen.ne la possibilité de s'approprier l'accès à l'énergie.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Développement de l'offre	6 111 clients particuliers 577 clients professionnels 16 collectivités Groupes locaux permettant aux citoyen.nes de se mobiliser aux grandes thématiques d'Enercoop.
Maîtrise de l'énergie	Formation à l'outil Dr Watt pour la maîtrise de la consommation des particuliers Accompagnement énergétique des professionnels: état des lieux et programmation d'un plan d'action pour réduire la consommation énergétique. Accompagnement de porteurs de projet d'autoconsommation collective.
Production	Augmentation de la part de l'éolien dans l'offre d'Enercoop: 10% en 2018 contre 5% en 2017. 3 nouveaux producteurs pour approvisionner le réseau Enercoop: le parc éolien de Ploumoguer, la centrale photovoltaïque Partag'élec à Pénestin et le parc éolien de Plougras.

IV.16.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2018

A – Les produits et charges au 31/12/2018 :

Le montant total des produits s'élève à 291 K€.
Ils comprennent, les produits d'exploitation pour un montant total de 286 K€, (+13 % par rapport à 2017), dont 278 K€ de chiffre d'affaires.
Les produits financiers représentent 5 K€ en 2018, soit environ moins de 2% du total des produits.

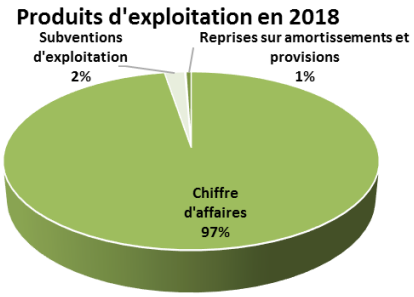

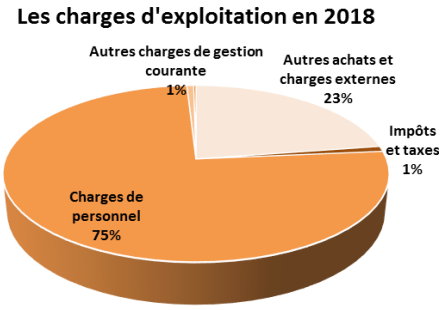

Le montant total des charges s'élève à 261 K€.
Elles comprennent, les charges d'exploitation pour un montant de 251 K€, (+4 % par rapport à 2017).
Elles se composent essentiellement des charges de personnel et des autres achats et charges externes (charges de fonctionnement).
Elles sont complétées par les impôts et taxes et d'autres charges de gestion courante.
Les charges financières s'élèvent à 10 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est positif de 35 K€.
Le résultat financier est déficitaire de -5 K€.
Il n'y a pas de résultat exceptionnel en 2018.

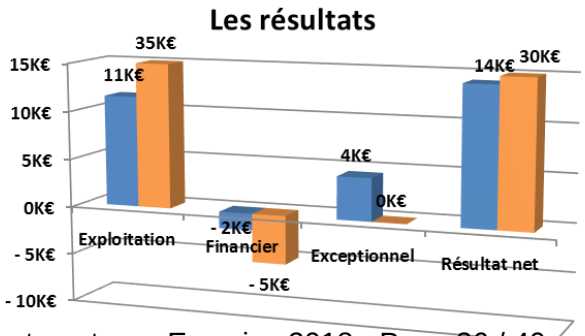

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

L'ensemble des résultats cumulés au titre de l'exercice 2018 présente un bénéfice

C - Les comptes de bilan au 31/12/2018 :

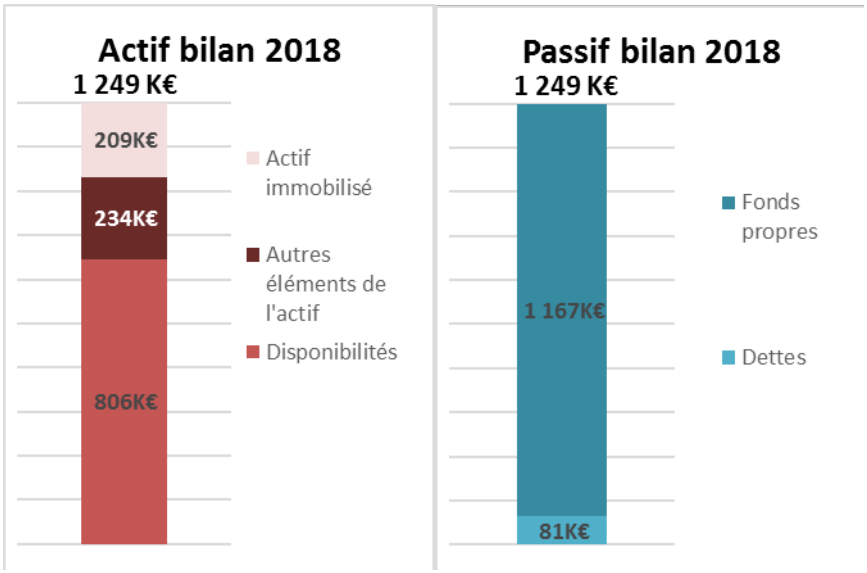

Le montant total du bilan s'élève à 1 249 K€. Les fonds propres d'un montant de 1 167 K€ représentent 93 % du bilan.

L'actif est principalement composé des disponibilités d'un montant de 806 K€.

IV.17 SAFER Bretagne

IV.17.1. Présentation de la SAFER et ses activités

- **Prise de participation de la Région :** 2006
- **Statut juridique** : société d'aménagement foncier et rural à but non lucratif
- **Représentation régionale dans la Gouvernance :** Alain LE QUELLEC, Dominique RAMARD

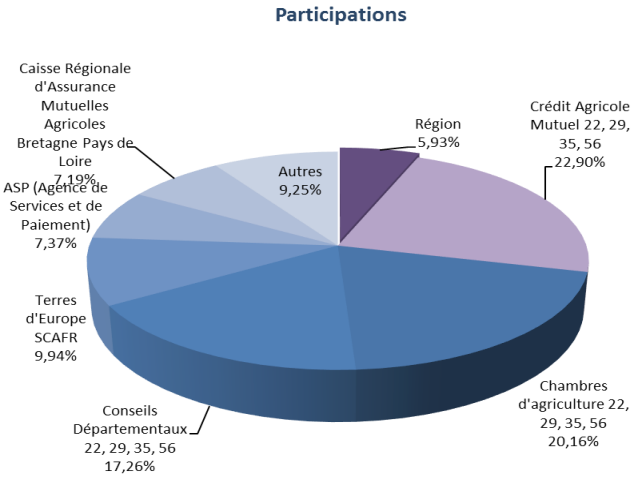

Au 31/12/2018, le capital de la SAFER Bretagne s'élevait à 1 854 000 €.

La part de la Région représentait 5,93%.

Activité :
Les missions des SAFER sont imposées par la loi (Article L141-1 du Code rural et forestier). Elles concourent à la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers; à la protection des ressources naturelles; au développement durable des territoires ruraux et assurent la transparence du foncier rural.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

IV.17.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2018

A – Les produits et charges au 31/12/2018 :

Le montant total des produits s'élève à 14 072 K€.

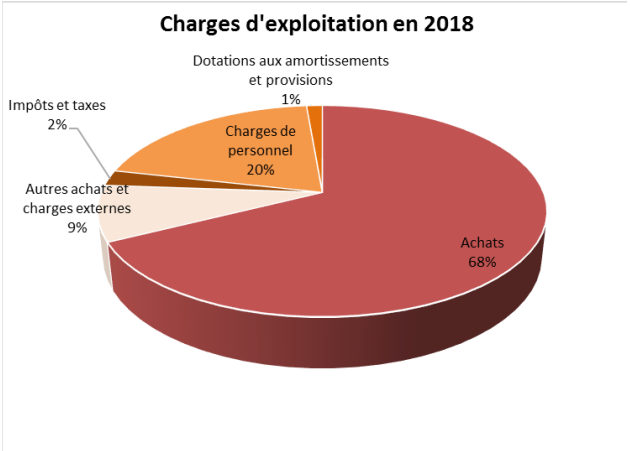

Ils comprennent, les produits d'exploitation pour un montant total de 14 056 K€, (+2,4 % par rapport à 2017), dont 13 815 K€ de chiffre d'affaires.
Les produits financiers et les produits exceptionnels représentent 16 K€ en 2018, soit moins de 1% du total des produits.

Le montant total des charges s'élève à 13 942 K€.
Elles comprennent, les charges d'exploitation pour un montant de 13 876 K€, (+2,5 % par rapport à 2017).
Elles se composent essentiellement des achats de propriété.
Les charges de personnel représentent 20% du total des charges d'exploitation. Elles sont complétées par les autres achats et charges externes, les impôts et taxes et les dotations aux amortissements et aux provisions.
Les charges financières et les charges exceptionnelles s'élèvent à 67 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est positif de 180 K€.
Le résultat financier est déficitaire avec un montant de -43 K€ tout comme le résultat exceptionnel de -7 K€.
Le cumul de ces résultats et la prise en compte de l'impôt sur les sociétés permettent d'aboutir à un bénéfice de 105 K€ au titre de l'exercice 2018.

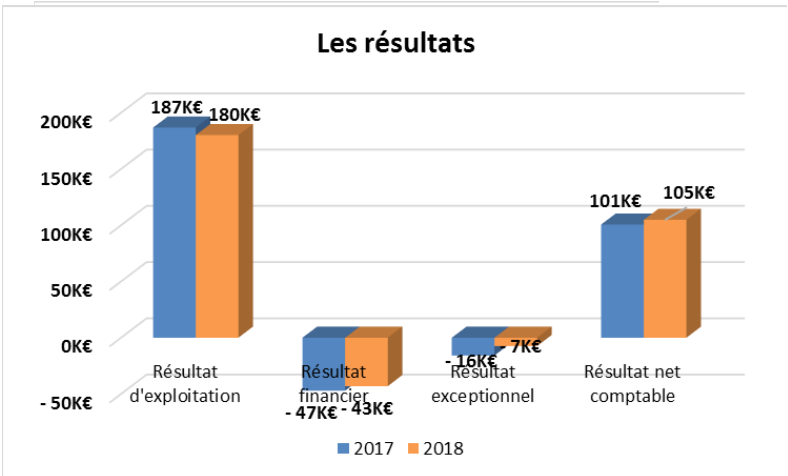

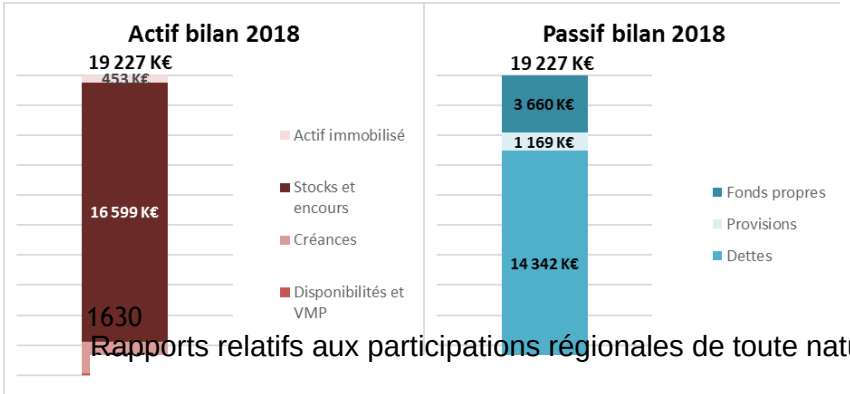

C - Les comptes de bilan au 31/12/2018 :

Le montant total du bilan s'élève à 19 227 K€. Les fonds propres d'un montant de 3 660 K€ représentent 19 % du bilan.

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

Veille sur le marché foncier rural

- Recensement des projets de vente
- Connaissance du prix des terres, des prés, des v
- Identification des zones de pression foncière
- Connaissance de l'utilisation des espaces

Dynamiser l'agriculture

- Acquisition de biens pour la revente à de jeunes agriculteurs
- Préemption sur certaines terres agricoles
- Transmission-installation des exploitations à vendre
- Partenariat avec les banques ou les collectivités pour favoriser l'installation de jeunes agriculteurs
- Réalisation d'installation d'exploitation en agriculture biologique

Développer la vitalité des territoires

- Aménagement du territoire
- Acquisition de biens ruraux
- Remaniement parcellaire
- Protection de l'environnement

Activité : Conformément à ses statuts adoptés en février 2018, le CRT a notamment pour mission :
- la promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Bretagne sur les marchés français et étrangers ;
- la mise en œuvre d'actions relevant de la politique du tourisme de la Région, notamment dans le domaine des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle.

A la demande du Conseil régional, le CRT peut également être sollicité, à titre de conseil, sur tout projet d'intervention de la Région ayant un impact sur le tourisme.
Dans le cadre de ses compétences, le CRT peut se voir confier des attributions complémentaires par le Conseil Régional ainsi que, par voie de convention, par d'autres collectivités territoriales ou d'autres personnes morales de droit public ou de droit privé.

Missions d'observation

- Suivi de la fréquentation
- Enquêtes de conjoncture auprès des professionnels du tourisme
- Baromètre des rencontres professionnelles
- Trois nouvelles enquêtes d'ampleur :
- Les tableaux de bord de l'investissement,
- Enquête sur la croisière et les croisiéristes
- Enquête auprès des usagers des véloroutes voies vertes/ GR34 et des canaux.

Développement de l'offre

- Finalisation de l'étude de faisabilité eBreizh connexion, projet de mutualisation digitale pour le tourisme breton, et le déploiement d'expérimentations
- Participation plus active dans la stratégie et le déploiement de la marque Bretagne
- Coordination, sensibilisation et accompagnement en matière de tourisme durable
- Accompagnement des stratégies intégrées des Destinations touristiques
- Implication dans des démarches d'itinérance nationales ou européennes, avec notamment la refonte de la stratégie Tour de Manche vers la dynamique EV4.

Communication et promotion

- Refonte de l'écosystème tourismebretagne.com (site en 6 langues)
- Fusion de tous les réseaux sociaux
- Déploiement d'une nouvelle stratégie de communication partenariale et élaboration d'une nouvelle campagne de communication pour 2019 déployée sur quatre bassins en France et 12 marchés internationaux

Envoyé en préfecture le 25/06/2019
Reçu en préfecture le 25/06/2019
Affiché le
ID : 035-233500016-20190620-19_DFE_SEGEP_02-DE

IV.18.2. Synthèse des comptes de l'exercice 2018

Les comptes du CRT transmis à la Région Bretagne ont été clôturés au 31/12/2018.

A – Les produits et charges au 31/12/2018 :

Le montant total des produits s'élève à 5,2 M€.
Ils comprennent, les produits d'exploitation pour un montant total de 5,2 M€, (+2 % par rapport à 2017), dont 4,4 M€ de subventions.
A ces subventions s'ajoutent, des recettes publicitaires pour 259 K€, des transferts de charges et des reprises sur provisions pour 485 K€.
Les produits financiers et les produits exceptionnels représentent 11 K€ en 2018, soit moins de 1% du total des produits.
Le report des ressources non utilisées représente 45 K€.

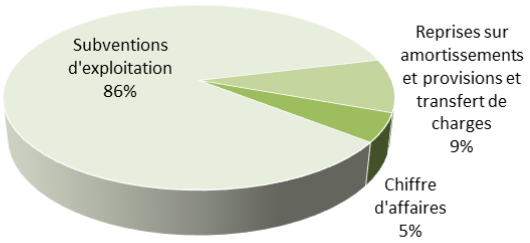

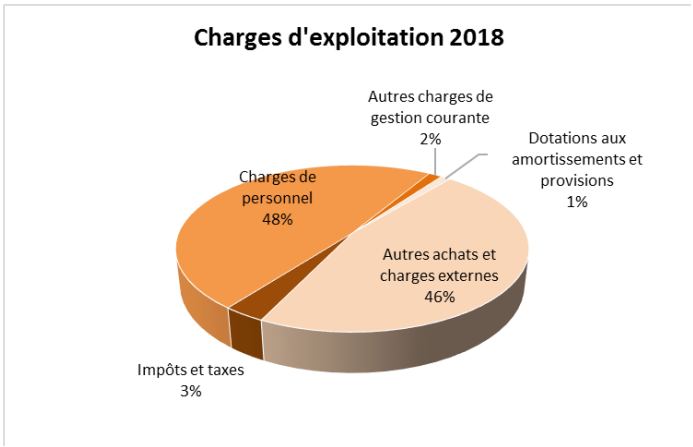

Le montant total des charges s'élève à 5,4 M€.
Elles comprennent, les charges d'exploitation pour un montant de 5,3 M€, (+2 % par rapport à 2017).
Elles se composent essentiellement des charges de personnel représentant un montant de 2,6 M€ en 2018, en baisse de 0,2 M€, soit -8% par rapport à 2017 et des autres achats et charges externes (charges de fonctionnement).
Elles sont complétées par les impôts et taxes, les dotations et les autres charges d'exploitation qui s'élèvent à 308 K€.
Les charges financières et les charges exceptionnelles atteignent 30 K€. Les engagements à réaliser représentent 89 K€.

B - Le résultat de l'exercice :

Le résultat d'exploitation est déficitaire de -153 K€.
Le résultat financier est positif avec un montant de 4 K€.
Le résultat exceptionnel est négatif de -23 K€.
La gestion des fonds dédiés et des engagements à réaliser impacte négativement le résultat à hauteur de -44 K€
L'ensemble de ces résultats cumulés présente un déficit de -217 K€ pour l'exercice 2018.

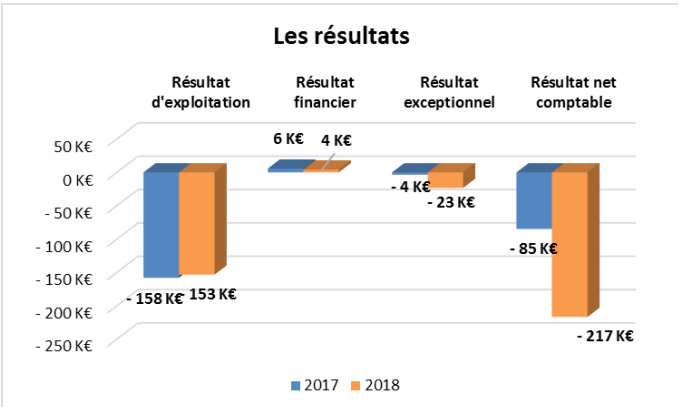

C - Les comptes de bilan au 31/12/2018 :

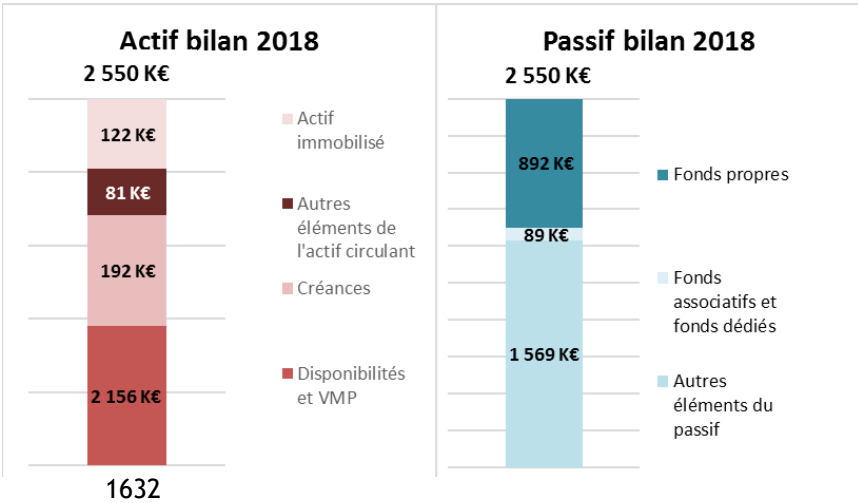

Les fonds propres s'élèvent à 892 K€,
(1 109 K€ en 2017), soit 35 % du total du bilan, permettant ainsi au CRT de pérenniser sa gestion.
L'actif est principalement composé des disponibilités d'un montant de 2 156 K€.